University of St. Michael's College
3 1761 08051833 5

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

# REVUE

DU

# MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# REVUE
DU
# MONDE
# CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

---

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

TOME XXIV DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

PARIS
SOCIÉTÉ CÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
**Victor PALMÉ, Directeur général**
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCURS.
4, rue Corraterie, 4

GENÈVE
H. TREMBLEY, DIRECT. DE LA SUCCURS.
12, rue des Paroissiens, 12

1884

# LES POSSESSIONS DE LOUDUN

On a fait quelque bruit autour d'un livre qui ne méritait pas tant d'honneur. Nous voulons parler de l'*Urbain Grandier* du docteur Legué. Ce digne homme s'est chargé du soin de laver la mémoire du triste curé de Loudun ; mais, plus naïf qu'il ne le voudrait, il n'y a qu'une chose qu'il ait clairement et solidement établie, à savoir que son client avait largement mérité, sinon d'être brûlé, du moins d'être pendu. Il résulte en effet des documents réunis par M. Legué et même de son plaidoyer, que Grandier, prêtre corrompu jusqu'à la moelle, avait abusé de son ministère pour porter la honte et le déshonneur dans les familles les plus respectables de sa paroisse, crimes punis de mort par la législation alors en vigueur, comme M. Legué lui-même en fournit la preuve. La mémoire de Grandier n'a donc rien à gagner des discussions que l'on soulève autour de son nom, et ceux qui s'intéressent à lui, s'ils sont sages, feront bien de garder le silence.

Mais, disent-ils, les juges qui lui firent subir la peine du feu, le condamnèrent pour des crimes supposés. Si le fait est vrai, ce que nous ne voulons pas examiner en ce moment, il faudra se rappeler ici le mot de M. de Maistre dans les *Soirées :* la justice humaine se trompe quelquefois, mais la justice de Dieu, dont les hommes sont à leur insu les intruments, ne se trompe jamais : très souvent le châtiment qui paraît injuste au dehors, tombe cependant à côté de la faute supposée sur une faute réelle. Dieu atteint le mal par les défaillances et même par la prévarication des tribunaux de la terre : Grandier en serait en toute hypothèse un exemple éclatant. Voilà pour Grandier.

Quant à ses juges, que M. Legué représente comme des scélérats, nous croyons plus conforme à l'équité d'admettre, avec le docteur

Charles Richet, qu'ils n'étaient pas si criminels. « Les historiens et les poètes, dit ce savant, ont été sévères pour Laubardemont... Dans ce lamentable procès si injuste, il semble que tout le monde a été de bonne foi (*l'Homme et l'intelligence*, p. 374). » On peut appuyer cette opinion sur un document qui a bien sa valeur et que nous voulons reproduire (1).

« Les 14 juges que le roy avoit ordonez pour faire le procès à Grandier, êtant arrivez à Loudun, jugerent tous que côme cet affaire êtoit toutte extraordinaire, et qu'ils auroient autant à se déméler d'avec les démons, que d'avec les hômes ils auroient un bésoin particulier de récourire à Dieu, ils arrèterent donc, qu'ils dévoient tous côméncer, pour se mêttre bien avec luy, en faisant des confessions mêmes générales, et récevant le très saint Sacré-

(1) Nous avons entre les mains quatre manuscrits qui nous serviront à la rédaction de cet article.

1° Les *Mémoires du P. Surin*, en 2 vol. in-4°. La quatrième partie de ces mémoires a été seule publiée, avec quelques légères modifications.

2° L'*Abrégé de la véritable histoire de la Possession des religieuses Ursulines de la ville de Loudun au diocèse de Poitiers. Arrivées en l'an* 1632, *et qui a duré plusieurs années. Ecritte par le R. P. Jean-Joseph Seurin, de la Compagnie de Jésus. exorciste pendant trois ans. Rédigé en ordre et divisée en 3 parties par une personne solitaire. Ecrit a Paris en* 1729 *le* 21 *septembre.* Ce manuscrit est incomplet. L'auteur, dans sa préface, donne la description d'un manuscrit de tout point conforme à notre n° 1. Il en fait le fond de sa compilation ; mais, il a mis en même temps à contribution « plusiurs petits livrets que les autres exorcistes de cette même possession firent imprimer à la fleche en 1634 et 37 chez Georges Grivaux », et des mémoires sur la Mère Jeanne des Anges « qui m'ont été fournie par les Rges de ce couvent de Loudun. » L'*Histoire des Diables de Loudun*, publiée en 1694 à Amsterdam par un « autheur qui paroit assez être un huguénot », est visée par l'*Abrégé* de notre solitaire.

3° *La science expérimentale ou l'histoire véritable de la possession des religieuses Ursulines de Loudun, au diocèse de Poitiers, arrivée en l'an* 1632 *jusqu'en* 1638. *Par le R. P. Jean-Joseph Surin, de la Compagnie de Jésus, exorciste de ces mêmes religieuses. Ouvrage divisé en trois parties par un solitaire. Et réduites en meilleur ordre par un Ecclésiastique, lequel, pour appuier la vérité de cette histoire, y a ajouté plusieurs faits remarquables, tirés de ses expèriences, ayant lui-même pris soin de plusieurs possédés secrets, et de l'ordre exprès de son prélat, durant plus de vingt ans, en forme d'annotation sur les deux livres.* Ce manuscrit in-4°, a été rédigé peu de temps après la révocation de l'Edit de Nantes, comme le prouvent les faits qui y sont rapportés.

4° *Abrégé de l'histoire de la possession des religieuses Ursulines de Loudun.* In-4° de date relativement récente, mais copié sur un ancien texte. On lit sur la garde : « Ce livre appartient à Sœur Marie Colombe, du monastère de la Visitation, rue Saint-Antoine, copié par elle en grande partie. Elle le tenait du P. du Gas, missionair, elle en a fait lhomage a ses descendants rue des Postes leur demandant leur st Sacrifice à sa mort. »

ment. Ils arrètterent encorre, que pendant qu'ils jugèroient ce procès, les 40 Heures seroit tour à tour dans les églises et que le mâtin, les exorcistes et les juges iroient processionnellement dans l'église marquée pour être à l'exposition du St Sacrement et y entendre la messe; tout cela fût ôbservée, et ensuite les exorcistes alloient à l'exorcisme et les juges alloient examiner le procès avec le même ordre qu'on êtoit allé à l'église et le soir ils révénoient de même à l'heure du salut pour y assister; ils furent encore 40 jours à examiner cette affaire. » Il est facile de parler à ce sujet d'hypocrisie, ainsi que le docteur Legué ne manque pas de le faire. Mais ceux qui ont recours à ce procédé commode devraient bien se souvenir que rien n'est plus difficile à prouver que l'hypocrisie, et qu'une accusation grave non prouvée est une bonne calomnie. Entre l'hypocrisie et la calomnie, que faut-il préférer? Nous laissons à M. le docteur Legué le soin de décider.

Pour nous, l'axiome de droit : *nemo malus nisi probetur* prime sur tout. Et nous tiendrons les juges de Grandier pour d'honnêtes gens jusqu'à ce que leur malhonnêteté ait été demontrée autrement que par des qualificatifs injurieux. La nature humaine n'est pas capable de ce degré de perversité qui fait le mal pour le mal; et, dès qu'il est établi qu'un crime est inutile, on peut et on doit admettre qu'il n'a pas été commis. Quel fruit retiraient les juges de Grandier, d'un sacrilège continué pendant quarante jours? Dira-t-on qu'ils couvraient ainsi le projet infâme d'un assassinat juridique? A quoi bon cette couverture, puisque Grandier, au vu et au su de tous les habitants de Loudun, avait assez commis de crimes pour mériter la mort? L'accusation d'hypocrisie reste donc à la charge de M. Legué : il s'en lavera, s'il le juge à propos.

Mais nous ne voulons pas insister davantage sur une question de soi médiocrement intéressante. Que Grandier ait été innocent ou coupable, que ses juges aient été justes ou prévéricateurs, ce sont là des faits personnels qui offrent tout au plus un intérêt de curiosité. Mais, au fond de cette question superficielle, il en est une autre sans laquelle toute cette triste affaire serait depuis longtemps ensevelie dans l'oubli, celle de l'existence même des démons. Sans doute la croyance aux démons est un vieux préjugé dont on s'est savamment débarrassé, mais on semble craindre que Satan et les siens n'aient pas été suffisamment tués; et on s'acharne contre eux comme on ne s'acharne pas contre des morts. Or l'histoire de

Loudun est comme un arsenal où on espère trouver sans peine de bonnes armes. Les amis de Grandier, les protestants et quelques esprits forts de ce temps ont affirmé bien des choses qui permettent de battre en brèche la réalité de la possession des Ursulines. Ce point obtenu, ne sera-t-il pas naturel de conclure de la fausseté de cette manifestation diabolique à la fausseté de toutes les manifestations analogues? de conclure ensuite de la fausseté de toutes les manifestations diaboliques à la non-existence des puissances infernales?

Nous n'avons pas à montrer la faiblesse de ce raisonnement, où la passion antireligieuse remplace la logique. Pour nous la réalité de la possession des Ursulines de Loudun est le plus mince de nos soucis. La religion et ses dogmes ne dépendent pas d'un événement de cette nature, ni de ce que des religieuses et des moines s'y sont trouvés mêlés. Qu'on prouve, si on le peut, que ces moines étaient des fanatiques et ces religieuses des folles? Qu'importe? Faut-il être surpris de rencontrer des défaillances morales et physiques là où se rencontre l'humanité? Et n'est-ce pas le spectacle quotidien que présentent les cliniques de nos savants médecins? A l'égard des faits de Loudun, notre rôle, à nous, serait celui de la pure curiosité, si d'autre part il était permis d'assister sans un douleureux intérêt aux efforts de malheureux à qui tous les moyens sont bons pour obscurcir dans leur esprit la vérité religieuse.

Arrêtons-nous donc à notre tour à l'histoire des diables de Loudun, et tâchons de nous former à ce sujet une opinion aussi exacte qu'impartiale.

On comprend tout de suite que la culpabilité ou l'innocence de Grandier ne font rien à la question. Les religieuses de Loudun ont fort bien pu se trouver possédées, sans l'intervention du curé de Saint-Pierre, et celui-ci qui croyait très certainement à la magie, a fort bien pu tenter de maléficier les Ursulines, se rendre ainsi coupable d'un grand crime, sans obtenir aucun résultat. Laissons donc Urbain Grandier, et considérons ce qu'on appelle les Possessions de Loudun comme un objet distinct et complet d'étude.

*
* *

Pour connaître l'origine de ce qu'on appelle les Possessions de Loudun, il faut s'en rapporter aux paroles des religieuses qui éprou-

vèrent ces singuliers phénomènes. Elles racontèrent à leur aumônier, qu'une branche de rosier ayant été jetée par le dehors dans l'enceinte du monastère, toutes celles, parmi elles, qui eurent le malheur d'en flairer les roses se trouvèrent en proie à des mouvements étranges. Saisies d'une affection passionnée pour Grandier, elles s'en allaient en divers endroits de leur maison appelant comme malgré elles ce prêtre. Celui-ci se montrait alors tantôt à l'une tantôt à l'autre, les sollicitant au mal, mais elles le « rebutaient » toujours avec horreur. L'aumônier, M. Mignon, se croyant en présence d'un cas de possession, jugea qu'il devait procéder à des exorcismes. Alors commencèrent d'autres phénomènes que l'on peut regarder comme une suite du précédent, mais qui ne se produisirent jamais que pendant les conjurations des exorcistes. Nous voulons parler de convulsions étranges, de la connaissance de langues non apprises, et de la révélation de la pensée d'autrui. Voilà reproduit en quelques traits, le caractère de la possession de Loudun. La suite nous en fera connaître les détails avec une plus grande précision.

Avant d'aller plus loin, rappelons le nom des Ursulines qui passèrent pour possédées. La première qui fut saisie par ce mal était la prieure même du monastère, Jeanne des Anges, dont le nom était Jeanne de Belciel, fille du baron de Cosse, en Saintonge, âgée de vingt-cinq ans. Ses deux parentes, dames de Nogent, furent attaquées à leur tour ; puis la mère Claire de Sazilly, parente du cardinal de Richelieu, et la mère Anne de Sainte-Agnès, fille du marquis de la Motte-Barassé. Deux converses, la sœur Marthe et la sœur Catherine éprouvèrent le même mal. On ajoute même que la plupart des membres de cette communauté s'en ressentirent plus ou moins. Dans la ville, quelques pénitentes de M. Mignon en furent également atteintes, entre autres une fille nommée Elisabeth Blanchard, dont le nom est cité dans le procès de Grandier.

Ecoutons maintenant M. Legué se prononçant sur la nature du mal des Ursulines de Loudun. « Dépouillée, dit-il (p. 330), de tout l'attirail mystérieux dont on l'avait enveloppée jusqu'ici, la possession de Loudun n'apparaît plus que comme une de ces épidémies nerveuses si fréquentes alors dans les cloîtres. Ces miracles dont on a tant parlé ne sont que les phénomènes ordinaires (il veut dire : les symptômes) d'une maladie aujourd'hui parfaitement connue : l'hystérie. Il n'en est pas un qui résiste à l'examen, pas un qui reste debout, après les témoignages des contemporains les plus éminents. »

L'opinion du docteur Legué ne lui est pas personnelle. Il n'est pas de médecin libre penseur aux yeux de qui les malheureuses religieuses de Loudun n'aient été des hystériques, et nous avons lieu de croire que plus d'un médecin catholique partage là-dessus l'avis des libres penseurs. Pourquoi pas, si cet avis est le bon? Mais nous ne pouvons nous empêcher d'y reconnaître la conclusion d'un examen singulièrement superficiel et mené sous l'influence d'étranges préventions. Il n'y a rien qui fausse l'œil de l'historien comme la haine du surnaturel; et c'est là précisément la disposition des historiens médecins de la possession de Loudun. Donnons-en tout de suite un exemple frappant.

Voici comment M. Legué explique l'origine de son hystérie épidémique. « Tous sont d'accord sur ce point (1) que le début de cette singulière maladie s'annonça par des hallucinations. Celles-ci sont, en effet, très fréquentes dans les grandes épidémies d'hystérie, et elles se rapportent toujours aux objets dont l'imagination des malades a été frappée. Ainsi, à M^me^ de Belciel, depuis longtemps déjà névropathique et « qui avait des passions fortes (2) », on a parlé de Grandier. Elle ne l'a, il est vrai, jamais vu; mais on lui a dit la beauté du prêtre, on lui a détaillé les grâces de sa personne et de son visage, on lui a raconté tout au long ses bonnes fortunes, qui remplissaient la ville de bruit et de scandale, et dès lors un mal mystérieux et indéfinissable s'est emparé d'elle. Ce mal a grandi dans le désœuvrement, cette plaie des cloîtres; puis l'hystérie et le cortège des misères qu'elle traîne après elle sont venues achever de jeter la perturbation dans l'esprit et les sens déjà si troublés de cette malheureuse. » Arrêtons ici la citation. Ce qui suit, œuvre d'une imagination érotique, ne peut trouver place dans notre travail.

Après le roman, écoutons l'histoire. M^me^ de Belciel, d'abord religieuse dans un monastère de Poitiers, demande à prendre part à la fondation d'un monastère à Loudun, où elle savait qu'elle devrait endurer les rigueurs de la pauvreté. « Quoiqu'elle fût fort jeune, on la regardait néanmoins comme l'âme de cette communauté naissante et on s'adressait à elle pour toutes choses. Ainsi, peu d'années après cet établissement, comme elle faisait sa retraite de

(1) Pas le moins du monde.

(2) Boudon, *Vie du P. Surin* (note de M. Legué). Cette phrase contient à elle seule une affirmation gratuite et une citation prise à contre-sens. Ce qui suit est du pur roman.

dix jours, le directeur qui la conduisait lui donna avis que la supérieure s'était engagée avec M. Grandier, qui s'était offert de confesser *gratis* la communauté et de lui rendre plusieurs bons offices. Il lui conseilla de détourner le coup, en lui faisant entendre que cet homme était capable de les perdre, le connaissant à fond pour un homme rusé et très vicieux. Comme M. Grandier avait été déjà dans les prisons de Mgr l'évêque de Poitiers, la sœur Jeanne des Anges eut peine à croire que la mère Prieure eût pesé sérieusement cette importante affaire de commettre sa communauté aux soins d'un homme déjà noté : elle la pria de lui en dire la vérité. La supérieure le lui avoua en lui disant que c'était un fort grand avantage pour la maison, qu'elle n'avait pas cru devoir refuser, puisque leur communauté était si pauvre : elle n'avait pas le moyen de donner un honoraire à un confesseur. Tout ce que la sœur put représenter à la supérieure une et deux fois devint inutile. La sœur des Anges lui demanda la grâce de trouver bon du moins qu'elle en écrivît à Mgr de Poitiers. Ce prélat étant averti écrivit en diligence à la mère prieure, pour lui défendre cet engagement avec le curé de Saint-Pierre. Cette prieure chargea la sœur des Anges de le rompre. Celle-ci, sans façon, écrivit au sieur Grandier de la part de la supérieure. Grandier, voyant la lettre, avant que de l'ouvrir, quoiqu'il n'eût jamais vu la sœur des Anges, ni son écriture, s'écria : « Je sais de quelle main ce « coup m'est lancé : elle le paiera cher et elle le boira bon (1) ».

En comparant cette citation avec la page fantaisiste de M. le docteur Legué, on comprendra de quelle légèreté le virus de l'incrédulité rend susceptibles les hommes obligés à la gravité par leur état. Nous ne pouvons donc accepter les yeux fermés le jugement de cet auteur sur les Ursulines de Loudun. Nous allons le soumettre à un examen dont lui-même ne pourrait qu'approuver les principes. L'hystérie n'est pas aussi bien connue qu'il le prétend, et il n'est pas permis d'espérer que la science pénètre dans un avenir prochain la nature si profondément mystérieuse des névroses : mais l'on a depuis peu assez bien constaté et décrit les caractères extérieurs des symptômes hystériques. La science doit beaucoup sous ce rapport au docteur Charcot et à son école. Rien de plus facile que de mettre en parallèle les malades de la Salpêtrière, qui sont de vrais hystériques, avec les Ursulines de

(1) Tiré du manuscrit n° 3.

Loudun. Ce simple rapprochement, accompagné de quelques réflexions suggérées par le bon sens, nous en apprendra bien plus long sur la question, que l'érudition de mauvais aloi et les inventions naturalistes du docteur Legué.

*
* *

L'hystérie est un affolement chronique, mais d'une nature encore bien mystérieuse, du système nerveux, qui, certaines circonstances étant données, se traduit par des attaques d'un caractère défini, constituées par des symptômes propres et soumis à une sorte d'évolution régulière. Il y a là comme une loi dans le désordre. Si l'on s'en tient aux symptômes principaux, on peut les résumer, comme il suit, dans l'ordre de leur apparition, en les désignant par les noms que leur donnent les spécialistes; ce sont : l'*aura*, la boule hystérique, le clou hystérique, les convulsions épileptiques, les convulsions cloniques, le délire. L'*aura* comprend un ensemble de phénomènes plus ou moins vagues, des douleurs générales, de l'engourdissement, des frissons, des palpitations, des angoisses, qui précèdent et annoncent l'invasion du mal. La boule hystérique est une constriction successive des appareils internes du bassin et de la poitrine, produisant l'étrange sensation d'une boule qui monterait et descendrait plusieurs fois du ventre à la gorge. Le clou hystérique est une douleur très vive de la tête, qui s'irradie autour d'un point déterminé du crâne. Les convulsions épileptiformes sont malheureusement fort connues; elles consistent, en général, en des contractions des membres que l'on ne peut par aucun effort réduire à leur état normal. Les convulsions cloniques au contraire consistent en des agitations bizarres que rien ne peut calmer. Le délire se comprend par lui-même et n'a pas besoin d'explication.

Une observation est ici à propos. Le docteur Charcot arrête à son gré l'attaque hystérique au moyen de compressions exercées sur certains points du corps du malade. Mais dès que la pression est suspendue, l'attaque reprend son cours : elle ne recommence pas, du moins ordinairement, elle n'éclate pas sous une forme nouvelle, elle continue son évolution exactement comme si rien ne l'avait interrompue. Il est donc tout naturel de voir dans cette succession, ordonnée de symptômes, comme une loi de l'attaque hystérique.

Notons aussi que les convulsions offrent des caractères qui ont de

l'analogie avec les attaques des possédés. La rigidité de la période épileptiforme est un de ces caractères; mais ce qu'il faut remarquer surtout c'est la contraction en arc de cercle. Très souvent l'hystérique, après avoir exécuté des mouvements aussi bizarres qu'insensés du corps et des membres, se met en arc de cercle, ventre en l'air, le corps posant sur le sommet de la tête et sur la pointe des pieds. Qu'on nous permette à ce sujet de relever ici en passant une distraction des rédacteurs de l'*Iconographie de la Salpêtrière :* c'est un exemple de plus de la légèreté avec laquelle de savants médecins traitent les choses les plus graves.

On lit dans une note de la page 73 : « *L'arc du cercle*, dans lequel les malades sont soulevés au-dessus du lit, la *rigidité* du corps, que nous trouvons chez nos deux dernières malades, l'*insomnie*, que nous avons notés chez d'autres malades, le *mutisme*, le *refus de manger*, étaient autrefois considérés comme des indices de possession. » Et tout aussitôt, avec une naïveté incomparable, ils citent en preuve le passage suivant de Görres (*Mystique*, v. p. 183-184) : « Françoise Haguart, qui parut en 1587 devant les tribunaux, avait livré sa fille Jeanne au démon, lorsqu'elle n'avait encore que sept ans. Elle avait avoué son crime au juge, et la déclaration de la fille se trouvait d'accord avec celle de la mère. La première avait été relâchée à cause de sa jeunesse; mais la mère avait été condamnée au feu. Une dame respectable se chargea de l'enfant, afin de l'élever dans la crainte de Dieu et de l'arracher ainsi au démon. La chose semblait avoir réussi, lorsqu'une nuit Jeanne, pendant qu'elle était au lit entre deux servantes, fut enlevée tout à coup comme si le démon eût voulu l'emporter, et c'est ce qui serait arrivé, si les servantes n'avaient crié : « Seigneur Jésus, sauvez-nous. » Le mauvais esprit se voyant troublé dans son entreprise, laissa sa proie suspendue entre les soliveaux et s'en alla. Tous les voisins furent témoins de ce qui était arrivé; car, aux cris des servantes, ils accoururent et virent de leurs yeux la jeune fillle suspendue en l'air. La raideur de ses membres, le refus qu'elle fit pendant huit jours de prendre aucune nourriture, son silence et ses insomnies pendant tout ce temps prouvèrent qu'il n'y avait là aucune supercherie. »

Qu'un enfant refuse de parler, de prendre aucune nourriture, même pendant huit jours, cela peut n'être qu'un caprice de jeune fille dont on peut encore aujourd'hui trouver des exemples. Les insomnies et la rigidité du corps rentrent plus naturellement dans

la pathologie, et ont sans doute déterminé les rédacteurs de l'*Iconographie* à classer la petite Jeanne Haguart parmi les hystériques. Fort bien, en un sens, c'est leur droit. Mais comment ont-ils été assez distraits pour voir l'arc de cercle des hystériques dans le fait que la jeune fille a été soulevée en l'air et laissée suspendue entre les soliveaux! Ont-ils jamais rencontré rien de semblable dans leurs cliniques? Le refus de manger et le mutisme ne prouvent pas fort bien contre la supercherie, nous en convenons volontiers, mais la rigidité ne prouvait-elle pas que l'enfant n'avait pas sauté d'elle-même au plafond? Et puis, où ces messieurs ont-ils vu qu'il s'agisse ici de possession et des indices de la possession suivant la manière de voir d' « autrefois? » En prenant seulement la peine de lire quatre lignes au-dessus de leur citation, ils auraient vu que Görres s'est proposé tout autre chose que de donner les indices de la possession. « On a remarqué, dit-il, que les enfants eux-mêmes, après avoir assisté au sabbat, acquéraient cette *disposition à voler*. Remi nous raconte à ce sujet un fait remarquable et confirmé par des témoignages dont il est difficile de suspecter la véracité. » Nous rapportons cette parole de Görres, sans prétendre embrasser son opinion. Mais on voit qu'il ne s'agit pas ici de possession et moins encore de l'arc de cercle des hystériques. Revenons aux malades de la Salpêtrière.

Les phénomènes dont nous avons parlé ci-dessus sont comme les fruits naturels et spontanés de la maladie. Mais il en est d'autres qui dépendent du savoir-faire du médecin. Sans son intervention, ils ne prendraient probablement jamais naissance. On peut les comprendre sous le nom général d'hypnotisme ou de somnambulisme artificiel. L'hystérique est mise en état de sommeil par des procédés variés, dont le plus connu consiste à lui faire regarder fixement un objet brillant placé près de la racine du nez. Or, pendant ce sommeil provoqué que le médecin prolonge à son gré, celui-ci fait passer la malade d'abord par un état de rigidité musculaire, puis par un état de catalepsie où les membres de la malade ont comme la flexibilité du plomb, enfin par une sorte d'excitabilité partielle où la malade éprouve telles hallucinations que l'on veut et fait des mouvements en rapport avec ces hallucinations. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces phénomènes que nous avons pleinement exposés dans des études antérieures. (V. en particulier la *Revue du Monde catholique* du 15 janvier 1883 et du 15 mai 1884.)

L'hystérique peut donc présenter deux séries de phénomènes bien

distinctes, comprenant l'un des phénomènes spontanés depuis l'*aura* jusqu'au délire en passant par des convulsions effrayantes; l'autre des phénomènes provoqués dont la rigidité des muscles, puis la souplesse et les hallucinations sont les plus curieux. Tel est en quelques traits le portrait fidèle, sinon absolument complet, de l'attaque hystérique. On divise, il est vrai, l'hystérie comme en deux espèces. L'une est appelée la grande hystérie, et c'est à celle-ci qu'appartient l'attaque spontanée que nous avons décrite. Les phénomènes des possessions sont d'une telle violence qu'il ne peut raisonnablement être question que de la grande hystérie, quand on prétend assimiler les deux ordres de phénomènes.

Il nous sera bien facile maintenant de voir si les diableries de Loudun étaient des attaques d'hystérie.

D'abord, chose surprenante et peu conforme à la croyance commune, la série des phénomènes spontanés fait complétement défaut. Point d'*aura*, de cercle hystérique, de clou hystérique, de convulsions ni toniques, ni cloniques, point de délire. Entendons le témoignage d'un homme fort compétent en cette matière, parce qu'il a passé une grande partie de sa vie en rapport avec des possédés.

« Une des plus grandes erreurs, écrit notre solitaire, où sont plongés la plupart des hommes sur la possession des malins esprits, est de croire que personne n'est maintenant possédé. Il n'y a pas jusqu'aux plus habiles gens qui ne contestent cette vérité, ou la révoquent en doute, quoique l'Ecriture, les Pères et toute l'Eglise la reconnaissent; ou qui ne s'imaginent que les personnes possédées sont toujours dans la fureur et la rage des démons, croyant qu'étant dans un continuel dérangement d'esprit, elles sont incapables d'aucune action vertueuse et raisonnable. Mais il n'y a rien de plus faux. Les religieuses de Loudun faisaient tous leurs devoirs avec beaucoup d'exactitude dans le temps de leur possession. Elles disaient le divin office au chœur; chacune s'occupait de ses ouvrages avec tout le soin et la conduite nécessaire. Elles ne laissaient pas cependant d'être bien exercées, *dans leur intérieur* par les démons qui les obsédaient. Mais elles n'étaient presque jamais possédées *que pendant l'exorcisme*. C'était là où Dieu forçait ces misérables à comparaître, dire et faire mille choses à sa gloire et à leur condamnation..... Sur ce point, pour confirmer ce que dit ici le P. Surin, j'ai, tout indigne que je suis, j'ai sur ceci une infinité d'expériences. J'ai encore entre les mains une fille âgée de plus de

soixante ans et possédée depuis plus de vingt-cinq ans, qui conduit une grosse communauté très sagement, en sorte qu'il ne paraît presque pas qu'elle soit en cet état. Elle vaque à ses occupations autant que son grand âge et ses infirmités le lui permettent, comme si elle n'avait que vingt-cinq ans (1). »

Il est facile de constater d'ailleurs que les récits du temps ne rapportent aucun phénomène extérieur qui se soit produit en dehors des exorcismes, sauf ce qui concerne l'invasion du mal. Mais où a-t-on observé l'action de flairer des roses et d'éprouver une affection violente pour un homme absent parmi les symptômes de la grande hystérie. Du reste ce fait eut lieu une fois, à l'origine du mal, et depuis ne se reproduisit plus. M. Legué, à propos des apparitions de Grandier, dit que les hallucinations sont un prodrome de l'hystérie épidémique. Notre docteur voudrait nous faire croire que la science a étudié suivant ses méthodes une maladie appelée hystérie épidémique : il sait bien que la science est réduite à des conjectures sur ce point et que ces conjectures ne sont point encore sérieusement formulées. En tout cas, des prodromes ne sont point des symptômes; et il n'en reste pas moins constant que les religieuses Ursulines n'ont jamais manifesté aucun des phénomènes *spontanés* qui constituent la grande attaque hystérique.

Arrivons aux phénomènes provoqués. Il faut d'abord convenir qu'il y a ressemblance dans le fait, sinon dans la forme de la provocation; l'exorcisme appelle en apparence une espèce de crise, comme les procédés du médecin déterminent le sommeil hypnotique. Mais là s'arrête l'analogie. L'hystérique est sous la dépendance du médecin qui la fait passer par des émotions de son choix et dispose d'elle à son gré; quelques attouchements, quelques gestes, quelques mots lui suffisent pour l'endormir, pour la mettre en catalepsie, pour faire apparaître en son cerveau les images qu'il lui plaît, pour lui inspirer la terreur, le calme, la tristesse, la joie.

L'exorciste au contraire se trouve toujours aux prises avec une personnalité qui lui résiste avec énergie, avec violence, avec fureur, qu'il ne parvient à dominer que par des efforts vigoureux et longtemps soutenus. D'une part, un assoupissement profond livre un organisme sans défense et sans spontanéité à l'influence d'une cause extérieure; de l'autre, on est frappé par les signes évidents d'un

(1) Manuscrit n° 3.

être, d'une activité, d'une vivacité inouïe, attentif à manifester son indépendance, la liberté de sa pensée, une malice infatigable et une obstination presque invincible. Entre les deux ordres de phénomènes, il n'y a pas ressemblance : il y a contraste heurté.

Très fréquemment, les possédés offrent, pendant l'exorcisme, le spectacle d'horribles convulsions, et ces convulsions sont la raison même qui porte certains esprits plus prompts que sages à confondre les possessions avec l'hystérie; car elles rappellent en quelque sorte les symptômes de la période épileptiforme et de la période clonique de cette névrose : les membres sont affreusement tordus, le corps tout entier est livré à des agitations plus que frénétiques. Mais, outre que ces phénomènes sont d'une violence sans égale, comme nous allons le dire, il faut ne pas oublier que la pathologie classe les symptômes analogues de l'hystérie dans l'attaque *spontanée*, et non dans l'attaque provoquée, ce qui n'a presque jamais lieu pour les possédés.

Ainsi la logique, cette probité de l'intelligence, nous oblige de conclure qu'il n'y a point d'assimilation légitime entre les phénomènes provoqués de l'hystérie et les phénomènes provoqués de la possession.

J. DE BONNIOT. *S.-J.*

(*A suivre.*)

---

# DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE

## CE QU'ELLE EST ET CE QU'ELLE PEUT ÊTRE

---

Le Caire, 12 juin 1884.

Depuis que j'ai écrit les quelques pages qui ont paru dans la *Revue du monde Catholique*, le 15 avril dernier, deux mois et plus se sont écoulés. J'achevais en effet d'écrire le 16 mars, au moment où toutes les fanfares militaires anglaises faisaient entendre leurs plus éclatantes sonneries pour célébrer les grands combats de Tokar, de Tamanib, dignes d'être comparés aux non moins glorieuses batailles de Gassassine et de Tell-el-Kébir. La presse anglaise n'a pu contenir un moment sa joie, elle a loué ses héros, qui d'ailleurs se sont très honorablement battus par une chaleur de 50 degrés, ont tué un assez bon nombre de Soudaniens, mais qui finalement ont dû rétrograder et sont revenus montrer au Caire et à Alexandrie le spectacle ignoble de leur dégradation morale, de leurs lourdes orgies et de leur brutalité proverbiale. Et les événements ont continué leur marche, marche terrible et désastreuse! L'Égypte est ruinée et à la veille de la banqueroute : plus un sou dans les caisses du gouvernement, plus une idée dans les têtes officielles, plus un sentiment, si ce n'est la crainte la plus exagérée et l'envie démesurée de se tirer de la bagarre qui s'avance, avec le plus d'argent possible dans sa poche. L'insurrection s'est étendue, elle a fait des progrès étonnants : du haut de la citadelle du Caire, l'odeur du mahdi et de ses bandes se sent déjà, selon l'expression d'un cheikh des plus influents de l'ancienne ville des khalifes. A peine les troupes anglaises avaient-elles laissé Souakin, que le vaincu Osman Degna faisait apparaître ses noires colonnes et investissait de nouveau la ville : les cheikhs des tribus prétendues amies, de ces tribus qui s'étaient hâtées de venir faire leur soumission aux pieds du général Graham, faisaient cause commune avec le lieute-

nant de Mohammed-Ahmed, heureux d'avoir reçu l'or anglais et de combattre les chrétiens. Du côté de Khartoum, manque complet de nouvelles depuis les premiers jours d'avril : la ville était alors complètement entourée par les insurgés, la baguette de Gordon pacha, de ce vali de tout le Soudan, avait cessé d'opérer ses merveilleux prodiges et avait laissé son maître seul avec son impuissance et sa fatuité. Aussi qu'il est plaisant d'entendre M. Gladstone, premier ministre de Sa Majesté la Reine et Impératrice, déclarer gravement, au grave parlement anglais, qu'il est décidé à envoyer des secours à Gordon, s'il est en danger. Certes, les nymphes des bords de la Tamise peuvent commencer leurs chants de deuil, les vierges d'Albion peuvent se voiler la face, Gordon est bel et bien perdu : il ne sera jamais en danger pour la raison que le madhi y a mis bon ordre. En effet, d'après toutes les nouvelles particulières reçues au Caire, la ville de Khartoum est sur le point de succomber : Gordon doit être pendu. Je ne peux garantir l'exactitude de ces nouvelles ; car en Orient, selon le proverbe, il faut se défier même de son œil ; mais il ne fait pas doute un seul instant que Khartoum succombera, si ce n'est déjà fait, et que Gordon aura un triste sort. D'ailleurs, la vraisemblance est du côté des nouvelles dont je parle, puisque Berber est pris et que Dongola vient d'avoir le même sort ces jours derniers. Or Khartoum est au-dessous de la cinquième cataracte, Berber entre la quatrième et la cinquième, Dongola près de la troisième. Voilà l'effet produit par les victoires anglaises. Encore quelques jours, et les bandes du madhi seront à Ouady Halfa, à la seconde cataracte ; de la seconde cataracte à la première, c'est-à-dire à Assouan, il n'y en aura pas pour longtemps : or Assouan est la ville frontière au sud de l'Egypte proprement dite. Et alors que feront Messieurs les sauveurs de l'Egypte, Messieurs les réformateurs de tout ce qu'il y avait de mauvais au pays des Pharaons ?

En fait, le gouvernement anglais a fini par comprendre dans quel guêpier il s'était fourvoyé. Il est vrai que la question d'argent est pour beaucoup, je devrais même dire pour tout, dans cette intelligence tardive d'une situation créée par ceux-là mêmes qui s'étaient donné la mission de l'éloigner à jamais du pays qu'ils étaient venus défendre. S'il y a un fait certain sous le calotte du ciel, c'est que les caisses du gouvernement égyptien sont à sec. Plus une guinée, plus un talari, bientôt plus une piastre. Et cependant l'armée

d'occupation peut-elle occuper sans être payée? Ces jeunes cadets écossais que l'on a fait venir de leur pays brumeux et de leurs montagnes pour montrer à l'Egypte, au pays du soleil et à la vallée du Nil, ce que c'étaient que les beaux d'enfants des Highlands, ces jeunes cadets, dis-je, qui rendent au Caire l'important service de se promener dans ses rues et de loger dans sa citadelle, peuvent-ils se passer de leurs vingt guinées par mois? J'ai bien dit, vingt guinées par mois à ces jeunes apprentis de Mars! Et M. Clifford Lloyd qui s'est alloué un petit traitement de soixante cinq mille fr. alors qu'il n'a pas droit à plus de trente, peut-il voir la fin du mois arriver sans palper ces espèces sonnantes et bien trébuchantes, ces jolies pièces d'or qui le récompensent, du reste très pauvrement, très petitement, du grand zèle qu'il met à tout démolir en Egypte? Et *tutti quanti*. Il fallait donc y faire bonne garde : si le déficit, si la banqueroute s'abat sur l'Egypte, comme elle le fera, ordre est donné que nul parmi les blonds enfants d'Albion n'ait à en souffrir. Cependant s'il n'y a pas d'argent, comme dit le proverbe, il n'y aura pas de suisse. L'esprit anglais est fertile en inventions. Si le fellah ne peut pas payer l'impôt et par conséquent remplir les caisses du gouvernement, il a du moins du coton et des céréales, il est bonne bête quand il n'est pas trop surexcité, il peut payer en nature avec une majoration pour l'Etat, bien entendu, et trois cent mille *ardebs* (l'*ardeb* vaut presque deux hectolitres) à une livre égyptienne donneront au moins *deux cent cinquante mille livres*, c'est-à-dire six millions deux cent cinquante mille francs. Et que fera-t-on de cette petite somme? Le monde est périssable, l'Angleterre n'est elle-même que trop sujette à la ruine, Dieu seul est éternel, disent les contes arabes : par conséquent si cette somme va tout entière dans la poche des enfants de cette suave contrée, autant de pris sur l'ennemi. Et l'on a décidé que cet impôt en nature vendu à certaines compagnies financières qui font, ma foi, un assez joli bénéfice, serait destiné... à quoi? à payer les employés du gouvernement? — non, à payer une pension ou plutôt les pensions attribuées aux familles des soldats morts au Soudan, à raison de douze mille francs, oui, c'est bien douze mille francs par tête! Grand Dieu! on ne peut avoir plus d'impudence et d'égoïsme!

Mais après? recommencera-t-on la même comédie? Non, et cette fois-ci, la croyance est générale, le gouvernement ne pourra plus payer parce qu'il n'aura plus d'argent. Alors c'est la banqueroute,

car le service de la dette est absolument impossible, et les créanciers du gouvernement égyptien feront bien d'avoir d'autres ressources à leur disposition, s'ils ne veulent pas trop sentir les effets de la colonisation anglaise. Sur le papier le mot banqueroute n'est pas un trop gros mot, en réalité c'est une très grosse affaire; car toutes les puissances européennes sont intéressées au système financier de l'Egypte, et la loi de liquidation n'est pas un petit obstacle aux visées de messieurs les ministres de la reine. M. Gladstone et son ministère l'ont bien compris; c'est pourquoi ils ont convié l'Europe à cette conférence qui fait tant parler d'elle avant d'avoir vu le jour. Le prétexte de cet appel à l'union de l'Europe est la restauration des finances égyptiennes, naturellement il en aurait trop coûté à l'orgueil britannique de réclamer aux peuples voisins et amis de l'aller aider à mettre l'ordre où elle n'avait pu qu'établir le plus grand désordre; mais les autres puissances pouvaient-elles accepter de guérir une situation sans rechercher les causes qui ont rendu l'Egypte si malade? Le plus vulgaire bon sens dit que non, car ce qui a rendu l'Egypte rachitique, c'est la présence de l'armée d'occupation qui a sucé le plus pur de son sang et l'a mise à deux doigts de sa perte. Le gouvernement français a très habilement profité de cette situation : il s'est refusé, d'après les nouvelles qui nous en arrivent chaque jour, à séparer la question financière de la question politique, parce que l'une dépend intimement de l'autre, et que tant que l'occupation anglaise souillera le sol sacré de l'Egypte, comme le disent les journalistes arabes, il n'y aura plus de prospérité pour elle. D'ailleurs, la situation politique de la France s'est considérablement améliorée depuis la date de mon premier article; l'expédition du Tonkin n'était alors qu'à moitié faite, les derniers retranchements des Pavillons-Noirs et des Chinois, poussés par nos bons amis les Anglais, n'avaient pas été enlevée avec cette *furia francese*, que l'on revoit toujours avec plaisir, quand on a le bonheur et l'honneur d'être Français. L'Oriental qui ne juge jamais qu'après le fait accompli, voyant l'impuissance anglaise en Egypte, se disait que la France pouvait être tout aussi impuissante au Tonkin; il attendait avant de se prononcer. Lorsqu'il a vu le succès certain, il s'est opéré en lui un changement complet : le prestige français s'est accru à ses yeux, car il n'était pas sans savoir combien de difficultés nous avaient été suscitées par l'Angleterre; il avait lu les articles anglais prophétisant que l'expé-

dition échouerait, et devant le succès il a retourné contre nos bons amis le mépris dont il était tout prêt à nous couvrir libéralement, si un seul échec était venu arrêter la marche en avant. Il est possible qu'en France on ne se soit pas aperçu de ce changement et de cette amélioration, les luttes quotidiennes de la presse et des partis ne laissent ni le temps ni la réflexion nécessaires pour pouvoir se rendre compte de tous les effets d'un événement même minime; mais quand on est loin de son pays, quand on vit continuellement au milieu d'Européens de nationalité différente et d'indigènes, on s'aperçoit bien vite des dispositions des uns et des autres à des signes presque imperceptibles.

Je le répète : la position de la France s'est considérablement améliorée par suite de l'expédition du Tonkin : on l'avait crue morte ou blessée mortellement, on voit qu'elle est encore forte; et ici lorsqu'on la voit battre les Chinois et qu'on peut se payer le plaisir de voir au contraire les Anglais vaincus en définitive et par le climat et par les Soudaniens, on ne se demande pas si, le cas-échéant, elle serait victorieuse contre telle ou telle puissance européenne, on se contente de juger le fait présent : si la France vient à être victorieuse au Tonkin, elle peut l'être ailleurs; et d'instinct, sentant son malheur, l'Arabe se dit : Oh! si la France le voulait!... et pourquoi ne voudrait-elle pas? L'expédition d'Egypte est encore présente à toutes les mémoires : on n'a pas eu encore le temps d'oublier Bonaparte et ses régiments! on se souvient des brillantes victoires des Pyramides, d'Héliopolis et d'Aboukir. Napoléon Ier et sa légende militaire a encore un énorme empire sur l'imagination trop développée de ce peuple resté enfant sous un grand nombre d'aspects. On ne peut en outre s'empêcher de comparer la conduite des soldats français pendant l'expédition d'Egypte avec celle des soldats de l'occupation anglaise actuelle. Le général Bonaparte avait parfaitement su concilier son pouvoir personnel avec le respect des droits indigènes : sa création du divan, ses règlements d'occupation militaire sont de pures merveilles d'esprit organisateur; de plus, ce ne sont pas les Arabes qu'il vainquit, ce sont les Turcs, auxquels il donna de rudes leçons; et les indigènes de la vallée de Nil, qui avaient une haine énorme et innée pour le Turc, ont toujours vu avec bonheur leurs ennemis réduits à l'impuissance. Au contraire les Anglais, sont venus combattre les Egyptiens; de règlements, ils n'en ont fait que pour eux. Le pays

qui était simplement en tutelle est devenue esclave ; il était riche, il est ruiné ; il marchait à la civilisation, il recule à la barbarie ; on pouvait le servir avec honneur et se faire de petites bénéfices par surcroît, on voit toutes les hautes positions prises d'assaut par une bande famélique d'Anglais, et les indigènes renvoyés de presque tous les postes qu'ils occupaient.

Il est dangereux de prendre les gens pour des imbéciles et de se croire toujours et en tout supérieur. Les Arabes ne sont certainement pas aussi savants, aussi forts, ni simplement aussi instruits que les enfants de la vieille Angleterre ; mais ils sont loin d'être stupides, loin d'être niais. Ils ont des yeux, ils voient ; quand ils ont vu, ils jugent. L'Arabe n'est pas un raisonneur, ce n'est pas un philosophe, ni même un calculateur ; par contre, il a une habileté contre laquelle viennent se briser souvent toutes les habiletés européennes : il sait attendre, car il n'est pas pressé : peu lui importe d'arriver tôt ou tard, pourvu qu'il arrive. Il n'a pas besoin pour vivre de tout le confort de nos civilisations occidentales : où la nuit le surprend, il peut dormir, s'il ne préfère continuer son chemin. Les lenteurs de la politique orientale sont devenues proverbiales. A cette lenteur, si on le veut presser, son imagination sans frein vient en aide en lui suggérant une foule d'idées, de ruses, de mensonges, qu'il croit ingénieux, et qui ne sont que puérils et qu'un Européen prendra toujours au sérieux, en voyant l'air grave avec lequel on les débite, la bonne foi parfaitement simulée avec laquelle on se joue, et surtout en ne se doutant pas du mensonge ou de la ruse, parce que lui-même a été élevé et a vécu dans des pays où le mensonge est honni et la ruse décriée. Cette différence des milieux a toujours trompé et trompe toujours les Européens : le gouvernement anglais vient d'en faire l'expérience. Il a cru s'attacher certains indigènes par de l'argent. L'argent est, en fait, tout-puissant dans ce pays ; il est même si puissant qu'après s'être vendu à un parti pour recevoir de ce bienheureux métal, le même homme se rachète facilement pour rien et se revend à un second maître pour recevoir une seconde fois. Cela n'empêche certes pas l'Arabe d'avoir beaucoup de vertus, d'être fidèle, hospitalier ; mais comme le *foulous* (l'argent) est son meilleur ami, c'est à lui qu'il est le plus fidèle, c'est envers lui qu'il exerce le plus largement l'hospitalité. Que dire à cela? Dieu est grand, il est bon, miséricordieux, et les hommes sont petits, méchants et portés au mal !!!

Voilà pourquoi, en traitant les Arabes comme de purs imbéciles, en croyant les acheter comme de simples machines, les Anglais se sont grossièrement trompés et se sont attiré une de ces haines vigoureuses qui n'attend qu'une occasion pour éclater. Cette occasion, cette explosion, pour mieux dire, je ne serais pas étonné que les Anglais eux-mêmes ne voulussent la chercher, la faire naître. Il y a quelques jours, peut-être ont-ils cru l'avoir trouvée. Il est de coutume au Caire que, vers les premiers jours du mois de mai (l'époque varie selon le commencement de l'année musulmane), la population indigène aussi bien que les colonies célèbrent *la bonne odeur des souffles du printemps*, c'est l'expression du pays, par un jour de fête où chacun se donne le plus de plaisir possible, en s'enivrant à qui mieux mieux, après être allé respirer l'air de la campagne. Quelques jours avant cette fête, il y a environ un mois, des bruits alarmants avaient commencé de circuler à travers la ville; on ne parlait rien moins que de massacrer tous les Anglais, et le bruit avait fini par prendre une certaine consistance. Qu'y avait-il au fond? Messieurs de la police le pourraient savoir. Le fait est que le jour de la fête, sous un accablant soleil, avec une atmosphère chargée de khamsin et remplie de la poussière que ce vent soulève et charrie, les régiments anglais passèrent la journée l'arme au bras, le fusil chargé, le sabre dégaîné, tout prêts à charger la foule et à tirer sur elle. Les Arabes, gens prudents de leur naturel, restèrent chez eux, et la bonne cavalerie de Saint-Georges, soit provocation ou, le mot a été dit, soit précaution, fut obligée de retourner dans ses cantonnements, sans avoir pu donner une nouvelle preuve de ce courage qu'elle avait montré à Gassassine.

Qu'on ouvre maintenant l'histoire de l'expédition française de 1789, et qu'on juge. Les moyens employés ont été radicalement différents : il n'est donc pas étonnant que les résultats n'aient pas été les mêmes. La force, la violence, le poids de leurs gros canons, voilà les moyens employés par le gouvernement anglais pour implanter son influence dans la vallée du Nil : eux d'abord, que le reste aille à vau-l'eau, peu leur importe. La France a agi d'une manière diamétralement opposée; si ses armées ont foulé le sol égyptien, ce n'a été, aux yeux des Arabes, que pour refouler le Turc; si elle a été obligée de retirer ses troupes, elle a repris le pays par sa civilisation. C'est précisément cette réputation de bravoure chevaleresque, d'habitudes douces et affables, de manières

serviables, que nos soldats et leurs chefs avaient laissée ici, qui engagea le grand Méhémet-Ali à confier à des Français la plupart des services qu'il organisa en Égypte. En effet, on n'a qu'à parcourir l'histoire de ce grand homme pour n'avoir aucun doute de ce que je viens de dire. Lorsque le pacha voulut créer toutes les institutions gouvernementales dont l'Egypte était entièrement dépourvue, il s'adressa à des Français. Le colonel Sèves lui fit son armée avec l'aide de M. Paulin de Tarlet pour la cavalerie, et de M. Gouthard du Veneur pour l'artillerie. M. le colonel Rey fonda l'arsenal, M. Varin l'école de cavalerie, et M. Planat celle d'état-major. Toutes ces créations familiarisèrent le peuple égyptien avec le nom français, avec les œuvres et l'administration françaises ; malgré le fanatisme et la jalousie qui devaient nécessairement se faire jour chez des hommes qui ne voyaient pas sans quelque déplaisir les hautes places données aux étrangers, le fond du caractère français ne manquant pas de ressemblance avec celui du caractère arabe, la sympathie finit par l'emporter sur la jalousie, et Français et Arabes vécurent en assez bonne intelligence.

## II

Toutes les fondations de Méhémet-Ali n'auraient cependant pas suffi s'il n'avait mis le couronnement à tout cet édifice par la création de nombreuses écoles. Pour former en effet des hommes capables de diriger, même en second, les différentes institutions que j'ai mentionnées, il fallait une éducation ne ressemblant que le moins possible à celle que l'on donne aux Arabes. L'œuvre devait être difficile, mais on pouvait espérer la mener à quelque bon résultat avec de la patience et de la persévérance. L'esprit arabe est capable d'une assimilation très rapide, grâce à la mémoire prodigieuse et purement passive, qui semble être l'attribut de races sémitiques; malheureusement il perd en profondeur, il ne peut pas s'appliquer aux sciences de raisonnement autrement que par la mémoire, il est très facile de lui apprendre la pratique, presque impossible de lui faire comprendre la théorie et surtout de faire arriver un esprit arabe à découvrir de nouvelles applications des lois qu'on lui a mises très facilement dans la mémoire. Aussi fut-il très difficile pour les hommes mis à la tête des écoles d'arriver à produire quelques résultats palpables, malgré les noms pompeux dont on

avait décoré les nouveaux établissements à l'instar de ceux qui existent en France. Il y eut, en effet, en Egypte, dès le règne de Méhémet-Ali, il y a encore maintenant une école polytechnique, une école de droit, une école de médecine, des écoles préparatoires, etc. : le baccalauréat seul fut laissé de côté, mais il y a des examens chaque année et même à tout propos on en fit : quand un personnage quelconque arrivait en Egypte, on n'avait rien de plus pressé que de lui montrer les écoles et de faire subir des interrogations aux élèves prévenus, choisis d'avance et qui s'en tiraient, ma foi, comme ils pouvaient. Méhémet-Ali, en tout ce qui regarde l'instruction, commit une grave erreur : il voulut aller trop vite, croyant qu'on pouvait lui servir à heure dite des avocats, des ingénieurs et des médecins. La vanité le faisait trop souvent agir, et pour la vaine gloire personnelle il compromit le succès de sa plus belle et de sa plus féconde création. Ce n'est pas le tout de faire venir d'Europe, de France en particulier, des maîtres instruits et capables, de les faire professer dans leur langue un programme, qui, en France, par exemple, donnait des résultats merveilleux : il fallait encore que les intelligences auxquelles on dispensait cette forte nourriture intellectuelle et scientifique fussent aptes à se l'assimiler : or ce n'était pas précisément le cas. Pour être plus avancée que les autres peuples de l'empire turc, l'Egypte n'était pas encore arrivée à ce point de force et de maturité intellectuelles où elle aurait pu, sinon marcher de pair avec l'Europe, du moins la suivre d'aussi près que possible. La langue elle-même tout d'abord n'était pas propre à un enseignement scientifique : on eut beau à faire des périphrases, à créer des termes nouveaux, à faire sortir, en un mot, des entrailles de la vieille langue arabe toute stupéfaite, un jargon qu'elle ne reconnaissait plus comme son fruit, on ne put pas la plier entièrement au service qu'on exigeait d'elle. D'ailleurs l'une des plus grandes difficultés qu'on ait eu à vaincre, venait et vient encore de la funeste habitude que les Arabes ont de se contenter de l'à peu près et de ne pas vouloir arriver au sens juste, premier et intrinsèque du mot : je m'en aperçois tous les jours. Quand ils sont arrivés à peu près à saisir le genre ou tout au plus l'espèce, ils ne se donnent aucune peine pour parvenir jusqu'à l'individu. Pour citer un exemple : la langue arabe est extrêmement riche pour tous les objets d'art, à force de la violenter on lui a fait produire des métaphores inimaginables pour un esprit européen ;

si l'on demande à un lettré arabe, quand par hasard un de ces mots se rencontre, ce que signifie ce mot, il répond invariablement : bijou : en vient-il un second, un troisième et ainsi de suite jusqu'à dix, tous veulent dire bijou. En vain vous lui objecterez que si le fond du sens est bijou, les nuances doivent s'appliquer soit à diverses espèces de bijoux, soit même à certains bijoux particuliers; non répond-il, c'est bijou : — et pourquoi? — Pourquoi, je ne sais pas, c'est comme cela. — Et celui qui me répondait ainsi hier même, est un Arabe lettré, professeur à l'école préparatoire pour l'école polytechnique.

S'il en est ainsi maintenant, après cinquante ans d'existence, pour les écoles gouvernementales, on juge de ce qu'il en dut être dans les premières années où ces établissements d'instruction fonctionnèrent. Aussi les résultats furent-ils maigres. On avait eu beau faire parade des écoles devant les visiteurs étrangers, qui ne pouvaient comprendre les réponses des élèves interrogés que par le moyen d'un interprète, ne se faisant pas faute de traduire avec amélioration, le jour devait arriver où les fruits de l'instruction donnée pourraient être appréciés à leur juste valeur : ce devait être le jour où, le cercle des études achevé, il fallait passer de la théorie à la pratique. Or voici ce qui en arriva, d'après l'historien de Méhémel-Ali. On eut beau faire un choix parmi les élèves les plus intelligents et les mieux notés, leur faire apprendre par cœur une sorte de catéchisme pratique des ouvrages les plus fréquents à exécuter en Egypte, puis leur conférer des titres, les revêtir d'un uniforme, emprunté le plus souvent à la France, et les couvrir de décorations afin de leur donner un air plus respectable et plus imposant, lorsqu'ils furent mis en face de la besogne dont ils avaient été chargés, à cause de leurs prétendues connaissances respectives, ces nouveaux fonctionnaires, si soigneusement éduqués, si tendrement catéchisés, firent preuve d'une ignorance radicale et d'une impuissance absolue. Les ingénieurs, munis de leur brevet, n'étaient pas capables de faire curer un canal. Les médecins, fournis de leur diplôme, ne pouvaient ni reconnaître une maladie, ni en indiquer le remède, le diagnostic n'existait pas pour eux, la thérapeutique était encore à l'état embryonnaire pour eux. Encore s'ils s'en étaient tenus à une sorte de charlatanisme, ou à l'empirisme ordinaire des traiteurs arabes; mais non, ces fils de fellahs, élevés à l'école d'habiles praticiens européens, avaient vu manier

les instruments de chirurgie et opérer des merveilles : un Egyptien, élevé et instruit par la grâce de Méhémel-Ali pacha et du prophète, ne pouvait manquer d'en faire moins ; et, d'une main audacieuse, ils tranchaient, amputaient sans le moindre discernement et, pour guérir une tumeur anévrismale, ils employaient le bistouri. On voit l'effet produit. Un fait historique donnera la juste mesure des effets obtenus. Lorsque les premiers élèves chirurgiens sortirent de l'Ecole de médecine, Ibrahim pacha, fils de Méhémel-Ali, se trouvait au milieu des difficultés les plus grandes de la célèbre campagne de Syrie, ayant besoin d'hommes, et veillant, autant qu'il le pouvait faire, à l'état sanitaire de son armée. On lui envoya tout un bataillon de chirurgiens, fraîchement sortis de l'école du Caire. Travailleurs infatigables, désireux de montrer leur aptitude, ils se mirent à la besogne et quelle besogne, grand Dieu! Tout blessé était infailliblement estropié pour la vie, s'il ne mourait sur le coup : aussi Ibrahin pacha, furieux, les renvoya avec colère, pour la raison, écrivait-il, « qu'ils estropiaient tous les blessés confiés à leurs soins ».

Le pacha d'Egypte fut atteint dans le plus sensible de son orgeuil vaniteux, par l'insuccès de ses écoles ; mais, avec une ténacité qui lui fait le plus grand honneur, il voulut aller de l'avant et continuer son œuvre malgré l'insuccès. Il en rechercha les causes, et ses conseillers ne manquèrent pas de les lui faire connaître, car elles étaient assez visibles, et on prit même soin de les agrémenter de nuances imaginaires. Il était certain que les enfants respiraient au Caire une atmosphère viciée, qu'ils vivaient dans les milieux les plus délétères pour l'enseignement sérieux : livrés, pendant le jour, aux soins intelligents de professeurs français, ils mettaient leur mémoire à la torture pour faire entrer les leçons dans leur tête, sans se donner la peine de comprendre ; mais, le soir venu, ils retournaient à leurs maisons, et ils retrouvaient toute la mollesse, toute la fadeur, tout le poison des mœurs musulmanes, et ils perdaient régulièrement, chaque soir, soit dans la mollesse, soit par fanatisme, le fruit des leçons de la journée. On résolut de couper court à cet inconvénient, ou, pour mieux dire, à ce dissolvant, en fondant une mission égyptienne, composée des jeunes gens les plus intelligents, qu'on enverrait étudier sur place en Europe et qu'on soustrairait ainsi à l'influence désastreuse de la vie musulmane. C'était finir par où l'on aurait dû commencer. Paris

fut naturellement choisi pour le centre de la mission; et encore aujourd'hui être envoyé à Paris, par leur gouvernement, est le rêve des petits effendis qui se croient appelés à de hautes situations. Cette tentative donna des résultats bien plus satisfaisants, mais elle se heurta aux mêmes obstacles. L'Egyptien, quoique transplanté sous le climat brumeux de Paris, reste toujours Egyptien, il rêve à la lumière de son pays, à la chaleur énervante, aux plaisirs faciles, aux places qu'il peut avoir dans l'avenir et à toutes les délices voluptueuses qui découleront des gros traitements qui sont la résultante des hautes fonctions. Il peut être enfermé dans une mansarde du quartier latin, ou dans une chambre plus confortable des hôtels du boulevard Saint-Michel, il revoit toujours les rues étroites du Caire, les fenêtres grillées où souvent apparaît une tête curieuse, un visage souriant et sans voile, qui se hâte de disparaître pour reparaître bientôt; il voit par avance la femme qu'il pourra épouser, sans l'avoir jamais aperçue. Ce sera la première : puis viendra une seconde, puis tout un harem avec l'inséparable eunuque noir; il escompte à Paris tous les baisements de main qu'il recevra au Caire, toutes les douces avances qu'on lui fera, tous les bagschichs qu'il recevra, tous les coups de courbache qu'il pourra donner, toutes les esclaves blanches qu'il pourra posséder et, avant même de l'avoir reçue, l'instruction qu'il recevra est viciée par l'usage qu'il compte en faire.

A cette première cause d'insuccès, il faut en joindre une seconde. L'étudiant arabe est rempli d'un immense orgueil, suite de la grande science qu'il croit posséder : s'il se laisse guider, ce n'est qu'en apparence et pour avoir de bons certificats; en fait, il agit à sa tête sans faire bien, malgré l'autorité de la Fontaine; et comme son esprit est naturellement faux à cause de sa trop grande subtilité, il se laisse prendre aux grands mots qu'on fait sonner à ses oreilles novices. Lui qui a toujours été esclave, qui redeviendra plus humble qu'un esclave vis-à-vis de ses supérieurs dès qu'il aura remis le pied sur le sol égyptien, il s'éprend de la liberté, il en parle à tort et à travers comme s'il l'avait toujours connue; de la liberté il tombe dans la démagogie, de la démagogie dans le communisme le plus ardent (en théorie). Finalement, son esprit a trouvé moyen de se fausser encore davantage. Des faits feront mieux comprendre et justifieront ce que je dis. Les premiers Egyptiens, envoyés à Paris pour y faire leurs études à l'européenne, restèrent cinq ans, ayant toute

latitude pour s'adonner aux sciences qui leur convenaient le mieux, à eux ou à leurs pays, ou vers lesquelles ils se sentaient attirés davantage. Lorsque les cinq ans furent écoulés, la mission rentra en Egypte, et l'on dut s'occuper de placer les membres distingués qui la composaient, ces jeunes gens qui étaient allés ravir à d'autres cieux ce feu sacré de la science dont ils allaient doter leur patrie. Le pacha ne fut pas peu embarrassé pour ce placement : il entra même un peu en colère, selon sa louable habitude, et finit par envoyer ses humbles sujets dans des postes extraordinaires. « Quelle a été la matières de tes études, demanda-t-il à l'un de ces revenants d'Europe? — L'administration civile, Altesse, répondit l'effendi. — L'administration civile! répliqua le pacha; qu'est-ce que cette chose-là? — C'est la théorie du gouvernement, des affaires. — Les affaires! le gouvernement! que peux-tu avoir de commun avec le gouvernement et les affaires? c'est moi seul ici qui gouverne : va, tu me traduiras les ouvrages militaires. » A un second : « Et toi que sais-tu? — L'agriculture, Altesse. — L'agriculture! s'écrie le vice-roi au comble de la stupéfaction. — L'agriculture! fit écho son secrétaire intime qui était présent à l'audience; » et avec un accent de profond mépris et de suprême dédain : « Mais cet homme n'en sait pas plus que les fellahs! Voilà donc le résultat de cinq ans d'études à Paris? — Va, va au Caire, cria le pacha avec exaspération, tu me feras de la poudre. » L'audience continua par un troisième qui, mieux avisé, avait étudié les langues et les mathématiques; il pouvait être utile, mais le pacha, mis de mauvaise humeur par les deux premiers, ne comprit pas quels services il pouvait en tirer; il l'envoya dans la basse Egypte pour diriger une filature de coton. Un quatrième avait eu de plus hautes visées; il avait employé son temps d'études à Paris à se faire initier aux mystères sacrés de la science diplomatique : il croyait faire merveille en son pays : songez donc un diplomate formé dans le quartier latin, sur les trottoirs de Paris, dans les brasseries, ou au café Procope! C'était certes un oiseau rare en Egypte : on le lui fit bien voir, et il put aller exercer ses facultés et sa science diplomatique au milieu des fellahs, des âniers et des automédons; il eut la surveillance du matériel dans une administration publique.

Cette manière de pourvoir au service des administrations publiques n'était pas nouvelle au temps de Méhémet-Ali; on a eu grand soin de la conserver dans les traditions gouvernementales, et si quelqu'un

s'est distingué dans les octrois, on le nomme membre du conseil sanitaire, ou juge dans un moudirieh; histoire de la récompense?

Certes, le tableau que je viens de tracer n'est pas flatteur; on avait voulu agir trop vite et changer les individus du jour au lendemain, au lieu d'attendre ce changement du travail lent, mais sûr, du temps. On voit que les résultats ne répondirent pas aux espérances conçues un peu prématurément, il faut le dire. Mais quelle qu'ait été cette déception, il y avait cependant des résultats acquis et des résultats qui devaient offrir une base beaucoup plus solide pour les constructions à venir. L'impulsion donnée devait avoir une force continue et le fonctionnement se perfectionner. Au fond, ces premiers résultats étaient dus à la France, quoique le gouvernement français n'y eût pris aucune part; mais l'influence d'un pays ne dépend pas toujours de la part directe que le gouvernement de ce pays prend aux choses de l'extérieur. Presque toutes les colonies ont été dues à l'initiative de simples particuliers qui ont préparé l'action ultérieure du gouvernement. C'est ce qui a eu lieu pour l'Egypte : des Français ont tout créé dans cette contrée : administration civile, administration militaire, écoles, institutions. Leurs noms, que j'ai cités et auxquels il faut joindre celui du docteur Clot-bey, de Marseille, sont liés à l'histoire de l'Egypte, sous le règne de Méhémet-Ali et de ses successeurs. Si la France, si l'Angleterre elle-même a pu dans la suite s'occuper de l'Egypte, s'ingérer dans les querelles du pacha et du sultan, c'est à l'action première, efficace et bienfaisante des officiers français, des ingénieurs français, des médecins français, des professeurs français et des jurisconsultes français. Et dès ce moment je peux m'étonner à bon droit d'avoir entendu prononcer du haut de la tribune française ces mots aussi absurdes qu'antifrançais : « Qu'est-ce donc que la France peut aller faire en Egypte? » Mon Dieu, tout simplement défendre sa position, se conserver elle-même! En effet, il ne faut pas se dissimuler que, quelque maigres qu'aient été les résultats obtenus d'abord, ils n'ont été obtenus que grâce à la persévérance des Européens : laissés à eux-mêmes, les indigènes n'auraient pas même pu commencer, pas même pu concevoir l'idée qu'il y eût à faire autre chose que ce qu'ils faisaient; c'est-à-dire se donner le moins de peine possible, ne rien faire, s'il se pouvait, et empocher de gros traitements qui permissent d'avoir des femmes et des esclaves. Que les Européens eux-mêmes se soient enrichis, il n'y a là matière à

aucun reproche : il est juste que tout ouvrier vive de son travail et qu'il soit récompensé d'un côté des privations qu'il s'impose de l'autre, et à vrai dire l'Egypte n'est pas un pays où l'on puisse rester indéfiniment par un amour de la contrée. C'est un pays attachant, même très attachant, et qui serait charmant à deux conditions : qu'il n'y eût pas d'Egyptiens ou plutôt d'Arabes, et que le soleil voulût condescendre à être un peu moins prodigue de sa chaleur. On comprend donc très bien que les Européens se soient bien fait payer leurs services; d'ailleurs, les traitements étaient loin de représenter des sommes aussi scandaleusement élevées qu'aujourd'hui, et certains de ces premiers pionniers de la civilisation européenne sont morts sans fortune.

Aussi de ce côté-là encore, si les Arabes ont quelque considération pour ceux qui ne grugent pas leur pays (problème qui n'est pas facile à résoudre), cette considération est pour la France; par contre, leur haine est immense, surtout en ce moment-ci, contre les hauts fonctionnaires, je ne dis pas anglais, qui ravissent aux indigènes ces gros traitements qui font écarquiller les yeux à tant d'amoureux de la cassette.

A cette sorte de considération négative est venue s'en ajouter une autre beaucoup plus positive aux yeux des indigènes : je veux parler de l'étonnement que leur ont causé les œuvres de l'industrie moderne. Certes, s'il lui eût fallu se donner la moindre peine pour arriver à créer en Egypte toutes ces immenses machines qui servent dans les filatures, à construire ces ponts gigantesques, ces utiles chemins de fer, le petit effendi n'eût jamais songé à en doter son pays; mais, comme le fellah, avec son inerte force, est venu en aide à l'intelligence européenne, le petit effendi s'est décidé à user de tout le confortable des habitudes européennes qu'on a mises à sa disposition, sans lui demander une participation quelconque dans le travail. Il daigne monter en wagon, traverser le merveilleux pont de Kasr-el-Nil sur son bel âne blanc, il laisse sa servante porter moudre son grain au moulin français et a le double avantage d'avoir du pain meilleur et d'en avoir plus, il veut bien accepter une place dans les filatures, dans les bureaux du télégraphe, de chemins de fer, il s'en trouve même honoré. Naturellement il n'aurait pas construit ces merveilleuses machines, et il éprouve un respectueux étonnement en face du progrès extraordinaire de la science, et comme toutes les œuvres industrielles sont l'œuvre de Français,

excepté le pont anglais qu'on appelle le *pont aveugle*, son respect se retourne vers la France. Il n'est jamais allé voir cette œuvre gigantesque qu'on appelle le barrage du Nil, et dont M. le colonel Scott Moncrieff est très heureux de se servir aujourd'hui, afin de faire bénir l'administration anglaise en maintenant les eaux du Nil à une plus grande élévation, mais il en entend quelquefois parler, et il s'écrie : *in salam*, d'un ton traînant qui est pour lui le comble de l'admiration, et il admire autant qu'il le peut le Français Mougel, qui a construit ce colosse. Donc, de tout ce côté-là encore, si quelque considération s'attache à la civilisation européenne, la France en a la plus grande part. De plus, si de l'industrie je passe à la science, l'admiration de l'Arabe est encore plus grande, et l'influence française est centuplée.

Personne n'ignore que si l'on visite l'Egypte, c'est surtout à cause des monuments fameux qui nous ont été conservés de l'antique civilisation pharaonique. Si l'on ne venait voir en Egypte que la vie arabe proprement dite, l'on se contenterait de séjourner quelque temps au Caire, de voir ses mosquées et ses bazars, de s'extasier devant la multitude de ses minarets, et personne ne ferait le voyage fatigant, mais si instructif de la haute Egypte. La découverte de Champollion a été une fortune immense pour les Arabes, et il reste encore, je crois, à Louqsor un vieillard qui se rappelle avoir vu Champollion dans sa première jeunesse. C'est surtout depuis cette découverte merveilleuse que la chasse aux antiquités a commencé et que bon nombre de fellahs et de bédouins ont marché sur les traces de Messieurs les Vandales d'antan et se sont livrés à la fabrication des objets d'art égyptien, comme on voit à Naples des fabricants d'objets venant de Pompéi. Les uns et les autres trouvent des chalands et leur petit commerce va bien. Pour l'Egypte, les fouilles faites par Mariette et les découvertes qui en ont été le résultat, la création du musée de Boulaq, la résurrection de cette civilisation, la plus ancienne du monde et qu'on croyait à tout jamais ensevelie sous les sables du désert comme la plupart de ses monuments, et soustraite à toute investigation, défiant tout regard scrutateur et profane derrière le voile indéchiffrable de ses hiéroglyphes sacrés, cette résurrection, dis-je, jointe à toutes les découvertes faites, ont attiré les yeux du monde entier sur cette bande de terre qu'on appelle la vallée du Nil. Le nombre des étrangers qui la visitaient s'est centuplé, dix fois centuplé. Et quels sont

ceux qui ont causé cette prospérité de l'Egypte, qui ont arraché aux entrailles de la terre ses secrets les mieux gardés, qui ont plongé leurs regards intelligents dans tous ces arcanes du passé, qui ont *découvert* l'histoire, qui la font revivre? Des Français; c'est Champollion, c'est Mariette, c'est maintenant M. Maspero; des Français, tous des Français! Les autres puissances européennes ont bien pu envoyer ici leurs représentants dans le champ de la science, mais ils n'ont pas tracé ce profond sillon dans la mémoire du peuple égyptien, que le seul Mariette a creusé : ce sont des exceptions, le Français personnifie la règle. La commission prussienne certes, à la tête de laquelle se trouvait M. Lepsius, un savant de premier ordre, a publié un monument magnifique de son passage en Egypte; mais ce monument même par son prix ne s'adresse qu'aux riches et par son contenu qu'aux égyptologues de profession : aucune influence n'a donc pu être exercée de ce côté par le gouvernement allemand, et, je le répète, la vogue dont a joui l'Egypte et dont elle jouira longtemps encore si les bandes du mahdi ne ruinent pas tous les vestiges du passé, cette vogue est due aux travaux et aux découvertes des savants français.

La création du musée de Boulaq et l'impulsion donnée aux fouilles datent de 1856 environ, sous le gouvernement du pacha alors successeur de Méhémet-Ali. Cette simple remarque montre que les successeurs du grand pacha Rouméliote n'abandonnèrent pas l'œuvre commencée par lui; on n'a qu'à passer en revue ce qui existe maintenant au Caire. Comme je l'ai déjà fait observer, les fondations des Méhémet-Ali, par la force même des choses et le cours du temps, qui, trop souvent hélas! détruit plus qu'il ne fonde, se sont améliorées et avaient atteint une certaine hauteur jusqu'aux funestes événements de l'année 1882. Depuis, elles marchent par suite de l'impulsion reçue, et ne sont défendues que par les hommes qui se trouvent à leur tête. Encore aujourd'hui les écoles militaires sont dirigées par un Français, Larmée-pacha, un nom prédestiné; les autres écoles supérieures le sont ou par des Français ou par des indigènes dont toute l'éducation s'est faite en France. Quelques-unes mêmes qui, dès le temps de Méhémet-Ali, avaient été confiées à des Egyptiens ayant fait partie de la mission égyptienne à Paris, comme l'école des langues, fondée par Rifaâ bey et chargée de fournir des sujets aux bureaux de traduction, sont revenues aux mains de Français, comme M. de Vaujany. L'école

de droit est aujourd'hui sous la direction de Vidal-bey, un Français. Sous le gouvernement d'Ismaïl pacha, de nouvelles fondations avaient été faites, et l'avenir de toutes ces fondations a été confié à des maîtres français : ainsi l'école des arts et métiers, créée, au Caire, à l'instar des établissements semblables en France, par Guigon-bey. L'école de médecine, jusqu'à l'année dernière, était restée sous la direction française de Gaillardot-bey ; depuis cette époque, elle a été remise entre les mains d'un *surgeon* anglais, ayant sans doute beaucoup plus de science, et en conséquence émargeant au budget des appointements beaucoup plus considérables. Quant aux écoles d'instruction primaire, elles se sont grandement développées. Ismaïl pacha avait fondé des écoles primaires, dites municipales (le titre n'y fait rien, car la chose n'y est pas); pour leur entretien il assigna un magnifique domaine nommé El-Ouady, près de Tell-el-Kébir, de glorieuse mémoire pour le bagschischk ; dans toutes, elles sont au nombre de quinze, on enseigne le français ; dans quatre ou cinq seulement, on fait apprendre l'anglais aux indigènes de bonne volonté. L'un des derniers actes du contrôle tant détesté, tant décrié, sous la gestion de MM. de Blignières et Colvin, fut de donner une très grande impulsion à l'enseignement. On établit des écoles, et cela non seulement au Caire et à Alexandrie, mais encore dans les principales villes de province : à Tantah, à Mansourah, à Minieh, à Benisouef, à Assiout. Quelques-unes de ces écoles primaires ont jusqu'à huit cents élèves, comme celle de Moubtadian, au Caire : les quatre cinquièmes de ces élèves apprennent le français, les autres se partagent entre les différentes langues européennes, anglais, allemand, italien. Il y a même en ce moment une sorte d'engouement pour le français, et les élèves du bureau de traduction laissent l'anglais pour apprendre le français. Je m'explique ainsi l'exclamation d'un de nos voisins d'outre-Manche, s'écriant : « Quoi ! tout le monde ici parle français et l'on ne peut pas arriver à trouver quelqu'un qui parle anglais. » La chose en est au point que j'ai moi-même vu un employé anglais aller demander, aux Frères des écoles chrétiennes, un enfant qui lui donne des leçons de prononciation française. Depuis le passage de lord Dufferin en Egypte, on a pu mettre officiellement l'anglais dans le programme de l'enseignement dans les écoles gouvernementales supérieures : on a fixé le chiffre des professeurs à cinq, dont trois sont de nationalité étrangère, et deux seulement anglais.

Au-dessus de ces écoles primaires, le contrôle établit une école normale, formée sur le modèle de celles qui fonctionnent en France, pour le recrutement et l'éducation des instituteurs primaires. Afin de donner à cette école normale le plus de ressemblance possible avec les écoles normales de France, on résolut d'en confier le soin à un directeur français : on fit mettre des annonces dans les journaux, et un beau jour, au milieu d'une noce villageoise, trois des directeurs d'une école normale de la Franche-Comté lurent l'annonce, se demandèrent en riant s'ils iraient chercher fortune au pays des Pharaons, et firent leur demande quelques jours après. L'école normale qu'ils dirigeaient avait été classée dans un très bon rang, ils étaient trois d'une même maison, habitués à se trouver et à enseigner ensemble, on les choisit et depuis plus de trois ans ils dirigent l'école normale du Caire avec autant de prudence que de succès. Le programme de l'enseignement correspond à celui de l'enseignement secondaire spécial en France, avec les modifications nécessitées par le pays et les habitudes des indigènes. J'ai vu moi-même fonctionner cette école, l'ordre y est parfait, la propreté réelle, le silence observé, et l'émulation très grande. Si en sortant de cette école, on passe près d'une école arabe proprement dite, où, sous la surveillance d'un maître qui dort souvent, cinquante, soixante, cent élèves lisent tous à la fois à tue-tête, apprennent le Coran par cœur sans le comprendre et en s'imprimant le balancement fastidieux, mais religieux, de la tête et du corps entier sans lequel on ne peut ni lire ni réciter ce code de l'islamisme, on peut juger de la différence de méthode et de la supériorité de résultats. Les jeunes gens qui sortiront de cette école pourront à leur tour diriger des classes élémentaires selon la méthode française et peu à peu donner à leurs élèves d'autres habitudes et un autre tour d'esprit : leur instruction qu'ils doivent à la France ne pourra manquer ainsi de développer encore l'influence française, car ils aiment leurs professeurs; et si avant tout ils sont égoïstes, ils restent cependant fidèles aux habitudes prises dans la jeunesse.

Je ne dois pas oublier la fondation de l'école des aveugles et sourds-muets par Onsy-bey. Onsy-bey est un élève des Frères des écoles chrétiennes, ayant reçu de ces admirables instituteurs toute son éducation et toute son instruction. Il fut envoyé en France pour étudier le système français et il revint l'implanter en Egypte, où Dieu seul sait combien de malheureux enfants naissent aveugles

et sourds-muets, ou deviennent aveugles par suite de la malpropreté des parents et de l'incurie avec laquelle on les laisse se tirer d'affaire comme ils veulent. Plus de trois cents enfants sont maintenant abrités dans l'école d'Onsy-bey, reçoivent de l'instruction, apprennent à pouvoir gagner leur vie. Le spectacle offert par cette école a été au cœur des musulmans qui ont au moins de la sollicitude pour leur race, s'ils n'ont pas de tendresse pour les Européens; un vieux cheik d'El-Hazar, l'université musulmane du Caire, le foyer du fanastime le plus aigu et le plus persistant, devenu aveugle, sachant le français, chose rare parmi les ulémas, ne voulut pas renoncer à toute littérature : il se fit apprendre à lire dans les livres en usage pour les aveugles, il est devenu d'une très grande force et dernièrement, ayant beaucoup de loisirs à charmer, il s'est fait venir de France toute une bibliothèque en usage aux Quinze-Vingts; son auteur de prédilection est Montesquieu et il se console de sa cécité en lisant et en pensant qu'il comprend l'auteur des *Lettres persanes* et de l'*Esprit des lois*. Heureuse illusion qui ne lui sera certes pas enlevée!

Je devrais ici parler de l'école des filles instituées par une des femmes d'Ismaïl pacha; mais mes lecteurs comprendront mieux ce que j'ai à en dire après avoir vu passer devant les yeux les œuvres dues à l'initiative française personnelle par les ordres religieux. Ce qui précède peut déjà donner une idée de ce qu'est l'influence française en Egypte et des moyens par lesquels elle a été obtenue. Et dès lors que peut encore une fois signifier le mot de M. Clémenceau : « Qu'irions-nous faire en Egypte? » Rien sans doute, M. Clémenceau, car il n'y a pas encore, au Caire, de Montmartre électoral, il n'y a que l'honneur français à soutenir, ce n'est rien ou pas grand'-chose. L'ingénieur Freycinet était sans doute mal renseigné sur notre situation en Egypte, et la Chambre fut égarée par lui par ce qu'il était fait pour elle. L'influence politique ne défend pas seulement des actes diplomatiques ou de ceux qu'on est convenu d'appeler ainsi; elle dépend surtout du courant d'idées morales, scientifiques et civilisatrices qu'un peuple met en circulation dans une nation inférieure sous quelque rapport, et du progrès que font ces idées. Souvent les gouvernements n'ont aucune part à cette action, mais ils doivent toujours être attentifs à saisir le moment où ils pourront recueillir les fruits d'une moisson qu'ils n'ont pas semée et dont cependant ils sont responsables.

UN FRANÇAIS.

(*A suivre.*)

---

# LES CHEVALIERS DE LA DYNAMITE

Depuis quelque temps la dynamite fait beaucoup trop parler d'elle. A Londres, notamment, elle devient un des accidents ordinaires de la rue. Jusqu'à présent la vigilance des autorités et la timidité des malfaiteurs ont empêché des catastrophes effroyables. Mais il est visible que les malfaiteurs acquièrent de l'audace, que bientôt sans doute ils tenteront quelque grand coup de terreur. Les dernières explosions qui ont semé l'épouvante dans trois quartiers de Londres, prouvent que l'armée des « dynamiteurs » se discipline, prend de la méthode et aspire à développer son plan d'opérations.

Quand O'Donovan-Rossa, qui est une manière de général en chef dans l'armée de la dynamite, publia ses premières et bruyantes déclarations de guerre à l'Angleterre, et enrôla ses premières recrues, il y eut sur les bords de la Tamise des explosions de gaieté. Il ferait beau voir un *paddy*, un « patriote » essayer de porter la désolation au cœur du Royaume-Uni. A la première tentative, on pendrait haut et court les délinquants, et tout serait dit. Après avoir si longtemps pendu sans motifs de malheureux Irlandais, on mettrait légitimement au gibet des malfaiteurs avérés de l'île Sœur, et ce serait tout profit pour la conscience et la justice de la nation anglaise.

Bien mieux, nos voisins d'outre-Manche pensèrent qu'il était de bonne guerre de rendre l'Irlande entière solitaire de la poignée de fous et de criminels qui, bien à l'abri dans la république du Nouveau-Monde, lançaient, contre le colosse de John Bull des projets monstrueux, mais enfantins.

Du qualificatif de « patriote irlandais » que tant de grands caractères ont honoré, ils firent une appellation de mépris dont on enveloppa tous ceux qui, en Irlande, trouvaient que la domination

anglaise manquait de justice et d'agrément. Comme tactique de parti, ce fut parfait tant que la classe conquérante fit la loi dans les élections d'Irlande. Mais quand, par suite d'émancipations successives qui d'ailleurs n'ont pas encore égalé les droits politiques de l'Irlandais à ceux du citoyen anglais, le peuple de l'île Sœur put faire entendre ses revendications, la tactique devint désastreuse. Les Anglais la continuèrent pourtant. Ce peuple si habile, si adroit et si fort quand il défend ses intérêts et son avenir sur l'échiquier européen, crut que l'Irlande était pour toujours à sa merci, qu'en la réduisant à l'état de nation soumise, il sauvegarderait à jamais son union intérieure et sa puissance. S'assimiler cette race de rebelles! allons donc! il n'y fallait pas songer. Il aurait fallu pour cela reconnaître qu'en histoire, en politique, en religion, l'Irlande avait des traditions qu'elle entendait faire respecter; qu'elle avait des droits et des privilèges dont l'Angleterre a pu la dépouiller par force et par trahison, mais auxquels elle n'a jamais renoncé. Il était bien plus commode de déclarer que, contente ou non, l'Irlande était pour toujours liée à l'Angleterre; que dans le passé tout était non avenu, sauf *l'acte d'union*, cette infamie payée au poids de l'or, que le Parlement tâcherait d'être généreux pour l'île Sœur, mais dans la mesure qui convenait à l'électeur anglais, et que moyennant ces concessions tout Irlandais qui serait un « traître » pour l'Angleterre serait aussi un traître pour son pays. Voilà pourquoi l'union de l'Irlande et de l'Angleterre ressemble à celle d'un navire de guerre et du brûlot attaché à ses bancs.

L'histoire d'O'Donovan-Rossa est celle de beaucoup d'Irlandais. Il a puisé la haine de l'Angleterre dans le lait maternel, dans les légendes populaires qui ont bercé son enfance, dans les premiers récits qu'il a entendus, dans la première histoire de son pays qu'il a ouverte. Les feuilles anglaises disent qu'il est catholique. Oui, il a été baptisé et il a sans doute fait sa première communion. Beaucoup de renégats ont reçu de pareilles grâces et n'en sont pas moins arrivés plus tard à rejeter toutes les lois de Dieu et de l'Eglise. Nous ne connaissons pas la vie de Rossa. Nous savons que de bonne heure il a fait connaissance pour son ardeur politique avec les prisons anglaises; qu'il en est sorti enflammé de rage et de haine contre l'Angleterre; qu'élu député par un comté irlandais, il a vu son élection annulée par la justice: et que, réfugié en Amérique il s'est enrôlé dans les sociétés secrètes et a commencé contre l'Angle-

terre une propagande effrénée. Les Etats-Unis sont l'Eldorado des sociétés secrètes, c'est par excellence la serre de toutes les excentricités sociales et religieuses. En outre, ils contiennent aujourd'hui une véritable « Irlande » d'outre-mer, dont divers auteurs évaluent le chiffre d'âmes de sept à dix millions; et cette Irlande plus riche et plus libre que l'autre, contient aussi des éléments plus aigris et plus violents, parce qu'elle a perdu les douces influences de la terre natale après avoir connu souvent le désespoir, la misère et la faim.

Avec de pareils éléments sous la main, Rossa avait sa voie toute tracée. Il se fit éditeur de journal, lança des appels, ouvrit des souscriptions. Tantôt il demandait de l'argent pour organiser une expédition de fénians contre la frontière canadienne; tantôt il organisait un « fonds d'escarmouches » pour entretenir les patriotes sur le pied de guerre contre la perfide Albion. Il serait difficile de faire le compte des sommes que Rossa a ainsi recueillies. Lui et son rival, M. Patrick Ford, rédacteur en chef de l'*Irish World*, ont certainement reçu des milliers et des milliers de dollars. Que de pauvres servantes, que d'ouvriers ont sur leurs maigres économies fourni leur appoint à ces terribles patriotes qui, dans des colonnes de journal, menaçaient les anglais de représailles du peuple irlandais et d'une guerre de destruction. « Ah! disait un jour un évêque irlandais, si l'Angleterre n'était responsable que du mal qu'elle nous fait chez nous! ce mal n'est rien à côté de celui qu'elle cause par sa politique d'émigration forcée. C'est dans une effrayante proportion que les Irlandais qui passent à l'étranger tombent dans l'infidélité, dans les sociétés secrètes, dans la révolte des impiétés modernes. » Ce n'est pas que MM. Rossa, Ford et leurs pareils soient systématiquement hostiles à l'Église catholique. Une pareille attitude ferait le vide dans leurs bureaux d'abonnement. Non! ils parlent en général avec convenance et respect des hommes et des œuvres de l'Eglise. Mais quand la parole du pape ou des évêques s'élève pour condamner les sociétés secrètes ou leurs excès politiques, ils feignent de ne pas l'entendre ou de justifier leur attitude de révolutionnaires impénitents par l'ardeur de leur patriotisme. Ou bien ils prennent dans le dossier lamentablement riche de leur patrie une page des persécutions protestantes et sur un nouveau serment de haine à l'hérésie anglaise prétendent justifier leurs excès.

On sait que Rossa et M. Ford n'opèrent pas eux-mêmes; ils se

bornent à recruter des « hommes d'action ». Nous croyons d'ailleurs que la plupart du temps les Irlandais qui opèrent en Angleterre, malgré la police et au risque du gibet, ne sortent point des bruyantes conférences des écrivains et des orateurs à la dynamite de New-York. Ceux-là se recrutent au fond des loges mystérieuses. Ils sont liés par des serments terribles, et le jour où l'autorité criminelle qu'ils ont acceptée, leur ordonne ou de frapper ou de dynamiter, « la mort seule, — ou la police — empêchera le poignard et la dynamite de faire leur œuvre. »

Mais nous ne voulons pas dans ce rapide article raconter uniquement la guerre déclarée par les dynamiteurs irlando-américains aux édifices et aux habitants de Londres. Cette guerre n'est après tout qu'un côté du redoutable problème posé aujourd'hui en Europe. Les tristes vengeurs de la noble Irlande sont une variété des révolutionnaires qui sont partout à l'œuvre. La Russie a ses nihilistes, l'Allemagne ses socialistes, l'Italie ses communistes, la France ses anarchistes. Partout le même but enflamme ces hardis novateurs. Supprimer ce qui est, dût-on avoir ensuite le néant et le chaos. C'est le triomphe du *rienisme* que Joseph de Maistre, aux clartés de son génie, voyait apparaître sur les ruines de l'ordre chrétien. Toutes ces sectes, toutes ces sociétés secrètes, tous ces effrayants désordres ont une source commune, la Révolution.

La Révolution, comme le disait l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, est « satanique ». Et Satan étant le singe de Dieu, la Révolution, ajouterons-nous, est la contre-façon de l'Eglise divine, une religion à rebours qui a ses faux prêtres, ses dogmes et ses institutions. Veut-on savoir à quoi ressemblent les dynamiteurs, les pétroleurs et autres aimables espèces qui, au nom de la sainte fraternité, désirent changer ce bas monde en brasier et en coupe-gorge. Ils ressemblent, mais comme le mal peut ressembler au bien, comme une caricature peut ressembler à un portrait, comme l'ange déchu peut ressembler à l'ange de lumière, ils ressemblent aux chevaliers des temps chrétiens. La belle folie de l'honneur et de la croix est remplacée par la sinistre folie du crime et de la destruction; voilà la différence.

La religion catholique seule était capable d'enfanter la chevalerie, qui a mis dans l'histoire de l'Europe chrétienne comme un parfum unique d'héroïsme et de gloire. Un écrivain bien connu des lecteurs de cette *Revue* en a raconté, dans un livre qui vivra, la noble

origine et la fière mission. Dans un milieu social qui n'avait pas la prétention d'être parfait comme le nôtre et qui certes ne l'était pas beaucoup moins, il est arrivé que la vérité et la justice manquaient parfois de défenseurs. Des guerriers, des héros tout imprégnés des sublimes préceptes de l'Evangile, se sont levés; sur la croix qui avait vu mourir le juste pour le salut du monde, sur l'honneur qui brûlait dans leur cœur comme une flamme sacrée, ils juraient que leurs bras, que leur vie, appartiendraient aux faibles, aux opprimés, à la religion. Leurs vertus, leurs exploits ont rempli le monde et ont illustré pour toujours le nom chrétien. « Mais, nous dira-t-on, l'antiquité païenne, elle aussi, a eu ses grands guerriers, ses héros. Vos chevaliers sont les successeurs des Hercule, des Thésée, qui allaient à travers le monde purgeant la terre de ses monstres et accomplissant des faits merveilleux. »

A cela il est facile de répondre. Oui, sans doute, depuis que Dieu a jeté l'homme sur la terre, la race d'Adam a toujours, au travers de ses pires époques, gardé quelque chose de sa divine origine. Jamais elle n'a vu disparaître, partout à la fois, le courage, l'amour de la justice, le goût des grandes choses. Mais là où ces qualités ont brillé sans le secours de l'Evangile, elles ont eu quelque chose d'incomplet quand elles n'ont pas été gâtées par les vices les plus insupportables, l'avarice, l'orgueil, la cruauté, la luxure. Hercule et Thésée pouvaient bien détruire tous les monstres du monde physique. Ils en laissaient assez dans le monde moral pour être réduits en esclavage et devenir, à la première occasion, au compte de leurs voisins, de parfaits fléaux. Ce type de héros païen, combien la loi de grâce, la recherche de la perfection, les enseignements de l'Eglise ont dû le transformer pour nous donner le chevalier chrétien. La générosité dans la force, la simplicité dans l'héroïsme, l'humilité dans la fierté, le dévouement et le renoncement jusqu'à la mort, quel héros païen a cherché cet idéal, quel vrai chevalier n'y est arrivé!

L'institution de la chevalerie, si tant est qu'on puisse l'appeler une institution, est morte avec les conditions sociales qui l'ont vue naître. Mais « l'esprit chevalier » vit encore, parce que tout ce qui est né de l'Eglise de Jésus-Christ vit éternellement. Les martyrs de la Rome des Césars revivent de nos jours sur la guillotine ou sous la fusillade des fédérés ou sous la cangue des mandarins. Bayard et Du Guesclin ne refuseraient certes point l'accolade aux

héros, nobles et enfants du peuple, qui, à Castelfidardo et à Patay, pour l'Eglise ou la patrie, ont combattu comme des lions et sont morts comme des saints.

La Révolution connaît admirablement ce qui fait la force et la grandeur de l'Eglise. Comme nous l'avons dit pour combattre sa divine ennemie, elle la contrefait avec persévérance, avec rage, avec une habileté vraiment diabolique. Contre l'égalité qui élève, elle a dressé l'égalité qui abaisse; contre la charité; elle a inventé la philanthropie; contre le culte de Dieu, elle a créé le culte de l'humanité; contre l'amour jusqu'au mépris de la vie, elle a trouvé la haine jusqu'à l'amour de la mort. Est-ce que la République actuelle ne nous montre pas le spectacle d'une collection d'illustres penseurs occupés à dresser des « temples laïques » en face de nos cathédrales, et à inventer des « sacrements » laïques pour éloigner les masses des sacrements de l'Eglise? On pourrait citer des journalistes prospères dont le grand souci est d'introduire dans l'école neutre, dans les mairies, dans les fêtes nationales des pompes laïques capables de faire concurrence au majestueux cérémonial du culte catholique. Ces penseurs et ces journalistes, tout occupés de leurs réformes « cultuelle », ne prennent pas garde qu'ils ont créé sans y prendre garde mieux qu'un temple, mieux que des autels. C'est une véritable institution qu'ils possèdent aujourd'hui, c'est toute une armée de chevaliers de la Révolution. Eclairons-les à ce sujet.

Les chevaliers chrétiens avaient naguère leur code, leur serment, leurs obligations. Les « héros » de la Révolution ont tout cela. Ils ont les droits de l'homme, ils jurent de servir leur cause jusqu'à la mort; ils sont tenus de s'aider les uns les autres. Le chevalier s'engageait à combattre loyalement et sans merci, les oppresseurs, les félons et les mécréants. Le nihiliste et le dynamiteur déclarent que la société est le pire des tyrans et promettent de l'anéantir. Le chevalier était comme la sentinelle avancée, l'avant-garde de la foi et de la patrie. Le dynamiteur, lui aussi, se considère comme l'éclaireur de l'armée révolutionnaire, et il marche en avant, insoucieux du danger et de la mort. Enfin le chevalier, en tout pays chrétien, était sûr de rencontrer sympathie, alliance et assistance. Entendez aujourd'hui ces proclamations incendiaires, ces encouragements sinistres qui, de Londres à Saint-Pétersbourg, de Rome à Paris, et de Berlin à New-York, saluent les exploits des « frères et amis » en tout pays.

On a tellement répété aux peuples que Dieu n'existait pas, que ce monde était tout, que le nombre était la force et le droit, que les classes déshéritées aspirent aujourd'hui à la plus grande somme possible de jouissances. — Du moment que la société est une institution purement humaine, il ne manquera plus ni de fous ni de criminels pour jurer d'anéantir cet instrument des injustices sociales, et pour chercher dans un immense bouleversement la réparation due aux victimes d'un état de choses qui n'a que trop duré. Entre le dynamiteur déterminé et l'apôtre discret de 89, il y a bien des intermédiaires et bien des nuances. Mais entre les deux, c'est le dynamiteur qui a pour lui la logique... et l'avenir.

A ce point de vue, il faut bien dire que l'Angleterre récolte aujourd'hui ce qu'elle a si longtemps semé. Quand les bandits de la Révolution française ont commencé leur œuvre de nivellement et de ruines, nos voisins ont applaudi, parce qu'ils estimaient que l'Eglise et la monarchie chrétienne avaient tenu les peuples dans une servitude honteuse, et qu'il était temps de proclamer l'affranchissement de la race humaine. Quand les nihilistes remplissaient la Russie d'effroi et de terreur et tuaient un czar, l'Angleterre se frottait les mains en disant que, grâce à sa constitution libérale et sage, elle était à l'abri des mésaventures révolutionnaires qui affligeaient les pays arriérés du continent. Et comme dans l'intérêt de sa propre grandeur, elle n'était point fâchée de « fabriquer » de la Révolution pour l'exportation, on la voyait accueillir et fêter tous les malfaiteurs politiques du continent. Aujourd'hui, il est facile de voir qu'elle regrette d'avoir introduit et encouragé chez elle les fâcheux commerces de la Révolution. Sa politique intérieure, longtemps dirigée par une aristocratie orgueilleuse de ses richesses, de ses traditions, de sa puissance et de son influence séculaire, s'est imprégnée des doctrines démocratiques et révolutionnaires qu'elle a si longtemps prêchées à ses voisins. Le pouvoir descend peu à peu dans les masses, dans les clubs, dans les *caucus* (comme en Amérique). Les tories eux-mêmes comprennent qu'ils se fermeraient le chemin du pouvoir, s'ils ne faisaient pas concurrence aux radicaux du parti whig, sur le terrain du marchandage électoral et des engagements démocratiques.

Et les dangers que lui font courir les fénians et les dynamiteurs d'Irlande, ne se les est-t-elle pas elle-même préparés comme à plaisir ? N'a-t-elle pas inondé l'île Sœur de doctrines révolutionnaires

et de loges maçonniques? N'y a-t-elle pas constamment prêché l'immoralité politique et religieuse par la Réforme et la Révolution? Mais si l'Irlande n'avait pas été attachée à ses croyances, à ses pasteurs, à ses immortelles espérances, il y a de beaux siècles qu'elle eût été, par excellence, le pays de la révolte et de la trahison!

Maintenant encore, le grand obstacle qui embarrasse nos voisins dans le duel qu'ils soutiennent contre les bandes désespérées de Rossa, c'est leur propre politique, avec les précédents qu'elle a fournis. Quand les plus odieux attentats de la Révolution s'accomplissaient dans l'Europe, leurs auteurs, ainsi que nous le disions tout à l'heure, trouvaient sur le sol anglais un asile inviolable et une bienveillante protection. Sous prétexte que des crimes politiques ne sont pas des crimes ordinaires, l'Angleterre a trouvé bon de protéger hautement, devant l'Europe, des traîtres et des assassins. Comment pourra-t-elle exiger que les Etats-Unis lui rendent bon compte des « patriotes » irlandais qui, à l'ombre du drapeau écartelé d'étoiles, organisent contre elle la guerre au poignard et à la dynamite?

Nous conviendrons, d'ailleurs, que les chevaliers de la dynamite ont aujourd'hui singulièrement perfectionné le métier de révolutionnaires. Ce n'est plus seulement dans des antres maçonniques qu'ils préparent contre l'ennemi héréditaire leurs complots ténébreux: c'est au grand jour, dans des tribunes retentissantes, dans la presse, qu'ils annoncent hautement des projets criminels. C'est publiquement qu'ils se réjouissent, quand le télégraphe signale que leurs émissaires ont rempli leur mission, que des rues entières de Londres ont été terrorisées, que des établissements publics ou des gares ont sauté, ensevelissant sous leurs débris des hommes, des femmes et des enfants. En un mot, la lâcheté de notre civilisation scientifique et humanitaire augmente à mesure qu'augmente l'audace des démagogues. A une autre époque, l'Angleterre aurait rendu l'Amérique responsable de ses dynamiteurs et l'aurait menacée d'une bonne guerre si elle avait mal accueilli sa réclamation. Mais une guerre coûte cher, est ruineuse pour le commerce, et l'Amérique qui serait très fâchée d'en soutenir une, sait bien que l'Angleterre serait encore plus fâchée de la commencer. En d'autres temps, l'Amérique eût, sans doute aussi et sans trop se faire prier, mis fin aux entreprises de ses dynamiteurs, par quelques mesures vigoureuses de police. Mais, là-bas

comme ailleurs, le pouvoir est aux enchères, et les masses inférieures dont se réclament les dynamiteurs font les gros bataillons électoraux.

En attendant que des circonstances favorables leur permettent d'obtenir des Etats-Unis un bon traité d'alliance contre l'armée des dynamiteurs, les Anglais en gens pratiques multiplient leurs efforts et leurs précautions pour arrêter à leurs portes les marchandises dangereuses et les voyageurs suspects. A New-York, au Havre, à Paris, dans leurs ports, dans leurs grandes gares, ils entretiennent des légions d'agents secrets. Mais ce sont là des palliatifs qui, employés depuis plusieurs mois, n'ont pas empêché les explosions de l'autre jour. A un moment donné, la surveillance se relâche sur quelque point, ou une précaution est oubliée, et le danger entre. Un royaume ne se garde pas comme une maison. Puis il faut avouer que des fanatiques qui, sur un serment terrible, auront engagé leur vie, seront toujours difficiles à décourager. Et c'est là aujourd'hui le côté le plus grave de la Révolution socialiste. Dans tous les pays, elle compte aujourd'hui des sociétés secrètes qui, sur un mot de ses chefs, trouvent, pour toute besogne criminelle, des ouvriers déterminés.

Si nous avons spécialement insisté sur ce qui se passe en Angleterre, ce n'est pas que nous la jugions plus menacée que les autres pays de l'Europe. La Révolution y fait un peu plus parler d'elle pour le moment, voilà tout. Mais dans tous les Etats chrétiens, elle a des cadres organisés, des chefs, un mot d'ordre. Chacun peut appliquer à son voisin la réflexion alarmante d'Enée.

*Jam proximus ardet*
*Ucalegon...*

et faire faire l'exercice à ses pompiers. Un estimable libéral souhaitait, l'autre jour, dans un banquet public, que la monarchie, accommodée aux besoins de la société moderne, reparût en France pour célébrer le centenaire de 89.

Les bons dîners et les grandes idées empêchent sans doute de voir les rapports qu'il y a entre la déclaration des droits de l'homme et les explosions de dynamite. Nous ne souhaitons pas à M. Lefèvre Pontalis d'être ministre en 1889, s'il ne trouve que de pareilles ritournelles à mettre entre son portefeuille et le trône de son Roi. Les « chevaliers de la dynamite » ne sont encore qu'au début de

leurs expériences, et il faudra autre chose que des formules parlementaires pour les faire renoncer à leur mission vengeresse. M. Thiers, qui n'était certes pas un illuminé, a vaguement entrevu les méfaits des dynamiteurs quand il disait que nous étions menacés de convulsions socialistes autrement terribles que celles de 93.

Si l'Europe connaît de si terribles aventures, ce ne sera pas faute d'avoir été avertie. Récemment encore le Pilote de la société chrétienne lui dénonçait le danger des sociétés secrètes et lui montrait le péril de ses chemins. Malade de la Révolution, elle ne guérira qu'en arborant le drapeau de la Contre-Révolution.

L. Nemours Godré.

# LA CAMPAGNE DE FRANCE

## LES CAUSES ET LES PRÉLIMINAIRES DU DÉSASTRE DE SEDAN (1)

---

Après sa résolution prise de continuer sa marche vers Bazaine dans la direction de Montmédy, ce qui doit préoccuper avant tout le maréchal de Mac-Mahon, c'est de passer la Meuse le plus tôt possible, et de mettre cet obstacle entre lui et les Prussiens lancés à sa poursuite. Telle est aussi sa première pensée, et c'est dans ce sens qu'il s'en explique au général de Failly, commandant le Ve corps, vers lequel se portent d'abord, et avec raison, ses soins et sa sollicitude, comme vers celui qui forme la tête de colonne de son extrême droite, et qui se trouve en contact direct avec l'ennemi. Avant son départ du Chêne-Populeux, il lui écrit pour l'instruire de l'objectif général du mouvement, qui est de marcher, par Montmédy, à la délivrance du maréchal Bazaine. « Il est », lui dit-il, « de la plus haute importance que nous traversions la Meuse le plus vite possible; poussez donc ce soir, dans la direction de Stenay, aussi loin que vous le pourrez (2). » Une nouvelle dépêche survient bientôt, qui donne au général de Failly le commandement de toute l'aile droite, et met éventuellement sous ses ordres le VIIe corps (Félix Douay), placé en arrière sur la même ligne d'opération, afin qu'ils lient l'un à l'autre leurs mouvements, et qu'ils agissent de concert. Étant tous deux si près de l'ennemi, c'était une prescription aussi sage que nécessaire, dont le général Douay ne tint pas assez compte : oubli, négligence, malentendu involontaire, ou bien impos-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1884.
(2) *Opérations et marches du Ve corps.*

sibilité inhérente aux circonstances, il en résulta des suites très graves, qu'on ne saurait, sans extrême injustice, imputer au général de Failly.

## XVI

### COMBAT DE NOUART

Le 28 août, sous une pluie battante qui tomba tout le jour, tandis que l'aile gauche s'avance, par la grande route, jusqu'à Stonne, le Ve corps, par des chemins difficiles et presque impraticables, après une longue attente causée par le VIIe corps qui est en retard, arrive enfin à Belval, où ses dernières troupes ne touchent qu'à minuit.

Le lendemain, Félix Douay se porte à Saint-Pierremont et à Oches sans autre incident que l'apparition de quelques vedettes prussiennes surgissant çà et là, et d'un peloton de uhlans, qui, ayant voulu attaquer un convoi, sont reçus par une décharge des détachements de l'escorte, et s'enfuient en laissant entre ses mains cinq ou six prisonniers. Moins pacifique et plus inquiétée fut la marche du Ve corps, poussant ses deux colonnes dans la direction de Stenay. En vue d'atteindre ce point et d'arriver sur les bords de la Meuse, en passant par Beaufort, Failly a fait contourner à ses troupes un des plateaux boisés qui couvrent le versant septentrional du massif de l'Argonne.

Mais à peine se sont-elles approchées du village de Nouart, dont les hauteurs se développent sur leur droite, qu'une ligne de bataille, formée par l'avant-garde du prince de Saxe, se démasque sous le feu d'une vive canonnade, dont la distance annulle heureusement l'effet. Des bataillons d'infanterie du XIIe corps saxon ayant debouché du fond des bois et, par un premier choc, forcé nos tirailleurs du XIIe chasseurs et nos faibles avant-postes de cavalerie à se replier, Failly se rend de sa personne sur le point menacé, pour y rétablir le combat. Il ordonne à sa 3e division (Guyot de Lespart) de se déployer en ordre de bataille, et, pour la soutenir autant que peut le permettre un terrain très couvert et très resserré, il rappelle à lui sa 1re division (Goze) et l'unique brigade de la seconde (L'Abadie d'Aydren), en route à travers la forêt, et déjà l'une et l'autre enfoncées fort avant. Ces renforts ne sont pas encore arrivés, que l'infanterie saxonne est repoussée sur ses lignes, et qu'elle rentre sous bois, après un engagement d'avant-postes qui nous coûta une centaine d'hommes. Le reste de la journée se passa, de part et

d'autre, à s'observer et à échanger des volées d'artillerie. L'ensemble des forces du Ve corps ayant pris ses positions, l'ennemi, nous voyant prêts à le bien recevoir, quoique supérieur en nombre, n'osa pas renouveler son attaque. Cette petite affaire de Nouart, que les Prussiens, dans leurs télégrammes de la première heure, tournèrent à leur avantage, eut au moins un résultat égal des deux côtés; et la terre de ce village perdu dans les bois, qui doit bientôt porter la statue d'un de ses glorieux enfants, le général Chanzy, justement illustre par sa conduite dans la seconde période de la campagne, ce coin de terre arrosé du sang de nos soldats, fut, dans la première phase de la guerre, un champ honorable pour nos armes.

Cependant, sur la nouvelle réitérée que les ponts de Stenay sont rompus, et que l'armée saxonne occupe en force sur ce point l'autre rive de la Meuse, Mac-Mahon, pour éviter un choc de front qui retarderait sa marche et affaiblirait ses troupes, a été obligé de se rabattre sur sa gauche, en aval du fleuve, afin de le passer simultanément sur trois points différents, à Mouzon, à Villiers, à Rémilly. C'est pourquoi, en quittant Stonne, le 29, au lieu de descendre par la grande route sur Stenay, il s'élève vers Raucourt, où s'établit le grand quartier général.

Il était d'une extrême importance que l'aile droite, faisant face aux bois vers le sud, et en particulier le général de Failly fût le plus tôt possible avisé de ce changement de direction. Afin de l'en avertir et de le rappeler vers le nord, le maréchal lui avait envoyé, la veille, un officier d'état-major, qui aurait dû arriver au quartier général du Ve corps, la nuit précédente. Par une singularité remarquable, cet officier portait un nom dont la célébrité pouvait être regardée comme de mauvais augure : il s'appelait Grouchy, et, cette fois encore, en des proportions plus restreintes, l'événement ne justifia que trop ce que le passé y avait attaché de fâcheux présage. Le courrier de Mac-Mahon fut, dans le trajet, enlevé par l'ennemi : cet accident, fréquent à la guerre, et qui n'est parfois qu'un simple contre-temps facilement réparé, eut ici de graves et déplorables conséquences, par le retard de douze heures qu'il causa dans la transmission des ordres du général en chef. Et on ne s'explique guère qu'un message de cette importance, dans une position si critique, n'ait pas été confié, selon l'usage, simultanément à plusieurs émissaires prenant des voies différentes.

Si cet ordre était parvenu à temps et sans encombre, il aurait

évité au Ve corps la perte de toute une journée, passée à défiler vers la Meuse, sur la route de Stenay, qui n'était plus libre, et à contenir les Saxons sur les hauteurs de Nouart, tandis qu'il aurait pu gagner sur eux l'intervalle d'une marche et mettre entre lui et l'ennemi une distance qui eût écarté le malheur du lendemain.

## XVII

### BATAILLE DE BEAUMONT

Les nouvelles instructions qui, après deux jours de marches et de contre-marches aussi fatigantes qu'inutiles, prescrivaient au général de Failly de ramener ses troupes vers Beaumont par la voie la plus courte, ne lui arrivèrent qu'à une heure de l'après-midi, au moment où il était aux prises avec l'ennemi. Elles lui furent transmises par l'intermédiaire du général Douay, son collègue, son subordonné, dont les campements, plus rapprochés de ceux de l'aile gauche où était Mac-Mahon, se reliaient avec elle par une de leurs extrémités.

Le combat ayant cessé, et le jour étant près de finir, au lieu de donner à ses soldats, épuisés de faim et de lassitude, le repos dont ils auraient tant de besoin après leur marche de la nuit précédente sous des torrents de pluie, après l'alerte de cette journée, après les privations dont ils souffrent depuis deux jours par l'éloignement de leur convoi de vivres qu'ils ont laissé au Chêne, le général de Failly, à la suite de la communication qu'il a reçue, se voit dans la nécessité de leur imposer la fatigue d'une seconde marche de nuit vers le nord, dans la direction de Beaumont.

A sept heures du soir, il règle l'ordre dans lequel doit se former la colonne; des feux de bivouac sont allumés sur les hauteurs et dans les lieux les plus en vue pour donner le change à l'ennemi et dissimuler le mouvement qui s'exécute. Il fut pénible et difficile, tant à cause de l'affaiblissement physique du soldat que des conditions défavorables qu'y ajoutait la nature du terrain à parcourir. C'était une épaisse et longue forêt, celle de Dieulet, dont les arbres ruisselaient encore de la pluie des derniers orages et augmentaient de leur ombre celle d'une nuit noire et sans étoiles, où, sous la voûte de ces rameaux touffus, on glissait à chaque pas sur un sol humide boueux et fortement détrempé; où l'hésitation, la tristesse, l'embarras qui naissent de l'obscurité se faisaient d'autant plus sentir au corps et à l'âme de tous, que l'obligation du silence ôtait tous les moyens

d'excitation et d'entrain qui soulagent, égayent et animent d'ordinaire une marche en plein air et en grand jour.

Les soldats d'infanterie, dit une relation officielle (1), étaient tellement harassés qu'ils se laissaient tomber de somnolence et d'engourdissement sur le chemin, au risque d'être écrasés par les trains d'artillerie. Il fallait que les canonniers prissent ces hommes par les pieds et par la tête pour les garantir des roues de leurs affûts. Afin d'être prêt à faire tête à l'ennemi, en cas de poursuite et d'attaque, le général de Failly s'est placé à l'arrière-garde, formée d'une brigade entière, et commandée par le général Nicolas, originaire des Ardennes, et que sa connaissance particulière du pays a fait choisir pour ce poste. C'est le général de brigade Besson, chef d'état-major général du V^e^ corps, qui conduit l'avant-garde dont le gros touche à Beaumont vers minuit. A mesure qu'arrivent les troupes de la colonne, elles prennent leurs campements à côté de celles que le chef d'état-major, à tâtons, pour ainsi dire, et dans une obscurité complète, a laissées s'établir en avant et aux alentours du village.

Le jour venu, le général de Failly vit combien cette position était défectueuse; il en témoigna un vif mécontentement à son chef d'état-major qui allégua de ce choix une excuse trop vraie, en disant que, dans l'état d'épuisement où étaient les soldats, il les avait laissés s'arrêter au plus près, consultant plutôt l'abattement de leurs forces que les règles de la prudence et ce qu'aurait exigé la configuration du pays. Dans une région essentiellement forestière, et qui se prêtait si bien aux surprises, aux coups de main, aux embuscades, la nécessité d'un surcroît d'attention et de vigilance était évidente et s'imposait d'elle-même. C'eût été une insigne folie que de se garder avec négligence, à une telle proximité de l'ennemi, avec lequel on venait de se mesurer deux fois, qui nous suivait à la piste comme un terrible limier, qui n'avait plus besoin de ses masses de cavalerie jetées, selon son habitude, en avant pour masquer ses mouvements, mais à qui un épais rideau d'impénétrables forêts suffisait pour cacher même sa présence.

On a trop dit et répété, sur la foi d'assertions hasardées et mensongères, que le chef du V^e^ corps n'avait pris aucune des mesures de précaution les plus simples et les plus indispensables. Ce qui est

(1) Manuscrite.

vrai, d'après un témoignage oculaire et officiel (1), c'est que toutes les prescriptions du service de sûreté furent scrupuleusement observées, et avec plus de soin que jamais. Non seulement une chaîne de sentinelles et d'avant-postes fut établie selon que le permettait la disposition des lieux ; mais le matin, dès la première heure, tandis qu'on rectifiait la position des grand'gardes placées pendant la nuit, une forte reconnaissance de cavalerie, commandée par le général de la division en personne, est poussée aussi loin que possible vers le sud, le seul côté d'où pût venir l'ennemi. On ne l'aperçoit nulle part ; nulle part on ne découvre aucun indice de son approche ; et par une raison bien simple : c'est que lui-même, en ce moment, vient de quitter ses campements de Nouart, où il a passé la nuit, et qu'il est encore à trois ou quatre lieues du point où a dû s'arrêter la reconnaissance. Rien n'ayant indiqué au général Brahaut, qui la dirige, que les Saxons marchent sur nos traces, il en fait au général de Failly son rapport dans un sens conforme à celui des autres renseignements transmis par toutes les patrouilles d'avant-postes : aucune d'elles ne signale rien de particulier ni de suspect.

La concordance parfaite de toutes ces informations venant des points les plus éloignés, comme des plus proches, la confiance qu'il doit avoir dans l'intelligence et la sagacité de l'officier général chargé du service d'exploration depuis l'ouverture de la campagne, et à qui il a sans cesse renouvelé les ordres et les recommandations propres à tenir sa vigilance en éveil et à stimuler son zèle, les rapports précis de l'arrière-garde persuadent au chef du V^e^ corps que sa marche n'a pas été suivie. Il se dit à lui-même que les Prussiens ont sans doute pris le parti de rallier leurs forces à Stenay et d'aller nous attendre de l'autre côté de la Meuse, afin de nous y livrer bataille et de nous y couper la route de Metz, projet qui, dans les circonstances où nous étions, n'avait rien que de très vraisemblable et de conforme aux plus saines notions de la guerre. Cette pensée est entrée si avant dans l'esprit du général de Failly, que les habitants du pays étant venus, à plusieurs reprises, dans la matinée, annoncer le passage de fortes colonnes ennemies à travers les bois de Belval et de Dieulet, il ne vit là qu'un indice plus propre à confirmer qu'à détruire ses conjectures, cette route étant la seule par laquelle on pût se rendre à Stenay.

(1) Ce témoignage irrécusable est celui de deux principaux officiers de l'état-major, le colonel Clément, et le capitaine de Saint-Haouen.

Le maréchal de Mac-Mahon, en tournée auprès de ses deux corps d'armée de l'aile droite, arrive au quartier général de Beaumont vers six heures et demie du matin. Il vient des quartiers du VII^e corps resté en arrière, afin d'en presser le mouvement; tout entier sous l'impression qu'il est serré et menacé de tous côtés par l'ennemi, et que les armées du prince royal et du prince de Saxe sont massées et échelonnées derrière les bois, il a dit, en les désignant de la main au général Douay, qu'il a cent mille Prussiens sur sa gauche et autant de Saxons derrière lui; qu'il faut donc, de toute nécessité, et coûte que coûte, franchir la Meuse, le jour même (1). Il apporte à Beaumont cette préoccupation qui, seule, l'absorbe et le domine; elle l'empêche de remarquer ce qu'il y a de vicieux dans le campement des troupes; c'est un détail à ses yeux secondaire et sans portée, sur lequel il ne fait aucune observation. L'objet de ses instances et de ses recommandations au général de Failly, c'est de ne point perdre de temps, c'est que son corps d'armée se remette en marche et atteigne l'autre rive, où le XII^e corps est déjà établi, depuis la veille, sur les hauteurs qui dominent la riche vallée de Mouzon. A cette heure même, le I^er corps, sous les ordres de Ducrot, effectue son passage à Villiers, et se dirige vers Carignan : l'Empereur et le grand quartier général ont pris la même route, et se sont installés à la ferme de Baybelle, non loin des bords du fleuve. « Le point essentiel », dit le maréchal, « dans la position où nous sommes, c'est de nous couvrir au plus tôt de cette ligne de défense (2). »

En exécution de cet ordre, le général de Failly donne aussitôt les siens pour que son corps d'armée soit en état de partir à onze heures du matin. Il fut un moment question de rectifier l'emplacement des camps, pris autour de Beaumont dans l'obscurité de la nuit; mais les généraux, d'un commun accord, décident que ce serait imposer aux troupes un dérangement et une fatigue inutiles, puisque ces camps vont être levés dans quelques heures. C'était le temps strictement nécessaire au repos et à la réfection des hommes, à la mise en état des diverses parties de l'armement, après deux combats et deux marches de nuit consécutives. Le convoi de vivres ayant rejoint avec le parc d'artillerie de réserve, on procède aux distributions régulières, dont on est privé depuis trois jours : les soldats allument

(1) *La Campagne de* 1870, par un officier d'état-major du VII^e corps.
(2) Relation officielle manuscrite.

leurs feux, préparent leurs aliments, nettoient leurs armes : les chevaux de la cavalerie sont au piquet. Tout le monde, pour le moment, est sans appréhension et se croit dans la sécurité la plus complète.

Sur le point du départ, et lorsque les premiers bataillons de la tête de colonne ont déjà pris les armes pour se mettre en route vers Mouzon, une femme tout en émoi, bientôt suivie d'un bourgeois, accourent au quartier général dire qu'ils ont vu de loin les Prussiens en masse s'avancer du côté du sud, vers la ferme de Beaulieu (1). On allait peut-être accueillir ces alarmants avis, comme on avait fait des autres, avec un sourire d'incrédulité, lorsque l'événement démontra, presque aussitôt, qu'ils n'étaient que trop véridiques. Des obus éclatent de tous côtés avec fracas dans les camps, et y jettent en un clin d'œil le plus grand désordre. C'est le IV^e^ corps du général saxon Alvensleben, formant l'aile droite du prince de Saxe, qui, à la vue de nos bivouacs, a ouvert aussitôt contre eux ce feu très violent d'artillerie auquel aucune de nos pièces n'est en mesure de répondre. Heureusement qu'il est encore à une fort grande distance et qu'il cause plus d'étonnement, de trouble, de confusion que de mal réel. Quelques chevaux attachés à la corde sur le front des camps sont seuls atteints.

Cependant, sous le canon qui gronde avec furie et qui agite, comme un vent impétueux, la haute cime des arbres, les avant-postes placés à la lisière du bois des Murets et du Pont-Géraché se replient sur toute la ligne au pas de course, en criant : *A l'ennemi*, dont ils ont vu les tirailleurs se glisser à travers les fourrés. A ce sinistre cri d'alarme, une immense clameur répond dans les camps; c'est un tumulte, un brouhaha effroyable; le cavalier harnache vivement sa monture et saute en selle; le fantassin se saisit de ses armes et ajuste en toute hâte son fusil qu'il a démonté. On parle, on s'appelle sans s'entendre, on se pousse, on se culbute, on se heurte, on se croise, on s'entre-choque. Mais cet affreux pêle-mêle ne dure qu'un instant; et, grâce à la prestesse et à l'intelligence du soldat français, aux qualités acquises par sa discipline et par ses exercices en cas d'alerte subite comme celle-ci, ce chaos se débrouille, sauf sur quelques points, presque aussi vite qu'il s'est formé. Les troupes des différentes armes se démêlent et occupent leurs postes respectifs. Les généraux retrouvent leurs divisions et leurs brigades;

(1) Relation officielle manuscrite, d'où sont tirés la plupart des détails du combat.

les colonels, leurs régiments; les autres officiers, leurs bataillons, leurs escadrons, leurs compagnies.

## XVIII

Dès le premier coup de feu, le général de Failly, dont le sang-froid égale la vigueur, est monté immédiatement à cheval, et s'est élancé sur le point où le danger paraît le plus menaçant. Sous une grêle de balles, de boulets et de mitraille qui pleuvent autour de lui, et dont l'intensité révèle l'approche de l'agresseur, il range en ordre de bataille les troupes campées en avant et au sud de Beaumont, le plus près de l'ennemi. La première et troisième division, mêlées et comme soudées ensemble, sont réparties par moitié en deux lignes de défense : la première est formée, à droite, de la brigade Saurin (division Goze), à gauche, de la brigade de Fontange (division Guyot de Lespart); la seconde, de la brigade Nicolas, et de la brigade Abbatucci, appartenant, celle-ci à la division de Lespart, et celle-là à la division Goze. Le général en chef semble avoir communiqué l'énergie et le feu qui l'animent aux soldats de ces deux divisions, déployées et échelonnées l'une à côté de l'autre. Se sentant réconfortés et redevenus maîtres d'eux-mêmes, ils attendent résolument et d'un œil calme les colonnes allemandes qui débouchent en arrière des fermes de Petite-Forêt et de Beauséjour. Bravement reçues par un feu nourri et bien ajusté à six cents pas, ces têtes d'attaque se troublent, tourbillonnent, reculent et rentrent sous bois, laissant le sol jonché de leurs morts et de leurs blessés. Nos soldats s'élancent, voulant poursuivre leur avantage; mais, à peine les tirailleurs ont-ils atteint la lisière de la forêt, qu'ils sont arrêtés par des décharges violentes et continues de mousqueterie, qui atteignent le gros de leur troupe. On s'irrite, on s'obstine en vain contre ce bois impénétrable d'où jaillit la mort, chaque arbre, chaque fourré, chaque buisson servant d'abri aux fantassins allemands, dont le tir impassible et sûr vise à découvert notre première ligne et en éclaircit les rangs à vue d'œil. Le onzième et le soixante-huitième de ligne, de la brigade Saurin, et de la brigade de Fontange, sont rudement éprouvés; l'un de ces régiments perd le tiers de son effectif pour venger la mort de son chef, le colonel de Béhagle, l'une des premières victimes de cette lutte inégale; l'autre régiment, à l'exemple et sous les yeux de son lieutenant-colonel, le brave Paillier, mortellement atteint, ne montre pas moins d'ardeur

et de ténacité sous les feux convergents qui le déciment et le refoulent épars et cruellement mutilé sur les troupes de soutien.

Ce premier engagement, où nos pertes sont déjà si sensibles, n'est que le sanglant prélude d'une action plus sérieuse, d'une véritable bataille.

L'attaque des Allemands se dessine sur un vaste demi-cercle s'étendant du village de Létanne à la ferme de la Thibaudine, et le développement, aussi bien que l'intensité de ses feux d'artillerie, annonce qu'il y a derrière eux des forces considérables. En effet, le IVe corps de l'armée saxonne, dont les batteries d'avant-garde avaient tonné à l'improviste sur nos camps, était suivi de près, sur sa droite, par le XIIe corps, sous les ordres du prince de Saxe, opérant dans la même direction et ayant en réserve la garde saxonne, commandée par le prince Auguste de Wurtemberg. L'armée du prince royal de Prusse qui, depuis deux jours, a fait sa jonction avec l'armée de Saxe, appuie celle-ci à son extrême gauche et lie ses mouvements aux siens. C'est dans ce but que le prince royal a jeté de ce côté les deux corps bavarois de Von der Tann et d'Hartmann ; lui-même, avec le reste de ses troupes, se porte vers le Chêne-Populeux, afin de nous y couper la route de Paris par laquelle nous sommes venus, tandis que les Bavarois pousseront le VIIe corps (Douay), campé à Oches, à Stonne, au village de La Besace, et, pour l'occuper, le séparer, l'isoler, tâcheront de passer entre lui et le Ve corps, aux prises avec les Saxons.

Après avoir organisé ses premières lignes de défense et mis en ordre de bataille les divisions Goze et Lespart, le général de Failly s'est transporté sur les hauteurs qui dominent la petite ville de Beaumont, et qui sont la clef de tout le pays, ces hauteurs sur lesquelles le général avait ordonné, la veille, à son chef d'état-major de placer les troupes dès leur arrivée et où ne se trouvent encore que la division L'Abadie d'Aydren, composée d'une seule brigade, et les pièces d'artillerie qui ont pu se dégager du tumulte et des embarras de la première alerte, et se mettre en batterie sur le plateau. Elles essaient de répondre, par leur tir, aux détonations continues et formidables que fait entendre le canon ennemi, et leur feu, destiné à appuyer les vigoureux et opiniâtres efforts de notre infanterie, ne paraît pas rester sans effet, à en juger par le ralentissement des attaques de l'adversaire sur notre front. Les soldats de Goze et de Lespart se maintiennent en avant de Beaumont,

face aux bois, jusqu'à ce que l'épuisement de leurs munitions et de leurs forces, et leur infériorité numérique, les obligent à se retirer; l'adresse et la sûreté de leurs coups, jointes à la qualité supérieure de leurs armes, ont infligé plus de pertes qu'ils n'en ont eux-mêmes subies sur un terrain qu'ils laissent couvert de leurs morts, et que les survivants ne peuvent défendre. Un ordre supérieur les appelle sur une position, où leur résistance sera désormais plus aisée, leurs sacrifices plus utiles.

Du haut de l'éminence où il s'est placé et d'où son regard embrasse toute l'étendue du théâtre de l'action, le général de Failly ne tarde pas à se rendre compte du caractère et de la gravité qu'elle va prendre, à la vue des colonnes qui surgissent de tous côtés à l'horizon et se hâtent d'arriver comme renforts, derrière les troupes allemandes engagées. Il se dit qu'il sera impuissant à soutenir, lui seul, le poids d'une si écrasante attaque, et surtout dans des conditions aussi désavantageuses que celles contre lesquelles il a à lutter en avant de Beaumont. Il se résigne donc à découvrir cette ville, et à porter ce qui reste de la vaillante brigade Nicolas, déjà fort diminuée, sur la hauteur du Moulin-à-vent, à huit cents pas au nord de la ville, que ce point domine avec ses alentours. En même temps que s'exécute ce mouvement rétrograde, vers une heure de l'après-midi, le général de Failly ramène des bas-fonds du sud les deux brigades de la division de Lespart, qu'il réunit à la brigade de Maussion, de la division L'Abadie d'Aydren, établie avec bon nombre de pièces d'artillerie, au-dessus de la ferme de la Harnoterie. Ce nouvel ordre de combat a pour centre la route de Beaumont à Mouzon, sur laquelle il est, pour ainsi dire, à cheval, la gauche appuyée au Moulin-à-vent et s'étendant vers la Meuse, la droite à la Harnoterie, position qui commande les ravins et les bois s'élevant à l'ouest. C'est là qu'ont été rassemblées les principales forces, afin de surveiller et de contenir le Ier corps bavarois, dont les colonnes s'apprêtent à sortir des épaisseurs de la forêt, et à suivre le cours du ruisseau d'Yoncq, en prenant la direction du village et de la vallée à laquelle il donne son nom et qui longe tout ce côté du champ de bataille.

A son extrémité opposée, nos troupes ayant dû se retirer en toute hâte, et non sans confusion ni dommage, de l'endroit où, la veille, elles avaient dressé leurs tentes, ont, par cela même, découvert les abords de Beaumont, et rendu son accès facile à l'ennemi.

Aussi gagne-t-il sans résistance comme sans péril toute cette étendue de terrain où désormais aucune barrière ne l'arrête. Il pénètre aussitôt dans la ville et s'en empare, ainsi que d'une certaine quantité de matériel, d'effets de campement et de pièces d'artillerie; les ambulances tombent en son pouvoir, avec un certain nombre de prisonniers qui ne sont pas blessés. Le spectacle qu'offre en ce moment cette petite ville, naguère si calme et si paisible, est affreux. Il nous a été décrit par son propre pasteur (1), un des prêtres de ce patriotique clergé de l'Est, à qui nos douleurs et nos plaies ont été d'autant plus sensibles qu'ils les ont vues de plus près, qu'ils les ont partagées, qu'ils ont tout fait pour les soulager et les guérir. Le récit de celui-ci, que le souvenir d'épreuves si cruelles pourrait porter à l'exagération et à l'injustice, n'est, quant à l'exposé des faits, que l'exacte vérité.

Placée entre les deux armées ennemies, exposée à tous les coups qui s'échangent de part et d'autre, Beaumont en reçoit des deux côtés les atteintes; l'incendie, allumé par les obus qui pleuvent et éclatent dans son sein, s'est déclaré en plusieurs endroits. Les habitants le maîtrisent et l'étouffent avec peine, et la présence de ce danger, le bruit de la bataille qui gronde autour d'eux, ne fait que les rappeler aux dangers encore plus grands qui les menacent. En proie à la consternation et à la stupeur, depuis le commencement de la lutte, ils sont dévorés de craintes et d'angoisses, à la vue des soldats débandés qui traversent la ville, et dont l'aspect, l'attitude, la marche précipitée, la voix, le silence, leur disent assez de quel côté est l'avantage, les progrès et l'approche de l'ennemi. Sa brusque et violente irruption met le comble à leur affolement et à leur terreur. Moins excitée, et il faut bien le dire, moins ferme, moins intrépide que ne le furent, deux jours après, dans une circonstance semblable, ses voisins d'au-delà de la Meuse, les héroïques ouvriers et paysans de Bazeilles, toute cette population, hommes, femmes, enfants, vieillards, cherche à fuir par toutes les issues; les uns à travers champs, les autres dans la forêt la plus prochaine, sans trop savoir où se diriger; le plus grand nombre dans les rangs de nos soldats qui les voient, tremblants d'épouvante, leur demander protection, et s'attacher à leurs pas, au risque de les

(1) *L'armée de Mac-Mahon et la Bataille de Beaumont*, par M. l'abbé Defourny, curé de Beaumont.

entraver, de les appesantir, de gêner leurs mouvements, d'ajouter un nouveau désordre au désordre de leur retraite.

Au-dessus de Beaumont, voulant pousser plus avant leur avantage, le IVe corps saxon du général Alvensleben et une partie du XIIe corps du prince de Saxe rencontrent de nouveau la division Goze, ralliée tout entière sur la hauteur de Moulin-à-vent, et qui a fait ses dispositions pour bien recevoir ses adversaires. Ce second choc dure plus d'une heure, et elle n'y montre pas moins de solidité et d'élan qu'elle n'en a fait paraître dans le premier. Au milieu de leurs communes alternatives de succès et de revers, ses deux brigades semblent rivaliser de vigueur et de courage. Ces qualités brillent alors avec éclat, surtout dans le 86e de ligne de la brigade Nicolas, l'un des régiments qui se signalèrent le plus dans cette triste et mémorable journée, par sa bravoure, sa constance inébranlable sous le feu et la gravité des pertes qu'elle lui coûta. La principale fut celle de son chef, le colonel Berthe, mortellement frappé, et autour duquel, sur quarante-cinq officiers, on en compta trente et un tués ou blessés. Un pieux et fervent ecclésiastique (1) a écrit qu'il considérait comme un réel miracle que son frère, le jeune Viel, porte-drapeau du régiment et, à ce titre, le point de mire naturel de l'ennemi, n'ait pas été atteint. L'emblème sacré, dont les plis flottent au-dessus de sa tête et qu'il tient aux premiers rangs de la mêlée, est noirci de poudre, criblé de balles, déchiré et mis en lambeaux par un continuel ouragan d'obus et de mitraille; mais, dans cet état, aux yeux de tous, il n'en est que plus digne d'être le glorieux symbole de la patrie : suprême consolation ici-bas de ceux qui tombent, exhortation toujours présente et irrésistible pour ceux qui restent debout ; si, trahis par la fortune, ils n'y trouvent plus le guide de la victoire, ils savent y voir, ils savent du moins y trouver et y suivre le guide indéfectible de l'honneur.

La division Goze, attaquée et réduite à se défendre, après avoir plusieurs fois repoussé l'assaillant, en est repoussée à son tour. Culbutée par un adversaire quatre fois supérieur en nombre, tout en se roidissant contre l'effort qui l'accable, elle se replie, d'un côté, sur la ferme de la Sartelle et, de l'autre, sur la hauteur des Gloriettes, en avant du bois Givodeau : position qu'elle occupe,

(1) M. l'abbé Viel, curé de Colomby (Manche). Lettre publiée par les *Annales de la Sainte-Face*, au mois de novembre 1882.

malgré le feu violent et meurtrier qui ne cesse de la battre, où elle s'apprête à tenir encore, et qui marque l'extrême gauche de notre ligne de bataille.

## XIX

Ce qui se passe à la droite n'est ni moins remarquable ni moins digne d'éloges : c'est là, on le sait, que le général de Failly a rassemblé, un peu à gauche de la ferme de la Harnoterie, les deux brigades de Fontange et Abbatucci, de la division Guyot et Lespart, et l'unique brigade de Maussion, de la division L'Abadie d'Aydren. Ce déploiement de forces, formant le principal noyau de résistance, est destiné à tenir tête aux Bavarois qui débouchent par la vallée d'Yoncq, et dont les longues colonnes s'avancent à travers les vastes et profondes forêts qui s'élèvent à l'ouest. C'est sur ce point où est le nœud de la bataille, que se tient de sa personne le chef du V^e^ corps, afin d'être à la fois au plus fort du danger, de mieux voir ce qui se passe ailleurs, d'être plus à portée d'accueillir les renforts qu'il attend, les secours qu'il espère.

Dès le début de l'action, il avait mandé au général Douay, commandant le VII^e^ corps, qu'il était attaqué, en le priant d'accourir, en toute hâte et, dans la mesure du possible, de lui prêter main-forte. Cette invitation aurait pu être un ordre, puisque celui à qui elle s'adressait avait été temporairement placé sous la direction du général de Failly. Ce corps d'armée, dont le gros marchait de Stonne sur Raucourt pour passer la Meuse à Rémilly, selon les instructions du maréchal, étendait sa gauche tournée vers l'ennemi, jusqu'à Warniforêt, à trois quarts de lieue des lignes de Failly ; et, par ce poste destiné à couvrir son arrière-garde, il se trouvait, en quelque sorte sur les lieux, et touchait le champ de bataille de Beaumont. Il est vrai que lui-même avait en tête le II^e^ corps bavarois du général Hartmann ; mais la difficulté d'un terrain couvert de bois épais et coupé de profonds ravins, arrêtant celui-ci à chaque pas, rendait son attaque faible, molle, indécise. Sa présence n'était, du reste, qu'une raison de plus, pour le VII^e^ corps, d'unir et de lier ses mouvements à ceux du V^e^ corps contre un même adversaire. Celui dont le général Douay avait spécialement à se défendre, et que sa circonspecte lenteur rendait peu redoutable, ne pouvait occuper assez son attention et ses ressources pour le distraire de tout autre soin, pour qu'il fût indifférent à ce qui passait si près de lui, sourd aux appels pres-

sants et réitérés qui lui étaient adressés. Ce qu'il y avait à faire était tellement indiqué par les circonstances, que les soldats eux-mêmes s'en rendaient compte, étonnés qu'on les laissât dans l'inaction, et qu'on ne les fît point marcher du côté où leurs oreilles entendaient gronder le canon avec tant de fracas, où leurs yeux voyaient s'élever dans les airs la fumée du champ de bataille. « Tous, a dit l'un d'eux, nous voulions courir au secours du V^e^ corps, si violemment attaqué, qu'il nous semblait avoir à supporter l'effort de toute l'armée du prince de Saxe (1). » Cette supposition n'était que trop juste : la pensée et l'intention qu'elle dictait ont sans doute été celles du général Douay. Pourquoi ne les a-t-il pas suivies? Quels motifs, quels sentiments l'en ont détourné? C'est ce qu'on ne doit pas soupçonner, c'est ce qu'on ne saurait dire.

Délaissé et abandonné à lui-même, les dispositions prises par le général de Failly à sa droite, la ferme contenance de ses troupes, l'élan et la hardiesse des tirailleurs qu'il jette en avant, comme pour reprendre l'offensive, ne paraissent pas d'abord demeurer sans résultat. Ce feu de mousqueterie, qui vise les têtes de colonnes ennemies au sortir des bois du sud et de l'ouest, arrête les Bavarois à la lisière des forêts, suspend et brise leur élan, les intimide, les déconcerte, effet encore accru par le tir plus allongé et non moins sûr de notre artillerie, favorablement placée, et qui creuse dans leurs rangs de larges trouées, partout où une masse assez compacte se présente à ses coups. A un moment donné, un fort détachement de troupes saxonnes s'étant imprudemment engagé dans le chemin transversal qui conduit de Beaumont au village d'Yoncq, pour s'y joindre aux Bavarois, est déchiré de flanc et en écharpe par une batterie de nos mitrailleuses, qui justifient leur naissante renommée, en le mettant en lambeaux. Il fut presque tout entier anéanti.

Mais ce n'est là qu'un rayon fugitif dont nous leurre la fortune, un succès partiel et éphémère qui ne saurait modifier le fond de la situation générale. Elle devient de plus en plus inquiétante, par l'effet de la supériorité du nombre, qui, à la droite comme à la gauche, s'affirme d'une façon également écrasante, c'est-à-dire dans la proportion d'un contre quatre. C'est à elle seule que l'ennemi doit ses progrès lents, mais irrésistibles et continus.

Grâce aux incessants et inépuisables renforts qui se pressent

(1) *Histoire de l'armée de Châlons*, par un volontaire.

et s'accumulent derrière elles, les colonnes du Ier corps bavarois de Von der Tann ont réparé leurs brèches, comblé leurs vides, et après s'être reformées, elles ont repris leur marche en avant dans la vallée d'Yoncq, par où elles menacent de tourner la droite du général de Failly. Leur ligne profonde s'enfonce et s'interpose entre lui et le VIIe corps, dont il est ainsi séparé, au lieu d'en être rejoint. Son oreille, ses regards anxieux sont tendus vers ces bois de l'ouest, pour y découvrir le moindre indice qui annonce l'arrivée du secours qu'il espère. Le canon s'étant tout à coup fait entendre, il croit d'abord que c'est le général Douay qui cherche à percer et à rompre le mur mouvant qu'ont élevé les Bavarois entre le Ve et le VIIe corps. Mais bientôt la canonnade s'éloignant de plus en plus vers le nord, on comprit qu'elle était l'effet d'un engagement que le VIIe corps soutenait pour son propre compte; en effet, il était aux prises avec l'extrême droite du prince royal de Prusse qui, de concert avec le IIe corps bavarois, pourchassait vivement son arrière-garde, formée de la première brigade de la division Conseil-Dumesnil; elle eut, dans ce combat, qui tourna aussitôt en débandade, le général Morand, et le colonel Bretteville blessés au milieu des fuyards qu'ils ne parvinrent pas à ramener; un canon et tout le convoi pris. Perte restreinte et de détail sans doute, mais que le général Douay aurait sinon évitée, du moins compensée par des résultats plus considérables et plus utiles, si, au lieu de s'isoler et de ne songer qu'à soi-même, il avait combiné ses mouvements avec ceux de son chef provisoire, de son compagnon d'armes.

Celui-ci n'a plus d'illusion à se faire, ni à compter sur l'aide qu'il a vainement tant de fois demandée. Il a renouvelé son message par des estafettes qui se sont succédées toute la journée, et dont aucune n'a apporté de réponse satisfaisante. Cependant, s'il considère les diverses positions de son corps d'armée, sa situation lui paraît partout également critique. Tandis que les Bavarois menacent de déborder sa droite, les Saxons qui ont refoulé sa gauche jusqu'au bois Givodeau, sont sur le point de la tourner par Villemontry, en suivant le cours de la Meuse. Ainsi l'ennemi, partout en progrès, prononce de plus en plus sur tous les points sa manœuvre enveloppante; elle a pour but évident de nous couper la route de Mouzon, notre ligne de retraite, et de nous enfermer dans l'espèce de demi-cercle tracé par le coude sinueux de la

Meuse, que nous avons à dos, en guise de lacet et de ceinture. C'est exactement, quoique sur une moindre échelle, la même manœuvre que celle qui réussira, deux jours plus tard, si fatalement pour nos armes, à quelques lieues de là, sous les murs de Sedan : la tentative d'aujourd'hui aura moins d'efficacité et de succès.

## XX

Dans la périlleuse et cruelle conjoncture où il se trouve, le général de Failly se montrera aussi habile chef que vaillant soldat, et ses talents seront, comme son courage, à la hauteur des circonstances. Au point où en sont les choses, il se dit que le seul parti qu'il ait à prendre, c'est de ramasser avec ordre et promptitude les fragments épars de son corps d'armée, d'en sauver tout ce qu'il pourra en hommes et en matériel, et de le replier au-delà de la Meuse. Tel est le but vers lequel doivent tendre, avec une renaissante énergie, ses nouveaux efforts. En effectuant ce passage, en ramenant ses troupes, sinon intactes, du moins en corps, au maréchal, il aura la satisfaction de remplir ses intentions, et de réaliser ce qu'il lui a prescrit.

Il n'hésite donc pas un instant à s'éloigner de ce champ de bataille, où il tient depuis quatre heures, sur lequel désormais il n'a aucune chance de vaincre, et qui bientôt lui deviendrait inévitablement funeste. Toutefois, il lui en coûte de reculer, et cette détermination inéluctable, que la nécessité lui impose, et qui est son unique voie de salut, il ne s'y résigne point sans un violent déchirement de cœur. Une douloureuse tristesse empreinte sur les traits de son loyal visage; ses yeux se gonflent de larmes; et, au moment où il donne l'ordre de la retraite, et où il en règle la marche, il dit, d'une voix émue, à ses officiers, ces paroles qui demeurent gravées dans leur souvenir : « Voilà, Messieurs, ce qui arrive quand il n'y a, à la guerre, aucun plan d'ensemble, ni aucun lien dans les mouvements d'exécution. »

Mais cette retraite, pour qu'elle ne tourne pas en déroute, sera encore un combat, et un combat acharné et continuel. Le général de Failly ordonne que son aile droite, couverte par une brigade qui restera en position à la ferme de la Harnoterie, se repliera graduellement sur la colline semi-circulaire qui s'étend vers le Mont-de-Brune. Il occupera lui-même ce point et s'y défendra en désespéré,

tandis que son chef d'état-major, le général Besson, se portera vers la Meuse, à l'aile gauche qui n'est pas moins en péril : là, en avant du bois Givodeau, le colonel de Fénelon, à la tête de l'artillerie de réserve, a protégé les restes de la division Goze, et s'est maintenu depuis une heure avec la plus grande fermeté, battant de front et d'écharpe les colonnes qui sont en vue sur les plateaux et les refoulant à distance ; mais ses caissons s'épuisent : il est à bout de munitions, comme l'infanterie elle-même est à bout de forces. C'est à ces troupes que le général de Failly a envoyé le colonel Clément, son sous-chef d'état-major, avec mission de les prendre et de les ramener, en contournant le bois Givodeau, vers la ferme du même nom, où le général Besson se rend, à son tour, avec l'unique brigade de la division L'Abadie ; il a l'ordre de rallier toute l'aile gauche sur la hauteur, au nord de Villemontry, et de s'y défendre à toute extrémité. Cette position n'a guère moins d'importance que le Mont-de-Brune, elle commande la plaine de la Meuse et le cours de la rivière. L'ennemi, occupant ce poste, pourrait à son gré foudroyer, de son artillerie, toute l'étendue de nos flancs, et nous fermer sans peine la route et le passage de Mouzon.

Ce grand mouvement rétrograde de toutes les lignes du V^e^ corps commença vers trois heures et demie de l'après-midi ; il ne pouvait s'effectuer sans trouble, sans confusion, sans encombrement, ni sans les sacrifices qui devaient en être la suite inévitable.

Les troupes affaiblies et exténuées de la division Goze sont les premières à se rompre et à s'écouler comme un torrent sans digue par la route de Mouzon. Elle s'engorge et elle est bientôt obstruée par cette affreuse cohue d'hommes, de voitures et de chevaux, qui s'embarrasse et se ferme elle-même l'issue qu'elle cherche et vers laquelle elle se précipite. Heureusement pour cette masse désordonnée de fuyards sur lesquels commencent à mordre les projectiles ennemis, que le quatre-vingt-huitième de ligne, occupant la ferme de Givodeau, s'y maintient avec une vigueur et une opiniâtreté extraordinaires : il assure ainsi le salut de ceux que leurs propres armes ne protègent plus. Ce brave et intrépide régiment est l'un de ceux qui composent la brigade de Maussion, laquelle forme, à elle seule, toute la division de L'Abadie : il semble qu'il ait à cœur de suppléer, par l'étonnante énergie qu'il déploie, l'action de tous les membres absents du corps mutilé auquel il appartient.

La droite, où se trouve le général de Failly, furieusement pressée par les Saxons et les Bavarois, n'a pas seulement à lutter contre ce double adversaire, mais contre les difficultés du terrain sur lequel elle doit manœuvrer. Ayant descendu précipitamment les pentes roides et abruptes de la colline qu'elle occupe, la division Guyot de Lespart, sous la conduite du général de Failly, se reporte sur le Mont-de-Brune, sa dernière position défensive sur la rive gauche de la Meuse, où elle combat encore avec énergie et ténacité. Mais, dans le trajet, plusieurs mitrailleuses et autres pièces d'artillerie, ayant voulu prendre au plus court à travers des taillis impénétrables, sans y chercher de chemin, tombent dans des ravins, des bourbiers et des fondrières, d'où tous les efforts des hommes et des chevaux ne les peuvent tirer. On est réduit à les abandonner, en coupant les traits.

Ces pertes sont amoindries et, si on peut le dire, compensées par des preuves de courage et de dévouement, dont les généraux L'Abadie et Abbatucci donnent eux-mêmes l'exemple à leurs soldats. Ceux-ci se montrent dignes de leurs chefs, par une ardeur, un entrain, une persévérance toujours rares en pareille occasion, et qu'eux-mêmes ne manifestèrent jamais à un plus haut degré. Leur valeur, loin de défaillir, semble croître avec le péril à mesure qu'en se rapprochant de la Meuse, le terrain se resserre et se rétrécit sous leurs pas, et que, ne pouvant déployer les ressources de la manœuvre, ils n'ont à compter que sur leur courage individuel pour contenir l'ennemi, et atteindre ce pont de Mouzon, à la fois but et moyen de leur retraite.

C'est le général de Failly qui dirige cette opération difficile et lente pour tous à cause de l'encombrement d'un seul chemin, meurtrière à plusieurs par un terrible feu plongeant des hauteurs voisines, qui ont été occupées par l'ennemi, aussitôt que nous les avons eu abandonnées. Exposé au plus fort du danger, à travers toutes les péripéties de cette rude et sanglante échauffourée, où il s'est montré aussi bon chef que vaillant soldat, le général a déjà eu un cheval blessé sous lui ; celui qu'il monte est tué à l'entrée du village et remplacé par celui du maréchal des logis Largentier, du 5e hussards, qui le lui offre généreusement. Tiré ainsi d'un pénible embarras, le brave général se remet en selle, et continue avec sang-froid et tranquillité à diriger le mouvement et à soutenir l'arrière-garde.

## XXI

Le secours qui lui a manqué toute la journée pour le combat, lui arrive enfin, au dernier moment pour la retraite. Elle est très efficacement protégée par la deuxième brigade (Villeneuve) de la division Grandchamp, par deux batteries d'artillerie et quelques escadrons de cavalerie appartenant au XII^e^ corps, du général Lebrun, campé depuis la veille sur la rive droite, et que le maréchal jette de nouveau sur la rive gauche, pour dégager, couvrir et ramener les glorieux restes du V^e^ corps.

Mais les soldats de Failly, quoique harassés par six heures de lutte, à l'arrivée si opportune de ce secours, ne se relâchent en rien de leurs efforts, et la plus grande partie d'entre eux continuent à combattre comme s'ils voulaient ne devoir leur salut qu'à eux seuls. Parmi ceux qui, se suffisant ainsi à eux-mêmes, rendirent la tâche d'autant plus facile à leurs camarades du XII^e^ corps, on remarqua particulièrement deux bataillons du 31^e^ de ligne, de la brigade de Fontange, postés dans les maisons du faubourg de Mouzon, sous les ordres des commandants Lamy et Lamarcodie : de concert avec un faible détachement auxiliaire du corps de Lebrun, ces invincibles débris contribuèrent puissamment, et au prix de très grandes pertes, à couvrir la retraite de l'armée, et ne se replièrent qu'avec ses derniers pelotons.

L'énergique action défensive de cette poignée d'hommes se liait avec celle du 88^e^ de ligne, dont le colonel Courty avait été tué dans la journée, et qui, enivré par le feu, retenu et fixé par l'attaque incessante des ennemis, s'est, pour ainsi dire, oublié sur la position de la forme Givodeau qu'il occupe, et a négligé de se replier à temps. Il répara cette imprudence par un trait d'héroïsme, digne de nos plus belles annales militaires. Sous le commandement du lieutenant-colonel Demange et du commandant Escarfail, cet intrépide régiment, seul sur la rive gauche, abandonné à lui-même, assiégé et enveloppé par les ennemis, se maintient toute la nuit dans la ferme de Givodeau, où il s'est retranché : et, le lendemain, il se fait jour, de vive force et l'épée à la main, à travers les lignes prussiennes qui le pressent de toutes parts, réussit à franchir le pont de Mouzon, et rejoint sa brigade sous les murs de Sedan, prêt à rentrer en ligne.

L'artillerie, arme toujours d'élite, ne le cède point à l'infanterie

en opiniâtre bravoure : on vit le capitaine de Tessière, n'ayant plus ni hommes ni chevaux, resté seul sur la rive gauche avec une de ses pièces tirant à mitraille, continuer à la pointer et à la servir jusqu'au dernier moment. Les commandants Gastine et Vallentin ont croisé leurs feux jusqu'à complet épuisement de leurs munitions ; voulant retirer leurs batteries, et trouvant la route de Mouzon obstruée devant eux, ils cherchent à passer à gué la rivière, où le 5e cuirassiers, mis en désordre par une nuée de tirailleurs ennemis, les secourt moins qu'il ne les embarrasse, et leur fait perdre trois canons et trois mitrailleuses. Heureux encore de les savoir ensevelis sous les flots plutôt qu'entre les mains des Prussiens !

Il était presque nuit close, lorsque toutes les troupes du Ve corps eurent gagné la rive droite de la Meuse.

Telle fut, au vrai, cette journée de Beaumont, si peu connue, si mal jugée jusqu'ici, sur laquelle on n'a guère émis que des appréciations fausses, précipitées, injustes, dictées, soit par la prévention, soit par l'ignorance, souvent par l'une et l'autre. Cette bataille fut sans doute un malheur. Elle le fut surtout par les fâcheuses conditions dans lesquelles elle commença; mais l'énergie du chef, la vaillance des officiers et des soldats, surent bientôt rétablir une situation d'abord compromise. La vigueur de résistance déployée par le Ve corps se trouva telle, qu'au dire même des ennemis, les pertes furent à peu près égales de part et d'autre, et qu'ils crurent avoir eu affaire à toute l'armée de Châlons (1).

Le bras de la divine Providence, tant de fois propice à nos armes quand celles-ci lui étaient fidèles, s'appesantissait sur nous pour châtier nos prévarications et nos erreurs; et ses plus rigoureux décrets s'annonçaient par ce sinistre et immédiat avant-coureur de l'effroyable catastrophe de Sedan, dont les funestes résultats sont assez connus, sinon les détails émouvants, que nous raconterons peut-être un jour, pourvu que l'indulgence et la sympathie du lecteur ne nous fassent pas défaut.

E. DE MONZIE.

(1) Compte rendu de l'état-major général allemand. — *La Guerre des frontières du Rhin*, par le major Rustow. — *La Guerre franco-allemande*, par le colonel Borbstaedt.

# VOYAGE EN CORSE [1]

---

### VII. — LA VIEILLE FEMME. COMBAT. MORT DU PIEVANO.

Un peu au-dessous de Quenza se trouve une église dans le style pisan, qui servait alors et sert encore d'église paroissiale. Un jour que, selon sa coutume, la pieuse comtesse s'y rendait de bonne heure pour une neuvaine, une vieille femme, sous prétexte de lui demander l'aumône, s'approche d'elle et lui dit :

— On nous observe; je ne puis vous donner de longs détails; mais aujourd'hui même, à midi précis, on va sonner le tocsin, envahir le château et massacrer votre fils.

Toute autre femme eut aussitôt rebroussé chemin; la comtesse poursuit sa marche, entre dans l'église, implore le secours du ciel, et retourne tranquillement au château; Ferrando dormait encore.

— Levez-vous, mon fils, lui dit-elle. A midi, le tocsin va sonner; et vos ennemis viendront en foule pour vous tuer. Nous n'avons pas provoqué le danger; il ne nous reste donc qu'à le mépriser et à en triompher à force de courage. Prenez vos armes; souvenez-vous de vos ancêtres; et n'oubliez pas que la résolution donne la victoire : *L'animo resoluto fa l'uomo vincente.* Telles sont à peu près ses paroles, comme la tradition les a conservées.

Ferrando est déjà debout, rassemble ses hommes et leur expose la situation. Tout le monde est d'avis d'attendre l'ennemi derrière les défenses du château. C'est en effet le parti le plus sage, mais le moins aventureux. Voilà pourquoi, tout en l'adoptant pour les siens, Ferrando n'en veut pas pour lui-même. Après avoir disposé ses gens, donné ses ordres et embrassé sa mère, il saisit une carabine *tournante;* et, au bruit du tocsin qui résonne, s'élance au-devant de l'émeute, qui s'avance en grondant.

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1884.

Entouré de ses frères et de plusieurs ecclésiastiques, le Piévano précède la foule, portant dans ses mains l'étendard sacré de la Madone.

Ferrando s'était abrité d'une grosse pierre, que l'on montre encore aujourd'hui.

— Que me voulez-vous, leur dit-il, d'une voix douce et calme!

— Nous voulons ta vie, répond le Pievano.

— Je la donnerai volontiers, s'il le faut, pour le bien du pays : mais enfin, que vous ai-je fait?

— Ce que tu nous a fait, voleur, spoliateur, tyran, assassin?

— J'ai fait du bien à tout le monde; à vous surtout, Pievano, qui faites l'insolent. Si quelqu'un peut prouver qu'il a souffert de ma part quelque tort ou quelque injure, qu'il parle; je suis prêt à tout réparer amplement.

— Tu as trompé et dépouillé l'église et la commune de Quenza.

— Si l'église et la commune de Quenza peuvent démontrer qu'elles ont jamais eu l'ombre d'un droit sur les terrains en question, qu'elles parlent; et je leur abandonne tout. Enfant, j'ai été dépouillé par elles; homme, quand je pourrais justement tout reprendre, je me contente du cinquième de ce qu'on m'a pris; et c'est moi qui suis un spoliateur et un voleur!

— Oui, sangue de Dina! Et je t'ouvrirai la poitrine, et je te mangerai le cœur.

— Au nom de saint Pierre, retirez-vous!... et n'ensanglantons pas ce village du sang de ses propres enfants.

— Assez de paroles. En avant, mes amis, et mort au tyran!

Un instant impressionnée par la voix de Ferrando, la foule reprend sa marche, en criant : Mort au tyran! A la vue du danger que court son fils, la comtesse ordonne un feu plongeant et croisé, et neuf des assaillants tombent morts, six laïques et trois prêtres, parmi lesquels un frère du curé.

Ce coup de foudre en eut fait reculer plus d'un; le Pievano n'en devient que plus furieux, et cherche à envelopper son ennemi. C'est alors que, perdant toute espérance de conciliation, et obéissant à l'instinct de la conservation, Ferrando presse la détente, et le Pievano roule sur la poussière. La foule aussitôt se disperse et l'insurrection prend fin.

Un procès-verbal naturellement fut dressé sur cette affaire, et voici comment il s'exprime : — *Avant de frapper le curé, Ferrando lui a crié trois fois : Au nom de saint Pierre, retirez-vous! — Et*

*comme le curé avançait toujours en blasphémant, c'est alors qu'il lui a logé trois balles dans la bouche, comme vous voyez.*

— Savez-vous, mon Commandant, dit alors le capitaine X, que cette conduite est horrible de la part d'un prêtre?

— Je le sais. Jésus-Christ n'avait que douze apôtres, qu'il avait choisis lui-même ; et, cependant, sur ce petit nombre, il s'en trouva un pour le trahir et le vendre. Faut-il s'étonner que sur tant de prêtres, qui se comptent par centaines de mille, se présentent eux-mêmes et sont ordonnés par un évêque, qui ne lit pas au fond des cœurs, faut-il s'étonner qu'il s'en rencontre de loin en loin quelqu'un qui faiblisse et déshonore son habit? Non, l'ordination ne rend pas impeccable : mais celui qui pèche a un nom propre ; et, au lieu de le désigner par ce nom, il serait illogique et injuste d'attribuer sa faute à tout le clergé, comme cela se fait trop fréquemment.

Pour mon compte, je regrette que cette triste aventure se trouve si intimement liée au fond de mon sujet, qu'il n'ait pas été possible de la passer sous silence ; car je suis de ceux qui respectent le vêtement et le caractère du prêtre, même quand celui qui en est revêtu ne les respecte pas.

### VIII. — LE SEIGNEUR DE LÉVIE. NOUVELLES VÊPRES SICILIENNES. RUPTURE.

Si le beau-frère de Ferrando, Marc Antonio Peretti, n'était pas, comme *Parafaragaramus*, de taille à allumer son cigare au foyer même du soleil, il n'aurait certainement pas passé par cette porte. Les petits chevaux du pays ne pouvaient le porter; mais il les portait, lui, sous son bras, aussi aisément que le paladin *Rolland* portait *Romaléon*. Et, au-dessus de cette colonne vivante, s'élevait une tête superbe, au sourcil olympien, au regard dominateur, avec une longue barbe noire, du milieu de laquelle les paroles sortaient, en pétillant, comme les balles d'une mitrailleuse. Cette tête avait quelque chose de celle de Méduse ; et si, au collège, chaque surveillant en possédait une pareille, quel ordre et quel silence il régnerait dans les classes!

Au moral, caractère droit, mais inflexible; ne supportant rien, ne pardonnant rien, allant toujours au but par le plus court chemin, d'ailleurs aimant les siens et prêt à tous les dévouements pour eux. Notez cela et devinez le reste, vous aurez une légère idée du sei-

gneur de Lévie. Il entretenait sur ses domaines une discipline si sévère, que nul ne pouvait sortir du village, sans un ordre écrit de sa main. Son manoir est encore en partie debout. Fossés, tours et créneaux ont disparu : mais il en reste un vaste bâtiment carré, auquel la frayeur populaire a donné et conserve le nom de *Maison du diable*.

En apprenant ce qui vient de se passer à Quenza, Marc Antonio enfourche le magnifique cheval sarde, qui a l'honneur de lui servir de monture, et se rend chez son beau-frère.

— Bravissimo! lui dit-il; tu as noblement fait ton devoir, comme il convenait au neveu de Renuccio, et au petit-fils du comte Paolo. Mais pourquoi ne m'as-tu pas averti? Je serais venu à ton aide, et nous aurions à nous deux fauché toute cette canaille.

— Cela m'était impossible; je n'ai su le complot qu'au moment où il a éclaté.

— A la bonne heure. Et que vas-tu faire maintenant?

— Mais il me semble que ce qu'il y avait à faire est fait; mes ennemis sont abattus, leurs chefs sont morts; n'est-ce pas chose finie?

— Finie!... Pauvre enfant! Est-ce ainsi que tu connais les Génois et la compagnie de Saint-Georges? Quand on veut acquérir ou conserver l'influence dans son pays, il faut payer de sa personne, monter sur la scène, parler et agir le front haut, jouer en un mot fièrement son rôle. Si on ne le fait pas, on tombe dans l'oubli, l'indifférence, le mépris, et d'autres s'emparent de la scène.

Ton père a commis cette faute; les Génois et leurs partisans en ont habilement profité, et la vieille influence de ta famille a passé dans leurs mains; mais comme ils se sont aperçus que tu es homme à relever les choses, ta mort est résolue dans leurs conseils. Une première tentative a échoué, ils en feront une seconde, et puis une troisième, jusqu'à ce que tu aies succombé. Les occasions et les prétextes ne leur manqueront pas.

— Mais alors que dois-je faire?

— Frapper un coup terrible, qui fasse trembler Gênes, épouvante les traîtres, réveille la Corse et lui imprime un de ces élans vigoureux, qui sauvent parfois les peuples. Que fait-on aux mauvaises herbes? On les brûle. Aux reptiles venimeux? On les écrase. Aux bêtes féroces? On les extermine. Ainsi dois-tu faire à tous ces misérables, qui ne vivent que des bienfaits de ta famille, et méditent

ta mort, au profit de nos oppresseurs. Pas de demi-mesures, ce n'est que par des moyens héroïques que l'on sort des situations désespérées.

Dimanche prochain, à l'heure de la grand'messe, j'arrive avec 300 hommes, et j'occupe la porte principale; tu gardes avec tes gens la porte latérale; et nous les brûlons, là-dedans, comme des renards qu'ils sont. Sous le Pape Innocent III, les gens de Carbini furent ainsi traités; pourquoi ne traiterions-nous pas de même ceux de Quenza? Donc, c'est entendu; fais tes préparatifs; je vais faire les miens. Seulement, il faut garder un secret absolu envers tout le monde et surtout envers ta mère.

Là-dessus, il serre la main de Ferrando, et s'en va sans lui donner le temps de faire une observation.

— Il n'y va pas de main morte, le seigneur de Lévie; mais ce qu'il propose est tout simplement un acte de barbarie et une monstruosité.

— D'autant plus qu'un tel procédé fera indistinctement périr les innocents et les coupables, les femmes et les enfants, les partisans et les ennemis de Gênes. — Ferrando, d'autre part, ne peut tarder à être poursuivi et condamné à mort pour le meurtre du Pievano, et il serait difficile, avec la meilleure volonté du monde, de le faire mourir deux fois : mais si l'opinion publique lui est indulgente pour ce premier meurtre commis en état de légitime défense, elle lui sera impitoyable pour l'atroce boucherie, proposée par son beau-frère; et il craint, en se déshonorant, de faire honte à ses aïeux et de laisser à ses descendants un nom abhorré.

Ce n'est pas que Ferrando ne comprenne que les observations et les craintes de Marc Antonio peuvent n'être pas sans fondement: mais en vue d'un danger lointain et douteux, il lui semble affreux d'exterminer aveuglément toute une population sans discernement et sans choix. D'autre part, il connaît son beau-frère; il sait combien son caractère est implacable, ses résolutions inflexibles. Si, du moins, il pouvait ouvrir son cœur à sa mère et prendre ses conseils! Celle-ci, de son côté, le voyant soucieux, le presse de questions, auxquelles sa nature franche et loyale ne peut échapper sans de cruels embarras.

Il compte avec anxiété les jours, les heures et les minutes. Il voudrait pouvoir enrayer le temps, et changer les jours en années : mais, hélas! s'il est facile à l'homme d'arrêter l'aiguille d'une

horloge, Dieu seul peut arrêter la marche du soleil sur le grand cadran de l'Univers. Le samedi venu, il donne des ordres et des contre-ordres, comme un homme qui a perdu sa voie; la nuit se passe sans sommeil; et il n'espère plus qu'en l'intervention de la Providence.

Enfin, le jour fatal arrive, et la cloche qui appelle les fidèles à l'Église lui produit l'effet de la trompette du jugement dernier. Lorsque tout le monde est entré, il s'en va, pâle comme la mort, occuper la porte latérale; Marc Antonio est déjà à son poste.

La comtesse et ses gens avaient, comme de coutume, entendu la messe au château qui est à l'écart du village, de sorte qu'elle ne pouvait voir et entendre ce qui se passait vers l'église; l'eût-elle vu, qu'elle n'y eût pas attaché d'importance; les seigneurs, à cette époque, se plaisant à faire à tout propos mouvoir et parader leurs hommes d'armes.

Cependant, à la vue de tous ces gens armés, dont les uns montent la garde aux portes, tandis que les autres arrachent les clôtures des jardins, accumulent les fascines et les broussailles, ou enflamment des torches de bois gras, les infortunés qui se trouvent dans l'église ont compris le sort qu'on leur prépare, et se jettent vers les issues; mais partout ils rencontrent des pointes de glaives hérissées, et des mousquets prêts à faire feu... C'est alors, dans l'intérieur de l'église, une scène d'épouvante impossible à décrire.

Vêtu de ses habits sacerdotaux, le prêtre va droit à la porte principale, tombe aux pieds du seigneur de Lévie, et demande grâce pour son peuple. Celui-ci hausse les épaules en disant :

— Tout ce que je puis pour toi, c'est de te laisser la vie; sors, si tu veux.

— Pas d'exception. Ou je me sauverai avec mes paroissiens; ou bien je mourrai avec eux.

— Mettez le feu!

Et à la lueur des flammes qui pétillent, le généreux prêtre se précipite vers la seconde porte.

— Malheureux, dit-il à Ferrando; voilà celui qui est mort pour le salut du monde, et a prié pour ses bourreaux... Et vous, qui n'êtes qu'un pécheur comme moi, c'est par l'extermination en masse que vous vengez vos injures! Retirez-vous ou je vous maudis au nom de Jésus-Christ.

Et vaincu par tant de charité, Ferrando s'incline, met un genou en

terre, embrasse le crucifix et se retire avec les siens. A cette vue, Marc-Antonio s'abandonne à une violente colère, enfonce dans la la porte de l'église son épée qui se brise en deux et rompt toute espèce de relations avec le château de Quenza.

IX. — MARIAGE DE FERRANDO. MORT DE SA MÈRE. ARRESTATION.

La constitution faible et délicate de la comtesse n'avait pu supporter impunément d'aussi violentes secousses, et elle s'acheminait rapidement vers son heure dernière. Après le saint usage qu'elle avait fait de la vie, elle n'avait pas à redouter la mort, mais ce qui l'attristait, c'était de laisser son fils tout seul au moment où il avait le plus grand besoin de consolations et de secours :

— Mon enfant, lui dit-elle, je vais bientôt te quitter pour aller rejoindre ton père. Cette séparation sera cruelle ; mais elle le serait moins, si je voyais près de toi une compagne bonne et vertueuse, pour te prodiguer ses soins, partager tes joies et tes peines, te soutenir dans les revers, te conseiller dans tes doutes, te modérer dans la prospérité. Tu es en âge d'être marié, veux-tu me laisser le soin de te choisir une épouse?

Ferrando s'inclina devant le désir de sa mère, et peu de temps après, il épousait une jeune personne, qui lui apportait beauté, fortune, noblesse ; et ce qui vaut mieux encore, les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur.

La comtesse ne survécut que quelques mois à cet heureux événement ; elle mourut comme elle avait vécu, c'est-à-dire en sainte, pleurée de tout le monde, des pauvres surtout et des Génois eux-mêmes. Le seigneur de Lévie, qui n'était pas venu aux noces de Ferrando, se fit un devoir d'assister aux funérailles de sa mère.

Le meurtre du Pievano avait été un acte de légitime défense ; et, dans tous les pays où règne la justice, si Ferrando eût été appelé à rendre compte devant les tribunaux, on l'aurait acquitté. Sous les Génois, il en est autrement. S'il est pris, sa mort est certaine ; s'il échappe, ce ne sera qu'à la condition de mener jusqu'à la fin la triste existence du bandit.

Le gouverneur de Bonifacio avait reçu à son égard les ordres les plus sévères : mais comme l'arrestation d'un tel personnage n'est pas sans dangers, il lui semble prudent d'employer contre lui la ruse, plutôt que la violence.

Un soir donc que, de la terrasse du château, Ferrando et sa jeune

épouse contemplent un merveilleux effet de lumière, le chef de ses hommes d'armes annonce un étranger qui demande à le voir.

— Que désirez-vous de moi, lui dit Ferrando?

— Je suis envoyé du gouverneur de Bonifacio; voici un pli à votre adresse.

Ferrando rompt le cachet, et passe la lettre à sa femme. Connaissant sa droiture et sa loyauté, voulant, d'ailleurs, mettre fin à une situation pénible pour tous, le gouverneur l'invite à venir expliquer devant lui sa cause. Sa justification sera facile, et il n'a rien absolument à craindre, un sauf-conduit parfaitement en règle étant joint à cette lettre. La jeune femme n'est pas rassurée sur les intentions du gouverneur et la valeur réelle du sauf-conduit ; et son avis est que Ferrando ne doit pas se rendre à cette invitation.

C'est, en effet, ou jamais, le cas de se souvenir du *Timeo Danaos*, de Virgile; mais Ferrando juge les autres d'après lui-même; il est franc et loyal, et ne peut soupçonner de trahison un personnage aussi considérable. Ensuite, il est de ceux qui ne craignent pas le danger, et se font honneur de le braver; enfin, il ne doute pas que la bonté de sa cause ne frappe les plus prévenus.

Donc, malgré les prières et les larmes de sa femme, il choisit douze de ses hommes les plus braves, et part avec eux pour Bonifacio, le soleil se couchait. Un autre que lui aurait attendu au lendemain, pour s'engager dans une aventure aussi périlleuse, mais il est impatient de tout retard, gravit la rampe et demande le gouverneur.

— Qui êtes-vous, dit la sentinelle?

— Ferrando de Quenza, comte de la Rocca.

Après une assez longue attente, arrive un officier en grand costume, qui lui dit :

— Soyez le bienvenu, comte de la Rocca, Son Excellence vous attend. Seulement, quelque inutile que soit cette mesure envers un aussi noble gentilhomme que vous, la loi s'oppose à ce que des étrangers entrent en armes dans une place de guerre. Veuillez donc, s'il vous plaît, me confier votre épée, et ordonner à vos gens de déposer leurs carabines.

— Voilà mon épée. Mes compagnons n'ont que faire dans la ville. Qu'ils redescendent et gardent leurs armes. Si, à midi, dit-il tout bas à l'un d'eux, je ne suis pas venu vous rejoindre, allez aussitôt avertir mon beau-frère et ma femme.

Cela dit, la grande porte se referme : mais hélas! ce n'est pas Son Excellence qui reçoit Ferrando: c'est une troupe de soldats, qui le chargent de chaînes, le jettent dans un cachot taillé dans le roc, et l'attachent à un anneau fixé dans la muraille. Tels étaient les procédés ordinaires des Génois envers nous.

### X. — JUGEMENT ET CONDAMNATION.

En apprenant la fatale nouvelle, Marc-Antonio bondit de fureur, oublie l'aventure de l'église de Quenza, pour ne plus songer qu'à sauver et à venger son beau-frère.

— Rassurez-vous, dit-il à Giaccominetta, sa belle-sœur. Par les beaux yeux de la Madona! il ne périra pas, et vous le reverrez bientôt; j'en réponds sur ma tête.

En même temps, il expédie des émissaires à tous les seigneurs, qu'il sait restés fidèles à la cause nationale; fait publier dans tous les villages l'infâme trahison du gouverneur de Bonifacio; appelle aux armes les populations de la Rocca, et leur donne rendez-vous dans la plaine de Figari.

Si l'or et les intrigues des Génois leur avaient fait, dans la province de la Rocca, quelques partisans intéressés, il est certain que les masses leur étaient demeurées profondément hostiles; nulle part ne s'étaient conservés plus ardents la haine des oppresseurs, l'amour de l'indépendance, et le dévouement à la famille qui personnifiait et représentait ces nobles sentiments.

Au jour marqué, vous eussiez vu, isolés ou par bandes, une multitude de volontaires descendre du flanc des montagnes, sortir des vallées et des gorges, la cartouchière au flanc, le fusil sur l'épaule, et portant dans leur gibecière, sans que l'intendance eût eu à s'en mêler, des vivres pour huit jours. Des paroisses entières, bannière au vent, clergé en tête, arrivent en chantant des prières et des hymnes, pour attirer sur leur entreprise les bénédictions du ciel. Vous eussiez dit, sur une moindre échelle, le départ des Grecs pour la Troade, ou celui des Croisés pour la Terre-Sainte. Quelques heures de marche les conduisirent en vue de Bonifacio.

Entre-temps, on ne s'endormait pas à Bonifacio. Le gouverneur convoquait les chefs de service, et leur donnait des ordres; le commandant militaire visitait les postes et distribuait des munitions; les ingénieurs réparaient les endroits faibles du rempart; on assignait

aux troupes leurs positions, comme si l'on était menacé d'un siège.

Quand un tribunal est composé d'hommes pénétrés de leurs devoirs, n'obéissant qu'à leur conscience, ne regardant que la loi, et se souvenant qu'ils comparaîtront un jour eux-mêmes devant un juge inflexible, qui leur demandera compte de tous leurs arrêts, il est rare qu'il rende mal la justice, et l'on pourrait, presque à coup sûr, dire de lui ce que Démosthène disait de l'Aréopage : *Jamais ce tribunal n'a rendu un jugement injuste!* Mais lorsque, uniquement préoccupés de leurs intérêts personnels, et du soin de plaire à l'autorité, les juges font asseoir près d'eux les passions et la politique, ces hommes ne sont plus des juges, mais de vils courtisans; ils ne rendent plus des arrêts, mais des services.

La Junte de Bonifacio étant ainsi composée, Ferrando se trouvait condamné d'avance, et l'on aurait pu le livrer au bourreau, sans autre forme de procès : mais, comme il s'agit d'un personnage, dont l'exécution fera du bruit en Corse et ailleurs, on trouve prudent d'entourer de toutes les apparences de la justice et de la légalité le crime affreux que l'on médite.

La Junte donc se réunit dans le palais du commissaire de la République; avec leurs longues robes rouges et leurs chapeaux à cornes, ses membres ont l'air d'une troupe de démons, qui délibèrent sur les meilleurs moyens de nuire à l'espèce humaine. L'audience est publique, et le gouverneur y assiste, entouré de ses officiers. Les défenseurs sont absents; l'accusé se défendra lui-même comme il pourra.

Dès que Ferrando est introduit, chargé de fers, comme un malfaiteur dangereux, sa haute taille, la beauté de son visage, son maintien calme et assuré, soulèvent de toute part un murmure approbateur. Seuls, le gouverneur et ses démons froncent le sourcil et se mordent la lèvre.

— Votre nom, votre âge, votre pays? dit le Président d'une voix mielleuse et câline.

— Ferrando, comte de la Rocca, vingt-quatre ans; Quenza est mon pays. Je proteste avant tout contre l'infame trahison dont je suis victime, et contre votre droit à me juger. M. le Gouverneur m'a appelé devant lui, en m'envoyant un sauf-conduit, signé de sa propre main; je suis venu plein de confiance en sa bonne foi; et, au mépris de sa parole, je suis arrêté, mis en jugement. Eh bien! L'ordre de mon arrestation et celui de ma mise en jugement sont

annulés, en vertu de mon sauf-conduit. En m'assurant la faculté de librement aller de Quenza à Bonifacio et réciproquement, ce sauf-conduit vous interdit de porter la main sur moi, et, si vous n'avez pas le droit de m'arrêter, comment auriez-vous celui de me juger? Ce qui se passe est donc un acte de déloyauté, que vous reprocheront la Corse entière et l'univers civilisé.

— Ce que fait M. le gouverneur est bien fait : sa volonté justifie et votre arrestation et votre mise en jugement, malgré tous les saufs-conduits du monde. N'avez vous pas lu dans le *Livre du Prince* :

Qu'envers un ennemi, tous les moyens sont bons?

Ecrivez, greffier, qu'il a publiquement outragé Son Excellence M. le gouverneur.

Comte de la Rocca, vous êtes accusé de vol, pour avoir dépouillé l'église et la commune de Quenza.

— Si j'étais libre, Monsieur le président, cette parole pourrait vous coûter cher. Comment! reprendre à des usurpateurs ce qu'ils vous ont pris sans la moindre espèce de droit, c'est un vol! S'il se trouve dans cette triste affaire un voleur, ce n'est pas moi ; vous le savez mieux que personne.

— Nous ne savons rien du tout. Ecrivez qu'il reconnaît avoir dépouillé la commune et l'église... Vous êtes accusé du meurtre du vénérable Pievano de Quenza, de trois ecclésiastiques et de six laïques ; total : dix assassinats. Ecrivez qu'il a menacé M. le Président, dans l'exercice de ses fonctions.

— Attaqué par une bande de forcenés, qui en voulait à ma vie, j'ai fait ce que chacun de vous aurait fait à ma place ; j'ai usé du droit de légitime défense, et je le ferais encore. Est-ce ma faute si le Pievano, à qui je n'avais fait que du bien, s'est mis à la tête des assaillants?

— *Habemus confitentem reum*. Ecrivez qu'il reconnaît avoir tué le Pievano, et, loin de regretter son crime, se déclare prêt à recommencer.

Autre point. Votre famille s'est de tout temps signalée par sa haine contre la Sérénissime, Excellentissime et Révérendissime république de Gênes, aussi bien que contre la très gracieuse, très équitable et très débonnaire Compagnie de Saint-Georges, sa mandataire en Corse ; et vous êtes violemment soupçonné de nourrir à leur égard les mêmes sentiments.

— Quand une nation est envahie par des oppresseurs, qui l'accablent d'impôts, la couvrent de deuil, de sang et de ruines, se croient tout permis à son égard, ne lui épargnent aucun genre d'humiliations, de persécutions et d'outrages, est-il possible qu'elle les voie d'un bon œil et les aime?... Or, n'est-ce pas ainsi que, depuis plus de deux siècles, vous traitez notre malheureux pays? Et vous voulez que nous aimions votre république et sa Compagnie de Saint-Georges? Ma famille a fait son devoir, en vous faisant la guerre; le mien n'est pas différent, et, avec l'aide de Dieu, je n'y manquerai pas.

— C'est ce que nous verrons. Ecrivez qu'il a blasphémé contre notre sainte république et s'est déclaré son ennemi mortel.

En ce moment, entre précipitamment dans la salle un officier, portant une dépêche pour le gouverneur. C'est Marc-Antonio Peretti, qui réclame la mise en liberté immédiate de Ferrando, sans quoi il va donner l'assaut et passer au fil de l'épée toute la population, depuis le gouverneur jusqu'au dernier enfant.

— Allez, répond le gouverneur, dire au seigneur de Lévie que Bonifacio a vu sous ses remparts d'autres généraux que lui et d'autres troupes que les siennes, sans en être épouvanté. Qu'il donne donc, s'il lui plaît, l'assaut; il lui sera fait bon accueil. Quant à son beau-frère, s'il est absous, il sera mis en liberté; s'il est condamné, il subira rigoureusement sa peine... Continuez.

— Vous êtes accusé d'avoir tramé la ruine de Bonifacio, en appelant les bandes sauvages, qui frappent à nos portes.

— J'ai fait savoir ma situation à ma femme et à mon beau-frère, ne doutant pas qu'ils ne vinssent à mon secours. Je ne m'en dédis pas. Et puis...

— Et puis, la cause est entendue. Greffier, lisez la sentence.

— Attendu que Ferrando da Quenza est convaincu de spoliation envers la commune et l'église;

Convaincu du meurtre de Pievano, de trois prêtres et de six laïques;

Convaincu d'insultes publiques envers Son Excellence M. le gouverneur et le président de la Junte;

Convaincu de blasphèmes impies contre la république et la Compagnie de Saint-Georges;

Attendu qu'il appartient à une famille ennemie de Gênes et se fait gloire d'en partager tous les mauvais sentiments;

Attendu qu'il importe d'effrayer par un terrible exemple les malfaiteurs et les rebelles;

Pour ces raisons et une foule d'autres, après avoir consulté le Saint-Esprit et Son Excellence M. le Gouverneur, la Junte provinciale condamne Ferrando de la Rocca à être pendu, dimanche prochain, à midi, sur la place d'armes de Bonifacio. Par une faveur spéciale, son corps sera déposé en terre sainte, au lieu d'être jeté aux requins.

## XI. — DISPOSITION DES ESPRITS. NAVIRE VÉNITIEN. DÉLIVRANCE.

L'effet de cette condamnation avait été désastreux sur la population civile. On ne se gênait pas pour trouver peu fondées les accusations de la Junte, et péremptoires les réponses de Ferrando. On n'était pas, d'ailleurs, sans inquiétude à l'égard de Marc-Antonio; on savait qu'avec du fanatisme, les troupes les moins disciplinées sont capables d'opérer des prodiges et d'emporter les plus forts remparts. En conséquence, on demandait la liberté du prisonnier, afin de se soustraire aux horreurs de l'assaut; mais le gouverneur riait de ces craintes insensées, et déclarait que, pour l'honneur et le bien de la république, la sentence devait être exécutée.

Que faisait, cependant, le seigneur de Lévie? Tandis qu'il organisait ses hommes dans la plaine de Figari, un navire vénitien, chargé de poudre pour la côte d'Afrique, était venu relâcher dans le golfe de Ventilègne, pour y prendre de l'eau. Les Vénitiens n'aimaient pas les Génois, dont ils avaient eu souvent à se plaindre, surtout en Orient. Aussi le capitaine céda-t-il volontiers au seigneur de Lévie vingt-cinq tonneaux de poudre, avec promesse de les lui livrer le soir même à l'entrée du port de Bonifacio.

Maîtres, sans coup férir, du faubourg ou ville basse, les coalisés y trouvent une quantité de barques, amarrées le long du quai. A l'entrée de la nuit, plusieurs de ces barques se détachent pour aller, vers le vaisseau vénitien, recevoir les tonneaux de poudre qu'elles rapportent, en rasant silencieusement la terre, sans être aperçues de personne. A quelques pas de Bonifacio, il existe sous la presqu'île une grotte, qui s'ouvre en même temps sur le port et sur le détroit, renferme un petit lac *d'eau douce;* elle est curieuse à voir, et a dû vous être montrée. C'est là que Marc-Antonio fait déposer les vingt-

cinq tonneaux, bien convaincu qu'une étincelle suffira à faire sauter la péninsule tout entière. Deux hommes déterminés y sont placés, pour mettre au besoin le feu, avec des mèches assez longues, pour leur permettre de déguerpir avant l'explosion. Tout cela s'était fait, sans que personne s'en doutât dans la ville.

Le dimanche matin, des ouvriers charpentiers, bras nus et la hache à la main, dressent l'instrument du supplice; le gouverneur et ses amis regardent d'un œil souriant ces horribles préparatifs, et se promènent, les mains derrière le dos, quand les soldats de garde amènent, les yeux bandés, un nouvel envoyé de Marc-Antonio.

Le gouverneur lui fait enlever son bandeau, lit la dépêche et dit :

— Votre maître assurément est fou. Il me menace de faire sauter la ville, si dans une demi-heure son beau-frère ne lui est pas rendu. Vous lui direz que vous avez vu dresser l'instrument de son supplice, et qu'à une heure après midi, je lui enverrai par-dessus le rempart ses restes mortels.

— Voici, Monsieur le gouverneur, une seconde dépêche, que je suis chargé de vous réciter de vive voix. Vingt-cinq tonneaux de poudre sont déposés dans la grotte. Des hommes décidés sont auprès, la torche à la main, pour y mettre le feu et faire sauter, à 500 pieds de haut, vous tous, Bonifacio et sa presqu'île. Mon maître ne se dissimule pas que son beau-frère y trouvera la mort; mais il pense qu'il lui vaut mieux périr de la sorte que par la main du bourreau. Enfin, pour vous convaincre, il vous invite à envoyer, pour vérifier le fait, les personnes qu'il vous plaira. Voilà pour elles un sauf-conduit en blanc, que vous n'avez qu'à remplir, et je suis chargé de vous dire qu'il lui sera fait plus d'honneur qu'à celui du comte de la Rocca.

Le gouverneur ne riait plus; la Junte était anxieuse; la population demandait l'élargissement du prisonnier.

— Ce n'est pas tout, reprend alors l'envoyé. En punition du sauf-conduit violé et de l'inique condamnation de son beau-frère, Marc-Antonio exige que vous veniez, Monsieur le gouverneur, tête nue et genou en terre, lui offrir les clés de la ville sur un plat d'argent. Il veut de plus que les membres de la Junte viennent aussi, en costume de pénitents, les cheveux rasés d'un côté de la tête, faire amende honorable à celui qu'ils ont injustement condamné. Vous connaissez mon maître, vous savez qu'il est homme à

réaliser rigoureusement ses menaces; et vos délégués vont vous rapporter la preuve qu'il ne dépend que de lui de vous anéantir. Ordonnez qu'on me reconduise, et n'oubliez pas que, une heure passée, il ne sera plus temps.

On le reconduit et le commissaire de la république l'accompagne.

Dans l'intervalle, craignant de voir lui échapper sa proie, le gouverneur se rend près de Ferrando afin de tendre à sa loyauté un nouveau piège.

— Comte de la Rocca, lui dit-il, vous êtes condamné à mort, et rien ne peut empêcher l'exécution de la sentence, mais je plains votre jeunesse et vos malheurs, et je viens vous offrir un moyen de salut. La république ne peut avoir tort: il faut donc que vous subissiez une peine. Prenez par écrit l'engagement de quitter pour deux ans le territoire de la Corse, et je vous rends immédiatement la liberté.

Ferrando, qui ignore ce qui se passe, prend sans hésiter l'engagement qu'on lui demande, remercie le gouverneur et va rejoindre ses amis. On pensait, à Bonifacio, que tout serait fini par là: c'était une erreur. Le gouverneur fut contraint d'offrir, genou en terre, les clés sur un plat d'argent, et les juges, la moitié de la tête rasée, durent, aux grands éclats de rire de la foule, faire leurs excuses à Ferrando.

## XII. — EXIL. CANDIE. RETOUR

De retour dans ses foyers, Ferrando raconte à sa femme et à son beau-frère l'engagement qu'il a pris de s'exiler pendant deux ans.

— Mais cet engagement est nul de plein droit, s'écrie Marc-Antonio! D'abord, parce qu'il n'est pas libre: ensuite, parce qu'il t'a été arraché par supercherie. L'aurais-tu pris si tu eusses connu le véritable état des choses et la nécessité où se trouvait réduit le gouverneur? Donc, tu n'es pas forcé de le tenir.

La comtesse est du même avis, mais, pensant que la déloyauté du Génois ne le dispense pas d'être loyal lui-même, Ferrando reste inflexible, part pour Venise à la tête de cent hommes d'armes, laissant sa femme sous la protection de son beau-frère.

— Ma foi, mon commandant, dit alors le sous-lieutenant Y, je ne me serais pas fait le moindre scrupule de manquer à un engagement contracté dans de telles conditions.

— Sans doute, et beaucoup eussent fait comme vous; mais voici la règle, si je ne me trompe : Avant de donner sa parole, il faut bien peser toutes les conséquences de l'engagement qu'on va prendre; une fois qu'elle est donnée, il ne reste plus qu'à y faire honneur. Ainsi pensait Régulus chez les Romains, et chez nous ce bon prince qui disait : *Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait trouver asile dans le cœur des rois.* Il leur en coûta la vie à tous deux pour rester fidèles à leur parole : mais, s'ils y eussent manqué, croyez-vous que l'histoire les proposerait à l'admiration des générations qui se succèdent? Pour moi, tout en regrettant que Ferrando soit tombé dans un piège presque inévitable, il me plaît de voir ce jeune homme s'arracher à la lune de miel, à sa famille et à sa patrie, plutôt que de paraître manquer à sa parole et à son honneur.

En 1204, les Croisés s'étaient emparés de Constantinople, et comme, par sa marine, Venise y avait largement contribué, on lui avait adjugé en récompense le quart de cette grande ville, avec Candie et quelques îles de l'archipel : mais elle s'était peu à peu vu dépouiller par les Turcs de ses possessions orientales; et, à l'époque dont nous parlons, il ne lui restait guère que Candie, menacée et déjà envahie par les troupes de Mahomet IV.

Ferrando se rend à Venise, lui offre ses services contre les infidèles et s'embarque avec le titre de capitaine pour la Canée que serrent de près les ennemis. Que fit-il à Candie? Par quels exploits particuliers signala-t-il son courage? Il est difficile de le savoir, à pareille distance, mais, d'après la tradition, mettant à profit les aptitudes spéciales de ses compagnons, il les appliqua à la guerre de partisans et s'y couvrit de gloire avec eux.

Lestes, adroits, hardis, accoutumés à escalader les rochers, à franchir les ravins, à se contenter de peu et à ne dormir que d'un œil, ils étaient merveilleusement propres à ce genre de guerre auquel, d'ailleurs, se prêtait on ne peut mieux la configuration du pays.

Fondée en 1252 par les Vénitiens, qui avaient besoin de se faire un point d'appui contre les Grecs en révolte, la Canée était le chef-lieu d'une des trois provinces de la Crète et avait été peuplée par une colonie de familles italiennes. La ville et son port étaient défendus par une enceinte fortifiée, se composant d'une muraille bastionnée, solidement construite et d'un large fossé. Le bataillon

corse y tenait garnison ; et, de là, rayonnant dans toutes les directions, il ne donnait aucun repos aux Turcs, tombant sur les traînards, les maraudeurs et les détachements isolés.

Irrités des échecs que lui faisait journellement subir ce bataillon, les Turcs avaient mis à prix la tête de chacun de ses membres et promis une très forte somme à quiconque leur amènerait Ferrando mort ou vif ; mais ils avaient beau faire, multiplier les promesses et les embuscades, le bataillon leur échappait toujours ; et quand ils croyaient le tenir enfermé dans un cercle de fer, il leur glissait entre les doigts et accomplissait à quelques lieues de là quelqu'un de ces audacieux coups de main, qui humilient plus qu'une défaite formelle, parce qu'ils rendent ridicule celui sur lequel ils sont tombés.

Après une héroïque défense, qui n'avait pas duré moins de vingt-quatre ans, les Vénitiens durent céder à la force ; Candie, comme Négrepont, Chypre, Rhodes, etc..., passa sous la domination des Turcs ; Ferrando reprit avec les restes de l'armée la route de l'Italie, rapportant de cette expédition deux blessures et le grade de colonel.

Dès que sa femme est informée de son arrivée à Venise, elle lui écrit lettre sur lettre, pour le décider à revenir auprès d'elle ; mais, sous prétexte que ses deux ans d'exil ne sont pas entièrement accomplis, il s'obstine à rester en Italie, malgré la peste qu'un vaisseau marchand avait apportée de la mer Noire. Enfin les deux ans écoulés, un navire, mis à sa disposition par le gouvernement, le porte sur les côtes de la Corse, et il prend terre au petit golfe de Savone, peu éloigné de Portovecchio. Ses compatriotes, qui avaient eu le temps de reconnaître leurs torts envers lui, et en avaient souvent témoigné leurs regrets à la comtesse, lui envoyèrent une ambassade, pour l'inviter à revenir promptement parmi eux, mais, comme un de ses hommes était mort de la peste en débarquant à terre, il refusa de partir avant d'avoir purgé jusqu'au bout sa quarantaine.

— J'ai, dit-il, commencé par le fer la destruction de mon pays ; je ne veux pas la consommer par la peste.

G. Faure.

*(A suivre.)*

---

# REVUE LITTÉRAIRE

# VOYAGES ET VARIÉTÉS

*En Allemagne : la Prusse et ses annexes*, par Félix Narjoux. (Plon et Nourrit. — *Le Mexique aujourd'hui*, par A. Dupin de Saint-André. (Plon et Nourrit.) — *Souvenirs du Mexique et de la Californie*, par Gabriel Ferry. (Maurice Dreyfous.) — *A l'est et à l'ouest de l'océan Indien*, par Charles Courret. (Chevalier-Marescq.) — *Nos petites colonies*, par Fernand Hue et Georges Haurigot. (H. Oudin.) — *A travers le Sahara, les missions du colonel Flatters*, par V. Barbier. (Société de Bibliographie.) — *Toujours Jérusalem*, par J.-T. de Belloc. (Société générale de Librairie catholique.) — *La Vie publique en Angleterre*, par Philippe Daryl. (J. Hetzel et Ce.) — *Les Anglais au moyen âge : la vie nomade et les routes au quatorzième siècle*, par J. Jusserand. (Hachette et Ce.) — *La Confrérie musulmane de Sidi-Mohammed Ben-Ali Es-Senôusi*, par H. Duveyriex. (Société de Géographie.) — *Les Patenôtres d'un surnuméraire*, par J. Delarôa. (Ollendorff.) — *Souvenirs d'un vieux critique*, t. III et IV, par A. de Pontmartin. (Calmann-Lévy.) — *Récits créoles*, par Baissac. (H. Oudin.) — *La Science de tante Babet*, par Edouard Labesse. (Degorce-Cadot.) — *Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem*, par Eugène Vignat. (Herluison, à Orléans.) — *Cri de l'âme*, poésie, par Achille du Clésieux. (Dentu.)

## I

Que de livres sur l'Allemagne et les Allemands, depuis le *Voyage au pays des Milliards*, de Tissot, qui eut une fortune si subite et si complète, jusqu'à l'espèce d'apologie, assez inattendue sous la plume du P. Didon, qui admire non seulement les universités allemandes, mais la moralité des étudiants qui y passent le plus clair de leur temps à s'inonder de bière et à se couturer la face de terribles et inoffensives blessures de rapière. Et tous ces livres se

vendent, et chacun les dévore, curieux de mieux connaître l'ennemi héréditaire — ce n'est pas nous, mais lui qui a exhumé la vieille formule, — et passionné de trouver dans les pages qu'il parcourt des symptômes de décadence ou de faiblesse, venant caresser l'éternel espoir des revanches futures.

Le livre de M. Narjoux n'aurait donc que le mérite de nous entretenir, une fois de plus, des vertus innombrables, que s'accordent nos aimables, pieux et désintéressés voisins, qu'il serait sûr du succès. D'autres qualités le recommandent à notre attention. Il est écrit d'un style ferme, sobre, ce qui n'exclut nullement la couleur et la verve : il est aussi impartial et parfois même plus qu'on ne le désirerait : enfin, il joint à la solidité du fonds assez d'anecdotes, de traits typiques, de détails piquants, pour que notre goût national, qui s'attache parfois, et non sans raison, à ce sel et à cet agrément des récits, trouve de quoi se plaire, indépendamment du sujet.

Suivons donc le touriste en ce vaste pays germain que le traité de Francfort seul nous a rendu ami, cet excellent traité de Francfort qui achève commercialement notre ruine militaire ; traversons, avec lui, Trèves, la vieille ville romaine, où un proconsul romain faisait si galamment égorger, en un jour, pour le plus grand plaisir de ses administrés germains, deux mille prisonniers francs ; arrêtons-nous à Francfort déjà nommé, pour y admirer les bâtiments nouveaux, fruit de l'ingénieux esprit d'assimilation des architectes du *nouvel empire de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs*, qui ne se gênent pas plus, paraît-il, pour s'attribuer le mérite des inventions étrangères en fait d'architecture, qu'en 1870, sous le casque militaire, ils se gênaient pour s'annexer nos objets d'art, livres privés, sans compter les pendules. Jetons, dans l'ex-ville libre, un coup d'œil aux vieux quartiers, à la *Juden-gasse*, à ce ghetto, hideux comme tous les ghettos, d'où est sortie, toute armée la race de ces Rothschild, qui sont en train de monopoliser l'argent du monde, et qui ont changé la face économique de l'Europe. A chaque pas, nous trouvons l'Allemagne « avec ses habitudes casanières, son goût excessif pour la nourriture, et sa mise en scène guerrière ».

De Francfort à Stuttgart, de Stuttgart à Munich, le trajet est rapide. Ces pauvres rois de Wurtemberg et de Bavière, vassaux malgré eux de la Prusse, comme la Prusse par *ses reptiles* à

gages, se moque de leur semblant de royauté! Il faut lire dans M. Narjoux la traduction d'un article qui vise le roi de Wurtemberg, et qui ne nous laisse rien ignorer des puérilités d'étiquette, de l'avarice, des manies privées de ce prince, qui serait malheureux de sa servitude, s'il avait l'âme élevée de sa femme. L'article est si méchant, qu'il en est presque spirituel : denrée rare sur les bords de la Sprée, où l'esprit ne vicie rien, car il n'abonde guère!

C'est un autre type, ce roi Louis de Bavière, l'ennemi des femmes et l'admirateur de Wagner. Il a déjà défrayé bon nombre d'articles et quelques romans. Un esprit bizarre, un littérateur quintessencié, M. Catulle-Mendès, a tiré tout le parti possible de cette figure singulière, de ce prince beau et solitaire, plus blessé d'imagination et de dégoût des réalités tristes de sa situation et de la vie, que vraiment fou. Personne n'ignore plus à présent sa vie claustrale, ses parcs machinés, ses grottes souterraines, avec des lacs, où, vêtu d'une robe jaune, sa couleur favorite, il se promène dans une barque attelée de cygnes, comme le chevalier Lohengrin, au milieu de lueurs factices, bleuâtres ou dorées, le baignant d'un jour ou d'une nuit lunaire de théâtre. Pauvre souverain, dont l'idéal est Louis XIV, et qui vit comme un roi fainéant; tandis que son armée est sous les ordres ou du moins sous l'inspection d'un général prussien. Il est vrai qu'il se paie le plaisir d'être malade chaque fois qu'il y a inspection. Ni le vieux Guillaume, ni le colossal Bismark, ni « notre Fritz » ne peuvent se vanter de l'avoir trouvé quand ils ont fait mine de se rendre à Munich, pour mieux faire sentir leur puissance à celui qu'ils méprisent du haut de leur génie pratique et de leur succès brutal, et qui vaut peut-être mieux, au fond, qu'eux-mêmes.

Laissons ces figures, aussi royales que fainéantes; brûlons Berlin sans fatiguer le lecteur à reproduire la dure physionomie du roi des rois de l'Allemagne unifiée, et terrifiant, du haut de ses forteresses, l'Europe. Laissons le Bismark funeste, avec sa face de bouledogue, le fatidique de Molke, semblable à ces prêtres égyptiens, doucement sinistres, n'ouvrant la bouche que pour prononcer quelque oracle célébrant les beautés inexorables de la guerre civilisatrice et de la mort mathématiquement ordonnée. Laissons le prince héritier, déjà saoûl de triomphes et craignant de payer cher la prospérité de son père; aussi bien nous ne les connaissons que trop, ces terribles figures, qui besognent à maintenir leur empire

funeste, et augmenter leur puissante armée. Ce que nous connaissons moins et ce qui nous attire davantage, c'est la vie privée de l'Allemand.

M. Narjoux s'attache à nous la montrer sur toutes ses faces, depuis les maisons moyennes, où la ménagère s'occupe de la nourriture avec toute la violence d'une âme qui ne s'élève pas plus haut que l'épigastre, et devient presque folle en pensant qu'elle ne réussira pas sa choucroute de l'année, jusqu'au château de *bien née* M^me^ la Générale, ou telle jeune fille ironique et farcie de philosophie transcendantale s'amuse à nier qu'une femme française puisse être autre chose qu'une coquette. Il est vrai que cette même jeune fille, si elle se fiance ou si elle se marie, donnera, aux gens qui la verront après ces cérémonies, le spectacle des abandons les plus effrontés! Mais à ceci nos Allemands répondent que c'est tout simplement la preuve de la *naïveté de leurs mœurs*. Naïveté en deçà de la Moselle, perversion au delà. Et voilà comme les Germains écrivent l'histoire.

Que de choses à citer dans ce récit et que nous sommes forcés de laisser de côté. Ce qui concerne la foire des livres de Leipsick a particulièrement attiré notre attention. C'est un exposé parfaitement clair et très complet de la façon dont nos amis, *en vertu du traité de Francfort*, entendent le commerce de la librairie. Certain type de libraire, convaincu que l'Allemand n'a plus rien à apprendre que de lui-même est bon à connaître. Dans toutes les branches du « savoir », on retrouve ce type vain et rogue qui charme le père Didon. Qu'il pullule! que l'Allemagne cuise dans le jus de son orgueil : C'est ce que nous souhaitons. Il n'y a rien de meilleur pour un ennemi que de savoir que son ennemi cherche à vivre sur son propre fonds; car il s'y épuise. Nous l'avons bien vu par nous-mêmes. Oui, nous avons trop souffert de cette prétention pour que nous ne la souhaitions pas y voir tomber et périr le peuple que le traité de Francfort continue à nous faire aimer.

## II

De l'Allemagne au Mexique, la transition n'est simple qu'à condition d'être brusque. La voilà faite, et nous nous trouvons en présence de deux livres, tous deux dignes d'attirer et de retenir notre attention. Chacun d'eux nous présente ce beau, ce singulier, ce

funeste, ce ravissant pays à une époque différente de ce que la politesse internationale seule nous conduit à appeler sa civilisation.

Le premier de ces deux volumes, qui contient aussi quelques détails sur la Californie et les chercheurs d'or, est dû à l'auteur bien connu qui écrivit ce chef-d'œuvre de philosophie et d'action, qui a nom le « Coureur des Bois », Gabriel Ferry; du moins il est tiré de ses souvenirs. Il a été publié chez Maurice Dreyfous. Il nous reporte au temps déjà fabuleux et encore récent de la découverte de l'or, au temps où le Mexique avait presqu'autant de brigands que la Grèce moderne; où certain capitaine, don Blas, pouvait négocier, avec les brigands, le vol de la cargaison de piastres qu'il était chargé d'escorter.

Or, il paraît qu'aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Non qu'il n'y ait plus de brigands; il y en a encore; ce ne serait plus seulement les piastres que visent ceux-ci, mais l'influence électorale. Que de brigands partout alors, car la pureté des élections tourne à devenir le vrai mythe moderne, mythe qui occupera aussi fortement la sagacité des savants dans deux mille ans, que le mythe de Prométhée peut absorber les savants de nos jours.

Le livre de M. Dupin de Saint-André, qui nous montre un brigand grand électeur, est intitulé *le Mexique Aujourd'hui.* Ecrit à l'occasoin d'une mission donnée à l'auteur par le sous-Gambetta qui préside le ministère de l'Instruction publique, il ne se borne pas à nous faire part du résultat de sa mission qui est l'étude de l'Instruction dans la république mexicaine; mais il touche à toutes les questions qui peuvent nous intéresser dans ce riche pays, où nous avons passé en conquérants, et où nous ne sommes pas plus restés que nous serions restés autre part; tant nous avons le sens de coloniser, de conquérir, mais pour autrui, et de rendre inutiles le sang versé et l'argent gaspillé.

Une chose est à remarquer tout d'abord, c'est que les Mexicains, battus, envahis, n'ont conservé aucune haine pour nous. Les Français habitant Mexico affirment même que le 5 mai, jour anniversaire de notre première défaite devant Puébla, au lieu d'entendre des cris rappelant cette journée néfaste pour la France, on n'entend que ceci : *Mueran los Gapuchinos.* Meurent les Espagnols !

La beauté du climat qui vers les côtes seules se complique de ces fièvres si funestes à l'Européen; Mexico et ses lacs qui s'ensablent; les îles de bamboux et de feuillages qui servent d'habitations

à certains indépendants sur ces lacs en train de tarir ; les fabriques européennes en pleine prospérité ; les établissements agricoles des Italiens qui vaudraient quelque chose si la paresse italienne ne s'en mêlait pas, les antiquités du pays ; la vie féminine, qui va de siestes en indolences ; la politesse hyperbolique de l'Espagnol offrant tout et ne livrant jamais rien, permettent à M. Dupin de Saint-André de nous tracer un tableau qui doit être vrai de cette contrée en transformation. Il serait à souhaiter que les missions gouvernementales ne tombassent jamais que sur des gens de conscience, comme est l'auteur du *Mexique d'Aujourd'hui*, préoccupés non d'écrire pour le plaisir de se mirer dans leur style, mais de nous donner des documents honnêtes, dont on puisse se servir pour connaître enfin le monde où l'on vit et les gens qui l'habitent, détruire, par la vérité détaillée au plus près, les légendes qui ont couru sur les climats et les peuples étrangers.

## III

Quand on examine la première des excellentes cartes jointes par l'éditeur H. Oudin au volume que MM. Fernand Hue et Georges Haurigot intitulent « nos petites Colonies », carte en forme de planisphère, qui nous montre le peu de place que tient ce qui nous reste de notre ancien empire Colonial, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse. Mais bientôt à cette tristesse succède une lueur d'espérance. Le nombre des livres de voyage et de géographie qui se publient, le soin avec lequel on les écrit, la faveur qu'ils ont auprès du public, font espérer que l'esprit colonisateur de notre race qui se réveille peu à peu, donnera — malgré les savantes entraves d'une administration toute chinoise — des résultats pratiques.

Les petites colonies de la France, c'est d'abord Saint-Pierre et Miquelon, à côté de l'île de Terre Neuve. Puis vient le Gabon, où l'amiral Bouet-Villaumez institua un premier établissement, côte riche où, à l'influence officielle qui ne produit rien, vient heureusement s'ajouter l'influence de nos missionnaires qui produit beaucoup, et que tous sont forcés de saluer à quelque opinion politique et religieuse qu'ils appartiennent. Les missions, installées au Gabon, désespérant de convertir les nègres adultes dont l'intelligence bornée et la nature sensuelle n'acceptent les théories spiritua-

listes que pour les transformer aussitôt en superstitions grossières, s'attachent à prendre les enfants. Elles les élèvent, leur donnent un état, les marient et les envoient former des villages. N'est-ce pas toute la colonisation : préparer l'avenir en élevant par degrés à l'intelligence des civilisations supérieures les peuples qu'on veut assimiler? Un détail achèvera de montrer la différence qui peut exister entre la colonisation officielle et la colonisation utile. Le gouvernement élève des troupeaux au Gabon, ils périssent tout; ceux-là seuls prospèrent, qui appartiennent aux missions Française et Américaine.

MM. Hue et Haurigot touchent aussi à la tâche que M. de Brazza accomplit en ce moment sur le Congo. Ils reconnaissent le mérite de l'explorateur; mais ils s'étonnent que les honneurs, les distinctions, la gloire enfin se soient exclusivement portés sur lui, et qu'il n'ait pas été question de son compagnon M. Marche, qui a fait un premier voyage avec le marquis de Compiègne, et qui méritait bien d'être compris dans l'apothéose. Que voulez-vous, M. Marche a un nom tout français, tandis que M. de Brazza semble étranger! Et puis, c'est peut-être la faute des deux *z* qui gravent mieux ce nom dans les yeux et dans l'oreille du public. Que de choses à dire sur la fatalité des noms, le bonheur des désinences; mais ce n'est pas le lieu.

Les autres colonies, c'est Obock que l'on commence enfin à organiser; ce sont les îles Marquises, Taïti, bien déchue de son antique splendeur; c'est Mayotte, Nossi-Bé, Santa-Maria de Madagascar, dont parle aussi un explorateur dont nous allons nous occuper, M. Charles Courret; c'est l'Inde enfin.

Ici le livre cesse d'être purement géographiqne et descriptif pour toucher à l'histoire. Il résume à grands traits les phases de la naissance, de la prospérité et de la décadence de cette Compagnie des Indes orientales, qui ne mérita pas les privilèges dont elle jouit longtemps, et l'œuvre des gouverneurs royaux qui, presque tous, malgré leurs fautes, méritèrent bien de la France, qui fut responsable de la ruine de nos possessions là-bas. L'énergie des Martin et des Dupleix, la violence des Lally-Tollendal, à qui sa défaite coûta la vie font passer devant nos yeux des tableaux brillants et désastreux. L'Inde n'est plus à nous; les Anglais tremblent de la perdre; qui héritera? En attendant nous n'avons plus et par grâce là-bas que Pondichéry, Karikal, Mahé, Chandernagor, etc., villes déchues de leur splendeur et dont le commerce est presque nul.

Nous avons parlé déjà des cartes qui donnent au volume de MM. Hue et Haurigot une valeur très sérieuse. Ajoutons que ce livre est encore pourvu de notes bibliographiques indiquant les sources où les auteurs ont puisé leurs renseignements. Cette façon d'agir est utile et loyale, et prouve toujours en faveur de ceux qui l'emploient. La bibliothèque nouvelle de M. H. Oudin nous semble fort bien conçue, et nous ne pouvons que souhaiter qu'il l'enrichisse d'ouvrages traités avec cette simplicité et publiés avec ce soin. Nous ne cesserons de le répéter, pour ces sortes de publications il faut des cartes, beaucoup de cartes et faciles à lire, et s'appliquant à l'ouvrage et non prises dans le vieux fatras des clichés oubliés.

Le premier des deux voyages que M. Charles Courret a intitulé : *A l'Est et à l'Ouest de l'océan Indien*, nous mène à Sumatra, à la côte du Poivre, et nous fait assister à un de ces drames trop nombreux où les explorateurs paient de leur vie leur audace et aussi leur confiance exagérée dans les protestations des indigènes, qui, nègres ou blancs, se montrent tous mauvais teint, dès qu'il s'agit de bonne foi. Cette première partie est surtout intéressante par les détails que l'auteur nous donne sur lui-même. Les deux sentiments différents qui poussent les jeunes gens aux explorations sont analysés avec une certaine candeur. On démêle bien que s'ils voyagent, c'est non seulement parce qu'ils ont besoin d'aller vers l'inconnu, fût-il plein de pièges ; mais parce qu'ils sont des rêveurs aptes à goûter le charme qui se dégage des pays nouveaux et à espérer même au sein des natures désolées, au plus épais des peuples et nations hostiles. Mais quelles cruelles sensations doit éprouver un malade atteint comme M. Courret l'a été à Sumatra, brûlé de fièvre, mourant, pendant que Wallon et Guillaume s'en vont à Atjeh se faire massacrer par les Atchinois.

Moins dangereux est le second voyage au delta et le long du Zambèze. Les Portugais ont établi depuis longtemps des comptoirs et des forts le long du fleuve à *Quelimane*, à *Tête* ; mais quelle piètre colonie ! Elle était prospère autrefois, nous dit M. Courret, quand les Jésuites y aidaient la colonisation ; mais le marquis de Pombal a ruiné la colonie en les proscrivant. Le piquant de cette révélation, c'est qu'elle ne paraît pas émaner d'un esprit fort catholique ; mais il paraît que hors l'Europe le préjugé qui accuse le cléricalisme de tous nos maux tombe sans effort, et que les missionnaires, si criminels dans l'ancien continent, parce qu'ils sont prêtres, deviennent

en Afrique ou dans l'Inde, ce qu'ils sont, des gens de cœur, de dévouement, simples et dignes d'admiration. Rendons grâce à M. Courret, non seulement d'avoir vu et bien vu ce qu'il nous raconte, mais de dire vrai sans restrictions. On consultera donc son livre, et une fois consulté on le lira; car il joint, au mérite de l'exactitude, tous ceux d'une relation claire et souvent poétique.

En revenant, avec des documents nouveaux, sur les deux missions Flatters, dont la dernière a eu une si tragique issue, M. V. Renard n'a pas eu l'intention de refaire l'historique déjà écrit par le lieutenant Brosselard, qui fit partie de la première expédition (nous avons parlé ici même de ce livre); il a voulu seulement élucider les responsabilités de ce désastre; dût-il faire évanouir quelques rayons de l'auréole de martyre dont les gens de science et le peuple qui les suit, se sont plu à entourer le malheureux officier français. Et ici il faut faire une légère disgression.

La religion matérialiste que nos savants, les uns sans s'en douter, les autres en s'en doutant beaucoup, veulent instaurer partout, maintenant qu'ils croient avoir vaincu le catholicisme, ne pouvait se passer de martyrs. Il fallait donc en trouver. Et où les trouver si ce n'est chez les ingénieurs et les explorateurs? Flatters a été chef imprudent; il avait charge d'âmes et il s'est laissé attirer dans un piège grossier, est-ce donc un martyr? Certes! Sivel et Crocé-Spinelli, dont nous avons pu voir le tombeau pompeux à un des derniers salons de sculpture, le sont bien! Quoi! vous attaquez ces courageux aréonautes qui... Nous n'attaquons pas leur courage d'aréonautes, leur belles intentions d'expérimentateurs; mais nous demandons s'il y a lieu de crier au martyre parce que, sous le coup de l'excitation d'un déjeuner de départ plus copieux qu'il n'eût fallu, deux esprits aventureux ont tenté de s'élever au-dessus des limites que la simple prudence et l'intérêt de la science eussent dû leur interdire. Martyr soit celui qui va au danger, pour le bien de l'humanité; mais martyrs des imprudents ou des fous, non!

Le livre que publie la Société bibliographique est donc à consulter. Il n'enlèvera rien à l'intérêt que nous cause l'effort tenté par Flatters et ses compagnons, il ne touche en rien à leur courage; mais il devra comprendre comment tel soldat, tel savant, enthousiaste, courageux, instruit mais trop pénétré de sa propre importance et trop persuadé sur la foi des romances patriotiques que les Touaregs sont des frères peut être funeste à lui et aux autres. Flatters, plus froid, écoutant

un peu mieux les conseils, la mission était sauvée, et les annales des explorateurs n'auraient pas eu à enregistrer cette fuite, ces empoisonnements, ces assassinats, ces scènes de cannibalisme que la plume se refuse à retracer.

## IV

Les lecteurs de cette Revue n'ont pas oublié le récit qui leur a été conté du pèlerinage de pénitence accompli en terre sainte, l'année dernière, par mille pèlerins, sur la conduite du P. Picard. C'est ce récit de bonne foi et de grande foi que la Société générale de Librairie catholique publie aujourd'hui en volume.

Ceux qui rêvent d'aller visiter les lieux consacrés par la naissance et la mort de Jésus-Christ, ces lieux « qui sont pour le monde — suivant la belle parole du P. Lacordaire — ce que les astres sont pour le firmament, une source de lumière, de chaleur et de vie », trouveront rendues dans ce précis, dont chaque ligne respire le plus ardent amour chrétien, toutes les émotions qu'elles se plaisent à se figurer dans leurs rêves. Pas une ne manque depuis celle du départ de Paris, au bruit des cantiques, jusqu'au mouvement d'enthousiasme qui prend les pèlerins exhortés par l'évêque de Marseille, sur la montagne où se trouve le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, tandis qu'on distribue la croix du pèlerinage. Les journées de navigation, la nuit passée au mont Carmel, la messe écoutée sur le sommet de la montagne de l'Ascension, le moment où les pèlerins s'agenouillent devant le saint Sépulcre et foulent le sol de la vallée de Josaphat, dont les pierres abandonnées font l'effet de gigantesques ossements, fournissent à M^me^ J. de Belloc l'occasion d'écrire de belles pages chrétiennes.

Mais les sentiments pieux qui mettent des larmes aux yeux du pèlerin, et font passer dans son livre le frisson de son ardente conviction, n'empêchent pas M^me^ de Belloc de nous peindre le pays qu'elle traverse. Elle le fait avec cette émotion spiritualiste qui dégage la poésie des objets matériels. Il n'est pas besoin d'aller bien loin dans le livre pour en donner des preuves. Après un magnifique coucher du soleil, vu du Carmel, voilà comme nous est peinte la nuit passée au haut de cette pieuse montagne :

« Comment rendre la beauté de cette nuit imposante. Dans le cloître, le bruit des vagues monte jusqu'à nous. Perçu de ces

hauteurs, il produit un singulier effet. C'est une harmonie sourde et frémissante comme la chute d'une cascade éloignée. Le vent qui ne cesse de battre ces rochers, qu'il souffle de la terre ou bien du large, mêle sa note à celle des flots. L'air et les eaux parlent seuls où les prophètes ne se font pas entendre. »

Il faudrait détacher entièrement les pages consacrées à la nuit passée dans le saint Sépulcre, dire ce frugal souper des religieux Franciscains, les cellules tristes où, le sommeil ne se savoure pas, puis, au moment où l'on s'endort, le bruit des cantiques, les mélopées orientales du rituel grec ou russe, et montrer à travers les fenêtres qui donnent sur le saint Sépulcre les groupes de religieux et de pèlerins, la lueur des cierges, tout cet appareil de la prière, qui émeut par lui-même et qui touche même les incrédules; mais ce serait déflorer une lecture qui sera faite par tous ceux qui aiment à éprouver les émotions qui consolent et élèvent l'âme.

## V

Nous avons commencé cet article par visiter l'Allemagne avec M. Narjoux; nous avons quitté ensuite la terre classique de la choucroute, du militarisme à outrance, de la modestie outrecuidante et de la naïveté effrontée, pour traverser l'Océan, toucher au Mexique, parcourir nos colonies de l'Afrique et de l'Inde; nous avons fait escale en terre sainte, après avoir effleuré dans notre course le sable du Sahara; revenons en Angleterre.

La *Vie publique en Angleterre*, que publie J. Hetzel, a paru en détail dans le journal *le Temps*. M. Philippe Daryl, — est-ce un speudonyme? — s'y est appliqué à nous donner, d'une façon simple et saisissante, tout le mécanisme de l'existence commerciale, politique, industrielle, militaire, navale, constitutionnelle et judiciaire de nos voisins. Cela est substantiel et, en dépit de l'aridité du sujet et de la sécheresse voulue de la forme, du plus haut intérêt.

Il faut dire tout de suite, pour nous débarrasser de la principale objection à faire au livre qui nous occupe, que M. Daryl est un esprit matérialiste et que son penchant à vouloir dores et déjà républicaniser l'Angleterre éclate partout; bien qu'il avoue, à l'occasion, que cette transformation n'arrivera pas de sitôt. Il affirme en effet qu'on peut vivre, comme il l'a fait, dix ans en Angleterre,

sans rencontrer un Anglais, un seul, qui ait le sentiment de l'égalité humaine.

M. Daryl parle sans doute de l'égalité au point de vue social : mais où et quand existera-t-elle jamais, cette égalité? Les Anglais, peuple peu féru d'utopies, se conforment simplement à la réalité, que, nous autres, nous nous efforçons d'annihiler au bénéfice du nivellement cher à nos sentiments, encore plus entachés d'envie que de passion démocratique.

Nous avons relevé, pour l'édification de nos lecteurs, dans le style assez sobre en général de M. Daryl, certaines comparaisons qu'il n'est pas inutile de citer, pour prouver à quel point la science moderne, qui se proclame toute d'expérimentation et ennemie des formules philosophiques surannées, est obligée, pour faire prendre au sérieux *sa mission religieuse*, de se servir d'un langage digne des plus mauvais moments de la scholastique bizantine. Pour nous faire bien comprendre que l'activité littéraire de l'Angleterre n'est pas à Londres, mais dans tous les comtés, l'auteur de la *Vie publique* s'écrie : « Point de pléthore, de congestion cérébrale, d'accidents choréïques... Tout se passe avec calme et placidité, comme chez ces animaux à sang froid qui possèdent un chapelet de ganglions nerveux, au lieu d'un encéphale. » D'autre part, l'auteur parlant de la poésie anglaise qui, au lieu d'enrouler simplement des syllabes musicales sur le vide d'une erreur de fait, met ses vers au service de la science, ajoute : « La science forme un *substratum* solide aux broderies les plus délicates. » Mon Dieu ! que les Cathos scientifiques ont donc de jolies façons de s'exprimer.

Quel Molière leur cinglera les doigts et nous sauvera de ce langage qui se glisse partout, corrompant et rendant incompréhensibles dans la forme les livres les mieux traités au fond.

Cette querelle faite, répétons ce que nous avons dit sur le mérite de ce livre qu'on ne saurait analyser, car l'analyse serait à peu près aussi longue que le volume. Bornons-nous à dire que chaque grand service public, y compris les fonctions « de la reine », est décrit avec soin. Le mécanisme du parlement, celui de la Chambre des lords, nous est présenté aussi simplement que peuvent l'être les machines les plus compliquées de l'univers. Enfin, on ne saurait parler avec plus de chaleur des heureuses réformes que les Anglais ont apportées à leur système judiciaire et du respect qu'ils marquent de la liberté humaine. Chaque pays de l'Europe souffre en

ce moment des lourdeurs d'une législation où les lois tombent, drues comme grêle, aggravant chaque fois les frais de justice, et doublant les facilités d'interprétations injustes. La justice rapide, à bon marché, des juges honnêtes et non improvisés, c'est ce qui nous manque le plus, n'est-ce pas? Tout le monde a déjà pensé aux événements qui viennent de se passer en Corse. Ah! quel magistrat, quel jurisconsulte, quel philosophe écœuré des choses présentes, aura l'idée de se livrer à une étude des législations comparées pour en extraire les meilleures choses! Quel service il rendrait ainsi, service qu'on méconnaîtra d'abord, mais qui préparera certainement l'œuvre du vingtième siècle, le balayage de toutes les constitutions en pourriture qui nous gangrènent et nous oppriment.

Le second volume sur l'Angleterre est moins moderne, d'un intérêt moins pratique que le premier, mais il n'est pas moins utile pour l'étude générale du pays. Il fait partie d'une série qui s'intitulera : *l'Angleterre au moyen âge*, et appelle notre attention sur la vie nomade, l'état des routes et des ponts en Angleterre au quatorzième siècle. L'auteur, M. Jusserand, dans une sorte d'introduction, nous explique sa pensée, qui est de rechercher dans le pays où les formes du moyen âge persistent le plus, la vie pratique qui se menait alors, et qui explique celle qui se mène aujourd'hui. Son érudition, qui a de la bonne grâce, a su rendre ce travail, qui paraît aride à première idée, très suffisamment intéressant. Grâce à lui, nous entrons dans un monde nouveau, nous voyageons, nous nous arrêtons à l'auberge, nous voyons l'aubergiste, nous tenons la note de notre repas et de notre nuitée — on ne met pas les puces sur la note, mais elles se mettent sur la peau du voyageur comme dans telle auberge actuelle ; — nous passons les ponts entretenus par les monastères où des moines, pourvus de rente à cette effet, nous suivons le souverain en voyage, nous évitons l'*outlaw* et nous nous émerveillons du luxe des clercs et des prélats. En chemin, troubadours, jongleurs, mendiants, frères, pardonneurs, nous ont amusés, poursuivis de leurs requêtes et offert leurs indulgences. C'est vivant, on y touche, et l'on comprend mieux par ces détails combien sir Walter Scott a mis de vérité dans des romans tels que celui d'*Ivanohé*.

## VI

Qu'est-ce que le Mahdi? disait-on, lorsqu'a paru ce nouveau prophète. Si nous avions lu à ce moment la brochure de M. Henri Duveyrier, nous n'aurions pas eu besoin de le demander et nous aurions pu le dire. Cette brochure nous révèle, avant la mise en mouvement de ce conquérant hostile à la fois au monde chrétien et au monde turc, l'existence d'un nouveau prophète, fils d'un autre prophète *Sidi Mahommed Ben Alî Es-Senoûsî*, qui a pris pour épigraphe : *Les Turcs et les chrétiens sont tous d'une même catégorie, je les briserai du même coup*. Cette confrérie, sorte de protestantisme greffé sur l'orthodoxie mahométane, en dehors des prescriptions religieuses particulières et dans les rapports avec tous ceux qui ne sont pas ses adaptes, est d'une terrible intolérance. Juifs, chrétiens, musulmans, orthodoxes n'existent pas pour ses membres qui peuvent les tuer, piller, à leur gré. C'est rassurant, comme on le voit.

Les détails, donnés par M. Deveyrier dans sa brochure, font comprendre les victoires du Mahdi et amènent à s'effrayer de la situation où les Anglais ont laissé le pauvre Gordon pacha. Outre le fanatisme qui a si grande prise chez les peuples orientaux, rêveurs et amis du danger, il faut tenir compte de l'argent, des rsssources dont dispose ce nouveau Mahomet, qui ne sera peut-être qu'un Abd-el-Kader. Mais qu'il soit vaincu ou tué, la confrérie n'en subsistera pas moins; elle se reconstituera sur de nouvelles bases; et quand on pense qu'elle a surtout son influence en Tripolitaine et qu'elle donne des ordres aux Touaregs du désert; qu'elle est, dans la pensée de M. Duveyrier, l'inspiratrice des massacres des missions telles que celles du colonel Flatters, il est urgent que l'on prenne des mesures de précaution. Elle a des ramifications à Tunis, à Oran, dans nos possessions : c'est un danger qu'il faut regarder en face si l'on ne veut pas voir, sous son influence, se renouveler les révoltes de l'Algérie. *Caveant consules!* Que ceux qui nous gouvernent ouvrent les yeux!

## VII

C'est une étrange entreprise que d'écrire un livre de pensées par le temps qui court, et les gens qui vivent, assez peu inquiets en

général de penseurs et d'écrivains et ne songeant qu'à satisfaire leurs appétits et contenter leur ambition. Il est vrai que lorsque le livre parvient à vaincre l'indifférence du public, d'une partie restreinte même du public, c'est plus qu'un succès, c'est bel et bien un triomphe.

Cette entreprise, M. Delaroa l'a tentée, et nous voudrions qu'il triomphât. S'il n'a pas balancé la Bruyère ni surpassé Pascal, il a produit une œuvre originale, de bon esprit et de bon sens qui mérite de prendre place et bonne place chez les plus gens de goût, chez tous ceux qui aiment à creuser les problèmes du « parvenir » de la politique, et s'amusent à disserter en eux sur l'esprit, le cœur, la morale, la liberté, et même sur les femmes.

Comme tout livre de pensées où il faut sans cesse polir et repolir, retailler le crayon et donner des facettes nouvelles au diamant, le livre de M. Delaroa nous apparaît sous sa troisième forme. C'est toujours ces patenôtres d'un surnuméraire qui firent scandale en 1860; puisque les pensés ironiques qui composaient cet opuscule et en formaient une sorte de bréviaire moqueur de l'ambitieux, ont été maintenues et justifient le titre conservé; mais, c'est plus et mieux. Ces conseils qui paraissaient enfermer du poison à Sainte-Beuve, peu scrupuleux pourtant, sont maintenant noyés dans un flot d'autres pensées plus hautes et plus sincères qui appellent la glane comme les épis murs droits, gonflés et durs, appellent la main du moissonneur. Le livre y perd peut-être en unité; mais ce qu'il perd dans l'ensemble est bien regagné au détail.

Le *surnuméraire*, comme le dit fort bien l'auteur, c'est tout le monde; c'est-à-dire tout homme qui attend quelque chose de quelqu'un. Il est partout et ne croit être nulle part; mais il existe réellement. Voyons donc quelques-uns des conseils perfides et amers qui nous concernent, malgré nous, voyons-les... quitte à ne pas les suivre.

« Prends ton point d'appui partout; un échelon qui est solide n'est jamais sale. »

« Il ne faut flatter que ses ennemis. C'est une chance de plus de triompher d'eux en les endormant. »

« Montre plus d'esprit que de cœur, le monde n'en demande pas davantage. »

« La franchise est souvent une faute, presque toujours une maladresse. »

Voici une maxime qui sonne assez impertinemment pour les femmes : Est-elle vraie ou fausse? Peut-être bien l'un et l'autre.

« Le cœur de l'homme est divisé en deux compartiments, l'un intelligent et l'autre bête. La plupart du temps la femme préfère se loger dans le second pour mieux dominer le premier. »

Mais à côté de ces conseils moqueurs qui semblent rire de ceux qui les goûteront, voici de bonnes et belle maximes à prendre franchement en considération :

« Economise le temps; c'est le capital effectif de la vie et rien ne peut l'étendre ni l'accroître. »

« S'il le faut laisse-toi connaître ; ne te laisse jamais deviner! »

« La révolte contre Dieu n'atteint que le révolté. »

« Dissimule toujours, ne mens jamais, car si tu dois la vérité qui étant d'ordre supérieur ne t'appartient pas, tu ne dois ton opinion à personne. »

Il y a aussi bien des choses à citer sur la Révolution et l'athéisme, nous renvoyons nos lecteurs aux sources où nous avons puisé ces citations qui nous entraîneraient trop loin, nous bornant à citer ces trois mots plus gros de vérité qu'on ne pense.

« L'opposition est toujours monomane. »

## VIII

Les deux nouveaux volumes, *Souvenirs d'un vieux critique*, tomes III et IV, que nous venons de lire et même de relire, nous ont laissé la même impression que les deux précédents, analysés ici même. C'est toujours plein de variété et d'intérêt ; et il y a toujours de l'esprit et même des calembourgs, et cette malice un peu vive qui réveille à l'occasion l'esprit s'endormant aux fadeurs de l'admiration. Certes, au point de vue de critique, nous sommes loin de nous rencontrer toujours avec M. de Pontmartin, qui nous paraît avoir plus de rancune qu'il ne convient, et ne pas beaucoup pratiquer le pardon de injures. Il est vrai qu'il est poète, au moins en prose, et que le *genus irritabile vatum* l'excuse ; mais que l'on soit ou non d'accord avec lui, il faut avouer que peu de gens écrivent de cette encre et manient le récit comme lui.

La variété, l'intérêt, c'est le signe caractéristique de ces volumes de souvenirs. On y passe de M. Jules Simon et de son *éloquence intentionnelle*, du docteur Veron qui avait tous les esprits, même

celui de ne pas montrer d'esprit; et à Malitourne, qui disait de son patron : « Nous sommes tous les deux parasites, moi de sa table, lui de mon écriture ». On va de Joubert, à Clovis Hugues, de Gustave Claudin à Gambetta, de Jules Sandeau à Maurice Rollinat, l'auteur des *Névroses*, d'Armand Carrel à M. Thiers. Et l'on revient toujours sur ce qu'on a lu, trouvant parmi les choses attendues quelque chose d'inattendu, révélation, trait ou image qui se grave bien en notre esprit.

N'est-il pas amusant de voir M. de Pontmartin jeter tous les républicains actuels à bas, pour mieux élever la figure républicaine d'Armand Carrel, et, quand il a mis bien haut ce dernier, rappeler doucement que ledit Carrel fut sur le point d'accepter la préfecture du Cantal, sous Louis-Philippe, et qu'il y eût même brillé si certaine personne dont s'embarrassait sa vie privée avait consenti à le quitter.

Où la versatilité de ce pauvre oublié, Thiers, éclate-t-elle mieux que dans ce propos relaté aussi par Sainte-Beuve, et tenu en 1847, « Quant à l'Allemagne, elle est finie ? »

Exquises sont les pages consacrées à Jules Sandeau. L'ami nous peint ce que fut cette existence après les déchirements des premières années houleuses et passionnées, tout intime, toute familiale, digne du talent discret, fin, délicat, du romancier. On a plaisir à voir que cet homme d'esprit fut un homme de cœur; et l'on souffre vraiment de voir cette existence finir dans la douleur d'un de ces morts irréparables, la perte d'un fils sur qui le vieillard avait mis toutes ses espérances.

Nous aimons, pour d'autres raisons, le parallèle que l'auteur des *Souvenirs* établit entre deux grands ministres, Gambetta et de Cavour. L'article est piquant au moment surtout où, après une souscription forcée, l'on s'évertue à élever à Gambetta une statue digne d'un tel héros, si pur et si extraordinaire. Ce parallèle, ce mot de « grand ministre » si singulièrement accolé, du moins à Gambetta nous rappelle certain mot attribué à M. Thiers, et qui vaut la peine d'être réédité. Ces souvenirs entraînent les nôtres. Voici l'anecdote :

M. Thiers se promenant avec une excellence de l'empire, dans la salle des Pas-Perdus de la Chambre, causait politique internationale, il finit par dire :

— Oui, l'empire a produit deux grands ministres.

Voilà l'excellence de se rengorger modestement, espérant que, par

politesse au moins, son interlocuteur le mettrait dans les deux ministres. Le petit homme le laisse faire, puis, riant sous ses lunettes, de sa voix de polichinelle :

— Oui, deux grands ministres : Bismark et Cavour.

## IX

De courts récits, traités avec émotion et belle humeur, et sentant bien le terroir : tel est le bilan de la lecture que nous avons faite des récits créoles signés Charles Baissac.

Cette vieille Ile de France que les Anglais ont débaptisée pour l'appeler *Ile Maurice* est restée française, comme le Canada; les habitants y ont gardé l'esprit français, une partie de nos mœurs et notre littérature. C'est plaisir de retrouver si loin ces qualités de race qui font compensation à nos défauts. Tous ces tons du roman y sont représentés dans le volume de M. Baissac, depuis l'histoire tragique jusqu'au conte de fées; mais la note touchante domine. *Ma tante Minon*, la *poupée de Marie*, *Notre père qui êtes aux cieux*, et surtout un petit bijou appelé *Minet Rouge*, laissent dans l'esprit et le cœur ce frémissement d'émotion qui prouve qu'une lecture a remué au fond de soi-même le meilleur des sentiments qu'on y porte. Ajoutons que ce volume nous paraît de ceux qu'on peut mettre dans toutes les mains.

*La Science de tante Babet*, est un joli petit volume destiné à la bibliothèque des *notions indispensables*, une bibliothèque nouvelle de vulgarisation à l'usage des jeunes gens qu'inaugure l'éditeur Degorce-Cadot. Sous une forme variée, dramatisant le récit qu'il nous fait, dans une langue tout à fait française, M. Edouard Labesse initie ses jeunes lecteurs à la fabrication du fer, à celle du verre. Il leur donne des notions précises sur la céramique, la préparation du lin, etc. Tous les petits drames qu'a imaginés le vulgarisateur ont assez d'intérêt pour que ceux-mêmes qui, comme nous, ont ouvert ce livre avec l'intention de le parcourir s'y laissent prendre et les lisent en entier. *Les Souvenirs d'un clou*, *les Réminiscences d'une bergère*, l'histoire *de trois miroirs de cinq reines et d'une impératrice*, forment des petits tableaux fort réussis, qui nous font espérer que M. Labesse ne s'attachera pas seulement à des travaux de cette nature et nous donnera des livres plus à la mesure de ses qualités d'écrivain.

## X

La lèpre que la Bible appelle la « fille aînée de la mort » a été le grand fléau du moyen âge. Bien que les recherches récentes faites par nos savants aient établi que la maladie était endémique en Europe avant les croisades, il semble au moins établi que les croisades ont accru son intensité. Mais ses plaies affreuses, la crainte de sa contagion, si elles arrêtèrent le zèle de quelques médecins, suscitèrent au contraire la charité chrétienne. Et les maladreries les léproseries de s'élever, parmi lesquelles les commanderies, dépendant de l'ordre Royal Hospitalier Militaire de Saint-Lazare, branche détachée de l'ordre des Frères Saint-Jean de Jérusalem, qui s'établirent à Malte. C'est à propos d'une de ces commanderies situées à Boigny, sur l'emplacement même d'une propriété lui appartenant, que M. Vignat, ancien député du Loiret et ancien maire d'Orléans, a entrepris un travail sur l'ordre, travail savant, complet, qu'a publié avec soin et goût le libraire Herluison d'Orléans.

L'historique des origines de l'ordre, de sa grandeur et de sa décadence, fournit l'occasion à M. Vignat de montrer avec quelle logique et quel soin minutieux il sait traiter les questions d'histoire. On s'étonne souvent de voir des volumes importants consacrés à une monographie qui paraît, d'après son titre, peu importante ; c'est qu'on n'a pas lu des travaux tels que celui que nous signalons, travaux qui font entrer dans le cadre en apparence restreint de l'étude entreprise mille détails érudits sur le moyen âge tout entier, la vie, les mœurs, les luttes de la féodalité triomphante. Dans l'histoire de chaque ordre, de chaque institution, on peut faire ainsi passer une partie et non la moins intéressante de l'histoire des époques où ils ont existé. C'est affaire aux généralisateurs, décidés seulement à faire une brochure, de la voir tourner en livre malgré eux ; il n'y a de mal que lorsque le livre est dépourvu d'intérêt et manque de vérité. Ce qui n'est certes pas le cas ici.

En résumé, ce sont ces monographies-là qui forment le trésor de l'avenir. On y puisera de tous côtés pour d'autres travaux souvent très différents, et l'auteur nouveau sera forcé de remercier celui qui a bien voulu fouiller pour lui une matière en apparence ingrate et de lui rendre la justice qui lui est due.

## XI

Des vers spiritualistes, des vers qui ne ramènent point l'esprit sur terre et ne le font pas traîner dans ses fanges, des vers non forgés, qui s'en vont d'une aile hardie vers les hauteurs; c'est chose rare, et il faudrait remercier M. du Clésieux de nous avoir donné le plaisir de pouvoir lire de tels vers, s'ils n'avaient même d'autre mérite que de porter notre esprit en haut, toujours plus haut.

Mais ils ont d'autres qualités, ils ont la fougue, l'élan, la forme, un certain désordre où l'inspiration se voile parfois, parfois rayonne tout à coup; ils ont la science d'un poète qui sait, non son métier, le métier que tous les limeurs de Sormets, forgeurs de rimes panthéistiques et coloriées, savent tous aujourd'hui; mais bien son art qu'ils ne savent pas. Ils possèdent aussi la mélancolie de l'homme qui, se sentant avancer en âge, mêle le souvenir du passé à la fatigue du présent. C'est ce sentiment qui éclate dans la strophe suivante détachée d'une pièce adressée à Chateaubriand, qui fut le parrain poétique de M. du Clésieux :

Je le sens, c'est le chant du cygne.
Mon cœur déborde et ma voix meurt,
Ma barque du roc sent le heurt
Le phare accuse un dernier signe.
L'Océan gronde et dans les airs;
Passe, à la lueur des éclairs,
Une mouette au cri sauvage.
Comme un ciel orageux et beau!
Chateaubriand sort du tombeau
Pour mieux contempler ton rivage!

. . . . . .

Célèbre, obscur, tout aboutit
Au même néant dans la tombe,
La mer dans sa vague profonde
Sur ton grand rocher retentit.

Chant du cygne, non; mais, à coup sûr, chant de poète et de poète chrétien. Pour terminer, annonçons à nos lecteurs que la Société d'*Encouragement au bien* vient de couronner le « Paris inconnu » de M. de la Rallaye, dont nous avons parlé ici l'année dernière; ce qui honore aussi bien l'écrivain qui a fait cette œuvre utile et pie, que la Société qui a su reconnaître le grand mérite de ce petit livre.

Ch. Legrand.

# CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Herborisation dans les vallées de la Loire et du Cher; Blois, son château; rochers de Saint-Victor, la plaine de la Loire; Romorantin; Saint-Aignan, les bois de Belle-Roche; la Sologne. — Les exercices de M. Cumberland; les souvenirs d'un magnétiseur, par M. le comte de Maricourt; les études médicales du professeur Lasègne. — L'explorateur sous-marin de MM. Toselli. — Expériences de M. Laborde sur le supplicié Campi. — L'Euphorbia pilulifera et son efficacité dans le traitement de l'asthme.

Le 8 juin dernier, M. le professeur Bureau, accompagné d'une douzaine de botanistes et de quelques excursionnistes amateurs, prenait à Paris le chemin de fer d'Orléans à destination de Blois. C'était le départ de l'excursion botanique dans les vallées de la Loire et du Cher.

On était à Blois vers une heure de l'après-midi. Quelques instants après, la petite troupe entrait dans cet antique et fameux château, qui a joué un rôle si important dans notre histoire nationale, à cause des nombreux événements qui s'y sont passés. Notre intention n'est pas de donner la description de cette série de palais, description si bien faite par Joanne dans sa *Géographie de Loir-et-Cher* et dans la partie de son *Itinéraire général de la France*, qui a pour titre *la Loire*. Ces deux volumes portatifs nous ont rendu bien des services dans cette excursion, surtout à ceux d'entre nous qui, peu versés dans la botanique, préférèrent visiter les beaux châteaux dont ce pays est émaillé.

Les Guides-Joanne, dont on ne peut contester ni l'utilité ni les nombreux avantages pour les voyageurs de beaucoup de catégories, nous paraissent présenter une lacune importante en ce qui concerne l'histoire naturelle. Chaque fois que, sur le parcours, il se présente un accident géographique remarquable, un monument historique, un tableau de maître, un lieu célèbre, etc., etc., le guide ne

manque jamais de signaler la chose avec les détails indispensables. Mais que l'on traverse une contrée où les botanistes, les zoologistes et les géologues peuvent récolter quelques espèces rares qui ne se trouvent que dans cette région ou qui s'y sont développées par suite de diverses circonstances qui ont un grand intérêt pour la distribution géographique des êtres vivants, le guide est muet, il ne fournit aucune indication sur ce sujet. Nous nous plaisons à signaler cette lacune, parce qu'elle sera facile à combler dans les prochaines éditions. Nous pensons aussi que cette addition de quelques pages à ces volumes indispensables au voyageur, tout en contribuant à répandre le goût de l'histoire naturelle, fera progresser cette partie encore fort imparfaite de la science qui veut scruter les causes de la distribution actuelle des êtres vivants à la surface du globe.

Après avoir parcouru le château de Louis XII, converti en musée des beaux-arts, visité la belle salle des États, le palais de François Ier, écouté le récit de tous les événements plus ou moins tragiques qui s'y sont succédé, la tête encore remplie des noms d'Anne de Bretagne, Henri III, Catherine de Médicis, duc de Guise, Cardinal de Lorraine, etc., etc.; nous avons pénétré dans le château plus moderne construit par Gaston d'Orléans pour sa fille, celle qui fut surnommée la grande Mademoiselle, et qui s'ennuyait à mourir dans le palais de François Ier, si élégant quand on examine l'extérieur, mais si triste et si monotone quand on parcourt ses salles intérieures, basses, peu éclairées et plus semblables à une prison qu'à une maison de campagne. Cet ennui si explicable ne saurait cependant faire excuser le projet qu'avait eu Gaston d'Orléans de faire raser les édifices de ses prédécesseurs. En entrant dans le château de Gaston, nous avons été accueillis par les membres de la Société scientifique de Blois qui tenaient à nous montrer les rudiments ou mieux l'embryon de leur futur musée d'histoire naturelle.

Le but principal de notre excursion était la botanique et la recherche des plantes rares; on s'empressa donc de quitter ces lieux si célèbres pour l'art et pour l'histoire, mais qui rappellent aussi le premier jardin botanique français créé par Charles d'Orléans, le prince poète qui fut fait prisonnier à Azincourt.

Que l'on eût été heureux de retrouver encore quelques survivants ou au moins quelques descendants de ces plantes étrangères qui furent introduites à Blois, par le premier botaniste qui eut la pensée

d'avoir des voyageurs chargés d'étudier les plantes des pays étrangers et de rapporter celles qui étaient susceptibles de s'acclimater, ou dont les propriétés pouvaient être utilisées.

Blois n'a pas de jardin botanique. Aujourd'hui il faut se contenter de recueillir sur les murs qui servent de fondation au château de Gaston, le *Bromus madritensis* Cav., plante rare, abondante en Espagne comme son nom l'indique, ainsi que dans l'Europe méridionale et l'Afrique australe. C'est, en somme, une espèce méditerranéenne qui trouve à Blois sa limite la plus septentrionale. C'était le premier des cas de même nature que l'on devait rencontrer si fréquemment le lendemain.

Un peu plus loin, près de la gare, se trouvait, en grande abondance, une de nos plus belles Orobanches, l'*Orobanche cærulea* DC. (*Phelippæa cærulea* Gren. et Godr.). C'était la première fois qu'elle poussait dans cet endroit, sur des remblais où on l'avait découverte quelques jours auparavant. On sait que les Orobanches sont des plantes parasites dépourvues de chlorophylle et vivant aux dépens des racines d'autres plantes sur lesquelles elles se fixent. Aussi, quand on arrache ces tiges, faut-il le faire avec un soin tout particulier, afin de laisser intactes les racines de la plante nourricière, et de voir les rapports de l'amphytrion avec son hôte. L'*Orobanche cærulea* a pour nourrices les racines de l'Achillée Millefeuille (*Achillæa Millefolium*), plus connue sous le nom d'*Herbe au Charpentier*, à cause de ses propriétés astringentes qui la font employer à la cicatrisation des plaies. En face, les talus du chemin de fer sont couverts de Campanule Carillon (*Campanula medium L.*), plante échappée des jardins voisins et devenue subspontanée.

Il est déjà six heures. On s'empresse de rentrer à l'Hôtel de Blois, où le dîner très copieux reçoit le meilleur accueil, surtout de ceux qui, par crainte de ne pouvoir déjeuner en route, ont pris la précaution de le faire, le matin, avant de quitter Paris.

Le lendemain, c'était un lundi, toute la troupe des botanistes était sur pied à sept heures du matin. Escortée par plusieurs botanistes blésois, parmi lesquels se distingue M. l'abbé Séjourné, elle se rend aux rochers Saint-Victor, qui dominent la rive droite de la Loire. C'est une des plus belles localités qu'un botaniste puisse parcourir à cause des plantes rares et intéressantes qu'il est possible de récolter en quelques heures.

Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire le nom des principales.

Torilis nodosa,
Lamium maculatum,
Orchis hircina,
Ophrys aranifera,
Medicago Gerardi,
— marginata,
— minima,
Orobanche cærulea,
— Eryngii,
— Teucrii,
— Epithymum,
Trifolium strictum,
Bromus maximus,
Glaucium luteum,
Scrofularia canina,
Trigonella monspeliaca,
Bupleurum aristatum,
Fumaria parviflora,
Jasminum fruticans,
Festuca ciliata,
Sedum sexangulare,
— rubens,
Helianthemum salicifolium,
Ononis columnæ,
Cynoglossum pictum
Adianthum Capillus veneris,
Ceterach officinarum,
Carex schreberi,
— pseudo-cyperus,
Scutellaria hastifolia,
Equisetum hyemale,
Potamogeton tuberculatum,
Linum tenuifolium,
— catharticum,
Anthyllis vulneraria,
Allium vineale,
Festuca tenuiflora,
Phleum Bæhmeri,

Quelques-unes de ces plantes, surtout parmi les dernières, ont été récoltées, au retour, dans la vallée, non loin des bords de la Loire.

Dussions-nous étonner beaucoup de nos lecteurs, nous ajouterons que la récolte de quelques-unes de ces espèces vaut grandement le voyage de Paris à Blois. Il faut aimer les végétaux pour comprendre le plaisir qu'il y a à s'agenouiller sur le sol, à s'appuyer ensuite sur les mains et à inspecter soigneusement le gazon. Quelle joie de découvrir, au milieu d'autres plantes plus vulgaires, des raretés telles que le *Trigonella monspeliaca*, le *Bupleurum aristatum*, etc.!

L'après-midi, l'herborisation, toujours dirigée par M. l'abbé Séjourné, a pour but les sables de la rive gauche de la Loire, ceux qui sont envahis lors des inondations, et les villages environnants, jusqu'à la station de Mont où nous devons prendre le chemin de fer pour Romorantin. La récolte n'a pas été moins fructueuse. Signalons rapidement.

Carex ligerina,
Silene conica,
Diverses formes du *Trifolium arvense*,
Veronica verna,
Ornithopus perpusillus,
Nasturtium pyrenaicum,
Peucedanum Chabræi,
Campanula glomerata,

Glyceria spectabilis,
Hydrocharis morsus ranæ,
Trifolium Molinieri,
Scrofuloria canina,
Turritis glabra,
Arabis thalliana,
Erysimum orientale,
Myagrum perfoliatum,
Turgenia latifolia,
Torilis anthriscus,
Bupleurum rotundifolium,
Valerianella Morisoni,
Geranium lucidum,
Salvia patensis (variété à fleurs roses).
Helianthemum canum,
— procumbens,
Cistus supinus,
Œnanthe Lachenalii,
— fistulosa,
Genista sagittalis,
Lathyrus sphæricus,
— Nissolia,
— angulatus.

Dans la crainte d'être en retard, on arrive à Mont une heure avant le départ du train, ce qui nous a privés de voir en place quelques espèces rares qui devaient faire partie de notre récolte. Une partie de ce long trajet s'est fait à travers la belle forêt de Russy.

Le chemin de fer de Blois à Romorantin traverse une partie de cette Sologne, avec laquelle nous allions faire connaissance pendant deux grands jours. Les étangs se montrent à gauche et à droite, à partir du moment où le chemin de fer franchit le Beuvron, mais les terres cultivées et couvertes de moissons ne sont pas rares. Les bois et les bosquets paraissent assez abondants, ce qui, en somme, est le moins fréquent, c'est la lande ou terre inculte. La vigne se propage de plus en plus, elle devient même la culture dominante à mesure qu'on se rapproche de Romorantin.

Comment raconter l'aimable réception qui nous attendait dans ce pays? Un aimable vieillard, encore vert, très ardent botaniste, qui trouve dans les joies si pures de la science la consolation de ses vieux jours, se fait notre guide et se montre le plus ardent chercheur, en même temps qu'il ne permet pas, à la plupart d'entre nous, de s'asseoir à une autre table qu'à la sienne. Une fois à Romorantin, on est forcément son hôte et l'on devient son ami. J'ai nommé M. Martin, président honoraire du Tribunal.

La journée du mardi a été consacrée à la vallée du Cher. Le but principal est l'exploration des bois de Belleroche, non loin de Saint-Aignan, dont le splendide château domine tous les pays d'alentour.

Ces bois, situés sur un coteau calcaire, dont le sous-sol fournit la pierre à bâtir employée dans les environs. Ils nous procurent

une ample moisson de plantes calcicoles. Nous nous contentons de signaler les suivantes :

Linum angustifolium,
Arenaria montana,
Asphodelus albus,
Ophrys apifera,
— myodes.
Orchis divers.
Platanthera Chlorantha,
Neottia nidus aris,
Digitalis purpurea,
Digitalis lutea,
Ajuga chamæpitys,
Lithospermum incrassatum,
Divers Orobanche,
Orobus tuberosus,
— vernus,
Astrocarpus Clusii,
Divers Helianthemum, etc., etc.

Nous ne voulons pas entrer ici dans trop de considérations, mais il est impossible de ne pas faire remarquer combien cette flore présente de nombreux rapports avec celle de l'ouest de la France. Que de choses n'y aurait-il pas à dire sur les limites et la distinction des espèces en voyant le *Lithospermum incrassatum* à côté du *Lithospermum arvense*, deux plantes très voisines et qui ne diffèrent guère que par la taille et par la couleur différente de leur corolle, bleue dans le premier, blanche dans le second.

Qui de nous oubliera jamais l'ardeur juvénile de M. Martin, ne s'épargnant aucune peine, aucune fatigue, explorant fossés et talus, pour nous faire remarquer toutes les espèces rares, en un mot, toutes les richesses de la flore de son pays.

En arrivant à la gare de Saint-Aignan, certain paysan, amateur de connaître les plantes astringentes, disait-il, demanda la permission de se joindre à l'herborisation. Il fut bientôt reconnu que c'était moins dans l'espoir d'étudier les simples que de se renseigner (au profit de celui qui l'avait envoyé) sur les opinions de la troupe. Aussi ce *Cimex electoreus*, s'apercevant que la piste signalée ne lui fournirait pas les éléments d'un rapport, s'empressa-t-il d'aller chercher ailleurs les plantes astringentes?

Le mercredi était le grand jour, c'était aussi le dernier. Nous allions traverser une région qui nous donnerait une idée vraie de la Sologne, tout en nous procurant l'occasion d'y récolter les plantes les plus caractéristiques de cette végétation spéciale.

A cinq heures et demie, deux omnibus emportent les excursionnistes. A peine a-t-on franchi les faubourgs de Romorantin, que la première halte commence. Le ruisseau qui longe la route est rempli de *Ranunculus hederaceus*, que chacun s'empresse de

cueillir. En même temps, M. Martin fait la distribution de deux énormes pieds de *Fumaria micrantha* et *Bastardi* qu'il avait emportés de son jardin.

Nous côtoyons la Sauldre où, dans l'île du Moulin des Prés, un de nous va récolter la *Cardamine impatiens*.

Cette plante doit son nom spécifique à la déhiscence élastique de sa silique, dont les valves se détachent brusquement et projettent au loin les graines.

Un peu plus loin, nouvelle halte. A droite de la route, nous récoltons, au milieu des broussailles, le *Genista pilosa*, l'*Arenaria montana*, l'*Orobanche rapum*, qui croît sur les genêts. Sur la gauche s'étend un marais, entouré d'eau d'un côté. C'est la prairie du Portail. Il est aussitôt envahi et, pendant plus d'une heure, chacun s'occupe à prendre des échantillons de plantes tourbeuses. On récolte successivement :

Myrica gale,
Carex hornschuchiana,
— panicea,
— pulicaris,
Simethis planifolia,
Pinguicula lusitanica,
Illecebrum verticillatum,
Orchis latifolia,
— laxiflora,
Eleocharis multicaulis,
— uniglumis,
Rhynchospora fusca,
Sedum pentandrum,
Spergularia segetalis,
Cicendia filiformis,
Anagallis tenella,
Arnoseris pusilla,
Anthenis mixta,
— nobilis,
Lotus diffusus,
— hispidus,
Ornithopus perpusillus,
— ebracteatus,
Aquilegia vulgaris,
Astrocarpus Clusii,
Hypericum pulchrum,
— humifusum,
Orobanche ulicis,
Drosera intermedia,
— rotundifolia,
Erica tetralix,
— scoparia,
Schœnus fuscus,
Juncus capitatus,
— bulbosus,
Carum verticillatum,
Trifolium strictum,
— filiforme,
— striatum,
Eriophorum latifolium,
Nasturtium pyrenaicum,
Silybum marianum,
Ranunculus paviflorus,
Polygala depessa,
Sagina subulata,
Ranunculus flabellatus,
Anthoxanthum Puellii,
Lathyrus angulatus.

Dans une partie submergée où malheureusement nous ne pouvons arriver, se trouvent beauconp d'autres plantes intéressantes, entre autres :

| | |
|---|---|
| Polystichum thelipteris, | Stellaria glauca, |
| Cladium Mariscus, | Carex filiformis, |
| Orchis odoratissima, | — tomentosa, |
| Lathyrus palustris, | Scirpus Bæothrion. |

Entre temps, nous traversons les villages de Villeherviers et de Loreux. Nous passons près d'une ferme. Quelques-uns se détachent pour aller cueillir dans les jardins, avec l'agrément des propriétaires, le *Fumaria Boræi*.

Il est bientôt dix heures. Le grand air, les courses, l'animation, ont creusé l'estomac. Chacun se demande si le déjeuner approche.

Enfin vers dix heures et demie on arrive près de l'étang de la Harpe. C'est la grande halte, celle du déjeuner. Les bourriches, les paniers, sont transportés dans un petit bois de pins et déposés dans une sorte de rond-point. Quelques minutes après, chacun, le dos appuyé contre un arbre, dévorait avec appétit les viandes froides et les victuailles qu'il était possible d'arroser d'excellents vins. Grâce à la prévoyance de M. Martin, rien ne manquait à ce festin en plein air. Il faut avoir assisté à un pareil repas, pour comprendre l'animation et la gaieté qui régnaient au milieu des réparties les plus vives et des apostrophes les plus joviales qui circulaient de proche en proche quand elles ne prenaient pas la direction la plus courte.

C'est en pataugeant sur les bords de l'étang que nous commençâmes la digestion de cet excellent déjeuner. La joie du botaniste était à son comble. C'est à qui ferait les plus amples provisions de toutes les plantes rares qui s'y trouvent accumulées. En premier lieu, l'*Isoetes tenuissima* dont la structure nous aide à comprendre certaines formes fossiles. Enumérons encore :

| | |
|---|---|
| Littorella lacustris, | Ajuga pyramidalis, |
| Juncus pygmæus, | Veronica parmularia, |
| Alropis agrostidea, | Lythrum hyssopifolia, |

L'*Ajuga pyramidales* est une plante des hautes montagnes, dont la station en Sologne ne peut guère s'expliquer que par les cataclysmes de la période glaciaire.

Quelle est cette Renoncule? disaient les plus jeunes de la bande, en cueillant l'*Alisma ranunculoïdes*. Si l'on consulte les classifications dites naturelles, les Renoncules et les *Alisma* se trouvent placés presque aux deux extrémités du règne végétal. Cependant il nous était agréable de voir ces jeunes gens faire ainsi preuve de flair botanique. En dépit des classifications. l'*Alisma ranunculoïdes* est tellement

semblable à certaines renoncules aquatiques, qu'il est impossible d'y voir aucune différence, à simple vue. Cette différence n'apparaît que si l'on examine l'embryon. Celui-ci possède deux cotylédons dans les Renoncules, il n'en a qu'un dans les *Alisma*. Plus conséquent que tous les inventeurs de méthodes prétendues naturelles, Adanson, il y a plus d'un siècle, n'hésitait point à placer l'*Alisma ranunculoïdes*, à côté des *Ranunculus*, témoignant ainsi qu'il ne faisait aucun cas de la subordination des caractères et qu'il tenait plus grand compte du nombre des caractères semblables que de leur importance.

Dans la commune de Marcilly, que nous n'avons pas visitée, se trouvent :

| | |
|---|---|
| Arnica montana, | Elative paludosa, |
| Juncus heterophyllus, | — alsinastrum. |

En nous dirigeant sur Salbris, où nous devons prendre le chemin de fer, nous apercevons l'étang où croît le *Carex Buxbaumi*. Un peu plus loin, nous nous arrêtons dans une magnifique fougeraie ou la fougère Aigle (*Pteris aquilina*) offre une végétation splendide. Cette fougère, l'une des plus grandes de notre pays, est ainsi appelée à cause de la forme des faisceaux dans la partie verticale et souterraine de sa tige. Sur une coupe transversale et oblique, convenablement dirigée, ceux-ci présentent une figure qui rappelle, à s'y méprendre, l'aigle à double tête de la Maison d'Autriche. Dans certaines parties de cette magnifique fougeraie croissent de très belles touffes d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), qui est sans contredit notre plus beau représentant de cette curieuse famille. Les fossés des alentours sont couverts de Digitale pourprée, pendant que dans les moissons voisines nous ramassons le *Brassica cheiranthoides*, et sur les bords de la route l'*Orobanche epithymum*, le *Plantago carinata*. Voici Salbris, mais au lieu de s'arrêter, les voitures traversent le village au grand trot. Un kilomètre plus loin, près de magnifiques pépinières destinées à repeupler la Sologne de bois et de forêts, nous descendons pour faire ample provision de *Cistus alyssoïdes*, aux fleurs jaunes caduques, qu'il m'a été donné de voir fleurir les jours suivants avec la simple précaution de placer dans l'eau la base des échantillons. C'est ce même Cistus Alyssoides qui couvre, en si grand nombre, les landes de Pierrefitte et de Souesmes.

Enfin, de retour à Salbris, nous récoltons encore sur le champ de foire qui fait face à la gare :

| | |
|---|---|
| Salvia verbenaca | Trifolium elegans |
| Berteroa incana | — strictum |
| Trifolium nigre-cens | Tillæa muscosa |
| — Isthmyocaryum | |

Ces quatre premières espèces n'appartiennent pas à la flore de Loir-et-cher. Elles sont plus méridionales. Ce sont les derniers témoins de nos désastres de 1870-71. Elles ont été apportés avec les fourrages des escadrons qui ont campé sur cette pelouse. Ce sont les restes de la *flore obsidionale.*

Nous nous séparons à regret de M. Martin, qui ne nous avait pas quittés pendant ces deux grandes journées. Il emmène avec lui un de nos plus aimables compagnons, M. Franchet, le plus savant botaniste de Loir-et-Cher, dont il termine la flore. C'est à tort que nous ne l'avons pas encore nommé : car c'est lui qui a préparé et dirigé cette herborisation de quatre jours. C'est grâce à ses soins, à son affabilité et à son aménité que nous avons trouvé partout l'accueil sympathique dont j'ai parlé.

Une heure plus tard, un excellent dîner réunissait pour la dernière fois tous ceux qui ont participé à cette excursion. Sur la fin, M. le professeur Bureau résume les caractères principaux de cette flore que nous venons de parcourir. Après avoir disserté sur les plantes calcioles et silicoles, il insiste plus particulièrement sur le facies méridional et occidental que cette flore présente. Le temps lui a manqué pour développer ses idées sur l'origine qu'il fait remonter à l'époque glacière, si ce n'est au delà. A minuit nous étions de retour à Paris. Que reste-t-il de cette belle excursion ? La connaissance de la flore d'une partie de Loir-et-Cher et surtout d'une région caractéristique, la Sologne : l'heureux souvenir des personnes sympathiques avec qui se sont passées ces journées agréables ; pardessus tout, les nombreux échantillons qui, une fois séchés, viendront garnir le bel *herbier de bibliothèque*, cette intelligente création de M. Engel. Sa place sur la table du salon rappellera toujours l'herborisation des vallées de la Loire et du Cher.

*
* *

M. Cumberland vient d'exécuter en France des expériences de physiologie amusante, qui ont eu un grand retentissement. L'expli-

cation qui en a été donnée suffit à rendre compte des phénomènes observés, ce qui dispense de recourir au magnétisme animal, aux tables tournantes et autres drôleries analogues, sur lesquelles on n'a pu encore fonder rien de sérieux.

Quels sont les exercices de M. Cumberland ? Dans une réunion fort nombreuse, M. Cumberland confie une épingle à un des assistants, M. R..., par exemple, puis il sort accompagné de deux autres personnes de la réunion. Pendant cette absence, M. R... va piquer l'épingle à l'intérieur de l'habit d'un autre spectateur. M. Cumberland rentre, se bande les yeux et prend la main de M. R..., dont il applique le dos sur son propre front. Prenant ensuite cette même main de M. R... dans la sienne, il procède à la recherche de l'épingle qu'il trouve en très peu de temps, et quelquefois après quelque hésitation.

Cet exercice réussit toujours, quel que soit le spectateur à qui il confie l'épingle.

Une personne éprouve-t-elle un point douloureux dont elle n'indique pas la région ? M. Cumberland la trouve en prenant la main du patient et en la plaçant successivement devant les diverses parties du corps sans le toucher.

On explique ces résultats par la grande habileté que possède M. Cumberland à sentir certains *mouvements fibrillaires*, que Gratiolet a appelés *mouvements symboliques*, et qui se passent dans la main du patient à son insu et sans qu'il s'en doute.

M. Cumberland se livre à d'autres exercices, mais nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet qui nous sert d'introduction, pour parler d'un livre de M. le comte de Maricourt : *Souvenirs d'un magnétiseur* (in-12, librairie E. Plon).

En écrivant cet ouvrage, l'auteur a eu certainement un but. Quoique celui-ci ne soit peut-être pas très apparent, nous croyons cependant ne pas nous tromper en disant que ce but a été de trouver de nouveaux arguments, en faveur de la spiritualité de l'âme, dans le somnambulisme, le magnétisme animal, les tables tournantes, etc. Je ne sais pourquoi, mais j'éprouve quelque méfiance sur la valeur de ces arguments. J'ai cependant lu ce livre d'un bout à l'autre. A vrai dire, j'aimerais mieux que l'auteur ne l'eût point écrit. Il peut faire beaucoup de mal, et je ne vois pas trop le bien qui peut résulter de sa lecture. La spiritualité de l'âme est démontrée dans les livres de philosophie par des arguments bien

connus qu'il est inutile de rappeler. Quelle valeur ont ceux qui se trouvent dans les souvenirs d'un magnétiseur? Je ne les crois pas fondés. Alors je leur trouve un grave inconvénient. C'est celui d'être nuisibles. Admettons qu'un matérialiste se laisse d'abord convaincre par les arguments de M. le comte de Maricourt? Sa conversion au spiritualisme sera-t-elle bien solide si plus tard il s'aperçoit que tous ces arguments ne reposent, en somme, que sur sur le sentiment d'un de ses semblables. N'est-il pas encore plus à craindre qu'un spiritualiste, voyant le peu de fondement de ces arguments, ne croie la cause aussi mauvaise qu'eux.

Je sais bien qu'il faudrait prouver tout ce que j'avance, mais pour cela il faudrait analyser le livre du commencement à la fin, ce que je ne puis faire ici. L'auteur est un habile magnétiseur, il s'occupe depuis très longtemps de ce sujet qui n'a pas été sans lui donner bien des déboires qu'il raconte, du reste, avec une grande impartialité. Il croit aux tables tournantes, au spiritisme: il a évoqué de nombreux morts, qui lui ont quelquefois joué de singuliers tours, entre autres celui qui s'appelait l'*artiste*. Bien plus, il croit que ces esprits évoqués peuvent donner des signes physiques de leur présence, par exemple, le prétendu baiser donné à M^me^ Gabrielle, par l'artiste facétieux.

Dans mon enfance, j'ai entendu parler de choses non identiques, mais analogues. Une demoiselle très nerveuse m'assurait avoir reçu, certain soir, un soufflet, alors qu'il n'y avait personne: d'autres croient entendre frapper contre le mur ou dans la porte au moment de la mort d'un parent. Ils considèrent ce bruit comme un dernier adieu que vient leur faire l'âme du défunt. Je ne parle pas, bien entendu, de toutes les visions que racontent des gens peureux et faciles à effrayer.

Ce livre contient une foule de faits analogues attestés par l'auteur et par les lettres des personnes qui en ont été témoins. J'admets certainement la bonne foi de M. le comte de Maricourt. Je suis sûr qu'il s'est proposé un but louable. Mais, encore une fois, je ne puis admettre ses théories. Qu'est-ce en effet que cette hypothèse du « *périsprit*, qui est, à proprement parler, dit-il, l'intermédiaire semi-matériel, semi-spirituel, entre corps et âme. »

J'avoue ne pouvoir comprendre l'utilité de cette hypothèse, outre que son admission répugne à mon bon sens. Qu'est donc cet intermédiaire à la fois matériel et spirituel? Ce système n'a-t-il pas

tous les inconvénients du médiateur plastique de Cudworth dont l'auteur ne veut pas cependant. S'il est impossible d'expliquer comment l'esprit peut agir sur la matière et réciproquement, quoique le fait existe, n'est-il pas encore plus impossible d'admettre quelque chose qui est à la fois esprit et matière.

Toutes les raisons tirées des croyances chinoises, du Dante, de Julien l'Apostat, etc., nous touchent fort peu.

L'auteur malmène un peu les médecins, et il attribue une grande importance aux somnambules. C'est son droit d'avoir cette opinion et nous ne le contestons pas, mais qu'il soit assuré que sa manière de voir n'a nullement influencé notre appréciation.

Nous savons que le somnambulisme, naturel ou provoqué, le braidisme ou, comme on dit de nos jours, l'hypnotisme, passe pour rendre des services en médecine. Braid a écrit sur ce sujet un volume qui a été traduit en français l'année dernière. *Meurypnologie, traité du sommeil nerveux* ou *hypnotisme*, par James Braid, traduit de l'anglais par le docteur J. Simon, préface de M. Brown-Séquard (in-12, librairie A. Delahaye et E. Lecrosnier). D'autre part, ces pratiques ont de trop graves inconvénients (M. le comte de Maricourt en signale presque à chaque page de son livre), pour qu'on puisse plus facilement s'y adonner.

Certainement la science n'a pas encore expliqué toutes ces choses, et nous ne prétendons pas qu'il n'y ait plus rien à trouver. Nous affirmons seulement que les explications et les hypothèses de l'auteur n'ont pas avancé la question. Ce qu'il dit du pouvoir que possède le magnétiseur sur le magnétisé est vraiment plein de conséquences redoutables, puisque le premier peut, à l'insu du second, exiger de lui toutes sortes d'actes extravagants et dangereux, comme est celui de se jeter par la fenêtre d'un second ou d'un troisième étage.

Nous raisonnons ici comme M. de Maricourt. Mais tous ces dangers sont-ils bien réels? Tel ne paraît pas avoir été l'avis de feu le professeur Lassègue. Dans une note très curieuse sur le *Braidisme*, nous trouvons les passages suivants :

« Le premier mérite de Braid est d'avoir renversé à tout jamais l'idole du magnétisme en sapant le piédestal, en substituant à ses prétendus pouvoirs occultes des forces encore mal définies, mais soumises au contrôle de tous et sans côtés mystérieux. A partir du jour où il accomplissait, au fond de sa province, cette révolution dépourvue d'éclat, il ouvrait les voies à la recherche sérieuse et

posait les fondements d'un édifice qu'avant lui aucun savant n'eût rêvé de construire. On avait protesté, dénoncé les supercheries, accumulé les défiances et abouti à des négations. Les académies s'étaient dépensées en commissions et les commissions en blâmes ou en railleries. Il n'en restait pas moins le *quid ignotum* dont pas un observateur impartial ne pouvait contester la réalité ; l'ivraie et le bon grain continuaient à pousser côte à côte, l'un préservant l'autre. » (*Etudes médicales*, du professeur Lassègue, I, 228.)

« Il est acquis à présent que dans l'opération de l'hypnotisme, le patient seul est actif, que les événements singuliers qui s'accomplissent en lui et qui troublent si profondément l'économie de sa vitalité nerveuse naissent en lui et que le rôle de l'opérateur se borne à les faire éclore. » (*Ibid*, II, 230.)

« Pendant cette suspension de la vie de relation tout entière, est-il possible en frappant sur quelques touches de ce clavecin, d'en tirer des sons? Quelques facultés peuvent-elles rentrer en fonctions sous l'influence de manœuvres nouvelles? Le fait n'appartient plus à la critique, mais au contrôle. Or il est d'expérience historique qu'en fait de magnétisme, les vérifications ont lieu par intermittence, on pourrait presque dire par accès. Il faut pour se résoudre à les accomplir, ou la foi préalable, ou le courage de résister au respect humain. L'expérimentation côtoie de si près la crédulité, ou, comme disait Braid, la *delusion*, que peu d'hommes au cours d'une génération, se risquent à l'entreprendre souvent et surtout se résolvent à la prolonger. » (*Ibid.*, II, 232.)

En fait de philosophie spiritualiste, nous préférons de beaucoup celle du professeur Lasègue, cet élève de Trousseau, qui a fait faire de si grands progrès à l'étude de l'aliénation mentale. C'est à lui, en effet, que l'on doit la description de plusieurs types d'aliénés : les persécutés, les cérébraux, les exhibitionnistes, les vols dans les grands magasins, etc. Lasègue était un grand médecin doué d'un profond philosophe, et nous ajouterons d'un philosophe profondément spiritualiste. Ceux qui ne l'ont pas connu peuvent le juger d'après ses écrits, qui ont été réunis depuis sa mort, en deux gros volumes in-8°, sous le titre d'*Etudes médicales du professeur Lasègue* (librairie Asselin et C°). Qu'on lise dans ses études biographiques ce qui concerne l'école psychique allemande, Stahl et l'animisme, Heinroth, Langermann et son disciple Ideler. Dans ses études de pathologie générale, nous signalerons le chapitre sur le vita-

lisme, le sommeil, l'appétit de la soif et la soif de l'alcool, etc.

Il est utile de signaler cet ouvrage aux professeurs de philosophie. Bien qu'il s'adresse plus particulièrement aux médecins, nous pouvons les assurer qu'ils tireront grand profit de la lecture d'un grand nombre de chapitres.

Non seulement Lasègue était un professeur disert, éloquent, agréable à entendre, mais encore c'est un écrivain distingué dont les œuvres présentent un charme particulier de style. On sait qu'il tenait l'une des places les plus importantes dans la presse médicale.

*
* *

Dans nos précédentes chroniques, nous avons parlé des campagnes du *Travailleur* et du *Talisman*, qui avaient eu pour but d'explorer le fond des mers et d'étudier les êtres vivants qui peuplent l'Océan. Ces observations ne se faisaient qu'indirectement, à l'aide des objets rapportés par les appareils de sondage. Deux ingénieurs italiens, MM. Toselli père et fils, viennent d'inventer un explorateur sous-marin, à l'aide duquel on peut visiter certaines régions de la mer comme on visite l'atmosphère à l'aide d'un ballon captif. Le premier appareil permettait de descendre à une profondeur de 70 mètres, celui que l'on construit actuellement permettra d'atteindre 200 et même 250 mètres de profondeur, et nul doute qu'on n'arrive, par la suite, à fabriquer des appareils à l'aide desquels il sera possible de descendre à n'importe quelle profondeur.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici une description complète de l'explorateur sous-marin. Il suffira de dire qu'il s'accroche au flanc d'un navire et qu'on le fait monter ou descendre à l'aide de l'air comprimé dans de gros cylindres qui se trouvent dans la pièce supérieure, appelée chambre des machines. En ouvrant les robinets, on chasse l'eau contenue dans la chambre de lest et le navire s'allège. Dans la pièce inférieure, réservée aux voyageurs, se trouvent quatorze hublots fermés par des lentilles à travers lesquelles on regarde la mer. Le fond de la mer s'aperçoit à travers une très grande lentille qui forme la partie inférieure de la chambre. L'éclairage intérieur et extérieur est obtenu avec des lampes à incandescence. En outre, des appareils télégraphiques et téléphoniques mettent l'explorateur en relation incessante avec le navire aux flancs duquel il est accroché.

Il est difficile d'énumérer dès maintenant les nombreux services que pourra rendre un appareil de cette nature. Pour plus de détails, voir *la Nature* (n° 577, 21 juin 1884).

*
* *

On sait que lors de l'exécution d'un criminel, le cadavre est porté au cimetière, où a lieu un simulacre d'enterrement, à la suite duquel il est ramené au laboratoire de la Faculté de médecine. La rapidité avec laquelle le corps de Campi a pu être livré à M. Laborde (1 h. 20 min. après l'exécution), a permis de faire quelques constatations intéressantes, puisqu'elles ont élucidé certains points encore controversés dans la science. Tandis que les muscles répondent partout aux excitations galvaniques, le système nerveux reste absolument muet. La tête du supplicié, injectée par la communication directe de son artère carotide avec celle d'un gros chien, a repris son aspect à peu près normal comme coloration et comme contractilité musculaire, mais l'excitation des nerfs et même du cerveau n'a pas amené de résultat.

Grâce à une ouverture faite dans l'os frontal et permettant de voir directement le cerveau, il a été possible de constater que si la tête est placée bien verticalement, il existe un vide d'environ un demi-centimètre entre la surface de la substance cérébrale et la voûte crânienne. Le cerveau s'applique, au contraire, sur cette voûte quand on renverse doucement la tête en sens contraire.

Cette constatation est un nouvel argument en faveur de la locomotion du cerveau proposée et défendue dernièrement par M. Luys, à l'Académie de médecine.

En pathologie, on admet un ictère spasmodique, c'est-à-dire une jaunisse produite par les contractions des canaux biliaires. Il était donc intéressant de rechercher si ces canaux se contracteraient sous l'influence d'un excitant électrique. Les résultats n'ont pas été suffisants pour juger dans un sens ou dans l'autre cette question qui reste encore en suspens.

Il n'en a pas été de même dans la recherche qui avait pour objet les effets de la contraction des muscles intercostaux internes et externes. Il a été constaté d'une manière extrêmement remarquable que, par l'excitation électrique, le muscle intercostal interne abaisse

la côte supérieure sur l'inférieure. Ces muscles sont donc expirateurs.

L'excitation du muscle intercostal externe amène constamment l'élévation de la côte inférieure vers la côte supérieure. Ces muscles sont donc inspirateurs.

Ainsi se trouve terminée cette grande querelle qui divisait les physiologistes depuis plusieurs siècles : les uns prétendant, avec Haller, Helmholtz, Budge, Merkel, Schomaker, Duchesne de Boulogne, etc., le contraire de ce qui vient d'être démontré ; les autres soutenant, avec Hamberger, Hutchinson, Donders, Sibson, Ludwig, Béclard, etc., que les muscles intercostaux internes sont expirateurs et les intercostaux externes inspirateurs, c'est-à-dire, ce qui vient d'être démontré exact.

M. Laborde a pu faire encore quelques autres constatations, celle entre autres qui concerne la rétractilité du poumon, due non à la contraction des muscles bronchiques, comme on le pensait, mais à l'élasticité du tissu pulmonaire. La raison en est que, la contractilité disparaît promptement, après la mort, tandis que la rétractilité dure encore au bout de huit jours.

*
* *

L'*Euphorbia pilulifera* Linné, dont nous avons fait connaître les propriétés si remarquables contre les étouffements en général, mais surtout contre l'asthme, réclame la place qui lui est due dans la matière médicale et la thérapeutique ; aussi croyons-nous rendre service, en donnant ici une description exacte et authentique de cette plante fort commune dans les pays tropicaux.

Comme son nom l'indique, l'*Euphorbia pilulifera* Linné est une espèce du genre Euphorbe qui a donné son nom à la famille des Euphorbiacées, qui fournit tant de produits à la médecine, à l'in- l'industrie et à l'économie domestique. (Ricin, Pignon d'Inde, Manioc, etc., etc.)

Elle appartient, dans ce genre, à la section *Anisohyllum*, qui est caractérisée par des feuilles opposées, obliques à la base, souvent distiques et rarement verticillées. Les feuilles sont accompagnées de stipules lancéolées ou linéaires. Les fleurs sont réunies en cymes axillaires ou terminales, souvent réduites à des involucres solitaires. Les glandes de la fleur sont munies d'appendices et ordinairement

disposées par quatre. La graine est dépourvue de caroncule. Cette section *Anisophyllum* comprendrait cent soixante-seize espèces représentées par des plantes herbacées et suffrutescentes, des régions tempérées, et surtout chaudes, des deux mondes.

Dans un genre qui, comme les *Euphorbia*, comprend plus de sept cents espèces, les subdivisions sont extrêmement nombreuses. Ainsi l'*Euphorbia pilulifera* appartient-il, dans la section *Anisophyllum*, au groupe des *Hypericifoliæ*, qui comprend des herbes annuelles, relativement élevées, plus rarement vivaces et souvent dressées, à feuilles assez grandes, à involucres rarement solitaires, plus souvent réunies en cymes, à fleurs munies de quatre glandes appendiculées.

L'*Euphorbia pilulifera* est une plante entièrement couverte de poils un peu rugueux. Les tiges dressées ou ascendantes sont simples ou peu ramifiées et couvertes, vers le haut, de petites soies plus ou moins étalées et de couleur fauve. Les feuilles, munies d'un court pétiole, sont ovales, rhombiformes ou oblongues-lancéolées, aiguës, finement serrées ou dentées: elles sont, en outre, insymétriques, cunéiformes ou tronquées à la base. Chaque pétiole est accompagné de deux stipules, très petites, linéaires ou fimbriées. Les fleurs sont groupées en cymes axillaires, sessiles ou brièvement pédonculées, semblables à des capitules globuleux à plusieurs têtes. Les involucres sont très petits, hérissés au dehors, glabres au dedans et à lobes triangulaires finement fimbrés. Les glandes sont orbiculaires, concaves et munies d'un appendice presque nul et très étroit. Les styles sont très courts et capités à leur extrémité bilobée. Le fruit se compose de trois coques comprimées, carénées, couvertes de poils fauves. Séparées, les coques ressemblent à une graine de café en miniature. Les graines sont rougeâtres aiguës, oblongues-tétragones et couvertes de rugosités irrégulièrement anastomosées. Ce dernier caractère tiré de la surface des graines a fait placer cette plante dans le groupe des Rhytidospermées.

L'*Euphorbia pilulifera* se rencontre dans toute l'Amérique tropicale, depuis la Floride et le Nouveau-Mexique jusqu'au Brésil méridional et au Pérou, y compris les Antilles; dans l'Afrique tropicale et occidentale ainsi qu'au Mozambique, sur la côte orientale; à Maurice, dans toute l'Inde orientale, aux îles de la Sonde, aux Philippines, en Chine, à Hong-kong et à Formose, au Japon, aux îles Sandwich et à Ceylan.

Cette plante a été signalée dans ces dernières années en Australie dans la province de Queensland, près de la baie de Rochingham, et elle est très commune aux environs de Rockhampton, ainsi qu'on peut s'en assurer par le *Flora australiensis* de M. Bentham (VI, 51). Elle ne se trouve cependant pas à la Nouvelle-Zélande. Baker en parle dans la flore de Maurice et des Seychelles où elle est fort commune ainsi qu'à l'île Rodrigue.

Une plante répandue sur une aire géographique aussi considérable et dans des régions si éloignées les unes des autres, doit nécessairement présenter de grandes variations, ce qui lui a valu d'être décrite sous différents noms par divers auteurs. Linné a nommé *hirta*, l'une de ces variétés. C'est également l'*Euphorbia capitata* de Lamark, *Globulifera* de Kunth, *Verticillata* de Velloso, *nodiflora* de Steudel. L'*Euphorbia pilulifera* a souvent des feuilles rouges et maculées.

On décrit encore sous le nom de *procumbens* une variété vivace, à tiges couchées, raccourcies, couvertes de soies abondantes, à capitules uniquement terminaux, à feuilles plus petites et même transformées en bractées vers le haut des tiges. Cette variété se rencontre aux Antilles, au Mexique, à Carthagène, au Brésil, à Singapour. Elle a encore été décrite sous les noms d'*Euphorbia obliterata* Jacq., *procumbens* D C., *ophthalmica* Pers., *gemella* Lagasc.

Cette variété *procumbens* possède les involucres et les capsules de l'espèce type dont elle ne diffère que par sa forme particulière qu'elle doit sans doute au sol sec et foulé sur lequel elle croît. Cependant elle se maintient par la culture.

D'après ces détails peut-être un peu trop techniques mais qu'il est indispensable de connaître, on voit que l'*Euphorbia pilulifera* est une herbe qui a beaucoup de rapports avec les Euphobes herbacées de notre pays, telles que les *E. exigua*, *Cyparissias*, *gerardiana*, *helioscopia*, *peplus*, etc. On sait que la plupart de ces plantes abondantes dans les jardins et les champs cultivés sont généralement connues sous le nom de réveille-matin, qui est plus spécialement le nom de l'*Euphorbia helioscopia*.

Ces herbes doivent ce nom à leur lotex blanc, âcre et caustique, qui détermine une saveur brûlante et désagréable sur la langue, et détermine dans les yeux une irritation violente qui réveille matin par la bonne raison que la cuisson est assez vive pour empêcher de dormir.

Dans l'*Euphorbia pilulifera*, on emploie la plante entière. Son mode d'administration le plus habituel est une décoction faite d'une façon particulière.

Voici, du reste, ce que nous en disions dernièrement dans un excellent recueil, le *Cosmos*, *les mondes* (17 mai 1884).

« L'*Euphorbia pilulifera* est une herbe de petite taille qui s'emploie en décoction. Quelques verres de cette tisane amènent un soulagement immédiat, et, après quelques jours de son usage, un litre suffit ordinairement, il semble que l'on est à tout jamais guéri. Si des accès ultérieurs reviennent, ils sont moins pénibles et il est facile de les arrêter, en recourant de nouveau à l'usage de ce médicament qui *donne de l'air*, pour me servir de l'expression des nombreux malades qui en ont fait usage. »

Voici un exemple, au hasard.

« M. C., âgé de soixante-quatre ans, a commencé, il y a deux ou trois ans, à éprouver des étouffements qui revenaient la nuit, tous les huit ou quinze jours. L'été dernier, il y a un an, les étouffements devinrent presque continus, le jour comme la nuit. Il ne pouvait dormir, et, pour comble de misère, il lui était impossible de se coucher. Il passait toutes ses nuits assis sur le bord d'un petit canapé-lit. Il toussait beaucoup, sa poitrine était le siège des ronflements et des sifflements que l'on entend à l'auscultation dans tous les accès d'asthme. Je le traitai d'abord par les potions calmantes, l'iodure de potassium, les ventouses sèches, etc., qui amenèrent du soulagement. Mais quatre ou cinq jours après, les accès revinrent de plus belle. Je lui conseillai alors la décoction d'*Euphorbia pilulifera*. Il commença l'usage de ce médicament le matin, le soir même il put se coucher et dormir tranquillement, ce qu'il n'avait pas fait depuis plus de deux mois.

« Ceci se passait au mois d'août dernier (1883). Au début, le malade a fait usage de deux litres de tisane d'*Euphorbia pilulifera*. Depuis il en a repris deux autres litres, à deux intervalles différents. Pas un seul accès n'est revenu depuis cette époque, et il a pu se coucher et dormir toutes les nuits sans être obligé de s'asseoir sur le bord de son lit.

« Dans les dyspsées d'origine cardiaque, *Euphorbia pilulifera* m'a rendu de grands services en faisant cesser cet état si pénible pour les malades. »

Dr Tison.

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le « moment psychologique » serait-il venu pour la République? C'est toujours une grave affaire pour un gouvernement de toucher à sa Constitution. Le déclin de l'Empire commença avec les modifications apportées par un nouvel esprit de libéralisme à la Constitution de 1852? L'Empire fut ébranlé de ce changement. Des troubles de la rue on en vint au plébiscite et du plébiscite à la guerre. La République s'apprête à réviser les lois constitutionnelles qui lui ont donné naissance. L'entreprise est périlleuse. On va à l'inconnu. La révision est proposée, sans que son objet soit défini. Personne ne saurait dire jusqu'où elle ira. Le gouvernement apporte un projet qui la limite à des points déterminés: mais ce n'est qu'un projet. Le pouvoir exécutif n'a point qualité pour régler la question, la révision des lois constitutionnelles étant de la compétence exclusive du congrès. Déjà l'initiative que le gouvernement a prise pour s'assurer du terrain est un empiètement sur les droits des Chambres. Il ne saurait aller au delà, en imposant son programme. Un conflit d'attributions est imminent. La question de la révision est posée; mais on ne sait comment elle s'y résoudra.

Qu'arrivera-t-il si la Chambre des députés vote la révision sur la proposition du gouvernement, et si le Sénat la repousse? Qu'arrivera-t-il si la Chambre veut la révision autrement que le gouvernement? Qu'arrivera-t-il si le Sénat accepte en principe la révision, mais refuse de ratifier la décision de la Chambre? Qu'arrivera-t-il si le congrès rejette le projet de révision adopté séparément par les deux Chambres et soit qu'il se refuse à réviser, soit qu'il embrasse un plus large programme de révision, se trouve en désaccord avec le gouvernement? Aucune de ces hypothèses n'est prévue et ne peut l'être, puisque la Constitution elle-même ne la prévoit pas. Cette grave affaire est engagée au hasard. Les circonstances seront

souveraines. En prenant une initiative qui lui laisse la responsabilité des événements, le ministère s'est cru assez fort pour diriger le débat et dicter au congrès sa résolution. Peut-être l'événement lui donnera-t-il raison. Cependant, il a fait preuve de témérité et avec une majorité moins servile, moins intéressée, il risquerait de ne pas sortir sain et sauf de l'aventure.

Dans son projet de révision, le ministère n'a respecté ni les droits de la nation, ni ceux du congrès. En république, le peuple est souverain. Comment toucher à la Constitution sans sa permission? Il s'agit de déclarer que la Constitution ne sera plus révisable à l'avenir, autrement dit que la République est la forme définitive et immuable de gouvernement. A-t-on consulté la nation sur ce point fondamental? C'est à la veille des prochaines élections politiques qu'on va faire subir à la Constitution ce changement radical, de manière à prévenir le verdict du pays. On ne le consulte pas, on le met en demeure de ratifier des changements faits sans lui. C'est une singulière application du principe de la souveraineté du peuple. Les droits du congrès ne sont pas plus respectés que ceux de la nation. Le gouvernement prétend restreindre sa compétence, limiter ses délibérations, lui tracer d'avance son œuvre, engager même le futur congrès par les résolutions du congrès actuel. C'est une double usurpation. Pour obtenir la révision partielle qu'il propose, le ministère sacrifie le Sénat en lui enlevant une de ses prérogatives principales. Son projet méconnait tout ensemble les droits du pays et ceux du congrès, il amoindrit le Sénat, il ne satisfait pas les ardents partisans d'une révision totale sur lesquels le ministère a cru habile de prendre les devants, et, tout en voulant clore l'ère des révisions, il ouvre celle des agitations en provoquant les réformateurs radicaux à demander une nouvelle révision. Après la révision insuffisante que le congrès est appelé à faire, la révision actuelle que le ministère voudrait accomplir une fois pour toutes ne sera qu'un encouragement pour les revendications ultérieures et un précédent toujours posé devant les yeux des agitateurs. Il en sera de la révision comme de l'amnistie. Le révision partielle appellera la révision intégrale et l'on ira forcément de l'une à l'autre.

Le Sénat a achevé d'étonner ceux qui croyaient encore à ses principes conservateurs; il a voté, la seconde fois comme la première, le rétablissement du divorce. En cela, le Sénat a montré plus de constance qu'il n'en a eu dans les autres questions où il

lui est arrivé d'émettre un premier vote sage. Dans la seconde délibération, il a même été au-delà des vœux des promoteurs du divorce : car, contrairement à la Chambre des députés, il a admis l'égalité des sexes devant l'adultère. Il ne lui a manqué que d'admettre le divorce par consentement mutuel et c'eût été logique. Car, de même qu'il est juste, dans la théorie du divorce, que les époux soient traités de la même manière, sans distinction de sexe, de même il est naturel de placer au premier rang des causes légitimes du divorce le consentement mutuel. Car si au lieu d'être le lien indissoluble de droit naturel et divin qui unit les époux, le mariage n'est qu'un contrat résolutoire comme un autre contrat, il doit pouvoir être dissous tout d'abord par la volonté des parties.

Du reste, le Sénat n'avait pas besoin d'aller jusque-là ; car de ce que le divorce par consentement mutuel n'a pas été inscrit dans la loi, il n'en existera pas moins en réalité. La procédure qui organisait, dans le Code Napoléon, le divorce par consentement mutuel, n'est qu'une inutilité compliquée. Comme l'a dit M. Lucien Brun dans son éloquent discours contre le projet de loi, on a le moyen bien plus facile du divorce pour cause déterminée qui équivaudra, en pratique, au divorce par consentement mutuel. Les époux qui aspirent au divorce susciteront la cause voulue et ce sera fait. Bien plus, le projet de loi impliquait le divorce par la volonté d'un seul des époux, en convertissant de droit au bout de trois ans en divorce la séparation de corps, au profit de celui contre qui elle avait été prononcée. Le divorce devenait la prime de la faute et pour l'obtenir l'un des époux n'avait qu'à se rendre coupable envers l'autre, à lui rendre la vie commune impossible. Cette disposition particulièrement odieuse, et attentatoire à la conscience de l'époux catholique, a disparu en seconde lecture. Il faudra une nouveau jugement pour convertir au bout de trois ans la séparation de corps en divorce. Le magistrat aura le pouvoir de déjouer les calculs de l'époux indigne et traître, de maintenir contre lui un mariage dont il se sera joué et d'empêcher l'autre époux d'être deux fois victime de sa criminelle conduite.

Malgré ce correctif nécessaire, la loi sur le divorce n'en reste pas moins une grave offense à la religion, à la nature, à la conscience publique ; elle marquera au nombre des entreprises du régime républicain contre le catholicisme, car elle n'a pas, en réalité, d'autre raison d'être que la fureur de laïcisation qui inspire

la politique du parti dominant. C'est cette même passion qu'on retrouve au fond de la loi sur le recrutement militaire qui menace d'aboutir à la désorganisation complète de l'armée. On dirait, en effet, que l'idée première de cette loi, dont le principe essentiel est le service obligatoire pour tous, est venue du désir d'astreindre les séminaristes au service militaire pour empêcher le recrutement du clergé. Le reste ne semble avoir été fait qu'en vue d'assurer la réalisation de cette pensée, car la loi, avec son système absolu d'égalité, est absurde et pernicieuse. Ce n'est pas seulement au point de vue religieux que Mgr Freppel a pu le combattre, c'est aussi sous le rapport des intérêts matériels et moraux du pays et même, avec une compétence qui a étonné la Chambre, au point de vue militaire. De l'avis de tous les hommes sensés, la réduction du service actif à trois ans et l'incorporation de tous les jeunes gens dans l'armée, c'est la désorganisation de tout ce qui est dans le pays : industrie, commerce, agriculture, art, carrières libérales, instruction publique; c'est la ruine de l'armée elle-même. Mais, qu'importe à des sectaires, si, en ruinant tout, ils ruinent d'abord la religion? Il faut espérer que cette loi mal faite, absurde, inapplicable, ne verra jamais le jour. C'est l'opinion générale qu'elle ne passera pas en seconde délibération, tant elle présente d'inconvénients et d'impossibilités, tant elle lèse d'intérêts de toute sorte. Mais s'il en reste quelque chose, ce sera la disposition qui assujettit les jeunes clercs au service

Le moment était venu de faire entendre une protestation particulière contre toutes ces mesures prises coup sur coup en haine de la religion, et qui ne laisseront bientôt plus rien subsister de l'état de choses que quatre-vingts ans de paisible possession avaient consacré. Comme les premiers de l'épiscopat français, LL. EEm. les cardinaux Guibert, Caverot et Desprez, ont adressé une lettre collective au Président de la République pour se plaindre à lui des dernières lois attentatoires à la religion. Leurs doléances ne remontent pas au-delà de la loi municipale; mais dans ses diverses dispositions relatives aux choses du culte, celle-ci constitue à elle seule un ensemble tel de dérogations au régime concordataire qu'elle est comme une loi nouvelle des rapports entre la commune et l'église. C'est le Concordat qui est directement violé par cette loi qui attribue aux maires la police des églises, qui leur en livre les clefs et les cloches, qui laisse les fabriques à leurs seules ressources

pour les frais du culte et le traitement des vicaires et met à leur charge de nouvelles dépenses bien supérieures, la plupart du temps, à ses ressources. Les vénérables signataires se plaignent de ces changements violents apportés à l'ancien état des choses avec une modération respectueuse dont, ni le Président de la République, ni ses ministres, ni la majorité parlementaire ne sauront leur tenir compte. Le rétablissement du divorce, l'obligation du service militaire pour les séminaristes, font aussi l'objet de leurs plaintes. Ils protestent contre des votes qui, ainsi qu'ils le disent, « ne pourraient devenir définitifs sans altérer profondément les rapports de l'Église catholiques avec les pouvoirs publics dans notre pays. » Le Concordat, en effet, ajoutent les éminents prélats, « n'a pas créé une religion nouvelle, pour déterminer ensuite ses relations avec l'État français. Le premier Consul a traité au nom de la France avec le Chef de la Religion catholique romaine, vieille de dix-huit siècles et dont l'organisation n'est plus à faire. L'indissolubilité du mariage appartient au dogme et à la législation de cette Eglise. L'immunité militaire des clercs est un point essentiel de sa discipline, l'exemption de la milice est pour les aspirants au sacerdoce la condition nécessaire de leur formation... De telles mesures ne pourraient passer dans nos lois sans que le principe même de la convention de l'an IX fût ébranlé. Sur ce point, ni le Souverain Pontife, ni les évêques ne sont libres d'abdiquer le devoir qui leur est imposé de réclamer, en vertu du Concordat, ce qui est le droit manifeste et le besoin impérieux de l'Eglise. »

La lettre des cardinaux fait ressortir la responsabilité particulière du gouvernement dans toutes ces mesures dont plus d'une fois il a cherché hypocritement à se dégager, soit vis-à-vis du Souverain Pontife lui-même, soit vis-à-vis de son représentant, afin d'éviter une rupture avec le Saint-Siège, tout en gardant le bénéfice de sa politique antireligieuse.

Le gouvernement auquel s'adressent les princes de l'Eglise n'a rien fait pour empêcher le vote de la loi municipale; loin de s'opposer au rétablissement du divorce, il l'a appuyé au Sénat comme à la Chambre des députés, et il n'a rien dit dans la discussion de la loi militaire pour maintenir le principe de l'immunité ecclésiastique. Le mal dont se plaignent LL. EE. les Cardinaux Guibert, Caverot et Desprez est fait en grande partie. La loi municipale est déjà en exercice, le divorce est voté, et il faudrait que la loi mili-

taire avortât pour que la disposition relative aux séminaristes ne fut pas mise en vigueur. C'est la violation formelle du Concordat. Sur ce point, comme s'expriment les trois hauts dignitaires de l'Eglise, « ni le Souverain Pontife, ni les évêques ne sont libres d'abdiquer le devoir qui leur est imposé de réclamer, en vertu du Concordat, ce qui est le droit manifeste et le besoin impérieux de l'Eglise. » On touche donc à un grave conflit dans lequel l'Eglise aura à lutter ouvertement contre l'Etat pour ses droits et ses libertés. Est-ce de gaieté de cœur que le gouvernement et les Chambres vont au-devant de cette lutte? La passion antireligieuse qui aveugle les pouvoirs publics leur fait sans doute croire qu'ils en sortiront victorieux. Cependant l'exemple de l'Allemagne leur apprend qu'il n'y a jamais profit pour l'Etat à entrer en guerre avec l'Eglise. L'exemple de la Belgique leur montre encore mieux combien il est imprudent de pousser à bout des adversaires comme le clergé et les catholiques.

C'est en vain que les maîtres d'aujourd'hui voudraient écarter de leurs yeux ce spectacle si frappant de la revanche de la conscience catholique contre les persécuteurs. L'abus que le parti libéral a fait du pouvoir en Belgique est une leçon pour les républicains de France En Belgique, le plan de laïcisation et d'athéisme officiel appliqué par M. Frère-Orban et ses amis avait pour ainsi dire servi de modèle à nos gouvernants. Spoliation des cimetières, entraves aux vocations sacerdotales par la loi militaire, mariage civil, école athée et gaspillage des deniers publics pour l'instruction obligatoire et laïque, confiscation des dons et legs aux écoles et aux établissements ecclésiastiques, rupture des relations avec le Saint-Siège : c'était exactement le même programme que celui que le parti républicain est en train de réaliser ici avec le concours du gouvernement. La Belgique s'est enfin soulevée contre la tyrannie de la secte qui l'opprimait depuis six ans. Les électeurs catholiques et les indépendants ont marché au scrutin avec un programme tout contraire qui comportait le respect de l'autonomie provinciale et communale, la suppression de toute entrave aux vocations sacerdotales, le retour au caractère religieux et confessionnel des cimetières, la reprise des relations avec le Saint-Siège, le respect de la volonté des testateurs, le retrait de la loi scolaire, dite « loi de malheur », la suppression du ministère de l'Instruction publique. C'est sur ce programme qu'ils l'ont emporté. Grâce à cette victoire, le pouvoir a changé de mains; un ministère catholique, ayant à sa tête M. Malou,

a succédé au ministère franc-maçon, et son programme est celui même qui a triomphé aux élections.

Un tel revirement n'est pas impossible en France, quoique l'opinion catholique y soit moins forte et moins unanime qu'en Belgique. Déjà les élections municipales faites en beaucoup de communes sur la question scolaire ont montré un réveil des consciences qui est de bon augure. Le parti républicain devrait se tenir pour suffisamment prévenu d'avoir à cesser d'opprimer les âmes, de léser les droits, d'attenter aux libertés. A la longue, il pourrait se produire un retour plus décisif encore contre lui, et la République ne résisterait pas à la ligue des consciences et des intérêts. Ce n'est pas de la Belgique seulement, c'est de l'Italie aussi qu'il doit prendre conseil. Ne vient-on pas de voir, en effet, à Rome, aux élections municipales, la liste catholique et libérale passer à la faveur du programme commun du respect de l'enseignement religieux dans les écoles? Notre parti républicain ne saurait être moins ému de ce résultat, que ne l'a été le gouvernement italien. Au dire des journaux révolutionnaires subalpins eux-mêmes, l'influence papale regagne d'année en année tout l'empire que les abus de la domination étrangère font perdre à celle-ci. Là aussi il se produit une réaction telle contre le régime persécuteur que ses partisans eux-mêmes s'en étonnent et en sont déconcertés. « On en est arrivé, s'écrie la *Liberté*, au point que quelques-uns se demandent tout stupéfaits, si, au bout du compte, Léon XIII ne finira pas par avoir raison et par reconquérir Rome et le pouvoir temporel. » On pourrait aussi bien se demander si, à la fin, les populations chrétiennes de la France ne reconquerront pas, elles aussi, leur indépendance et leurs droits vis-à-vis du régime qui les opprime.

Le peuple catholique y arrive peu à peu en Allemagne, malgré la lourdeur du joug qui pèse sur lui et malgré la puissance de l'adversaire contre lequel il lutte. Un vote du Reichstag, rendu sur la proposition de l'habile et éloquent chef du centre, rappelle de l'exil les prêtres courageux, frappés par les lois du *Kulturkampf*, pour avoir rempli les devoirs de leur ministère. La persécution inaugurée par ces lois tyranniques, auxquelles le ministre Falk a donné son nom, a fini par lasser les indifférents eux-mêmes, et mettre l'opinion du côté des victimes. C'est une importante victoire que celle qui vient d'être remportée sur le *Kulturkampf*, dans le moment même où les catholiques triomphaient en Belgique et à

Rome. Sans doute la persécution n'est pas finie et même on peut prévoir qu'elle ne cessera définitivement qu'avec l'homme qui en a fait un des instruments de sa politique; mais l'expérience du passé et l'importance croissante des succès des catholiques ont démontré que la lutte religieuse contre une fraction si nombreuse d'un peuple est une impossibilité contre laquelle se sont heurtés le génie et le pouvoir de M. de Bismarck lui-même, et c'est là un gage de paix pour l'avenir et un argument qui profitera aux autres peuples catholiques.

La prépondérance de l'Allemagne en Europe se fait de nouveau sentir d'une manière inquiétante, à l'occasion de la mort du jeune prince d'Orange, fils unique du roi Guillaume III. Voilà la Hollande avec un roi de soixante-sept ans, usé par la maladie encore plus que par l'âge, et n'ayant pour héritier qu'une fille de moins de quatre ans. En lui s'éteint la branche masculine de la famille de Nassau Orange. La question de la succession au trône de Hollande préoccupe le monde politique. La Constitution des Pays-Bas appelle à régner, à la mort du roi Guillaume III, sa fille Wilhelmine et après elle ses descendants, si elle en a, et à son défaut, la sœur du roi actuel, mariée au grand-duc régnant de Saxe-Weimar, et après l'extinction de la branche féminine de Nassau-Orange, la fille d'un oncle du roi, épouse du prince Wied. Une fille en bas âge, des enfants à naître, et des princesses allemandes : telle est la perspective ouverte sur la succession du vieux roi de Hollande.

La question de la régence et de la tutelle va se poser tout de suite. La reine mère est désignée pour être régente; mais quels seront les membres de la maison royale appelés à exercer la tutelle? Seront-ce les princesses devenues allemandes par leur mariage? La loi qui devra pourvoir à la régence et à la tutelle et régler en même temps la succession à la régence, reconnaîtra-t-elle pour héritières éventuelles de la future reine Wilhelmine les princesses germanisées avec leurs fils Saxons et Prussiens? Ce sont là, vu les circonstances, de graves affaires à décider. L'Allemagne apparaît comme l'héritière du trône des Nassau-Orange. En Hollande, on croit que M. de Bismarck convoite depuis longtemps cette succession; on dit que si jusqu'à présent il n'a point paru songer à un empire colonial pour l'Allemagne, c'est parce qu'il a tout préparé pour devenir un jour le maître, sans coup férir, de la Hollande et de ses florissantes colonies. Il est certain, du moins, qu'en cas

d'extinction de la maison régnante, c'est un prince allemand qui doit être appelé au trône néerlandais. Pour échapper à cette domination, il reste au roi actuel le droit de proposer aux Chambres l'exclusion de tout prince du dehors et de réserver aux États généraux la faculté de choisir la forme du gouvernement et le défenseur du pouvoir. De France, on donne déjà aux Hollandais le conseil de rétablir l'ancienne république des États-Unis. Sera-ce aussi l'avis de l'Allemagne?

Les journaux d'outre-Rhin s'occupent, avec un intérêt particulier, de la succession au trône de Hollande. La France, il faut l'espérer, n'aura pas à s'en mêler. Elle se trouve déjà impliquée dans plus d'affaires qu'il ne conviendrait en ce moment. La question égyptienne n'est pas résolue et c'est de quoi occuper suffisamment notre ministère. L'interpellation qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés, au sujet de la conférence sur les affaires d'Égypte, a mis en relief les difficultés de la situation et les fautes du gouvernement. On a pu reprocher avec raison, à M. Ferry, d'avoir sacrifié la liberté d'action de la France, sacrifié les intérêts des créanciers français du khédive. Les négociations préliminaires engagées avec le cabinet britannique n'ont abouti, en effet, qu'à un arrangement qui consacre la prépondérance de l'Angleterre en Egypte et notre éviction. L'accord préalable s'est fait, avec l'Angleterre, en vue de la conférence, mais au détriment de la France. En acceptant le projet d'une conférence internationale mis en avant par le cabinet de Londres, ne fallait-il pas profiter des embarras que le Soudan lui donne pour recouvrer en Egypte la situation morale et matérielle que l'occupation anglaise nous a fait perdre? Ne fallait-il pas mettre comme une condition préalable à tout arrangement, le rétablissement de l'ancien *condominium?* Convenait-il de prêter notre concours à l'Angleterre, sans assurer en échange le maintien de nos droits et la sauvegarde de nos intérêts?

M. Ferry a prétendu qu'il avait agi pour le mieux en acceptant la conférence, en renonçant à l'ancienne situation de la France au Caire, en laissant substituer au contrôle à deux le contrôle de l'Europe, c'est-à-dire de l'Angleterre seule, en se contentant, auprès de la nouvelle commission de la dette instituée au Caire, d'une extension plus illusoire que réelle de notre droit d'inspection générale, qui n'existe qu'à l'état de promesse lointaine, réalisable seulement après la retraite des troupes anglaises, enfin, en stipulant avec l'Angleterre dans des conditions qui subordonnent l'évacuation

de l'Egypte à l'engagement que prendra la France de ne pas venir se substituer à elle. La Chambre elle-même a compris que l'honneur et les intérêts nationaux étaient trop sacrifiés par cette politique de complaisance, qui vise une alliance chimérique avec l'Angleterre, et elle n'a voté l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement, qu'à la condition que rien ne serait fait à la conférence sans la ratification du Parlement.

La guerre du Tonkin, plus heureusement terminée que sagement engagée, va-t-elle recommencer? Certes, les résultats en étaient beaux. Par un heureux prolongement de notre expédition, un nouveau traité, venant compléter l'œuvre de la conquête, ajoutait le Cambodge au Tonkin. Notre ancien protectorat sur ce royaume se changeait, par de nouvelles stipulations avec le roi Norodom, en une véritable domination, et nous avions, par la réunion du Cambodge à la Cochinchine et à l'Annam, un empire colonial d'Indo-Chine. Une nouvelle inattendue est venue compromettre tous ces beaux résultats. A peine le traité de Tien-Tsin, dont le cabinet Ferry était si fier, commençait-il à être mis à exécution, que, par un retour offensif digne de la fourberie orientale, quatre mille soldats chinois attaquaient la garnison française qui venait, sur la foi du traité, occuper Lang-Son. Le lendemain, les agresseurs étaient dix mille. Le général Négrier a dû venir au secours de notre petite troupe avec des renforts. Si les assaillants sont, comme les dépêches l'indiquent, des soldats de l'armée régulière, c'est la guerre avec la Chine, à moins que celle-ci n'accorde toutes les réparations et toutes les garanties que notre représentant à Pékin a été immédiatement chargé de réclamer. Il y a bien des inconvénients et bien des dangers à cette politique coloniale dans laquelle la république est entrée à l'exemple de l'Angleterre, qui ne l'a pas toujours pratiquée non plus avec un égal bonheur.

Ne serait-ce pas à la suite de ces expéditions lointaines du Tonkin et de l'Egypte que le choléra a éclaté tout à coup à Toulon comme une menace pour toute l'Europe? On ne connaît pas bien son origine : les médecins disputent encore sur son caractère. Jusqu'ici ses ravages sont limités aux seules villes de Toulon et de Marseille où il n'a fait encore qu'un petit nombre de victimes. La science, dit-on, veille; il vaudrait mieux que la France et l'Europe eussent mérité d'être gardées par la Providence du redoutable fléau.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er *juin*. — Le ministre de l'instruction publique adresse aux préfets une circulaire relative à une enquête qui doit être faite prochainement sur l'état actuel des écoles primaires, leurs besoins, les travaux urgents, les plans des bâtiments à élever, leur aménagement, etc. Il ressort de cette circulaire que la caisse des écoles est à sec et qu'on ne peut plus tenir les engagements pris envers les Communes.

M. Andrieux demande à la Commission du budget de réduire de 500,000 fr. le chapitre des fonds secrets et de veiller à ce qu'une partie de ces fonds ne soit pas employée à faire de la propagande contre les députés antiministériels, au moment des élections pour le renouvellement de la Chambre.

M. Waldeck-Rousseau préside à Amiens la distribution des *récompenses* du concours fédéral des sociétés de gymnastique. Il prononce trois allocutions plus insignifiantes les unes que les autres au point de vue sérieux et pratique, ce qu'il y a de mieux à relever dans ces trois discours, c'est le toast à notre armée du Tonkin.

Le ministre de la guerre adresse aux commandants des corps d'armée une circulaire relative aux permissions à accorder aux militaires durant les travaux de la moisson et des vendanges.

2. — Inauguration, à Voëvre (Meuse), de la statue du général Margueritte mortellement blessé à la bataille de Sedan, le 1er septembre 1870. Un grand nombre de députés, de sénateurs et d'anciens compagnons d'armes du glorieux mort assiste à la cérémonie.

Meeting des cordonniers de la Seine en faveur de leurs confrères grévistes du Mans. La salle où a lieu ce meeting regorge de socialistes et d'anarchistes de tout genre. On y prononce des discours tous plus grotesques et plus radicaux les uns que les autres. En voici un ou deux spécimens : « La France, en ce moment, dit l'un d'eux, est une grande société en commandite sous la raison sociale Grévy et Ce, chargée de l'exploitation du bétail qu'on appelle peuple! quant au parti ouvrier, la cuisine africaine qu'il fait dans son gourbi lui fait perdre le titre de révolutionnaire. » Un autre énergumène s'écrie : « Il faut supprimer les patrons, c'est malheureux, mais il n'y a que cela à faire. »

3. Une dépêche du général Millot, datée du 2 juin, annonce que Tuyen-Quan vient d'être attaquée par deux bataillons et cinq canonnières, et occupée, après une faible résistance. La place était défendue par les débris des bandes du Bac-Ninh et de Hong-Hoa; une partie des pavillons noirs a demandé à faire sa soumission.

Le ministre des affaires étrangères et celui de la marine reçoivent de

notre plénipotentiaire au Tonkin une dépêche annonçant que le traité franco-annamite a été accepté en *principe* par l'empereur d'Annam. Les signatures seront très prochainement échangées.

L'interpellation sur l'affaire Saint-Elme, qui a fait tant de bruit, depuis quelque temps, est discutée à la Chambre des députés. Après un débat assez vif entre M. Laguerre, l'auteur de l'interpellation, qui produit des faits à la charge des autorités administratives et judiciaires, et M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, qui les nie ou en atténue la portée, la Chambre surseoit jusqu'à jeudi à voter sur l'ordre du jour de blâme déposé par M. Laguerre, et refuse même d'écouter M. Paul de Cassagnac dans les explications qu'il demande à M. Arène sur cette affaire.

La Commission de révision des lois constitutionnelles repousse la proposition Barodet, tendant à la révision illimitée de la Constitution par une Constituante.

La Commission de l'armée décide que nul ne pourra être dispensé, en temps de guerre, à raison de ses fonctions, des obligations militaires de la classe à laquelle il appartient.

Un violent tremblement de terre a lieu dans l'île Kishm, à l'entrée du golfe Persique.

4. — Sur l'ordre du Saint-Père, une commission spéciale de cardinaux, appartenant à la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, tient plusieurs séances afin d'examiner la forme la plus opportune à donner aux protestations du Saint-Siège à l'occasion des lois iniques qui se préparent, en France, sur le recrutement et le divorce.

Un décret de la Sacrée Congrégation de l'*Index* condamne et proscrit le dernier livre de l'abbé Curci, intitulé le *Vatican royal*.

La Commission de révision de la Constitution statue sur les divers amendements dont elle était saisie. Elle repousse successivement les propositions Goblet, Allain-Targé, de Roys, Laroche et Joubert. M. Ferdinand Dreyfus est nommé rapporteur.

La commission relative à l'inspection des viandes salées approuve le rapport acceptant l'introduction de ces viandes, après examen microscopique ou autre et demande qu'on interdise l'entrée des viandes fraîches provenant des pays où des cas de trichinose ont été constatés.

Le nouveau Conseil municipal de Paris repart de plus belle en guerre contre M. Poubelle, et ne se gêne pas le moins du monde pour lui jeter à la figure qu'il n'accepte pas ses leçons et qu'il sait ce qu'il a à faire. Là-dessus il procède à la formation de son bureau et nomme *tous autonomistes*.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Garibaldi, une bande d'irrédentistes italiens font entendre des cris hostiles et des sifflets devant l'Ambassade d'Autriche.

5. — Le débat sur l'attitude de la magistrature en Corse dans l'affaire Saint-Elme reprend à la Chambre des députés. M. Andrieux y joint une interpellation sur la politique générale du gouvernement en Corse et révèle des faits accablants pour les autorités administratives, faits qui se résument en ces quelques mots : toutes les faveurs de l'administration sont exclusivement réservées à un triumvirat de députés.

Pour toute réponse le ministre de l'intérieur émet cette étrange théorie, que le gouvernement doit réserver ses faveurs, ses places et ses secours à ceux qui lui sont favorables, et c'est ce qu'il fait tous les jours, au grand scandale des honnêtes gens. La fin de la séance est marquée par deux rappels à l'ordre lancés contre MM. de Cassagnac et de Douville-Maillefeu.

Le Sénat continue le débat des projets de loi sur le divorce et examine le contre-projet de M. Denormandie. Après une longue et *stérile* discussion, à laquelle prennent part MM. Roger-Marvaise, Griffe, Denormandie, Salneuve, Allou, de Pressensé, Labiche, Eymard Duvernay. Naquet et Batbie, les articles 231 et 232 *seulement* sont adoptés, et l'article 233 relatif au divorce par consentement mutuel est repoussé.

6. — Le général Millot, commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin, adresse d'Hanoï un ordre du jour aux marins du corps de débarquement pour les féliciter et les remercier des services qu'ils ont rendus dans la guerre du Tonkin.

*Un troisième missionnaire martyr.* — Aux deux noms de missionnaires que nous avons donnés précédemment, il faut ajouter celui du P. Tamet, qui vient d'expirer dans les montagnes de Laos, près du Tonkin proprement dit.

Le prince Henri de Hanau, fils de l'électeur et landgrave de Hesse-Cassel et petit-neveu de l'empereur d'Allemagne, se convertit au catholicisme et abjure la religion réformée, à la chapelle de la Nonciature, entre les mains de Mgr di Rende, nonce apostolique, qui lui administre les sacrements de l'Eucharistie et de la Confirmation.

7. — *Toujours le déficit.* — Il résulte de l'examen du tableau du rendement des impôts indirects pendant le mois de mai que le chiffre de ce rendement est inférieur de 500,000 aux évaluations budgétaires. Le déficit pour les cinq premiers mois de l'année atteint le chiffre de 29 millions sur les évaluations budgétaires.

L'interpellation sur la Corse se continue au Sénat. De nouveaux faits scandaleux produits à l'appui amènent à la tribune le ministre de l'instruction publique, MM. Bizarelli, de Choiseul, les ministres de l'intérieur, de l'agriculture, des postes et télégraphes et M. Andrieux, qui met le gouvernement au pied du mur, ce qui n'empêche pas la majorité d'écarter, sur la demande de M. Jules Ferry, les ordres du jour de blâme et d'octroyer au gouvernement un ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire un vote de confiance.

Le Sénat revient au divorce et, après une discussion très vive entre MM. Labiche, Batbie, Roger-Marvaise, de Pressensé, Baragnon, Naquet, Didier, de Gavardie et Berenger, la majorité rejette les amendements de M. Denormandie, adopte les articles 237 à 274, 295, 296 à 310, et décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Un tremblement de terre assez fort a lieu à Alep.

8. — Sur la proposition de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, la délibération du Conseil municipal de Paris émettant un vœu d'amnistie générale est annulée.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur le recrutement; après avoir renvoyé à la Commission l'article 19, relatif à la fixation de la taille exigible des soldats et aux dispenses pour faiblesse de complexion,

elle aborde l'article 20, traitant des dispenses à accorder aux élèves des Écoles forestière, polytechnique, aux élèves de l'École normale et aux professeurs de l'Université. Chacun prie pour son saint, et à défaut d'entente la discussion est renvoyée à jeudi.

Le Sénat s'occupe des modifications à apporter à l'article 16 du Code pénal, relatif à la fabrication de faux certificats et adopte les modifications qui lui sont présentées après un court débat.

La séance se termine par le vote d'un crédit supplémentaire pour la construction de la nouvelle École centrale des arts et manufactures.

9. — La Commission internationale des délégués socialistes révolutionnaires se réunit au club social démocratique de Londres. Les délégués des sociétés révolutionnaires du continent y assistent. Le délégué allemand qui préside déclare que le mouvement révolutionnaire fait des progrès partout, même en Angleterre. Il propose et l'on adopte une résolution recommandant aux ouvriers de s'unir, afin de faire avancer la cause du prolétariat. La discussion porte ensuite sur les arrangements relatifs au grand congrès révolutionnaire qui se tiendra à Genève au mois d'août prochain.

10. — Les catholiques belges secouent le joug intolérable de la franc-maçonnerie ministérielle Orban-Frère et Goblet qui, comme en France, portait atteinte à tous les droits et à toutes les libertés, désorganisait les finances et sacrifiait tout à l'idée odieuse de *déchristianiser* le pays.

Les conservateurs rentrent au pouvoir avec une majorité de 32 à 35 voix. Les faux libéraux, furieux de cet échec, organisent à Bruxelles des manifestations tumultueuses, une ignoble bande de ces forcenés envahit la succursale de la Société générale de Librairie catholique de Paris, en brise les vitres et les portes, jette les livres par les fenêtres et arrachent de la devanture les écussons armoiriés du Pape.

11. — Le ministre de la guerre envoie une nouvelle mission militaire française au Japon.

Le Parlement allemand discute la proposition de M. Windthorst tendant à abroger la loi relative à l'internement et à l'expulsion des prêtres qui ont rempli des fonctions ecclésiastiques contrairement à la lettre et à l'esprit de la législation de mai 1874. Les deux premiers articles ont été adoptés.

12. — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Lespès un télégramme lui faisant connaître que son voyage à Pékin a été fort utile, qu'il a eu d'excellents rapports avec les membres du grand Conseil privé. Ils ont accepté de dîner à la légation de France et ils lui ont rendu ce dîner sans précédents.

Le ministre de l'intérieur adresse aux préfets de la région du midi une circulaire leur enjoignant de refuser à l'avenir toute autorisation pour les combats de taureaux.

Trois explosions de dynamite ont lieu à Gênes (Italie) deux devant l'église de l'Immaculée-Conception et la troisième tout près de la cathédrale Saint-Florent.

Formation à Lyon d'un nouveau groupe révolutionnaire dit des *Sans-Culottes anarchistes*. Ce groupe parfaitement convaincu « qu'il n'y a rien à espérer du suffrage universel qui fonctionne depuis dix ans, sans avoir amené

le plus petit résultat en faveur des exploités, a pour but de préparer une révolution violente qui débarrassera les travailleurs des parasites rongeurs et fainéants qui vivent et n'aspirent qu'à vivre à ses dépens (*sic*).

La discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée continue à la Chambre des députés. MM. Mézières, Raoul Duval et Ribot soutiennent l'amendement Durand, dispensant du service les élèves de diverses écoles de l'État et en demandent le renvoi à la Commission. Pour toute réponse M. Laisant renouvelle ses attaques violentes contre les hautes classes. MM. Ballue et Campenon s'opposant à ce renvoi, l'amendement est repoussé. Reste l'examen de l'amendement Lanessan, proposant de renvoyer dans leurs foyers les hommes qui témoigneront d'une instruction militaire suffisante au bout d'un an de services.

Au Sénat, M. Batbie dépose une proposition tendant à modifier le régime de la séparation de corps. Le sous-secrétaire d'État aux travaux publics, en dépit de la pénurie du Trésor, demande l'urgence en faveur de certains projets dont l'utilité et l'urgence sont loin d'être établies, ainsi que le lui prouve M. Buffet. Le ministre des travaux publics intervient et obtient que la discussion soit remise à samedi.

13. — La commission de l'armée rejette l'amendement Lanessan par 7 *voix contre* 3.

La commission du budget, à l'unanimité, décide que son président se rendra chez M. Jules Ferry pour l'inviter à retirer du Sénat le projet de loi sur les allumettes.

14. — La majorité de la Chambre des députés, sur les conclusions de M. Ballue, rapporteur de la commission, après avoir entendu MM. de Lanessan, de Roys, Campenon, Récipon, Langlois, Paul Bert, Ribot, se déjuge sans plus de façon et repousse par 293 voix contre 291 l'amendement de M. de Lanessan qu'elle avait renvoyé à la commission à 100 voix de majorité. Mentionnons, en passant, ce fait *qui ne surprendra personne*, on a dû pointer le scrutin, les urnes contenant plus de 600 bulletins alors qu'il n'y a que 557 députés. Voilà ce qui peut s'appeler un *vote* à la *républicaine*.

Comme bouquet, M. Brisson annonce avant de lever la séance qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre deux députés, et propose de nommer, lundi, la commission chargée d'examiner cette demande.

Le Sénat est également saisi d'une demande de poursuites contre l'un des siens, M. Tenaille-Saligny. Mais ici le cas est pressant, la prescription serait acquise dans quelques jours, le délit remontant à plusieurs années. Le Sénat déclare ensuite d'utilité publique le chemin de fer d'Aïn-Thiry à Mascara, fixe au 24 juin l'élection de deux sénateurs inamovibles et retombe dans la discussion du canal de Givors. M. Raynal, ministre des travaux publics, paie de sa personne et essaie de toucher la majorité en faveur de la cause qu'il plaide. Mais ses arguments sont loin d'être convaincants, M. Buffet se charge de les démolir. Finalement le projet ministériel est rejeté par 138 voix contre 105 Encore un échec à ajouter à ceux sans nombre que le gouvernement a déjà essuyés.

15. — Si M. Jules Grévy ne voyage pas, on n'en saurait dire autant de ses ministres. A peine de retour d'un département qu'ils repartent pour un

autre. Aujourd'hui nous en retrouvons quelques-uns à l'exposition de Rouen. Le ministre du commerce a déclaré entre autres choses qu'il y aura une exposition universelle à Paris, en 1889. C'est le cas de dire ici : l'homme propose, mais Dieu, d'ici-là, pourrait bien disposer.

Des documents statistiques publiés par la direction des douanes sur le commerce de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1884, il ressort que les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mai 1884, à 1,911,636,000 francs et les exportations à 1,305,047,000 francs, soit une différence en faveur des importations faites par les étrangers de 600 millions environ. Ce chiffre *rond* prouve que les affaires chez nous *vont de mal en pis*.

16. — La Chambre des députés en est toujours à la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée.

Elle rejette successivement et sans *trop savoir pourquoi* les amendements Durand, Tenot, Lalande, relatifs aux dispenses de service en faveur des élèves des écoles du gouvernement ; puis, se mettant au pas de course, elle ne s'arrête qu'à l'article 38.

Le Sénat s'occupe de la demande de poursuites contre M. Tanaille-Saligny, et, après avoir entendu M. Denormandie, rapporteur, ajourne jusqu'à mercredi la discussion de la question.

Circulaire de M. Waldeck-Rousseau aux préfets pour les inviter à lui signaler immédiatement les vœux politiques qui pourraient être émis par les nouveaux conseils municipaux de province.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, dans une lettre adressée au clergé et aux fidèles de cette ville, proteste énergiquement contre l'arrêté du maire, interdisant les processions sur le vœu du Conseil municipal et fait appel au bon sens et à l'esprit de justice de ses concitoyens.

M. le Préfet de la Seine fait signifier à M. le Curé de la Madeleine que la délibération municipale *désaffectant* l'église de l'Assomption et les bâtiments de l'école annexe, est revêtue de son approbation préfectorale et dès lors exécutoire. M. le Curé, fort de son droit qui lui assure, en vertu de conventions écrites et positives, la jouissance perpétuelle de l'Assomption, interjette immédiatement appel au Conseil d'Etat.

Formation d'un nouveau ministère catholique Belge sous la présidence de M. Malou.

17. — La majorité de la Chambre, après un *semblant* de discussion, et de parti pris, vote, en *première lecture*, l'article 38 de la loi de recrutement, réduisant à trois ans la durée du service militaire et sacrifiant ainsi à un intérêt électoral l'avenir de l'armée et la défense du pays, sans rien diminuer des charges qui pèsent sur les contribuables.

La Chambre, sur les conclusions de la commission, repousse l'autorisation de poursuites demandée contre deux de ses membres.

18. — Les gouvernements français et anglais adressent aux grandes puissances des notes rédigées en termes identiques, leur faisant connaître l'accord intervenu entre les deux puissances comme préliminaire à la conférence qui devra régler les affaires égyptiennes.

Le *Moniteur* belge publie un arrêté royal dissolvant le Sénat et fixant les

prochaines élections sénatoriales au 8 juillet prochain. Les Chambres sont convoquées pour le 22 du même mois.

Mort de Mgr Maret, archevêque *in partibus* de Lépante, doyen de la faculté de théologie de Paris et primicier du chapitre de Saint-Denis.

Nomination de M. l'abbé Larue, curé de Notre-Dame de Bercy, à l'évêché de Langres.

A l'occasion de l'arrêté préfectoral prononçant la désaffectation de l'église de l'Assomption, et à la suite des explications demandées à ce sujet par un des rares membres conservateurs du Conseil municipal de Paris, deux de ses collègues, MM. Vaillant et Cornesson, déposent les deux ordres du jour suivants, qui donnent la mesure du radicalisme municipal. Voici ces spécimens curieux : Celui de M. Vaillant est ainsi conçu :

« Considérant que l'expropriation du clergé n'est qu'un élément de l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste que la révolution réalisera, et regrettant qu'une seule église soit fermée, et non la totalité des églises, et que toute organisation religieuse ne puisse être interdite dès aujourd'hui, passe à l'ordre du jour. »

Le second ordre du jour, quoique plus modéré dans ses termes, n'en est pas moins radical, le voici :

« Le Conseil prend acte des déclarations du préfet de la Seine et l'invite à faire exécuter d'urgence, dans l'immeuble communal de l'église de l'Assomption et ses dépendances, les travaux d'appropriation nécessaires, et, à cet effet, décide qu'il sera pourvu à l'exécution des travaux au moyen d'un crédit de 30,000 francs à prélever sur le chapitre 13, art. 40 du budget communal de 1884. » Il va sans dire que la majorité s'est empressée de voter l'urgence et l'ordre du jour.

19. — Le gouverneur de la Cochinchine obtient la remise à la France de l'administration du royaume de Cambodge, c'est-à-dire des douanes, des finances, de l'armée, de la justice et des travaux publics. L'esclavage est aboli. Une liste civile provisoire de 300,000 piastres est créée en faveur du roi Norodom. Des dotations sont assurées à la famille royale.

Le Sénat en est à la deuxième délibération sur le projet de la loi du divorce. M. Chesnelong, dans un très éloquent discours, produit en faveur de l'indissolubilité du mariage des raisons d'ordre public, religieux, moral et social, et adjure le Sénat de ne pas ajouter cette ruine à tant d'autres ruines. « Il y va, dit-il en terminant, de la dignité du pays, de l'honnêteté des mœurs publiques, de l'avenir de la civilisation. »

M. de Marcère plaide les circonstances atténuantes et essaie de faire sonner bien haut la liberté de conscience et la situation fausse des époux séparés de corps. M. Lenoël se place au point de vue de l'intérêt collectif du ménage et de la famille, pour combattre le divorce M. Naquet regimbe contre l'aiguillon qui le pique par une faible réplique, ce qui n'empêche pas la majorité de voter l'abrogation de la loi du 8 mai 1816, c'est-à-dire de rétablir le divorce.

La Chambre des députés, de son côté, poursuit sa piteuse besogne. Elle discute pour la forme seulement et, sur un mot du général Campenon, elle rejette servilement les amendements présentés par MM. Ganault, Ténot,

Reille, Tézenas, et adopte, au pas de course, tous les articles jusqu'à l'article 49.

Le Sénat, après avoir voté le principe du rétablissement du divorce, examine, les articles du code civil de 1803, en modifie quelques-uns, en supprime d'autres, mais le principal est acquis à la cause Naquet.

21. — La Chambre des députés, après une courte discussion par 401 voix contre 110, vote la clôture en première lecture de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Avant le vote, M. le duc de la Rochefoucault-Bisaccia déclare, au nom de la droite, que lui et ses amis ne voteront point une loi qui porte un coup terrible à l'agriculture, à l'industrie, aux sciences, qui empêche le recrutement du clergé et des instituteurs. Le Sénat a hâte d'en finir avec les amendements qui pourraient entraver l'application de la loi du divorce et les rejette tous après un semblant de discussion.

Mort du prince d'Orange, dernier héritier mâle du trône de Hollande. LL. EE. les Cardinaux Archevêques de Paris, de Lyon, de Toulouse adressent au Président de la République la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la République,

« Toutes les fois que les pouvoirs publics ont touché aux questions religieuses, les évêques se sont fait un devoir de leur signaler, avec une respectueuse liberté, les difficultés et les périls que pouvaient amener certaines innovations. Une des lois récemment votées, bien qu'elle eût pour objet une matière purement civile, l'organisation municipale, vient de modifier sur un point d'une assez grave importance l'état de choses que quatre-vingts ans de paisible possession avaient consacré. Le décret du 30 décembre 1809 laissait aux curés des paroisses la police des églises. Les articles 100 et 101 de la loi du 5 avril 1884 dérogent à ce principe en ce qui touche la sonnerie des cloches et la clef des églises. Malgré les précautions de langage dont ces nouvelles dispositions législatives sont entourées, il est impossible de méconnaître qu'un changement grave est introduit dans les rapports entre la commune et l'église. Désormais les cloches, ces objets sacrés, qui ont reçu une bénédiction solennelle de la main de l'évêque, ne sont plus exclusivement affectées à l'annonce des cérémonies religieuses. Non seulement « elle peuvent être employées dans les cas de péril « commun, qui exigent un prompt secours, et dans les circonstances où « cet emploi est autorisé par les usages locaux », ce qui avait toujours été admis; mais on prévoit « des sonneries civiles », qui seront prescrites « par des dispositions de loi ou de règlement », et, bien que ces règlements doivent être concertés entre l'évêque et le préfet, le ministre, en cas de désaccord, décidera souverainement. Les cloches pourront donc en certains cas être sonnées malgré le curé et malgré l'evêque, employées à des cérémonies qui n'auraient pas l'approbation de l'autorité religieuse, et qui, sans que l'autorité civile s'en rende compte, blesseraient les convenances ou les délicatesses de la conscience chrétienne.

« Cette disposition, déjà dangereuse par elle-même, en entraine une autre encore plus regrettable. Du moment que le maire peut, dans certains cas,

faire sonner les cloches malgré le curé, il faut qu'il ait l'accès du clocher. On lui en remettra donc une clef, et comme il arrive le plus souvent que le clocher n'a pas d'entrée indépendante, on remettra également, dans ce cas, au maire une clef de l'église. Ainsi le prêtre n'a plus comme autrefois la garde exclusive du sanctuaire où réside le très Saint Sacrement. Or, chacun sait qu'une responsabilité partagée est une responsabilité annulée. Si quelque vol est commis dans l'église, si quelqu'une de ces profanations qui désolent si fréquemment depuis quelque temps les cœurs chrétiens vient à se produire, le reproche de négligence pourra être renvoyé de l'une à l'autre des deux autorités entre lesquelles se partagera désormais la garde du lieu saint.

« En dehors même de ces éventualités douloureuses, le sentiment religieux des fidèles sera profondément blessé à la pensée que l'objet divin de nos adorations et de notre culte est laissé à la disposition d'un magistrat laïque, qui n'a pas reçu, avec la consécration sacerdotale, la mission de veiller sur le dépôt sacré.

« Nous avions ressenti ces appréhensions au moment où la loi fut votée. Toutefois on pouvait croire que les nouvelles dispositions resteraient inexécutées et ne modifieraient pas sensiblement dans la pratique l'état de choses existant. Une récente circulaire de M. le ministre de l'intérieur montre que l'intention du gouvernement est de presser l'application des mesures édictées dans les articles déjà cités. Il nous paraît impossible, Monsieur le Président, de laisser passer sans protestation une innovation aussi grave et qui porte atteinte aux principes de la discipline religieuse en même temps qu'au respect réclamé par l'un des dogmes de notre croyance.

« Vous ne trouverez point étonnant que trois des plus anciens membres de l'épiscopat français, qui ont l'honneur d'appartenir au Sacré-Collège, se fassent, en cette circonstance, l'écho des inquiétudes et de la tristesse qui remplissent le cœur de tous les évêques de France.

« Mais, en rappelant les articles de la loi municipale qui sont contraires aux droits de l'Eglise, comment oublier, Monsieur le Président, les entreprises bien autrement menaçantes qui se préparent au sein du Parlement? Nous ne voulons pas signaler ici les réductions exorbitantes proposées sur le budget des cultes et qui seraient une façon détournée de déchirer le Concordat, en exonérant l'Etat d'une partie notable des charges essentielles qu'il a assumées par ce traité. Mais la loi du divorce et celle du recrutement militaire, dont la discussion se poursuit, ont déjà donné lieu à des votes qui ne pourraient devenir définitifs sans altérer profondément les rapports de l'Eglise catholique avec les pouvoirs publics dans notre pays. Le Concordat, en effet, n'a pas créé une religion nouvelle, pour déterminer ensuite ses relations avec l'Etat français. Le premier Consul a traité au nom de la France avec le Chef de la Religion catholique romaine, vieille de dix-huit siècles et dont l'organisation n'est plus à faire. L'indissolubilité du mariage appartient au dogme et à la législation de cette Eglise. L'immunité militaire des clercs est un point essentiel de sa discipline, l'exemption de la milice est pour les aspirants au sacerdoce la condition nécessaire de leur formation. Leur retirer cette exemption conditionnelle,

qui cesse d'ailleurs de les couvrir si, à un âge déterminé, ils ne sont pas engagés dans les ordres sacrés, c'est tarir le recrutement du clergé et porter le coup mortel à l'Eglise de France. De telles mesures ne pourraient passer dans nos lois sans que le principe même de la Convention de l'an IX fût ébranlé. Sur ce point, ni le Souverain Pontife, ni les évêques ne sont libres d'abdiquer le devoir qui leur est imposé de réclamer, en vertu du Concordat, ce qui est le droit manifeste et le besoin impérieux de l'Eglise.

« Monsieur le Président, l'influence du gouvernement est grande dans le Parlement. Quelles que soient les préoccupations de certains représentants, aucune majorité ne se formera pour édicter des mesures que repousseraient vos ministres. Les dépositaires du pouvoir exécutif ne sauraient donc décliner à cet égard une responsabilité qui pèse principalement sur eux. C'est à eux qu'il appartient d'envisager, en hommes d'Etat et non en hommes de parti, une situation pleine de périls, et de faire prévaloir dans les conseils de la nation des pensées de justice, de sagesse et de paix.

« C'est à votre patriotisme, Monsieur le Président, que nous adressons cet appel, et nous le faisons avec confiance, persuadés que vous voulez comme nous la continuation des bons rapports qui ont toujours uni l'Eglise catholique et la nation française, pour le commun avantage de la Religion et de la Patrie.

« Veuillez bien agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous sommes, Monsieur le Président de la République, vos très humbles et obéissants serviteurs.

« † J.-Hip., cardinal Guibert, *arch. de Paris.*
« † L.-M., cardinal Caverot, *arch. de Lyon.*
« † Fl., cardinal Desprez, *arch. de Toulouse.* »

22. — M. Germain Casse dépose sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à autoriser la publicité des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, en attendant le vote d'une loi d'organisation municipale pour Paris. Nos radicaux tiennent bon et finiront, comme toujours, par avoir raison du gouvernement.

Mgr Le Courtier, archevêque de Sébaste, est élu à l'unanimité vicaire capitulaire chargé de remplir temporairement les fonctions de primicier.

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Toujours Jérusalem**, *souvenir d'un voyage en Terre-Sainte.* Un beau volume in-12, titre rouge et noir, 271 pages, par J.-T. DE BELLOC. Prix . . . . . 2 fr.

Un nouveau pèlerinage français vient de partir pour les Lieux-Saints, sous la conduite du R. P. Bailly, l'un des plus zélés promoteurs de ces religieuses et pratiques manifestations. Nous saisissons avec empressement la circonstance pour présenter à nos lecteurs le récit du « grand pèlerinage de pénitence » accompli en 1882, au nom de la France chrétienne, par un groupe spécial de catholiques. Le volume ne vient que de paraître, et M. J.-T. de Belloc, qui fit partie de la pieuse caravane, a mis toute sa foi de chrétien et tout son talent d'écrivain à l'écrire avec chaleur et intérêt. Histoire, légende, description topographique, rien n'échappe à sa mémoire, à son observation sagace, à sa plume de coloriste.

Pour ne pas faire de choix dans son livre, passons sur le premier chapitre dans lequel l'auteur s'attache à nous dépeindre l'embarquement, à nous faire faire connaissance avec les divers pèlerins, à nous raconter la vie à bord, et prenons tout simplement le deuxième, celui où il nous représente les fervents voyageurs, arrivés au port de débarquement, imprimant leurs premiers pas sur la terre sacrée, objet de leur haute excursion.

CAÏFFA. — LE CARMEL. — SAINT-JEAN D'ACRE.

« Nous pénétrons dans Caïffa par une porte en ogive, à l'ombre de laquelle sont accroupis quelques Arabes fumant le narguileh. Caïffa présente bien le type d'une ville orientale : espaces immenses, maisons à toits plats, rues étroites, murs d'enceinte énorme, puis deux grandes constructions carrées qui servent de consulats. Caïffa compte environ 6,000 habitants, qui se partagent : en 1,600 grecs catholiques, 130 latins, 120 maronites, 1,100 grecs schismatiques, 1,400 juifs ; le reste est musulman.

« Les RR. PP. Carmes ont charge d'âmes à Caïffa : ils desservent la paroisse latine et dirigent une école de garçons. Les Dames de Nazareth, congrégation française, ont une école et un orphelinat pour les jeunes filles. Après une courte visite chez ces religieuses, où nous avons admiré les beaux cloîtres et le jardin du couvent, nous nous rendons à la paroisse latine, où nous vénérons des reliques et chantons le *Magnificat*. Puis nous prenons la route fleurie du Carmel. En traversant la ville, nous apercevons, dans plusieurs

maisons de riches particuliers, de belles femmes revêtues de brillants costumes, montrant leurs jolies têtes à travers les fenêtres grillées ou persiennes vertes. Presque tous les habitants sont sur le seuil de leurs portes; d'autres nous tendent la main en demandant *bichiche* (pour boire). Ce mot, qui devait souvent frapper nos oreilles, est le premier que les enfants du peuple balbutient comme le mot de papa et de maman en France.

« Nous voici engagés dans les chemins bordés par d'immenses nopals ou cactus en fleur. Nous passons près d'un cimetière turc. C'est vendredi, le dimanche des musulmans, où ils ont coutume de se réunir dans les cimetières et d'y prendre leurs repas, en s'asseyant sur la pierre qui couvre la cendre de leurs parents et amis. Ce spectacle ne paraît pas assombrir leurs pensées. Les femmes surtout y passent de longues heures, heureuses d'échapper en ce jour à leur séquestration habituelle.

« Nous rencontrons de nombreuses cavalcades, des chars avec des femmes arabes venant de cette singulière partie de plaisir. Avant de gravir la montagne, les groupes séparés se réunissent en procession précédée de la croix et des bannières; nous chantons des cantiques et récitons le chapelet. Nous passons près des jardins d'orangers de Caïffa; les grenadiers, les figuiers, les caroubiers se pressent entre les montagnes et le golfe : quelques palmiers sortent du milieu, et les grandes eaux viennent caresser cette rive odorante. Cette végétation tropicale nous charme par sa nouveauté.

« En chantant l'*Ave maris Stella*, nous tournons la chaîne du Carmel. Le mamelon qui porte le monastère se découvre tout à coup. Il assied sa base sur la plage et se relève par une pente raide jusqu'au plateau qui couronne ce monastère. C'est une vue unique. A mesure que nous montons, elle s'étend : nous planons sur la mer. Saint-Jean d'Acre s'élève comme un point brillant du promontoire qui nous fait face. En bas, les jardins, les murs, les minarets, les consulats de Caïffa. Un petit bâtiment de guerre au drapeau de la France, envoyé là pour protéger notre caravane, se balance dans les eaux à côté de *la Picardie* et de *la Guadeloupe*.

« Au bout d'un sentier, le monastère, une cour, diverses constructions; devant nous, la Méditerranée sans bornes, la baie et les montagnes au sud. Voilà tout ce que nous pouvons remarquer; car le crépuscule, si court dans le Levant, venait de nous envelopper de son ombre. Selon l'indication des *Guides* imprimés, il ne fallait qu'une demi-heure pour atteindre le Carmel, et nous avons mis plus de deux heures pour gravir les sentiers escarpés, encombrés de pierres roulantes, conduisant au plateau, où nous arrivons brisés de fatigue. Néanmoins nous nous rendons de suite à l'église du monastère; nous chantons le *Magnificat*, et nous assistons au salut donné par le R. P. Picard. La soirée était trop avancée pour songer à retourner à Caïffa, où un grand nombre de pèlerins devaient passer la nuit : le Carmel ne pouvait en abriter mille. Aussi l'organisation des repas et du repos est fort difficile.

« M. de Moidrey, un des plus dévoués promoteurs du pèlerinage, triomphe des obstacles. Trente moutons sont immolés, dépecés et bouillis sur place. La marmite, trop grande pour la cuisine, est dressée en plein air. Le soir, notre souper se compose de riz, d'œufs durs, de sardines, de dattes,

d'oranges. On mange debout ou l'on s'asseoit contre la muraille, après avoir cherché sa portion, distribuée dans une assiette d'étain. Tout nous semble délicieux après le régime du bord, où souvent, à quatre heures du matin, bêlaient encore les moutons que l'on nous servait en ragoût au déjeuner ou au dîner.

« Le coucher est plus laborieux encore. Mais l'inépuisable charité des RR. PP. Carmes trouve moyen de nous caser. Cent matelas sont déposés dans les cloîtres précédant l'église; mais tout est envahi dans un instant : cellules, réfectoires et le reste. Nous nous estimions heureux de pouvoir nous étendre sur une natte, le dos appuyé contre le mur, où le sommeil ne tarda pas de répondre à notre appel.

« La fraîcheur du mur nous sert de réveille-matin, et nous nous hâtons de nous rendre dans la magnifique église du monastère.

« On y dit des messes depuis minuit, de tous côtés sur des autels portatifs; un grand nombre de pèlerins, à moitié endormis, sont encore étendus sur les dalles.

« La messe du Carmel est célébrée très solennellement à sept heures, au milieu des chants et de l'orgue joué magistralement par un religieux carme. Nous entendons le cantique du *Mont-Carmel*, interprété par la magnifique voix du P. Marie-Ange, venu de France avec nous pour demeurer ici.

« Le Carmel est assurément la plus belle construction monastique qui existe dans tout l'Orient. Le site en est idéal. De la terrasse du Carmel, le regard se perd de deux côtés sur la mer, au nord et à l'est; il s'étend sur le littoral phénicien, le Liban et le Thabor. Quelques jardins en terrasse s'abaissent devant le principal bâtiment. A droite, le golfe; au loin Saint-Jean d'Acre, la Ptolémaïs de Saladin et de Richard.

« L'air y est pur et sain; le recueillement profond; et la nature, dans ses variétés d'aspects, porte instinctivement l'âme aux grandes pensées de la foi. On comprend la prédilection d'Elie et d'Elisée pour le Carmel. Ce lieu est fait pour servir de retraite aux âmes qui sont en communication intime avec Dieu,

« C'est là qu'Elisée se retira après l'enlèvement d'Elie, son maître, dans un char de feu. C'est là que le Sunamite alla se jeter aux pieds du prophète pour demander la résurrection de son fils. Des souvenirs plus précieux encore s'attachent à cette montagne. Les premiers chrétiens croyaient que le Carmel avait été souvent visité par la sainte Vierge et ses parents, et que le Sauveur ayant parcouru toute la Phénicie, n'avait pas manqué de s'y rendre. Il était donc naturel que cette retraite, si chère à tant de titres aux nouveaux chrétiens, fût choisie pour demeure par ceux qui cherchaient dans la solitude un abri contre la persécution et les dangers du monde. Toutefois l'ordre des Carmes ne fut définitivement organisé qu'au treizième siècle, par un saint patriarche de Jérusalem.

« Pendant que nous dessinions sur la terrasse le bâtiment, appelé palais, destiné à la réception des pèlerins, la brume s'obscurcit, et nous nous rappelions ces paroles d'Elie au moment qu'il dressa son autel en face de l'autel froid des quatre cent cinquante prêtres de Baal : « Monte, mange et « bois, car on entend le bruit d'une grande pluie. Voici une nuée, comme la

« paume de la main, qui sort de la mer. Attelle ton char de peur que la « pluie ne te surprenne. » ( III Rois, XVIII, 41, 44.)

« Quel admirable spectacle que le coucher du soleil contemplé de ce site? Au moment où l'astre descend dans les flots, tout ce panorama, ville, golfe, mer, sommets des montagnes, se colore de teintes roses et vermeilles; puis, pendant le court crépuscule de ces contrées, les hautes crêtes sont enveloppées d'un voile gris, tandis que les échancrures de la côte projettent pour quelques instants leur couleur blanche sur le bleu de la nappe d'eau.

« Comment rendre la beauté de cette nuit imposante? Dans le cloître, le bruit des vagues monte jusqu'à nous. Perçu de ces hauteurs, il produit un effet singulier. C'est une harmonie sourde et frémissante, comme la chute d'une cascade éloignée. Le vent qui ne cesse de battre ces rochers, qu'il souffle de la terre ou bien du large, mêle sa note à celle des flots. L'air et les eaux parlent seuls, là où les prophètes ne se font plus entendre.

« Vis-à-vis de nous, Saint-Jean d'Acre s'étage gracieusement au pied de la montagne baignée par la mer.

« Peu de villes ont été témoins de tant de combats et ont entendu si souvent retentir sous leurs murs le cri de guerre de la France. Cinq fois prise d'assaut par les croisés, cinq fois reconquise par les musulmans, elle fut assiégée par nos guerriers les plus illustres : Baudoin, Philippe-Auguste, saint Louis et Napoléon, qui ne put s'en emparer.

« Nous passons deux jours charmants au Carmel. Les religieux nous ont offert l'hospitalité avec une bonté, un dévouement, une simplicité, qui rappellent les temps antiques.

« Le samedi 6 mai, après vêpres, nous allons en procession à la grotte où les Prophètes avaient coutume de se réunir pour se concerter sur les choses divines. Puis nous visitons la chapelle de Simon Stock; et, jusqu'à la chute du jour, je me plaisais à fixer sur le papier avec le crayon ces beaux sites et ces monuments. Il fallait voir les Arabes, qui faisaient le cercle autour de nous; émerveillés de ces modestes croquis, ils s'écriaient : *Taib! taib!* (bien! bien!) Ce mot a souvent frappé nos oreilles pendant notre course à travers la Palestine.

« Le soir, il y a feu de bengale et des acclamations enthousiastes à la France, pendant que l'on reconduit au navire les pèlerins se rendant directement à Jérusalem, par Jaffa.

« La seconde nuit passée au Carmel, nous prenons un court repos dans la chapelle de Sainte-Thérèse, où l'on avait étendu une dizaine de matelas. A deux heures, il faut nous arracher au sommeil.

« On commence à dire des messes jusqu'à cinq heures du matin; nous nous rendons alors à l'église du monastère, pour entendre la messe du pèlerinage, célébrée par le R. P. Picard, à l'autel privilégié. Après le premier déjeuner, pris à la hâte, nous faisons nos adieux au Carmel, où nous avons passé des moments si heureux, puis nous descendons en procession les sentiers contournant la montagne escarpée. Le chant de l'*Ave maris Stella* nous semble plus doux encore au milieu de cette nature agreste, choisie par les prophètes pour y faire entendre les louanges de Dieu et contempler ses perfections infinies. Après avoir traversé la route fleurie parsemée de villas

et de jardins, nous nous trouvons de nouveau dans les murs de Caïffa.

« C'est dimanche : les cloches font entendre leurs gais carillons ; un mouvement incroyable règne dans la ville ; toute la nature a un air de fête.

« Une partie des pèlerins, se rendant à Jérusalem six ou sept jours plus tôt que nous, ont été embarqués déjà sur *la Guadeloupe*, qui doit les conduire à Jaffa.

« Toutes les montures des pèlerins pour la Samarie se trouvent sur la place de Caïffa : plus de six cents chevaux, ânes, mulets, s'y agitent comme une fourmilière.

« Comme au débarquement en Terre sainte, on avait organisé des groupes de cinquante personnes. M. de Belcastel était à la tête du premier; M. de Coupigny, à celle du troisième, dont je faisais partie. Le bon frère Liéven, que je connaissais d'ancienne date, me choisit un bon cheval. Après m'être assuré que la selle est attachée solidement, je mets le pied dans l'étrier ; mais j'avais compté sans la consigne, qui exigeait que les deux premiers groupes partissent avant de permettre au troisième de se mettre en branle. Il fallait donc renoncer à mon beau coursier, pratiquer l'abnégation et la soumission que nous prêchait notre directeur. Quelques pèlerins trop empressés avaient pris des montures au hasard, sans se douter du désordre qui en résulterait. Dans un clin d'œil tous les bons chevaux ont disparu : pour ne pas trop rester en arrière de mon groupe, je dois me contenter d'une mule avec selle arabe, et m'y installer à la mode orientale, n'ayant pas même d'étriers.

« Ces larges selles arabes sont pour les Européens de vrais instruments de supplice : elles vacillent sans cesse et font éprouver un certain roulis peu agréable. Pour comble d'infortune, au détour d'une route, je m'étais écarté de notre caravane. Croyant regagner le terrain perdu, je prends un chemin de traverse.

« Me voilà seul dans un village arabe, ne sachant plus m'orienter. Grâce au petit vocabulaire dont se compose ma connaissance de la langue du pays, je parvins à rejoindre mes compagnons de route. Un Arabe appartenant à la classe aisée, parlant un peu d'italien, m'offre de me mettre dans la bonne voie même sans me demander *bachiche* (pour boire).

« Un employé de l'agence Cook eut l'obligeance d'échanger ma mule contre un bon cheval à la première halte où nous déjeunâmes. Nous choisîmes de préférence la route par Jedda et Simoniade pour nous rendre à Nazareth, comme étant moins difficile pour un aussi grand nombre de personnes, que celle indiquée par le livre du pèlerin.

« Nous invitons le lecteur à nous suivre sur la belle route qui conduit de Caïffa à Nazareth.

« En quittant la ville, le chemin serre de près la chaîne du Carmel aux montagnes qui s'étend de la Samarie.

« Ce sont de belles masses de rochers, séparées par de profonds ravins. Nous regagnons la plaine en passant de vallée en vallée au travers des montagnes.

« Dans leurs plis sont cachés quelques villages, dont chaque maison porte le pavillon de branchages sous lequel on passe la nuit. Nous prenons le nord

du littoral, où se trouvent de nombreux palmiers. Nous entrons dans les vallées latérales qui commencent la plaine d'Esdrelon. Elles sont arrosées par le Cison, que nous traversons à gué.

« Voilà ce torrent de Cison, dont les eaux emportèrent l'armée de Sisara. En hiver, d'autres courants, qui descendent des montagnes de Galilée, viennent s'y joindre et convertissent fréquemment l'extrémité de la plaine en un lac profond. L'armée turque, battue par Napoléon à Fuleh, se noya dans le torrent de Cison, qui envahissait alors la plaine. Ce fut près de ces eaux tranquilles qu'Élie fit égorger les quatre cent cinquante prophètes de Baal.

« La première journée de notre voyage par la Samarie a été fort rude pour un grand nombre de pèlerins, peu accoutumés au soleil d'Orient, et pourvus, ou plutôt affligés de médiocres montures. Dans les passages difficiles, la caravane est obligée de ralentir sa marche; de temps en temps, quand le chemin fait un coude, on aperçoit l'interminable défilé, dont l'extrémité se perd dans une gorge de montagnes. Presque tous les pèlerins sont vêtus de blanc; et, malgré la diversité des costumes, l'ensemble se détache gracieusement sur le fond brun et vert des collines.

« Nous dépassons le champ de bataille historique de Mageddo, où Israël fut écrasé par les masses égyptiennes jetées sur l'Asie par Néchao. »

Puis, le voyage continue, étapes par étapes, vers Jérusalem : l'auteur racontant ainsi par le menu les incidents de la route, décrivant au passage plaines, vallées, montagnes, ruisseaux et fleuves, populations et demeures, curiosités et monuments. Quelle émotion dans le cœur, quelle avidité dans le regard à ces seuls mots : Nazareth, Thabor, Naïm, Dothaïa, Béthulie, Samarie, Sichem, Silo, Rama... puis Jérusalem! Jérusalem!

C'est là véritablement que l'intérêt du livre s'affirme et s'accentue, gardant admirablement jusqu'au dernier feuillet sa force et son éclat. Demandez plutôt, cher lecteur, à vous convaincre et à lire vous-même.

---

L'Encyclique *Humanum genus* a occasionné la publication d'un certain nombre de travaux sur la *franc-maçonnerie*. Nous signalerons parmi ceux-là l'excellente brochure de M. Joseph Denais, directeur de la *Défense*, sur **la Franc-Maçonnerie, son secret et ses aveux**. (Paris, V. Palmé, rue des Saints-Pères, 76. In-18 de 38 p.)

Presque toute la presse a déjà signalé ce travail avec les éloges qu'il mérite : l'*Osservatore romano*, le *Monde*, le *Moniteur de Rome*, le *Figaro*, le *Français*, la *Patrie*, la *Correspondance Saint-Chéron*, la *Liberté*, le *Journal des Villes et Campagnes*, le *Monitenr universel*, la *France nouvelle*, etc., ont donné cette publication comme la plus claire, la plus irréfutable contre la secte et son influence néfaste sur la société. *L'Unita Cattolica* de Turin dont l'autorité si grande dans le monde catholique, dit enfin que la brochure de M. Joseph Denais « est le meilleur commentaire de l'Encyclique de Léon XIII. »

---

# CAUSERIE ÉCONOMIQUE

En première ligne des causes qui ruinent notre agriculture, nous devons placer la désertion des campagnes. Nos fils et nos filles ne veulent plus remuer la terre et travailler de leurs mains. Ils préfèrent être instituteurs, employés de commerce ou dans les chemins de fer, ou fonctionnaires du gouvernement, tous veulent être bourgeois. Ils quittent avec satisfaction le foyer paternel dans l'espérance de trouver mieux sur le pavé des grandes villes. Les bras manquent à l'agriculture, les cultivateurs ne pouvant plus retenir leurs enfants sur la terre qu'ils ont acquise au prix de tant de sacrifices n'ont pas le moyen, d'un autre côté, de disputer par surenchère, à l'industrie de la ville voisine, les ouvriers des champs qui les ont quittés Ils ne veulent revenir qu'à prix d'argent. Voilà, certes, la principale cause de notre décadence, mais il y en a bien d'autres et qui tiennent à la façon dont notre pays est gouverné.

Les cultivateurs souffrent parce que les impôts augmentent chaque année, et les centimes additionnels votés trop souvent par des conseillers municipaux qui ne paient pas l'impôt, en doublent, ou triplent le fardeau. D'une manière comme de l'autre le propriétaire rural voit diminuer chaque année le produit de ses champs.

Lui dont le blé n'est protégé par aucune taxe perçue à la frontière, comment voulez-vous qu'il soutienne la concurrence avec l'étranger. Les blés de Russie, de Hongrie, des Etats-Unis nous envahissent de toutes parts. Déjà l'on voit poindre les blés de l'Inde qui vont nous arriver à meilleur marché. Il est donc insensé de laisser se continuer de tels abus sans mettre une taxe à la frontière.

Maintenant quelque chose de plus fort et qui vient encore augmenter notre infériorité. Il paraît que nos farines si recherchées en Angleterre vont être délaissées. Nos magnifiques meules ne donnent pas les résultats que produisent les moulins à cylindre. Il résulte d'un exposé au préfet de la Seine, par la Chambre syndicale des grains et farines de Paris, que l'outillage français est insuffisant et qu'il est nécessaire de créer des écoles de meunerie, comme il en existe en Angleterre, en Hongrie et en Amérique. Le moulin à cylindre a été inventé par un meunier de Naples. Le principe consiste à convertir le blé en farine par des broyages successifs, c'est ce qu'on appelle la mouture graduée. Le passage du grain entre des cylindres métalliques assure la séparation complète de l'enveloppe et des

gruaux qui eux-mêmes sont convertis en farine par un broyage ultérieur. Des expériences publiques ont eu lieu, et l'avantage, est resté aux cylindres qui donnent un meilleur rendement et des farines plus riches en gluten.

Une délibération de la Chambre syndicale des grains, graines et farines a demandé aussi que les droits à l'entrée soient fixés au taux de 1 fr. 25 les 100 kilogrammes pour le blé, le seigle et l'avoine, de 0 fr. 62 pour l'orge et le maïs, et enfin de 3 fr. 75 pour les farines. Il serait tout à fait insuffisant de ne lui donner satisfaction que pour les farines. Et d'ailleurs si cette délibération a sa valeur comme principe, nos évaluations des droits nécessaires sur l'entrée des céréales étrangères est trop timide. Elle n'est nullement en rapport avec la dépréciation dont nos produits sont atteints par suite d'une concurrence que tous nos grands travaux publics ont pour effet de faciliter au détriment de notre agriculture nationale. M. Paul Leroy-Beaulieu émettait tout récemment, en ce qui touche la question des blés, cette prévision peu encourageante : « Les agriculteurs doivent se tenir désormais pour heureux de le voir coter 17 à 18 francs l'hectolitre, car, si la moitié de ce qu'on nous dit de l'Inde est vrai, quand le réseau indien sera un peu plus avancé et que le canal de Suez aura baissé ses tarifs, le prix pourrait bien descendre à 13 ou 14 francs. Croit-on qu'il se trouverait alors encore beaucoup de cultivateurs disposés à perdre de l'argent pour produire du blé et le vendre à ce prix ! Il est permis d'en douter, et il est impossible de mesurer sans effroi les conséquences qu'aurait pour la fortune publique et privée, aussi bien que pour la sécurité nationale, l'abandon de la culture du blé dans notre pays.

Il faudra donc, bon gré mal gré, qu'on en arrive à considérer la nécessité de protéger efficacement la production française contre la concurrence étrangère et qu'on renonce à cette absurde doctrine économique qui tend à appauvrir le pays pour enrichir l'étranger. La question est depuis longtemps posée devant l'opinion; le projet de loi dont le dépôt est annoncé devra la faire étudier avec ampleur et maturité. Il est possible qu'un droit d'entrée sur les céréales, calculé de façon à n'affecter que d'une manière très peu sensible le prix du pain, soit insuffisant pour permettre à l'agriculture de lutter. Mais il y aura là pour elle un appui qu'elle est loin de dédaigner et qui peut se combiner utilement avec d'autres compensations. On pourrait, par exemple, consacrer les ressources fiscales produites par les droits de douane à alléger les impôts exagérés qui pèsent sur l'agriculture, et cela sans compromettre l'équilibre de nos budgets; on pourrait encore, selon l'idée émise par M. Leroy-Beaulieu, exiger des navires qui nous apportent les produits exotiques des droits équivalant à l'intérêt et à l'amortissement des sommes énormes que nous dépensons pour l'amélioration de nos ports et qui constituent pour eux une sorte de subvention.

Mais pour cela il faudrait avoir des finances prospères. Faites-moi de la bonne politique, dit l'adage et je vous donnerai de bonnes finances. La politique et les finances sont dans un état aussi mauvais l'un que l'autre, qu'on en juge par les lignes suivantes puisées dans une Revue républicaine, la *Nouvelle Revue* de Mme Adam.

## Le péril financier de la République.

Sous ce titre, un organe républicain, la *Nouvelle Revue*, confirme, s'il ne complète, tout ce que les journaux royalistes ont dit des gaspillages, des tripotages, du déficit et de la faillite de la République.

Nous tenons à en citer quelques extraits.

Après avoir établi les augmentations constantes de dépense, la *Nouvelle Revue* écrit :

« Non, *la situation n'a de précédent nulle part.* L'Angleterre, après ses longues guerres contre la République et l'Empire, a bien vu son trésor à sec; l'Amérique du Nord, au cours du déchirement esclavagiste, a dû, elle aussi, emprunter 15 milliards; l'Italie enfin, après le périlleux enfantement de son unité, s'est trouvée sans ressources et sans crédit. Mais le 3 0/0 anglais a depuis longtemps dépassé le pair, le dollar est le plus recherché des fonds d'État et le 5 0/0 Italien, tout pétri de l'or de la France, fait maintenant à la Bourse meilleure figure que la Rente française.

« *Ni l'invasion allemande*, ni les 5 milliards de la rançon, ni les 10 milliards de ruines éparses sur notre sol en 1871, *n'ont compromis la fortune publique aussi gravement que cinq années d'une politique qu'on avait un jour orgueilleusement appelée la « politique des résultats »*. Les ministres de Napoléon III empruntaient 750 millions en cinq ans, soit. Mais nous connaissons d'autres ministres qui, *dans un même intervalle* de cinq ans, — de 1879 à 1884, — ont emprunté 3 *milliards* 850 *millions.* »

Ainsi donc, de l'aveu d'un républicain, la République a plus coûté à la France que l'invasion allemande.

« Le dernier budget de l'empire, ordinaire et extraordinaire, montait à 1,744 millions; le dernier de l'ordre moral, celui de 1876, — à 2,680 millions; justifié par les impôts de toute nature qui ont été la *conséquence forcée de la guerre*. A partir de 1877, tous les budgets sont votés par les Chambres républicaines, et voici la progression qu'ils accusent :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| en 1877 | 2 | milliards | 742 | millions |
| 1878 | 3 | » | 108 | » |
| 1879 | 2 | » | 870 | » |
| 1880 | 2 | » | 826 | » |
| 1881 | 2 | » | 888 | » |
| 1882 | 3 | » | 100 | » |
| 1883 | 3 | » | 86 | » |
| 1884 | 3 | » | 104 | ». |

« Reste, pour ces deux exercices, à ajouter les dépenses résultant de crédits supplémentaires, qui devront être considérables.

« Ainsi, rien que pour les dépenses ordinaires, c'est-à-dire pour la partie du budget que M. le ministre des finances considère comme un minimum irréductible, la France paie *chaque année* 520 *millions de plus qu'en* 1876.

« Vous avez bien lu : 520 millions, la rente d'un capital de près de 14 milliards *sans parler du budget extraordinaire.* »

Voilà ce que la République — gouvernement dit « à bon marché » — coûte aux contribuables.

Du moins existe-t-il un contrôle sérieux, régulier, suffisant des finances publiques?

Le rédacteur de la *Nouvelle Revue* républicaine va nous répondre :

« A bien dire, écrit-il, depuis plusieurs années *il n'y a plus que les apparences d'un système financier; aucune des règles protectrices de la fortune publique n'est restée debout.* L'opportunisme, si parcimonieux en fait de progrès, *l'opportunisme ne connaît plus de barrières dès qu'il s'agit de dépenses et d'emprunts.*

« *La première des garanties, la formalité régulière du budget, se trouve tombée au rang d'une formalité ennuyeuse et vaine, dont les ministres s'acquittent le plus tard possible.* Sous les régimes les plus arbitraires, les Chambres ont considéré comme un devoir, tout en consacrant à l'examen du budget plusieurs mois consécutifs, de le voter avant le mois d'août, afin de laisser à la machine administrative le temps de se l'assimiler et d'en préparer l'exécution.

« Sur les cinq budgets qui ont vu le jour depuis l'arrivée de l'opportunisme aux affaires, un seul, celui de 1882, a été voté dans le délai habituel, parce que les pouvoirs de la Chambre expiraient en octobre 1881.

Pour les autres, voici à quelle époque ils ont été votés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Budget de | 1880, | le 21 | décembre | 1879 |
| » | 1881, | 22 | » | 1880 |
| » | 1883, | 29 | » | 1882 |
| » | 1884, | 28 | » | 1883 |

N'est-il pas évident, ne ressort-il pas clairement de l'article de la *Nouvelle Revue* que nos finances sont vraiment livrées à une bande d'exploiteurs inconscients et coupables, plutôt coupables qu'inconscients, puisqu'ils connaissent le mal et cherchent à l'aggraver tous les jours?

Dans cette situation que devient la Bourse! Selon un mot prêté par un journal à un spéculateur navré, on ne fait rien, on ne baisse même pas; cette atonie a pour double résultat de peser sur quelques valeurs discutées, et de rejeter le gros de l'épargne vers les placements de grand repos. C'est surtout dans les moments d'inquiétude et d'incertitude, quand on a éprouvé ou qu'on prévoit des catastrophes, que le capital, effrayé et défiant, se réfugie et se confine dans quelques valeurs privilégiées.

Nous recommandons à notre clientèle les *Obligations industrielles* bien gagées.

D'ailleurs, nous répondrons gratuitement à toute personne qui voudra bien nous consulter. Puis nous mettons de nouveau sous les yeux des abonnés de la *Revue* tous clients de la Société, les avantages qui leur sont réservés par le Comptoir de Commission.

La Société Générale de Librairie Catholique se charge gratuitement de l'encaissement des coupons échus, soit que le produit doive être appliqué au paiement des commandes et porté au crédit du client, soit qu'il doive lui être remis ou envoyé en espèces. Dans ce dernier cas, on ne retient absolument que les frais ou déboursés.

La Société de Librairie Catholique, tout en se chargeant pour le compte de ses actionnaires de l'encaissement des coupons, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables en Bourse et en Banque, il est arrivé qu'un grand nombre d'entre eux l'ont priée d'en conserver le montant en attendant qu'ils aient fait un remploi de leurs fonds.

Dans le but de correspondre à ce désir, elle consent à conserver en compte-courant l'argent qui lui est ainsi laissé, à raison d'un intérêt de 3 0/0 l'an.

Partant de cette pensée d'accorder 3 0/0 aux fonds déposés et qu'on peut retirer en tous temps, en prévenant seulement huit jours à l'avance — la Société a pensé qu'un certain nombre de ses clients pourraient aussi avoir des disponibilités à échéance fixe ou plus longues — c'est ainsi que la Société met à la disposition de ses clients des *bons obligataires*, munis de coupons trimestriels, rapportant 4 0/0, s'ils sont remboursables dans un an, et 5 0/0 si ces bons sont remboursables en trois années et au-dessus.

Les Bons obligataires seront de *cent* francs, *cinq cents* francs, *mille* francs, selon l'indication des clients.

Désireux de rester en communication constante avec ses actionnaires et clients, la Société de Librairie Catholique se tient à leur disposition pour leur donner, verbalement ou par correspondance, tous les renseignements utiles sur n'importe quel objet, titre ou marchandises.

Nous ne saurions donc trop leur recommander de s'adresser à la Société, de lui donner la préférence quand il s'agit d'acquérir n'importe quel objet sur la place de Paris. Les bénéfices que la Société trouvera dans cette vaste centralisation, leur seront distribués en dividendes.

C'est donc travailler pour eux que de charger la Société de toutes leurs commissions, soit qu'il s'agisse d'articles pour leur usage personnel ou pour leur église, leur maison ou leur propriété.

Écrire au *Directeur du Comptoir de Commission, Société de Librairie Catholique*, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

---

*Le Directeur-Gérant* : Victor PALME.

PARIS. — [illegible], 18, RUE DES POSSÉS-SAINT-JACQUES.

**A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS**
7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS.

*Mises en vente*

# LE CHARLATANISME SOCIAL

**Par le R. P. FÉLIX, S. J.**

Un beau volume in-8 de 430 pages, papier glacé, 4 francs.

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

**Socialisme devant la Société**. 1 vol in-8. . . . . 4 »
**Christianisme et Socialisme**, ou *le Remède au mal social par la charité chrétienne.*

**ABBÉ BACUEZ**
Directeur au Séminaire de Saint-Sulpice

## INSTRUCTIONS ET MÉDITATIONS

A L'USAGE DES ORDINANDS

**II. — Ordres mineurs.** Un joli volume in-32, 412 pages, beau papier, 1 fr. 50
*Précédemment paru :* **I. — La Tonsure.** Un volume in-32 1 fr. 50

*NOUVELLES PUBLICATIONS*

**L'ABBÉ ALLÈGRE**
Aumônier à Boulogne-sur-Mer, auteur de *Corbeilles de légendes et d'histoires*

## LE QUART D'HEURE POUR LE SAINT SACREMENT

CONSIDÉRATIONS ET MÉDITATIONS SUIVIES DE TRAITS ÉDIFIANTS

Un fort vol. in-12 de 510 pages. . . . . 3 50

Ce livre destiné à faire suite aux ouvrages si goûtés de M. l'abbé LARFEUIL, a été honoré de nombreuses approbations épiscopales. Ses différents morceaux ont été empruntés aux auteurs qui ont le mieux écrit sur la Sainte Eucharistie. Citons entre autres le P. Lacordaire, Mgr Besson, Mgr Mermillod, le P. Ventura, Mgr Gay, M. de la Bouillerie, le P. Félix, le P. de Ravignan, et parmi les grands auteurs anciens : Bossuet, Bourdaloue, Massillon, M. Ollier, saint Thomas et saint Bonaventure.

L'ouvrage est divisé en trente et un chapitres et chacun d'eux se termine par un trait d'histoire heureusement choisi. (S. R. de P.)

**M. CARON**
Prêtre de Saint-Sulpice

## CÉRÉMONIES DE LA MESSE BASSE

Nouvelle édition revue avec soin par M. l'abbé L., Professeur de liturgie au séminaire de S.-Sulpice
Un volume in-12, 1 fr. 50

## CASUS CONSCIENTIÆ

*His præsertim temporibus accommodati propositi ac resoluti*
Curâ et studio P. V. societatis Jesu
**Pars prima : DE LIBERALISMO**
Un volume in 8, 6 francs.

*SOUS PRESSE*

**L'ABBÉ BRUGÈRE**
Directeur, professeur au séminaire de Saint-Sulpice

## TABLEAU DE L'HISTOIRE ET DE LA LITTÉRATURE DE L'ÉGLISE

4e cahier autographié. — 1 vol. in-4. — **De la paix de Westphalie jusqu'à nos jours.**

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

1er cahier : **De l'origine jusqu'à saint Grégoire VII.** 1 vol. in-4. . . 3 »
2e cahier : **De saint Grégoire VII à la Réforme.** 1 vol. in-4. . . . 4 »
3e cahier : **De l'apparition du Protestantisme à la paix de Westphalie.** 1 vol. in-4°. . . . . 5 »

**DERNIÈRES PUBLICATIONS LITURGIQUES ILLUSTRÉES DE FR. PUSTET**

IMPRIMEUR DU SAINT-SIÈGE ET DE LA S. CONGRÉGATION DES RITES
A RATISBONNE

*Seul dépôt pour la France :*

**Chez M. P. LETHIELLEUX, à Paris, rue Cassette, 4**

I

## ÉDITIONS TYPIQUES

DONNÉES PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES

ET PORTANT CHACUNE UN DÉCRET SPÉCIAL D'APPROBATION

On connait depuis longtemps, dans le monde entier, nos éditions liturgiques, et l'on a su apprécier les soins minutieux que nous avons toujours apportés à leur CORRECTION, à leur DISPOSITION PRATIQUE, à leur ORNEMENTATION plus riche à chaque tirage et plus artistique. Qu'il nous suffise donc, en annonçant aujourd'hui nos nouvelles éditions, de faire remarquer le caractère absolument particulier d'EDITIONS TYPIQUES qui les distingue; il ressort suffisamment des *décrets* qui figurent en tête de chacune d'elles, et que nous reproduisons ici dans leur teneur authentique.

# MISSALE ROMANUM, ETC.

*Editio typica.* Petit in-folio. En rouge et noir.

Papier fort, satiné, riche frontispice et gravure du Canon en chromotypie, 26 grandes et belles gravures sur bois, etc..... 28 »

Le même, in-4°..... 20 »

Le même, grand in-folio..... 48 »

*Decretum Approbationis.* — Præsens Missale Romanum iterum diligenter recognitum ac juxta recentes rubricarum immutationes accuratissime dispositum, Sacra Rituum Congregatio imprimi curavit per cl. Equitem Fridericum Pustet Sacræ ipsius Congregationis Typographum, statuitque ut novæ ejusdem Missalis editiones huic tanquam *typicæ*, præsertim quoad cantum ad normam Decreti diei 26. Aprilis 1883 fideliter expressum, sint conformes.

L. S. Ex Secretaria Sacrorum Rituum Congregationis hac die 10 Maji 1884.

# HORÆ DIURNÆ BREVIARII ROMANI, ETC.

*Editio typica.* 32°. En rouge et noir. Papier de Chine. 3 francs.

*Decretum Approbationis.* — Hoc Horarum Diurnarum Breviarii Romani exemplar diligenter revisum, et ad normam novarum rubricarum accuratissime dispositum, veluti *typicum* pro futuris editionibus haberi poterit.

L. S. Ex Secretaria Sacrorum Rituum Congregationis hac die 28. Aprilis 1884.

*N. B.* — Les *Editions typiques* du Bréviaire (divers formats) ne pourront être livrées qu'en 1885.

# RITUALE ROMANUM, ETC.

CUI NOVISSIMA ACCEDIT BENEDICTIONUM ET INSTRUCTIONUM APPENDIX

*Editio typica.* 18°. En rouge et noir. Papier de Chine. 5 francs et grand in-8°, 6 francs.

*Decretum Approbationis.* — Præsens Rituale Romanum iterum diligenter recognitum Sacra Rituum Congregatio imprimi curavit per cl. Equitem Fridericum Pustet Sacræ ipsius Congregationis Typographum, statuitque ut novæ ejusdem Ritualis editiones huic tanquam *typicæ*, præsertim quoad cantum ad normam Decreti diei 26. Aprilis 1883 fideliter expressum, sint conformes.

L. S. Ex Secretaria Sacrorum Rituum Congregationis hac die 24. Martii 1884.

**J. HETZEL & Cie, éditeurs, Paris, 18, rue Jacob**

LIVRES ADOPTÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES DISTRIBUTIONS DE PRIX ET LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

# BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

## COLLECTION IN-18, NON ILLUSTRÉE

BROCHÉ, 3 FRANCS. — CARTONNÉ, 4 FRANCS.

AMPÈRE..... Journal et correspondance.
BERTRAND..... Les fondateurs de l'Astronomie.
BIARD..... Av. d'un jeune naturaliste.
— ..... Entre frère et sœurs.
BLANDY..... Le petit roi.
BOISSONNAS.... Une famille pendant la guerre.
BRACHET..... Grammaire historique.
BREHAT (DE)... Aventures d'un petit Parisien.
CLEMENT (Ch.). Michel-Ange, Raphaël, Léonard de Vinci.
ERCKMANN CHATRIAN. L'invasion.
— Madame Thérèse.
GRATIOLET.... De la physionomie.
HIPPEAU..... Cours d'économie domestique.
HUGO (V.)..... *Le livre des mères*. Les enfants.
LAPRADE (V. DE) Le livre d'un père.
LEGOUVÉ (E.).. L'art de la lecture.
— .. Conférences parisiennes.
— .. Les pères et les enfants. 2 vol.
— .. Nos filles et nos fils.
LOCKROY..... Contes à mes nièces.
MACAULAY .... Histoire et critique.
MACÉ (J.)..... Arithmétique du grand-papa.
— ..... Contes du petit château.
— ..... Histoire d'une bouchée de pain.
— ..... Les serviteurs de l'estomac.
MAURY..... Géographie physique.
— ..... Le monde où nous vivons.
MULLER..... Jeunesse des hommes célèbres.
— ..... Morale en action par l'histoire.
RATISBONNE... Comédie enfantine.
RECLUS (ÉLISÉE) Histoire d'un ruisseau.
RENARD..... Le fond de la mer.
ROULIN ..... Histoire naturelle.
SANDEAU..... La roche aux mouettes.
SAYOUS..... Conseils à une mère sur l'éducation littéraire.
— ..... Principes de littérature.
SIMONIN..... Histoire de la terre.
STHAL..... Contes et récits de morale familière. (Couronné.)
— ..... Histoire d'un âne et de deux jeunes filles. (Couronné.)
— ..... Les patins d'argent.
— ..... Les histoires de mon parrain.
— ... .... Maroussia. (Couronné.)
— ..... Mon premier voyage en mer.
STHAL ET MULLER. Le nouveau Robinson suisse.
STHAL ET DE WAILLY. Les vacances de Riquet.
THIERS..... Histoire de Law.
WALLERY-RADOT. Journal d'un volontaire d'un an. (Couronné.)
VERNE (Jules).. Voyages extraordinaires. (Couronnés par l'Académie.) 44 volumes in-18.
ZURCHER ET MARGOLLÉ. Les tempêtes.
— Histoire de la navigation.
— Le monde sous-marin.

## COLLECTION IN-18 AVEC OU SANS GRAVURES

BROCHÉ, 3 FR 50. — CARTONNÉ, 4 FR. 50

ANQUEZ ..... Histoire de France.
BERTRAND (A.). Lettres sur les révolutions du globe.
BOISSONNAS.... Un vaincu.
FARADAY..... Histoire d'une chandelle.
TYNDALL..... Dans les montagnes.
MAYNE-REID... *Aventures de terre et de mer.* — William le mousse. — Le désert d'eau. — Les chasseurs de girafes. — Les naufragés de Bornéo. — La sœur perdue. — Les planteurs de la Jamaïque. — Les deux filles du squatter. — Les Robinsons de terre ferme.

## PETITE BIBLIOTHÈQUE BLANCHE

VOLUMES GRAND IN-16, BROCHÉS, 2 FRANCS — TOILE, 3 FRANCS.

A. DUMAS. ... La bouillie de la comtesse Berthe.
VAN BRUYSSEL. Les clients d'un vieux poirier.
J. VERNE. Un hivernage dans les glaces.

## BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES FRANÇAIS

VOLUMES GRAND IN-16, BROCHÉS, 1 FR. 50. — TOILE, 2 FRANCS.

MAURICE BLOCK. Petit Manuel d'économie pratique. 1 vol.
La France, 1 vol. — Le département, 1 vol. — La commune, 1 vol.

*La plupart des volumes ci-dessus existent dans la collection in-8° illustrée.*
(5 FR., 7 FR., 9 FR. ET 10 FR. LE VOL.)

*ENVOI* FRANCO *DU CATALOGUE DE LIVRES POUR PRIX*

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

***PUBLICATIONS NOUVELLES***

# ANDRÉE

PAR

**GEORGE DURUY**

*NOUVELLE ÉDITION*

Un volume in-16, broché . . . . . 3 fr. 50

# NOS MORTS CONTEMPORAINS

PAR

**ÉMILE MONTÉGUT**

DEUXIÈME SÉRIE

THÉOPHILE GAUTIER — EUGÈNE FROMENTIN — CHARLES GLEYRE
SAINT-RENÉ TAILLANDIER
MAURICE DE GUÉRIN — EUGÉNIE DE GUÉRIN

Un volume in-16, broché..... **3 fr. 50.**

DU MÊME AUTEUR

**Nos Morts contemporains.** — 1re série : BÉRANGER — CHARLES NODIER
ALFRED DE MUSSET — ALFRED DE VIGNY

Un volume in-16, broché..... **3 fr. 50.**

# LES ITALIENS

PAR

**FRANCES ELLIOT**

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

PAR

VICTOR GÉLIS

Un volume in-16, broché..... **1 fr. 25**

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# CINQ ANNÉES D'ÉPISCOPAT

1879-1884 (1).

---

Mgr Isoard vient de réunir en un volume ses diverses Œuvres pastorales durant cinq années d'épiscopat. Cette période est précisément celle qui a vu poindre et s'accentuer la persécution dont l'Eglise souffre cruellement aujourd'hui en France. Un douloureux intérêt s'attache donc à cette publication que le nom de l'auteur suffit à recommander. Bien que les sujets traités par l'Évêque d'Annecy soient très divers (ce volume comprend des lettres pastorales, des traités sur certaines questions actuelles, des correspondances avec l'autorité civile), il y règne, au fond, une grande harmonie. On sent que Mgr Isoard est dominé par deux ou trois pensées maîtresses, qu'il possède une doctrine bien définie. Nous voudrions, en présentant une analyse fidèle de cet ouvrage, faire ressortir le lien qui en rattache les différentes parties, et inspirer le désir de lire dans son entier une publication qui révèle clairement les dangers que court la foi parmi nous et indique les moyens de salut.

Le volume s'ouvre par une lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy au clergé de son diocèse, touchant la direction qu'il convient de donner aux lectures et aux études. Si les dogmes de la religion sont immuables, l'esprit de l'homme ne change pas davantage, du moins dans ce qui fait son essence; pourtant les rapports de la religion avec l'humanité semblent éprouver de graves modifications durant le cours des âges; c'est que les circonstances varient : ainsi le veut la marche du temps, telle est l'évolution des desseins d'en

(1) *Œuvres pastorales de Mgr Isoard*, évêque d'Annecy, *se vend au profit de prêtres de ce diocèse dont le traitement a été supprimé*. Annecy, librairie Abry, Paris, Palmé.

haut. Les lois astronomiques auxquelles obéissent le soleil et la terre sont constantes : néanmoins les relations des deux astres sont sensiblement différentes en hiver et en été. Cette divergence tient au mouvement de translation de notre globe. Or il n'y a pas seulement un mouvement physique, il existe aussi un mouvement intellectuel, qui se manifeste jusque dans la science pure. Les mathématiciens de nos jours possèdent plus de théorèmes que Pythagore ou Euclide n'en connurent jadis.

C'est pour avoir méconnu la variété des aspects de la vérité immuable, même de la vérité religieuse, que l'apologétique chrétienne s'est trouvée parfois inférieure à sa tâche. Cette insuffisance fut notoire en France dans la seconde moitié du siècle précédent. Les théologiens s'en référaient toujours aux mêmes arguments qui avaient triomphé jadis des hérétiques et des incrédules. Mais le champ de l'observation et de la réflexion s'était considérablement étendu. Des objections nouvelles surgissaient : les données qui avaient été acceptées par les adversaires d'autrefois se trouvaient maintenant contestées. Il aurait fallu reprendre en sous-œuvre l'édifice de la démonstration évangélique sans en détruire l'harmonie, bien entendu. Ce travail ne fut pas accompli. De nos jours le même phénomène se présente. Une exégèse audacieuse, une philosophie étrange, bouleversent toutes les notions précédemment accréditées ; les bases mêmes de la morale sont ébranlées. Sans doute il ne serait pas impossible de retrouver dans l'antiquité des analogies avec ce qui se passe aujourd'hui, mais les analogies ne sont pas des identités. Et puis qui songe à fouiller dans ce vieil arsenal encombré d'armes depuis longtemps rouillées? On se tromperait donc étrangement si l'on s'imaginait qu'il suffit de relire ses auteurs et de copier simplement ses devanciers pour défendre efficacement la religion contre les attaques dont elle est plus que jamais l'objet.

Mgr Isoard ne mérite pas le reproche de servilité. Cet esprit fin, délié, observateur attentif de ce qui se passe autour de nous, comprend la nécessité de se renouveler, puisque tout se renouvelle dans le monde. Il ne veut pas que son clergé s'endorme, qu'il se contente de cultiver la vertu pour lui-même et de se vouer aux exercices propres de son ministère. D'ailleurs y a-t-il une véritable vertu sans une certaine science? L'Evêque d'Annecy le conteste : il affirme après saint François de Sales que les âmes vides d'idées sont aussi à peu près vides d'affections. Quand on veut se livrer à

la méditation, ne commence-t-on pas par des considérations de l'intellect avant de s'exciter aux sentiments qui donnent comme des ailes à notre âme? Mgr Isoard s'élève avec force contre ceux qui soutiennent que la piété suffit dans un pasteur, et qu'un curé animé d'une vive et sincère dévotion est maître de sa paroisse. Il pouvait en être autrefois ainsi, lorsque la foi et la simplicité n'avaient subi aucune atteinte. Aujourd'hui que les chemins de fer jettent tous les matins dans chaque village les nouvelles de ce pandémonium qui s'appelle Paris, aujourd'hui que l'on enseigne dans le dernier des hameaux les mêmes matières qu'au foyer des lumières, avec le même esprit de prétendue neutralité, mais de réel dénigrement, il faut que le prêtre se présente partout armé non seulement de moralité, mais de science.

Ce n'est pas assez de professer d'une manière générale la nécessité pour le clergé de posséder un bagage intellectuel notablement supérieur à celui dont il pouvait se contenter autrefois; il est utile de préciser, autant que possible, le degré de culture qui convient dans tel ou tel cas particulier, et d'indiquer les moyens à prendre pour se le procurer. Mgr Isoard excelle dans l'accomplissement de cette double tâche. Il distingue ceux de ses prêtres qui n'auront à remplir en quelque sorte qu'un ministère commun, près de la généralité des fidèles, et ceux que des aptitudes ou des goûts spéciaux appelleront dans les grandes villes, ou qui seront investis de missions à part. Il est clair que le prêtre destiné à suivre toute ou presque toute sa carrière sacerdotale près de populations simples et absorbées, en grande partie, par les besoins de l'existence, n'aura pas besoin d'études aussi étendues, aussi approfondies que celui qui vivra dans des milieux plus raffinés et se trouvera forcément en contact avec des hommes pour lesquels les doctrines nouvelles n'ont rien d'étranger. A tous néanmoins le prélat demande des efforts soutenus et il leur trace une méthode et un plan. Nous jugeons d'autant plus à propos de nous arrêter ici un instant que les laïques pourront profiter de leçons qui s'adressent un peu à tout le monde.

Il y a un fait indéniable et dont la portée ne saurait être contestée : l'extension et l'influence de jour en jour croissante de la presse périodique. Est-ce un bien? est-ce un mal? Mgr Isoard se prononce nettement pour la seconde alternative et nous n'oserions pas nous inscrire en faux contre cette condamnation. Le journal

a des inconvénients, pour ne pas dire des dangers multiples. Il est forgé à la hâte et par conséquent sans la maturité qui permet de porter toujours un jugement sain et convenablement motivé; il parle tous les jours de tout *de omni re scibili et quibusdam aliis*, — et, par conséquent, s'expose à divaguer quelquefois. L'aiguillon de la concurrence faite par des rivaux constamment en éveil le pousse, pour se rendre intéressant et se faire écouter, à élever le verbe et forcer la note, il tombe donc presque inévitablement dans l'exagération; enfin la nécessité de trouver à heure fixe quelque chose qui pique la curiosité, lui suggère, dans les cas de disette, l'idée de faire des excursions dans des régions malsaines ou tout au moins indignes de ce que l'on a quelquefois appelé l'apostolat de la presse. De là les chroniques *boulevardières*, les scandales judiciaires, les nouvelles croustillantes et même pis que cela. Certes, le portrait n'est pas flatté, l'amour de la vérité nous empêche de le qualifier d'infidèle. Toutefois Mgr Isoard ne nous en voudra pas si nous prenons la liberté de lui faire remarquer qu'il existe heureusement bien des journaux qui ne tombent jamais dans ces excès. Que certaines feuilles qui s'intitulent conservatrices aient le très grand tort de sacrifier au goût du jour et d'insérer des communications corruptrices, afin d'accroître leur clientèle et de pénétrer dans un milieu d'où une morale trop austère les ferait exclure, nous l'accordons; les publications de ce genre ne doivent assurément jamais franchir le seuil d'aucun presbytère, ni même, ajoutons-le bien vite, d'aucune maison laïque honnête. Mais il y a bien des journaux qui s'adressent exclusivement au clergé et aux familles chrétiennes, et nulle de ces feuilles ne mérite la censure épiscopale. Mgr Isoard le sait si bien qu'il se garde d'interdire absolument la lecture des journaux dans les presbytères, il reconnaît que cette lecture est passée dans nos mœurs, qu'on y trouve à la fois (dans quelque journaux seulement bien entendu) un délassement honnête et une instruction solide, pour le moins l'indication des sources et l'écho du mouvement général de la société. D'ailleurs, puisqu'il y a une mauvaise presse périodique, il est nécessaire d'en opposer une bonne, autrement le poison exercerait de plus grands ravages, puisque l'antidote naturel ferait défaut.

La nécessité et les inconvénients de cette pâture quotidienne étant admis, il reste à nourrir autrement et d'une manière plus

satisfaisante l'intelligence du prêtre. Mgr Isoard conseille le livre, non pas toutes sortes de livres ou même de bons livres ; mais un petit nombre d'ouvrages de fond, lus avec soin, étudiés la plume à la main, profondément médités. L'homme *d'un livre* est bien puissant, on connaît le mot de saint Augustin qui est très vrai et peut recevoir une nouvelle extension. L'homme d'un livre, en effet, n'est pas seulement redoutable aux bons, quand le livre est mauvais, mais aux mauvais, quand il est bon. Mgr Isoard recommande saint Thomas, les Pères de l'Eglise, même Bossuet, qui demande cependant à être lu avec quelques précautions. A côté de ces autorités exclusivement ecclésiastiques, on peut, on doit placer des ouvrages philosophiques ou historiques, de ceux qui sont composés avec une certaine gravité et dans un esprit orthodoxe. Du reste, il importe souverainement de distinguer entre ces livres un très petit nombre, un ou deux seulement que l'on médite, que l'on s'assimile pour ainsi dire par une étude approfondie, et ceux que l'on se borne à lire, sauf à en faire quelques extraits.

La meilleure méthode assurément pour profiter de ces lectures est celle qu'avait mise en honneur le Souverain Pontife actuel Léon XIII, lorsqu'il n'était qu'archevêque de Pérouse. Il avait divisé entre les dix-huit membres de l'Académie de cette ville la *Somme contre les Gentils* de saint Thomas, de manière à servir de base aux études communes pendant quatre années consécutives. Les conférences étaient bi-mensuelles. Dans la première séance, on procédait à la lecture de deux dissertations et à l'échange des observations qu'elles pouvaient soulever. Dans la seconde, deux membres présentaient chacun une thèse et la soutenaient contre les argumentations de leurs collègues. Le Saint-Père, après avoir donné, lui-même, ces détails au prélat, disait : « L'homme qui, pendant quatre années, a étudié, de cette façon, un tel livre a pu acquérir une bien grande valeur. » Et l'évêque ajoute : « Le clergé qui compte plusieurs prêtres ayant acquis cette valeur, voit bientôt s'élever parmi tous les siens le niveau de l'intelligence et aussi de la vertu. » On n'acquiert pas ainsi seulement, de la science et une science solide, mais ce qui est peut-être plus précieux l'habitude de la discipline intellectuelle.

Les pages peut-être les plus intéressantes et les plus dignes d'attention du livre qui nous occupe, sont celles où l'auteur signale

un piège très dangereux où l'inattention, et, si nous osons dire, l'excès de bonne foi et de loyauté font tomber beaucoup de catholiques. Il s'agit de ce que l'on appelle le *droit commun*. « Que réclamez-vous? que pouvez-vous réclamer? disent avec une impartialité apparente ou une bienveillance légèrement hautaine, les hommes qui, sans affecter de partager nos croyances, se piquent de traiter l'Eglise avec égard et de pratiquer envers elle les devoirs de la justice. Le droit commun et uniquement le droit commun. Sachez vous en contenter. Jadis vous fûtes les maîtres, vous avez alors taillé la société à votre image et à votre avantage. Nous sommes loin de vous le reprocher, vous aviez toute raison pour procéder ainsi, puisque la société était chrétienne.

« Aujourd'hui que vous êtes en minorité, au moins dans les conseils de la nation, vous ne pouvez plus prétendre à une situation privilégiée. Admirez notre mansuétude, nous serions en droit de vous prescrire de fermer vos temples, d'interdire tout acte public du culte, nous serions en droit de le faire, puisque nous avons la force, et que d'après les spéculations actuelles, la force est la source du droit; mais nous sommes plus débonnaires, et nous poussons le libéralisme jusqu'à vous reconnaître, non pas en droit, mais en fait, et à vous accorder, à ce titre, les bénéfices qui appartiennent à tout le monde. Nous ne vous mettons pas hors la loi, nous vous plaçons, au contraire, sous la protection de la loi, de la loi commune bien entendu, de quoi vous plaindriez-vous? »

Et il se trouve bon nombre de catholiques, surtout parmi les politiques et les prudents qui admirent ce beau raisonnement et qui disent : Puisque nous ne pouvons plus dicter la loi, nous devons nous estimer heureux si nos maîtres d'aujourd'hui consentent à nous traiter sur le pied d'une certaine égalité. Renonçons franchement à nos anciens privilèges, ils ne sauraient être maintenus en présence du crédit et de l'hostilité des libres penseurs. Qu'importe à l'Église après tout? La liberté. Eh bien! on nous la promet pleine et entière telle qu'en jouissent les francs-maçons. Acceptons la lutte et la concurrence, redoublons de zèle et avec la grâce de Dieu nous triompherons.

Il y a là un paralogisme funeste dont il faut, à tout prix, briser les liens. Le droit commun est un de ces mots à effet dont la légèreté de notre siècle se laisse piper, ce n'est pas une de ces vérités absolues qui s'imposent partout et toujours. Regardons

d'un peu près et nous ne tarderons pas à nous apercevoir que la maxime dont on cherche à nous éblouir repose, quand on l'entend d'une certaine façon, sur une fausse conception de la nature des choses, et qu'elle est, au fond, inspirée par une pensée de confusion révolutionnaire. Oui, sans doute, il y a, dans le monde social, comme dans le monde moral et dans le monde physique, des lois générales qui s'appliquent à tous. Mais ces lois s'appliquent suivant les circonstances, et les résultats de ces lois changent avec ces circonstances. Qu'on nous permette une comparaison tirée de l'ordre scientifique. La gravitation régit toutes les planètes, mais sans leur imprimer à toutes un mouvement également rapide. Pourquoi? c'est que ces astres diffèrent entre eux par l'éloignement du soleil. La différence de position dans le système du monde amène de grandes divergences dans la constitution intime et le mode d'action extérieure. De même, dans l'État, dans la famille, dans la grande société du genre humain, on est bien obligé de reconnaître qu'il existe des situations fort diverses qui engendrent des traitements différents, et c'est ce que l'on appelle des privilèges. Les privilèges rentrent, en ce sens, dans le droit commun, en tant qu'ils sont l'application d'une même règle modifiée suivant les cas; ils en sortent, à un autre point de vue, puisque par définition ils rompent l'uniformité; sous quelque aspect qu'on les considère, ils sont fort justifiables, ils sont nécessaires. Les enfants peuvent-ils prétendre à jouer le même rôle que leurs parents? Permettra-t-on à un simple citoyen de marcher sur le même rang que le chef de l'État dans une cérémonie publique? Tous les fonctionnaires ont-ils droit aux mêmes émoluments, à la même autorité, au même respect? Inutile d'insister sur ces exemples. Si l'on met en pleine vigueur le droit commun interprété judaïquement, on se heurte à des absurdités et même à des impossibilités.

Transportons maintenant ces procédés à l'ordre de choses qui nous occupe, nous rencontrerons les mêmes antinomies. Et d'abord considérons la religion chrétienne. Qu'est-ce que la religion? Ce n'est pas seulement un corps de doctrines que nous regardons comme révélées de Dieu et s'imposant à notre foi et à nos actes, quelque chose d'analogue à un système de philosophie avec l'obligation en sus. C'est, en outre, une série de pratiques, une société d'hommes, un ensemble d'institutions, le tout formant quelque chose de vivant. Je vois dans l'Eglise catholique, forme essentielle

et nécessaire de notre religion, un véritable organisme. Eh bien! cet organisme ne peut fonctionner que dans certaines conditions. Si vous supprimez ces conditions, vous supprimez l'organisme. Or c'est ce que l'on s'apprête à faire en France sous prétexte de droit commun. Entrons, avec Mgr Isoard, dans quelques détails.

La religion suppose un sacerdoce, et ce sacerdoce est soumis à des règles particulières, sans lesquelles il ne serait pas un sacerdoce. Qui a le droit de poser ces règles? L'autorité ecclésiastique apparemment. Si ces règles se trouvent déroger à certaines lois édictées par l'autorité civile, comment mettre un terme à cette opposition? Ne citons qu'un exemple. Il est interdit aux prêtres, par la loi canonique, de porter les armes. Quel sera le résultat de la rentrée complète de l'Eglise dans le droit commun? Elle n'aura plus de prêtres; si elle en conserve quelques-uns, il seront exposés à commettre, de force, des actes tels que le ministère sacré leur deviendra impossible, leur sera interdit par les lois même de l'Eglise.

Deuxième fait : une condition essentielle de la vie de l'Eglise, c'est de distribuer la vérité religieuse. Elle seule a le droit de décider comment, dans quelle mesure, en quel temps, à quel âge elle le fera. Vient maintenant l'Etat qui dit : « Votre enfant, à vous catholique, m'appartient comme tous les enfants, je lui prends tous ou presque tous les instants dont il peut disposer. Tant pis pour vous s'il ne vous reste pas de temps pour lui faire donner, par le prêtre, l'instruction religieuse que vous jugez nécessaire! Le droit commun le veut ainsi. » Le droit commun, reprenons-nous à notre tour, empêche donc l'Eglise d'enseigner sa doctrine, de faire de nouveaux chrétiens. La conscience des catholiques se change en la conscience des hommes qui ne sont pas catholiques. Les obligations de la religion sont décidées et mesurées par ceux qui n'ont point de religion.

Poursuivons. Les catholiques ont besoin de lieux de réunions, d'églises. Ces églises ne sont pas des édifices comme les autres, elles sont sacrées, elles appartiennent à Dieu. Le droit commun s'opposera-t-il à ce que l'autorité civile s'en réserve l'usage dans certaines circonstances, de façon à blesser les convenances et à offenser la dévotion des fidèles?

Et les cimetières? Que fait le droit commun de ces asiles suprêmes où l'Eglise ne permet pas une promiscuité que les libres penseurs trouvent toute naturelle?

Donc, ni églises, ni cimetières.

L'observation du dimanche n'est-elle pas aussi en dehors du droit commun? Contradiction bizarre : en droit l'Etat reconnaît les fêtes concordataires, ainsi que le jour consacré au Seigneur par l'Eglise; en fait, jusqu'à ce moment, le grand nombre jouit ou peut jouir du dimanche (Combien de temps cela durera t-il?); mais plusieurs ouvriers ou petits commis n'ont que l'après-midi du dimanche. Quelques-uns ont le quinzième jour, le dix-septième jour, ou bien, quinze jours à répartir dans toute l'année, à leur gré. Donc plus de dimanche assuré au catholique.

L'Eglise est en possession du droit commun, dites-vous. Soit. Cela signifie-t-il qu'elle peut repousser des injures qui s'adressent non pas à tel ou tel de ses membres, mais à ses croyances, à ses pratiques? Non pas, puisque le délit d'outrage à la religion a été supprimé. L'Eglise est donc, de par le droit commun, en moins bonne situation que le dernier des scélérats que la loi protège contre la diffamation.

Il faut s'entendre, il faut une bonne fois vider le différend. Le divin, le surnaturel entre-t-il dans le droit commun? Si oui, nous n'avons pas à nous plaindre, pourvu qu'il s'agisse du vrai divin, du vrai surnaturel, tel que nous autres catholiques le reconnaissons. Mais vous savez bien qu'il n'en est pas ainsi : le droit commun, tel qu'on le proclame et qu'on l'applique, c'est, comme le dit excellemment Mgr Isoard, l'ensemble des lois réglant les relations des hommes qui sont en dehors de la religion. La religion naturelle elle-même se trouve proscrite, puisque Dieu est considéré comme une hypothèse inutile, ou même nuisible. Fausse conception sans doute, puisque les anciens ne croyaient pas qu'il fût possible de constituer une cité sans honorer la divinité; mais nous avons fait du chemin depuis Cicéron.

Il demeure donc constant que le catholique, en tant que catholique, est en dehors du droit commun. Nous ne parlons pas du prêtre, du prélat, du Pape qui, par la suréminence de sa dignité, n'est enchaîné par aucune loi civile, assujetti à aucun souverain, renfermé dans les limites d'aucune nationalité. Nous parlons du simple fidèle, du premier citoyen venu, soumis aux lois, payant les impôts, prêt à mourir pour sa patrie. L'Etat le protège, plus ou moins, en tant que citoyen, en attendant qu'il l'immole à sa politique; mais en tant que catholique, il l'ignore. Puisque l'Etat

l'ignore, puisqu'il ignore les liens sacrés qui enchaînent sa conscience, comment respecterait-il ces liens, comment tiendrait-t-il compte des droits et des devoirs qui découlent, pour lui, de ses croyances?

Le droit commun implique donc nécessairement en principe, et souvent en fait, la difficulté ou même l'impossibilité pour le fidèle d'exercer ses droits, de remplir ses devoirs. Si sa conscience le presse pourtant, qu'arrivera-t-il? Le fidèle se heurtera à la loi, deviendra justiciable des tribunaux, sera *légalement* frappé, nous disons qu'il sera frappé au nom du droit commun.

C'est le commencement de la persécution.

Les empereurs romains, qui ont fait des millions de martyrs, n'ont pas procédé autrement; les mandarins de la Chine, les bonzes japonais, persécuteurs, appartiennent à l'école du droit commun. Partout les mêmes errements.

Le sang n'a pas encore coulé, dites-vous. Non! il n'a pas *encore* coulé; mais qui vous dit que l'heure des supplices ne viendra pas? D'ailleurs, il y a divers modes de persécution. Le but que poursuivent les persécuteurs, c'est l'apostasie; peu leur importe comment ils l'obtiennent. N'y a-t-il pas eu déjà des amendes prononcées, des suspensions arbitraires de traitements, des incarcérations? Les forts résistent, les faibles succombent. Si nous sommes destinés à soutenir la lutte, ne tendons pas d'avance les mains aux entraves qu'on nous prépare.

En définitive, il n'y a que trois régimes pour l'Eglise, dans ses rapports avec l'ordre civil : ou la législation ménage aux fidèles la facilité de remplir leurs devoirs religieux, tous leurs devoirs religieux; ou bien elle en entrave l'exercice, soit directement par une opposition perverse, soit indirectement au moyen de prescriptions générales qui confondent les croyants et les non croyants; ou enfin elle en favorise le développement. Dans le premier cas, c'est la liberté; dans le second, la persécution; dans le troisième, la protection. Mgr Isoard ne demande pas formellement la protection, bien que ce soit le devoir d'un gouvernement préposé à une nation chrétienne, mais il réclame, au moins, la liberté. Cette liberté, le prélat démontre que le droit commun nous en dépouille.

Il faut admirer ici l'art perfide avec lequel on forme peu à peu l'opinion pour finir par rendre acceptables des actes et des procédés qui paraissaient d'abord révoltants. On commence par signaler

l'existence d'une société à part, qui a ses lois, ses maximes, ses principes, ses mœurs et son gouvernement particuliers. « C'est un Etat dans l'Etat », s'écrie-t-on ; « c'est un danger pour la chose publique ! Pourquoi ces hommes ont-ils des doctrines à eux, des prêtres à eux, des temples à eux, des usages qui contrarient nos usages, des lois qui ne s'accordent pas avec nos lois ? » Cette espèce d'accusation de lèse-majesté, bénigne dans sa forme, redoutable dans ses tendances, ne tardera pas à porter ses fruits. Les chrétiens sont déjà désignés comme suspects, bientôt on les dépeindra comme en butte à la haine du genre humain. En attendant on feint pour eux la pitié, la condescendance, on daigne les tolérer, bien que l'esprit du siècle ne s'accommode guère de ces superstitions démodées. Relisez les édits des Césars philosophes et persécuteurs, vous y reconnaîtrez ce langage.

Cependant les masses s'émeuvent, ces masses si accessibles aux préventions, si réfractaires au raisonnement, si crédules, si inflammables : on regarde d'un mauvais œil ces hommes à part que l'on affuble d'un travestissement, que l'on ridiculise par un sobriquet, que l'on rend odieux par une épithète mensongère. Ce sont des hommes *noirs*, si vous voulez, des cléricaux, des jésuites, des éteignoirs, des ennemis des institutions et des progrès modernes. Survient une catastrophe, une épidémie, le choléra, la guerre, une invasion. Un soulèvement populaire se produit. On ne crie plus : « Les chrétiens aux lions ! », mais on court au massacre de la rue Haxo.

Le gouvernement, bien entendu, n'approuve pas ces explosions d'un fanatisme à rebours, mais il en profite pour faire rentrer l'Eglise dans le droit commun. Ne doit-il pas cette satisfaction à l'opinion publique ? Et y a-t-il un autre moyen de protéger l'Eglise contre des fureurs imprudemment déchaînées ?

Nous ne pouvons résister au désir de citer une de ces pages magistrales. On y verra avec quelle force de logique et en quel style ferme et nerveux le clairvoyant et courageux prélat fait le procès au droit commun. Mgr Isoard procède par la méthode expérimentale : il décrit ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, et nous laisse le soin de conclure.

« On ne nous dit plus : « Faites un acte d'une religion que vous « réputez fausse ; » — mais on nous dit : « Vivez comme s'il n'y « avait point pour vous de religion. » C'est toujours le renoncement, l'apostasie.

« Le résultat est le même; l'attentat est le même. Rentrer dans le droit commun en offrant de l'encens à une idole, ou en effaçant Dieu et sa loi de ma vie, c'est tout un.

« Dire à un chrétien : le droit commun ne connaît pas de religion : par conséquent, vous éleverez vos enfants comme s'il n'y avait pas d'Eglise, de religion, de Dieu; abstraction faite de Dieu et de sa loi, vous verrez l'existence de vos enfants emboîtée dans un système d'éducation tel, qu'il ne sera parlé de religion que pour dire expressément qu'elle ne sera pas enseignée; vous verrez cela et vous vous tairez. — Parler ainsi à un chrétien, c'est lui dire : Apostasiez ! car son premier devoir comme père, c'est justement d'assurer l'instruction religieuse à ses enfants. C'est son premier devoir, c'est son plus grand désir.

« Dire à un chrétien : Le premier principe du droit commun, c'est la non-reconnaissance de la religion, c'est l'ignorance d'une obligation religieuse : par conséquent, vous donnerez à l'Etat, à l'administration, au régiment, à l'entreprise, les jours, les heures qui seront demandés; vous les donnerez sans protestation, sans plainte; vous serez content, vous qui avez la religion, de vivre comme moi qui ne l'ai pas. Parler ainsi à un chrétien, c'est lui dire : Apostasiez ! »

Plus loin le vénérable prélat montre que cette prétention de l'Etat de réduire la profession de la foi chrétienne à de simples actes individuels est un véritable attentat contre la conscience. La religion a le droit de paraître publiquement, comme constituant un état de société, l'Eglise.

On doit savoir gré à Mgr Isoard d'avoir mis en plein jour tout ce que recèle de périlleux et de faux cette réduction dn christianisme au droit commun.

L'éminent auteur insiste ailleurs sur le désavantage pour la société civile elle-même, de cette doctrine, en tant, par exemple, qu'elle s'applique au service militaire des séminaristes. N'est-il pas vrai que la prospérité moderne repose, en grande partie, sur le principe de la division du travail ? Cela est démontré expérimentalement en industrie, en agriculture. Les carrières que l'on appelle libérales, subissent la même loi. Jamais la *spécialisation* n'a été poussée plus loin. Quand l'Etat a besoin de certains services qui exigent des connaissances particulières, il dispense d'autres services ceux qui doivent y entrer, afin qu'ils puissent s'adonner tout entiers

à l'objet de leurs études et ne dispersent pas leurs facultés. La distinction des professions est le caractère de toute civilisation avancée. Ce n'est pas, à proprement parler, un privilège, c'est une équivalence.

Les ministres des cultes, les instituteurs, certaines catégories de professeurs sont dans cette situation, qui pourrait, sans inconvénient, être étendue, par exemple, aux médecins et aux élèves de toutes les écoles supérieures. Qu'on maintienne, au moins, ce qui existe.

L'intérêt supérieur du pays n'exige donc point que l'on pousse les séminaristes et les instituteurs dans les casernes : loin de là. Que si l'on invoque le principe d'égalité, on fait encore fausse route.

Impose-t-on un sacrifice égal au rentier, au garçon de ferme, au maçon d'une part, à un étudiant de faculté, à un aspirant au sacerdoce, d'autre part, en prenant aux uns et aux autres trois ans, lorsqu'ils sont dans la fleur de la jeunesse ? Nullement. Les premiers n'ont pas eu à faire un grand apprentissage, les seconds se sont assis sur les bancs de l'école depuis l'âge de sept ans. Au bout de la période légale, les premiers se retrouveront aussi aptes qu'auparavant à exercer le métier qu'ils avaient choisi ; les seconds auront perdu leurs habitudes intellectuelles, seront déroutés et auront au moins besoin d'un certain temps pour reprendre le fil de leurs idées et de leurs méditations ; leur carrière sera, sinon fatalement perdue, du moins grandement compromise. Ce système de nivellement démocratique, inspiré par une basse envie, frappe directement l'intelligence et découronne une nation.

On voit à quelle hauteur Mgr Isoard a élevé le débat, et en même temps dans quelle région utilitaire, au point de vue social, il a su le diriger.

Et pour quel mince résultat briser toutes les traditions, offenser tant de consciences respectables, désorganiser le sacerdoce ? Pour faire figurer dans les cadres de l'armée cinq ou six mille jeunes gens que rien ne prépare à ces exercices, qui serviront à contre-cœur, médiocres soldats à coup sûr, exposés à devenir mauvais prêtres, et cela sur un appel de deux cent mille hommes formant une masse confuse, incohérente, beaucoup trop considérable pour qu'on puisse l'employer utilement. Les efforts des militaires intelligents tendent aujourd'hui à restreindre le contingent, à le fortifier en l'épurant et, pour parler le langage de la science moderne, à procéder par

voie de sélection en éliminant les éléments réfractaires ou seulement inférieurs. Et vous, au contraire, vous vous attachez à tout amalgamer au hasard, sans tenir compte des répugnances et des contrastes, de façon à produire une sorte de monstre qui n'obéira à aucune loi physiologique et ne pourra entrer dans la classification des êtres viables. C'est tout bonnement insensé.

Comment expliquer cette aberration. Le voici :

Nous ne faisons pas l'injure à ceux qui sont à la tête des affaires publiques de croire qu'ils n'aperçoivent pas les funestes résultats des prétendues réformes qui sont proposées, ou qu'ils y sont absolument insensibles. Mais ils sont poussés par une fausse et malsaine opinion dominant, non pas dans le pays, mais au parlement. Cette opinion, peu consciente d'elle-même, obéissant à des mobiles divers, ici le fanatisme, ailleurs le bas instinct démocratique auquel nous faisions tout à l'heure allusion, ne sait pas jusqu'où elle va, elle sait seulement qu'elle satisfait de misérables rancunes, une haine stupide contre le clergé et contre la religion. Nous ne voudrions pas affirmer que la majorité de la Chambre veuille résolument la destruction totale du Christianisme en France, mais elle entend, du moins, humilier et mater l'Eglise : elle exulte quand elle entend ses doléances, elle prête une oreille charmée aux cris de douleur ou d'indignation des victimes.

Ce mauvais vouloir est grave sans doute, mais il y a un mystère plus profond d'iniquité.

L'hostilité sourde contre l'Eglise que nous venons de constater n'aboutirait pas, immédiatement du moins, à de grands résultats, si elle n'était fomentée et dirigée par un groupe actif, intelligent, dont le but avéré est l'anéantissement du Christianisme et de toute religion révélée. Il ne s'agit pas ici d'un sentiment plus ou moins vague qui pourrait se résoudre en de vagues déclamations, mais d'un plan prudemment mûri, froidement arrêté, et dont l'exécution est poursuivie avec une infernale sagesse. Rien n'est laissé à l'imprévu, au hasard, à la passion : tout est combiné de façon à réunir le plus de chances favorables. Le principal secret de la secte consiste en ceci : endormir l'opposition par une modération feinte, préparer l'opinion par une marche graduelle et presque insensible, s'arrêter à propos sans jamais reculer, pour reprendre l'attaque au moment opportun. Grâce à ce procédé les progrès sont lents, du moins en apparence, mais comme ils ne sont jamais interrompus

pour un long espace de temps, leur ensemble finit par devenir considérable, et l'on s'étonne, quand on regarde en arrière, de l'énormité du chemin parcouru. Mgr Isoard donne de nombreux exemples de cet acharnement patelin contre la religion. Cinq ans d'épiscopat lui ont permis de voir se dérouler une longue chaîne d'injustices et de perfidies.

Il est tristement curieux et instructif de suivre cette néfaste progression.

Le 7 août 1879 est promulguée, une loi qui modifie dans un sens hostile à l'influence religieuse la composition des commissions administratives des hospices, des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance.

Le 21 novembre paraît une décision du Conseil d'Etat de laquelle il résulte que les communes ne sont tenues que subsidiairement aux fabriques, de donner aux curés et desservants une indemnité de logement, lorsqu'il n'y a pas de presbytère.

Le 17 mars de l'année suivante, un avis du Conseil d'Etat retire aux diocèses la personnalité civile.

Dès le lendemain une loi porte une première atteinte à la loi du 15 juillet 1875 qui avait constitué la liberté de l'enseignement supérieur.

Le 29 mars un décret prononce la dissolution de la Compagnie de Jésus.

Le même jour un autre décret enjoint à toute communauté non reconnue, l'ordre de se faire autoriser.

Le 23 mai une circulaire du garde des sceaux se montre peu favorable à l'assistance des cours et tribunaux aux processions de la Fête-Dieu.

Le 8 et le 12 juillet deux lois abrogent, l'une la loi sur l'aumônerie militaire, l'autre la loi sur le repos dominical.

Il serait fastidieux de poursuivre l'énumération de toutes les prescriptions de l'autorité civile à ses divers degrés, qui ont été dictées par un esprit hostile à la religion : elles atteignent le chiffre de vingt-deux. Rien n'échappe à la vigilance aussi attentive que malveillante du gouvernement : cette vigilance s'étend aux écoles, aux casernes, aux cimetières, aux églises, aux cérémonies extérieures ainsi qu'aux frais indispensables du culte. Le lecteur connaît assez, du reste, ces mesures désastreuses, ou peut les connaître facilement; mais ce qui lui est moins familier ce sont les

conséquences pratiques que tant d'autorités subordonnées, administratives, préfectorales, universitaires, municipales, ont su tirer des prémisses posées par les pouvoirs supérieurs.

Quand on embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de ces prescriptions, il est impossible de ne pas être frappé du but auquel elles convergent toutes, et qui est la mise en suspicion au plus haut degré, de l'Eglise et de ses institutions. Ce n'est pas une exagération de dire que la religion est traitée légalement comme un forçat en rupture de ban, ou comme un pestiféré. La loi la signale au mépris, à l'inimadversion publique : elle ne défend pas absolument d'être chrétien, mais elle représente la profession de christianisme comme nne faiblesse, comme une souillure, presque comme une incapacité, on dirait une *capitis deminutio*.

Et l'on vient nous dire encore que l'Etat est plein de bienveillance pour les catholiques !

Les catholiques, oh ! il ont tort de se plaindre ; on ne les tue pas. Non ! cela est vrai, mais on leur rend l'existence aussi difficile que possible.

Ecoutons l'éminent auteur commenter dans une énumération rapide ce mot qui est la clé de la situation :

« Il est difficile aujourd'hui, il sera bientôt à peu près impossible de devenir chrétien 1° parce que dans les différentes écoles primaires, secondaires, normales, la religion n'est pas enseignée ; 2° parce qu'elle y est persécutée par les règlements mêmes comme étant inutile ; 3° parce que les prêtres et les parents ne savent où trouver le temps qui serait nécessaire pour apprendre le catéchisme aux enfants ; 4° parce que la religion est raillée, indignement outragée par un certain nombre de membres du corps enseignant, et que ce nombre augmentera rapidement à mesure que les titulaires actuels feront place aux jeunes gens et aux jeunes filles élevés dans les nouvelles écoles primaires communales et préparés à l'enseignement dans les nouvelles écoles normales. »

Mais s'il sera bientôt impossible, s'il est déjà difficile d'acquérir la foi chrétienne ; la difficulté n'est pas moindre de la conserver. Eh quoi ! les signes, les symboles religieux disparaissent et sont remplacés par des emblèmes maçonniques, tout dans la vie publique respire le mépris des croyances religieuses, les fonctionnaires, à tous les degrés, sont contraints de dissimuler leur foi : N'est-ce pas là une tentation perpétuelle ?

Quel sombre tableau! quel funèbre pronostic!

L'évêque est-il effrayé outre mesure, se montre-t-il découragé par la perspective de tant de maux? Nullement. En sa qualité de surveillant (ἐπίσκοπος), il a dû signaler le danger, mais en même temps il indique les préservatifs, et ces préservatifs nous paraissent se résumer tous dans un mot plein de sens et d'efficacité, parce qu'il transforme les âmes : le zèle.

Oui! il faut du zèle, pour ne pas se laisser abattre par les fléaux déchaînés contre nous, mais pour les déplorer dans l'amertume du cœur tout en entreprenant une lutte intrépide et joyeuse. Il faut du zèle dans les laïques, il faut du zèle dans les prêtres. Que les laïques se dépensent, qu'ils prodiguent leur or, leurs travaux et leurs prières pour donner de bons prêtres et en grand nombre à l'Eglise; que les prêtres se multiplient pour opérer le bien spirituel.

L'œuvre des vocations ecclésiastiques éveille donc toute la sollicitude, elle appelle toutes les bénédictions de l'évêque d'Annecy. Les laïques sont conviés à s'unir aux ecclésiastiques pour faire partie de cette œuvre, « ils entendent prendre de la peine, de la fatigue, se soumettre à quelques privations pour servir particulièrement Jésus-Christ dans le sacerdoce, étant bien convaincus qu'entre toutes les œuvres il n'y en a pas de plus utile, de plus haute, de plus puissante dans ses effets que la formation d'un prêtre »... C'est une véritable association de prières et de charité pour le soutien et le développement de l'ordre sacerdotal qui a ainsi été fondée dans le diocèse d'Annecy.

Le moment de la lutte est proche. Que disons-nous? les trompettes guerrières ont déjà sonné. Semblable à un général d'armée, l'évêque passe ses troupes en revue; il signale les points faibles, il prodigue les exhortations. Il pose à ses coopérateurs, à tous les fidèles réunis sous sa houlette pastorale, ce redoutable point d'interrogation : « Suis-je assez chrétien par la pensée, par l'idée qui domine ma vie, par le jugement que je porte sur toute chose? » Que chacun s'examine soi-même et réponde. Il est clair que pour triompher de l'ennemi, la première condition est de ne pas arborer les mêmes couleurs, et que si l'on mène sur le champ de bataille des troupes défaillantes, on sera battu.

Or, l'évêque, le surveillant, constate dans la portion du troupeau de Jésus-Christ confié à sa sollicitude, « de regrettables lacunes,

de tristes obscurcissements. » Cette remarque peut être étendue à tous. La plupart des chrétiens de nos jours, même de ceux qui veulent vivre selon ce que comporte ce nom de chrétien, sont, en fait, à peu près étrangers à ces vertus d'humilité, de mortification, de pénitence, qui ont fait toute l'énergie des anciennes générations chrétiennes. Et pourquoi? c'est que l'idée d'une réparation nécessaire tend à s'effacer. Et d'où vient cette tendance funeste? De ce que la notion la plus obscurcie de nos jours est celle du péché originel et de sa transmission. Par le fait, on vit dans l'Eglise de Jésus-Christ à peu près comme d'honnêtes païens. Faut-il s'étonner si le paganisme officiel fait tant de progrès et rencontre une si faible opposition? On connaît à peine, on ne goûte plus le surnaturel. Et nous nous indignons de l'invasion du naturalisme! Attachons-nous donc à retremper nos âmes aux sources vives de la vraie doctrine, et soyons fidèles aux pratiques que la loi ecclésiastique nous impose pour demeurer ou redevenir fidèles au véritable esprit de l'Evangile.

Méditez bien ces paroles du pieux pontife :

« Connaissant à peine la chute, on n'a que peu de souci du relèvement. Ne sachant point la nécessité du rachat, on ne comprend pas le Rédempteur. Au fond de l'âme de beaucoup de gens, entendant raconter les souffrances de Notre-Seigneur et prêcher la Passion, il y a cette question : « Mais pourquoi tout cela? Pourquoi ses douleurs à lui, et surtout, pourquoi les nôtres? »

Oh! qu'il est nécessaire de tenir son cœur en haut, — *Sursum corda!* — si l'on veut être vraiment chrétien! C'est une si grande chose que la profession du christianisme. Comme on en prend une haute idée dans cette longue et détaillée description des cérémonies de la consécration d'une église, qui remplit toute une longue lettre pastorale du prélat! Tout est matière à de précieux rapprochements. Quand l'évêque pénètre seul, ou presque seul, dans le temple vide et nu, Mgr Isoard voit dans cette solitude une image de la vie cachée du Fils de Dieu pendant trente ans. En apparence, il ne faisait rien, en réalité, il sauvait le monde. Lorsqu'on voit prier dans une église quelque pauvre vieillard, quelque jeune enfant, ils n'obtiennent pas seulement des grâces pour eux-mêmes, ils opèrent peut-être, en faveur de la chrétienté tout entière, des merveilles... Voilà ce que c'est que la prière.

Celui qui connaît si bien et la grandeur de la vie chrétienne, et la

souveraine indépendance de l'Eglise, se montrera-t-il complaisant pour les exigences déraisonnables des pouvoirs civils? Non. Respectueux, prudent, calme, modéré, Mgr Isoard a su, à l'occasion, montrer une fermeté inébranlable dans les représentations qu'il a cru devoir quelquefois adresser aux préfets et aux ministres. Le livre que nous avons sous les yeux en contient des preuves nombreuses sans forfanterie, mais sans faiblesse. Tout se tient, tout doit se tenir, dans la vie d'un évêque : la doctrine, la direction des pasteurs et des fidèles, l'exemple de la piété, la convenance des rapports avec les chefs de la société civile dont il fait partie, mais qui ne l'absorbe pas tout entier. Nous trouvons dans celui qui vient de poser quelque temps sous nos yeux, un parfait modèle des vertus épiscopales.

Cet article était terminé, lorsque les trois cardinaux français ont adressé de respectueuses mais fermes observations au chef du gouvernement, à l'occasion de sa politique à l'égard de l'Eglise. Ces observations portent sur quatre points : l'abandon d'une clé de l'église à l'autorité civile, les réductions considérables projetées sur le budget des cultes, les projets de loi sur l'armée et sur le divorce. Mgr Isoard s'est empressé d'adhérer à cette énergique protestation. Il nous plaît de constater ce nouveau témoignage de son zèle.

Léonce de la Rallaye

---

# LES POSSESSIONS DE LOUDUN [1]

Qu'on nous permette de citer ici une page bien curieuse du P. Surin, où cette opposition apparaîtra plus évidente encore. Après avoir offert à Dieu de prendre sur lui une partie des peines de la Mère Jeanne des Anges, le P. Surin raconte qu'il se trouva en butte aux attaques sensibles du démon. « Quand ie faisois l'exorcisme, dit-il, prononçant ce qui est dans le rituel, il quittoit en un moment la Mere possedée et se couloit en moi commençant toûiours son operation par le fonds de l'estomach, et imprimoit une telle peine que ie ne pouvois auoir aucun repos que ie ne fusse couché à terre, puis les agitations me prenoient par tous les membres d'une telle violence qu'il êtoit évident que le principe en êtoit êtranger, qui ne se faisoit sentir que dans la partie qui s'appelle l'exterieur de l'ame, car cela n'entroit nullement dans l'esprit pour faire aucune operation dans l'entendement, ny pour donner crainte ny horreur dans la volonté, mais seulement comme dans la surface de l'ame, qui dans son profond êtoit libre de s'elever a Dieu et de s'offrir a luy et de l'aimer, pendant que dans la partie inférieure ce n'êtoit qu'horreur et frémissement et auersions, si bien que quand les exorcistes m'aprochoient la boëte ou estoit le St-Sacrement ie sentois quelque chose qui auoit une auersion et un eloignement infini de lui, quoique dans l'intime de mon interieur ie sentois en même temps une grande veneration et amour pour luy. Tout a coup la parole m'êtant ôtée par ie ne sçai quoi qui saisissoit le poulmon, des qu'on me mettoit la boëte sur la bouche ie recouurois la parole. Ie distinguois pour lors fort clairement la difference des operations de Dieu dans l'interieur et du demon a l'exterieur; par l'exterieur ie n'entends pas le corps mais la partie comme superficielle de l'ame qui a des impressions

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1884.

souvent fort contraires à ce qui se passe au dedans, Dieu occupant un êtage et le demon l'autre; tous les iours j'experimentois ces deux états differents, l'ame passant de l'un dans l'autre, et parfois elle les auoit tous deux ensemble; parfois le demon iettoit des cris d'une profonde douleur, et du plus profond de l'ame venoit un cry de ioye et de resignation, et souvent un même cry venoit de ces deux principes contraires, et un bras repoussoit le St-Sacrement quand on me l'aprochoit, ne le pouuant souffrir par l'operation du demon, et soudain l'autre bras l'embrassoit comme l'unique obiet de son amour et de son respect. Pendant les exorcismes ie fus longtêmps que ie sentois ces deux operations. Apres que les prestres avoient fort trauaillé le demon, il me quittoit et s'en alloit paroître dans la Mere qui tout à coup devenoit furieuse, sortant du calme ou elle etoit pendant que i'étois en agitation. Mon agitation finie ie continuois mon exorcisme comme si rien ne fut arrive, et poursuiuois le diable auquel ie commandois de faire l'adoration au St-Sacrement, laquelle il faisoit auec grande horreur et tremblement, puis le champ de bataille nous demeuroit, la Mere se retirant paisible, et moy ie m'en allois en paix. » Ce passage est extrait de la quatrième partie des *Mémoires du P. Surin* (1). Nous lisons dans la première au même sujet : « Ce qui donnoit de l'admiration, estoit de voir comme quoy le demon passoit tout soudainement du corps de la possedée en celuy du pere, puis retournoit d'ou il estoit parti. Cela parut tres notablement, lorsque Monsieur le duc d'Orleans frere du roy vint a Loudun, car comme le Pere parloit a mon dit Seigneur, ayant encore son surplis, la Mere venoit d'estre delivrée, il fut frappe soudain d'un coup dans le cœur qui le renversa par terre, d'ou se voulant relever il fut de nouueau reietté sur le paué en presence de son Altesse et de sa Cour : cependant que son trauail duroit, un des assistans parloit auec la Mere qui estoit fort paisible, et les exorcistes s'occupoient a soulager le Pere, en un moment elle changea de uisage, et deuint horriblement monstrueuse, ce qui donna une grande épouuante a cet homme qui parloit a elle, et en mesme temps le Pere se trouua déliuré, et se releua de terre, et alla poursuiure son ennemi qui occupoit la Mere, et l'ayant fait, tous deux demeurerent libres. »

Nous avons tout lieu de croire que, ni dans la clinique du

(1) Cette partie est écrite d'une autre main que les trois autres.

docteur Charcot ni dans aucune autre, on n'a vu l'attaque hystérique, provoquée ou spontanée, sauter de la malade sur le médecin et du médecin sur la malade. D'après Görres, ce saut aurait eu lieu jusqu'à sept fois dans une seule séance. Quoi que l'on dise, c'est là, du moins à notre avis, un phénomène inouï dans les annales de la pathologie et qui résiste à toute tentative d'assimilation. Peut-être vaudrait-il mieux, pour se tirer d'affaire, s'en tenir au conseil hardi du docteur Ch. Richet. « Il faut, dit-il (*L'homme et l'intelligence*, p. 376), ajouter peu de foi au témoignage des exorcistes d'alors, fort crédules en général. » En effet, avec cette précaution, les faits sont d'une docilité parfaite, on en fait ce qu'on veut, on les accommode aisément aux systèmes, on prend ce qui convient, on rejette le reste et l'on a la satisfaction de dire : « Vous voyez bien que les choses se sont passées exactement comme nous avons eu l'honneur de vous l'annoncer. » On oublie cependant qu'en un sujet tel que le nôtre on n'a pas d'autre témoignage à invoquer que celui des exorcistes, et que, si ce témoignage vaut en un point, il est peu conforme à la logique de le rejeter pour les autres. En outre, l'exception de crédulité, opposée par le docteur Richet, est on ne peu plus caduque en l'espèce. L'homme crédule est par définition d'une bonne foi plus grande encore que sa crédulité. On peut l'accuser de manquer de jugement, c'est en manquer que de l'accuser de manquer de véracité. D'où il suit qu'il faut accepter son témoignage comme véridique, toutes les fois qu'il s'agit d'un fait observé, quitte à faire des réserves touchant l'appréciation de ce fait.

Quant à la finesse d'observation, laquelle appartient au jugement, nous pensons que peu de pathologistes seraient capables d'en montrer autant que le crédule P. Surin, puisque crédule il y a, dans la curieuse page de psychologie subjective que nous venons de lire. Mais, pour rentrer dans notre sujet, la double personnalité qui s'y accuse avec tant de relief ne se montre jamais dans l'hystérie classique; jamais, en un même malade, on ne constate des sentiments et des actes contraires produits au même moment avec une énergie si violente. On a parlé, dans ces derniers temps, de cas de dédoublement de la personne humaine. Mais, sauf le nom, rien ne rappelle le cas du P. Surin. Le dédoublement dont se sont occupés plusieurs physiologistes, n'est qu'un phénomène morbide de la mémoire : il consiste dans l'évanouissement et dans la réapparition périodique de compartiments entiers de cette faculté.

En somme, l'assimilation entre les possessions de Loudun et l'hystérie ne repose que sur une étude très superficielle et ne soutient pas la critique. Ce qui nous reste à dire montrera mieux encore combien les assertions du docteur Legué sont peu dignes de sa science et de sa gravité.

*
* *

L'exagération doit être soigneusement évitée en tout. S'il est impossible de prouver que les Ursulines de Loudun aient été de simples hystériques, l'on n'a pas le droit de conclure que les phénomènes dont elles donnèrent le triste spectacle, n'aient pas été en partie la manifestation de quelque névrose. Les observateurs contemporains les plus sérieux ont conclu à la présence d'esprits malfaisants, et nous allons passer en revue les raisons sur lesquelles ils ont appuyé leur jugement; mais le démon se sert des causes secondes; un tempérament nerveux, maladif, est généralement mieux préparé à recevoir son action. Le tort des médecins n'est pas de constater qu'il y a dans beaucoup de possessions des symptômes morbides, mais de conclure de la partie au tout et d'attribuer à la maladie des symptômes tout autres, que ni la maladie ni aucune cause naturelle ne saurait expliquer.

Le P. Surin, qui n'était pas aussi crédule qu'on veut bien le dire, n'ignorait pas les objections des incrédules ni même des savants de son temps. Il va au-devant d'objections où l'on peut reconnaître le fond de ce qu'on oppose de plus fort aujourd'hui.

La supercherie, la folie, d'autres maladies, peuvent abuser des « esprits faibles et crédules. » La chose n'est pas si rare. « Souvent, dit-il, il est arrivé que des femmes fines et rusées ont contrefait, par des desseins inconnus et secrets, d'être ainsi travaillées de l'esprit malin, ou qu'étant bonnes filles, elles se sont laissées aller à dire par faiblesse ou par humeur hypocondriaque leurs imaginations se comparant au diable et faisant toutes les choses inusitées que font les personnes de cette sorte. » Avant de répondre à l'objection, le P. Surin fait remarquer qu'il a eu tout le temps de s'assurer de la vérité, ayant été employé journellement pendant trois ans auprès des malheureuses religieuses de Loudun, tandis que d'autres d'un avis contraire « tous botez ont uoulu en iuger pour auoir ete une matinée sur le lieu et sur les premières apparences, porter des decisions definitives. »

Le solitaire qui a mis en ordre les mémoires du P. Surin, ramène ses arguments sur la présence des démons à trois chefs, qu'il est à propos de soumettre à notre examen. Ce sont : les convulsions extraordinaires, la connaissance de l'intérieur et la connaissance des langues étrangères.

I. — Les convulsions, qui frappaient peut-être plus que tout le reste l'esprit des personnes peu instruites, n'avaient pas toutes une force également probante, et l'on conçoit que les médecins rationalistes aient tâché d'en profiter pour établir leur système. Voici, en effet, quelques-uns de ces phénomènes où l'on peut ne reconnaître que des symptômes morbides.

Nous lisons dans notre manuscrit n° 2 : « ... 2° presque touttes remuoient la tête auec des mouuements si actifs qu'on ne pouuoit voire cela sans dire qu'ils n'ètoient pas humains. — 4° Elles tiroient la langue et la grossissoient horriblement deuenant dure et noire à faire peur. Ce n'étoient point qu'elles se la serrassent entre les dents, ny qu'il s'y formât aucune humeur qui vînt de maladie naturelle, mais cela se faisoit dans un moment et se passoit de même, et on a ueu les plus habiles médecins auouer que c'ètoit un effet entierement sur humain. — 5° Il y auoit un démon de la Mère Prieure, appelé *Balam*, qui lui donnoit une uiuacité dans les yeux qu'on ne sauroit imaginer, et les medecins disoient aussy qu'elle ne pouuoit être naturelle. — 6° La Mère Prieure faisoit une contorsion, tordant les bras aux iointures des épaules, des coudes et du poignet, et faisoit un tour en chacune de ces iointures. Cela arrivoit surtout quand on la contraignoit a adorer le St Sacrement; elle appuyoit le ventre sur la terre, elle ioignoit les pieds ensemble, et, tournant les bras en arrière, ioignoit aussi les mains avec les pieds, et pour faire cette jonction, il se fasioit un tour à chaque iointure, du poignet, du coude et de l'épaule. »

Nous avouons volontiers que rien de tout cela ne dépasse probablement les effets d'une névrose violente. Nous en disons autant des cris poussés alors par ces malheureuses filles, bien que ce fussent « des hurlements d'âmes damnées, de loups enragés et de bêtes horribles. » Mais il nous semble qu'il y a lieu d'hésiter au sujet du symptôme indiqué dans le passage suivant : « 9° enfin, ce qui ètoit commun a toutes les possedées, c'est que tous les travaux et les agitations horribles qu'elles auoient dans l'exorcisme, qui étoient si violents qu'il fâloit souvent que les personnes les plus

robustes les tinssent, ne causoient cependant aucune émotion en leur poulx, qui demeuroient aussy tranquilles que si elles eussent été dans leur assiette ordinaire. »

Mais soyons généreux jusqu'au bout, abandonnons encore ce fait à la pathologie. Ce qui suit est absolument réfractaire : il y a des limites que le bon sens interdit de franchir.

« D'abord que ie fu arriué, dit le P. Surin, i'en vis une qui faisoit une chose qui se trouuoit presque en toutes, c'est qu'elle se courboit en derrière, allant de la tête iusques a la terre, touchant de la tête ses talons et se tenant neantmoins sur ses pieds, *et marchant avec cela sans changer de posture et fort longtemps.* » Si *l'arc de cercle* est commun parmi les hystériques, on n'a jamais vu, dans les cliniques, des malades qui se tiennent ni surtout qui marchent en cette posture fort longtemps.

« Quand elles étoient couchées par terre, dit encore le P. Surin, elles se raidissoient et apesantissoient tellement qu'un homme bien robuste auoit peine a leur soulever la teste et leur faire perdre terre, le corps ayant une pesanteur que la nature n'eut sceu auoir. » La maladie ni la volonté ne sauraient changer les conditions de la pesanteur des corps. Il faut donc reconnaître ici l'intervention de quelque cause cachée.

Ainsi les divers phénomènes étranges dont les exorcistes de Loudun nous ont gardé le souvenir, perdent, à distance, une bonne part de leur caractère surhumain et nous avons peine aujourd'hui à y voir autre chose que des phénomènes morbides, du moins en apparence. Mais, dans le catalogue du P. Surin, reproduit par le Solitaire, nous trouvons deux catégories qui font exception. La locomotion facile et longtemps continuée dans la posture qui a été décrite et l'accroissement de pesanteur sans addition de masse, sont des faits qu'on n'a jamais observés, je ne dis pas dans les névroses les mieux caractérisées, mais dans la nature. Le progrès de la science, qui est le grand argument du docteur Legué, n'a rien à changer ici et n'y changera jamais rien. Nous voici donc en présence d'une cause bien et duement constatée qui échappe à la juridiction de la pathologie.

II. — Nous allons voir que cette cause était intelligente. Présente dans les Ursulines de Loudun, elle donnait de fréquents et incontestables témoignages d'une science dont ces pauvres filles étaient très certainement privées. Görres résume ainsi ce que nous lisons

à ce sujet dans les mémoires du P. Surin : « le P. Surin, dont la véracité n'a jamais été contestée, même par les adversaires les plus acharnés, certifie que la sœur Jeanne, la supérieure, lui découvrit un nombre infini de fois les choses les plus secrètes, et qu'un prêtre de son ordre fit mentalement au démon un commandement qu'il révoqua aussitôt mentalement, et ainsi de suite jusqu'à sept fois et qu'alors il cria au démon : *Obedias ad mentem*. La possédée répéta le premier commandement et dit ensuite : « Mais Monsieur ne veut pas; et elle continua ainsi avec les cinq autres, jusqu'à ce qu'étant arrivé au septième elle dit : « Faisons cela, puisque c'est là qu'il s'est arrêté. » Pendant que la supérieure Jeanne découvrait au P. Surin les secrets des personnes qu'il avait dirigées pendant le séjour qu'il avait fait autrefois à Marennes en Saintonge, Kérioles (M. de Quériolet), conseiller au parlement de Bretagne, fit de cette faculté une expérience décisive pour sa vie. Cet homme sans foi ni religion était plongé dans tous les vices. Il portait l'athéisme à un tel point que, quand l'orage gronflait, il dirigeait contre lui la bouche de ses pistolets... Comme toute son application était au crime, il vint à Loudun pour trouver l'occasion de se satisfaire... A peine arrivé, il se moqua beaucoup des religieuses, les traitant toutes de folles... Mais, dès le premier exorcisme auquel il assista, les possédées lui découvrirent ses secrets les plus cachés, que personne que lui ne pouvait savoir, ce qui le jeta dans un grand étonnement (1). Il revint une seconde fois, et fut si touché et si bouleversé qu'il fit une pénitence terrible et mena désormais une sainte vie. » Mais entendons le P. Surin lui-même :

« Il est aucenu si souuent que nous auons veu que les demons connoissent nos pensées, que nous n'en pouuons faire de doute. C'étoit un usage ordinaire a plusieurs et n'y a aucun qui ne l'ait fait quelque fois de dire au demon, *Obedias ad mentem*, et fort souvent, ie l'ai fait me figurant apres quelque chose de particulier de

(1) « Les religieuses et les exorcistes, dit M. Legué, fort au courant de ce qui se passait en ville et connaissant les noms des étrangers de marque que leurs jongleries ne cessaient d'attirer, mirent habilment à profit les récits et les forfanteries de M. de Kériolet. » M. Legué change l'hystérie en jongleric, pour les besoins de sa cause. Il oublie qu'il vient d'affirmer, quatre pages plus haut, que le P. Surin, ce jongleur, « croyait sincèrement à la mission dont on l'avait chargé. » Enfin il s'imagine que M. de Kériolet aura été frappé comme un coup de foudre de la révélation de ce que tout le monde savait à Loudun. N'y a-t-il pas un peu d'hystérie dans son fait?

l'esprit, et commendant au demon de faire ce que ie lui commandois en ma pensée ; cela ie l'ai fait fort souuent, au commencement pour ma satisfaction et puis pour la satisfaction des autres, et cela a été fait en telle sorte que ie ne pouuois douter que le démon ne connut ma pensée et mon intention, cela se faisoit aux choses dressées pour luy ou adressées à luy-meme sans rien dire par la parole inteligible au dehors. Lorsque la M (ère) étoit dans la maison ou au fonds du iardin ou sous les goutieres pendant la pluye ou le demon la menoit par une extrauagance autant facheuse que ridiculle, et uoulant qu'elle vint, ie commandois au diable du lieu ou elle ne me pouuoit entendre, de uenir et se rendre en tel lieu que ie marquois, dans peu le demon l'amenoit disant : que me ueux-tu, d'ou ie connoissois qu'il auait connù ma pensée. Mesme il est arriué que traitant auec luy par des paroles ie cessois de parler et ie continuois par la seule pensée, et il faisoit des reponses comme si j'eusse parle et parfois assez longtemps. »

III. On a constaté que certains états maladifs donnent à la mémoire une activité vraiment merveilleuse. Alors, un mot, des discours mêmes entendus en passant, sans attention, des paroles prononcées en langues inconnues et recueillies par hasard, sans être comprises, reviennent à l'esprit avec une grande vivacité ; le malade les récite et semble parler une langue qu'il n'a jamais apprise. Les rationalistes se servent de ce fait pour expliquer l'intelligence des langues qu'on attribue aux possédés. Mais ils commettent la plus regrettable confusion. Ce n'est pas à prononcer des mots inconnus que les possédés font preuve d'un pouvoir supérieur à la nature : les perroquets en sont bien capables ; c'est à comprendre instantanément ce qu'ils n'ont jamais appris et qui ne peut s'apprendre qu'avec le temps. Les langues étrangères sont dans cette condition : il n'y a ni maladie ni aucune cause naturelle qui donne l'intelligence instantanée d'une langue. Ce n'est pas la prononciation d'un plus ou moins grand nombre de mots, c'est l'intelligence d'une langue non apprise qui est donné comme un signe de possession. Le rituel dit en propres termes termes : *Signa obsidentis dœmonis sunt : ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere...*

Or voici ce que nous lisons dans notre manuscrit de 1729, qui n'est qu'une compilation de documents contemporains des événenements de Loudun.

« 1° Le P. Surin rapporte que d'abord qu'il fut arrivé à Loudun,

il interrogea les possédez en latin, et elles luy répondirent en français justement à ses interrogations...

« 2° Au commencément de la posséssion, pendant quelques mois les exorcismes se faisoient toûioûrs en latin, ce qui se faisoit, en présence des magistrats de la ville, et les filles repondoient aussy toûioûrs en latin, et l'auteur même de l'*Histoire des diables de Loudun* en conuient, mais pour défaîtte, il se contente de dire en l'air, que les interrogations et les réponses qui se faisoient en public, avoient été communiquées aux filles auparavant et qu'elles les avoient apprises par mémoire, côme si on auroit pû apprendre par mémoire tant de choses qui se disoient tous les iours aux exorcismes pendant plusieurs heures.

« 3° La *Démonomanie de Loudun*, imprimée en 1634, fournit plusieurs exemples en la page 15 et les suivantes; en voici quelques-unes. I. Un jour que le diable auoit dit à l'exorcisme qu'il étoit entré de l'eau dans le corps de la mere prieure, par un pacte fait avec de l'eau, l'exorciste, de l'avis des assistants, luy ordonna d'exprimer cela en langage hébraïque pour s'assurer si c'étoit un diable qui parloit, et la fille répondit ASCHAEL, qui ueut dire en hébreu *j'ay répandue de l'eau*... II. Plusieurs voyageurs ont donné certificat d'avoir interrogé la sœur Claire en turc, grec, espagnol et italien et qu'elle leur a répondu juste : un voyageur a attesté aussy qu'il leur a parlé plusieurs fois toupinembour, et qu'elles luy ont satisfait et revellé mesmes des choses arrivées en ce païs-là. III. Un docteur de Sorbonne les interrogea en grec et en allemand, elles lui repondirent fort à propos. IV. Mr l'évêque de Nismes commanda un jour en grecque à la sœur de la Croix étant à la grille, en un endroit qu'il exprima (1), et elle obéit exactement. Ce qui luy fit dire publiquement qu'il fâloit être athée ou foux pour ne pas croire la possession de cette fille.

« 4° Le P. Vignier, supérieur de l'Oratoire de La Rochelle, qui alla à Loudun pour voire cette affaire, fit imprimer une relation latine de ce qu'il y avoit vû, et entrautres chose, il assure qu'il fit pendant une apres diné plusieurs questions en grecque à la sœur Elisabeth de la Croix, et qu'elle luy répondit pertinemment et luy obéit ponctuellement à ce qu'il luy auoit dit. »

Eh bien! on peut mettre en défi tous les physiologistes et tous

(1) Le texte incomplet ici doit se compléter de la sorte d'après un autre manuscrit « de baiser la grille en un endroit qu'il exprima. »

les pathologistes du monde d'expliquer ces faits de connaissance par la physiologie ou par la pathologie. Notre intelligence est de telle nature qu'elle a besoin d'un temps plus ou moins long pour apprendre les vérités rationnelles; quant aux vérités d'expérience, le temps n'y suffit plus, il y faut de plus et de toute nécessité, ou le ministère des sens ou les leçons d'un maître. Les langues, les pensées et les actions secrètes, appartiennent à cet ordre : les connaître sur-le-champ par un acte pur de l'intelligence est aussi impossible que de tirer en quelques secondes un chêne d'un gland. Ce serait donc se mettre en opposition avec les lois de la raison que d'attribuer aux religieuses de Loudun la connaissance de langues non apprises et la pensée d'autrui, et la logique oblige les physiologistes, s'ils veulent être raisonnables, de reconnaître en ces pauvres femmes la présence d'un être intelligent distinct d'elles-mêmes, doué de facultés supérieures, qui connaissait à leur place.

*
* *

Tous les témoignages des contemporains ne sont pas d'accord au sujet de la possession des Ursulines. C'est là précisement ce qui explique la diversité des opinions et sauve, en partie du moins, la bonne foi de ceux qui soutiennent des thèses opposées. Le oui et le non ne pouvant être vrais à la fois, on aurait dû peser les témoignages, les réduire à leur juste valeur, et bâtir seulement sur ce fondement éprouvé. Le P. Surin, témoin lui-même impartial et assidu de la plupart des choses qui concernent la possession, a eu soin de noter cette diversité de témoignages et d'en marquer la raison. Voici comment il parle dans le dernier chapitre de ses mémoires, non sans quelque naïveté :

« ... Quoi qu'a toute heure les esprits ne trouvassent de quoi se satisfaire et convaincre que c'ètoient des demons qui possedoient ces religieuses, toutefois dans les occasions raisonnables et légitimes (Dieu) ne manquoit iamais d'obliger les demons de donner des marques de leur présence... Ce n'est pas que parfois dans les occasions de néant ils ne se soient produits et l'on n'en a pas touiours connu les causes, mais dans celles de conséquence, ils n'ont iamais manqué de satisfaire, mais surtout à iustifier ces filles possédées et faire uoir leur innocence, comme aussi de faire uoir l'authorité de l'Eglise... Quand quelque prélat d'autorité se rencon-

troit là, desirant connoître cette affaire ou bien quelque prince ou personne de condition passant le commun, Dieu ne manquoit jamais de donner des effets qui laissoient ces personnes contentes. Cela parut quand Mr de Nismes se présenta et autres euesques, quand le pere prouincial des Iesuites passa par Loudun, quand quelques religieux extraordinaires ou des peres Chartreux uenoient, N.-S. a toujours permis qu'ils ayent eu satisfaction et que les demons aient obeï a leurs volontez... Il est urai que quand il uenoit des mondains et esprits fiers et insolents de quelque condition qu'ils fussent, il ne se faisoit rien et souuent ces libertins en prenoient auantage, disant ie n'ay rien ueu selon mon desir, ce ne sont que follies. Une fois, il y eut un prelat d'autorité, mais qui dedaignoit tout cela non par grande deuotion qu'il eût, mais pour ce qu'il n'en avoit pas la fantaisie, il enuoya des gentilshommes assez vains et hardis, leur donna des billets ou il auoit ecrit des choses secrettes et qu'il auoit tres bien cachetées avec commandement de presenter lesdits billets aux diables et uoir ce qu'ils y repondroient. Il ne se fit rien qui fût a son gré, tout le jour ces courtisans demeurerent la, et ces diables ne firent que railler et dire des folies, cela fut reporte a ce prelat qui prit occasion de dire hautement que ce n'ètoient que des fourbes, se moquant de la simplicité des exorcistes, disant que ce n'ètoient que des mélancoliques, continuant à se railler sur cela. »

Ainsi beaucoup de curieux ont pu dire et avec vérité qu'ils n'avaient rien vu qui autorisât la croyance à la possession de Loudun. Mais que peut-on légitimement conclure de là? Uniquement ceci, que leur témoignage ne contient rien de favorable à la thèse de la possession. Ils se sont trouvés dans le cas de *reporters* naïfs qui n'auraient pas été reçus par le personnage qu'ils voulaient faire parler ou qui n'auraient pas su le faire parler. S'ensuit-il de la déconvenue de ces maladroits que de plus habiles n'ont pas été reçus ou n'ont pas davantage su faire parler? Une telle conclusion ferait peu d'honneur au bon sens de celui qui la tirerait. Les témoignages que nous avons rappelés plus haut sont positifs et ils sont authentiques. Ils portent avec eux-mêmes leur propre valeur : elle ne saurait être infirmée par des témoignages négatifs qui regardent d'autres faits. C'est ainsi qu'il reste constant que tel jour j'ai vu le soleil à midi, quoique dix mille personnes affirment très véridiquement qu'ils ne l'ont pas vu ce jour-là à minuit.

M. le docteur Legué, qui représente fort bien à ce point de vue une bonne partie de la faculté, s'étend avec une complaisance visible sur les phénomènes extérieurs de la possession. Il est si facile d'établir des analogies entre des convulsions et des convulsions lorsqu'on s'en tient aux caractères les plus généraux. Mais parmi ces phénomènes, ceux qui supposent une cause surhumaine, ne sont ni discutés, ni même cités. Quant aux faits d'intelligence qui sont au-dessus de la portée de nos esprits, M. Legué les nie, en s'appuyant précisément sur ces témoignages négatifs dont vient de nous entretenir le P. Surin. Voici les paroles mêmes du docteur, où l'on va voir qu'il est misérablement tombé dans le sophisme puéril que nous avons signalé.

« Les possédées n'ont jamais obéi à un ordre soit mental, soit formulé dans une langue inconnue d'elles. Nous citerons, entre autres exemples, ceux du prince et de la princesse de la Trémouille, de la marquise de Sablé, de Voiture, de la Vergne et de Cérizantes, qui, en gens avisés, étaient convenus, avant d'entrer dans l'église, du commandement qu'ils devaient adresser au diable (???). Les évêques de Nîmes (1) et de Chartres ne furent pas plus heureux en dépit de leur bonne volonté et de leur indulgence évidente, ils n'obtinrent pas la moindre satisfaction.

« Quant au latin et aux langues étrangères, que les religieuses employaient dans leur délire, sans avoir jamais appris ni l'une ni les autres, il y a là encore une fraude qu'on peut aisément démasquer. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les témoignages des contemporains abondent : « Je remarquoy, dit Claude Quillet, qu'elles ne répondoient au latin qu'on leur demandoit, que par l'intelligence qu'elles avoient de quelques mots qui approchoient de notre langage; aux termes de phrases choisies ou éloignées des terminaisons des nostres, elles demeuroient muettes. »

« Les évêques de Nîmes et de Chartres, dont les déclarations ne sauraient être suspectes, affirment n'avoir jamais obtenu de réponse, toutes les fois qu'ils ont questionné les possédées dans un latin élégant et choisi. »

On voit fort bien par cette citation, quels singuliers principes de critique suivent M. Legué et en général les médecins de son école. Parmi les faits rapportés par l'histoire, on établit trois caté-

(1) Affirmation absolument fausse à l'égard de l'évêque de Nîmes.

gories. Il y en a qui semblent favorables à la thèse qu'on défend, on les met en évidence, on les développe, on les fait valoir avec une visible satisfaction ; d'autres sont moins dociles, mais peuvent se ramener pourtant au moyen d'une explication plus ou moins ingénieuse : on les rapporte brièvement, on les interprète plus brièvement encore, comme si on avait peur que le lecteur, en appuyant, ne découvrît la faiblesse de l'interprétation ; enfin, s'il est des faits qui soient en opposition radicale avec la théorie, on les passe prudemment sous silence, ou bien, lorsque le récit les amène à la lumière, on les nie avec assurance. Le procédé est digne d'un avocat, mais est-il digne d'un historien? est-il digne de quiconque cherche avant tout la vérité?

Encore une fois, il nous importe peu que les Ursulines de Loudun aient été possédées du démon ou aient été de simples hystériques? Mais il n'est jamais permis à un être raisonnable d'abdiquer sa raison par esprit de parti. Abdiquer ce noble privilège pour ce motif ou pour tout autre motif, ce n'est pas moins faire acte indigne de notre espèce. Est-il vrai oui ou non que la plupart des phénomènes observés à Loudun résistent à l'interprétation scientifique? que les névroses n'en présentent pas de cette nature? Voilà la question. Elle n'est ni difficile à poser, ni difficile à résoudre. Les physiologistes pour se donner la satisfaction de faire pièce aux exorcistes, mutilent l'histoire, en retiennent ce qui leur convient et prétendent démontrer ainsi que les religieuses de Loudun étaient des malades ordinaires. C'est manquer de sérieux, et c'est en manquer encore que de prétendre que la possession, se prouvait au moyen de ces phénomènes extérieurs, avec lesquels les physiologistes croient triompher si facilement et si fièrement. Le rituel est on ne peut plus précis sur ce point. Qu'on nous permette de le citer : on verra que, si l'on insiste sur les convulsions pour détruire la réalité de la possession, on attaque précisément ce que personne ne défend.

« Que l'exorciste ne soit pas facile à croire à la possession, et qu'il sache bien quels sont les signes qui font distinguer un possédé des atrabilaires ou de tout autre malade. Or voici quelles sont les marques de la possession : parler une langue inconnue ou comprendre celui qui la parle ; révéler des choses éloignées ou occultes ; déployer des forces au-dessus de son âge ou de sa condition, et autres choses de cette nature, dont la force probante est d'autant

plus grande qu'elles se présentent en plus grand nombre (1). »

Il y a eu des convulsions à Loudun, cela n'est pas contestable, et sur ce point, tout le monde est d'accord. Que ces convulsions aient été pour une bonne part des phénomènes morbides, on peut le soutenir avec grande vraisemblance; en tout cas, ces convulsions ne sont pas et ne peuvent être un indice de possession. Ce qui prouve la possession, ce sont soit des circonstances de ces convulsions que la nature n'explique pas, telles qu'une pesanteur insolite ou des mouvements exécutés contrairement à la loi de l'exercice des muscles; soit des signes indubitables d'un savoir qui dépasse le pouvoir humain. C'est sur ces points qu'il fallait insister loyalement, sérieusement, tâchant d'établir autrement que par des plaisanteries et des injures, ou bien que ces faits extraordinaires ne sont pas historiquement constatés, ou bien qu'on s'est mépris en les regardant comme extraordinaires. Et voilà ce que ni M. Legué, ni les autres médecins qui se sont occupés des diables de Loudun, n'ont fait (2); d'où il suit qu'ils ont perdu leur temps et que leur thèse est à reprendre.

Les exorcismes ne furent pas aussi efficaces qu'on l'avait espéré. M. Legué en prend occasion de tourner en dérision la puissance de l'Eglise. Cela n'est pas très généreux de la part de ce savant médecin, qui sans doute a guéri promptement beaucoup d'hystériques dans sa carrière médicale. Ses confrères, croyons-nous, sont moins fiers, car au sujet du traitement de la mystérieuse névrose, ils en sont à peu près universellement réduits à tâtonner; et, si parfois la santé revient dans leurs cliniques, ils ne sont pas généralement portés à s'en glorifier, ce dont on aurait tort de les blâmer. M. Legué, toujours plus naïf qu'il ne croit, n'a pas vu qu'en attestant l'impuissance des exorcistes à chasser les démons, il démontre qu'il n'y avait pas autant de supercherie et de scélératesse dans leur fait qu'il l'affirme dans tout le cours de son livre. Du reste nous avons

(1) « In primis, ne facile credat aliquem a dæmonio obsessum esse, sed nota habeat ea signa quibus obsessus dignoscitur ab iis qui vel atra bile vel morbo aliquo laborant. Signa autem obsidentis dæmonis sunt : Ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere; distantia et occulta patiefacere; vires supra ætatis suæ conditionis naturam ostendere; et id genus alia, quæ cum plurima concurrunt, majora sunt indicia. »

(2) M. Richet se contente de prononcer ce mot : « Ces faits sont des plus contestables. » On ne se tire pas d'une difficulté avec plus de désinvolture,... et moins de succès... sinon aux yeux des sots.

rarement rencontré un écrivain qui se dégage plus prestement des préjugés de la logique.

La longue durée des possessions de Loudun n'a point la signification que notre docteur lui attribue : elle n'est point un échec infligé aux exorcismes de l'Église, ni surtout une démonstration de la puérilité de ces pratiques. Cette circonstance avait une raison que l'incrédulité ne peut comprendre et que nous allons rappeler pour ceux qui croient en Dieu et en sa providence. Dieu n'abandonne vraiment pas les innocents à la brutalité de leurs ennemis. Quand il permet qu'ils soient affligés, c'est toujours dans leur intérêt, pour leur progrès dans la vertu, pour leur plus grand bien. Les religieuses de Loudun ont été soumises à d'épouvantables épreuves; mais, pour que ces épreuves leur fussent profitables suivant la mesure qui leur avait été marquée par Dieu, il fallait que leur délivrance fût, non le résultat des exorcismes, mais le fruit de leurs progrès dans les hautes vertus du christianisme. C'est ce que le P. Surin comprit tout d'abord, et c'est ce qui eut lieu. Et, comme l'acquisition de la vertu n'est pas l'œuvre d'un jour, la délivrance qui devait en être la première récompense ne dut être accordée qu'après un certain nombre d'années. Il est bon d'entendre à ce sujet le Solitaire qui a mis en ordre les mémoires du P. Surin; c'est par là que nous terminerons.

La méthode du P. Surin, qui avait à sa charge la mère Prieure « consistait à s'appliquer davantage à cultiver l'intérieur de la possédée par la pratique de l'oraison mentale et des vertus solides, qu'à vaquer à l'extérieur des exorcismes, qu'il ne négligeait pourtant pas. Les autres, au contraire, soutenaient qu'il fallait d'abord chasser les démons par la force des exorcismes, et ensuite cultiver le cœur de ces filles, lorsqu'elles seraient délivrées. Mais dès le mois de janvier 1636 que le troisième démon, nommé Isacaron, fut chassé du corps de la mère Prieure par le ministère du P. Surin, n'y restant plus que Béhémot, les autres exorcistes commencèrent à changer de sentiment et de pratique, voyant l'heureux succès qu'avait le P. Surin, au lieu que pas un d'entre eux n'avait encore chassé un diable par les seuls exorcismes. Ils jugèrent donc à propos d'imiter son exemple dans l'espérance d'y réussir aussi heureusement. Ainsi ils commencèrent à inculquer la vie intérieure, à faire pratiquer l'oraison mentale et à mortifier les passions des personnes possédées dont ils étaient chargés. Ils furent confirmés dans

cette pratique lorsqu'au mois d'octobre 1637, ils virent Béhémot chassé de la mère Prieure, qui par cette sortie fut entièrement délivrée de tous les démons qui étaient en elle. Ainsi ils s'appliquèrent de plus en plus à perfectionner l'intérieur des possédées... et les démons... n'ayant plus tant de prise ni de force pour molester ces pauvres affligées, leurs opérations malignes n'étaient plus si violentes ni si continuelles.

« Depuis le départ du P. Surin de Loudun et l'entière délivrance de la mère Prieure, on continua encore d'exorciser ces religieuses jusqu'à la mort du P. Tranquille, capucin, célèbre exorciste, qui mourut à la fin de mai 1638... Après cette mort, la possession diminua de plus en plus. Toutes les possédées s'étant appliquées tout de bon à cultiver leur intérieur, à l'exemple de la mère Prieure qu'elles voyaient entièrement délivrée dès l'année précédente, et étant poussées par un divin instinct, elles prièrent leurs exorcistes de ne plus les exorciser, espérant, leur dirent-elles, que, si on les laissait vaquer à leur intérieur uniquement et selon leur vocation, elles ne seraient plus agitées des démons. Comme elles disaient toutes la même chose et que c'étaient des filles, les exorcistes continuèrent leurs fonctions à bas bruit et avec beaucoup moins d'éclat que les années précédentes. En sorte que le roi, qui avait vu, à Saint-Germain, la mère délivrée, jugea à propos de retrancher la pension que l'on donnait pour les exorcismes, comme n'étant plus nécessaire. Ainsi les exorcistes se retirèrent et les possédées en peu de temps se trouvèrent aussi tranquilles que la mère Jeanne des Anges. Dieu donna une telle bénédiction à ce monastère ensuite de cette possession qui avait duré six ans entiers, que tout y était dans une très grande paix : on n'y parla plus de démons ni de possédées. Ces bonnes religieuses y menaient une vie céleste après avoir été exercée comme on l'a dit. Cette possession avait commencé à paraître au mois de septembre 1632, et elle ne finit, tant pour les religieuses que pour les séculiers, que sur la fin de l'année 1639. »

J. DE BONNIOT. *S.-J.*

---

# DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE

## CE QU'ELLE EST ET CE QU'ELLE PEUT ÊTRE (1)

### III

Comme les lecteurs de la *Revue* ont pu s'en apercevoir, les institutions scientifiques fondées par Méhémet-Ali et Ismaïl pacha, le plus intelligent de ses successeurs, s'adressaient surtout aux classes aisées, aux fils de beys et de pachas. Le fellah ne pouvait et ne peut guère y envoyer ses enfants. Le fellah est une bonne bête taillable et corvéable à merci, uniquement créé pour cultiver la bonne terre d'Egypte et les domaines de l'Etat : s'il s'acquitte bien de sa besogne, s'il réussit dans ses récoltes, on le laissera tranquille généralement, et on lui dispensera les coups de courbache avec parcimonie. Quant à l'élever, à l'instruire, à lui faciliter les conditions de la vie, c'est toute autre chose : d'ailleurs, il est probable, pour ne pas dire certain, que le fellah repousserait toute amélioration sociale qui ne se traduirait pas immédiatement en piastres, et il lui faut si peu pour vivre ! Donc on n'a rien ou presque rien fait pour lui : pourtant, de nos jours, on *parle* beaucoup du peuple, et nulle part on ne *pense* à lui. L'Egypte, sans avoir de parlement, n'a pas échappé à la loi commune, le gouvernement a oublié le peuple ; et si le peuple a des amis véritables, c'est ailleurs que chez ses maîtres, qu'il les faut chercher.

Les premiers des amis du peuple égyptien sont les Frères de la Doctrine chrétienne, ces humbles pionniers de l'instruction. Depuis trente ans ils sont en Egypte. Les premiers ils sont venus dans la ville des khalifes. Leur apparition dans les rues du Caire fit bien d'abord quelques sensations, leur habit attira plus d'un regard farouche et plus d'une malédiction ; mais peu à peu ils s'implantè-

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1884.

rent, car ils étaient appuyés par le gouvernement. Les commencements furent difficiles, car les ressources étaient exiguës, mais à l'heure actuelle l'œuvre est florissante, quoiqu'elle ait eu à traverser des temps bien durs depuis ce qu'on nomme les événements d'Arabi. L'école des Frères est fréquentée aujourd'hui par plus de 800 élèves, parmi lesquels 300 sont instruits gratuitement dans une école adjacente au pensionnat. S'il n'y en a pas davantage, c'est que la place manque, et chaque jour le Directeur est obligé de refuser l'entrée de l'école gratuite déjà trop pleine. On voit réunies dans cet établissement comme aussi dans les autres dont j'aurai à parler plus loin, toutes les races et toutes les religions : Arabes, Turcs, Grecs, Syriens, Arméniens, Persans, Maronites, Italiens, Français, Maltais, Algériens, Coptes, esclaves, fils d'esclaves, fils de beys et de pachas, Juifs, musulmans, grecs-unis, grecs-schismatiques, orthodoxes, catholiques, protestants, chrétiens du rite arménien-schismatique ou du rite arménien-uni, coptes-jacobites, coptes-catholiques, tout le monde, blanc ou noir, s'y coudoie, et, chose qui semble impossible en Europe, tout ce monde s'entend bien, se souffre réciproquement et se prend d'amitié; jamais de discussions religieuses, d'injures musulmanes; et les fils de musulmans fanatiques viennent avec empressement baiser la main des prêtres catholiques et la porter au front. Je n'ai pas besoin de faire ici le tableau de l'enseignement donné par les Frères de la Doctrine chrétienne, il est le même ici que dans leur maison de Passy, avec l'arabe en plus. C'est de la maison des Frères que sont sortis depuis trente ans tous les meilleurs élèves des écoles gouvernementales : les Coptes surtout la fréquentent et y apprennent les connaissances qui en font de fait le partage le plus important de l'administration égyptienne. Ces enfants du peuple forment la majorité des élèves des Frères : on voit donc quel bien font ces humbles religieux et combien ils servent les intérêts de la France même en politique. Il est évident, en effet, que si les enfants élevés pendant dix et même douze ans chez les Frères s'attachent à leurs maîtres, comme ils le font un peu, ils s'imprégnent encore davantage des idées européennes et françaises qu'on leur enseigne malgré eux en quelque sorte, quoique leur esprit ne soit pas bien agissant. Ils ne peuvent cependant s'empêcher de faire la comparaison entre les deux civilisations, ils parlent la langue française avec une grande aisance et un accent très pur; j'en ai moi-même entendu quelques-uns dont la pronon-

ciation était d'une netteté vraiment extraordinaire; ils lisent nos auteurs et les apprennent par cœur; en un mot, la vie intellectuelle qu'on leur insuffle est cette vie de l'esprit qui a fait et fait encore la grandeur de la France. D'ailleurs les Frères ne s'en tiennent pas à l'instruction, leur œuvre est avant tout civilisatrice. Les événements de 1882 les ont complètement ruinés, une bonne partie de leurs élèves sont partis sans payer ce qu'ils devaient; les malheureux ont été massacrés; s'ils étaient Européens, ils n'ont plus reparu; puis le choléra est venu et le directeur actuel des Frères, au milieu de la panique générale, a nourri à ses frais de deux à trois mille personnes pendant trois mois : non seulement les quelques ressources qui restaient à la maison ont été anéanties, mais même l'argent reçu de cette France qui est encore la providence de tout ce qui porte le nom chrétien. Le gouvernement égyptien n'a pas ignoré cette belle conduite : il en a même été reconnaissant selon ses moyens et a donné une somme de six cents francs aux religieux qui, pour nourrir les indigènes, avaient dépensé une somme cinquante fois supérieure. Hélas! que pouvait-il faire de plus. Les Anglais n'avaient-ils pas sauvé l'Egypte pour la dévaliser plus sûrement.

A côté des Frères de la Doctrine chrétienne au Caire et à Alexandrie, se trouvent les Jésuites. On trouve les Jésuites partout, c'est un fait; mais partout ils font du bien, c'est encore un fait. En Égypte, leur action n'est pas ce qu'elle est en Syrie, car il n'y a pas si longtemps qu'ils s'y sont établis, mais elle est déjà fort importante. Seuls en Égypte, à Alexandrie, dans une fort belle propriété proche de la gare, ils ont un établissement d'enseignement secondaire tel qu'on le donne en France : pour les enfants de fonctionnaires français ou européens, ce collège est de la plus grande utilité, puisqu'on y prépare aux baccalauréats français de lettres ou de sciences, comme dans les grands collèges de France. Les Pères jésuites ont procédé dans la ville des Ptolémées, comme ils procédaient en France : ils ont commencé par les basses classes afin de former les enfants à leurs règles et à leurs habitudes : l'année prochaine, les classes de grammaire, jusqu'à la troisième inclusivement, seront complètes. D'une année à l'autre le nombre des élèves, nécessairement très restreint, a plus que doublé, et cependant ne sont admis que les élèves que l'on ne peut absolument pas refuser : le local est trop petit, il faudrait bâtir, mais l'argent manque si le terrain ne manque pas. Déjà l'achat du magnifique jardin et de la

maison où est installée provisoirement l'école s'est coté par deux cent mille francs : la confiance dans la stabilité du gouvernement égyptien, même en possession de nos chers voisins, n'est pas assez grande pour que l'on puisse aller de l'avant. Et cependant un tel établissement, surtout pour les colonies européennes en général et pour la colonie française en particulier, est une bonne fortune. Un grand nombre de familles étaient auparavant obligées d'envoyer leurs enfants en Europe pour leur faire donner une éducation européenne, aujourd'hui elles peuvent, sans la moindre inquiétude, confier leurs enfants à des hommes qui ont toujours passé pour savoir élever la jeunesse.

Au Caire, l'œuvre est différente; mais elle tend à devenir identique si les circonstances sont favorables, et d'ailleurs l'action est déjà fort grande. L'établissement de la *Sainte Famille*, au Caire, s'adresse à tous indistinctement, Européens ou Arabes, musulmans, juifs ou chrétiens : il est formé d'après le même objectif que celui des Frères, mais il s'adresse à une classe plus aisée. En quelques années, trois au plus, le nombre des élèves s'est élevé à plus de cent cinquante, et le phénomène de tolérance que je constatais tout à l'heure en parlant des élèves des Frères, se reproduit chez les Pères Jésuites : toutes les religions, tous les rites, toutes les races vivent en parfaite intelligence. Les Jésuites ont parfaitement vu que faire du prosélytisme à outrance ne peut que faire du mal en Égypte et dans tous les pays musulmans en général : ils se sont bien vite aperçus que le pays musulman assiste au cours de morale, et là son esprit s'imbibe des préceptes chrétiens sans en avoir conscience.

Ce qui distingue l'établissement des Jésuites au Caire, et ce qui lui donne une importance unique en Egypte, au point de vue de l'influence française, c'est le petit séminaire copte qui s'y trouve annexé. Il y a en effet, en ce moment, à la *Sainte Famille*, une quarantaine de jeunes enfants coptes qui se destinent au sacerdoce : quand ils auront fait leurs études littéraires, on leur donnera l'enseignement théologique, et ceux qui auront persévéré iront gouverner les paroisses dans l'intérieur du pays, surtout dans la haute Egypte, où les Coptes sont encore très nombreux. L'enseignement qu'on leur donne se fait en français. Comme l'une des plus grandes occupations du prêtre copte dans sa paroisse est l'enseignement, il est facile de prévoir dès l'instant combien l'influence française

peut gagner par la propagation et l'enseignement de notre langue sur tous les points de l'Egypte, même dans les villages les plus reculés. Le gouvernement français, quel qu'il soit, ne peut pas se tenir à l'écart d'une pareille œuvre, il doit l'encourager et lui venir en aide, car au Caire comme dans la ville des Ptolémées, il faut bâtir, et bâtir coûte cher. D'ailleurs les élèves appartenant à des familles françaises ou simplement européennes peuvent trouver dans le séminaire copte une utile institution pour leur instruction selon le programme des examens universitaires, et cette considération doit encore encourager le gouvernement. Les Jésuites, même chassés de France, sont restés français, et n'en déplaise à beaucoup de gens, ce sont de bons et d'excellents Français; il suffit de les voir à l'œuvre ici pour les juger à leur véritable valeur. A quoi bon le taire? Le gouvernement français lui-même est le premier à le reconnaître : il fait peut-être le bien de manière à ce que sa main *droite* ignore trop ce que fait sa main *gauche*, à l'envers de l'Evangile, mais il est certain qu'il comprend les devoirs que lui a légués l'ancien état de choses en France, et qu'il les remplit. La Compagnie de Jésus doit être la première à le savoir, malgré les décrets et l'expulsion.

Il est regrettable que le défaut de place m'oblige à passer sous silence bien des faits qui feraient toucher du doigt combien la France a su se créer ici d'intérêts par la diffusion de sa langue; mais je ne peux m'empêcher de consacrer quelques mots aux Pères de la Mission d'Afrique qui ont créé des écoles françaises, non pas dans les grands centres de population; mais dans des villes tout à fait secondaires, comme Tantah et Zagazig. On peut encore à la rigueur s'accoutumer à la vie du Caire ou d'Alexandrie; mais à Tantah, à Zagazig et dans d'autres villes purement arabes, la position de ces religieux doit être bien dure et bien pénible. Leur mérite n'en est que plus grand, et après avoir vu ce qu'ils font à Tantah, par exemple, je dois leur témoigner ici ma plus haute estime et ma plus sincère admiration : leur vertu n'est pas commune.

Par ce qui précède, on voit combien les congrégations religieuses d'hommes ont fait et font pour propager l'influence française et pour civiliser l'Egypte par l'instruction. Leur œuvre sera nécessairement lente; elles instruisent leurs élèves, elles se les attacheront peut-être, mais leur action sera presque toujours limitée à un certain laps de temps, et dès le mariage venu tout s'évanouira. En

effet tant que la femme sera traitée en Egypte comme elle l'est, tant qu'elle ne sera qu'un jouet charmant ou un pur animal qu'on possède par plaisir ou par richesse, la civilisation ne fera pas un seul pas en avant. La polygamie entrave et entravera toujours tout progrès moral et par conséquent intellectuel, car j'estime que l'un ne peut pas aller sans l'autre. Par conséquent ce qu'il faudrait faire tout d'abord, c'est instruire la femme, l'instruire de ses devoirs, la rendre industrieuse, lui apprendre à aimer la propreté, le travail et son intérieur. Tant qu'on n'aura pas fait progresser l'éducation intellectuelle et morale de la femme, on aura beau avoir créé, fondé, amélioré, que sais-je? tout ira bien un jour ou deux, mais le troisième tout sera à recommencer, car l'obstacle se sera dressé devant les réformes et les réformes seront tombées devant l'obstacle : la polygamie et tout son attirail de vices, de haines ou de simples inimitiés. L'atmosphère des harems est pestilentielle : elle empêche toute éclosion de l'esprit.

On a compris, ou plutôt on commence à comprendre que c'est là la solution du problème. L'ancien khédive Ismaïl pacha, qui avait fort à cœur de marcher sur les traces de Méhémet-Ali, avait permis à l'une de ses femmes, ayant rang de troisième princesse et demeurée stérile, d'employer sa fortune à fonder une école pour les filles arabes. La princesse Schaschima-Afeît était intelligente : elle voulait non pas apprendre purement à lire ou à écrire aux petites filles de sa race, elle voulait en faire de véritables femmes civilisées, leur donner le goût du travail et de la famille. C'était beaucoup entreprendre : peu de femmes, une quantité très minime de femmes arabes savent lire ou écrire (leur ignorance est cultivé avec soin comme préservatif); toutes, je parle des femmes d'une certaine classe et non des pauvres, toutes haïssent mortellement toute occupation autre que celle de fumer le narguileh, de manger des pâtisseries, de se peindre, de s'habiller et faire des visites. Tout ce qui n'est pas sens est inconnu pour elles. La princesse Schaschima-Afeît le savait, elle voulut réformer et fonder une école. Cette école réunit bientôt plus de trois cents élèves sous l'habile direction d'une jeune Syrienne dont l'éducation s'était faite chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Beyrouth. Imprégnée des idées françaises, ayant vu les Sœurs à l'œuvre, elle rêvait de refaire au Caire ce que les filles de Saint-Vincent faisaient à Beyrouth. Chose rare dans la vie, le rêve qu'elle faisait se réalisa un moment, malgré toutes les

tracasseries dont elle fut l'objet. Les enfants étaient propres, elles apprenaient assez facilement, et si elles oubliaient de même, à force de répéter, on parvenait à leur loger quelques idées dans la tête. Elles apprenaient l'arabe, le turc, le français et, je crois, l'italien. C'était un spectacle assez drôle de voir et d'entendre tout ce petit monde babiller le français et le lire couramment. L'ordre le plus strict régnait dans la maison, le silence même était respecté. Non seulement les enfants s'instruisaient, mais elles apprenaient tous les travaux qui sont de leur ressort; des couturières leur enseignaient la couture, des surveillantes leur faisaient faire le ménage, veiller à la préparation des aliments, en un mot, on les formait à être d'honnêtes épouses et de bonnes femmes de ménage; ce qui ne gâte rien, les arts d'agréments n'étaient pas bannis du programme, les oreilles des petites filles arabes s'accoutumaient à la musique européenne et trouvaient qu'il peut y avoir d'autre musique que le chant nasillard et aigu des chanteurs arabes et des almées. On était même parvenu à les faire jouer de petites comédies devant la princesse et même devant le khédive. Faute grave et qui commença la déchéance de l'école! si le khédive eût été seul, il n'y aurait eu aucun mal, car il était intelligent; mais il y avait avec lui de gros pachas ventrus, rusés, et ils s'aperçurent bien que si l'on civilisait à ce point-là leurs filles, leurs harems couraient grand risque de disparaître tôt ou tard, ou de n'être peuplés que d'esclaves; mais il y avait aussi des cheikhs, des ulémas, ceux-ci comprirent que si l'on européanisait leurs femmes, l'Islam était mort. Le khédive fut donc circonvenu, il pensa faiblir un moment, mais la directrice lui tint tête et lui-même tint tête à ses sujets. Cependant le coup mortel était frappé. Ismaïl tomba, on sait comment, et dans sa chute il entraîna la directrice et l'école. Pendant trois ans l'œuvre fut presque anéantie, quoique vivante; l'œuvre accomplie en six ans, depuis 1873 à 1879, fit naufrage. Un moment, la directrice fut replacée à la tête de l'école par le khédive actuel, mais les événements d'Arabi survinrent et après la *pacification* anglaise, la directrice fut de nouveau disgraciée. Ainsi avorta cet essai. L'école existe toujours à Souffiyeh, mais elle ne bat plus que d'une aile, l'enseignement est tombé, la discipline relâchée, l'éducation anéantie par conséquent. Espérons que l'œuvre pourra reprendre un jour.

D'ailleurs, elle est déjà reprise, mais sur une bien moins vaste échelle. Depuis quatre ans, les Dames de la Légion d'honneur, à la

veille de quitter Ecouen, ont créé deux pensionnats en Egypte : l'un, à Alexandrie, l'autre, au Caire. Elles donnent l'éducation française et tâchent de faire de véritables femmes de leurs élèves. Quelques jeunes filles musulmanes suivent leur école : elles sont légères, mais douces; avec de la patience, on peut les former; mais la patience doit être grande, car la petite fille arabe n'est qu'un petit animal, ne connaissant que la vie purement animale. Les jeunes filles coptes offrent plus de prise et se mettent beaucoup plus facilement aux mœurs et aux habitudes européennes. Quelques-unes d'entre elles ont beaucoup de goût pour les arts d'agrément et y ont fait de grands progrès. Il y a quelques jours, le père d'une de ces jeunes filles revenait remercier la supérieure des Dames de la Légion d'honneur : « Depuis que ma fille et ma nièce sont revenues du couvent, disait-il, je ne reconnais plus ma maison : la propreté y règne en maîtresse, les dépenses sont beaucoup moins fortes, et, cependant, le comfort est bien plus grand; le soir, on me récrée en me faisant de la musique ou en me lisant des livres français, si bien que mon plus grand bonheur est de passer maintenant toutes mes soirées avec mes enfants et ma femme qui ne reconnaît plus ni sa fille ni sa nièce. » Ce fait montrera quel bien l'on peut faire, mais en même temps combien il sera long et difficile d'arriver à étendre cette éducation. A la Légion d'honneur, comme chez les Frères et chez les Jésuites, les religions se coudoyaient : la réserve la plus grande est d'obligation. D'ailleurs, la supérieure se rappelle les paroles que Léon XIII lui a adressées à Rome : « Bon courage et bon succès, ma fille, mais surtout gardez-vous de m'annoncer de nombreuses et rapides conversions. » C'était le mot de la plus grande sagesse.

Je terminerai cette revue trop rapide par les Sœurs de Choubra : à mes yeux, ce sont les plus méritantes. Ces pauvres Sœurs dirigent, dans cette sorte d'avenue du bois de Boulogne du Caire, une institution multiple. Elles ont d'abord un pensionnat et un externat où l'instruction se donne comme dans les écoles françaises et où les résultats obtenus sont très beaux, je l'ai constaté moi-même. A côté de ce pensionnat et de cet externat, il y a un refuge : Dieu seul sait quel mérite peuvent avoir les pauvres sœurs qui sont chargées de ces malheureuses filles ramassées sur tous les chemins et dans toutes les dégradations. J'ai entendu, de mes oreilles entendu le récit des luttes journalières qu'il faut livrer à de véritables tigresses : je n'ai pas besoin de m'appesantir sur ce triste sujet, mes lecteurs

me comprendront. Si, en France, se consacrer à cette œuvre est méritoire au-delà de toute expression, que sera-ce donc au Caire, en Orient, où la femme n'a de la femme que le nom. Que Dieu récompense les sœurs qui se consacrent à cette œuvre : les hommes ne le pourraient pas. J'aime mieux arrêter mes regards sur l'ouvroir et l'orphelinat. J'ai vu là toute une légion de petites filles propres, soigneuses, silencieuses, travailleuses, maniant l'aiguille avec la plus grande dextérité, et cela dès l'âge de quatre ans, et sous la surveillance d'une seule religieuse. Quiconque connaît l'Orient, s'imaginera facilement quelle merveilleuse patience il a fallu avoir pour arriver à un résultat aussi prodigieux. Un Arabe, qui m'accompagnait dans ma visite, était confondu. Je me souviendrai toujours d'avoir vu là une petite négresse arrivée depuis deux jours du Soudan : ses yeux brillaient comme des charbons ardents, ses dents blanches et acérées demandaient à mordre; jamais je n'avais vu semblable enfant de la nature, sauvage au suprême degré, et comprenant cependant qu'au milieu de toutes ses camarades qui lui semblaient autant d'ennemies, elle n'avait qu'une seule défense, la sœur qu'elle tenait par la robe et qu'elle suivait comme une petite chienne. Elle s'adoucira peu à peu, elle apprendra à tenir l'aiguille et à parler français; car tout ce petit monde-là parle français et aime la France. Cependant, malgré l'utilité et la moralité d'un pareil établissement, admirablement aménagé pour qu'aucune des divisions qui le composent n'ait de rapport avec les autres, les pauvres sœurs sont livrées à leurs seules ressources et ne reçoivent rien du gouvernement français. Les pensionnaires elles-mêmes sont souvent élevées gratis, et je connais telle princesse de la famille khédiviale qui y a fait instruire deux petites filles, a payé les premiers mois, puis en a perdu l'habitude et a retiré les enfants déjà grandes, en ne disant même pas merci. Sous ce rapport, l'Egypte est un pays phénoménal : si l'on ne fait pas payer d'avance, on peut être sûr que l'on ne sera pas payé.

## IV

Après cette revue incomplète et rapide des œuvres mises au service de l'influence française, il n'y aura pas un seul de mes lecteurs, j'en suis persuadé, qui ne comprenne facilement combien les intérêts français sont grands en Egypte et sont appelés à se

développer. On n'a qu'à comparer, avec cette riche éclosion d'œuvres françaises, auxquelles je pourrais ajouter l'hôpital français, ce qu'ont fait, depuis deux ans, les conquérants de l'Egypte. On a distribué un très grand nombre de bibles, tant en anglais qu'en français; les bibles ont servi de *bagschich*, et même aux gardiens des monuments publics, on en faisait cadeau en anglais d'abord, et si l'on faisait la grimace, en français. Le moindre grain de mil, je veux dire la moindre piastre, même petite, aurait bien mieux fait leur affaire. On a en outre créé des refuges... pour les chiens errants, une société protectrice des animaux qui, certes, en ont réellement besoin, malgré la douceur proverbiale des Arabes, des sociétés de tempérance à l'usage des soldats de l'armée d'occupation : on a fait venir des diaconesses, elles se sont promenées; on a tenu un meeting à New-Hôtel, pour l'hôpital anglais, on n'y a rien fait : et c'est tout ce que l'initiative anglaise a pu créer. Quant aux enfants errants, quant aux jeunes filles que la misère et le délaissement poussent au vice, les dames anglaises ne s'en sont pas occupées : c'est quelque chose de si sale, qu'un petit Arabe. Oh! *shocking*, ils sont peu ou point habillés! Cependant, les grands esprits de la nation, les *bishops* les plus élevés, ont une idée de génie : ils ont lu dans l'histoire qu'il y a eu autrefois en Egypte une chrétienté très florissante, que ces chrétiens avaient à leur service une langue, nommée langue copte, restée longtemps en usage. Ils se sont même aperçus qu'il y avait encore des Coptes en Egypte; ils en ont conclu qu'ils devaient parler la langue copte, puisque, d'ailleurs, elle est restée la langue liturgique. Alors, ils se sont frappé le front et cette idée lumineuse en est sortie : « Il faut régénérer l'Egypte par le Copte! » Régénérer l'Egypte par la diffusion de la langue copte! C'était, ma foi, une bonne idée exprimée par une belle formule. Malheureusement, ils avaient négligé d'éclairer leur lanterne. La langue copte est encore la langue liturgique, mais pas un seul des *qasis* (prêtre) ne la comprend, ils savent à peine la lire. Il n'y a pas longtemps que j'en ai moi-même fait l'épreuve au vieux Caire : j'étais allé visiter leurs églises, fort intéressantes d'ailleurs; je regardais leurs manuscrits, et un prêtre me demanda si je pouvais lire. Sur ma réponse affirmative et devant la preuve immédiate de mon dire, il resta tout ébahi. Je lui demandai alors s'il comprenait : « Certainement! — Alors, explique-moi ce passage. » Et je mis ma main sur la traduction

arabe. Le malheureux ne put me donner l'explication d'un seul mot : ce n'était cependant que les paroles du signe de la Croix. Il fit la contre-épreuve à mon égard, et mon drogman arabe lui traduisit mes paroles : il vit alors que je comprenais, ce qui n'était pas difficile et s'écria : *Ia salam* « Quelle merveille ! » On voit dès lors combien l'idée lumineuse de régénérer l'Egypte par l'enseignement et la diffusion du copte était une idée riche et praticable. S'ils s'étaient donné la peine de prendre des informations, ils auraient appris que déjà, au Caire, les pères Jésuites réalisaient à cet égard ce qui est réalisable; mais, avec la morgue britannique et l'orgueil qui leur sont propres, ils sont allés de l'avant et n'ont rien fait. Les missions américaines, seules, ont obtenu des résultats et même d'assez beaux résultats; malheureusement, où pour un ministre américain il faut dix ou douze mille francs par an, un missionnaire ou un instituteur catholique vivra pour six ou sept cents francs. Je n'ai pas besoin de faire ressortir les avantages et de tirer la conclusion.

Et maintenant que la France va aller à la conférence, peut-on lui dire qu'elle n'a pas d'intérêts en Egypte? Quelle nation a autant d'intérêts qu'elle dans la vallée du Nil? Sans doute, le nombre des navires anglais qui traversent le canal de Suez est le double et le triple de celui des navires français; mais cela n'empêche pas que le canal soit une œuvre française et qu'il ne doive rester international. Si l'on ne prend que l'influence politique, la France a le premier rang. Elle doit le soutenir et le revendiquer. Elle peut être sûre que derrière elle se rangeront tous les cœurs honnêtes en Egypte. La tâche lui est incommensurablement plus facile aujourd'hui qu'avant le traité de *Tien-Tsin* : l'Angleterre l'a bien compris; et ses journaux qui ont commencé d'abord par saluer avec enthousiasme un traité fait pour eux, disaient-ils, ont subitement changé de ton et en sont venus maintenant aux injures. On en est arrivé à ce moment en Egypte à ne pouvoir plus supporter les Anglais : il faut toute la lâcheté des Arabes pour les souffrir encore. L'Angleterre est complètement impuissante : des signes avant-coureurs annoncent sa dislocation prochaine. On dit qu'au désert, lorsqu'un voyageur malade est près du dernier instant, les chacals et les fauves arrivent, attirés par l'instinct d'un festin prochain : il faut croire sans doute que l'Angleterre est bien malade, du moins en Egypte, car les ministres égyptiens eux-mêmes, Nubar-pacha en tête, trouvent moyen de lui

résister et de refuser d'inscrire au budget les augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires anglais.

Je finissais d'écrire ces lignes, lorsque le télégraphe apporte deux nouvelles dont l'importance est énorme et dénote la faiblesse de notre voisine : en premier lieu, malgré tout ce qu'il en doit coûter à son orgueil, Albion s'est abaissée à demander au gouvernement turc dix mille hommes pour l'aider à remettre l'ordre en Egypte, qu'elle seule a troublé; en second lieu, malgré sa rapacité proverbiale, en face de la pénurie du trésor égyptien dont les caisses sont complètement à sec, elle vient d'abandonner les intérêts de ses actions sur le canal de Suez. Voilà donc où ont abouti ses intrigues et ses menées ténébreuses : elle n'est pas rendue à la fin. Elle a beau faire annoncer à grand son de trompe qu'elle va faire une expédition pour délivrer Gordon : les ignorants seuls peuvent s'y laisser tromper : le citoyen Cook y trouve son profit : ses bateaux vides de passagers sont transformés en canonnières et lui rapportent un petit profit qui n'est pas à dédaigner. Mais après? Avant le mois de septembre le climat est là pour défendre les Soudaniens révoltés, après le mois d'août, les canonnières ne pourront plus servir après la première cataracte, car les eaux ne seront plus assez hautes, le laps de temps pendant lequel on peut faire traverser les cataractes aux bateaux n'étant que de quarante jours environ : c'est aujourd'hui qu'il faudrait être prêt, et Dieu sait si les Anglais le sont. Il ne suffit pas de faire donner des bouteilles de champagne et des caisses de vins français aux officiers anglais qui vont préparer l'expédition avec des plans, ou acheter des chameaux : le gouvernement égyptien pourra solder la carte, mais encore une fois, et après? Après, je le répète, c'est la ruine, la ruine des Anglais d'abord, et de toutes les colonies européennes. « L'odeur du Madhi se fait déjà sentir du haut de la citadelle » : cette parole est prophétique. L'Egypte est remplie des émissaires de ce noir prophète : on parle ouvertement de massacrer tous les Européens, et quoiqu'il y ait loin de la menace à l'exécution, il n'en est pas moins certain qu'une nouvelle défaite des Anglais amènera la ruine de l'Egypte et de tous les Européens qui s'y trouvent. La conférence, si elle se tient, a le droit et le devoir de s'occuper de toutes ces questions : il faut toute l'outrecuidance d'une nation hypocrite pour proposer de borner le rôle de ces assises de l'Europe au simple examen de la question financière. Ce qu'il faut, c'est tra-

duire la coupable à la barre de l'Europe, lui demander compte de sa mission, lui faire rendre gorge et la laisser seule avec son déshonneur.

En finissant, je ferai une simple observation qui étonnera peut-être quelques-uns de mes lecteurs. On ne peut bien voir certains objets que sous un certain angle; et pour prendre cet angle, il faut être à distance : de même pour bien juger de la conduite du gouvernement français à l'extérieur, il faut être éloigné de toutes les divisions intérieures, de toutes les chicanes de parti, et voir quelle est l'appréciation des étrangers. Eh bien, en ce moment, malgré les décrets, les expulsions, la persécution suivie du clergé, malgré toutes les fautes faites à l'intérieur, en mon âme et conscience, en présence de ce que font les autres gouvernements, je le dis dans toute la sincérité de mon âme : on est encore fier d'être Français.

Un Français.

Nota. — Les pages qui précèdent et celles qui ont été publiées le 1er juillet ont été écrites au Caire vers la fin de mai : depuis, les événements ont marché, mais de tout ce que j'ai dit, il n'y a pas un mot à retrancher. Malgré ses protestations de désintéressement, l'Angleterre poursuit son œuvre : M. Gladstone parle et ses agents agissent, les derniers journaux reçus d'Égypte en sont la preuve. Plaise à Dieu que la Conférence maintenant réunie ne soit pas inutile, et que la France reprenne la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre en Égypte.

---

# LES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES AU MOYEN AGE

C'est une des premières appartenances de l'histoire de l'homme que l'étude ou la description du domaine terrestre assigné à sa race par la Providence (*terram dedit filiis hominum*) ; car telle est la définition contenue dans le nom même de cette branche des connaissances humaines, la géographie. Mais les enfants d'Adam n'ont connu que peu à peu leur domaine. L'antiquité n'a eu sur sa configuration, sur ses divisions, sur sa forme que des notions vagues, plutôt des instincts que des notions, plutôt des théories que des certitudes basées sur le témoignage des yeux et de l'expérience. Le moyen âge a possédé des éléments de vérité beaucoup plus considérables; toutefois l'héritage des anciens et la légende se sont mêlés chez lui aux connaissances nouvelles dans une telle proportion, que sa géographie nous paraît encore très arriérée. Enfin les temps modernes, parvenus à la possession complète du globe, sont cependant encore dépourvus de renseignements précis sur quelques-unes de ses parties : l'intérieur de l'Afrique; les parages des pôles sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Et même pour les pays connus, quelle n'est pas notre ignorance au sortir du collège, et parfois toute la vie! On a assez amèrement reproché aux Français de nos jours, et ils ont eux-mêmes assez vivement senti depuis, qu'ils avaient négligé de se tenir au courant des progrès de la science géographique. Aussi seraient-ils mal venus à accuser sur ce point l'impéritie de leurs pères, et je dirais volontiers au plus grand nombre d'entre eux : O vous qui connaissez si mal la sphère terrestre, et qui cependant possédez la vapeur, et les chemins de fer, et l'électricité, et les cartes les plus exactes, et les voyages autour du monde en quatre-vingts jours, soyez un peu indulgents pour ceux qui n'ont eu rien de tout cela et qui néanmoins ont étudié, voyagé, qui ont frayé les chemins, qui

ont cherché, qui ont découvert! Christophe Colomb, pour trouver le nouveau continent, ne s'est inspiré que d'un seul livre; et ce livre est celui d'un géographe du treizième siècle : c'est la relation des voyages aventureux du célèbre Marco Polo.

Nous nous trouvons donc, à cette époque, en face d'une ignorance plus grande que la nôtre, quoique bien plus explicable, mais moins profonde que celle des anciens. C'est, du reste, la condition générale du moyen âge dans l'ordre scientifique proprement dit, dans tout ce qui est science de la nature ou de la matière. Jusqu'où était-elle poussée, cette ignorance? On l'a fait aller quelquefois bien loin. En entrant dans les détails, nous verrons au juste ce qu'il faut en penser.

La géographie n'a point alors de place à part dans le programme des écoles. Mais elle est confondue avec les mathématiques, ou du moins avec une branche des mathématiques qui n'embrassait d'abord que la mesure de la terre, la géométrie. Or, la géométrie fait partie intégrante du *quadrivium*. Les savants et les encyclopédistes ne manquent pas, dans leurs traités, de donner à la science géographique le rang et l'importance qui lui appartiennent. Vincent de Beauvais en traite dans son *Speculum naturale*, Brunetto Latini, dans son *Trésor*, Gervais de Tilbéry dans son *De otiis imperialibus*, Honoré d'Autun, ou son traducteur, dans son *Image du monde*, sans compter quelques écrivains spéciaux, sans compter les voyageurs, les pèlerins, qui tous, dans leurs récits, se préoccupent de décrire et de faire connaître les contrées qu'ils ont traversées, leur aspect physique, leurs ressources, leurs populations, leurs mœurs.

Les itinéraires des pèlerins d'Orient forment tout un genre, tout une littérature à part, que l'on fait rentrer à bon droit dans la série des traités géographiques, et qui a contribué plus que toutes les études des savants renfermés dans leur cabinet au développement de cet ordre de connaissances. Lorsque leur collection, qui commence à peine à voir le jour, sera entièrement publiée, on pourra certainement juger et comprendre bien des progrès dont la source nous échappe encore. Et à côté des pèlerins, à côté des croisés, il faut nommer les missionnaires, les Plan-Carpin, les Rubruquis, et tant d'autres moines intrépides (Dieu seul sait leurs noms), qui s'en allaient avec une imperturbable assurance porter aux peuplades barbares les bienfaits de la foi, pour rapporter

à leurs compatriotes les bienfaits de la science. Échange heureux, par lequel les humbles colporteurs de l'Évangile, les envoyés du pape et de saint Louis ont doublement servi la cause de la civilisation.

On cherchait donc avec une avide curiosité à acquérir les notions géographiques dont on manquait encore, mais dont on sentait le besoin. Le génie des grandes découvertes travaillait déjà cette société chrétienne, qui allait bientôt se lancer à corps perdu dans le vaste inconnu des mers. Les croisades avaient donné le branle ; le prosélytisme catholique, qui ne voulait pas laisser un seul coin du monde sans croix et sans autel, allait achever l'œuvre commencée par les défenseurs du tombeau du Christ. Jusqu'aux temps modernes, tous les explorateurs, tous les trouveurs d'îles et de continents furent des apôtres. Ce ne sont donc pas, comme l'avance Daunou, les écrivains arabes qui ont été les premiers et uniques maîtres des Européens en fait de géographie. Qu'Abulféda, qu'Edrisi, que Nassir-Eddim, que vingt autres Orientaux aient composé, vers le treizième siècle, des traités fort savants sur la matière ; ils n'ont pu avoir qu'une influence bornée sur la marche de la science chez les peuples de l'Occident, qui ne les lisaient guère, en dehors d'un groupe d'érudits très restreint. Tout au plus leur ont-ils communiqué la notion des systèmes grecs, du système de Ptolémée en particulier. Mais les véritables initiateurs, les véritables promoteurs du progrès éclatant qui allait s'accomplir, ce ne furent point ceux-là, ce furent ces religieux et ces fidèles enthousiastes, qui s'en revenaient par milliers des contrées de l'Orient, la mémoire et la bouche pleine de merveilles, qui les décrivaient sur le vélin, qui les racontaient de vive voix, et qui, par là, excitaient autour d'eux cette noble et insatiable passion de l'inconnu, mère de toutes les tentatives généreuses, de toutes les conquêtes utiles. Loin d'être dû aux enfants de Mahomet, ce mouvement fécond, qui devait aboutir à la rénovation de la face du globe, sortit précisément des entreprises dirigées contre eux. Ainsi donc, rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Ce n'est point au Croissant que la science doit ici l'hommage de la reconnaissance : c'est à ses adversaires, c'est à l'apostolat chrétien, c'est à ce feu sacré que le Sauveur était venu allumer sur la terre, et que ses disciples ont voulu, suivant ses désirs, répandre partout. Il faut résister à cette tendance trop commune qui nous fait faire, dans nos origines scientifiques, une large part aux Arabes. La religion musulmane est, au fond, la mère de

l'immobilité; ses croyants sont assis à l'ombre de la mort. La nôtre est la mère de l'activité et du progrès; les nations chrétiennes sont seules en pleine possession de la vie.

Après nous être demandé où en était l'idée de la science géographique, cherchons où en était cette science elle-même.

Et d'abord, comment le globe terrestre se présente-t-il à l'esprit des contemporains? Est-ce sous la forme d'un globe ou d'une assiette gigantesque? Grande question, qui fit jadis beaucoup de bruit :

Dames Mitis disaient à leurs petits enfants :
Il fut un temps où la terre était plate.

« La sphéricité de la terre, nous dit encore le grave Daunou dans ce *Discours sur l'état des lettres au treizième siècle*, qui passe aux yeux de bien des gens pour la loi et les prophètes, et qui devrait l'être, en effet, à raison de la place qu'il occupe, la sphéricité de la terre était ignorée du vulgaire, et méconnue même par la plupart des hommes instruits. » Mais les hommes instruits qui traitaient alors de la géographie, ce sont ceux que j'ai nommés tout à l'heure : c'est Gervais de Tilbéry, c'est Honoré d'Autun, quelques autres encore; le compte en serait bientôt fait. Or, que nous disent-ils sur ce point capital? On trouve dans Gervais un singulier passage, sur lequel Daunou ne manque pas de s'appuyer, et qui est ainsi conçu : « *Nos tamen assignantes orbis divisionem distributioni filiorum Noë, orbem totius terræ Oceani limbo circumseptum et quadratum statuimus, ejusque tres partes Asiam, Europam et Africam nominamus.* » Il y a déjà une certaine contradiction entre les mots *orbis* et *quadratus*, si l'on veut prêter à ce dernier le sens de carré. Cette contradiction a été remarquée dans un autre article de l'*Histoire littéraire*, par Petit-Radel. Comment un globe, un *orbe* pourrait-il être carré? On m'objectera que les anciens, qui ne croyaient pas à la forme sphérique de la terre, se servaient nonobstant de ce terme : *orbis terrarum*. Je l'accorde; l'auteur du moyen âge a pu l'employer, lui aussi, dans la même acception indéfinie. Mais *quadratus* veut-il bien désigner ici la forme carrée? Daunou le croit fermement et traduit sans hésiter : « Nous plaçons le monde carré au milieu des mers. »

Je ferai observer d'abord que, dans ce cas, il s'agirait tout au plus de la forme des terres ou des continents enfermés par la mer (*Oceani limbo circumseptum*), et non de celle de l'ensemble de

l'univers, terre et mer comprises. Toutefois la structure de la phrase semble indiquer un sens différent. *Orbem totius terræ Oceani limbo circumseptum et quadratum statuimus*, signifierait, mot à mot, en adoptant le sens de carré : « Nous plaçons toute la masse de la terre entourée de la ceinture de l'Océan et carrée » ; ce qui serait à tout le moins une construction fort vicieuse. N'est-il pas plus naturel de traduire, en suivant le texte littéralement : « Nous calculons, nous pensons que le monde terrestre est entouré et encadré (*quadratum*) par une ceinture de mers? »

Ducange ne mentionne pas cette acception du mot *quadratum* ; mais il cite *quadrum* avec le sens d'entourage ou d'environs. Le dérivé devait donc se dire dans le même sens, pour environné. L'autorité du savant linguiste et les lois de la construction grammaticale, en voilà plus qu'il n'en faut pour appuyer notre interprétation. Mais ce qui achève de la justifier, c'est que le même auteur, le même Gervais de Tilbéry, dans un autre passage, absolument clair celui-là, professe de la façon la plus affirmative l'opinion de la sphéricité : « *Forma ejus* (*terræ*) *rotunda est ad modum pilæ.* » *Pila*, d'après Ducange, désigne un globe, en parti culier le globe placé par les sculpteurs ou les peintres dans la main des rois et des empereurs comme un emblème de leur souveraineté. *Rotunda* ne laisse d'ailleurs aucun doute : c'est notre mot français, c'est notre mot *rond* lui-même, avant sa contraction. A moins donc de supposer que le grave physicien qui écrivait pour l'empereur Othon disait tantôt blanc, tantôt noir, ou qu'il ne savait ce qu'il disait, il faut admettre que, dans le premier passage de son livre, il n'a nullement voulu parler de cet orbe carré qui équivaudrait à peu près à la quadrature du cercle. Quant aux autres géographes, évidemment Daunou ne s'est pas donné la peine de les interroger. Honoré d'Autun, l'auteur de l'*Imago mundi*, et le poète français qui l'a traduit au treizième siècle, lui auraient répondu : La terre est ronde ; la terre a l'apparence d'un œuf (comparaison très en vogue au moyen âge et renfermant peut-être une allusion à l'aplatissement des pôles). Ils lui auraient même fourni une démonstration de cette rondeur :

Oïr poés, se il vous plaist,
Comment la terre reonde est.
Qui tant poroit en haut monter
En l'air, qu'il poïst regarder
La terre par vaus et par plaignes,

La hautèche des grans montaignes
Et les grands valées profondes,
Les flos de mer et les grans ondes,
Si sembleraient tout de voir
Enver la terre autant valoir
Comme il feroit d'un chevel d'ome
Sor un doit ou sor une pome, etc.

Alain de Lille, le Docteur universel, lui aurait répondu à son tour : Mais j'ai déclaré, dès le siècle précédent, dans mon *Anti-Claudianus*, que le monde avait une forme arrondie (*teretem formam*). Tous les maîtres du temps se seraient écriés en chœur : Mais nous enseignons cela journellement dans nos chaires, dans nos écoles. Où donc sont les autorités du critique de l'*Histoire littéraire?* Quels témoignages oppose-t-il à cet accord significatif, en dehors de celui de Gervais, qui ne dit nullement le contraire? Aucun. Ce n'est vraiment pas assez. Ainsi, lors même que la théorie du monde carré aurait eu antérieurement des partisans, nous ne pouvons admettre qu'au treizième siècle nos pères l'aient professée ni qu'ils aient méconnu la sphéricité.

L'*Image du monde* nous parle aussi des antipodes, des aspérités inappréciables, perdues dans la masse du globe, représentées par les hautes montagnes, du vaste Océan qui enveloppe les terres, de la main de Dieu qui soutient le monde au milieu de l'air, des cinq zônes qui le partagent, du mouvement des fleuves et des marées. Les théories modernes du neptunisme et du platonisme lui sont connues. Toutes ces notions générales se lient, sans doute, à des systèmes étranges, à des explications risquées, que nous retrouverons un jour en examinant l'état de la cosmographie et de la physique. Mais voilà déjà bien des vérités acquises, bien des pas de faits dans la voie de l'exactitude et du bon sens.

La description de la terre ne se fait pas uniquement par l'écriture : on commence à tracer des cartes moins informes que celles des anciens ; on a de véritables mappemondes, embrassant toutes les contrées connues. La justesse des proportions y fait encore défaut ; mais les indications de toute sorte s'y multiplient. « Le moine qui achevait, en 1303, les Annales des dominicains de Colmar nous apprend qu'en 1265 il avait tracé une mappemonde (*mappam mundi descripsi*) sur douze peaux de parchemin. Ces cartes générales vont bientôt devenir très nombreuses. Plusieurs manuscrits de l'*Image du*

*monde*, soit dans l'ancien texte latin, soit dans le poème français, sont accompagnés de planisphères. » Et si l'on veut descendre jusqu'au siècle suivant, ces exemples abondent : « Deux mappemondes, datées de l'an 1346, avec enluminures, avec lettres d'or, attestent les encouragements que recevait ce genre d'études. Les annotations ou légendes, qui commencent à se multiplier sur les grandes cartes, indiquent souvent des traditions fort douteuses, ou même tout à fait mensongères. Il y en a cependant où sont notés quelques événements historiques. La mappemonde du musée Borgia rappelle ainsi la bataille de Poitiers et la captivité du roi. Au nord de la ville de Bordeaux, désignée par son nom français, on lit : *Joannes, rex Francie, hic capitur per principem Walie in bello.* Charles V, déjà possesseur d'un dessin très informe du globe terrestre, placé, vers 1364, à la suite de la copie des Chroniques de Saint-Denis, où il a écrit son nom, avait, de plus, la grande carte catalane rédigée en 1375, aujourd'hui publiée et commentée : *Quarte de mer en tabliaux, faicte par manière de unes tables painte et ystoriée, figurée et escripte, et fermant à IIII fermoers.* Cette carte, qui n'est pas un simple portulan, et qui comprend un grand nombre de positions fort éloignées de la mer, se recommande, comme d'autres de ces temps, malgré des erreurs grossières, par une dimension moins étroite que celle qui était alors en usage, par une nomenclature plus riche, et par des légendes qui ne sont pas toujours fabuleuses (1). » Cette appréciation, que j'ai voulu transcrire textuellement, émane de la plume d'un des successeurs de Daunou, plus équitable que lui, en dépit de ses préventions, le savant Victor Le Clerc.

Après l'ensemble du globe, descendons à l'examen de ses différentes fractions. Nous avons vu tout à l'heure que Gervais de Tilbéry divisait le monde en trois parties, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. C'est la division généralement adoptée de son temps. Ces trois parties sont très inégalement connues. Nous allons les parcourir à vol d'oiseau, en nous plaçant au point de vue des contemporains de saint Louis, pour savoir ce qu'ils pensaient de chacune d'elles; nous allons entreprendre, nous aussi, notre petit tour du monde à la vapeur, et nous pousserons même une reconnaissance jusque dans la quatrième partie, qui n'était pas tout à fait aussi

(1) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 480.

ignorée que cette nomenclature peut le faire supposer. Partons du point où nous sommes : nous traversons d'abord la France. Une description sommaire de la France nous est donnée par Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre, en tête de sa chronique. Mais, chose curieuse, il ne la divise pas en duchés, en comtés, en fiefs, ni même en sénéchaussées ou en provinces royales, comme elle l'était matériellement au treizième siècle. Il s'en tient à l'ancienne répartition par métropoles et par cités, remontant à l'administration romaine. C'est que cette dernière division a été conservée par l'Église : chaque métropole est devenue un archevêché, chaque cité est devenue un évêché. Un bon clerc considère avant tout l'ordre de choses ecclésiastique, et ne tient pas compte du reste. Cependant Abolant parle des rois de France et de leurs agrandissements jusqu'au règne de Philippe-Auguste, et, comme tous les érudits de l'époque, il mêle l'histoire à la géographie. C'est ce que fait aussi Gervais de Tilbéry, qui répète à ce propos la fabuleuse légende de l'origine troyenne des Francs, si profondément enracinée au moyen âge (1). En passant par la Provence, le même écrivain s'arrête à nous décrire la consistance de l'ancien royaume d'Arles, sur laquelle ont régné tant d'incertitudes, et à nous faire un curieux portrait des Provençaux, qu'il avait vus de près en exerçant les fonctions de sénéchal d'Arles. Il continue ensuite son tour d'Europe. Son itinéraire est assez bien raisonné : il commence par le nord, pour redescendre par l'est jusqu'à la Grèce et l'Italie. Presque tous les détails qu'il nous donne, chemin faisant, sont exacts. Il les complète dans un autre chapitre en traitant à part, suivant l'usage de son siècle, des îles de l'Océan, notamment de la Grande-Bretagne et de l'Hibernie ou de l'Irlande. Abolant, qui parle aussi de cette dernière, s'aventure davantage : il la place entre la Bretagne et l'Espagne, ce qu'on ne peut admettre qu'avec une forte dose de bonne volonté, et il termine l'Europe au nord par une grande île appelée *Scanzia* (peut-être l'Islande). Au reste, toute la région septentrionale est ce que les géographes connaissent le moins bien dans l'Europe, et cela se conçoit. Ainsi Vincent de Beauvais, qui subdivise avec méthode les différentes contrées européennes, asiatiques et africaines, sans toutefois préciser les positions et les distances, Vincent de Beauvais suppose que l'Océan termine l'Europe vers le 60e degré de latitude,

(1) *Hist. littér.*, XXVII, 96.

ou du moins n'en sépare que des fractions insulaires; il ne se fait pas une idée juste de la mer Baltique. Albert le Grand est plus instruit : il représente cette mer comme un grand golfe ou sinus que le continent environne, ce qui est l'exacte vérité (1). Il paraît, d'après Æneas Sylvius, que cet illustre docteur a été le premier à bien connaître ce golfe et les pays bornés par lui.

Pénétrons dans l'Asie. Ce berceau du genre humain est encore pour nous la région des mystères et des merveilles. Combien son aspect ne devait-il pas frapper l'imagination naïve de nos pères! C'est de là que les pèlerins et les missionnaires ont rapporté toutes ces descriptions étonnantes, toutes ces légendes curieuses, tous ces contes mêlés de vérités, qui fourmillent dans la littérature de l'époque. C'est là qu'ont voyagé Marco-Polo, Rubruquis, Plan-Carpin, et tous les prédicateurs envoyés par saint Louis chez les Tartares. Aussi les détails abondent-ils sur les populations asiatiques, leurs mœurs, leurs pays; et l'on est tout surpris de trouver, au milieu d'un dédale de fables, des observations concordant admirablement avec les récits des voyageurs modernes. Il va sans dire que c'est avant tout la Terre-Sainte qui est l'objet d'une étude approfondie de la part de ces fidèles croyants; car, dans toutes leurs occupations, dans tous leurs travaux, ils restent les serviteurs zélés de Jésus-Christ et les défenseurs de sa cause. Parmi les descriptions relatives à cette glorieuse contrée, parmi la foule des itinéraires et des relations, il faut distinguer les produits de l'esprit chevaleresque et ceux de l'esprit apostolique. Les impressions de voyage des laïques, des chevaliers, sont représentées notamment par le plus fameux livre du siècle; car l'*Histoire de saint Louis* par le sire de Joinville n'est en grande partie qu'un résumé de ce que l'auteur a observé ou appris sur la Palestine et l'Égypte. On voit par l'étude détaillée de ses intéressants récits, combien de traits d'histoire et de géographie locale pouvait fournir aux croisés un seul voyage en Orient. Nous ne nous y arrêterons pas ici, afin de réserver notre attention et la place qui nous est accordée pour des œuvres moins connues. Dans la classe des relations composées par des clercs, les plus remarquables sont peut-être celles de Jacques de Vitry, l'évêque de Saint-Jean-d'Acre, qui prit part à la croisade de Jean de Brienne, en 1218, et celle du frère Brocard, dominicain, qui séjourna long-

(1) *Hist. littér.*, XVI, 122.

temps en Palestine dans le dernier tiers du même siècle. Mais la seconde seule a un caractère essentiellement géographique; l'autre est une histoire d'Orient, comme son auteur l'a intitulée, et, tout en la recommandant à l'intelligente curiosité du lecteur, je ne dois pas m'y arrêter non plus. Elle est, d'ailleurs, moins riche en indications topographiques précises qu'en légendes sur Mahomet et ses sectateurs, sur l'histoire naturelle du pays, sur le Paradis terrestre, etc.

L'ouvrage de Brocard, au contraire, répond à son titre (*Description de la Terre-Sainte*) par un luxe d'observations et de recherches qui en fait un véritable traité scientifique, comme on pouvait en rédiger alors. S'il rapporte aussi de vieilles traditions, ce n'est pas sans une certaine critique. Ainsi, quand les Moines grecs de Samarie lui disent que leur chapelle a été sanctifiée par l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, il refuse de les croire sur parole : *Quod ego frivolum puto;* et il nous en explique la raison. Quand il visite la montagne de Gelboé, il réfute ceux qui croyaient que l'imprécation lancée par David, après la mort de Jonathas, s'était accomplie à la lettre : « Il n'est pas vrai, dit-il, qu'il ne tombe sur cette montagne ni rosée ni pluie; car j'y étais le jour de la Saint-Martin, l'an du Seigneur 1283, et il y tomba une telle pluie, que je fus bel et bien mouillé jusqu'à la peau (*ita quod usque ad carnem fui madefactus*). Je dirai même que la vallée est remplie d'eaux qui viennent des pluies de la montagne, tout en reconnaissant que plusieurs parties sont pierreuses, sèches, stériles, comme les autres montagnes d'Israël. » Enfin, contrairement à la plupart de ses devanciers et de ses confrères, notre dominicain prend soin, dans ses descriptions, de marquer les distances; il le fait souvent avec justesse, mais jamais il ne s'éloigne de la vraisemblance, et par ses propres vérifications il arrive à retrouver les rapports entre l'état ancien et l'état moderne du pays; ce que beaucoup de voyageurs de notre siècle n'ont même pas tenté. Dans ce but, il avait consciencieusement parcouru la Palestine à pied, à différentes reprises, en suivant un plan méthodique et raisonné, qu'il a exposé dans son intéressante préface (1).

Nous ne sommes donc pas ici en face d'un récit de voyage ordinaire. C'est une œuvre de savant, c'est une œuvre de géographe. Elle se termine, après les constatations de détail, par une récapitulation digne d'un statisticien, donnant à la Terre-Sainte 16 lieues en

(1) V. *Hist. littér.*, XXI, 183.

largeur, 86 en longueur, puis par deux chapitres d'un intérêt particulier, l'un sur les productions du sol, l'autre sur les populations qui l'habitent. Tous les renseignements donnés par l'auteur sont d'un prix inestimable pour celui qui veut se rendre compte de l'état moral et matériel de la Palestine à la fin du treizième siècle. Aussi le livre du frère Brocard, trop peu connu et trop peu utilisé, a-t-il arraché à la critique le plus difficile des témoignages d'admiration. Victor Le Clerc, par exemple, l'appelle un des ouvrages les plus instructifs qui nous soient parvenus; et c'est à peine s'il ajoute quelques réserves à cet éloge si bien mérité.

Au-delà de l'ancienne Judée et de ses environs, la vieille Asie commence aussi à livrer ses secrets aux voyageurs européens. Gervais de Tilbéry, qui toutefois ne parle pas *de visu* de cette partie du monde, donne l'énumération complète des villes cathédrales qu'elle renferme, comme il l'a fait pour l'Europe. Il décrit les merveilles de l'Inde, qu'il divise en trois régions : *India superior*, *India inferior*, *India meridiana*. Il parle, comme Jacques de Vitry, de races étranges remarquées dans ces contrées, de géants, de pygmées, de cyclopes, de dragons, de griffons, puis de montagnes d'or, puis du paradis, situé à l'entrée de l'Orient : *Locus inadibilis hominibus, quia igneo muro usque ad cœlum cinctus;* ce qu'il faut peut-être entendre de la zône torride, comme on l'a conjecturé avant nous. Et après le paradis, il place une région déserte, impraticable, remplie de serpents et de bêtes féroces. Tout cela est de la fable, mais de la fable issue bien souvent d'une altération, d'une interprétation de faits réels, comme dans la mythologie antique, et l'on ne saurait rejeter en bloc toutes ces vieilles traditions, dont plus d'une se trouve expliquée, sinon justifiée, par les derniers progrès de la science. Une bonne partie, d'ailleurs, vient des écrivains anciens. Brunetto Latini, qui en reproduit beaucoup du même genre, ne fait que répéter les bruits rapportés jadis par Pomponius Mela, par Pline, et principalement par Solin, l'auteur du *Polyhistor*, qui écrivait au troisième siècle. Nous ne trouvons donc pas ici une supériorité bien marquée sur la géographie antique.

Mais laissons ces rapporteurs de seconde main, et consultons ceux qui décrivent uniquement ce qu'ils ont vu et entendu. Laissons même les récits recueillis par Joinville de la bouche des missionnaires de la Tartarie; ils tiennent aussi de la légende, en partie du moins, puisque, d'après elles, la distance de la Palestine à la rési-

dence du grand Khan aurait été d'un an de marche, à raison de 10 lieues par jour, ce qui ferait un total de 3650 lieues. Laissons également la relation si attachante du frère mineur Guillaume de Rubruquis, envoyé par saint Louis chez les Tartares, quoiqu'elle renferme des trésors de curiosité ; nous ne pouvons malheureusement tout analyser. Tenons-nous-en au fameux voyage de ce Marco Polo, qui était vénitien, mais qui écrivit en français, et dont les descriptions empruntent une importance exceptionnelle au séjour prolongé fait par lui dans la plus mystérieuse de toutes les contrées de l'Orient, dans la Chine. Ici, nous ne sommes plus dans la fable, nous ne sommes plus dans la fantaisie ; nous sommes dans la vérité historique et géographique, et nous allons constater tout de suite un pas immense. Le livre de Marco Polo est une série de révélations pour nous-mêmes, qui savons encore si peu de chose sur l'extrême Orient. Pour ses contemporains, c'était un recueil d'inventions tellement audacieuses, que beaucoup refusaient d'y croire. « Rétractez-vous toutes les divagations que vous avez rapportées? demanda-t-on à l'auteur au moment de sa mort. — Je jure, répondit-il, que je n'ai pas écrit la moitié des choses que j'ai vues et touchées. » Quel dommage que cette seconde moitié n'ait pas été, comme la première, confiée au vélin ! On en jugera par ce simple détail : si elle l'eût été, l'imprimerie se fût répandue en Europe deux cents ans plus tôt qu'elle ne l'a fait. Effectivement, Marco Polo l'avait vu pratiquer aux Chinois ; il avait rapporté de leur pays des bois à imprimer, et ces bois, au lieu d'en expliquer l'usage dans son livre, il se borna à les communiquer à quelques amis ! « Il paraît, dit un savant anglais, analysant les travaux de la société des *Philobiblon* de Londres, qu'un certain Pamfilo Castaldi, de Feltre, aurait connu l'imprimerie xylographique et l'aurait employée, vers la fin du quatorzième siècle, d'après l'idée que lui en avaient donnée des bois que Marco Polo rapporta de Chine à Venise, et qui avaient servi à l'impression de livres chinois. La tradition nous apprend que Gutenberg, qui épousa une personne appartenant à la famille vénitienne des Contarini, avait vu ces bois à imprimer, et que, développant cette idée, il arriva à l'invention de l'imprimerie, qui ainsi se relierait directement, par l'intermédiaire de Marco Polo, à la pratique de cet art en Chine (1). » Ainsi, voilà une double révélation

(1) V. *Le livre de Marc-Pol*, éd. Pauthier, introduction.

qui atteste à la fois l'antiquité des premières presses et l'authenticité des explorations de notre voyageur. Ce dernier point est, du reste, acquis par une foule de preuves de toute espèce, que l'éditeur de son texte français, M. Pauthier, a accumulées dans l'intéressant commentaire dont il l'accompagne. En voici une des plus curieuses, empruntée aux récentes découvertes de la science. Marco Polo parle, dans un de ses chapitres, de *tables de commandement* que le grand Khan donnait aux personnages élevés remplissant des fonctions à sa cour, et dit à ce propos : « Celui qui a seigneurie de cent hommes (qui commande à cent hommes) a table d'argent; et qui a seigneurie de mille, si a table d'or ou d'argent doré. Celui qui a seigneurie de dix mille a table d'or à tête de lyons... Et en toutes les tables y a escript un commandement qui dist : Par la force du grant dieu et de la grant grâce qu'il a donnée à notre empire, le nom du kaan soit beneoit, et tuit cil qui ne l'obéiront soient mort et destruit. » C'était là un de ces détails étranges que le scepticisme des Européens s'empressait de révoquer en doute. Or, il y a peu d'années, au fond de la Russie méridionale, on a découvert une de ces tablettes de commandement, en argent, portant une inscription mongole dont les savants ont donné la traduction suivante : « Par la force et la puissance du ciel, que le nom de Mong-Ké-Khan soit honoré, béni; qui ne le respectera pas périra. » La similitude est frappante, et ce fait doit nous mettre singulièrement en garde, lorsque nous sommes tentés de rejeter *à priori* les narrations des anciens voyageurs.

Marco Polo passa dix-sept ans au service du souverain mongol; il avait été conduit auprès de lui par son père et son oncle, qui faillirent convertir à la foi chrétienne ce potentat et son peuple, dans une de ces entreprises aventureuses par lesquelles se signalaient déjà les riches négociants de Venise ou de Gênes. Il remplit pour lui des missions importantes dans les différentes contrées de l'Asie, et même plus loin; il se rendit en ambassadeur auprès de plusieurs princes barbares; il gouverna trois ans plus de vingt villes chinoises conquises par son maître; en un mot, il était devenu un vrai Tartare lorsqu'il revint, en 1295, se présenter à ses concitoyens; si bien que ceux-ci, le voyant habillé et rasé à la mongole, l'entendant parler avec un accent exotique fort prononcé, eurent toutes les peines du monde à le reconnaître. Il n'avait donc rien négligé pour acquérir une connaissance approfondie des populations asiastiques. Qu'on

juge tout ce qu'il devait avoir appris et de quelle autorité pouvaient être ses dépositions! L'Arménie, la Turquie d'Asie, la Perse, l'Inde, la Mongolie, la Chine, la Cochinchine, le Japon, les îles de Java, de Ceylan, et d'autres pays moins importants sont décrits dans son livre, avec un luxe de traits de mœurs, d'histoires, de traditions qui charme le lecteur. Pour avoir une idée de sa manière, il faut lire notamment ce qu'il dit d'une des provinces les plus curieuses de l'Inde, celle de Malabar (1). On ne peut apprendre sans étonnement qu'il existait alors, dans ces parages reculés, une chrétienté et un pèlerinage au tombeau de l'apôtre saint Thomas; mais on aurait bien des surprises de ce genre si l'on feuilletait l'ouvrage entier. De telles révélations, étendues à tout le vaste continent asiatique, devaient forcément renouveler la face de la science géographique, en attendant qu'elles renouvelassent, par leurs conséquences, la face de l'univers. Aussi un des juges les plus compétents, le savant Walckenaer, a-t-il rendu au célèbre explorateur du treizième siècle cet hommage mérité, qui résume en quelques mots les immenses résultats de son œuvre, plus grands, à coup sûr, qu'il ne pouvait les prévoir lui-même :

« Comme chaque jour les notions sur les pays décrits par Marco Polo confirmaient de plus en plus ce qu'il en avait dit, les cosmographes les plus instruits s'en emparèrent. Ils *dessinèrent d'après elles sur leurs cartes, comme d'après les seules sources authentiques, toutes les contrées de l'Asie à l'orient du golfe Persique et au nord du Caucase et des monts Himalaya, ainsi que les côtes orientales d'Afrique*. De cette manière, les idées erronées des anciens sur la mer des Indes furent corrigées et leurs noms, depuis longtemps hors d'usage, reparurent. La science se trouva régénérée; et, quoique encore imparfaite et grossière, elle fut en harmonie avec les progrès des découvertes et les langues usitées à cette époque. On vit paraître *pour la première fois* sur une carte du monde la Tartarie, la Chine, le Japon, les îles de l'Orient et l'extrémité de l'Afrique, que les navigateurs s'efforcèrent dès lors de doubler. Le Cathay, en prolongeant considérablement l'Asie vers l'est, fit naître la pensée d'en atteindre les côtes et de parvenir dans les riches contrées de l'Inde, en cinglant directement vers l'Occident. C'est ainsi que Marco Polo et les savants cosmographes qui, les premiers, donnèrent du crédit

(1) V. *Le livre de Marc Pol*, t. II, p. 600 et 618, etc.

à sa relation, ont préparé les deux plus grandes découvertes géographiques des temps modernes : celle du cap de Bonne-Espérance et celle du Nouveau-Monde. Les lumières acquises successivement pendant plusieurs siècles ont de plus en plus confirmé la véracité du voyageur vénitien; et lorsqu'enfin la géographie eut atteint, au milieu du dix-huitième siècle, un haut degré de perfection, la relation de Marco Polo servit encore à d'Anville pour tracer quelques détails du centre de l'Asie (1).

Je me suis étendu particulièrement sur les notions relatives à cette partie du monde parce qu'elle fut alors le théâtre des efforts les plus actifs de la curiosité européenne et du prosélytisme chrétien, ligués ensemble pour conquérir la terre. Il me reste heureusement peu de chose à dire sur l'Afrique. La région septentrionale de l'Afrique n'avait pas cessé d'être connue et fréquentée depuis l'antiquité. Les côtes barbaresques furent même, au moyen âge, le théâtre d'un commerce actif entre les populations du bassin de la Méditerranée, et l'on sait assez jusqu'à quel point les croisades développèrent les relations des Européens avec l'Égypte, avec Tunis et leurs rivages. Mais, jusqu'au treizième siècle, on ne se figurait pas la profondeur du vaste continent africain, et on le faisait généralement finir, avec Edrisi, aux environs de l'équateur. La ligne équatoriale n'avait pas été franchie. Elle devait l'être bientôt, et ce progrès découla non seulement des découvertes de Marco Polo, mais de celles qui furent faites, vers le même temps, par les courageux disciples de saint François. Le premier mentionne déjà certains parages de la mer des Indes d'où l'on n'aperçoit plus l'étoile du nord; et, un peu plus tard, les quatre étoiles de la croix du sud, qu'on trouve marquées, dès 1225, sur un globe arabe, sont désignées par Dante comme la constellation de l'autre pôle (*all'altro polo*). Mais le célèbre Vénitien donne surtout des notions précises sur la région équatoriale de l'Afrique, sur l'Abyssinie, sur la côte de Zanguebar et l'île de Madagascar; le chapitre spécial qu'il consacre à cette dernière, d'après ce qu'il avait appris de témoins oculaires, durant son séjour en Asie, en révéla pour la première fois le nom et l'existence. Quant aux missionnaires franciscains, ils attaquèrent l'Afrique par d'autres côtés. Répandus sur toute la côte septentrionale, où ils avaient fondé ou ressuscité une quan-

(1) Walkenaër, *Vie de plusieurs personnages célèbres*, art. Marco Polo.

tité d'églises, depuis Damiette jusqu'à Tanger, ils furent naturellement tentés d'aller à la recherche des anciennes chrétientés berbères qui, devant le flot des Vandales, puis des Musulmans, s'étaient retirées au fond des déserts, et dont il subsistait encore des débris méconnaissables. Les uns s'enfoncèrent dans le Sahara par les Etats barbaresques, comme le vénérable Conrad d'Aschi, parti de Tripoli en 1289, et revenu trois ans après, seul de tous ses confrères. Les autres suivirent le littoral africain vers l'ouest, depuis le Maroc jusqu'au Dahomey, jusqu'au Sénégal, et pénétrèrent par là dans cette mystérieuse contrée centrale, qui n'a été abordée, de nos jours, que par les Livingstone et les Stanley. Ce qu'essayent de faire les apôtres de la science au dix-neuvième siècle, les apôtres de la foi catholique, il faut le redire bien haut, l'ont fait dès le treizième et le quatorzième, avec mille fois moins de ressources et mille fois plus de difficultés. On en cite un (c'est un des compagnons de Jean de Bétencourt, dans le fameux voyage de découvertes fait par ce capitaine aux îles Canaries, qui nous a apporté ce trait d'audace), qui, vers 1320, s'avança des bords du Sénégal dans l'intérieur du Soudan, le traversa tout entier, atteignit la ville de Dungola, située sur le Nil supérieur, redescendit la vallée du Nil en visitant les établissements franciscains, échelonnés sur ses rives, et revint s'embarquer à Damiette pour l'Europe. Il paraît que le mémoire laissé par l'auteur de ce tour de force incroyable a été récemment retrouvé. On peut lui prédire autant de succès qu'en obtint, au treizième siècle, celui de Marco Polo; car nous n'en savons pas plus, à notre époque de lumières, sur le cœur de l'Afrique que les contemporains de saint Louis n'en savaient sur l'Asie centrale. Enfin, des hommes plus hardis encore, s'il est possible, entreprirent, dès 1285, de longer la côte occidentale jusqu'au bout, dans l'espoir de frayer ainsi la route maritime de l'Inde. C'étaient trois Génois, dont les noms méritent bien d'être cités : Thédisio d'Oria, Ugolin de Vivaldo et Guy, son frère. Avec eux se trouvaient encore deux missionnaires franciscains. S'ils avaient réussi, Vasco de Gama était devancé de deux cents ans! Malheureusement ils firent naufrage dans le golfe de Guinée. Leur tentative, en tout cas, dénote une notion déjà fort avancée de la pointe méridionale de l'Afrique et de sa situation par rapport à celle de l'Asie.

Voilà donc où en était la science géographique du temps, relativement aux trois parties du monde connues des anciens; et certes,

quoique très rudimentaire, cette science était bien supérieure à celle des âges précédents. Mais la quatrième partie, faut-il croire qu'on l'ignorât tout à fait? Faut-il croire que Colomb ait découvert tout d'un coup et pour la première fois l'Amérique? Non; les grands événements de cette espèce se sont, comme l'invention de l'imprimerie, dont je parlais tout à l'heure, produits peu à peu et par une série de transformations, d'évolutions, de progrès qui ont demandé des siècles. Dès le commencement du moyen âge, certains rivages du nouveau continent paraissent avoir été abordés par des moines irlandais. On en oublia le chemin; mais une tradition vivace se perpétua chez les Européens, suivant laquelle de vastes îles, séjour du bonheur et de l'abondance, auraient existé bien loin, à l'ouest de l'Afrique, auraient même été connues et fréquentées, puis perdues et recherchées en vain. Cette tradition, nous la voyons reproduite, au treizième siècle, dans l'ouvrage de Gervais de Tilbéry. Mais l'auteur de l'*Image du monde* est bien plus précis. On peut douter, en pesant les paroles de Gervais, qu'elles fassent allusion à l'Amérique; mais comment ne pas reconnaître qu'il s'agisse bien réellement d'elle, quand nous entendons Honoré d'Autun nous parler de *la grande île, plus grande que l'Afrique et l'Europe, qui passait pour un lieu de délices, et qui a été entièrement submergée?* Elle n'avait pas été submergée; seulement, un jour, on avait essayé inutilement d'y retourner; une tempête, un courant contraire avait dérouté les marins; on avait navigué longtemps, longtemps, sans retrouver la terre, et on était revenu en disant que la grande île avait disparu.

Pourtant elle n'avait pas disparu pour tout le monde. Les Normands, depuis l'an 1000, n'avaient pas cessé de visiter l'Amérique du Nord; ils y avaient pénétré par l'Islande et le Groënland; ils en occupaient la côte orientale; ils la colonisèrent de nouveau aux quatorzième et quinzième siècles, et leurs possessions ne furent pas ignorées en Europe. On peut lire à ce sujet un intéressant travail de M. Gravier, publié en 1874, et intitulé bravement par son auteur : *Découverte de l'Amérique par les Normands au X^e siècle*. Il renferme de bien curieuses nouveautés. Des sagas scandinaves, des inscriptions récemment retrouvées, des monuments de diverse nature apprennent au lecteur qu'Erik le Rouge, ses compagnons ou ses successeurs descendirent des terres glacées du nord jusqu'aux régions brûlées du soleil, jusqu'aux environs de l'isthme de Panama; qu'avec eux, sinon avant eux, la croix fut plantée sur ces lointains

rivages; qu'on y baptisait, qu'on y récitait le *Pater*, qu'on y voyait des hommes vêtus de blanc faisant des processions, que les habitants payaient la dîme et le denier de Saint-Pierre! On a la liste des évêques de Gardar, en Groënland, depuis 1121 jusqu'en 1448; on sait qu'il y avait dans ce pays un monastère placé sous le vocable de saint Thomas, fondé vers 1244, et qu'à la même époque des prêtres groënlandais, islandais, norwégiens reculèrent considérablement au sud les limites du règne de l'Évangile.

Faut-il s'étonner, après cela, que les explorateurs modernes aient découvert des figures de croix dans les habitations des sauvages et, sur leurs lèvres, des restes défigurés de prières chrétiennes? Certainement, un tel ensemble de faits ne pouvait être demeuré étranger à toute l'Europe. Rome surtout, Rome, à qui ces chrétientés perdues au delà des mers envoyaient des pèlerins et de l'argent, ne devait pas les ignorer; car, ainsi que le dit M. Gravier, « elle était très attentive aux découvertes géographiques, elle collectionnait avec soin les cartes et les récits qui lui parvenaient; toute découverte semblait un agrandissement du domaine papal, un champ nouveau pour la prédication évangélique. » Donc, en réalité, l'Amérique n'était pas inconnue. Les bruits lointains qui arrivaient de l'autre bord de l'Atlantique étaient devenus plus vagues et plus confus au moment où Christophe Colomb mit à la voile; mais lui-même avait pu les recueillir encore, et il est positif qu'ils ne furent pas sans influence sur sa détermination, sur la direction qu'il prit, sur la conquête merveilleuse qu'il procura à l'Église. Car lui aussi était un apôtre, on le sait, puisqu'il est question aujourd'hui de canoniser ce fidèle serviteur de Dieu. Mais ce n'est pas lui seul qui sera honoré par cet hommage suprême. Sa gloire rejaillira du même coup sur tous ces obscurs pionniers de la civilisation chrétienne qui, dans le cours du moyen âge, et particulièrement sous saint Louis, ont donné des âmes nouvelles à Dieu et des terres nouvelles à la science. Vénérons tous ces vaillants, tous ces laborieux, tous ces audacieux, et ne nous réjouissons jamais des progrès de notre géographie sans nous rappeler qu'ils ont eu pour point de départ, pour premier mobile, la seule idée qui, en définitive, produise de grandes choses sur la terre, l'idée catholique et apostolique.

A. Legoy de la Marche.

---

# LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS NOTRE HISTOIRE [1]

## IV

Quelle est la véritable origine de la franc-maçonnerie? La question, telle que nous la posons ici, suffisamment circonscrite, déterminée, claire, paraît facile à résoudre. Il s'agit en effet d'une association relativement récente d'hommes qui vivent tout près de nous, que nous coudoyons à chaque instant, que nous fréquentons peut-être chaque jour plus ou moins volontairement. Cette association doit avoir ses annales; la mémoire au besoin peut y suppléer.

Mais, disons-le de suite, la plupart des associés ignorent complètement leur origine; et ceux qui la connaissent, ceux qui écrivent officiellement ou qui parlent devant le public, qu'ils nomment le profane, mettent autant d'artifice à dissimuler leur point de départ, qu'à tenir secrètes leurs réunions, leurs délibérations, leurs résolutions, et à cacher leur but ainsi que leurs moyens d'action.

Pour résoudre notre question, toute circonscrite et déterminée qu'elle soit, distinguons entre l'origine qu'on peut appeler logique ou généalogique de la franc-maçonnerie, et son origine historique.

Ecartons préalablement avec soin les origines fabuleuses, *symboliques* faudrait-il dire, que s'attribuent certains francs-maçons; cet Adoniram ou Adon Hiram, maître des ouvriers, occupés à bâtir le temple de Salomon, qui aurait été tué indignement par le roi et les prêtres; ce Jacques Molay, grand maître des Templiers, qui fut abandonné par un pape et brûlé par un roi : on s'associe pour venger ces innocentes victimes. De pareilles fables ou symboles peuvent tout au plus nous servir pour comprendre les termes employés par les francs-maçons, leurs grades, leurs insignes : marteau, truelle, équerre, tablier, temple, travaux, etc.

Si l'on recherche l'origine logique de la franc-maçonnerie, on

(1) Voir le premier article en tête du n° du 1er juin 1884.

peut s'adresser à un théologien, à un moraliste, à un économiste même. Le théologien est habitué à remonter jusqu'à la source d'une hérésie ou d'un schisme, avant d'établir la proposition catholique qu'il va opposer à l'erreur. Or, s'il est vrai que la franc-maçonnerie s'attaque, ne serait-ce qu'en un point, à la religion révélée, l'érudition théologique aura bientôt signalé dans le passé les erreurs analogues. Le moraliste, avec le secours de l'histoire, retrouvera logiquement et nommera sur-le-champ les ancêtres des hommes qui se seraient associés pour décrier et détruire la morale révélée, en détruisant peut-être du même coup les fondements de la morale naturelle. Un économiste bien pensant, ne fût-il pas chrétien, distinguera parfaitement les corporations, maîtrises et jurandes, fondées ou seulement bénies autrefois par l'Eglise, du compagnonnage, des coalitions d'ouvriers, des congrès de travailleurs, des réunions (*convents* ou *meetings*) soit ordinaires, soit extraordinaires, des frères et amis de nos loges contemporaines.

Cette recherche n'est pas inutile; elle aboutit à des résultats précieux, comme nous désirons le prouver en quelques mots.

La franc-maçonnerie existait certainement dès la première moitié du dix-huitième siècle, puisque la bulle *In eminenti*, qui est de 1738, et la bulle *Providas*, qui est de 1751, nous montrent les francs-maçons, *Liberi Muratori*, se propageant, se réunissant, agissant en divers pays. Les papes, gardiens du dépôt sacré de la foi, des bonnes mœurs et des principes, qui font le bonheur des particuliers, assurent la paix des familles, et garantissent la stabilité des Etats, n'ont pas jeté le cri d'alarme à la vue d'un danger imaginaire. Il n'y a donc pas d'anachronisme à dire que la franc-maçonnerie dérive du jansénisme, du protestantisme, du socinianisme, du manichéisme albigeois, bulgare ou persan, de la gnose, pour ne point parler de la morale mahométane et des rêveries judaïques. S'il a pu y avoir dérivation, y a-t-il eu filiation?

Nous n'avons cité que les sectes dont l'antériorité et certains traits de caractère rendent la parenté, nous allions dire la paternité non seulement possible, mais encore vraisemblable dans l'ordre logique. Laquelle a le plus de parenté? Chacun répondra suivant la connaissance plus ou moins étendue qu'il aura pu acquérir de la secte dérivée et de l'hérésie supposée mère.

Un grand nombre d'auteurs catholiques, entre autres le P. Deschamps, considérant attentivement la loi du secret, les serments,

les degrés hiérarchiques, les observances extérieures, la doctrine exotérique et ésotérique des francs-maçons, ont fait remonter leur origine logique jusqu'aux anciens gnostiques, du moins jusqu'aux manichéens. Moins nombreux sont les auteurs qui signalent une parenté dans le protestantisme, soit évangélique, soit réformé, parce qu'ils voient moins de liens logiques, malgré les mille rapprochements que suggèrent la chronologie, la géographie et l'histoire. Nous allons revenir tout à l'heure sur ce point important. Trop peu d'auteurs ont étudié les relations qui sont pourtant nombreuses entre les doctrines maçonniques et l'enseignement socinien. Fauste Socin, l'audacieux, l'obstiné, l'imperturbable, banni de tout pays pour avoir effacé la Trinité, la divinité de Jésus-Christ et tous les mystères, mais d'autant plus estimé dans les loges, mérite une attention spéciale.

On n'a presque jamais fait remarquer de rapport entre la maçonnerie et le jansénisme. Et pourtant, sans recourir au projet de Bourg-Fontaine, dont les bases sont celles de la maçonnerie, en distinguant bien le jansénisme dogmatique et désespérant de l'évêque d'Ypres, du jansénisme gallican, outré, impraticable de l'abbé de Saint-Cyran, on peut apercevoir plus d'un rapport entre les jansénistes et les maçons dans les haines clandestines, dans le secret, dans l'esprit sectaire, dans la résistance hypocrite et obstinée des uns et des autres à l'autorité légitime.

Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert et les autres coryphées de l'impiété au dix-huitième siècle n'ont point eu de paternité dans la franc-maçonnerie. Mais les maçons et les philosophes étaient frères, les principaux sectateurs de la prétendue philosophie étant affiliés aux loges. Nous touchons maintenant à la question historique et chronologique dont nous abordons résolument la solution, armés de toute pièce.

## V

Dans le document officiel que nous avons fait connaître, et dont l'importance n'échappe à personne, nous lisons : « La grande loge de l'Angleterre, fondée à Londres en 1717, s'empressa de créer d'autres loges par toute l'Europe. L'Inquisition, la Sorbonne, l'Episcopat, le Vatican, lancèrent des anathèmes : ils ne réussirent qu'à donner plus d'extension à la maçonnerie. Trois lords anglais l'introduisirent régulièrement en France, quand ils vinrent cons-

tituer la loge centrale de Paris, en l'année 1726. Le premier grand maître de France fut le duc d'Antin. »

Comme on le voit, nous ne sommes plus dans le vague de la conjecture, ni même dans les sentiers toujours fatigants quoique sûrs d'une déduction. M. Viennet écrit une page d'histoire avec dates, positions géographiques, faits circonstanciés, coordonnés et précis. L'authenticité du document et l'autorité de l'écrivain dans une protestation solennelle rendent l'affirmation incontestable. Nous connaissons donc historiquement la première apparition et l'institution hiérarchique de la franc-maçonnerie écossaise en France.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que le rit écossais, selon la protestation de M. Viennet, est le rit primitif de la franc-maçonnerie. Si c'est la grande loge de Londres qui institua la grande loge de Paris, la grande loge d'Edimbourg précédait celle de Londres et « se distinguait par sa régularité et le but philosophique de ses travaux », comme s'exprime M. Viennet dans un passage que nous rapporterons bientôt en entier.

La priorité, la supériorité, l'autorité de la loge d'Edimbourg tient à ce que la franc-maçonnerie est née en Ecosse, à Edimbourg même, comme les meilleures raisons le prouvent, et comme la plupart des écrivains francs-maçons en conviennent. Qu'on ajoute aux arguments historiques le vocabulaire, le rituel et les signes maçonniques : tout nous reporte aux temples protestants, presbytériens et covenantaires de l'Ecosse sous les derniers Stuarts.

Le pays d'origine de la franc-maçonnerie est donc trouvé; l'époque est presque déterminée : c'est la dernière moitié du dix-septième siècle. Si ce n'est pas le règne éphémère de Jacques II, c'est la crise effroyable qui le précéda et qui fut occasionnée par l'infernale invention du *Papist plot*. C'est du moins peu avant ou peu après ces sanglantes et incompréhensibles agitations, qui coûtèrent la vie, parlons mieux, qui valurent la palme du martyre au noble comte de Stafford, au vénérable archevêque d'Armagh, Olivier Plunkett, à un grand nombre de Jésuites, d'autres religieux et de fidèles catholiques. A côté de ces martyrs, dont le sang innocent fut versé, nous plaçons le vénérable Claude de la Colombière, qui se trouvait pour lors à Londres. Si le fanatisme anglican n'osa pas verser son sang, par crainte sans doute de Louis XIV, le saint religieux n'en subit pas moins ce véritable martyre que lui avait prédit la bienheureuse Marguerite-Marie, et qui entrait dans les

desseins de Dieu pour l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Voilà en quelles circonstances politiques la franc-maçonnerie fut fondée. Sous le rapport du fanatisme religieux, des haines, des calomnies atroces et des barbaries sanglantes, cette époque ne le cède en rien à celle qui l'a précédée de cinquante ans, et que Bossuet a si bien décrite dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

Mais on ne connaîtrait pour ainsi dire que les causes occasionnelles de l'institution maçonnique, si l'on s'arrêtait à ces circonstances extérieures. Il faut pénétrer plus avant et savoir quelle guerre acharnée était faite en ce même temps dans le Royaume-Uni, par les écrivains le plus en renom, à la révélation, à la divinité de Jésus-Christ, aux mystères, aux vérités de l'ordre même naturel.

Des grands seigneurs avaient pris la plume en anglais et en latin pour renverser la religion révélée, et pour y substituer le déisme. Après lord Edouard Herbert de *Cherbury*, les lords *Shaftesbury*, et *Bolingbroke* s'étaient tristement distingués. Il n'est pas étonnant que des écrivains de profession, soi-disant philosophes, se soient enhardis, aient imité et dépassé les grands seigneurs. Nommons-en seulement quelques-uns. John *Locke* publia, en 1695, son *Christianisme raisonnable*, dans lequel il n'admet plus ni mystères, ni miracles, ni Trinité, ni divinité de Jésus-Christ. Son disciple Antoine *Collins*, dans son *Discours sur les bases de la religion chrétienne*, et dans son *Examen des Prophéties*, attaque vivement la révélation, et ne respecte même plus l'immortalité de l'âme, ni le libre arbitre. Matthieu *Tindal*, après avoir changé plusieurs fois de parti politique et de religion, se rendit fameux, par les audaces de son incrédulité, dans son *Traité des fausses religions*, et dans son *Christianisme aussi ancien que le monde*. Il était réservé à un catholique Irlandais, devenu impie, d'atteindre à l'apogée des négations antichrétiennes, et de mourir sans religion et sans remords : *Corruptio optimi pessima*. John *Toland*, c'est son nom, dans son *Christianisme sans mystères*, 1696, enseigne le pur socianisme; dans sa *Vie de Milton*, il rejette l'authenticité du Nouveau Testament; dans l'*Adeisidémon*, Dieu n'est que le monde machinal : enfin dans le *Panthéisticon*, il n'y a plus ni culte, ni liberté, ni pensée.

Nous pourrions grossir indéfiniment la liste des ouvrages antichrétiens; mais ce que nous venons de dire suffit pour révéler la

situation d'un bon nombre d'esprits cultivés. Il parut des réfutations plus ou moins solides; il y eut répulsion populaire, ici anglicane, là presbytérienne ou puritaine, avant d'être wesleyenne ou méthodiste, c'est-à-dire furibonde. On opposa la guerre à la guerre, la lutte à la lutte : il y eut malaise, tiraillements, haines. Les loges offrirent un abri.

On devine maintenant, à défaut de formules écrites et de statuts publiés, quel dut être et quel fut en effet le but d'une association secrète formée en Ecosse sur ses entrefaites. Les affiliés n'auraient pas eu besoin de se cacher pour professer la doctrine d'une secte reconnue, ni pour soutenir un parti politique, même celui de Guillaume d'Orange. Charles II était l'égoïsme personnifié, Jacques II avait une confiance aveugle. Beaucoup de nobles, de bourgeois, de fonctionnaires étaient incrédules, sans laisser d'être cupides, ambitieux, viveurs. Que surviennent quelques hommes hardis, avec eux un disciple de Spinosa, un Juif, nous ne pouvons nous défendre de cette pensée, qu'ils profitent des circonstances, et le plan de la franc-maçonnerie sera tracé et mis aussitôt à exécution.

Ainsi l'association secrète qui fut alors fondée en Ecosse et se propagea promptement en Angleterre eut un but principal tout à fait *philosophique*, comme le dit M. Viennet. Le but politique ne fut que secondaire, même sous Jacques II, à plus forte raison sous Guillaume III et sous la reine Anne. Vivre tranquille, jouir à l'aise, s'enrichir sûrement et briller, si c'était possible, sans danger, loin des passions religieuses, estimant fausse toute religion positive et révélée : telle fut la profession de tout *Free Mason*, qu'il eût été auparavant anglican, presbytérien, quaker ou catholique romain.

Avant la révolution de 1688, les affiliés n'aimaient pas Jacques II. Quand le malheureux prince fut tombé et retiré en France, plusieurs francs-maçons, qui étaient ses partisans quand même le suivirent jusqu'à Saint-Germain, où ils fondèrent, paraît-il, une loge maçonnique, qui aurait été la toute première loge fondée en France. La loge de Saint-Germain-en-Laye a soin de vanter sa priorité. Quoi qu'il en soit de cette prétention, nous admettons facilement qu'il y ait eu des maçons jacobites de 1689 à 1700, comme nous sommes forcés d'admettre qu'il y a certainement eu des maçons royalistes français de 1789 à 1800 et au delà.

Le but philosophique, exclusif de toute religion positive, que poursuivaient avant tout les francs-maçons écossais étaient l'indiffé-

rence, et non l'hostilité déclarée. Mais en passant le détroit, et en touchant le sol catholique, la franc-maçonnerie groupa immédiatement tous les ennemis de la sainte Eglise, de son chef visible, de la hiérarchie, des ordres religieux. Son but principal, restant le même, devint positif de négatif qu'il était : l'Eglise catholique fut le point de mire des affiliés, qui s'attaquèrent en même temps aux trônes, soumis et dévoués au Saint-Siège.

## VI

La grande loge de Paris ayant été fondée en 1726, la franc-maçonnerie fut en vogue : il y eut un engouement frénétique dans les hautes classes pour se faire affilier. La société française avait encore présentes à la mémoire toutes les débauches de la Régence, que ravivaient les scandales de Monsieur le Duc, l'obstination déhontée des Appelants, le fanatisme des convulsionnaires, les écrits libertins, le désœuvrement des gens de guerre. Après le 11 juin, on s'affilia pour faire opposition au vertueux Fleury.

Le premier grand maître de France, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc d'Antin, seul fils légitime de la fameuse marquise de Montespan, quoique sexagénaire et père d'un évêque, se laissa nommer. On aurait pu en nommer d'autres qui n'auraient pas décliné cet honneur. La preuve c'est qu'à la mort du premier grand maître, le 2 décembre 1736, le conseil suprême élut un prince du sang, qui accepta. C'était Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, abbé scandaleux de Saint-Germain des Prés, du Bec, de Saint-Claude, de Noirmoutier, etc., qui était en même temps général d'armée. C'est lui qui commanda en chef à la bataille de Crévelt, on sait avec quel succès. La charge de grand maître étant à vie, le comte de Clermont la garda jusqu'à sa mort, le 16 juin 1771.

Sous ces deux grands maîtres, la diffusion de la franc-maçonnerie fut rapide. Au dire de M. Viennet, « en 1742, Paris comptait 23 loges, et le reste de la France, 200. Les plus grands personnages en faisaient partie ».

On avait déjà créé une franc-maçonnerie d'adoption pour les femmes, qui ne se montraient pas moins zélées que les hommes. Il y avait pour elles des loges séparées, soumises au gouvernement

des Frères; il y avait aussi des loges mixtes, dites androgynes, où les Sœurs, paraît-il, ne se distinguaient pas par leur modestie.

Toutes ces loges françaises, même la grande loge de Paris, relevaient d'une loge suprême qui n'était pas à Londres mais à Edimbourg, si nous comprenons bien le texte de M. Viennet, significatif malgré ses réserves. « Sous la grande maîtrise du comte de Clermont, des troubles ayant surgi dans la loge centrale de Paris, on s'affilia à la grande loge d'Edimbourg, qui se distinguait par sa régularité et le but philosophique de ses travaux. »

La cause de ces troubles était, « que le comte de Clermont, s'étant fait représenter par un maître à danser, nommé *Lacorne*, la grande loge de Paris refusa de le reconnaître ». Ce fut probablement pour se venger des dédains de la grande loge écossaise, que « Lacorne fonda le Grand Orient de France en 1772, sous la protection du duc de Luxembourg ». Le conseil suprême du rit écossais venait de donner pour successeur au comte de Clermont, mort l'année précédente, un autre prince du sang, plus voisin du trône, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres.

Les travaux maçonniques, dont nous donnerons bientôt l'effrayant détail, s'étaient continués activement en France sous les deux premiers grands maîtres. Les troubles intérieurs et le schisme de la maçonnerie interrompirent à peine ces travaux et n'empêchèrent pas la diffusion des loges de l'un et de l'autre rit par toute la France. Le rit écossais seul s'était déjà répandu en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Danemark, en Suède, en Russie, en Suisse, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Turquie, en Amérique. Nulle part, les Frères n'étaient demeurés oisifs.

En 1786, le grand Frédéric de Prusse, maître suprême du rit écossais en Europe et en Amérique, lui donna des constitutions définitives qui sont encore sa règle. A ce renseignement instructif de M. Viennet, ajoutons que Frédéric, qu'il faut bien surnommer *le Grand*, put mourir, le 17 août de cette même année, avec le calme glacial d'un homme qui s'est débarrassé de la foi et qui se moque des craintes comme des espérance chrétiennes.

Toutefois la diffusion de la maçonnerie avait rencontré des obstacles dans quelques gouvernements. Le premier de tous fut le gouvernement républicain et protestant de Pays-Bas : en 1735, les États-Généraux interdirent sous des peines sévères la tenue des loges. Nous ne voyons malheureusement pas le gouvernement du

roi très chrétien s'opposer à la transmission de la peste. Cela tient sans doute à l'influence funeste que les grands seigneurs, affiliés aux loges, exercèrent sur le roi Louis XV, qui, sans devenir jamais franc-maçon, se laissa corrompre et pervertir. Les maçons attentèrent ensuite à l'innocence du dauphin, qui ne fut préservé que miraculeusement de la corruption, mais non d'une mort prématurée.

Il est rare que l'Eglise Romaine ne connaisse pas de bonne heure l'apparition d'un fléau capable de causer la perte des âmes. Les évêques, *episcopi*, sont constitués divinement inspecteurs, surveillants, gardiens : ils doivent avertir leur chef, l'évêque qui s'intitule : *serviteur des serviteurs de Dieu*. Il arriva donc à Rome des rapports sur l'existence de la franc-maçonnerie; il en arriva de tous côtés et notamment de la France, où tous les évêques n'étaient pas des Appelants, où plusieurs étaient des saints, comme Belzunce de Marseille, de la Motte d'Amiens, Bellefonds d'Arles, puis de Paris, avant Christophe de Beaumont, Crillon de Narbonne, Montmorin de Langres, Mérinville de Chartres, etc. L'Inquisition, la Sorbonne, l'épiscopat, le Vatican, lancèrent des anathèmes, dit M. Viennet, et ils ne firent que leur devoir, disons-nous.

Ce fut le 28 avril 1738 que le Vatican lança ses premières foudres. Le vénérable pape Clément XII, plus qu'octogénaire, mais très clairvoyant et très actif, placé au faîte de l'Observatoire Apostolique, *In eminenti apostolatus specula collocatus*, ce sont les premiers mots de sa bulle, signale les associations nouvelles *des Liberi Muratori* comme dangereuses pour les fidèles et comme justement proscrites par plusieurs puissances séculières. Il les condamne et les interdit sous peine d'excommunication; il autorise de plus le recours au bras séculier. Lui-même édicta l'année suivante contre les francs-maçons de ses Etats des peines temporelles et même la mort.

Pour agir ainsi, le pontife avait des motifs graves, qu'il allègue en partie. Bien des yeux s'ouvrirent; des révélations furent faites spontanément, d'horribles secrets se trouvèrent révélés, mais aussitôt devinrent inoffensifs par le fait même de leur divulgation. Clément XII avait tout connu d'avance par une grâce attachée à sa dignité.

Son successeur Benoît XIV, qu'on ne peut accuser d'avoir été l'ennemi de la science, renouvela et confirma la bulle *In eminenti*, voici à quelle occasion. L'impératrice Marie-Thérèse avait fermé

les loges dans ses Etats héréditaires, et notamment à Vienne, où il y avait beaucoup de francs-maçons, la plupart nobles, riches et lettrés. Quelques-uns de ceux-ci prétendirent que la bulle de Clément XII était nulle, ou abrogée ou non applicable à leur société. C'est pour les forcer à la soumission, que le pape, dans sa bulle du 18 mai 1751, rappelant les lois prévoyantes des Pontifes Romains, *Providas Romanorum Pontificum leges*, spécialement la constitution de Clément XII, qu'il insère et dont il maintient toutes les dispositions, condamne plus expressément la franc-maçonnerie. Il allègue six motifs principaux sur lesquels il appuie sa condamnation, ses censures et autres peines : 1° le mélange ou l'amalgame de n'importe quelle communion religieuse dans chaque loge; 2° le pacte du secret absolu imposé aux affiliés; 3° le serment qu'on leur fait prêter; 4° les prohibitions civiles et canoniques déjà anciennes, et applicables au cas présent; 5° les prohibitions récentes; 6° enfin, les soupçons et les sentiments des hommes vertueux, défavorables à l'association mystérieuse.

## VII

On peut voir maintenant ce que les pontifes romains jugent souverainement répréhensible, coupable, criminel même, dans le pacte d'affiliation aux sociétés secrètes, à la franc-maçonnerie écossaise en particulier, puisque c'est elle surtout qui est visée par les deux papes Clément XII et Benoît XIV. Si nous voulons connaître au vrai les doctrines des sectaires, leurs principes et le but, soi-disant philosophique ou philanthropique, de leurs travaux, ne craignons pas de nous rapprocher le plus possible de l'Observatoire Apostolique : nous y gagnerons comme juges, et nous n'y perdrons rien comme historiens, quand nous voudrons esquisser brièvement les œuvres de la franc-maçonnerie dans notre histoire du dix-huitième siècle.

Or, en nous reportant aux bulles pontificales, en pesant les censures fulminées, les motifs allégués, et n'oubliant jamais l'axiome du droit, *odia sunt restringenda*, mais n'écartant pas non plus ce principe de la théologie morale, que les fautes graves seules sont susceptibles de censure ecclésiastique, nous voyons clairement que les papes condamnent, interdisent, censurent, *ipso facto*, l'association intime, entière, irrévocable, sous secret absolu, avec serment rigoureux et malgré toute prohibition positive, d'hommes qui appartiennent à n'importe quelle religion, catholique, protestante, schis-

matique, juive, musulmane, idolâtrique, ou qui n'appartiennent à aucune, comme le déiste, l'athée, le matérialiste. Les papes, guidés par la parole divine, *Qui non est mecum contra me est* (1), et par l'expérience des siècles, voient en cette réunion disparate, en cet amalgame, non seulement l'indifférence, mais encore le mépris dédaigneux pour la religion catholique, qui est seule vraie et qui se trouve ainsi mise sur le même pied que les religions fausses, sacrilèges, impies.

Qu'on ne s'imagine pas avoir échappé à ce raisonnement, quand on aura cité des milliers de francs-maçons, qui vont encore à la messe et qui sont comme les *Psychiques* de la Gnose ou le *servum pecus* du poète latin. C'est chose connue et certaine que le parfait franc-maçon tient pour nulles, non avenues et fausses toutes les religions positives. Pour lui, homme débarrassé des vieux préjugés, les cérémonies du culte maçonnique, vraies simagrées anglo-judaïques, remplacent tout autre culte. Le *grand architecte* de l'univers, qui devint l'*Etre suprême* de Robespierre, faisait autrefois partie du symbole maçonnique : il en est effacé aujourd'hui. On ne parle plus que pour mémoire de cette morale universelle, de ce christianisme primitif et fondamental, qu'admettaient jadis, nous assure-t-on, tous les frères. Mais quand même ils l'admettraient encore, cette morale est quelque chose de si négatif qu'elle ne réprime aucune convoitise, ne condamne aucune passion, n'impose aucun sacrifice, Pourvu que le frère garde ses serments, on lui gardera le secret, on le proclamera honnête homme, on l'aidera, on le poussera. Il sera estimé d'autant meilleur maçon, qu'il se montrera plus affranchi des pratiques et des croyances religieuses, surtout catholiques.

Car il est une religion devant laquelle les vrais et purs francs-maçons n'ont jamais su rester, je ne dis pas équitables, mais calmes et tolérants : la religion catholique, l'Eglise de Jésus-Christ, le Saint-Siège, qui les a dévisagés, jugés, condamnés. Entre l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie, il y a répulsion instinctive, défiance mutuelle et hostilité réciproque, comme il y a opposition entre la lumière et les ténèbres, entre Dieu et Bélial, entre le doux Jésus et les orgueilleux Pharisiens. C'est pur zèle d'une part : c'est haine judaïque de l'autre.

(1) Matth. XII, 30.

Si un franc-maçon des hautes loges peut jamais être de bonne foi, ne serait-ce qu'à l'article de la mort, il approuvera sincèrement la ligne de conduite de l'Eglise, qui, obéissant à son divin fondateur, a condamné et condamnera toujours les réunions systématiquement clandestines, persuadée qu'on ne se cacherait pas avec tant de soin, si l'on ne tramait rien de contraire à la religion, à la famille, à la société, à l'état chrétien : *Qui male agit, odit lucem* (1).

L'antipathie que les francs-maçons rencontrent chez les hommes vertueux, ces soupçons et ces sentiments de défiance que signale Benoît XIV, ne doivent étonner personne. Tant pis pour certains catholiques, même pratiquants, qui n'éprouvent pas ces antipathies, ces répulsions, ces soupçons : ils ne sont pas loin des loges. Et quand bien même ils n'y seraient jamais entrés, ils en ont respiré l'air; s'ils n'y ont pas pris en haine certains enseignements, certaines pratiques ou institutions de la sainte Eglise, ils paraissent en avoir honte. Toute leur vertu se borne à ne pas attaquer; jamais ils ne vengeront leur mère.

Ce que nous venons de dire concernant les doctrines, l'esprit et le but de la franc-maçonnerie au siècle dernier est bien général et fort sommaire, mais suffisant. Les développements, justifiés par de nombreux textes, se trouvent dans *Barruel*, *Gyr* et *Deschamps*. Tout le livre Ier de ce dernier auteur devrait être cité ici; nous ne pouvons pas même en donner des extraits. Le livre III, qui est de M. Claudio *Jannet*, comme nous l'avons dit, confirme, par des citations péremptoires et plus récentes, les assertions du P. Deschamps.

Les faits et gestes de la franc-maçonnerie, durant la dernière moitié du dix-huitième siècle et dans notre histoire seulement, nous feront connaître mieux que des extraits et des textes la doctrine maçonnique, en nous la montrant en action.

## VIII

Les Pontifes Romains pouvaient et devaient dénoncer aux fidèles le danger de la franc-maçonnerie, s'ils ne pouvaient en réprimer les attentats, ni en arrêter le progrès : ils avaient fait leur devoir. Eh bien, c'est à partir de ce moment que la franc-maçonnerie s'agita dans ses loges pour engager une lutte incessante, universelle

(1) Joan. III, 20.

et vive, qu'elle organisait depuis longtemps contre la papauté, le clergé, les ordres religieux, les institutions chrétiennes et les Etats catholiques. Qu'on note bien la date de la bulle *Providas*, 18 mai 1751, ce coup si net et si vigoureux porté à la maçonnerie par Benoît XIV : c'est le commencement du demi-siècle le plus lamentable que nous connaissions dans l'histoire par rapport à l'Eglise catholique.

Nous pourrions montrer, dans la destruction des Jésuites, l'éducation de la jeunesse catholique gravement compromise, la controverse avec les hérétiques presque entièrement abandonnée, les belles missions de l'Amérique, du Levant et de l'extrême Orient anéanties; dans le démembrement de la Pologne, la ruine de l'un des plus puissants boulevards de la sainte Eglise : dans les réformes hérétiques de Joseph II et de son frère Léopold, au centre de l'Europe et jusqu'aux portes de Rome, un fléau pour la piété chrétienne et une menace pour les libertés ecclésiastiques. Si l'action des loges n'est pas seule visible dans tous ces attentats, elle existe néanmoins et se trahit partout.

Mais nous voulons nous borner à notre histoire, à la France, où le pouvoir royal n'a pas laissé promulguer les bulles pontificales relatives à la franc-maçonnerie, ni contrarié en quoi que ce soit les sociétés secrètes.

Plaçons-nous en l'année 1751 : nous descendrons ensuite le cours du siècle. Nous apercevons d'abord les prétendus philosophes qui lancent plus fréquemment qu'auparavant par toute la France leurs livres impies ou immondes, avec un concert évidemment commandé, et suivant le mot d'ordre maçonnique : « Ecrasons l'infâme! » Ils sont assurés non seulement de l'impunité, mais encore de la connivence d'un *Choiseul*, d'un *Malesherbes*, etc., qui sont francs-maçons. Le Parlement, où ils comptent beaucoup de frères, s'occupe avec passion de chasser les Jésuites ou de contrarier les plus saints évêques, Christophe de Beaumont, par exemple, Condorcet, Montillet ou Brancas, dans l'exercice de leurs droits les plus légitimes, et cela, malgré le roi, qui ne les réprime, hélas! que pour leur céder. Si Louis XV finit par casser cette magistrature indocile, Louis XVI commence son règne en la rétablissant.

La commission des réguliers, composée de magistrats et d'évêques nommés par le roi, est présidée par un archevêque franc-maçon, *Loménie de Brienne*, que Louis XVI fera promouvoir au Cardinalat,

en le constituant son premier ministre. Sous prétexte de réformer les réguliers, cette commission supprime des monastères, anéantit des congrégations et même des ordres entiers.

Les économistes, tous francs-maçons, prêchent l'aliénation des biens ecclésiastiques, l'abolition des immunités, l'extinction des corporations ouvrières. Arrivés au pouvoir avec *Turgot*, ex-abbé, franc-maçon, ils ont été sur le point de réaliser leurs idées utopiques du consentement de Louis XVI, assez simple pour dire : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimons le peuple! » Ce malheureux prince fit du moins pour les protestants et pour les philosophes ce qu'il ne fit jamais en faveur de l'Eglise catholique.

Quand vint la Constituante, elle eut beau jeu pour proclamer la liberté de la pensée, de la presse, du culte, pour dépouiller le clergé de ses biens et de ses immunités, pour interdire les vœux de religion. Ce sont là autant d'œuvres maçonniques. Quant à la constitution civile du clergé, elle est œuvre mixte des jansénistes et des francs-maçons, qui se sont accordés pour ne plus laisser à l'Eglise de France qu'un clergé de paille, entièrement incapable de se maintenir lui-même et de soutenir les fidèles.

L'Assemblée législative, où dominaient les maçons Ecossais, sous le nom de Girondins, appliqua les autres principes de la secte. Un député, *Muraire*, ardent franc-maçon, et plus tard grand maître du rit écossais, se distingua en enlevant à l'Eglise, pour le donner à la municipalité, l'office de l'*état civil*. Désormais la naissance du citoyen ne sera plus nécessairement sanctifiée par le baptême, le mariage ne sera plus un sacrement, l'éducation religieuse des enfants pourra être négligée.

Presque tous les principes de la maçonnerie étaient ainsi passés dans nos lois, et avaient reçu la sanction royale, quand survint la Convention, qui n'eut qu'à tirer les conséquences. La religion fut complètement abolie; le dimanche, remplacé par le décadi, fut oublié; toutes les fêtes et tous les souvenirs chrétiens tombèrent en discrédit : la France entière, devenue république une et indivisible, ayant pour devise les mots maçonniques *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, n'était plus une puissance catholique, mais une province soumise à la franc-maçonnerie.

## IX

Les françs-maçons triomphaient sur toute la ligne : ils ne se cachaient plus. Le royaume très chrétien était remplacé par une république maçonnique dont les principes allaient faire le tour de l'Europe, y renversant les monarchies catholiques, y modifiant arbitrairement les Etats même protestants de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse. Mais avant tout, il fallait que disparût la domination temporelle des papes, et la papauté elle-même : c'est ce qui eut lieu les deux dernières années du siècle, le pape Pie VI, qu'on appelait déjà *Pie dernier*, ayant été dépossédé, emprisonné et traîné d'étape en étape jusqu'à la citadelle de Valence, où il mourut le 29 août 1799.

Nous avons dit que les francs-maçons ne se cachaient plus. En effet, de 1789 à 1795 il n'y eut plus de loges en France; les réunions se tenaient dans les clubs, à l'Hôtel de ville, aux séances des assemblées législatives, dans les ministères. Les écrivains maçons appellent cette époque le sommeil de leur ordre. Le schisme qui existait entre les Ecossais et le Grand Orient cessa en 1805, après une sorte de concordat que ménagea Kellermann, duc de Valmy. En vertu de ce concordat, le Grand Orient « se réduisit à l'administration des grades inférieurs, depuis le premier, celui d'apprenti, jusqu'au dix-huitième, celui de Rose-Croix. Le conseil suprême du rit écossais resta chargé de conférer et d'administrer les hauts grades, depuis le dix-neuvième jusqu'au trente-troisième. L'empereur Napoléon donna alors pour grand maître, aux frères réunis, son archichancelier, Cambacérès. Les sénateurs Lacépède et Clément de Ris, le général Desfourneaux, faisaient partie du suprême conseil. Mais le schisme se renouvela plus tard, et dure encore. » (Viennet.)

Malgré le schisme, chaque loge administrée par un Vénérable offre à ses membres des repas à certains jours, des secours pécuniaires, des places lucratives, en retour de leur régularité; mais les dignités ne sont pas conférées indistinctement, et les secrets importants ne sont pas communiqués même aux Vénérables, s'ils ne sont pas d'un grade proportionné. Car il y a division et subordination hiérarchique. On compte trente-trois degrés dans le rit écossais; il y en a moins dans le Grand Orient; il y en a quatre-vingt-dix dans le rit égyptien, sept seulement chez les Carbonari.

Mais malgré les divergences, il y a entente sur les points essentiels entre les chefs suprêmes. Les simples frères vont, s'ils veulent, à la messe, au prêche, à la mosquée : ils paient leur écot, sont ainsi le piédestal de l'association, mais n'en sont jamais le faîte.

Le mot d'ordre vient d'en haut, et se transmet de degré en degré jusqu'au bas de l'échelle. Où réside le pouvoir suprême, complètement occulte? Et ce pouvoir, quel qu'il soit d'un chef unique, d'un comité peut-être, est-il obéi bien ponctuellement par les sociétés nouvelles, plus démocratiques, les Fenians, les Nihilistes, l'Internationale? Tous les membres de ces dernières sociétés sont bien les enfants légitimes de la franc-maçonnerie; mais ils ressemblent fort quelquefois à des enfants perdus, et paraissent reniés. Ne seraient-ils pas destinés à supplanter l'élément bourgeois de la franc-maçonnerie primitive, qui a favorisé toutes les révolutions religieuses, mais qui s'accommoderait mal d'une révolution socialiste, compromettante pour sa fortune et son bien-être?

Il est certain que jusqu'ici la franc-maçonnerie ne s'est pas montrée hostile à un trône libéral, protestant, antichrétien quelconque. Au contraire, elle a poursuivi de ses haines et de son poignard le président très légitime, mais très catholique, d'une république, Garcia Moreno. Ce qu'ont détesté et ce que détestent les francs-maçons, ce qu'ils veulent détruire ou empêcher, c'est une monarchie de droit divin, qui soutiendrait l'Eglise. Ils haïssent l'Eglise; ils haïssent son divin fondateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils voudraient détrôner.

C'est s'attaquer bien haut, sans être géant, tout en étant légion. Dieu les laisse faire apparemment, pour que tout le monde les voie à l'œuvre, les connaisse enfin, et se décide à les abandonner. Dieu aura son tour.

Nous savons que l'Eglise a passé par beaucoup de tribulations et de persécutions, dont elle est sortie victorieuse. Nous croyons fermement qu'elle a des promesses d'immortalité sur la terre jusqu'à la consommation des siècles. Nous ne pouvons pas ignorer non plus que Dieu a fait les nations guérissables. Ne craignons donc pas pour l'Eglise; et soumettons-nous aux ordres du Pontife romain. Ne désespérons pas du salut de la France, puisque l'on y prie encore, et que cette nation n'est pas encore remplacée par une autre nation dans le noble rôle de porte-glaive de la sainte Eglise catholique.

A. Jean. S. J.

---

# SOUVENIRS D'ITALIE [1]

---

## IX

### PADOUE

#### Les statues a Padoue.

Je rends justice au sentiment artistique des Italiens ; ils aiment à décorer leurs villes, leurs places, leurs églises, leurs maisons. Ces ornementations ne sont pas toutes de bon goût, mais elles sont inspirées par un instinctif amour du beau ou par l'orgueil national, et l'orgueil national n'est pas seulement légitime, c'est un devoir. Ainsi, à Padoue, il y avait, près de Saint-Antoine, la célèbre église Saint-Antoine, si richement décorée de monuments funèbres en marbre et si saintement parée de milliers *d'ex-voto*, une immense place nue, « une des plus grandes places de l'Europe », dit Lalande, mal faite, irrégulière, bordée de maisons sans caractère. Qu'ont fait les Padouans? Ils ont tracé au centre un grand ovale planté d'arbres, puis, tout autour, dressé des statues en pied de leurs grands hommes, *quatre-vingts statues*. Les statues sont médiocres, c'est la faute des sculpteurs, l'art a manqué, mais non l'idée noble et un sentiment élevé. Vous figurez-vous suivant le contour de ce vaste cercle, allant de l'une à l'autre de ces hautes images en pierre, et nommant de valeureux capitaines, de grands magistrats, de profonds philosophes, des savants, des artistes, des poètes inspirés! Ce sont les ancêtres qui, debout au milieu de la ville qu'ils ont illustrée, disent les services rendus à la patrie, et dont la vue excite sans cesse les jeunes gens à les imiter et à mériter un jour ce prix de la gloire, une statue qui viendra se joindre à ce sénat immortel!

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1884.

Malheureusement, à Padoue, ces illustrations sont peu illustres : un historien éloquent, aimable, attachant, Tite Live; un jurisconsulte qui fait autorité au Digeste, Paul, un des ennuis de ma jeunesse, quand je faisais mon droit; un peintre de la fin du Moyen âge, Mantegna, auteur de tableaux d'un beau coloris, voilà les principaux. C'est dans l'histoire de Padoue que paraît, pour la première fois, le nom de Bonaparte : en 1178, Jean Bonaparte fut envoyé de Trévise à Padoue, pour une affaire diplomatique; c'était un grand seigneur, d'une famille noble depuis longtemps, car il fut un des premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques d'Espagne, qui exigeait des preuves de noblesse; au quatorzième siècle, un Pierre Bonaparte était podestat de Padoue : messieurs les républicains d'Italie, qui, évidemment, ont adopté la nouvelle loi de l'atavisme, auraient dû lui donner une des quatre-vingts statues, comme aïeul d'un futur grand homme.

Je ne sais si l'on y a mis le *Padouan*, artiste de talent, qui, comme plusieurs grands peintres, le *Parmesan*, le *Corrège*, le *Trévisan*, le *Véronèse*, le *Vignole*, etc., avait pris le nom de sa ville natale, mais surtout renommé par son extraordinaire habileté de *faussaire* en médailles : très impudent, — il osa fabriquer une médaille de Jésus-Christ — mais très spirituel, il s'amusait à mettre sur des médailles antiques des signes inconnus aux Anciens, ce qui déroutait singulièrement les numismates et causait des veilles, des recherches et des disputes sans fin.

Ajoutez-y quelques docteurs, anatomistes, juristes, et, enfin, Dondi *Orologio*, mécanicien de génie, qui, au treizième siècle, inventa une horloge savante et compliquée, et d'où est sortie une famille de savants et d'artistes honorée en Italie; il y a encore aujourd'hui, je crois, des marquis Dondi d'Orologio.

C'est à peu près tout : ce n'est pas tout à fait assez sur quatre-vingts statues. Les Padouans sont probablement plus instruits que cet ignorant voyageur Français, si peu au courant de leurs grands hommes; peut-être aussi, sont-ils moins difficiles : en Italie, on donne volontiers aux gens de l'*Excellence* et de l'*Illustrissime*.

### Les statues a Florence.

De même, à Florence, le long de la galerie des *Uffizi*, que nous appelons les *Offices*, vous passez entre deux rangées des personnages les plus célèbres dont se glorifie la Toscanne. La moitié sont

illustres et des plus illustres; les autres sont plutôt de grands Italiens, et, pour plusieurs, on aurait besoin qu'on vous informât qui ils sont.

D'abord, les souverains de Florence, les Médicis : Cosme le Grand, surnommé le *Père de la patrie*, par décret public, *decreto publico*, dit l'inscription : il enleva leur liberté aux Florentins, et les força, en étant moins turbulents, d'être plus heureux; c'est justice qu'il ait sa statue; Laurent, le *Magnifique;* le dernier Médicis, Jean, dit le *Grand Diable*, à cause de ses terribles exécutions de guerre; on aurait pu laisser de côté ce *grand diable*-là. Puis, des artistes : Orcagna, le peintre du *Campo Santo* et Nicolas de Pise, sculpteur du Baptistère que vous admirerez à Pise; Donatello, le sculpteur de la *Judith* tenant la tête d'Holopherne, que vous venez de voir sur la place du *Palazzo Vecchio;* Benvenuto Cellini, l'auteur du *Persée*, à côté de la *Judith;* Giotto, l'architecte du plus joli clocher de l'Italie, le *Campanile* de Florence, en marbre de toutes couleurs; — ce trio, Léonard de Vinci, Michel-Ange et Dante! — Puis, Pétrarque et Galilée; — Guichardin, aïe! — Boccace, eh! eh! — Machiavel, holà! — Améric Vespuce et Christophe Colomb.

Mais, après, une suite de noms à chercher dans le dictionnaire : Redi, Mascagni, Cesalpino, des médecins, je crois; Accurse : celui-ci, Boileau le nomme, dans la bataille du *Lutrin :*

> . . . Un vieil infortiat,
> Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

Deux ou trois factieux républicains : Farinata, Degli Uberti, Capponi; enfin, d'autres : Alberti, Ferrecci, Micheli, qui appellent un point d'interrogation.

Pourquoi avoir oublié Lulli, un des maîtres de la musique, né à Florence? Quant à Fra Angelico, ne l'y cherchez pas; mais, s'il n'est pas ici, tout chrétien, tout poète le nomme et lui élève une statue dans sa pensée. Pouvait-on, d'ailleurs, placer près de l'auteur du *Décaméron* le pieux, le chaste peintre, aux toiles couleur du firmament, bleues et blanches, le peintre sublime du paradis, de la Vierge et des anges!

A propos de Galilée, dont je viens de rencontrer le nom, je suis bien aise de rappeler, — on ne saurait trop citer de pareils documents, — ce passage d'une lettre de Galilée lui-même, qui suffit,

sans commentaires, pour mettre à néant le conte de ses tortures et du *cachot* où il aurait été jeté par l'inquisition Romaine : « Le pape me croyait digne de son estime; on m'a logé dans les délices du palais de la Trinité des Monts; pour répression, on a interdit mes *dialogues*, et, après cinq mois de séjour, on m'a donné congé. »

Et l'on ne peut nier l'authencité de cette lettre, c'est un protestant, Mallet Du Pan, qui l'a citée pour la première fois et s'est honoré, « en défendant Rome, par amour de la vérité (1) ».

Le *cachot* de Galilée ressemble assez à la fameuse *paille humide* des cachots, sur laquelle *pourrissaient* les journalistes républicains, du temps de Louis-Philippe, au dire des journaux républicains. Ces égoïstes ambitieux qui, pour satisfaire leur cupidité ou réaliser leurs utopies, n'avaient pas hésité, en pleine paix, de leur autorité privée, à déchaîner la guerre civile et à faire tuer de pauvres ouvriers imbéciles ou ignorants et de braves soldats qu'avaient épargnés les balles des Arabes; le gouvernement, pour toute punition, les enfermait dans la prison de Sainte-Pélagie. Mais quelle prison! les prisonniers recevaient des livres, des journaux, des visites; on leur permettait de meubler leur chambre à leur gré : l'un d'eux, qui était riche, Dupoty, avait fait tendre la sienne en satin jaune. On leur accordait la faveur de sortir une ou deux fois par semaine, et même d'aller au spectacle et de ne rentrer qu'à minuit. Ils n'en pourrissaient pas moins, écrivaient leurs amis dans les journaux, sur la *paille humide des cachots*. Quels tyrans que ces rois! comme disait Morellet. La République, quand elle a triomphé d'une insurrection, s'y prend autrement : elle a tué vingt-cinq mille hommes sur les barricades, elle en envoie dix mille aux antipodes. Je suis de l'avis de Voltaire : « Je préfère être sous la patte d'un lion, que grignotté par mille rats mes confrères! »

### Statues a refondre.

Maintenant, je ne saurais taire l'étonnement que m'inspirent la plupart des statues de soi-disant grands hommes que je rencontre sur mon chemin. Ainsi, à Milan, la statue de Cavour; à Genève, celle de J. J. Rousseau. Pourquoi élève-t-on des statues à certains hommes? Parce qu'ils ont fait des actions propres à servir d'exemple au monde.

(1) A. Bournet, *Rome, études de littérature et d'art.*

Or, J.-J. Rousseau, pendant sa vie, était méprisé dans sa ville natale et avec raison; on ne niait pas ses talents, mais on connaissait sa vie honteuse, ses insanités et ses vices; nul n'eût songé à le proposer pour modèle à ses enfants. Milan a dressé une statue à Cavour, parce que (elle le croit, du moins) c'est surtout par son influence qu'elle a été délivrée des Autrichiens. C'est un témoignage de reconnaissance d'une ville Italienne à un Italien ; mais qui que ce soit qui n'est pas Italien mettra-t-il au nombre des grands hommes ce souriant disciple de Machiavel, qui soldait les bandits de Garibaldi, les poussait à assaillir le royaume de Naples, contre tout droit, sans déclaration de guerre, et, sous prétexte de les arrêter, expédiait des vaisseaux pour les aider!

L'inscription d'une statue doit résumer le jugement de la postérité. Sur le piédestal de ces statues, on devrait lire :

J.-J. Rousseau, *sophiste éloquent, impudent et fou.*

Cavour, *politique habile, hypocrite et sans conscience.*

De même, chez nous, où l'on vient d'élever les statues à je ne sais combien de grands hommes révolutionnaires :

*Danton*, tribun vénal, auteur des massacres de Septembre.

*Etienne Marcel*, factieux, traître et assassin.

*Thiers*, le plus égoïste des révolutionnaires de son temps.

Et tous ces hommes fameux, — *fameux* ne signifie pas *grand*, il signifie ceux *dont on parle*, — qui ont leur statue : *La Fayette* a sa statue, général d'émeute, qu'une émeute eut un moment la spirituelle idée de jeter à l'eau, pour faire réussir l'émeute (en 1832); *Camille Desmoulins* a sa statue, journaliste irréfléchi, qui ne comprit même pas pourquoi on lui coupait la tête; *Edgar Quinet*, cet obscur et obtus cerveau, a sa statue; *Gambetta* a sa statue, cet avocat hâbleur et sybarite, qui n'avait ni idées, ni plan, ni principes, et dont l'histoire sera obligée de prononcer le nom, sans pouvoir mentionner une seule œuvre qui le recommande. Ah! je me trompe, il commit un crime, un crime presque sans précédent, une révolution en face de l'ennemi, ce qui désorganisa la France et rendit toute résistance impossible. Il a fait assez de mal à sa patrie pour mériter une statue; il en aura dix! *Ricard* a sa statue : qu'est-ce que Ricard? hors vous et moi, qui connaît Ricard?

Nous dressons même des statues à des vivants : vous ne connaissez donc pas le mot : « Pour savoir ce que pèse un homme, il faut attendre qu'il soit pendu! »

Heureusement, nous n'en avons pas fini avec les révolutions : la deuxième ou troisième à venir jettera à la fonte toutes ces célébrités de révolution, et l'on en fera du billon, image de la popularité qu'ils ont cherchée et qu'ils ont eue : « la popularité, c'est la *gloire en gros sous!* »

## X

### BOLOGNE

Bologne et Padoue sont deux vieilles cités universitaires, autrefois célèbres, et toutes deux déchues; l'une, Padoue, s'est résignée à son sort : au lieu de plusieurs milliers d'étudiants, elle n'en a plus que quelques centaines. Elle dort : dès l'arrivée, on voit qu'on ne doit pas faire de bruit, pour ne pas l'éveiller; les rues sont bordées de porches bas, à gros piliers courts, on y marche à l'abri du soleil; ils ont l'air de cloîtres, ils semblent faits pour que les moines y viennent dire leur bréviaire.

Bologne, aussi, a des porches, mais plus larges, plus réguliers, plus hauts, plus ouverts à la lumière, et où il passe constamment des gens affairés. C'est que Bologne est une grande ville, une ville de cent mille âmes, industrieuse, commerçante, une ville de progrès : elle fait des émeutes et même des révolutions.

Mais ce ne sont pas ses beautés modernes qui m'ont attiré, ce sont ses vieilleries.

#### Les Tours penchées.

Il y a, d'abord, les *tours penchées :* Padoue, assure Lalande, a aussi une tour penchée, mais elle l'est si peu, qu'on ne s'en aperçoit pas; je ne l'ai pas vue. Bologne, elle, en a deux, fortement penchées, une depuis le douzième siècle, et qui ont des noms : *Asinelli* et *Garisenda*, une grande et une petite; la grande, Asinelli, est, dit-on, plus haute que la flèche du dôme des Invalides. Elles ne sont pas belles : l'une penche à droite, l'autre à gauche et en avant, elles ont assez l'air de deux vieilles dames fort caduques et fort avariées, qui s'arrêtent et causent ensemble, courbées sur leurs cannes. La tour de Pise, penchée aussi, est, du moins, en marbre, blanche, ronde, avec des colonnes, des pilastres et des sculptures, un noble monument, digne d'une cité aristocratique. Les tours de Bologne, carrées, en briques rouges, sans ornements, sont de médiocres bâtisses, comme il convient à une ville démocratique.

Telles quelles, néanmoins, en voyant ces tours de Pise et de Bologne si considérablement penchées, l'Asinelli de 4 pieds, la Garisenda de 8, la tour de Pise de plus de 12, on ne peut s'empêcher de se demander : quelle en est la cause?

Les uns, comme Lalande, qui était un savant astronome, et Mme de Staël, qui l'a entendu dire, affirment que cette inclinaison est volontaire, « comme il est aisé, dit Lalande, d'en juger par l'intérieur » ; de plus, la partie supérieure de la tour se redresse visiblement, ce qui prouve « que cette partie a été bâtie de dessein prémédité ». D'autres, tels que Soufflot, grand architecte, croient que l'inclinaison a été causée par les tremblements de terre ou un affaissement insensible du sol. Je suis de cet avis.

Après avoir donné toutes ses raisons, Lalande finit par conclure : « La chose me paraît *problématique* », mot d'un vrai savant, il doute; un demi-savant ne doute pas. Puis, ce serait donc un effet du goût des Italiens pour le burlesque, d'avoir bâti ces deux tours, dont l'une penche à droite et l'autre à gauche; quelle colossale bouffonnerie! La question ne sera sans doute jamais résolue.

Il y a ensuite, à Bologne, la *galerie*, remplie de chefs-d'œuvre, dont on trouve partout la description; il est, d'ailleurs, bien fatigant de parcourir une galerie de cinq à six cents chefs-d'œuvre, en répétant sans cesse la même chose : admirable! superbe! magnifique! sublime! Le lecteur en a plus vite assez que l'auteur qui les décrit. Il y a, en outre, la cathédrale, puis les trente ou quarante églises de la ville; on en trouve le détail dans les *guides*, qui ne vous épargnent pas un marbre, un tableau, depuis la basilique *San-Pétronio*, aux belles portes sculptées par J. de la Guercia, jusqu'au tombeau de *saint Dominique*, par le fameux Nicolas de Pise. Je n'ai pas visité Saint-Dominique : je me rappelais vaguement les difficultés qu'on faisait jadis pour montrer les reliques du saint, si l'on en croit Lalande (1).

(1) « On conserve la tête de saint Dominique dans une chapelle, dont la porte est grillée et fermée sous quatre clefs : le Sénat en a une; le Légat, une autre; l'Archevêque a la troisième, et le Prieur du couvent a la quatrième. On ne la montre qu'en présence de ces trois derniers et de trois sénateurs députés à cet effet par le Sénat. Ils n'y viennent jamais qu'assistés de trois notaires pour dresser procès-verbal de l'état de la relique, et accompagnés d'une garde de soixante Suisses, dont les officiers ont pendant tout le temps l'épée nue à la main. On a redoublé les précautions qu'on apportait en la

SAN-STEPHANO.

Il y a aussi la grande place de la Seigneurie, et le *Neptune*, de Jean de Bologne, les Portiques, le Palais du podestat, d'autres palais qui portent de grands noms : Aldrovandi, Bevilacqua, Sampierri, Bacciochi, Malvezzi, etc. Mais ce n'est pas tout cela qui m'intéresse et dont je garde le souvenir, c'est ce qui ne se trouve pas partout, ce qu'on ne voit que là, ce qui indique le caractère d'une ville ou l'esprit d'un peuple. Or, le monument caractéristique, à Bologne, c'est l'église Saint-Étienne.

L'*église*, je devrais dire plutôt les *églises*, car cette singulière église, dont la façade est la plus ordinaire du monde, petite, étroite, un simple mur à pignon triangulaire, tout nu, devant lequel vous passeriez comme devant une chapelle sans importance, est, cependant, une des plus grandes églises d'Italie, ou, du moins, une de celles qui couvrent le plus de surface. Elle est composée de je ne sais combien d'églises annexées ou surajoutées et, par conséquent, de nefs, de travées, d'absides, de chapelles, de passages, de galeries, de cours, de souterrains, par lesquels vous entrez, vous montez, vous descendez, vous passez, vous sortez, vous tournez, ici, vous baissant de peur de vous casser la tête; là, vous trouvant à ciel découvert, car c'est un cloître; ailleurs, levant les yeux vers une voûte; ici, dans une sorte de caveau; là, frôlant les murs d'un long corridor; en fin de compte, ne sachant où vous êtes, comment vous retrouver, par où passer, par où sortir; un enchevêtrement de tous les styles d'architecture, de voûtes surbaissées, de gros piliers, de colonnes élancées, une large nef vivement éclairée, des degrés qui s'enfoncent comme dans un abîme. Vous marchez, vous avancez, vous glissez, vous vous courbez, au commandement du guide, lui obéissant, allant devant vous, sans résister, sans volonté, et sans comprendre, comme dans un rêve.

Vous n'êtes pas dans un rêve, vous vivez bien réellement; si vous ne comprenez pas, c'est que cette église est une église incompréhensible, elle n'a pas été faite ainsi; elle s'est faite peu à peu,

faisant voir, depuis que le cardinal de Médicis, frère du Grand-Duc, ayant demandé qu'on lui ouvrît la châsse, arracha une dent du bienheureux, en vertu d'un bref du Pape qui l'y autorisait, et l'emporta sur-le-champ dans une boîte d'or. La populace, irritée de ce pieux larcin, prit les armes pour se la faire rendre, mais le cardinal était déjà hors de la ville. » (Lalande. *Voyage d'un Français en Italie*, t. II.)

à deux fois, trois fois, quatre fois, sept fois, à la suite ; car c'est, vous apprend-on, une église composée de *sept* églises, voisines l'une de l'autre et qui, en jetant bas, l'une un mur, l'autre une porte, en se haussant à droite, en se baissant à gauche, en s'allongeant ici, en se rétrécissant là, en s'étirant, en se raccourcissant, ont fini par se toucher, se joindre, se juxtaposer, s'allier, se confondre, et ne faire qu'une.

C'est, du moins, ce qu'affirment les Italiens, que cela ne fait qu'une seule église. Elle n'a, il est certain, qu'un seul nom, et, si vous vous laissez docilement conduire, ils se chargent, en vous tenant par la main, et vous avertissant de lever le pied ou de baisser la tête, tous les dix pas, de vous faire entrer et sortir par la même porte, ce qui prouve que ce n'est bien qu'une seule et même église !

Mais ce n'est pas tout, et ce bizarre et inextricable enchevêtrement n'est même pas le trait caractéristique de cette église ; c'est autre chose. En outre des tombeaux, des fontaines sacrées, des ex-voto, des chapelles de toutes les formes, à travers lesquelles vous tournez, circulez, passez et revenez, figurez-vous qu'il y a une chapelle qu'on appelle, je crois, la *chapelle du Calvaire*, où l'on a eu la prétention de vous faire voir réellement le Calvaire tel qu'il était, lors de la Passion de Notre-Seigneur, de vous faire assister à sa marche dans la Voie Douloureuse, à ses souffrances, à ses chutes. Dans ce but, on a creusé dans la pierre, ici, la marque de sa main qui s'est imprimée sur le sol ; là de son pied ou de ses genoux ; plus loin, de son front, qui a touché la terre. Il ne s'agit pas de vous imaginer, par la pensée, la Passion du Sauveur ; on a voulu que vous y assistiez, que vous suiviez ses pas, que vous le voyiez succombant sous sa croix, s'agenouillant, tombant ; afin qu'à ce spectacle tragique, émouvant, vous gémissiez, vous soupiriez, vous fondiez en larmes, et que, tout en pleurs, avec des sanglots et des gémissements, vous vous précipitiez après lui, balayant la terre de vos cheveux, vous baisiez la trace de ses pas, en les inondant de vos larmes, et répandiez, pour ainsi dire, votre cœur sur le chemin qu'il a arrosé de son sang, sur cette croix où il va expirer !

Voilà les signes extérieurs qu'il faut aux Italiens ; la parole ne leur suffit pas, il faut qu'on frappe leurs sens, que l'on touche leurs yeux ; c'est en traversant leur corps qu'on arrive à leur âme. C'est

pourquoi, aussi, dans toutes les églises, vous voyez un crucifix attaché au rebord de la chaire : le prédicateur ne prononce pas seulement le nom du Sauveur; il a, à côté de lui, la croix du Sauveur; il montre ce crucifix, il le touche, il le prend, il force les regards de ses auditeurs à s'y porter, et ainsi, il fait pénétrer Jésus-Christ jusqu'à leur cœur. Ces natures méridionales sont si vives que, si vous ne les attachez pas par des signes, par des gestes, et *geste* signifie *action*, elles échappent. Ne sommes-nous pas tous un peu comme cela? Quel oiseau n'a besoin d'avoir un fil à la patte, pour ne pas s'envoler? Qui prie, qui écoute la parole de Dieu, un quart d'heure sans distraction? C'est ce qu'a compris la Religion : elle sait que l'homme est un enfant, qui a grandi, mais toujours prêt à quitter le travail et le sérieux pour s'amuser; elle s'ingénie, à tout instant, pour le retenir, se pliant au caractère, se conformant au climat de chacun, se faisant tout à tous, et montrant ainsi qu'elle est *catholique*, c'est-à-dire universelle.

## XI

### LUCQUES

#### Un coté du caractère italien.

Ce peuple est un peuple de peintres, de poètes et d'artistes. Ils ont l'esprit gai, parce qu'ils ont beaucoup d'imagination; ils aiment à rire, à voir rire et à faire rire. C'est en Italie qu'ont été créés les personnages d'*Arlequin*, *Polichinelle*, *Pantalon*, « qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, amusent les enfants et les hommes, que l'imagination rend enfants ». Il y a, dans les œuvres de plusieurs de ses grands hommes, poètes et musiciens, des bouffonneries, des drôleries, et même des pantalonnades (Rossini, par exemple). « La nation, disait M^me^ de Staël, croit de son devoir d'applaudir à ce qui est austère et grave; mais elle retourne bientôt à ses goûts naturels. »

On vous fait visiter, à Naples, dans une église (San-Severo), deux statues que les Napolitains admirent fort : le *Christ enveloppé d'un suaire;* on découvre, sous le suaire, la forme du corps, les membres, le contour de la tête, les traits mêmes du visage; et un *homme pris dans un filet*, *il Desenganno* (c'est la représentation du vice) : le filet est entier, aux mailles serrées, intact, et dans le filet, qui

touche à peine la statue, et à travers lequel on a fait le travail, le corps est également complet, bien conformé; rien n'y manque (1).

Voilà un tour de force qui n'était pas facile, je le reconnais; le sculpteur eût été probablement incapable d'exécuter une œuvre d'un sentiment élevé ou délicat, mais il était très adroit, c'est un mérite qu'on ne peut lui refuser; cette adresse amuse les Italiens, et lui a valu leur faveur.

C'est le même esprit plaisant, qui leur fait tailler des collines en masques et en visages humains, comme à Frascati (à la villa Aldobrandini — ou Conti). Vous croyez vous reposer sur le gazon d'un coteau; mais levez-vous et reculez-vous un peu : un aimable Italien vous fait remarquer que vous étiez assis sur le menton ou le nez d'un Faune, qui rit en ouvrant la bouche jusqu'aux oreilles.

Bien plus, chez le Pape, même genre d'esprit : quoi! chez le Pape? Oui, dans les jardins du Vatican. Vous passez devant un vaisseau de guerre, qui semble s'être arrêté dans l'angle d'un mur, comme dans un port; vous vous étonnez de ce navire et ne comprenez pas ce qu'il fait là, quand, subitement, part des mâts, des vergues, des sabords et des canons, comme une bordée d'artillerie; seulement, c'est une bordée d'eau, des jets d'eau, plus de cinq cents, qui jaillissent de tous côtés, de tous les agrès, de toutes les pointes et dans tous les sens, en haut, en bas, montant, descendant, se croisant, un vrai feu d'artifice d'eau. Vous ne pouvez vous empêcher de rire de tout ce tapage, ce jaillissement, cet éclat, ce brio inattendu; le *Monsignor* qui vous accompagne rit aussi, il vous voit rire, il est ravi.

Mais il y a bien mieux que cela; il a un tour à vous jouer. Vous remontez du jardin bas dans le jardin haut (toujours au Vatican, chez le Pape), par un long et large escalier; tout à coup, sous vos pieds, à droite et à gauche, jaillissent mille petits jets d'eau, partant de dessous les degrés et des murs de côté, qui, comme autant de dards, vous transpercent et vous inondent en un instant. Et vous sautez d'un pied sur l'autre, vous courez, vous escaladez les marches au galop, vous ne pouvez échapper : à mesure que vous montez, les petits jets d'eau s'élancent de toutes les marches; il y en a au-dessus, au-dessous de vous: c'est une cascade, une gerbe d'eau que vous traversez, qui vous enveloppe; vous n'en

(1) Le nom des sculpteurs est San-Martino et Queirolo.

serez quitte qu'arrivé en haut; et votre Italien, pendant que vous vous démenez, que vous courez, que vous sautez, rit à se tordre, de votre mine, de votre effarement, de vos cris, de votre colère et de vos rires; car c'est la fin de tout, il faut rire, et c'est ce que vous faites avec lui, en vous secouant et vous séchant au soleil.

Ces *attrapes d'eau* ont été de tout temps à la mode en Italie; Mme du Boccage parle de « la galère du Vatican »; Brosses, de ses canons qui tirent des jets d'eau, et des « baignades » que lui et ses amis reçurent dans les grottes de la villa Pallavicini; Montaigne raconte les plaisanteries humides dont, au seizième siècle, on régalait ses gens pour l'amuser : « Il y a, dit-il (à la villa Pratolino, à deux lieues de Florence), une grotte à plusieurs pièces... D'un seul mouvement toute la grotte est pleine d'eau, tous les sièges vous rejaillissent l'eau aux fesses; et fuyant de la grotte, montant contre-mont les escaliers du château, il sort de deux en deux degrés de cet escalier, qui veut se donner ce plaisir, mille filets d'eau qui vous vont baignant jusqu'au haut du logis (1). »

Et à Florence : « En se promenant par le jardin, et en regardant les singularités, le jardinier les ayant, pour cet effet, laissés de compagnie, comme ils furent en certain endroit à contempler certaines figures de marbre, il sourdit sous leurs pieds et entre leurs jambes, par infinis petits trous, des traits d'eau si menus qu'ils étaient quasi-invisibles, et représentant une petite pluie, de quoi ils furent tout arrosés, par le moyen de quelque ressort souterrain que le jardinier remuait à plus de deux cents pas de là... Ce même jeu est là en plusieurs lieux. »

Il y a plus : on ne se contente pas de l'eau : « Il y a, dit Lalande, dans cette chambre (à la villa Borghèse) un fauteuil d'attrape, où l'on est pris par les deux cuisses, aussitôt qu'on s'y asseoit; deux croissants de fer partent au moyen de deux ressorts que le siège fait détendre; ces deux croissants sortent de leurs étuis qui sont pratiqués dans les bras (2). » « La nation est vraiment comédienne, dit Ch. de Brosses, même les gens du monde. »

### La musique a l'église.

Ils sont surtout musiciens : ils n'aiment pas la musique comme

(1) Il y avait un jeu d'eau de ce genre à l'ancien labyrinthe de Versailles, fait à l'imitation de l'Italie.

(2) Je ne sais si ce fauteuil est toujours à la ville Borghèse; je ne l'ai pas vu.

les Français : les Français écoutent la musique pour parler de musique, pour apprécier le compositeur, son talent, la différence de sa facture avec celle d'un autre compositeur, pour remarquer que cet air donne telle impression, éveille tel sentiment, fait penser à tel paysage, à tel site, à tel moment de la vie. Les observations des Français sont d'un philosophe, d'un esprit critique, qui cherche ce que signifient les choses et ce qu'il y a dans les choses, plutôt qu'il ne jouit des choses. « Les Français, disait Galiani, au siècle dernier, sont causeurs, raisonneurs par essence ; un mauvais tableau enfante une bonne brochure. » « Les Italiens, écrivait Mme du Boccage, reconnaissent qu'ils l'emportent en histoire, en art, en poésie, et les Français en pièces de théâtre, livres de morale, sciences, éloquence et style épistolaire. »

Oui, les Italiens sont un peuple poète, artiste, et, il faut bien le dire, sensuel, sensuel dans le sens de la définition qu'un homme d'esprit donne du *poète*, qu'il appelle un *moineau lascif*, définition plus juste que ne le croit le vulgaire, et ce qu'il serait facile de démontrer, si le sujet n'était si scabreux. L'Italien écoute ou fait de la musique, pour jouir de la musique, pour le plaisir que la musique lui cause, pour l'ébranlement qu'elle donne à ses nerfs, la titillation agréable qu'en éprouve son oreille, la satisfaction paisible qu'elle excite et le sourire qu'elle fait épanouir sur son visage. Tout cela, ce sont les sens, le corps et la matière ; et c'est pourquoi la musique, le plus éthéré des arts, puisqu'elle est toute dans un son insaisissable, fugitif et invisible, est, dans ses effets, le plus matériel des arts, le plus facilement compris des hommes matériels. La musique n'exige aucun effort de l'intelligence : point de tension, de réflexion ; le corps, l'intellect même, si l'on veut, est tout à fait passif ; il attend, immobile, il accueille les sons, il se laisse chatouiller, soulever, exciter par les sons, à mesure qu'ils se transforment ; c'est un moyen de sentir la vie.

Voilà ce qu'est la musique pour les Italiens : ils ne la jugent pas, ils l'absorbent, ils la boivent, ils se l'incorporent, ils l'aiment, parce qu'elle accroît, pour ainsi dire, leur vie.

C'est ce qui fait comprendre bien des choses en Italie, qui, sans cela, vous choqueraient et vous scandaliseraient, la part considérable que la musique a dans les fêtes religieuses, l'importance qu'on attache à la bonne exécution musicale dans les églises, l'intérêt,

l'attention, la *passion*, c'est le mot, que les Italiens apportent à l'écouter, à s'en repaître, à en jouir.

Je pus juger, un jour, à Lucques, de ce goût passionné des Italiens pour la musique.

C'était un jour de fête, de vraie fête, c'est-à-dire, une fête religieuse : toute la ville était debout, toutes les affaires arrêtées, tout travail interrompu, tout commerce suspendu; c'était la fête, il n'y avait que cela, il ne pouvait y avoir que cela. La journée était distribuée en vue de la fête, les heures des repas changées : à telle heure, la grande cérémonie religieuse à l'église; à telle autre, le *concert* dans la cathédrale, car peut-on donner un autre nom à cette merveilleuse musique? plus tard, la procession; puis, l'illumination; et il fallait être debout, ne manquer ni à la procession ni à la messe chantée, encore moins au concert spirituel, pour finir, le soir, par le spectacle de la ville illuminée.

Je ne parle pas de la procession et de la grand'messe; ce qu'il y avait de nouveau, d'inconnu pour moi étranger, c'était la musique, qui devait, après les vêpres, précéder la bénédiction du Saint-Sacrement.

Je fus prévenu, d'abord, par les hôtes aimables chez lesquels j'étais logé, qu'il fallait se trouver à l'église à deux heures. Une place m'avait été retenue, de manière à tout voir et bien entendre: c'était dans le chœur, sur une haute estrade, où se pressait une nombreuse et brillante assistance, les premiers personnages de la ville. Vis-à-vis, de l'autre côté du chœur, s'élevait une autre estrade aussi haute, sur laquelle étaient échelonnés plusieurs centaines de musiciens, instrumentistes et chanteurs, véritable armée, groupée, divisée, et commandée par des généraux, un chef d'orchestre et un chef des chœurs, qui, le bâton à la main, préparaient les départs, la marche et les mouvements de leurs corps de troupes disciplinées et dociles.

L'église, d'ailleurs, était comble d'une foule empressée, bourgeois, marchands, ouvriers, paysans des environs, venus de tous côtés à la ville pour la fête; et tout ce monde vif, alerte, gai, réjoui d'avance du plaisir qu'on allait lui donner, se promettant de le savourer, se disposant à en jouir, avec toute l'attention, tout le recueillement que méritait un tel moment de bonheur.

Quant à la cérémonie religieuse, aux prières que l'on récitait, aux

psaumes que l'on chantait, bien peu, je crois, les suivaient, priaient et faisaient attention à ce qui se passait devant l'autel : tous les yeux étaient tournés vers l'estrade des musiciens, tous attendaient l'heure, le signal de commencer.

On commença, et, je l'avoue, ce fut un merveilleux éclat : rien n'avait troublé cet instant si impatiemment attendu. A un geste du chef d'orchestre, cette immense foule avait compris que le moment était venu ; le silence aussitôt avait été complet : pas un mouvement, pas une parole, pas un geste ; toutes les têtes, tous les yeux étaient dirigés vers l'estrade des musiciens, d'où allait jaillir un souffle de vie.

Et il jaillit, en effet, soudain, éblouissant, envahissant, d'autant plus puissant et émotionnant que rien auparavant ne l'avait annoncé et troublé : pas un seul instrument n'avait fait entendre ces essais d'accord, ces sons isolés, ces notes grinçantes, prélude d'un orchestre qui se prépare à partir ; tout était combiné d'avance, tout prêt, tout d'accord. Le bras du chef d'orchestre se leva, et aussitôt éclata une harmonie d'instruments, doux et forts à la fois, qui remplit le temple et fit tressaillir tous les corps et tous les cœurs. Un peu après, les voix s'élevèrent, voix graves qui semblaient venir des profondeurs de la terre, voix ailées et légères qui s'élevaient et semblaient percer les voûtes et s'élancer vers les cieux ; et, alternativement ou ensemble, s'alliant ou se succédant, ces voix, ces instruments, emplissaient la vaste cathédrale comme d'une atmosphère particulière, qui, enveloppant les auditeurs, les faisait vivre d'une autre vie, à laquelle ils se laissaient aller, bercer, émouvoir, comme par une puissance invisible. Nul ne parlait, nul ne regardait son voisin, tous écoutaient, tendant aux sons enchanteurs leurs oreilles, leurs sens, tout leur corps, recueillaient, absorbaient, jouissaient.

Je ne saurais exprimer, il faudrait être musicien, toutes les qualités de cette musique : je dirai seulement et sans phrases qu'elle était délicieuse, et que ces Italiens devaient penser qu'il n'y en avait pas de meilleure dans le ciel. La musique, à un certain point de perfection, n'est-elle pas ce qu'il y a de plus aérien, de plus semblable à une âme sans corps qui soupire ?

Et le clergé, direz-vous, pendant ce temps-là, où était-il ? que faisait-il ? Le clergé, il faisait comme le reste de l'assistance : prêtres, chanoines, évêque, assis dans des fauteuils dorés, rangés devant

l'autel, écoutaient attentivement et immobiles cette belle musique, qu'ils savaient aussi être préparée et dont ils se promettaient de satisfaire leurs oreilles ravies. Ils écoutaient ce concert donné en l'honneur de Dieu, où sa gloire était célébrée en de si belles harmonies. Personne dans l'assistance n'eût pensé à leur faire un reproche du plaisir qu'ils prenaient si naïvement et publiquement, et que tous goûtaient avec tant de bonheur. On leur eût plutôt reproché de s'y montrer insensibles, et c'est moins leur peu de piété que leur indifférence à ces chants divins, qui eût scandalisé ce peuple Italien, artiste jusque dans son culte et sa dévotion.

Cette musique, il s'en faut, n'est pas toujours religieuse; c'est souvent une musique profane, de théâtre et d'opéra. Et, depuis des siècles, il en est ainsi; tous les voyageurs en témoignent, non sans s'en étonner. « Le jeudi (à Lucques précisément), dit Montaigne, j'entendis la messe dans le chœur du Dôme, où étaient tous les officiers de la Seigneurie; à Lucques, on aime beaucoup la musique; on y voit peu d'hommes et de femmes qui ne la sachent point, et communément ils chantent tous. On chanta cette messe à force de poumons; ils avaient construit exprès un grand autel fort haut, etc. »

« On bat la mesure à l'église, dit Ch. de Brosses, on y chante des motets, des concertos à deux chœurs, qui se correspondent de deux tribunes, d'une aile de l'église à l'autre. »

Quant à la tenue des assistants, Montaigne en est peu édifié : « A la grand'messe du Dôme, la contenance des hommes était étrange (à Vérone), ils devisaient au chœur même de l'église, couverts, debout, le dos tourné à l'autel, et ne faisant contenance de penser au service que lors de l'élévation. Il y avait des orgues et des violons qui les accompagnaient à la messe. » En vain, le concile de Trente avait prohibé toute musique profane dans les églises; en vain, les papes se sont efforcés de remédier à cet abus : « Malgré les prescriptions souvent répétées du Cardinal-Vicaire, remarque un pieux et spirituel évêque Français, la nature Italienne l'emporte, et l'on exécute *de temps en temps* des musiques légères en style moderne et passablement fioriturées (1). » Je crains bien que ce *de temps en temps* ne se répète longtemps !

(1) Mgr Fournier, évêque de Nantes, *Voyage à Rome*, 1862.

L'ILLUMINATION.

Quelques heures après, la procession fut un autre spectacle, et un spectacle d'un autre caractère. Là, je vis ce que je n'avais vu dans aucune ville de France et même d'Italie : la ville entière était illuminée, et quand je dis illuminée, il faut entendre toutes les rues, toutes les maisons. Quand, d'une place ou d'une avenue, on arrivait à l'embouchure d'une de ces rues étroites, longues, populeuses, bordées de hautes maisons à cinq étages, comme il y en a plusieurs à Lucques, on était stupéfait, ébloui, de la scène inattendue qui se présentait devant vous. Toute la rue était illuminée, du haut en bas, à tous les étages et à toutes les fenêtres de toutes les maisons; ce n'était que feu, lumière et flammes, sur les deux côtés, sur toute la façade. Et, dans la rue même, semée de fleurs qui en faisaient un tapis de brillantes couleurs, une foule serrée, compacte, un peuple immense, qui s'avançait lentement, un cierge à la main, augmentait encore l'éclat de cette lumière qui tombait d'en haut et changeait en une nuit resplendissante le crépuscule du soir. Et tout ce peuple poussait vers le ciel un chant mélodieux de cantiques en chœur, tandis que les nuages d'encens, envolés des encensoirs, enveloppaient de leurs plis flottants le Saint des Saints porté sous le dais couronné de plumes frissonnant au vent. La population tout entière formait la procession, hommes, femmes, enfants, vieillards; tous priaient ou chantaient; tous, par instant, s'agenouillaient sous la bénédiction qui courbait leurs fronts. Il me semblait que ce n'était pas une fête de notre temps : j'étais transporté, je vivais dans un de ces siècles du Moyen âge, qu'on devrait appeler les *siècles chrétiens;* ce peuple, dont l'âme s'élançait en chants religieux vers Dieu, marchait, au milieu de cette lumière mille fois répétée autour de lui et au-dessus de sa tête, comme dans une atmosphère de paradis, comme entouré d'une auréole du ciel!

Certes, ce peuple, que j'avais vu si attentif, si passionné, au concret de la cathédrale, dont il sentait si vivement les beautés, le charme et l'harmonie, avait éprouvé aussi un plaisir de poète à orner ses maisons de tentures et de tapisseries, jouissant par avance de l'éclat féerique des feux de toutes ses fenêtres illuminées; mais il n'y avait pas que cette impression artistique et sensuelle. Pourquoi ces illuminations ne se font-elles que pour Dieu et non

pour le roi, pour les princes? A Venise, j'avais vu la place Saint-Marc transformée, par une illumination magnifique, en un palais de feu; mais cette illumination était une illumination de commande, ordonnée et payée par la municipalité; le reste de la ville était demeurée dans l'ombre, il n'y avait pas dix palais ou maisons qui eussent éclairé leur façade; les particuliers étaient restés indifférents.

Ici, c'était la ville entière, toutes les maisons : les grands et les petits, les artistes, les bourgeois, les riches et les pauvres, tous s'étaient trouvés unis dans un même sentiment, une même ardeur, un même amour, un même zèle, un même enthousiasme : c'est que tous avaient un lien unique, la foi; ils croyaient!

Montaigne a pu trouver que ce peuple Italien « lui semblait moins dévotieux qu'aux bonnes villes de France ». Je ne conteste pas la dévotion qu'il y a dans ma patrie, même aujourd'hui, malgré les mauvaises semences qu'on y a jetées; mais nous avons en nous un fond de scepticisme qui n'existe pas en Italie. On ne saurait comparer l'Italie à la France : « Les *conservateurs* de France, a-t-on dit, sont moins attachés à la Religion que *libéraux* d'Italie. » C'était plus vrai, il y a vingt-cinq ans, que maintenant, mais le peuple, lui, n'a rien perdu de sa foi, de sa dévotion, de ses pratiques, de ses habitudes religieuses : il croit fermement, profondément, simplement et sincèrement, et, avec une telle foi, il y a lieu d'espérer : en demeurant chrétien, il redeviendra grand.

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

# VOYAGE EN CORSE[1]

---

### XIV. — QUERELLE DE BERGERS. SIMON PAOLO.

Après tant d'émotions et d'épreuves cruelles, l'héritier des comtes de la Rocca devait avoir besoin de paix et de repos; aussi, reprenant auprès de sa femme la lune de miel, si méchamment interrompue par le gouverneur de Bonifacio, il se livre tout entier aux joies intérieures de la famille et à l'administration de ses biens. Le calme est revenu dans la contrée, et non seulement les haines se sont éteintes, mais chacun semble prendre à tâche de lui faire oublier le passé.

Notre pays se divisait au temps de Ferrando comme aujourd'hui en propriétés particulières, communales et de l'Etat : mais ce qu'il y avait de fâcheux et d'incommode, c'est que, sauf les jardins et les enclos, voisins des villes, ces propriétés n'avaient ni bornes ni limites bien précises; et très peu de personnes pouvaient dire où commençaient et finissaient leurs biens. Ajoutez à cela le droit de parcours et de vaine pâture, qui permettait aux troupeaux errants de piétiner et de dévorer sur pied les récoltes, et vous aurez une idée des discussions et des querelles qui s'élevaient à chaque instant et se terminaient quelquefois par des procès, le plus souvent par des coups.

Les bergers de Quenza et des villages voisins conduisent pendant l'été leurs troupeaux sur le mont Coscione, dont les pâturages sont renommés par l'excellence de leurs fromages. Là, pour une question de limites probablement, un berger de Ferrando, appelé Francesco, était chaque jour en discussions et en bataille avec un autre berger du village de la Zonza, au service d'un certain

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet 1884.

Simon Paolo; mais, soit que Francesco fut le provocateur ou le plus fort, son adversaire crut devoir en appeler à son maître.

Le rôle de Simon Paolo était fort simple; il devait s'adresser à Ferrando et s'entendre avec lui sur les moyens de rétablir la paix dans la montagne; mais au lieu d'agir de la sorte, il aima mieux intervenir directement, entra en discussion personnelle avec Francesco, et s'oublia jusqu'à le frapper à la figure. Le soir même, après avoir confié à un autre le soin de son troupeau, Francesco se présentait devant son maître, et lui parlait de la sorte :

— Depuis plus d'un siècle, vous ne l'ignorez pas, seigneur Ferrando, ma famille est au service de la vôtre, et jamais vous n'avez eu à vous plaindre de nous.

— Et j'espère bien qu'il en sera ainsi durant de longs siècles encore.

— Vous n'avez pas non plus oublié que nous sommes *frères de lait*, ma mère ayant eu l'honneur de vous offrir son sein, lorsque la vôtre fut malade.

— Aussi, ne t'ai-je pas traité en étranger et je t'ai placé, tu sais à quelles conditions, dans une de mes meilleures propriétés.

— Quand vous avez été emprisonné par cet infâme gouverneur de Bonifacio, n'est-ce pas moi qui ai entraîné à votre secours une partie de la montagne? N'est-ce pas moi qui suis arrivé le premier dans la plaine de Figari et sous les murs de la ville? Et si l'assaut eût été donné, nul ne m'aurait devancé sur le rempart, et enlevé l'honneur d'enfoncer la porte de votre cachot.

— Je le sais; mon beau-frère m'a tout dit.

— Et quand vous êtes parti pour l'Italie, quel est celui qui le premier s'est offert pour vous suivre?

— C'est toi.

— Et dans toutes ces batailles contre les Turcs, qui veillait sur vous comme sur un frère, et vous a même sauvé la vie, lorsque vous avez arraché de leurs mains ces dames vénitiennes qu'ils avaient enlevées près de la Canée?

— C'est toi. Aussi quand tu t'es marié, me suis-je chargé de ta dot, et la comtesse de celle de ta femme.

— Rien de plus vrai, et la Rizzanèse remontera vers sa source avant que tant de bienfaits s'effacent de mon cœur.

— Mais, enfin, que signifie tout cela? Où veux-tu en venir?

— Cela signifie que je viens vous prier de me donner un remplaçant, aujourd'hui même je quitte votre service.

— Et pourquoi? De qui as-tu à te plaindre?

— Ni de vous, grâce à Dieu, ni des vôtres. Celui dont je me plains est le seigneur Simon Paolo, de la Zonza.

— Et que peut-il y avoir de commun entre vous?

— Un de ses bergers s'obstinait à mener chaque jour ses brebis sur un territoire qui vous appartient. Dans votre intérêt, je ne devais pas le permettre, et il en résultait des coups de poing de pied et de bâton, ce qui n'avait pas grand inconvénient, les deux champions étant égaux en noblesse, en position et en fortune, mais ce matin, trouvant peut-être la correction trop forte, il a porté plainte à son maître, et celui-ci, m'apostrophant avec violence; m'a adressé les injures les plus outrageantes, et m'a frappé sur la figure d'un coup de cravache, dont avec un peu de bonne volonté il vous serait aisé de découvrir les traces.

— Simon Paolo a fait là une action indigne, mais en quoi cela t'oblige-t-il à quitter mon service?

— Le voici. Cette nuit je vais m'embusquer en un lieu, où je sais qu'il passera demain, au point du jour: je lui loge une balle dans la tête; je deviens bandit, et ne puis plus être berger.

— Les choses étant ainsi, ce n'est pas toi, c'est moi qui suis offensé en ta personne. Retourne donc à tes travaux, et laisse-moi le soin de régler cette affaire.

## XV. — NOUVEAU COUP DE CRAVACHE. VENDETTA. LES PAROLANTI.

Depuis ce temps-là, Ferrando cherchait l'occasion de rencontrer Simon Paolo et d'avoir une explication avec lui. Faisait-il bien, faisait-il mal, de prendre ainsi fait et cause pour son berger?

En fait, il sauvait la vie à Simon Paolo, attendu que, les Corses ne regardant qu'à l'offense et non à la qualité de l'offenseur, il est certain que Francesco l'aurait tué, ainsi qu'il en avait le projet.

En principe, le maître, étant un peu à l'égard de ses serviteurs ce que le père est à l'égard de ses enfants, leur doit aide, conseil et protection, et il n'a pas le droit de rester indifférent, quand il leur est fait un tort ou une injure grave. Sans doute cette intervention doit être modérée, bienveillante, convenable, mais à cette condition, elle est un devoir et parfois une nécessité.

A quelques jours de là, Ferrando faisait dresser de jeunes che-

vaux dans une plaine située au-dessous de Quenza, lorsque vient à passer Simon Paolo. L'apercevoir, l'accoster et l'interpeller est l'affaire d'un instant.

— Est-il vrai, Simon Paolo, que vous ayez outragé par paroles, et frappé de la cravache sur le visage Francesco, mon berger de Latte-chivise?

— Je l'ai frappé, parce qu'il maltraitait fréquemment un des miens, et m'a manqué de respect à moi-même.

— Quand un gentilhomme se mêle activement à une querelle de bergers, il doit s'attendre à ce qu'on lui manque de respect. Dans tous les cas, si vous pensiez avoir à vous plaindre, c'était à moi que vous deviez vous adresser, et nous aurions avisé ensemble à rétablir la paix entre nos gens.

— Je n'ai de leçons à recevoir de personne; ce que j'ai fait est bien fait, et l'occasion se représentant, je suis prêt à agir de même.

— Après le serviteur, vous insultez le maître! L'injure qui m'est personnelle, je puis la mépriser, mais, pour celle qui s'adresse à mon berger, j'exige une réparation. Vous allez donc, Simon Paolo, déclarer, devant les personnes ici présentes, que vous regrettez d'avoir cédé à la colère et frappé mon serviteur Francesco.

— Pour qui me prenez-vous?

— Pour un honnête homme, sachant que la honte consiste à outrager surtout un inférieur, mais qu'il est glorieux de réparer sa faute.

— Jamais.

— Je regrette de ne plus avoir à vous considérer comme un gentilhomme. Giuseppe, Simon Paolo m'a cravaché sur la joue de Francesco, prends cette cravache, et frappe-le vigoureusement à la figure.

Le domestique obéit; Simon se retire outré de fureur, et la guerre est déclarée.

Dès que le bruit de cette aventure se fut répandu, tout le monde comprit qu'il allait en résulter de grands malheurs pour le pays. La famille de Simon Paolo était puissante, soit par le nombre, soit par la valeur de ses membres; et Paul de Fozzano, son beau-frère, passait avec raison pour un des cavaliers les plus braves et les plus accomplis de la Rocca, capable de lutter même contre Marc-Antonio Peretti. Les honnêtes gens donc s'émurent de tous côtés et s'occupèrent aussitôt de conjurer l'orage. C'était l'œuvre spéciale des Parolanti.

Les Parolanti avaient pour mission de se placer entre les partis, de faire signer des trêves, afin d'avoir le temps de calmer les passions, d'empêcher ou d'arrêter l'effusion du sang. Cette noble tâche revenait naturellement aux successeurs de ceux qui, au cinquième siècle, se jetaient courageusement au milieu des Romains et des Barbares, les protégeant ou les retenant tour à tour, sauvant les villes du pillage et de l'extermination ; de ceux qui, au moyen âge, portèrent le premier coup aux discordes féodales, par l'établissement de la *trêve de Dieu*, et à l'asservissement des masses par l'émancipation des *communes*. Les Parolanti Corses étaient en effet presque toujours des prêtres, auxquels se joignaient parfois des laïques de bonne volonté.

Ici, leur tâche était singulièrement difficile, non que Simon Paolo fût d'une nature intraitable. C'était un de ces caractères inégaux, qui vont d'un extrême à l'autre, et, après un accès de violente énergie, retombent et s'affaissent sur eux-mêmes; mais il avait une femme aussi opiniâtre qu'il l'était peu, et toujours prête à le relever de ses défaillances. Sœur de Paul de Fozzano, cette femme se nommait Silvaïna, et conservait de magnifiques restes d'une merveilleuse beauté. Les révoltes de son orgueil auraient probablement rendu vains tous les efforts des Parolanti, si son fils unique, qu'une irrésistible vocation avait conduit au sacerdoce, ne fût venu se joindre à eux.

Une trêve de deux mois fut donc acceptée et signée; et les deux adversaires recouvrèrent provisoirement la faculté d'aller et de venir, sans avoir rien à craindre l'un de l'autre, d'après les règlements et les usages qui régissaient chez nous les guerres de famille.

Tant d'épreuves et de malheurs n'avaient altéré ni la loyauté ni la droiture, je dirais presque ni l'innocence de Ferrando; respectueux de la trêve signée, il ne doutait point que son adversaire ne la respectât de même, et il n'hésitait pas à traverser au besoin le territoire de la Zonza.

Un jour qu'il descendait d'Aullène, pour se rendre à Lévie, en compagnie de son beau-frère, ils rencontrent, près de la Zonza, Simon Paolo, qui faisait abattre des noix par ses domestiques. Ils le saluent avec politesse ; il les salue et leur offre même des noix qu'ils acceptent : mais, dès qu'ils sont partis, cédant à une pensée infernale, il court s'embusquer dans un épais buisson, qui se trouve près d'un passage très difficile, appelé *Bocca de la Julla;* deux cavaliers

n'y peuvent aller de front. Les deux beaux-frères ne tardent pas à paraître; Marc-Antonio franchit le ravin et s'éloigne. Au même instant, Ferrando voit sortir du buisson une tête qui lui crie :

— *Souviens-toi du coup de cravache de Quenza!* et un coup de feu lui brise le bras gauche.

Simon Paolo avait eu les premiers torts, en frappant le berger Francesco, et insultant son maître. Ferrando était devenu coupable, en infligeant à son ennemi un traitement honteux et cruel; celui-ci, à son tour, avait manqué à l'honneur, par la violation de la trêve et une tentative d'assassinat. Et voilà comment, si l'on ne suit pas le précepte de Juvénal : *Principiis obsta*, on va rapidement de la faute légère au crime.

Les parents et les amis de Ferrando étaient transportés d'indignation, tant la conduite de Simon Paolo était contraire à toutes les idées reçues. Quant à Marc-Antonio Peretti, il proposait d'attaquer immédiatement le village de la Zonza, de le réduire en cendres et d'en passer au fil de l'épée tous les habitants.

Les Parolanti étaient d'un autre avis. D'après eux, le crime de Simon Paolo ne relevait pas Ferrando de ses engagements; il devait observer la trêve jusqu'au bout; ils ajoutaient que le seigneur de la Zonza s'étant, dans toute cette affaire, conduit comme un homme inférieur, était moralement déchu de son titre de noblesse, et qu'il serait indigne du comte de la Rocca de s'abaisser à se venger de lui.

Le premier mouvement passé, soit qu'il reconnût ses torts personnels, soit qu'il fût touché des raisonnements des Parolanti, Ferrando était revenu à des sentiments de miséricorde; Jaccominetta, de son côté, le poussait de toutes ses forces dans cette voie; et la blessure de son cœur, guérissant aussi rapidement que celle de son bras, on pouvait espérer que tout finirait là, et que cet événement n'aurait pas de suites funestes. Mais, hélas! Il en est des maladies de l'âme comme de celles du corps. Au moment où elles semblent entrer en pleine guérison, il suffit d'un grain de poussière ou d'une goutte d'eau pour amener une rechute et rendre le mal parfois incurable.

### XVI. — LA VIEILLE FEMME. LE COMBAT DE CHIENS. LE DEUIL.

En Corse, jeunes et vieux se sont toujours avec ardeur exercés au tir à la carabine. Dans les bosquets et les forêts, on rencontre à

chaque pas des arbres, dont le tronc est criblé de balles, lancées par les bergers et les bandits; et cet exercice était nécessaire dans un pays où tout le monde allait armé, et où l'on pouvait à chaque instant avoir à se défendre.

Un jour donc, quelques-uns des hommes de Ferrando se livraient à cet exercice. Ils avaient pris pour but un petit bouquet de noix, suspendu au bout d'une branche, et qu'il s'agissait d'abattre. Ferrando les regardait faire, et excitait l'émulation par une récompense promise au vainqueur. Plusieurs coups ayant été tirés sans résultat :

— Passez-moi, dit-il, la carabine pour voir si je serai plus heureux; — et, du premier coup, il coupe en deux la branche, dont l'extrémité tombe à terre, avec les noix qu'elle porte.

Jusqu'ici, rien de plus naturel; mais voilà qu'au milieu des applaudissements dont est accueilli ce trait d'adresse, une vieille femme, à qui appartient le noyer, s'approche et lui dit à l'oreille :

— Le comte Ferrando est très adroit et très brave contre les noix des pauvres gens qui ne lui ont fait aucun mal; il l'est moins contre les gentilshommes qui lui cassent le bras.

L'effet que produit la morsure de la vipère, cette méchante parole le produit sur Ferrando, et le venin s'en répand aussitôt jusqu'au fond de son cœur. Il lui semble voir ses ancêtres sortir de la tombe, pour lui reprocher sa faiblesse, et la Corse entière se dresser devant lui, pour crier :

— Tu es un lâche!

Quelle arme dangereuse que la langue! Quelle cruelle maladie que le préjugé! Et quels gros livres l'on ferait des maux qu'ils ont causés sur la terre!... Arraché par cette raillerie à ses dispositions pacifiques, Ferrando s'abandonne aux idées de haine et de vengeance. Sous prétexte d'un voyage à Portovecchio, il se rend secrètement à la Zonza, chez un de ses amis, dont la maison est voisine de celle de Simon Paolo, et d'où il espère surprendre son ennemi.

A cette époque, où nul n'était assuré contre les inimitiés, et de nos jours encore en beaucoup d'endroits, les maisons étaient comme des petites forteresses, munies de créneaux et de meurtrières, qui permettaient de voir approcher les assaillants et de tirer sur eux sans être découvert. Ces forteresses communiquaient parfois avec le dehors, au moyen de longues galeries souterraines, et à leur sommet, s'ouvrait une large terrasse, bordée d'un parapet, où l'on

pouvait sans danger se promener en plein air, contempler le soleil et les étoiles, respirer l'air frais du matin et du soir, et jouer le jeu national de la *Scopa*. Les portes étaient épaisses, souvent doubles, et les fenêtres murées à hauteur d'homme, de manière qu'une balle venue du dehors ne pût atteindre que le plafond ou le sommet du mur opposé. C'est à l'abri de ces défenses que se tenaient cachés ceux qui avaient à craindre une surprise.

Je vous montrerai à Arbellara un des plus remarquables spécimens de ce genre de constructions. C'est l'habitation de la famille Forcioli, une des plus honorables et des plus riches de la Corse, qui vient, *unius ob noxam*, de perdre, dans une sanglante inimitié, jusqu'à vingt de ses membres! Je vous raconterai un jour l'histoire de cette lamentable vendetta.

Sentant la grandeur de son crime et le danger de sa position, Simon Paolo se tenait enfermé chez lui, n'en franchissant jamais le seuil, ne mettant jamais la tête à la fenêtre. Ferrando n'avait donc que bien peu de chance de le voir commettre une imprudence qui lui permît de le frapper.

— Savez-vous bien, mon commandant, que c'est là le guet-apens dans toute sa hideur, et que les assassins de profession ne procèdent pas autrement?

— Je le sais, mais entre les deux cas, il existe une grande différence. L'assassin s'embusque au coin du bois, attendant une victime que, les trois quarts du temps, il ne connaît pas, qui ne sait pas quel danger la menace, qui ne lui a fait aucun mal, contre laquelle il n'a ni haine ni vengeance, mais dont il convoite la bourse, et il la tue, soit pour l'empêcher de parler, soit parce qu'elle résiste à ses attaques. C'est le vol qui le mène à l'assassinat.

Le bandit corse en veut à un homme qui a outragé sa famille, mais il n'en veut qu'à lui seul, ne menace que lui seul, ne poursuit que lui seul. Avant de le poursuivre, il lui déclare la guerre, l'avertit du danger, et l'invite à se tenir sur ses gardes. Et si la vendetta, ne pouvant toujours attaquer en face son ennemi, lui dresse des embuscades, est-ce que la guerre n'en fait pas autant, sans que personne le lui impute à crime? Virgile n'écrivait-il pas, il y a deux mille ans :

*Dolus an virtus, quis in hoste requirat?*

La guerre entre deux individus, deux familles et deux peuples,

est quelque chose de déplorable et d'affreux : mais une fois admise comme une triste nécessité, pourquoi deux poids et deux mesures? Pourquoi condamner dans la vendetta ce que vous autorisez et admirez dans le duel et la guerre? La vendetta sans doute n'est plus dans les mœurs de la France, mais elle y fut pendant plus de mille ans, et ne se faisait pas faute de recourir aux feintes et aux surprises, aux guets-apens et aux embuscades.

N'ayant donc pas à espérer de voir son ennemi se découvrir volontairement, Ferrando résolut de l'y contraindre par la ruse. Presque tout le monde aime les combats d'animaux. Que deux chiens, par exemple, ou deux coqs se prennent de querelles dans la rue, ce ne sont pas seulement les enfants, mais les passans de toute condition et de tout âge, qui s'arrêtent de tous côtés pour les voir; prenant parti pour l'un, prenant parti pour l'autre; encourageant le blanc, encourageant le rouge; pariant pour celui-ci, pariant pour celui-là; s'échauffant, se passionnant parfois jusqu'à se prendre aux cheveux et se tamponner la figure.

Ferrando, qui connaît ce travers de l'esprit humain, donne de l'argent à des enfants pour qu'ils fassent, vers l'entrée de la nuit, battre des chiens sous les fenêtres de Simon-Paolo, dans l'espoir qu'il ne résistera pas à la tentation de voir la bataille, et s'offrira à ses coups. Une fenêtre ne tarde pas en effet à s'ouvrir; un homme se dresse, se penche pour regarder dans la rue, reçoit une balle dans la tête et tombe raide mort; mais hélas! cette balle s'est trompée d'adresse, la victime n'est pas Simon-Paolo, c'est son fils unique, le jeune prêtre dont nous avons parlé!

En apprenant sa fatale méprise, Ferrando fut plongé dans une douleur profonde; ce n'était pas de la désolation, mais du désespoir. Il se tordait les bras, pleurait comme un enfant; ne parlait que de mourir, et de se présenter à Simon-Paolo, en lui disant : *Voici le meurtrier de votre fils; faites de lui ce qu'il vous plaira.*

Il était comme tous ceux qui, après avoir assouvi leur passion, voient tomber le bandeau qui couvrait leurs yeux, regrettent et déplorent leur faute; et donneraient tout au monde pour la réparer. Il n'est plus temps! un grain de plomb suffit pour enlever la vie à un homme; les efforts réunis de tous les habitants de la terre ne suffiraient pas à la lui rendre.

Le village de Zouza est la dernière contrée de la Corse qui se soit convertie au christianisme. Il y a moins d'un demi-siècle, on

ne voyait sur son territoire ni croix, ni emblèmes, ni monuments religieux; on ne baptisait pas les enfants; les parents vivaient en païens. Ces hommes étaient farouches au temps dont nous parlons, la famille de Simon-Paolo avait sur eux une grande influence; l'ami de Ferrando jugea prudent de l'arracher sans retard à ce lieu de malheur.

Rentré secrètement chez lui, comme un criminel, se cachant de sa femme et de ses domestiques, n'osant se montrer à personne, il voyait partout des accusateurs, qui lui reprochaient son crime. Bien qu'il sût que, grâce à des erreurs et à des préjugés séculaires, l'opinion publique n'avait que de l'indulgence pour les faits de ce genre, il ne pouvait se pardonner à lui-même; mais son désespoir n'eut plus de bornes, quand il apprit que, à la vue de son fils inanimé, Simon-Paolo était tombé comme foudroyé, s'accusant de sa mort et lui demandant pardon. Il avait, du même coup, tué le père et le fils!

Au dix-septième siècle, le deuil avait chez nous, et conserve encore aujourd'hui, sur bon nombre de points, un caractère étrange, qu'il ne revêt pas ailleurs. Y a-t-il dans quelque maison une personne malade, les parents et les amis viennent tenir nuit et jour compagnie à la famille; les hommes dans un appartement, les femmes dans un autre. C'est un devoir de bienséance, auquel on ne manque jamais.

Le malade a-t-il rendu l'âme, tout le village accourt; la douleur jusque-là contenue éclate sous toutes ses formes; ce sont des pleurs, des cris, des hurlements dont il est difficile de se faire une idée, sans en avoir été témoin. Chacun vient à son tour embrasser le défunt, lui prend la main, lui parle, lui répond et lui adresse ses derniers adieux. Puis tout le monde s'écarte, et alors s'avance, en longs habits de deuil, la Vocératrice ou chanteuse par excellence, qui improvise et chante sur un air consacré l'oraison funèbre du mort. A minuit, on sert du vin, des gâteaux et des fruits, et les jeunes gens récitent, à haute voix et en alternant, le rosaire jusqu'au lendemain matin.

Au moment où s'opère l'enlèvement du corps, les lamentations recommencent plus déchirantes que jamais, et les voix se confondent pour donner, à celui qui s'en va, des commissions pour les amis et les parents qui sont déjà dans l'autre monde. Les hommes qui barbottent dans la boue, et ne voient dans les funérailles de

leur semblable que l'enfouissement d'un cheval ou d'un chien, pourront rire de ces simples manifestations de la foi, mais celui qui a un peu d'élévation dans les sentiments et les idées, aura peine à y assister sans répandre des larmes.

Voilà pour les cas ordinaires; mais le deuil prend des formes autrement graves, en cas d'assassinat. Alors les femmes tournent autour du cadavre, en criant : *Vendetta! Vendetta!* se déchirent avec les ongles la figure et la poitrine, et se mettent en sang ; les hommes s'arrachent la barbe, font résonner sur le sol le bruit de leur carabine, et répondent aux femmes : *Vendetta! Vous l'aurez, la Vendetta!* Mais nous retrouverons ce sujet.

On aime peu en Corse la sépulture en commun. Chacun a dans son enclos un tombeau de famille, comme cela se pratiquait chez les Romains, d'après ce passage de Virgile.

Namque sepulcrum
Incipit apparere Bianoris.

Dans chaque tombeau se trouve un petit autel, où l'on peut dire la messe; ce sont des monuments de forme généralement pyramidale, que l'on rencontre çà et là dans la campagne. Seules, les principales villes ont des cimetières publics; et encore ne servent-ils parfois que pour les étrangers et les pauvres.

Simon-Paolo et son fils furent ensevelis à côté l'un de l'autre.

G. Faure.

(*A suivre.*)

# REVUE LITTÉRAIRE

# LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Orient et Occident*, par J. d'Avenel (Palmé). — II. *Le Serment du Corsaire*, par R. de Navery (Blériot). — III. *Monsieur le Curé*, par la Comtesse Marie (*id.*). — IV. *La Chanoinesse d'Ambremont*, par la Comtesse Massa (Perrin-Didier). — V. *Les Fresques*, par Ouida, traduit par Herphell (Hachette). — VI. *Andrée*, par Georges Duruy (*id.*). — VII. *La Femme d'Henri Vanneau*, par Rod (Plon). — VIII. *Croquis de femmes*, par Jules de Glouvet (*id.*). — IX. *La Régina*. — X. *L'Amirale*, par Lomon (*id.*), — XI. *Vic-en-Sèche*, par A. Mouëzy (Didot). — XII. *Le Fils de l'Assassin*, par A. Villiers (Ghio). — XIII. *Contes Macabres*, par Jules Nollée de Noduwez (*id.*) — *Mélancolies animales*, par Ch. Lexpert (*id.*). — XIV. *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, par Edmond Biré (Gervais). — XV. *Droits et Devoirs de la Femme devant la Loi française*, par N.-M. Le Senne, docteur en droit (Hennuyer). — *A. Rebours*, par J. K. Huysmans (Charpentier),

## I à IV

Aujourd'hui encore les livres nous arrivent nombreux, l'imagination des romanciers ne chôme guère et qui, à présent, ne se croit pas quelque peu romancier? Notre analyse devra se ressentir de cette abondance de matières; du moins, nos lecteurs le savent, ce ne sera point le côté moral que nous négligerons. On ne peut protester ni assez haut, ni assez souvent, contre les procédés d'une critique dont les applaudissements se prostituent au blasphème le plus infâme, quand « le blasphème paraît beau », comme on osait l'écrire naguère. Une idolâtrie aussi éhontée de la forme fait reculer notre siècle jusqu'au paganisme le plus corrompu. Pour nous, comme pour M. J. d'Avenel, un beau livre est « celui par

lequel on se sent affermi dans la vertu ». Dans son recueil si varié, intitulé : *Orient et Occident*, comme dans ses autres œuvres, cet auteur s'efforce de rester fidèle au programme de l'écrivain honnête et chrétien.

Il nous promène sans danger à travers les espaces et du monde et du temps, tantôt il peint les scènes touchantes d'une pastorale dont l'héroïne dort sous le gazon depuis quelque vingt ans à peine; tantôt il transporte son lecteur devant les murs d'Antioche, assiégée par Godefroi de Bouillon; ou bien il va prendre l'un des plus tragiques épisodes des annales de la Normandie, et le traite avec toute la finesse de pinceau d'un vieil enlumineur. Nous sommes ramenés à la vie moderne par le simple et mélancolique roman de cette jolie Valérie Marquetel, qui, doucement, se meurt d'amour. Plus d'une fois le conteur choisit pour cadre l'Inde, avec ses paysages étranges et lumineux, ses rêveries sans fin, ses antiques traditions. Pour mieux nous charmer, « il apprend le sanscrit en douze leçons », et demande qu'on lui sache quelque gré de sa peine; comment en serait-il autrement après avoir lu *Comri-Hendi*. *Vasichta*, *le Nénuphar d'or*, etc., ces jolies imitations tout embaumées de la poésie orientale, mêlée du parfum plus suave de l'Évangile. Des biographies alternent avec les contes et les nouvelles. Celle d'Ugo Foscolo eût gagné à être abrégée : les amours du poète sont trop nombreuses pour être intéressantes, et un sensualisme peu délicat s'y dissimule mal sous la sentimentalité conventionnelle des romantiques du commencement de ce siècle. L'étude sur Chateaubriand plaira davantage; l'auteur qui est un demeurant fidèle de cette école romantique, déjà loin de nous, ne peut écrire qu'à la louange du maître. On le voit, il y a un peu de tout dans ces mélanges : un fabliau charmant, une spirituelle critique sous forme d'apologue, des fables, de petites poésies pleines de cœur terminent le second volume. L'érudition ne manque pas chez M. d'Avenel, il a hérité du faible de nos vieux auteurs; il aime les citations. Il puise à pleines mains dans cette mine d'or préparée par les anciens ou par la sagesse des nations. On ne s'en plaindra pas, car on oublie ainsi, pour un instant, la vaniteuse et vide médiocrité de notre époque.

Dans le : *Serment du Corsaire*, la première partie semble un peu lourde, un peu languissante; les contemporains de Louis XIV

y ressemblent trop aux nôtres; les petits mousses y font preuve de trop de vertus, le cœur des jeunes Kabyles y « confectionnent », suivant l'expression de l'auteur, des sentiments d'un chevaleresque trop incroyable; mais le romancier rachète bientôt cette mollesse par des scènes vigoureuses, des situations émouvantes, qui tiennent en suspens jusqu'à un épilogue vraiment héroïque. Mme de Navery tire un excellent parti des circonstances qui précédèrent et accompagnèrent la prise d'Alger par Duquesne; elle raconte d'une façon saisissante les tortures des prisonniers français, le sublime dévouement du P. Vacher, les prodiges de valeur de nos marins, le martyre d'un Régulus Malouin, aussi ferme catholique que bon Français. De tels livres tendent à réveiller la fibre patriotique, autrefois si vibrante dans le cœur du peuple, maintenant si engourdie par les doctrines matérialistes.

Nous parlions naguère, ici même, d'une fort belle étude sur le prêtre des campagnes, due à la plume de M. Buet, qui en avait fait une narration entraînante, et non un roman. *Monsieur le Curé* est écrit sous une inspiration du même genre, mais sous une forme moins sévère, qu'on nous permette de le regretter. Les intentions de l'auteur sont excellentes pourtant, il connaît à fond le caractère, les mœurs, le langage de nos paysans, il en crayonne un tableau achevé des oppositions, des tracasseries, des mille difficultés au milieu desquelles le prêtre doit poursuivre sa tâche évangélique. Monsieur le Curé opère, dans sa commune, les plus difficiles miracles; il n'est point d'intransigeant si forcené que le saint homme ne convertisse, point d'incrédule ignorant et vaniteux qu'il ne ramène, point de pécheur obstiné qu'il ne parvienne à confesser. Mais avant d'obtenir ces résultats d'un zèle et d'une patience à toute épreuve, le jeune prêtre avait bien souffert, bien enduré! Sa vocation même avait été douloureuse; on la voudrait moins romanesque. Oui, le roman est partout de trop, dans l'histoire vraie d'un curé! Un grand docteur blâmait chez un ecclésiastique la présence de sa mère elle-même, non certes à cause des liens de sainte affection qui unissent la mère et le fils, mais parce qu'une femme en attire d'autres dans la maison. Qu'aurait pensé ce Père de l'Église de l'*idylle* de la jeune sœur du curé s'abritant sous le toit du presbytère. Si pure que soit cette idylle, l'eût-il trouvée à sa place? Ces pages sont, en outre, légèrement teintées de rationalisme; le

vieux pédagogue philosophe et philanthrope semble supérieur au jeune prêtre son élève. La nuance n'est pas bien sensible, on la distingue cependant, et, au risque de passer pour rigoriste, nous la signalons.

Disons quelques mots seulement d'un roman très édifiant : La *Chanoinesse d'Ambremont*, déjà publié par le *Correspondant*. Le sujet du roman pourrait se résumer ainsi : Egoïsme et ingratitude de l'homme, générosité, abnégation, constance de la femme. C'est une donnée chère aux romanciers non barbus. Deux jeunes gens s'aimaient d'amour tendre, la volonté de leurs parents les sépare. Quand ils se retrouvent, la jeunesse s'est enfuie, mais le cœur toujours jeune se sent prêt à reprendre le rêve interrompu depuis trente ans. La chanoinesse est encore charmante, une douce amitié sera le regain de l'amour... Une jeune nièce survient, voilà le bonheur troublé. Paul oublie et ses serments et ses cheveux gris... Un neveu turbulent, étourdi, mauvais sujet, une confidente perfide, un lieutenant d'état-major qui écrit son journal comme une pensionnaire, une ingénue, etc., mettent quelque diversité dans ce récit un peu long. Espérons que, tout en restant dans la même voie honnête et chrétienne, M^me^ la comtesse de Massa ne tardera pas à nous donner des œuvres mieux marquées au coin de l'originalité, et moins remplies de ces « graves riens » dont badinait Gresset.

V à XII

Notre dernier article contenait une trop longue analyse sur l'un des ouvrages de Ouida, pour que nous analysions aujourd'hui les *Fresques* avec beaucoup de détails. Bornons-nous à constater que cette nouvelle publication très spirituelle, pleine d'humour et de finesse comme la plupart des œuvres de la célèbre *authoress*, est bien moins répréhensible, quant aux tendances morales, que ne l'était *Musa*.

Les scènes se passent encore en Italie, et quand parfois il faut rentrer au milieu des brumes de l'Angleterre, le héros est Italien. Quelqu'un proposait dernièrement d'établir une agence matrimoniale où l'on remédierait aux inégalités de la fortune, en mariant les héritières aux jeunes gens pauvres, ou les millionnaires aux filles sans dot. Ouida abuse un peu du procédé; presque toutes les nouvelles de ce volume font penser à cet agréable accommodement.

L'auteur des *Fresques* cède trop souvent aussi à certaine manie prise pour de l'enthousiasme artistique. Il s'écrie quelque part « qu'il faut dédier Saint-Pierre de Rome à la Junon du palais Ludovisi, seule digne de le remplir. » Il est vrai que dans un autre endroit l'*authoress* défend les moines catholiques et semble entrevoir la grandeur du sentiment chrétien.

*Les Fresques*, écrites sous forme épistolaire, sont suivies de récits dialogués, du moins pour la plupart, qui rappellent un peu les tournois d'esprit du seizième siècle. L'imagination capricieuse de Ouida s'en donne à cœur joie; emportée par un vol rapide, elle parcourt un champ vaste et diapré sans trop se heurter cette fois aux dangers de la fantaisie. On prétend que le brillant papillon cherche à se reposer dans l'asile de l'Eglise. Cette nouvelle demande confirmation; si elle était vraie, nous verrions peut-être grandir le talent de Ouida dans une voie différente, et tous les catholiques se réjouiraient à l'heureuse entrée de cette fille prodigue qui a gaspillé tant d'heureux dons.

Critique, plus que moraliste, M. Georges Duruy, se plaît, dans son roman d'*Andrée* à faire ressortir le vice de l'éducation actuelle des filles, telle, à peu près cependant que l'entendait son père. Voici comment a été élevée Andrée Passemard.

« Les études de littérature, d'histoire, de sciences, de langues vivantes qu'on lui fit faire, eurent pour but, non l'ornement de son esprit, mais l'obtention de ce brevet que la mode exige des jeunes filles depuis quelques années, et en l'honneur duquel on les soumet aux mêmes procédés d'entraînement intellectuel que les futurs bacheliers. On lui apprit de tout un peu. On mit sur son ignorance une mince couche d'instruction : mauvais badigeonnage qui ne tient pas, le jour de l'examen passé. Quelques jugements puérils sur les écrivains et les œuvres des deux derniers siècles; des radotages niais à propos d'histoire de France; une mixture de dates et de formules relatives à celle des autres pays; la pratique des procédés nécessaires pour faire machinalement quelques opérations d'arithmétique; cinquante mots d'anglais, l'art de résoudre certaines difficultés d'orthographe ou de ponctuation; tel fut le profit qu'elle tira des leçons de son institutrice. »

On développa de plus dans la jeune fille tous les instincts de l'orgueil, de la cupidité, du sensualisme; on en fit une femme ac-

complie, suivant la mode, et un monstre féroce dans son égoïsme. « La religion eût pu lui être d'un grand secours. » Mais « son père accablait de lourdes et inconvenantes plaisanteries les dogmes et les pratiques du catholicisme », tandis que sa mère croyait niaisement « aux petites bergères qui conversent avec la Sainte Vierge ». Ah! si les parents d'Andrée « avaient eu soin de la pourvoir de quelques solides préceptes de cette morale humaine qui sert, en somme, la même cause que la religion », la jeune fille aurait été armée pour la lutte de la vie! Mais non, la voilà lancée sans boussole, dans le monde, et quel monde! M. Duruy en sait tous les mystères, il lui fait un procès spirituel et impitoyable; seulement sa morale laïque est complaisante, elle permet, à qui la défend, de prendre avec elle bien des libertés, et le meilleur tenant que lui donne notre romancier est un viveur célibataire, « enrôlé dans la réserve de l'armée active de la galanterie ». Comme le comte de Garamante, M. Georges Duruy se montre galant homme, même dans les situations les plus risquées; il a des formes, nous l'avons déjà vu, même avec l'Église; il fait administrer ses héros lorsqu'ils « viennent de perdre complètement connaissance, » il marie ses héroïnes en première classe à la Madeleine, et l'on s'étonne de lui voir oublier ce bon ton dans une odieuse insinuation sur la vertu des sœurs de Charité « quand elles sont jeunes et jolies. »

M. Duruy est du nombre de ces romanciers dont les critiques contribuent à augmenter le mal qu'ils flagellent. Nous ne relèverons pas ses légèretés d'un goût douteux sur Lourdes, les scapulaires, etc., non plus que la complaisance avec laquelle il s'arrête aux dissertations physiologiques, aux études *plastiques* fournies par une scène de bain et par une autre scène de pavillon oriental, où Andrée abrite ses tête-à-tête et où le fameux *parfum du harem* agit avec tant de subtilité qu'on se croirait revenu aux phyltres amoureux. Nous préférons le piquant de meilleur aloi de ces portraits si amusants du *député opportuniste*, de la *Chroniqueuse parisienne*, du *poète naturaliste*, etc. Sans compter l'*artiste impressionniste* dans l'atelier duquel on amène les jeunes filles, en sortant de chez Worth, pour achever de peindre le *chien* ou le *pschutt*, qui les rendra dignes des jolis petits messieurs du boulevard et des courses, si bien crayonnés aussi. Le roman se termine par une malice à l'adresse de la « muse des ratés » que l'on reconnaît sans peine. C'est à une chute pareille que viennent aboutir les rêves d'Andrée,

ses excentricités, ses audaces, sa révolte contre tout frein religieux, contre toute loi sociale, les élans de ses passions où le cœur a eu si peu de part. C'est là ce qu'on pourrait appeler la morale du livre. Les deux héros, Henri et Jacques, ont subi la fascination de cette femme *troublante*. L'un est tué en duel par l'autre, son meilleur ami. Jacques, celui qui a tué, se dégoûte de la vie, il ne sait plus aimer ni la vertu ni l'innocence chez une fiancée ; ne croyez point à un châtiment pourtant : une irrésistible attraction de la beauté fatale agit sur l'artiste ou le poète, il s'y attache comme le pêcheur antique à la sirène qui l'entraîne jusqu'au fond de l'abîme.

Le livre de M. Rod a plus d'un point de ressemblance avec celui de M. Duruy. Ses conclusions semblent à peu près les mêmes. *La Femme d'Henri Vanneau* est un de ces romans en vogue, où la peinture des milieux tient tant de place, où l'âme semble toute sensitive, où le réalisme de la vie s'impose sans espoir supérieur. M. Rod ne gaze rien, il aime les tons crus, il détache ses scènes et ses personnages avec une vigueur effrayante. Sa critique contre les mœurs du jour est comme celle de M. Duruy, impitoyable et vraie. Seulement, hélas! la leçon se perd également dans le scepticisme et le dégoût de la vie que la fatalité seule conduit. Un jeune homme doux, timide, aimant l'idéal, naturellement artiste, se trouve jeté d'abord dans les lycées, les ateliers de peintures, les mauvaises compagnies, où l'on se moque de son front rougissant et de ses aspirations éthérées. On meurtrit, on profane cette âme, on ne parvient pas à la rendre vulgaire. Tout enfant, Henri a rencontré sa Béatrix, il l'épouse plus tard, et croit au bonheur. Il veut devenir grand peintre, remonter le courant, se faire un nom comme idéaliste, remettre en honneur les saintes, les formes émaciées de la vieille école allemande, non par conviction religieuse, mais pour secouer le joug de la matière. Pauvre Henri Vanneau, il ne sait pas à quelle femme il vient d'unir sa destinée! On compare Marguerite à la Diane de Jean Goujon, et dans cette belle statue il n'y a ni cœur ni âme, il n'y a que l'orgueil mêlé au besoin de jouir. L'instinct maternel sauverait peut-être M^me^ Vanneau, mais il reste sans aliment après la mort d'un enfant infirme. La jeune femme ne comprend ni les aspirations élevées de l'artiste, ni l'amour exclusif dont Henri cherche à l'entourer. Il lui faut, pour lui, pour elle surtout, le bruit, le

succès, le luxe; tout cela, elle l'achètera au prix de l'honneur et du devoir; pour monter, elle est prête à descendre tous les échelons du vice. Henri ne sait ni la défendre ni se défendre lui-même. Il frémit aux premières hontes et en demeure accablé; soupçonnant sans oser se prononcer, souffrant dans une torpeur muette, se réveillant quand le bruit du scandale devient assourdissant, mais trop tard... Alors cet homme, jeune encore, si bien doué, en arrive au vice, à l'imbécillité complète. Rien de navrant comme le récit de la dernière année d'Henri Vanneau, rien de terrible comme la scène où Marguerite montre, à l'un de ses complices, son mari idiot. — Toutes les scènes, du reste, sont écrites d'une plume sobre, habile et ferme... M. Rod a photographié, dans son roman, avec un inexorable réalisme et une saisissante vérité, le monde, ou du moins certain monde, de l'art et de la presse...

L'auteur d'*Idéal* n'est point un inconnu; son pseudonyme on le sait, cache une signature qui se voit souvent au bas du résumé des drames les plus réels, et les plus effroyables, mais on se rassure en le lisant, car il n'abuse pas de la littérature de cour d'assises. Parmi ses *Croquis de Femmes*, on ne trouvera que deux procès criminels, encore M. de Glouvet les exhume-t-il de la poussière des vieilles archives. L'homme du monde, l'homme d'esprit, l'artiste, fait disparaître ici le magistrat. L'homme politique se laisserait peut-être aussi deviner, si l'on y regardait de près. M. de Glouvet ne met-il pas ses prédilections dans un héros libéral, amoureux de la popularité, pauvre, mais généreux envers l'électeur; plus avancé qu'il ne voudrait l'être, entraîné par l'ambition sur le chemin de la fortune, sans trop de soucis des rampes à gravir, ni des pentes à descendre. Du reste, on signalerait à peine quelques phrases pouvant choquer les opinions *conservatrices*. Le choix d'un procès, où deux hommes d'Église jouent des rôles odieux, est en lui-même assez fâcheux, d'autant que l'auteur n'insiste pas suffisamment en faisant remarquer combien peu l'abbé de Gange était ecclésiastique, mais nous ne voulons pas croire à une intention malveillante; passons pour nous arrêter à un morceau charmant sur les romans et les romanciers du jour :

« C'était alors, écrit M. de Glouvet, le beau temps des romans d'aventures. Les enfants volés faisaient prime. Les filles de la plus haute noblesse rentraient pures au bercail après deux ou trois enlè-

vements et le moindre gentilhomme possédait une botte secrète qui lui permettait de tuer les traîtres par douzaines à la lueur d'un falot. Toutes ces belles péripéties, liées l'une à l'autre par un dialogue ardent et crâne, dansaient devant les yeux comme les échelles de soie pendues à la tour du Nord. Pour une tache de graisse sur la couverture jaune du volume, vingt miracles sublimes dans le texte. Nul n'avait encore songé à découper les manteaux couleur de murailles en guenille de coquins d'assises. L'admirable science du roman documentaire, expérimental et physiologique n'avait pas été découverte. Le souci de la syntaxe et du bon goût inspirait toujours quelques écrivains. Ceux-ci faisaient des livres sans s'ennuyer eux-mêmes avant d'ennuyer les autres; ils avaient l'esprit créateur et parfois faisaient grâce au public de leur propre portrait et de leur biographie. A cette époque reculée, il existait encore une différence entre le Beau et le Laid. Les choses malpropres ne sortaient pas de l'ombre sous prétexte de précision et les romanciers parlaient à leurs lecteurs d'amours éternels, de dévouements nobles, et de mépris des gros sous. Ce n'était pas du « grand art », de « l'observation profonde », du « vécu », suivant les expressions contemporaines, mais c'était pimpant, chevaleresque, amusant; des contes de fées écrits pour des grandes personnes. »

Si M. de Glouvet n'en revient point au genre chevaleresque; si ses types sont pris le plus souvent dans un milieu vulgaire, du moins son crayon n'affecte pas un réalisme échevelé. De son premier croquis, on pourrait tirer une morale que le romancier semble se garder de souligner : Léontine est une pauvre fille, souffre-douleur toute sa vie, soutenue seulement par la droiture et l'honnêteté native de sa nature; son abnégation va jusqu'au sublime, et, cependant, quand de grands devoirs lui sont imposés, elle ne parvient ni à remplir sa tâche, ni à rendre heureux ceux pour lesquels elle se dévoue. La fermeté de caractère lui manque, seule la foi la lui eût inspirée, et les héroïnes de M. de Glouvet ne sont pas chrétiennes, même quand il les suppose *dévotes*. Nous nous trompons cependant, il y a, dans un sombre épisode tiré des guerres de Vendée, trois figures de femmes rayonnant de toute la splendeur de leur foi. Le petit crayon qui termine le volume ou plutôt la petite pochade genre « plein air, » est peut-être bien réussie comme paysage, mais nous la trouvons un peu naturaliste. Oui, nous l'avouons à notre honte, « les filles de la plus haute

noblesse qui rentraient pures au bercail après deux ou trois enlèvements, » nous intéressaient davantage que cette « pauvre femelle » déflorée dont *Croulou* fera sa compagne, avec *la foi du Charbonnier*, sans trop s'arrêter aux questions indiscrètes sur le passé.

Réhabiliter l'actrice, la placer bien au-dessus d'une société qui la méprise ou s'en amuse, ce n'est point un thème nouveau. Charger les types du monde régulier, noircir de tous les crimes les membres d'une noble famille afin d'opposer à ces monstrueux hypocrites la vertu immaculée des cantatrices, c'est un procédé dont l'artifice trop visible fatigue le lecteur. M. Lomon aurait pourtant assez de talent pour ne point s'attarder dans ces sentiers battus, mais l'Auteur de *Jean d'Acier* se plaît au paradoxe. Il veut exalter l'amour maternel, il l'insulte : une mère qui sacrifie son honneur pour sauver son fils n'est pas digne d'être mère ; le suicide de la Regina ne saurait racheter sa chute... Nous sommes en Espagne, où suivant M. Lomon, les « affreux abus » de l'ancien régime subsistent encore. Le marquis Silviani, véritable cosmopolite, Espagnol par son père, Français par sa mère, Italien par sa naissance, a eu un professeur Jésuite, ce « qui lui permet de faire le front haut et la conscience tranquille » des choses infâmes. On le voit, les rangaines n'effrayent point l'auteur de ce roman tant soit peu *vieux jeu!*... Le couvent préoccupe M. Lomon, il y revient souvent, mais il a été mal renseigné par quelque pensionnaire échappée, quand il nous raconte que derrière les murs gris des maisons d'éducation *cléricales*, il se passe des choses fort peu « paisibles », pour ne pas dire un autre mot sans doute. Et cependant le romancier, pas plus qu'un autre, n'échappe à ce mystérieux besoin de surnaturel, dont l'âme humaine se sentira toujours tourmentée. Il voudrait croire « qu'il y a autour de nous, dans l'espace, des êtres plus purs que nous, qui s'intéressent à nos misères ». L'élan se calme bien vite, M. Lomon reprend son thème. S'il croyait à un Dieu, il le trouverait injuste; il trouve la société détestable; ses revendications, Victor Hugo les a exprimées avant lui :

> Si l'homme naissait où le place son âme,
> Si Dieu faisait le rang à la hauteur du cœur,
> Certes il serait le roi, prince, et vous le voleur!

Combien cet orgueil-là a-t-il perdu de déclassés!

M. Lomon semble avoir écrit son *Amirale* à tête mieux reposée. Il place ses héros dans un milieu plus bourgeois, ce qui le dispense d'en faire des scélérats. L'auteur n'abandonne pas ses préjugés anti-religieux, mais s'y appesantit moins. Nous voyons cependant encore une tante « acariâtre et dévote », élevant sa nièce en vue du couvent, et comptant la doter pour s'ouvrir à elle-même les portes du paradis. La tante meurt de rage parce qu'elle s'est brouillée avec son confesseur, elle déchire son testament, de sorte que la nièce hérite de la fortune entière et sans condition, etc., etc. Ce sont, paraît-il, des coups de crayon indispensables à la bonne facture d'un roman. A cela près, le livre n'a rien de malsain, il est même, en général, délicatement écrit et pensé : Une jeune fille sans dot a été épousée par un amiral veuf et père d'une charmante enfant, très peu moins âgée que sa belle-mère. La femme de l'amiral aimait un jeune avocat qui, la retrouvant mariée, épouse Jeanne, la fille du vieux marin. On pressent le drame de famille. Pierre et Louise ne peuvent vivre si près l'un de l'autre sans que leur amour se réveille, ils sont au moment de tomber bien bas. Les circonstances plutôt qu'une lutte généreuse contre la passion, les arrêtent. Jeanne se dévoue courageusement, elle sauvera l'honneur de son père au prix de soupçons terribles qui vont peser sur elle. On pourra la croire coupable, mais elle épargnera au vieillard le tourment de la jalousie. Quant à son mari, elle lui a pardonné dès le premier instant. Cette douce et suave figure de Jeanne, quoiqu'au second plan, répand sur tout le livre un charme qui fait oublier plus d'une invraisemblance, plus d'un trait forcé dans le caractère des autres personnages.

*Vic-en-Sèche!* voici un titre d'autant moins heureux qu'il ne résume ni n'indique le sujet. C'est le nom du bourg où le romancier place les premières scènes de son récit; on pourrait s'attendre à la critique des mœurs d'une petite ville, elle n'est qu'effleurée, après quoi Vic-en-Sèche disparaît pour faire place à de nouveaux décors. Quant au but moral de l'ouvrage (et il en faut un sans doute dans la bibliothèque des mères de familles). Il semble tout aussi vague. On démontre probablement à la jeune personne : qu'avant de jeter son cœur au premier venu, il est bon de réfléchir et, quelquefois, de consulter sa mère. Gilberte n'a fait ni l'un ni l'autre, elle sera punie par de cruelles épreuves. Elle a préféré un

fat sans cervelle ni fortune à un jeune homme sérieux et riche qui l'aime depuis son enfance. Mme Bertrand, la mère de Gilberte meurt de chagrin, voire de colère, après avoir surpris les aveux de sa fille à Olivier. La perte de cette *femme d'affaires* entraîne celle de toute la fortune, sur laquelle comptait le bel Olivier qui s'esquive au plus vite en compagnie de son intrigante sœur. Gilberte, accablée, comprend trop tard ses torts, mais la fierté lui fait repousser encore la main de Fabien. Sur « les conseils de la supérieure des Oiseaux », la pauvre enfant entre dans une noble famille dont les dehors cachent des secrets peu édifiants, cela va sans dire! Là, Gilberte se voit abreuvée d'humiliations; sa beauté merveilleuse l'expose à tous les dangers. Une de ses élèves, l'odieuse Michelle, devine la passion de son père pour l'institutrice. Autant cette situation, plus que délicate, a été traitée par M. Lomon avec le sentiment du respect et de l'amour filial, autant, chez Mme Mouëzy, elle heurte et choque tout ce que l'idée de la famille renferme de plus saint. Ce manque de tact blesse surtout de la part d'une femme, car le pseudonyme ne peut tromper quand on parcourt ces pages tracées souvent sous l'empire des nerfs.

Gilberte et Fabien se retrouveront enfin, ils ont fait l'apprentissage de la vie, ils vont désormais être heureux; espérons que Gilberte sera une épouse raisonnable, quoiqu'il soit certain qu'elle se montrera un peu tyrannique, l'auteur semble convaincu que toute femme en a le droit. Faut-il ajouter : « Tout est bien qui finit bien. » Ce serait de la morale laïque, pas plus laïque au reste que celle de Mme Mouëzy. On eût été en droit de s'attendre à mieux d'un auteur dont les débuts furent patronnés dans un tout autre milieu, essayerait-il de se faire pardonner ce patronage, ou bien cède-t-il à la fougue d'une imagination souvent débridée? Mme Mouëzy n'est point sans talent, elle a de l'entrain; quand elle imite elle le fait avec intelligence, pourquoi oublie-t-elle qu'il est plus beau de lutter contre les courants mauvais que de s'y abandonner et de s'y noyer avec la foule?

Voici encore un écrivain emporté par le torrent. Il nous l'a dit, lui aussi doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il sait à un excellent prêtre, guide et soutien de son enfance, c'est à cause de cela qu'il préconise l'enseignement « solide et laïque ». Il entre ainsi en matière :

« Saint-Denis près Paris est une ville de fabriques et d'usines; aussi sa population est-elle presque entièrement ouvrière. Singulier contraste! l'ancienne forteresse du cléricalisme, l'abbaye de Saint-Denis et le tombeau des rois de France sont devenus l'asile des républicains libres penseurs; le bruit des marteaux et le chant des travailleurs ont remplacé le bruit des éperons des chevaliers et le chant des cantiques. La ville de Saint-Denis si florissante n'a pas perdu au change. »

L'échantillon suffit pour les idées comme pour le style. M. Villiers défend, avec la lourdeur d'un maître d'école, ce qu'on est convenu d'appeler les idées modernes; il ne néglige pas surtout d'agrémenter de l'épithète de *dévot* tous les personnages qui, dans son livre, représentent la scélératesse, la bêtise ou « la grossièreté ». Malgré tout, quand le romancier n'enfourche ni le dada de ses haines anti-cléricales ni celui des utopies anti-sociales, il conserve un fond d'honnêteté, il garde même une sorte de convenance, rare dans le parti qu'il sert. Peut-être entreprend-il la publication d'une sorte de bibliothèque rose ou bleue à l'usage de la jeunesse républicaine. Il promet à ses lecteurs de leur fournir successivement trente volumes, en partie déjà sur le chantier! En admirant cette fécondité, on se demande si M. Villiers essayera chaque fois la réforme des vieux principes sur lesquels repose la sûreté publique? Dans le *Fils de l'Assassin*, le romancier combat la peine de mort; il va plus loin, non seulement le meurtrier ne doit pas être privé de la vie pour l'avoir ôtée à son semblable, pour une heure de folie, pour avoir « vu rouge » un instant, mais il ne faut pas qu'il transmette la honte à ses fils. La société sera une marâtre, tant qu'elle mettra de la différence entre le descendant de l'homme de bien et celui du criminel. On ne veut plus que l'assassin soit arrêté, par la crainte de déshonorer ses enfants!

Aux temps *barbares*, il fallait tout le génie de Corneille pour imposer au public le dénouement du *Cid*, et cependant quelle différence! Ici, Chimène est une Marion, « qui pleure et crie pour qu'on la marie; » car il faut que l'union du fils de l'assassin et de la fille de la victime devienne possible avec les progrès de la civilisation! Si les *dévots* gênent encore en France, on ira se marier en Amérique. Comme si, en Amérique, le sang des proches s'oubliait. Où donc M. A. Villiers a-t-il vu que l'horreur, si naturelle en pareil cas, soit inspirée par les préjugés cléricaux? Est-ce que les peuples

les plus primitifs, les plus sauvages, ne sont pas ceux où les haines entre les familles de la victime et celles du meurtrier se montrent inextinguibles ?

L'amour n'est qu'un plaisir ; l'honneur est un devoir,

disait don Diègue ; pour faire taire l'amour, il y a ici plus que l'honneur, il y a tous les instincts de l'humanité. Mais on les sacrifie tous à celui de la chair ou à l'aveuglement de l'utopie. L'auteur, il est vrai, accumule les circonstances atténuantes ; le fils du meurtrier a été le sauveur de la famille de la victime, mais sans cela la donnée eût par trop révolté.

## XII et XIII

Passons à un romancier, à un poète, moins subversif ; la transition, avec lui, est aisée, il nous présente ses *Contes macabres*, et l'on peut toujours unir dans une chaîne fantastique, conduite par le squelette restauré et rajeuni du vieux peintre Bâlois, et les héros, et les auteurs, et les lecteurs eux-mêmes. M. de Noduwez ne sait trop, nous dit-il, d'où vient l'adjectif *macabre ;* pourquoi n'accepte-t-il pas les étymologies connues, c'est ce qu'il néglige d'expliquer. Il ne sait pas davantage pourquoi sa plume écrit tantôt en prose et tantôt en vers. La prose, il la croit très malaisée, il est de l'avis de Chateaubriand, qui « désespérait d'en ravir jamais tous les secrets » ; quant au vers, il se contente, modestement, des rimes de Racine ou de Corneille. D'origine bourguignonne fort ancienne, mais citoyen belge, notre littérateur prétend que l'Académie française devrait bien, « savez-vous », ouvrir ses portes, non aux nationaux exclusivement, mais à tous ceux qui écrivent sa langue. Et ce n'est point une idée aussi cornue qu'elle en a l'air. L'Académie s'accoutume assez aux exceptions, elle se fait assez libérale, pour qu'on lui demande une mesure qui, prise plus tôt, lui eût déjà donné tant de noms dont la gloire lui échappe.

L'originalité de M. Nollée de Noduwez n'empêche pas ses *Contes macabres* de manquer un peu de sel et même de fantastique. Sa fable de la *Veuve* repêchant, du bout de son ombrelle, le cadavre de son mari, trouvant sur le défunt d'excellents écrevisses puis replongeant cette chair morte sous l'eau pour remplacer l'esclave de Luculus, est ce qu'il y a de plus *macabre* dans tout le volume.

Heureusement d'autres petites pièces de vers et d'autres fables rachètent le mauvais goût de celle-là. Impossible d'indiquer même un aperçu des nombreux éloges des critiques : Belges, Français, Anglais, dont l'auteur se plaît à transcrire les témoignages. Un meilleur titre de gloire pour M. de Noduwez, c'est d'être l'élève et l'ami d'Henri Conscience. Il partage les convictions du grand romancier catholique de la Belgique, il aime notre pays, il déteste M. de Bismarck; nous ne saurions refuser notre sympathie à un étranger qui, sur tant de points, pense comme nous.

Le livre de M. de Noduwez est mêlé de prose, le recueil de M. Lexpert ne contient que des vers. Son titre bizarre : *Mélancolies animales :* ne se rapporte qu'à la première partie, où le poète traduit les plaintes des animaux destinés au garde-manger, idée qui ne paraît ni absolument originale, ni bien intéressante. Les autres petites pièces du recueil, érotiques, en général, offrent souvent de la verve et un certain piquant, plusieurs visent au trait philosophique, d'autres affectent un ton passablement blasphématoire, triste mode du jour! M. Lexpert s'exerce dans tous les genres, du reste : sonnets, apologues, élégies, chansons, poésies macabres aussi, etc., etc. Le sentiment patriotique l'a plus d'une fois inspiré avec bonheur. Citons seulement ces vers qui lui en font pardonner beaucoup d'autres. Il s'adresse à une jeune fille libre penseuse.

Laisse à l'homme égaré cette audace insensée
D'oser discuter Dieu, quand tout vient l'affirmer.
En s'éteignant, la foi creuse dans la pensée,
L'affreux gouffre du doute où tout va s'abîmer.
La femme, chère enfant, a sa route tracée,
Toujours allant au cœur, elle ne doit qu'aimer!

Le poète n'est point un sceptique : sensuel et léger, il s'imagine, comme tant de gens du monde, qu'on peut poétiser les instincts bas et parfumer la fange; sa muse ne saurait-elle donc être mieux employée?

## XIV

Après les romans, les contes, les poésies, la fiction sous toutes ses formes, nous rentrons dans la réalité de l'histoire avec *le Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*. Histoire

effroyable, cent fois racontée, toujours palpitante, qui nous touche, nous préoccupe, non seulement parce qu'elle est celle de nos grands-pères, mais parce qu'on y trouve des comparaisons toujours pleines d'actualité, un enseignement toujours instructif, parce qu'il faut y revenir sans cesse pour expliquer la nôtre. D'ailleurs, les fils de la Révolution ne se contentent plus de poétiser les Girondins, ils dressent des statues aux hommes les plus cyniques de 1793, ils les proposent à l'admiration de la jeunesse française. Les amis de cette Revue savent avec quel talent et par quelles consciencieuses recherches M. Biré a démoli, pièce à pièce, la légende des Girondins; ils savent ce qu'on peut attendre du courageux écrivain quand il étudie les hommes de la Révolution; ils seront heureux de le voir continuer ses travaux, les poursuivre sous une forme populaire et s'efforcer de détromper ceux qu'on égare. Il ne veut, dit-il, « qu'éclairer un coin du lugubre tableau; il se borne à une esquisse imparfaite, à un simple crayon ». Mais cette esquisse, ce crayon, sont plus saisissants que bien des tableaux de grande dimension : « J'ai lu la plupart des journaux du temps, continue M. Ed. Biré dans sa préface, j'ai parcouru un nombre considérable de brochures, je me suis arrêté devant les placards, les affiches, j'ai eu à ma disposition des documents de cette nature... » Et il a cru devenir contemporain de la période révolutionnaire, se transformer en un bourgeois de 1793; il a écrit ses visions sombres et sanglantes, il a tenu un journal qui commence le 21 septembre 1792 et se termine le 21 janvier 1793! Le bourgeois de Paris est royaliste, cela va de soi; vivement frappé des terribles événements qui se déroulent devant ses yeux, il en entrevoit les conséquences, mais surtout il en expose très bien les causes immédiates, dévoilant les mœurs, les intrigues, les engagements, les ambitions de ceux qui travaillent à renverser Louis XVI.

Se plaçant comme témoin des premières années de ce règne, le vieux bourgeois rappelle avec attendrissement les efforts du malheureux roi pour améliorer les conditions sociales, les lois, les coutumes de la monarchie; pour réformer des abus dont le prince est le premier à s'indigner. M^me^ Léonce Lavergne, peu suspect d'enthousiasme à cet égard, a pu le dire avec justice : « le règne de Louis XVI a été la meilleure époque de notre histoire, et la France a fait plus de progrès pour l'application des idées de justice, d'égalité, de liberté dans les quinze ans écoulés de l'avènement de Louis XVI au mois d'août 1789, que dans les vingt-cinq ans écoulés de 1789 à 1815.

Burke l'avait remarqué : « Loin de se refuser aux réformes, le gouvernement était même ouvert alors avec une facilité blâmable à tous les donneurs d'avis; on accordait beaucoup trop à l'esprit d'innovation, c'est par là qu'on se perdit. »

Tant de déclamations, tant d'histoires faussées, font oublier la vérité, que nous devons remercier M. Biré de la rappeler, d'y insister, de la démontrer sans relâche. Combien ses chapitres sur le passé des hommes de 93 sont curieux! Tous ont été monarchistes et le sont encore; aucun d'eux ne veut sincèrement de la République. M. Biré accable avec leurs propres écrits : Pétion, Collot d'Herbois, Vergniaud, Condorcet, Brissot, Robespierre, Marat lui-même, Camille Desmoulins, Danton, etc., etc. Camille Desmoulins s'indignant contre Buzot qui réclamait le bannissement des princes d'Orléans, s'écriait : « Si ce décret passe, la France est perdue! » Danton disait au jeune duc de Chartres : « J'ai ordonné, le 2 septembre, et j'ai fait ce que je devais faire. J'ai terrifié cette population de Paris qui était prête à crier : Vive les Prussiens! J'ai exterminé ou j'ai épouvanté les aristocrates, qui auraient toujours été les ennemis de la Révolution, qui, sans cesse, auraient conspiré contre elle. La France me doit des remerciements, et *vous*, peut-être plus qu'un autre. » Et il ajoutait : » Ce pays-ci n'est pas fait pour la République, quelque jour il criera : Vive le roi! »

Ces pères de la République hésitaient toujours à la reconnaître; ils rêvaient la monarchie, même quand ils décrétaient la mort du roi; ils voulaient sur le trône Philippe-Égalité, ou bien un prince étranger, pourvu qu'il fût protestant. La Réforme n'est-elle pas la mère et l'éternelle alliée de la Révolution?

Cependant, parmi tant de lâchetés, de hontes, d'hypocrisie, de cruautés, il se produisit un contraste bien consolant et trop souvent oublié, celui de tant de dévouements obscurs, de fidélités intrépides; mais l'éclat du crime couvre parfois celui de la vertu. On sait les noms des bourreaux et des traîtres, on ignore celui des hommes vraiment grands, qui formaient alors comme le cœur de la France. *Le Bourgeois de Paris* a recueilli ces noms glorieux; lisez les détails qu'il fournit sur les otages de Louis XVI, saluez ces généreuses victimes, se vouant elles-mêmes par centaines, à la mort, se désignant spontanément pour la guillotine. C'est Guelon Marc, négociant de Troyes, qui supplie la Convention de prendre sa vie en échange de celle du roi; c'est le courageux Rozoi, rédacteur

de la *Gazette de Paris*, ouvrant les colonnes de son journal à la liste des otages volontaires. Ce sont les descendants des croisés et des preux qui se mêlent aux hommes du peuple, à ce simple et sublime caporal Chometton, père de douze enfants; à ce pauvre cultivateur Méchin, etc. Ils demandent tous qu'on les arrête, qu'on les garde à vue, qu'on les guillotine, mais qu'on épargne à la France la douleur et la honte du régicide! Non, quoi qu'en ait dit M. Taine, l'épidémie n'avait pas gagné tous les cerveaux; la majorité peut-être restait saine; mais à côté des courageux il y avait, comme il y aura toujours, la grande masse des lâches, donnant son appoint aux furieux.

Jamais on ne vit la peur plus blême, plus affolée, plus hideuse que dans les séances où fut votée la mort du roi; M. Biré les retrace avec une plume vengeresse et terrible; puis son livre se ferme sur la date sanglante du 21 janvier 1793. Il a tout dit. Il nous a livré le secret des consciences, il a fouillé tout le musée révolutionnaire pour mettre en évidence ce que les hommes du parti se gardent de produire au grand jour; il a, lui, un autre musée bien touchant, un musée royaliste, où sont classées les pétitions pour la délivrance du roi, les chansons sur sa captivité, les complaintes, les prières du peuple fidèle pour son malheureux souverain.

Cet ouvrage, rempli de notes, de citations, de documents, est, nous le répétons, de ceux que l'on relit toujours avidemment, et qu'il importe de répandre, pour combattre le mensonge historique si encouragé de nos jours.

## XV

*Le Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* nous ramenait des fictions aux plus tristes réalités de l'histoire; le livre de M. Le Senne : *Droits et devoirs de la femme devant la loi française* nous fait rentrer dans un domaine plus positif encore, car il s'agit des conditions de la vie sociale. Certes, la plupart de nos lectrices préfèrent la lecture des romans à celle des codes, cependant, qui d'entre elles peut se flatter de n'avoir pas, un jour, à s'occuper d'affaires, à défendre ses intérêts ou ceux de sa famille?

M. Le Senne l'expose, en commençant; son but « est moins d'énumérer les lois et les règlements qui placent les femmes dans le droit commun, que de mettre en évidence les dispositions exceptionnelles qui les régissent; sans s'étendre sur les actes accomplis pour elles par un mari ou un tuteur, il leur explique les actes qu'elles peuvent accomplir elles-mêmes. » Il arrive à leur donner

« un exposé dégagé de formules scientifiques, qui leur épargnera des interprétations erronées ou des recherches stériles dans des traités au-dessus de leur portée. » Son livre renferme tout ce qui peut intéresser la femme française ou domiciliée en France, qu'elle soit célibataire, mariée, veuve, tutrice, commerçante, artiste, directrice d'écoles ou d'établissements publics, propriétaire, etc. M. Le Senne a écarté le code criminel et n'indique qu'à peine les conditions de la séparation, il n'ajoutera pas sans doute un supplément pour instruire la femme disposée à recourir au divorce, car il n'écrit que pour des femmes honnêtes.

L'honorable magistrat sans se prononcer sur les questions religieuses, les effleure ordinairement avec tact. Il s'incline, en passant, devant « les grands noms des Clotilde, des Blanche de Castille, et de la douce patronne de Paris, sainte Geneviève. » Il fait remarquer que, « malgré quelques exceptions, dont l'importance et le nombre se sont accrus dans ces dernières années, il est toujours de *convenance sociale* de faire consacrer son union suivant le rite du culte religieux auquel on appartient. » Les avis du juge de paix du huitième arrondissement sont dictés par l'expérience, il leur donne un tour tantôt paternel, tantôt chevaleresque : il blâme discrètement ceux qui excitent les femmes à des prétentions insensées, et démontre à ses clients qu'après tout « le sort ne leur est pas si rebelle ». Seulement nous aimerions pouvoir recommander ici mieux qu'un manuel assez acceptable dans les lycées de filles. La loi française, quand elle règle les contrats sociaux, est sans doute fort sage, fort prévoyante, mais depuis qu'elle se déclare athée, elle heurte ou déchire souvent la conscience catholique. Ces points très délicats, on comprend que le légiste ne les traite pas en théologien, on comprend même qu'il évite de s'y arrêter, mais voulant rester neutre, il fallait l'être complètement, aussi trouvons-nous assez fâcheuse la tirade sur l'instruction obligatoire telle que l'entendent les sectaires anticléricaux. « Cette grande pensée du développement de l'enseignement, dont les progrès sont immenses à notre époque, et dont certains détails sont plus ou moins sujets à la critique dans l'application, importent peu. » Ils importent beaucoup aux mères, aux femmes chrétiennes : elles regretteront aussi que M. Le Senne se soit occupé presque exclusivement des institutrices officielles, tandis que les institutrices libres, et congréganistes, surtout, auraient eu

besoin d'un guide parmi les tracasseries chicanières qui leur sont suscitées chaque jour.

N'exigeons pas trop cependant, en somme ce livre peut rendre d'utiles services aux femmes, obligées de supporter seules le poids des affaires, ou de gérer leurs propriétés: une jeune fille dont l'éducation va être bientôt terminée, le lirait certainement avec fruit, sauf à s'instruire, ailleurs, de ce qui, en France, est du *droit* et, partout, du *devoir* de la femme catholique.

J. DE ROCHAY.

---

*A Rebours*, par M. J. K. Huysmans, roman qui fait du bruit. M. Huysmans est un des principaux élèves et imitateurs de M. Zola. Voici ce qu'il a trouvé : son roman n'a, en réalité, qu'un seul personnage; c'est un jeune homme, usé par tous les plaisirs possibles, à qui il ne reste que 50,000 francs de rente, et qui décide de se retirer du monde, car le monde est coupable de ce qu'il est usé! Il se meuble une maison : description et énumération de toutes les couleurs qu'on peut choisir pour un mobilier, dix pages de couleurs. Il pare sa maison de fleurs : description et énumération de toutes les fleurs qu'il y fait apporter, vingt pages de fleurs. Ces fleurs dégagent divers parfums : description et énumération de toutes les odeurs qu'elles exhalent, trente pages d'odeurs. Il forme une bibliothèque : description et énumération des livres qu'il met dans sa bibliothèque, cinquante pages de bibliothèque, etc., etc. On apprend, en route, certaines choses qu'on ignorait, par exemple, que, si Bossuet a été éloquent, c'est qu'au dix-septième siècle, on aimait telle odeur; je ne sais plus laquelle. De temps en temps aussi, la Religion reçoit quelques ruades. La vie du jeune homme continue ainsi, en descriptions et énumérations, jusqu'au moment où, n'étant ni moins malade, ni moins usé, il se détermine à se soigner. Alors description et énumération de tous les médicaments et de tous les *lavements* qu'il s'administre matin et soir : lavements onctueux, purgatifs, nourissants, lénitifs, gras, maigres (les vendredis), bénins, laxatifs, etc. Il n'en guérit pas. — Et après? — C'est tout. — C'est absurde! C'est stupide! dites-vous. — Oui! mais si vous saviez comme c'est ennuyeux!

*A Rebours* est un des succès de la littérature naturaliste, et la littérature naturaliste est la littérature de la république.

E. L.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les débats de la Chambre des députés n'ont point éclairci l'affaire de la révision. Précisément parce que le pays ne manifestait aucun entraînement pour cette fantaisie constitutionnelle inventée par M. Gambetta et passée dans le programme républicain, le gouvernement a cru que c'était le bon moment de la réaliser. Prenant l'initiative de la réforme de la Constitution, M. Jules Ferry s'est persuadé qu'il serait maître de la conduire à son gré, en s'en tenant à cette juste et sage limite qui lui permettrait de résoudre, ou plutôt de clôre une question importune, sans compromettre l'œuvre des lois constitutionnelles de 1875, sans s'exposer à voir l'existence même de la République remise en discussion. Son calcul, quelque peu paradoxal, n'a pas pleinement réussi. Loin de dominer la Chambre, et de la plier à son projet de révision, aussi facilement qu'il y comptait, le président du conseil a dû poser la question de confiance pour faire accepter la limitation de la révision. Encore s'en est-il fallu de peu que la Chambre ne votât, malgré lui, une proposition de M. Goblet, celle-là même qui avait été formulée par l'ex « grand ministère » opportuniste, et étendant la révision à un certain nombre de dispositions constitutionnelles que ne vise pas le projet de M. Ferry. La Chambre a voté la révision, elle l'a voté telle que la voulait le gouvernement, mais à une petite majorité et sans plus savoir elle-même que M. Ferry ce qu'elle votait. Ni les explications de celui-ci, ni les commentaires des orateurs n'ont donné une idée exacte de la révision qui sera proposée au Sénat comme base des discussions du Congrès. La résolution de la Chambre reste indéterminée. M. Jules Ferry, de son côté, n'a rien précisé. Il a bien déclaré que les articles visés dans la résolution pourraient seuls être traités, de l'aveu du gouvernement, au sein du congrès; mais il s'est gardé d'indiquer dans quelle mesure ils devraient être modifiés. Pour

obtenir le vote de confiance dont la proposition de M. Goblet menaçait de le priver, le président du conseil a même été jusqu'à reconnaître au congrès — ce qui est d'ailleurs de stricte doctrine constitutionnelle — le droit de substituer d'autres projets à ceux du gouvernement. C'est dans cet esprit que la majorité s'est ralliée au programme ministériel. En réalité, après des débats confus, des déclarations équivoques, la Chambre a voté une révision limitée qui ne l'est pas.

C'est bien ce qui inquiète le Sénat. Lui seul, à vrai dire, est en cause. Ce n'est pas seulement de ses attributions plus ou moins étendues et de son mode de recrutement, c'est de son existence même qu'il s'agit. Le projet ministériel la sauvegarde, mais le Congrès la respectera-t-il? La délimitation des articles de la révision, à supposer que le Sénat en admette le principe, est pour lui une indispensable garantie. Comment accepterait-il le projet soumis aux Chambres, s'il n'est pas tout au moins assuré que la révision pourra porter sur ses prérogatives, sur son organisation même, mais non sur son existence? Mais cette assurance, ni les vagues déclarations de M. Ferry, ni les dispositions de la Chambre ne la lui donnent. Pour toute garantie de la limitation de la révision, le ministère apporte au Sénat une maigre majorité obtenue à grand'peine, dans un vote qu'il sollicitait à titre de témoignage de confiance Que vaut l'engagement ainsi pris par la Chambre, si même il y en a un, de ne pas soulever au Congrès d'autres questions constitutionnelles que celles sur lesquelles le gouvernement proposait de faire porter la révision? Un déplacement de quelques voix suffirait à faire disparaître cette faible barrière élevée contre les entreprises des révisionnistes absolus. Le Sénat resterait avec les promesses insuffisantes, et d'ailleurs inconstitutionnelles, du gouvernement de s'opposer à toute tentative faite pour étendre la révision à d'autres points que ceux dont les Chambres seraient convenues avant le Congrès. Ce n'est pas de quoi le rassurer.

Enfin ne lui demande-t-on pas de porter la condescendance pour le gouvernement et son amour de la conciliation à l'extrême, lorsqu'on lui propose d'accepter une révision dont lui seul fera tous les frais? Les radicaux réclament la suppression du Sénat. C'est presque la leur accorder que de leur faire un Sénat amoindri, subalterne, sans action sur la politique, sans contrôle sur les finances. Et quand il ne restera plus du Sénat que le nom, com-

ment refusera-t-on aux révisionnistes intransigeants de le supprimer définitivement? Plus les prérogatives du Sénat seront diminuées, moins il pourra se défendre contre les attaques des adversaires qui réclament sa suppression pure et simple. Par suite, le Sénat est absolument fondé à n'accepter qu'avec défiance ces projets mal définis de révision qui ne lui laissent que l'alternative d'une diminution considérable ou même d'une suppression complète. Ce sentiment de méfiance s'est fait jour dans la nomination de la Commission chargée d'examiner le projet voté par l'autre Chambre. Elle est partagée comme doit l'être à peu près la Chambre haute elle-même. La discussion des bureaux n'est pas d'un augure favorable pour le vote. M. Léon Say, surtout, s'est élevé énergiquement contre tout projet de révision, limitée ou non. En lui parlait tout le centre gauche. L'opposition au projet ministériel s'accroît de la faible majorité que le cabinet a rencontré à la Chambre des députés et des justes défiances que les déclarations de certains orateurs de la gauche radicale ont fait imprudemment entendre. Il se pourrait que le Sénat rejetât, non par principe mais par intérêt, la révision. Ce serait, sans contredit, le moyen le plus simple pour le cabinet de se débarrasser d'une question dont il commence à mieux voir toutes les difficultés, et qu'il n'a soulevée que parce qu'il s'est cru assez fort pour la résoudre à son gré, et la faire disparaître du programme du radicalisme. S'il en est ainsi, que de temps aura été perdu en débats stériles! Quelle vaine agitation l'entreprise révisionniste aura produite à la surface du pays! Et comme l'échec de tous ces vains projets amoindrira dans l'opinion les inventeurs d'inutilités et les politiciens ineptes qui font consister le gouvernement d'un pays dans de semblables affaires!

Les honnêtes gens se fatiguent de plus en plus de la République; cependant les affaires de la monarchie n'avancent point. Avec un prince qui se tait, et surtout qui n'agit pas; avec un parti divisé sur les conditions du gouvernement monarchique, on risque d'attendre longtemps encore qu'il se forme un grand courant d'opinion en faveur du rétablissement du trône. Au milieu de ce silence et de cette inertie, un groupe de royalistes et de catholiques a tenté de créer un mouvement en indiquant les conditions d'une action commune et en invitant tous les partisans de la monarchie à se ranger autour du programme tracé par M. le comte de Chambord. C'est sous forme de déclaration que les promoteurs de ce

mouvement ont fait appel aux catholiques et aux royalistes. « Ce qu'il faut en France, y est-il dit, c'est un gouvernement fort, respectant dans toute leur intégrité les droits de Dieu et de l'Église, acceptant sincèrement le contrôle et le concours de la représentation nationale, mais résolu à rompre avec les fictions parlementaires, incompatibles avec tout esprit de suite dans le gouvernement, et qui réduisent la souveraineté à n'être plus que le jouet des majorités aveugles ou passionnées.

« On se ferait une dangereuse illusion en attachant le salut de la patrie à la seule solution de la question dynastique. La royauté traditionnelle, dont M. le comte de Paris est aujourd'hui le représentant, doit être rétablie le plus tôt possible. Mais cette restauration nécessaire ne donnerait pas les fruits que l'on est en droit d'en attendre, si elle ne s'appuyait sur les doctrines dont l'application tendrait à réparer, dans la mesure du possible, le mal immense engendré par la Révolution.

« Ces doctrines, nous les trouvons proclamées dans la correspondance de M. le comte de Chambord. C'est sur ces pages immortelles que devra se fixer de plus en plus l'attention de tous les bons Français. C'est à la suite d'un tel maître que l'on verra se former parmi nous une ligue catholique, établissant sur la base inébranlable des enseignements de l'Eglise la légitimité du pouvoir royal et les conditions qui doivent en régler l'exercice, résolue à prendre en toutes choses « le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but. »

L'*Univers* a, le premier, publié cette déclaration de principes. Des journaux de province l'ont reproduite en y adhérant, mais dans la presse parisienne elle a généralement rencontré de l'opposition. Auprès de royalistes soucieux des bonnes conditions d'une restauration monarchique, un appel s'inspirant des traditions de la couronne de France et des idées de M. le comte de Chambord aurait dû faire l'union ; au lieu de cela, il n'a été qu'une nouvelle cause de division. Le parti libéral, si longtemps hostile à Henri de Bourbon, n'entend rien abdiquer de ses préjugés et de ses erreurs. Il a mal accueilli l'invite du groupe légitimiste. Un de ses organes, le *Figaro*, n'y a vu « qu'une manœuvre nouvelle de l'*Univers* » qui, dit-il, « n'osant pas nier les droits de M. le comte de Paris, fait du moins tout ce qu'il peut pour les combattre et ne cesse de les entraver par toutes sortes d'intrigues. » C'est ce même *Figaro* qui déclarait précédemment que la

Providence avait aplani les voies à la monarchie en faisant mourir coup sur coup le prince impérial et le comte de Chambord. Quoi d'étonnant, lorsque de prétendus partisans de la monarchie ne savent même pas en reconnaître les conditions essentielles, que la cause royaliste n'avance pas? Avant tout il faudrait s'entendre sur le gouvernement qu'on veut rétablir. Il y a dans la déclaration publiée par l'*Univers* une conception de la monarchie à laquelle devraient se rallier tous ceux qui veulent, dans la destruction de la république, non seulement un changement de système et de personnes, mais l'abolition du régime révolutionnaire. Malheureusement, nombre de partisans de M. le comte de Paris ne conçoivent la monarchie que comme une forme modérée et régularisée de la Révolution, et ceux-là déclaraient naguère, que ce n'était pas à la République, mais à la Monarchie de célébrer le centième anniversaire de 89. Ces fâcheuses querelles tracent aux conservateurs et aux vrais royalistes leur devoir. Pour trouver un principe d'action et un centre d'union, il faut s'établir avant tout sur le terrain de la religion. En attendant que le parti monarchiste puisse s'unir et veuille agir, il faut lui substituer une ligue catholique qui embrassera les intérêts comme les croyances. Là, est le salut politique; là aussi est la meilleure chance de la monarchie, la vraie force de M. le Comte de Paris.

Plus profonds encore sont les dissentiments du parti bonapartiste. La rupture est complète entre le prince Jérôme Napoléon et le prince Victor, entre les partisans du père et ceux du fils. Après avoir quitté, dans des circonstances qui semblaient étranges à son père, la maison de celui-ci, le jeune prince n'a pas voulu rester sous le coup des accusations rendues publiques par le prince Jérôme lui-même; il a tenu à se justifier contre son père, devant le public, des reproches de déloyauté et d'insubordination que sa conduite lui avait attirés. « C'est après de mûres réflexions, écrivait-il à M. Jolibois, que j'ai dû quitter la maison de mon père, malgré le profond respect dont je n'entends pas me départir envers lui. J'ai le droit de penser librement. J'ai pour seule ligne de conduite celle qui nous a été léguée par l'empereur Napoléon Ier et par l'empereur Napoléon III. Je l'ai dit, d'ailleurs, dans une récente occasion, en recevant un témoignage public de sympathie qui m'était adressé.

« Ce grand héritage qui nous a été transmis, à mon père et à

moi, à moi après lui, je le garderai intact, car, sans la tradition napoléonienne, je n'ai pas de raison d'être.

« J'ai écrit la lettre de Moncalieri, c'est vrai; mais j'ai le sentiment de n'avoir pas manqué à la parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été tenues. Je ne pourrais consentir à participer à des actes contraires à mes convictions politiques et à ma foi. »

A cette lettre, les partisans du prince Jérôme ont répondu par une réunion publique, dans laquelle ces fougueux défenseurs de la hiérarchie napoléonienne ont excommunié le prince Victor du parti. Malgré les votes et les cris enthousiastes qui ont porté au prince Jérôme l'expression des sentiments de ses amis, si, après le scandale d'une désunion intime entre le père et le fils, il reste à la cause impériale quelque moyen de se relever, sa force et ses chances sont plutôt du côté du jeune prince qui a su donner des gages aux conservateurs, en rompant publiquement avec cette politique mêlée de césarisme et de démagogie sur laquelle son père prétend relever le trône des Napoléons.

C'est au milieu du désarroi et de la discussion sur la révision et sous le coup de la panique causée par le choléra, que la République s'apprête à célébrer, pour la quatrième ou cinquième fois, sa fête du 14 juillet. Ne sera-ce pas enfin la dernière? D'année en année, l'allégresse et l'enthousiasme diminuent. Cette fois, l'entrain manque absolument. On a fait quelques préparatifs officiels, mais le public sent qu'on ne l'invite que pour la forme, à s'amuser. Cette fête de parti, à laquelle on a donné injurieusement le nom de nationale, le gouvernement a permis qu'elle eût lieu, malgré les menaces du choléra, malgré l'avis de la commission d'hygiène publique et de l'Académie de médecine : on dirait qu'il y va pour lui du salut de la République. Déjà l'esprit de secte n'a que trop de responsabilité dans l'épidémie qui vient d'éclater à Toulon, et qui, en peu de temps, a gagné Marseille et Aix. Après les sommes gaspillées pour l'instruction obligatoire et pour la construction des écoles laïques, ni les municipalités républicaines ni le gouvernement ne sont plus recevables à s'excuser, par faute d'argent, de l'insalubrité des villes, des casernes, des hôpitaux. L'intérêt électoral a fait trouver des millions et des millions pour entreprendre des travaux publics ruineux, pour bâtir des palais scolaires, pour augmenter le traitement des instituteurs, pour créer des sinécures lucratives : l'assainissement des centres d'agglomération, des casernes, des

garnis, depuis longtemps réclamé, au nom de l'hygiène publique, attend toujours les quelques milliers de francs que cette besogne eût coûtés. C'est ce même gouvernement, si coupable déjà de négligence, qui décrète de gaieté de cœur le maintien de la fête du 14 juillet, qui encourage les municipalités à la célébrer, quoique il soit averti des dangers que l'encombrement et l'arrivée de nombreux voyageurs peuvent causer, à Paris surtout, et dans tous les grands centres de population.

Si le choléra ne vient pas du Tonkin, comme on l'assure, l'expédition entreprise là-bas, dans un but tout républicain, menace d'avoir pour conséquence une guerre avec la Chine. Après la conclusion du traité de Tien-Tsin, on avait la confiance que l'œuvre militaire était terminée, qu'il ne restait plus qu'à recueillir les fruits de la victoire. La nouvelle de l'attaque de nos soldats par des troupes régulières de l'armée chinoise a produit une impression d'autant plus fâcheuse que les dépêches transmises par nos agents en Chine mandent à Paris que le gouvernement impérial ne désavoue pas les généraux qui ont attaqué nos troupes à Lang-Son. Loin de là il prétend, contrairement au texte formel de l'article 2 du traité qui stipule le retrait immédiat de toutes les garnisons chinoises, que l'évacuation des places frontières était subordonnée à la signature du traité définitif à conclure et à la détermination de la frontière. Il refuserait même de reconnaître les stipulations intervenues entre le vice-roi du Tchell et le commandant Fournier en exécution de l'article 2 du traité de Tien-Tsin, lesquelles fixaient au 6 juin, pour Lang-Song et les autres places, la date de prise de possession. Ainsi l'exécution du traité dépendrait, dans ses parties les plus essentielles, d'un nouveau traité relatif au règlement des frontières. Jusqu'à la signature de ce nouveau traité, toutes les places qui devraient être en notre possession, resteraient aux Chinois. Rien ne serait fait en réalité. Le gouvernement français a enjoint à son représentant à Pékin de demander à la fois des explications et des réparations. S'il est vrai qu'un parti influent à la cour pousse le gouvernement chinois à la guerre, il faudra reprendre les hostilités pour conserver les avantages que nos premiers faits d'armes nous avaient assurés au Tonkin. Le traité de Tien-Tsin, quel qu'il soit, n'avait été aussi facilement obtenu que parce que la France avait renoncé à toute indemnité pécuniaire, à toute garantie territoriale de la part de la Chine. Aujourd'hui que la violation du traité impose à la

France le devoir de réclamer une éclatante satisfaction, il faut s'attendre à une opposition tenace à la cour du Pékin.

Outre les embarras inattendus qu'il rencontre en Chine, le cabinet Ferry se trouve aux prises avec les difficultés de la question d'Égypte. Devant la Chambre des députés, le président du Conseil s'en est tiré sain et sauf, quoique les débats sur l'accord anglo-français conclu préalablement en vue de la conférence, ne lui aient pas été favorables. L'ordre du jour pur et simple, voté à l'unanimité des votants, ne peut pas passer pour une approbation de sa conduite dans les négociations avec le cabinet britannique. On lui a justement reproché ses concessions à l'Angleterre ; les intérêts de la France en Égypte commandaient qu'elle allât à la Conférence libre de tout engagement et non pas avec des promesses qui consacrent d'avance son amoindrissement. C'était acheter trop cher, même en prévision des complications qui peuvent surgir en Chine, l'amitié toujours incertaine et précaire de la Grande-Bretagne. En dehors des sacrifices consentis par la France à son ancienne rivale sur les bords du Nil, il devient de plus en plus difficile de préjuger quel sera le sort de la Conférence. Bien que le ministère anglais ait eu raison à la Chambre des communes de l'opposition du parti tory, au sujet des arrangements anglo-français que celui-ci ne trouvait pas encore assez avantageux pour l'Angleterre, la liberté d'action du cabinet Gladstone n'est pas encore une condition suffisante pour faire aboutir la Conférence. Il reste à aplanir les obstacles qui s'opposent à une entente du reste des puissances intéressées avec l'Angleterre et la France, surtout sur la question financière. La Conférence, la Chine, la révision, le choléra : c'est beaucoup à la fois pour le cabinet Ferry, à qui jusqu'alors tout avait réussi dans le Parlement et au dehors.

Ces embarras doivent encourager les conservateurs à redoubler de zèle pour tirer parti d'une situation qui favorise leur action. L'exemple de la Belgique montre ce que peuvent l'entente et l'energie. Les élections sénatoriales y ont confirmé le magnifique résultat des élections à la Chambre des députés. Le parti catholique uni à la fraction indépendante reste vainqueur. Le voilà redevenu maître du gouvernement, après avoir souffert persécution pendant six ans. Le pouvoir maçonnique est tombé par ses fautes et grâce aux efforts et à la constance des catholiques belges qui ont su en profiter. Sans avoir été aussi favorables à la cause de la

religion et de la liberté, les dernières élections municipales ont montré qu'il y a encore des éléments, de lutte et même de victoire en France. La statistique publiée par le gouvernement constate que dans plus d'un tiers des communes les conseils municipaux, qu'elle qualifie de réactionnaires, sont nettement antirépublicains et conservateurs. Encore la statistique laisse-t-elle en dehors plus de vingt-cinq départements qui ne sont certainement pas de ceux où l'opinion républicaine assurait au gouvernement les résultats les plus favorables. Sans se confier au suffrage universel, comme les monarchistes libéraux sont trop portés à le faire, il convient de s'organiser et d'agir dès maintenant pour essayer de tirer le plus de bien possible du mal. Si le suffrage universel pouvait, aux prochaines élections, donner l'avantage aux conservateurs, il faudrait faire pour lui ce que les Belges ont fait pour le ministère de l'instruction publique, qui avait été l'instrument de leur oppression : le supprimer, ou le modifier de telle sorte qu'il ne fût plus que la représentation sage et régulière des intérêts. C'est à quoi devra tendre d'abord un gouvernement vraiment conservateur.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

23 *juin.* — Une grave nouvelle nous arrive de Toulon. Le choléra a éclaté dans cette ville. Les mesures les plus efficaces sont prises par le Comité d'hygiène de France pour localiser et combattre l'épidémie.

Le Président du Conseil, sans attendre les questions qui pourraient lui être posées sur les affaires d'Égypte, prend le devant et fait l'historique à sa façon des négociations suivies entre les deux gouvernements pour arriver à une entente. Il ressort de la déclaration ministérielle que l'Angleterre devra évacuer l'Égypte, *au plus tard* le 1er janvier 1888, à moins que les grandes puissances ne l'autorisent à continuer cette occupation pour *la paix* de l'Égypte. L'Angleterre s'engagerait en outre à présenter un projet de neutralisation de l'Égypte et du canal de Suez ; la France, de son côté, abandonnerait la question du contrôle des finances en Égypte et se contenterait d'une nouvelle extension des pouvoirs de la Commission internationale de la dette publique. La Chambre, après avoir entendu cette déclaration, ajourne à jeudi le débat sur cette question. M. Madier de Montjau engage la bataille sur le projet de révision de la Constitution et combat principalement la limitation de la révision. Son discours est une longue et vive attaque contre le Sénat.

Une déclaration identique est faite par M. Gladstone à la Chambre des Communes.

Le Sénat revient au divorce et adopte au galop les articles 234 à 260 qui traitent des formes du divorce pour cause déterminée, il supprime les articles 275 à 294 qui ont trait au divorce par consentement mutuel et arrive ainsi à l'article 310 dont la discussion est renvoyée à demain.

Le Conseil municipal de Paris continue à *faire des siennes.* M. Strauss propose d'élever au Champ de Mars un monument de la Révolution qui serait inauguré en 1889 et à l'érection duquel toutes les communes de France seraient invitées à contribuer. Pourquoi pas obligées?

Mort du cardinal de Falloux du Coudray, frère de M. le comte de Falloux.

24. — Le Sénat vote en deuxième lecture l'ensemble de la loi sur le divorce par 153 voix contre 116 et procède ensuite à l'élection de deux membres inamovibles en remplacement de MM. Wurtz et du comte d'Haussonville, décédés. MM. l'amiral Peyron et Eugène Pelletan sont élus.

La Chambre des députés termine sans *incidents notables* la discussion générale du projet de révision de la Constitution et passe à la discussion des articles.

25. — Décret du président de la République, annulant la délibération du conseil général de la Seine, relative à la recherche à faire d'un logement pour le préfet de la Seine et les services départementaux, lorsque le pavillon de Flore cessera d'être affecté à cet effet.

M. le Curé de la Madeleine, malgré les assurances contraires de M. Grévy, reçoit par ministère d'huissier un commandement d'avoir à se conformer aux prescriptions de l'arrêté du préfet Poubelle, touchant la désaffectation de l'église de l'Assomption. Il paraît qu'en France, le chef du gouvernement a beau parler, ses subordonnés n'en font qu'à leur tête et c'est ici le cas.

Les boulangers se réunissent en congrès sous la présidence de M. Gatineau, député. Leur but est d'arriver à l'abolition de la loi du 19-22 juillet 1791, permettant à l'administration municipale d'établir la taxe du pain d'une façon souvent fantaisiste et intéressée. Sur l'invitation du président, le congrès se divise en quatre commissions d'*initiative*, *de législation*, de système de vente et de la question douanière.

26. — Le ministre de la marine reçoit du général Millot le télégramme suivant :

« Le traité du 11 mai a été violé. La Chine avait annoncé l'évacuation de Lang-Son. Quatre mille réguliers chinois, retranchés avec de l'artillerie, ont attaqué, dans un défilé, le 23 juin, la garnison française composée de 700 hommes qui allait occuper la ville.

« La colonne a conservé toutes ses positions et forcé l'ennemi à se retirer. Nos pertes s'élèvent à 7 tués et 42 blessés dont 2 officiers. »

Cette déloyale attaque a pour effet de suspendre le rapatriement des troupes françaises. Il faut espérer que l'amiral Courbet, chargé de donner une nouvelle leçon de délicatesse aux Chinois, saura le faire à notre grande satisfaction, et que cette fois les Chinois n'en seront plus quittes pour de *belles paroles*.

A la Chambre des députés, M. Rouvier interpelle le ministre du commerce sur les nouvelles reçues de Toulon sur la marche du choléra.

En réponse à cette interpellation, M. Hérisson donne communication à la Chambre des deux rapports qui lui ont été adressés par MM. Brouardel et Proust, médecins de la Faculté de Paris, envoyés à Toulon pour étudier sur place la marche et les causes du fléau. Les mesures les plus propres à enrayer le développement de l'épidémie ont été prises par le maire, par la municipalité, par la marine, le corps médical et toutes les autorités.

Après les questions sur le choléra et sur le Tonkin vient la discussion relative aux affaires d'Egypte, à laquelle prennent part MM. Delafosse, Jules Ferry, de Soubeyran, Francis Charmes, Ribot et Mgr Freppel. M. Jules Ferry, mis au pied du mur, promet de saisir le Parlement des décisions de la conférence égyptienne et obtient ainsi un ordre du jour pur et simple.

Un maire républicain qui ne perd pas de temps. M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, adresse aux présidents des conseils de fabrique de toutes les paroisses de Lyon une lettre les invitant à lui remettre une clef des clochers, et, si le clocher n'a pas une entrée indépendante, une clef de l'église.

27. — Le ministre de la marine reçoit du général Millot un télégramme lui faisant connaître que le détachement français dirigé sur Langson est en

sûreté à Bac-Lé, et que la troupe a fait preuve de la plus grande vigueur, pendant les deux jours qu'a duré la lutte contre les Chinois.

Le comité révolutionnaire central, envers et contre tous, décide l'organisation d'un meeting en faveur de l'amnistie que le gouvernement et les Chambres s'obstinent à ne point présenter.

Le Sénat devait s'occuper aujourd'hui de l'interpellation de M. de Gavardie sur les affaires d'Egypte. M. Jules Ferry, l'une des parties engagées dans la question, fait défaut et s'excuse sur une *indisposition subite* que l'on ne se gêne pas pour qualifier malicieusement d'*indisposition diplomatique*. M. Tirard essaie de prouver que M. Jules Ferry est *réellement et sérieusement malade*, là-dessus le Sénat renvoie l'interpellation à une autre séance et passe à l'examen d'un projet de loi de réglementation du droit de propriété de toutes les œuvres d'art.

28. — *Singulier aveu fait en conseil des ministres!* Des dépêches communiquées au conseil des ministres par l'amiral Peyron, il résulte que l'ordre d'occuper Lang-son avait été donné avant qu'on eût vérifié si les troupes chinoises avaient évacué la place. A qui la faute alors et à qui la responsabilité? Est-ce aux Chinois ou aux Français?

Le ministre des affaires étrangères envoie à notre représentant à Pékin des instructions lui enjoignant de réclamer immédiatement une réparation pour l'agression déloyale dont les troupes françaises ont été l'objet sur la route de Lang-Son. Est-ce une réparation en argent ou en paroles? Les Chinois, on ne le sait que trop bien, sont avares de la première et prodigues de la seconde. Assez de chinoiseries comme cela!

La Conférence de Londres se réunit au Foreign-Office; tous les représentants sont au complet. C'est une séance de présentation. Les affaires sérieuses viendront ensuite.

L'invasion du choléra à Toulon et à Marseille continue à préoccuper le public. On en est encore à la recherche des responsabilités.

La Chambre des députés, en l'absence de M. Jules Ferry, toujours indisposé, s'occupe de projets d'intérêt local et en profite pour se donner congé de bonne heure.

Le congrès des boulangers se sépare après avoir émis les trois vœux suivants :

1° Adoption d'un poids uniforme : cent kilos nets, pour sacs de farine;

2° Création à Paris d'une bourse de commerce;

3° Dépôt à la Chambre des députés d'une pétition relatant les revendications des boulangers et vote d'un projet de statuts syndiquant les boulangers de Paris et des départements.

29. — Le ministre de la marine reçoit une dépêche du général Miliot, donnant la liste des morts et blessés du combat de Bac-Lé. Cette liste ne sera publiée *officiellement* qu'après avoir été vérifiée à la direction du personnel. Dans tous les cas, le chiffre de nos pertes est supérieur à celui que l'on avait d'abord télégraphié. Nos troupes ont eu le septième de leur effectif hors de combat, proportion supérieure à nos pertes de Son-Tay.

Le ministre de la marine vient, à l'occasion de l'invasion du choléra et sur la demande même du *préfet maritime* de Toulon, d'autoriser l'admission dans

l'hôpital maritime de cette ville de quatre sœurs hospitalières. De son côté, Mgr l'Evêque de Marseille, dans une lettre circulaire, invite tous les curés et vicaires à rester à leur poste et rappelle ceux qui étaient en congé.

30. — Réunion du conseil supérieur d'hygiène sous la présidence de M. le ministre du commerce. Les docteurs Brouardel et Proust, arrivés le matin, font connaître le résultat de leurs observations. Il ressort de leurs explications que le fléau qui sévit en ce moment à Toulon et à Marseille est le choléra asiatique dont le caractère conserve toutefois une certaine apparence de bénignité.

La révision des lois constitutionnelles est à l'ordre du jour de la Chambre des députés. La majorité sur l'intervention de M. Jules Ferry, qui défend le projet gouvernemental et en fait une question de cabinet, rejette les contre-projets de MM. Camille Pelletan, Anatole de la Forge, Cunéo d'Ornano, Goblet, Floquet, concluant, les uns, à la révision illimitée par une Constituante, les autres à l'appel au peuple.

Le conseil municipal de Paris semble prendre à tâche de faire parler de lui. Il maintient, malgré l'opposition du préfet de la Seine, son projet d'érection d'un monument aux fédérés de 1871. Un des membres de la majorité va même jusqu'à demander qu'une indemnité soit accordée aux survivants du mouvement communaliste ou aux familles de ceux qui ont succombé.

1er *juillet.* — Le gouvernement chinois déclare *solennellement, cela ne lui en coûte rien*, qu'il est complètement étranger à l'attaque dirigée contre les Français sur la route de Lang-Son et qu'il va adresser aux puissances une protestation *solennelle* contre les insinuations *malveillantes* dont il est l'objet à cette occasion. Les généraux et officiers coupables de cette violation seront traduits devant un conseil de guerre Nous connaissons ces chinoiseries!

Le ministre de la marine et des colonies adresse aux vice-amiraux commandant en chef, aux préfets maritimes et à tous les commandants et chefs de service de la marine une circulaire leur annonçant qu'il vient d'ouvrir une souscription dans les ports et dans les différents services de la marine, en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses des victimes du choléra à Toulon.

Le ministre du commerce communique à ses collègues le rapport du conseil d'hygiène établi sur les communications qui lui ont été faites par MM. Proust et Brouardel. Les ministres constatent que toutes les mesures sont prises en province et à Paris pour combattre l'extension du fléau qui revêt jusqu'à présent une forme bénigne et semble se localiser.

Les gouvernements espagnol et italien prennent des mesures rigoureuses contre l'invasion du choléra, établissent près des frontières de France des cordons sanitaires et font subir une quarantaine à toutes les personnes venant de France.

Mgr Dennel, évêque de Beauvais, est promu à l'évêché d'Arras, et M. l'abbé Péronne, chanoine titulaire de Soissons, remplace Mgr Dennel au siège épiscopal de Beauvais.

La Chambre des députés, après une vive discussion à laquelle prennent part MM. de Roys, Bernard Lavergne, Dreyfus, Goblet, Jules Ferry, Andrieux, Lobussière et le comte Lanjuinais, décide qu'il y a lieu de réviser la Constitu-

tion. Le Sénat, visé particulièrement dans la discussion, se prononcera-t-il dans le même sens? Là est toute la question.

Le Sénat, après avoir proclamé MM. l'amiral Peyron et Eugène Pelletan sénateurs inamovibles, s'occupe du projet de loi relatif à la propriété artistique et entend à ce sujet, sans rien conclure, MM. Bardoux, Bozérian, Tolain et Marcel Barthe.

2. — La sous-commission de la conférence de Londres se réunit pour recevoir communication du rapport financier et s'ajourne à huitaine pour donner le temps aux conseillers d'étudier les chiffres du rapport.

Mort de M. Tissot, ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Londres, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse la belle lettre pastorale suivante, à l'occasion de la nouvelle condamnation des sociétés secrètes par le Saint-Père.

« Nos très chers Frères,

« L'Encyclique *Humanum genus* du pape Léon XIII vous est déjà connue par les journaux qui l'ont publiée. Nous souhaitons que tous les fidèles, les membres du clergé surtout, conservent et méditent cet important document, dans lequel le Souverain Pontife signale au peuple chrétien les tendances impies et l'organisation menaçante des sectes maçonniques. Jamais la parole du vicaire de Jésus-Christ ne s'est fait entendre avec plus d'à-propos, pour forcer l'attention des esprits distraits, pour dissiper leurs illusions et arracher aux ennemis de notre foi les complices involontaires qu'ils ont su se créer jusque dans nos rangs.

« L'émotion produite par ce solennel avertissement ne doit pas être passagère. C'est aux pasteurs des âmes à faire écho à la voix du Père commun; voilà pourquoi nous venons, après que l'Encyclique a déjà reçu la publicité la plus étendue, nous entretenir avec vous des graves enseignements qu'elle contient.

« Ce n'est pas la première fois que l'Eglise, par l'organe de son chef, dénonce dans ces associations, qui se disent purement philanthropiques, une conspiration habile et puissante ourdie contre le christianisme. A maintes reprises, les prédécesseurs de Léon XIII ont jeté le cri d'alarme et ont interdit aux fidèles toute solidarité avec la secte. Mais il se trouvait alors des chrétiens assez légers pour ne pas apercevoir le péril, et quelquefois assez téméraires pour regarder comme exagérées les appréhensions du vicaire de Jésus-Christ. On jugeait de la franc-maçonnerie par ses programmes avoués auxquels se mêlaient quelques principes de religion naturelle, et par ses patrons officiels qui couvraient de leur considération personnelle les desseins des véritables chefs. On opposait aux révélations inquiétantes des hommes bien informés les négations intéressées des maçons eux-mêmes. On ne voulait voir dans leur œuvre que ce qu'ils consentaient à en montrer, c'est-à-dire une association d'assistance mutuelle; des réunions où il n'est question que de tolérance et de fraternité; un zèle bruyant pour la diffusion de l'enseignement et la vulgarisation de la science; un culte outré rendu à la liberté, du moins en parole, sauf à la fouler aux pieds quand elle est

invoquée par la religion; à l'égard de la religion elle-même, une affectation de respect qui n'empêche pas d'ailleurs de livrer au mépris toutes les institutions qui la représentent.

« Certes, c'était déjà plus qu'il n'en fallait pour mériter le blâme des chrétiens même les plus tièdes; mais ce n'était pas assez pour soulever leur réprobation et les engager à combattre les prétentions de la secte.

« Si le mal ne pouvait être nié, on se permettait du moins de contester le péril; on aimait à se rassurer pour se dispenser de la lutte, et l'on ne savait pas reconnaître la sage vigilance du pasteur suprême, qui ne se laissait pas gagner à une trompeuse sécurité.

« Aujourd'hui les illusions ne sont plus possibles. La franc-maçonnerie se démasque elle-même. Aux réticences hypocrites ont succédé les indiscrétions, les affirmations même compromettantes et surtout les actes significatifs. Nous connaissons le but de l'association, nous connaissons aussi ses procédés.

« Son but est la destruction du christianisme. Sans doute elle va bien plus loin encore dans ses prétentions. Dieu lui-même est de trop dans la condition nouvelle qu'elle prépare à l'humanité. Aussi a-t-elle effacé de ses statuts le nom de celui qu'elle honorait autrefois comme *le grand architecte de l'univers*. Une affinité étroite rattache ses membres aux doctrines *positivistes*, qui sont la forme moderne et à peine rajeunie de l'athéisme. Tous ceux qui nient Dieu, l'âme, l'immortalité; tous ceux qui font du monde le produit du hasard, qui enferment dans les étroites limites de l'existence terrestre la destinée de l'homme, qui confondent la conscience avec l'instinct et la morale avec l'intérêt; ceux qui divinisent la force et déclarent une chose bonne parce qu'elle a réussi : tous ceux-là sont de fait ou d'esprit francs-maçons. Et quiconque a donné son nom à la secte devient par là même le patron et le propagateur de ces dangereuses et criminelles doctrines.

« Mais, pour faire prévaloir ces doctrines, la franc-maçonnerie a compris qu'elle devait avant tout en finir avec la religion chrétienne et avec l'Eglise catholique, qui est le vrai christianisme en action. Otez l'Eglise, et les grandes vérités qui sont les bases du monde moral, Dieu et l'âme, le libre-arbitre et la vie future, ne relèvent plus que de la philosophie; elles sortent du domaine populaire et pratique; elles deviennent des abstractions inaccessibles au grand nombre, des problèmes qu'on peut discuter dans les académies, mais qui demeurent sans influence sur la vie des peuples et sur la marche de l'humanité. Une fois reléguées dans cette haute région, il sera facile de les combattre par le sophisme et de leur substituer les nouveaux principes qu'on préconise.

« Tel est le premier enseignement que nous avons à recueillir dans l'Encyclique. Qu'on relise les pages où le Souverain Pontife a tracé d'une main si ferme le tableau des doctrines naturalistes. On y verra, en un résumé d'une saisissante clarté, la gradation des erreurs qui, partant de la souveraineté de la raison, aboutissent à la négation de tout ordre surnaturel, et à cette indépendance de la morale qui prépare, dans l'individu, le triomphe des passions et, dans la société civile ou domestique, le règne du désordre.

« En nous montrant le but de la franc-maçonnerie, l'Encyclique nous révèle en même temps les procédés de la secte. Déjà la connaissance que nous avons de la fin, nous conduit à l'intelligence des moyens Celui qui voudrait demander à de simples calculs de politique humaine l'explication de la conduite imposée par les sectes à leurs adeptes, n'y trouverait que contradiction et mystère. Tout s'éclaircit, tout devient compréhensible, quand on rapporte les faits au programme que nous indiquions tout à l'heure, qui consiste à détruire le christianisme pour supprimer Dieu, et à détruire l'Eglise pour supprimer le christianisme.

« A la lumière de ce plan impie, on s'explique toutes les transformations qu'a subies, depuis l'origine, l'action maçonnique. En attaquant par des moyens divers l'Eglise, qui ne change pas, la franc-maçonnerie ne cesse d'obéir à sa loi constitutive. Que lui importent les formes gouvernementales? Dans tous les régimes politiques elle peut rencontrer des alliés et des complices. Aussi la voyons-nous dans chaque pays et à chaque époque apporter son concours à tout pouvoir quel qu'il soit, traditionnel ou révolutionnaire, pourvu qu'elle trouve en lui un instrument d'oppression pour la conscience chrétienne, et réserver ses préférences à celui qui montre le plus d'acharnement à démolir les institutions religieuses et à tuer la foi dans l'âme du peuple.

« Ici encore la lecture de l'Encyclique nous met à même de connaître à fond et de démasquer l'ennemi que nous devons combattre. Et quel commentaire les événements contemporains apportent aux enseignements du Pontife! Ne voyons-nous pas l'Eglise catholique attaquée partout à la fois, et pouvons-nous méconnaître qu'une méthode savante, une tactique uniforme préside à toutes ces attaques? Comment se dissimuler alors qu'un lien commun rattache ensemble les efforts de tant d'adversaires? Partout on répète les mêmes mensonges historiques pour calomnier l'Eglise, partout on glorifie ses pires ennemis. On attribue à son influence les abus du passé; on laisse dans l'ombre tous les bienfaits dont la civilisation lui est redevable. Dans le présent, on l'accuse d'empiéter sur la société civile, alors qu'il reste à peine quelques points de la terre où elle exerce librement sa mission spirituelle. Pour la punir de ses usurpations chimériques, on attente de toutes parts à ses droits les plus certains et les plus sacrés.

« Le pouvoir temporel du Pape, garantie nécessaire de son indépendance; la propriété ecclésiastique, condition naturelle de l'existence d'une société religieuse qui s'appartient à elle-même; l'immunité des clercs à l'égard du service militaire; les congrégations religieuses, qui font partie intégrante de l'Eglise comme étant la pratique organisée des conseils évangéliques et l'instrument le plus puissant des œuvres de charité et d'apostolat; l'enseignement chrétien à tous les degrés; l'assistance des pauvres avec les secours qu'elle apporte aux misères de toute nature; les fondations pieuses, qui sont le fruit de la charité chrétienne et la condition de sa fécondité : voilà les principaux objets que visent sans cesse et dans tous les pays les ennemis du catholicisme. Là où ces institutions sont encore intactes, on les discrédite, on les représente comme des obstacles au progrès, on en prépare le renversement par la ruse ou la violence. Là où elles sont déjà entamées, on

ne cesse d'en poursuivre l'entière destruction; c'est par de nouvelles entreprises sur ce qui reste à l'Eglise de ses droits ou de sa liberté, que les politiques remplacent les réformes pompeuses qu'ils ont promises au peuple et qu'ils sont impuissants à lui donner.

« Il y a plus : une solidarité étroite relie entre eux tous les auteurs de ces attentats. Il suffit qu'en un seul lieu du monde une injustice soit commise contre l'Eglise pour que partout on y applaudisse; il suffit qu'un scandale regrettable éclate quelque part, pour que partout on en triomphe, qu'une calomnie soit inventée pour que partout on la propage et on l'accrédite. Comment nier après cela l'organisation puissante que dénonce le Souverain Pontife et dont il nous montre le ressort caché dans l'association cosmopolite des francs-maçons?

« Nous devons à notre Saint-Père le Pape une grande reconnaissance pour avoir rendu visible à tous les yeux ce que jusqu'ici les esprits clairvoyants étaient seuls à reconnaître. Mais à l'expression de cette gratitude ne s'arrêtent pas nos obligations : il nous reste à l'égard de l'acte pontifical des devoirs à remplir.

« Il faut d'abord, comme nous l'avons déjà dit, le méditer et l'approfondir; une simple lecture ne saurait suffire pour nous en approprier les enseignements. Le Souverain Pontife a porté la lumière de la plus haute doctrine sur ce vaste ensemble d'erreurs dont l'organisation maçonnique est le foyer et l'instrument. Il a donné au système son vrai nom en l'appelant le *naturalisme*. Il a montré dans ce culte de la nature le dessein formé de rendre Dieu inutile et d'habituer l'humanité à s'en passer; il a suivi l'application de ce funeste principe dans l'ordre moral et religieux, dans l'ordre politique et social. A côté de l'erreur doctrinale, il a signalé le péril où se précipitent les sociétés qui renient l'Evangile et repoussent le concours bienfaisant et nécessaire de l'Eglise. Enfin, il a montré le véritable remède dans le retour aux principes et aux pratiques de la morale chrétienne.

« Telle est la haute portée du document pontifical. S'il y a pour chacun de nous l'obligation d'en faire une étude attentive afin de nous pénétrer des vérités qu'il contient, il existe aussi pour tous le devoir non moins important de faire de ces vérités la règle constante et inviolable de notre conduite.

« Ceux d'entre vous qui se seraient laissé séduire par les promesses spécieuses de la secte, qui, cédant à une illusion trop commune, auraient cru faire un acte indifférent en adhérant à des statuts qui leur paraissaient inoffensifs, reconnaîtront loyalement qu'ils se sont trompés en devenant les auxiliaires inconscients d'une œuvre qui poursuit la ruine de leurs plus chères croyances. Aussi s'empresseront-ils de rompre tout lien apparent ou caché avec l'association condamnée; ils comprendront qu'il n'y a pas ici de place pour la neutralité ou l'indifférence, et qu'on ne peut pas appartenir en même temps à l'Eglise de Jésus-Christ et à la ligue impie de ceux qui veulent l'anéantir. Aucune considération de respect humain ou d'intérêt ne peut arrêter les vrais fidèles, lorsqu'il s'agit de rompre avec un ennemi qui menace leur foi et d'arrêter l'invasion d'un paganisme plus honteux et plus ridicule que celui dont l'Evangile a délivré le monde.

« Vous qui êtes demeurés, grâce à Dieu, étrangers à cette armée du

mal, vous vous montrerez bien résolus à n'y jamais entrer. Eloignez-en toutes les personnes qui dépendent de votre autorité ou qui suivent vos conseils, et employez tout votre zèle pour retirer du péril ceux qui s'y sont imprudemment engagés. Par là vous témoignerez de votre docilité aux avertissements du Saint-Siège, vous appellerez sur vous les bénédictions de Dieu et vous contribuerez pour votre part à éloigner les maux dont nous souffrons et ceux peut-être plus grands qui menacent la France chrétienne. »

3. — La Société nationale d'agriculture de France tient sa séance annuelle et procède à sa distribution des prix. Après quelques mots de M. Méline, ministre de l'agriculture, M. Chevreul, directeur du museum, prononce un remarquable discours sur les récentes découvertes de la science et surtout sur celles de M. Pasteur.

Le préfet de police prend un arrêté, en vertu duquel tous les voyageurs et leurs bagages provenant des régions où le choléra aura été officiellement constaté, subiront, dans les gares, avant d'entrer à Paris, des mesures de désinfection.

La Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle émet le vœu que la fête du 14 juillet soit ajournée, à cause des dangers que présentent l'encombrement et surtout l'arrivée de nombreux voyageurs amenés à Paris par les trains de plaisirs.

L'administration municipale répond à ce vœu par l'affichage de nombreux placards annonçant que la fête aura lieu *quand même*, et invitant les habitants à en *faire les frais*.

Après une discussion assez longue, à laquelle prennent part MM. Rivet, Bernard-Lavergne, Floquet, Jules Ferry, Raoul Duval, Mgr Freppel, Paul de Cassagnac, Cunéo d'Ornano, Madier-Montjau, Clémenceau et Jullien, la Chambre des députés, par 414 voix contre 113, adopte l'ensemble du projet de loi sur la révision constitutionnelle. La parole est maintenant au Sénat.

Le Sénat s'occupe de l'admission et de l'avancement des percepteurs et ne repousse du projet du gouvernement que l'article 16, portant qu'aucun percepteur ne sera révoqué, sans avoir été admis à se défendre devant une commission composée de cinq membres.

Une réunion de Jérômistes, organisée par MM. Maurice Richard, Pascal, Lenglé, etc., a lieu à la salle Rivoli. De par l'ordre du prince Jérôme, on y met son fils Victor au banc des Jérômistes. Cela ne lui fera pas grand mal.

Mort du fameux général russe Toteben, qui fortifia et défendit Sébastopol contre les armées française et anglaise, lors de la guerre de Crimée.

4. — Le ministre de la marine reçoit du général Millot un télégramme donnant les noms des soldais tués ou blessés, au Tonkin, dans les journées du 23 et 24 juin, et ceux des hommes frappés d'insolation ou ayant disparu.

Arrivée de Li Fong Pao, ministre de Chine à Paris. Il se rend au ministère des affaires étrangères où il a un long entretien avec le Président du Conseil.

L'amiral Miot, commandant en chef de l'escadre de Madagascar, met en état de blocus Fénérive et Mahandary.

La Commission qui s'occupe des chambres consultatives d'agriculture se prononce pour l'institution d'une chambre d'agriculture par arrondissement.

Léon XIII met des fonds spéciaux à la disposition des évêques dans les localités atteintes par le choléra.

De nombreuses précautions hygiéniques sont prises à Paris et dans les départements contre l'invasion du choléra.

A la Chambre des députés, la commission du divorce adopte purement et simplement la loi telle qu'elle a été votée au Sénat.

5. — M. le préfet de police adresse à tous les commissaires de police et aux maires des communes rurales une circulaire relative aux mesures de salubrité et d'hygiène à prendre en prévision de l'apparition possible du choléra dans le département de la Seine.

M. Jules Ferry dépose au Sénat le projet de révision voté par la Chambre. Le Sénat, après bien des hésitations, décide que la commission chargée d'examiner le projet révisionniste sera nommée mardi prochain et qu'elle sera composée de dix-huit membres.

La Chambre des députés, après avoir adopté une demande de crédit de 780,000 francs destinés aux dépenses de la mission de Brazza dans l'ouest africain, examine la proposition de loi de M. Robert sur les sucres indigènes dont l'industrie est menacée d'une ruine prochaine.

6. — Election législative à Libourne. Le candidat républicain l'emporte sur le candidat conservateur. Sur 18,295 électeurs inscrits, 13,029 seulement prennent part au vote. Quelle incurie!

Le Saint-Père répond à l'adresse qui lui a été envoyée par le comité de l'œuvre des cercles ouvriers catholiques, à la suite de la publication de l'encyclique *Humanum genus*, par le bref suivant :

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Votre lettre du 12 mai Nous ayant montré avec un nouvel éclat votre volonté empressée et votre noble désir de prendre en main la cause de la religion et de promouvoir le bien, Nous sommes heureux de vous manifester la grande joie qu'elle Nous a causée et les sentiments de paternelle affection que Nous vous accordons en retour.

« Sans doute, au milieu des tristesses de l'heure présente, Nous trouvons une vraie satisfaction de cœur dans les paroles de dévouement et les témoignages de respect, par lesquels la piété s'efforce de nous consoler. Mais combien plus ne devons-Nous pas Nous réjouir de vos efforts à vous, qui, peu contents de vous faire gloire du plus profond attachement à ce Siège apostolique, vous appliquez à Nous seconder vigoureusement pour votre part, en ce qui touche l'édification du peuple chrétien et la réparation des maux dont l'accablent les ennemis de la religion!

« Aussi, Nous réjouissons-Nous de voir que la lecture de nos lettres du 20 avril aux pasteurs des églises a enflammé votre zèle d'une ardeur nouvelle, et que vous êtes plus résolus que jamais à poursuivre avec une vaillante et joyeuse confiance les grandes entreprises qui vous ont mérité les éloges de Notre prédécesseur d'illustre mémoire et les Nôtres.

« Ces éloges, Nous les renouvelons spontanément, et Nous les confirmons puisque, par sa nature et par son but tel que vous les indiquez, votre œuvre doit se ranger parmi celles que nos susdites lettres apostoliques recommandent comme salutaires au peuple chrétien et appropriées aux nécessités des

temps présents. Prenez donc courage, supportez avec constance les épreuves et, sous la direction de vos pasteurs, redoublez d'efforts pour secourir de vos conseils et de votre action l'honorable classe des travailleurs. Ne l'abandonnez pas sans défense aux pièges de séducteurs perfides. Faites qu'elle cherche dans le respect de la religion et l'intégrité des mœurs un rempart contre tout ce qui altère la foi et s'attaque à la vertu.

« Et, afin que le succès couronne vos généreux desseins, Nous demandons à Dieu, pour vous, des forces puissantes, une durable concorde et un secours efficace. En même temps, comme gage de Notre affection paternelle, Nous vous donnons, très tendrement, dans le Seigneur, la bénédiction apostolique à vous, chers fils, et à tous ceux qui vous sont unis par le lien d'une pieuse confraternité. »

7. — Léon XIII répond à l'adresse qui lui a été envoyée par l'assemblée des catholiques réunis à Paris au mois de mai dernier par la lettre suivante :

« Chers fils, Salut et bénédiction apostolique,

« La paternelle sollicitude avec laquelle Nous suivons les vaillantes luttes de ceux de Nos fils qui, au milieu de la profonde dépravation du siècle, s'appliquent avec persévérance, sous la conduite de leurs pasteurs, à prouver leur foi et leur amour pour l'Eglise de Dieu Nous a fait accueillir avec une grande joie l'adresse que vous Nous avez envoyée à l'occasion de votre dernier congrès, ainsi que l'expression de votre obéissance et de votre très bonne volonté. Nous savions sans doute depuis longtemps que, fidèles au devoir des bons soldats du Christ, vous combattez avec courage le bon combat; Nous Nous sommes néanmoins très vivement réjouis de trouver dans votre adresse et dans les œuvres dont elle Nous entretient une nouvelle preuve de votre zèle. Nous croyons en effet, chers fils, qu'il convient aux besoins de notre temps, comme il est digne de votre religion et de votre dévouement, de garder entre vous et de réchauffer sans cesse dans vos cœurs cette mutuelle concorde, dont l'importance est si grande pour l'heureux accomplissement des meilleurs desseins, d'adhérer fermement aux enseignements de ce Siège apostolique et d'y puiser la règle et le stimulant de votre action dans ces œuvres que vous savez Nous être tant à cœur, la défense, dans ses principes et dans ses fondations, de l'éducation chrétienne, qui forme pour la patrie des citoyens honnêtes et utiles; la protection du travail chrétien, pour l'assister dans ses besoins et lui ménager un port où il soit à l'abri des tristes naufrages.

« C'est à ces intérêts si graves que vous consacrez votre énergie et votre ardeur, en ayant devant les yeux Nos Lettres apostoliques où Nous avons hautement proclamé quels sont, en ce temps, les devoirs des fidèles. Aussi Nous ne pouvons, chers fils, qu'encourager avec la plus large bienveillance vos excellentes intentions, vous exciter vivement à garder pour vous-mêmes et à répandre autour de vous cet esprit de charité qui est la marque distinctive des disciples du Christ, et à concourir ainsi de tous vos efforts au salut de votre prochain, avec l'espoir que vous obtiendrez un jour une très ample récompense du souverain Seigneur du ciel et de la terre.

« Et parce que toute grâce excellente et tout don parfait viennent du

Père des lumières, nous le prions du fond du cœur afin que, dans tout ce que vous ferez pour la gloire et pour le bien des fidèles, cette lumière, cette grâce d'en haut vous soient de plus en plus propices, qu'elles vous soutiennent tous et qu'elles fassent produire à vos pieux travaux des fruits nombreux et consolants.

« Enfin, chers fils, comme présage des récompenses célestes et comme gage de Notre particulière affection, Nous vous accordons bien volontiers dans le Seigneur, à vous tous et à chacun de vous, et aussi à tous ceux qui s'associent à vos œuvres avec une généreuse émulation, la bénédiction apostolique. »

M. Calla, député conservateur, demande au ministre du commerce si le Comité consultatif d'hygiène qui comprend des médecins de haute valeur, a été consulté pour le maintien de la fête du 14 juillet. M. Hérisson essaie de transporter la question sur un autre terrain, mais M. Calla ne lui permet pas de s'échapper par la *tangente*, il le rappelle à la question. Le ministre est forcé d'avouer qu'on n'a pas consulté le Comité et cela parce qu'il est hostile à la fête. M. Jules Ferry monte alors à la tribune et fait une déclaration sur les événements qui viennent de se produire à Langson. De cette déclaration il ressort que le traité de Tien-Tsin a été traîtreusement violé par les Chinois et que le gouvernement a demandé une réparation immédiate.

8. — Le Sénat nomme dans ses bureaux la commission de dix-huit membres, chargée d'examiner le projet de révision constitutionnelle. Sur ces dix-huit membres, neuf sont opposés à toute révision. D'autres y mettent des conditions et demandent des garanties. On a remarqué que le gouvernement avait convoqué, pour ce vote, le *ban* et l'*arrière-ban* des sénateurs qui n'assistent presque jamais aux séances.

La Chambre des députés continue la discussion du projet sur les sucres et entend, sans trop le comprendre, M. Tirard qui parle pendant près de deux heures. La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Le choléra sévit de nouveau à Toulon, à Marseille et à Aix. Quatre sœurs de Charité sont atteintes par le fléau, l'une d'elles est morte. Malgré cela, l'administration supérieure de la marine reçoit l'ordre de commencer immédiatement les préparatifs pour la fête du 14 juillet. Quelle bêtise!

Ch. de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Les Erreurs sociales du temps présent,** par M. l'abbé Méric, professeur à la Sorbonne. (In-12, Palmé, éditeur.)

I

Ce nouveau livre du savant professeur est un des plus riches d'idées, d'aperçus et de faits que l'on ait écrit de nos jours sur ces graves questions qui passionnent à bon droit les hommes, quelles que soient leur condition et leur fonction dans la société.

Les erreurs sociales exposées, combattues et réfutées dans cet ouvrage ont eu presque toutes pour père et pour propagateur l'audacieux Proudhon. C'est dans les thèses de ce sophiste que vont puiser, comme à une source, tous nos modernes déclamateurs, et l'énergumène des clubs, et le journaliste des feuilles rouges, et le député Clémenceau. Monomane, sauvage, poussant ses conclusions jusqu'aux dernières brutalités, incohérent, cynique, se contredisant à plaisir, éloquent à force de haine, comme le Satan de Milton; obscur, semblable à ces nuées d'orage d'où s'échappent des éclairs sinistres, voilà Proudhon, l'inspirateur de nos démagogues les plus violents. Nous le trouvons à tous les chapitres de l'ouvrage de M. Méric, et c'est une vraie jouissance de voir avec quelle vigueur le hideux révolutionnaire est confondu et châtié.

Au fond de toutes ces erreurs dont Proudhon a été le père ou le vulgarisateur opiniâtre, domine une idée principale : avant tout, affranchissons l'homme de tout lien avec Dieu. Liberté absolue dans la conscience humaine, voilà *la morale nouvelle;* indépendance dans la famille où le lien conjugal n'est plus indissoluble, voilà la thèse *du divorce;* indépendance dans l'école d'où doivent disparaître les anciennes superstitions, voilà *l'éducation sans Dieu.* M. l'abbé Méric combat d'abord ces trois erreurs.

La morale nouvelle Quelle est son origine? quelles sont ces formules, et quelle est sa sanction? Son origine, il faut la chercher dans les livres et dans les discours de ces hommes de sang, qui firent dévier le magnifique mouvement de 1789 et le changèrent en un effort désespéré pour chasser Dieu de la raison, des lois et de la société. — Ses formules, voici comment les résume Proudhon : « Respecte en toi et en ton semblable la dignité personnelle. Sois prêt en toute circonstance à défendre avec énergie, et, au besoin, contre toi-même cette dignité, voilà la justice. » La justice, n'est-ce pas là un devoir

bien étroit en présence de l'Évangile qui commande la charité et conseille l'immolation? Dignité personnelle, c'est le mot préféré des moralistes indépendants. Mais, par une étrange contradiction, ils blasphèment et nient tout ce qui fait cette dignité; ils nient Dieu, l'âme et la vie future. Assimilant l'homme à la brute, ils crient encore : Dignité! Les logiciens pratiques répondent en disant : Que parlez-vous de dignité? Nous voulons la lutte pour la jouissance. — La sanction; elle est tout entière dans le supplice du remords. Et ne savez-vous pas que cette sanction est insuffisante? Demandez-le aux criminels invétérés et endurcis. Et puis, qu'est-ce que le remords, sinon un préjugé d'enfant naïf et de vieille femme, quand ni Dieu ni l'âme n'existent?

Dans cette théorie, la morale n'est plus que la légalité. Si de pareils systèmes prévalaient dans le monde, il ne nous resterait, méprisables esclaves, qu'à saluer dans l'*ergastulum*, je veux dire dans l'État, le plus fort d'aujourd'hui, en attendant de nous courber devant le plus fort de demain. Ce serait l'oppression en haut, et, en bas, la dégradation, comme au temps des Césars païens, comme de nos jours au Dahomey.

Le divorce, M. de Marcère, rapporteur de la loi sur le divorce, et M. Léon Renaud affirmaient à la Chambre que le régime du divorce est favorable à l'union des ménages et à l'ordre social. Ils appuyaient leurs conclusions sur l'exemple des nations voisines et sur des statistiques falsifiées. M. l'abbé Méric étudie à son tour aux sources authentiques, et ayant en main les vrais chiffres les effets du divorce en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Suisse. Lisez dans son ouvrage ces effroyables révélations.

Le divorce établi en France en 1792 eut, à bref délai, de si tristes résultats, que les plaintes se multiplièrent dans l'Assemblée législative, et même au sein de la Convention. Toutes ces plaintes sont résumées dans cette énergique parole du conventionnel Mailhe : « Vous ne pourriez arrêter trop tôt le torrent d'immoralité que roulent ces lois désastreuses. »

Que penser des législateurs qui se préparent, aujourd'hui encore, à déchaîner le fangeux torrent?

M. l'abbé Méric, prenant son sujet de plus haut, prouve que le divorce encourage l'immoralité, augmente les troubles domestiques, sacrifie cruellement l'enfant, favorise la frivolité des mariages et détruit dans les âmes les fières et indispensables vertus d'abnégation et de sacrifice. Au lieu de précipiter les hommes sur la pente des mœurs faciles, ne vaudrait-il pas mieux montrer le mariage dans sa religieuse dignité? N'est-ce pas l'heure de lutter, avec toutes nos forces, contre le mal qui nous dévore, et qui est produit par l'application presque universelle chez nous des principes économiques de Malthus et de Stuart-Mill? Avant cent ans, ne serons-nous pas, selon la parole de Leroy-Beaulieu, presque au-dessous de la Bavière? Dans l'empire romain, quand de nombreux enfants ne peuplèrent plus le foyer, quand les mâles vertus n'existèrent plus dans les âmes, ce fut l'heure de l'invasion et du triomphe des barbares.

L'éducation sans Dieu. Dans les deux chapitres consacrés à cette importante question, l'auteur a déployé, en d'éloquentes pages, ses plus merveilleuses ressources de psychologue, de logicien, de moraliste et de fin

lettré. On y lit un charmant passage sur l'amour du chrétien pour les beautés de la nature. A côté du champ-clos et de l'arène philosophique, c'est comme un bouquet d'arbres verts où nous goûtons un peu de repos, près d'un courant d'eau vive.

M. l'abbé Méric n'a pas de peine à démontrer contre la thèse de Proudhon que, seul, le christianisme atteint parfaitement le grand but de l'éducation, en apprenant à l'homme à se connaître dans sa nature, son origine et sa destinée; à connaître tous ses devoirs envers la société dont il est membre; à connaître la terre sur laquelle il se meut; enfin, à connaître la mort, cette conclusion si terrible, si mystérieuse de la vie.

Puis, il aborde directement l'objection formulée avec grand tapage aujourd'hui dans les harangues des conférenciers de la ligue de l'enseignement, dans les journaux d'un certain parti, dans les Manuels Paul Bert, dans les discours du Parlement : l'idée religieuse est contraire à la pleine éclosion, à l'entier développement des facultés de l'homme. Donc, le devoir s'impose à nous d'expulser cette idée de l'enseignement des écoles, afin que sans obstacle, sans entraves d'aucune sorte, en terre franche, en toute liberté, s'épanouisse l'éducation.

D'abord, M. Méric fait comparaître devant nous les princes de la science et de la pensée : Kepler, Leibniz, Malebranche, Cauchy, Ampère, Leverrier, qui, sincèrement religieux, n'ont pas été gênés dans leurs hautes études sur le monde matériel, sur l'âme et le problème de la destinée, par leur foi en Dieu et en Jésus-Christ. Enfin, entrant dans l'âme humaine, il en scrute les facultés avec une patiente, minutieuse, profonde, délicate analyse. Il examine, aux seules clartés de la lumière philosophique, si l'idée de Dieu étouffe la raison, dénature la conscience, anéantit l'imagination, pervertit la volonté. Voici les conclusions de cet examen attentif : Par-delà tous les êtres, toutes les forces, toutes les lois, la raison éclairée et non asservie aux passions aspire à s'élever à la cause première; la conscience ne peut s'expliquer sans les révélations et les commandements d'un suprême législateur; la volonté avec ses tendances vers le bien infini appelle Dieu, l'infini vivant; notre imagination réclame Dieu, la splendeur première dont le Beau n'est que le reflet. Tous nos poètes, tous nos artistes, Dante, Raphaël, Michel-Ange, Racine, Corneille, Mozart, ont dû à l'idée religieuse leurs plus sublimes inspirations.

Nous avons donc le droit de dire aux sectaires de l'enseignement sans Dieu et sans croyances : Vous méconnaissez en nous les faits les plus évidents, vous commettez un attentat contre l'aspiration la meilleure de notre nature, contre le mouvement le plus légitime de nos facultés.

## II

Indépendance dans la morale, indépendance dans la famille, indépendance dans l'école, ne pensez pas que l'orgueil de l'homme veuille s'arrêter en si beau chemin. Il s'affirme surtout dans les vitales questions de la *Réforme sociale* et de la *Propriété*.

A chaque page de ses écrits, Proudhon a déclamé sur la réforme sociale.

Sur quoi la base-t-il? sur une double négation : la négation de l'idée de Dieu, la négation aussi radicale de toute autorité. Nous ne sommes qu'au lendemain de l'époque sanglante où une canaille en délire hurlait, sur des tas de cadavres, et dans Paris incendié, la formule du vieux Proudhon : « Ni Dieu ni maître. » Chassez Dieu de partout, obscurcissez dans les esprits la vraie notion de l'autorité, et la foule sans Dieu ni maître des athées et des anarchistes descendra de nouveau dans la rue et dominera.

L'idée de Dieu, a écrit Proudhon, est essentiellement contraire à l'ordre social et à toute idée de justice. L'idée d'autorité suppose faussement que l'homme est mauvais. Pour assurer la paix et la prospérité d'un peuple, il suffit du balancement et de la solidarité des intérêts. Sur ces thèses ténébreuses, M. Méric fait tomber la lumière vengeresse de la logique et du bon sens; à ces thèses enflées d'orgueil, et qui, expulsant Dieu, voudraient par la théorie de l'*immanence* déifier la raison de l'homme, il oppose la vraie doctrine sur la réforme sociale, celle dont l'illustre Le Play a été parmi nous l'infatigable propagateur. Ce maître, dont les œuvres ne seront jamais assez lues et assez méditées, M. Méric l'appelle en toute vérité « un homme de génie, le plus consciencieux, le plus profond, le plus méthodique des économistes de ce siècle et de tous les siècles. »

Pour assurer l'égalité de tous les citoyens dans leur société réformée, Proudhon et ses disciples complètent ainsi leur formule : Ni Dieu, ni maître, ni propriété. De là est né le *collectivisme*, c'est-à-dire l'expropriation collective des capitalistes, et l'appropriation collective du capital ou des moyens de production. Quand on prête l'oreille aux bruits qui nous arrivent du fond des mines et des ateliers, quand tous les échos des deux mondes nous apportent de sinistres menaces, quand on a entendu les épouvantables révélations du socialiste Bebel au Parlement allemand, quand on a lu le catéchisme révolutionnaire de Bakounine et de Marx, on n'est pas étonné de trouver dans le livre que nous analysons cette sombre parole : « La révolution qui se prépare aura un caractère d'impiété sauvage et de fureur sanguinaire qu'elle n'a jamais eu depuis l'origine de l'humanité. » Et on applaudit au vaillant professeur appuyant sur des arguments irréfutables le droit de propriété, défendant le capital contre Marx, Lassalle et les socialistes contemporains, établissant les harmonies providentielles du travail et du capital, réfutant avec éloquence les utopistes de ce siècle qui ont la prétention, comme quelques-uns de leurs devanciers, de justifier leur doctrine par les paroles de l'Évangile et l'exemple des ordres monastiques.

Après un brillant chapitre sur les harmonies du christianisme et du travail, l'émancipation de l'esclave, et l'éminente dignité de l'ouvrier chrétien, M. Méric nous parle de *la corporation et du problème social.*

On ne saurait déplorer assez la faute de Turgot qui détruisit les corporations, et des législateurs de la Révolution qui achevèrent l'œuvre du ministre de Louis XVI. Depuis cette époque, l'ouvrier est isolé, ou en proie aux syndicats professionnels qui ne sont qu'une arme de guerre au service de quelques turbulents. Est-ce à dire que la corporation, telle que nos pères l'avaient constituée, fut l'idéal de la perfection? Non; elle eut de nombreux abus : réglementations tracassières, privilèges et monopoles, restrictions

imposées à l'initiative individuelle. Dégagez la corporation de ces abus multiples, transformez-la selon les conditions du travail moderne, mettez-la en harmonie avec la liberté, la concurrence, la grande industrie; mais faites-y revivre surtout, comme dans la vieille institution, l'esprit chrétien et la solidarité fraternelle. Là est la solution la plus sage, la plus pratique, la plus féconde en meilleurs effets, du problème de l'organisation du travail et du problème social. Après avoir fait bonne justice de l'école égoïste et sensualiste de J.-B. Say, M. Méric adopte cette solution.

Nous avons vu l'erreur indépendante et orgueilleuse jusqu'à la folie. Au chapitre de *la guerre sociale*, elle se montre injuste et souverainement déloyale. Par la bouche de M. Clémenceau, l'un des disciples les plus ardents de Proudhon, elle excite en se servant d'odieux mensonges, la haine contre l'Église. M. Clémenceau a dit d'abord à la Chambre : « La Révolution française a proclamée les droits de l'homme. Je voudrais bien savoir qui a parlé au peuple de ses droits avant la Révolution. »

Les jacobins n'ont rien à voir dans la Constitution de 1791. Ils sont athées et la Constitution affirme Dieu; ils sont révolutionnaires et la Constitution affirme la Monarchie. La Déclaration fut votée par 47 évêques, 35 abbés, et 208 curés. Nous trouvons les droits de l'homme magnifiquement revendiqués dans les cahiers du clergé. Nous nous contenterons d'en extraire ce vœu bon à rappeler aujourd'hui : « Le clergé demande des améliorations pour les maîtres d'école; il veut qu'on ouvre dans toutes les paroisses des écoles gratuites et distinctes pour les deux sexes, et que ceux qui doivent les diriger ne soient nommés qu'au concours ». C'est le clergé qui, en 1780 donna au roi trente millions pour soutenir les droits des Américains dans la guerre de l'indépendance. Après cela, que devient la haute affirmation de M. Clémenceau ?

Le sectaire est refuté avec la même énergie, quand il essaie d'opposer la justice à la religion, la hiérarchie à l'égalité quand il prétend que le pays a été tenu par l'Église et par la royauté dans l'abêtissement et la misère. M. Méric éclate en sévères reproches contre ceux qui prêchent ainsi, en faisant mentir l'histoire, et dans un but peu avouable, l'insurrection contre le passé. « Non, n'insultons pas le passé; profitons plutôt des leçons de l'expérience pour améliorer le présent et préparer l'avenir. »

Encore une objection contre l'Eglise : » Elle est contraire au principe de la souveraineté nationale ».

Il y a sur cette question deux opinions extrêmes. Les uns exagèrent la puissance royale jusqu'au droit divin, et d'autres, la puissance populaire jusqu'à la négation de Dieu.

Voici la thèse défendue par les plus éminents théologiens : Le pouvoir est de droit divin, puisqu'il a sa source en Dieu; il est aussi de droit humain, puisque la nation, le recevant immédiatement de Dieu, et libre de choisir la forme de son gouvernement, délègue le pouvoir à un prince ou à une Assemblée. Des documents très authentiques de notre histoire prouvent que, pour nos pères, la volonté divine dans l'investiture des rois se manifestait par la volonté nationale. Dans le dernier chapitre de son ouvrage, M. Méric est aux prises avec les partisans de l'athéisme dans le droit. Il expose sur le

droit la lumineuse et haute doctrine des maîtres. On est heureux de voir avec quelle dextérité d'esprit et de logique il met en évidence les contradictions de M. Fouillée, l'auteur de l'*Idée moderne du droit*.

III

On remarque, en lisant le beau livre de M. Méric, que les propagateurs des erreurs sociales parlent beaucoup d'indépendance, de dignité humaine, de progrès, de justice, de bonheur pour l'individu et pour les peuples. Mais leurs criminelles doctrines mènent directement à l'oppression, à la dégradation, aux abus des civilisations païennes, au criant arbitraire, à d'incessantes crises de honte et de sang.

Voilà pourquoi M. Méric combat ces erreurs pernicieuses avec toute la puissance de sa dialectiqne, éclaircissant toute équivoque, dépouillant le sophisme de son artificieuse enveloppe ne déposant les armes qne lorsqu'il ne reste plus rien d'une fausse argumentation ou d'une formule captieuse; voilà pourquoi le logicien est aidé en lui, dans cette œuvre sainte de la destruction de l'erreur et de l'exposition de la vérité, par l'apôtre qui aime passionnément l'Eglise, par le Français qui aime passionnément la patrie, par le prêtre qui aime passionnément l'ouvrier et le peuple. En parcourant ces pages où l'apôtre, le prêtre, le Français ont des accents si émus, on se recueille comme pour mieux entendre les applaudissements du grand auditoire de la Sorbonne.

Tous ceux qui étudieront ce livre avec soin diront de M. l'abbé Méric, sans flatterie et en toute vérité :

*Il maëstro di color che sanno*

C'est le maître de ceux qui savent.

Paul Bourdès.

---

Un mal qui répand la terreur.

. . . . . .

Toulon l'a vu le premier et son nom est dans toutes les bouches : le choléra. Dès sa première manifestation, les savants se sont élancés de Paris pour le tuer sur place : il a vécu ! Ceux de Berlin sont accourus : il redouble ! Les États voisins se liguent pour le consigner chez nous; il a percé la frontière ! Alors la foi et la piété se sont tournées vers Celui qui commande à la vie et à la mort : l'évêque de Fréjus et de Toulon a prescrit des prières publiques; puis, a circulé une pétition adressée au maire et aux conseillers municipaux pour obtenir l'autorisation de faire une procession générale, comme en 1835 et en 1865, à l'effet de solliciter de Dieu la cessation du fléau. Que décideront les maîtres de l'autorité ? Il est facile de le prévoir; mais la prière unie à la science, voilà le vrai remède à opposer au mal.

S'il est un livre où peuvent se retremper ces sentiments de foi en la bonté et la puissance de Dieu, un livre que ces douloureux événements semblent

avoir pris à tâche de recommander eux-mêmes, c'est un des derniers que vient de publier la Société générale de Librairie catholique, dont voici le titre :

**De l'invocation miraculeuse des saints dans les maladies et les besoins particuliers, par Mme la baronne d'Avout.**

Quel est le but de cet ouvrage? Le titre même nous l'indique :

C'est de grouper ensemble les Saints que Dieu a doués de vertus spéciales pour soulager et guérir non seulement nos maux spirituels, mais encore nos maux temporels eux-mêmes.

« C'est pourquoi, ajoute l'auteur, nous avons cherché avec soin, dans les Bollandistes et dans les auteurs les plus anciens qui ont raconté la vie des Saints, le nom de ceux que la foi des peuples a honorés d'un culte spécial, dû aux dons particuliers qui les rendent pour nous de chers et précieux intercesseurs. »

Chaque mois nous en offre un grand nombre, et le pieux auteur, suivant en cela religieusement l'ordre du calendrier, les présente tour à tour, à la confiance et à la piété du lecteur.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les *maladies contagieuses*, nous trouvons neuf saints ou saintes à invoquer : sainte Geneviève, saint Antoine ermite, saint Sébastien, sainte Julienne, saint Martial, sainte Reine d'Alyse, saint Adrien, saint Guidon, saint Germer.

Veut-on un exemple du texte? citons ce dernier :

***

**Saint Germer**, *prêtre, mort en* 658, *gonoré au diocèse de Beauvais.*

Les habitants de Beauvais ont éprouvé en bien des circonstances remarquables combien saint Germer leur était un puissant protecteur.

Ainsi, tandis que les autres peuples des Gaules étaient décimés par la *peste* et par le mal terrible appelé feu des ardents, et allaient demander leur guérison de sanctuaire en sanctuaire, les habitants de Beauvais furent entièrement préservés, parce que, dès l'approche du fléau, ils avaient adressé de ferventes supplications à saint Germer et porté solennellement ses reliques en dedans et en dehors de la ville.

INVOCATION

« O Dieu, qui avez fait du bienheureux Germer un puissant protecteur, non seulement pour les habitants de Beauvais, mais encore pour tous ceux qui se placent sous sa protection; accordez à ses prières, ô mon Dieu, que nous soyons préservés de la contagion qui nous menace. Nous vous en prions par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

« *Saint Germer, tout puissant avocat dans les temps d'épidémie, priez pour nous, et préservez-nous de tant de périls.* »

*
* *

A la suite de cet extrait, dans lesquels se reflète l'ouvrage entier, plan et fonds, nous voulons en donner une idée plus riche et plus complète, en présentant un

ABRÉGÉ DE LA TABLE

Nos intercesseurs contre les Accusations injustes, les Calomnies, les Indiscrétions, le faux Témoignage.

Nos intercesseurs en faveur des Absents.

Nos intercesseurs en faveur des enfants malades, de ceux qui tardent à marcher, de ceux qui ont des convulsions.

Nos intercesseurs en faveur des jeunes femmes et des mères de famille.

Nos intercesseurs pour obtenir une bonne Mort.

Nos intercesseurs en faveur des âmes du purgatoire.

Nos intercesseurs pour les affaires importantes et difficiles, — pour les choses perdues ou dérobées, — contre la famine, et dans les souffrances de la faim et des privations, — contre la folie, la frénésie, les maléfices et les énergumènes, contre l'incendie, contre la pauvreté excessive, — contre la peur, contre les périls sur mer et pour les noyés, — contre la rage et les chiens enragés, — contre la sécheresse, — contre les serpents, — contre la surdité, — pour obtenir un temps favorable, — contre les orages, les ouragans, les tempêtes, les pluies continuelles, la foudre, etc., etc.

Nos intercesseurs pour les maladies contagieuses, — pour la guérison des Cancers et des Seins malades, — des Clous et Abcès, — des maux de Dents, Fluxions, maladies de Gencives et Rage des Dents, — de l'Erysipèle et des maladies de la Peau, — de l'Epilepsie, — des Evanouissements et des Spasmes, — des Ecrouelles, des Scrofules et des Plaies mauvaises, — des maux de l'Estomac, — des Fièvres, — de la Faiblesse des Membres, — de la Goutte, de la Gravelle, — des maux de Gorge, de la Toux, de l'Esquinancie et du Rhume, — des Hydropisies, Hémorragies, Hernies, — des maladies incurables et désespérées, des maux de jambes et de genoux, — des maladies Nerveuses, des maux d'Oreilles, de la Paralysie et de l'Apoplexie, — des Points de côté, Palpitations et Battements de cœur, — des maux de Reins et Rhumatismes, des maux de Tête, — des Ulcères, des maux d'yeux, etc., etc.

Bon accueil et succès au livre de M^me^ la baronne d'Avout, livre qui certainement est une idée heureuse, et surtout une œuvre de grande piété et de grande foi.

1 beau volume in-16, papier teinté, lettres ornées, et texte encadré d'un filet rouge. Prix : 2 fr. 50.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALMÉ.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# AU MAROC

## I

« Comment se fait-il, m'écrivait dernièrement un savant Arabe, que vous soyez aussi ignorants en France, même au détriment de vos intérêts les plus graves, de tout ce qui concerne l'Islam? Alors, par exemple, que les peuples envieux qui vous entourent, les Allemands, les Anglais, les Italiens, ont des traductions complètes des prophéties relatives au Mahdi, il est surprenant que la France, maîtresse de plusieurs millions de sujets musulmans toujours prompts à s'enflammer à la voix des perturbateurs, se soit laissée devancer sur ce terrain? Une politique prévoyante ne doit-elle pas connaître surtout les aspirations secrètes de ses sujets, afin d'en neutraliser les effets s'ils doivent porter atteinte à la cause de la civilisation, comme les faire servir, si c'est possible, à l'extension de la puissance nationale. Le mahométisme est un colosse abattu dont le reste de vitalité s'est concentré à la tête et au cœur. La tête, c'est là-bas en Orient, la Mecque, le Caire, tête qu'on secoue aujourd'hui; le cœur, c'est le Maroc, où les ennemis de la France voudraient trouver tout à la fois une proie coloniale et une source de conflits. Et ce serait déjà fait au profit d'une des trois, Allemagne, Italie, Angleterre, sans leur rivalité même qui paralyse leurs intrigues. Au prix de travaux inouïs, de recherches admirables, de fouilles dispendieuses, vous avez depuis vingt ans presque reconstitué toutes les civilisations disparues, mis à jour les mœurs, les coutumes, les usages, des sociétés assyrienne, égyptienne, phénicienne, carthaginoise, grecque et romaine, pénétré jusqu'au tréfonds de leurs idées, de leur foi, de leurs aspirations; et pour les contrées qui vous touchent, pour les puissances et les sociétés dont l'avenir est soudé

à celui de la mère patrie ou de ses colonies, vous en êtes réduits à lire les compilations indigestes, mensongères d'étrangers, et à les lire dans des traductions ridicules! »

Aussi bien les récents événements qui ont fixé l'attention publique sur le Maroc et en particulier sur le Riff, que la pauvreté de documents sérieux au sujet de cette frontière ignorée de nos possessions africaines m'ont décidé à résumer des notes prises sur place il y a quelques années. Je ne crois pas que jamais ni missionnaire, ni voyageur ait écrit quoi que ce soit sur cette contrée du Riff, plus fermée et plus dangereuse à explorer que les pays les plus fermés et les plus dangereux de la Chine et de l'Inde, et que l'influence française commence à pénétrer, qu'elle vient de faire ouvrir au commerce. (Nous ne considérons pas comme dignes d'attention les contes fantastiques dont des entrepreneurs d'illustrations ornées de textes et fabriquées hors de France inondent notre librairie.) Quant à l'importance capitale des hommes et des choses du Maroc en ce qui nous concerne, il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la carte des côtes d'Afrique, de voir ce qu'ont été les États Barbaresques et de se souvenir aussi que l'Islam entier n'est qu'une immense franc-maçonnerie politico-religieuse, rendant les races et les contrées qui lui sont encore attachées solidaires les unes des autres.

Le Maroc est non seulement un voisinage douteux à surveiller par l'Algérie française, dont les sujets révoltés se réfugient d'ordinaire sur son territoire, mais ça peut être dans un avenir plus ou moins éloigné pour elle à gauche ce qu'est à droite la Tunisie. L'art, l'ethnographie, le commerce ont dans le Maroc une terre féconde en richesses de toutes espèces, de même que le diplomate et l'administrateur français y trouveront les éléments les plus favorables pour, je ne dirai pas une prise de possession, mais une extension d'influence. « Chose singulière! s'écriait naguère un éminent apologiste catholique, alors que les autres religions semblent s'affaiblir dans les cœurs de leurs fidèles, l'Islamisme grandit toujours. Sa force de résistance vient de l'appropriation parfaite que le génie de Mahomet a su trouver des croyances aux besoins d'une race. » Or cette religion au fanatisme redoutable, elle a ses disciples les plus fervents, ses saints, au Maroc; ses pèlerins, ses frères prêcheurs; les *hadjs*, les *khouars*, les *marabouts*, traversent incessamment la colonie française, y réveillant par des conver-

sations furtives le zèle endormi ou la rébellion terrifiée de nos indigènes. Ils se flattent d'être toujours, eux, les sujets du khalife et non les esclaves des chrétiens détestés. Et en même temps des populations entières du Maroc, jalouses du bien-être de leurs coréligionnaires d'Algérie, passent journellement la frontière pour venir travailler et gagner de l'argent chez les Colons.

Les observations qui vont suivre et auxquelles j'ai été forcé de faire subir de nombreuses mutilations malgré moi, sont non seulement intéressantes pour le lecteur ordinaire mais précieuses, à cause des circonstances absolument exceptionnelles dans lesquelles elles ont été recueillies.

Les tribus soumises de la province d'Oran, les plus rapprochées du Maroc, sont habituellement en état d'hostilité sourde à cause du voisinage de la frontière, et c'est chez elles qu'hier encore Bou-Amama et Si-Sliman trouvaient du secours, comme ce fut chez elles que les troupes françaises du commencement de la conquête éprouvèrent les plus sérieuses difficultés et qu'Abd-el-Kader se retira plusieurs fois. Les défilés de l'Atlas et l'indomptable énergie des habitants, pour la plupart de race berbère, rendent toute cette portion du territoire algérien comprise entre la mer, l'Atlas, le Djebel-Amour et les Oulad-Sidi-Cheik particulièrement inflammable en cas d'insurrection.

Je me trouvais en 1874 aux environs de Lalla-Margnia, qui venait d'être érigée en chef-lieu de circonscription cantonale, et à quelques pas seulement de cette Kouba de Sidi-Brahim, témoin d'un fait d'armes héroïque et de la reddition de l'émir. J'entendais chaque jour les colons et les négociants de la région se plaindre des entraves apportées dans le commerce avec le Maroc qui reçoit ses marchandises d'Angleterre; je voyais de plus incessamment des Marocains d'Ouchda, qui se trouve à une quarantaine de kilomètres seulement, franchir la frontière. L'attrait de l'inconnu et une pensée patriotique me firent désirer parcourir les côtes du Maroc et gagner Gibraltar, Cadix, l'Espagne, après des haltes à Tétuan, Tanger centre, cherchant pour ainsi dire une route de terre entre l'Algérie et la France. Les quelques amis à qui j'en parlai essayèrent de me dissuader, mettant en parallèle les insurmontables difficultés du projet et le peu de résultats de l'entreprise. D'une part, en effet, le Riff, qui s'étend des frontières algériennes à Tanger, est habité par des populations sauvages, rebelles à tout joug, aussi

bien ennemies du Sultan du Maroc que du roi d'Espagne, ne faisant quartier d'aucun étranger et se déchirant même entre elles; d'autre part, le littoral étant fréquenté par une navigation libre, il ne semblait pas qu'il y eût grand intérêt à connaître les tribus du Riff au milieu desquelles l'Européen devait se garder de s'aventurer s'il ne voulait être massacré. J'en jugeai autrement. Le hasard me servit du reste en cette occasion, et c'est ce qui me décida à persévérer dans mes intentions.

J'avais fait la rencontre d'un Riffi qui voulait, après un assez long séjour en Algérie, retourner dans son pays, à Kelahia. Sa connaissance de la langue et de la contrée, ses relations de famille dans la région me semblèrent précieuses. Je me fis raser la tête, j'endossai le burnous et je partis avec Assouna. Je devais passer pour muet tout le temps du voyage, afin d'éviter de compromettantes explications, de trahir mon origine et de révéler ma religion. Je n'emportai qu'un morceau de pain; c'étaient les seules conditions pour ne pas être assassiné dès la première étape. Comptant sur l'eau des sources, sur la large hospitalité que le Koran prescrit en termes incomparables à tous les croyants, et davantage sur Celui qui donne la pâture aux petits des oiseaux, j'avais écrit en France que l'on voulût bien m'envoyer de l'argent à certains endroits désignés où je le trouverais en arrivant, si jamais j'arrivais.

Nous étions au mois de mars 1874.

A peine avions-nous traversé les lignes françaises en nous dirigeant vers Ouchda, que nous fûmes entourés par une bande de ces pillards qui errent aux abords de la frontière pour l'écumer, comme s'ils étaient chargés par leur sultan de prélever une sorte d'impôt sur les voyageurs. Nous avions affaire à des Beni Boudzjous. Ils nous fouillèrent inutilement, mais mon mutisme leur paraissant douteux, ils voulurent m'entendre répéter la formule sacrée : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohamed est le prophète de Dieu. Mon compagnon affirma qu'il me connaissait depuis longtemps comme muet, et nous passâmes. Ouchda est une petite ville si coquettement enfouie dans la verdure des jardins qui l'entourent, qu'on ne l'aperçoit que quand on s'y trouve déjà. Là nous étions en sécurité, à l'abri des pillards de la plaine et au milieu d'une population hospitalière qui était heureuse de ne nous laisser manquer de rien. Nous fîmes la rencontre d'un *taleb* (lettré) qui revenait à pied d'un pèlerinage à la Mecque et qui se dirigeait vers l'extrémité occiden-

tale du Maroc, sur Saffi et Mogador qu'il habitait ordinairement. Nous liâmes connaissance avec ce pèlerin, homme de sens et de foi, encore tout enthousiasmé des merveilles de la ville sainte et qui se montra satisfait de profiter de notre compagnie, attendu que l'on est jamais de trop pour se soutenir dans ces contrées de brigandages. Assouna crut devoir lui raconter franchement mon histoire afin de ne pas m'imposer une contrainte permanente, et nous fûmes bientôt les meilleurs amis du monde. J'étais, pour ma part, enchanté de la rencontre de *l'hadj* (pèlerin), d'abord parce que je comptais tirer de lui une foule de renseignements et aussi parce que j'espérais bien que ses titres de savant et de saint nons attireraient un peu plus de respect, nous vaudraient mieux que du pain sec dans notre marche et dans nos haltes. Je me sentais tout fier et comme grandi à mes propres yeux de ce métier d'explorateur que j'exerçais au péril de ma vie, non seulement dans l'intérêt de la France, mais pour le progrès de la civilisation humaine et la diffusion du christianisme. J'étais plein de courage et d'espérance, tout yeux et tout oreilles : j'aurais voulu reculer, du reste que cela eût été déjà difficile, autant fallait-il s'aventurer gaiement. Hélas ! je ne pouvais prévoir la série de dangers, de fatigues, de terreurs qui m'attendaient. Si mauvaises que fussent les prévisions de mes amis d'Algérie, elles devaient rester encore au-dessous de la réalité.

*L'hadj* était épuisé. Nous dûmes donc attendre huit jours à Ouchda qu'il fût un peu remis. Le caïd (chef, tantôt administratif, tantôt militaire) de la ville nous envoya couper de l'herbe avec ses nègres et ses négresses. Nous gagnons 12½ *blanquies* par jour. La monnaie au Maroc est très variable et porte des noms qui changent de ville à ville, de tribu à tribu. Il y a de grandes et de petites *blanquies*. En général, 40 *blanquies* font à peu près 20 sous, ce qui met la *blanquie* à 2 centimes et demi. Nous avions de plus notre part dans le plat de *couscoussou* d'orge (grumeaux de farine assaisonnés et mélangés à de la viande, à des légumes, à du poisson) et nous trempions à la ronde nos lèvres dans le pot de *leben* (lait aigre). Nous partîmes enfin pour le territoire des Beni Snassen dont nous comptions trouver *l'agha* (chef supérieur des tribus réunies) à un marché tenu le mercredi pour toutes les fractions de cette célèbre et innombrable famille. On nous fit reposer dans les appartements attenant à une mosquée, au centre d'un petit village marocain, et l'on nous distribua des raisins secs et de la galette.

Étendu sur les tapis du temple, dans le silence de la nuit radieuse, écoutant les aboiements lointains des chiens des *douars* (agglomération de tentes) et à l'aube l'appel des *muezzinns* (prêtres) pour la prière, je songeais avec tristesse à la patrie absente et au cercle de fer qui m'entourait et pouvait d'un instant à l'autre me broyer. *L'hadj* obtint de *l'agha* El Messaoud un guide pour nous conduire plus loin, de tentes en tentes, jusqu'à Capdana. Nous marchions de ce pas infatigable des pèlerins du Maroc qui vont presque nus pendant dix heures, au milieu de la poussière et sous l'ardent soleil. L'agha cependant nous avait donné un singulier guide; le drôle nous demandait sans cesse si nous avions de l'argent, et sur un signal de lui, sans doute, nous nous trouvâmes entourés d'une dizaine de cavaliers des Beni Snassen. « Vous venez de chez les Français, dirent-ils, et vous devez avoir de l'argent. On n'est pas libre là-bas mais on travaille et on ramasse. Vous allez nous donner ce que vous avez. » Comme Assouna protestait énergiquement et se réclamait de sa qualité de compatriote, ils l'étendirent à terre d'un coup de bâton sur la tête et recommencèrent à nous fouiller. Voyant que vraiment nous ne possédions rien, leurs dispositions se modifièrent et ils partagèrent avec nous leur maigre repas qui se composait d'un peu de farine d'orge délayée dans de l'eau froide et que l'on avale après l'avoir roulée en boule à la façon des tartares Mongols. Ils disparurent ensuite au galop comme une volée d'oiseaux de proie. Leurs instincts pillards, développés par le besoin, les avaient portés à nous attaquer; leurs croyances les amenaient à pratiquer la charité. Je retins surtout leur observation sur le bien-être que la présence des Français apportait en Afrique au moyen du travail. Pendant trois jours nous errâmes dans les *douars* des Beni Snassen dont des centaines de *sloughis* (chiens de tentes à demi sauvages) nous rendaient l'accès difficile, couchant chez les *cheiks* (chefs inférieurs de *douars*), mangeant du pain d'orge et sans cesse suivis de gens fourbissant des couteaux, des pistolets, des fusils. Le territoire des Beni Snassen va jusqu'à la mer; il est traversé par un fleuve, la Mellouia et les montagnes escarpées y succèdent aux plaines arides. Pillards, menteurs, guerriers, les Beni Snassen sont de race berbère; ils parlent la langue du Riff et construisent leurs cabanes sur les éminences, ils en font de véritables forteresses. La farine d'orge et la purée de fèves forment la base de leur nourriture. Nous arrivâmes à la mosquée de Capdana;

pendant la prière du soir, un *taleb* nous donna à manger et comme nous approchions de Kelahia, le pays d'Assouna, il trouva facilement des connaissances qui se chargèrent de nous conduire à Mellila. De Capdana à Kelaia et à Mellila, le Riff forme une sorte de presqu'île de montagnes, de rochers et de dunes qui s'avance dans la mer ; çà et là on rencontre des marais salants. Les Riffis du voisinage recueillent le sel et le portent dans les tribus qui en manquent ou ils vont le vendre sur leurs barques en longeant le littoral jusqu'à Tetuan, Ceuta, Tanger ; ils en rapportent de l'orge et du blé. L'audace de ces bandits de la côte est vraiment prodigieuse ; ils ont bien autour du cœur ce triple airain dont parle le poète et l'on reste épouvanté en les voyant danser avec leurs frêles esquifs sur la vague houleuse, impassibles, farouches, rapaces. Ils rappellent, par leurs hautes statures, le souvenir de ces Normands ravageurs des plages de l'Armorique, dont les légendes parlent avec effroi. Mellila, qui forme l'extrême pointe de ce côté du Maroc, fait partie, ainsi que les îles Zafarinas, des anciens *presidios*, lieux destinés par l'Espagne à recevoir ses prisonniers.

Le Riff ne commence véritablement qu'à Kelahia, et l'on entre alors dans une région redoutable. Les indigènes toujours armés sont en luttes incessantes, divisions que l'on pourrait facilement exploiter pour arriver à la domination absolue, d'autant mieux qu'avides, travailleurs, les habitants ne répugneraient pas à une occupation qui leur apporterait l'aisance. Kelahia est une grande tribu dont Genada est le centre et renferme la maison du gouvernement habitée par un pacha. Mais la présence des agents de l'autorité marocaine n'est pas faite pour améliorer los mœurs, étendre le commerce et attirer les étrangers. Les *mokrasnis* (gendarmes) du sultan sont les premiers à voler sur les routes, absolument comme les *carabineros* de la belle Italie. Ils ont au moins, eux, cette excuse qu'ils ne touchent pas de solde ; si tant est que les finances de la Maison de Savoie lui permettent d'en donner une ! Cependant, à Kelahia, je me trouvais en pays relativement civilisé, je pouvais dire que j'étais Français, car c'est plus que de la sympathie que l'on éprouve là pour la France. La plupart des Riffis de la contrée émigrent pour aller travailler en Algérie ; étant de sang berbère ils n'ont pas la nonchalance superbe de l'Arabe, et puisque nous ne venons pas chez eux, il viennent nous trouver au prix de fatigues et de privations inouïes. Ils parlent français, portent des souliers

français, fument notre tabac et comprennent très bien la différence qui existe entre la domination féconde de la France et le despotisme stérile qu'ils subissent. J'ai trouvé là, à Kelahia, des femmes françaises mariées à des Riffis et fort heureuses; j'ai connu des Riffis qui s'étaient très volontiers fait baptiser, et je ne puis mieux les comparer pour l'intelligence, pour l'aptitude aux affaires, qu'à leurs frères de la Kabylie et du Mzab, comme eux chrétiens autrefois et d'origine absolument différente des Arabes : beaucoup même sont au service de l'Espagne, à Gibraltar et à Ceuta. L'Espagne, jusqu'à présent négligente de ces anciennes possessions qui sont à sa porte, semble seulement aujourd'hui vouloir profiter des ressources de la côte marocaine. Engouement colonial subit qui me paraît être le résultat de conseils étrangers, et destiné précisément à faire opposition sur ce point à l'influence française et à la possibilité d'un protectorat.

## II

J'avais pris le nom musulman d'Ali et je commençais à être passablement au courant des usages, à connaître en langue du Riffi les termes usuels. Laissant pour quelque temps l'*hadj* seul, nous partîmes, Assouna et moi, pour le village de mon compagnon. Son oncle était en voyage dans l'intérieur et nous ne trouvâmes que ses deux femmes qui nous reçurent fort mal et demandèrent à Assouna ce qu'il venait chercher sans apporter d'argent. Découragé dans sa tendresse familiale, le Riffi reprit avec moi le chemin de Genada, d'où je résolus de gagner Mellila. Je devais y trouver des lettres d'Europe. Mellila est une place forte avec ponts-levis et fossés; personne ne peut y rester pendant la nuit, excepté les soldats, les prisonniers, le gouverneur espagnol. Les portes sont gardées simultanément par une garde espagnole et une garde marocaine; on se trouve en plein territoire mixte. Nous attendîmes aux environs de Mellila l'arrivée des courriers, hébergés par un pauvre et brave curé espagnol, qui fit son possible pour nous aider de toutes façons. Un jour que nous errions dans la campagne, nous fûmes rencontrés par un *caïd*, raccoleur du sultan, commandant de cent hommes (centenier), lequel trouva que nous ferions d'excellents soldats et nous emmena de force. Les épreuves réellement pénibles de mon voyage allaient commencer et rien de ce que j'avais enduré jusque-là dans ma vie ne leur pourrait être comparé.

Il nous fallut marcher là où allait la troupe et suivre le trot rapide des mulets avec des babouches usées aux pieds. Nous retraversâmes Kelahia, où notre *hadj*, enchanté de la présence d'une bande armée qui lui offrait d'autant plus de garanties pour gagner Saffi, en passant par Fez, se montra fort peu sensible à notre sort de soldats du sultan malgré nous. On nous avait attachés à la personne même du *caïd* commandant et nous étions de plus chargés du pansage des chevaux des *mokrasny*. Nous arrivâmes ainsi à la tribu des Beni Saïd, dont le marché devait servir de point de ralliement à toutes les tribus qui se proposaient d'aller rendre hommage au nouveau sultan, Muley Hassan, le sultan actuel. Ce dernier venait en effet de triompher de tous les obstacles apportés à son avènement; il avait vaincu ses frères dans une bataille récente et l'on annonçait sa prochaine arrivée à Fez. Les soudards officiels qui nous avaient raccolés par violence, se considérant déjà comme troupes royales en service, *razzièrent* (du mot arabe *razzia*, expédition, campagne) les Beni Saïd qui leur apportaient cependant, en rechignant, il est vrai, *couscoussou* et poulets. Nous campions par groupes, en cercle, roulant consciencieusement nos boulettes de pâte et avalant le *couscoussou* à la gamelle commune. Mais notre part, à Assouna et à moi, était maigre, car les Marocains nous considéraient comme des intrus, se défiaient de nous et nous tenaient constamment à l'écart. La tribu des Beni Saïd, dans laquelle nous nous trouvions, marque par ainsi dire deux routes au travers des innombrables tribus de la région, suivant que l'on se dirige vers Tétuan et Tanger pour le Djebel Effisay et le Djebel Talra, en traversant le territoire des Beni Beconia, des Beni Otaz, des Beni Maden, ou que l'on marche vers Fez. C'est du côté de Fez que nous allions, et la première tribu que nous rencontrâmes sur notre route fut la tribu des Beni Oulmeit. Le réception qui nous y attendait découragea les plus entreprenants des nôtres. Nous arrivâmes au milieu de la fusillade et de l'incendie; les Beni Oulmeit s'égorgeaient avec leurs voisins les Oulad Cheik. Il y avait dix heures que nous courions par monts et par vaux et nous étions à bout de forces, mais les balles sifflaient et il fallait battre en retraite. Les animaux épuisés ne voulaient plus avancer et nous avions nous-mêmes les pieds ensanglantés. Nous restâmes sur place, couchés dans la poussière, et sans avoir ni bu, ni mangé, nous retournâmes le lendemain aux Beni Saïd pour nous reposer et changer de route.

Nous repartîmes par les plaines de Monstalsat pour éviter les Beni Oulmeit et je vis là combien le Maroc serait préférable comme production à la plupart des contrées de l'Algérie. Ces plaines immenses sont couvertes de vignes magnifiques, d'orge, d'oliviers, de caroubiers: l'humidité et la fraîcheur permettent toutes les cultures. Malheureusement à des plaines fertiles et cultivées succèdent des espaces de terrain considérables couverts de cailloux pointus et habités par des Arabes pillards et féroces. Le *caïd* avait peur, il craignait qu'on nous aperçût et pour cela il avait fait prendre le galop à ses cavaliers. Piétons, nous étions menacés de rester en arrière et nous devions nous accrocher à la queue des mulets ponr pouvoir suivre. Il n'y avait pas d'alfa dans la région et je n'avais pu me tresser d'autres babouches; j'avais les pieds meurtris et à la fin je tombai épuisé. Les autres continuèrent leur route quand même, ce n'était qu'un homme à la mer, et toute le bande était menacée de vol et de massacre. L'excellent Assouna ne voulut cependant point me laisser en arrière; nos misères communes l'avaient attaché à moi et il revint sur ses pas. Il m'excita, m'encouragea, mais je ne pouvais me relever, et il allait m'abandonner à mon triste sort au milieu d'un désert, aux mains de brigands sans pitié pour lesquels je n'étais même pas un coréligionnaire, quand éclata une fusillade nourrie. Comme un brouillard épais descendu des montagnes couvrait l'horizon, nous ne distinguâmes rien et nous ne sûmes à qui on en voulait. Au bout de quelques heures je pus me relever et à force d'énergie, soutenu par Assouna, je continuai à avancer. Dans un ravin nous trouvâmes tout à coup le *caïd*, ses hommes et même le pèlerin marocain, criblé de balles; les chevaux, les mulets et les marchandises avaient disparu. Sa charité de bon Samaritain avait sauvé Assouna; nous restions seuls et libres. Un Riffi dont nous fîmes la rencontre appartenait à une tribu hospitalière; le langage d'Assouna le lui fit reconnaître pour être de Kelahia, et il nous emmena chez les Oulad Cheik dont son village dépendait. A l'arrivée il chassa ses femmes pour nous faire place et nous installa dans sa demeure, en amis. Je ne me gênais plus pour parler français et pour dire que j'étais chrétien, car nous étions dans un milieu accueillant. D'assez loin, des tribus voisines, les Riffis venaient me voir, et ils étaient émerveillés de ce que les chrétiens n'étaient pas plus extraordinaires que je ne l'étais moi-même : « Tiens, disaient-ils, les

chrétiens ont donc des yeux, des bouches, des dents, un nez et des oreilles; ont-ils un soleil, une lune, des *caïds*, des chiens, des chats; que mangent-ils? Ils voulaient me garder comme une curiosité pour le pays, me marier avec une de leurs femmes, m'apprendre leur langue. Les maisons étaient toutes démolies par les coups de feu et par les assauts, dans les luttes entre villages, et même de famille à famille. Des quantités de chiens féroces sont nourris dans chaque demeure; ils se jettent sur l'ennemi et dévorent même leur propre maître dans l'ardeur du combat; nuit et jour ils veillent sur les terrasses et à la crête des murs, de sorte qu'il m'arriva de ne pouvoir être arraché de leurs crocs qu'à coups de fusils. Nous n'osions plus quitter cette tribu dont les villages bâtis sur des hauteurs sont entourés de murailles et d'infranchissables haies de figuiers de Barbarie, car le Riff entier semblait être en feu. Enfin, sur les prières d'Assouna, on se décida à nous emmener en campagne contre une tribu campée dans la direction de Fez, les Beni Thousings. Les sentiers que nous suivîmes étaient bordés de petits épaulements en pierre de derrière lesquels partaient incessamment des projectiles. On voit que la guerre est la vie ordinaire de ces peuplades qui y dépensent une activité, un courage, des ressources qui seraient employés ailleurs d'une manière féconde. Nos hôtes furent battus et nous profitâmes sans scrupule du désordre de la défaite pour passer dans le camp des vainqueurs; c'était toujours un pas de fait vers la liberté. Assouna parlant la langue du Riffi, on ne s'occupa guère d'où nous venions que pour savoir que nous n'étions pas des adversaires, et l'on nous emmena à une mosquée enfouie dans des bosquets d'oliviers et où se trouvait un *taleb* qui apprenait à lire et à écrire aux enfants. Cet excellent homme aurait voulu m'apprendre et l'arabe et les prières du Coran, en plus de l'hospitalité et du pain d'orge, de la purée de fèves, des figues, des raisins secs qu'ils nous offrit. Les Riffis ne savent pas l'arabe, mais intelligents, ils font venir de l'ouest des *talebs* pour l'apprendre à leurs enfants. La misère seule fait de ces gens des bandits, et encore le vol revêt-il toujours chez eux les nobles apparences de la guerre.

En ce moment les tribus se groupaient, s'attendaient les unes les autres pour porter, de concert, leur tribut au nouveau sultan et ne pas être pillées en chemin. Je croyais à une évocation orientale des scènes du moyen âge, alors que les grands vassaux convoquant leurs fiefs et arrière-fiefs se rendaient au palais du suzerain. A

chaque avènement, toutes les tribus riches du Maroc font hommage au sultan d'un présent, qui a une valeur plus ou moins considérable, et cela uniquement pour satisfaire l'ostentation des Arabes, car le sultan leur remet leur présent sous une autre forme; il y a plutôt là une cérémonie figurative du pouvoir. Le grand chériff El Sidi Mouffetar (les *chériffs* sont les nobles de la descendance immédiate du Prophète), le saint le plus vénéré du Kiff, devait se joindre à la troupe et l'on comptait beaucoup sur sa réputation pour écarter toute attaque. J'avais déjà bien souffert, mais le chemin de mon Calvaire devint plus rude encore avec la présence du grand chériff et le départ de son escorte. Rien dans les souvenirs de ce que j'ai vu ou lu sur les voyages cruels en bandes armées ne peut être rapproché de ces étapes à travers le Maroc sous le bâton de fanatiques en délire, rien, si ce n'est peut-être le martyre des enfants de la Pologne, poussés par la lance des *sotnias* de Cosaques sur la route des Ourals ou de la Sibérie. Le grand chériff, drapé dans son burnous bleu de ciel et monté sur un magnifique étalon caparaçonné de drap d'or, étant enfin arrivé, nous partîmes. De plaines en montagnes et de montagnes en plaines nous courions depuis l'*eucha* (la prière de l'aube) jusqu'aux *feuger* (la prière du crépuscule), traversant à la nage les torrents grossis par la fonte des neiges d'avril, et soutenus par la terreur seule. Au moindre faux pas on nous eût assommés. Mes pieds étaient devenus aussi durs que la pierre et je ne ressentais plus aucune impression du froid ou de la chaleur ; mes poumons s'étaient habitués à ces effrayants tours de force, dont sont seuls capables les postillons castillans ou égyptiens, de dix heures de pas gymnastique à la tête de chevaux lancés au trot. Nous ne faisions qu'une halte à midi pour tirer les provisions des sacs, mais alors il se passait des scènes qui, loin de faire de ces haltes un repos, nous créaient un supplice de plus. Les Marocains mangeaient avec le pistolet d'une main et en s'arrachant de l'autre les lambeaux de viande. Si l'un dévorait plus gloutonnement que les autres, on lui cassait la tête. Aussi pas plus Assouna que moi, nous n'osions approcher pour prendre notre part. « Chien de chrétien, hurlaient-ils en avalant, tu n'as pas besoin de manger ni toi non plus qui amènes des chiens dans la terre des élus. » Aucune attaque ne s'était encore produite après quelques jours de marche, mais il ne devait pas toujours en être ainsi. Comme nous traversions la tribu des Bani-Gsnahia, nous aperçûmes des Arabes

qui nous suivaient de loin en courant sur la crête des montagnes, et bientôt une grêle de balles nous arriva dans les ravins où les nôtres, Beni-Thousings et Beni-Saïd, roulèrent pêle-mêle. Ils tirèrent immédiatement leurs couteaux, armèrent leurs pistolets et rispostèrent en escaladant les talus. Déjà on en venait à la lutte corps à corps et à l'arme blanche pour défendre les marchandises précieuses entassées sur le dos des mulets, quand le grand chériff, enfonçant ses éperons dans le ventre de son cheval, se porta seul en avant et interpella l'ennemi d'une voix imposante. A sa vue le feu cessa, et les Beni-Gsnahia l'ayant reconnu se précipitèrent à ses genoux, baisant le bas de son burnous et les crins de sa monture, lui demandant pardon pour leur méprise et poussant des cris de joie. Ils se mirent ensuite à courir en avant de l'étendard rouge du chériff, tirant force coups de feu et cela pendant six heures jusqu'à leur village, où toute la nuit les femmes préparèrent une *diffa* (repas de cérémonie) colossale au chériff et à sa garde.

Nous faillîmes être tués en même temps, Assouna et moi, parce qu'affamés nous voulions recueillir les restes de ces gloutons, et nous dûmes nous réfugier dans la mosquée qu'entouraient par extraordinaire des maisons construites en bois. Nous nous trouvions à la limite du Riff, du côté de Fez, et deux jours après nous arrivions à Téza ou Thésen. Le pays était couvert de tentes noires en poil de chameau, l'approche de centres importants rendant la population plus douce mais encore plus pillarde qu'au désert. Les tribus se volent entre elles, et les nôtres montaient une garde assidue autour de leurs marchandises que devait protéger cependant la sainte présence du chériff. Nous nous réfugiâmes, mon compagnon et moi, dans un *fondouk* (sorte de caravensérail avec abris pour les hommes et pour les animaux) : il y avait trois jours que nous n'avions mangé. Non seulement on ne nous donnait rien, mais on ne nous laissait pas approcher du chériff, auquel nous aurions pu réclamer et qui certainement nous eût fait distribuer de la nourriture. Nous prîmes dans le sac d'un Riffi un mauvais pain d'orge qu'il avait apporté de son village et nous nous sauvâmes pour le dévorer en cachette. Thésen est bâti sur une montagne et compte de sept à huit mille habitants. C'est une ville inhospitalière dont les cavaliers n'osent même pas faire boire leurs chevaux en dehors des portes sans aller à l'abreuvoir en masse et armés; les rues sont remplies de monceaux de fumier et de dé-

tritus de toutes sortes qui répandent une odeur infecte; les boutiques contiennent à peine le nécessaire en raisins secs, noix, beurre, huile, car les chemins sont si peu sûrs pour y arriver que l'on ne se hasarde guère à apporter des provisions. Nous quittâmes Thésen par le brouillard et nous partîmes pour Soult, renforcés tout le long du chemin par des bandes qui se joignaient à nous pour profiter de l'escorte du chériff. Nous ressemblions aux caravanes du Thibet en pèlerinage vers Lhassa, la ville sainte, et se serrant le plus possible pour résister aux brigands chinois. Soult est une cité d'érudits, la population ne se compose guère que de *talebs* vêtus de blanc. Avertis de l'arrivée de Mouffetar, ils vinrent le recevoir en triomphe, offrant des gâteaux de miel et tout ce qu'ils avaient de meilleur; une *diffa* fut servie dans la mosquée. Comme d'habitude, on nous poussa dans un coin sans nous rien donner, et comme les gens de Soult s'en étonnaient, on leur répondit que j'étais un esclave chrétien. Peu leur importait; généreux, hospitaliers, ils me traitèrent de leur mieux, voulant me convertir au mahométisme, me marier, me faire rester chez eux, s'étonnant de ce que je mangeais avec mes mains, de ce qu'il y eût des fusils dans mon pays. Je vis là combien le Maroc avait encore peu été fréquenté, puisque dans une ville comme Soult, un Européen était un sauvage totalement inconnu. Et ainsi que je viens de le dire, les habitants de Soult sont cependant aussi instruits qu'ils sont accueillants. Avant d'arriver à Fez, nous dûmes traverser de nouveau des défilés de montagnes semés de broussailles comme les maquis de la Corse, et nous fûmes attaqués sérieusement par les Beni Ayania qui nous tuèrent quelques hommes. Mais ils n'étaient pas en nombre et ils furent forcés de se retirer sans pillage. Nous nous emparâmes des mulets des Beni Saïd morts et nous pûmes ainsi suivre la colonne qui allait sur Fez à marches forcées.

En entrant à Fez, la troupe s'arrêta et se mit à crier : Grâces soient rendues à Mouley Thaïeb! C'est le plus grand saint du Maroc et le protecteur particulier de Fez, car chaque ville a son patron et l'on se trouve au Maroc en pleine ferveur islamique. La confiance dans Mouley Thaïeb va si loin que les Arabes prétendent qu'invoquer son nom une fois seulement empêche pendant trois jours de mourir de faim. Ils ont raison en ce sens que l'on ne demande jamais à manger au nom de Mouley Thaïeb sans être

exaucé, et que Fez est appelée pour cela la ville des pauvres. Les gardiens des portes et la foule se portaient avec enthousiasme au-devant de nous, en nous apportant à boire. Pour Assouna et moi, nous abandonnâmes, à la première ruelle qui nous permit de fuir, nos dangereux compagnons de route, et costumés, tannés, desséchés, comme nous l'étions, avec la crinière pendant dans le dos à la mode du Riff, il ne serait venu à personne l'idée de croire que sur les deux il y en avait un de Français et l'autre de quasi-Français par son séjour en Algérie. Nous aboutîmes à un carrefour où des marchands arabes faisaient griller des boulettes de viande pilée et tenaient boutique ouverte d'autres comestibles. Ventre affamé n'a plus ni oreilles ni scrupules, paraît-il, car nous nous attablâmes et quand nous eûmes dévoré tout ce que l'on nous présenta, je ne puis à mon tour offrir que quelques *blanquies* oubliées dans le fond de mon capuchon. Cela ne faisait pas le compte du marchand qui criait comme un possédé. Heureusement nous étions dans la ville de Mouley Thaïeb, et voyant notre détresse, un homme qui se trouvait là paya notre dette. C'était un *mokrani* qui se fit raconter notre histoire et nous acheta ensuite des provisions en nous emmenant dans le café d'un de ses amis, *laskar* au régiment (les *laskars* sont des soldats d'infanterie du fameux El Hadj Meuah). Comme sous l'ancienne monarchie française, les régiments, au Maroc, peuvent appartenir à des hommes riches, influents, qui en paient la solde et qui en sont naturellement les chefs. El Hadj Meuah, un de ces colonels de janissaires, était alors très puissant; il a depuis été bâtonné pour malversations et emprisonné à Tétuan.

Le *laskar* chez lequel on nous conduisit nous reçut de son mieux et nous offrit, pour aussi longtemps qu'il nous plairait, son toit comme abri. Nos malheurs furent vite connus et tous les jours des Arabes charitables, voulant soutenir la renommée hospitalière de leur cité, nous apportaient des quantités de vivres en se défendant modestement de faire autre chose que leur de voir. Cependant nous ne pouvions accepter de rester à la charge de ces braves gens et nous allâmes travailler à des terrassements qui nous rapportaient à la fin de la journée environ 25 *blanquies* pour deux; juste de quoi ne pas mourir de faim et pouvoir payer notre place au *fondouk*. Plus tard, l'occasion s'étant présentée d'entrer au régiment des *laskars* d'El-Hadj-Menach, nous ne manquâmes pas l'occasion, désireux de trouver

une occupation peu rétribuée mais intéressante, jusqu'à ce que les circonstances, c'est-à-dire l'arrivée du nouveau sultan et le départ d'une caravane me permissent de regagner, sans danger, les côtes du Maroc et de là, l'Espagne. Un centenier qui voulait nous compter dans son cent, se chargea de nous présenter à El-Hadj-Meuah. La maison de ce dernier, bâtie à l'européenne, était située au milieu du quartier d'infanterie, et son régiment avait la réputation d'être le régiment dont les hommes faisaient les tours de force les plus prodigieux du Maroc et exécutaient le mieux les *fantasias* nationales. Il nous aperçut dans la cour par sa fenêtre ouverte, nous fit monter, et après que nous lui eûmes raconté que nous étions deux Algériens déserteurs, il nous accepta, nous incorpora dans le cent du *caïd* qui nous présentait et nous promit une paye de 6 *blanquies* par jour. Nous devions là-dessus nous nourrir et nous habiller, mais nous pouvions coucher au quartier; c'était plus que jamais le cas de chanter qu'au service le soldat n'est pas riche, car sur notre paye touchée chaque vendredi, on nous faisait encore une retenue de 2 *blanquies* pour l'éclairage des casernes. Aucune troupe de mascarade, aucun défilé d'opéra-comique ne peut donner une idée des armées du sultan du Maroc. Pendant toute la semaine nous errions où nous voulions, mais pour la parade du vendredi après la paye, chacun empruntait les habits de n'importe qui, mort ou malade, puisque les finances de chaque *laskar* ne lui permettaient pas de se vêtir; pour les fusils, c'était à celui qui arriverait le premier, afin d'en prendre un dans le tas : les trois quarts du régiment s'en passaient. Les uns avaient des culottes arabes, les autres des turbans turcs; ceux-ci des pantalons, ceux-là des vestes de zouaves, et le tout rempli de vermine; puisque ça passait de l'un à l'autre et que le contingent se composait d'Italiens, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais venus des quatre vents du ciel. Pour le défilé, chaque centenier amenait ses hommes devant une terrasse où El-Hadj-Meuah fumait et buvait le café servi par des esclaves noirs et des femmes voilées. Il commandait quelques manœuvres élémentaires et les Marocains de la compagnie se livraient à des gambades en jonglant avec des poignards ciselés. Voilà tout le service. De quinze jours en quinze jours, une compagnie montait la garde au palais de justice et au palais du sultan qui n'est autre chose qu'un vaste bâtiment d'architecture mauresque, environné de cours et de jardins plantés de citronniers et d'orangers. La caisse

de chaque régiment est, comme le coffre de l'État, l'objet de continuelles dilapidations. Le colonel vole le sultan et les capitaines volent le colonel; chacun le voit et personne ne se trahit. Avec le produit de leurs rapines, les uns achètent des palais, les autres se contentent d'établir des cafés maures. Le recrutement est des plus simples, comme je l'avais appris une fois déjà par moi-même. Quand on a besoin de soldats, on lance des *mokranis* dans toutes les directions, ils attrapent tous ceux qu'ils peuvent, les entassent en prison, et le colonel vient choisir dans le nombre ceux qui lui plaisent, on les marque d'un tatouage particulier entre le pouce et l'index et l'on renvoie les autres. Quant à la désertion, qui se produit comme on le pense bien sur une vaste échelle, elle n'entraîne que quelques coups de bâton si l'on est repris immédiatement; après six mois on vous laisse tranquille. Heureusement, car nombre de paisibles marchands sortis pour leurs affaires et empoignés par les *mokranis* s'empressent de regagner leurs magasins, déguisés en femmes et reparaissent au comptoir comme si de rien n'était.

Fez est bâti sur sept collines et forme un long boyau qui va en montant pendant moitié du parcours et qui redescend pour une distance égale. En deux heures on peut aller d'un bout à l'autre, tandis que, pour faire le tour extérieurement, il faut environ cinq heures. Ses remparts sont percés de portes nombreuses. Il se divise en deux Fez parfaitement distincts : Fez-le-Vieux et Fez-le-Neuf. Dans Fez-le-Neuf, chaque quartier a ses métiers particuliers, cordonniers, tailleurs, hôteliers; les costumes sont riches, les races turque et berbère dominent. Les rues sont étroites, mais l'intérieur des habitations est luxueux; les cours sont dallées en porcelaine de Fez, dans les jardins des bassins de marbre répandent la fraîcheur, partout des glaces, des dentelles, des tapis. Les dames passent en litière suivies de leurs ennuques et de leurs négresses. Une porte ferme Fez-le-Neuf au sommet du dos d'âne de la voie principale et l'on passe dans Fez-le-Vieux. Là sont les casernes, les palais, les renégats espagnols, les Juifs, et les innombrables prostituées qui fument le *kiff* et boivent l'anisette en dansant le pas des almées. L'intérieur de Fez-le-Vieux, comme aspect et comme mœurs, est le même qu'il y a cinq siècles. Les prostituées paient des amendes à des gardiennes qui les enferment et leur donnent la bastonnade; les renégats espagnols vendent du tabac et des liqueurs, sont médecins ambulants et font invariablement partie de l'artillerie (*topgia*) du

sultan pour la somme de six *blanquies* par jour, ceux qui ne sont pas de l'artillerie sont de la fanfare; les mille petits métiers grouillent aux mains d'échappés de toutes les civilisations dont il ne faut jamais approfondir le passé. Quant aux Juifs, plus sordides, plus avares, plus lâches, plus fourbes, plus vils au Maroc que partout ailleurs, ils sont parqués dans une enceinte spéciale fermée. Ils vont, avec leurs longues lévites, leurs babouches noires, leurs barbes incultes, leurs tresses de cheveux graisseux sur les épaules, vendant de l'anisette et des figues. Il leur est défendu de sortir de leur quartier autrement que nu-pieds. On leur crache au visage, on les rosse à coups de trique, et s'ils veulent aller quelque part ils doivent se placer sous la protection d'un Arabe qu'ils paient. Dans les prisons, les détenus ont la chaîne aux pieds et aux mains et sont couchés dans l'eau des égouts. Le gouvernement ne s'occupe pas de leur nourriture et ils meurent de faim s'ils n'ont ni parents, ni amis pour leur en porter ou s'ils ne fabriquent des paniers d'alfa. Malgré ces tortures ils choisissent un d'eux pour faire la prière aux heures prescrites par le Koran, et c'est un spectacle grandiose que ces musulmans courbés pour adorer Dieu et se relevant au bruit des fers. Comme les premiers chrétiens, dans les cachots de Rome, ils supportent avec une inaltérable patience les maux les plus immérités, car souvent ils ont été jetés en prison par les *mokrasnis* qui veulent seulement se faire donner de l'argent pour les relâcher. Çà et là, dans Fez-le-Vieux, courent, montés sur de petits bourriquets, les *chériffs* mendiants qui demandent l'aumône en hurlant. Singuliers pauvres dont on baise les pieds, auxquels il faut tout donner, de la part desquels il faut tout souffrir et dont on ne peut toucher un cheveu sans être décapité.

Nous étions depuis deux mois déjà à Fez quand on annonça enfin l'arrivée du nouveau sultan Muley Hassan qui devait faire son entrée par la porte principale de Fez-le-Neuf. Quand il fut à une heure de marche, on mit toutes les troupes en ligne sur la route, *mokranis* et *laskaris*, puis des députations des notables commerçants se portèrent au-devant de lui. Il parut au coucher du soleil, suivi d'une immense multitude, et à sa vue éclata la fusillade au milieu des cris de : Grâces soient rendues à Muley Hassan! C'était un jeune homme à la moustache rousse, à l'air impassible, monté sur une mule. Aussitôt qu'il fut entré, la foule se dispersa et nous regagnâmes nos casernes. Huit jours après eut lieu la cérémonie

d'investiture du sultan civil par le sultan religieux, chef des *talebs* et des *fakirs*. Au Maroc, le sultan descendant du prophète, tient son autorité du pouvoir religieux, il doit donc compter avec l'influence du sacerdoce musulman et alors qu'il le voudrait il ne peut même, comme souverain temporel, secouer le joug des mosquées. Entre lui et les marabouts, les croyants n'hésiteraient pas à se prononcer pour les prêtres. Pendant sept jours donc il disparaît pour céder sa place au grand chériff, auquel, même, il offre le premier un présent en hommage. Après lui, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches, chacun apporte aussi son présent. Pour les uns ce sont des œufs, des poules, des figues, du beurre, pour les autres ce sont des coffrets de fer renfermant une ou deux pièces de monnaie d'or ou d'argent, mais jamais davantage. Le grand chériff va sur une mule accompagné d'un dignitaire qui lui tient un parasol sur la tête et suivi de tous les *talebs*, *fakirs*, *chériffs* allant sur des mules ou à pied. On porte un drapeau blanc et surtout des quantités de paniers pour recueillir les présents. Les sept jours révolus le sultan revient au pouvoir et le chériff retourne à la mosquée.

Pour fêter son avènement et faire sans doute acte d'autorité, le sultan voulut au bout de quelque temps lever un impôt extraordinaire à son profit sur Fez-le-Neuf, et cela avec l'aide de Fez-le-Vieux où se trouvaient ses partisans les plus dévoués et ses soldats. Fez-le-Neuf s'empressa de protester et ferma ses portes. Ce fut une levée de boucliers générale à laquelle des étrangers au conflit, les Berbères de la montagne, vinrent se mêler pour piller; ce qui arrive dans toutes les guerres civiles. Les habitants sortirent des maisons, armés de pistolets, de couteaux, de fusils, et ce fut pendant une journée une bataille véritable qui laissa deux ou trois cents morts de chaque côté. Mais le feu s'étant déclaré, chacun courut pour l'éteindre dans l'intérêt de sa propre maison; Fez-le-Neuf paya l'impôt; les Berbères remontèrent dans leurs rochers en emportant tout ce qu'ils purent; et la ville rentra dans l'ordre. Quelques jours plus tard, c'était l'arrivée des sectaires Aïssaouas, dont le centre est à Mékinez, et dont rien au monde ne peut égaler les démonstrations fanatiques, les fureurs religieuses. Il me suffira de dire qu'ils tinrent pendant plusieurs jours la population de Fez enfermée sous l'empire d'une terreur superstitieuse et que j'en ai vu quelques-uns bondir à la hauteur d'un premier étage, se partager les membres pantelants d'enfants israélites.

J'en avais assez du séjour de Fez dans ces conditions misérables et je profitai du départ d'une troupe de marchands pour gagner en traversant Méquinez, Rabat, Casablanca, le littoral et Tanger par la mer. Les autres villes du Maroc que j'ai vues n'ont rien de particulier, elles diffèrent de Fez en étendue seulement et je concentrerai nos observations sur Tanger qui a, au Maroc, une importance considérable comme port ouvert aux étrangers et comme milieu où l'influence de la civilisation européenne se fait sentir davantage. On pourra juger par l'état de Tanger de ce que doivent être les autres centres marocains plus éloignés tels que Tétuan, Mogador, Saffi, et surtout ceux de l'intérieur. Tanger, lui, est considéré comme une ville impie et souillée par la présence d'incroyants.

## III

Le Rifi, je l'avoue, est la contrée la plus sauvage du Maroc, mais néanmoins les mœurs sont telles qu'on ne saurait se les imaginer semblables à quelques kilomètres de l'Espagne, dans un royaume qui touche à l'Europe. Je vais résumer comme observation générale les mœurs et les coutumes que je n'ai pu noter à mesure que nous traversions les tribus pour éviter les redites chez celles qui les ont semblables.

Aussi belles que farouches les femmes du Riff se tatouent depuis le milieu du front jusqu'au-dessous du sein, variant les dimensions et les formes des tatouages d'après la race et d'après les familles. Quelques-uns de ces tatouages représentant des fleurs, des fruits, des oiseaux, sont forts jolis. Le prix des épouses varie entre cinquante francs et cinq mille francs d'après le plus ou moins de richesse de la contrée. Leur vie intérieure toute de travail et de soumission, en communauté de trois, six, dix autres femmes, est la même que celle des femmes de l'Islam entier. Les cérémonies nuptiales au contraire sont différentes de ce que l'on peut voir partout ailleurs. Ainsi le fiancé doit passer plusieurs fois sous le ventre de la monture de sa fiancée sans la toucher ni se faire toucher par elle; ensuite détacher l'un après l'autre, sans en rompre un seul et en y mettant plusieurs jours s'il le faut, les nombreux fils de soie que l'on a mêlés aux cheveux de la jeune fille, cela veut dire : adresse et constance. Les longs jours pendant lesquels on les enferme ensemble, munis de nourriture, signifient : amour inséparable. L'adultère est impitoyablement puni le

mort. Le jeûne du Rhamadan est lui aussi des plus rigoureux et entraîne la lapidation si on l'enfreint. Les *koubas* (tombeaux élevés à la mémoire des saints) sont nombreux dans le Riff. A certains jours les tribus se réunissent et y portent du pain, des figues, des raisins, des noix; on s'y présente mutuellement des branches d'olivier, on partage le pain et le sel; les querelles, les guerres se terminent. Ces *koubas* alternent avec des ruines immenses, d'une conservation étonnante et qui ne sont autre chose que des villes romaines enfouies dans le sable.

J'arrive maintenant à la constatation d'un fait ethnographique absolument inédit et des plus curieux. Chaque tribu du Riff a un ou deux villages juifs, mais les enfants de la Judée qui y sont parqués n'ont rien de commun avec leurs coréligionnaires du reste du monde. Quoique circonscrits en pestiférés sur des territoires particuliers, les vallées habituellement, tandis que les Berbères habitent les hauteurs, quoique privés d'armes et menacés de chacun, ils sont braves, travailleurs, et parlent la langue du pays. Vêtus de noir, hommes et femmes, ils labourent la terre et appartiennent à la tribu dont ils dépendent comme lui appartiennent ses chiens et ses chevaux. Une tribu à laquelle on a tué ses juifs réclame une indemnité ou fait la guerre.

Les marchés sont pour les gens du Riff, comme pour toutes les populations sauvages ou nomades, les grands centres de réunion. Là se traitent les affaires, se cimentent les alliances, se complotent les coups de main. Les Juifs en composent ordinairement la plus importante partie au point de vue commercial et industriel, mais rarement aussi ils repartent tranquilles, car les marchés servent habituellement de prétexte aux querelles sanglantes qui divisent sans cesse ces indigènes batailleurs du Riff, et les marchandises apportées de loin au prix de mille périls disparaissent dans la bagarre. Les mœurs cependant s'adoucissent dans les régions qui sont en rapports avec l'Afrique Française. Là les transactions s'opèrent sans bruit, comme sur les marchés algériens, et les denrées les plus diverses s'y vendent, produits d'une culture ou d'une industrie imitées de la culture et de l'industrie européennes : pommes de terre, navets, carottes, bois de sapin coupé dans la montagne, poisson, gibier. Ce qui montre une fois de plus combien les populations berbères, si sauvages soient-elles d'apparence, sont plus aptes à la civilisation que l'Arabe paresseux et sceptique en progrès.

Nous arrivons à Tanger, qui est comme le poste avancé de la civilisation européenne au Maroc et en tous cas le champ clos où se combattent les intérêts divers des puissances qui ont mis le pied sur ce coin de la terre d'Afrique. Un séjour dans cette ville en apprend beaucoup au sujet des appétits plus ou moins dissimulés de tel Etat sans colonies et aussi de la philanthropie de tel autre qui chante aux quatre vents du ciel sa mission civilisatrice pour mieux cacher ses vols et son égoïsme. Je ne dirai rien de la situation magnifique de Tanger, de son climat incomparable, de ses jardins féeriques dont les brises d'Andalousie, rafraîchies par la mer, balancent les citronniers, les orangers, les cèdres, les pins maritimes, les grenadiers, ils ne servent qu'à faire ressortir davantage la misère d'un pays qui croupit dans la paresse et l'ignorance sous le joug d'un formidable despotisme. Ici, vous admirez des palais de marbre, des fruits délicieux, des tentures de drap d'or et des armes d'argent ciselé; et à dix lieues, la famine et les brigands vous attendent. Il y a une douane à Tanger, mais c'est comme si cette douane n'existait pas, les navires débarquent les marchandises le long de la côte; quant au courrier, on jette là les paquets de lettres et chacun va fouiller dans le tas pour reconnaître s'il n'y a rien qui lui soit destiné. Il y a des marchés, des marchands, des boutiques et des marchandises à Tanger, mais ni les unes ni les autres ne ressemblent à rien de ce qui porte le même nom dans d'autres Etats. Soit sur le grand Soko (place du Marché), soit sur le petit Soko, couverts de monticules de détritus séculaires, les gens de la plaine, les pêcheurs, les Juifs offrent leurs marchandises étalées sur une seule natte, cuites dans une seule poêle, pesées dans une balance composée d'une corde, de deux paniers et de cailloux. Les plus riches s'abritent sous les auvents, l'écrivain public a pour enseigne un torchon fixé au bout d'une perche. Les *chériffs* recueillent des feuilles de salade et des brins de persil pendant que les négrillons se paient une poignée de figues. On crie : esclaves à vendre! à deux pas du consulat d'Albion dont les croisières empêchent soi-disant la traite sur les côtes d'Afrique. Il ne vient à l'idée d'aucun des représentants européens de s'insurger contre la mise à prix des esclaves. Le haut commerce, ce sont les cafetiers, les fariniers, les potiers, les cordiers dont l'étal et l'abri valent bien 20 francs; le petit commerce, ce sont ces négresses, ces Maures accroupis devant un petit pain ou quatre morceaux de gingembre

ou quelques caroubes et pastèques, le tout valant bien un sou. S'ils ne vendent pas leurs marchandise, ils la consomment ou en échangent moitié contre un verre d'eau. Plus loin un autre *chérif* se frappe la tête à coups de hache afin d'émouvoir la compassion, et inonde de sang les petits enfants qui l'entourent, pour une ou deux *blanquies*. A côté de lui, des Riffis en robe blanche et noire, des nègres en chemises jaunes et rouges dansent et chantent à perdre haleine pour un morceau de pain. Nul bruit à Tanger, car il n'y roule ni voitures, ni chars, ni brouettes, on y marche avec des babouches, et de l'aurore au coucher du soleil, comme du coucher du soleil à l'aurore, tout est silencieux quoique animé ; on dirait un Pompéi habité. Ni police, ni tribunaux, et cependant on ne vole pas, on ne s'injurie pas, et chacun, sa lanterne à la main, circule en paix, la nuit, dans les ruelles obscures et étroites. Le mal, le grand mal du pays, c'est la faim, la faim qui se présente dans son plus horrible aspect. Des familles entières couvrent les champs de leurs ossements, et au seuil des mosquées la mère morte tient encore ses enfants sur ses mamelles taries. J'ai vu le père se battre avec ses enfants pour un morceau de pain ; des jeunes filles, devenues des squelettes, dévorer des poissons enfouis dans le sable, des morceaux de cuir, des tiges d'arbustes ; et des muletiers brouter l'herbe en même temps que leurs animaux. D'autres mangent de la chair humaine, et les mères abandonnent sur les routes les enfants sans vie que les chiens accourent déchirer. C'est par milliers que les Marocains meurent de la faim, et quand le typhus, émané des corps en décomposition, arrive par surcroît, il change des régions entières en un vaste ossuaire. Le gouvernement ne s'inquiète pas de ces misères par suite de cette inertie fataliste, de cet égoïsme avide qui sont le propre des administrations musulmanes. Des pachas qui emprisonnent à perpétuité des hommes qu'ils veulent piller, qui laissent pourrir dans les cachots des femmes que l'on y a jetées par mégarde, se soucient peu d'alimenter des affamés qui souffrent sans se plaindre. Quant au sultan qui a des silos (greniers de réserve), il n'ose les ouvrir de peur qu'on ne le pille et craint d'épuiser d'or ses coffres, car au Maroc les impôts ne sont pas des plus faciles à faire rentrer. Les consulats font par pudeur quelques distributions de farine.

Tanger est la ville des intrigues par excellence. Juifs, chrétiens, musulmans s'y coudoient et y mêlent leurs intérêts et leurs

croyances, non toujours sans froissements, quoique la tolérance soit assez grande au point de vue religieux. Mais les nationaux des origines les plus diverses se trouvant réunis là, l'influence des ministres et des consuls des puissances étrangères annihile complètement la domination du sultan et c'est entre eux à qui aura le pouvoir le plus considérable et le moins contesté. Un rien, par suite de la jalousie mesquine qui divise consulat et consulat, devient une question d'Etat. Tantôt l'Espagne besoigneuse réclame du sultan 100,000 écus pour l'assassinat d'un Espagnol passé au Maroc et qui valait Dieu sait quoi! Tantôt c'est l'Anglais, toujours généreux dans ses vues, qui impose l'achat de fusils et autres produits des Iles-Britanniques en même temps que l'Allemagne hurle qu'elle va s'emparer du Maroc si on ne lui signe pas immédiatement un traité de commerce qui lèse la France comme de juste.

Voilà où en est ce Maroc, vers lequel l'attention diplomatique semble se porter. L'élément espagnol y domine sans contredit actuellement mais l'élément français y a aussi de fortes attaches et j'ai gardé le souvenir de manifestations touchantes en faveur de la France se produisant aussi bien parmi les populations sauvages du Riff que chez de hauts personnages marocains. Cela me rappelle, en terminant, une visite au chériff El-Hadj-Abdesselem dans la ville fermée de Ouazin, sorte de Jérusalem, dont la population est composée de *chériffs*, où le sultan n'a aucun pouvoir, car elle appartient au monde religieux et sert de refuge inviolable, et où nous avions constaté, au Maroc, les désirs les plus généreux et les plus sincères pour le relèvement des mœurs et la pacification des tribus. Je ne puis formuler qu'un regret comme résultat pratique de mes courses d'exploration à travers le Maroc, c'est qu'il ait été jusqu'à présent presque absolument privé de la bonne parole évangélique et que la France, qui a versé avec prodigalité son sang sur d'autres points du globe, n'ait point été amenée à s'en occuper. Il est l'Occident africain, c'est-à-dire, bien plus que la Tunisie et bien plus même que l'Algérie, une terre de colonisation féconde, au climat tempéré, un débouché commercial unique avec des ports dans deux océans, et il est surtout la route facile vers le pays noir, ce Soudan dont les richesses et les merveilles tentent les pionniers de l'avenir.

Auguste Geoffroy.

---

# UNE GRANDE CHRÉTIENNE

## MADAME PAUL FÉVAL

Plusieurs semaines se sont écoulées déjà depuis ce jour où, par un beau soleil de printemps, une foule émue et recueillie accompagnait à la dernière demeure la dépouille d'une femme de bien, trop vite enlevée à son époux et à ses enfants. On déplorait, avec des regrets sincères, avec une sympathie respectueuse pour la famille si cruellement éprouvée, une fin vraiment prématurée et que rien n'avait fait prévoir. Au lendemain de ses funérailles, nous voulions, sans retard, consacrer quelques pages à la mémoire de ce parfait modèle des mères et des épouses chrétiennes : mais il nous sembla que mieux valait ne se point hâter, et qu'un éloge, qui ne saurait être une biographie, gagnerait à être exprimé plus discrètement. Frappée d'un mal subit, Madame Paul Féval expirait après une très courte maladie, à l'ombre de cette basilique du Sacré-Cœur, près de laquelle elle avait souhaité vivre ses derniers jours, et dans ce modeste logis, bâti au flanc de la montagne, loin du tumulte et des agitations de la grande ville, loin des fêtes mondaines, loin des amis oublieux, des souvenirs de gloire terrestre, loin de tout, enfin, de tout ce qui est du siècle, mais peut-être plus près de Dieu.

Elle laissait après elle un mari malade, éloigné déjà de tout ce qui faisait naguère sa joie, le travail, le commerce des lettrés, l'apostolat de la plume. Elle laissait quatre filles dont deux ont revêtu les livrées du Seigneur, et quatre fils. Elle laissait d'autres parents moins proches, moins aimés, et de nombreux amis. Parmi ces amis beaucoup d'humbles et de pauvres. Je vois encore, dans l'église, près du cercueil une ouvrière, portant le deuil des veuves,

le visage ravagé par les misères et les combats de la terrible vie des laborieux, pleurant à chaudes larmes; elle conduisait un garçonnet chétif, et quand ils jetèrent, l'un et l'autre, l'eau bénite sur la bière chargée de couronnes, ils sanglotaient, et la mère, défaillante, dit, en serrant étroitement l'enfant sur son cœur :

« Elle est au ciel! mais qu'allons-nous devenir? »

*
* *

Je ne saurais me dissimuler que la tâche que j'entreprends est difficile et délicate. Ce n'est pas d'une haute et puissante princesse que j'ai à parler : d'une dame illustre par la naissance, renommée par la beauté, revêtue de tous les prestiges du rang, de la richesse, des grandeurs humaines; mais simplement d'une incomparable épouse, d'une mère admirable, d'une chrétienne comme il en est peu dans ce temps où nul ne sait ou ne veut se résigner. Elle fut l'image de la vaillance, de la résignation, du dévouement. Cependant les femmes comme Madame Paul Féval n'ont pas d'histoire : elles ne recherchent, ni les privilèges bruyants, ni l'éclat. Elles ont des vertus solides qui se cachent. Et les événements de leur existence laborieuse, uniforme, ignorée, se déroulent à l'abri des curiosités de la multitude. Leur vie ne renferme, certes, aucune péripétie romanesque. Aussi ne me proposé-je, en donnant Madame Paul Féval pour exemple, que de montrer quelle influence peut exercer l'épouse chrétienne d'un homme de lettres chrétien.

C'est une opinion répandue que l'état de mariage ne convient pas aux hommes qui vivent particulièrement de la vie intellectuelle. Sans admettre absolument cette opinion, il faut néanmoins reconnaître que la régularité, les soins de détail sont peu compatibles avec l'exercice des facultés de l'imagination, et que les sollicitudes et les soucis du ménage, la tâche absorbante de l'éducation de la femme et des enfants ne peuvent que surexciter et troubler un esprit déjà dominé à peu près uniquement par l'inquiétude du travail, le labeur obstiné, les veilles prolongées. Autrefois les clercs, seuls à mener cette existence intellectuelle où les satisfactions et les besoins matériels n'existent que pour une part minime, étaient voués au célibat : les magistrats, les médecins, se mariaient rarement, les artistes même évitaient de se donner les inquiétudes de la famille.

La vie de l'écrivain de profession est tout à fait anormale, et, pour ainsi dire factice. Il crée le monde dans lequel il gravite, et se meut avec ses créations. Il subit l'obsession continue de l'idée, la tyrannie de la pensée, hors des réalités vulgaires et des nécessités prosaïques. Il s'attache principalement à son œuvre, toujours en éveil, dès qu'il s'agit de son labeur, mais entièrement fermé aux conventions sociales, aux convenances mondaines, voire à ces habitudes quotidiennes qui constituent l'harmonie du foyer. Soumis à des études patientes, difficiles, à des observations de tous les instants et de toutes les situations, il rapporte au but de ses constants efforts tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend ; il se forme une idiosyncrasie spéciale qui en fait un être à part dans notre société, société comparable à un jeu de surfaces planes et polies qui se heurtent sans se choquer.

L'artiste, — qu'on me permette d'employer ce terme générique, — a sinon le mépris, du moins l'indifférence des intérêts mesquins, du gain forcé, de l'économie, de l'ordre domestique. Il obéit à des inspirations supérieures, souvent contraires aux obligations qu'il a contractées; il se laisse emporter bien au-delà du cercle social où il devrait être fixé; rien n'arrête sa fantaisie vagabonde; il n'est pas le maître de son caprice. Impressionnable au plus haut degré, parce que tous les ressorts de la vitalité sont, en lui, surexcités, il ressent profondément, exaspère ses propres douleurs, exagère ses joies, n'est jamais modéré dans ses sentiments, outre ses sensations, souffre plus que le commun des hommes, possède, de même, plus facilement, la plénitude du contentement. Ainsi que le comédien sur ses tréteaux, il est en vue, objet de discussion, admiré par les uns, sifflé par les autres; s'il n'a pas appris de bonne heure à demeurer insensible au blâme comme à l'éloge, il se plonge en des alternatives de colère et de bonheur, qui l'épuisent également. Il est sujet à d'immenses découragements, lorsqu'il voit ce que d'autres ont fait, qu'il ne peut faire : il s'efforce vainement d'atteindre le point culminant de son art. Toujours il est arrêté par des obstacles qui l'irritent.

Le travail intellectuel produit les mêmes fatigues que le travail matériel ou musculaire, fatigues encore augmentées par l'effort de la création, aussi cruelles au point de vue psychologique qu'au point de vue physiologique. C'est, dans les deux cas, une déperdition de force considérable, qui n'est presque jamais compensée, pour

l'artiste, par un repos équivalent. En effet, la journée faite, l'ouvrier s'amuse ou dort. L'artiste n'a pas de journée : on peut dire qu'il travaille dans la veille et dans le sommeil, partout où il est, où qu'il soit, lors même que sa présence, en un lieu de plaisir, démentirait son dessein de travailler. En marchant, il pense; en parlant, il étudie; en lisant, il amasse; en priant même, il examine. Toutes ses actions sont tendues vers le même but; ses pas, ses démarches, ses relations, les spectacles de la nature ou de la rue, les rires, les douleurs et les deuils, tout enfin, ce qui est pour les autres *la vie*, n'est pour lui que la préparation à cette vie factice qui commence dès qu'il prend la plume.

Et alors le résultat de cette énergique concentration des facultés de l'esprit est un enfantement laborieux, difficile, véritable lutte symbolisée jusqu'à un certain point dans l'Ecriture par la lutte de Jacob avec l'Ange. Et quel que soit, d'ailleurs, le produit élaboré par une si étrange et si puissante dépense de forces physiques et morales, la conséquence demeure identique. Il faut autant de peine pour écrire un méchant roman que pour bâtir un chef-d'œuvre, et les malheureux qui s'évertuent à pasticher misérablement Shakespeare se donnent autant de mal, sinon plus, que le vaste génie qui concevait le *Roi Lear* ou *Macbeth*, et réussissait du premier coup.

L'artiste, pénétré de sa mission, respectueux des dons qu'il a reçus, convaincu, par l'expérience et par la foi, qu'il n'a pas droit au bonheur, ayant le génie, l'artiste a médiocrement cure des intérêts de fortune, de rang, d'avenir. Sa fortune, c'est son talent, qu'il est porté à croire inépuisable; son rang, c'est sa gloire, qu'un sentiment bien humain agrandit à ses yeux; son avenir, c'est le succès, auquel il ne cesse de croire, et dont il est sûr. Si pénibles que soient les misères qu'il endure, il les supporte sans impatience, étant certain d'y mettre un terme; il a oublié le passé, il dédaigne le présent, il espère. Il s'accoutume donc à cette existence au jour le jour, faite de combats, d'espoirs, de déceptions, de travail ininterrompu, de longues rêveries, que des ignorants ont voulu stygmatiser du nom de bohème!... Il n'a point, certes, l'exactitude du commerçant dont chaque ligne est portée sur quelque grand livre, dont chaque lettre est copiée dans un registre spécial, dont chaque signature est notée sur un carnet d'échéance. Il a inventé tant de coups de théâtre inattendus, tant d'heureuses péripéties,

qu'il les attend pour lui-même, et se fait du Hasard une sorte de fétiche. Il prend de là une insouciance persistante des soucis pécuniaires, un mépris souverain du « confortable » bourgeois, une haine formidable des hiérarchies qui le repoussent, refusant de lui assigner un rang déterminé, à lui, l'égal des princes, et que d'obscurs contempteurs écartent des voies bien entretenues où cheminent paisiblement les ambitions officielles.

Telle est, prudemment esquissée, la vie de l'artiste. Ce siècle pourtant l'a vu se transformer. Un peintre n'est plus un gueux, et gagne beaucoup d'argent, et tel littérateur fait envie à des banquiers. Mais il y a d'autres motifs pour justifier l'opinion que j'ai citée. Un écrivain, par exemple, souffrirait également d'épouser une femme qui lui serait supérieure, ou une femme qui lui serait inférieure. Dans le premier cas, son orgueil serait atteint; dans le second, sa vanité aurait à souffrir. Il faut donc que cette femme soit assez intelligente pour comprendre son mari, assez habile pour le guider sans lui porter ombrage, assez sage pour se contenter du rôle modeste qui lui est attribué. Elle a le gouvernement de la maison, comme la femme forte de la Bible, mais ne s'immisce point dans les hautes spéculations et les hautes visées de celui dont elle est la compagne. Elle doit pourtant s'associer à ses travaux, lui donner par son commerce agréable et fidèle la sensibilité, l'attrait, le charme qui manquent souvent aux penseurs, et le garder, par sa propre influence, des influences néfastes. Situation délicate, presque périlleuse, qui exige, avec un tact infini, une profonde connaissance du cœur.

*
* *

Le mariage de Paul Féval eut lieu dans les circonstances les plus singulières; il semble que la Providence l'ait guidé par la main, pour le jeter, naufragé de la vie parisienne, dans un port de salut. Il a, lui-même, dans le dernier volume des *Étapes d'une conversion*, raconté ce grand événement auquel il ne songeait point. En plein succès, déjà célèbre, idole de la popularité, gagnant des sommes énormes, — il fut tout à coup foudroyé par une immense douleur, et par une terrible maladie. La douleur, il l'a chantée avec l'accent du plus sublime désespoir dans le *Drame de la jeunesse* (livre retiré de la circulation); la maladie, décrite dans le *Coup de Grâce*,

était la névrose, cette épouvantable névrose qui sature le siècle entier, maladie de peuple décadent, surmené, « exacerbé » — disent les médecins et les naturalistes, — par toutes sortes d'abus et d'excès, par la violence des sensations, l'âpreté du travail, la recherche des jouissances, l'écrasante fatigue des efforts quotidiens.

Le romancier se mourait, frappé à la fois au moral et au physique, Il cherchait un asile. Il le trouva chez le docteur Pénoyée, qui eut son heure de célébrité. Le docteur Penoyée était un ouvrier serrurier, disent les uns, arquebusier, disent les autres, qui n'avait appris à lire qu'à trente-cinq ans passés. Il ne parlait pas correctement français, mais il faisait des cures surprenantes. Ardent disciple d'Hahnemann, il exerçait, l'un des premiers à Paris, la médecine homœpathique, et son ordonnance verbale, un peu fantaisiste en la forme, affirmait à Féval ceci : — « Vous n'êtes pas malade du tout, mais vous allez en mourir et ce ne sera pas long. » Il emmena chez lui le névropathe, lui donna l'hospitalité au sein de sa famille, et commença le miracle de le guérir.

Or le docteur Pénoyée avait une fille, « jeune personne très douce, très ferme, et très pieuse aussi, à mon insu, car elle n'avait point occasion de le montrer dans le milieu où nous étions; il me serait mal aisé de dire à quel degré, je la voyais peu et mal. Elle vivait beaucoup dans sa chambre, et beaucoup à l'église quoiqu'il n'en fût jamais question; elle parlait rarement et se montrait plutôt sereine que gaie. » Paul Féval avoue ingénument qu'il n'accordait à cette jeune fille aucune espèce d'attention. Il fut amené à demander sa main par un sentiment bizarre : il voulait, en s'alliant avec lui, témoigner sa reconnaissance au bon docteur qui l'avait sauvé; il payait ainsi une de ces dettes que des montagnes d'argent ne paieraient point. Résolu, en outre, à mettre de l'ordre dans sa conduite, songeant à *faire une fin*, la trentième année ayant sonné, épris de cette famille où tout le monde lui plaisait, hormis sa future, qui ne lui déplaisait pas, puisqu'il ne l'avait encore jugée ni en bien ni en mal, il se décida, mais sans réfléchir autrement à la grave détermination qu'il allait prendre. « L'idée du mariage, sacrement établi par Dieu, le principal des contrats que l'homme puisse signer en ce monde, effleura tout au plus mon esprit en passant, mais ne s'approcha même pas de mon cœur. »

Voyez le joli portrait que le maître, après tant d'années, trace de sa fiancée au jour béni des fiançailles. « Quand Mademoiselle

Marie entra pour le déjeuner de midi, je la regardai enfin pour tout de bon. Elle n'était pas de celles qui se voient ainsi du premier coup, mais j'aperçus pourtant dès ce moment comme un reflet de l'or pur qui était au fond de son cœur, et je fus frappé comme tout voyageur qui, après avoir parcouru un pays en long et en large, y fait soudain une découverte inattendue. Elle était beaucoup moins timide que je ne croyais, et si elle ne se montrait pas entièrement dès le début, ce n'était assurément pas sa faute, car elle ne dissimulait rien d'elle-même. Cela me plut, mais avec mes mœurs de roman et de comédie, j'eus, dès ce moment; une vague inquiétude de n'être pas le plus fort, en cas de bataille contre elle dans l'avenir, et ce n'était point là une crainte tout à fait chimérique. »

Dès ce temps-là déjà, dès ces belles années de jeunesse confiante d'amour, aux heures joyeuses où naissait le premier-né, si l'époux se targuait avec orgueil d'apprendre à l'épouse la science de la vie, l'épouse préparait le retour de l'époux à la science du salut. « Chaque heure me la faisait mieux juger; elle s'enhardissait à me montrer les ferventes confiances de sa pensée, quand le bien-aimé petit ange dormait entre nous deux, et bien souvent je suis resté en admiration, littérairement parlant, devant les solidités enfantines de cette foi, pleine de vaillance, mais aussi de discrétion qui s'affirmait avec une simplicité si tendre, avec une si fière candeur... Nous ne parlions jamais religion, dans la rigueur du terme; je me croyais, en cela comme en tout, beaucoup plus fort qu'elle, mais je fuyais néanmoins, évitant la bataille par mes fameuses leçons, entremêlées d'anecdotes ou de gaietés... Elle ne me poursuivait point sur le terrain de mes déroutes et j'aurais dû sentir dès lors à quel point je me trompais sur sa prétendue faiblesse. En l'absence de tout apprêt et de tout calcul, elle avait innée la victorieuse prudence des conquérants de l'apostolat qui laissent entrer l'ennemi dans leurs retranchements et l'y enferment. En ce temps, j'aurais éclaté de rire si quelqu'un m'eût dit que Marie, ma femme-enfant, mon élève à qui j'apprenais l'*a*, *b*, *c* des petites choses mondaines, avait la prétention de convertir son maître! Et pourtant il est bien certain qu'à cette école dont j'étais le professeur en titre, c'était moi seul qui profitais. »

*
* *

On sait combien fut prodigieuse la fortune littéraire de Paul Féval, il partagait la vogue avec Alexandre Dumas, cet étonnant conteur, dont on lisait les œuvres pleines de bonne humeur sous toutes les latitudes : Féval fut longtemps populaire, ses feuilletons émerveillaient Paris et la province, faisaient monter le tirage des journaux, qui se les disputaient à coups de primes; on le préférait au sombre Frédéric Soulié, et même à Eugène Sue, socialiste aux gants roses, devenu républicain à cause de certaines mésaventures de salons. Romans historiques ou prétendus tels, interminables récits de cape et d'épée, légendes bretonnes, il produisait tout et par quantités; et dans chaque livre, on trouvait des pages supérieures, une extrême originalité, une ironie amusante, des portraits pris sur le vif. Il inventait des combinaisons compliquées, embrouillait et débrouillait les intrigues les plus singulières, exploitait les situations extraordinaires, fouillait les bas-fonds de la société, dévoilait les plaies secrètes, et toujours avec un entrain, une verve, une gaieté à intéresser le plus farouche quaker.

Paul Féval régnait dans tous les journaux, célèbre et puissant, pendant toute la durée de l'Empire; les chroniqueurs citaient son nom en mainte occasion; les bibliographes s'épuisaient à louer ses livres; la mode, divinité capricieuse, empruntait des noms à ses héros, et les bourgeois donnaient à leurs filles le nom de ses héroïnes. Il présidait la Société des gens de lettres; une cour d'élèves et d'admirateurs l'entourait; il avait autant d'amis qu'il pouvait en nourrir, et comme chez les patriciens de Rome, ses antichambres étaient encombrées de clients.

Enfin l'empereur l'invitait à Compiègne, et attachait sur sa poitrine l'étoile de la Légion d'honneur. L'écrivain, devenu illustre, avait donc toutes les gloires et tous les privilèges. Il avait aussi la richesse. J'ai fait, ailleurs (1), l'analyse de son œuvre gigantesque par le nombre, plus de cent volumes, que dis-je? peut-être deux cents. Cette facilité de production, cette étonnante puissance de travail étaient, on le pense bien, largement récompensées par ces Crésus modernes, les journaux. Mais ce n'était pas encore assez que

(1) *Paul Féval*, Souvenirs d'un ami, chez V. Palmé.

la littérature, et Paul Féval se mit au théâtre. De ses principaux ouvrages à succès, tels que *le Bossu* ou *les Mystères de Londres*, il tira des drames qu'une foule enthousiaste allait applaudir tous les soirs. C'est une source de bénéfices considérables, dont on ne se peut faire aucune idée, quand on n'a pas pénétré au fond de l'antre mystérieux des coulisses. Auteur dramatique, romancier, poète, publié à des centaines d'éditions, reproduit par des milliers de journaux, traduit dans toutes les langues parlées en pays civilisé, Paul Féval n'avait, en vérité, rien à désirer, et pouvait jouir en paix d'un bonheur légitime et bien gagné, car il était vraiment l'artisan de sa fortune.

Eh bien! ce qui étonne plus encore que cet amas de volumes, que ces montagnes de pages entassées, — Pélions de romans sur des Ossas de feuilletons! — ce qui surprend plus encore que le talent prodigieux dépensé prodigalement à amuser pendant trente années ses contemporains, c'est que dans tous ces livres et dans toutes ces pièces, l'auteur n'a pas tracé une seule ligne contre la religion. Et c'est là que s'affirme l'influence de l'épouse, de la femme d'élite, qui ne voulait point heurter de front les préjugés du romancier, ses idées maintenues dans une indifférence tiède par l'atmosphère intellectuelle où il vivait, mais qui, sagement, avec prudence, avec l'habileté des faibles, entretenait dans le cœur et dans l'esprit de son mari les croyances anciennes, endormies peut-être, mais non point mortes.

Un mot dit à propos, un conseil, voilé sous un apologue, une critique spirituelle, un encouragement aimable, ont peut-être épargné au grand écrivain le regret d'avoir prononcé une parole pernicieuse. Et c'est en voyant auprès de lui cette noble femme qui, s'écartant des réunions mondaines, se vouait à la tâche sacrée d'élever ses huit enfants, lui conservait le respect des choses saintes, lui donnait l'exemple de la prière, qu'il garda le culte de l'honneur catholique. Jamais un mot contre les enseignements de l'Eglise, jamais une erreur volontaire, jamais une moquerie. Sans doute, il sacrifiait aux mœurs de son époque, et plus d'un de ses livres portait l'empreinte d'un scepticisme léger : il s'accommodait trop facilement peut-être des théories faciles en matières de morale; mais, au moins, il ne se complut jamais dans le vice et n'en fit point l'apologie; on ne pouvait reprocher à ses romans qu'une certaine complaisance en fait d'amourettes, çà et là quelque tableau un peu

cru, un peu monté en couleur, mais aucune maxime vraiment dangereuse, aucune intention de nuire, aucune secrète satisfaction d'exciter les mauvais penchants du lecteur.

C'est bien à Madame Paul Féval que le maître dut cette circonspection qui le faisait traiter de « clérical » longtemps avant son retour public à la foi de ses jeunes années. Ce fut aussi au souvenir de son admirable père, cet intègre et austère magistrat dont il a tracé un si magnifique portrait dans le premier volume des *Étapes d'une Conversion*, au souvenir encore de sa mère et de cette noble famille, si chrétienne et si dévouée, qu'il avait naguère laissée en son pays de Bretagne. Il conservait la mémoire de son enfance, des premiers *Ave* balbutiés sur les genoux maternels, de la première communion, des fêtes si touchantes qui ouvrent à l'imagination des enfants de si poétiques horizons. Et ces fêtes, ces joies intimes, ces événements heureux, il les revoyait, il les revivait à son foyer, avec ses filles et ses fils auxquels il donnait l'éducation la plus religieuse, et qu'il n'avait eu garde de confier à l'*alma parens* universitaire, aux lycées laïques, aux pensionnats élégants.

*
* *

Les prières, les vœux, la longue et prudente patience de l'épouse chrétienne, devaient être couronnés enfin du succès qu'elle souhaitait si ardemment et qui, s'il est permis de le dire, dépassa ses espérances. Il fallait ce que Féval a appelé « le coup de grâce ». Beaucoup de gens se sont mépris, volontairement ou non, aux causes de cette conversion, prévue par tous ceux qui connaissaient le maître. Je puis dire ici que bien des années avant cet événement, je me suis aperçu assez souvent des préoccupations de mon maître à l'égard des choses religieuses : que de fois il m'interrogeait sur les doctrines catholiques, sur nos auteurs, notre presse, nos journaux. Avec quelle admiration il me parlait de Louis Veuillot, par exemple! Un jour, à propos d'un livre célèbre de M. Ferdinand Fabre, couronné par l'Académie française, il me parla du prêtre et de sa mission sociale; il en parla avec une ferveur sincère, avec un amour qui s'ignorait. Il poussait, dans nos petites controverses religieuses, le respect de la foi jusqu'au scrupule. Il m'enviait de croire, et je vis des larmes dans ses yeux, lorsque je citai la parole relative à la foi du charbonnier. Un autre bien grand homme de

lettres, Octave Feuillet, m'avait déjà dit : — « Que vous êtes heureux de croire ! » — Féval répétait fréquemment cette exclamation. L'évêque de Maurienne, Mgr Vibert, à qui j'avais porté quelques pages sur le sacerdoce, copiées dans les *Amours de Paris*, titre bien profane ! — s'écria après les avoir lues : — « Cet homme *agonise* du désir de croire ! » — Mais il croyait déjà, et n'avait que le tort de ne pas mettre sa conduite en rapport avec sa croyance.

Il ne faut donc point écouter les malveillantes rumeurs qui ont voulu établir une corrélation entre la ruine et la conversion. Le converti était vraiment indigne de ces calculs. Il n'y songea point et fut, un instant, douloureusement blessé qu'on y fît allusion ; puis il se résigna : la calomnie ne l'atteignait pas.

La vérité est que la conversion vint au moment de la ruine et que Madame Féval saisit cette occasion de montrer à son mari l'unique consolation. Dieu veut qu'on pense à lui surtout quand on souffre. Il est le suprême appui, la seule espérance. Dans le *Coup de Grâce*, les simples et très touchantes péripéties de ce drame bourgeois sont racontées avec l'accent attendri de la vérité. Pourquoi le père de famille avait cherché à tirer meilleur parti de l'argent qu'il avait eu si grande peine à gagner ; pourquoi il l'avait placé au trésor de Sa Hautesse le sultan, très hospitalière à l'argent des chrétiens ; comment le sultan fit banqueroute à ses créanciers ; quel désastre s'ensuivit pour la nombreuse famille du romancier qui subvenait encore, et en même temps, à l'éducation très coûteuse de ses enfants, qui avait quatre filles à doter et quatre fils à pourvoir. Tout cela est dit avec douceur et résignation dans ce livre éloquent : le *Coup de Grâce*.

Lorsque Madame Féval apprit que tout était consommé, qu'il ne restait pas un sou de l'épargne si longuement amassée, qu'il fallait resteindre le budget du ménage, peut-être diminuer les dépenses des enfants, supprimer une large part de l'aisance dans laquelle on vivait, renoncer à des habitudes de confortable, en un mot recommencer l'existence laborieuse, malaisée, des jours d'antan, à un âge où l'on a le droit de jouir du bien-être et de prendre du repos, cette admirable femme n'eut pas le moindre sentiment de révolte, elle ne récrimina pas, elle n'accusa son mari ni de maladresse ni d'imprévoyance, elle l'aimait ; elle ne fit nul reproche et ne formula nulle plainte. Elle eut un instant de regret non pour elle, mais pour les enfants, accoutumés à la certitude de

la fortune et qui auraient à souffrir peut-être. Puis, après ce premier mouvement si humain, elle se mit à genoux, pria, se releva fortifiée, et tenta de faire comprendre à son mari que dès lors il ne restait plus rien qui l'éloignât de Dieu. Ce fut sa première pensée : le retour au bon Dieu, qui éprouve ceux qu'il aime.

« Dieu m'aime beaucoup, disait Féval avec un sourire, car il m'a rudement châtié. »

La grâce n'eut pas, cependant, un effet immédiat. La conversion ne fut pas spontanée. L'homme hésitait, en face du grand problème ; il avait cette forme particulière de vanité que le catéchisme appelle « respect humain ». Il lui semblait pénible à lui, auteur illustre, applaudi par les foules pendant un quart de siècle, d'aller se mettre à genoux devant un pauvre prêtre, fort indifférent aux glorioles littéraires, et qui ne voudrait voir, à ses pieds, qu'un pénitent. Peut-être, pensait-il, aussi, des catholiques, ce que lui en disait un personnage en qui il est permis de reconnaître l'excellent baron Taylor :

« Les catholiques comme vous prétendez l'être ne sont pas dans la circulation, ils forment un groupe à part, on ne les aime pas, et tout ce qui touche à la franc-maçonnerie, c'est-à-dire un peuple énorme les déteste très activement, — très mortellement. C'est à tort, je ne prétends pas le nier, c'est boutique contre Église, mais rien n'est puissant comme la boutique. Moi qui vis près des catholiques, je les tolère supérieurement et me sers de leur charité pour venir en aide à ce qu'ils appellent avec dédain ma philanthropie; cependant je les juge : il n'est pas contestable qu'ils manquent de charme tout à fait; ce ne sont point généralement de joyeux camarades, ni dans l'art, ni dans les affaires, ni dans le plaisir. Ils passent, sauf certains moines très avisés, pour abhorrer le talent, et sauf certains grands évêques, humanisés par l'éclat de leurs propres dons, pour avoir une frayeur atroce du génie : leurs écrivains, qui sèchent sur tige, faute de rosée, pourraient vous renseigner à cet égard. Ils ont de la vertu, c'est vrai, mais elle est restrictive et gênante; ils ont de la prudence, mais c'est celle qui glace; de la réserve, mais c'est celle qui garrotte et arrête. Bref, ce sont des saints désagréables, un tantinet cauteleux et jaloux et, de plus, très mal cotés en bourse.

« On se défie d'eux comme Athènes faisait pour Aristide et peut-être avec plus de raison; le pli en est pris, d'ailleurs, profondément

et vous ne changerez pas cela. Je pourrais vous citer des exemples curieux de gens dans votre cas : j'en ai connu qui sont devenus les bêtes noires de leurs meilleurs compagnons et suspects, vous m'entendez bien, sérieusement *suspects* à certains membres de leurs familles! Ami, le courant ne va pas de ce côté-là, au contraire. Il faut mourir en Dieu, c'est mon avis, mais il faut vivre sur la terre! »

Ainsi parla le baron Taylor, et son langage ne différait pas sensiblement de celui d'un bourgeois lettré et sensé, nourri de bonnes intentions. Je ne sais pas ce que dit Madame Féval pour rétorquer ces arguments de sophiste; mais à coup sûr, si l'un fut l'avocat du diable, l'autre fut l'avocat du bon Dieu. Assurément, il y avait péril pour Paul Féval. Il abandonnait une haute situation, des amis puissants, des chances de fortune nouvelle; il allait exciter des colères, des haines, et ce qui est encore plus terrible, des moqueries; peut-être aussi pouvait-il craindre de se trouver en face de certaines défiances, de certains doutes. La question des intérêts, qu'il fallait bien aborder, avec huit enfants à élever, se présentait défavorablement : les journaux catholiques ne sont pas riches, et ils sont encombrés : la librairie catholique, en pleine persécution religieuse, avec des expulsions et des suppressions de traitement, était menacée de la crise qu'elle traverse à cette heure. Vivre de sa plume est un problème que peu d'écrivains résolvent, surtout quand il y a de si lourdes charges qu'une grosse famille. Que faire?

Pour traiter de toutes ces choses, que je dis ici brutalement, car la vérité est toujours brutale, il n'y avait qu'un esprit fin, délié, expert; il s'agissait de rassurer cet hésitant, de rompre les derniers liens qui l'enchaînaient, d'adoucir le sacrifice, d'encourager une âme troublée, de verser un peu d'espérance dans un cœur près de sombrer dans le désespoir. Madame Paul Féval fut l'ange visible qui opéra ces prodiges. Et pourtant, même après ces prodiges accomplis, même après la résolution prise de dépouiller le vieil homme, — selon l'admirable expression du Livre sacré, — l'œuvre n'était pas achevée. Il y manquait la sanction divine, l'irrésistible contrition, la grande poussée qui jette le pénitent aux pieds de la croix, et sous la main du prêtre. Il fallait un miracle. Il eut lieu, non pas le miracle absolu, défini, tout à fait d'ordre surnaturel, même par la forme apparente. Mais une rencontre providentielle, un lointain souvenir évoqué, la céleste et invisible influence de ce frère de Paul Féval, ce « Charles » de la *Première communion* qu'il a peint si grand

et si saint, qu'on est tenté de croire à un caractère imaginé, inventé.

La scène qui raconte ce mystérieux événement forme le chapitre IX du *Coup de Grâce*. C'est un acte de grande vertu que de l'avoir imprimée. L'humilité étonne toujours les orgueilleux que nous sommes.

Paul Féval revint donc à Dieu, tout entier. Il voulut que tous ceux de ses livres qui pourraient être corrigés, le fussent. Il se soumit à des mutilations cruelles pour un auteur qui a le respect de son art. Quant aux autres livres, qu'il eût été difficile de corriger, il les racheta. Il sacrifia une somme considérable à les racheter aux éditeurs, et il les détruisit, héroïquement. Il ne voulait pas qu'une seule page restât qui pût témoigner contre lui. Pour bien comprendre la sublime abnégation d'une pareille obéissance, il faut être artiste : il faut se représenter que les œuvres d'un artiste sont ses enfants; il faut savoir qu'il y a autant d'héroïsme chez un poète qui brûle ses vers, ou chez un peintre qui efface son tableau, que chez un Abraham couchant son Isaac sur le bûcher. Ce douloureux sacrifice, la destruction de livres qu'il aimait, Paul Féval le fit courageusement. Déjà il avait quitté sa belle demeure de l'avenue des Ternes, pour venir se loger près de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. Lui et sa femme disaient adieu au monde : ils s'exilaient pour ainsi dire, de leurs anciennes relations; ils apportaient, dans ce quartier perdu, l'exemple de leur résignation et de leur piété.

*
* *

Il se trouve que, presque sans avoir parlé d'elle, j'ai fait ici toute l'histoire de Madame Féval. J'ai montré l'œuvre de sa vie : la conversion de son mari. Trente ans d'efforts et de prières, couronnés par la plus glorieuse victoire. On juge l'arbre à ses fruits. L'arbre ayant donné sa récolte, s'est desséché, puis est tombé. L'épouse chrétienne ayant achevé sa tâche a pu chanter le *Nunc dimittis* du patriarche, et Dieu l'a entendue. A quoi bon, mainteuant, dire qu'elle fut charitable? Qu'elle donnait beaucoup, et savait donner? Pourquoi parler de son zèle, de son dévouement aux œuvres pieuses, de son culte ardent pour le cœur adorable de Jésus? Faudrait-il encore révéler son amour infini pour le compagnon de sa vie, si cruellement frappé, ou raconter les nouvelles infortunes dont il fut assailli, la nouvelle spoliation dont il fut victime, les souffrances

endurées? Non, c'est bien inutile, puisque tout est fini. L'épouse est au ciel et l'époux se prépare à la rejoindre. L'un et l'autre auront la récompense éternelle qu'ils ont cherchée.

Il y a quelques jours, j'allais voir mon maître Féval dans l'hospitalière et riante maison des religieux que le peuple de Paris appelle — nom bizarre et si touchant! — les *Frères sergents de Dieu!* Je l'embrassai. Nous parlâmes de celle qu'il a perdue, pour si peu de temps. Le vieillard se mit à pleurer et mon cœur déborda :

— « Ah! lui dis-je, ne pleurez pas : c'est une sainte! »

Alors, avec un sourire comme je n'en ai jamais vu de si beau, avec un regard qui allait par-delà le ciel bleu rayonnant sur nos têtes, il murmura doucement :

— « Oh! oui, mon enfant, une sainte! »

Charles Buet.

---

# LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE [1]

Les papes ont joué pendant ce siècle un rôle considérable. Le chapitre consacré à l'histoire religieuse rappelle leurs noms et indique rapidement leurs actes et leurs vertus.

## III

### LA RELIGION AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Au début du dix-septième siècle, la chaire de Saint-Pierre est occupée par Clément VIII. Hippolyte Aldobrandini avait été élu le 30 janvier 1592. Il choisit avec intention le nom de Clément, afin de marquer ses bienveillantes dispositions. C'était un avis à Henri IV encore excommunié. L'appel fut entendu : le dimanche 17 septembre 1595, Clément VIII, malgré l'opposition de l'Espagne, réconciliait le roi avec l'Eglise. Trois ans après, 1598, il facilitait par sa médiation la conclusion de la paix de Vervins entre les deux pays que séparent les Pyrénées.

L'édit de Nantes, si favorable aux protestants qui constituent un Etat dans l'Etat, cause une peine infinie au souverain Pontife. Mais le roi fait expliquer, par son ambassadeur, à la cour de Rome que ce traité lui a été arraché par les protestants, qui ont profité et abusé des embarras de la situation. Cet aveu n'est-il pas trop oublié quand on juge la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV ?

Une autre cause de douleur pour le pape, c'est la querelle des « molinistes » et des « thomistes ». *Molina*, jésuite espagnol, — qu'il ne faut pas confondre avec Molinos, apôtre du quiétisme, — avait imaginé sur la grâce et le libre arbitre une théorie qui fut vivement combattue par les disciples de saint Thomas : commençant par imposer silence aux deux partis, Clément VIII saisit de la question

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1884.

les fameuses congrégations *de Auxiliis*. Après un examen dont Clément ne vit pas la fin, il fut décidé que les molinistes ne méritaient aucune condamnation.

Avant son élection, Clément VIII menait une vie très mortifiée. Il continua sur le trône ses austérités. Il mourut le 5 mars 1605, vivement et sincèrement regretté.

Son successeur, Léon XI, Alexandre-Octavien de Médicis, ne fait que paraître et disparaître. Elu le 1er avril 1605, il meurt vingt-sept jours après.

Le 16 mai suivant, Paul V, de la famille Borghèse, monte sur le trône pontifical. Il a la gloire d'achever la basilique de Saint-Pierre et de fonder le séminaire de Saint-Paul pour la conversion des hérétiques. Ce pontificat est troublé par des difficultés avec l'Angleterre et avec la république de Venise. Jacques Ier, fils de Marie Stuart, avait succédé à Elisabeth d'Angleterre : oubliant que sa mère était morte catholique, il maintint les lois oppressives de Henri VIII et d'Elisabeth, et prétendit imposer à ses sujets un serment que le pape leur défendit de prêter. Ce fut l'occasion d'une polémique, où Jacques, pédant couronné, reçut une verte leçon de l'illustre controversiste Bellarmin. Une ambassade envoyée en Angleterre n'obtint aucun adoucissement au sort des catholiques.

Autre querelle non moins vive avec les Vénitiens. Ceux-ci se disaient hautement « plus vénitiens que chrétiens ». Le doge et les conseils de la république obéissaient aux inspirations d'un moine apostat qui n'avait pas encore jeté le masque : Fra Paolo Sarpi. Le pape dut sévir, et un moment l'on put craindre une rupture. Mais tout s'arrangea, grâce à l'active intervention de Henri IV. Aussi, à la mort de ce prince, le pontife eut-il pour lui une parole de reconnaissance et d'affection. « Vous avez perdu, dit-il au cardinal d'Ossat, ambassadeur français, vous avez perdu un bon maître, et moi, mon bras droit. » Cet hommage d'un pape austère peut faire oublier bien des faiblesses.

Les dernières années de Paul V sont attristées par les fautes de ses neveux, contre lesquels il dut prendre des mesures sévères. Le chagrin abrégea ses jours. Il mourut le 16 janvier 1621.

Le pontificat de Grégoire XV ne dure que deux ans, 1621-1623, mais il est marqué par deux actes d'une particulière importance. Le 15 novembre 1621, le pape fait, pour l'élection du souverain Pontife, une constitution restée en vigueur jusqu'à nos jours. Les suffrages

doivent être donnés au scrutin secret et, pour être élu, un candidat doit réunir les deux tiers des voix. L'année suivante, constitution nouvelle qui établit la congrégation de la Propagande.

Cette admirable constitution, complétée en 1628 par l'adjonction d'un séminaire, fut constamment respectée jusqu'au jour néfaste où elle a été indignement spoliée par le gouvernement piémontais.

Le nom du successeur de Grégoire XV, Urbain VIII, Maffeo Barberini, rappelle immédiatement le procès de Galilée. Ami des lettrés et des savants, poète distingué et auteur de vers latins et italiens, Urbain VIII connaissait et aimait Galilée. La condamnation du savant fut causée par ses imprudences. On a voulu s'armer de ce jugement, qui s'inscrivait en faux contre le système de Copernic, pour combattre le dogme de l'infaillibilité pontificale. Or, le pape n'a pas signé la condamnation, donc l'infaillibilité n'est pas en cause.

A cette époque, commence la subtile hérésie des jansénistes. Le pape n'est pas un seul instant dupe des habiletés de ces sectaires, qui prétendent rester dans l'Eglise malgré elle, afin de lui faire plus de mal. Ils sont condamnés par la bulle *In eminenti*, datée du 6 mars 1642. Urbain VIII avait occupé le siège de saint Pierre pendant plus de vingt ans, du 6 août 1623 au 29 juillet 1644.

D'importants événements signalent le pontificat d'Innocent X, Jean-Baptiste Panfili. La guerre de Trente ans prend fin, la paix de Westphalie est signée. Contre ce traité, qui sacrifie les intérêts catholiques et marque la fin de l'Europe chrétienne, le chef de l'Eglise proteste énergiquement. A cette époque, des historiens, mêmes catholiques, trouvèrent ces protestations inopportunes et peu justifiées. Jugerait-on ainsi aujourd'hui, en présence des résultats de la politique fatale dont le traité de Westphalie a consacré le triomphe, et quand l'Allemagne est aux pieds de la Prusse protestante?

Trop maltraité par les historiens français, Innocent X n'a pas été épargné par le cardinal Mazarin. Dans ces démêlés regrettables, les torts furent du côté du ministre français. Inauguré en 1644, ce pontificat finit en 1655.

Au moment où le conclave se réunissait pour élire le successeur d'Innocent X, un prince protestant, présent à Rome, disait : « Ils ont Chigi et ils hésitent. » Déjà un autre prince protestant, qui avait connu à Munster le cardinal Fabio Chigi, lui avait dit : « Je

me ferai catholique quand vous serez pape. » Le cardinal *Chigi* fut élu le 7 avril 1655. C'était un lettré : il avait publié des poésies estimées. Réprésentant d'Innocent X au congrès de Munster, il avait énergiquement protesté contre le traité de Westphalie.

Malgré son caractère conciliant, Alexandre VII dut soutenir diverses luttes. La question des franchises lui suscita des difficultés avec la France. A la suite d'incidents dont ils n'étaient pas responsables, les deux neveux du pape durent venir à Versailles porter leurs excuses à Louis XIV, qui les reçut d'ailleurs avec beaucoup de courtoisie. Les intrigues des jansénistes obstinés dans leur révolte, les menaces des Turcs contre Venise et l'Autriche, mirent le comble aux sollicitudes du pontife et lui créèrent un règne agité.

Le cardinal Jules Rospigliosi succède à Alexandre VII, sous le nom de Clément IX. Pendant son pontificat de deux années, 1667-1669, ses efforts tendent principalement à mettre un terme à l'hérésie janséniste, et à refouler par une croisade l'invasion menaçante des Turcs. Ces derniers sont bientôt arrêtés; mais, moins heureux contre les sectaires, le pape n'obtient d'eux qu'une paix menteuse et de courte durée.

Jean-Baptiste-Emile Altieri avait près de quatre-vingts ans lorsqu'il fut élu le 29 avril 1670 et prit le nom de Clément X. Mais l'âge n'avait pas diminué sa fermeté : il le fit voir dans les difficultés qu'il eut avec Louis XIV au sujet de la Régale, et qu'il dut léguer à ses successeurs. Il mourut le 22 juillet 1676.

Le cardinal Benoît Odescalchi, élu le 21 septembre 1676, sous le nom d'Innocent XI, avait une grande réputation d'énergie.

Son pontificat de treize ans n'est qu'un long combat. Son principal adversaire est Louis XIV. A la question de la Régale s'est ajoutée celle des « franchises ». Le pape veut faire disparaître ces abus regrettables. Déjà il a obtenu l'assentiment de toutes les puissances catholiques. Seule, la France prétend conserver ses privilèges. C'est à cette occasion que se réunit cette assemblée du clergé qui vote la fameuse Déclaration de 1682 (1).

Abandonnée bientôt par Louis XIV lui-même, mais maintenue comme loi de l'Etat par ses successeurs, et acceptée par la grande majorité du clergé au dix-huitième siècle, cette déclaration procla-

(1) Cette grave question a été complètement élucidée au dixième volume de l'*Histoire du monde*, nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter.

mait l'indépendance du roi dans le domaine temporel, l'inamissibilité de la couronne, et la supériorité du concile sur le pape.

Deux autres grands événements se produisent pendant cette lutte d'Innocent XI contre Louis XIV : la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et la révolution de 1688, qui renverse du trône d'Angleterre le roi catholique Jacques II.

On dit souvent que le pape refusa d'approuver l'édit de révocation. C'est une erreur. Par deux fois, dans une allocution et dans un bref, il s'est plu à rendre hommage à la foi de Louis XIV dans sa conduite avec les protestants, mais sans rien céder des droits de l'Eglise.

On prétend aussi parfois que, par haine pour le roi de France, le même pape prêta la main à la conspiration qui renversa Jacques II; on cite même une lettre dans laquelle le pontife se féliciterait de cette révolution. C'est une calomnie. Jamais le texte de cette lettre n'a pu être produit; le résumé qu'on en a publié et qui vient d'une source suspecte, est évidemment supposé (1).

Fort attaqué par les écrivains français, Innocent XI a été faiblement défendu par des historiens catholiques, qui lui reprochent, non sans raison peut-être, une sévérité outrée. En réalité, c'est un pontife de mœurs austères, aux vertus duquel ses adversaires eux-mêmes ont rendu hommage. La cause de sa béatification avait été introduite; elle n'a pas été poursuivie.

Dans un but d'apaisement, le conclave porte son choix sur un Vénitien, Pierre Ottoboni, qui prend le nom d'Alexandre VIII. Par son origine, le nouveau pape ne pouvait inspirer de préventions ni au roi de France, ni à l'empereur d'Allemagne, ni au roi d'Espagne. Malgré la modération naturelle de son caractère, il est forcé de condamner la Déclaration de 1682. C'est l'acte le plus important de son court pontificat, qui commence le 16 octobre 1689 et finit le 1er février 1691.

Le nouveau pape était Napolitain, et s'appelait Antoine Pignatelli. D'accord avec les cardinaux, il supprime (2) le népotisme, dont les abus n'étaient pas toujours sans compensation. De plus, il a le bonheur de terminer la longue lutte de la papauté avec la France, par un arrangement qui sauvegarde les principes, 1693.

(1) Ce fait a été établi d'une manière irréfutable par M. Charles Gérin, *Revue des Questions historiques*.

(2) Par la bulle *Romanum decet Pontificem*, datée du 23 juin 1692.

Louis XIV abandonne la Déclaration ; les ecclésiastiques qui l'ont signée et que les précédents pontifes ont refusé d'accepter comme évêques, signent une rétractation. Satisfait de ces concessions, le pape permet au roi d'étendre le droit de Régale aux évêchés qui n'y sont pas encore soumis. De plus, il intervient auprès de Charles II mourant sans héritier, et contribue à faire donner le trône d'Espagne à Philippe V. En agissant ainsi, le pape, fidèle à sa haute mission, servait les intérêts de la chrétienté. Il ne pouvait prévoir quelle longue guerre le testament de Charles II devait déchaîner.

Innocent XII mourut le 27 septembre 1700. Il avait été élu le 12 juillet 1691.

Dans leurs travaux pour l'Église, les papes furent en ce temps admirablement secondés par les congrégations et les ordres religieux. Au premier rang de ces auxiliaires d'élite, il faut placer les jésuites. Dès la fondation de leur société, au seizième siècle, nous avons vu les enfants de Saint-Ignace luttant partout et sur tous les théâtres. Leur action se continue au dix-septième siècle. En Italie, les pères de la célèbre Compagnie prêchent, enseignent, écrivent. Après le cardinal *Tolet* qui eut la gloire de mettre fin à l'hérésie de Baïus et de travailler à la réconciliation de Henri IV, ils donnent encore à l'Eglise *Bellarmin*, le plus grand controversiste de l'époque, et *Pallavicini*, l'historien du concile de Trente, chargé d'opposer la vérité aux calomnies passionnées de Fra Paolo Sarpi. Lorsque, par les menées de ce moine apostat, une rupture se produit entre Venise et Rome, les jésuites sont punis par le bannissement de leur fidèle obéissance aux ordres du pape, et ils ne rentrent que les derniers sur les terres de la Sérénissime République.

En Allemagne, ils font reculer l'hérésie. C'est à eux qu'est due en grande partie la réaction catholique dont les premières périodes de la guerre de Trente ans faillirent assurer le succès. Ferdinand d'Autriche et Maximilien de Bavière, les deux principaux princes catholiques, sont élèves des jésuites, ainsi que le vieux général Jean Tzerclaës de Tilly. En Pologne, leur action n'est pas moins efficace : ils secondent puissamment le roi Sigismond et le légat Hosius.

Au début du dix-septième siècle, il n'y a plus de jésuites en France. Un arrêt du parlement les a frappés à la suite de l'attentat de Châtel contre Henri IV en 1594. Le P. Guignard a même été condamné à mort et exécuté quoique innocent. Une pyramide infamante

a été élevée à Paris pour perpétuer le souvenir du prétendu crime des jésuites. Comment expliquer ces iniques sentences? Elles sont le résultat d'une coalition des parlementaires protestants ou partisans secrets de la Réforme, avec les ligueurs, qui cherchent à faire oublier leur ancienne position au roi.

Sans jamais croire à la culpabilité des jésuites, Henri IV, d'abord, ne s'oppose point aux poursuites dirigées contre eux. Mais bientôt il comprend quels services peuvent rendre, surtout pour l'éducation de la jeunesse, les religieux expulsés.

Il sait que, malgré les offres les plus séduisantes, aucun jésuite français n'a voulu se retirer en Espagne, alors en guerre avec la France; ses ambassadeurs à Rome lui rendent compte du zèle déployé par des jésuites autrefois attachés à la Ligue, pour hâter sa réconciliation avec le Saint-Siège; il a pu, du reste, apprécier par lui-même quelques membres de la célèbre Compagnie, notamment le R. P. *Cotton*, devenu plus tard son confesseur; aussi prend-il la résolution de mettre fin à une injustice criante et, le 7 septembre 1703, les jésuites sont rappelés.

Un instant, le parlement témoigne de l'opposition. Le roi lui adresse une verte harangue, qui a été conservée. Les jésuites s'établissent d'abord en Guyenne, en Bourgogne et en Languedoc. Bientôt ils se répandent partout, fondent de nombreux collèges, parmi lesquels celui de la Flèche, et forment avec un zèle et un talent admirables les brillantes générations du dix-septième siècle.

Par mesure de précaution, l'on croit devoir leur imposer la double obligation de n'avoir dans leurs maisons que des supérieurs français, et d'envoyer à la cour un membre de la Société pour répondre des autres. Mais cette dernière prescription, œuvre de suspicion, contribue grandement à leur influence : leur premier délégué à la cour n'est-il pas cet illustre père Cotton, dans lequel le monarque a mis toute sa confiance?

L'activité des jésuites n'est pas moindre dans les pays protestants. Mais là les hérétiques, se sentant incapables de lutter contre eux, suivent les conseils de Calvin, et ont recours à la proscription. La constitution hollandaise stipulait que la liberté de conscience serait respectée; au mépris de cet engagement, les jésuites sont chassés en 1622. Les historiens, si prompts à enregistrer les moindres édits portés contre les protestants, se gardent bien de

blâmer cet arrêt de proscription; il en est même qui ne daignent pas en faire mention.

En Angleterre, les indignes ministres du fils de Marie Stuart font mieux encore. Jacques Ier oublie que les catholiques se sont jusqu'au dernier moment dévoués pour sa mère et que beaucoup ont payé de leur vie ce dévouement. Il refuse à ses sujets catholiques le libre exercice du culte, et veut leur imposer un serment d'allégeance, que leur conscience repousse. Ce n'est pas tout : les ministres du prince impliquent tous les catholiques et surtout les jésuites dans la fameuse conspiration des poudres. Prêtres catholiques et jésuites sont proscrits. Plus de trente victimes sont envoyées à la mort.

Pendant la révolution, en Angleterre comme en Irlande, les catholiques se montrent fidèles à la royauté. Ils se dévouent pour Charles Ier, dont la faiblesse n'a pas su les défendre. Leur générosité est la même à l'égard de Charles II, qui les paye de la même ingratitude royale. Arrêtée un moment pendant le règne de Jacques II, la persécution recommence avec Guillaume III, que l'on représente cependant comme un défenseur de la liberté de conscience.

Son ordre était à peine fondé, qu'*Ignace de Loyola* songeait déjà aux missions lointaines, et que *François Xavier* partait pour les Indes. Les jésuites suivirent avec une extrême ardeur l'impulsion qui leur avait été donnée par leur saint fondateur. Dès le seizième siècle, ils ont évangélisé le Japon, la Chine, l'Inde et les deux Amériqnes. Au dix-septième, les chrétientés japonaises disparaissent. La persécution, qui durait depuis plus de trente ans, se termine en 1614 par le bannissement ou le massacre des chrétiens. Quelques familles parviennent à se cacher et gardent le dépôt de la foi, jusqu'au jour où leurs descendants se font reconnaître à Mgr Petitjean, vicaire apostolique. Détail important à noter, les tyrans japonais sont servis dans leur œuvre d'extermination par la haine et la cupidité des protestants de Hollande et d'Angleterre.

En Chine, au contraire, le christianisme est à peu près libre au début du dix-septième siècle. Le R. P. *Matthieu Ricci*, en chinois *Mat-eou*, s'est acquis par sa science un grand crédit à la cour, et a fondé un noviciat à Péking même. Il meurt en 1610, respecté des Chinois; mais la persécution éclate bientôt, et en 1617 les missionnaires sont transportés à Macao, après avoir été battus de

verges. La mort du tyran Van-lo suspend la persécution. Son successeur Tien-Ki, menacé par le roi tartare Tien-Min, demande le secours des Portugais et, sur les conseils de mandarins restés secrètement chrétiens, il annule les arrêts de bannissement portés contre les jésuites. Le P. *Adam Schall*, de Cologne, prend à la cour la place de Ricci. Il réforme le calendrier chinois, et supprime la superstition des jours néfastes. Il obtient de l'emperenr un édit de tolérance. La moisson s'annonce splendide, mais les ouvriers font défaut. Ils arrivent trop peu nombreux et sont rapidement décimés par les fatigues et le climat. Sur vingt missionnaires qui partent, dix atteignent la Chine. Bientôt la question des rites fournira un prétexte au gouvernement pour porter aux chrétientés naissantes un coup terrible.

Dans l'Inde, les jésuites continuent avec succès l'œuvre commencée par saint François Xavier. D'autres jésuites pénètrent dans l'Indo-Chine et le P. *de Rhodes* fonde l'église du Tong-King. Revenu en France après un fructueux apostolat, le P. de Rhodes réunira quelques jeunes gens pour les préparer aux missions, et son idée agrandie deviendra cette admirable séminaire des Missions étrangères, qui est une des gloires de la France.

En Amérique, les succès des jésuites sont peut-être plus grands encore qu'en Asie. Au sud, ils ont les réductions, petites républiques chrétiennes où les indigènes vivent heureux dans la pratique des vertus évangéliques. Les premiers missionnaires ont été massacrés et même dévorés; mais leur sang n'a pas été répandu en vain.

Au nord, sous la protection du drapeau français, les jésuites évangélisent les tribus indiennes du Canada et de la Louisiane. Là aussi, plusieurs sont victimes de leur zèle. Les PP. *Brébeuf*, *Lallemand*, *Jogues* succombent, mais leurs successeurs finissent par convertir une notable portion de ces tribus. Appuyés par Louis XIV, les Pères obtiennent l'interdiction de la vente aux Peaux rouges de l'eau de feu. Le prince comprenait que, si Dieu lui donnait ces terres lointaines, ce n'était pas pour en détruire les habitants, mais pour les civiliser et les convertir. Si la domination française s'était maintenue, les tribus indiennes, grâce aux jésuites, seraient devenues chrétiennes, au lieu de disparaître exterminées par les Anglais protestants.

Non contente de prodiguer ses missionnaires à l'Amérique et à

l'Asie, la Compagnie de Jésus fait rayonner son activité sur l'Europe, et multiplie ses travaux pour le service de l'Eglise. Dans le domaine de la controverse et de la science, elle se glorifie de *Kircher* et de *Bellarmin*. A la chaire, elle a *Bourdaloue*. C'est un jésuite, le R. P. *Rosweyde*, qui forme le projet de réunir dans une immense collection les actes des saints et des martyrs. Mort en 1629, il trouve dans ses collègues d'habiles successeurs. Le R. P. *Bollandus* prend la suite de ses travaux, et avec d'autres jésuites, parmi lesquels le P. *Papebrock*, commence la publication des *Acta sanctorum* appelés, de son nom, les *Bollandistes* (1).

Cette œuvre admirable venait en son temps. C'était une réponse anticipée à l'école des Launoy et des Baillet, dont le but était de chasser le surnaturel de la vie des saints.

A la même époque, les PP. *Labbe*, 1607-1667, et *Sirmond*, 1589-1651, publient leurs collections des conciles. Le P. *Surin* se distingue comme écrivain mystique par divers ouvrages parmi lesquels les *Fondements de la vie spirituelle* (2). *Cornelius à Lapide* (3) commente les saintes Ecritures; le P. *Petau* (4), le premier théologien peut-être de son siècle, publie ses *Dogmata theologica*, œuvre admirable, qu'il ne peut malheureusement pas terminer.

A côté des savants, des orateurs, des théologiens, voici de vrais apôtres : saint *François Régis*, 1598-1640 (5), évangélise les popu-

(1) Les *Bollandistes* étaient devenus très rares, et lorsqu'ils se trouvaient dans une vente, atteignaient des prix qui ne permettaient pas aux travailleurs, souvent peu riches, de les acheter. Un jeune éditeur, presque à ses débuts, conçut le hardi projet de les rééditer. Il y est parvenu, et grâce à lui les *Acta Sanctorum* se trouvent dans bien des bibliothèques, même modestes. En même temps, il publiait les volumes des *Nouveaux Bollandistes*. Cet éditeur est M. Palmé, l'éditeur de cette *Histoire*.

(2) Le nom du P. Surin, 1600-1667, évoque le souvenir d'un procès de sorcellerie, qui a fait grand bruit, celui d'Urbain Grandier, curé de Loudun; on ne peut examiner dans un ouvrage de cette nature une question aussi délicate et aussi controversée. Mais Urbain Grandier, auquel les sympathies des adversaires de l'Eglise n'ont jamais fait défaut, était un prêtre scandaleux et impie, et son procès a été très sérieusement jugé. Le P. Surin fut l'un des théologiens.

(3) Cornelius a Lapide, s'appelait Cornelius von der Stein, Corneille de la Pierre, il latinisa son nom; il était d'origine hollandaise. Ses Commentaires de l'Ecriture sainte sont encore estimés.

(4) Denys Petau était né à Orléans en 1583, il mourut en 1652; outre ses *Dogmata theologica*, il a laissé de nombreux ouvrages qui témoignent d'une immense érudition et d'une rare puissance de travail.

(5) Saint François Régis mourut à La Louvesc, après avoir évangélisé le

lations à demi sauvages des Cévennes qui penchent vers la Réforme, et succombe aux fatigues de ce rude apostolat; le bienheureux *Pierre Claver* se fait, à Carthagène, « l'esclave des noirs »; le P. *Garasse* lui-même, cette victime des calomnies jansénistes, trouve la mort en soignant les malades dans une épidémie.

Les autres ordres et congrégations prennent leur part de la lutte engagée pour la défense de la vérité. Les services que rendent les jésuites à la bourgeoisie et à la noblesse, les capucins les rendent aux classes populaires. Pour combattre l'hérésie, les fils de Saint-François sont appelés en Autriche, en Bohême, en Silésie, en Bavière, dans les cantons catholiques de la Suisse. Malgré la bonne volonté des princes, ces établissements ne se font pas sans difficulté, car il faut souvent compter avec l'opposition de la noblesse et des corps de villes secrètement favorables à la Réforme. Les négociations pour l'établissement des capucins en Autriche mettent en lumière le bienheureux *Laurent de Brindes*. Né dans cette ville en 1559, il s'appelait *de Rossi*. Ses succès à Vienne furent suivis d'autres plus importants encore. L'Allemagne était menacée par Mahomet II. Par ses prédications et ses négociations, le bienheureux Laurent contribua à préparer la croisade qui, sous les ordres du duc de Mercœur, un Français, repoussa les Turcs. Le saint religieux marchait avec les Croisés, et portait l'étendard de l'armée chrétienne. Un moment menacé par l'ennemi, il refusa de quitter le poste dangereux qu'il occupait et, par sa fermeté, assura le gain de la bataille que le duc de Mercœur lui attribua loyalement. Le bienheureux Laurent se montrait digne de saint Jean de Capistran qui, avec Huniade, avait défendu et sauvé Belgrade. Un autre service capital rendu à l'Eglise catholique en Allemagne, ce fut de travailler à la constitution d'une ligue catholique capable de faire échec à la ligue protestante. Le bienheureux Laurent de Brindes mourut le 22 juillet 1619.

Un autre capucin fameux fut le P. *Joseph*, le conseiller et l'ami du cardinal de Richelieu. Le P. Joseph était officier et une carrière brillante s'ouvrait devant lui, lorsqu'une vocation irrésistible le décida à tout abandonner pour se consacrer à Dieu sous la robe de

Vivarais, le Gévaudan et le Velay; il se fit de nombreux miracles à son tombeau. En souvenir du saint, la cure de La Louvesc était confiée à des Jésuites qui ont été expulsés lors de l'exécution des décrets du 29 mars 1880 contre les congrégations non autorisées.

bure du capucin. En général, les historiens parlent beaucoup de l'agent de Richelieu, de « l'éminence grise », mais ils se taisent sur le religieux ; ils ne montrent ainsi qu'un côté du personnage, et encore en le défigurant. Le P. Joseph se montra religieux plein de zèle ; il fut activement mêlé à toutes les bonnes œuvres, établit de nombreux couvents, et fonda avec la mère Antoinette d'Orléans la congrégation bénédictine de Notre-Dame du Calvaire (1).

Comme les jésuites, les capucins étaient de la part des hérétiques l'objet d'une haine violente. Cette haine ne reculait même pas devant le crime. Saint *Fidèle de Sigmaringen*, l'apôtre des Grisons, fut assassiné par les hérétiques en 1622.

Faisant ce que les prétendus réformateurs annonçaient sans avoir ni volonté ni qualité pour l'accomplir, le Concile de Trente avait entrepris la réforme de l'Église, et n'avait épargné ni le clergé régulier ni le clergé séculier. Sans nier les services rendus par les ordres religieux, les Pères du concile les avaient invités à se montrer observateurs fidèles de leurs règles, afin de se rendre de plus en plus dignes de leur sainte vocation. Dès le seizième siècle, l'appel était entendu, et le concile n'était pas encore terminé que déjà des réformes avaient été introduites dans de nombreux couvents. Le mouvement continua en s'accentuant encore au dix-septième siècle.

Chargé par le pape Grégoire XV et par le roi Louis XIII d'une *réforme* générale des ordres religieux en France, le Cardinal *François de la Rochefoucault* y travailla avec ardeur. Les désordres de la guerre civile avaient occasionné partout un grand relâchement. Si le Cardinal ne réussit pas à ramener la primitive observance et à réveiller partout l'ancienne ferveur, du moins obtint-il des résultats sérieux. Le roi Louis XIII, à la solide piété duquel on ne rend pas suffisamment hommage, l'appuya de tout son pouvoir (2).

A l'extrémité de la France, en Lorraine, un humble prêtre entreprend la réforme des chanoines réguliers. C'est le bienheureux *Pierre Fourrier*, le « bon père de Mattaincourt ». Né le 30 novembre 1564, Pierre Fourrier entre en 1586 dans la congrégation des chanoines réguliers. Comme il est très rigide et que cette con-

(1) Une très intéressante étude sur le P. Joseph se trouve dans la *Vie de la mère Antoinette d'Orléans*, publiée par l'abbé Petit. Haton, éditeur.

(2) On sait que ce prince, le 15 août 1638, consacra la France à la sainte Vierge, en établissant la procession qui porte encore le nom du vœu de Louis XIII.

grégation est très relâchée, son choix étonne d'abord ; on en comprend bientôt les motifs. Avec l'aide du Cardinal de Lorraine, le jeune apôtre travaillle à la réforme de son ordre. L'entreprise est difficile. Le Cardinal n'en peut voir la fin, mais le bienheureux Pierre Fourrier persévère et le succès vient couronner ses efforts. Dans son humble paroisse de Mattaincourt, il fonde encore des congrégations d'hommes et de filles et une confrérie du Rosaire.

Sous le nom de bourses de Saint-Evre, il crée une véritable caisse de prévoyance.

Enfin, et c'est là son œuvre principale, avec Alix Leclerc de Remiremont, morte en 1522, il institue la congrégation de Notre-Dame, pour l'éducation des jeunes filles (1). Le saint fondateur, pour assurer en même temps une éducation chrétienne aux enfants du peuple, prescrit qu'une école gratuite sera toujours annexée à chaque pensionnat payant. A sa mort, en 1640, le bon père de Mattaincourt a la satisfaction de voir toutes ses œuvres florissantes.

Mentionnons rapidement la réforme de Saint-Vannes accomplie par *Didier de Lacour*, celle des Prémontrés et celle de Saint-Maur, dont le nom évoque le souvenir des princes de l'érudition ecclésiastique : Dom *Mabillon*, 1632-1707, Dom *Ruinart*, 1657-1709, Dom *Martène*, 1657-1739.

La plus célèbre de ces réformes est celle de la Trappe par l'abbé *de Rancé*. *Armand Jean le Boutheiller de Rancé* était abbé commendataire de la Trappe et titulaire de plusieurs bénéfices, lorsque, prenant son titre d'abbé au sérieux, il se démit de ses bénéfices, distribua ses biens aux pauvres et aux hôpitaux, et se voua entièrement à son abbaye où il rétablit les règles de Cîteaux dans toute leur sévérité. Il mourut en 1700, après trente-trois ans de la vie la plus austère.

Comte DE RIANCEY.
A. RASTOUL.

(*A suivre.*)

(1) C'est à cette congrégation qu'appartiennent les religieuses des Oiseaux et de l'Abbaye-aux-Bois de Paris.

# LES DERNIERS LIVRES DE RELIGION ET DE PIÉTÉ

## A L'USAGE DES GENS DU MONDE

---

I. Mgr Freppel, *Œuvres polémiques*, 5e série. (Librairie Palmé.) 1 vol. — II. *Hommages à Louis Veuillot.* (Librairie Palmé.) 1 vol. — III. *Œuvres pastorales et oratoires de Mgr Perraud.* (Librairie Oudin.) 2 vol. — IV. *Une Retraite au Carmel*, par le P. Lescœur. (Librairie Oudin.) 1 vol. — V. *La Vie de sainte Thérèse, méditée* par le P. Largent. (Librairie Sauton.) 1 vol. — VI. *Une Station de Carême*, par le P. Largent. (Librairie Sauton.) 1 vol. — VII. *Elévations sur la vie de N. S. J.-C.*, par Mgr Gay. (Librairie Oudin.) 2 vol. — VIII. *La Théorie de la Dévotion au Sacré-Cœur*, par l'abbé J. Thomas. (Société Saint-Augustin.) 1 vol. — IX. *L'influence des religions sur le développement économique des peuples*, par M. Louis Desgrand. (Librairie Plon.) 1 vol. — X. *Les Œuvres catholiques*, par l'abbé Geslin de Kersolon. (Librairie Blériot et Gautier.) 1 vol. — XI. *Dom Bosco*, par M. Albert du Boys. (Librairie Gervais.) 1 vol. — XII. *Toujours Jérusalem*, par Mme de Belloc. (Librairie Palmé.) 1 vol.

Il faut, je crois, distinguer entre les livres de théologie, de religion et de piété.

Les livres de théologie ne sont plus guère, de notre temps, pratiqués par les laïques. Ils s'adressent à un public spécial, et demandent pour être compris des connaissances et des études qu'on ne saurait vraiment pas attendre des lecteurs actuels.

Il n'en va pas de même des ouvrages de religion. Ceux-là ont précisément pour but d'éclairer les âmes, de les instruire, de les introduire à une connaissance plus approfondie et plus exacte des dogmes et de la morale chrétienne. De nos jours, l'incrédulité a besoin d'être combattue même chez ceux qui croient; et si nous ne requérons pas pour nous-mêmes d'arguments qui nous confirment dans notre foi, il ne laisse pas d'être singulièrement utile de nous en munir à l'intention d'autrui.

Quant aux livres de piété, il n'est pas d'âme, à quelque degré qu'elle puisse être, qui n'y puisse faire son profit. Nous avons tous besoin de ranimer notre courage et de fortifier notre volonté; nos croyances ne doivent point rester une contemplation stérile : il faut qu'elles aboutissent à des vertus. Il ne s'agit plus d'éclairer l'esprit mais d'améliorer l'âme.

Il ne semble pas que la critique remplisse bien exactement tous ses devoirs, lorsqu'il s'agit de faire entrer dans le monde de la publicité les ouvrages destinés par leurs auteurs au bien des âmes. Nos mœurs littéraires sont telles, qu'il ne saurait se produire une pièce de théâtre, un roman, une nouvelle, sans que tous les échos en retentissent. Tout ce bruit et toutes ces clameurs finissent par réagir sur les caractères faibles, lesquels sont assurément les plus nombreux; et on met quelque complaisance à se laisser persuader que la lecture de tel livre compromettant ou équivoque est sinon nécessaire au moins excusable.

Il n'en va pas de même malheureusement pour les livres de piété et de religion. On dirait qu'il n'est point séant d'en parler, et que ce serait faire une inconvenance, comme d'élever la voix dans un salon pour y dire tout haut sa prière. Il est cependant bien nécessaire d'être un peu éclairés sur tant de publications dont les intentions sont assurément toujours excellentes mais dont le mérite demeure fort inégal. On ne se doute pas assez des trésors que renferme cette littérature pieuse, réduite à se développer et à grandir en dehors de la grande publicité laïque et profane. Il faut alors des circonstances exceptionnelles pour que ces talents mûris à l'ombre de l'autel arrivent à la connaissance des indifférents et des dissipés. Il ne faut pas moins que la gloire pour attirer sur de telles œuvres le regard des indifférents; et encore, faute d'être avertis, ils en sont souvent à ne pas même se douter des publications les plus dignes d'être admirées, lorsque par un côté quelconque elles relèvent de la foi ou aboutissent à la prière.

## I

La librairie Palmé vient de publier la cinquième série des *Œuvres polémiques de Monseigneur Freppel, Evêque d'Angers.*

Je comprends que pour obéir aux nécessités de l'ordre chronologique, on soit obligé de donner à ces volumes qui se succèdent des

numéros différents, ne fût-ce que pour ne pas les confondre les uns avec les autres : il n'en demeure pas moins certain que chacun d'eux forme un tout à part et peut être considéré comme un ouvrage distinct. L'éditeur a donc eu bien raison de ne pas se servir des dénominations ordinaires, *tome premier*, *tome second*, *tome troisième*, et d'employer le mot *série* pour indiquer que chacun de ces volumes est indépendant de ce qui l'a précédé et de ce qui pourra le suivre.

Cette cinquième série se compose de trois parties bien distinctes :

1° De *Discours* prononcés à la Chambre des députés, du 11 novembre 1882 au 7 juillet 1883.

2° D'*Observations* sur l'avis d'une section du Conseil d'Etat concernant le pouvoir du Gouvernement de prononcer la suppression des traitements ecclésiastiques par voie disciplinaire.

3° D'une *Note* sur l'interprétation de l'article 16 du Concordat, donnée par M. le Ministre des Cultes au Sénat.

Les *Discours* sont nombreux et traitent des sujets les plus variés. Inutile de dire que nous y trouvons avant tout l'avis de l'Evêque et du Pasteur des âmes sur les sujets qui intéressent plus directement la Religion. Jamais il n'a été abordé à la Chambre aucune question concernant les Prêtres, les Religieux, leurs fonctions, leurs droits, leur influence, sans que l'infatigable Evêque d'Angers ait pris la parole et sans qu'il ait su se faire écouter. Il ne suffit pas toujours, avec les assemblées parlementaires auxquelles nous sommes voués par la loterie du suffrage universel d'avoir quelque chose à dire, et même de le dire convenablement. Il faut, en présence d'hostilités injustes et impudentes, déconcerter une malveillance effrontée en lui imposant tout à la fois l'autorité de sa personne et la puissance de sa parole.

Les *Discours* que le lecteur a sous les yeux sont reproduits d'après la version authentique du *Journal Officiel*. Il n'y a été ajouté ni notes, ni explications, ni commentaires ; et le lecteur ne désire pas les y trouver, pas plus que l'éditeur ne s'est inquiété de les mettre. Il était difficile de faire, sans s'en douter, un plus bel éloge de cette éloquence si limpide et si décisive. On a poussé jusqu'au dernier scrupule l'exactitude de la reproduction ; et on a pris la peine, avec la plus honorable bonne foi, de reproduire jusqu'au plus mince détail des interruptions et des mouvements de l'Assemblée. Ce côté du livre, considéré avec quelque attention, est fait pour provoquer des

réflexions curieuses : la passion est une mauvaise conseillère et ses inspirations ne sont pas heureuses. Il est impossible de n'être pas frappé de la faiblesse et de la violence dont témoignent les adversaires de Mgr Freppel. Les interrupteurs auraient tout à gagner à se convaincre des avantages du silence. Les interruptions ne prouvent jamais rien ; et presque toujours elles retombent sur celui qui a eu le mauvais goût de se les permettre. Cette mésaventure est fréquente : elle est presque inévitable lorsque le maladroit interrupteur a la chance défavorable de se trouver en contact avec un athlète tel que Mgr Freppel. Il me semble voir alors un de ces guerriers antiques qui, debout sur leur char, brandissaient au-dessus de leur tête quelque formidable javelot, incertains de la victime qu'ils allaient choisir dans cette foule répandue autour d'eux. Malheur à l'imprudent qui attire sur lui la foudre ! Ces effets imprévus d'éloquence sont tellement soudains et tellement irrésistibles que, malgré leur acharnement, on a vu les adversaires les plus impitoyables applaudir.

Mgr l'évêque d'Angers ne s'est pas toujours rigoureusement renfermé dans les sujets purement ecclésiastiques. Il lui est arrivé, presque malgré lui, de donner la mesure de son éloquence dans d'autres questions. Sa Grandeur a pris la parole à propos de la loi relative à la prétendue réforme judiciaire, dans la discussion relative aux membres des familles qui ont régné en France, et enfin à l'occasion de la discussion du budget des Beaux-Arts et relativement à la subvention des Théâtres nationaux. Encore bien que ce ne soient pas là de véritables discours, il est impossible de n'être pas frappé de la diversité des connaissances et de la compétence si variée de l'orateur. Il est facile de comprendre qu'un tel esprit aurait souvent bien des choses à dire s'il ne se renfermait pas exclusivement au milieu de cette réunion profane dans le rôle de Docteur et de Pontife.

## II

En même temps que l'ouvrage de Mgr Freppel, paraît également à la *Société générale de Librairie catholique* un volume qui me semble sans précédents dans notre littérature et auquel il sera bien difficile de susciter des imitations. Je veux parler de l'in-octavo de six cent cinquante pages intitulé : *Hommages à Louis Veuillot*, avec

une Préface et des Notes par Eugène Veuillot. Le frère du grand écrivain nous explique lui-même dans cette *Préface* quel but il s'est proposé en entreprenant cette publication.

« Ce livre, ou plutôt ce recueil, est fait pour des amis. Cependant, au point de vue de l'histoire religieuse de ce temps et de la force des principes, il contient des renseignements et des enseignements d'un intérêt général et d'une valeur particulière. Il ne montre pas seulement ce qu'a été Louis Veuillot, quelle influence il a pu exercer, quels services il a rendus; il montre aussi ce que veulent les catholiques, comment les jugent leurs adversaires et leurs ennemis. La première démonstration est surtout faite par les *Lettres* où Louis Veuillot et son œuvre sont si noblement loués; la seconde l'est plus spécialement par le langage qu'ont tenu, sur l'œuvre et l'ouvrier, les journaux français et étrangers des divers partis. »

Le volume se compose de deux parties essentielles : 1° des lettres adressées à la famille; 2° des extraits des différents journaux et revues, depuis les *Semaines religieuses* des divers diocèses de France jusqu'aux feuilles qui se publient à l'étranger.

Les gens malveillants, dont le nombre n'est malheureusement pas petit en ce monde, ne manqueront point de se figurer, à l'aspect de ce volume de six cent cinquante et une pages, qu'on a dû, pour me servir d'une expression vulgaire, tirer à la ligne et allonger autant que possible la copie. Il suffit d'ouvrir le volume au premier endroit venu pour se convaincre du premier coup d'œil de la témérité de ce jugement. La vérité est que tous les efforts de l'éditeur ont au contraire tendu à abréger, à concentrer le texte, à ne prendre de tous ces témoignages que la partie la plus essentielle et la plus décisive. Le lecteur, bien loin d'éprouver cette plénitude et cette lassitude qui devraient, à ce qu'il semble, ressortir de cette uniformité d'éloges, ne cesse pas un seul instant d'être intéressé : il regrette dans plus d'un passage de ne pas trouver la suite des lignes qu'il a sous les yeux, et il s'attarderait volontiers auprès d'intelligences si hautes et d'âmes si sympathiques.

Ce livre sera considéré, à juste titre, comme le plus splendide monument qu'il ait jamais été donné à la main pieuse d'un frère d'élever en souvenir du frère qu'il a aimé. La grandeur et la magnificence d'un monument matériel sont bien peu de chose en regard de ce concert vivant d'amitiés si glorieuses et si durables. Ceux qui font encore des réserves vis-à-vis de ce grand nom de

Louis Veuillot, devraient se dire, à un point de vue purement humain, que la valeur morale des hommes se mesure et que leur caractère se juge en définitive d'après les amitiés qu'ils laissent derrière eux. C'est beaucoup pour une intelligence de triompher par la force de son esprit ; c'est plus encore d'établir son règne dans les cœurs et de paraître digne d'être aimé.

III

On vient de commencer à la librairie Oudin la publication des *Œuvres Pastorales et oratoires de Mgr Perraud, évêque d'Autun et membre de l'Académie française*. Deux magnifiques volumes de plus de sept cents pages chacun ont déjà paru ; et, si j'en puis juger par ce commencement, aucune publication ne saurait être ni plus intéressante ni plus opportune. Lorsqu'un Pontife de la valeur et de l'éloquence de Mgr Perraud se trouve appelé à prendre la parole dans une des mille circonstances de sa vie épiscopale, il est bien difficile qu'il prononce une allocution ou un discours, sans que ce discours mérite d'être, non seulement écouté mais retenu, sans qu'il soit digne d'être reproduit pour l'utilité et l'édification de ceux qui n'ont pu être présents à la cérémonie. C'est assurément là le privilège de la grande éloquence de procéder toujours par des idées générales et d'élever à la hauteur d'une leçon destinée à l'humanité tout entière même les remarques que peut suggérer la vie d'un simple particulier.

Il fallait jadis, pour conserver la mémoire de ces allocutions prononcées en passant, des circonstances et des précautions toutes spéciales. Il fallait, par exemple, que les religieuses de Meaux prissent la peine de mettre par écrit les paroles prononcées par Bossuet lorsqu'il venait leur rendre visite. Sans cette pieuse précaution des saintes filles, que de belles pages n'aurions-nous pas perdues!

Aujourd'hui, il n'en va heureusement pas de même, et les journaux des plus humbles localités aussi bien que les feuilles les plus répandues, sont impatients de donner à leurs lecteurs les paroles qui forment en définitive l'épisode le plus intéressant de toute cérémonie publique. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé, en lisant dans quelque gazette de province des morceaux oratoires de premier ordre, de regretter de ne pouvoir conserver ce numéro à notre disposition pour le faire lire et goûter à notre tour? Mais,

hélas! de quelle façon et par quel moyen sauver de la destruction cette feuille périssable et fragile? Il ne nous est pas même facile ni commode de classer dans notre bibliothèque un mandement, une instruction pastorale, un discours tiré à part, lesquels s'offrent cependant à nous sous la forme d'une brochure d'un certain nombre de pages. Nous nous sommes dit bien des fois qu'un juste volume pouvait seul présenter les conditions de stabilité et de durée que méritent des discours de cette valeur.

Les œuvres pastorales et oratoires de Mgr Perraud se trouvent suffisamment divisées par ce titre même. Il y a là, en effet, d'un côté des mandements et des instructions pastorales destinées à l'enseignement des fidèles et du clergé, et aussi des morceaux d'éloquence répondant à des circonstances solennelles. Ces deux sortes de travaux, mêlés et confondus ensemble suivant l'ordre des dates, occupent à peu près par moitié les deux volumes.

La partie que nous appelons théologique n'est point seulement destinée à des prêtres. Personne mieux que Mgr Perraud n'a compris le rôle assigné par Dieu à notre raison dans le développement de la destinée humaine. Le pape Léon XIII l'a spécialement félicité de la façon dont il a compris et commenté l'encyclique *Æterni Patris*, et Mgr Perraud s'est trouvé contraint de donner une seconde édition de son *Instruction pastorale sur l'étude de la philosophie*. Ce maintien ferme et courageux des droits de notre intelligence ne compromet en rien la soumission due à la foi. « Si la raison a un rôle nécessaire dans la génération de la foi, il va sans dire que l'exercice de la raison antérieur à la foi ou précurseur de la foi n'en est à aucun titre la cause déterminante. L'acte de foi demeure une opération totalement distincte du labeur discursif de la raison naturelle. Il n'y a ni déduction ni syllogisme au monde qui puissent jamais faire sortir d'une majeure rationnelle une conclusion appartenant à l'ordre surnaturel révélé. Ce serait faire dépendre la foi de la raison et enlever à Dieu ses droits souverains. Ainsi ni la naissance, ni les développements et les progrès de la foi ne se réfèrent à la raison, envisagée comme cause et principe : mais, en retour, pour en revenir à l'observation si philosophique de saint Augustin, ni la génération de la foi ne peut avoir lieu, ni ses progrès ne sont possibles que dans une âme raisonnable, usant de ses facultés naturelles pour recevoir dans la foi le don tout gratuit de libéralité divine, et pour lui faire produire ses conséquences

intellectuelles et morales. » (*Instruction pastorale sur l'étude de la philosophie.*)

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y insister davantage, de quel intérêt et de quel profit peuvent être des dissertations sur le *Courage* (carême de 1875), — sur la *Justice* (7 février 1876), — sur la *Sagesse* (22 janvier 1877), — sur la *Tempérance* (carême de 1878), — enfin sur l'*Étude de la philosophie*. Rien ne serait plus facile, si l'on voulait imprimer ces pages à part, que d'en former ainsi un petit traité de morale, où nos principaux devoirs se trouveraient fondés en raison et conduits jusqu'à la forme de la perfection chrétienne.

La partie oratoire du livre n'est pas moins remarquable. Si l'on pouvait oublier un seul instant que Mgr Perraud est membre de l'Académie française, on s'en ressouviendrait malgré soi en assistant au déploiement de cette riche et féconde éloquence. Ce que j'y trouve de plus remarquable, ce sont deux qualités devenues bien rares de nos jours, la variété de ton en même temps que la sobriété de style. Cette appropriation, particulière de la parole aux circonstances qui la suscitent, est sans contredit la première de toutes les qualités oratoires : c'est elle qui donne à l'éloquence sa valeur et sa portée.

Voyez, par exemple, l'exorde du discours prononcé le 28 novembre 1874, dans l'église Saint-Laurent du Creusot, le jour de la fête de saint Éloi, patron de la corporation des forgerons.

> — *Faber ferrarius sedens juxta incudem, cor suum dabit in consummationem operum.....*
>
> — Le forgeron, assis auprès de son enclume, mettra tout son cœur dans la perfection de ses œuvres.
>
> (Eccli. XXVIII, 29.)

« Mes Frères,

« J'emprunte cette parole à un des livres de Salomon, ce prince puissant qui régna après David et porta si loin le renom du peuple d'Israël. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Écoutez avec une pieuse reconnaissance en quels termes votre travail est décrit et glorifié dans cette page de nos saints Livres :

« L'ouvrier forgeron, assis près de son enclume et considérant le

« travail du fer, laisse brûler sa chair par la vapeur du feu, et est « comme dévoré par la chaleur de la fournaise.

« Mais il s'applique de tout son cœur à conduire son travail à « bonne fin, et il s'impose des veilles, s'il le faut, pour le mener à « la perfection. »

« Je le répète : il n'y a pas d'éloge qui vaille celui-là.

« Vous avez le droit d'en être fiers, particulièrement en ce jour où, fidèles à une louable tradition, vous vous réunissez pour fêter saint Éloi, le patron à jamais illustre de votre corporation. Mais cet éloge renferme les plus précieux enseignements; et, puisque vous vous serrez aujourd'hui autour de votre évêque, heureux de se trouver pour quelques instants au milieu de vous et de vous donner par là une preuve des profondes sympathies qui l'unissent à la classe des travailleurs, permettez-lui de dégager de ces paroles deux importantes leçons :

« — Premièrement, si on veut accomplir son devoir, on doit ne reculer devant aucun sacrifice.

« — Secondement, accomplir son devoir, ce n'est pas le faire négligemment, à moitié, vaille que vaille; c'est ne rien omettre pour le conduire à toute la perfection possible.

« Vous convaincre de ces deux vérités capitales sera une des meilleures manières d'honorer le grand saint qui est l'objet de cette solennité et de vous prouver les paternelles sollicitudes dont vous êtes l'objet de notre part. »

Mgr Perraud se retrouve dans cette même église cinq années plus tard, le dimanche 10 août 1879, jour où a lieu sur la place de la ville l'inauguration de la statue de M. Schneider. Il est facile de mesurer, à la différence du langage, le progrès que l'Évêque a fait dans les âmes. Voyez quels accents retentissent dans cette belle péroraison :

« On ne dresse pas des statues aux vivants, mais aux morts. On ne cherche à immortaliser par le marbre ou le bronze que ceux dont Dieu a déjà fixé par son jugement les éternelles destinées.

« Tout cela nous dit combien la vie est fragile et fugitive, combien la mort est certaine et prochaine. Ne bannissons pas de notre souvenir ces austères, peut-être importunes, mais à coup sûr salutaires vérités.

« Ah! en un jour comme celui-ci, quand je vois se succéder les uns aux autres les flots innombrables des foules humaines, mon

cœur s'émeut! Où vont-elles ces foules qui se heurtent et se précipitent comme les eaux des torrents dans leur course rapide vers les abîmes de la mer?

« Où elles vont?

« A la mort, au jugement de Dieu, à l'éternité!

« Chrétiens, mes frères et mes fils, je vous adjure d'y penser! Vous allez au jugement de Dieu! Que dis-je? ce jugement vous le préparez; vous le faites tous les jours. Dans la lumière infaillible et souveraine où nous serons jetés en sortant de cette vie, pas ne sera besoin d'une longue discussion pour établir nos mérites et nos démérites. Nous nous verrons et nous nous jugerons; et Dieu n'aura pour ainsi dire qu'à confirmer de son impartiale et impassible justice la sentence que nous arrachera à nous-mêmes la soudaine et totale manifestation de la vérité connue! »

## IV

Les Œuvres Pastorales et Oratoires de Mgr Perraud, eu égard à la nature des sujets qu'elles traitent, s'adresseraient peut-être plus particulièrement aux hommes. Voici au contraire un livre qu'on recommanderait plus volontiers aux dames. Il est intitulé : *Une Retraite au Carmel*, par le R. P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Ce sont dix jours de méditations et d'exhortations prêchées à l'origine en 1875, au monastère de l'avenue de Saxe, à Paris. Le R. P. Lescœur les publie, comme on le voit, au bout de huit années après les avoir longuement revues dans sa pensée et complétées dans l'exercice de son ministère.

Il ne faudrait pas que les personnes du monde se laissassent mal à propos effaroucher par les mots de *religieuse* et de *couvent*. La perfection chrétienne ne change point de nature pour s'exercer dans des conditions diverses : le cœur humain n'est jamais différent de lui-même; et lorsqu'il faut en venir aux détails des combats que nous sommes mis en demeure de livrer à notre pauvre et misérable nature, ce sont toujours les mêmes tentations à vaincre et les mêmes efforts à déployer. Les qualités de l'âme et les vertus du cœur qui se pratiquent dans le cloître ne sont pas moins nécessaires dans le monde, et le recueillement est peut-être plus indispensable encore lorsqu'on en est réduit à vivre dans la dissipation de tant d'événements.

On peut donc dire, mais cette fois dans un sens honnête et tolérable, que la morale de ce livre, malgré sa Dédicace au Carmel, est dans son fond une morale laïque, applicable aux gens du monde pourvu qu'ils aient l'âme délicate et familière avec le bien.

Voyez par exemple de quelle façon le R. P. Lescœur parle du silence, et dites-moi s'il est nécessaire d'être soumis à une règle monastique pour le pratiquer de la façon que voici :

« Quand je parle de silence, vous entendez bien qu'il n'est pas question seulement de l'abstention des paroles extérieures qui résonnent au dehors. Je veux parler aussi de ce silence intérieur qui consiste à savoir garder son âme du tumulte, produit souvent au dedans de nous par ces facultés qui nous mettent en rapport avec les choses créées : l'imagination, la sensibilité, la mémoire, les mouvements divers des passions, facultés bizarres, qui peuvent susciter, dans un esprit qu'aucune parole ne trahit, un bruit comparable à celui des grandes eaux. Le silence extérieur est nécessaire le plus souvent, pour que le silence intérieur soit possible; mais où sera complète la vertu du silence? Dans l'âme qui, fidèle aux règles qui interdisent à certaines heures toute conversation, s'applique, en même temps, à faire taire en elle tous les bruits, toutes les passions de la terre, pour rester toujours libre et ouverte du côté du ciel.

« Pourquoi le silence, sous ces deux formes, qui ne se doivent point séparer, est-il un si grand bien? C'est qu'il est comme le ciment des vertus fondamentales qui sont l'essence même de la vie religieuse : le silence est un secret de recueillement, un secret de charité, un secret de perfection. »

Le livre est tout plein de semblables passages. Là même où les nécessités de l'exposition ont mis dans la bouche de l'orateur les mots de *religieuse* et de *couvent*, il suffirait de supprimer un mot à la lecture pour avoir présents à l'esprit les obligations et les devoirs du monde. La première conférence *sur la réforme de nos défauts* ne serait pas moins bien placée dans un salon chrétien que dans le chœur d'une chapelle :

« Combien arrivent à la fin d'une longue vie, sans avoir corrigé un seul de leurs défauts!

« Que dis-je? Ne remarque-t-on pas souvent que ces défauts; qui devraient être tous les jours diminués par le travail quotidien de la perfection religieuse, loin de s'atténuer avec l'âge, vont, au

contraire, s'accentuant davantage à mesure que l'on vieillit? Ne voit-on pas chez les personnes pieuses, chez les religieuses elles-mêmes, tel défaut de susceptibilité, d'impatience, de curiosité, d'inégalité d'humeur, grandir avec les années? C'est au point que les Supérieurs en viennent à dire tristement : Ah! cette personne, il est inutile de la reprendre! Ce défaut lui est devenu comme une seconde nature. A quoi bon l'avertir encore, si ce n'est à aggraver son mal? Ne savons-nous pas, par une longue expérience, que les réprimandes sont inutiles? Heureuse encore la religieuse dont je parle, si on n'ajoute pas : « D'ailleurs il y a longtemps qu'elle ne « peut souffrir aucune observation! » Comme si de longues années passées en communauté constituaient un privilège, le plus triste de tous, celui de n'être plus reprise, en restant toujours répréhensible, celui d'être devenue incorrigible, c'est-à-dire immobilisée dans son imperfection et rivée à ses défauts. »

## V

Il faut rapprocher du livre dont je viens de parler celui que le R. P. Augustin Largent, prêtre de l'Oratoire et professeur à l'Ecole supérieure de théologie de Paris, vient de publier sous ce titre : *la Vie de sainte Thérèse méditée*. Il s'agit également d'une série de Conférences données aux religieuses Carmélites de ce même monastère de l'avenue de Saxe. Il renferme soixante-huit Méditations, c'est-à-dire autant de sujets de réflexion que sainte Thérèse a passé d'années dans cette vie terrestre.

Chacune de ces Méditations a pour point de départ et en quelque sorte pour texte un des événements de la vie de la sainte, événements placés suivant leur ordre chronologique, de façon à reconstituer par leur suite l'ensemble de cette grande existence.

Ce livre répondra au désir de bien des personnes qui redoutent, j'ignore pourquoi, d'aborder le texte même des œuvres de sainte Thérèse. Elles se figurent, bien à tort, je ne sais quel raffinement de mysticisme, tandis qu'aucun livre ne me paraît plus propre à régler l'imagination et à la conduire dans des voies autorisées.

Cette haute raison et cette profonde sagesse se laissent partout apercevoir dans le livre du R. P. Largent. Chacune de ces courtes Méditations se termine par quelques réflexions rapides et d'une grande portée pratique. C'est là l'esprit même de sainte Thérèse,

en dépit des préjugés qui ont cours dans le monde où on ne la connaît pas. L'esprit et la méthode du R. P. Largent dans l'exposision de cette vie me paraît admirablement peint par ces paroles de sainte Thérèse elle-même.

« Je tâchais, autant que je pouvais, de considérer, d'une vue attentive, Jésus-Christ notre bien et notre maître comme présent au fond de mon âme. Chaque mystère de sa vie que je méditais, je me le représentais ainsi dans ce sanctuaire intérieur. » C'est ce que le Révérend Père a fait pour nous, avec la vie de sainte Thérèse.

## VI

La *Vie de sainte Thérèse méditée* avait été précédée d'un autre livre du R. P. Largent, intitulé d'une façon un peu trop vague et un peu trop brève : *Une station de Carême*. Il s'agit d'une série de conférences prêchées dans l'église cathédrale de Bayeux. Ces sermons se font suite et forment un tout bien défini. C'est une étude complète sur la foi, sur ses bienfaits, sur nos devoirs envers la foi, sur les moyens d'y arriver et sur les conséquences qui en découlent par rapport à la vie, à la mort, à la résurrection du Chrétien.

Il est impossible lorsqu'on lit ces belles pages, de ne pas faire une réflexion qui a son importance religieuse et littéraire : à savoir que le temps est bien passé où la province pouvait se croire déshéritée lorsqu'il s'agissait de la grande éloquence de la chaire. Grâce à la facilité des communications, grâce au généreux dévouement avec lequel nos orateurs sacrés se prodiguent, il est bien peu de villes, même d'un ordre secondaire, qui n'aient l'occasion d'entendre quelque grand prédicateur. Souvent même les discours destinés aux chaires les plus éclatantes de la capitale sont essayés d'abord sur un auditoire de province. Je me persuade que ces beaux sermons prononcés en Normandie ont dû depuis être entendus de nouveau à Paris.

Il est bien à regretter que le titre choisi par le R. P. Largent ne donne aucune idée du sujet traité par lui. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, ce ne sont point des discours décousus, sans suite, sans rapport les uns avec les autres : au fond c'est un véritable traité sur la foi ; et ce traité ainsi conçu et exposé présente ce double mérite que les discours s'enchaînent entre eux à la façon des chapitres d'un même volume, et que chacun d'eux, grâce à la

pénétration de l'analyse et à l'habileté de l'arrangement, forme un tout à lui seul et constitue comme un petit traité séparé de ce qui le précède et de ce qui le suit.

## VII

Mgr Charles Gay, évêque d'Anthédon et ancien auxiliaire de S. Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, vient de publier la seconde édition d'un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Elévations sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. L'auteur nous a raconté lui-même avec un touchant abandon comment lui est venue l'idée de ce livre.

« Il est comme impossible qu'une âme chrétienne, et bien davantage une âme sacerdotale, s'applique à considérer les choses de Dieu dans la prière sans que parfois, sinon souvent, celui qui dans l'Évangile se nomme « le bon pasteur » la mène lui-même en ses herbages (1), et que Dieu dont la joie est de converser avec les simples (2), fasse entendre sa voix par ici en éclairant, comme il persuade en émouvant. . . . . .

« L'Esprit-Saint disant qu'une parcelle même des dons d'en haut ne nous doit point échapper par notre faute (3), il nous arriva, comme à d'autres, de noter au fur et à mesure ce qu'il nous avait paru recevoir et comprendre en ces moment bénis. Ce n'était qu'une assurance prise contre une mémoire infirme ; nous ne destinions ces notes qu'à notre usage et n'y cherchions que notre profit. Tout au plus, l'occasion y étant, nous donnions-nous la liberté d'en confier quelques-unes à des âmes de notre connaissance intime et que nous savions affamées du pain dont nous avions coutume d'être nourri. Mais de construire un ensemble avec ces fragments isolés et surtout d'en tirer un livre, c'est ce qui ne nous était jamais venu à la pensée. »

L'auteur pense avec raison qu'il y a « peut-être dans la plupart de ces *Elévations* trop de substance chrétienne pour qu'on s'en puisse suffisamment nourrir moyennant une simple lecture, et surtout pour que l'on puisse faire des deux volumes qui les contiennent une lecture courante et suivie. »

(1) Joann. x. 1.
(2) Prov. III, 32.
(3) Eccli. IV, 14.

Lui-même a pris soin de venir en aide à son lecteur. L'ouvrage entier ne compte pas moins de cent vingt-quatre divisions. Ce sont de petits chapitres courts, substantiels, soigneusement circonscrits. Ils présentent ce grand avantage que chacun d'eux peut être lu et médité absolument à part. Ils représentent, les uns par rapport aux autres, une communauté d'inspiration mais non point du tout une suite de raisonnements. Chacun de ces chapitres porte un titre significatif, exprimé, lorsqu'il est nécessaire, au moyen de plusieurs lignes de texte, suivant l'ancien usage du dix-septième siècle. Il y a, jusque dans le choix des mots employés, comme un parfum et un ressouvenir de cette grande langue du temps de Louis XIV. J'en prends quelques exemples dans le premier volume.

XIV. — Des admirables convenances que Marie découvrit dans le choix fait par son divin Fils de la grotte de Bethléem pour y naître à la vie de ce monde.

XXXIV. — De la mesure bonne, entassée, foulée et débordante.

XXXVII. — Si un aveugle en conduit un autre, tous deux tomberont dans la fosse.

XXXVIII. — Du Prodigue, de la robe première, de l'anneau remis au doigt et des chaussures dont les pieds sont armés.

XXXIX. — Du serviteur qui, ayant labouré le champ et fait paître le troupeau, sert lui-même son maître et demeure malgré tout un serviteur inutile.

XLI. — Du jeune homme que Jésus regarda, aima, conseilla et qui s'en alla triste parce qu'il possédait de grands biens.

Le meilleur moyen de résumer ce que nous avons dit de ce livre et d'y ajouter ce que nous n'avons pas dit, est encore de citer les belles paroles qui terminent le Bref adressé par le Souverain Pontife Léon XIII à Mgr Gay.

« Vous l'avez, dit le Père des fidèles, justement remarqué : le caractère de cette lutte générale et violente engagée aujourd'hui entre le bien et le mal, le sentiment si amer que produit dans les cœurs l'absence d'une charité que l'on semble vouloir bannir de partout ici-bas deviendront peut-être, pour beaucoup d'âmes fatiguées de poursuivre vainement une félicité mensongère, le principe d'une plus favorable disposition à accueillir en elles la splendeur de la vérité, que vous leur présentez hardiment, comme aussi à goûter la consolation de l'amour dont cette vérité est la source; de telle

sorte que, même sans l'avoir prévu ni voulu, elles se sentiront atteintes par quelques étincelles du feu céleste. »

## VIII

Il m'arrive de Lille un livre imprimé avec le luxe et la recherche qui distinguent les publications de la Société de Saint-Augustin. Ce livre est intitulé : *la Théorie de la Dévotion au Sacré Cœur de Jésus, d'après les documents authentiques et les sources originales*, par M. l'abbé Jules Thomas, docteur en théologie. L'auteur a marqué lui-même les limites précises du sujet vraiment nouveau qu'il se propose d'embrasser.

« Il y a, dit-il, dans les dévotions particulières deux choses à distinguer : l'enseignement doctrinal sur lequel elles s'appuient et les exercices de piété qu'elles prescrivent. En d'autres termes, on peut y voir, à peu près comme dans les sciences et les arts, la théorie et la pratique ; de là deux manières de les considérer, l'une rationnelle, l'autre édifiante.

« La seconde manière ne sera point l'objet de cette étude. La pratique de la dévotion au Sacré Cœur est aujourd'hui très connue : elle a pénétré partout. Les Souverains Pontifes l'ont répandue dans tout l'Univers, par des actes nombreux, et tout spécialement, en consacrant une de nos grandes fêtes à la gloire du Cœur de Jésus ; les évêques en ont encouragé la propagation dans leurs diocèses ; il n'est peut-être pas une paroisse dans laquelle on n'ait fait, un jour ou l'autre, avec leur approbation, quelque exercice en l'honneur du Cœur divin ; il n'y a certainement pas une église dans le monde où une âme pieuse ne l'ait invoqué avec amour.

« Mais cette dévotion ne renferme pas seulement d'excellentes pratiques de piété, elle contient tout un enseignement, elle suppose une doctrine savante, elle a sa théorie.

« Comme acte de dévotion, elle fait partie intégrante de la théologie morale ; par son objet, elle appartient à la théologie dogmatique. Elle rentre tantôt dans celle-ci, tantôt dans celle-là, par sa fin, ses tendances et ses harmonies. Ses origines et son établissement du domaine de l'histoire, et tout spécialement de l'hagiographie ; les pratiques du culte public, en ce qu'elles ont d'autorisé, relèvent de la liturgie. Le droit canonique l'a vue paraître à sa barre et plaider devant lui sa cause ; la physiologie lui a prêté des

renseignements dont elle est reconnaissante; l'iconographie réclame, comme étant de son ressort, d'innombrables représentations artistiques. »

Le vaste programme que s'est tracé M. l'abbé Jules Thomas comprend à peu près toutes les questions qu'on peut se faire relativement à la dévotion du Sacré-Cœur.

Il faut signaler à l'attention particulière du lecteur les renseignements historiques qui concernent cette dévotion. Il y a là des chapitres d'une exactitude et d'une précision qui ne laissent rien à désirer. Les différentes phases par lesquelles la cause a passé devant la Congrégation des Rites jusqu'à l'approbation explicite de la dévotion au Sacré Cœur forment un récit plein d'intérêt pour toute âme chrétienne. Rien de plus instructif et de plus digne de méditation que les objections soulevées alors avec tant de violence par les Jansénistes. On dirait que, là comme ailleurs, ils ont eu le triste privilège de pressentir les difficultés comme de devancer les révoltes de l'incrédulité et de l'orgueil modernes.

En revanche, il faut bien reconnaître avec l'auteur que cette dévotion de l'amour répond d'une façon plus particulière aux besoins intellectuels et moraux de notre temps.

En dépit de l'étalage que la science moderne peut faire de ses prétendues découvertes et de ses insolentes négations, le véritable mal de notre temps n'est point à vrai dire dans l'incrédulité, il est bien plutôt dans une certaine indifférence qui détache l'homme des choses divines et le rend, pour ainsi dire, étranger aux véritables pratiques de la religion. Il faut, pour réveiller ces âmes endormies, leur parler beaucoup moins encore des vengeances de Dieu que de ses miséricordes. Il faut leur faire comprendre que Dieu ne nous a pas seulement créés, mais qu'il nous aime d'un amour véritable, et que le sacrifice sanglant de la Passion a été non pas une mesure générale de salut mais un acte de dévouement personnel vis-à-vis de chacun de nous. Il devient dès lors tout naturel que notre cœur s'émeuve à son tour, et la dévotion du Sacré Cœur se trouve ramener le règne de la foi en même temps qu'elle donne aux vertus chrétiennes une ardeur et une puissance nouvelles.

## IX

Il convient de ranger dans la série des livres ayant un intérêt religieux et une portée véritablement chrétienne, un ouvrage publié par le président fondateur de la Société géographique de Lyon, M. Louis Desgrand. Ce volume est intitulé : *De l'influence des religions sur le développement économique des peuples.*

La pensée fondamentale du livre de M. Desgrand est singulièrement élevée et féconde.

L'auteur estime avec raison que les conditions dans lesquelles s'exercera le travail de la production économique d'où résulte la richesse, sont avant tout des conditions morales et religieuses. Suivant que l'homme refuse ou accepte le travail, suivant qu'il l'impose à l'esclave pris pour une machine ou qu'il en partage l'effort avec des collaborateurs qu'il regarde comme des frères, tout change d'aspect; la société se gouverne par d'autres lois et la civilisation elle-même prend une autre direction.

Il résulte de ces considérations que, pour se faire une idée exacte de la production économique d'un peuple, il faut regarder beaucoup moins les circonstances matérielles au milieu desquelles il se développe que les idées religieuses et morales par lesquelles il motive son travail et soutient son courage.

« Comment se fait-il, dit fort sagement l'auteur, qu'une aussi grave question ait été si peu étudiée?

« Ne serait-ce pas parce qu'on admet généralement comme un axiome que le commerce et les actes économiques en général n'ont d'autre but que la production de la richesse, et qu'on ne s'y livre que pour gagner de l'argent? Le magistrat, l'avocat visent à défendre le droit et la justice; le peintre à reproduire le beau; tous ceux qui se livrent à ce qu'on appelle les professions libérales pensent au côté humanitaire de ces professions, tandis qu'on n'en tient aucun compte pour les carrières économiques. On oublie qu'elles ont plus que toutes autres, au contraire, un côté humanitaire et un but de charité : nourrir, vêtir et loger le pauvre dans des conditions de plus en plus avantageuses. »

Tel est le point de départ et la donnée maîtresse de cette étude vraiment gigantesque, et resserrée cependant par son auteur dans l'étroit espace de deux cents et quelques pages in-12. Il s'est pour-

tant imposé la tâche d'examiner successivement au point de vue de la production économique les effets du brahmanisme, du bouddhisme, de la religion de la Chine, du mahométisme, du judaïsme, du christianisme, et enfin du rationalisme ou de la libre pensée.

On pourra se faire une idée de la façon dont ces différents sujets sont traités, en jetant les yeux sur l'argument du chapitre VII tel que l'auteur le donne dans son livre. Ce chapitre est intitulé : *le Rationalisme*, et voici l'argument en question :

« I. Origines du rationalisme d'État. — II. L'autorité de la raison substituée à celle de Dieu. Conséquences. — III. Le rationalisme nécessairement en lutte avec les croyances générales des populations. — IV. Ses efforts pour accaparer l'enseignement et l'éducation de l'enfance. — V. Sa pernicieuse ingérence dans les lois d'hérédité. Le partage forcé. — VI. Sa fausse conception du droit de propriété. — VII. Son influence sur l'application de la loi économique de l'offre et de la demande. — VIII. Son influence sur le niveau moral des travailleurs. »

Les lignes qui précèdent me paraissent donner une idée suffisante de la manière de l'auteur. Son cadre ne comportait, en effet, ni les longues dissertations métaphysiques, ni la recherche des détails en histoire. L'auteur évidemment n'est point un philosophe ni un historien de profession. Il parlerait plutôt en homme du monde, qu'une longue familiarité avec la réflexion et l'étude aurait mis en possession des idées qu'il nous expose. Ce livre a plus que tout autre son utilité à l'heure présente. Nous sommes, en effet, arrivés à ce degré d'erreur et d'abaissement que l'État lui-même travaille à affaiblir notre foi et à détruire nos croyances : or comme le dit fort bien M. Desgrand :

« Priver les travailleurs de cet enseignement, ou leur en rendre l'accès difficile, se borner à cultiver la partie intellectuelle de leur être, ce serait donc leur enlever l'une des forces, la plus considérable certainement, à l'aide desquelles l'Europe et les nations chrétiennes ont établi leur supériorité économique dans le monde, et cela, au moment même où nous avons le plus pressant besoin de nous armer de toutes pièces en vue de la lutte internationale, devenue aujourd'hui inévitable.

## X

J'ai sous la main un petit volume que j'ai longuement médité, et dont il ne me paraît pas qu'il appartienne à un laïque de parler longuement. Ce volume est intitulé : *les Œuvres catholiques*. Il renferme trois amples conférences prêchées dans la chapelle des Lazaristes, à Paris, les 16, 17 et 18 juillet 1883, par l'abbé P.-A. Geslin de Kersolon, missionnaire apostolique et consulteur de la Sacrée-Congrégation de l'Index.

L'auteur explique en ces termes la division de son sujet :

« Il y a, comme vous le savez bien, mes Frères, trois sortes d'œuvres catholiques, qui sont absolument distinctes, quoiqu'elles se confondent en une seule, qui est l'œuvre immense de l'Eglise de Jésus-Christ. Elles n'en font qu'une; mais elles diffèrent pourtant, parce qu'elles appartiennent à des classes diverses, qui, dans la société chrétienne, ne peuvent ni ne doivent être jamais confondues : ce sont les œuvres, ou pour mieux dire, l'œuvre qu'on appelle ecclésiastique; ce sont celles que l'on désigne sous le titre de monastiques; et ce sont, enfin, les œuvres laïques. »

La première conférence porte donc sur les œuvres ecclésiastiques, la seconde sur les œuvres monastiques, et la troisième sur les œuvres laïques.

A la suite de chacune des deux premières conférences, se trouve un appendice imprimé en caractères plus petits et plus serrés et qui occupe plus de développement que les conférences elles-mêmes. L'auteur ne dissimule ni l'importance ni le but de cette partie de son travail.

« Il est évident, dit-il, que nous ne pouvions transformer un travail de la nature de celui-ci en une œuvre de science historique ou canonique, et que la forme même de notre sujet nous impose l'obligation de nous en tenir à quelques assertions sommaires, sans prétendre en apporter les preuves.

« Cependant, comme cette matière est généralement peu connue, même, quelquefois, de ceux à qui elle devrait être familière, nous croyons devoir ajouter quelques éclaircissements à ce que nous avons dit; afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir parlé sans preuves, ni avec légèreté.

« Le but très clair que nous nous sommes proposé en traitant la

matière des œuvres ecclésiastiques, a été de rappeler à notre pieux auditoire, comme, maintenant, à nos lecteurs, la grande perfection que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait exigée des ministres de son Eglise, en fondant le sacerdoce nouveau qu'il substituait à l'ancien. Et, par voie de conséquence, de constater l'état actuel où nous sommes tombés... »

J'arrête ici la citation. L'auteur entre dans les considérations les plus savantes et les plus élevées sur les devoirs du sacerdoce et de l'état monastique. Il le fait avec toute la science du canoniste, avec la liberté et l'autorité que lui confèrent ses études et sa situation, mais ces observations sont trop délicates et trop particulières pour entrer dans la compétence d'un simple laïque; tout ce qu'on peut faire ici, c'est de les signaler à l'attention des prêtres et des religieux qu'elles ont plus spécialement en vue.

## XI

Voici au contraire un livre dont il faudrait persuader la lecture à quiconque porte le nom et le titre de chrétiens, un livre capable de susciter le zèle des plus humbles en même temps que de satisfaire la piété des plus avancés.

Je veux parler du livre que vient de publier M. Albert du Boys, sous ce titre : *Dom Bosco et la pieuse société des Salésiens.*

M. Albert du Boys, l'insigne auteur de l'*Histoire du droit criminel des peuples modernes* et de *Catherine d'Aragon ou les Origines du schisme Anglican*, n'en est plus à faire ses preuves d'écrivain. Il faut lui savoir gré de s'être chargé de cette bonne œuvre à laquelle avait songé avant lui son ami le comte de Champagny, membre de l'Académie française.

Il peut paraître singulièrement délicat d'écrire un volume de quatre cents pages sur un homme vivant encore, que nous avons tous pu voir à Paris l'année dernière et que nous comptons bien y revoir prochainement. La partie biographique n'occupe pas moins de cent cinquante pages à elle toute seule. M. Albert du Boys n'a pas pris, vis-à-vis du public, l'initiative de ces révélations intimes : d'autres brochures avaient déjà été publiées à ce sujet, et quelques unes par des écrivains de mérite. M. Albert du Boys a complété ce qu'on avait dit et donné en particulier les détails les plus curieux sur les rapports de Dom Bosco avec les plus célèbres d'entre les

ministres du roi d'Italie et sur la constitution de l'ordre des Salésiens. On lira avec le plus vif intérêt la deuxième partie du volume intitulée : *Missions des Salésiens dans l'Amérique du Sud*, ainsi que l'appendice renfermant le dénombrement des fondations Salésiennes dans les deux Mondes. Il convient aussi de signaler à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de l'enfance, ce que M. Albert du Boys appelle si justement la *méthode préventive de la douceur*. On a beau sentir que la sévérité est en matière d'éducation un moyen inefficace et précaire, on ne laisse pas de le trouver commode. On ne veut pas reconnaître que si l'empire de la douceur est plus long et plus difficile à établir, il est bien autrement durable et fécond. La méthode de Dom Bosco est à méditer, non seulement par les directeurs d'Orphelinats et de Refuges, mais aussi par les chefs d'institution et par les pères et mères de famille.

Je me reprocherais de ne pas donner aux lecteurs la page éloquente qui renferme la conclusion de M. du Boys. Ils feront ainsi connaissance avec le style de l'auteur. Cet épilogue est intitulé le *Poème de Dom Bosco*, et voici comment M. Albert du Boys s'exprime :

« Les grands poètes des divers âges de l'humanité, Homère, Virgile, Dante, Milton, etc., ont conçu chacun le vaste plan d'une épopée, et l'ont réalisé dans des chants pleins de vie et de lumière. Par extension, on a considéré comme des poèmes les chefs-d'œuvre des arts plastiques; ainsi on a donné ce nom à la grande composition de Raphaël représentant la *Dispute du Saint Sacrement*. On a également appelé poèmes, et à plus juste titre encore, ces immenses cathédrales, élevées à Dieu par la foi de nos pères : ce sont ces poèmes en pierre, a-t-on dit, où le génie trouve pour exprimer ses conceptions un autre langage que la parole et que les vers, mais où il ne les exprime pas avec moins d'éclat et de grandeur.

« Il y a un autre genre de poètes vraiment épiques : ce sont ceux qui constituent un édifice moral avec des matériaux vivants; tels sont les hommes qui fondent des empires ou qui constituent des peuples. Dans un ordre de choses différent et sur ces sommets mystérieux, qui dominent de si haut la nature humaine, même la plus grande, ont apparu jadis les fondateurs de nos plus fécondes familles religieuses, les saint Benoît, les saint François d'Assise, les saint Dominique, les saint Ignace. Ces grands saints, divinement

inspirés, ont fait des œuvres magnifiques, qui ont été adaptées d'abord aux besoins de leurs contemporains, et qui ont eu ensuite une action durable sur le monde.

« Dom Bosco a été un poète à la manière de ces hommes de Dieu : il a vu que les destructions de nos jours appelaient des fondations nouvelles plutôt que des restaurations; et il a conçu tout d'un coup un vaste plan, disposant dans sa tête des matériaux destinés à l'exécuter, pour donner satisfaction à de grands besoins religieux et sociaux. »

## XII

C'est un titre bien original et bien significatif pour un volume, que le titre choisi par Mme de Belloc : *Toujours Jérusalem* : *Souvenirs d'un voyage en Terre-Sainte*. Ce sont tout simplement des notes prises au jour le jour pendant le pèlerinage de pénitence.

Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire de prendre des notes pour en faire un volume. Beaucoup de voyageurs se laissent aller, sous le coup de l'impression présente, à grossir démesurément de petits faits auxquels le lecteur ne portera aucun intérêt; où, sous prétexte d'être exact et bien informé, le touriste se métamorphosera tout d'un coup en érudit et vous accablera de sa science improvisée.

Il est impossible d'avoir mieux évité ces deux écueils que ne l'a fait Mme de Belloc, et j'ai rarement trouvé un ouvrage d'une lecture aussi prompte, aussi agréable, aussi attrayante, que celle de ce petit volume sans prétention mais non pas assurément sans charme. Il ne décrit guère des pays que ce que l'on peut en saisir en passant : le moi au lieu de s'étaler, comme il arrive d'ordinaire, se contente de donner la réplique : en fait d'histoire et de géographie, il se contente de prévenir à propos les questions que pourrait faire un homme du monde. Je ne crois pas m'avancer trop en disant que ces deux cent cinquante pages pourraient servir de modèle à beaucoup de gros volumes enflés et prétentieux.

Donnons quelques exemples de la vivacité de l'impression et de la fermeté du style.

Voici le portrait de Mgr Bracco, successeur de Mgr Valerga, comme patriarche de Jérusalem :

« Au milieu d'une mer de lumière et de nuages d'encens, Mgr le

Patriarche, avec ses amples vêtements sacerdotaux, son long manteau de soie violette à longue traîne, et sa crosse d'or fleurdelisée, surmontée de la statue de saint Louis, avait une grande majesté. Tout autour de lui, un nombreux clergé, revêtu des plus riches ornements, les pèlerins ecclésiastiques et laïques remplissant le chœur jusqu'aux marches de l'autel. Près des portes, des Arabes, assis par terre, les jambes croisées; les femmes, accroupies, vêtues d'étoffes éclatantes et enveloppées de grands voiles, mais le visage découvert, étaient dans l'attitude d'un pieux recueillement. »

Des anecdotes racontées avec beaucoup de grâce et de brièveté égayent, en passant, la narration. Voici, par exemple, le récit de ses démêlés avec son conducteur-interprète ou, pour me servir du terme local, son *moukre :*

« Je m'empressai de monter à cheval, pour rejoindre mon groupe de pèlerins. Mais j'avais compté sans des chemins épouvantables, ou plutôt sans l'absence d'un véritable chemin. Il fallait s'avancer lentement, au milieu des blocs de rochers et de pierres roulantes.

« Le *moukre* laissé à ma disposition avait la prétention de parler français et italien, quoiqu'il ne sût ni l'un ni l'autre. A un passage difficile, hérissé de précipices, je crie à mon *moukre* arabe :

« — Ma selle tourne.

« — *Il a paura* (elle a peur), dit-il flegmatiquement sans se déranger.

« Une pluie torrentielle, accompagnée d'un vent impétueux, aveuglait cheval et cavalier. Ne pouvant me faire comprendre de mon guide, force me fut de me cramponner à la crinière de mon pauvre coursier pour garder l'équilibre : mon cheval fait un faux pas, et, se redressant sur ses pieds de derrière, il me lance sur une grande pierre, la tête en bas. J'aurais dû me briser le crâne, sans l'intervention toute-puissante de cette douce Providence, qui nous a donné des preuves manifestes de sa maternelle sollicitude pendant ce pèlerinage miraculeux.

« Après un léger étourdissement, j'étais sur pied, sans avoir éprouvé le moindre dommage. Mon Arabe, aux formes athlétiques, accourut, un peu ému, pour attacher plus solidement ma malheureuse selle. Je ne pus m'empêcher de l'appeler un *méchant homme.*

« — Non, moi bon! moi de Nazareth et proche parent de Joseph, « de Marie et de Zacharie.

« Quelle colère ne serait désarmée devant une pareille généalogie !

« J'ai bien fait rire le bon frère Liéven, en lui racontant mon aventure; il me dit que mon Arabe n'était rien moins qu'un ancien brigand. Il avait conservé quelque chose de son farouche caractère : parfois, quand la pluie lui fouettait le visage, il montrait le poing au ciel; mais d'autres fois il faisait le signe de la croix, surtout quand il faisait des éclairs. »

Il convient de terminer ici cette longue énumération. On se plaint parfois de la rareté des bons livres et de la difficulté de se les procurer. Il suffit de jeter un regard sur les analyses qui précèdent pour y trouver de quoi combler les loisirs de la villégiature la plus longue et la plus isolée. Ne convient-il pas, en présence de tant de considérations intéressantes, de méditations sérieuses, d'inspirations élevées, de répéter ici la parole des Saints Livres : « *Tolle* et *Lege :* Prenez et lisez. »

Antonin Rondelet.

---

# SOUVENIRS D'ITALIE [1]

## XII

### PISE

#### Les quatre monuments de Pise.

Tout le monde sait que Pise est célèbre par quatre monuments : le *Dôme* (la cathédrale), la *Tour penchée*, le *Baptistère* et le *Campo Santo*. J'en ajouterais bien un cinquième, une charmante église gothique, au bord de l'Arno, *Santa Maria della Spina*, dont on parle peu ; mais, en se bornant à ces quatre monuments, ils ont une qualité rare ; ils sont célèbres, et ils le méritent, contrairement à ce mot, dit il y a longtemps, et qui n'a jamais été plus juste que dans notre siècle de réclames : « Les uns ont la réputation et les autres la méritent » Ces quatre monuments, les trois premiers en marbre blanc, que le soleil rend éclatant, et ornés de sculptures de Nicolas de Pise, et le quatrième décoré de peintures d'Orcagna, sont vraiment admirables ; et ce qui ne contribue pas peu à les faire admirer, c'est qu'ils sont isolés, relégués au bout de la ville, dans une sorte de terrain vague, immense, où il n'y a rien, ni maison, ni personne ; on dirait qu'ils se sont éloignés de la foule des maisons vulgaires : *Odi profanum vulgus et arceo*, pour être tranquillement regardés et sans distraction. Ils sont là tout seuls, comme de grands personnages qui vivent ensemble, assez près pour s'apprécier l'un l'autre, et assez éloignés pour ne pas se gêner et diminuer la considération à laquelle chacun a droit.

Je ne décrirai pas le *Dôme*, ni le *Baptistère*, chef-d'œuvre de la sculpture du quatorzième siècle, sculpté comme un coffret, et

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1884.

dont, si vous habitez Paris, vous pouvez voir un très exact moulage au Palais des Beaux-Arts, ni la Tour à huit étages, mille fois reproduite par la gravure, la *Tour penchée*, qui s'écarte de la perpendiculaire de *douze pieds*, s'il vous plaît, ce qui n'est pas du tout rassurant, et fait que bien des gens tiennent peu à passer à côté. Quand vous auriez lu ces descriptions, vous n'en seriez pas, d'ailleurs, plus avancés, vous les auriez vite oubliées, comme il arrive pour toutes les descriptions matérielles d'où l'homme est absent.

### Encore les tours penchées.

Je reviens seulement sur l'inclinaison des tours penchées, pour faire cette observation contre l'opinion que cette inclinaison a été combinée et volontaire : s'il en était ainsi, comment ne s'en trouve-t-il pas trace, ni dans les annales, ni dans l'histoire, ni dans les chroniques, ni dans les traditions, pas plus à Pise qu'à Bologne? Si un architecte, à Bologne et à Pise successivement, eût eu l'idée étrange, bizarre, d'exécuter ce projet périlleux d'une tour considérablement élevée, s'éloignant de la perpendiculaire de plus de douze pieds, et qu'il eût réussi, conçoit-on qu'un pareil tour de force eût passé inaperçu, que pas un annaliste n'en eût pris note, que pas une mention n'en fût restée dans les registres de la ville, pas un souvenir dans la mémoire des habitants? S'il n'eût pas réussi, vous entendez les quolibets et les sarcasmes dont on eût accablé ce présomptueux; mais il a réussi, au contraire, et il n'aurait pas été considéré comme un grand homme, et son nom aurait tout de suite été oublié! Cela est impossible : nulle trace historique n'existe de la construction si extraordinaire des tours inclinées de Bologne et de Pise, donc elles se sont inclinées sans la volonté de l'homme, naturellement, c'est-à-dire, par quelque secousse de la terre, ou peu à peu, car on ne cite pas, non plus, le cataclysme qui les a si fort inclinées. A quoi bon, d'ailleurs, aller chercher si loin des problèmes à résoudre, quand on a si près de soi la cause fréquente, ordinaire, pour ainsi dire, habituelle de ces effondrements, les tremblements de terre dont on connaît assez les furieux effets en Italie? A quoi bon supposer un pauvre petit homme, moitié artiste, moitié maçon, s'enfonçant dans les profondeurs des combinaisons les plus compliquées, quand il a suffi d'un simple mouvement de la main du *grand architecte de l'Univers*, comme appelaient autrefois *Dieu* les Francs-maçons, aujourd'hui passés à l'athéisme!

LE CAMPO SANTO.

Ce que je veux dire du quatrième monument de Pise, le *Campo Santo*, est moins connu, et fera comprendre ce qu'il vaut.

On raconte que M. Ingres, alors directeur de l'école de Rome, voyageant en Italie avec ses élèves, arriva un jour au *Campo Santo* de Pise, et que là, en face des fresques de Giotto, de Taddeo Gaddi, de Gozzoli, de Siméon Memmi, des deux fameux tableaux d'Orcagna surtout : le *Triomphe de la mort* et le *Jugement dernier*, son enthousiasme fut tel, qu'il ne cessait de s'écrier : « Que c'est beau! c'est admirable! quel chef-d'œuvre! que c'est beau! » Puis, se tournant vers ses élèves : « Nous allons nous arrêter ici, il faut copier cela! c'est merveilleux! tout est à copier! tout! tout! »

Ses élèves se seraient, s'ils l'eussent cru, tout de suite mis à l'œuvre. Mais, dès le lendemain, ils étaient installés dessinant et peignant, sous les regards du maître. Lui, allait et venait, d'une fresque à l'autre, avec des exclamations et des gestes d'admiration.

Le surlendemain, M. Ingres ne resta qu'une partie de la journée : il paraissait examiner les fresques en détail, d'un air préoccupé. Le troisième jour, ses élèves le virent se promener lentement, sous les galeries, absorbé, sans rien dire; de temps en temps, il levait les yeux vers les peintures d'Orcagna, fronçait les sourcils et reprenait sa promenade silencieuse.

Les élèves, cependant, travaillaient avec application à leurs copies, mais sans flamme; ils ne partageaient qu'à demi l'engouement du maître pour ces œuvres d'un art primitif; quelques-uns même se communiquaient à demi-voix leur étonnement de cet enthousiasme inattendu. M. Ingres se tenait debout, derrière, muet; l'un d'eux se hasarda : « Il me semble, dit-il, mon cher maître, que votre admiration est moindre que le premier jour? Est-ce que vous ne trouvez plus cela aussi beau? — Oui! Oui! répondit M. Ingres, c'est très beau! Certainement, c'est très beau, mais, vraiment, c'est trop laid! »

On ferma les cartons, et l'on partit.

Ces deux jugements de M. Ingres s'expliquent : M. Ingres était incapable de parler comme le président de Brosses, qui appelle tranquillement les tableaux de Giotto, des *barbouillages*, et passe devant les peintures du *Campo Santo* en souriant et remarquant que ce sont « des Histoires de la Bible, que Giotto, Orcagna, Bene-

detto, ont représentées d'une manière fort bizarre, fort ridicule, parfaitement mauvaise et très curieuse. » Il a raison, en disant *mauvais :* au point de vue de la science actuelle, c'est mauvais; c'est mauvais aussi pour le gros public; mais, pour les artistes, ces peintures attestent non seulement du talent, mais du génie.

Ces terribles peintures sont empreintes d'un sentiment si vrai, qu'elles ne vous laissent pas indifférent. Comment ne pas être ému, en présence de ces épisodes effrayants, où la mort donne de si instructifs enseignements? Ici, semblable au Temps qu'invoquent en vain les amants du poète :

O Temps! suspends ton vol, et vous, heures propices,...
Assez de malheureux ici-bas vous implorent,
Coulez, coulez pour eux!
Prenez, avec leurs jours, les soins qui les dévorent,
Oubliez les heureux!

La Mort abat de son impitoyable faux les jeunes gens devisant d'amour sous les myrthes des bosquets; là, une joyeuse cavalcade de dames et de seigneurs rencontre tout à coup sur la route trois cercueils, et dans ces cercueils trois rois. L'âme impressionnable d'un grand artiste tel que Ingres avait été fortement saisie de ces spectacles surprenants et sublimes. Aussitôt, son imagination avait ajouté à la conception du peintre, ennobli ses personnages, complété son œuvre : il la voyait non telle qu'elle était, mais telle que la concevait sa pensée, et, de ces hauteurs, et dans son émotion, il s'écriait : « C'est l'œuvre d'un homme de génie! »

Puis, peu à peu, redescendu à terre et réveillé de son songe, le calme et la raison étant rentrés dans son âme, quand il avait de nouveau regardé ces peintures à demi effacées, où souvent manque la perspective, où les personnages ont des mouvements gauches, des traits communs, des gestes d'une vérité par trop naïve — devant les cadavres, ils se bouchent le nez avec leurs doigts : cela sent mauvais! disent-ils, — le sens critique de l'artiste s'était révolté. Ces incorrections, cette ignorance des premières règles, ce manque de goût, l'avaient agacé et irrité, et, à la fois, reconnaissant l'élévation de la pensée chez le peintre du quatorzième siècle, blessé de son incapacité à la rendre, et honteux de s'être laissé surprendre et d'être obligé de reconnaître l'infériorité de cet art et ses défaillances, il lui était échappé cet autre cri : « C'est affreux! »

Les fresques du *Campo Santo* de Pise étonnent moins ceux qui sont familiarisés avec les miniatures des missels du moyen âge : On est préparé à ces visages amaigris, à ces gestes anguleux, à ces corps allongés, à ces types vulgaires, avec lesquels vivait le peintre, qu'il a copiés simplement, sans songer à les embellir, mais qu'il a animés d'un sentiment qui était dans son cœur, sentiment si puissant et si sincère qu'il nous saisit et nous remue. Le premier cri de M. Ingres était celui de l'homme né chrétien, qui, sans le savoir, retrouve là les impressions de son enfance et la foi qu'il a reçue de sa mère; le second était l'exclamation de l'artiste transformé au contact d'une société sceptique. Il est devenu savant, presque irréprochable dans son art, mais moins propre à partager les enchantements de l'âme qui, se détachant de la terre, poursuit l'image de l'idéal divin dans les contemplations de sa pensée.

## XIII

### FLORENCE

#### Les palais de Florence

Tous les voyageurs sont frappés du caractère des palais de Florence. Cette belle ville, cette « espèce de capitale de ce que toute l'Europe possède de plus distingué », disait Lamartine, il y a cinquante ans, qui meuble ses places de chefs-d'œuvre artistiques comme un salon de bibelots de prix; la ville du Dôme, *Sainte-Marie des Fleurs*, du merveilleux *Campanile* de Giotto, des peintures presque célestes de l'*Ange* de Fiesole, de la Galerie des Uffizzi et du palais Pitti, de cette promenade des *Cascine*, rendez-vous de la plus élégante société, où, dans les calèches qui se croisent, des jeunes filles rapides et légères jettent en passant des fleurs, Florence, la *ville des fleurs*, c'est son nom, a des palais comme on n'en trouve dans aucune autre ville d'Italie : des palais sombres, construits d'énormes pierres brutes, qui étonnaient fort Mme du Boccage (1), longues parfois de 30 pieds, comme au palais Pitti, percés de rares fenêtres, avec de forts barreaux de fer, et de grands crochets aux angles pour porter des torches; des murs noirs d'un aspect

(1) « Elles rappellent bien, dit-elle naïvement, la première habitation des hommes. » La première habitation des hommes était, je crois, un peu plus brute.

rébarbatif, à l'air repoussant et terrible ; *repoussant* est bien le mot, car ils étaient faits pour repousser les arrivants. Ils ne ressemblent en rien à l'idée que nous nous faisons d'un *palais*, ces palais du vieux Florence, dans des rues étroites, contournées et obscures. Ce n'étaient pas d'agréables demeures pour les belles dames, et où l'on passât doucement sa vie dans le luxe, l'élégance, les plaisirs, les jouissances de la fortune et des arts. C'étaient de solides forteresses, avec des tours souvent fort élevées et percées de meurtrières, « des forteresses bâties pour la guerre civile », pour soutenir des sièges et des assauts, accidents qui n'étaient pas rares, mais habituels, attendus et presque dans l'ordre, car on était en République, et, en République, l'ordre c'est le désordre, comme disait ce commis marchand, qui faisait à la fois commerce de vins et de révolutions, Caussidière.

Et, ici, une réflexion de Galiani vient à propos : « Il est vrai que la grande force, la force d'un empire fait souvent le plus grand bonheur de son peuple, et que sa ruine entraîne le malheur des individus; mais cela n'est pas général. Les Florentins n'ont jamais été aussi heureux du beau temps de leur République, qu'ils le sont à présent sous leurs grands-ducs. »

Je voudrais savoir dans quel *beau temps* de leur République il a été écrit de leurs hôpitaux : « On dirait que les hôpitaux sont les palais du grand-duc; Léopold, on lui a donné le titre de *père des pauvres*, vient souvent y voir *ses* pauvres et *ses* malades (1). »

Pendant des siècles où Florence vit en République, son histoire est une suite ininterrompue de révolutions sanglantes, d'émeutes populaires, de séditions, de massacres, d'assassinats, de trahisons; un déchaînement de passions forcenées que rien ne retient : partis vainqueurs et vaincus, Guelfes et Gibelins, qui se plongent dans le meurtre et le sang avec emportement; personnages illustres perpétuellement exilés, spoliés, brûlés, décapités, Dante, Michel-Ange, Savonarole, Machiavel; leurs maisons rasées; la populace, maîtresse de la ville, excluant du gouvernement les classes élevées, avec la jalousie féroce et la haine envieuse des démocraties. « Ce siècle-ci, disait Stendhal, s'appellera *le siècle de l'envie* », — ce siècle, comme tous les siècles où règne la démocratie, — toutes les agitations, tous les désordres, toutes les injustices et tous les crimes

(1) Dupaty. — *Lettres sur l'Italie.*

de cet état anarchique et misérable où Dieu laisse tomber les nations coupables, pour les punir; tous les maux, enfin, qui se résument en un seul mot : *république*, une chose publique, dans le sens où l'on dit : une *maison publique!*

L'AMBITION ITALIENNE.

Or, les Italiens ou, du moins, ces quelques milliers d'hommes qui *font* de la politique, qui disent, en parlant d'eux, la *nation*, et s'appellent fièrement la *Jeune Italie*, les *Italianissimes* (au superlatif) tendent à retourner à la République, et ils pourront bien y arriver, assez vite et trop vite, car ils sont affolés d'ambition, d'une ambition de grandeur et de domination universelle. L'ancienne Rome, maîtresse du monde, les a aveuglés de ses rayons, et ils rêvent une nouvelle Rome, reine de l'Europe, souveraine de l'univers, et qui commandera aux autres nations. Leurs vues ont tout de suite été vastes, exigeantes, sans limites. A peine avions-nous conquis pour eux la Lombardie, assuré à leur roi les duchés et la Toscane, ils étendaient la main sur Naples et la Sicile. Naples annexé, — *annexé*, mot poli qui en cache un autre — ils convoitaient Venise; après Venise, Rome, Rome, selon eux, leur capitale. Rome est bien plus : « elle est la capitale de la Chrétienté, si elle n'est pas la capitale de l'Italie (1) », de même que, dans l'Antiquité, elle était la capitale, non de l'Italie, mais du monde. Eh bien! disent-ils en dedans, elle le sera encore du monde! Et, profitant d'un moment où la France blessée ne pouvait lever le bras pour protéger Rome, ils entrent violemment dans Rome, comme des gens qui, la nuit, forcent la porte d'une maison.

Voilà l'Italie *faite* maintenant, et sans beaucoup de peine, complète, formant un royaume d'un seul bloc. Est-ce tout? Non! Ils ne sont pas dans Rome, qu'ils portent leurs regards à droite, à gauche, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest. Et les provinces *Italiennes* hors de l'Italie! s'écrient-ils, il nous les faut! — Les provinces *Italiennes*, que voulez-vous dire! — Eh! Trieste et l'Istrie! Trieste est au haut de l'Adriatique; l'Adriatique est la mer Italienne, Trieste est un port Italien; et Trente, qu'environnent les Alpes, montagnes Italiennes, et le canton du Tessin, qui avoisine le lac Majeur, lac Italien, sont une ville, une province d'Italie! Et la Dalmatie, de l'autre côté de l'Adriatique, en face des côtes d'Italie, c'est l'Italie!

(1) Mot du pape Pie IX à l'auteur.

Et le comté de Nice, où l'on parle Italien, et la Savoie, où on ne le parle pas, ont appartenu à l'Italie; c'est aussi l'Italie! Et la Corse, qui n'est séparée que par un détroit, qui est comme la suite de la Sardaigne, île d'Italie, c'est aussi l'Italie! Et Malte, où il y a tant de jardiniers Italiens! Et Tunis, tant de portefaix Italiens, c'est l'Italie, encore l'Italie! Nous ne sommes entourés que de pays Italiens qui ne sont pas à l'Italie; l'Autriche, la Suisse, l'Angleterre, la France, la Turquie, les ont pris à l'Italie; ces pays sont à nous, nous demandons qu'on nous les rende et, si on ne nous les rend pas, nous les prendrons!

Mais, nos chers amis, pendant que vous y êtes, pourquoi vous arrêtez-vous là? Ce n'est que l'ouverture du grand Opéra dont l'Italie doit donner la représentation au monde. Après Trieste, le Tyrol, le Tessin, la Dalmatie, Malte, Nice, la Corse, la Savoie, la Tunisie, évidemment il vous faut Tripoli, qui touche à Tunis, à gauche, et l'Algérie qui le touche à droite, et le Maroc, qui confine à l'Algérie, et l'Égypte à Tripoli. Toute cette côte, n'était-ce pas ce qu'on appelait l'*Afrique*, le *grenier de l'Italie?* Tripoli, l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, regardent le Sud de l'Italie, comme la Dalmatie l'Est de l'Italie; c'est l'autre côté de la rivière, la rivière de la Méditerranée; il est juste que les deux bords appartiennent à l'Italie, soient l'Italie!

Et, qu'est-ce que Marseille, Toulon, Cette, et toute la côte de Provence et du Languedoc, sinon le prolongement de la côte d'Italie? Et celle d'Espagne, qui la continue en faisant simplement un coude? On y parle Français, Provençal, Languedocien et Catalan, langues latines, c'est-à-dire langue Italienne; qu'est-ce que les *Félibres?* Des poètes quasi-Italiens. Donc, c'est l'Italie!

Et, à gauche, la Palestine, la Syrie, ont presque toujours appartenu à l'Égypte, l'autre grenier de l'Italie; elles doivent suivre la destinée de l'Égypte! La Syrie est pleine de souvenirs Italiens : les monuments de Palmyre, de Baalbeck sont des monuments Italiens : la Syrie est une terre Italienne!

La Grèce, plusieurs siècles avant Jésus-Christ, n'était-elle pas soumise à l'Italie, témoin Memmius et les statues de Corinthe qu'il faisait emballer pour Rome! Le grec ne se parlait-il pas couramment dans toute la société polie, à Rome? La Grèce doit être à l'Italie! Quant à la Turquie, la Turquie, c'est Constantinople, et qu'est-ce que Constantinople, sinon la nouvelle Rome, bâtie par les

Romains, la capitale de l'empire Romain? Vous devez revendiquer Constantinople! Et la Thrace, et l'Archipel, et ses îles, et l'Asie Mineure! L'Asie Mineure, l'Orient, c'est l'Italie; les Italiens y sont partout; en Égypte, à Smyrne, à Beyrouth, il n'y a pas d'autres cicerone, drogmans, guides, marchands d'oranges et cuisiniers, que des Italiens : quoi que ce soit que vous désiriez, ils le trouvent, ou ils le font. Ils font tout en Orient! L'Orient est aux Italiens; l'Orient, c'est l'Italie!

Ainsi est complété le tour de la Méditerranée, annexé à l'Italie. Le reste viendra de soi : un pas hors de Constantinople, vous voici dans l'Asie, dans l'Inde, à la Chine! Le continent Africain qui, par le Sahara, longe votre Tunis et Tripoli, et, par l'Abyssinie, est contigu à l'Égypte, ne peut vous échapper! Le nord de l'Europe, par votre grand port de Byzance, à l'est, et vos villes italiennes de Provence et d'Espagne, à l'ouest, sera vite saisi dans les serres de l'aigle Romaine. Ne parle-t-on pas latin en Roumanie, à la porte de la Russie? Si on parle latin, c'est l'Italie! Les *Roumains*, — presque les *Romains*, — et par conséquent, leurs voisins, les Moldaves, les Valaques, sont des Italiens qui vous attendent : une Italie du Nord!

Il faudra peu de temps pour ces conquêtes : c'était bon aux Français de mettre des siècles pour compléter l'unité de la France, en acquérant leurs provinces une à une. En ce temps d'électricité et de trains-éclair, on va vite; il est certain qu'avant vingt ans, avant la fin du siècle, l'Empire Italien sera fondé, l'Empire Italien d'Europe!

Mais, je l'espère bien, vous ne vous bornez pas à un empire si mesquin! L'Amérique ne vous appartient-elle pas de droit? A la Plata, à Montévidéo, il y a des milliers d'Italiens, cent mille Italiens, peut-être : c'est un rameau de l'Italie, qui a passé par-delà la mer et s'est implanté en Amérique. Et la Colombie, n'est-elle pas ainsi nommée de Christophe Colomb, un Italien? Donc l'Amérique, l'Amérique du Sud tout au moins, revient aux Italiens!

Après cela, que pourraient, qu'oseraient tenter les Etats-Unis, une bien petite République, comparée à la République d'Italie, Italie d'Europe, Italie d'Asie, Italie d'Afrique, de tout l'ancien continent et de la moitié du nouveau? Ils seront trop heureux de solliciter le protectorat de l'Italie!

Je comprends que vous ne vous occupiez pas, pour l'instant, de l'Australie; plus tard, il suffira d'envoyer dans cette île quelques

chanteurs Italiens et un bataillon de *bersaglieri*. On verra alors ce qui ne s'est pas encore vu : un vrai Empire universel, l'Empire universel Italien !

Voilà ce qu'ils pensent, et, parfois, ce qu'ils disent ; et ils ne font pas que le penser et le dire : ils sont, c'est un trait de leur caractère, patients et persévérants ; debout, à l'affût, ils se tiennent tout prêts à agriffer ici un morceau, là un autre, par la ruse, par un coup de côté, quand on sommeille, ou si l'on est occupé ailleurs. « Vous êtes entre les mains d'une nation sans règle et sans foi à l'égard des étrangers », disait Montaigne, au seizième siècle. Au besoin, ils emploieraient même la force : la force vient presque à bout de tout, dans ce monde. Ils le savent bien, et ils font des mouvements de tête qui signifient qu'ils ne tiennent à rien tant que de passer pour forts. Il faut une grande flotte, ils auront une grande flotte ; une grande armée, ils auront une grande armée. Leur armée, on la voit partout : en France, il y a des villes, et même importantes, où il n'y a pas de garnison ; en Angleterre, le soldat est une rareté ; en Italie, on rencontre des soldats partout, des officiers dans tous les cafés, des *Bersaglieri* à tous les coins de rue, avec leurs grands chapeaux plats, si vilains et si lourds, chargés et surchargés de plumes de coq ; des généraux, ils en ont à céder : cent soixante en disponibilité. Oh ! ils sont prêts à partir en guerre ; il ne leur manque qu'une chose, le nerf de la guerre, l'argent !

### Les impots en Italie.

Ce n'est, cependant, pas faute d'en chercher et d'en prendre : dire que les impôts sont doublés, triplés, depuis les annexions, serait une expression impropre ; c'est *décuplés* qu'il faudrait dire. Ils ont mis des impôts sur tout, sur les domestiques, sur les meubles, sur les enseignes : « Pourquoi y a-t-il tant d'enseignes de boutiques peintes en blanc ? demandais-je, à Naples. — C'est pour ne pas payer l'impôt », me répondait-on. Mais ils avaient soin, ces rusés Napolitains, de ne mettre qu'une couche de blanc assez mince, on lisait le nom par-dessous. Le propriétaire du fameux Hôtel de la *Minerve*, à Rome, était taxé autrefois à *quatre mille* francs ; aujourd'hui, à *dix-neuf mille*. Si les Napolitains ont trouvé moyen d'esquiver l'impôt, le gouvernement se rattrape sur

d'autres : « Je paie quatre fois, disait un avoué de Florence : 1° comme avoué ; 2° parce qu'étant avoué, je gagne de l'argent (c'est l'impôt sur le revenu) ; 3° parce que, gagnant de l'argent, j'ai une maison et un train de maison (c'est l'impôt sur le mobilier) ; 4° parce qu'ayant un train de maison, j'ai des domestiques. » N'est-ce pas ingénieux ! Depuis que la France a le bonheur d'être en République, on pose, aux candidats qui se présentent à certains emplois des finances, cette question : « Sur quoi pourrait-on établir un nouvel impôt ? » On ne peut la poser en Italie : tout paie (1).

Malgré les impôts, ils n'ont toujours pas d'argent, et ils vous obligent de manier, en guise de monnaie, ces affreux chiffons de papier, sales, maculés, en lambeaux, qui valent depuis cinquante francs jusqu'à dix sous, passent entre les mains de tout le monde, et qu'on aurait bonne envie, au lieu de les serrer dans sa poche, de jeter dans la rue, comme les carrés de papier dont les Japonais se servent pour se moucher. Et il y a tant d'années que cela dure, et c'est devenu si bien une habitude, que les gens du peuple, les petits marchands et les petits bourgeois, ne connaissent pas l'or et l'argent, que dis-je, en ont peur, le refusent ! J'ai vu une brave femme, à Venise, ne vouloir pas prendre en paiement une pièce d'or de vingt francs. Elle craignait d'être volée ; elle eût préférée une poignée de ces sales billets. C'est en ce pays-là qu'on peut chanter : *L'or est une chimère !*

Cette pénurie ne gêne pas les Italiens : ils ne doutent pas qu'ils auront tout ce qu'il leur faudra, quand ils entreront en campagne pour conquérir Trieste, le Trentin, la Dalmatie et le reste. Ils prendront ces villes, ces provinces, et bien d'autres, et tout seuls ;

(1) « Les *Impôts* qui pèsent sur la propriété foncière, dit un écrivain favorable au gouvernement Italien, M. de Laveleye, sont extrêmement lourds, parce que la commune et la province abusent des centimes additionnels. La loi défend que ceux-ci dépassent le 100 pour 100 du principal, mais la loi est violée dans plus de 5,000 communes. En 1871, les centimes additionnels, au profit de la province et de la commune, montaient à 128 millions ; aujourd'hui, en 1879, ils s'élèvent à 172 millions, dépassant de 13 pour 100 le principal de l'impôt foncier. C'est écrasant et inquiétant. Aussi il arrive souvent que le propriétaire se laisse exproprier pour ne pas payer l'impôt ; chose effrayante : en six ans, de 1873 à 1878, 35,074 immeubles ont été ainsi abandonnés à l'État ; 27,077 dans l'île de Sardaigne et 6,392 en Sicile. Les communes veulent avoir leurs théâtres, leurs boulevards, leurs larges rues, leurs statues, leurs fêtes ; elles dépensent et s'endettent. Le crédit et les emprunts sont pour elles un vrai fléau. » (*Lettres sur l'Italie*, citées par M. Adrien Duval : *le Catholicisme et le Protestantisme devant les faits.*)

L'Italie *fara da se*, sans l'assistance de qui que ce soit, de la France, surtout, bien entendu!

### Animosité contre la France.

Autrefois, les différents petits États Italiens se jalousaient et se détestaient l'un l'autre; aujourd'hui, qu'ils sont réunis sous le même nom, ils ne s'aiment guère encore : les Piémontais méprisent les Napolitains; eux-mêmes ne sont pas précisément adorés dans le reste de l'Italie : Brosses parle de la haine que, de son temps, les Milanais portaient au Piémont : « Il est à notre gorge, disaient-ils, et nous suffoquera tôt ou tard. » Cette aversion ne paraît pas avoir cessé entre Italiens de diverses régions : on hait ce qui diffère de soi, c'est la fraternité des peuples; ainsi l'entend l'homme en dehors de la Religion; Mais tous sont d'accord pour détester la France.

La France, ils la haïssent de toute l'énergie de gens qui ont conscience de ce qu'ils doivent à la France : « Il n'y a que celui qui mérite un bienfait, qui sait le reconnaître, » a-t-on dit. Songez donc : sans la France, ils n'auraient pu arriver à rien : à Solférino, tandis que les Français enlevaient, en courant, les hauteurs hérissées de canons, les Italiens se heurtaient inutilement aux pentes de San-Martino, en étaient trois fois repoussés, et ne gagnaient pas d'un pouce sur les inébranlables Autrichiens. On vint heureusement, vers la nuit, annoncer à Victor-Emmanuel la victoire des Français, et Victor-Emmanuel accourut à Solférino avec une brigade, pour avoir au moins part au triomphe (1).

Quel fut, néanmoins, le résultat? ils y gagnèrent la Lombardie.

Un peu après, ils se risquèrent à attaquer l'Autriche par derrière, tandis qu'elle était occupée à se battre contre la Prusse. L'Autriche lance à l'Italie un coup de pied (à Custozza), qui l'étend par terre, avec une jambe disloquée, et la met dans l'impuissance de bouger. En même temps, ils avaient fait sortir leur flotte de l'Adriatique; d'un vol hardi, l'amiral Autrichien court sur ces grands vaisseaux bardés de fer et tout neufs, et, du choc, les brise, les enfonce dans la mer et passe dessus (à Lissa).

Battus sur terre et sur mer, c'était complet; toute autre nation se serait bien vite recroquevillée dans son coin, attendant ce qu'on allait faire d'elle, lui ôter, lui arracher, lui couper. Pas du tout : la

(1) Voyez *la Campagne d'Italie*, par le duc d'Almazan.

France, charitable personne, vient à l'Italie et lui dit : « Tenez, ma bonne amie, prenez cette belle province, Venise, que vous convoitez depuis si longtemps; les Autrichiens, qui vous ont donné une si belle raclée, veulent bien, à ma considération, vous la céder; il ne vous manque rien, vous devez être contente ! »

L'Italie, au premier moment, ne pouvait croire ce qu'elle entendait; mais c'est bien à elle que l'on parlait : elle se redressa tout à à coup.

« Contente ! il ne me manque rien ! Et Rome, et Rome ! Je veux Rome, entendez-vous ! Sortez de Rome, maudits Français ! »

Voilà quel fut son cri de reconnaissance ! Et, depuis ce temps-là, même après que la France, attaquée par un ennemi soigneusement préparé, eut quitté Rome, et que l'Italie s'y fut barraquée, leur haine n'a pas diminué. Bien loin de là, au contraire, ils nous détestent peut-être davantage, avec les années, parce que les années passent et qu'ils n'ont encore rien pu faire tout seuls.

Ils nous haïssent, et ils le témoignent par tous les moyens, par leurs livres, par leurs journaux, par leurs insultes, par leurs menaces, par leurs cris, par leurs regards, par leur silence même. Lors du *Congrès international littéraire*, qui se tint, en 1882, en Italie, il fut décidé tout d'abord que la langue dont on se servirait serait le *Français*. Les Anglais, les Américains, les Russes, les Norwégiens, les Danois, les Espagnols, les Allemands même, comprirent tous que le seul moyen de s'entendre, c'était de parler Français. Et j'avoue que je suis fier d'un si grand triomphe : il y avait, dans cet aveu de notre supériorité intellectuelle par tant de peuples, une revanche propre à consoler de bien des défaites sur le champ de bataille; car la victoire de nos ennemis est due à leur nombre écrasant, la multitude de leurs soldats; la nôtre, dans le champ des œuvres de la pensée, est due à notre génie. Là, la matière nous a abattus sous sa force brutale; tant pis pour la matière ! elle n'en est que plus méprisable et plus basse; ici, nous triomphons par notre esprit, par une puissance qu'on ne peut anéantir, et qui, née avec nous, développée en nous avec les siècles, s'impose avec une invincible autorité !

La langue Française fut donc adoptée comme la langue officielle du Congrès, et les Italiens furent obligés, en rageant, de parler Français; mais ils s'en vengèrent. La clôture du Congrès fut célébrée par une grande fête à Tivoli, une de ces fêtes avec illumination

merveilleuse, où excellent les Italiens. La montagne rayonnait, éclairée du haut en bas, la ville scintillait sur toutes ces façades, les grottes resplendissaient de feux de Bengale, les cascades ruisselaient sous les flammes qui les coloraient de mille nuances : les étrangers, du Nord surtout, étaient confondus d'étonnement; on n'entendait partout que des exclamations d'admiration. Puis, il y eut un banquet : au banquet, grande animation, vives protestations, promesses de se revoir, et les *toast* (celui-ci est un mot Anglais, on l'emploie sans rechigner par toute la terre), les toast, de plus en plus chaleureux : on en porta à tout le monde : au Roi, à la Reine, à la Littérature, à l'Italie, — à la Chine aussi, je crois, au Japon et aux îles Sandwich, tous enthousiastes, — à la France.

A ce toast : *à la France!* tous les journalistes Italiens, ils étaient plus de cent, s'abstinrent; pas un ne leva son verre.

Les Français furent bien humiliés de cet acte de courtoisie, de courage et de bon goût.

Il n'y a qu'un cas où cette haine consent à se taire et se change même en *salamaleks*, c'est quand ils attendent de nous de l'argent : « *Se portano quattrini*, disait un journal, à l'arrivée de pèlerins Français à Rome, *siano i benvenuti!* Ils apportent de l'argent, qu'ils soient les bienvenus! (1) »

Mais, parfois aussi, ils sont imprudents dans leur impertinence : Ils ne cessent de harceler l'Autriche, de la poursuivre de leurs clameurs, de leurs cris de revendication. Ils font des émeutes dans les villes d'Autriche, ils lancent des pierres à son ambassadeur, ils tâchent d'assassiner son souverain. L'Autriche, agacée par ces pantalonnades, pourrait bien, un jour, se fâcher. « Trieste! Trieste! crient-ils, nous voulons Trieste! Trieste est à nous! » Au lieu de leur livrer Trieste, qui sait si l'Autriche, d'accord avec l'Allemagne, qui considère Trieste comme un port Allemand, nécessaire pour sortir de chez elle par le sud, ne dira pas un jour aux Italiens : « Non seulement vous n'aurez pas Trieste, mais vous allez nous

(1) On sait comment ils ont récemment traité un journaliste Français de grand talent, M. Henry des Houx, condamné pour un délit de presse. Ils l'ont tenu renfermé, comme un vil criminel, dans un cachot éclairé par un soupirail, ne le laissant communiquer avec les visiteurs qu'à travers deux grilles, etc. Ils n'avaient qu'un Français sous la main, mais ils se sont empressé de lui témoigner leur gratitude.

rendre Venise et la Vénétie, et Vérone et le quadrilatère! J'en ai besoin, moi, pour ma sécurité; rendez-le, je le veux, et tout de suite! »

Et les Italiens, qui auront chassé leur roi, proclamé la République et fait tout ce qui est la besogne de la République, dilapidé les finances, gaspillé la fortune publique, désuni les citoyens, persécuté la religion, désorganisé l'administration, disloqué tous les membres de l'état; sans argent, sans crédit, sans confiance, sans unité, car de tout le sol Italien auront surgi deux, trois, dix, vingt républiques fédératives; sans alliance, car la France, cette fois, se contentera de regarder ce qui se passe par-dessus les Alpes; sans flotte, sans armée; les Italiens, à cette injonction de l'Autriche, ne tenteront même pas de résister, ils se hâteront de quitter la Vénétie, de peur de quelque coup un peu brutal des Tedeschi impatientés. Peut-être leur roi rentrera-t-il en même temps, et ils n'en seront pas fâchés!

Après Mentana, où se fit ce *merveilleux* essai des *chassepots* (1) sur les bandits de Garibaldi, qui s'éparpillèrent comme une volée de moineaux, les Italiens ne parlaient de rien moins que de déclarer la guerre à la France; ils lui montraient le poing, il semblait, comme Arlequin, qu'ils allaient tout casser.

« Savez-vous, leur disait le petit-fils du comte de Tournon, ancien préfet de Rome sous l'Empire et auteur d'un des meilleurs livres qui aient été écrits sur Rome, savez-vous ce que sera la guerre avec la France? Le lundi, les cuirassés sortiront de Toulon; le mardi, on canonnera Gènes; le mercredi, on brûlera l'arsenal de la Spezzia; le jeudi, Livourne, repaire de révolutionnaires; le vendredi, l'escadre paraîtra devant Naples; le samedi, bombardement du Château Neuf; et dimanche, grand bal donné à la marine Française (2)! »

Les Italiens riaient; mais ils sentaient que c'était vrai.

### La vision d'Ézéchiel, de Raphael.

Je n'ai pas l'habitude de décrire les tableaux : quelque talent qu'on y mette, la description est presque toujours insuffisante; c'est comme une belle femme : gardez-vous d'en faire un portrait détaillé;

(1) « Le nouveau fusil a fait merveille », écrivit le général Forey à l'Empereur.

(2) Ce langage va bien dans la bouche d'un Tournon, dont le cri d'armes était : *Au plus drux!* (au plus fort de la mêlée).

après que vous aurez décrit sa petite bouche, ses lèvres vermeilles, son teint frais et rose, ses yeux noirs et veloutés, son nez délicatement formé, ses sourcils nettement dessinés, etc., je ne la verrai pas plus que si vous ne m'aviez rien dit. Le seul moyen que je me figure combien elle était jolie, c'est de me raconter, par exemple, que les petits ramoneurs s'arrêtaient et s'écriaient : *Oh!* en la voyant passer dans la rue, comme Mme Récamier. Alors, je ne doute pas qu'elle ne fût merveilleusement belle, belle comme j'entends la beauté.

Après cette déclaration, cependant, je vais parler d'un tableau, et tâcher d'en donner une idée. Il est vrai que c'est un tableau de Raphaël, la *Vision d'Ezéchiel*. Il est à Florence, dans une des salles du palais Pitti, et je le vois d'ici, au milieu d'un panneau, à gauche, éclairé de côté par une fenêtre. On vante la fameuse *Tribune* des *Uffizi*, à Florence, cette salle, une petite salle, toute encombrée de chefs-d'œuvre : c'est là que règne la *Vénus de Médicis*, et, autour d'elle, le *Faune*, le *Remouleur*, et des Michel-Ange, des André del Sarto, des Corrège, des Véronèse, des Rubens, des Titien, des Van Dyck, trois, quatre Raphaël. Oui, tout cela est très beau, c'est la perfection de l'art, on va d'une admiration à l'autre, il n'y a pas une faiblesse, tout est à louer; mais, la *Vision d'Ezéchiel!* « Dût-on être soi-même anéanti, disait Goethe de je ne sais quel tableau, on n'en souhaiterait pas moins l'éternelle durée de ce chef-d'œuvre! » C'est de la *Vision d'Ezéchiel* qu'il eût dû le dire. On a arrêté plusieurs fois des visiteurs qui l'avaient décrochée, et l'emportaient sous leur manteau. Trouvez-moi un autre tableau qui ait un tel succès! Cela ne vaut-il pas les petits savoyards de Mme Récamier?

Il est grand comme la main, comme une ancienne glace de Venise, comme un dossier de fauteuil; c'est un tableau de chevalet, et vous ne vous en apercevez pas, vous le croyez immense, tant il remplit votre pensée! C'est Dieu, c'est l'Eternel, qui, au haut des cieux, embrasse de ses regards le monde, la terre, l'infini. Il ne vole pas, il est transporté par les airs, entraînant tout avec lui; les quatre animaux, l'Aigle, le Lion, le Taureau, l'Ange, ne le soutiennent pas, ils l'accompagnent, et, la tête levée vers lui, ils crient, ils mugissent, ils s'exclament, à la vue, en face de la Toute-Puissance infinie, qui embrasse l'univers et les cieux. Au-dessous, à une distance que l'homme ne peut évaluer, s'étend, ou plutôt se devine la Terre; elle est quelque chose, elle existe, et elle montre par là

qu'elle est une création du Créateur; mais elle est si peu, qu'il semble qu'elle peut, à un signe, disparaître et s'évanouir, comme une fumée.

Mais Dieu! Dieu, comment est-il représenté? comment? je ne me le demande pas, je ne m'étonne pas de le voir tel qu'il est. Il a un corps, une figure, des traits, comme un homme, et je ne vois pas là un homme; des vêtements flottants l'enveloppent, il étend les bras, et ni son geste, ni ses vêtements, ni son corps, ne me rappellent la nature humaine. Je ne pense à rien de terrestre devant lui, je le suis planant au-dessus du monde, à travers lequel il va, et qu'il voit d'un regard. Je ne me lasse pas de le contempler, tant il est au-dessus de tout ce que j'imagine; je reste les yeux fixés sur cette image qui m'ouvre l'immensité et étend devant moi l'Infini; je suis enlevé à moi-même, et je n'ai d'autre impression, d'autre pensée, que celle de la Terre abaissée devant Lui, de ces cieux qui se taisent, et de ces êtres surnaturels, de ces anges qui l'accompagnent et qui, de toutes leurs forces, comme involontairement, comme inconsciemment, jettent à tous les vents du ciel, à tous les horizons, à toutes les parties du monde, ces mots sublimes, surhumains, dont on le nomme : *Très-Haut! Tout-Puissant! Eternel!*

Et ici, une remarque : il y a des gens délicats, qui ne voudraient pas qu'on donnât à Dieu un corps, une forme humaine. Et avec quoi, s'il vous plaît, figurerez-vous Dieu? Comment m'en donnerez-vous une idée? Dieu est un pur esprit, et n'a pas de corps, soit; mais, par quel moyen le ferez-vous voir à mes yeux? Et il faut que je le voie : j'en ai l'aspiration, j'ai besoin de son image, en attendant que je le voie réellement dans la vie à venir, à laquelle je crois. Mais, je le sais, il est difficile que l'on me donne, par l'image, une idée de Dieu, sous la forme humaine, et si, ici, je suis transporté, c'est qu'il ait été accordé à ce jeune homme au nom d'ange, le génie de représenter Dieu, de manière à me faire oublier l'homme et à ne voir que Dieu.

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

---

# VOYAGE EN CORSE[1]

---

XVII. — SILVAÏNA. PAUL DE FOZZANO. BATAILLE DES SORCIERS. ORAGE.

Quand une femme devient veuve en Corse, elle continue, si elle a des enfants, à habiter avec eux le domicile de son mari. Si elle n'a pas d'enfants, l'usage veut qu'elle n'y reste qu'un an, pour accomplir les devoirs de son veuvage; après quoi, elle doit quitter cette maison, où aucun lien ne la retient plus, pour rentrer dans sa famille.

Silvaïna passa donc à la Zouza la première année de son veuvage, emprisonnée dans une chambre obscure, les volets toujours fermés, pleurant, priant, chantant des *lamenti*, et pensant accomplir un devoir, en méditant des projets de vengeance. Elle était entièrement vêtue de noir; un voile noir la couvrait de la tête aux pieds; elle avait peint en noir ses ongles et ses dents naturellement fort blanches. Je vous montrerai à Sartène une maison appartenant à un prêtre et à sa sœur, dont les deux neveux ont été tués dans une inimitié de famille. Depuis de longues années, ils se sont, en signe de deuil, enfermés chez eux, sans jamais en sortir; seulement, un des meurtriers ayant été tué à son tour, et par suite un de leurs neveux vengé, ils ont ouvert à moitié leurs fenêtres, et n'ouvriront enfin le reste que lorsque le second neveu sera vengé. Qu'il y a loin de cette façon de faire à ce noble pardon des injures, que Jésus-Christ nous a enseigné par ses paroles et ses exemples!

Après sa première année de deuil, Silvaïna regagna le foyer paternel et se mit sous la protection de son frère, Paul de Fozzano, qui était alors chef de la famille. Les protecteurs naturels de la femme sont : le mari, le père, le fils et le frère. A défaut de

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1884.

ceux-là, les mœurs lui donnent le droit de choisir, parmi les parents les plus éloignés, celui qu'elle croit le plus apte à la défendre et à la venger. Silvaïna n'eut pas à faire ce choix, puisqu'elle avait un frère. Cette mission de *vengeur* était pénible et dangereuse, mais on se faisait honneur de s'en charger, on se la disputait en quelque sorte, et je serais embarrassé de vous citer un exemple où elle ait été répudiée par quelqu'un.

Un peu plus jeune que Ferrando, Paul de Fozzano n'était pas marié et se trouvait ainsi dans de meilleures conditions pour soutenir une vendetta. La nature et la fortune semblaient aussi s'être entendues pour le combler de leurs faveurs. Grand, bien fait, robuste, courageux et supérieur pour tous les exercices du corps, il a reçu une éducation brillante, et ses avantages intellectuels et physiques sont rehaussés par les plus belles qualités du cœur. Il n'a jamais vu Ferrando, et passerait près de lui sans le reconnaître; mais il a entendu raconter ses aventures et ses malheurs, et a conçu pour lui la plus vive sympathie. Il ne se dissimule pas d'ailleurs que les premiers torts sont du côté de son beau-frère, et que, dans sa pensée, la balle qui a cassé le bras à son ennemi, était destiné à lui donner la mort. En conséquence, il expose à sa sœur les raisons qui limitent en faveur d'un arrangement pacifique, mais, ainsi que nous l'avons dit, il a affaire à une femme violente et emportée qui ne sait pas pardonner.

— Si tu as peur du comte de la Rocca, répond-elle, mets-toi à l'écart, tu feras bien. Je saurai bien trouver, parmi nos bergers au besoin, quelqu'un qui prendra ma défense.

— Je ne crains homme qui vive, mais je crains Dieu qui a dit : *Homicide point ne seras;* je crains ma conscience, qui affirme que je ne suis pas en état *de légitime défense;* je crains le déshonneur, qui va s'attacher à mon nom, si je l'assassine dans un lâche guet-apens.

— A-t-il craint, lui, d'assassiner en guet-apens ton beau-frère?

— La position n'est peut-être pas tout à fait semblable, mais le fût-elle que le crime de l'un ne saurait excuser et autoriser celui de l'autre. Toutefois, pour prouver ma bonne volonté, le duel étant admis dans les pays les plus civilisés, je vais le provoquer en duel.

— En duel!... Est-ce que le duel est dans nos mœurs et nos usages? Est-ce qu'on le comprendrait chez nous? C'est la vendetta qu'il me faut. Avec celle-là, je suis sûre d'être vengée, attendu que

le coupable est toujours sa première victime. Avec ton duel, il est possible que ce soit toi qui succombes, et que le meurtrier de mon mari et de mon fils devienne aussi le meurtrier de mon frère.

— Pour te montrer à quel point je tiens à te plaire, je vais d'abord le traduire devant les tribunaux. Les Génois détestent le comte de la Rocca et comme la justice est à leurs gages et à la solde du gouverneur de Bonifacio, elle se fera, sois-en sûre, un devoir de le condamner avec rigueur, pour s'attirer leurs bonnes grâces. Et puis, si cela ne suffit pas, nous prendrons d'autres mesures.

En même temps, il adresse à Ferrando un pli contenant ces mots :

« Vous êtes le dernier homme que j'aurais voulu avoir pour ennemi : mais, puisque l'inexorable nécessité l'ordonne, je viens vous demander raison de la mort de mon neveu, je vous déclare que, à mon très grand regret, je dépose contre vous une plainte à la junte suprême de Bastia ; et, si justice n'est pas rendue, vous aurez à vous garder. »

Cette démarche faite, pour gagner du temps et donner satisfaction à sa sœur et à l'opinion publique, Paul de Fozzano prend avec un de ses domestiques la route de Bastia, raconte les faits au président de la junte suprême, dépose sa plainte et demande justice. Il comprend que Ferrando, ayant donné la mort, mérite châtiment, mais il comprend aussi qu'ayant été lui-même cruellement provoqué, il a droit aux circonstances atténuantes les plus larges. Il espère donc, ou bien qu'il ne sera condamné que par contumace, ou que sa peine sera relativement légère et qu'ils pourront ainsi échapper aux horreurs de la vendetta.

Pour aller de Fozzano à Bastia, on n'a aujourd'hui que l'embarras du choix, quant à la route à prendre : route par Ajaccio, Vizzavona et Corté ; route par Bonifacio et la côte orientale ; route forestière de Propriano à la Solenzara, se reliant à la précédente ; route de Sartène à Corté, par le centre de l'île... Au temps de Paul de Fozzano, il n'existait qu'un seul et unique chemin, sans poteaux, sans garde-fous, sans fossés et sans bornes ; limité dans sa longueur, illimité dans sa largeur, se brisant çà et là au pied des contreforts de la chaîne centrale, non moins difficiles à franchir que les remparts de Babylone, avec leurs 350 pieds de haut, leurs 90 pieds de large et leurs vastes fossés toujours pleins des limpides eaux de l'Euphrate. Lorsque vous avez pu vous arracher sain et sauf des

vallées, des gorges, des ravins, des makis inextricables, qui se rencontrent à chaque pas et conduisent au pied de la grande chaîne qui sépare les deux bandes, il vous reste à exécuter l'ascension la plus périlleuse qui se puisse imaginer, figurez-vous une *échelle* presque verticale, de 1500 à 2000 mètres, dont les degrés ont été parfois taillés de main d'homme sur une longueur de plusieurs kilomètres et qu'il faut escalader, au risque de redescendre brusquement, tête première et à l'envers. Et, si vous êtes parvenu à exécuter sans accidents ce tour de force, vous n'êtes pas quitte pour cela, car il vous reste à opérer la descente bien plus difficile encore que l'ascension. Il est presque impossible de la faire autrement qu'à la façon des écrevisses; il est prudent de ne pas regarder à droite et à gauche, de peur d'être attiré par le vide. Nous n'y passons jamais sans frémir; seuls, nos petits chevaux et nos chèvres montent et descendent sans avoir le vertige. Paul de Fozzano prit à travers champs et passa de la bande occidentale dans la bande orientale par le col de Vizzavona, point culminant de la route actuelle d'Ajaccio à Bastia et qui s'élève à 1145 mètres. C'était justement la veille de la Saint-Pierre; la nuit le surprit non loin du Monte d'Oro, et il dut coucher dans une cabane de berger.

Dans nos campagnes, comme en Sardaigne, on croit encore aux revenants et aux sorciers. S'il vous arrive de passer la nuit dans un hameau, surtout par les longues soirées d'hiver, vous pourrez voir, au milieu d'une foule attentive et émue, un de ces graves artistes interroger les entrailles d'un agneau ou d'un cabri fraîchement immolé; compter solennellement les mouvements de ses nerfs et de ses fibres et prédire d'après cela l'avenir, comme faisaient autrefois les aruspices de Rome; mais, non moins habiles que leurs devanciers, ils savent, par la forme de leurs réponses, sauver leur réputation de devins. Ainsi, j'assistai dernièrement du côté de Tizzano à une scène de ce genre. Après avoir fait une foule d'observations et de signes bizarres, l'opérateur se recueillit et déclara d'une voix sépulcrale que, avant trois mois, il mourrait une femme, un homme et un enfant dans un rayon de 5 kilomètres. J'eus beau faire remarquer que, pour des prédictions de ce genre, il n'est pas besoin d'être sorcier, attendu que le premier venu en peut faire autant, l'assistance demeura convaincue que cet homme venait de faire un voyage dans les profondeurs des secrets providentiels, et n'était autre qu'un vrai prophète. Chacun lui donna deux sous.

Il est triste assurément de voir une portion de l'espèce humaine livrée à de telles erreurs et dupes de pareils charlatans : mais l'est-il moins de voir les lauréats de la civilisation, les Parisiens, par exemple, affluer chez les somnambules et les tireuses de cartes, se presser autour des armoires mystérieuses et des tables tournantes?

Les deux bandes qui composent la Corse diffèrent par le caractère, les mœurs, le langage, et n'ont pas l'une pour l'autre une merveilleuse sympathie. On est plus espagnol dans la bande occidentale, où se réfugièrent nombre de chrétiens, pour échapper à l'invasion des Maures, et où l'on trouve, du côté de Calvi, des villages en ruines, qui s'appelaient Séville, Cordoue, Grenade... On est plus italien sur la côte orientale; la race indigène s'est surtout conservée au centre et dans le sud.

Chaque bande a ses sorciers spéciaux, qui ne semblent pas non plus vivre entre eux en parfaite intelligence. Est-ce jalousie de métier, rivalité d'influence, animosité de race, calcul d'intérêt personnel? On ne le sait pas au juste, mais ce que l'on ne met pas en doute c'est que, chaque fois que l'occasion s'en présente, ils ne manquent jamais de se jouer réciproquement de mauvais tours.

Non loin du Monte D'Oro, sur le point le plus élevé de la chaîne de séparation, se trouve un vaste plateau, nu et déboisé, mais bordé d'arbres séculaires; c'est un terrain neutre entre les deux bandes. D'après un vieille légende, partout acceptée comme article de foi, la veille de la fête de saint Pierre, à l'heure de minuit, tous les sorciers orientaux et occidentaux enfourchent leurs balais, s'élèvent dans les airs et viennent, comme une troupe d'oies sauvages, s'abattre sur le plateau en question. Là, après s'être rangés en bataille, ils se livrent jusqu'à l'aurore un de ces combats fantastiques, plus faciles à rêver qu'à décrire, se frappant du balai, du pied et du poing, se déchirant des dents et des ongles; les autres armes sont prohibées. Au milieu du plateau, sur un trône d'ébène, siège la Mort en qualité de juge, et quatre diables de l'enfer lui servent d'assesseurs.

Le combat dure jusqu'à ce que l'un des deux partis meurtri, brisé, n'en pouvant plus, entre en déroute, et que chacun s'en retourne, comme il était venu. Et cette fameuse bataille, où jamais personne ne périt, ne se livre pas sans motif, pour le plaisir de donner des coups et d'acquérir de la gloire; elle a une cause plus

élevée, qui intéresse tout le monde, attendu que les sorciers victorieux rejettent pour un an la mortalité sur la bande vaincue, et la détournent de la leur. Aussi, quand d'un côté des monts, il meurt plus de monde que de l'autre, on entend les habitants dire avec amertume : *On voit bien que nos sorciers ont été vaincus la veille de la Saint-Pierre!* Le domestique, qui croyait à la légende, au moins autant qu'à l'Evangile, voulait aller passer la nuit sur le fameux plateau, pour assister à ce spectacle unique. Paul de Fozzano ne put l'en détourner, qu'en lui affirmant sérieusement que le champ-clos était interdit aux simples mortels ; et que quiconque osait s'y introduire, sans pouvoir présenter son brevet de sorcier, recevait immédiatement un coup de faulx qui le coupait en deux.

Ses affaires terminées à Bastia, Paul de Fozzano s'en retourne par la côte orientale. Cette côte, la plus belle et la plus fertile portion de l'île, n'est qu'une plaine légèrement ondulée, longue de 40 lieues environ, et large de 7 ou 8 kilomètres à peine. Cette plage aujourd'hui déserte contenait autrefois les grandes villes d'Aléria, Mariana et autres, dont il reste à peine quelques vestiges; leurs ruines sont attribuées aux Arabes. Arrivés à l'embouchure de la Sollenzara, petit fleuve qui tombe dans la mer Tyrrhénienne, ils prennent vers la droite et s'engagent dans une série de montagnes superposées, qui les conduisent aux *fourches de Bavella.*

On appelle ainsi une suite d'aiguilles et de pyramides granitiques, qui forment une sorte de claire-voie entre les deux bandes, et ressemblent de loin aux *dents d'une fourche* plantée en terre. Séjour du mouflon et de l'aigle, Bavella présente un merveilleux coup d'œil, d'où l'on découvre l'Italie, la Sardaigne, la Sicile, et l'on voit courir sur les deux mers les navires de toutes les nations. Grâce à des dispositions locales, il s'y produit des effets d'ombre et de lumière, qui vous jettent dans l'admiration et l'extase.

A la nuit tombante, nos voyageurs franchissaient les sommets dénudés de Bavella, pour entrer dans la sombre région des sapins, lorsque de lointains éclairs annoncèrent l'arrivée de l'orage. Il tonne rarement en Corse, et plus souvent en hiver qu'en été; mais dans ce pays des extrêmes, la foudre ne murmure pas; elle gronde, mugit, rugit, et semble vouloir tout mettre en poudre; un orage de nuit, c'est le choc de tous les éléments, le bouleversement de la nature, un véritable cataclysme.

Bientôt, en effet, voici les éclairs, la foudre et les roulements du

tonnerre; les arbres crient, se brisent, s'arrachent sous les efforts des vents; une pluie diluvienne comble les ravins, entraîne les rochers et se précipite avec fracas dans les bas-fonds; les moindres plis de terrain sont des torrents impétueux. Que devenir au milieu de tant de dangers, aggravés par une obscurité profonde? Fozzano est à 30 kilomètres; mais la Zouza n'est qu'à deux pas; c'est sur ce point évidemment qu'ils doivent se diriger. Les voilà donc allant à tâtons, s'appuyant aux rochers, s'accrochant aux arbres, abandonnant leurs chevaux, qui ne leur sont qu'un embarras, cherchant à la lueur des éclairs les premières maisons de la Zouza, quand une grande croix, plantée en plein champ, leur fait comprendre qu'ils ont fait fausse route, et se trouvent à Quenza, le pays de leurs ennemis; ils se sont tenus trop à droite et trop haut. La Zouza, je vous l'ai dit, n'était pas encore chrétien; les croix, au bord des chemins étaient remplacées par des amas de pierres superposées, et l'on y voit encore aujourd'hui des gens qui reçoivent le même jour les sacrements du baptême, de l'Eucharistie et du mariage.

L'orage durant toujours, ils avancent péniblement, au risque d'être précipités, noyés ou écrasés : mais vient un moment où, cernés par deux torrents, il leur est impossible de faire un seul pas; les pierres et les arbres roulent autour d'eux; la mort est là prochaine, inévitable, d'autant plus qu'à la suite d'une chute grave, le domestique ne peut plus se tenir debout.

### XVII. — LES ENNEMIS EN PRÉSENCE. RÉCONCILIATION.

Tout à coup le son d'une cloche peu éloignée se fait entendre; elle sonne le couvre-feu, ou bien, comme cela se fait en certains pays, aux jours des tempêtes, elle appelle les pauvres voyageurs, qui ont perdu leur route et risquent de périr. Ils y répondent par des cris de détresse, espérant que, leurs voix étant entendues, quelqu'un daignera venir à leur secours.

D'une des fenêtres du château, Ferrando et sa femme contemplaient en ce moment les merveilleuses horreurs de cette scène nocturne, une des plus magnifiques que la nature puisse offrir à nos yeux, si elles n'étaient exposées à produire des accidents et des désastres. La voix des voyageurs étant arrivée jusqu'à eux, Ferrando comprend que quelqu'un est en péril, rassemble ses gens, leur donne des torches enflammées, se met à leur tête et se dirige du côté d'où

semblent venir les cris. Ce n'est pas un mais vingt torrents qu'ils ont à franchir avant d'arriver aux naufragés, et encore n'y parviennent-ils qu'en faisant la chaîne et se donnant la main. Ceux-ci, réfugiés sous un rocher que battent deux masses d'eau, et qui peut comme tant d'autres être arraché de sa place et passer sur eux, reprennent courage et redoublent leurs cris, à la vue des secours qui leur arrivent. Le sauvetage opéré :

— Où sommes-nous, dit Paul de Fozzano; et quel est le généreux bienfaiteur auquel nous devons notre salut?

— Vous êtes à Quenza; je suis le comte Ferrando de la Rocca, qui s'estime très heureux de vous avoir été utile et vous prie d'accepter l'hospitalité dans son château.

— Et vous, comte de la Rocca, savez-vous qui je suis?

— Vous êtes un enfant de Dieu, un membre de la grande famille humaine, pour laquelle j'ai eu le bonheur de faire ce qu'en pareille occasion, je serais bien aise que l'on fît pour moi.

— Je suis le beau-frère de Simon Paolo, le frère de Sylvaïna, l'oncle du malheureux jeune prêtre qui a été tué à la Zonza; je suis Paul de Fozzano dont vous avez dû recevoir la déclaration de guerre et qui vient de déposer une plainte contre vous.

— J'ai péché pour n'avoir pas su préférer ma conscience à l'opinion publique, le pardon des injures à la vendetta. Poursuivez-moi, vous êtes dans votre droit. Dans un moment d'égarement, j'ai commis un grand crime, et je l'ai regretté tellement que, si le suicide n'eût été un second crime, je vous aurais épargné la peine de me poursuivre et de vous venger, mais je n'en suis que plus heureux d'avoir pu vous rendre service. Entrez donc, s'il vous plaît; vous êtes ici en sûreté autant qu'à Fozzano.

La comtesse apporte des vêtements et du linge; car ceux de ses hôtes sont complètement mouillés, et une table se dresse, chargée de ce que le château renferme de meilleur. Le lendemain, on ramène les chevaux abandonnés, Ferrando accompagne Paul de Fozzano jusqu'aux limites de son territoire, met pied à terre et lui dit avec amertume :

— Ici finissent mes propriétés, et vous cessez d'être mon hôte, pour redevenir mon ennemi.

— Non, s'il plaît à Dieu, je ne redeviens pas votre ennemi; nous ne sommes pas faits pour nous livrer la guerre. Ayez seulement en moi la confiance que j'ai en vous; et daignez me suivre à Fozzano,

Ferrando congédie son escorte, et le suit seul avec un seul domestique. Il n'ignore pas que Sylvaïna se trouve à Fozzano, et lui porte une haine implacable, hélas! trop bien justifiée. Paul dont le cœur droit ignore les détours, le présente à la veuve de Simon qui ne le connaît pas, et lui adresse les paroles conservées par la tradition :

— Que ferais-tu, ma sœur, si tu tenais dans tes mains le meurtrier de ton fils?

— Je le tuerais à coup d'épingles; je boirais son sang, et lui dévorerais le cœur.

— Que ferais-tu, si tu possédais sous ton toit l'homme qui a sauvé la vie à ton frère!

— Je tomberais à ses pieds, et lui embrasserais les genoux comme à un ange venu du ciel.

— Eh bien! Sylvaïna, ma sœur, lève les yeux et regarde... L'homme que tu as devant toi, est en même temps le meurtrier de ton fils et le sauveur de ton frère; sans lui j'aurais infailliblement péri; et tu serais seule en ce bas monde. Nous le tenons; ordonne; il lui sera fait comme il te plaira!

Dans la tête et le cœur de Silvaïna, il s'éleva en ce moment un orage non moins violent que celui qui venait d'ébranler les hauteurs de Bavella; mais enfin la bonne inspiration eut le dessus; le pardon fut accordé de part et d'autre; la paix fut scellée aux pieds de l'autel, et le pays se vit délivré d'une inimitié, qui, grâce au caractère et à la position des adversaires, aurait infailliblement produit les résultats les plus funestes.

Depuis cette époque, l'existence de Ferrando s'écoula calme et paisible dans le soin de ses propriétés et la pratique de toutes les vertus. On n'en raconte plus rien de bien saillant. Sinon deux faits que je vais vous dire, pour éclairer ce caractère assez remarquable.

Les bergers des pays voisins conduisaient souvent leurs troupeaux dans les pâturages du mont Coscione, et lui causaient ainsi de notables dommages. Un de ses fils, âgé de vingt-deux ans, se met un jour en tête de réprimer ces courses désastreuses, prend avec lui quelques hommes armés et se dirige vers la montagne, bien décidé à emmener captifs tous les animaux qu'il trouvera en délit. C'était un jeune homme violent et emporté.

Les bergers naturellement prennent la défense de leurs bêtes

qu'ils ne veulent pas laisser enlever ; d'où une grosse querelle, dans laquelle le jeune seigneur frappe l'un d'entre eux avec tant de violence qu'il lui ouvre le crâne et le tue, mais le châtiment ne se fait pas attendre ; car presque au même instant, il reçoit lui-même une balle dans le cœur et tombe à côté de sa victime.

En apprenant cet affreux événement, Ferrando éprouve un violent accès de colère, mais quand la nature a prélevé ses droits, il se fait rendre un compte exact de tous les détails de l'affaire et s'écrie :

— Ce jeune insensé n'est pas mon fils, et il n'a que ce qu'il a mérité. Qu'on le mette donc en terre comme un étranger... Et les meurtriers que font-ils?

— Ils sont plongés dans la consternation, et prêts à subir la peine qu'il vous plaira de leur imposer, même la mort.

— Que demain, à dix heures du matin, ils se rendent ici.

Le lendemain, il leur adresse de sévères et justes observations, leur fait servir à dîner et pardonne.

Un autre de ses fils, grand amateur de chasse et non moins intolérant que le premier, rencontre un jour dans une de leurs forêts un pauvre petit orphelin, qui y promène son maigre troupeau. Il se contente de tirer les oreilles à l'enfant, et de lui tuer trois ou quatre moutons. L'enfant porte plainte à Ferrando, qui fait appeler le coupable, et lui dit.

— Qu'est-ce qu'on raconte de vous, mon cher fils? Est-il vrai vrai que vous ayez tiré les oreilles à ce petit garçon, et tué plusieurs de ses moutons?

— Si on laissait faire ces misérables, ils seraient bientôt les maîtres chez nous.

— Les pauvres sont les amis de Dieu, et le riche leur doit le superflu de ses biens. Pour avoir oublié cette vérité, vous garderez quinze jours les arrêts dans votre chambre. De plus, sur l'argent de vos menus plaisirs, il sera retenu pour payer les moutons que vous avez tués. Enfin, pour réparer l'outrage que vous lui avez fait, et qu'il méritait d'autant moins que son père est mort à mon service, dans l'île de Candie, je lui donne la forêt en question, avec la ferme qui en dépend et le prix en sera imputé sur votre part dans mon héritage ; car il n'est pas juste que vos frères et vos sœurs payent vos sottises.

La donation eut lieu, et les descendants de l'orphelin jouissent encore de la forêt et du domaine.

Décius, l'aîné de ses enfants, est devenu presque légendaire par son bon sens et sa sagesse. Aujourd'hui encore, dans le pays de Quenza et de Portovecchio, il n'est pas rare d'entendre dire : *Ah! si Décius était là! Décius l'avait bien prédit! Savoir ce qu'en penserait Décius! Décius ne serait pas de cet avis.*

Il ne manquait pas non plus de talent pour la poésie. Voici de lui trois vers passés en proverbe, et dont l'idée semble assez juste :

*Battesi il gallo, prima di cantare,*
*Per far capire alla gente ignorante*
*Che, prima di parlar, si suol pensare.*

Ce qui veut dire : *Le coq bat des ailes avant de chanter; pour faire comprendre aux ignorants qu'avant de parler il faut penser.*

Enfin, on cite de lui un fait aussi sensé qu'original. Sous les Génois, tout était vénal en Corse, les charges militaires et les fonctions civiles. Décius, qui avait pour eux autant de mépris que de haine, ne pouvait souffrir que plusieurs de ses concitoyens et même de ses parents prissent du service dans leurs troupes, et pour mettre un terme à ce honteux trafic, voici le moyen qu'il imagina.

Certain jour à l'insu de tout le monde, il se rend à Gênes, va trouver le ministre de la guerre, et lui achète trois brevets de capitaines pour trois des siens, nommés Brusco, Léoné, Léambruno. Le ministre y consent d'autant plus volontiers, qu'il croit voir dans cette démarche un commencement de ralliement et de soumission de la part d'une des plus grandes familles du pays,

A quelque temps de là, un délégué général vient à Porto-Vecchio pour inspecter les miliciens et les officiers à la solde de la république. Alors, comme aujourd'hui, ces spectacles avaient le privilège de passionner les esprits et d'attirer la foule. La place, donc, était encombrée de monde; les armes étincelaient au soleil, et les brillants panaches s'agitaient au gré du vent; l'inspecteur était enchanté. Seulement, ils ne pouvaient comprendre que les capitaines Brusco, Léoné et Léambruno ne répondissent pas à l'appel de leur nom, d'autant plus qu'ils étaient fort exacts à payer le tribut mensuel, attaché à leur grade. Après un nouvel appel, sans résultats, il éclate en protestations contre les trois retardataires, et déclare qu'il va faire sur eux le rapport le plus sévère, quand tout à coup un cri formidable s'élève de tous côtés, suivi

d'éclats de rire, de bravos et d'applaudissements à ébranler les colonnes du ciel!

Ce sont les trois retardataires, qui arrivent au pas de course, épée au côté, casque au front, tunique galonnée sur le dos; Décius les pousse devant lui à coups de cravache, mais, comme ils approchaient de l'inspecteur général, voilà qu'il vient à passer, au coin de l'église, une dame à quatre pieds, escortée d'une foule de courtisans; et aussitôt, sans respect pour leur costume, leur grade et la présence du général, les capitaines Brusco, Léoné et Léambruno prennent par la gauche et s'élancent à la poursuite de la belle Hélène; les trois capitaines étaient trois chiens de chasse!

Si la foule riait, l'inspecteur ne riait pas. Il fit même à Décius un procès pour outrage à l'armée génoise, procès qu'il gagna et perdit en même temps; car, si Décius fut condamné à une grosse amende, tous les rieurs furent de son côté, et des Corses qui s'étaient enrôlés dans cette armée, la plupart rougirent de leur faiblesse, et abandonnèrent ses rangs.

Voilà, Messieurs, en quelques mots l'histoire d'un de nos anciens bandits. Puisse-t-elle vous avoir intéressés!

— Elle nous a intéressés d'un bout à l'autre : mais ce qui nous étonne, c'est que vous donniez à Ferrando la qualification de bandit, quand, avec ses idées chevaleresques, des sentiments nobles et élevés, il mérite celle d'honnête homme, aussi bien que qui que ce soit.

— Nous l'appelons bandit, pour deux raisons : D'abord, parce qu'en tuant le Piévano, il s'est créé une inimitié personnelle, qui l'a fait non pas garder le makis, mais s'exiler pendant deux ans sur la terre étrangère; ensuite, parce qu'il a accompli, à l'égard de Simon Paolo, un acte de véritable vendetta qui, sans l'heureuse circonstance d'où résulta la paix, aurait attiré sur lui les poursuites de la force armée et de deux familles puissantes, qui ne lui auraient laissé ni trêve ni repos.

— Mais, enfin, on ne saurait nier que, dans l'affaire du Piévano, il ne fût en état de légitime défense; qu'il n'ait donné la mort qu'à son corps défendant et pour sauver sa propre vie; que, dans celle de Simon Paolo, il n'ait été provoqué et mis aussi en état de légitime défense par la tentative d'assassinat dont il fut l'objet.

— Passe pour le Piévano; il y avait là non seulement défense légitime, mais urgence; et, dans tous les pays du monde, Ferrando

eût été acquitté : il en eût été de même dans l'autre cas, s'il eût fait feu au moment où son adversaire tirait sur lui et lui cassait le bras; mais, après plusieurs mois, sur une méchante raillerie; quand il n'y a plus ni défense légitime ni urgence; quand, loin de menacer sa vie, Simon Paolo se sauve et se cache de lui, tuer le fils en place du père et faire deux victimes pour une, c'est un assassinat des mieux caractérisés, accompli avec préméditation, en guet-apens et sans nécessité aucune!

— Mais les mœurs et l'opinion publique du pays ne sont-elles pas pour lui une excuse?

— Contre la loi de Dieu, il n'y a pas d'excuse. Les mœurs, les préjugés, l'ignorance, l'éducation et autres causes semblables peuvent créer à l'assassin des circonstances atténuantes, mais elles ne peuvent innocenter le crime, et Ferrando était criminel. C'est une vérité qu'il faut proclamer d'autant plus haut, qu'on est plus porté à l'oublier en Corse.

Du reste, je ne conteste ni les beaux côtés de son caractère, ni les qualités de son esprit et de son cœur, mais ces choses n'ont rien d'incompatible avec notre banditisme.

G Faure.

---

# LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

---

Une réparation. — I. *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne*, par A. Michel. (Plon.) — II. *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. Lagrange, tome III. (Poussielgue.) — III. *Jean de Witt*, par Ant. Lefèvre Pontalis. (Plon.) — IV. *Un homme d'État russe* (*Milutine*), par A. Leroy-Beaulieu. (Hachette.) — V. *Fénelon à Cambrai*, par Em. de Broglie. (Plon.) — VI. *Montalembert*, par Mgr Ricard. (Plon.) — VII. *Du rétablissement de la monarchie*, par Carugini. (Palmé.) — VIII. *Les Finances de la République*, par Le Trésor de la Rocque. (Calmann-Lévy.) — IX. *Le Prêtre et le franc-maçon*, par J. Nicolas. (Bloud et Barral.) — X. *Dom Bosco et la pieuse Société des Salésiens*, par A. du Boys. (J. Gervais.) — XI. *Mon portefeuille*, par A. d'Arres. (Palmé.) — XII. *Molière, la critique idéale et catholique*, par A. Charaux. (Lefort.) — XIII. *L'Ancienne Université de Louvain* (1740-1797), par A. Verhaegen. (Liège, Société bibliographique belge.) — XIV. *Gaulois et Germains : après Sedan*, par le général Ambert. (Bloud et Barral.)

Commençons par une réparation. L'article de *la Revue* où nous avons rendu compte des deux biographies de Théophraste Renaudot nous a valu une réclamation. M. G. Hatin se plaint que nous lui ayons attribué, en même temps qu'à M. de la Tourette, des doctrines rationalistes, et affirme qu'il ne sache pas *en avoir jamais fait montre*. Nous sommes trop heureux de rencontrer des écrivains qui repoussent comme une injure l'épithète de libre penseur, et nous donnons très volontiers acte à ce consciencieux érudit de son éloignement pour une qualification qu'il répudie.

## I

*La Correspondance de Mallet du Pan avec la cour de Vienne* offre un intérêt considérable. On connaît la valeur personnelle de

l'auteur, préparé par son caractère sérieux et réfléchi, par ses travaux comme rédacteur du *Mercure de France*, par les missions diplomatiques confidentielles dont il avait été chargé par Louis XVI, au rôle que la confiance de l'empereur d'Allemagne lui assignait. Ce qui ajoute à l'importance de ses informations, c'est qu'elles s'appliquent à une période qui a été moins fouillée que les autres, bien que décisive pour le sort de la révolution. Les cent vingt-huit lettres comprises dans le recueil que M. A. Michel présente au public sont, en effet, échelonnées du 28 décembre 1794 au 26 février 1798; elles embrassent, par conséquent, presque tout l'espace de temps qui sépare le 9 thermidor de l'invasion de la Suisse par les Français. Or, quand on considère l'ensemble de la Révolution, l'attention se porte principalement sur les premières assemblées qui déchaînèrent le torrent, et sur la Convention qui se laissa emporter par ses flots furieux. Après la Convention, les hommes se rapetissent, les événements perdent de leur ampleur tragique, l'intérêt languit. Même pour beaucoup d'observateurs superficiels, la Convention se résume dans le Comité de salut public, et le Comité de salut public dans Robespierre. Une fois le tyran abattu, la pièce semble finie, il n'y a plus que des comparses, dont les tirades insignifiantes ne méritent pas d'occuper les spectateurs. Ce jugement sommaire manque d'exactitude. S'il est vrai que les hommes qui figurent sur la scène après le 9 thermidor échappent par leur bassesse aux considérations élevées de l'historien, les faits qui s'enchaînent avec plus de logique qu'on ne croit communément l'emportent par leur gravité sur les journées épouvantables qui les avaient précédés et qui demeurent dans toutes les mémoires, parce que leurs conséquences se sont prolongées bien davantage. Le 9 thermidor marque, à certains égards, le point culminant de la Révolution considérée comme un drame. Auparavant, la nation affolée ne s'appartient pas, presque toutes les classes qui la composent se précipitent avec une frénésie sans égale vers l'inconnu. Après la Terreur, une réaction se produit, on constate avec consternation le chemin parcouru, on voudrait retourner en arrière. Mais, en vertu de ce que les anciens auraient appelé l'arrêt du destin, et que nous regardons, nous, comme un châtiment providentiel, on ne peut opérer ce retour salutaire. Par quel entre-croisement d'intrigues, de rancunes, de lâchetés, de remords, d'indifférence, d'infatuation coupable et d'égoïsme, cette impuissance à arrêter le

cours de la Révolution se manifeste-t-elle? La lecture de la *Correspondance de Mallet du Pan* fournit la meilleure réponse à cette question.

Nous avons déjà montré dans une précédente étude, à propos de l'ouvrage de M. A. Lebon sur *l'Angleterre et l'émigration française*, que des tentatives pour rétablir la royauté en France n'avaient cessé de se succéder dès après le 10 août, et que bien des fois on avait été sur le point de toucher au but. Et cependant on a perpétuellement échoué. Pourquoi ce suprême et lamentable échec? La vraie raison, à nos yeux, c'est une raison morale. La France était, elle est encore, hélas! atteinte du mal de la Révolution, et c'est un mal dont elle ne veut pas guérir. Nous parlions tout à l'heure du drame de la Révolution; ce drame, alors tout récent, fit horreur aux contemporains du 9 thermidor, et il épouvante encore aujourd'hui leurs arrière-neveux. Mais à côté du drame, il y avait la doctrine, et cette doctrine même, cause rationnelle de tous les actes criminels accomplis, exerçait une séduction toute-puissante sur tous les esprits qui raisonnaient alors — ou qui déraisonnaient — et qui menaient les autres. Ceux même qui combattaient le fait révolutionnaire subissaient l'influence de l'idée révolutionnaire. M. Forneron nous montre dans son *Histoire de l'émigration* les soldats de l'armée de Condé se disputant les brochures philosophiques, tout imprégnées du même esprit qui faisait inaugurer le culte de la Raison sur les autels de Notre-Dame. Comment, dans ces conditions, aurait-on pu triompher de la Révolution?

Il ne faut pas se le dissimuler : Mallet du Pan, esprit froid, sagace, observateur, un peu terre à terre, ne se tient pas habituellement dans ces régions. Bien que très hostile au mouvement révolutionnaire dont il a le mérite d'apercevoir fort bien et de signaler à son auguste correspondant le caractère propagandiste, bien que très respectueux du droit, de la justice, de la religion, bien que désirant passionnément la restauration de la monarchie et la paix générale, il s'élève rarement aux considérations philosophiques et religieuses qui donnent tant de prix aux vues autrement profondes du comte de Maistre. Nous estimons que le calvinisme de Mallet du Pan devait rétrécir pour lui son horizon. Mais cette absence même de spéculation rationnelle, cet éloignement pour tout ce qui pourrait rappeler même de loin le mysticisme, font ressortir d'autant mieux l'impartialité de ses appréciations que

fortifiaient, d'ailleurs, son horreur de l'exagération et son amour désintéressé du vrai. Il retrace donc, avec une rare fidélité, tous les événements à mesure qu'il les voit s'accomplir, et il excelle à en discerner les causes prochaines. Ses prévisions de l'avenir ne sont guère moins fermes, quoiqu'à vrai dire, contrairement aux assertions un peu trop complaisantes de son éditeur, il se soit quelquefois trompé. Mallet du Pan, au foud, n'avait rien du prophète, et de Maistre lui-même est loin d'avoir toujours pénétré cet inconnu que Dieu s'est réservé.

Veut-on un exemple de la sagacité de Mallet du Pan et de sa claire vue des dispositions générales des esprits, qui est un de ses mérites particuliers? Qu'on lise la page où il expose quelles sont les passions nationales, au lendemain du 9 thermidor, c'est-à-dire, à ce moment psychologique où, nous l'indiquions tout à l'heure, le peuple français éprouvait au plus haut degré le sentiment de la lassitude et semblait porté à revenir en arrière.

Les passions nationales, dit Mallet du Pan, « ce n'est point aujourd'hui le fanatisme de la liberté. La masse du peuple, devenue indifférente à la république comme à la royauté, ne tient plus qu'à des avantages locaux et civils de la Révolution. Ce n'est pas l'ambition d'exercer de nouveau sa souveraineté, l'usage qu'en ont fait ses représentants et la tyrannie de Robespierre l'ont suffisamment désabusé. Après avoir supporté, sans avoir osé en murmurer, les excès du plus effroyable despotisme, il ne lui reste que le courage de la résignation, et il recevra la loi de tel maître qui saura l'enchaîner par les motifs de ses craintes ou de ses espérances. »

Peut-on plus explicitement prédire le règne et l'autorité absolue de Napoléon?

Mallet du Pan poursuit en exposant les sentiments qui se manifestent le plus souvent. Ils consistent :

« Dans le préjugé que les puissances coalisées n'ont d'autre projet, en faisant la guerre, que celui de démembrer la France. »

(C'était plus qu'un préjugé, c'était un jugement bien fondé et solidement motivé.)

« Dans le préjugé qu'on ne ferait grâce à aucun de ceux qui, depuis 1789, ont eu à se reprocher des erreurs d'opinion ou des erreurs de conduite, et que la nation n'aurait d'autre chaîne que de passer sous les lois des étrangers, ou d'être livrée à discrétion aux princes et aux émigrés français;

« Que les malheurs de la Révolution sont passagers, mais que ceux de la conquête sont éternels, comme le régime de fer sous lequel on réduirait la nation.

. . . . . .

« Ces préventions diverses, dont plusieurs sont exaltées jusqu'à l'enthousiasme, entretiennent dans la nation cinq passions fondamentales :

« Haine sourde contre la Convention redoutée et obéie, et haine contre les puissances belligérantes;

« Aversion pour la royauté, non pour elle-même, mais parce qu'on la craint rétablie et soutenue par des soldats étrangers;

« Effroi d'une contre-révolution qui mettrait les vies et les fortunes de tous les complices actifs ou passifs des crimes commis, à commencer par le régicide et à finir par le vol des rentes féodales, à la merci des souverains étrangers et des Français absents (émigrés) ;

« Vanité nationale, qui repousse l'affront de recevoir la loi des étrangers, qui exalte l'attachement à la doctrine de l'indépendance et de l'intégralité du royaume ;

« Enfin la passion la plus ardente et la plus générale est celle d'atteindre le terme quelconque de la Révolution et d'être délivré de la guerre. »

Il résulte de la lecture attentive des correspondances hebdomadaires de Mallet du Pan que l'immense majorité de la nation ne tarda pas à se sentir profondément dégoûtée de la république qui, même durant sa période de modération relative, ne cessait d'inquiéter tous les intérêts et se jouait de toutes les existences, aboutissait à la ruine générale et à une disette menaçant de dégénérer en famine. Quel charme de vivre sous un gouvernement où les assignats, monnaie légale, étaient réduits à la valeur de 3 ou 4 pour 100, et où chaque jour, à Paris, des citoyens mouraient, à la lettre, d'inanition. Tout le monde donc, sauf le petit nombre de ceux qu'enrichissaient l'agiotage ou les fournitures aux armées, maudissait la Convention et soupirait après le retour de la royauté; mais on gémissait en silence et aucun soulèvement avec des chances sérieuses de succès n'avait lieu, parce qu'on manquait de programme, de chefs, en un mot de direction. Les menaces et les rodomontades des émigrés indisposaient, d'ailleurs, la masse de la nation qui ne voulait, à aucun prix, de l'ancien régime. Si le Régent, devenu bientôt Louis XVIII, avait eu assez d'intelligence de

la situation et assez d'énergie pour renoncer à des revendications compromettantes et faire certaines concessions aux préjugés et aux intérêts du temps, il eût pu rétablir la monarchie, car il s'était formé un parti royaliste jusque dans le sein de la Convention. Le mérite de Mallet du Pan est d'avoir eu la sagacité d'apercevoir et le courage de signaler ces dispositions de l'esprit public. Malheureusement il ne fut pas écouté. Des conseils téméraires et obstinés prévalurent à la petite cour de Vérone pendant que les puissances étrangères, peu soucieuses au fond de ramener l'ordre en France, sacrifièrent leurs trésors, la vie de leurs sujets et leur honneur à la recherche d'avantages particuliers qu'elles n'obtinrent qu'en finissant par se faire les complices de la Révolution.

La leçon historique qui se dégage de l'étude de ces deux volumes, c'est que la période pendant laquelle il fut relativement facile de mettre un terme à la Révolution, est celle qui s'écoula de la chute de Robespierre à la proscription des royalistes, au 18 fructidor. L'occasion une fois perdue, il fallut attendre la fin du Directoire et puis celle de l'Empire et se résigner, en attendant, à d'immenses catastrophes.

## II

Le troisième volume de la *Vie de Mgr Dupanloup* complète la biographie de l'éminent prélat, que nous devons aux soins pieux et à la gratitude de M. l'abbé Lagrange. Deux événements majeurs attirent tout d'abord l'attention du lecteur : le Concile et l'Invasion. On sait que l'évêque d'Orléans fit partie de la minorité du Concile, mais qu'une fois la décision prononcée contrairement à ses vœux, il montra par sa conduite qu'il l'acceptait purement et simplement. Ce fut même lui qui, par un sentiment d'exquise délicatesse, suggéra à plusieurs de ses collègues de quitter Rome la veille de la proclamation officielle du dogme, dans la crainte de contrister le Saint-Père par des votes en opposition avec ses propres désirs. Nous n'ignorons pas que cette démarche fut diversement interprétée, et l'abbé Lagrange nous apprend que, dès la première nuit du voyage, Mgr Haynald, évêque de Colocza, aujourd'hui cardinal, s'écria tout à coup en s'adressant à son compagnon de route : « Monseigneur, nous avons fait une grande faute. » Par un signe, l'évêque d'Orléans fit entendre qu'il allait prier. Mgr Dupanloup aimait ainsi à se recueillir avec Dieu quand il venait de prendre quelque résolution

qui lui avait coûté mais que sa conscience lui dictait. Cette absence des évêques opposants eut pour résultat de donner à Pie IX, pour lequel Mgr Dupanloup éprouvait une vive tendresse, la joie de ne se voir entouré que d'approbateurs et de publier le nouveau décret avec l'appui de l'unanimité des Pères. La Providence avait ainsi disposé les choses pour mettre cette décision au-dessus de toute vaine contestation. Et l'Eglise a donné depuis ce consolant spectacle des prélats allemands devenus les martyrs de la définition qu'ils avaient combattue. Ils ne se sont pas contentés d'obéir, remarque justement l'abbé Lagrange, ils ont défendu jusque dans les fers le dogme proclamé. L'attitude des évêques de France n'a pas été moins ferme. Ç'a été un grand triomphe pour le catholicisme.

Il est superflu de rappeler que la plupart des opposants, Mgr Dupanloup en tête, ne combattaient pas la croyance à l'infaillibilité, mais l'opportunité d'une définition dogmatique. La foi des siècles à l'indéfectibilité du siège de Pierre était éclatante comme le soleil.

La guerre qui survint immédiatement après, fournit à Mgr Dupanloup l'occasion de manifester son patriotisme et son intrépidité. On peut lire dans le volume que nous avons sous les yeux le récit détaillé de ces actes qui, dès ce temps-là, eurent un grand retentissement et imposèrent même au vainqueur irrité. Ainsi, quand les Prussiens qui habitaient l'évêché apprirent la capitulation de Paris, ils illuminèrent. L'évêque indigné leur ordonna de tout éteindre, ils obéirent. Combien de blessés français et étrangers ont dû la vie à son dévouement! On sait qu'il avait établi une ambulance dans son propre palais.

La reconnaissance de ses concitoyens envoya l'évêque d'Orléans à l'Assemblée nationale. Mgr Dupanloup employa toute son activité et tout son crédit à préparer le dénouement que la France catholique et conservatrice attendait : le rétablissement de la royauté dans la maison de Bourbon, pacifiée et unifiée. Ses efforts et ceux de tant d'honnêtes gens, doublés d'excellents patriotes, ne purent triompher des intrigues, des malentendus et des méfiances. Le vent de la Révolution continuait toujours à souffler. Navré, oomme il le disait lui-même, à la vue des maux de la patrie, il eut, du moins, la consolation de contribuer, par son éloquence, au vote de la loi tutélaire sur la liberté de l'enseignement supérieur. Cette mesure qu'il arracha, de concert avec MM. Chesnelong, Lucien Brun et de Broglie, aux dispositions hésitantes de l'Assemblée nationale, avait

une telle importance au point de vue religieux, qu'un des premiers actes de la libre-pensée, arrivée au pouvoir, a été de la mutiler. Les créations issues de la loi du 15 juillet 1875 n'en subsistent pas moins en grande partie, et elles empêchent l'invasion des régions élevées de l'intelligence par les néfastes doctrines de l'athéisme.

Entre temps, Mgr Dupanloup avait défendu, avec toute l'énergie dont il était capable, les faibles débris du pouvoir temporel du Saint-Père. Il fit même deux fois le voyage de Rome et reçut de Pie IX un accueil des plus affectueux, comme s'il ne restait aucun souvenir fâcheux de ce qui s'était passé au Concile du Vatican. Ces deux âmes magnanimes étaient faites pour s'entendre et pour s'aimer.

Les pages les plus attachantes de ce troisième volume sont, à notre sens, celles où l'auteur nous montre le prêtre, l'évêque, le directeur des âmes. Ce côté d'une grande personnalité est peu connu. Nous savons un gré infini à M. l'abbé Lagrange de ne pas l'avoir laissé dans l'ombre. En lisant ces avis si paternels, si émus, et en même temps si fins et marqués au coin d'une si rare prudence, nous pensions à Bossuet, abandonnant un instant les sommets les plus élevés des choses divines et humaines, pour s'occuper, avec une sollicitude tout aimable, des besoins spirituels d'une pauvre religieuse ou du plus humble de ses correspondants. Preuve insigne que le génie, l'éloquence et la véhémence des plus nobles passions, ne sont pas incompatibles avec la tendresse. On comprend que ces pages charmantes échappent complètement à l'analyse; il faut lire, il faut tout lire.

Chemin faisant, M. Lagrange s'attache à justifier son évêque du reproche qui lui a été souvent adressé, de n'avoir pas eu une doctrine suffisamment exacte sur le libéralisme. Il résulte d'une lettre adressée à Mgr Czacki, aujourd'hui cardinal, et d'un passage de son écrit sur la franc-maçonnerie, que Mgr Dupanloup connaissait fort bien la thèse et l'enseignait à l'occasion. Mais son opportunisme le détournait de la présenter habituellement à un siècle qu'il croyait trop faible ou trop perverti pour la porter. Il aimait mieux prêcher par sa parole et par son exemple la tolérance, comme l'unique moyen pour la religion, sinon de reconquérir son empire sur la société, du moins de conserver ou de gagner des âmes. En définitive, il y avait en présence deux écoles, dont l'une pensait que le seul moyen de sauver le monde était de lui présenter, dans toute son intégrité, la vérité dont l'abandon causait sa perte, tandis que

l'autre demeurait convaincue qu'on ne pouvait administrer ce remède qu'à petites doses et avec toute sorte de ménagements. C'était une question de fait et d'application aux yeux de Mgr Dupanloup, avant tout homme d'action.

Il nous paraît difficile aujourd'hui d'incriminer sa doctrine, mais tous ses lieutenants laïques n'étaient peut-être pas aussi bons théologiens que lui. Aussi le libéralisme catholique a été justement condamné.

Le récit de la dernière année de Mgr Dupanloup, année de souffrances et de funèbres prévisions, est mélancolique; celui du moment suprême est déchirant. On entend l'ami qui pleure un ami, le fils qui sollicite la dernière bénédiction du père.

L'ensemble de ces trois volumes constitue un très beau monument élevé à la gloire de ce brillant écrivain, de ce pieux prélat qui a laissé un long sillon dans l'histoire religieuse, littéraire et politique du demi-siècle clos par sa mort. Le public pensera sans doute, avec nous, que le panégyriste ne s'est pas montré indigne du héros. C'est probablement la plus grande gloire qu'ambitionnait M. l'abbé Lagrange et la plus chère à son cœur.

## III

Jean de Witt appartenait à cette vieille bourgeoisie dont les ancêtres remontaient au treizième siècle, et qui formait l'aristocratie des villes en Hollande aussi bien que dans les Flandres, de même que la noblesse constituait l'aristocratie des campagnes. L'origine de sa fortune et de son indépendance était, au surplus, honorable. Le travail, l'ordre, l'économie, les vertus domestiques et chrétiennes en avaient jeté les bases. Ces qualités précieuses survécurent à la Réforme, qui ne porta, dans le commencement du moins, qu'une médiocre atteinte au caractère de ces races foncièrement sensées et honnêtes. Trompée par les chefs du mouvement religieux, seuls capables de discuter des questions théologiques, la masse du peuple crut de bonne foi rentrer dans l'esprit de l'Evangile. La maladresse de Philippe II, associant dans une commune persécution les nouvelles idées religieuses et les vieilles franchises municipales, acheva de désorienter les consciences. Il faut nécessairement attribuer à la politique une part importante dans la défection, mais les grands seigneurs furent les plus coupables. L'ambition du prince d'Orange, le plus opulent des propriétaires terriens, lui fit abandonner la

religion de ses pères pour laquelle il n'avait jamais montré beaucoup de zèle et le rendit ardent sectaire. Mais le principal mobile de l'insurrection fut l'attachement du pays à ses libertés traditionnelles, à ce point que l'on vit à un moment décisif catholiques et réformés s'unir pour secouer un joug détesté que l'usurpation avait rendu oppresseur. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer chez ce peuple affranchi des mœurs profondément chrétiennes et, comme on dirait de nos jours, conservatrices; ces mœurs, il les tenait de ses ancêtres catholiques qui les lui avaient transmises comme un héritage de foi et d'honneur.

Quand on étudie cette période de l'histoire des sept provinces unies, dont la Hollande était de beaucoup la plus importante, il ne faut pas perdre de vue que les classes nobles et bourgeoises qui avaient expulsé les Espagnols n'étaient nullement révolutionnaires au sens actuel de ce mot; mais comme pour réussir dans la suprême lutte elles avaient fait appel aux classes les plus infimes, il en résultait qu'un certain levain de passions violentes fermentait dans les bas-fonds de la société. En outre, la longue guerre de l'indépendance s'était faite sous la direction des plus habiles capitaines du siècle, les princes de la maison d'Orange, auxquels cette circonstance avait valu une popularité immense et un pouvoir effectif considérable. Les libertés publiques couraient donc un double danger : en haut, de la part du stathoudérat rendu de fait presque héréditaire dans la maison d'Orange-Nassau; en bas, du côté des intérêts jaloux et grossiers d'une populace sans culture. Ces divers éléments, une fois affranchis de la crainte d'un retour offensif de l'étranger entrèrent en conflit les uns contre les autres. C'est l'histoire de cette lutte que présente la vie de Jean de Witt, sous une forme éminemment dramatique, puisqu'elle se termina par la mort violente du grand pensionnaire.

Qu'était-ce que ce Jean de Witt, destiné à jouer un rôle si éclatant? C'était, répond son historien, un grand homme de bien, servant une grande cause avec laquelle il confondit son sort, et faisant resplendir, dans tout leur éclat, les vertus publiques et privées qui font honneur à la nature humaine. Il n'y a pas grand'chose à rabattre de cet éloge. Jean de Witt se montre, en effet, dès l'âge peu avancé où il paraît sur la scène politique, ce qu'il demeurera pendant toute sa carrière, désintéressé, laborieux, instruit, modeste, ferme, modéré, conciliant, plein de zèle pour les intérêts et la gloire

de son pays, qu'il plaçait résolument, préférence rare chez les hommes mêlés aux compétitions de la vie publique, au-dessus de son propre parti. Mais enfin à quelle cause s'était-il dévoué ? A la cause de la république. Il s'agissait, à la vérité, d'une république n'ayant absolument rien de commun avec la république de nos jours. On eût bien surpris Jean de Witt et ses contemporains en alléguant la souveraineté du peuple, comme un droit immanent et permanent dominant au-dessus de tous les droits et les annulant au besoin. Voici en quels termes M. A. Lefèvre-Pontalis trace le tableau de « ces assemblées délibérantes et *souveraines* des États Généraux et des États de Hollande. » Elles rappellent, dit notre auteur, avec l'esclavage en moins et le christianisme en plus, les meilleurs souvenirs des républiques anciennes. Elles ne font du gouvernement ni le privilège d'un seul, ni le droit de la multitude ; elles le mettent en commun entre les mains de tous ceux qui paraissent le plus capables de l'exercer et qui ont commencé par en faire l'apprentissage dans les conseils de leurs villes natales. Le pouvoir appartient ainsi à des bourgeois, consacrant presque gratuitement leur temps et leur peine aux affaires publiques ; réalisant le programme du gouvernement à bon marché ; tenant de leur propre choix les magistratures qu'ils exercent sans dépendre de l'élection populaire ; soumis au contrôle d'une presse libre sans licence, qui sert à la protection de tous les intérêts et donne une sauvegarde contre toutes les injustices. S'ils ont des privilèges politiques, ils les justifient par la bonne administration des villes et des provinces, la gestion intègre des finances, l'emploi économe de la fortune publique ; ils sont les ennemis de toute guerre inutile, mais se montrent en même temps jaloux de la grandeur de leur pays ; héros au besoin sans orgueil et sans emphase, honnêtes serviteurs d'un gouvernement fondé sur le respect de la dignité humaine et poursuivant, sans crainte des écueils, l'entreprise glorieuse d'élever et de maintenir une république au rang des plus grands royaumes. »

Nous avons tenu à mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs cette page d'un style si ferme et d'une pensée si fidèle. Ils auront sans doute peine à apercevoir, dans ce tableau, certaine république de leur connaissance.

A côté et comme complément de ces qualités civiques, il convient de placer les vertus privées. L'esprit de famille et la piété règnent dans ces races patriarcales. Jean de Witt demeura tendrement

attaché à son épouse qu'il avait eu soin de prendre, il est vrai, dans un milieu qui pouvait favoriser ses desseins d'élévation. Il avait sous les yeux l'exemple de son père, Jacob de Witt, qui apprenait « avec tremblement » la mort de sa femme et écrivait ces lignes touchantes. « J'ai appris avec une grande confusion qu'il avait plu à Dieu tout-puissant d'appeler ma chère et digne femme dans son saint royaume. Quoique j'aie été élevé à croire et que je comprenne bien que tous les événements venant de la volonté de Dieu doivent être pris pour bons et agréés, je me trouve néanmoins affligé au-delà de toute mesure. »

Il faut lire les deux volumes pleins de faits que M. Antonin Lefèvre-Pontalis consacre à cette période de vingt ans, si importante pour les destinées des Provinces-Unis. Reconnues, par le traité de Westphalie, comme Etat indépendant, elles se voient immédiatement aux prises avec les difficultés de la politique étrangère. Tant qu'elles avaient lutté pour leur indépendance contre la monarchie espagnole, elles avaient aisément trouvé des amis et des auxiliaires. Libres de toute sujétion, elles ne tardèrent pas à rencontrer des voisins défiants et ambitieux. Contraste étrange! L'Angleterre et la France qui avaient tout fait pour leur affranchissement s'unirent pour les démembrer, et elles furent heureuses de s'appuyer, pour leur salut, sur la puissance même dont elles venaient de se détacher. On connaît la guerre de 1872, ce fameux passage du Rhin, l'inondation du pays envahi, les terreurs mélangées de patriotisme de ce petit peuple se jetant, de désespoir, dans les bras du prince d'Orange, propre neveu de Charles II d'Angleterre. On sait le massacre des frères de Witt par une populace furieuse. Guillaume III ne fit rien pour l'empêcher : loin de poursuivre les assassins, il les récompensa. L'opinion publique lui pardonna cette odieuse conduite, tant on soupirait après un gouvernement ferme et unitaire pour sauvegarder l'indépendance nationale. Après avoir oscillé entre le stathoudérat et l'oligarchie bourgeoise et républicaine, la Hollande a fini par trouver le repos dans la monarchie. Jean de Witt avait une très grande droiture. C'est lui qui disait fièrement et noblement : « J'aime mieux souffrir l'injustice que la faire. » Profondément religieux, il lisait la Bible à son frère, pour le préparer à la mort que les cris des émeutiers lui pronostiquaient. Le récit de la fin des deux frères est très dramatique dans le livre de M. Lefèvre-Pontalis, bien qu'un peu alangui

par la multiplicité des détails. Nous devons signaler une lacune : la part de l'esprit sectaire dans cette catastrophe, et cette part dut être considérable, car plusieurs ministres protestants montrèrent une animosité extrême. Quel était le mobile de leur hostilité? Il est assez étrange de voir de Witt servir une pension à Spinosa. A ce propos, constatons que l'auteur nous semble un peu indulgent pour le philosophe qui a inauguré le panthéisme moderne.

## IV. — V

De la Hollande, pays de vieille civilisation, à la Russie, à peine émancipée de nos jours, la transition s'opère par le contraste. M. Leroy-Beaulieu nous initie précisément aux péripéties gouvernementales qui ont marqué l'abolition du servage. Nicolas Milutine fut vraiment l'âme de cette réforme. La biographie de ce noble ruiné, devenu de bonne heure l'apôtre d'une classe plutôt sujette qu'opprimée, est très intéressante. On assiste à une lutte de trois ans, entre ce modeste adjoint au ministre de l'intérieur et la grande majorité de la noblesse propriétaire. Ce n'est pas ici le lieu de juger cette grande mesure que M. Leroy-Beaulieu approuve complètement, mais qui a rencontré, ailleurs qu'en Russie, des contradicteurs. La pensée à laquelle obéissaient Alexandre II et Milutine nous paraît, au fond, aussi politique que généreuse. Il importait au tsarisme de prendre son point d'appui chez le peuple honnête et dévoué des campagnes pour mieux résister à la pression libérale d'une noblesse en partie voltairienne et corrompue. Y avait-il au fond de cette œuvre humanitaire une arrière-pensée d'opposition d'une classe à l'autre, pour mieux assurer l'autocratie? Peut-être. Quoi qu'il en fût, après avoir accepté les services de Milutine, pour rédiger la charte d'affranchissement, l'empereur confia à ses adversaires le soin de l'appliquer. Tombé dans une sorte de disgrâce, Milutine se vit subitement investi de la mission de resserrer les liens entre la Russie et la Pologne, à demi brisés par l'insurrection de 1861. Il s'agissait d'effacer les derniers vestiges de la Constitution nationale, consacrée par l'Europe en 1815, et de réduire les vaincus au rang de sujets. Pour mieux accomplir cette tâche ingrate, Milutine appliqua à la noblesse polonaise le même système qu'il avait fait prévaloir à l'égard de la noblesse russe, mais avec plus de dureté et il donna aux paysans, pour les attacher à la domination moscovite, une partie des terres appartenant aux seigneurs,

et cela sans indemnité. M. Leroy-Beaulieu admire ces procédés, et il ne réserve un blâme discret qu'à la suppression violente des quatre cinquièmes des couvents catholiques en Pologne. L'homme d'Etat russe voulait aller plus loin, et il rêvait évidemment la destruction du catholicisme en Pologne ; mais le jour même où il avait arraché à son souverain la résolution de rompre entièrement avec Rome, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui le condamna à l'inaction pour le reste de ses jours. Le narrateur, peu clérical, ne se montre pas ému de ce coup de foudre ; mais il constate que les successeurs de son héros enchérirent encore sur lui, et se livrèrent à des actes de perfidie et de violence que le libéralisme sincère de Milutine eût, sans doute, écartés. M. Leroy-Beaulieu se félicite, d'ailleurs, du rétablissement des bonnes relations amené, après dix-sept ans de rupture, par la sagesse de Léon XIII et la droiture d'Alexandre III.

Si l'influence du schisme d'Etat pèse fatalement sur la mémoire de Milutine, l'amour de l'Eglise, la tendre soumission à la Papauté entourent, au contraire, d'une gloire immortelle le souvenir de Fénelon. Qu'il nous est doux de suivre du regard le grand et docile prélat, dans son exil de Cambrai, immédiatement après la condamnation des *Maximes des saints!* Un guide aussi aimable que consciencieux nous introduit dans son intérieur, nous présente ses amis, sa famille, ses visiteurs, ses correspondants. On connaît assez son admirable dévouement pendant les désastres de la guerre de la Succession, on est moins au courant de son administration épiscopale, si douce à la fois et si ferme, de ses luttes contre le jansénisme, de ses relations avec des personnages qui espéraient, comme lui, la régénération morale et sociale de la France. M. Emmanuel de Broglie va plus avant, il pénètre avec un sens admirable et nous révèle complètement le caractère de Fénelon, qui n'était ni un ambitieux vulgaire, ni une de ces âmes saintes qui ont tout quitté et que Dieu seul remplit. Il y a là une étude psychologique des plus attachantes.

## VI

Le livre que Mgr Ricard consacre à Montalembert, l'un des plus illustres représentants de l'école menaisienne, n'est point une œuvre de polémique. L'auteur qui a pris soin de nous en prévenir dans la préface, demeure fidèle à la règle qu'il s'est tracée. Son but est

de faire ressortir les grandes qualités et de mettre dans tout leur jour les actes les plus éclatants de celui que Pie IX appelait un « champion » de l'Église. Lorsque la marche des événements amène l'écrivain à rapprocher de son héros d'autres personnages qui ne jouèrent pas un rôle moins important à cette époque, tels que Mgr Parisis, Mgr Dupanloup, M. Louis Veuillot, le récit est disposé de telle sorte qu'il serait difficile de discerner, si l'on n'était pas instruit d'avance, quels sont ceux qui ont toujours été en communion d'idées avec Montalembert, et qui ont accusé des dissidences plus ou moins graves. Le lecteur averti ne cherchera donc pas dans les pages brillantes qu'il aura sous les yeux, l'histoire de ces années orageuses, mais pleines d'enseignements. En revanche, s'il a le goût des saines émotions, des mouvements oratoires, s'il se sent porté à l'admiration des belles choses, il sera pleinement satisfait. Quel magnifique cadre que celui où l'on voit se développer cette figure animée d'un feu dévorant, cet homme, ce héros pieux, chaste, aimant, fanatique, si nous osons dire, de la liberté, généreux au-delà de toute expression, poussant l'enthousiasme du bien jusqu'au sacrifice, non pas seulement de l'ambition la plus légitime, mais de la popularité ! Qui ne tressaille à la vue de ce jeune pair de France, presque un enfant, élevant la voix avec une modeste assurance dans l'enceinte parlementaire la plus auguste, pour faire entendre à ses vieux collègues étonnés un langage qui semblait appartenir à un autre temps ! Montalembert a eu cet étrange privilège d'allier dans son intelligence et d'offrir dans sa personne, le culte ainsi que le modèle des croyances anciennes et des aspirations modernes. Nul ne lui contestera le courage. Ses efforts dans le fameux procès de l'école libre, ses tentatives réitérées à l'époque de la longue croisade entreprise sous le règne de Louis-Philippe, pour arracher les âmes de la jeunesse à la perversion universitaire, demeureront des monuments immortels ; mais on nous permettra de croire qu'ils n'auraient pas abouti sans la catastrophe de 1848 qui, en mettant à nu les fondements de la société, dont on aperçut avec effroi le peu de solidité, n'eût opéré dans l'esprit des adversaires un revirement dont le parti catholique sut profiter. Le point culminant de l'éloquence de Montalembert fut cet admirable discours sur l'expédition de Rome, où il enleva les suffrages de tous ses auditeurs, et où il ravira tous les cœurs dans la postérité, lorsqu'il compara l'Église à une femme, à une mère. Une partie du prestige de cet

incomparable orateur était due à la persuasion unanime qu'il sentait au plus profond de son âme ce qu'il adressait au public. On entendait en lui l'honnête homme, le *vir probus dicendi peritus*.

Le biographe de M. de Montalembert, grâce à des communications confidentielles, a pu rectifier en partie certaines opinions qui avaient cours sur ses sentiments intimes, pendant une période de son existence. Il établit ainsi que le disciple de La Mennais n'éprouva jamais aucune hésitation sérieuse à la chute de son ancien maître qu'il aimait pourtant avec une vive tendresse. Il fit tous ses efforts pour l'arracher à l'abîme, et recommença sans plus de fruit des tentatives semblables, lorsqu'à la fin de sa carrière, il vit une autre étoile, l'infortuné P. Hyacinthe, s'éclipser à son tour. Mgr Ricard ne dissimule pas entièrement les lacunes ou même les défaillances que l'on peut surprendre çà et là dans une si belle vie. Il note quelque part l'abus qu'avaient fait La Mennais, Lacordaire et *lui-même* (Montalembert), de la tactique libérale; il regrette l'expression tant reprochée d' « idole du Vatican », qui échappa à la vieillesse torturée par la maladie, de cet adversaire de la déclaration de l'infaillibilité. Mais qu'on ne s'y trompe pas : Montalembert était toujours demeuré fils obéissant de l'Eglise. Au plus fort des discussions au concile du Vatican, il déclarait à un visiteur que si l'Église proclamait l'infaillibilité, il soumettrait *et son intelligence et sa volonté*. C'est assurément le plus noble triomphe de la foi. Montalembert demeurera dans l'histoire une des gloires les plus éclatantes du catholicisme au dix-neuvième siècle.

## VII. — VIII. — IX. — X. — XI. — XII.

L'*Appel fait aux honnêtes gens*, par M. Carugini, pour rétablir la monarchie se résume en deux propositions : 1° La révolution est la source de tous les maux de la France; 2° on ne peut la combattre efficacement que par la monarchie. Par révolution l'auteur entend non pas telle ou telle forme de gouvernement, mais le principe qui chasse Dieu de la société et qui établit la souveraineté de l'homme : ce principe destructeur est poursuivi sous sa triple forme : le socialisme, le radicalisme et le libéralisme. M. Carugini se défend de vouloir rétablir l'ancien régime. C'est une des meilleures brochures, d'ordre politique et social, que nous ayons lue depuis longtemps. Ses conclusions sont encore fortifiées par les considé-

rations éminemment techniques, mais présentées d'une façon très claire, par M. Le Trésor de la Rocque, dans les *Finances de la République*. Après avoir lu ce livre, on demeure plus convaincu que jamais, que les *Chambres prodigues*, loin de réaliser le gouvernement à bon marché, mèneront le pays à la banqueroute, si les électeurs n'y mettent ordre à temps. C'est à eux qu'il appartient d'aviser. En attendant, c'est faire œuvre de patriotisme que d'appeler l'attention du public lettré sur ces énormités financières qui rappellent les plus beaux temps de la Convention et du Directoire. Sans être du métier on est vraiment stupéfait de l'ignorance, de la légèreté et de l'avidité de tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à nos gouvernants. Il n'y a pas seulement gaspillage, il y a pillage. L'auteur fait, à ce propos, une réflexion bien sensée, c'est que la république est la forme de gouvernement qui se prête le plus à l'effondrement de la fortune publique, parce que chacun, faisant partie du souverain, se croit en droit d'en disposer. La corruption électorale dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer, témoin le fameux système des travaux extraordinaires Freycinet. M. Le Trésor de la Rocque nous révèle, en passant, une des causes de la réforme aussi ruineuse qu'impie des écoles; on prodigue un milliard et on s'attache à détruire la foi dans le cœur des enfants, parce qu'on veut former de futurs électeurs républicains. Ne serait-ce pas vrai? Tout est à lire dans ce précieux volume que chaque homme qui aime son pays doit se procurer pour le méditer à loisir.

Si l'on veut détruire ce fléau de la Révolution, il faut commencer par secouer le joug de la franc-maçonnerie. Lisez, si vous doutez encore, le parallèle éloquent tracé par M. J. Nicolas entre le *prêtre et le franc-maçon*, et puis choisissez. Voici M. Albert du Boys qui nous présente le tableau fidèle et très intéressant de la *pieuse société des Salésiens*, pour nous faire toucher du doigt tout le bien que peut produire le dévouement religieux. Nous avons vu et entendu dom Bosco à Paris : il revit dans ces pages touchantes, avec son zèle, sa compassion pour toutes les souffrances, sa confiance poussée presque jusqu'à la témérité. On le voit aux prises avec les sectaires qui ne peuvent lui pardonner les œuvres étonnantes qu'il accomplit au nom de Jésus-Christ. Ils voudraient les anéantir, ou les confisquer à leur profit. Repoussés par la fermeté apostolique de l'émule de saint Vincent de Paul, ils s'en prennent à sa personne, ont recours aux voies de fait et cherchent à l'assassiner.

Dieu lui-même prend en main la cause de son serviteur, et un chien mystérieux apparaît à point, plusieurs fois, pour lui sauver la vie. L'auteur s'est surtout proposé de faire connaître les innombrables fondations de dom Bosco en Europe et dans l'Amérique du Sud; mais il est bon de remarquer que ce grand bienfaiteur de l'humanité est avant tout un ferme croyant, il a composé plusieurs œuvres apologétiques qui ont eu le plus grand succès.

Si nous recherchons d'autres souvenirs monastiques, nous les trouverons dans le volume que M. A. d'Arres vient de publier sous le titre de : *Mon portefeuille et Souvenirs du noviciat de Bosco.* Ainsi que le dit M. Elie Méric dans sa préface, le lecteur suit Lacordaire à Paris, où il cherche sa voie, à Toulouse, dans les magnificences de la fête de saint Thomas d'Aquin; à Sainte-Croix de Bosco, berceau de la famille renouvelée de saint Dominique; à Rome, dans le cloître de Saint-Clément, où il le retrouve assis sous les branches embaumées des orangers. Il converse avec diverses célébrités, Mgr de Quélen, Buchez, L. Veuillot, l'abbé Desgenettes, l'abbé Gratry, les dominicains Piel et Besson, M. Dupont, de Tours, le P. Alphonse Ratisbonne. Quels hommes! et quels souvenirs! on s'attarde volontiers avec l'écrivain aimable et pieux qui les a recueillis.

On n'éprouve pas moins de plaisir à lire le nouveau volume sur la *Critique ideale et catholique* que vient de publier M. A. Charaux. Le professeur à la Faculté catholique de Lille a pris cette fois-ci Molière pour sujet de son étude. Le grand comique, malheureusement trop naturaliste, est jugé comme il mérite de l'être. Cette appréciation complexe fait honneur au talent et à la foi de M. Charaux.

De Lille à Louvain la distance n'est pas grande. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de nos facultés catholiques seront heureux de connaître l'histoire de la lutte glorieuse que soutint l'université de Louvain dans la seconde moitié du siècle dernier. C'est un récit fort instructif, qui confirme, sur ce point, ce que l'on savait déjà, à savoir que les institutions de l'ancien régime ont été sapées par les injustes méfiances de certains catholiques à l'égard du Saint-Siège, et qu'après avoir été ainsi affaiblies, elles ont succombé sous les coups de l'impiété.

La deuxième série des *Récits militaires* (*Gaulois et Germains*),

du général Ambert, répond dignement à la première. Nous avons sous les yeux le tableau lamentable à bien des égards, mais consolant parfois, des faits de guerre qui signalèrent la campagne de France après Sedan : d'une part, l'indécision, la mollesse, l'impéritie du commandement ; de l'autre, des traits nombreux de bravoure individuelle et de dévouement. L'auteur s'élève avec raison contre l'asservissement des généraux aux tribuns ; il s'indigne de voir le général d'Aurelles de Paladines recevoir docilement les ordres de Gambetta, et laisser le dictateur civil communiquer directement avec les militaires de son propre corps. Il se révolte à la pensée que le triumvirat Gambetta, de Serres et Freycinet se vante de faire marcher les chefs de nos soldats *comme des pions sur un échiquier*. On sait quels désastres suivirent cet acte incroyable d'infatuation qui était, du reste, dans la tradition révolutionnaire. Mais les républicains français sont incorrigibles, ils avaient oublié la leçon, quand naguère ils envoyaient un médecin présider aux opérations militaires au Tonkin. Une fois nos deux grandes armeee détruites à Sedan et à Metz, le général Ambert estime qu'on aurait dû agir au moyen de petits corps, harceler l'ennemi, s'attacher à le couper, à le séparer de sa base d'opérations, se borner, en un mot, à la guerre de partisans, mais d'après un plan rationnel, jusqu'à ce que les nouvelles levées fussent suffisamment aguerries. Chemin faisant, il soulève, sans les résoudre absolument, de graves questions du droit des gens et du droit de la guerre. Est-il permis de faire à la nation ennemie le plus de mal possible, même en sévissant contre la population non armée, afin de l'amener le plus vite possible à composition ? Si oui, nous revenons aux guerres d'extermination des anciens, et les maximes d'humanité introduites par le christianisme sont abolies. Le pays envahi a-t-il le droit de se soulever ? et le paysan, pris les armes à la main, s'expose-t-il à être fusillé sans miséricorde ? Il est certain, qu'à de rares exceptions près, cette insurrection en masse n'eut pas lieu : l'Allemand Stieber, chef de police attaché à la personne du roi de Prusse, constate l'accueil généralement soumis de la population, et il avance qu'autrement c'en eût été fait des envahisseurs, attendu, dit-il, qu'on ne saurait lutter contre trente millions de Français. Guillaume avait prévenu ce danger, en déclarant qu'il ne faisait pas la guerre à la France et en promettant de ménager les habitants qui se tiendraient tranquilles. L'auteur remarque que l'attitude ainsi conseillée aux Français était

contraire à celle que prescrit aux Prussiens l'ordonnance royale de 1813, toujours en vigueur, et qui veut que chaque citoyen repousse l'ennemi avec les armes dont il peut disposer. Durant la campagne de 1870-1871, la répression fut impitoyable, aux actes de cruauté se joignit l'opprobre d'un pillage méthodique. Ces pages, écrites avec une chaleur communicative et dictées par l'expérience du métier, respirent le patriotisme le plus élevé. On y apprend que, si l'homme de France n'a pas cessé d'être brave, spirituel, instruit, la société française a perdu sa force, sa dignité, son patriotisme. Inspiré par son sentiment propre, l'ouvrier ou le paysan donne cette admirable garde mobile qui défendait le sol de la patrie ; le sentiment public, lorsqu'il anime trente, quarante ou des centaines de ces mêmes hommes, en fait des insensés. Le mal est donc social plutôt que militaire. Et si nous avons été battus dans la dernière campagne, c'est surtout parce que nous manquions de généraux. Nous risquerons de ne pas recouvrer l'avantage dans la prochaine guerre, si nous sommes dépourvus de gouvernement, ce sera notre conclusion.

Léonce de la Rallaye.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'Europe était tranquille; malgré les menaces de guerre qui couvent sous une situation profondément troublée, elle croyait à la paix, et, rassurée de ce côté, elle voyait devant elle une année de repos qui eût été pour chaque État un bienfait particulier. Un ennemi inattendu vient de se montrer tout à coup et a troublé cette quiétude. La nouvelle que le choléra était en France n'a pas produit moins d'émotion que si l'on eût appris que la guerre allait éclater entre elle et l'Allemagne. Aussitôt toutes les nations ont pris des mesures de défense; l'alarme s'est répandue au milieu des populations, et les gouvernements sont entrés en lutte contre le fléau envahisseur. Un cri d'angoisse a retenti. Le choléra est à Toulon, à Marseille; demain il sera à Paris; après-demain à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Madrid, partout. Toutes les académies de médecine et de sciences ont été consultées, les commissions d'hygiène se sont mises à l'œuvre; des douanes sanitaires ont été établies aux frontières, des quarantaines imposées au commerce. La France est devenue l'ennemie publique; redoutée au dehors, elle ne tremble pas moins pour elle-même. On suit anxieusement la marche du fléau; on compte au jour le jour le nombre des victimes; on s'apprête à fuir à l'approche du danger.

Cette panique rabaisse singulièrement la superbe de notre civilisation moderne. Fière de ses inventions elle se serait crue volontiers à l'abri de ces terreurs d'un autre âge, et son athéisme ne lui permet pas de reconnaître que les fléaux publics sont un des instruments de la justice de Dieu dans le monde. La science était à ses yeux un préservatif suffisant. A la première nouvelle du choléra, le maire de Marseille adressait à ses administrés cette proclamation présomptueuse : « *Il est de notre devoir de faire connaître aux habitants que, pour le cas où la maladie viendrait à se déclarer*, toutes les mesures d'isolement ont été prises et les moyens de lutter contre le fléau sont à notre disposition; *les progrès accomplis par la science*

*mettent en nos mains des moyens assez puissants pour maîtriser l'épidémie, si elle venait à se déclarer.* »

L'épidémie s'est déclarée, et malgré la science elle a déjà fait plus de mille victimes dans la ville de ce maire qui se flattait de la maîtriser. Toulon a vu aussi, malgré le départ d'un grand nombre de ses habitants, le fléau augmenter ses ravages, et cependant, devant l'inanité de la science, la municipalité a rejeté la pétition des femmes chrétiennes qui lui demandaient de recourir à Dieu par des prières publiques. Les processions n'effraient pas moins les libres-penseurs que le choléra lui-même. Mais s'ils ne veulent pas de la prière, ils sont bien obligés de recourir aux dévouements qu'elle inspire. Dans les villes visitées par l'épidémie, on se hâte de faire revenir les religieuses que la « laïcisation » avait proscrites des hôpitaux, et ces admirables filles ont déjà montré à leurs persécuteurs comment on pardonne et comment on meurt victime de la charité.

A Paris l'éventualité du choléra menaçait d'être un empêchement à la fête annuelle de la république. Le gouvernement a passé outre aux avis de la commission d'hygiène et de l'Académie de médecine qui lui conseillaient d'ajourner la fête; il s'est borné à en référer au conseil municipal qui a renvoyé au gouvernement la responsabilité que celui-ci voulait lui faire assumer. La République pouvait-elle se passer de sa fête? N'y avait-il pas à craindre de mécontenter le peuple souverain de la capitale? N'aurait-on pas dit que la République baissait dans l'opinion et l'ajournement de la fête n'eût-il pas été le triomphe de la réaction. Périssent les habitants plutôt que la République! L'épidémie n'a pas encore pris possession de la capitale; mais elle gagne du terrain autour d'elle et menace toujours d'approcher.

Jusqu'où s'étendront ses ravages? Voilà une nouvelle responsabilité, un nouvel ennemi pour le gouvernement. Les précédents l'obligeaient à se montrer en face du fléau. De tout temps les souverains, au milieu des épidémies, ont donné à leur peuple l'exemple de la sollicitude et du dévouement. Les exemples abondent. Par son indifférence et son égoïsme, M. Grévy n'a su d'abord mériter que les railleries des journaux. L'un s'est amusé à annoncer que le président de la République avait résolu d'envoyer deux vases de Sèvres aux villes atteintes du choléra; un autre a raconté que l'hôte parcimonieux du palais de l'Elysée, pressé par son entourage de faire quelques dons aux malheureuses victimes de Toulon

et de Marseille, aurait répondu en alléguant les prescriptions de l'Académie de médecine, qu'en temps d'épidémie il ne fallait rien changer à ses habitudes. C'est tout ce qu'on a eu à dire du chef de l'État en cette circonstance. Quand M. Grévy s'est décidé à donner 5,000 francs d'un côté, 10,000 de l'autre, il était trop tard pour que l'on crût à sa générosité. Son départ précipité de Paris n'a pas fait admirer non plus son héroïsme.

Les ministres ont compris que l'opinion ne pardonnerait pas au gouvernement de la République son indifférence ou sa peur, et ils ont dépêché trois des leurs sur les lieux. On a donc vu le jeune M. Waldeck-Rousseau, accompagné de MM. Reynal et Hérisson, traverser avec toutes sortes de précautions, Toulon et Marseille. Les feuilles officieuses assurent qu'ils ont répandu sur leur passage des paroles d'encouragement et de consolation. Que pouvaient bien dire ces trois représentants d'un gouvernement athée à de malheureux malades pour qui il n'y a de vrai adoucissement que dans la résignation chrétienne et de sérieuses consolations que dans les espérances du ciel! Se figure-t-on le sec et fat petit ministre de l'intérieur exhortant les moribonds à la patience au nom de la République? On ne dit pas que les trois ministres aient beaucoup contribué de leurs aumônes et de celles de leurs collègues au soulagement des misères du choléra.

Plus habile, plus généreuse a été la conduite de la famille d'Orléans. Dès que le fléau eut pris de la gravité, les princes ont donné 50,000 francs que M. le duc de Chartres, au nom du comte de Paris, a été chargé de porter lui-même aux victimes. Bravement et dignement, le vaillant soldat a distribué les aumônes partout où il y avait une misère et en même temps un danger. En rentrant à Paris, il disait fièrement, dans une dépêche aux siens, que si quelqu'un trouvait qu'il revenait trop tôt, il était prêt à repartir le soir même, si celui-là lui donnait une somme suffisante à porter. Les républicains ont vu avec dépit une démarche à laquelle les princes d'Orléans, si réservés, avaient pourtant ôté d'avance tout caractère politique. Pour en détruire l'effet, ils ont essayé de suspecter les intentions des princes, d'amoindrir l'importance de leur don. Comme le fléau n'est qu'à son début, les charités des princes ne sont aussi qu'à leur commencement et leurs aumônes qu'on a pu trouver tout d'abord au-dessous de la fortune des d'Orléans finiront par devenir royales.

La fête du 14 juillet, dite nationale, n'a pas immédiatement apporté le choléra à Paris, mais elle a failli devenir la cause de graves difficultés entre l'Allemagne et la France. C'est un jour où le patriotisme républicain prend facilement un caractère alcoolique dangereux. En d'autres circonstances déjà, une certaine Ligue de patriotes s'était distinguée par de ridicules bravades et des revanches trop faciles contre l'Allemagne. Cette fois, accrue de diverses sociétés de gymnastique, elle a étendu ses exploits. En allant à la statue de Strasbourg sur la place de la Concorde, rendez-vous ordinaire de manifestations qui ont cessé d'être touchantes, la bande patriotique avait été offusquée de la présence d'un drapeau allemand aux fenêtres d'un hôtel de voyageurs. Au retour, excitée par le tumulte de son ovation à la statue et par un incident fortuit, dont un jeune étudiant germanique se trouva à la fois le sujet et la victime, elle exigea presque de force que le drapeau odieux fût enlevé. Devant l'attitude menaçante de la foule, il se trouva un commissaire de police pour décrocher le drapeau et le livrer aux manifestants qui le mirent en pièces. L'incident était d'autant plus grave qu'un fonctionnaire y était mêlé. Comment l'Allemagne prendrait-elle cette insulte publique à son drapeau? C'était, si elle l'eût voulu, un cas de guerre. Dès le lendemain, l'ambassadeur de France à Berlin recevait l'ordre de présenter les excuses de son gouvernement, et le représentant de l'empire allemand à Paris recevait les regrets et les protestations de notre ministre des Affaires étrangères. L'Allemagne n'a pas été indifférente à l'injure; elle se fait patiemment un dossier de ses griefs contre la France, pour le jour où il lui plaira de trouver une cause de guerre. On ne croyait pas l'Allemagne décidée encore à rompre la paix que la vitalité de son vieil empereur prolonge d'année en année, mais on a été étonné de la facilité avec laquelle l'affaire s'est arrangée. Malgré la gravité de l'offense, l'apaisement s'est fait tout de suite. Si l'Allemagne avait voulu prendre l'incident au sérieux, il lui eût fallu réclamer une réparation en rapport avec l'offense. Ce n'eût pas été de trop d'exiger que le gouvernement français fît enlever de la statue de Strasbourg les drapeaux et les fleurs qui la décorent habituellement et interdît à l'avenir toute manifestation devant l'image de la ville perdue, ou encore que le drapeau allemand fût replacé avec les honneurs militaires à l'endroit d'où il avait été enlevé. Mais l'Allemagne pouvait craindre que le patriotisme français n'acceptât point

tant d'humiliation et qu'il lui fallût appuyer par les armes ses réclamations. C'était la guerre. On prétend que la crainte du choléra, plus encore que la volonté pacifique du vieil empereur, a empêché l'Allemagne d'en arriver à ces extrémités. Ne pouvant demander qu'une réparation égale à l'outrage et n'étant pas déterminée à l'obtenir par la force, elle a laissé tomber l'incident comme une affaire de peu d'importance. Ainsi le choléra qui envahit la France nous aura peut-être préservés d'un autre envahisseur encore plus redoutable.

A mesure que le choléra avance, la révision s'en va. Depuis six mois qu'il en est question, ni le gouvernement, ni la presse n'ont réussi à y intéresser l'opinion. A vrai dire, le public n'est pas encore parvenu à savoir de quoi il s'agit. Devant les Chambres, la question s'embrouille tellement qu'on ne sait plus où elle en est et même elle menace de prendre une tournure tout à fait tragique. Que révisera-t-on et comment révisera-t-on? Faudra-t-il que les deux Chambres se mettent d'accord avant le Congrès ou laissera-t-on le Congrès décider souverainement? Le Président du Sénat, de qui dépend la convocation du Congrès, consentira-t-il à le réunir, alors qu'il ne pourrait le saisir que de deux projets distincts de révision, l'un émanant du Sénat, l'autre de la Chambre des députés? Affrontera-t-il une éventualité si grosse de périls constitutionnels et le gouvernement le laisserait-il faire? Le sort du Congrès est en suspens. Le Sénat, en effet, ne paraît nullement disposé à accepter le projet de révision voté par la Chambre des députés.

Il consent à faire passer sa loi électorale du domaine du constituant dans le domaine du législatif, il admet quelques-unes des modifications qu'on se propose d'y apporter, sauf toutefois en ce qui concerne l'institution et le mode de nomination des sénateurs inamovibles; il accorde que la forme républicaine du gouvernement soit déclarée désormais irrévisable; il consent enfin à la suppression des prières publiques. Mais sur ses attributions financières que visait principalement le projet gouvernemental, le Sénat n'est point d'humeur à transiger; il veut bien qu'elles soient mieux définies pourvu que ce soit sur le pied de l'égalité entre ces deux Chambres. A quoi servirait alors la révision? A quoi bon se réunir en congrès à Versailles, comme le disait M. Jules Ferry, pour décider que sept articles de la loi électorale sur le Sénat cesseront de figurer dans la Constitution? Le président du Conseil ne pou-

vait, en vérité, se charger de faire agréer par la Chambre des députés un projet de révision aussi dérisoire. Au cours de la discussion, un amendement a surgi qui a changé tout à coup la question de la révision en une question de ministère. Devant la résistance du Sénat, M. Berlet est venu proposer de remettre au Congrès la décision des attributions budgétaires de la Chambre haute. Pour aboutir à quelque chose, M. Ferry s'est emparé de l'amendement Berlet, en se faisant fort d'obtenir, dans les vingt-quatre heures, de la Chambre des députés des garanties qui permettraient au Sénat de le voter sans s'exposer à voir toutes ses prérogatives financières simplement supprimées par la majorité radicale et opportuniste du Congrès. Si M. Ferry n'obtient pas ces garanties, que devient la révision, que devient le ministère? Les choses en sont là. A l'étonnement général, MM. de Freycinet et Léon Say ont engagé le Sénat à accepter l'amendement, sous la réserve des promesses de M. Ferry. Etait-ce autre chose qu'une manœuvre pour répondre à celle du président du Conseil? Après la première surprise, on a compris le jeu; tout le monde a vu apparaître le ministère Freycinet-Say, prêt à recueillir la succession du cabinet Ferry, si celui-ci reste pris dans le piège qu'on lui a tendu, en le faisant aller à la Chambre des députés au-devant d'un échec probable.

Pendant que la République est tout occupée de révision, le désir d'en finir avec elle s'accroît de l'espérance que ces débats constitutionnels pourront lui être aussi funestes que ses fautes et provoquer un mouvement de réaction aux prochaines élections. Mais plus on espérera en la monarchie, plus il est nécessaire de définir les conditions dans lesquelles elle devra être rétablie. La Déclaration publiée par l'*Univers* n'avait pas d'autre objet que d'exposer le programme d'une monarchie chrétienne. Cet idéal n'a point été accepté de tous. Les uns l'ont trouvé inopportun, les autres, irréalisable. A côté des adhésions nombreuses, il y a eu des oppositions ou des contradictions plus nombreuses encore. Il n'est pas juste de dire que la Déclaration a mis la division dans les rangs du parti monarchique; elle n'a fait que manifester un état d'opinion antérieur. Les divisions qui se sont produites au sujet de la Déclaration existaient auparavant; elles tiennent à une conception différente de la monarchie. Il y a, d'un côté, les politiques et les catholiques libéraux, de l'autre les catholiques purs, royalistes ou conservateurs. Ceux-là ne pouvaient voir dans la publication d'un programme

catholique de gouvernement qu'un obstacle au rétablissement de la monarchie, telle qu'ils la conçoivent et la veulent.

« Imbus des opinions libérales, disait d'eux *l'Univers*, ces politiques estiment que la restauration de l'ordre social est œuvre purement humaine, que sur cette matière l'Église ne doit pas avoir la parole, que l'influence de ses ministres et de ses fidèles les plus dévoués doit être soigneusement écartée, qu'elle n'a vis-à-vis de l'Etat d'autres droits que ceux de toute association honnête et bienfaisante, et que, s'il peut être utile à un peuple de voir la religion contribuer pour sa part à la moralisation des masses, il lui serait absolument funeste d'accepter ses divins enseignements comme base de la législation et de l'administration du pays. Ils ne disent pas : la loi est athée et doit l'être; mais ils disent : la loi est laïque et doit l'être; sans se douter que ces deux affirmations n'en font qu'une et que la séparation effective de la religion et de la société civile, malgré les tempéraments qu'ils se proposent d'introduire, aboutit nécessairement à l'organisation d'une humanité sans Dieu, d'une nationalité sans Dieu, désordre épouvantable que ne peut corriger suffisamment l'alliance de l'individu et même de la famille avec Dieu. »

Une seule chose importe à leurs yeux, c'est de renverser au plus vite la République et d'accepter la Monarchie qui se présente, sans regarder à la qualité du régime. Dans ces conditions le rôle des catholiques leur paraît être de s'effacer et de se taire. A cela l'*Univers* répond : « Comment! nos contradicteurs croient les « conservateurs » assez ennemis de la « Monarchie chrétienne » pour lui préférer même la République actuelle, et il veut que nous suivions, que nous servions, sans dire mot de tels gens! Il veut que nous combattions la révolution radicale au nom de la révolution modérée! Que pourrait-être le lendemain d'une telle victoire, sinon l'affermissement de l'idée révolutionnaire? La persécution sans doute, serait moins violente d'abord; mais pour combien de temps? Nous repasserions par le régime de M. Thiers, puis par celui de M. de Mac-Mahon, pour revenir au point où nous sommes. »

Au point de vue monarchique, la *Gazette de France* établit que la vraie cause de la division du parti royaliste n'est pas dans le mouvement inauguré par les auteurs et les adhérents de la Déclaration. « Les divisions, comme elle fait observer, portent sur des questions de direction. Ces divisions sont nées de l'absence d'une direction, de

la direction directe, personnelle, que tout le monde attendait, à laquelle tous les conservateurs aspiraient. » Il n'est que trop vrai que c'est la politique d'abstention, recommandée par le *Figaro*, qui a prévalu. Dans ces conditions, le parti monarchique laissé à lui-même, sans guide, sans conseil, s'est fractionné par groupes selon les affinités et les préférences. Loin d'augmenter la scission, la Déclaration offrait au moins à tous les catholiques un terrain commun d'union et d'action ; elle avait l'avantage d'organiser une force, de présenter un programme, d'élever l'idéal de la Monarchie au-dessus des étroites et dangereuses conceptions du parlementarisme, de montrer à M. le comte de Paris qu'il fallait compter avec l'opinion catholique et s'inspirer des principes de l'Eglise pour fonder un gouvernement vraiment conservateur. La Déclaration, dans la pensée de ceux qui l'ont conçue et formulée, n'est ni un instrument de discorde parmi les monarchistes, ni un moyen d'opposition à M. le comte de Paris ; c'est une revendication des vrais principes conservateurs, une préparation au rétablissement de la monarchie.

Selon toutes les apparences de la situation, le parti catholique en sera réduit, pour quelque temps au moins, à envier le sort de ses frères de Belgique. Là, le règne du libéralisme persécuteur est décidément fini. Si les scrutins de ballottage pour les élections sénatoriales n'ont pas tourné, comme les premiers, en faveur des catholiques, si les libéraux ont réussi à Bruxelles à faire passer leurs canditats, il n'y a point là l'indice d'un revirement d'opinion ; car à Bruxelles même, où les libéraux étaient jusqu'ici maîtres absolus du terrain et battaient à des majorités écrasantes leurs concurrents, ils ne l'ont emporté que de peu. Malgré cette défection partielle d'un certain nombre d'électeurs du parti indépendant qui, dans l'intervalle des deux scrutins, ont passé des catholiques aux libéraux, le résultat général des élections pour les deux Chambres reste acquis. Les catholiques et leurs alliés y dominent et le ministère issu de cette double manifestation du suffrage populaire y possède une majorité comme jamais gouvernement n'en a eu depuis cinquante ans. Le premier acte du nouveau ministère a été de mettre fin à la tyrannie scolaire en rendant à tous les fonctionnaires et à toutes les petites gens leur liberté. Son second acte est de provoquer un vote des Chambres qui rétablira les relations diplomatiques de la Belgique avec le Saint-Siège.

Cet heureux événement coïncide avec les fermes déclarations qu'un

des membres du cabinet espagnol, M. Pidal, ministre des travaux publics, vient de faire entendre dans les Cortès en faveur du pouvoir temporel de la papauté. Les fureurs du parti italianisme, qui ne parlait de rien moins que de demander à l'Espagne une réparation solennelle, les susceptibilités du gouvernement italien n'ont pas empêché ces paroles d'avoir un juste retentissement en Europe et d'y réveiller les sympathies de l'opinion conservatrice en faveur d'une cause, momentanément abandonnée, mais qui a conservé tous ses droits et qui finira par s'imposer aux gouvernements. Avec la Belgique et l'Espagne, il suffirait que la France prît l'initiative d'une restauration du pouvoir temporel pour que l'Autriche accédât et que l'Allemagne consentît. Malheureusement, les préoccupations de la France républicaine sont ailleurs. Elle n'est pas près de prendre en main la cause du Pape. Ce ne sont pas ses embarras extérieurs, encore qu'ils soient nombreux, qui l'en empêchent, mais ses principes révolutionnaires et athées l'ont vouée en Europe, comme chez elle, à cette politique anticléricale incompatible avec la reconnaissance des droits du Souverain Pontife. Il n'y a que dans ses expéditions lointaines qu'elle soit obligée de compter avec les intérêts catholiques et de les servir.

Si les affaires de Chine s'arrangent, le cabinet Ferry pourra se féliciter d'être heureux au-delà de ses mérites. Il est reconnu aujourd'hui que l'échec essuyé par nos troupes devant la place de Lang-Son, qui devait être évacuée en vertu du traité de Tien-Tsin, est uniquement imputable à l'imprévoyance et à l'impéritie du général commandant en chef l'expédition. Or, ce général qui, sans prendre de renseignements, sans savoir si les contractants du fameux traité étaient disposés à l'exécuter, sans se préoccuper des conditions de reddition de la ville, a envoyé quelques centaines d'hommes à l'aventure se faire tuer; ce général qui se vantait de connaître l'Orient et assez imprudent pour s'en fier à la diplomatie chinoise et croire à un traité conclu dans les conditions les plus suspectes, ce général est un favori du parti républicain, une créature du régime. De cet officier politicien, nommé colonel comme opportuniste, M. Ferry a fait le général en chef de l'expédition tonkinoise. Peu s'en est fallu que son incapacité ne nous fît perdre le bénéfice des succès militaires antérieurs à son arrivée. Mais la Chine ne paraît pas décidée à s'attirer les représailles de la France. Devant la ferme attitude du gouvernement, elle a cédé. L'*ultimatum* adressé à la

cour de Pékin a produit son effet. La France a reçu une première satisfaction par la publication à la *Gazette officielle* de Pékin d'un décret impérial ordonnant, conformément au traité de Tien-Tsin, d'évacuer Lang-Son et les autres places et de faire rentrer toutes les troupes sur le territoire chinois. Un court délai a été donné à la Chine pour exécuter la seconde partie de l'*ultimatum* qui exige le remboursement des dépenses exceptionnelles que l'incident de Lang-Son a occasionnées, en obligeant la France à entretenir au Tonkin et dans les eaux de la Chine des forces militaires et navales supérieures en nombre à celles qui auraient dû y rester après la signature du traité de paix. Ce point sera peut-être plus difficile à obtenir que le premier. En attendant le règlement de l'indemnité, l'amiral Courbet que son expérience, son savoir et son énergie, non moins que l'intérêt du pays, auraient dû maintenir au premier rang, occupe, avec une forte escadre, une position importante du littoral.

Le contre-temps survenu en Chine n'a pas empêché le gouvernement de donner suite au projet d'expédition à Madagascar. Bien qu'il y eût lieu de craindre l'humeur aventureuse de M. Ferry et surtout de se défier de ses déclarations, la droite n'a pas hésité, à la suite d'un éloquent discours de Mgr Freppel, à voter les premiers crédits nécessaires à une entreprise favorable à la France et où le catholicisme trouvera son compte. Il n'y avait plus à traiter avec les Hovas qui n'ont montré jusqu'ici que de la mauvaise foi. La France devait légitimement pourvoir par la force à ses droits, vieux de plus de deux siècles, et à ses intérêts. Nous marchons donc à l'occupation de Madagascar. Le président du Conseil a refusé de promettre aux radicaux de l'extrême gauche la limitation de l'expédition, en alléguant avec raison que l'autorité militaire chargée de la diriger était seule compétente et qu'elle ne pourrait que s'inspirer des circonstances. Notre action à Madagascar devra être d'autant plus énergique et plus étendue que nous y rencontrerons l'opposition de l'Angleterre qui, pendant que nous promenions nos vaisseaux autour de l'île, a mis le temps à profit pour arracher au gouvernement hova d'importantes concessions territoriales. La grande île africaine nous appartient plus qu'à elle, et par les anciens traités et par la prise de possession de nos missionnaires, et par le sang de nos soldats. Il y a là une admirable colonie à fonder, une nouvelle terre chrétienne à établir.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

9 *juillet.* — Les élections sénatoriales, en Belgique, donnent la majorité aux catholiques. Ceux-ci comptent dès maintenant 42 voix et leurs adversaires seulement 17. Il reste 10 ballottages dont le résultat ne peut rien changer au succès décisif des catholiques.

M. Dauphin est élu président de la Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de révision constitutionnelle, et M. Paul de Rémusat, secrétaire. Le sentiment général au Luxembourg, c'est que la question de la révision sera ajournée au moins jusqu'au mois d'octobre.

*Toujours le déficit.* Le mouvement des revenus et impôts indirects pendant le mois dernier s'élève à 188,917,000 francs. Il est en diminution de 10,365,400 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et de 7,423,000 fr. par rapport aux résultats de 1883. La somme des recouvrements effectués depuis le 1er janvier se monte à 1,115,725,500 francs, ce qui représente un déficit de 40,679,800 francs sur les évaluations budgétaires et de 45,274,500, par rapport aux résultats des six premiers mois de 1883.

10. — La Chambre des députés en est toujours à la discussion générale des projets sur les sucres. Après un débat beaucoup trop long auquel prennent part MM. Ribot, Tirard, Vachal, Denayrouse, Rouvier et Germain, la clôture de la discussion générale est prononcée.

Le Sénat, après le vote de trois projets minuscules, aborde le projet de loi qui a pour but de réduire les droits fiscaux sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis. Après une longue discussion, le projet est renvoyé à la Commission.

11. — Encore le *déficit.* Le produit de l'octroi de Paris pour le mois de juin dernier, s'élève à 10,976,383 francs; il est inférieur de 377,816 francs, aux évaluations budgétaires, et de 564,458 francs, au produit du mois de juin 1883.

Le Conseil municipal de Paris décide, envers et contre toutes les observations du comité général de salubrité et d'hygiène, que la fête du 14 juillet aura lieu, quand même, périsse la population plutôt que l'anniversaire de la prise de la Bastille!

12. — Le ministre des finances publie le tableau de la situation financière provisoire au 30 juin 1884. Il ressort de ce document, que les recouvrements des contributions directes pendant les six premiers mois de 1884, se sont élevés à 351,578,000 francs. Ils sont inférieurs aux douzièmes échus de 43,906,000 francs.

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières présente une diminution de 2,657,000 francs avec les évaluations budgétaires, et une

diminution de 1,705,000 francs pour 1884, sur la période correspondante de 1883.

Le *Journal officiel* publie la promotion de trois généraux de division et de dix généraux de brigade.

La Chambre des députés vote deux crédits : l'un de 500,000 francs et l'autre de 2 millions, pour venir en aide aux victimes du choléra.

La discussion d'une proposition d'amnistie à l'occasion du 14 juillet, se termine, malgré les efforts faits par MM. Laguerre et Tony-Révillon, par un vote négatif.

La question des sucres est reprise à la dernière heure, et on examine les divers amendements présentés aux art. 1er et 2, par MM. Lesgrillier, Mathieu, Rouvier et la Commission.

Le ministre du commerce adresse au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, une lettre relative aux mesures *d'ensemble* à prendre ou à proposer, dans le but de prévenir l'extension de l'épidémie cholérique qui frappe Toulon et Marseille et d'en atténuer les effets, et demande que l'Académie de médecine se prononce sans retard sur les divers moyens de préservation proposés, tant par le comité d'hygiène que par les autres autorités.

Quelques cas de choléra se déclarent à Lyon et à Montpellier.

13. — Mort de Mgr Rivet, évêque de Dijon, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le commerce de la France va *de mal en pire*. Cela résulte de l'examen des documents statistiques, publiés par le gouvernement pour les six premiers mois de l'exercice 1884.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 juin 1884, à 2,302,869,000 francs et les exportations à 1,589,860,000 francs, soit une différence en faveur des importations de 713 millions.

Le choléra prend de *graves* proportions à Marseille et à Toulon. Pendant que l'on danse à Paris, les ouvriers de Toulon sans travail adressent aux députés et aux sénateurs du Var une pétition pour demander des secours et des promesses formelles d'assainissement des quartiers insalubres.

La sœur Marie-Ambroise, attachée depuis plus de cinquante ans au service des malades incurables de l'hospice de Tours, est nommée *chevalier* de la Légion d'honneur. Par le temps qui court, il faut que cette digne sœur ait bien gagné ses *insignes*.

14. — Le respect de la douleur publique l'a enfin emporté, à Toulon, sur les *mesquines* considérations de la politique. La fête du 14 juillet a été contremandée à la dernière heure par ordre supérieur.

A Paris, au contraire, on a dansé, on a banqueté ; le matin, de par ordre du Conseil municipal et du gouvernement, les bataillons scolaires ont défilé place de l'Hôtel de ville, et la garnison de Paris a eu sa revue aux Champs-Élysées. Les feux d'artifice ont un peu égayé la soirée ; en résumé, la fête a été terne. Il était facile de s'apercevoir que la majorité des Parisiens ne partageait point cette joie *officielle* et de pure *commande*. Les esprits étaient ailleurs, et préoccupés des nouvelles de Toulon et de Marseille, qui sont loin d'être satisfaisantes.

A propos des préparatifs ordonnés par le gouvernement pour la fête du

14 juillet, Mgr l'Évêque d'Angers adresse au ministre des cultes la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« M. Raulin, architecte diocésain, a bien voulu m'informer qu'il avait reçu de votre département l'ordre de pavoiser et d'illuminer la grille de l'évêché d'Angers, à l'occasion de la fête du 14 juillet. Comme mon silence, après le mémorable arrêt de la cour d'Angers en faveur de mon droit, pourrait faire supposer un consentement quelconque de ma part à une telle manifestation, j'ai le droit de protester à nouveau contre cet abus de la force. En voulant m'associer malgré moi à des sentiments que je suis loin de partager, vous m'obligez à déclarer une fois de plus que, en ma qualité d'évêque, je ne saurais même avoir l'air de participer en aucune façon à la célébration d'un anniversaire qui rappelle une émeute sanglante, la révolte contre l'autorité légitime, l'indiscipline et la défection dans les rangs de l'armée nationale, le mépris de la parole donnée, toutes choses, en un mot, dont je tiens à écarter le souvenir, quand je veux songer aux gloires et aux grandeurs de la patrie.

« Laissez-moi ajouter, Monsieur le ministre, que, cette année, plus encore que les années précédentes, votre département aurait dû m'épargner une contrainte aussi pénible. Pavoiser et illuminer la grille de ma demeure épiscopale, en signe de réjouissance publique, quand deux de nos grandes villes, Toulon et Marseille, sont plongées dans le deuil et dans la désolation, et qu'une épidémie cruelle menace d'envahir le reste de la France, c'est me prêter aux yeux de mon diocèse les apparences d'un rôle auquel je ne saurais me résigner silencieusement. En tout autre temps, une pareille marque d'allégresse, imposée dans des circonstances si douloureuses à un évêque profondément attristé du malheur de ses frères, eût semblé à tous un manque de tact et de convenance. »

15. — Les ministres de l'intérieur, des travaux publics et du commerce se rendent à Marseille et à Toulon et essaient par de *belles paroles* de rassurer la population affolée par l'épidémie et surtout par la perspective de la misère qui doit suivre la fermeture des usines.

La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi sur les sucres, vote les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et s'arrête à la question de la surtaxe sur les sucres étrangers.

Le Sénat, malgré la pénurie du trésor, vote : 1° un projet d'emprunt de 170,000 francs à la caisse des lycées et écoles primaires; 2° Un crédit de 2,500,000 francs en faveur des victimes du choléra; 3° Adopte le projet sur la nomination et l'avancement des percepteurs.

16. — L'ambassadeur de France à Berlin est chargé d'exprimer au gouvernement impérial les regrets de son gouvernement au sujet de l'incident qui s'est produit, à la fête du 14 juillet, à Paris, où un drapeau allemand, hissé sur l'hôtel Continental, a été arraché. L'ambassadeur a fait remarquer que, par suite de la rapidité avec laquelle l'incident s'est produit, la police n'a pas pu intervenir à temps pour le prévenir.

17. — Après un séjour de quelques heures seulement à Toulon, les

ministres reprennent en toute hâte le chemin de Marseille et de Paris en laissant après eux une triste impression de voyage.

La Chambre des députés, après avoir voté divers projets d'intérêt local reprend la discussion sur les sucres et entend les observations de MM. Franck Chauveau, Raoul Duval, Léon Renault, Lebaudy et Méline sur l'importance de la surtaxe à mettre sur les sucres étrangers.

Le Sénat s'occupe des droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis et adopte sur ce point l'amendement de M. de Melleville.

La police russe découvre, à Cracovie, la trace d'un complot contre la vie du czar. Il ne s'agissait de rien moins que de faire sauter le palais de l'empereur à l'aide d'une forte quantité de dynamite. Plusieurs arrestations sont faites.

Les obsèques solennelles du prince d'Orange ont lieu à Delft.

18. — Le gouvernement français reçoit une première satisfaction du gouvernement chinois, en réponse à l'*ultimatum* qu'il a envoyé. Le Tsong-li-Yamen donne communication à M. de Sémallé du décret impérial paru dans la *Gazette officielle* de l'Empire par lequel l'empereur ordonne au vice-roi des Yun-Nan et au gouverneur des Kuang-Si de faire retirer toutes les troupes qui occupent Lao-Kaï, Lang-Son, Cao-Bang et de les cantonner en deçà des passages sur les territoires du Yun-Nan, de Kuang-Kong et du Kuang-Si. Cette évacuation devra être terminée dans le délai d'un mois, c'est-à-dire le 16 août.

Quant au paiement d'une indemnité, les Chinois demandent à réfléchir avant de s'exécuter.

M. Camescasse, préfet de police, adresse aux commissaires de Paris et de la Banlieue une circulaire relative au service d'avertissement et aux précautions à prendre en cas d'épidémie.

La Chambre des députés en finit enfin avec le projet sur les sucres. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Rouvier, Méline, Frédéric Passy, Lebaudy, Léon Renault, de Maby, Marion et Villain, la majorité vote d'abord l'application d'une surtaxe de 7 francs non renboursable sur les sucres bruts et les sucres non assimilés aux sucres raffinés importés d'Europe et enfin l'ensemble du projet de loi.

Réunion du conseil général de la Seine. Le président, dans son discours de prise de possession du fauteuil, proteste contre la situation *d'exception* qui est faite au conseil général de la Seine et réclame une loi qui appliquera le droit commun à la fois à Paris et au département de la Seine.

M. Vaillant dépose un projet de vœu demandant qu'une amnistie pleine et entière soit accordée à tous les condamnés politiques.

A cette demande M. le préfet de la Seine répond par la lecture de deux décrets d'annulation, l'un annulant une délibération qui émettait le vœu que la loi sur l'internationale fût abrogée par le Parlement ; l'autre relative à une délibération ayant pour objet le logement du préfet de la Seine.

19. — Conférence de Londres. La commission financière rejette à l'unanimité, moins les commissaires anglais, le projet de budget égyptien élaboré par sir E. Baring et présenté par le gouvernement anglais. La commission

se prononce contre le dégrèvement de l'impôt foncier et la réduction de l'intérêt de la dette, qui forment la base du système de sir E. Baring. Les commissaires français déposent leur contre-projet, qui est envoyé en communication à toutes les puissances.

A la Chambre des députés, l'élection de M. Denayrouze, député d'Espalion, donne lieu, de la part de M. Andrieux, à de curieuses révélations sur les manœuvres auxquelles s'est livrée l'administration pour faire nommer son candidat. Le ministre de l'intérieur fait triste figure dans la défense de son subordonné, le sous-préfet d'Espalion, ce qui n'empêche pas la majorité de valider l'élection.

Après ce haut fait, la Chambre examine le projet de loi sur le divorce qui lui est revenu du Sénat. Mgr Freppel, dans un éloquent discours, essaie mais en vain de détourner la Chambre de voter une loi qui amènera l'abaissement et la dépopulation de la France, l'ensemble du projet a été adopté par 360 voix contre 129.

Le Sénat s'occupe de la création d'un musée des arts contemporains dans le Luxembourg, à l'orangerie Férou. Malgré une opposition assez vive de la part d'un certain groupe de sénateurs, le projet de l'orangerie triomphe et la la séance se termine par l'adoption d'une série de projets d'intérêt local, emprunts, surtaxes et ouverture d'un crédit pour l'achèvement du palais de justice d'Alger.

20. — Election législative à Lille, M. Jonglez, conservateur, est élu député à une majorité de près de 2500 voix.

Le Saint-Père envoie à l'évêque de Marseille une somme de 20 000 francs pour être distribuée aux pauvres de Marseille et de Toulon.

On assure que M. Grévy a *enfin* envoyé sur sa *fortune personnelle* une somme de 15 000 francs aux familles des cholériques de Toulon et de Marseille.

21. — Ouverture de la session ordinaire du conseil supérieur de l'instruction publique. Le ministre de l'instruction publique, dans son discours d'usage, relève la critique de la surcharge du programme des études, faite avec raison par les familles.

La Chambre des députés s'occupe des crédits relatifs à Madagascar. Il ressort de la discussion contradictoire qui a eu lieu sur ce point et à laquelle ont pris part MM. Georges Périn, Mgr Freppel, Delafosse, Bernard Lavergne, de Lanessan, amiral Peyron, Raoul Duval, Goblet et Jules Ferry que le bombardement de Tamatave et le blocus partiel des côtes n'ont pas donné les résultats espérés et qu'il faudra tôt ou tard se résoudre à une action plus vigoureuse, à l'envoi de nouvelles troupes et par suite à une demande de nouveaux crédits. Néanmoins, les crédits demandés par le gouvernement sont votés.

22. — Réunion du conseil des ministres à l'Elysée sous la présidence de M. Jules Grévy, M. Ferry entretient ses collègues de l'état des négociations avec la Chine. Le Tsong-Li-Yamen a délégué le vice-roi de Nankin, pour régler avec M. Patenôtre les questions pendantes et notamment celle de l'indemnité.

La Chambre des députés, après une discussion assez vive, sur la demande

de M. Jules Ferry et après avoir entendu les observations judicieuses de M. Paul de Cassagnac, vote, malgré l'opposition d'une partie de la gauche, notamment de MM. Treille, Achard, de Douville-Maillefeu et Georges Roche, un crédit de 80 000 francs pour allocation à la famille d'Abd-el-Kader. Après ce vote, elle prend en considération la proposition de M. Constans sur le scrutin de liste et commence le débat sur diverses propositions relatives au vinage.

Une importante et bruyante manifestation en faveur de la réforme électorale et de l'extension du suffrage, récemment repoussée par la Chambre des lords, a lieu à Londres. Environ 100 000 personnes se rendent à Hyde-Parh, où doit avoir lieu le meeting de protestation. Ce curieux cortège se composait de huit corps de métiers, portant les outils de leurs corporations.

A leur entrée à Hyde-Parh, le cortège s'est divisé en sept groupes et chacun de ces groupes, présidé par un membre du Parlement s'est rendu sur le point qui lui était désigné. Des discours ont été prononcés et tous les orateurs ont protesté contre le rejet du bill électoral par les lords. On remarquait à un meeting une table ayant la forme d'une pierre tumulaire, attachée à des échalas et portant ces mots : *A la mémoire de la Chambre des lords.*

Mort de M. Laroche-Joubert, député conservateur et bonapartiste de la Charente.

23. — Le ministre du commerce adresse aux préfets une circulaire relative au mode de fonctionnement des divers organes et agents que les règlements mettent à leur disposition pour la sauvegarde de la santé publique en temps de choléra.

*Les infortunes de M. le Préfet de la Seine.* — Décidément le conseil général de la Seine se montre impitoyable envers M. Poubelle. Il va jusqu'à vouloir lui refuser le logement et le traite d'inconvenant en pleine réunion du Conseil. C'est ce qui a eu lieu dans la dernière séance.

Les citoyens conseillers Maillard, Lefoullon, Dreyfus, Michelin et Vaillant se chargent à qui mieux mieux de lui dire des *gros mots.*

24. — Départ *précipité* de Paris de M. Jules Grévy. Il file à toute vapeur vers Mont-sous-Vaudrey promettant de revenir, *disent les journaux officieux*, à l'époque de la réunion du Congrès, si congrès il y a. Ce départ *ex abrupto* donne lieu à divers commentaires plus malins les uns que les autres de la part de la presse parisienne et départementale.

Mort de Mgr Ramadié, archevêque d'Albi.

Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse un éloquent appel en faveur des populations de Marseille et de Toulon. Voici cette touchante lettre pastorale :

« Nos Très Chers Frères,

« L'épidémie dont la France et l'Europe ont plusieurs fois en ce siècle éprouvé les ravages, vient de faire une nouvelle apparition dans notre pays. Deux de nos grandes cités méridionales en subissent depuis un mois les atteintes. Bien que le mal n'ait pas sévi, jusqu'à présent, avec autant de violence que par le passé, le nombre des victimes est déjà considérable. Et comme il arrive toujours en pareil cas, le fléau qui s'attaque à la vie traîne

après lui un autre fléau non moins terrible, la misère. Ceux qui succombent laissent des orphelins et des veuves sans soutien. L'émigration des classes aisées fait languir le commerce local, les entraves apportées à la circulation sur terre et sur mer paralysent le commerce lointain. Les travaux, qui faisaient vivre une partie de la population, sont suspendus, et de nombreux ouvriers restent sans occupation et sans salaire.

« En présence de tant de souffrances, le cœur des enfants de Dieu doit s'ouvrir à la compassion et aux inspirations de la charité. Voilà pourquoi, N. T. C. F., nous venons solliciter vos offrandes en faveur de nos frères éprouvés de Marseille et de Toulon. Vous répondrez généreusement à notre appel, suivant les nobles traditions qui sont les vôtres et qui ne vous ont jamais permis de rester insensibles aux grandes calamités, même alors qu'elles ne frappaient pas vos compatriotes.

« Mais il y a à tirer de ces tristes événements d'autres conclusions et des réflexions salutaires sur lesquelles notre caractère de pasteur nous fait un devoir d'appeler votre sérieuse attention.

« Le fléau, qui est encore éloigné de nos contrées, peut arriver jusqu'à nous. La science multiplie ses recherches pour découvrir la cause du mal, son mode de propagation et les moyens de l'arrêter. Il faut applaudir à ces louables efforts, il faut les seconder. Mais comment aussi ne pas reconnaître qu'on dispose pour cela de ressources bien limitées, et que l'invasion inattendue, la marche capricieuse, les effets foudroyants de l'épidémie attestent bien plus l'ignorance de l'homme et sa faiblesse que son savoir et sa puissance!

« *Humilions-nous donc sous la puissante main de Dieu.* C'est le conseil de l'Apôtre, c'est la leçon des événements et celle de la sagesse chrétienne.

« Que chacun de nous d'abord se mette en règle avec sa conscience et remplisse ses devoirs envers Dieu. Il est bon de préserver autant que nous le pouvons notre vie temporelle, mais il faut avant tout assurer notre sort éternel. Tout danger qui menace notre existence présente n'est-il pas un avertissement qui nous presse de penser à notre existence future? Si nous écoutons cet avis du ciel, nous aurons l'âme en repos, et cette paix de la conscience nous garantira contre les folles terreurs qu'excitent les calamités publiques et qui, dans le cas présent, aggravent notablement le péril.

« Que tous ensuite recourent à la prière. Dieu aime à se laisser fléchir. Les épreuves qu'il nous envoie sont des provocations qu'il adresse à notre foi et à notre repentir.

« Hélas! N. T. C. F., la génération actuelle comprend mal ces leçons de l'adversité, parce qu'elle s'est laissé séduire aux doctrines impies. Plus que jamais on se sert contre le Créateur des dons qu'il nous a faits. Parce qu'on arrive à mieux connaître l'ordre admirable qu'il a mis dans ses ouvrages, on se persuade que cet ordre suffit à les expliquer, et qu'il n'est pas besoin de remonter à un auteur. Parce qu'on détermine avec plus de précision les causes secondes, on croit pouvoir se passer de la cause première. On ne veut pas voir que les lois qui régissent le monde doivent lui être antérieures et trouver leur réalité dans une pensée éternelle; que les effets qui

s'enchaînent et s'engendrent les uns les autres ont besoin d'une impulsion première et d'une direction qui les gouverne.

« Ainsi plus Dieu se révèle dans la perfection de ses œuvres, plus on le méconnaît. Les négations athées, dictées à quelques savants par l'orgueil de l'esprit, trouvent pour complice dans la multitude la corruption du cœur. La morale en est ébranlée, le crime s'enhardit, les liens de la famille et de la société se relâchent, l'esprit de révolte pénètre partout, et l'inquiétude générale atteste le malaise qui naît de ces désordres.

« Il semble que, devant ces signes alarmants de décomposition sociale, tous les hommes qui réfléchissent devraient comprendre la nécessité d'un retour aux croyances religieuses, seul fondement de la paix publique. Loin de là, l'impiété reçoit partout des encouragements. Ses sommations sont toujours obéies. La jeunesse lui est livrée; tout ce qui rappelait l'influence morale et civilisatrice de la religion disparaît tour à tour des lois et des institutions publiques.

« C'est là, N. T. C. F., ce qui cause nos plus vives alarmes. On n'outrage pas Dieu impunément; *Deus non irridetur*. Quand les hommes refusent de le reconnaître aux effets de sa bonté, il faut tout craindre des manifestations de sa justice.

« Un savant étranger annonçait naguère que l'épidémie ferait le tour de l'Europe. En ne considérant que l'état général de la société, la corruption des mœurs, la recherche effrénée des jouissances matérielles, l'hostilité contre tout ce qui est saint et religieux, on serait porté à partager une telle appréhension. Mais non, cette désespérante menace ne se réalisera pas. Elle sera éloignée de nos têtes par les prières ferventes, par le dévouement et la charité des véritables chrétiens. Nous ferons appel à la miséricorde de Dieu, et nous serons entendus. Nous sommes, à la vérité, le petit nombre; mais nous savons que *le Père céleste a des complaisances pour le petit troupeau* formé par Jésus-Christ sur la terre, et les saintes Ecritures nous apprennent que Dieu est quelquefois plus sensible aux vœux partis du cœur pur de quelques justes qu'aux fautes et aux défections des multitudes aveugles. Faisons donc au Ciel une sainte violence; si nous obtenons pour les intelligences égarées le retour à la vérité, pour les cœurs pervertis ou amollis l'amour des mâles vertus, et pour le pays tout entier le rétablissement des mœurs chrétiennes, nous aurons contribué à sauver une société qui semble prête à périr, parce qu'elle oublie les enseignements et les saintes lois de l'Evangile.

« Une quête sera faite dans toutes les églises du diocèse le dimanche 3 août, pour venir en aide aux familles de Marseille et de Toulon que le fléau a réduites à la misère; elle sera annoncée le dimanche précédent par la lecture de notre présente lettre.

« Le produit de cette quête sera envoyé le plus tôt possible par MM. les curés et aumôniers à notre secrétariat. Nous nous empresserons de transmettre ces secours si nécessaires à NN. SS. les évêques des lieux, qui en feront la répartition.

« Donné à Paris, le 20 juillet 1884.

« † J. Hipp. Cardinal Guibert, *Archevêque de Paris.* »

Le Sénat s'occupe du projet de révision de la Constitution et entend tout d'abord M. Wallon. Le père ou parrain de la Constitution de 1875 s'attache à défendre son œuvre, et après l'avoir examinée avec complaisance de la tête aux pieds et des pieds à la tête, il trouve qu'elle est parfaite. Tout ce qu'on pourrait souhaiter, dit-il, c'est que l'homme *éminent* qui est actuellement Président de la République, exerçât ses fonctions un peu moins dans le sens de son fameux amendement de 1848, c'est-à-dire gouvernât un peu plus et ne se considérât point comme un instrument passif et une machine à signature et à enregistrement.

M. Lafond de Saint Mür qui lui succède à la tribune, trouve que la révision est une bonne chose et qu'elle fortifiera la République. M. Léon Say ne partage point son optimisme pour des raisons qu'il développe tout au long. M. Dauphin lui répond d'une manière évasive et peu concluante.

Il n'en est pas de même de M. Jules Simon qui attaque le taureau par les cornes et déclare à haute et intelligible voix que la révision actuelle n'est ni *opportune* ni *préparée*, ni *nécessaire* et il le prouve.

A la Chambre des députés, M. Paul Bert interpelle le gouvernement sur l'application de la loi de 1822, relative aux épidémies. Naturellement il blâme les mesures qui ont été prises contre le choléra, uniquement parce que ce n'est pas lui qui les a proposées. M. Hérisson lui répond que le gouvernement a pris toutes les mesures indiquées par la situation. La séance se termine par une charge à fond contre la malpropreté de Marseille et de Toulon.

Le ministre de l'instruction publique prend deux arrêtés réglant l'un, les conditions d'organisation des cours d'adultes et l'autre les conditions de traitement des instituteurs et institutrices en 1884.

25. — Au Sénat, M. Jules Ferry pendant deux grandes heures, dans un style qui n'appartient qu'à lui, développe ses arguments en faveur de la révision de la Constitution comme il le comprend et évoque en dernier ressort le fantôme d'un conflit possible entre les Chambres, si le Sénat ne rend pas les armes. M. Jules Simon ne se laisse pas prendre au piège, il roule M. Ferry sur toute la ligne, avec un à-propos et une grâce qui font rire même ses adversaires.

Après quelques mots de M. Léon Say, la clôture de la discussion générale est prononcée et l'on passe à celle de l'article unique du projet relatif à ce que l'on doit réviser dans la constitution actuelle.

Le Conseil municipal de Paris par l'organe de M. Dreyfus, l'un de ses membres, appuyé par la majorité de ses collègues, recommence sa campagne contre les gros loyers et demande que tout loyer excédant 400 francs de valeur matricielle soit frappée, pour cet excédent, d'une taxe fixée à 16, 10 pour 100 pour 1885. Inutile de dire que, malgré les observations du préfet de la Seine, les conclusions de M. Dreyfus sont *chaleureusement* adoptées.

M. Jules Ferry informe le conseil des ministres, que le vice-roi de Nankin est arrivé à Shanghaï et que M. Patenôtre a déjà commencé les négociations avec le délégué du Tsong-Li-Yamen. Il faut espérer que cela ne finira point par des *chinoiseries*.

Clôture de la session du conseil supérieur de l'instruction publique. Il a admis la révision du programme de l'enseignement secondaire et ajourné jusqu'à nouvel ordre l'allègement des programmes.

Le Sénat en est toujours au projet de révision de la Constitution. Il entend aujourd'hui MM. Demôle, de Marcère, Henri Fournier et Buffet. Ces deux sénateurs mettent M. Jules Ferry au pied du mur et le force, pour gagner du temps, à hasarder l'emploi d'un dernier expédient ; il propose de consulter de nouveau la Chambre sur les garanties réclamées par le Sénat. MM. de Freycinet et Léon Say appuient sur la chanterelle et le tour est joué. La Chambre sera mise en demeure de se prononcer.

La Chambre des députés commence l'examen du projet concernant les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1885. Après une discussion contradictoire à laquelle prennent part MM. de Soland, d'Aillières, Jules Roche, Bisseuil, Labuze, Raoul Duval et Arthur Legrand, les divers articles de la loi sont successivement votés.

Mort du Frère Irlide, supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, à l'âge de soixante-dix ans. Le Frère Irlide avait succédé en 1875 au Frère Philippe, de si glorieuse mémoire. Le pape Pie IX le tenait en très haute estime. Son successeur Léon XIII ne l'estimait pas moins, et lui a envoyé, par l'entremise de *son nonce* apostolique, sa bénédiction *in extremis*.

27. — Le président du Conseil, en l'absence du Président de la République, reçoit en audience solennelle M. Antonio Florès, nommé ministre plénipotentiaire de la République de l'Equateur près le gouvernement de la République française.

Par exception, et en raison des incidents qui ont marqué la discussion de la révision à la dernière séance du Sénat, un conseil de Cabinet a lieu, sous la présidence de M. Jules Ferry et arrête le sens des déclarations que le gouvernement doit faire à la Chambre au sujet de l'article 8 de la loi constitutionnelle, relatif aux attributions financières.

28. — Réunion de la commission de révision de la Chambre. Elle s'ajourne jusqu'à ce qu'elle soit saisie d'une proposition régulière quelconque.

De son côté, la gauche radicale décide qu'elle repoussera le système proposé par le gouvernement pour régler la question des droits financiers des Chambres. Elle estime :

1° Qu'il est inconstitutionnel d'appeler la Chambre à statuer sur les résolutions dont le vote appartient au congrès seul.

2° Que le système proposé porterait une atteinte grave aux prérogatives de la Chambre.

L'*union républicaine* et l'*union démocratique* ne se prononcent point d'une manière décisive; elles verront et examineront d'ici mardi quelle ligne de conduite elles tiendront.

Le Sénat, après une longue discussion dans laquelle il entend MM. de Saint-Vallier et Barne vote le projet de loi sur les sucres.

Ce projet consacre trois innovations : augmentation d'impôts sur le consommateur; surtaxe de 7 francs sur les sucres étrangers; impôt sur la matière première, c'est-à-dire sur la betterave.

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Si les attaques contre la Religion ne se lassent pas, il faut convenir que leurs défenseurs et leurs apologistes ne laissent pas non plus sommeiller leur zèle. Tel est le cas du R. P. Guibé, l'un des membres les plus distingués de la Compagnie de Jésus. Les lettres chrétiennes lui devaient déjà deux beaux livres : *Considérations sur la nature et la mission de l'Eglise, en réponse aux principales attaques dirigées contre elle* (Conférences prêchées à Sainte-Croix de Nantes, et parvenues à leur troisième édition); — *Le Salut par l'Eglise* (autres Conférences prêchées à Saint-Louis de Rochefort-sur-Mer, et honorées de l'approbation de plusieurs évêques.

Continuant et développant cette importante donnée, le R. P. Guibé publie aujourd'hui en volume : L'EGLISE ET LES RÉFORMES SOCIALES, OU L'EGLISE, LA LIBERTÉ, L'EGALITÉ ET LA FRATERNITÉ ; titre qui indique le vif à-propos du livre et en provoque le succès.

Quel a été, en la composant, le but du R. P. Guibé. « Nous n'avons pas, dit-il, l'intention d'indiquer des modifications nouvelles à introduire au sein de la société, mais de rappeler seulement les principales, parmi celles qui, grâce à la religion, ont insensiblement triomphé dans le cours des âges et que résume la devise très chrétienne mais usurpée par la Révolution : Liberté, Egalité, Fraternité. Nous voulons ainsi montrer que, sans étourdir ni agiter le monde par de vains programmes, l'Eglise le comble de bienfaits réels et durables ; faire comprendre de plus en plus par conséquent, combien sont indignes toutes les manœuvres hostiles sans cesse dirigées contre elle, et raviver à son égard l'amour de ses enfants. »

L'exécution comporte naturellement les quatre divisions indiquées dans le titre : l'Eglise et les Réformes sociales, — l'Eglise et la Liberté, — l'Eglise et l'Egalité, — l'Eglise et la Fraternité.

Deux chapitres sont consacrés à traiter la première partie : la *grande* Réformatrice, — les *faux* Réformateurs.

Quatre motifs font décerner à l'Eglise le titre de « grande réformatrice » : 1° son désintéressement exceptionnel dans l'œuvre de la régénération du monde ; 2° son intelligence du mal à combattre et du remède à appliquer ; 3° sa sagesse dans l'application du remède ; 4° ses éclatants succès.

Comme appendice, quelques mots sur ces agitations populaires qui ont laissé un nom bruyant et qui, en définitive, n'ont amélioré en rien la condition du peuple.

Vient alors le tour des « faux Réformateurs ». Ici l'Eglise n'a devant elle

que des diseurs plus ou moins habiles, des imitateurs et des contrefacteurs plus ou moins serviles ou audacieux. Le R. P. Guibé les attaque, les démasque, les terrasse. Nous aimons à signaler ce coup de foudre, ou, si vous voulez, ce coup de grâce dont il les frappe, lorsque, fouillant dans leur fameux arsenal des Droits de l'homme, il se met à opérer le triage et à faire la part de chacun; triage et part résumés dans ces courtes lignes : « Or et scories dans les principes de 89. Les deux 89 : le 89 chrétien préparé de longue main par l'Eglise: le 89 révolutionnaire insensé dans sa marche, stérile dans ses résultats. Aveux de MM. Taine, Le Play, Edgard Quinet, Jean Reynaud, Talleyrand. »

Dans la deuxième partie : l'*Eglise et la Liberté*, le R. P. Guibé s'attache à démontrer quel a été le rôle de l'Eglise vis-à-vis de la liberté, tant au point de vue moral qu'au point de vue civil. Quatre chapitres sont consacrés à cette tâche profondément ardue, mais conduite avec une vigueur victorieuse. Il suffit d'en indiquer les principaux traits.

1° L'Eglise est fondée à être considérée comme la protectrice de la liberté morale en ce sens qu'elle a toujours combattu les divers systèmes fatalistes; et plaidant ainsi pour la liberté morale, elle a par cela même soutenu la cause de la liberté civile et de la liberté politique.

2° Où sont les preuves de la sollicitude de l'Eglise en faveur de la liberté *civile?* — Dans *l'antiquité*, au *moyen âge*, dans les *temps modernes*, répond le P. Guibé. Et il passe brillamment en revue ces diverses étapes, mettant en comparaison l'Eglise et le Paganisme, en contradiction les théories des philosophes et leur propre conduite.

3° En ce qui concerne la liberté *politique*, l'Eglise a contribué à la fonder parmi nous de quatre manières : 1° par l'exemple du fonctionnement de sa propre constitution; 2° par son acceptation des fonctions municipales à la chute de l'Empire romain; 3° par la médiation entre les princes et les peuples; 4° par son énergique concours à l'établissement des communes.

4° De l'ensemble de ces faits prouvés par l'histoire et les institutions, un fait se détache éclatant, glorieux, et les couronne pour le plus grand honneur de l'Eglise : c'est qu'elle s'est également montrée l'adversaire du *despotisme* et de la *licence*.

Passant à sa troisième partie : l'*Eglise et l'Egalité*, le R. P. Guibé prouve avec la même aisance, et aussi, disons-le bien, avec la même éloquence, que la vraie notion de l'égalité, sa véritable et saine interprétation, ont été seulement enseignées par l'Eglise.

Non seulement elle l'a enseigné, en prêchant que chacun et chaque chose ont été mis à leur place : l'ange, l'astre, les minéraux, les végétaux, les hommes, mais elle a été la première à mettre en pratique cette admirable *égalité*, en admettant indistinctement tous ses enfants dans sa sainte milice, et en ne regardant qu'au mérite et à la vertu pour leur assigner leur rang dans sa hiérarchie.

Que l'on mette en présence l'*égalité* préconisée par l'Eglise et l'*égalité* de l'école philosophique, athée et matérialiste. Celle-ci est dégradante et sou-

vent cruelle; elle est subversive de toute société; elle est radicalement impossible et absurde.

Cette thèse démontrée et prouvée, le R. P. Guibé termine sa belle étude par ce dernier chapitre : *L'Eglise grande école de respect :* 1° parce qu'elle est à la fois une grande école d'égalité et de hiérarchie: 2° parce qu'elle est encore une grande école de *foi, d'humilité* et *d'amour.* Splendides aperçus, magnifiques réminiscences, éloquentes applications aux temps actuels.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie : *L'Eglise et la Fraternité,* nous voyons d'où vient, où habite et ce que fait la véritable fraternité. Là où n'a pas soufflé l'esprit de l'Eglise, là où cet esprit divin et universel n'a pas d'action, point de fraternité. Et tout cela démontré par les faits du présent et du passé, dans l'ancien et dans le nouveau monde, par les adversaires comme par les amis de l'Eglise.

Les dernières pages du livre du P. Guibé ont pour objet les *œuvres admirables de fraternité inspirées par l'Eglise,* et là nous voyons, dans un tableau émanant et saisissant, tout ce que ce beau mot de fraternité, illuminé et échauffé par Dieu, a su produire d'œuvres matérielles et morales depuis les premiers chrétiens jusqu'à nous.

Voici maintenant ce que l'Episcopat dit de l'ouvrage du P. Guibé :

Quimper, le 8 avril 1884.

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec le plus grand intérêt vos conférences sur l'*Eglise et les réformes sociales.* Vous montrez avec autant de solidité que de réserve les bienfaits que l'Eglise a répandus en faisant entrer dans les institutions et les mœurs des nations les maximes de l'Evangile et en apportant le remède le plus efficace aux maladies du corps social. La lecture de votre livre est propre à dissiper de trop nombreuses préventions, et je prie Dieu de bénir les efforts de votre zèle...

† D. Anselme, O. S. B.
*évêque de Quimper et Léon.*

*
* *

Fribourg (Suisse), le 19 avril 1884.

Mon Révérend Père,

Recevez mes félicitations pour votre livre : *L'Eglise et les réformes sociales,* qui est appelé à faire un bien sérieux. Le mal de notre siècle est moins dans la perversité des ennemis de toute religion que dans l'ignorance déplorable d'un grand nombre de chrétiens. Les véritables doctrines de l'Eglise ne sont pas assez connues; les immenses bienfaits qu'elle a versés à pleines mains sur les générations passées et qu'elle répand encore tous les jours sont souvent oubliés ou peu mis en lumière. Votre livre, mon Révérend Père, sera un secours opportun... Ceux qui vous ont entendu et ceux qui liront vos pages si lumineuses, si modérées, si pleines de faits, resteront convaincus que la réforme sociale a sa source dans les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-

Christ, l'humble ouvrier de Nazareth, et dans le travail apostolique de l'Eglise qui perpétue la lumière et l'action du Sauveur...

† GASPARD,
*évêque de Lausanne et Genève.*

1 beau et fort volume in-12 de XII-559 pages. Prix : 3 francs.

---

## L'achèvement de la grande Théologie de Salamanque.

Le cours de Salamanque est la dernière théologie de grande étendue qui ait paru dans la sainte Eglise. Les Carmes de sainte Thérèse qui en sont les auteurs, employèrent quatre-vingts ans à la construction de ce merveilleux édifice, qui fut l'œuvre du collège théologique que ces religieux avaient à Salamanque, et non le simple labeur d'un théologien particulier. Le cours des *Salmanticenses* brillait d'un si grand éclat, que les Dominicains eux-mêmes, d'Espagne et d'Italie, y envoyaient leurs meilleurs élèves; le savant cardinal Gotti, qui fut sur le point d'être élu pape, et préféré à Benoît XIV, avait fait ses études chez les Carmes de Salamanque.

Les applaudissements qui accueillirent la théologie de Salamanque dès son apparition, ont été pleinement ratifiés par la postérité. Si l'on veut connaître à fond la vraie doctrine de saint Thomas, il faut consulter les *Salmanticenses*. Aucun théologien n'a mieux exprimé la pensée du Docteur Angélique et n'a défendu ses maximes avec plus de force et d'évidence. Les opinions de l'école Thomiste étaient probables : Les *Salmanticenses* les ont rendu certaines, sûres, inexpugnables sur une infinité de points. C'est le jugement qu'en a porté le célèbre Caramuel; ce jugement nous paraît fondé : *Salmanticensi theologiæ cursus Thomisticæ sententiæ alias probabiles debent, quod sint inexpugnabiles, securæ et certæ.* (Commentaire de Caramuel sur la règle de S. Benoît.)

Aussi voyons-nous que les controverses d'école ont cessé sur bien des points. C'est là un service de premier ordre que les savants théologiens ont rendu à l'Église. Fort peu d'écrivains osaient attaquer directement saint Thomas; mais on voyait de faux disciples, dont les commentaires attiraient et obscurcissaient la doctrine du maître, et préparaient sourdement le renversement des principes. Si un Dominicain signalait le piège, on incriminait l'esprit de corps et l'engagement, le parti-pris de soutenir tous les sentiments de l'école. Mais ce préjugé se dissipa lorsque l'on vit les *Salmanticenses* élucider avec tant de clarté et de raison les maximes du Docteur Angélique.

Tout ce que les anciens Thomistes avaient dit de plus solide et de plus péremptoire, nos théologiens le résumèrent avec un ordre merveilleux et avec une parfaite clarté. Le cours de Salamanque tient lieu de tous les anciens scolastiques.

Quoique plusieurs professeurs aient successivement travaillé pendant quatre-vingts ans aux vingt-quatre traités et aux vingt volumes dont le cours théologique se compose, on croit reconnaître partout la même main, tant est parfaite l'identité de doctrine, de méthode et même de style, de la pre-

mière à la dernière page. Il serait impossible d'y trouver la plus légère contradiction. Les derniers venus s'imposèrent le devoir de remplir l'intention et les vues de leurs illustres prédécesseurs. Dans l'examen des thèses controversées, la majorité décida; on soumit aux voix de tous les membres du collège théologique le choix des thèses qu'on devait adopter et soutenir.

Tous les volumes parurent sous le nom du collège : *Auctore collegio.* Les auteurs seraient inconnus si leur nom n'eût été révélé dans l'histoire des Carmes de la congrégation d'Espagne (t. IV, liv., XVIII, chap., LX).

La réimpression des *Salmanticenses* était vivement désirée pour le progrès des études théologiques. Cette réimpression est terminée; les vingt volumes ont paru; ils sont irréprochables pour la correction du texte et pour l'élégance de l'édition.

Le premier volume renferme trois traités : — I. *De principio individuationis substantiæ materialis, et accidentium ejus.* — II. *De visione Dei.* — III. *De scientia Dei.* Le second volume comprend le traité *De volontate Dei* et celui de la prédestination.

C'est là tout ce que les *Salmanticensis* ont écrit dans leur théologie, par rapport à la nature divine. Ayant traité les autres questions dans leur cours de philosophie (*Cursus Complutensis*), ils jugèrent superflu de les aborder de nouveau.

Le traité *De principio individuationis* est de la plus haute importance au point de vue de la philosophie scolastique.

Grâce aux sept dissertations *De visione Dei*, nous entrons en pleine théologie, dès le premier volume de la nouvelle édition.

La claire vision de l'essence divine est-elle possible pour l'intelligence créée? Les saints Pères ont-ils reconnu cette possibilité? Peut-on la démontrer par la lumière naturelle? L'âme a-t-elle le désir inné de voir l'essence divine? Désir naturel émanant de la volonté? Tel est le cadre de la première dissertation.

La seconde dissertation de la similitude, de l'image nécessaire pour voir Dieu face à face. Impossible que l'image créée représente l'essence divine. Impossibilité de la vision divine pour les seules forces naturelles. Nécessité de la lumière glorieuse. Inégalité des visions de la part des saints dans le ciel. Incompréhensibilité de Dieu pour toute créature. Quelles sont les choses que les saints voient ou peuvent voir en Dieu. Avec sa toute-puissance absolue, Dieu ne peut créer un esprit capable de voir par ses propres forces l'essence divine.

Douze dissertations forment le traité *De scientia Dei.* Dieu connaît-il les futurs contingents absolus? Les connaît-il dans le décret de sa volonté avant toute existence future? Sont-ils réellement présents devant Dieu dans l'éternité? Comment Dieu connaît-il les futurs contingents qui dépendent de causes libres? Faut-il admettre les décrets positifs, décrets conditionnels mais efficaces, relativement à tous les futurs contingents conditionnels, décrets sans lesquels Dieu ne peut connaître infailliblement ces futurs contingents?

Le traité de la Trinité se compose de dix-neuf dissertations et remplit tout un volume de huit cents pages.

Il en est de même du traité *De Angelis*, qui occupe tout le quatrième volume. Mais le chef-d'œuvre des *Salmanticenses*, le traité où ils versent la plénitude des richesses théologiques, c'est incontestablement celui des richesses de l'Incarnation, qui prend quatre volumes (XIII, XIV, XV et XVI de la nouvelle édition).

Le tome XVII est consacré aux sacrements en général. Vient ensuite l'admirable traité du saint Sacrement de l'Eucharistie, où l'on remarque, entre autre, la merveilleuse explication du dogme catholique de la Transsubstantiation.

Le traité de la pénitence, vingt-quatrième et dernier des *Salmanticenses*, se trouve dans les tomes XIX et XX.

---

**Le Vol des Araignées.** — *La Cave des agriculteurs*, avec une notice biographique par Mme Claudius-Lavergne. (Société générale de Librairie catholique.)

Il y a quelques mois, ma grand'mère, conteuse très connue de contes charmants, tels que *Neiges d'antan*, *Légendes de Trianon* et tant d'autres, publia, dans l'*Univers* d'abord, puis en brochure, une courte notice sur un pauvre vieux Jésuite, mort dans... comment dire cela? La langue française n'a pas d'expression pour un état si contraire aux lois et à la justice. On dit l'exil pour ceux qui sont, à tort ou à raison, chassés de leur patrie : mais ceux qui sont expulsés de leur domicile, sans être renvoyés du pays, dont la présence donc, de l'aveu des persécuteurs, n'a rien de dangereux, la conduite, rien de criminel, aucun reproche à leur faire; cela n'a pas de nom, ni en français, ni en aucune langue, parce que cela n'a pas de raison, est absurde, contre toutes les lois légitimes, et devrait être impossible. Il faut donc un néologisme très fort hasardé, avec l'espoir qu'il ne prendra pas racine dans notre langue. mais disparaîtra avec le fait violent qu'il exprime, pour dire que ce bon et inoffensif religieux est mort dans l'expulsion.

Il n'était connu que de quelques hommes de cœur et de goût, Louis Veuilot en tête, de ses anciens élèves et de ses amis. Il était un maître écrivain. Louis Veuillot le lui avait dit, et avait donné dans son journal un de ses écrits, que j'avais fait la sottise de parcourir en l'air, sans en perdre cependant tout souvenir, lequel m'est revenu, quand je l'ai revu. C'est un court mémoire sur le vol des araignées et les fils de la Vierge, présenté par l'auteur à l'Académie des sciences en 1867. Aussi sotte que moi, l'Académie n'y fit aucune attention. Il en valait la peine pourtant. Outre le mérite littéraire, sur quoi nos académiciens, non seulement des sciences, mais de l'Académie française elle-même, font preuve d'incompétence à tout le moins une fois l'an, il y avait là des observations scientifiques très ingénieuses, et des raisonnements fondés sur ces observations, qui étaient à examiner. Mais aussi, de l'histoire naturelle, de la science par un Jésuite, cela peut-il se supporter? Et des observations en plein air, au hasard du rencontre? Parlez-nous de ce qui se fait dans le cabinet et le laboratoire, avec un plan arrêté,

des vues prévues et un sens et des conclusions préconçues selon la formule. Voilà de la science académique qui marche de ce pas sûr de la mule, chanté jadis et célébré par notre Louis Veuillot, à propos d'académies et d'académiciens.

Victor Hugo, qui n'est pas nôtre, et ne le fut jamais, du temps même de ses plus honnêtes grimaces, chanta, je crois, le fils de la Vierge, dans la fraîcheur de son génie, étrangement défraîchi depuis lors. Le bon Jésuite a étudié et expliqué prosaïquement ce phénomène par le vol de certaines araignées et leur vie estivale à d'assez grandes hauteurs dans l'atmosphère : observations dont il a tiré quelques conclusions qui peuvent paraître encore aventurées, mais qui méritaient au moins l'attention. Malheureusement, son mémoire avait aussi un mérite littéraire; dont mal lui prit. C'était trop. Les grognards de la science officielle n'entendent pas raillerie là-dessus, il leur faut que l'on soit ennuyeux comme la pluie pour avoir droit au titre de savant. Ils sont, eux, très savant. Non, pauvres gens, dans notre ignorance et notre vieille simplicité, nous ne demandons pas mieux que la science se fasse aimable plus que la république, et tenons qu'un brin de littérature n'y gâte rien, et même un peu de badinage, et même encore, je n'ose le dire qu'en tremblant, une lueur de raison. C'est le *nec-plus-ultra* de l'étrange, sans doute. Les observations du P. Babaz sur les voyages des araignées dans les airs ont cette étrangeté. Si telle de ses conjectures ne satisfait pas l'esprit absolument, il n'y a guère à revenir sur les données d'expérience : tout ce qui reste est de se creuser la tête pour en tirer, si l'on peut, des conclusions plus satisfaisantes. J'y renonce pour ma part. Telle observation a demandé au P. Babaz cinq ou six années de patience vaine; puis, un beau matin, il a trouvé le joint, et il a pu enseigner à tous la bonne manière de s'y prendre. Ah! l'aimable modèle! Quel parfait manuel de l'observateur naturaliste que ce petit ouvrage de quelques pages, par où vous en apprendrez sur la vraie méthode scientifique autant et plus que par tout le fatras de pédanterie et d'outrecuidance du *Novum organum* de Bacon.

Le P. Babaz s'intéressait donc aux araignées : mais son amour était ailleurs; aux abeilles, dont les araignées sont les pires ennemis. Il en était passionné, sentiment qu'il avouait avec sa naïveté spirituelle et sa douce malice. Car le bon père avait cela tout ensemble, ces qualités aimables de l'esprit que les sots et les méchants regardent comme incompatibles. Il fut inventeur en agriculture, ce qui n'arrive plus guère, depuis le temps que l'on s'en occupe. Son invention fut ce qu'il appela la cave des agriculteurs : il l'a décrite avec ses utilités et ses avantages dans quelques lettres au directeur des *Etudes religieuses*, dont il fit ensuite une brochure. Sujet aride sous une autre main, intéressant au possible sous sa plume. Au moyen de sa *cave*, le P. Babaz conserve et sauve, pendant les étés de sécheresse, des ruches qui périraient sans cela, et les essaims tardifs. Il double le travail des abeilles en le prolongeant; il avance et multiplie les essaims; il donne le moyen de recueillir le meilleur miel de la contrée qu'on habite et de sacrifier le reste; de le parfumer et aromatiser au rhum, à la vanille, comme on voudra : de plus, il y a là une source nouvelle d'expériences.

Voilà pour le côté utilitaire. Il est riche assurément : mais plus riche et

plus doux que le miel est le mérite littéraire de ce petit ouvrage. Il y a de tout ce qui est bon, principalement du Jésuite, plus principalement encore, du saint. La plus grande gloire de Dieu en ressort, non pas que l'écrivain la montre du doigt à tout moment, mais en ce qu'elle y perce naturellement dans son surnaturel parmi les petites choses de la création.

Ces deux ouvrages sont tout le bagage littéraire de l'aimable Jésuite : deux petits chefs-d'œuvre. Il a bien écrit un traité qui a pour titre l'*Homme :* mais il est resté inédit. Je ne crois pas, pourtant, qu'il soit resté imparfait et je me le représente comme aux antipodes du pédantisme gourmé qui gâte fort le fameux *Essai sur l'homme* de Pope.

Ne parlons pas encore de ce qui n'a pas vu le jour. A la mort du P. Babaz, Mme Lavergne recueillit ses souvenirs, les souvenirs de ceux, à sa connaissance, qui avaient connu le Père, surtout de ses anciens élèves; elle rappela les conseils, d'une raison et d'une finesse étincelante, qu'elle avait reçus de lui à l'occasion de ses propres ouvrages; une excellente lettre de Louis Veuillot; et avec cela, de ses doigts de fée, elle en composa une notice biographique qu'elle donna à l'*Univers*, et qui fit sensation. Bientôt, elle la publia en brochure : puis, comme elle y rappelait les deux petits traités sur les araignées et sur les abeilles, elle en fit venir l'eau à la bouche. Alors, elle les joignit à sa notice, et fit du tout un tout petit livre, comme il s'en faisait au temps où, en écrivant, on ne commençait pas par s'occuper d'atteindre et de ne pas dépasser les dimensions moyennes des volumes marchands et d'une vente courante. Enfin, un imprimeur intelligent a orné la couverture de ce petit livre d'une gravure légère et transparente comme une toile d'araignée, qui représente en effet deux toiles d'araignée et une ruche d'abeilles, et sur laquelle les caractères du titre ne font pas confusion. Et pourquoi ne louerais-je pas cet habile imprimeur (1) de ses beaux caractères, de ses en-tête reproduits des belles éditions du dix-septième siècle, lesquels donnent à cette jolie édition un cachet vraiment artistique, dans sa simplicité?

---

**Manuel de la messe**, ou *Explication des Prières et des Cérémonies du Saint Sacrifice*, par Mgr F. J. Le Courtier, archevêque de Sébaste. *Cinquième édition revue et corrigée.* 1 beau et fort volume in-18 de 512 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le passage suivant de la Préface indique en quelques toute l'économie du livre :

« Nous donnons d'abord, écrit l'auteur, des instructions générales sur la Messe, sur les Prières et les Rites qui l'accompagnent. Nous montrons en peu de mots la grandeur du Sacrifice de la loi nouvelle, et ses rapports avec tout le culte public: son existence et sa nature, sa valeur et ses fruits.

« Un coup d'œil rapide sur la tradition de tous les siècles apprendra

(1) M. Alphonse Le Roys, fils, à Rennes.

comment la sainte liturgie a été célébrée depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

« Enfin, nous donnons une idée de tout le matériel employé dans ce service divin, des immenses préparations qui le précèdent, et des sentiments que l'Église demande du prêtre qui célèbre et des fidèles qui assistent. Ensuite, nous reprenons mot pour mot, rit pour rit, tout ce renferme l'*Ordinaire de la messe*, pour en donner l'explication propre à instruire les fidèles en même temps qu'à nourrir leur piété.

« Nous avons cherché à bien faire saisir le rapprochement des prières et des cérémonies de l'autel d'ici-bas, avec ce qui se passe au Cénacle et au Calvaire, et ce qui se passe à l'autel du ciel. »

Ce livre de Mgr Le Courtier est une œuvre de la jeunesse de l'auteur. Il a été jugé comme ce qui a été écrit jusqu'à ce jour de plus pratique et de plus usuel sur le sujet. Les cinq éditions qu'il a obtenues prouvent ce haut mérite, et nous n'avons qu'à exprimer le vœu de le voir dans les mains du plus grand nombre des prêtres et des fidèles.

---


## CHEMINS DE FER DE L'OUEST

### Abonnements sur tout le réseau.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.


---

*Le Directeur-Gérant :* VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

**Victor PALMÉ**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES

# LIVRES EXCELLENTS ET EN NOMBRE

## A PRIX RÉDUITS, AU GRAND RABAIS

**Biblia sacra** Vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII, Pont. Max., auctoritate, recognita. Editio nova, notis chronologicis, historicis, geographicis, ac novissime philologicis illustrata. 1 vol. in-4°, de XVIII-1016 et 64 p. à deux colonnes, divisée en deux parties. *Au lieu de* 25 *fr.*, *net*..... 10 »

**Bibliotheca Patrum concionatoria**, hoc est, omni totius evangelii, festa dominica, sanctissimæ Deiparæ illustriorumque sanctorum solemnia, homiliis atque sermonibus adornata sanctorum Patrum scriptorumque ecclesiasticorum qui tredecim prioribus sæculis floruerunt, opera et studio F. Francisci Combefis, accurantibus una presbyteris Joan. Alexio Gonel et Ludovico Pere.

Le premier volume contenant *Noël*. *Au lieu de* 10 *fr.*, *net*..... 4 »

**Catéchiste** le, **Moniteur des persévérants**, annales de l'Eglise, publié avec l'approbation de N. T. S. P. le Pape et de vingt-cinq de NN. SS. les Archevêques et Evêques, sous la direction de M. l'abbé J. Regnaud, vicaire à St-Eustache. 6 beaux vol. in-8° de 700 à 800 pages. *Au lieu de* 30 *fr.*, *net* 15 »

**Défense du christianisme historique**. 2e édition, considérablement augmentée du *Christ et l'Evangile* (*l'Allemagne*), par l'abbé Frédéric-Edouard Chassay, professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain, de l'Académie parisienne de l'enseignement, des Académies de Bordeaux, de Reims, de Caen et de Dijon, et de la Société académie de Cherbourg. 3 vol. in-12 de XXXII-512, 502 et 446 pages. *Au lieu de* 9 *fr.*, *net*..... 4 »

**Elévations de l'âme pieuse** pour la messe, la communion et les visites au Saint-Sacrement, par Mgr P. Guérin, camérier de S. S. Pie IX. 1 fort. vol. petit in-12 de 597 pages. *Au lieu de* 4 *fr.*, *net*..... 2 »

**Exposition de la doctrine chrétienne**, par demandes et par réponses, divisée en trois catéchismes.

1° Catéchisme historique, contenant l'histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivie d'une instruction sur l'Eglise.

2° Catéchisme dogmatique, contenant l'explication des dogmes de l'Eglise, rapportés à la justification de l'homme.

3° Catéchisme pratique, contenant la pratique des commandements de Dieu et de l'Eglise, des conseils évangéliques et de divers exercices de piété, par le P. G. H Bougeant, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édit., publiée par le P. Auguste Carayon, de la même compagnie.

1 vol. in-4° de XI-428 pages. *Au lieu de* 8 *fr.*, *net*..... 4 »

**Instructions familières sur les quatre parties du Catéchisme romain**, par le vénérable P. César de Bus, fondateur de la Doctrine chrétienne. Nouvelle édition revue et annotée par M. l'abbé R. Bonhomme, du diocèse d'Evreux, avec l'approbation de plusieurs archevêques et évêques de France. 4 vol. in-12, de XXVIII-507, 740, 547 et 577 pages. *Au lieu de* 12 *fr.*, *net*..... 5 »

**Manuel des associations catholiques** ouvrières, pieuses et charitables, par M. l'abbé Verry, directeur d'apprentis à Bar-le-Duc. 4 volumes in-12 de XXVIII-507, 740, 547 et 577 pages. *Au lieu de* 6 *fr. net*..... 5 »

**Mémoires d'un avocat au parlement de Paris**, député à l'Assemblée législative (E.-A. Hua), publiés par son petit-fils E.-M.-François Saint-Maur. 1 vol in-8° de XV-213 pages. *Au lieu de* 3 *fr. net*..... 1 50

**Mémoires historiques sur les missions des ordres religieux**, et spécialement sur les questions du clergé indigène et des rites malabares, d'après des documents inédits, par le P. J. Bertrand, de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré. 1 vol. in-12 de VIII-464 pages. *Au lieu de* 3 *francs*, *net*..... 1 50

**Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle**, par Picot. Paris, 1857. 7 beaux vol. in-8°, brochés. *Au lieu de* 35 *fr. net*. .... 15 »

**Œuvres complètes de saint Bernard**, édition de Bar-le-Duc. 5 vol. in-4°. *Au lieu de* 40 *fr.*, *net*, 15 *et* 20 *fr.*

Le tome Ier, contenant l'*Histoire de saint Bernard*, est épuisé; mais on peut le remplacer par l'*Histoire de saint Bernard* du même auteur), en 2 vol. in-12 ou 2 vol. in-8°. L'ouvrage se trouvera incomplet de quelques *lettres* seulement.

LES ŒUVRES, moins ce tome Ier, avec l'*Histoire de saint Bernard* en 2 vol. in-12. Prix *net*..... 15 »

Les mêmes, avec l'*Histoire de saint Bernard* en 2 vol. format in-8°, prix *net* .... 20 »

**Science** (la) **sacrée**, par M. l'abbé Berseaux, ancien professeur au grand séminaire de Nancy. 4 vol. in-8°. *Au lieu de* 24 *francs*, *net*..... 12 »

TOME I. *Préparation biblique*. — *Démonstration biblique*. 1 vol. de 561 pages.

TOME II. *Démonstration évangélique*. — *La Trinité chrétienne*. — *Le Dieu-Homme et la Vierge-Mère*. 1 vol. de 722 pages.

TOME III. *Le Dieu-Homme et la Vierge-Mère* (suite et fin). *Les Sept Sacrements*. 1 vol. de 652 pages

TOME IV. *Les Sept Sacrements* (suite et fin). — *Les Splendeurs du culte*. 1 vol. de 611 pages.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,

# GUIDES

**En vente chez tous les Libra**

## GUIDES DIAMANT

**In-32, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufr**

### FRANCE

**Aix-les-Bains, Marlioz** et leurs environs. 2 »
**Biarritz, Bayonne** et leurs environs.... 2 »
**Bordeaux, Arcachon, Royan, Soulac-les-Bains**..... 2 »
**Boulogne, Berck, Calais, Dunkerque.** 2 »
**Bretagne**..... 4 50
**Dauphiné** et **Savoie**..... 6 »
**Dieppe, Le Tréport, Ault, Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy** et **Saint-Valéry-sur-Somme**..... 2 »
**Eaux minérales des Vosges**..... 3 »
**Environs de Paris**..... 2 50
**France**..... 6 »
**Le Havre, Etretat, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux**..... 2 »
**Lyon** et ses environs..... 2 »
**Marseille** et ses environs..... 2 »
**Mont-Dore** (le), **La Bourboule, Roya Chatelguyon, Saint-Nectaire, Sain Alyre**.....
**Normandie**.....
**Paris** en français.....
**Paris** en anglais.....
**Pyrénées**.....
**Stations d'hiver de la Méditerran** et **Ajaccio**.....
**Trouville-Deauville**, Honfleur, Villervil Villiers-sur-Mer, Houlgate-Beuzeval, Div Cabourg, Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer, L grune, Saint-Aubin, Courseulles, Asnell Arromanches, Port-en-Bessin.....
**Vals** et le **Vivarais**.....
**Vichy** et ses environs.....
**Vosges, Alsace, Ardennes, Lorrai** et **Champagne**.....

### ÉTRANGER

**Belgique**..... 5 »
**Espagne** et **Portugal**..... 5 »
**Hollande et bords du Rhin**..... 5 »
**Italie** et **Sicile**..... 4 »
**Londres** et ses environs.....
**Rome** et ses environs.....
**Suisse**.....

## GUIDES DIAMANT DE LA CONVERSAT

*Chaque volume, format in-32, est élégamment cartonné en percaline et contient deux petites Grammaires et deux Vocabulaires des mots les plus usuels.*

**Français-Allemand**, 1 volume..... 3 »
**Français-Anglais**. 1 volume..... 3 »
**Français-Italien**. 1 volume.....
**Français-Espagnol**. 1 volume.....

# OANNE

**es Gares de chemins de fer.**

## GRANDS GUIDES

**16, avec cartes et plans, élégamment cartonnés en percaline gaufrée.**

### IDES POUR LA FRANCE ET POUR L'ALGÉRIE

.E GÉNÉRAL DE LA FRANCE PAR A. JOANNE

| | | |
|---|---|---|
| *Paris illustré* | 15 | » |
| *Environs de Paris illustrés* | 10 | » |
| *Jura et Alpes françaises* | 15 | » |
| *Provence* | 7 | 50 |
| *Corse* | 5 | » |
| *Loire* | 7 | 50 |
| *De la Loire à la Gironde* | 7 | 50 |
| *Gascogne et Languedoc* | 7 | 50 |
| *Pyrénées* | 15 | » |
| *Auvergne, Morvan, Velay, Cévennes* | 10 | » |
| *Les Cévennes.* (*Sous presse.*) | | |
| *Bretagne* | 10 | » |
| *Normandie* | 12 | » |
| *Nord* | 9 | » |
| *Vosges et Ardennes.* (Nouvelle édition en préparation.) | | |

---

| | | |
|---|---|---|
| **lu voyageur en France**, par .D. | 12 | » |
| , **Tunis** et **Tanger** | 15 | » |
| **les** | 3 | » |
| **ebleau** | 3 | » |

### 2° ITINÉRAIRES ILLUSTRÉS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

| | | |
|---|---|---|
| **De Paris à Lyon** | 5 | » |
| **De Lyon à la Méditerranée** | 5 | » |
| **De Paris à la Méditerranée** | 9 | » |
| **Atlas du chemin de fer de Marseille à Gênes** | 1 | 50 |
| **De Paris à Bordeaux** | 4 | 50 |

### 3° GUIDES ET ITINÉRAIRES POUR LES PAYS ÉTRANGERS

#### ESPAGNE ET PORTUGAL

| | | |
|---|---|---|
| Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Espagne et du Portugal, par GERMOND DE LAVIGNE | 18 | » |

#### EUROPE

| | | |
|---|---|---|
| Les Bains d'Europe, par AD. JOANNE et LE PILEUR | 12 | » |

#### SUISSE

| | | |
|---|---|---|
| Itinéraire descriptif et historique de la Suisse, par P. JOANNE. 2 volumes | 15 | » |

#### ITALIE

Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, par A.-J. DU PAYS et P. JOANNE.

| | | |
|---|---|---|
| *Italie du Nord* | 12 | » |
| *Italie du Centre* | 12 | » |
| *Italie du Sud et Sicile* | 15 | » |

#### ORIENT

Itinéraire de l'Orient, par ISAMBERT.

| | | |
|---|---|---|
| 1re partie. — *Grèce et Turquie d'Europe.* (En réimpression.) | | |
| 2e partie. — *Egypte, Malte, Nubie, Abyssinie, Sinaï* | 30 | » |
| 3e partie. — *Syrie, Palestine.* (1 vol. et 1 atlas) | 36 | » |

**Volumes au grand rabais, que l'on peut appliquer aux distributions de prix dans les collèges et maisons d'éducation.** — 50 0/0 de remise, soit moitié de réduction sur les livres suivants *pendant la période* des prix (Juin et Juillet).

FORMAT IN-4°

# LE FOYER

## GAZETTE ILLUSTRÉE DES FAMILLES

DOUZE VOLUMES IN-4° PARUS

Chaque volume se vend séparément, broché..... 6 »
— — Cartonnage toile, tranches dorées..... 8 »

# LA LECTURE AU FOYER

## JOURNAL ILLUSTRÉ

TROIS VOLUMES IN-4°

Le volume..... 4 »

FORMAT GRAND IN-8° RAISIN

**Revue des questions historiques**, organe du monde savant, paraissant tous les trois mois par livraisons grand in-8° d'environ 400 pages.
— La collection forme 33 volumes grand in-8° d'environ 800 pages, à 10 fr. le volume.
— Chaque volume, formant un tout, se vend séparément.

**Histoire de Pie IX** et de son pontificat, par Alex. de Saint-Albin. 3 beaux vol. in-8°, avec un grand nombre de gravures.. 18 »

**L'Echo de Rome**, organe de la défense de l'Eglise et du Saint-Siège, honoré de deux brefs de S. S. le pape Pie IX. 2 beaux vol. in-4° de 832 pages chacun et ornés de plus de 20 gravures. Broché..... 8 »

**Histoire des Français dans l'Inde**, depuis la fondation de Pondichéry jusqu'à la prise de cette ville (1674-1731), par le lieutenant-colonel Malesson, traduit de l'anglais par Mme S. Le Page. 1 vol. in-8° cavalier de XII-504 pages, avec une carte de l'Inde 7 50

FORMAT IN-8°

**Actes et Paroles de Pie IX** captif au Vatican, publiés par Auguste Roussel, rédacteur de l'*Univers*. 1 vol. in-8° de X-492 pages. Prix..... 6 »

**Histoire de l'Eglise de Corée**, précédée d'une introduction sur l'histoire, les institutions, la langue, les mœurs et coutumes coréennes, avec cartes et planches, par Ch. Dallet, missionnaire apostolique de la Société des Missions étrangères. 2 beaux vol. in-8°, de CXCII-387 et 595 pages..... 12 »

**Problème (le) économique et la Doctrine catholique**, par le R. P. Delaporte, prêtre de la Miséricorde, chanoine honoraire, docteur en théologie, professeur de dogme à la Faculté de Bordeaux, directeur de la Société de Saint-François-Xavier. Ouvrage précédé d'une lettre de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. 1 vol. grand in-8° de XXXII-552 pages..... 6 »

**Bretagne (la) à l'Académie au XVIIe siècle**, études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne, par René Kerviller. Ouvrage couronné par l'Académie française, 2e édition, augmentée de nouveaux documents inédits. 1 beau vol. in-8° de XXIV-641 pages..... 6 »

**Histoire des moines et des évêques de Luçon**, par l'abbé de Tressay, chanoine honoraire de Luçon. 2e édition. 3 gros vol. in-8°, de XIII-415, 489 et VI-626 pages... . 12 »

**Vie de Mgr Soyer**, évêque de Luçon, faisant suite à l'*Histoire des moines et des évêques de Luçon*, par l'abbé du Tressay, chanoine honoraire. 2e édition. 1 fort vol. in-8° de XIII-548 pages..... 6 »

FORMAT IN-12

**Connaissance** (de la) **et de l'Amour du Fils de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ**, par le P. J.-B. de Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus, à l'usage des personnes qui vivent dans le monde. Nouvelle édition, revue et corrigée par un Père de la même Compagnie. 4 beaux volumes in-12, de XX-660, 466, 560 et 540 pages..... 10 »

**Lieux saints inviolables et authentiques**, par le R. P. Philpin de Rivières, prêtre de l'Oratoire de Londres, 1 vol. in-12 de IV-334 pages..... 2 »

**Erreurs scolaires**, par E.-A. Tarnier, docteur de la faculté des sciences de Paris, ancien examinateur pour l'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, doyen de la faculté des sciences d'Angers. 1 vol. in-12 de V-298 pages..... 3 »

**Joseph de Maistre**, par Louis Moreau. 1 beau vol. in-12 de 550 pages..... 4 »

**Mémoires historiques sur les missions des ordres religieux**, et spécialement sur les questions du clergé indigène et des rites malabares, d'après des documents inédits, par le P. J. Bertrand, de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré. 2e édition. 1 vol. in-12 de VIII-464 pages.. 2 »

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# L'ORDRE SOCIAL EN FRANCE

## LES PERSONNES

Avant 1789 il y avait des Français, des sujets du roi. Après 1789, il y eut des citoyens. Nous sommes revenus à la dénomination de citoyens, quoiqu'elle soit toujours d'une prononciation difficile et même ridicule. Le citoyen est renouvelé de l'antique. Ce qu'on appelait ainsi, c'était l'homme libre de la cité, le membre du souverain, d'une souveraineté collective renfermée dans les murs d'une ville. Nous voyons tout d'abord combien peu ce titre de cité convient à un pays comme la France. En 1789 la France a été transformée en cité, en une unité indivisible, en un corps de neuf ou dix millions de souverains. Il manquait des esclaves à ces souverains et le triobole qui permettait de vivre sans travailler. Les Français déguisés en citoyens sont devenus les esclaves de l'État, et tout en ayant le droit de gouverner l'État, demeurent en quelque sorte étrangers à leurs intérêts locaux et de familles exclusivement soumis aux règlements qui partent de la capitale. Le législateur est embarrassé de cette qualification de citoyen; il l'attribue aux individus qni votent et sont capables de fonctions publiques. En déclarant (art. 7) que « l'exercice des droits civils est indépendant de la qualité de citoyen », il émet une proposition étonnante puisque droits civils et droits de citoyens sont synonymes. Suivant le code, les femmes, les mineurs ont la jouissance des droits civils et n'en ont pas l'exercice. D'où il résulte qu'il y a des Français qui jouissent de droits dont ils n'ont pas l'exercice : comprenne qui pourra!

L'axiome que nul n'est censé ignorer la loi est une fiction, comme la qualité de citoyen francais, fiction sans laquelle tout le monde serait censé l'ignorer. Ce n'est pas là un droit coutumier que les enfants sucent avec le lait et dont les familles gardent l'indélébile souvenir. Comment des millions d'hommes adonnés aux travaux manuels se rappelleraient-ils tout ce qui a pu passer par la tête

d'un législateur dont c'est le métier et même la gloire de fabriquer lois sur lois? Quel juge a jamais connu ce monceau de lois que renferme le Digeste? Mais cette impossibilité, pour la masse des justiciables, de les connaître et de les appliquer fait la fortune des légistes et légitime la multiplicité des tribunaux. Les peuples ainsi sont la conquête de leurs législateurs; obligés de conformer leurs droits et leurs intérêts à des formules édictées en dehors de leur propre expérience, ils perdent tout sentiment d'initiative et d'indépendance.

Le législateur moderne est imbu de l'idée d'un contrat social; il la tient de Rousseau qui l'a puisée chez les jurisconsultes romains. De là vient notre système législatif. Si la société tire son origine d'un contrat, d'une délibération, elle doit se conserver par le même moyen et le pouvoir législatif est le contrat social en permanence. S'il n'y a pas un droit divin ou naturel qui fixe les bases, impose des limites, notre volonté est sans frein, et la loi qui l'exprime est l'arme même de la dissolution sociale. La coutume hébraïque ou le droit hébraïque ne reconnaît que Dieu pour législateur. Il ne faut pas confondre avec les lois les mesures d'utilité publique ou d'administration, lesquelles sont des applications et non des proclamations de principes. Telle fut la France chrétienne, elle avait des coutumes, non des lois, et c'est subrepticement qu'elle se trouve soumise à des lois étrangères par l'intrusion du droit romain. Nos princes se virent investis du droit de législation et après la Révolution ce droit passa au peuple.

Aujourd'hui tout est réglementé, les opinions par l'enseignement public, les intérêts particuliers par le Code civil; les plaisirs populaires sont à la charge de l'Etat. Nous sommes entraînés au communisme d'État et nous y touchons. Nous avons sous les yeux le spectacle d'un législateur qui s'efforce de changer en une société factice une société naturelle cimentée par le temps et par les mœurs. Il renouvelle l'opération des filles de Médée. Il découpe le corps social, le jette dans la chaudière de l'expérimentation. Il l'en retire mort et en rajuste les morceaux. Cette société nouvelle ne respire plus que du souffle du législateur. Elle n'a d'action que celle qui lui est communiquée par le mécanisme administratif. Le Français, comme le Romain, est administré parce qu'il est compris dans le périmètre de la grande machine sociale et non à cause de sa nationalité. Il n'y a plus de nationalité ni de privilèges attachés à la race.

La qualité d'homme suffit, la loi est cosmopolite ; elle ne repousse pas l'étranger, elle l'appelle ; elle efface les distinctions et assimile l'étranger au Français. Le droit coutumier, au contraire, tient l'étranger à distance : pour lui, l'étranger représente une autre coutume, hostile à la coutume nationale par cela seul qu'elle en diffère. Tandis que notre loi moderne, née d'un mouvement révolutionnaire qui s'étendait à tous les peuples, offre à l'étranger toutes les facilités de la naturalisation, le droit coutumier redoutait l'étranger. L'ennemi naturel de la coutume, c'est l'étranger. Par où nous voyons que la coutume se confond avec l'amour du pays et qu'elle est le principe vivace de la nationalité.

Le préjugé contre l'étranger s'explique ; il se corroborait des principes du droit césarien ; et c'est ce qui amena le droit d'aubaine en vertu duquel le souverain recueillait la succession d'un étranger qui mourait dans ses États sans y être naturalisé. Du principe que les droits de donation, de succession découlaient de l'octroi impérial, les légistes royaux tiraient la conclusion que les biens de l'étranger décédé en France, tombaient dans le fisc comme biens vacants et sans maîtres. Ne pouvaient disposer de leurs biens par donation ou testament que ceux à qui la loi conférait ce privilège. Suivant l'argumentation des légistes, c'est donc par la loi et le législateur que le Français se trouvait investi de la faculté de donner et de recevoir. Cette fiction déjà si dangereuse pour nous, en ce qu'elle nous mettait à la discrétion de l'état, se retournait avec plus de force contre l'étranger. Le droit d'aubaine s'appliquait au Français établi à l'étranger, et les successions qui pouvaient lui advenir en France étaient acquises au fisc royal. Au Prince seul il appartenait d'effacer le vice de la naissance en admettant, par des lettres de naturalité, l'étranger à la participation de nos droits civils. De nombreuses ordonnances, dans l'intérêt bien ou mal apprécié du commerce ou de l'industrie, suspendaient le droit d'aubaine. Nos rois favorisaient l'étranger qui venait chez nous en qualité de marchand, d'industriel, d'ouvrier ou de soldat. La faction de testament lui était concédée. L'Assemblée constituante a été plus loin en abolissant le droit d'aubaine. Tous les peuples ne devaient plus former qu'un seul peuple. La Révolution proclamait en quelque sorte tous les hommes citoyens français. Elle les investissait des mêmes droits que nous. Pratiquant ses maximes, elle les invitait à jouir en France des droits récemment restaurés de l'humanité.

Quelle différence y a-t-il entre un étranger et un Français? Aucune si l'on considère que l'étranger a la faculté d'obtenir la naturalisation après un séjour de dix ans. Nous sommes encombrés d'étrangers, ils sont dans les fonctions publiques et dans les assemblées. C'est l'esprit du droit nouveau. Mais alors il n'y a plus de tradition française et la nationalité n'est plus qu'un vain mot et une dénomination géographique.

La naturalisation est un fait naturel; elle se produit avec le temps par l'assimilation graduelle des sentiments et des intérêts. Ainsi les étrangers transportés dans l'ancienne Rome se naturalisaient vite dans la plèbe. Cette petite naturalisation, ce droit inférieur, les vaincus l'acceptaient en dédommagement de la patrie à jamais perdue, et ils se fusionnaient sous le feu des guerres civiles et des guerres étrangères. Le danger commun scellait l'union. Et cependant la plèbe mit six cents ans à conquérir la grande naturalisation, l'égalité des droits politiques. Pour nos modernes il se présente une question : l'homme peut-il abdiquer son passé? En ouvrant son sein à l'étranger, la France ne crée-t-elle pas l'anomalie d'un homme qui appartient à deux patries? L'homme n'est pas maître de sa naissance, il ne saurait renier son père. Comment renoncer à sa patrie? aucune puissance ni divine, ni humaine, n'effacera le fait de la naissance. Un Français cessera-t-il d'être le fils de son père et de sa mère? Chez les Grecs on désignait l'individu par son père : « un tel fils d'un tel » ou « le fils d'un tel ». Cet usage est ordinaire en Russie. La nationalité est indélébile, puisqu'elle n'est que le fait de la naissance (*nationasci*). Qu'un Français commette tous les crimes imaginables contre son pays, en sera-t-il moins Francais? Sa nationalité même est la circonstance aggravante de ses crimes, si elle n'est pas tout son crime. Il est permis à un étranger de porter les armes contre la France ; ce serait le crime d'un Français. Le législateur dit à ce Français : vous n'êtes plus le fils de votre père et de votre mère! Pure fiction, mensonge légal. Et où ira ce Français excommunié? Il ne sera plus d'aucune nation! il n'aura droit sur le sol d'aucun peuple!

Notre législateur ne considère pas la nationalité, mais l'administration. Cesser d'être Français, c'est cesser d'être administré par les lois françaises. Et alors le Français est censé étranger s'il a renoncé à la loi du territoire français. Il nous est impossible de renoncer à notre race, à notre nationalité qui fait partie de nous-mêmes, mais

nous pouvons quitter l'Etat dont nous sommes membres. A ce point de vue, la naturalisation paraît moins bizarre. Dans les pays qui ont mieux gardé les anciens principes, elle est une rare exception et entourée d'une grande solennité. En Angleterre la naturalisation ne s'obtient que par un bill du parlement. Il n'est loisible à aucun étranger de devenir Anglais par sa seule volonté. Ce respect des Anglais pour eux-mêmes est la plus haute marque de patriotisme. De tous les peuples modernes l'anglais, quoique répandu par son commerce et son industrie sur toute la face du monde, est le plus compact et le plus national. Et ses lois ne démentent pas ses sentiments. En 1848 lord Brougham, craignant pour sa villa de Cannes, écrivit à M. Crémieux, ministre d'un gouvernement provisoire, à Paris, pour se faire naturaliser Français. M. Crémieux lui demanda s'il entendait quitter la nationalité anglaise. Or, quiconque est né sur le sol anglais est anglais à toujours, et lord Brougham voulait cumuler les deux nationalités. On se moqua de lui à Londres et à Paris.

Rome absorbait les vaincus et les naturalisait de gré ou de force. La Révolution française a imité ces procédés conquérants; elle appela tous les peuples à l'insurrection; elle aurait voulu les enrôler sous ses drapeaux. La secousse qu'elle imprima à l'Europe n'est pas calmée. La nationalité isole un peuple, le renferme en lui-même, le concentre dans ses traditions, tandis que le mécanisme administratif borné au matériel des hommes et des choses, s'étend indéfiniment. La légion romaine et le régiment français reçoivent les hommes de toute provenance et les façonnent à l'unité militaire. L'esprit de conquête s'est réveillé en 1789. Et certes, d'intention du moins, la France ne songeait pas à réduire les autres peuples en servitude; elle voulait leur imposer la même loi qu'à elle-même; cette loi d'égalité forcée dans les successions et de subdivision dans les propriétés régnait déjà dans l'ancienne France où elle était d'importation étrangère. Elle n'avait aucun caractère national et se prétendait faite pour tous les hommes, sans distinction de races. Mais aussi, elle ne convenait à aucun peuple, et les froissait tous dans leurs sentiments les plus chers. Elle remplaçait les coutumes par des théories. Ce fut l'écueil, et la Révolution s'y brisa en partie. L'idée révolutionnaire n'a pas reculé, elle gagne du terrain chaque jour, elle achève par la parole la tâche commencée par l'épée. Ses adeptes croient naïvement que le monde ne

demande qu'à être Français pour participer au régime de liberté, d'égalité et de fraternité qu'ils ont décrété. Ainsi Rome se sentait créée pour dominer le monde, et elle appelait sa domination la *majesté de la paix romaine*, ce qui vaut bien le pompeux charlatanisme de notre devise : Liberté, égalité, fraternité ou la mort! Si Rome a traité en rebelles les peuples récalcitrants, les Français de 89 ont suivi la même ligne inflexible. Avec Bonaparte, ils ont un instant mis l'Europe sous le joug de la Révolution. Ils propageaient par le fer et par le feu, à la manière de Mahomet, un nouveau Coran, la Déclaration des droits de l'homme et le Code civil. Ils échangeaient leur nationalité contre une idée ; ils sacrifiaient leur liberté à l'esprit de conquête, sans autre profit que de faire partager aux autres peuples la gloire de la servitude universelle.

La loi moderne méconnaît la nationalité, et la qualité de Français est peu de chose. Le législateur français, après avoir distingué la qualité de Français du titre de citoyen, arrive souvent à les confondre en déclarant le simple Français destituable comme le citoyen. La perte de la qualité de Français entraîne la privation des droits civils. Mais en quoi consiste la jouissance des droits civils? Et de quel droit jouit le Français dont ne jouisse pas l'étranger? Le droit de vendre et d'acheter, le droit de succéder sont-ils retirés à celui qui a perdu la qualité de Français? non, puisque ces droits appartiennent à l'étranger en France. A propos de l'article 21 du Code, une question intéressante a été soulevée. Un certain nombre de jeunes Français se sont engagés dans l'armée de Pie IX et ont versé leur sang à Castelfidardo pour la cause de la foi. Quelques-uns, en rentrant en France, se sont vu refuser la qualité de Français, aux termes de l'article 21, comme ayant pris, sans autorisation, du service militaire à l'étranger. Il s'agissait du recrutement et les préfets écartaient du tirage ces jeunes gens qu'ils prétendaient déchus de leur qualité de Français. Les jeunes gens et leurs familles résistaient à cette interprétation. Il est évident, tout d'abord, que ces Français n'avaient voulu servir ni un prince étranger, ni un prince hostile à la France.

Le Pape est-il un étranger pour nous? Il est roi et pontife; mais dans sa personne, la fonction du pontife prime celle de roi, tellement que le roi n'existe qu'à cause du pontife et pour sauvegarder l'indépendance du pontife. Or, le chef de la religion catholique n'est pas étranger en France. La France est une nation catholique,

puisque, sauf une infime minorité, tous ses enfants sont catholiques. L'État lui-même est catholique. Dans sa donnée fondamentale, il est représentatif. Et le serait-il s'il excluait des droits et des intérêts qu'il représente tous les Français catholiques? Le caractère d'une nation est déterminé par la majorité des individus qui la composent, surtout quand cette majorité se rapproche de l'unanimité. L'État est donc catholique en France, et le Concordat et la Charte de 1830 le constatent en reconnaissant que la religion catholique est professée par la majorité des Français. La diversité des cultes ne s'oppose pas à l'existence d'un culte national, pas plus que dans une assemblée la minorité n'annule les votes de la majorité. Il est faux que cette situation constitue pour le culte national un privilège; elle n'est que l'expression d'un fait. Une nation est un fait, et il serait insensé d'empêcher trente-cinq millions de Français de s'appeler la France, la nation, l'État. Les actes du gouvernement, quoique si souvent équivoques, impliquent la reconnaissance de la religion catholique comme religion de la France. La République de 1848 a entendu la messe sur la place de la Concorde. Or, l'Église catholique est un tout indivisible. Sa catholicité ou universalité impose à la France des relations, des devoirs, qui dépassent l'étendue du territoire français. La hiérarchie ne s'arrête pas aux évêques, elle monte jusqu'au Souverain Pontife, et c'est de lui qu'elle découle. Chaque Français tient à la Papauté par sa filiation. Le Pape est le père de tous les catholiques français. Il n'est pas un étranger pour nous. On n'en fait un étranger qu'en subordonnant sa suprématie religieuse à sa souveraineté temporelle. Les combattants de Castelfidardo n'ont pas servi une cause étrangère. C'est leur propre cause qu'ils servaient. Ils n'avaient pas besoin de l'autorisation du gouvernement pour apporter le témoignage de leur sang. Le martyre se passe d'autorisation. Ils se trompaient, dira-t-on, et l'Église n'était pas en danger. Sur ce point, la discussion judiciaire aurait pu valablement s'ouvrir et les tribunaux auraient reconnu que l'Eglise était en danger, puisque le Souverain Pontife le déclarait. D'ailleurs, ils servaient le Pape et uniquement le Pape; et le Pape n'étant pas un étranger, en vertu même de sa fonction universelle qui le fait le concitoyen de tous les peuples, ils ne servaient pas un prince étranger, et échappaient ainsi à l'application de l'art. 21 du Code civil. Il n'y a pas eu de procès. L'affaire s'est arrangée administrativement. Il est probable

que le procès eût été perdu. Le gouvernement a reculé, devant le ridicule de faire décider, par les tribunaux, que des jeunes gens, admirés de tous, avaient perdu la qualité de Français, pour s'être dévoués à la défense d'une religion qui est la religion de la France, et cela à l'appel de l'autorité légitime. Il est donc vrai que la qualité de Français s'acquiert et se perd avec une facilité qui n'est pas à son honneur.

### LA MORT CIVILE

C'est une conception bien étrange que la mort civile. C'est une fiction des légistes; ils supposent mort un homme vivant. Pourquoi un pareil jeu? Ils veulent enlever à un homme tous les droits qu'il tient de l'ordre social et ne lui laisser que la qualité d'homme matériel ou de chose. Tous les droits de citoyen sont tués en lui. Il n'a même plus le droit du Français et de l'étranger de donner, de recevoir, de succéder. Son état reproduit les principaux caractères de l'esclave romain. Son mariage est dissous et il ne peut se marier; l'esclave n'avait pas de famille légale. Les biens du mort civilement, sont dévolus à ses héritiers et sa succession est ouverte; le droit de propriété lui est interdit, et telle était à Rome la condition de l'esclave. Il ne peut ester en justice, être témoin; il n'a plus de volonté. La personnalité humaine est suspendue en lui. Voilà bien en théorie et en fait l'esclave antique. Le jurisconsulte Proudhon définit ainsi la mort civile : « Fiction par laquelle l'homme condamné à une peine à laquelle elle est attachée, est réputé mort, par le retranchement perpétuel qu'il souffre de tous les droits qu'il tenait de l'organisation sociale. » La condamnation à mort, la déportation, les travaux forcés à perpétuité, sont les peines qui entraînent la mort civile. La mort civile, sans être une peine, est la conséquence d'une peine. Les anciens n'admettaient pas un droit naturel qui fût en dehors de la loi, ou supérieur à la loi. Le droit de vendre, d'acheter, de se marier, était spécial au citoyen romain qui le tenait de la cité sous des formes et des rites particuliers. Le citoyen était une création de la loi. En dehors d'elle, elle ne reconnaît pas un homme de droit naturel. Les légistes romains désignent sous le nom d'hommes libres, d'étrangers, des hommes à qui ils appliquent le droit des gens, c'est-à-dire un certain droit de vendre, d'acheter, de se marier. Le droit naturel, ils le réduisent à l'animalité. Le mort civilement, comme l'esclave, n'a pas les droits élémen-

taires. Il n'a réellement que le droit de vivre ainsi que les animaux, sans pouvoir faire acte d'intelligence ou de volonté, en produisant des actes juridiques. Il est sans droit de propriété, sans droit de contracter, sans mariage. Car, en vertu de l'idée du contrat social, il est censé tenir ces droits de la cité; et la cité lui étant enlevée, il retombe non dans un droit naturel, propre à l'homme et qu'avec Cicéron et quelques sages, la philosophie elle-même reconnaissait, mais dans la simple animalité d'où l'a tiré l'établissement de la cité ou la civilisation.

Comment les légistes sont-ils parvenus à introduire dans notre société chrétienne cette conception de la mort civile qui a subsisté dans le Code civil, jusqu'au 31 mai 1854? Mais ces légistes essayaient d'y naturaliser la servitude, en appliquant aux classes rurales les textes romains relatifs à la servitude. Ils concouraient au développement de la torture comme moyen de preuve. Ils faisaient prévaloir les procédures secrètes du droit byzantin. Ils attribuaient au roi l'autorité césarienne ou absolue. La mort civile entraîne le droit de confiscation; elle suivait les condamnations arbitraires. On sait combien la confiscation a souvent déshonoré notre histoire. Comme le religieux ne pouvait participer au mariage ni à la propriété personnelle, les légistes lui appliquèrent le principe de la mort civile. C'était un moyen de le détacher de la propriété collective de son ordre ou de son monastère, et d'attribuer au prince, à l'État, le haut domaine sur ces biens d'Église. C'est, en effet, par la confiscation, que les princes, aujourd'hui comme autrefois, mettent la main sur les biens d'Église. Et cette confiscation dérive de la fiction de droit qui fait remonter à l'Etat l'origine de tous les droits civils. Les biens du mort civil sont confisqués par l'Etat avant 89; les religieux étant morts civilement, croyez-vous que leurs biens fussent en sûreté? Ils ne l'ont jamais été, à partir du seizième siècle. Ce fut là le principe de la guerre à l'Eglise dans les temps modernes. Et, sous la direction des légistes, le socialisme royal a commencé l'œuvre continuée par le socialisme populaire.

Les prétentions des légistes se sont heurtées de tout temps aux droits de l'Eglise, depuis les jurisconsultes romains, grands persécuteurs des chrétiens. Ils se sont ligués contre le droit de propriété qui assurait à l'Eglise son indépendance temporelle. Et c'est en attaquant cette indépendance, que les sectaires espéraient atteindre le spirituel. Nous avons ici l'explication d'un phéno-

mène; la science constituée par les légistes n'a jamais pu formuler des principes clairs sur le droit de propriété. Fidèle à ses origines, elle a toujours laissé planer sur la propriété un sens équivoque. Ce n'est pas seulement sur la propriété, c'est sur le mariage que les légistes étendirent l'influence de l'Etat. Le Code civil rompt le mariage du condamné; il opère un divorce d'un genre nouveau. Et même, sous la loi de 1816, les légistes décidaient que le divorce était de droit. Mais le cas ne s'est pas présenté, ou n'a pas paru devant les tribunaux. La confiscation ne s'est exercée en grand que dans l'antiquité gréco-romaine et dans notre révolution. Sous l'ancien régime, la maxime des légistes : qui confisque le corps, confisque les biens, était en vigueur. Cette confiscation, dans la pensée des légistes, se rattache à un communisme primitif; les biens que l'Etat est censé avoir concédés, retournent au fisc. Les biens dérivés de l'Etat et essentiellement reversibles étaient la proie de quiconque était l'Etat ou le plus fort. Les proscriptions de l'ancienne Rome et de la Révolution française n'ont pas eu d'autre prétexte ou motif juridique. Quand, en France, les légistes alléguaient que les rois étaient maîtres des biens de leurs sujets, ils s'appuyaient sur les textes du droit byzantin.

Les confiscations de la Révolution furent sanctionnées dans la Charte de 1814, par le même article qui disait : la confiscation ne pourra jamais être rétablie. Cela signifiait que les biens confisqués demeureraient à leurs détenteurs. Les biens de l'Eglise non vendus restèrent à l'Etat. Et de nos jours, sous des formes diverses, la confiscation a reparu dans nos habitudes politiques. En Espagne, en Italie, en Suisse, au Mexique, les biens de l'Eglise catholique ont été confisqués. Et la diplomatie n'a pas jugé à propos d'intervenir. La confiscation est loin d'être bannie de nos sociétés modernes; elle se présente souvent sous une forme négative. Il n'y a plus rien à prendre aux religieux : mais il y a le moyen de les empêcher d'acquérir. Si l'on ne confisque pas leurs propriétés, on confisque leur droit de propriété, on rétablit contre eux la mort civile. On confisque leur activité, leur volonté; ils n'ont pu le droit d'acquérir. Et s'ils acquièrent, leurs biens tomberont dans le domaine public. Les légistes modernes n'ont rien à envier aux anciens.

Le premier effet de la mort civile dans notre Code, c'est d'ouvrir la succession du condamné au profit de ses héritiers. L'Etat ne s'empare pas des biens, il en règle la dévolution. Mais au point de

vue du condamné, ce n'en est pas moins une confiscation. Il est spolié sous prétexte qu'il est mort. Le législateur n'ose pas prononcer le mot de confiscation. C'est cependant le seul nécessaire. Et la confiscation est d'autant plus immorale qu'elle profite aux enfants. Ils dépouillent leur père. Le législateur biffe d'un trait la paternité naturelle et le droit de propriété. Le condamné a pu mériter toutes les rigueurs de la justice, mais du moment qu'il conserve la vie, il ne cesse pas d'être homme.

Les contrats de droit naturel reconnus par toutes les nations modernes sont interdits au condamné. Le législateur va plus loin, il rompt le mariage du condamné ; il impose le divorce à sa femme, à ses enfants. Dans la discussion du Conseil d'Etat, le premier Consul s'est élevé contre cette conséquence de la loi qui rendait adultère la femme demeurée fidèle à son mari dans le malheur, et flétrissait du titre de bâtards les enfants nés de cette union. Ses légistes n'ont su que lui opposer l'exemple du droit romain. Il est cependant certain que des innocents sont punis, la femme autant que son mari, les enfants autant que leur père. La colère de la loi enveloppe toute la famille.

Nous avons donné le spectacle d'une nation où ces doctrines étaient largement appliquées. Nos proscriptions ont égalé celles de l'ancienne Rome ; et par qui ont-elles été dirigées? par des légistes nourris de droit romain et des exemples de l'antiquité. Le principe de la confiscation paraît immoral s'il n'atteint que quelques scélérats ; mais en révolution, le mal devient le bien et le bien s'appelle le mal. On change le droit : *mutaverunt jus*, selon le langage de l'Ecriture. Alors la légalité tue les honnêtes gens. Que de lois de l'ancien régime reçurent une extension effrayante, quand la révolution ouvrit la carrière à toutes les ambitions et à toutes les cupidités! La culpabilité entraînait la confiscation, et il suffit bientôt d'être suspect pour être coupable. La confiscation devient alors une mesure fiscale. N'en était-il pas ainsi sous l'empire romain ? L'art. 33 du Code décide que les biens acquis par le condamné depuis la mort civile appartiendront à l'Etat par droit de deshérence. Et pourquoi y a-t-il deshérence? parce que le condamné a perdu tous ses liens de parenté. Il n'a plus de parents, il n'a plus d'héritiers. Et il n'a pu disposer de ses biens ni par donations entre vifs ni par testament. Par la même raison, il n'a rien pu recevoir que pour cause d'aliments. Ces fictions de droit ne seraient que ridicules si

elles n'attestaient la volonté du législateur de se mettre au-dessus de la nature. Ce titre de la mort civile n'avait par lui-même aucune importance. M. de Polignac, le dernier ministre de Charles X, fut frappé de mort civile par la condamnation qu'il encourut devant la Chambre des Pairs, et son mariage se trouva légalement dissous. L'opinion publique méprisa la loi, en continuant d'honorer la femme du condamné et ses enfants postérieurs à la condamnation. Personne même ne fit attention à la flétrissure légale.

Le législateur, pour maintenir sa gageure, établit tout un échafaudage de fictions. Il suppose qu'un vivant est mort, et de ce décès fabuleux il tire des conséquences positives. Cette deshérence des biens du condamné est encore une fiction. Le système des fictions de droit est célèbre. Le droit romain en est rempli. Le prêteur veut casser les testaments, il suppose que le testateur n'a pas agi pieusement ou qu'il n'était pas sain d'esprit. Justinien, pour contraindre le propriétaire au partage de ses biens, suppose qu'il doit aimer également tous ses enfants. Il se met à la place du père de famille et règle la succession sans le consulter : ou bien l'on suppose que l'Etat est l'auteur de tous les droits et que son pouvoir s'étend jusque sur la conscience. Et on finit par professer qu'aucune association n'est valable sans l'autorisation de l'Etat. Ces mensonges officiels ne trompent personne assurément; mais ils énervent, dans les esprits, la notion du droit, le sentiment du devoir. Un peuple s'habitue à voir le droit daus la loi, et la loi dans le caprice du législateur; et puisque la force est la seule règle des relations sociales, il en conclut que l'émeute est aussi un argument.

La loi eût laissé au conjoint la faculté de demander le divorce, ç'eût été conforme à la logique. Elle oublie que le mariage a été formé par deux individus; en frappant le conjoint du condamné, elle suppose que le mariage n'intéresse qu'une seule personne. Contrairement à tous les principes, elle punit un innocent, elle lui applique la fiction d'un vivant qui est mort. Le conjoint aurait beau crier : mais je ne connais pas vos fictions, vos fictions ne me regardent pas! Toute la famille est englobée dans la fiction. Il n'y a aucune raison pour que la culpabilité d'un conjoint influe sur l'existence de son mariage. Un cas singulier se présentait : si un condamné par contumace se représentait après cinq ans et obtenait un acquittement, l'article 30 déclare que les effets de la mort civile définitivement encourue sont irrévocables! voilà donc cette

fois un innocent authentique mort civilement! Son mariage a été dissous, et pour reprendre légalement sa femme, il lui faudrait contracter un nouveau mariage avec elle! Les légistes disaient : « la mort civile brise le lien civil, elle laisse subsister le lien religieux. » De leur propre aveu, ils persécutaient la conscience catholique. Le législateur ne méconnaissait pas moins le droit chrétien que le droit naturel. Dans les discussions du conseil d'État et du Tribunat, les orateurs raisonnent toujours comme si le législateur créait la société. Et, en effet, en se faisant l'unique dispensateur du droit, le législateur détruisait virtuellement la famille et la société.

La loi du 31 mai 1854 a remplacé la mort civile par la dégradation civique et l'interdiction légale. La succession du condamné n'est plus ouverte au profit de ses héritiers, son mariage n'est plus dissous. Seulement, le condamné est mis en tutelle : il a tuteur et subrogé-tuteur pour l'administration de ses biens, comme s'il était un insensé, incapable de gérer sa fortune. D'après l'article 3 de la loi de 1854, il ne peut recevoir par donation, ni disposer par donation ou testament. La loi hésite devant la confiscation : elle enlève au condamné l'administration de ses biens. C'est une atteinte au droit de propriété fondée sur la fiction que le condamné est indigne d'administrer ses biens. Mais la propriété n'est pas une question de dignité ou d'indignité. Nous reconnaissons la vieille doctrine qui assujettit la propriété à l'État. Nos légistes s'y cramponnent, et il leur semble qu'à la moindre occasion, l'Etat doit mettre la main sur les biens des particuliers. A quel titre le condamné est-il privé de ses biens ou de ses revenus? Cette peine accessoire ne diffère pas essentiellement du principe de la confiscation. La loi de 1854, en refusant au condamné le droit de recevoir par donation, ne modifie pas seulement la condition du condamné, elle modifie la condition des personnes qui seraient tentées de contracter avec lui.

Pourquoi la capacité des tiers est-elle modifiée? Où le législateur puise-t-il son droit d'interdire un contrat purement naturel et qui n'est qu'une expression du droit de propriété? Mais d'après les légistes, c'est l'Etat qui nous octroie notre droit de propriété, et notre droit de donner et de recevoir. Par conséquent, il lui est loisible de nous le retirer dans des circonstances données. Nous n'avons, en naissant, apporté aucun droit avec nous ; l'Etat se charge de nous pourvoir de tout. Et il change si souvent d'avis,

que nos droits ne sont jamais certains. Sommes-nous réellement propriétaires quand nous ne pouvons pas disposer de notre bien à notre volonté et que l'Etat nous désigne les personnes avec qui un contrat de donation ou de vente est permis, et les personnes avec qui il est interdit? L'Etat, alors, n'est-il pas le vrai propriétaire?

Ce socialisme d'Etat est tellement ancré dans l'esprit du législateurs que, de nos jours, nous l'avons vu refaire les testaments, en interpréter les clauses contrairement à l'intention des testateurs, et opérer des détournements de fonds, des confiscations. En Belgique, le parti libéral a violemment changé la destination des bourses d'études créées par le dévouement catholique. La République française s'est encore plus illustrée en ce genre. Le droit de propriété n'est-il donc pas inviolable? Les gouvernements, par jalousie sans doute, empêchent les simples particuliers de le violer. Nos codes sont pleins de dispositions magnifiques contre les voleurs. Nous sommes protégés contre les voleurs. Qui nous protégera contre l'Etat et les législateurs? Les voleurs prennent peu de chose, et il est facile de les réprimer. L'Etat prend à tous et d'une façon systématique. Il est devenu dans les temps modernes le grand ennemi de la propriété. Il signifiait le communisme dans l'antiquité; et, depuis la renaissance de l'antiquité au quinzième siècle, il signifie l'absorption graduelle de toutes les forces sociales dans l'action du gouvernement central. Le droit de propriété est le contre-poids de l'Etat, la limite de la tyrannie. La décentralisation, ce qu'on appelle la liberté locale n'a d'autre fondement que le droit de propriété laissé à son inspiration naturelle d'ordre et de conservation. Mais les Français modernes ne conçoivent la République que sous la forme du communisme jacobin. Et ils semblent ignorer que ce communisme a beaucoup de rapports avec celui de l'empire romain. Ils se posent en héritiers du césarisme, sans songer que ce testament de l'empire romain contient, pour tous les pays qui l'acceptent, le legs d'une instabilité perpétuelle.

### LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Il ne faut pas que la situation juridique des hommes donne lieu à l'équivoque. Il importe que les grands faits de la vie, la naissance, le mariage, la mort, aient une constatation certaine. Chez les Hébreux, chaque famille avait son livre de famille où étaient

consignés par le père de famille, les généalogies et les divers événements de la vie de famille. D'ailleurs le mélange des familles et des tribus était rare, la coutume le réprouvait. Les familles chrétiennes eurent aussi leurs livres de famille. Ces livres ne reproduisaient pas seulement les principales dates de la vie ; ils contenaient les testaments, les recommandations du père de famille. L'Église, répandue partout, se trouva naturellement investie du soin des actes de l'État civil. Ils se confondaient avec les actes de la vie religieuse, puisqu'ils étaient marqués du sceau du sacrement par le baptême, le mariage chrétien et l'extrême-onction. L'acte de baptême donnait facilement la date certaine de la naissance, et les obsèques religieuses, la date de la mort. Tout ce que pouvait désirer la société civile se trouvait réalisé sans frais, sans embarras pour elle. Le prêtre, officier de l'Etat religieux, remplissait toutes les conditions d'un excellent officier de l'Etat civil. Comment mettre en doute sa ponctualité, son intelligence? Un jurisconsulte qui avait vécu sous l'ancien régime, Toullier, rend ce témoignage : « Nos anciennes lois avaient confié aux curés de paroisse la tenue des registres de l'Etat civil : il était assez naturel que les mêmes hommes dont on allait demander les bénédictions et les prières aux époques de la naissance, du mariage et du décès, fussent chargés d'en constater les dates et d'en rédiger les procès-verbaux ; on convient généralement que les registres de l'Etat civil étaient bien et fidèlement tenus par des hommes dont le ministère exigeait de l'instruction et une probité scrupuleuse. » La loi du 20 septembre 1792, transporta aux municipalités la tenue des actes de l'Etat civil : et la loi du 28 pluviôse an VIII, investit spécialement les maires et adjoints des fonctions d'officiers de l'Etat civil. Autrefois, un double des registres était déposé aux greffes des bailliages et servait à l'autorité civile. Les tribunaux civils, d'ailleurs, restaient seuls juges des questions d'Etat.

Dans la discussion du conseil d'Etat, on convint que les maires et adjoints remplaçaient très imparfaitement le clergé : mais il s'agissait avant tout de maintenir l'œuvre révolutionnaire et de séculariser la société. Il fut donc admis qu'il appartenait essentiellement à l'autorité civile de constater les naissances, les mariages et les décès. L'Etat rompait avec l'Eglise et marquait l'intention de lui enlever tous ses points d'appui. L'Etat s'emparait des registres de l'Etat civil, parce que surtout il s'emparait du mariage en en

détruisant le caractère. Cette sécularisation de la famille substituait l'Etat à l'Eglise dans la charge de constater les naissances, les mariages et les décès. La persécution dirigée contre la famille chrétienne ne s'est pas bornée aux vivants, elle s'est acharnée sur les morts, et le cimetière, ce dernier asile, ce dortoir des chrétiens, a été envahi par l'Etat, arraché à sa destination et violemment sécularisé. L'Etat ravit aux familles, aux individus, le droit de mariage et le droit de reposer en terre sainte. Il y a encore un peuple chrétien et il est dépouillé de ses droits les plus élémentaires de religion et de famille. A force d'empiéter sur l'Eglise, l'Etat est devenu athée ; et il a officiellement proclamé son athéisme.

C'est au nom de la liberté des cultes qu'on a élevé des objections contre la tenue des registres de l'Etat civil par le clergé. Et l'on a prétendu qu'avant 89 les protestants n'avaient pas d'Etat civil. Ils constituaient eux-mêmes leur Etat civil. Ils transmettaient leurs biens, et ainsi leurs mariages étaient reconnus. Les parlements leur appliquaient les maximes du droit naturel. C'est la question politique et non la question religieuse, qui tenait les protestants à l'écart. Les rois n'oubliaient pas les guerres civiles d'autrefois. Henri IV, par l'édit de Nantes, avait démembré le royaume. L'édit reconnaissait l'autonomie protestante en France ; il affectait des places fortes à la réforme, il donnait à l'Angleterre un pied chez nous et lui rendait une partie des provinces qu'elle avait possédées. Les protestants français, alliés aux Anglais, aux Hollandais, formaient une ligue contre la France catholique ; organisés en société secrète, ils suivaient une politique d'envahissement qui les eût bientôt rendus maîtres de la France. L'autorité royale se sentait menacée, et près d'un siècle après l'édit de Nantes, en eut lieu la révocation par Louis XIV.

Ce n'est pas aux représailles de la guerre qu'il faut nous reporter pour apprécier la condition légale des protestants. Il y avait des édits de différentes sortes ; étaient-ils exécutés? En 1770, Portalis fut consulté par M. de Choiseul sur la validité du mariage des protestants. Il ressort de la consultation de Portalis, qu'en fait, les mariages des protestants étaient reconnus et que le fisc ne disputait pas aux enfants l'héritage de leur père. Les protestants se mariaient comme auparavant, devant leurs ministres. Dans beaucoup d'endroits de la France, ils ne furent jamais inquiétés. L'exercice public de leur culte était interdit ; mais, pourvu qu'ils ne fissent pas de bruit, on les laissait en paix. De ce que les ordonnances sur les

mariages ne concernent pas les protestants, Portalis conclut que les protestants jouissent de la liberté naturelle de se marier au gré de leur conscience, et que le roi est engagé envers eux, à protéger comme légitimes, les mariages qu'ils ont contractés de bonne foi. L'Etat civil des protestants résultait donc de la possession et de la bonne foi. Par l'édit de 1787, les juges et greffiers du domicile furent chargés d'enregistrer les naissances, mariages et décès des protestants. Ces officiers de l'État civil valaient bien nos maires et adjoints. L'édit régularisait la position des protestants. Avant 89, dit Merlin, les protestants n'auraient pu pratiquer le divorce : la présomption de légitimité du mariage en emportait l'indissolubilité. Ainsi il est faux que la loi ou la jurisprudence infligeât la flétrissure de bâtardise aux enfants issus des mariages protestants.

La société moderne qui a sécularisé la naissance, le mariage, la mort, ne présente-t-elle pas de redoutables inconvénients? Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat crée un manithéisme social, une lutte intérieure. Est-ce qu'en violant les droits des chrétiens, l'Etat ne risque pas de s'attirer leur désaffection? La question des cimetières a soulevé des orages en Belgique et en France. La liberté d'enseignement ravie de force aux pères de famille et à l'Eglise, aliène une grande partie de la population. Il est cependant bien simple de rendre l'école, comme le cimetière, confessionnelle. Après avoir tant parlé de la liberté des cultes, il se trouve que les cultes n'ont plus aucune liberté, puisqu'ils n'ont celle ni de l'école ni du cimetière. La promiscuité des cultes n'est pas la liberté des cultes. Le maire vous marie et vous enterre pour vous signifier que le mariage n'est plus qu'un concubinat, et que la sépulture, jadis sacrée, n'est plus qu'un enfouissement destiné à prévenir les suites d'une putréfaction dangereuse.

La société religieuse a son domaine : elle a ses églises, ses écoles, ses cimetières. On dit : que chaque culte se livre à ses cérémonies particulières dans le cimetière commun! Cette façon de présenter la question la résout, et la résout dans le sens du panthéisme et du mépris de tous les cultes. De quel droit l'État juge-t-il que tous les cultes sont frères? Qui l'autorise à fixer leurs droits? Nos restes mortels appartiennent-ils à l'Etat? Il s'en met en possession sans consulter la famille, et contrairement à la volonté du défunt. Notre cadavre retourne-t-il à l'Etat par voie de déshérence, comme si l'Etat était l'auteur premier de notre vie et qu'il eût hypothèque sur

notre personne? C'est à la famille qui hérite de tout qu'appartient le cadavre; c'est à elle qu'échoit le devoir de l'ensevelir. L'Etat se substitue à la famille; au lieu d'exercer un droit général de surveillance, il fait acte de propriétaire, il dispose de ce qui n'est pas à lui. Ce droit de l'Etat ou de la commune repose sur un principe communiste. C'est aux familles à enterrer leurs morts, et si les familles catholiques veulent des cimetières catholiques, qui peut s'y opposer sans violence? On nous répond que la société s'est sécularisée et que l'Etat ne professe aucune religion. Nous le savons, mais cela ne lui donne pas le droit de nous enterrer à sa guise. Tout en se prétendant officiellement étranger au catholicisme, le gouvernement français ne saurait s'empêcher de représenter la nation. Et cette nation étant en majorité catholique, il n'est plus représentatif, s'il ne tient pas compte de l'Eglise catholique. Le devoir juridique d'un gouvernement représentatif, c'est de respecter la nation; et si cette nation a besoin de cimetières catholiques, elle est insultée par la déclaration que les cimetières sont un terrain vague et banal. L'Etat devient le fossoyeur universel. Il confisque le cadavre, et ne nous laisse pas même la liberté de notre sépulture. Ce que nous disons ne s'adresse qu'au culte catholique, puisque les autres cultes ou prétendus cultes se trouvent bien de la domination de l'Etat laïque ou athée. Il est commode pour les libres-penseurs de tenir pour non avenus les catholiques et l'Eglise catholique. Nos croyances font partie de nos droits et de nos intérêts. Il serait étrange qu'il n'y eût de protection sociale que pour d'infimes minorités libres-penseuses. Cette question des cimetières ne met pas seulement en lutte la société civile et la société religieuse, elle froisse la liberté civile des familles et des individus.

Ne fût-ce qu'à titre de chiffres, nous avons le droit d'être mieux traités : *nos numeri sumus.* L'Etat s'accoutume à cette fiction qu'il n'y a pas de catholiques et que l'Eglise n'est rien. Il légifère dans le vide, dans un vide fictif. Toutes ces fictions ont pour but et pour résultat d'arracher aux Français leurs droits et leurs libertés et d'en investir l'Etat qui devient le seul être vivant et indépendant reconnu par la loi. Cette fiction de l'Etat est la seule réalité. Nous disparaissons dans cette absorption comme catholiques. Il ne nous reste que la qualité de Français, qualité banale qui ne nous assure aucun droit et qui est offerte à tous les étrangers. La diversité des opinions et des cultes n'aboutit pas logiquement au cimetière

commun, mais à autant de cimetières qu'il y a de cultes réclamant un cimetière spécial. En fait, le culte catholique seul est dans cette condition. Et l'invention du cimetière commun est une attaque directe à sa tradition et aux droits des Français catholiques.

La liberté du culte catholique est proclamée par le Concordat. Est-ce que la sépulture chrétienne ne fait pas partie de notre culte? Est-ce que nous n'avons pas eu de tout temps une terre sacrée, nécessaire à notre culte, le sol de nos églises, nos cimetières? L'inhumation des morts n'est pas une simple affaire de police et d'administration, elle touche à des sentiments et à des intérêts d'un ordre plus élevé, et dans tous les pays elle a reçu une consécration religieuse. Cette sécularisation de l'ordre social est encore une fiction. Supposer qu'il n'y a pas de catholiques en France, n'est-ce pas la plus énorme des fictions? L'Etat est dans la fiction. Quand il affecte la neutralité, l'indifférence entre les doctrines, cette indifférence est elle-même toute fictive. Est-ce que le matérialisme ne découle pas de tous les actes de notre gouvernement? Est-ce qu'il ne dicte pas les sentiments exprimés par les agents officiels, dans les circonstances les plus en vue? Les actes de l'Etat civil prennent ce caractère. Ils ne l'avaient pas quand, à côté d'eux, subsistait le droit chrétien. Ce droit renversé, la simple constatation par l'Etat, des naissances, des mariages, des décès, devient la doctrine qu'il n'y a pas une autre vie, et que l'existence purement matérielle des Français n'a besoin que d'être constatée matériellement dans ses phases les plus importantes.

Cette expression d'« actes de l'Etat civil » est un mensonge. Les femmes y sont comprises, et elles ne sont pas citoyens, puisqu'elles ne jouissent pas des droits politiques. Il n'y a rien de particulièrement civique dans la façon dont on naît ou dont on meurt, et le mariage lui-même n'a rien de civique. Mais il fallait un contraste, une opposition au caractère religieux dont la vie des Français était empreinte. Et ce mot moderne de citoyen, comme plus tard celui de laïque, a marqué ce qui n'est plus chrétien, et même ce qui est athée, quoique par leur étymologie ils aient une signification toute différente. Ce qu'on appelait les laïques autrefois, c'étaient les fidèles. Le mot est essentiellement chrétien dans son origine. Il distinguait les fidèles du clergé. Dans la nouvelle acception, il exprime un Etat qui n'est plus chrétien. L'Etat n'est plus chrétien! L'Etat n'a plus de religion! Qu'est-ce que cela veut dire! Est-ce

que l'Etat n'est pas la France, la nation, l'ensemble des Français? S'il n'est pas cela ou s'il est le contraire de cela, qu'on nous le dise. Mais on ne parle même plus français, les mots prennent une tournure bizarre. Nos matérialistes font acte de protestantisme. Quand les laïques ont pris le gouvernement de l'Eglise, ça été le protestantisme. Et la société a été laïcisée, c'est-à-dire que le peuple chrétien a apostasié, en rejetant la hiérarchie et en se posant lui-même comme ministre direct de la religion. Portée dans la politique, cette conception n'est plus que la démocratie, et laïque est simplement synonyme de populaire. En sorte qu'un cimetière laïque est un cimetière populaire, et une école laïque, une école populaire! Et ce n'est pas une école populaire en ce sens qu'elle soit formée ou dirigée par le peuple. Le peuple n'y est pour rien; et il faut entendre par école populaire une école exclusivement gouvernementale!

COQUILLE.

---

# UNE PROMENADE A JERSEY

La chaleur estivale vous fatigue : vous avez hâte de fuir l'agitation des grandes villes ; vous voulez respirer un air vivifiant sous de frais ombrages et reposer votre esprit. Accompagnez-moi à Jersey. Cette promenade vous offrira les agréments que vous recherchez, et elle vous montrera un petit monde très différent de la France contemporaine, une peuplade heureuse et libre, sagement fidèle aux institutions du passé, et qui a échappé aux fléaux modernes, l'absolutisme des princes, le despotisme des avocats, le recrutement obligatoire, l'athéisme persécuteur, les vexations fiscales et les gros budgets.

Vous arrivez en quelques heures à Dinan ; cette jolie ville mérite un coup d'œil. Coquettement penchée sur un coteau, ceinte de remparts que surmontent des tours et des tourelles, elle voit à ses pieds la Rance s'élargir en bras de mer. Duguesclin a légué son noble cœur à l'antique église qui le conserve. Une nombreuse garnison de cavalerie anime les rues. Beaucoup d'Anglais viennent chercher à Dinan la vie à bon marché, les sports de la pêche et de la chasse. Auprès de la ville, le vaste asile d'aliénés, créé par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, témoigne de l'extension d'un mal, que la charité chrétienne adoucit, quand elle ne peut le guérir.

La cloche d'un petit bateau à vapeur nous appelle. Nous descendons la Rance aux riants paysages : rives verdoyantes, jolies villas, flottilles de pêcheurs, qui plongent dans l'eau d'immenses carlets, et retirent des poissons frétillants. Les rivages s'éloignent, la rivière prend l'apparence d'un large fleuve : nous arrivons. Voici les sœurs rivales, Saint-Malo et Saint-Servan, jointes par une digue ; Saint-Malo, l'héroïque pépinière de marins, enserrée sur un rocher, rues étroites, maisons hautes ; Saint-Servan, qui s'étend sans cesse dans la plaine.

Arrêtons-nous un jour ou deux.

Visitons sur l'îlot du Grand-Bey le tombeau de Chateaubriand, tombe mélancolique comme le fut son cœur, triste à Combourg, triste dans l'émigration, triste même quand l'auteur atteignait l'apogée de sa gloire, quand il exerçait les plus hautes fonctions. L'homme de génie s'aima peut-être trop pour être heureux.

Dinard, au contraire, offre un gai tableau. C'était un pauvre village, il y a peu d'années; maintenant sa plage se peuple d'élégants baigneurs; ses coteaux se sont couverts de maisons de plaisance, et embellis d'arbres et de fleurs. Le village de Paramé prend aussi de l'extension et de la vie, auprès de Saint-Servan. La mode adopte les bords de la mer, d'accord avec la médecine. On se dispute, aux enchères, auprès de plusieurs grèves, des terrains qui n'avaient précédemment aucune valeur.

Le port de Saint-Malo ne manque pas d'activité; mais les navires anglais y affluent; ils sont mieux gréés et meilleurs voiliers que les nôtres. La défense de la ville, qui résista jadis aux Anglais, est devenue insuffisante; ces vieux canons en barbette, ces batteries sans casemates ne résisteraient pas aux vaisseaux cuirassés, si une guerre maritime nous surprenait, elle accuserait encore notre imprévoyance.

Le bateau à vapeur de Jersey chauffe : il part de Saint-Malo trois fois par semaine; nous sommes au samedi, jour de départ. Embarquons-nous; la mer est belle; le soleil parsème de points brillants les vagues azurées. Une soixantaine de passagers, plus d'Anglais que de Français, circulent sur le pont. Le bateau est à roues, mais bien aménagé. Des divans entourés d'abris s'offrent, sur le pont, aux dames qui s'y étendent en plein air, dans l'espoir d'éviter le mal de mer. Nous entrons en pleine Manche, dans le clapotis de courtes lames qui augmente aux abords des îlots des Minquiers. La terre française disparaît; à peine apercevons-nous au loin le phare des Roches-Douves, comme une aiguille obscure, devant nous apparaît une petite tache ronde sur les eaux; elle s'élargit, s'allonge, monte, prend des dimensions surprenantes; enfin elle envahit l'horizon, c'est Jersey; nous entrons dans le port de Saint-Hélier après trois heures de traversée.

## I. — ASPECT DE L'ILE; MOEURS DES HABITANTS.

La vue de ce port, si animé, est humiliante pour un Français. Voilà une prodigieuse quantité de navires de toute espèce et de toute grandeur, depuis le yacht de plaisance et le caboteur jusqu'au vaste long-courrier et au beau steamer qui circule entre l'île et l'Angleterre.

Nous débarquons; aucun douanier n'inspecte nos malles, Jersey est affranchi de toute taxe douanière. On nous conduit sans retard à l'un des hôtels en renom; il est géré par un ménage jersyais, qui parle notre langue avec un accent normand prononcé. J'en fais l'observation : « Ne savez-vous pas que nous sommes Normands? » dit la maîtresse du logis, avec une nuance de fierté. La maison est bien tenue : lits durs, il est vrai, et fenêtres à guillotine comme dans toute l'île; mais table copieusement garnie de mets bien apprêtés. Salut à l'énorme roastbeef, produit de l'Angleterre; hommage aux grands saumons d'Ecosse, arrivés frais dans la matinée. On boit du vrai bordeaux, dont aucune taxe locale n'augmente le prix. Des pyramides de homards sont démolies par les convives, placés selon leur nationalité, les Français d'un côté, les Anglais de l'autre. Les volailles sont tendres et les fruits bien goûtés. On pourrait être mieux couché, plus aéré, mais moins bien nourri.

Nous parcourons la ville après dîner; elle compte trente mille âmes, presque la moitié de la population de l'île. Les habitants descendent et remontent les rues principales, en une foule presque aussi dense que celle qui flane le soir sur le boulevard des Italiens. La propreté des maisons nous étonne : la Hollande seule en offre une aussi parfaite. Pas une tache aux façades, les cuivres luisent, le bois semble nouvellement peint et verni. Peu de vastes magasins et de grands hôtels; mais apparence générale d'aisance. Si vous projetiez d'acheter des étoffes anglaises, vous éprouverez une déception; à prix égal, elles sont inférieures aux nôtres; la belle qualité de nos draperies et de nos soieries défie encore la concurrence. Par ce temps de grèves et de coalitions légales, où le patron est sacrifié à l'ouvrier, conserverons-nous la supériorité dans cette industrie? Cela est douteux; l'ouvrier risque de tuer la poule aux œufs d'or qui le nourrit.

Dans la foule se distinguent les beaux militaires de la citadelle,

fantassins rouges, artilleurs bleus; ils se promènent sans armes, une canne à la main; les sous-officiers vêtus de drap fin, leurs femmes au bras, car ils sont mariés pour la plupart; les soldats grands et forts, vrais soldats de combat. A nombre égal l'armée anglaise reste la première du monde, vis-à-vis des troupes composées de conscrits; une poignée de vieux troupiers enfoncerait celles-ci, n'étaient la meurtrière artillerie moderne et la mousqueterie à tir rapide, qui rendent impossibles les charges en rangs serrés.

Les officiers, à Jersey, ne portent l'uniforme qu'en service. L'achat des grades d'officiers, dans l'armée anglaise, est une institution défectueuse; ses inconvénients sont atténués parce qu'ils appartiennent, en grande majorité, à une aristocratie qui conserve des traditions de vaillance et d'honneur.

Etes-vous fumeur? des marchands de tabac vous en offriront de toutes les provenances, à moitié prix de ce qu'il coûte en France et de meilleure qualité. Très nombreux fabricants d'eau de Cologne; c'est un des produits renommés de l'île, célèbrés par l'arome de ses plantes.

La démarche des Jersyaises n'est pas raide et saccadée comme celle de beaucoup d'Anglaises; nous voyons, toutefois, peu de jolies femmes.

Le lendemain on observe strictement le repos dominical. Toutes les boutiques sont closes, à l'exception de celles où l'on vend des denrées alimentaires ou du tabac; encore celles-ci ne sont-elles qu'entr'ouvertes. Les cloches de l'église anglicane retentissent. Le culte anglican a seul le droit de sonnerie, mais tous les autres cultes jouissent d'une pleine liberté; il suffit que quarante personnes s'unissent pour qu'elles soient autorisées à construire une chapelle. L'église anglicane, consacrée en 1841, édifice de médiocre valeur, est entourée d'un cimetière; on lit sur les tombes presque autant de noms français que d'anglais.

Nous entendons la messe dans la pauvre petite église catholique : Saint-Hélier ne compte pas mille âmes de notre religion. Le catholicisme plane cependant sur la ville que domine le splendide hôtel impérial. Les Jésuites y instruisent un nombre croissant d'élèves, et les préparent aux examens de nos écoles militaire et navale. Les protestants et même les musulmans accueillent ces incomparables éducateurs que la franc-maçonnerie a fait expulser de la France catholique.

A l'extrémité de l'élégant faubourg de Saint-Sauveur s'élève une vaste et charmante villa, au milieu de beaux arbres : c'est la demeure du gouverneur, un gouverneur qui ne gouverne pas Jersey, mais qui représente l'autorité royale et commande la garnison et la milice.

Nous montons vers la citadelle, principale défense du port et de l'île : quelle différence avec les fortifications de Saint-Malo ! Quoique maîtres de la mer, les Anglais assurent la sécurité de leurs côtes et de leurs ports. Ici la forteresse, de grandes dimensions, est casematée et munie d'énormes canons d'acier. La garnison est doublée toutes les fois que des complications européennes se produisent ; les Anglais ont pris cette précaution pendant la dernière guerre entre les Russes et les Turcs.

Dans l'après-midi nous traversions la *Parade*, vaste place plantée d'arbres : cinq messieurs vêtus de noir y arrivent, quatre âgés et un beau blond d'une trentaine d'années. Ils entonnent des cantiques. Une soixantaine d'auditeurs s'approchent. Le beau blond se découvre et prêche au groupe l'observation des lois du Seigneur.

Dans la soirée, trouvant les rues presque désertes, nous suivons plusieurs personnes qui se dirigent vers le port. Une grande partie des habitants sont réunis sur la jetée. Cette digue, construite par les Jersyais et à leurs frais, a doublé l'étendue du port; presque longue d'un kilomètre, elle est assez large pour que la foule y circule librement en deux courants qui se croisent. Une brise tiède ride la mer et agite à la pointe des mâts les pavillons, la plupart Jersyais, aux trois léopards passants de gueules en champ d'azur. Jeunes femmes et jeunes filles étalent de fraîches toilettes; on s'accoste, on cause, on rit; c'est un gracieux tableau.

Des chants religieux s'élèvent sur le quai, à l'entrée de la digue; un cercle se forme autour des chanteurs et beaucoup de voix les accompagnent. Un jeune brun, élégant, entonne les hymnes; deux acolytes âgés le secondent. Le jeune homme, sans ôter son chapeau, commence un sermon fervent, tout en allant et venant dans le cercle; l'auditoire silencieux grossit jusqu'au nombre de trois cents à quatre cents personnes, tandis que les autres promeneurs continuent d'aller et de revenir le long de la jetée.

Ces jeunes prédicants en plein air vous rappelleront peut-être l'hypocrite *berger* de Dickens et son troupeau féminin ; j'avoue, cependant, que la bonne foi de ces zélateurs me semble probable,

et que, malgré leurs doctrines erronées, j'éprouvais un certain respect pour l'hommage rendu à leur foi. Sous notre république, ce n'est pas notre religion que l'on prêche de cette manière : des malfaiteurs vocifèrent impunément le blasphème, outrageant Dieu et ses prêtres en place publique; et il est dangereux pour un fonctionnaire de pratiquer sa religion.

Lundi matin, nettoyage dans toute la ville. L'eau jaillit et ruisselle partout; des pompes lavent les façades des maisons; on frotte les cuivres; on brosse les devantures des boutiques. Les mêmes soins de munitieuse netteté se prodiguent à l'intérieur des habitations.

Fuyons ces irrigations; parcourons le littoral et la campagne. Ne prenons pas le chemin de fer qui relie Saint-Hélier à Saint-Aubin, il va trop vite. Monterons-nous dans un *car* d'excursionnistes? ce haut char, attelé de quatre beaux chevaux, contient une vingtaine de personnes; un guide accompagne et renseigne les voyageurs, qui peuvent ainsi faire le tour de l'île en trois heures et la traverser en plusieurs directions; l'habile cocher conduit sûrement l'attelage dans les routes étroites et sinueuses. Mieux vaut, toutefois, louer une voiture et flaner à notre gré, nous arrêtant quand cela nous plaît.

Commençons nos promenades par la gauche de Saint-Hélier, nous les terminerons par la droite.

Les routes principales ne sont pas plus larges que nos chemins vicinaux; elles sont soigneusement entretenues, presque comme des allées de jardins; pas une pierre roulante, pas une crevasse. Tout est frais et attrayant dans la campagne; on n'aperçoit pas de châteaux, mais des villas, des cottages, des fermes, au moins propres et gaies quand elles ne prétendent pas à l'élégance. L'architecture de plusieurs maisons est remarquablement gracieuse. Chaque habitation porte son nom gravé sur une plaque; tel officier retraité l'a choisi en souvenir d'une bataille, d'une colonie, d'un général ou d'un amiral; tel autre insulaire a donné à sa demeure le nom d'une famille illustre ou d'une personne aimée. Ce petit peuple adore les arbustes et les fleurs. Les parcs des villas sont bien dessinés et ornés de bosquets où domine souvent le chêne d'Amérique; les pelouses sont finement tondues et sarclées avec soin. L'araucaria, le camélia, le myrte, l'azalée poussent vigoureusement en pleine terre dans ce climat si tempéré. Le Jersyais ne laisse pas les arbustes croître en

fouillis; il attribue à chaque plante sa part d'air et de culture; il taille, il étage les massifs de la manière la plus avantageuse à leur croissance et la plus agréable à l'œil. Autour des fermes dominent les fruitiers, les cultures de froment, de pommes de terre, et les herbages artificiels; chacune d'elles s'accorde l'agrément d'un jardinet fleuri.

Les légumes et les fruits abondent; les vergers fournissent de bon cidre, objet d'exportation: les vignes, cultivées dans de vastes serres, produisent, en juillet et en août, d'excellent raisin.

La route de Saint-Aubin suit le bord de la mer et est protégée contre elle par une forte digue. Le sombre château d'Élisabeth, perché sur des rochers, s'aperçoit dans la grève; cette citadelle et le château fort de Montorgueil étaient autrefois les seules défenses de l'île. Selon la tradition, sur un autre rocher, nommé l'Ermitage, vivait, au neuvième siècle, le saint solitaire Hellérius que les pirates danois d'Hastings massacrèrent.

Voici la baie de Saint-Aubin, arrondie en profond demi-cercle sous une ceinture de collines. La ville est élégante et gracieuse; antique cité normande, adossée à des hauteurs, elle ne pouvait se développer; elle a perdu la majeure partie de son mouvement commercial, qui s'est transporté à Saint-Hélier.

La route monte en lacet, par une pente longue et raide, vers le manoir de Noirmont. Du haut de la côte on jouit d'une vue splendide sur la mer et sur la grève qui s'étend entre Saint-Hélier et Saint-Aubin. Les mouettes papillonnent sur la mer, parsemée de blanches voiles; le vapeur allant à Guernesey passe, empanaché de fumée.

Noirmont est une des trois seigneuries féodales de l'île. Le manoir, entouré d'un bosquet, se cache entre de hauts rochers, au-dessus d'une petite anse: le jardin est surmonté de rocs en partie couverts d'ajoncs, de lierre et de bruyère. Le promontoire s'élève, sombre et menaçant, au-dessus des grandes eaux.

Avançons vers l'ouest, le long du littoral. Le vent sévit sur ces hauteurs, où l'on trouve quelques espaces incultes de bruyères et de menu gazon, comme sur les côtes bretonnes les plus éventées. Quelques jolies vaches broutent le maigre pâturage; toutes brunes et de mêmes performances, car les Jersyais interdisent l'entrée du bétail vivant étranger. Ces vaches, qui donnent un excellent beurre, de couleur orange, ont la tête petite, les yeux

beaux, la jambe fine et la croupe ronde; douces et bien traitées, elles se laissent caresser par les promeneurs.

Nous redescendons, au bord de la mer, et cherchons Saint-Brelade, qui se dérobe à la vue jusqu'à ce que l'on y soit arrivé. Ce n'est qu'un village, mais les maisons sont grandes, élégantes, bâties entre cour et jardin, au bord d'une jolie baie. Le cimetière, en pente douce, est planté et soigné comme un jardin d'agrément. Il entoure la plus vieille église de Jersey; elle fut consacrée en 1111. Comme presque toutes les autres églises rurales de l'île, elle est surmontée d'un massif clocher pyramidal, sans clochetons. Quand ils adoptèrent le protestantisme, les Jersyais, loin d'imiter la rage iconoclaste de nos huguenots, respectèrent les monuments religieux; ils n'ont pas cessé de les entretenir. La nef de Saint-Brelade n'accuse la vétusté que par son style et ses vitraux: n'ayant souffert aucune dégradation, elle brave le poids des siècles. On remarque, dans le cimetière, les tombes de plusieurs naufragés français auxquels les habitants de la paroisse ont donné ce pieux souvenir.

Continuons la promenade en inclinant au nord-ouest. Sur une hauteur pointe le clocher de Saint-Ouen. Un manoir féodal du même nom, le plus ancien et le plus important de l'île, reçoit notre visite. C'est une grande et sombre habitation entourée d'un bois de chênes, ceinte de douves, bâtie à diverses reprises, du quatorzième au seizième siècle; longues fenêtres à croisillons, percées sans symétrie, amplement espacées, murailles épaisses et bien d'aplomb. L'écusson des Carteret (deux léopards) est sculpté au-dessus de la porte. Là résidèrent les chefs de cette puissante famille, dont le fief englobait six paroisses. Les Carteret possédaient de grands domaines à Jersey et en Normandie, où un petit port conserve leur nom. Quand Philippe-Auguste enleva la Normandie à Jean-sans-Terre, pour le punir du meurtre du prince Arthur, les Carteret, fidèles à Jean, se retirèrent à Jersey, où ils occupèrent le premier rang pendant plusieurs siècles. La seigneurie de Saint-Ouen a passé par alliance dans une autre famille dont le chef habite une simple villa. Le seigneur du triste manoir possède encore certains droits féodaux sur la paroisse, où le patois normand reste la langue usuelle.

Nous revenons vers la côte, de l'ouest au nord-ouest. Ses proéminences battues par les tempêtes prennent un aspect âpre et

sauvage, parfois majestueux, tandis que les ravins sont riants et les baies gracieuses. On vante les cavernes de Plémont, à peine méritent-elles qu'on y descende; on en trouve de plus remarquables en France, mais le site est beau; un tableau de notre dernier salon l'a exactement représenté. On s'arrête volontiers, pour jouir de cette belle vue, au restaurant bâti sur la hauteur. J'y retrouve un gros Anglais, mon commensal à l'hôtel, qui se fait servir pour rafraîchissement un grand homard. Nous revenons à Saint-Hélier par les allées ombreuses de l'intérieur.

D'autres promenades nous ramènent vers le nord-ouest. L'exploration est partout agréable et facile. On trouve encore de riantes habitations, entourées de parcs, de vergers, de bocages. Aucun ruisseau n'est assez fort pour faire tourner un moulin; mais les ruisselets et les sources limpides abondent. Le merle siffle dans les buissons, l'alouette plane et chante dans les airs. Nous ne rencontrons aucun prétentieux équipage, mais nous croisons un grand nombre de petites voitures, dont quelques-unes conduites par des jeunes demoiselles.

La Grève aux lançons est un site renommé; nous y arrivons. C'est une belle plage de sable où on pêche ces petits poissons, de préférence la nuit, au clair de lune; le lançon, alors phosphorescent, jaillit comme une aiguille de feu du sable humide et y disparaît s'il n'est pas vivement saisi par le pêcheur.

A la grève du Lecq, non moins visitée, un restaurant reçoit les promeneurs. Deux cars d'excursionnistes y amènent une quarantaine d'étrangers. Des musiciens donnent un concert pendant le lunch; après quoi un photographe groupe les voyageurs et instrumente; il leur offrira, le lendemain, ce souvenir de Jersey.

De cette belle côte, pittoresquement accidentée, on aperçoit Guernesey, dans un lointain brumeux, et plus près les îlots de Serk et de Herm; des trappistes français se sont réfugiés dans une de ces petites îles.

Avançant vers le Nord, nous atteignons Rozel, la troisième résidence féodale de Jersey, le seul beau château habité qui y existe. Le donjon de cette grande et splendide demeure des Lemprière s'élève au-dessus des arbres qui ombragent les vastes pelouses. Un Lemprière se prononça pour le parlement contre Charles I^er^; mais la noble famille se montra ensuite franchement *royaliste*. Autour de Rozel de profonds ravins plongent dans la mer, et séparent de hauts

coteaux, les uns rocheux, les autres couronnés de verdure.

Du nord au nord-est, le littoral est plus sauvage, plus dénudé, moins beau que dans le reste de l'île. Un seul port, celui de Bouley, s'ouvre en plein septentrion; aucune distinction ne le recommande; il ressemble à plusieurs petits ports de Bretagne. Quand le temps est clair, on aperçoit au-delà du détroit le long cap de Normandie, que surmonte la flèche de la cathédrale de Coutances.

Tournons à l'est, vers le port de Gorey, fécond en huîtres. Auprès de là l'antique Montorgueil, parfaitement restauré, élève au-dessus de la mer ses tours massives. Les Anglais ont tâché de les approprier à la défense moderne; mais cette grande forteresse, de si menaçant aspect, serait moins redoutable que la citadelle de Saint-Hélier, sournoisement masquée.

Les rivages de l'est et du sud-est sont moins creusés par les flots, moins battus par le vent que la plupart des autres côtes de l'île. Une jolie route conduit de Gorey à la Houguebye; là, d'une tour moderne, bâtie sur un tumulus par un duc de Bouillon, on embrasse un vaste horizon; mais elle est visitée par trop de monde et devient un but de promenade banal. Une autre route, passant par Longueville, traverse un territoire si boisé qu'on l'appelle le Woodland; c'est une série de fruitiers et de vergers. On peut encore revenir à Saint-Hélier par Grouville et Saint-Clément, à travers les champs fertiles. On voit, là encore, des villas et de jolies fermes, avec leurs parterres fleuris. A Jersey, d'humbles maisons rurales, des chaumières, ne sont couvertes en chaume qu'à moitié; la toiture supérieure, faite en ardoises, résiste mieux au vent et à l'humidité; les cours de ces petites demeures sont propres; le Jersyais a horreur de la saleté.

Nous n'avons aperçu dans nos promenades aucun mendiant: nous n'avons rencontré aucun homme déguenillé; cependant plusieurs pauvres journaliers bretons vont dans l'île aider aux travaux de la moisson.

## II. — HISTOIRE ET INSTITUTIONS.

Jersey, Guernesey, Aurigny, ces îles si rapprochées de la France et si riches en ports, commandent la partie la plus fréquentée de la Manche. L'intérêt national nous enjoignait de les occuper, et cela eût été facile, pendant les troubles qui affaiblirent momentanément

l'Angleterre. Mais les Français ont rarement agi selon leurs intérêts. Ils ont versé des flots de sang dans des régions lointaines dont la conquête était difficile, dont la possession ne pouvait être qu'onéreuse et temporaire, tandis qu'ils laissaient à l'Angleterre les îles Normandes et même Calais. Les Français ont pris Rome, Berlin, Madrid, Vienne, Moscou, Constantinople, Le Caire : ils n'ont jamais dirigé une forte expédition contre Jersey.

Les Romains possédèrent cette île si bien située et l'appelèrent Césarée. Le christianisme y florissait quand les pirates du Nord vinrent ravager ses rivages et massacrer ses religieux. Au dixième siècle, l'archipel normand fut cédé avec la Normandie, par Charles le Simple, à Rollon. Les ducs de Normandie, maîtres de l'Angleterre, devenaient de trop puissants vassaux : Philippe-Auguste s'empressa d'enlever le duché à Jean-sans-Terre quand celui-ci assassina le prince Arthur. Renaud de Carteret, puissant seigneur à Jersey, resta fidèle à Jean, repoussa la petite expédition française qui tentait d'occuper l'île, et l'archipel normand fut perdu pour la France.

Jean-sans-Terre vint à Jersey et, pour récompenser la fidélité des habitants, leur accorda la charte qui les régit encore, les libertés commerciales, les franchises d'impôts dont ils n'ont pas cessé de jouir.

Jersey ne paie rien et ne demande aucune subvention à l'Angleterre; aucune taxe ne pèse sur le commerce de l'île. Son territoire de 10,000 hectares, se divise en douze paroisses; chacune d'elles s'administre par un conseil électif dont le chef se nomme *connétable*. Tout habitant qui justifie d'une valeur de 1000 francs est électeur.

Les *Etats* gouvernent l'île et dirigent les affaires générales. Ils se composent de 54 membres, savoir : 12 magistrats inamovibles, 12 *recteurs* anglicans des paroisses, nommés par l'évêque de Winchester; les 12 connétables; 14 députés élus pour trois ans; enfin le gouverneur et le bailli, chef de la magistrature et président des Etats; le procureur royal et l'avocat général de la couronne y siègent mais seulement avec voix consultative.

Ce sénat, si sagement composé, a toujours maintenu les coutumes, qui ont pris force de loi; il vote les impôts et les travaux d'intérêt public. La reine nomme le gouverneur, mais il est payé par des dîmes prélevées dans l'île. Les seigneuries féodales y perçoivent encore quelques redevances dans l'étendue de leurs fiefs.

Les magistrats élus à vie et inamovibles exercent gratuitement

leurs fonctions. Un seul juge forme le tribunal correctionnel. La cour royale, composée du bailli et de plusieurs juges, statue sur les affaires litigieuses; quand leur importance dépasse 200 livres, il peut y avoir appel au conseil privé d'Angleterre. Dans les causes criminelles, si l'inculpé n'avoue pas son crime, il est jugé en cour d'assises.

Telle est la constitution de Jersey, remontant au moyen âge, à la fois conservatrice, démocratique et cléricale : l'île est gouvernée par trois pouvoirs réunis, l'Eglise; les communes, représentées par leurs chefs; les délégués du suffrage universel, étendu seulement jusqu'aux possesseurs d'un petit capital.

L'agriculture prospère, parce que la liberté de tester est complète, et que la coutume transmet, de génération en génération, le domaine paternel à un héritier principal, habituellement au fils aîné; aussi les terres sont-elles productives et les maisons d'un charmant aspect. Presque toutes les fermes sont cultivées par leurs propriétaires; leur étendue moyenne atteint à peine 20 arpents. En moins d'un siècle l'application de notre Code civil et des partages égaux eût morcelé, appauvri ces terres, et expulsé des champs les familles qui y trouvent l'aisance et la paix.

Les Jersyais ont organisé, pour la défense de l'île, une milice, maintenant composée d'environ 3,500 hommes; bien équipée et parfaitement armée, elle est assujettie aux exercices nécessaires à son instruction; les Anglais n'ont pas le droit de l'envoyer à l'étranger.

L'île possède six ports, dont trois accessibles à des navires de fort tonnage; elle arme de 400 à 500 bâtiments. Les armements et le commerce sont concentrés à Saint-Hélier, dont le mouvement commercial n'est dépassé que par cinq ports, dans tout le royaume britannique. Les navires jersyais jouissent en Angleterre des privilèges attribués à la marine anglaise.

Jersey exporte du bétail, des fruits, du beurre, du cidre, des pommes de terre, des huîtres et du poisson, par ses caboteurs; ses long-courriers promènent dans tous les océans le pavillon de l'active petite île.

La neutralité de ses ports et de son commerce fut admise, en principe, dans plusieurs guerres maritimes. Une bulle du pape Sixte IV la confirma. Les îles normandes obtinrent, en 1811, des belligérants, le privilège de commercer librement. Cette neutralité fut toutefois suspendue à diverses époques : les Jersyais mention-

nent dix attaques des Français, toutes repoussées, depuis que l'archipel normand se sépara de la France.

Sous Philippe de Valois les Français prirent Guernesey et assiégèrent le château de Montorgueil, qui s'appelait alors Gorey ; un Carteret défendit la place et contraignit les assaillants à se rembarquer.

Duguesclin, comprenant l'importance de cette forteresse, tenta de la prendre, avec ses ressources personnelles ; sa vaillance et son habileté ne purent suppléer à l'insuffisance de ses forces ; c'est alors que les Jersyais donnèrent au château le nom de Montorgueil.

Quand Marguerite d'Anjou, expulsée d'Angleterre, vint demander secours à Louis XI, qui refusa de combattre Edouard IV, Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, épousant avec enthousiasme la cause de la reine, lui promit de conduire deux mille auxiliaires en Angleterre. Marguerite reconnaissante lui céda les îles de la Manche, mais il fallait les prendre. Tandis que Brézé débarquait en Angleterre, un de ses capitaines s'emparait par surprise de Montorgueil et occupait la moitié de Jersey. Un Carteret arma ses vassaux, rallia les insulaires, se maintint d'abord dans l'ouest, puis refoula peu à peu les Français et les assiégea dans Montorgueil. Ils s'y maintinrent durant trois ans, sans soutien ; des renforts anglais grossirent le nombre des assiégeants et obligèrent enfin nos compatriotes à capituler.

En 1780, Rullecourt assaillit Jersey avec un millier d'hommes ; ses canons et ses artilleurs, embarqués sur des bateaux, furent engloutis par la mer. Le commandant débarqua nuitamment près de Gorey, surprit Montorgueil, entra dans Saint-Hélier avec moins de sept cents hommes et décida le gouverneur terrifié à signer une capitulation. Mais les miliciens accoururent et formèrent leurs bataillons auxquels se joignirent les soldats anglais ; la fusillade éclata. Rullecourt, qui sortait de la maison des Etats, le gouverneur au bras, tomba mortellement frappé : les Jersyais avaient encore reconquis leur indépendance.

Telles furent les trois principales expéditions dirigées contre Jersey, depuis Philippe-Auguste ; elles échouèrent par l'insuffisance de leurs forces.

Si l'île avait été prise et conservée par les Français, elle eût subi les révolutions et partagé les malheurs de notre pays. Les Jacobins auraient dévasté ses églises, emprisonné ou décapité ses

meilleurs citoyens. On lui eût imposé notre code, des douaniers, des impôts, des agents de fisc, des fonctionnaires tracassiers, le gouvernement des bureaux de nos ministères avec leur impitoyable paperasserie; Jersey eût perdu sa paix, sa richesse, son autonomie, ses sages coutumes et ses libertés.

Les Anglais ont respecté tous ces biens et rarement troublé l'île, qui s'est peu ressentie de leurs discordes. Pendant les conflits de Charles Ier avec le Parlement, les Jersyais, mécontents de Philippe de Carteret, gouverneur et bailli, soutenu par le roi, en appelèrent au Parlement. Celui-ci destitua Carteret et nomma bailli un Lemprière, seigneur de Rozel; mais il fut battu, expulsé, pendu en effigie par les royalistes, qui restèrent maîtres de l'île. Quand Charles Ier se réfugia chez les traîtres écossais, il confia son fils aîné aux Jersyais, qui le reçurent dans le fort Elisabeth et qui le proclamèrent roi après la mort de son père. Des troupes puritaines vinrent attaquer le fort; George de Carteret, alors bailli, le défendit intrépidement. Une bombe fit sauter ses poudres et tua une partie de ses hommes; il ne se rendit pas. Charles II, qui se trouvait alors en France, l'autorisa à capituler : Cartetet sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Nommé vice-chambellan et intendant de la flotte après la restauration du roi George, il se fixa en Angleterre, et ses descendants s'y établirent; un d'entre eux fut ministre des affaires étrangères.

Telle est, en résumé, l'histoire de Jersey. Si belles et plantureuses que soient plusieurs de nos provinces, on y trouverait difficilement un coin de terre aussi riant, aussi soigné que cette île. Fidèle à ses coutumes et au décalogue, elle a pu offrir un paisible asile aux victimes de nos troubles, aux naufragés de nos révolutions. Elle a recueilli successivement les nobles et les prêtres émigrés, les républicains de 1848, les fugitifs de la Commune, nos religieux persécutés. Les cendres de plusieurs de ces exilés, de partis ennemis, reposent juxtaposées à Jersey.

Nos maîtres d'aujourd'hui, infatués de leur pouvoir et qui le croient durable, feraient bien de considérer ces tombes : elles leur recommanderaient l'humilité.

Comte G. de La Tour.

---

# LA VIERGE A NAZARETH [1]

## I. — LE PORTRAIT DE LA VIERGE.

Aucune des œuvres de l'art plastique n'a conservé la vraie image de l'auguste Mère du Sauveur. La loi de Moïse, aggravée par les restrictions de la loi orale, prohibait d'une façon absolue les représentations figurées : il n'est pas d'infractions à cette règle sacrée. Lorsque la primitive Eglise, se débarrassant des langes du formalisme juif, adopta les idées plus larges de la civilisation grecque, la Vierge n'était plus de ce monde.

Les descriptions écrites furent longtemps avant de se produire : on avait remarqué le rigoureux silence observé par les apôtres et les évangélistes au sujet de la personne de Marie. Sans doute, tout entiers à l'enthousiasme d'une aussi glorieuse mission, ils n'avaient pas voulu mêler, à cet ordre de pensées philosophiques, des aperçus d'une nature moins sévère. Et puis, ne fallait-il pas redouter de fournir un aliment aux tendances idolâtres que l'on combattait au prix de son repos et de sa vie? Le danger eût été grand d'exposer à l'admiration des âmes simples une réalité qui dépasse de bien loin tout ce que les plus grands poètes ont rêvé! On préféra l'abstention : le but fut atteint, et les premiers siècles de notre ère, tout remplis de scandaleuses apothéoses, ne songèrent pas à diviniser la Vierge.

Lorsque l'édit de Constantin eut donné à l'Eglise la paix si longtemps désirée, on se mit à chercher de toutes parts les souvenirs de la merveilleuse époque. L'exploration de l'impératrice Hélène produisit une abondante moisson; mais il en est peu resté, sous la forme originale : c'est dans les écrivains des âges postérieurs, tels que Nicéphore Calliste, Cédrèmus et quelques autres, que nous trouvons une complète réunion de renseignements :

(1) Cet article sur lequel nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs, est extrait d'un savant ouvrage que publiera prochainement la *Société générale de Librairie catholique*, sous le titre : *la Sainte Famille.*

aucune figure de l'histoire sacrée ou profane ne fut étudiée avec plus de soin.

D'une stature au-dessus de la moyenne, Marie réunissait à la perfection générale des formes une remarquable beauté du visage. De tous ses mérites, celui-là fut le moins contesté : la passion ennemie, qui s'efforça de l'atteindre, ne crut pas pouvoir lui retirer ce genre d'attraits. Celse lui reproche une supériorité qui ne s'alliait pas aux avantages d'une haute position sociale et aux faveurs de la fortune; les libelles des Juifs n'hésitent pas à déclarer que sa beauté était extraordinaire (1).

Le type n'avait rien de spécialement oriental; on trouve des analogies partielles dans quelques-unes des plus célèbres productions de l'art ancien et moderne : aucune, pas même dans les Antiques, ne le rappelle suffisamment. Il ne s'imposait point par l'une de ces qualités de détail qui dominent l'ensemble et le font oublier. Sereine, régulière, classique si l'on peut dire, mais attachante à l'extrême, cette beauté était celle qui saisit doucement la pensée : on la sentait incomparable, avant de s'être avoué qu'on l'admirait.

Le teint avait la chaude nuance que nous confondons avec le brun, fréquente chez les Romaines blondes. Il n'était point mat : un reflet ambré en éclairait la surface et c'est de lui qu'on eût pu dire :

Tu n'es ni blanche, ni cuivrée,
Mais on voit que Dieu t'a dorée
Avec un rayon du soleil.

Sa transparence laissait passer à la joue une pointe vermeille.

Les cheveux, d'un blond franc et lustré, fournissaient aux tempes de simples bandeaux à la grecque, le plus charmant ornement du visage, lorsqu'il peut le supporter. Le front presque carré et très large à la base, entre deux tempes arrondies, reposait sur des sourcils régulièrement arqués, longs et fins, mais naturellement noirs, précieux privilège en ces pays d'Orient où les femmes ne savent jamais les accentuer assez fortement. Le milieu était continué, presque en ligne droite, par un nez de forme irréprochable.

Dans les yeux, qui étaient longs et supérieurement beaux, l'iris, débutant au dehors par un vert intense, passait insensiblement au brun de plus en plus clair, jusqu'à la pupille : on le comparait à

(1) Origène, *Contre Celse*, I. — *Toldoth Jeschouâ*.

une olive mûre et le regard en recevait un velouté qui n'appartient qu'à cette combinaison extrêmement rare. Conservant longtemps la limpidité qui disparaît d'ordinaire après la première enfance, il semblait refléter l'extase de l'amour pur, et il imprimait à toute la physionomie un délicieux caractère, celui de la plus émouvante candeur.

La joue, à peine bombée, de la tempe au niveau de l'oreille, se terminait dans l'ovale plein et parfait que formait le bas du visage. La lèvre fleurie était rendue plus séduisante encore par le charme de la parole. Des épaules larges, un buste élégant et solide, le bras bien fait, la main effilée, les doigts longs.

L'ensemble présentait l'union la plus harmonieuse de la grâce et de la force : la taille était dégagée, la démarche grave et sûre, le geste simple et naturel, l'air tout empreint d'une affabilité placide, d'un charme modeste et contenu.

La voix, au timbre mélodieux, émettait une parole suave, circonspecte, réservée, réduite au strict nécessaire : naïve et facile, exempte d'hésitation et de contrainte, quel que fût celui auquel elle était adressée, elle n'admettait ni le propos léger, ni l'expression vive; toujours égale, elle semblait incapable de franchir les limites du bon goût ou celles de la vérité (1).

Constamment bienveillante, encourageante, de facile accès, honorant les plus petits, respectant les plus humbles, Marie était toujours disposée à obéir et à faire le bien. Elle s'est peinte elle-même dans ces paroles : « Voici la servante du Seigneur », et jamais le Seigneur n'eut de servante plus accomplie.

La candeur et la force, la sérénité et la sincérité furent les qualités fondamentales de son caractère : exempte du besoin de paraître, étrangère aux idées du luxe et aux soins d'une coquetterie qui lui était inutile, elle ignora les artifices par lesquels les femmes de son temps composaient leur beauté.

Ses vêtements furent ceux qui sont restés en usage dans le pays; mais la disposition en remonte à une époque très reculée. Les peintres ne sont pas loin de la tradition, lorsqu'ils lui attribuent la robe rouge et le manteau bleu :

« Le costume des Bethléhémites, s'il faut en croire la tradition,

(1) Voyez pour tout le portrait physique de la sainte Vierge, Nicéphore Calliste, *Histoire Ecclés.*, II, 23. — Cédrèmus, *Hist. Byzantine.* — Jean Damascène, *Lettres à l'Empereur Théophile*, etc.

dit le P. de Géramb, est à peu près ce qu'il était au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ; celui des femmes, soit à la ville, soit aux environs, m'a particulièrement frappé. Elles sont habillées absolument comme la sainte Vierge dans les tableaux qui la représentent : ce sont non seulement les mêmes formes de vêtements, mais les mêmes couleurs : robe rouge, manteau bleu, ou robe bleue et manteau rouge, et un voile blanc par dessus; la première fois qu'il m'arriva d'apercevoir de loin une Bethléhémite portant un petit enfant, je ne pus m'empêcher de tressaillir : il me semblait voir venir à moi Marie et l'Enfant Jésus. »

La robe est un haïck rouge ou blanc : « En Babylonie, dit le Talmud, les robes étaient teintes; dans la terre d'Israël, elles étaient blanchies (1). » Les manches, lorsqu'il y en a, sont plates et ne protègent que la partie supérieure du bras; serrée à la taille par une ceinture à franges, la jupe tombe jusqu'aux pieds qu'elle recouvre; le rouge est éclatant, mais il ne rappelle qu'imparfaitement la belle nuance, dès longtemps perdue, de la pourpre de Tyr.

Le manteau, pardessus flottant et ne dépassant pas le genou, a des manches larges fermées à la hauteur du coude, d'où elles tombent en longues pointes, laissant absolument nu l'avant-bras, que l'on aime à charger de bracelets. Le bleu en est d'une nuance éteinte et tirant sur le gris.

D'une coiffure basse et cylindrique, qui encadre carrément le milieu du front, descend un voile blanc d'étoffe légère, assez ample pour envelopper de ses plis croisés toute la personne. Il est parfois bordé d'un liseré jaune et rouge. Il y avait plusieurs façons de le porter; du côté de l'Arabie, les femmes le ramassaient sur le visage et le relevaient à la ceinture, d'où il tombait droit, étant maintenu par des grelots attachés au liseré inférieur. En Babylonie, on le drapait à la façon des Mèdes. En Palestine, l'usage le plus habituel consistait à renfermer une pièce de monnaie ou un caillou dans un nœud fait à l'angle de gauche que l'on jetait par dessus l'épaule droite; ces coutumes se modifièrent après la ruine de Jérusalem (2).

Les usages babyloniens avaient prévalu en Palestine, excepté aux environs de Nazareth, où l'antique disposition s'est conservée jusqu'à nos jours.

« Les femmes de Séphora, dit Lamartine, vêtues exactement

(1) Bab. *Pesahim*, f° 109, 1.
(2) Mischnah, *Schabbath*, IV, 6 et 7.

comme les femmes d'Abraham et d'Isaac, avec une tunique bleue nouée au milieu du corps, et les plis renflés d'une autre tunique blanche retombant gracieusement sur la tunique bleue, apportaient, sur leur tête coiffée d'un turban bleu, les urnes vides couchées sur le ventre, ou les remportaient droites et pleines sur leurs têtes, en les soutenant des deux mains, comme les caryatides de l'Acropolis.»

Cette description reproduit, en d'autres termes, les mêmes détails : la tunique blanche, c'est le voile renflé à gros bouillons; la tunique bleue, c'est le manteau; le poète ne daigne point parler de la robe, qu'il prend pour un vêtement intime, parce qu'elle est de toile blanche. Les Annonciades de Gênes avaient voulu sans doute reproduire la disposition de la robe et du manteau, en adoptant un costume « blanc dessous et céleste dessus, afin qu'un tel costume causât une continuelle mémoire d'icelle (1). »

L'historien qui attribue à la Vierge des vêtements de couleur sombre fait allusion à une époque où elle s'était condamnée à un deuil sans fin : il ne s'agit, d'ailleurs, que d'un capuchon ou d'une capeline, qu'on mettait pour sortir, à l'état de veuvage; en Palestine, le brun était mal porté et les femmes ne mettaient pas de capuchon (2). Si le détail est exact, c'est que Marie aurait voulu rompre avec les usages du pays.

Les vêtements étaient de laine à Jérusalem, de toile de lin en Galilée, peut-être de coton, sans admettre le mélange des matières dans le tissu, comme les Gentils le pratiquaient.

L'histoire évangélique permet de compléter le caractère de la Mère du Sauveur :

Sa foi et son obéissance à la volonté de Dieu paraissent dans la conversation avec l'ange Gabriel;

Sa noble modestie ne se manifesta pas moins en cette circonstance qu'aux noces de Cana, qui témoignent aussi de sa bienveillance;

L'énergie, l'esprit de décision, ressortent de la résolution avec laquelle Marie entreprend des voyages longs et pleins d'embarras, en un temps où les communications étaient si difficiles : celui de Bethléhem se compliquait d'un état avancé de grossesse;

Sa prévoyance avait préparé les moyens de donner à l'enfant le maillot et les premiers soins de la vie;

(1) *Règlements des Annonciades*, 2.
(2) Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, II, 3. — Mischnah, *Babha qama*, IX, 4.

Sa tendresse maternelle résulte de tout ce que nous savons d'elle. Une réserve exquise, une prudence qui ne se dément jamais, sont racontées par son attitude modeste et sérieuse, pendant la visite des Bergers et celle des Mages, par la vie cachée qu'elle ne cessa de mener, lorsqu'il lui était si facile de se laisser aller aux hommages qui l'auraient cherchée. Les quatre ou cinq paroles que l'Evangile a conservées font pressentir ce beau caractère : le Cantique permet de l'apprécier tout entier. Développée par une instruction peu commune, son intelligence vit dans cette œuvre littéraire. Marie est un poète et un poète de premier ordre : le soin qu'elle apporte à ne s'écarter jamais des idées bibliques n'est que le témoignage de son respect pour de vénérables modèles; mais le tour nouveau qu'elle leur imprime, la couleur bienveillante et prématurément chrétienne qu'elle substitue au ton passionné du génie hébreu, reflètent les sentiments d'une âme chaste et parfaite. L'amour de la patrie, la tendresse pour l'Humanité tout entière, la pitié pour ceux qui souffrent, la charité la plus accomplie, animent cette œuvre immortelle.

« En un mot, a dit un exégète anglican, telle qu'elle nous est peinte dans l'Ecriture, Marie est la plus tendre et la plus croyante, la plus humble, la plus patiente et aimante des femmes (1). »

A cet éloge il faut ajouter le suivant, qui n'est pas moins remarquable :

« N'estimez-vous pas que ce soit un cœur merveilleux que ce cœur de Marie? Elle se sait Mère de Dieu, exaltée au-dessus de tous les hommes, superexaltée au-dessus de toutes les femmes, et pourtant, elle se maintient toujours dans cette simplicité, cette ingénuité, cette candeur, cette modestie, qui lui font ne pas admettre qu'une autre servante plus infime de Dieu puisse être placée au-dessous d'elle... O simplicité, ô pureté du cœur, ô Vierge admirable! que cette humilité couvre de grandes choses (2). »

On chercherait vainement, dans toute l'histoire sacrée et profane, un type qui rappelle, même de bien loin, celui de Marie. Le charme sans restriction, la complète perfection de cette adorable figure, justifient le culte que le monde civilisé lui rend depuis dix-huit cents ans; les honneurs, les royautés même de la terre, n'ont aucune proportion avec de telles vertus, et la voix des siècles n'a cru lui donner un titre digne d'elle, qu'en la proclamant la Reine des Cieux.

(1) Clarke, *The holy Bible, with comm.*
(2) Luther, *Comment. sur le Magnificat.*

## II. — LA MAISON DE NAZARETH.

Un demi-siècle avant notre ère, la Sainte Famille habitait Bethléhem, siège antique de la race de David, ou les localités des environs, dans la tribu de Juda. Vers cette époque, il fallut émigrer : en l'an 40, le pays fut désolé par l'invasion des Parthes et jusques en 37, les querelles armées d'Antigone et d'Hérode achevèrent de le ruiner : la majeure partie de la parenté se transporta en Galilée, à Séphoris, à Nazareth, à Capharnaüm. Le 21 novembre de l'an 6, au moment où Marie quittait le Temple, après y avoir accompli les onze années de service stipulées dans le vœu que ses parents avaient contracté en son nom, Joseph habitait Capharnaüm, où il exerçait la profession de fabricant de jougs (1) : mais c'est à Nazareth, petite ville du district de Séphoris, que se fixa le frère de Joseph, Cléophas, avec sa femme dite l'autre Marie, et ses six enfants connus dans l'Evangile sous le nom « des frères et sœurs de Jésus (2). »

La Vierge Marie possédait, à Jérusalem, une maison où s'était écoulée son enfance, où ses parents étaient décédés : cet immeuble est celui dont l'emplacement, cédé à la France, en 1856, à la suite de la guerre d'Orient, est occupé aujourd'hui par une église sous le vocable de Sainte-Anne. Toutefois, la Vierge ne crut pas devoir l'habiter, elle résolut de quitter Jérusalem. Plusieurs motifs déterminèrent cette décision, prise de son plein gré, puisqu'elle était majeure, quoique âgée de quatorze ans seulement : le désir de ne pas rester seule dans une grande ville pleine d'étrangers, et que troublaient les derniers crimes d'Hérode ; celui de se rapprocher de Joseph, son curateur quant aux biens et son futur époux ; enfin, une différence de mœurs et d'usages qui rendaient les conditions du mariage de beaucoup préférables en Galilée. Elle se rendit donc, auprès de sa parente, à Nazareth, où elle possédait une autre maison, provenant de la succession de sa mère : c'est là que se passèrent les quatre mois compris entre la sortie du Temple et les

(1) Cf. dom Calmet qui cite les autorités. *Histoire de la Vierge* ou pseudo-Mathieu. La date de l'an 6 est basée sur les calculs les plus sûrs, qui mettent la naissance du Sauveur au 25 décembre an 5 avant notre ère et la Passion au 15 avril an 29 de notre ère.

(2) Les quatre fils furent Jacques le Mineur, apôtre ; José, resté inconnu ; Simon, apôtre et successeur de Jacques, comme évêque de Jérusalem ; enfin, Jude, apôtre. Les deux filles, Esther et Thamor.

fiançailles dès longtemps projetées. Ce déplacement eut lieu à la suite de la fête de la Dédicace, le 4 septembre (25 de Cisleu) an 6.

Nazareth, théâtre de l'immortel événement qui fut le premier gage du salut du monde, n'a aucune attache dans l'histoire des Israélites : l'Ancien Testament ne le mentionne pas, les prophéties ne le font point pressentir; les évangélistes qui le nomment pour la première fois, en parlent comme d'un lieu dénué de toute notoriété, de toute importance. Sa célébrité se résume dans l'Annonciation et dans le séjour de la Sainte Famille, pendant les années qui précédèrent la divine Mission. Mais quelle autre renommée est comparable à celle-là?

Nasserah, tel est son nom actuel, doit un considérable accroissement à la fondation des couvents appartenant à diverses communions, ainsi qu'au mouvement qu'entretiennent les pèlerinages. Sa population presque toute chrétienne, pauvre et peu industrieuse, augmente ou décroît selon le degré de sécurité qui lui est accordé. On l'évalue aujourd'hui à 4,000 âmes, le chiffre le plus élevé que la localité ait jamais possédé.

La situation est très pittoresque : « La ville de Nazareth, dit Robinson, est placée au côté occidental d'un bassin oblong qui s'étend du sud-est au nord-ouest. Les maisons sont bâties sur la partie inférieure de la colline occidentale qui les domine et qui est terminée par un sanctuaire nommé Nébi-Ismaël. Du côté du nord-est, les collines sont moins élevées; à l'est et au sud, elles sont encore plus basses; à l'occident, elles sont très hautes. La ville étant au pied de la colline, il faut en sortir pour gagner le haut de la montagne. »

En venant du sud, Nasserah paraît en amphithéâtre, au milieu des plantations d'oliviers qui l'enserrent; du côté nord-ouest, l'aspect est plus saisissant : « J'aperçus à mes pieds, dit Lamartine, au fond d'une vallée creusée en forme de bassin ou de lac de terre, les maisons blanches et gracieusement groupées de Nazareth. Sur les deux bords et au fond de ce bassin, quelques bouquets de hauts nopals épineux, de figuiers dépouillés de leurs feuilles d'automne, et de grenadiers à la feuille légère d'un vert tendre et jaune, étaient çà et là semés au hasard, donnant de la fraîcheur et de la grâce au paysage, comme des fleurs des champs autour d'un autel de village. Dieu seul sait ce qui se passa alors en mon cœur; mais, d'un mouvement spontané, et pour ainsi dire involontaire, je me

trouvai aux pieds de mon cheval, à genoux dans la poussière, sur un des rochers bleus et poudreux du sentier en précipice que nous descendions... »

Autrefois, comme aujourd'hui encore, cette minime localité, perdue dans les montagnes de la Galilée, avait un site charmant : « C'était un pays tout émaillé de fleurs et de plantes aromatiques, surtout dans la saison du printemps où l'on allait entrer : « un paradis terrestre », dit un bon religieux qui connaît parfaitement les êtres, mais qui les jugea peut-être avec l'enthousiasme de la foi (1). Cependant, les louanges de Nazareth sont dans toutes les bouches et son nom signifie la fleurie. Le Talmud nous apprend que tout le canton de Séphoris était spécialement « le pays de lait et de miel » célébré par l'Écriture (2). Comme on ne vit pas d'agrestes parfums, ce n'était, en somme, qu'un pauvre village, où quelques centaines d'âmes menaient la vie obscure du laboureur et de l'artisan, au milieu des petites passions qui semblent prendre échelle sur les intérêts d'où elles surgissent. La Vierge n'eut pas à se mêler à un genre d'émotions qui lui était étranger : sa situation intérimaire lui faisait de la retraite un devoir; elle habitait seule sa petite maison : l'Évangile et la tradition ne font pas pressentir la présence d'une servante; et l'événement de l'Annonciation suppose un isolement absolu.

La maison de la Vierge est la dernière de Nazareth, sur la route de Jérusalem. Elle paraît avoir été toujours isolée, les conditions de sa construction ne se prêtant pas à une mitoyenneté des murs. Située au sud-est du village, et au bas de la colline, elle fait face au midi, dans la direction de la vallée qu'elle domine.

L'avant-corps, construit en maçonnerie, a la forme d'un parallélogramme de huit mètres d'étendue en façade sur quatre d'élévation; il est percé, à gauche, d'une petite porte (3). Les murs de côté, en retour d'équerre, n'ont que trois mètres à remplir pour rencontrer le rocher dans lequel s'enfonce tout le reste de l'habitation. La pierre étant excessivement tendre, on a creusé, dans la roche même, une excavation de forme irrégulière et d'environ vingt-quatre mètres de superficie.

(1) Eug. Roger, *la Terre Sainte*, 1664. — Cf. Antonin Martyr, *Itinéraire*.
(2) Jér. *Biccourim*, f° 64, 2.
(3) La maison étant devenue une crypte de l'église de Nazareth, la porte a été déplacée pour les besoins du service.

Ce procédé, fort usité dans la contrée, agrandit économiquement la contenance, en fournissant sur place les matériaux de construction : il explique le nombre considérable d'habitations souterraines répandues en Palestine et en Syrie. Pratiquées artificiellement, et non pas empruntées aux grottes naturelles, elles sont cependant un souvenir lointain du troglodytisme qui fut l'état d'une grande partie de l'Humanité, aux époques reculées où l'art absent laissait tout à faire à la nature. L'homme primitif trouvait naturel de vivre au sein de la terre, d'où il croyait être sorti, et à laquelle il devait demander le champ de l'éternel repos.

En Palestine, pays de montagnes, le calcaire est d'une extrême abondance; il n'y faut qu'une main-d'œuvre peu coûteuse, puisqu'elle n'a pas la rémunération d'une active industrie. Au contraire, le bois et le fer, qui viennent de loin, sont d'un prix très élevé. Tout est bâti en pierre (1) : la toiture elle-même se compose d'une voûte, en partie naturelle, en partie maçonnée, dont la face supérieure forme terrasse; on y monte par un escalier en colimaçon, posé à l'angle du roc. Tapissée de verdure, quelquefois recouverte d'une tente, la terrasse devient, après le repas, un lieu de promenade; on y donne les festins, comme aux noces de Cana; on y fait les prières et les cours publics : les disciples sont nommés « fils de la terrasse (2) »; on la transforme en tribune, pour haranguer la foule amassée sur la voie publique, pour « crier par-dessus les toits » ce que l'on veut annoncer à tous (3). Du côté du nord, la terrasse de la Vierge se continue de plain-pied avec le petit jardin, couché sur le flanc de la colline qui surplombe et abrite la maison contre le souffle de l'aquilon. Parfois, le jardin empiète sur la terrasse, dont le sol, recouvert de terre rapportée et tassée au rouleau, reçoit aussi des plantations; l'un et l'autre peuvent s'étendre sur les propriétés voisines, moyennant arrangements prévus par la loi orale.

La maison de la Vierge se distribue donc ainsi :

Un avant-corps maçonné, peu profond, tout en largeur et servant de vestibule.

Une grotte factice, dont le sol est surélevé d'un pas, et qui comprend elle-même trois parties, savoir : 1° un carré irrégulier ser-

(1) Dans le Haouran, les battants des portes sont en pierre.

(2) *Jouhasin*, f° 23 et 45. — Cf. saint Matthieu, XXIV, 17.

(3) Isaïe, XVI, 1 et XXII, 1. — Saint Mathieu, X, 27. — Saint Luc, XII, 3. — Actes, X, 9.

vant de salle principale, et ayant pour annexes : 2° à droite et à l'est, un retrait d'un niveau plus bas, que nous pourrions appeler l'alcôve, où le lit était placé la tête au nord, les pieds vers la façade, selon le précepte. Au fond, un autre retrait qui servait de cuisine et contenait le four.

A droite, en passant contre la tête de l'alcôve, un étroit couloir conduisait à une seconde grotte absolument enclavée dans le rocher, et recevant la lumière par une baie extérieure qui lui servait de sortie particulière : c'est ce que l'Évangile appelle « la porte étroite ». Un pareil local ne pouvait servir qu'à des usages secondaires, tels que le logement des animaux domestiques.

Enfin, le jardin et la terrasse occupent le plan supérieur.

Les maisons de nos jours, dans le même pays, présentent fréquemment des dispositions analogues; mais il y manque la propreté exigée par les lois de Moïse. Celles des riches étaient composées de bâtiments élevés autour d'une cour intérieure : telle fut la maison de Caïphe, où se passa l'un des premiers actes de la Passion.

### III. — LA VIE A NAZARETH.

Plus que suffisante pour Marie, cette habitation emprunte la meilleure part de son charme à ses conditions agrestes et solitaires. Ouverte sur un horizon riant et fleuri, elle repose agréablement les yeux attristés par l'aride entourage de Jérusalem, où les jardins étaient prohibés. Abrité au nord et à l'ouest par les maisons du village, le jardin reçoit les chaudes haleines du midi à travers la haie de grenadiers qui la ceint. Le troène et le jasmin dressent leurs touffes blanches entre les groupes d'oliviers et d'arbres à fruits; le sol est couvert de plantes vigoureuses dont la culture féconde est un plaisir. Les fleurs surtout sont en abondance; dans un pays où la religion proscrit les manifestations figurées de l'art plastique, le sentiment de la poésie matérielle se porte avec enthousiasme sur les produits embaumés et chatoyants par lesquels la terre semble sourire au ciel.

La vie bruit dans l'arrière-grotte peuplée de quelques animaux privés. Les Juifs considéraient comme une bénédiction la présence de ces hôtes dans leurs demeures : « Elle éloigne, dit l'un de leurs traités, la mauvaise influence des astres; elle plaide la cause de leurs

maîtres, auprès de l'ange qui préside aux mouvements des cieux et aux bonnes œuvres. C'est aux femmes qu'il appartient de les soigner, aussitôt après la prière du matin, et avant que les enfants ne soient levés (1). »

En Judée, le formalisme religieux restreignait l'application de ce bon principe : la gent gallinacée était exclue de Jérusalem, par les préceptes; mais l'Évangile montre que le vœu de la loi n'était pas rigoureusement rempli; peu estimée et défendue aux prêtres en tous lieux, à raison de l'usage inconvenant qu'elle fait de ses pattes en grattant le sol, ce qui l'expose à déterrer des ossements et des restes de reptiles dont le contact la rend impure (2). La Galilée fut exempte de ces préjugés : le Sauveur ne dédaigne pas, comme image de la tendresse, la poule rassemblant les poussins sous son aile (3).

Marie put donc élever des poules. Elle y joignit la tourterelle et la colombe, oiseaux familiers de la Palestine; ayant jadis rempli de leurs roucoulements les bois consacrés à Vénus Astarté, elles avaient continué de nicher sur les terrasses des maisons et dans le creux des rochers. Longtemps, on ne les connut qu'à l'état libre; puis, on les fixa dans des colombiers que des règlements de police obligeaient à tenir éloignés de cinq cents coudées (230 mètres) de l'enceinte des villes. La tradition attribue à Hérode le mode de l'élevage en complète domesticité, telle qu'il la pratiquait dans son palais (4); mais, bien auparavant, on avait installé, près de la porte de Bethphagé, un grand édifice où on les faisait reproduire pour les besoins du culte, qui en consommait un grand nombre. La loi les protégeait : elle défendait de leurs tendre des pièges, à moins de quatre milles des lieux habités, des colombiers et des vignes. Ces prescriptions paraissent être dirigées contre les éleveurs de pigeons voyageurs, lesquels sont classés parmi les gens sans foi ni loi : probablement aussi, elles visaient les pourvoyeurs du Temple, ceux que l'Évangile appelle « des marchands de colombes » et des voleurs.

Ceux que l'on nommait « les petits animaux », étaient exclus des lieux habités : le porc, comme immonde et odieux; le chien,

(1) *Seder mitzebhoth naschim*, série des devoirs des femmes.

(2) Mischnah, *Babhaqama*, VII, 7 et Gémare, 82, 2. — *Massekheth Abhoth*, XXXV. — Maimonides, *Beth habbechira* et Bartenora sur le *Babhaqama*, *ad. l.* — Saint Math., XXVI, 34 et 74. — Saint Marc, XIV, 30 et 72. — Saint Luc, XXII, 34 et 60.

(3) Saint Mathieu, XXVII, 37.

(4) Mischnah, *Schabbath*, XXIV, 3; *Holin*, XII, 1.

immonde et malfaisant, s'il n'était à l'attache; la chèvre, la brebis, nuisibles à l'agriculture, étaient reléguées dans les lieux inhabités.

Mais « les grands animaux », le bœuf et l'âne, que nous retrouverons au berceau du Sauveur, faisaient la joie des habitations. On ignore si la maison de Marie contint une vache; mais il y avait certainement une ânesse. La Galilée, où tant de terrains vagues étaient couverts d'une végétation luxuriante et de gigantesques chardons, permettait de l'entretenir sans dépense appréciable. L'âne paraît être originaire de la Syrie et c'est encore en Palestine qu'on trouve aujourd'hui les plus beaux spécimens de la race. Depuis l'époque d'Abraham, à laquelle il est nommé plusieurs fois, il n'a cessé d'être la bête de somme en usage dans le pays : Jacob lui délivra des lettres de noblesse, en comparant Issachar à un baudet. Déborah, célébrant les chefs d'Israël, s'écrie : « O vous qui montez des ânes splendides! » La loi lui attribue un rang privilégié : de tous les animaux impurs, c'est-à-dire non comestibles, il est seul assimilé aux animaux purs : le premier-né de l'ânesse doit être rédimé, non pas au prix de cinq sicles, comme les animaux impurs, mais par l'offrande d'une brebis qui représente une somme inférieure (1). Cette dérogation au principe fiscal a pour objet de favoriser l'élevage de cet auxiliaire de l'homme.

L'ânesse tient une place d'honneur dans les Ecritures : elle porte les prophètes, et c'est, disent les rabbins, le seul animal, depuis le serpent d'Ève, auquel la parole ait été accordée. Elle est la monture des femmes, des bourgeois; c'est en cherchant les ânesses de son père, que Saül trouve la royauté.

C'est sur un âne que doit venir le Messie, disent encore les rabbins, et cet âne est le fils de celui que Dieu créa le sixième jour, de celui qui assista au sacrifice d'Abraham, de celui qui porta la femme et les enfants de Moïse; Sapor promettant de donner au Messie un superbe cheval, un rabbin lui répondit : « Ce cheval n'aura pas la robe mouchetée de cent et une taches qui distinguera son âne (2). » Au début de notre ère, âne et Juif formaient une association d'idées répandue dans tout l'empire romain : on se représentait le Juif voyageant entre deux coussins pendus aux épaules de son âne, avec une botte de foin attachée à la croupe, et lui servant

(1) Exode, XXXIV, 20.
(2) Bab. *Sanhédrin*, f° 98, 1. — Jalqout Roubeni, f° 79, 3, etc.

d'oreiller pendant la nuit (1). On les accusa d'adorer une tête d'âne, et cette ridicule imputation trouva un écho jusque dans la légende de Zacharie, répandue parmi les Gnostiques.

Au temps de la Vierge, l'usage de l'ânesse pour monture était si général, qu'on peut dire que chacun avait la sienne; sans le concours de cet animal, il lui eût été impossible d'exécuter les longs voyages qu'elle entreprit avec tant d'assurance. L'insistance avec laquelle toutes les traditions attribuent à Marie l'usage d'une ânesse, montre que, dans la pensée des Orientaux, la Vierge appartenait à la bonne bourgeoisie, telle qu'on l'entendait alors. Marie l'employa donc dans ses voyages; dans son intérieur, elle en reçut d'autres services.

La continuation des pieux exercices et des études sacrées dont la Vierge avait pris l'habitude du Temple, fut sans doute l'occupation la plus chère à son cœur. Toutefois, ce n'était pas la dévotion intensive, aux tendances mystiques, dont les chrétiennes offrent de si nombreux exemples. Le mysticisme des Orientaux est une passion de tête : renfermé dans les combinaisons d'une imagination ingénieuse, quelquefois bizarre, il n'entraîne pas le sentiment : les doux élans, les pieuses larmes, les célestes extases d'une tendresse à la fois platonique et divine, y sont toujours étrangers; ils ne paraissent du moins que sous le voile de l'allégorie, comme dans le Cantique des Cantiques; et le plus souvent, la passion humaine et réelle dont elles sont revêtues, reprend pour son propre compte ce qu'elle paraît se laisser emprunter. D'ailleurs, ce régal de l'intelligence est réservé aux savants, aux illuminés, à ceux auxquels il est permis de se livrer aux douceurs de la contemplation. L'égoïsme des Juifs n'eut garde d'accorder aux femmes pareille licence : les considérant comme faites pour eux seuls, ils dispensent parcimonieusement la faculté de cultiver les sentiments auxquels les entraîne leur nature expansive. Pas d'exception en faveur des idées religieuses elles-mêmes : les synagogues, qui ne s'ouvrent qu'une ou deux fois par semaine, sont des lieux de conférences instructives, plutôt que de prières; les femmes, qu'on y tolère à peine, sont reléguées derrière un grillage. Dans l'intérieur des maisons, les heures de la prière leur sont soigneusement limitées. On préfère voir la femme s'absorber dans les soins du ménage, et un proverbe qui est passé dans le texte de la loi orale, tant il exprime exactement l'idée domi-

(1) *Judæis quorum cophinus fenumque supellex.* (Juvénal, III, 14.)

nante, range la dévote au nombre des grands fléaux domestiques : « la jeune fille qui prie constamment, la veuve qui voisine et l'enfant qui n'a pas fini ses mois, sont les fléaux du monde (1). »

Les traditions chrétiennes attribuent à Marie des travaux d'aiguille et de broderie, où elle aurait excellé : l'église de Jérusalem conserva longtemps les fuseaux dont elle se serait servie : donnés à l'impératrice Pulchérie, ces instruments furent placés dans l'église des Guides, à Constantinople. Celse a prétendu que la Vierge était couturière et qu'elle travaillait à la journée : les Juifs, dont cet écrivain se fit le complaisant éditeur, savaient bien qu'ils le trompaient; mais ils comptaient sur la naïveté de la libre-pensée, qui était alors aussi crédule qu'ignorante. En ce temps-là, des couturières, des femmes vivant du travail de l'aiguille, se trouvaient dans quelques grandes villes où l'industrie, le commerce et le luxe, étaient très développés : c'étaient ordinairement des esclaves dont les propriétaires exploitaient le labeur; mais, à aucune époque, les villages de la Palestine et ceux de l'Orient, en général, n'ont présenté rien de semblable : le Talmud, qui parle de tout, ne les mentionne jamais. Ces travaux, dont les riches chargent leurs servantes, les pauvres les exécutent pour eux-mêmes; rarement, ils trouvent l'occasion d'un travail rémunéré : voyez ce qui se passe dans les hameaux reculés de nos montagnes. Une infime localité, telle que Nazareth l'était alors, n'aurait pas fourni d'occupation à une couturière, si modeste qu'elle fût. Si dans les grands centres, le filage des matières textiles produisait quelques faibles sommes, elles étaient tellement insuffisantes à l'entretien d'une femme, que celle qui avait droit à des aliments était autorisée par la loi à se les assurer en faisant l'abandon du fruit de son travail. Les rabbins, plus avisés dans leur désir de rabaisser la situation de Marie, ont prétendu qu'elle vendait des herbes au marché; mais, sachant qu'ils commettaient une fausseté, ils ont, selon l'usage, déplacé la scène, en la mettant cent cinquante ans plus loin, au temps de R. Aquiba, contemporain de l'empereur Hadrien (2) : hommage du mensonge à la vérité.

Douée d'une grande dextérité, Marie a travaillé pour elle-même et pour les siens; jamais elle ne loua son labeur et personne n'eut à le payer. Les premiers apocryphes disent qu'elle travailla pour le

(1) Mischnah, *Sotah*, III, 4. — Bab. *Sotah*, f° 22, 2.

(2) *Kallah*, traité annexe du Talmud. — Quant à la profession de coiffeuse, l'assertion repose sur un quolibet concernant Madeleine.

Temple, œuvre pieuse : cela dut être pendant le temps qu'elle passa dans Jérusalem. Après son retour en Galilée, il est absolument improbable que l'administration du Temple ait envoyé à Nazareth, pour y être cousues, les rares étoffes qu'elle avait le moyen de faire confectionner sur place et sans frais, par les femmes attachées au service du saint lieu.

Que faisait donc Marie et de quoi vivait-elle? Elle consommait les arrérages de l'héritage de ses parents, en attendant le moment prochain du mariage qui devait lui donner une nouvelle position : les choses se passaient ainsi dans ce pays-là, où la vie était facile et peu coûteuse. Elle préparait son trousseau de mariée comprenant le linge et effets du futur ménage : travail pour lequel l'usage accordait jusqu'à douze mois. Aujourd'hui encore, à côté de nous, ces soins occupent les jeunes filles pendant de longues périodes, dans les pays où l'on demande au labeur personnel le secours que le défaut d'argent ne permet pas d'emprunter aux produits de l'industrie commerciale.

Marie organisait son modeste intérieur; dès longtemps inhabité ou occupé par d'autres, le logis réclamait un aménagement nouveau répondant à ses goûts délicats, et propre à lui faire honneur auprès de l'hôte qu'elle y devait recevoir. Au moment où l'on entrait dans la saison des fleurs, la terrasse et le jardin offraient à son activité physique un champ inaccoutumé. Enfin, elle vaquait aux soins domestiques; la loi transformait en exercices pieux les labeurs dont les femmes de l'Orient sont rarement exemptes.

« Il ne faut pas, dit Volney, juger les Orientaux d'après nos idées : tel chef qui commande à cinq cents cavaliers ne dédaigne pas de seller et brider son cheval, de lui donner l'orge et la paille hachée; dans sa tente, c'est sa femme qui fait le café, qui bat la pâte, qui fait cuire la viande. Ses filles et ses parentes lavent le linge et vont, la cruche sur la tête et le voile sur le visage, puiser l'eau à la fontaine : c'est précisément l'état dépeint par Homère et par la Genèse dans l'histoire d'Abraham; mais il faut avouer qu'on a de la peine à s'en faire une juste idée, quand on ne l'a pas vu de ses propres yeux. »

L'empereur Auguste, qui était certes un grand personnage, voulait que ses filles travaillassent la laine; et Charlemagne en fit autant (1).

(1) Suétone, *Augusta*, 64. — Eginhart.

Les fuseaux étaient d'or, les métiers chargés de pierreries, mais le principe était sauvegardé.

D'après la loi, la femme est responsable de l'intérieur : « Celle qui a une servante, dit le Talmud, la fait moudre, pétrir et laver; si elle en a deux, elle se dispense de la cuisine et du soin des enfants; avec trois, elle ne fait plus le lit et ne tisse pas; avec quatre, elle se prélasse sur son divan de matrone; mais en eût-elle cent, ajoute Rabh Eliezer, il faut qu'elle file (1). » Si elle ne travaille point, dit Rabban Gamaliel, il faut la répudier.

Le plus pénible de ces travaux, c'est la mouture des grains, qu'on effectuait ordinairement au moyen de petits moulins à bras, composés de deux pierres cylindriques et aplaties : la meule inférieure repose sur le sol; la supérieure est manœuvrée à l'aide d'un bâton fiché dans un trou de la pierre. Ce travail, pénible et réservé aux esclaves, est considéré comme inhérent au dernier degré de l'échelle sociale. Voulant humilier Babylone, Isaïe s'écrie : « Descends dans la poussière, ô vierge fille de Babylone,... prends la meule et mouds la farine; montre-nous ta nudité, découvre ton épaule, fais voir tes jambes au passage des fleuves. » Du reste, le bruit de la meule est la joie de la maison, la marque de la prospérité; la meule qui se tait, la lampe qui s'éteint, sont un signal de deuil (2).

Marie n'aurait pu faire usage d'un ustensile auquel elle n'avait pas été habituée à Jérusalem. Dans les grandes villes, des mercenaires entreprenaient la mouture des grains et des fèves; on achetait le pain chez les boulangers, ou encore de la farine provenant de la Phénicie; dès longtemps célèbres, les minoteries de ce pays possédaient, depuis plus d'un siècle, des roues hydrauliques, comme il ressort de cette épigramme d'Antipater de Sidon :

« Vous qu'on employa jusqu'ici à moudre le grain, femmes, laissez désormais reposer vos bras... Cérès a ordonné aux naïades d'accomplir vos travaux : elles obéissent et tournent avec vitesse une roue qui met en mouvement les meules pesantes. »

La Palestine connaissait, depuis plus de mille ans, les moulins à manège : dans ceux-ci, la meule inférieure était une borne conique, l'autre ressemblait à un sablier : le creux du dessous emboîtait le cône et opérait la mouture, celui du dessus ou trémie recevait le grain qui s'écoulait par un trou central. C'est à la meule supérieure

(1) Alischnab, *Ketoubhoth*, v, 5.
(2) Isaïe, XLVII, 1 et 2. — Jérémie, XXV, 10.

que le Sauveur fait allusion, lorsqu'il parle de celui qui occasionne le scandale. Le travail qui était très pénible, était exécuté par les animaux; on y forçait les esclaves : Samson, captif des Philistins, y fut assujéti.

Marie avait, avec son ânesse, le moyen de se servir de cet ustensile. J'insiste sur des détails où la simplicité domestique relève la grandeur morale. Le blutage de la farine se faisait au moyen des petits tamis qui sont encore en usage dans nos campagnes.

Exempte de toute condition pénible, la fabrication du pain rappelle celle de notre pâtisserie de ménage : quelques poignées de farine délayées dans l'eau, avec ou sans levain, voilà la pâte; on étend cette pâte à la surface d'un fourneau chauffé intérieurement, ou bien on glisse les galettes sous les cendres incandescentes, et voilà le pain; mais souvent, on remplace cette préparation par du grain grillé, écorcé et concassé, ou même par des épis passés au feu.

Dans la vie patriarcale de l'Orient, les plus grandes dames tiennent à honneur de remplir ces soins de ménage : Sarah, dont la maison pouvait armer quatre cents serviteurs, fabriquait le pain d'Abraham et elle le servait aux anges; descendant de tant d'illustres patriarches, Marie n'éprouvait aucune répugnance à imiter leur noble simplicité.

Une autre aïeule de la Vierge, la belle Rébecca, puisait à la fontaine publique, lorsque le messager d'Abraham vint, à la tête d'une caravane, dans le dessein de la demander en mariage pour le fils de son maître. La présence de la fille de Bathuel n'était pas un fait accidentel : c'était l'heure où toutes les jeunes filles de la ville allaient faire leur provision. Eliézer ne demandait à Dieu que de le diriger vers celle qu'il devait emmener : s'adressant à la plus belle, il eut la satisfaction de ne point se tromper.

On montre, dans le couvent des grecs schismatiques de Nazareth, un puits qui porte le titre de source de Marie; l'eau qui le traverse se rend à une fontaine située au Nord-Est de la ville. Encore abondante il y a deux siècles, la source est à demi tarie aujourd'hui : « Le filet d'eau qui sort de cette fontaine tombe pour ainsi dire goutte à goutte; il est précieusement recueilli dans des amphores que les femmes de Nazareth remplissent sans cesse: ces pauvres gens se succèdent constamment à cette source : jour et nuit, on les voit porter l'eau au village et revenir à la fontaine, attendant quel-

quefois pendant des heures entières, que leur tour de remplir l'amphore soit venu (1). »

Ces femmes vont sans voile sur le visage contrairement à ce qui se pratique dans les villes de l'Orient : « C'est peut-être, dit Antonin Martyr, parce qu'elles sont plus belles que toutes les autres femmes de la Palestine, ce qu'elles attribuent à la protection de Marie. C'est aussi parce que Nazareth est presque exclusivement peuplé de chrétiens : l'imitation des divins modèles est un témoignage de foi et d'amour. »

« Les filles de Nazareth, ajoute Emile Gentil, ne ressemblent pas aux autres femmes de l'Orient ; elles ont un type à part, sont généralement fort jolies et d'une tenue distinguée ; leurs yeux ont une expression de douceur qui pénètre, les traits du visage et tous leurs membres sont d'une finesse et d'une pureté de lignes remarquable. »

Les populations qui plongent leurs regards dans la bleue immensité de la Méditerranée portent en elles un fond de pittoresque simplicité inconnu des nations du Nord, étranger aux mœurs guindées et formalistes de notre civilisation. La grande majorité vit de peu : avec de très médiocres ressources, on ne manque pas du nécessaire, parce que les besoins sont extrêmement restreints, le luxe absent, le confortable inapprécié. Le charme du climat, la splendeur de la nature y sont pour beaucoup, la poésie fait le reste. Dans ces milieux où l'imprévu n'a presque point de place, le superflu ne paraît jamais, l'argent monnayé est une rareté : on se suffit sans trop savoir comment. Côtoyant l'état de gêne, sans ressentir les atteintes de la misère, n'aspirant point à la richesse, on laisse tranquillement couler ses jours dans une douce quiétude qui devient le principal élément du bonheur terrestre.

Tel fut l'état où Marie se trouva placée, en arrivant à Nazareth.

A. Castaing.

(1) Em. Gentil, *Souvenirs d'Orient.* — Cf. Doubdan, *le Voyage de Terre-Sainte.*

# UN MISSIONNAIRE DIPLOMATE AU SEIZIÈME SIÈCLE

L'impératrice Catherine II de Russie eut un jour connaissance des instructions du pape Clément VIII à l'abbé Komoulovitch; elle en fit aussitôt faire à Rome une copie authentique, que l'on conserve encore aux Archives du Ministère des affaires étrangères à Moscou.

L'empressement impérial avait sa raison d'être. On sait que Catherine portait souvent son regard vers les rives du Bosphore; déjà Orlov avait promené le pavillon russe, avec des promesses d'indépendance, sur les côtes de la Morée et de l'Archipel, et s'il n'avait pas paru dans la Corne d'or, c'est qu'on voulait attendre un moment plus propice pour relever le trône de Byzance. Or Komoulovitch avait eu pour mission de se présenter devant le tsar Fedor, de l'engager, au nom du pape, à entrer dans la ligue des princes chrétiens contre les Turcs et de lui faire entrevoir de loin le mirage de la conquête de Constantinople, dont les Russes réclamaient la possession à titre d'hoirie. Entre le langage de l'envoyé pontifical et les projets de Catherine, il y avait des analogies dont il importait de prendre acte.

Les historiens russes sont sobres de détails sur l'ambassade de Komoulovitch. Ce ne sont que des variations sur le même air : l'abbé a été deux fois à Moscou, et l'on ne sait pas trop quelles affaires il y a traitées.

Ce voile devait être soulevé. Il nous a paru curieux d'examiner de plus près le personnage en question, de rechercher quelles étaient les vues de Clément VIII sur la Russie et sur les Slaves, quelle a été l'issue des négociations engagées par ce pape avec le tsar?

La fortune nous a favorisé. Avec cette espèce d'intuition, qui certes n'est pas un mérite, mais qui est indispensable pour l'historien, nous avons découvert quelques pièces importantes, perdues presque

sans traces au fond des volumes vénérables dont les siècles respectaient la poussière. Les Archives du Vatican, celles du prince Borghèse, la bibliothèque de la Minerve nous ont fourni tour à tour leur contingent. Chose plus bizarre, un manuscrit d'origine jésuitique, tombé entre les mains d'un cordonnier érudit de Raguse, d'où il passa dans une bibliothèque franciscaine, est venu, comme poursuivi par le remords, nous révéler le secret du passé.

La plupart de ces documents ont été publiés par l'Académie d'Agram dans son estimable revue, les autres le seront prochainement. Après la critique détaillée des pièces, il ne reste plus qu'à en faire la synthèse : l'image de Komoulovitch va revivre devant nous, nous le verrons à l'œuvre au milieu de ses contemporains, aux prises avec maintes difficultés.

## I

Nous sommes, pour quelques instants, dans les dernières années du seizième siècle. Clément VIII, fils d'un légiste de Florence, est sur le trône pontifical. L'idée traditionnelle des papes s'empare de lui : il songe à défendre la chrétienté contre les Turcs.

Le souvenir de Pie V est encore vivant : à sa voix, Espagnols et Vénitiens se sont réunis, Colonna a arboré l'étendard de Saint-Pierre et a fait sombrer la gloire du Croissant dans les eaux de Lépante; mais le succès a été éphémère, la flotte ottomane reparaît bientôt à l'horizon, elle menace les paisibles rivages d'Italie.

Grégoire XIII veut profiter de la guerre des Perses avec les Turcs pour former une ligue en Occident, et mettre ainsi l'empire de Mahomet entre deux feux. Bathory, roi de Pologne, lui offre sa vaillante épée; mais le pape descend dans la tombe sans avoir parfait son œuvre.

Sixte-Quint la reprend avec sa rude énergie. Des instructions et des secours pécuniaires sont envoyés en Pologne; avant qu'ils n'y parvinssent, l'impitoyable mort avait emporté Bathory lui-même.

L'idée de la ligue est immortelle; elle survit au grand capitaine, les circonstances l'imposent à Clément VIII. Avec l'équinoxe de l'année 1592, qui fut celle de l'élection d'Hippolyte Aldobrandini au pontificat, commence le onzième siècle de l'hégire : l'Orient était dans l'attente de grands événements, car, d'après les traditions

musulmanes, le commencement de chaque siècle est marqué par l'apparition d'un grand homme, dont le génie puissant domine son époque. Cette fois, les illusions de l'empire ottoman ne furent que de courte durée.

Vers la fin de l'année 1592, les victoires des Turcs jetèrent l'alarme dans la chrétienté. L'inerte Rodolphe II, toujours occupé à contempler les astres, consent à abaisser son regard vers la terre; des projets d'alliance sont mis en avant, et d'un bout à l'autre du Saint-Empire retentit la *cloche des Turcs;* trois fois par jour, elle convoque les fidèles à l'église pour demander à Dieu la grâce de triompher du plus redoutable des ennemis. Il était grand temps de prendre les mesures efficaces. En janvier 1593, Sinan-Pacha est nommé grand-vizir, le conquérant octogénaire de Tunis et de l'Yémen rêve encore des lauriers; la Hongrie lui paraît une proie facile; il triomphe des répugnances du Sultan, et la guerre avec l'Autriche est décidée en principe.

Le contre-coup de ces événements se ressentait vivement à Rome, qui était encore le grand foyer de la vie politique en Europe. Clément VIII chercha à rallier la France, l'Espagne, la République de Venise sous le même drapeau pour opposer une digue infranchissable à l'invasion musulmane. Nous ne le suivrons pas dans ces graves et multiples négociations; c'est l'Europe orientale qui va nous occuper; elle est le champ où se déploie l'activité de Komoulovitch.

Le choix de ce personnage était des plus heureux. Enfant de la Dalmatie, il avait sucé avec le lait la haine des Turcs; nous n'avons pas de détails sur sa famille qui jouissait, dans le pays, d'une haute considération; la peste et l'incendie ont détruit tous leurs papiers. Alexandre Komoulovitch lui-même était natif de Spalatro; en 1576, il est à Rome membre de la confrérie slave de Saint-Jérôme, à laquelle il se voit obligé de renoncer en 1584. Grégoire XIII le charge de visiter les peuples chrétiens soumis en Europe à la domination des Turcs; ce voyage dure trois ans. De nouveaux honneurs l'attendaient à son retour à Rome. Sixte-Quint restaure magnifiquement l'église de Saint-Jérôme, où les Slaves du Midi ne cessent d'affluer. Un chapitre de chanoines y est érigé; Komoulovitch est nommé premier archiprêtre de l'église et pourvu, probablement vers la même époque, de l'abbaye de Nona, près Zara.

A en juger d'après ses lettres et ses livres, le bon sens et l'énergie

sont les deux traits distinctifs de notre diplomate. Ce n'est pas un esprit fin et délié qui saisit les nuances, qui devine les secrets de l'adversaire et se complaît dans les subtilités, Komoulovitch prend les choses en gros, il a une idée dominante qui l'absorbe entièrement, et il s'aperçoit bien vite si l'on est de son avis ou non. Chasser les Turcs de l'Europe, voilà où convergent tous ses désirs. Il a étudié à ce point de vue la presqu'île des Balkans, les ressources qu'elle pourrait offrir aux armées chrétiennes, les obstacles qu'on y rencontrerait. Les mesures radicales ne l'effraient guère; sa plume ne se brise pas dans sa main quand il parle de nouvelles Vêpres siciliennes, et il ne voit pas d'inconvénient à mettre les Tartares à l'avant-garde pour les faire massacrer par l'ennemi. Le meilleur moyen, d'après lui, pour en finir d'un seul coup avec les Osmanlis, serait de contracter une alliance offensive avec la Russie, de réunir une grande armée sur le Danube, de marcher droit sur Constantinople; dans trois jours, disait l'intrépide Komoulovitch, la ville serait prise, pourvu que cinquante galères prêtassent main-forte aux assiégeants.

Tel était l'homme que Clément VIII choisit vers la fin de l'année 1593 pour soulever l'orient de l'Europe contre les Turcs. A trois siècles de distance, on parcourt avec le plus vif intérêt les instructions pontificales qui lui furent données à cette occasion; elles font honneur à la chancellerie vaticane; le Saint-Siège était, à cette époque, si bien renseigné, que les moindres détails de la politique lui étaient connus, et l'on savait s'y prendre pour en tirer habilement parti. Les rapports de Komoulovitch durant sa mission révèlent un nouveau côté de la diplomatie contemporaine : on saisit sur le fait la scrupuleuse fidélité des envoyés romains aux prescriptions de leur cour, ils ne cherchent qu'à bien exécuter les ordres reçus. Nous en aurons tantôt la preuve.

Après avoir traversé rapidement Venise, Insbruck, Vienne, Komoulovitch arrive, le 15 janvier 1594, à Karlsbourg (Alba Carolina, Alba Julia), capitale de la Transylvanie.

Cette petite principauté, plus connue actuellement sous le nom de Siebenbuergen, jouait alors un rôle important. Le souverain en était vassal de la Turquie; élu par ses concitoyens, il envoyait une ambassade à Constantinople, le sultan confirmait l'élection par le don gracieux d'un étendard. Les relations de vasselage ne se bornaient pas à ces cérémonies : un tribut annuel devait être exactement

versé dans les caisses du Padischah ; le service militaire pouvait être requis en certaines occasions et, par suite de sa position géographique, la Transylvanie servait de grand chemin aux armées turques, lorsqu'elles allaient s'emparer de Buda et porter l'épouvante jusque sous les murs de Vienne.

Une circonstance récente avait mis plus que jamais cette principauté en relief. Avant de monter sur le trône de Pologne, Étienne Bathory avait été prince de Transylvanie, et l'amour du pays natal, loin de l'abandonner, n'avait fait que s'accroître au milieu des grandeurs. Son rêve le plus cher était d'en faire le boulevard de la chrétienté contre l'Islam; des forteresses imprenables devaient en fermer l'accès à l'ennemi ; à l'intérieur, les écoles auraient répandu la science parmi les habitants; un clergé plein d'ardeur, sorti des nouveaux séminaires, aurait travaillé à l'unité de la foi. Le P. Antoine Possevino était le confident ordinaire de ces royales espérances; à son tour, il voulait faire de la Transylvanie un *corridor* pour porter la foi jusque dans le cœur de l'Asie. Tout cela se rattachait au projet grandiose d'un vaste empire oriental slave avec l'hégémonie de la Pologne; la mort prématurée de Bathory remit tout en question, mais on conserva le souvenir de ses desseins, et les rapports avec la Transylvanie furent soigneusement cultivés.

Depuis 1581, le trône était occupé par un neveu du roi de Pologne, Sigismond Bathory. Un conseil de régence avait dirigé les affaires du pays pendant sa minorité. Le petit prince donnait bon espoir pour l'avenir; le roi, son oncle, aimait à raconter de lui quelques traits, où se manifestait une précoce énergie. A dix ans, il demandait à ses camarades un serment de fidélité à la foi catholique; un médecin hétérodoxe, qui ne savait pas parler sans blesser les convenances, était éconduit; les sarcasmes d'une mère protestante ne l'atteignaient guère; loin de se laisser influencer par d'autres, il ne songeait qu'à faire triompher ses propres convictions et il disait un jour à Possevino, pendant un festin : « Quel dommage que tous ces sénateurs, qui mangent à ma table, soient des hérétiques ! »

Ces détails n'étaient probablement pas connus de Komoulovitch. mais il n'en avait pas moins un espoir fondé de réussir auprès de Sigismond. Le jour même où il partait de Rome pour inviter le prince à se liguer contre les Turcs, le confesseur de celui-ci y arrivait avec des propositions analogues. La prudence était cependant

nécessaire, car le pays était en grande partie hétérodoxe. L'envoyé pontifical, arrivant incognito à Karlsbourg, eut donc des audiences si secrètes au palais, que personne ne s'en aperçut, pas même les membres de la diète, qui siègea dans la même ville, du 2 au 15 février.

A cette occasion, l'abbé put exposer, comme il en était chargé, la théorie romaine sur les traités avec les Turcs. Ils étaient considérés comme arrachés par les menaces et la violence, par conséquent nuls et non avenus, n'imposant aucune espèce d'obligation. De la sorte, Sigismond était mis en demeure de se soustraire, à la première occasion, au vasselage turc. Un vulgaire aphorisme résumait la situation : il s'agissait, en présence de deux maux inévitables, de choisir le moindre. En effet, la Transylvanie ne pouvait pas rester neutre, il fallait s'unir aux Turcs et subir sûrement et certainement un honteux esclavage, ou bien s'allier à l'Autriche, avec l'espoir d'une prochaine et complète indépendance. La seule objection qui pût se faire se rapportait au mode d'exécution : à la première velléité d'insubordination, toute la province pouvait être écrasée par son suzerain. C'était prévu d'avance : aussi l'envoyé pontifical conseillait-il d'imiter en ce point les Tartares, dont il exposait longuement les procédés, de ne pas se déclarer ouvertement, de simuler une prompte obéissance, d'éluder les ordres du sultan, de gagner du temps et de traîner les affaires en longueur jusqu'au moment décisif. Tous ces conseils étaient dûment motivés, et en cas de succès, on promettait l'intervention du pape en faveur du mariage de Sigismond avec une des filles du défunt archiduc Charles. S'apparenter ainsi, du même coup, avec la maison d'Autriche et celle d'Espagne, ce n'était pas peu de chose dans le siècle des mariages politiques.

Comme on pouvait s'y attendre, l'accueil de Komoulovitch à Karlsbourg fut des plus gracieux. Le prince protesta de son dévouement absolu au Pape, il lui tardait de délivrer son peuple du joug musulman, l'alliance avec l'Autriche lui souriait aussi. Dans la soirée du 16 février, on tint un dernier conseil, où cette ligne de conduite fut approuvée par les confidents de Sigismond, et dès le 23, son confesseur, le jésuite Cariglia partait pour Prague avec les clauses du traité à conclure. Dans le courant de l'année, l'affaire fut arrangée, et Marie-Christine, fille de l'archiduc Charles, était fiancée au prince de Transylvanie.

Dans les principautés du Danube, les circonstances étaient égale-

ment assez favorables. On se voyait menacé de si près par les Turcs, que tout espoir de secours, n'importe d'où il vînt, était salué avec enthousiasme. C'est ainsi que Komoulovitch put s'entretenir secrètement à Iassy avec le hospodar de Moldavie, Aaron. Les bonnes paroles et les promesses ne manquèrent pas de part et d'autre. Des amis se chargèrent de mettre au courant de l'affaire le hospodar de Valachie, qui était trop entouré de Turcs à Bukarest, pour qu'on pût parvenir jusqu'à lui. On mit partout tant de bonne volonté et d'empressement, qu'en novembre 1594, une alliance militaire contre les Turcs fut conclue entre la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie.

Le succès de Komoulovitch était donc complet. Mais pendant qu'on couronnait ainsi par une alliance les négociations qu'il avait entamées, lui-même était déjà en Pologne, où l'attendaient des difficultés de différente nature.

## II

Quelle était, à cette époque, la politique de la Pologne vis-à-vis de la Turquie? Depuis 1586, Etienne Bathory, grand roi, grand capitaine, grand chrétien, n'était plus. De vastes projets de conquête avaient été ensevelis avec lui dans sa tombe prématurée : pour les ressusciter il aurait fallu avoir un œil d'aigle, un bras de fer, un cœur endurci aux reproches, dont les Polonais ne cessaient d'accabler les meilleurs de leurs souverains. Le successeur de Bathory, Sigismond III, avait d'excellentes qualités, mais il n'était ni un génie, ni un héros.

Fils du roi de Suède, Jean III, et de Catherine Jagellon, il appartenait, par sa mère, à la Pologne, comme dernier rejeton d'une famille qui avait jeté sur le pays un éclat impérissable. La vie s'était présentée à Sigismond sous de tristes auspices : né en prison, où son père avait été détenu avant de monter sur le trône, élevé dans la foi catholique au milieu d'un mouvement assez prononcé vers la réforme, il connut de bonne heure les tristesses et les contradictions. En 1587, les Polonais lui offrirent la couronne des Jagellon; celle de Suède lui échut en partage quelques années après, mais il ne put conserver longtemps cette dernière; des adversaires heureux s'élevèrent contre lui, l'interrègne de Moscou vint encore compliquer la situation, tandis que la Turquie était

toujours redoutable malgré les symptômes de décadence. Cependant, tel était le dévouement de Sigismond au Saint-Siège, que le Pape pouvait compter sur lui et sur son concours dans une croisade antimusulmane, le roi lui-même se plaisait à le proclamer hautement.

Mais à côté de Sigismond, il y avait un homme qui, sans porter la couronne et malgré ses nombreux adversaires, avait peut-être plus d'influence que le roi : c'était Zamoyski. Ancien élève de l'Université de Padoue, ami des lettres et des sciences, instruit, éloquent, chevaleresque, il a été surnommé par ses concitoyens le *grand* Zamoyski. Grand chancelier de Pologne, il n'avait jamais songé à conduire des armées, lorsque Bathory, bon juge en capacités militaires, en fit un grand maréchal du royaume. Pendant les fameuses campagnes contre Moscou, Zamoyski lève des régiments, qui éclipsent tous les autres, dresse des plans de bataille, assiège les forteresses et maintient vigoureusement la discipline parmi les volontaires indigènes aussi bien que parmi les mercenaires étrangers. Profondément attaché à son pays, il avait épousé tous les projets de Bathory sur l'hégémonie de la Pologne parmi les Slaves, réservant à Moscou un sort analogue à celui de la Lithuanie, c'est-à-dire la fusion spontanée, qu'on aurait, au besoin, imposée par les armes, sous un seul et même sceptre. Les débuts du règne de Fedor lui semblèrent favorables pour l'exécution de ces desseins, mais les circonstances le forcèrent, bien malgré lui, de les ajourner. Dans cette disposition d'esprit, on comprend que la Turquie ne venait qu'en seconde ligne. La première victime que convoitaient les Turcs, semblait être la Hongrie, et Zamoyski, en homme perspicace, ne se pressait pas de verser le sang polonais pour laisser l'Autriche s'annexer tranquillement des provinces par des combinaisons matrimoniales.

Komoulovitch prenait les choses de plus haut, il ne voyait dans les Turcs que les ennemis du Christ et des chrétiens, et ne désirait que le triomphe de la croix sur le croissant. Avant d'avoir étudié la question sur les lieux, l'alliance des Russes avec les Polonais, les victoires décisives de leurs armées réunies sous les murs de Byzance étaient le rêve de sa vie. Cette diversité d'avis devait rendre les relations assez difficiles entre les deux négociateurs. Une circonstance personnelle vint encore augmenter les antipathies du chancelier envers l'abbé. Pour apprécier ces faits à leur juste valeur, il faut remonter un peu plus loin dans l'histoire.

Zamoyski était un personnage trop important pour ne pas avoir plus d'ennemis qu'il n'avait d'admirateurs. Tout un parti avait juré sa perte à la suite d'un incident qui peint au vif les mœurs turbulentes de l'époque. Un gentilhomme polonais, nommé Samuel Zborowski, avait été condamné, et pour cause, à l'exil perpétuel. Sans tenir aucun compte de cet arrêt, il s'était entouré de mercenaires, parcourait le pays en tout sens et faisait même des incursions hostiles sur les territoires voisins soit avec les Cosaques, soit avec sa propre bande. Son audace alla encore plus loin : un jour que Zamoyski devait se rendre à Cracovie, il publia effrontément qu'il entrerait dans la même ville par une autre porte, pour jouer un mauvais tour au chancelier. Chemin faisant, Zborowski s'arrête dans le château d'une de ses parentes, n'oubliant qu'une seule chose, qu'il se trouvait déjà sous la juridiction de Zamoyski, staroste de Cracovie. Celui-ci ne craignait pas les responsabilités; sur son ordre, Zborowski est arrêté et mis à mort, sans autre forme de procès. A cette nouvelle, le pays fut consterné, bientôt une violente tempête se déchaîna contre Zamoyski. Les frères du condamné promenaient son cercueil dans tout le royaume, en présence du cadavre on lançait dans le peuple les plus violentes diatribes : c'en est fait de l'antique liberté, disait-on, la vie du citoyen est à la merci du plus fort, il n'y a plus que tyrannie, que joug intolérable.

Ceci se passait dans les années 1584 et 1585. Après la mort de Bathory, ces rumeurs s'élevèrent avec une force nouvelle. Nicolas Jazlowiecki se distinguait entre tous dans le parti des Zborowski par la hardiesse de ses attaques contre le chancelier. Il l'accusait de vouloir confisquer le trône au profit des Bathory, le sommait de se démettre du maréchalat, suppliait ses concitoyens de ne pas laisser la patrie gémir sous l'arbitraire d'un seul homme. Jazlowiecki était un adversaire d'autant plus redoutable qu'il était lui-même un capitaine de valeur et qu'il jouissait dans le pays d'une haute influence. A la diète de 1587, où se produisirent toutes les rancunes, Zamoyski eut le dessus, son candidat, le prince royal de Suède fut élu roi de Pologne; quant à Jazlowiecki, il ne pouvait plus songer à mériter la confiance du maréchal.

Or Komoulovitch avait eu l'occasion, pendant son voyage, de se rapprocher de Jazlowiecki. Le courage et l'énergie du capitaine polonais l'avaient rempli d'admiration, il était ravi de le voir tout prêt à marcher contre les Turcs et, pour faire son éloge, il

emprunte des paroles à l'Ecriture. « *Non est similis illi*, écrit-il à Rome, c'est l'homme providentiel, c'est l'homme qu'il nous faut. » Aussi s'empresse-t-il de le mettre sérieusement au service de la grande cause et de conclure un traité avec lui. Komoulovitch était autorisé par le Pape à verser une somme de 12,000 florins aux Cosaques, si ces chevaliers de la steppe voulaient faire un mauvais parti aux Tartares. Le chef de cette expédition aventureuse était trouvé dans la personne de Jazlowiecki, rien ne lui était plus facile, moyennant finances, que d'organiser sa troupe pour se mettre aussitôt en campagne. Nous avons eu la chance de trouver aux archives du prince Borghèse, à Rome, le texte même du traité passé, à cette occasion, entre les deux ennemis mortels des Turcs. C'est un souvenir du passé, si précieux et si caractéristique, qu'il mérite d'être reproduit. En voici la traduction :

« Moi, Nicolas Jazlowiecki, après avoir appris par le R. dom Alexandre Komoulovitch, abbé de Nona, que le très Saint-Père Clément VIII, pape et vicaire du Christ, désire que les incursions des Tartares, qui attaquent cruellement les armées chrétiennes, soient rendues impossibles, j'ai formé le projet de satisfaire le désir si saint de Sa Sainteté (*sic*); je m'offre donc promptement et je promets, avec l'aide de Dieu, durant les trois mois prochains, soit de dévaster les terres et les provinces tartares, soit d'attaquer et de poursuivre leurs troupes à leur retour de Hongrie, me confiant en Dieu et dans la bénédiction du très Saint-Père. Que si Sa Sainteté veut continuer cette guerre et fournir les frais nécessaires, Elle me trouvera toujours prêt, et j'aurai soin d'empêcher que les Tartares n'attaquent l'armée chrétienne, ou qu'ils ne viennent en aide aux Turcs. En foi de quoi, etc... »

A lire cette pièce, on dirait qu'elle a été signée par le souverain d'un Etat indépendant : c'est qu'au seizième siècle, chaque gentilhomme polonais s'arrogeait à peu près tels droits qu'il voulait et personne ne songeait à l'inquiéter. Il n'y a là qu'une seule lacune à combler, le traité était bilatéral : 10,000 florins avaient été donnés d'avance par Komoulovitch, qui n'en était pas moins, fort enchanté de son affaire. Il y avait là un double avantage : mettre à feu et à sang les villages tartares était déjà autant de besogne faite; ensuite une incursion de ce genre pouvait amener des complications plus graves et peut-être provoquer la guerre, qu'on tardait trop, au gré de Komoulovitch, à déclarer.

Jazlowiecki fit honneur à sa parole, et lorsque l'envoyé pontifical parut à Carcovie, la rumeur populaire parlait déjà des exploits de la petite armée qui s'était lancée contre les Tartares. C'est dans ces circonstances que Komoulovitch entra en pourparlers avec Zamoyski au sujet de la ligue anti-ottomane. Il ne fallait pas s'attendre à un grand succès.

Au début, le chancelier se montra assez bienveillant, il s'excusa de ne pouvoir rien faire en l'absence du roi, qui était alors en Suède. Bientôt il s'expliqua plus clairement : comme chrétien et particulier, la guerre contre les Turcs mettrait le comble à ses vœux; comme chancelier, il ne saurait l'approuver, la ligue des princes chrétiens n'avait pas de base solide, et lancer la Pologne toute seule contre la Turquie, c'eût été courir les aventures et faire les affaires d'autrui. Komoulovitch ne se laissait pas désarmer facilement; soutenu par le nonce pontifical Malaspina, il mettait tout en œuvre pour obtenir un résultat positif. Les procédés de l'actif négociateur déplurent souverainement à Zamoyski, qui le faisait passer pour un espion des Turcs; Komoulovitch ne manquait pas de prendre sa revanche : il dépeignait le chancelier sous les plus sombres couleurs, c'était un ambitieux, un hypocrite, un ami d'Elisabeth d'Angleterre, l'adversaire de la Ligue.

Sur ces entrefaites, Sigismond III revint de Suède. Il était personnellement très disposé à seconder les desseins du Pape, mais il fallait traiter avec la diète pour organiser une action commune, et la diète polonaise était d'ordinaire intraitable.

Elle fut convoquée pour le mois de février 1595. L'alliance avec Rodolphe contre les Turcs était la plus grave des questions à débattre. Les avis étaient partagés, mais la majorité se prononçait pour la paix, il n'y avait pas d'argent dans les caisses, pas de soldats aguerris sous les drapeaux, c'était si commode de s'en remettre sur des voisins, menacés de plus près par les Turcs. Komoulovitch ne fut pas longtemps à se bercer d'illusions; dès le début de la diète, il annonçait que le succès était problématique; deux choses lui semblaient indispensables : d'abord, l'envoi d'un légat *a latere*, son apparition à la diète aurait flatté l'amour-propre national et il aurait remporté des victoires haut la main; ensuite l'expédition d'une forte somme d'argent à distribuer parmi les députés, l'énergie de leurs convictions ne pouvait qu'y gagner à être renforcée par le métal. Ce double rêve ne devait pas se réaliser : le légat ne vint

qu'en 1596, l'argent ne vint pas du tout. Aussi la conclusion de la diète fut-elle en faveur de la paix.

Komoulovitch tourna alors ses regards avec plus d'espoir que jamais vers Moscou. C'était, d'après lui, un auxiliaire indispensable dans la guerre contre les Turcs, et il était persuadé que le tsar brûlait du désir de prendre les armes. Le séjour en Pologne modifia cependant les vues du négociateur pontifical sur un point essentiel : il comprit qu'il n'y aurait jamais d'alliance solide et durable entre les Moscovites et les Polonais. Un Slave était plus à même qu'un étranger de se rendre compte des antipathies nationales, malheureusement le calcul n'était que trop juste. D'autres combinaisons politiques furent mises en avant : au lieu d'une ligue générale, on aurait fait des ligues partielles, la Pologne se serait alliée avec le Saint-Empire, Moscou avec l'Espagne, et ainsi de suite, le Pape aurait maintenu parmi eux l'unité et dirigé l'action.

Cependant les instructions, les lettres et les dons pontificaux destinés pour Moscou étaient déjà arrivés. Rodophe avait donné son assentiment au voyage de Komoulovitch, Sigismond III l'avait muni d'une lettre pour le tsar, il n'y avait plus rien à attendre de la diète. Dans les premiers mois de 1795, l'envoyé de Clément VIII partait pour sa nouvelle destination.

## III

A cette époque, Moscou était connue à Rome principalement d'après les rapports de Possevino. Le célèbre jésuite avait été envoyé par Grégoire XIII auprès d'Ivan le Terrible ; grâce à son intervention, une trêve décennale avait été conclue entre le tsar et le roi de Pologne, Etienne Bathory. Fidèle aux ordres qu'on lui avait donnés, le négociateur pontifical avait observé avec soin le pays et ses habitants, il s'était renseigné pour le mieux et avait composé deux commentaires sur la Moscovie, qui sont maintenant du domaine public, mais qui étaient alors un secret d'Etat. Clément VIII, encore cardinal, avait été en rapports personnels avec Possevino, il faisait tant de cas de son expérience qu'il avait voulu l'emmener avec lui, lors de sa légation en Pologne. Nul doute, qu'il n'ait eu connaissance de ces commentaires.

Cependant, en 1595, Moscou avait complètement changé de face. De sauvages excès avaient abrégé les jours d'Ivan, il était mort

dans la vigueur de l'âge, laissant après lui un souvenir de cruauté qui lui a survécu dans les chants populaires. Le trône était occupé par son fils Fedor, idiot chétif, incapable de gouverner par lui-même, destiné à subir une tutelle perpétuelle. Un contemporain décrit ainsi les occupations journalières de Fedor : il se levait à quatre heures du matin, aussitôt son confesseur venait le trouver avec la croix, l'eau bénite et l'image du saint, dont on célébrait la fête ce jour-là; le tsar se mettait en prière et se rendait ensuite auprès de son épouse Irène pour s'en aller ensemble assister aux offices; à neuf heures, après avoir reçu dans ses appartements les hommages des intimes et des moines, il était de nouveau à l'église, à onze heures on servait le dîner, auquel succédait, selon la coutume russe, un sommeil de trois bonnes heures. Les vêpres occupaient encore une partie de l'après-midi, le reste du temps se passait en petit comité, le tsar s'amusait à écouter des chansons, les nains et les bouffons l'égayaient avec leurs farces, les bijoutiers, les doreurs, les peintres lui montraient leurs chefs-d'œuvre. La journée se terminait encore par la prière, chaque semaine on allait en pieux pèlerinage dans un monastère, les jours de fête il y avait chasse à courre de l'ours.

Dans ces circonstances, rien d'étonnant si Fedor n'était tsar que du nom; les rênes du gouvernement étaient entre les mains de son beau-frère, le connétable, proche boïcar et *serviteur* Boris Godounov. Fedor était dominé par son épouse Irène, Irène subissait l'ascendant de son frère Boris, c'est ainsi que Boris était le maître absolu de la situation. L'ancienne Moscovie le compte parmi ses plus remarquables personnages : d'origine tartare, intelligent, astucieux, énergique, d'une ambition sans bornes, inaccessible au remords, il avait su se maintenir en grâce pendant toute la durée du siècle précédent. Les scènes les plus révoltantes se passaient sous ses yeux, les massacres succédaient aux orgies, les orgies aux massacres. Ivan étant en proie à une espèce de folie de débauche et de sang, Boris ne trouvait jamais sur ses lèvres un mot réprobateur, impassible sur les marches du trône, il courbait la tête sous la main du tyran et, dans son cœur tartare, il calculait le moment, où il serait à son tour omnipotent.

Ce moment arriva, lorsque les troubles provoqués par l'avènement de Fedor furent apaisés. Les boïars comprirent que la lutte avec un homme de la trempe de Boris n'était pas possible, tant que

le tsar serait derrière lui et ils se soumirent fatalement à leur sort.

C'était donc, en réalité, avec Boris Godounov et non avec Fedor que Komoulovitch devait traiter. A deux reprises, il parut à Moscou, en 1595 et 1597. Nous avons sous les yeux les instructions détaillées qui lui furent données par Clément VIII, les instructions complémentaires du nonce de Pologne Malaspina, les réponses russes au pape. Ces dernières pièces sont restées inconnues jusqu'ici et nous ont été révélées par le manuscrit du cordonnier de Raguse. Aussi peut-on désormais se rendre compte des négociations de Komoulovitch et de leur issue, il n'y a plus que les impressions personnelles du négociateur qui nous échappent.

Les affaires confiées à Komoulovitch se réduisaient à trois chefs : en première ligne, il y avait la question d'Orient dans toute son étendue, c'est-à-dire la répression des Tartares, l'alliance avec les Perses, la ligue contre les Turcs; ensuite il devait tâcher d'établir une paix solide entre la Suède et Moscou, et affronter enfin la question religieuse, l'union des églises. L'entrée en matière se fit, selon l'usage, par l'exhibition des dons pontificaux : au nom de son maître, Komoulovitch offrait une croix en émeraudes avec une inscription grecque, en son propre nom un rosaire en agate. Ces modestes présents correspondaient à merveille au goût du tsar, mais on avait, à Rome, oublié Godounov; rien n'indique que l'oubli eût été réparé, et c'était à Godounov de dicter la réponse.

Le plus puissant intérêt des négociations se concentre dans les complications orientales. C'est là que Komoulovitch devait déployer toute son éloquence, montrer la nécessité d'une action vigoureuse contre les Turcs, recourir aux preuves historiques, invoquer les motifs d'honneur, de religion, d'intérêt : montrer, comme dernier but à atteindre, la conquête de Constantinople. L'instinct politique aurait dû faire comprendre aux Russes le sens profond de ce langage, ils n'ont guère tardé à le pénétrer, mais pour le moment on était trop absorbé par les funestes conséquences du règne précédent.

La politique orientale de Godounov était très simple : il envoyait ses ambassadeurs auprès des Turcs et des Tartares faire de chaleureuses protestations d'amitié et leur demander la réciproque, il se vantait auprès d'eux d'avoir repoussé toutes les propositions d'alliance qui leur eussent été nuisibles; mais en même temps il ne demandait pas mieux que de voir une coalition formidable s'élever contre le Croissant, depuis Cadix jusqu'à Ispahan; ce désir était si

sincère, que même une coopération active, dans une certaine mesure et dans certaines conditions, ne l'effrayait pas. La mesure consistait à remplacer les armées qu'on lui demandait par des subsides qui n'étaient pas trop ruineux : à la suite des invasions tartares, des guerres avec Bathory, le pays était épuisé d'hommes et d'argent, mais il y avait abondance d'ours, de zibelines, de castors, de renards noirs; Boris imagina un grand envoi de fourrures à Prague, à titre de subsides pour la guerre contre les Turcs, il ménageait ainsi sa caisse et laissait à d'autres l'honneur de se mettre à l'avant-garde. Même prudence, quelque peu astucieuse, lorsqu'il s'agissait d'esquisser les conditions de la ligue : on avait, à Moscou, depuis quelques années, l'ambitieuse prétention de réunir autour du tsar une brillante pléiade d'ambassadeurs, c'était le meilleur moyen de relever son prestige affaibli par les désastres militaires d'Ivan, la ligue fournissait un excellent prétexte. Dès qu'on parlait de s'unir contre les Turcs, Boris répondait qu'il fallait d'abord s'entendre et, dans ce but, venir à Moscou concerter les mesures opportunes. Le pape ne put guère obtenir de lui d'autre réplique : Boris faisait dire à Fedor, dans sa lettre, que les Russes étaient prêts à écraser les Tartares, à se battre contre les Turcs, à stipuler l'alliance avec l'Autriche et la Perse, pourvu que les souverains envoyassent leurs ambassadeurs, munis d'instruction à Moscou. Le tsar l'avait déjà proclamé plusieurs fois : seul, le schah de Perse avait répondu à l'appel, son ambassadeur était venu, et malgré un séjour prolongé, il était reparti, sans voir arriver ses collègues d'Occident. La conclusion était claire : c'était au pape de s'arranger avec les souverains, Boris aviserait ensuite.

Il y avait loin de cette réserve diplomatique à la promptitude que Komoulovitch croyait trouver à Moscou. Ses illusions durent se dissiper : au lieu d'entraîner les autres, de marcher droit sur Constantinople, de chasser victorieusement les Turcs de l'Europe; c'est à peine si les Russes se laissaient entraîner eux-mêmes. Komoulovitch n'ignorait pas les difficultés de la question préalable, les princes de la chrétienté n'étaient pas faciles à manier sitôt que les intérêts étaient en jeu, que serait-ce s'il fallait aller chercher à Moscou des succès problématiques.

La réponse sur les affaires de Suède ne fut guère plus satisfaisante. Komoulovitch avait imaginé un expédient subtil. La Suède était dans un état anormal. Le roi de Pologne était aussi, par droit de

succession, le roi légitime de Suède; de fait, dans le pays en partie insurgé, le prince Charles était roi. L'envoyé pontifical aurait voulu que Fedor fît la paix avec les Suédois, à condition qu'ils reconnussent le roi de Pologne et renonçassent au prince Charles. Ce plan était superbe sur le papier, il faisait les délices du nonce de Varsovie, mais Boris Godounov ne voulait pas tirer pour d'autres les marrons du feu; les cités riveraines, que les Suédois s'étaient annexées pendant la guerre polonaise devaient rentrer sous la domination russe. C'était là le point principal; déclaration fut faite, sans réticence, qu'on reprendrait les armes à la première occasion favorable.

Restait encore la grande question à résoudre ou, au moins, à traiter, celle de l'union des Églises. Là-dessus il n'y a pas le moindre mot dans les lettres de Fedor au pape, les autres sources sont également muettes, nous en sommes donc réduits aux hypothèses. Rien n'autorise à croire que les discours de ce genre aient pu à la cour de Moscou avoir un accueil favorable. Ce n'est pas qu'il faille supposer chez Godounov un fond sérieux de religion, ou un attachement aveugle à l'orthodoxie, sa morale était trop conciliante et trop souple pour s'appuyer sur des convictions profondes, mais il savait parfaitement que la foi était un levier plus puissant que tout autre, et il s'en servait à merveille. C'est à lui que l'on doit l'institution du patriarcat à Moscou, combinaison religieuse et politique à la fois, qui ne manque pas de grandeur.

Jusque-là le plus haut dignitaire de l'Église russe avait été le métropolitain de Moscou. Ce poste était alors occupé par Job, entièrement dévoué à Boris, qu'il secondait avec ardeur dans toutes ses entreprises. Elever un homme de cette trempe au-dessus de tous ses prédécesseurs, l'entourer d'un prestige éclatant, c'eût été trouver en lui un nouvel et puissant appui, dont Godounov avait besoin pour réaliser ses projets ambitieux. La chose se fit sans obstacles : le patriarche de Constantinople faisait, en ce moment, une tournée en Russie, cherchant des secours pour son église en détresse; il eut quelques entretiens avec le tsar, avec Boris, et bientôt une charte fut dressée, où l'on déclarait que la vieille Rome était tombée dans l'hérésie d'Apollinaire, que la nouvelle Rome était au pouvoir des infidèles et que Moscou était la troisième Rome, que le patriarche de Constantinople était le premier pasteur de l'Eglise à la place du faux pasteur de l'Occident; le patriarche d'Alexandrie, le second;

celui de Moscou et de toute la Russie, le troisième ; celui d'Antioche, le quatrième ; celui de Jérusalem, le cinquième. Ainsi, d'un trait de plume, toute la hiérarchie était bouleversée, sur le simple désir d'un monarque et de son ministre ; Job était nommé premier patriarche de Moscou en 1589, et Boris avait entre ses mains le docile instrument qu'il cherchait. Il n'est guère possible de supposer qu'il ait songé à échanger cet avantage, inappréciable à ses yeux, contre la soumission pure et simple au pape. Celui qui lui aurait parlé dans ce sens, n'aurait eu certainement aucune chance de succès.

L'idée de l'union avec Rome était même, à cette époque, si étrangère à Moscou, qu'on crut devoir le faire sentir à Komoulovitch, s'il faut en croire les dépêches diplomatiques contemporaines. Ce fut à propos du Concile de Brest en 1595 ; la plupart des évêques ruthènes, jusque-là séparés du Saint-Siège, rentrèrent dans sa communion sur les bases du concile de Florence, Clément VIII en était au comble de la joie, et Komoulovitch fut chargé d'expliquer à Moscou la nature et les suites de ces démarches. Les détails nous manquent sur ce sujet, nous savons seulement qu'à la suite de l'union de Brest, les Russes montrèrent en 1597 moins de prévenance envers l'envoyé pontifical, qu'en 1595. La cause de la froideur était la défection de la Ruthénie.

A l'occasion de ses voyages en Russie, Komoulovitch fut aussi chargé de visiter l'église de Vilna, où il acquit une réputation de droiture, de zèle, d'intégrité qui lui a survécu dans les annales de cette église.

En 1599, nous le voyons de nouveau à Rome, dans sa chère église de San Girolamo, il y érige une pierre tumulaire à son frère et à son neveu. La même année, cet homme, qui avait tant travaillé pour l'Eglise, auquel ses services permettaient d'aspirer aux plus hautes dignités, renonce entièrement au monde pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Il mourut au collège de Raguse le 11 juillet 1608.

La mission diplomatique et religieuse de Komoulovitch, que nous venons d'esquisser, a été certainement l'incident le plus remarquable dans toute sa vie. Elle se rattache au plan grandiose de la ligue générale, que Clément VIII voulait opposer à l'irruption musulmane en Europe. On sait que des obstacles et des rivalités de toute espèce ont empêché cette ligue de se former. Komoulovitch lui-même n'a eu qu'un mince succès : l'alliance de la Transylvanie avec

la Moldavie et la Valachie fut éphémère ; en Pologne et en Russie, les belles promesses se dissipèrent en fumée. En dépit de ces apparences, on aurait tort de croire que les missions, dans le genre de celle de Komoulovitch, si fréquentes au seizième siècle, sont restées complètement stériles et qu'elles n'ont pas exercé leur part d'influence sur les destinées politiques des nations. Les agents obscurs du Saint-Siège étaient souvent les plus habiles pour faire pénétrer, parmi les grands et dans le peuple, les idées qu'on voulait propager, pour exciter et maintenir les convictions, pour fournir les renseignements qui ont permis aux papes de vaincre le croissant à Lépante et de délivrer des Turcs la capitale de l'Autriche, et peut-être l'Europe entière.

Paul Pierling, *S. J.*

---

# LES SCULPTURES DE SOLESMES

## ET LES RICHIER

---

*A Monsieur l'abbé Souhaut.*

Monsieur l'abbé,

Le livre que vous avez publié, l'année dernière, sur *les Richier et leurs œuvres* est enfin parvenu à Solesmes (1). Vous ne pouvez douter de l'intérêt qu'il a pour les religieux Bénédictins, puisque vous attribuez à vos artistes lorrains les sculptures célèbres de leur église abbatiale et que vous combattez mes explications qui n'avaient pas encore rencontré de contradicteurs. Je ne chercherai pas à défendre, par de nouvelles preuves, les artistes que vous voulez déposséder, mais je vous dirai seulement pourquoi il m'est impossible d'adopter ceux que vous proposez, et c'est votre ouvrage même qui me fournira mes meilleurs arguments.

En rappelant la trop courte visite que vous avez faite à Solesmes, vous remerciez les religieux Bénédictins de leur hospitalité bienveillante et de *l'accueil qu'ils firent* à votre thèse; vous me louez de mon amour du vrai qui me faisait *avouer* que vous pouviez avoir raison. Nous ne pouvions pas cependant approuver une thèse que vous n'aviez pas encore formulée. Vous dites vous-même qu'alors *vos premières impressions étaient vagues, indécises, tandis qu'aujourd'hui elles ont fait place à des certitudes bien arrêtées*. Pour partager votre conviction, il nous fallait des preuves certaines, des documents contemporains qui remplaceraient avec

(1) *Les Richier et leurs œuvres*, par M. l'abbé Souhaut, doyen de Ligny-en-Barrois, membre correspondant des Sociétés archéologiques de Nancy et de Bar-le-Duc. In-8°. Bar-le-Duc, 1883.

avantage les probabilités que j'avais présentées. Ces preuves, ces documents, nous les attendons encore, toujours prêts à nous rendre à l'évidence et désirant, par-dessus tout, arriver à la vérité. Je vous assure que, pour ma part, je ne suis ni parent, ni allié des Floris, et que je changerai bien volontiers mes artistes flamands pour des artistes français.

A l'appui de votre thèse, vous citez des voyageurs qui vous ont dit : « Il y a du Solesmes à Saint-Mihiel ! Il y a du Saint-Mihiel à Solesmes ! » Et vous étiez fier de leur entendre donner la préférence au monument que vous possédiez dans votre église. D'autres autorités vous ont engagé à comparer vous-même les sculptures de Solesmes à celles de Saint-Mihiel. Vous êtes venu et votre conclusion a été qu'elles étaient toutes l'œuvre du même ciseau. Vous invoquez, pour le prouver, le témoignage de quelques personnes compétentes qui partagent votre opinion : ce sont des théologiens distingués, des savants médecins, des archéologues, des artistes même. Je suis loin de les récuser et je ne refuse pas de croire qu'ils joignent tous, à leur mérite personnel, des connaissances spéciales qui les mettent à même d'apprécier les œuvres d'art et de reconnaître entre elles de véritables ressemblances. Mais les ressemblances les plus frappantes n'empêchent pas les dissemblances qui différencient les hommes et les choses. Deux jumeaux peuvent tellement se ressembler qu'on sera exposé à les confondre, mais ceux qui vivent dans leur intimité sauront bien les reconnaître, et l'œil d'une mère ne s'y trompera jamais.

L'histoire de l'art est pleine de ces ressemblances et de ces dissemblances, ressemblances et dissemblances d'époques, d'écoles, d'ateliers, d'individus, et il faut souvent de longues études pour les distinguer. Vous invoquez aussi l'opinion d'un artiste de Paris. Je pourrais lui opposer celle de plusieurs autres; mais les plus grands artistes peuvent se tromper dans leurs jugements. L'originalité de leur talent leur fait voir tout d'une certaine manière, et ne leur permet pas d'analyser une œuvre d'art comme le ferait un simple amateur. M. Ingres, l'artiste le plus remarquable de notre époque, s'égarait quelquefois dans ses attributions, et prenait pour l'œuvre d'un maître ce qu'un marchand de tableaux démontrait n'être qu'une copie.

Lors même qu'on possède toutes les connaissances nécessaires pour bien analyser les ressemblances et les dissemblances des

œuvres d'art, il faut que l'examen se fasse dans les conditions qui puissent éviter toute erreur; une visite trop rapide ou des photographies trop imparfaites ne sauraient en garantir. Vous-même, Monsieur l'abbé, vous êtes resté bien peu de temps à étudier les sculptures de Solesmes, et c'est sans les avoir sous les yeux que s'est formée votre conviction. Aussi votre livre porte la trace de vos impressions vagues et de vos infidèles souvenirs. Je le sais par expérience, ce n'est pas en quelques jours qu'on peut explorer et connaître tout ce monde de statues.

Lorsque, en 1871, j'eus le bonheur de me fixer à l'abbaye de Solesmes, j'étais préparé, il me semble, à résoudre le problème que me présentaient les sculptures célèbres de l'église abbatiale. Depuis cinquante ans, j'étudiais l'art; non seulement j'avais fait de la numismatique avec mon vénéré Père, comme vous voulez bien le rappeler, mais j'avais fréquenté les ateliers et les artistes. J'avais manié le pinceau et l'ébauchoir pour mieux comprendre et apprécier les œuvres d'art. J'avais voyagé, visité les musées, comparé les époques et recherché les doctrines et les causes qui doivent éclairer l'histoire des monuments. Et cependant lorsque je voulus m'expliquer ces sculptures et déchiffrer les noms effacés de leurs auteurs, que d'analyses, de comparaisons et de rapprochements, je fus obligé de faire. J'avançais pas à pas dans mes recherches, et j'étais heureux de ma journée, lorsque j'avais entrevu quelque indication nouvelle. Que de mois passés à interroger toutes ces statues et à vivre pour ainsi dire dans leur intimité. Et quand je suis arrivé enfin à une conclusion, je ne l'ai proposée que comme un ensemble de probabilités.

Vous êtes arrivé, Monsieur l'abbé, avec moins de temps et de peine à une *certitude*, mais je vous avoue que les preuves dont vous l'appuyez m'en donnent une toute contraire et je vous en exposerai les raisons. Je ne défendrai pas contre vous ma thèse; je vous dirai seulement pourquoi il me semble impossible que les sculptures de Solesmes et celles de Saint-Mihiel soient l'œuvre du même artiste. Il faut pour cela que nous examinions ensemble les ressemblances et les dissemblances de ces sculptures, et que je vous en montre les différences d'inspiration, de style, de composition et d'exécution.

Avant d'entrer en matière, Monsieur l'abbé, permettez-moi de protester contre le singulier titre que vous donnez aux sculptures

de Solesmes. Vous les appelez, en tête de votre vingt-cinquième chapitre : *Les gros saints de Solesmes*. C'est ainsi, dites-vous, que des voyageurs vous les ont désignés, et vous répétez très souvent le mot dans votre ouvrage comme une expression populaire et traditionnelle. Elle est, je vous assure, aussi étrange que nouvelle pour tous les religieux Bénédictins. Ils viennent de célébrer, malgré les rigueurs de leur expulsion, le cinquantième anniversaire du rétablissement de l'Ordre en France, et jamais ils n'ont entendu qualifier ainsi ces statues si connues dans le monde archéologique sous le nom des *saints de Solesmes*. Vous avez mal entendu, sans doute, on vous aura parlé des *beaux* saints de Solesmes. Vous les les avez vus maintenant et dans l'édition que vous préparez, vous renoncerez à une épithète qui ne pourrait pas même servir à la plaisanterie d'un commis-voyageur.

Les sculptures de Solesmes et les sculptures de Saint-Mihiel sont de la même époque ; elles datent de la Renaissance, et doivent par conséquent avoir entre elles une certaine ressemblance. Il y eut alors une grande révolution dans l'art ; fut-elle heureuse ? Vous le pensez, et en cela nous différons beaucoup dans nos appréciations. La Renaissance, selon vous, est un progrès sur l'art antique et sur l'art du moyen âge. « L'antiquité païenne, dites-vous, s'était bornée au charme de la forme. Luttant partout et sans relâche contre le sensualisme, le moyen âge n'avait accepté pour la statuaire et la peinture qu'une beauté idéale, où la nature disparaissait sous la touche du surnaturel. Dans un essor qui nous ravit encore d'admiration, la Renaissance s'efforçait d'emprunter aux anciens la pureté des contours, et certes, elle les surpasse en mérite, quand sous le souffle du christianisme, elle surajoute à la régularité matérielle, au lieu du sensualisme des formes, le reflet de la vérité et de la sainteté » (p. 13).

Je crois, au contraire, que la Renaissance fut une époque de décadence parce qu'elle abandonna les saintes traditions du moyen âge et qu'elle s'éloigna de l'art antique en prétendant l'imiter.

La Renaissance du seizième siècle se rattache à un mouvement social dont Florence est le centre. L'amour passionné de l'antiquité païenne envahit la philosophie et la littérature, et y altéra profondément l'influence de l'Église. L'Évangile fut négligé pour les œuvres d'Aristote et de Platon. Les savants s'affranchirent de l'autorité divine, et voulurent fixer eux-mêmes la règle de leurs

devoirs. Ils proclamèrent l'indépendance de la raison humaine et inaugurèrent ainsi la grande hérésie des temps modernes, l'hérésie qui les résume toutes, le *rationalisme*, qui devint en religion la Réforme, et en politique la Révolution. Cette erreur eut pour les mœurs de fatales conséquences. Les arts qui en sont l'expression désertèrent la noble mission que leur avait confiée l'Église, pour se mettre au service des princes et des passions. L'art cessa d'être religieux, traditionnel et populaire. Le désir de plaire aux riches et d'arriver ainsi à la fortune et à la gloire remplaça les saintes inspirations; ce fut une véritable apostasie que châtia une rapide décadence.

Il est inutile de me répéter; j'ai déjà dit ce que je pensais de la Renaissance, en expliquant les sculptures de Solesmes, et j'ai motivé mes appréciations dans mon *Etude sur l'art chrétien* et dans mes *Lettres d'un solitaire* (1). Pour répondre à un désir auquel j'étais heureux d'obéir, j'ai exposé quelques idées générales sur l'art chrétien, sur ses principes et son histoire. J'ai examiné l'esthétique de la Renaissance et j'en ai étudié l'application dans les œuvres de ses deux plus illustres représentants, Raphaël et Michel-Ange. J'ai heurté bien des préjugés, en ne voulant pas reconnaître dans ces artistes incomparables les modèles de l'art chrétien. Les revues spéciales ont refusé de discuter une thèse si audacieuse, et des critiques catholiques n'ont pas osé la soutenir. Il y a là cependant, je crois, une de ces vérités qu'il faut défendre contre la conspiration de l'histoire, dont parle le comte de Maistre. Cette conspiration date de la Renaissance, et sa force est de faire tout juger d'après les principes qui furent alors en honneur. Je les combats dans mon livre et je présente des rectifications historiques et des considérations nouvelles, glorieuses pour l'Eglise et la France. Des juges compétents m'ont dit que j'avais trop tôt raison. Je le crois et j'espère qu'un jour, des écrivains plus habiles que moi adopteront, développeront et feront triompher mes appréciations et mettront enfin les faits d'accord avec les vraies doctrines.

J'ai raconté l'invasion de la renaissance italienne en Europe et j'ai signalé les variétés qu'avait fait naître l'art de chaque pays. Il y a ressemblance d'origine, mais dissemblance de génie national.

(1) *Les Sculptures de Solesmes*, page 80, Palmé, 1877. — *Etude sur l'art chrétien*, chap. IX, Dumoulin. — *L'art chrétien, lettres d'un solitaire*, l. VII, VIII, IX, XXIII, XXIV (Poussielgue et Dumoulin).

La Renaissance n'est pas la même en France, en Allemagne, en Flandre et en Espagne.

L'Allemagne, par exemple, ne se laisse pas dominer par l'Italie; elle défend ses traditions et préfère l'étude de la nature au culte de l'antiquité. La Renaissance y est plus protestante que païenne. Elle néglige la mythologie et continue à traiter des sujets religieux; mais elle les interprète à sa manière, comme les docteurs de la Réforme le faisaient pour les saintes Écritures; elle traduit en langue vulgaire les textes de l'Evangile, donnant à ses personnages des types byzarres et les costumant de toutes les excentricités de la mode. Elle excelle dans les portraits qu'elle charge d'ornements. Comme finesse de détails et habileté d'exécution, nul n'est comparable à l'artiste allemand.

La Renaissance flamande, au contraire, est l'élève docile des artistes italiens. Elle en copie le plus qu'elle peut l'architecture, les compositions, les types et les draperies. Ses efforts pour devenir classique lui font perdre la naïveté des anciens maîtres. L'école d'Anvers remplace l'école de Bruges. Elle reste catholique et lutte d'abord contre l'envahissement du symbolisme païen. Ses œuvres sont honnêtes, correctes, abondantes. On sent l'influence d'une bonne doctrine et d'une littérature quelquefois un peu pédante. Les rapports avec la France sont évidents, et si elle n'a pas la grâce et l'élégance de nos artistes, elle offre des qualités d'ordre, de calme et de convenance, que lui fit perdre plus tard l'école de Rubens. Ce sont ces qualités qui m'ont fait attribuer les sculptures de Solesmes à la Renaissance flamande, tandis que je crois reconnaître dans les œuvres des Richier la Renaissance allemande.

A défaut de documents contemporains, j'ai cherché, par des rapprochements artistiques et historiques, à quelle école le prieur Jean Bougler, avait confié l'embellissement de sa chapelle, et j'ai proposé les Floris d'Anvers. Vous voulez leur substituer les Richier de Saint-Mihiel, et, pour y réussir, vous m'opposez des ressemblances où je vois souvent, au contraire, de grandes dissemblances. Vous faites bon marché de ma thèse et, malgré votre intention de ne pas l'amoindrir, vous l'affaiblissez en la résumant, parce que vous n'en conservez pas les expressions et l'enchaînement. Vous réclamez pour vos artistes lorrains les mêmes probabilités que j'invoque pour mes artistes flamands : l'influence de la Renaissance, les études faites en Italie, l'inspiration chrétienne, la science iconographique,

les rapports avec les religieux Bénédictins. Ces généralités établissent bien une sorte d'égalité entre nos concurrents, mais vous négligez certaines preuves qui peuvent faire pencher la balance de mon côté.

J'ai cru, par exemple, qu'on pouvait reconnaître comme initiale des Vriendt Floris, un ornement mis à la place d'honneur, et trois fois répété dans la frise de la colonnade qui porte la date de 1553. Vous objectez que « ces contours de rubans ne donnent nullement la lettre V, telle qu'on la traçait à cette époque ». Il est certain qu'on n'en trouve pas de semblable dans les manuscrits et les livres imprimés, mais elle peut très bien être ainsi figurée dans l'ornementation de l'architecture flamande.

Vous dites que je m'efforce de découvrir des portraits d'artistes au milieu des portraits très authentiques de quatre religieux bénédictins. Je suppose seulement que les Floris se sont représentés dans leur œuvre comme le faisaient les artistes d'alors, et j'indique des personnages qu'on ne peut prendre pour des apôtres, des saints ou des religieux. Il en est un surtout, pour lequel le doute est impossible : le portrait de Franz Floris, publié dans l'*Histoire des peintres*, de Charles Blanc, est tellement ressemblant à une figure du groupe de l'Assomption que la certitude s'impose. Cette ressemblance ne peut être un effet du hasard. Les traits sont trop caractérisés dans leurs détails et leur ensemble, ils expriment trop bien la nature et la vie de l'artiste, pour que les deux portraits n'aient pas été faits sur le même original. Vous cherchez aussi un portrait de votre artiste dans les sculptures de Solesmes, et vous croyez l'avoir trouvé dans l'apôtre saint Jean, qui ressemblerait à l'ange du sépulcre de Saint-Mihiel, qui ressemblerait lui-même à Ligier Richier, selon la tradition. J'espère démontrer que cette tradition est fausse et que l'ange ne peut être le portrait de l'artiste lorrain.

Comme preuve des rapports de l'atelier d'Anvers avec le prieuré de Solesmes, j'ai cité l'ancien vitrail du chœur, qui non seulement est flamand par le sujet, le style et les costumes, mais qui offre de plus des figures identiques pour le dessin, la forme et la couleur, à des figures du grand vitrail de Sainte-Gudule de Bruxelles, qui sort de l'atelier des Floris. Vous répondez « que les fenêtres de Solesmes avaient pour sœurs celles que faisaient les peintres verriers de Metz, d'après le style et le caractère d'une même époque ». Il faut savoir, encore là, distinguer les ressemblances et les dissemblances. Les

verrières de Sablé sont voisines et sœurs du vitrail de Solesmes; elles peuvent lui ressembler par l'époque et les procédés, mais elles sont françaises et bien différentes par le style et les costumes. Les vitraux d'ailleurs s'exécutent, se *calquent* sur des cartons. Chaque atelier a les siens, qu'il peut seul reproduire; il est donc logique de croire que les anges rouges et bleus de Solesmes et de Bruxelles, qui sont absolument semblables, doivent avoir une commune origine.

J'abrège, Monsieur l'abbé, et j'arrive à un argument qui nous semble *irréfutable*. On vous a dit que M. l'abbé Dehaisne, le docte archiviste du Nord, l'historien de *l'Art chrétien dans les Flandres*, consulté sur les œuvres de Solesmes, affirmait que jamais statuaire ou sculpteur flamand n'y avait travaillé » (p. 173). J'ai pour M. le chanoine Dehaisne la plus haute estime. Son livre qui tient plus que le titre ne promet (1), est très remarquable comme ensemble de doctrines et justesse d'appréciations, et je suis très heureux de partager toutes ses idées sur la Renaissance. Mais je crois qu'on vous a mal rapporté son jugement sur les sculptures de Solesmes. Il est impossible qu'il ait déclaré, d'une manière si affirmative, qu'aucun artiste flamand n'y avait travaillé. Il a dit peut-être qu'il n'avait trouvé dans ses archives, aucune preuve de leur présence à Solesmes; les recherches du savant M. Génard, dans les archives d'Anvers et des religieux Bénédictins, dans celles du Mans et de Paris, n'ont pas été plus heureuses, mais M. le chanoine Dehaisne connaît trop les rapports artistiques existant alors entre la France et la Belgique, pour nier le concours de tout artiste flamand, et contredire ainsi la conviction d'un grand nombre d'archéologues. Il sait mieux que personne les négociations de Jean Lemaire, *le solliciteur des édifices*, de Marguerite d'Autriche avec Michel Colombe, le célèbre *tailleur d'images* de Tours pour les tombeaux de Brou, qui furent exécutés plus tard par des sculpteurs français et flamands, sous la direction de Van Beughem, architecte de la cathédrale d'Anvers. Il n'est pas plus question sans doute dans les archives du Nord, des Richier que des Floris, et ce n'est pas pour cela que je refuse de leur attribuer les sculptures de Solesmes.

Vous me pardonnerez, Monsieur l'abbé, de contester une *possession qui vous semble désormais incontestable;* nous cherchons la vérité tous les deux, et je suis prêt comme vous, je vous assure, à

(1) *De l'art chrétien en Flandre*, par l'abbé Dehaisne. In-8°, Douai, 1860.

abandonner mon opinion, dès que je trouverai un prétendant qui m'offrira une plus grande probabilité. Je vous ai confessé, quand vous êtes venu à Solesmes, que je ne connaissais pas les Richier et leurs œuvres, et c'est ce qui m'a fait admettre que vous pouviez avoir raison. Je ne suis pas allé à Saint-Mihiel, comme vous m'y invitiez; à mon âge, le temps des voyages archéologiques est passé; je ne songe plus qu'à celui de l'autre monde; mais votre livre et les photographies que j'ai sous les yeux me permettent de discuter en connaissance de cause. Nous étudierons ensemble votre artiste et ses œuvres; nous jugerons l'arbre d'après les fruits, comme le recommande l'Evangile.

L'histoire des Richier est obscure, vous en convenez : on disserte encore sur le nom, la date et le lieu de naissance du plus célèbre. J'accepte toutes vos conclusions. Il s'appelle Ligier Richier; il est né en 1500 à Saint-Mihiel et il a eu deux frères, Claude et Jean Richier; on dit que son père était boulanger. Les premières années de sa vie sont si peu connues que l'imagination en a abusé pour écrire des romans. On a renouvelé à son sujet la légende du Giotto et de Cimabué. Ce serait Michel-Ange, voyageant *incognito* en France qui aurait deviné le génie de l'artiste à la vue des petites figures qu'il modelait en gardant les troupeaux. Le grand sculpteur l'aurait pris pour élève et conduit en Italie. Ses progrès furent si merveilleux que son maître voulut terminer une Léda qu'il laissait inachevée en quittant Rome. Un voyage en Italie est peut-être la seule chose vraie dans cette absurde tradition? mais ce voyage dura peu, puisque vous croyez qu'il partit avec son frère Claude en 1519 et qu'il était de retour en 1522.

Vous cherchez la cause d'un si prompt retour, et vous indiquez le chagrin causé par la mort de Raphaël son maître (1520), le mal du pays, un deuil de famille ou la perte d'un protecteur. Quoi qu'il en soit, les Richier ne laissèrent aucune trace de leur présence à Rome. L'histoire cite cependant avec éloge les artistes de talent qui vinrent admirer et étudier les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Je pense que Ligier Richier fit comme tant d'artistes et qu'il alla en Italie, en passant par l'Allemagne où il prit pour modèle Albert Durer et Holbein beaucoup plus que Michel-Ange et Raphaël.

Revenu dans sa patrie, nous le voyons à l'œuvre. Son premier ouvrage important à date certaine (1523) fut le Calvaire de Hatton-Chatel. Les quelques documents que nous fournissent les archives

nous le montrent exécutant les commandes des princes et des églises à Saint-Mihiel, et dans les villes voisines. Il se marie en 1530, et il achète en 1533 une maison où il a son atelier qui servira aussi à son fils Gérard. Cette maison fut louée dans la suite à des docteurs de l'Université, au prix de 70 livres, ce qui n'indique pas une grande importance. En 1543, Ligier Richier est élu syndic ou maire de Saint-Mihiel, avec deux ou trois autres administrateurs. En 1550, il s'exempte, avec d'autres bourgeois, de la garde des portes de la ville, moyennant 18 gros par an. En 1559, il dirige, avec son fils Gérard, la décoration de la ville pour la réception du duc de Lorraine, Charles III, et de Claude de France, et il est présenté, la même année, comme célébrité locale, au roi de France François II et à sa femme Marie Stuart.

Rien dans ces documents n'indique une réputation étendue et des relations lointaines. Ligier Richier est un bourgeois notable que ses fonctions publiques obligent à la résidence, il s'absente seulement pour aller mettre en place un de ses ouvrages ou modeler en terre le portrait d'un grand seigneur qu'il revient exécuter dans son atelier; il travaille lui-même la pierre et le bois, et n'est pas même aidé par ses frères dont les œuvres se reconnaissent parmi les siennes. Saint-Mihiel est un bien petit centre artistique, et à cette époque, la Lorraine a plus de rapports avec l'Allemagne qu'avec la France. Comment supposer que les sculptures de Solesmes ont pu sortir de l'atelier de Ligier, puisqu'elles offrent une variété d'exécution dans les figures, les détails et les ornements d'architecture, qui dénote le concours d'un grand nombre d'artistes obéissant tous à un même maître.

Ceux qui ont quelques notions des procédés de l'art n'admettront jamais qu'un monument comme la chapelle de Jean Bongler a été exécuté sur place et que, pendant des années, des légions d'ouvriers ont troublé la paix du Prieuré Bénédictin. De pareilles œuvres, alors comme maintenant, s'exécutent dans l'atelier du maître et sont transportées ensuite à leur destination; c'est ainsi que Michel Colombe procédait pour ses nombreuses commandes, et que Jean Juste fit à Tours le tombeau de Louis XII et de la reine Anne, qui fut placé à Saint-Denis. C'est ainsi que le grand atelier des Floris d'Anvers enrichissait de ses monuments les villes de Belgique et en expédiait jusqu'en Suède et en Norvège.

J'ai indiqué, Monsieur l'abbé, la route qu'avaient pu prendre les

*saints de Solesmes* pour arriver d'Anvers à leur église. L'Escaut, la mer, la Loire et la Sarthe leur offraient un chemin plus facile que celui qu'ils auraient suivi pour venir de Saint-Mihiel. Vous m'opposez l'exécution du tabernacle de Léau et la part que Franz Floris prit à l'entrée de l'empereur Philippe II, en 1552. Les deux monuments pouvaient très bien s'exécuter en même temps et vous n'en douteriez pas, si vous aviez visité comme moi, les ateliers de Blanchaert, dont je parle dans mes *Sculptures de Solesmes* (1). Je pourrais vous citer d'autres ateliers contemporains à Paris et en province qui expédient au loin, tous les ans, un nombre considérable de statues et qui n'emploient pourtant qu'une vingtaine d'artistes ou de praticiens.

Vous renoncez sans doute à l'alibi de Franz Forlis, comme je renonce à celui de Ligier, qui, selon la *Biographie générale* de Didot, s'enferma, en 1552, dans la ville de Metz, assiégée par Charles-Quint et y paya bravement de sa personne. Franz Floris n'était pas le chef de l'atelier d'Anvers, il ne s'occupait plus de sculpture, mais de peinture et de ses nombreux élèves. Les décorations qu'il fit alors furent des improvisations de son rapide pinceau. « On le vit exécuter en un jour, dit l'abbé Dehaisne, pour l'entrée de Philippe II, à Anvers, une immense toile qui représentait *la Victoire enchaînant ses vaincus*. Religion, mythologie, histoire, allégorie, portrait, il traitait tout avec la même audace et la meme facilité (2).

E. Cartier.

(*A suivre.*)

(1) *Les Sculptures de Solesmes*, p. 110.
(2) *De l'art chrétien en Flandre*, p. 193.

# LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE [1]

Le dix-septième siècle voit naître de nouvelles familles religieuses qui répondent aux besoins du temps. En France, *saint François de Sales* et *sainte Jeanne-Françoise de Chantal* fondent l'ordre de la Visitation; en Italie, *saint Camille de Lellis* charge les clercs réguliers du soin des malades et des pestiférés; *saint Joseph de Calasanz*, d'origine espagnole, organise à Rome la congrégation des écoles pies pour l'instruction des enfants; le cardinal *de Bérulle* établit en France l'Oratoire, que *saint Philippe de Néri* avait fondé à Rome avec *Baronius;* l'Oratoire se répand rapidement : il a de nombreuses maisons, des écoles florissantes, des membres éminents par leur sainteté, comme le P. *de Condren*, ou par leur science, comme *Thomassin.*

Le même cardinal de Bérulle, avec M^me^ *Accarie*, — la bienheureuse Marie de l'Incarnation, — introduit en France les Carmélites, réformées au siècle précédent par sainte Thérèse. Les Carmes viennent s'établir à Paris. L'abbé *Olier*, curé de la paroisse Saint-Sulpice, fonde le séminaire et la congrégation de Saint-Sulpice; il imprime une vive impulsion à l'organisation des grands séminaires, et les Sulpiciens vont jusqu'au Canada.

Un chanoine de Reims de noble famille et qui pouvait prétendre aux plus hautes dignités ecclésiastiques, le bienheureux *Jean-Baptiste de la Salle*, renonce à ses bénéfices, distribue ses biens aux pauvres, et, avec quelques hommes de bonne volonté, fonde l'Institut des frères des écoles chrétiennes, ces admirables instituteurs des pauvres (2).

Le vénérable *Bénigne Joly*, prêtre de Dijon, crée pour les filles

(1) Voir la *Revue* du 1^er^ août 1884.

(2) On doit au bienheureux J.-B. DE LA SALLE l'enseignement simultané, les écoles normales d'instituteurs et les cours d'adultes.

repenties une congrégation qui, sous des noms divers, s'est répandue partout.

Mais tous ces noms et toutes ces fondations s'effacent devant le nom et les œuvres d'un pauvre prêtre qui s'appelait humblement « Monsieur Vincent », et que la postérité admire et vénère sous le nom de *saint Vincent de Paul*. Né à Pouy près de Dax, le jour de Pâques, 24 avril 1576, au sein d'une famille dénuée des biens de la fortune, Vincent reçoit la prêtrise le 23 septembre 1600, au début de ce dix-septième siècle dont il doit être une des gloires les plus pures. Fait prisonnier par des pirates musulmans, il est emmené en Barbarie. Là, il convertit son maître, un rénégat qui s'échappe et revient en France avec lui.

Vincent est nommé curé de Clichy près Paris. Plus tard il devient précepteur des enfants de Philippe Emmanuel de Gondi, dont l'un doit être le fameux coadjuteur. Il reste douze ans dans la maison de Gondi.

En 1617, Monsieur Vincent inaugure ses œuvres par une mission qn'il donne aux paysans, et qui produit de merveilleux résultats. D'autres missions se succèdent. Vincent se fait aider par divers prêtres au nombre desquels se trouve *Adrien Bourdoise*, fondateur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. C'est là l'origine de la congrégation de la mission ou de Saint-Lazare, autorisée par Louis XIII en 1627, et approuvée par le pape Urbain VIII le 12 janvier 1632. Du vivant même de leur saint fondateur, les Lazaristes, outre les missions à l'intérieur pour lesquelles ils ont été surtout institués, se chargent de missions lointaines sur les côtes barbaresques, au Canada, à Madagascar, etc.

La deuxième création de Vincent de Paul est celle des Filles de la Charité. C'est en 1632 que, sous la double direction de leur fondateur et de la *veuve Legras*, se réunissent les premières religieuses. Maintenant elles se trouvent partout, faisant bénir en même temps l'Église, saint Vincent de Paul et le nom de la France.

Outre ces créations principales, que d'œuvres charitables signalent l'activité bienfaisante de l'homme de Dieu.

A Châtillon, association des dames de charité pour assurer l'équitable répartition des aumônes; œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux; œuvre des enfants trouvés; retraites pour les ordinands, pour les prêtres, pour les laïques; conférences ecclésiastiques; établissement de séminaires, l'un à Saint-Lazare pour

la Congrégation, l'autre au collège des Bons-Enfants pour les prêtres étrangers!

On peut dire qu'il n'est pas une souffrance que Vincent n'ait voulu soulager, pas un progrès utile qu'il n'ait voulu réaliser, pas une œuvre où l'on ne trouve l'inspiration et l'intervention de celui que l'on a surnommé, à bon droit, « l'intendant de Dieu ».

Dans l'âme de Vincent de Paul, la charité s'unit à un zèle très vif pour la pureté des doctrines. L'un des premiers, il découvre la subtile hérésie des jansénistes. Ses vertus lui donnent auprès de Louis XIII une influence dont il use pour le bien de l'Eglise. Chef du conseil de conscience pendant la minorité de Louis XIV, il fait donner à l'Eglise de France de bons évêques. Ses libéralités sauvent la Lorraine ravagée par la guerre et décimée par la maladie. Sa mort, arrivée en 1660, cause un deuil général. Aussitôt la voix populaire proclame sa sainteté, l'Eglise confirme le jugement de la foule, et tous, les hérétiques et incrédules mêmes, s'inclinent devant saint Vincent de Paul.

Dès la fin du seizième siècle, le protestantisme se trouve en pleine décomposition; les sectes se multiplent à l'infini. Les sociniens, tirant les conséquences des principes posés par les premiers réformateurs, arrivent à la négation absolue. C'était le résultat inévitable de ce libre examen qui livrait toutes les vérités aux caprices de chacun. Les sectes continuent à se multiplier au dix-septième siècle, tournissant des chapitres nouveaux à l'*Histoire des Variations* de Bossuet, qui porte au protestantisme doctrinal un coup dont il ne s'est pas relevé.

En Angleterre, le protestantisme dresse l'échafaud de Charles Ier comme il a déjà dressé celui de Marie Stuart. La lutte est commencée par les presbytériens auxquels le roi veut imposer la liturgie anglicane. Les révoltés écossais signent le fameux covenant « scellé par le ciel lui-même ». Ils trouvent des alliés dans les indépendants et les agitateurs — sectes violentes qui cherchent et trouvent dans la Bible la justification de toutes les révoltes, de tous les excès, de toutes les folies. Charles Ier se confie imprudemment aux presbytériens, et les « saints d'Ecosse » vendent le roi aux « saints d'Angleterre ». Seuls, les catholiques, persécutés par Jacques Ier et par Charles Ier, restent fidèles au roi malheureux dont les indépendants et les agitateurs exigent la mort en s'appuyant sur les livres saints interprétés à leur façon. Pendant le procès de Charles Ier, les

temples retentissent d'invectives contre lui, et des prières publiques sont faites dans les temples pour obtenir de Dieu la « condamnation de l'impie Achab ». Le ridicule se mêle à l'odieux. Certains sectaires prennent pour prénoms des phrases entières de l'Ancien Testament. Un membre du Parlement, nommé Barebone, choisit tout un texte dont le dernier mot est damné, et on l'appelle, non sans raison, vu sa violence, *damné Barebone*.

Pendant la République, une nouvelle secte apparaît, celle des quakers ou trembleurs. Avec leur premier chef, *Fox*, ils se signalent par des actes qui les rendent plus odieux encore que leurs négations absolues. Leur second chef, *Guillaume Penn*, parvient à calmer les violences de ses adeptes. Mais traqués par les sectes rivales, ils sont obligés de chercher un refuge en Amérique et deviennent les premiers colons de la Pensylvanie.

Par une singulière contradiction, les quakers ne trouvent de tolérance qu'auprès de Jacques II, auquel ils restent longtemps fidèles (1). Aussi bien ce prince n'était nullement persécuteur. Catholique, il voulait la liberté pour ses coreligionnaires. Et cette liberté, il la revendiquait en faveur des diverses sectes indépendantes presque aussi opprimées que les catholiques par l'Église établie. Une remarque curieuse à faire en passant, c'est que les historiens protestants et certains historiens catholiques, très sévères pour la Ligue qui repoussait un prince protestant d'un pays catholique, excusent et même approuvent les protestants qui, en Angleterre et en Suède, ont détrôné les princes catholiques !

En Hollande, un professeur de l'université de Leyde, *Jacques Arminius*, 1560-1609, révolté par les rigueurs de la dure doctrine de Calvin, essaie de la corriger. Il soutient, avec l'Église catholique, que la miséricorde de Dieu s'étend à tous les pécheurs repentants. Son collègue *Gomar*, calviniste rigide, s'élève violemment contre lui, et le dénonce au gouvernement de la République. Une lutte ardente s'engage entre les Arminiens et les Gomaristes. Avec les premiers se trouvent les hommes les plus éminents : *Grotius*,

(1) On raconte un témoignage touchant du respect des quakers pour Jacques II détrôné et pour sa femme, la reine Marie de Modène. Un quaker était venu à Saint-Germain voir le roi et mettre sa fortune à sa disposition. En vertu de ses principes religieux, il ne pouvait se découvrir devant le roi et la reine, et il tenait cependant à leur rendre honneur ; il eut l'idée de déposer son chapeau dans l'antichambre, et ainsi il se présenta découvert devant le couple royal qu'il aurait refusé de saluer au palais de Windsor.

*Barneveldt* (1); mais les seconds gagnent l'appui du duc Maurice de Nassau. Celui-ci se déclare pour eux, moins par attrait pour leur doctrine, que par haine de Barneveldt et de Grotius, chefs du parti républicain dont il redoutait l'opposition à ses desseins ambitieux. Le synode de Dordrecht, grâce à l'influence de Maurice de Nassau, se prononce pour les Gomarites; les Arminiens sont proscrits, beaucoup quittent la Hollande; Barneveldt est arrêté, condamné par des juges complaisants et exécuté sous les yeux de Maurice. Ainsi le protestantisme, après avoir banni les jésuites, se déchire de ses propres mains.

En Allemagne, luthériens et calvinistes se disputent la faveur des princes protestants. Ceux qui l'emportent s'empressent de faire bannir leurs rivaux; parfois même ils font condamner les chefs à la peine capitale. Telle principauté allemande passe trois ou quatre fois du luthéranisme au calvinisme et réciproquement, en changeant de prince, ou même simplement parce que le prince a changé de secte. Il se trouve même des chefs politiques qui, se donnant comme théologiens, imposent à leurs sujets des croyances religieuses. Et en effet, pourquoi n'auraient-ils pas autant de droit de dogmatiser que tant de réformateurs improvisés?

Ces variations perpétuelles diminuent la foi, mais elles augmentent la superstition. Jamais pays n'eut autant de sorciers que l'Allemagne dans la première moitié du dix-septième siècle. Les procès de sorcellerie sont innombrables, et le moindre soupçon entraîne, pour le malheureux qui en est l'objet, la mort accompagnée de tourments épouvantables. Dans certains pays, c'est comme une épidémie. Le duché de Brunswick-Lunebourg voit se dresser de si nombreux gibets qu'on croirait traverser quelque forêt sinistre aux troncs desséchés. Pour faire cesser ces cruautés, il faut qu'un jésuite, le P. *de Spée*, prenne la défense de tant d'infortunés faussement accusés. Il n'y a qu'une ville qui puisse rivaliser avec l'Allemagne protestante sous le rapport de la magie, c'est Genève,

(1) Jean Van Olden Barneveldt était né en 1549; magistrat savant, négociateur habile, il avait rempli avec distinction les fonctions de grand pensionnaire, et avait pris une part active aux négociations du président Jeannin avec l'Espagne pour amener une trêve entre cette puissance et les Provinces-Unies. Ses opinions religieuses, comme celles de Grotius le rapprochaient de l'Eglise catholique. Maurice de Nassau le sacrifia à son ambition, comme plus tard Guillaume d'Orange sacrifia Jean et Cornelis de Witt.

où règne le calvinisme dans toute sa rigueur, et qui se pare avec affectation du nom de « Rome protestante ».

En France, sauf les courtes révoltes dont il a été question au règne de Louis XIII, l'histoire du protestantisme se résume dans la révocation de l'édit de Nantes. L'acte de révocation a été précédé de nombreuses conversions. On voyait, non seulement des individus et des familles, mais des paroisses, des villes entières revenir à la vieille foi de la France. En révoquant un édit devenu inutile et qui avait été arraché à son aïeul dans des circonstances difficiles, Louis XIV dut croire qu'il ne faisait qu'enregistrer un fait accompli. Il se trompait sans doute, mais moins cependant que ne l'on dit des historiens partiaux. Et comme on a exagéré les mesures dont les protestants ont été l'objet! Si Louvois, au caractère si dur, incline aux moyens de rigueur, le roi est là pour l'arrêter. Les évêques s'interposent et demandent des missionnaires. L'un de ces missionnaires est l'abbé de Fénelon. Des couvents sont fondés pour instruire les nouvelles catholiques et les confirmer dans la vraie foi.

En quoi consistaient les fameuses « dragonnades » dont on évoque le souvenir à tout propos? Dans l'envoi en pays protestant de garnisaires, dont la présence permet à ceux qui veulent se convertir de le faire sans danger. Si plus tard arrivent des répressions violentes, elles viennent à la suite de la guerre civile dont les Camisards donnent le signal dans les Cévennes, en massacrant l'abbé du Chayla, missionnaire plein de zèle qui avait eu le courage de s'établir au milieu même des protestants.

Sur la foi d'historiens hostiles au catholicisme, on attribue la ruine de l'industrie française à la révocation de l'édit de Nantes. Des milliers de familles riches et laborieuses seraient alors sorties de la France; on porte le nombre des émigrants à 200, 300, et même 500,000 personnes. Ce sont là des chiffres exagérés. Le duc de Bourgogne, bien placé pour être sérieusement informé, parle de 70,000 réfugiés. C'est à cette donnée qu'il faut s'en tenir. Or, ce nombre était insuffisant pour ruiner l'industrie française (1).

(1) Un écrivain qui connaît bien le dix-septième siècle, M. Léon Aubineau, dans un ouvrage intitulé : *De la Révocation de l'édit de Nantes*, a fait justice des exagérations des historiens protestants, trop facilement acceptées par les catholiques. Il a rétabli la vérité sur le nombre des réfugiés et sur les résultats de leur départ; il montre qu'on n'a pas forcé les nouveaux convertis à recevoir les sacrements; il explique les mesures qui ont préparé la révocation de l'édit.

Les excès des protestants, les contradictions des innombrables sectes, les négations des sociniens, les folies des quakers et des indépendants ont pour résultat d'éclairer nombre des protestants et de les ramener à la vérité. La liste serait longue de ces convertis. Citons parmi les plus illustres, la reine de Suède, *Christine*, fille de Gustave-Adolphe, princesse intelligente et instruite, qui renonce à la couronne pour se faire catholique; le roi *Auguste de Saxe*, de la famille de cet électeur de Saxe qui fut le premier protecteur de Luther; le roi *Charles II* d'Angleterre, certainement mort catholique; *Jacques II*, son frère; le maréchal *de Turenne*, etc.

N'osant ou ne pouvant se convertir, certains protestants essayent d'amener un rapprochement entre les diverses communions chrétiennes. L'une des premières tentatives est faite par Grotius, le savant Hollandais (1). *Gérard Walter van der Meulent* 1633-1722, connu sous le nom de Molanus, reprend la même idée et se met en rapport avec Bossuet. *Leibnitz* succède à Molanus. L'accord se fait sur bien des points. Un instant, on peut croire que les négociations aboutiront. Mais Leibnitz met en avant des conditions inadmissibles : il demande notamment que le concile de Trente, un concile œcuménique, soit considéré comme non avenu. Ces exigences, dont mieux que personne Leibnitz comprend l'injustice, ont en réalité pour but de faire rompre les pourparlers. Le théologien allemand est conseiller de la maison de Hanovre. Or, cette maison va être appelée au trône d'Angleterre par la mort de la reine Anne. Si l'accord se fait entre les diverses églises, rien ne s'oppose plus à ce que la couronne d'Angleterre revienne à l'héritier légitime, le prétendant, fils de Jacques II, auquel les Anglais ne peuvent reprocher que sa qualité de catholique, et la maison de Hanovre est frustrée. Qu'arrive-t-il? L'homme d'Etat, le courtisan l'emporte sur le théologien, sur le chrétien, et Leibnitz provoque la rupture des négociations.

Le premier auteur du quiétisme est un prêtre espagnol, *Molinos*. Dans son *Guide spirituel*, Molinos enseigne que l'homme parfait arrive à l'inertie complète, à la quiétude absolue. Cette erreur, dangereuse par les conséquences qu'elle peut entraîner, est condamnée par l'Eglise, et Molinos se soumet. Le quiétisme semble abandonné, lorsque M^me^ *Guyon*, guidé par un religieux exalté, le

(1) Voir une thèse de M. Hély, sur *Grotius*. Paris, 1875.

*P. Lacombe*, reprend la doctrine suspecte, mais en l'amendant de manière à la rendre plus acceptable, sans qu'elle soit moins dangereuse.

M^me^ Guyon trouve des adeptes. A Paris, elle est bien accueillie. M^me^ de Maintenon ne lui est pas défavorable, et Fénelon se laisse gagner à une théorie dont son âme aimante ne voit que le côté séduisant. L'attention de Bossuet est appelée sur cette doctrine dont l'autorité de l'archevêque de Cambrai augmente les dangers.

L'évêque de Meaux la combat, et alors commence entre les deux anciens amis une polémique des plus vives. La lutte se termine par la condamnation de diverses propositions extraites du livre de Fénelon, les *Maximes des saints*. La lettre pontificale arrive à Cambrai au moment où l'archevêque va monter en chaire. Il en donne lecture lui-même ajoutant qu'il réprouve tout ce que le pape réprouve. Rome avait parlé, la cause était finie.

Bien différente est la conduite des jansénistes. Vingt fois condamnés, ils nient qu'ils soient atteints. Malgré le pape, ils veulent rester dans l'Eglise afin d'y répandre plus facilement leurs erreurs. Pour tromper les simples, ils inventent les plus subtiles distinctions. Ils affectent de se poser en disciples de saint Augustin dont ils prétendent défendre les doctrines. Cette attitude menteuse fait beaucoup de dupes. Grâce à ces hypocrisies, grâce aux appuis qu'il trouve dans les parlements et dans le clergé, le jansénisme se maintient longtemps. Il est même en progrès au dix-huitième siècle. Ce seront des jansénistes qui, à la Révolution, seront les promoteurs de la « constitution civile » du clergé et, par suite, les auteurs de la persécution dont elle donna le signal.

L'homme qui a donné son nom au jansénisme, *Jansen* dit *Jansénius*, est né en Hollande en 1585. Il vient, jeune encore, suivre les cours de l'université de Louvain, où il s'initie aux doctrines déjà condamnées de Baïus. En France, il se lie avec l'abbé de Saint-Cyran (1), le vrai fondateur du jansénisme (2). Evêque

(1) Jean Du Vergier de Hauranne, né à Bayonne en 1581.

(2) Jansénius, Saint-Cyran et quelques adeptes avaient-ils, dans une entrevue à Bourg-Fontaine, formé le complot de détruire la religion chrétienne et pour cela d'attaquer les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie? Ce complot de Bourg-Fontaine a été nié et affirmé; nié par les protestants, les sectaires, les indifférents, affirmé par des historiens catholiques; d'autres historiens très catholiques, comme l'abbé Darras, hésitent à se prononcer. Le récit de Filleau, qui rapporte le fait dans sa *Relation juridique*

d'Ypres en 1635, il meurt trois ans après, laissant, dans un volumineux manuscrit, l'exposé de toutes ses erreurs.

Dans une lettre, — dont il est impossible de nier l'existence, puisque le prince de Condé l'a eue entre les mains, — Jansénius soumettait son livre au pape Urbain VIII, faisait profession de la plus complète soumission à l'Eglise et se déclarait prêt à faire toutes les rétractations nécessaires. Les exécuteurs testamentaires supprimèrent la lettre et publièrent l'ouvrage deux ans après la mort de l'auteur.

Dès sa publication, l'*Augustinus* (1) fait scandale. S'il est applaudi par les sectaires et leurs amis, il est dénoncé par les jésuites et par de nombreux docteurs catholiques, parmi lesquels *Habert*, évêque de Vabres, et *Nicolas Cornet*, syndic de la faculté de théologie de Sorbonne. *Cornet* résume les doctrines de « l'Augustinus » dans ces cinq propositions :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, malgré leur bonne volonté et leurs efforts.

2° Dans l'état de la nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3° Pour mériter et démériter, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; il suffit que l'on ait une liberté exempte de contrainte.

*de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des jansénistes*, est quelque peu romanesque; mais ce serait aller trop vite que de l'écarter pour cela; au dix-septième siècle, on aimait à donner aux événements une tournure romanesque. Une objection plus grave porte sur le nom des personnes présentes à Bourg-Fontaine, Jean du Vergier de Hauranne, Corneille Jansénius, Arnauld d'Andilly, Simon Vigor, Philippe Cospéan, évêque de Nantes, et Pierre Camus, évêque de Belley. L'évêque de Nantes a été justifié avec beaucoup de vraisemblance. Pierre Camus a été également défendu, mais il a contre lui son rigorisme et sa haine des religieux, qui le rapprochent singulièrement des jansénistes. Du reste, Fileau ne nomme personne; il donne simplement des initiales, et s'il est difficile de se tromper pour J. D. V. D. H., Jean du Vergier de Hauranne, l'erreur était facile pour les deux derniers membres de la réunion, désignés l'un et l'autre par ces deux initiales P. C., qui peuvent convenir à bien des personnages de l'époque. Donc, *a priori*, sur les arguments invoqués, il n'y a pas lieu de rejeter le projet de Bourg-Fontaine. D'autre part, il serait peut-être téméraire de l'affirmer, en précisant le jour et le lieu, quoique tout chez les jansénistes semble indiquer l'existence d'un plan de campagne bien conçu et bien conduit.

(1) Ainsi appelé du nom de saint Augustin, dont Jansénius prétend résumer les doctrines.

4° Les semi-pélagiens n'étaient hérétiques qu'en ce qu'ils prétendaient que l'homme peut résister à la grâce intérieure et prévenante.

5° Jésus-Christ n'est pas mort et n'a pas répandu son sang pour tous les hommes.

Ce résumé de Cornet est exact. Il montre que le jansénisme n'est qu'un calvinisme mitigé et déguisé. Comme Calvin, Jansénius détruit la liberté humaine; comme Calvin, il damne la plus grande partie de l'humanité pour laquelle le Sauveur ne serait pas mort. Comme les calvinistes, les jansénistes affectent un rigorisme de surface qui ne les empêche pas de s'entendre très bien avec les libertins de doctrine et de mœurs.

Le venin de ces doctrines ne pouvait échapper au Saint-Siège. Peu de temps après la publication de « l'Augustinus », le pape Urbain VIII en interdit la lecture aux fidèles, puis le condamne dans la bulle *In Eminenti*.

La Sorbonne, saisie par l'évêque de Vabres et Nicolas Cornet, censure le même ouvrage.

Quatre-vingt-cinq évêques de France dénoncent au pape la nouvelle hérésie. Le successeur d'Urbain VIII, Innocent X, après un nouvel et long examen, porte contre les cinq propositions une solennelle condamnation. Des catholiques sincères se seraient soumis. Les jansénistes nient, contre toute évidence, que les propositions soient dans Jansénius. Leur plus illustre docteur, *Arnauld*, fait son traité de la *fréquente communion*, par lequel, sous prétexte de témoigner plus de respect à l'Eucharistie, il écarte les fidèles des sacrements. Leur grand écrivain, *Pascal*, sur des notes fournies par les théologiens du parti, écrit les *Provinciales*, si bien baptisées par Voltaire « les menteuses », et condamnées par le pape, la Sorbonne et même par des parlements. Avant de publier ces lettres, Pascal, comme Jansénius, se soumettait au jugement du pape; condamné, il dédaigne ce jugement, ce qui est le propre de tous les hérétiques.

En 1656, le jansénisme est frappé d'une condamnation nouvelle par le pape Alexandre VII. L'assemblée générale du clergé de 1657 se soumet avec un respect empressé à la décision pontificale et prescrit le formulaire suivant : « Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint-Père Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé, en conscience,

d'obéir à ces constitutions; je condamne, de cœur et de bouche, la doctrine des cinq propositions de Jansénius, contenue dans son livre intitulé *Augustinus*, que les deux papes et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce docteur. »

Le formulaire est d'une telle précision qu'aucun subterfuge ne paraît possible. Il faut signer ou, par un refus, se déclarer en rébellion contre le pape et se mettre soi-même en dehors de l'Église. Les jansénistes s'inclinent devant la décision du pape, et condamnent les cinq propositions, mais ils contestent qu'elles soient dans Jansénius. Le roi s'adresse au pape qui, pour ôter tout prétexte aux jansénistes, propose un nouveau formulaire ainsi conçu : « Je soussigné, me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, donnée le 31 mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, du 7 octobre 1656, et dans la sincérité de mon cœur, je rejette et je condamne les cinq propositions extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*, et dans le sens entendu par le même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et les saints évangiles. » La signature de ce formulaire si net est imposée par le roi à tous les évêques de France. Quatre refusent, on commence à instruire leur procès quand le pape Alexandre VII meurt.

Cette mort encourage les jansénistes, et dix-neuf évêques prennent la défense des quatre qui ont refusé de signer le formulaire. Clément IX confirme les condamnations portées par ses prédécesseurs. De concert avec le roi, il songe à reprendre le procès des évêques révoltés. Les jansénistes s'effraient. Ils se déclarent prêts à signer, pourvu qu'on n'exige pas de rétractation publique de la part des évêques qui ont résisté. Par amour de la paix et connaissant mal la duplicité des jansénistes, le pape cède. Les évêques signent le formulaire. C'est ce que l'on appelle la « Paix Clémentine », simple trêve qui n'apaise rien et que les jansénistes s'empressent de présenter comme l'acceptation par le pape de leur distinction du fait et du droit.

La mauvaise foi des jansénistes n'explique pas suffisamment leurs succès. Pour les comprendre, il faut se rappeler que le terrain avait été préparé dès longtemps aux sectaires. Des préventions existaient contre l'autorité pontificale. Il régnait une tendance marquée à

réduire la papauté à une simple primauté purement honorifique. Dans leur lutte contre les papes, les jansénistes tiraient avantage de ces préventions dont bien des catholiques étaient imbus.

Dans les premières années du dix-septième siècle, *Marc Antoine de Dominis,* archevêque de Spalatro, soutient, dans son traité *De republica christiana*, que le pape n'a aucune autorité sur les évêques; il est simplement le premier entre des égaux. Condamné, Dominis se réfugie à Londres où les protestants lui font grand accueil. Il revient ensuite à Rome et se rétracte, mais sa thèse laisse des traces funestes.

Vers la même époque, *Richer*, syndic de la faculté de théologie de Paris, soutient la thèse de l'indépendance absolue du pouvoir civil dans son livre *De ecclesiastica et politica potestate.* Son système, appelé le richérisme, est vivement combattu par André Duval. Richer est condamné et destitué. Il finit par faire une soumission plus ou moins volontaire. Les deux thèses de Dominis et de Richer sont en partie reprises par le jansénisme.

On peut citer encore parmi les fauteurs de l'hérésie : *Jean Launoy*, docteur de Sorbonne, dont la critique rationaliste sape le culte des saints et qui donne à l'autorité civile, à propos du mariage, une puissance qui n'appartient qu'à l'Eglise; les deux frères *Pithou*, *Pierre et François*, calvinistes mal convertis, qui, sous prétexte d'exposer les libertés de l'Église gallicane, en arrivent presque à séparer cette Église de l'Église universelle. Ces derniers comptent de nombreux partisans dans les parlements.

A côté du gallicanisme parlementaire, qui confine à l'hérésie et au schisme, se place le gallicanisme épiscopal dont l'écrivain le plus autorisé est peut-être *Fleury*. Fleury est l'auteur d'une *Histoire de l'Église*, où il fait preuve d'érudition et de talent, mais où il se montre plein de partialité contre la papauté.

C'est ce gallicanisme qui donne sa formule dans la Déclaration de 1682, et fournit aux jansénistes une arme dont ils ne manquent pas de se servir. Ces sectaires comprennent que la Paix clémentine ne peut pas durer. Ils sentent qu'un moment viendra où il leur faudra ou se soumettre réellement ou sortir de l'Église. Leurs subtilités, leurs distinctions du droit et du fait auront fait leur temps et ne tromperont plus personne. Il leur faut quelque chose de mieux. Ils auront l'appel au concile. La Déclaration de 1682 proclame la supériorité du concile sur le pape, dont les décisions *ex cathedra* ne

sont pas infaillibles, tant qu'elles n'ont pas été confirmées, au moins tacitement, par l'épiscopat. Des condamnations pontificales, si nombreuses qu'elles soient, les jansénistes appelleront au concile, et ce n'est que par une contradiction que le clergé de France, devenu en grande majorité gallican, pourra les condamner. Cette contradiction donnera même aux mesures prises par le gouvernement contre les jansénistes des apparences d'arbitraire qui tromperont bien des lecteurs. Mais cela rentre dans l'histoire religieuse du dix-huitième siècle.

Au moment où commence le siècle qui portera le nom de *Voltaire*, le coryphée de l'incrédulité, et qui se terminera par la Révolution française, la réaction religieuse de la première moitié du dix-septième siècle a échoué. Sous l'apparente régularité imposée par l'autorité de Louis XIV, on sent percer les troubles de l'âge suivant. La Réforme, dont le concile de Trente a donné le signal, n'a pas été stérile; elle a produit des fruits abondants; mais elle a été arrêtée dans son cours.

La politique peu chrétienne du cardinal de Richelieu a fait perdre aux catholiques d'Allemagne les bénéfices qu'ils devaient attendre de la guerre de Trente ans. En France, le jansénisme, aidé par le gallicanisme, rend infécond le beau mouvement de rénovation catholique qui faisait concevoir de si belles espérances. Pourtant, beaucoup de bien a été fait. Les œuvres d'un saint François de Sales et d'un saint Vincent de Paul sont immortelles et resteront. Mais l'unité de la France dans la foi catholique n'a pas été reconstituée comme elle aurait pu l'être. Là est le danger qui, à la suite des orgies de la Régence et des scandales de Louis XV, doit aboutir à la Révolution.

Comte de Riancey.
A. Rastoul.

---

# SOUVENIRS D'ITALIE [1]

## XIV

### ROME

#### Caractère général de Rome

I

« Quand on a bien vu Rome, on a beaucoup voyagé, dit un écrivain; Rome, c'est le monde entier ancien et moderne. »

Rome présente ce phénomène unique : on y vient pour y passer quelques semaines, on s'y fixe et on y demeure.

Quelle est la cause de ce charme dont on ne se lasse jamais? C'est d'abord l'agrément de la société, élite de la bonne compagnie de toute l'Europe; puis la quantité, pour ainsi dire, infinie de monuments de tous les temps, de chefs-d'œuvre des arts, d'objets intéressants et curieux, qu'on y rencontre sans cesse; et « les édifices de Rome ne sont ni froids ni muets, dit M^me^ de Staël, le génie les a conçus, les événements mémorables les consacrent; ils charment par l'intérêt qu'ils inspirent, en excitant à penser. On jouit à Rome d'une existence à la fois solitaire et animée qui développe en nous tout ce que le ciel y a mis. »

Mais ces deux qualités de Rome ne suffiraient pas, elles ne répondent qu'à l'intelligence et à l'esprit, et il faut quelque chose de plus pour attacher l'homme. Ce qui retient à Rome, ce qui fait qu'on l'aime, qu'on s'y attache, au point de vouloir y passer le reste de ses jours, c'est une impression profonde qu'elle fait sur vous, que vous n'avez ressentie nulle part, et qui vous pénètre jusqu'au fond de

(1) Voir la *Revue* du 1^er^ août 1884.

votre être; un caractère de sévère grandeur, qui vous frappe dès la première vue, que vous trouvez partout, à mesure que vous la connaissez davantage, et qu'elle ne quitte jamais; une majesté triste qui descend de ses temples, de ses palais en ruines, comme un voile d'impératrice en deuil, dont s'enveloppe l'ancienne reine du monde, la ville que les hommes appellent la *ville éternelle*.

Tout a ce caractère solennel : dans les grands espaces agrestes et herbus qui s'étendent çà et là plane le silence; de hauts édifices à demi debout, à demi écroulés, des colonnes isolées, l'immense Colysée, comme des êtres animés, semblent vous regarder passer.

La gaieté, pour l'homme, n'est que d'un moment; on peut se délasser quelques jours dans la joie folle de Naples; mais, dans la triste grandeur de Rome, on se retrouve soi-même. Le sérieux de ses pensées honore l'homme; en s'y laissant aller, il s'ennoblit; si Rome le retient et le garde, c'est par cet accord entre la majesté de ses ruines et la gravité qui est au fond de la nature de l'homme et l'élève à ses propres yeux.

« On ferait plus facilement quatre fois la description de l'Italie, qu'une seule fois celle de Rome. » Brosses a raison; aussi n'essaierai-je pas une description nouvelle. Ce qui est plus utile et moins commun, c'est de rapporter quelques observations faites pendant mon séjour dans cette capitale de la Chrétienté.

L'admiration qu'on a pour Rome, a-t-on dit, est en proportion de l'étendue de l'esprit. Eh bien, au risque de me faire accuser d'un immense orgueil, j'admire immensément Rome.

## II

### Saint-Pierre.

Ma première visite à Rome fut à Saint-Pierre, sublime tombeau de l'Apôtre, basilique magnifique, dont des esprits malheureux n'apercoivent que les défauts, mais que nul, après l'avoir vue, n'oublie.

Je roulais sur le chemin de fer : plus d'une demi-heure avant d'arriver, déjà j'étais à la fenêtre, regardant du côté de Rome, et cherchant à l'horizon. Tout à coup, à une courbe de la voie, un de mes compagnons de voyage, un Italien, me montre, de l'autre côté, un dôme à demi noyé dans la brume : « Saint-Pierre ! Saint-Pierre! » De même, les postillons de M^me^ de Staël, en approchant de Rome,

s'écriaient avec transport : « Voyez! Voyez! C'est la coupole de Saint-Pierre! » Oui, je l'avoue, c'est avec émotion, avec tremblement, que j'entendis ce nom illustre : Saint-Pierre de Rome! Je ne cessais de le contempler, de regarder ce dôme, qui montait dans le ciel, et je comprenais le mot de Corinne : « C'est le seul travail de l'art sur notre terre, qui ait le genre de grandeur qui caractérise les œuvres immédiats de la création, qui produit sur vous l'effet d'une merveille de la nature. »

Voilà la première impression que je reçus de Saint-Pierre.

Tous les voyageurs de mérite ont eu le même enthousiasme : « Je ne regrettai plus mes peines, à l'aspect de Saint-Pierre, dit Mme du Boccage, nous l'aperçûmes de loin; mais bientôt une colline m'en déroba la vue; la peur qu'il ne m'échappât vous eût fait rire. » — « Saint-Pierre, dit Lalande, qui, pourtant, d'ordinaire, ne s'échauffe guère (1), Saint-Pierre suffirait pour donner à Rome tout l'avantage sur les autres villes; c'est le chef-d'œuvre de l'Italie; on pourrait l'appeler la merveille de l'univers; Saint-Pierre seul mériterait le voyage de Rome! »

A peine arrivé, de la porte de l'hôtel, je crie aux cochers qui stationnent sur la place de la Minerve : « Y a-t-il un de vous qui parle Français? — Moi! Moi! Monsieur! » me répondent cinquante voix. Je m'élançai dans une voiture : « A Saint-Pierre! »

Cela vaut bien, je crois, le « Nous courûmes à Saint-Pierre comme au feu! » du président de Brosses.

On a beau connaître Saint-Pierre de réputation, avoir lu toutes les descriptions, vu toutes les gravures, les tableaux, les photographies, on reste ébloui, à l'entrée de cette vaste place, d'une beauté unique au monde, qu'enserre, comme deux bras, un double portique circulaire, et que ferme le plus magnifique temple de l'univers.

Tout est beau ici : le double portique à quatre rangs de colonnes, surmonté de statues qui le décorent et qui l'allègent; pour avoir fait cette superbe décoration, on pardonne au Bernin tout le reste, son goût faux, ses mièvreries et ses contorsions. Au centre, l'obélisque, l'aiguille de Néron, dont l'érection était jugée impossible, à une époque où manquaient la vapeur et les puissantes machines modernes, et que Sixte-Quint redressa et planta là, avec la croix à

(1) C'est le fameux astronome, mangeur d'araignées.

sa pointe. De chaque côté, ces deux belles fontaines, qui déversent les eaux des montagnes de la Sabine, amenées par les anciens aqueducs, que rétablit aussi Sixte-Quint, ces eaux qui coulent incessamment, sans jamais s'arrêter : « C'est assez! » disait la reine Christine de Suède, qui croyait que c'était pour elle qu'on tirait « ce feu d'artifice d'eau », et par ménagement demandait qu'on arrêtât « ces eaux qui se perdaient en son honneur. » — « Elles coulent jour et nuit », lui répondit-on. Elle fut encore plus étonnée, la savante reine de Suède!

Et enfin, au fond, en arrière d'un large escalier, qui s'élève comme un piédestal, l'immense façade de Saint-Pierre, avec ses cinq hautes portes, ses colonnes colossales d'une dimension telle, dit un voyageur Anglais, que, si vous en coupiez une tranche, vous auriez une table à recevoir douze personnes (comparaison qui est bien d'un Anglais) ; son vestibule vaste comme la galerie d'un palais et gardé à ses deux extrémités par les deux empereurs Chrétiens, Constantin et Charlemagne, montés sur leurs chevaux de bronze, statues gigantesques, comme grand est leur nom dans le lointain des siècles. Et, au-dessus de la façade, le prodigieux dôme, qui domine tout à l'entour de sa courbe puissante et élégante, et dont dix autres petits dômes à côté servent à faire mesurer la hardiesse et l'incomparable hauteur.

On peut contempler longtemps cet ensemble de Saint-Pierre, y revenir : sa beauté vous satisfait toujours. Il s'est imposé, il vous a saisi tout d'abord; comme tous les chefs-d'œuvre, il vous charme chaque fois davantage.

Oui, dit-on, certainement l'extérieur est très beau, mais quelle désillusion à l'intérieur! Il paraît bien moins grand qu'on ne s'y attendait : au premier coup d'œil, vous voyez tout de suite la nef dans toute son étendue, et si nettement le grand autel à baldaquin, qu'il vous semble en être tout près. « Le Panthéon, dit M^me^ de Staël, est construit de manière qu'il paraît beaucoup plus grand qu'il ne l'est; Saint-Pierre produit un effet tout différent. L'illusion pour le Panthéon vient, à ce qu'on assure, de ce qu'il y a plus d'espace entre les colonnes, et que l'air joue librement autour et, surtout, de ce qu'on n'y aperçoit presque pas d'ornements de détail. »

Soit! et qu'importe la cause! mais il ne vous a pas fallu faire dix pas pour être désabusé, tant sont à la fois proportionnés et d'une

dimension colossale les objets dont vous vous approchez. Quand vous comparez le pied d'un des petits anges qui soutiennent les bénitiers, et que vous vous apercevez que ce pied, long d'un pied, est plus grand que le vôtre; quand les personnes qui passent au fond de l'église vous paraissent toutes petites; quand, après avoir marché dans la nef, plus longtemps que vous ne le pensiez, vous arrivez à la Confession, « admirable nom donné par le génie Chrétien à l'autel des martyrs (1) », *Martyr* veut dire *témoin*, et que, devant les transepts, on vous dit que c'est là, dans un de ces bras de la croix, que s'est tenu le dernier concile, c'est-à-dire, l'assemblée de plus de sept cents évêques accompagnés de leurs théologiens, et les assistants, et la cour papale, et les ambassadeurs, et les gardes, et les serviteurs, etc., etc., — ce seul transept est plus grand que l'église Saint-Sulpice à Paris; quand vous élevez les yeux vers le baldaquin du grand autel, plus haut que le plus haut palais de Rome, le palais Farnèse; quand vous voyez un Anglais faire gravement, en comptant ses pas, le tour d'un des quatre piliers qui portent le dôme, et qu'on vous apprend que la circonférence de ce pilier est la même que celle d'une des églises de Rome; vous êtes bien obligé de vous rendre et d'admettre que la basilique de Saint-Pierre dépasse véritablement les mesures ordinaires.

C'est comme les Pyramides, dont, au premier aspect, assure-t-on, la grandeur n'étonne pas, et qui paraissent au-dessous de leur renommée; mais, au bout de peu d'instants, on constate leur étendue, leur hauteur, et on demeure confondu de l'énormité de ces masses presque indestructibles. « Saint-Pierre dépasse tout ce qu'on en attend, mais, par la réflexion », a dit Balzac (2). Sans doute! je n'admets pas qu'on se contente, pour un tel monument, de la première impression; la première impression souvent trompe; on doit juger une œuvre d'art, d'après le souvenir qu'elle laisse en vous, qui y demeure, et vous la fait revoir, après des années, en esprit et comme devant vos yeux.

Or, vu ainsi, à distance, Saint-Pierre de Rome est une œuvre une et variée, qu'il faut, comme toutes les œuvres supérieures, revoir plusieurs fois, et où, sans cesse, on trouve à découvrir, à admirer, comme dans Homère, Virgile, Raphaël et Bossuet. « Rien ne m'a tant surpris, dit très justement Brosses, à la vue de la plus belle

(1) Gaume.
(2) C'est le Balzac du dix-septième siècle.

chose qu'il y ait dans l'univers, que de n'avoir aucune surprise... Si Saint-Pierre ne fait aucun fracas dans l'esprit à la première impression, c'est qu'il a cette excellente singularité de ne se faire distinguer par aucune. Il est plus étonnant la millième fois que la première ; tout est à sa place, dans une admirable proportion. Ici, voyez, revoyez, et vous serez toujours content ! »

Il y a aussi cette autre objection, qui n'est pas médiocre : « Quelle que soit sa splendeur, son immensité, Saint-Pierre de Rome ne produit pas le même effet que nos cathédrales du Moyen âge : il n'en a pas le caractère imposant et mystérieux. Elles sont superbes ces églises italiennes, ce sont « de magnifiques palais religieux (1), » ornés de peintures, de sculptures ; les chapelles sont encombrées de tombeaux, de statues en marbre et en bronze ; des rosaces dorées décorent le plafond, mais ce plafond, par cela seul que c'est un plafond, vous tombe sur la tête et arrête l'essor de l'âme vers Dieu. On nous a donné, à Paris, un spécimen de ces riches églises, Notre-Dame de Lorette, où il faut un effort pour croire que l'on est dans un lieu de prière, et qui a comme un air de boudoir ou d'oratoire d'une jolie dévote. Elles sont nues, nos églises gothiques, mais malgré leur nudité, nous les préférons aux plus somptueuses églises Italiennes, nous préférons à Saint-Pierre même nos cathédrales, leurs murs sans ornements, leurs voûtes en simples pierres blanches, mais dont les faisceaux de colonnes s'élancent comme des bras levés vers le ciel, dont les longues nefs s'enfoncent dans une demi-ombre, où semble à la fois présent et caché le Saint des saints ! »

Je réponds : il faut ceci pour nous, et cela pour les Italiens ; nous avons chacun ce qui nous est propre : nos églises leur semblent froides ; les leurs nous paraissent trop élégantes ; ils aiment leurs églises et nous les nôtres. Les tableaux, les peintures, les statues les touchent, les émeuvent, les aident à se reporter vers Dieu ; ils admirent ces représentations de Dieu, en l'implorant, ces hommes d'une nature sensible ; ils gémissent, ils soupirent, ils pleurent, ils se lamentent, en l'adorant. Nous, nos églises, hautes, sombres, nous impressionnent gravement, nous inspirent le sentiment de la puissance, de la grandeur et de la majesté éternelles ; nous entrons dans ces longues avenues à pas lents, nous avançons vers le sanctuaire éloigné, en courbant la tête, et, agenouillés sur la pierre nue, nous

(1) Mgr Fournier, un *Voyage à Rome*.

prions en silence. « L'église ogivale fait prier comme il convient à l'exil; Saint-Pierre, c'est l'église qui triomphe et qui chante (1). »

Pendant un mois que j'ai passé à Rome, je suis retourné bien souvent à Saint-Pierre, et toujours je l'ai trouvé beau, splendide, imposant, majestueux, attachant. « Il faut mettre au nombre des titres de l'Italie à la gloire, dit Mme de Staël, la patience, le courage et le désintéressement des Papes, qui ont consacré cent cinquante ans, tant d'argent et de travaux à l'achèvement d'un édifice dont ceux qui l'élevaient ne pouvaient se flatter de jouir. » Saint-Pierre est une église, une nécropole, un musée, un monde; on y rencontre de tout : des tableaux, des fresques, des colonnes de bronze et de marbre, des statues, — plus de statues que de jours de l'année —, des chapelles grandes comme des églises, et qui, avec les tombeaux des Papes et les statues dont ils sont accompagnés, sont elles-mêmes des monuments dans cet immense monument; des souterrains où, sans compter l'inappréciable trésor des reliques de saint Pierre et saint Paul, sont ensevelis dans de nombreux tombeaux les corps de Papes, de Rois, de Reines, de Préfets de Rome, de Princesses, d'Empereurs, etc.; des chefs-d'œuvre d'artistes de génie, comme la *Pieta*, de Michel-Ange; de vénérables antiquités, comme la *Chaire* du Prince des Apôtres et cette statue en bronze de saint Pierre, au pied usé par les baisers des fidèles; sur les autels, les plus précieuses œuvres de l'art reproduites en mosaïques indestructibles : *la Transfiguration*, de Raphaël, *le Crucifiement de saint Pierre*, par le Guide, *la Communion de saint Jérôme*, du Dominiquin, *le Martyre de saint Erasme*, du Poussin, etc. Et l'on peut dire que ces mosaïques sont une reproduction exacte des tableaux originaux : l'art de la mosaïque a atteint une telle perfection à la manufacture du Vatican, qu'il a trouvé, dans ces petits cubes de pierre, jusqu'à *dix-sept mille* nuances, avec lesquelles il reproduit les plus délicates dégradations de la lumière et de la couleur, dépassant de bien loin la définition de Théophile Gautier : Une mosaïque est un vitrail opaque, comme un vitrail est une mosaïque transparente. » Les mosaïques de Saint-Pierre ne sont pas des vitraux, ce sont des tableaux, les chefs-d'œuvre des maîtres, auxquels est assurée une perpétuelle durée. Enfin, sans entrer dans

(1) Gerbet

un détail impossible des ornements de toute sorte, qui couvrent les pilastres, les murs, les autels, le plafond, le pavé, rien n'a semblé trop riche pour ériger, dans cette Rome, tête de l'Eglise, *caput Ecclesiæ*, le plus superbe temple que les hommes aient jamais élevé à la gloire de Dieu.

Chaque fois, vous découvrez de nouveaux trésors, de nouvelles œuvres d'art. Et quelles œuvres! quels artistes! quels noms! MICHEL-ANGE, RAPHAEL, *Canova*, *Le Bernin*, *Pierre de Cortone*, *Jules Romain*, *Thorwaldsen!*

« Un pareil sépulcre pour un pauvre pêcheur! » s'écriait un voyageur émerveillé de cette splendeur. — Oui, un pareil sépulcre! Mais le pêcheur, c'était un *pêcheur d'hommes*, et il a pêché une certaine quantité d'hommes, depuis dix-neuf cents ans, des milliards d'hommes! et il n'a pas fini, il a à pêcher la terre entière; elle lui a été promise, et il l'aura!

Saint-Pierre vous fait, à la fois, sentir votre petitesse matérielle, et vous donne une plus grande idée de l'homme : « A Saint-Pierre, il est impossible, dit un peu emphatiquement Dupaty, d'avoir des sentiments médiocres et des pensées communes. » — « Là, tout commande le silence, aucune parole ne semble digne d'être répétée dans une demeure presque éternelle, » dit plus justement M^me^ de Staël. Cela est vrai, mais il est une impression plus religieuse et plus élevée que donne Saint-Pierre : ce temple magnifique semble fait pour recevoir les députations des fidèles de l'univers; on y voit des confessionnaux pour toutes les langues. Je me l'imagine rempli d'une foule innombrable de peuples de toutes les races, de tous les pays, prosternés devant le tombeau des Apôtres; le Pape étendant ses mains pour la bénir, et cent mille voix, comme un seul homme, élevant vers Dieu un chant sublime d'adoration : « Saint-Pierre a été bâti pour chanter le *Te deum!* (1). »

## III

### LE FORUM.

Quand on pénètre dans cette enceinte, la plus fameuse de l'histoire, quoiqu'on en ait lu cent fois la description, on est saisi comme si jamais on n'en eût entendu parler. On arrive au bout d'une rue animée, vivante; on se trouve tout à coup, sans transition, sur un

(1) Dupanloup.

terrain vague, inégal, sorte de promenade abandonnée, où pousse l'herbe, où s'alignent quelques rangs d'arbres chétifs. Devant soi, dans une longue perspective, à côté, derrière, partout des ruines : des colonnes qui ne portent rien, des pans de mur où des trous symétriques marquent les poutres absentes, des arcades s'ouvrant sur le vide, des temples sans toit, des galeries obstruées, des monceaux de terres coupées comme pour laisser passer une route, et, tout au fond, le vaste contour d'une arène. C'est le Forum! le Forum, où s'agita tant de fois la fortune du monde, où passèrent les triomphateurs, où retentit l'éloquence d'Hortensius et de Cicéron, où tonnèrent les voix irritées des Gracques, appelant le peuple à la révolte; le Forum, le cœur de Rome, disaient les Romains, *umbilicus urbis!*... Maintenant, la solitude, des amas informes, le silence, un désert, à vingt pas des places peuplées, des palais, des églises, et, au haut des cieux, le soleil éclatant, qui dessine sur le sol de longues ombres.

On s'arrête malgré soi, dès l'entrée; on jette alentour des regards étonnés : est-ce là le centre de la Rome antique? Puis, à petits pas, on s'avance, presque avec crainte, comme, la nuit, sur une route inconnue où l'on croit voir à ses côtés se lever des géants et des fantômes. Avancez! ces géants sont immobiles et sans force, et ils attendent que vous mesuriez leur ruine.

On ne les reconnaît plus, tant ils sont changés de leur premier état, et de la plupart on ne sait même pas les noms : ce portique, est-ce le temple de Jupiter Tonnant, de Vespasien ou de Saturne?... Ces trois colonnes, qui montent blanches dans l'air, est-ce le *Comitium* où s'assemblaient les chevaliers, le temple de Minerve, ou les restes du pont que Caligula fit jeter du Palatin sur le Forum, pour le traverser?... Cet hémicycle, dans un angle rétréci où se pressent les monuments, c'est la Tribune aux harangues, dit-on : cela est laissé à la dispute des savants. Et sous quels décombres ils sont à demi ensevelis! Rome moderne est élevée de 40 pieds au-dessus de la Rome antique. Çà et là, la curiosité des générations qui passent a déblayé un étroit espace, ouvert une tranchée de quelques pieds dans les débris accumulés; du fond de ces trous se dresse un morceau de temple, une façade de palais, un arc de triomphe mutilé. Ici, on passe sur un pont pour pénétrer dans ce temple consacré à un empereur, Antonin, et à son infâme épouse, Faustine; vous en lirez au fronton la dédicace restée entière; un fossé enserre ces

colonnes; on n'est même pas arrivé jusqu'à leur base enfoncée dans le sol, la terre tient captifs ces hauts monolithes. Là, à 20 pieds au-dessous de soi, de larges dalles planes, intactes, le pavé de l'ancienne voie; on y marcherait. Plus loin, on y marche, en effet, comme les Romains du temps de Fabricius : c'est la *Voie sacrée*. Quel nom! quelle force! quelle destruction!

Rome, qui avait pris pour devise ce mot : asservir l'univers, *imperio regere populos*, reine orgueilleuse, qui trônais sur les nations enchaînées, tu seras frappée à ton tour par la rude main d'un Sauvage couvert d'une peau de bête, abattue et poussée dans la fosse, avec tes trésors, qu'il ne daigne pas ramasser! Il abat les murailles, démantèle les palais, arrache les blocs et les assises, les jetant l'une sur l'autre, les entassant, comme les Titans révoltés les montagnes, et s'éloigne; il s'en va ailleurs, faire d'autres ruines, il te laisse parmi les cadavres et les immondices, il ne songe même pas à te donner le coup de grâce!

Reste là, inerte, avilie et souillée! Après lui, il en viendra d'autres; tu seras visitée par les barbares de tous les noms : Goths, Normands, Vandales, qui voudront voir ton impuissance. Tu es, non leur but, mais leur route; en passant, ils te heurteront de leurs chaussures ferrées, et leurs masses d'armes résonneront sur les marbres qui, à chaque visite, exhausseront ton désastreux monument.

La tempête du Nord a passé, bouleversant la ville du Capitole : des vagues de peuples, accourues de tous les points de l'horizon, montant, se dépassant et se déchirant, ont enveloppé de leurs couches épaisses les bronzes, les marbres, les statues entassées, les galeries sous les palais et les colonnes sous les temples, et fait un inextricable amas de débris et de poussière, comme un immense ossuaire, des chefs-d'œuvre et des richesses de l'univers!

Et, durant mille ans, s'amasseront les décombres, se combleront les places, s'écrouleront les temples, se nivelleront les collines; mille ans de destruction, ô Rome, autant de siècles que tu en a mis à dévaster le monde! « Le monde, ennemi de sa longue domination, avait premièrement brisé et fracassé toutes les pièces de ce corps admirable, dit Montaigne, et, parce que, encore tout mort, renversé et défiguré, il lui faisait horreur, il en avait enseveli la ruine entière. » Vos palais d'or, ô Césars, demeures de toutes les corruptions, cachés et disparus sous la terre, on les fouillera comme des

carrières, on y entrera comme dans les caves, en se courbant! Où est ta statue de 120 pieds, Néron? Une pierre en marque la place, une pierre au ras du sol, qu'a rompue un brin d'herbe et que mine un ruisseau fangeux.

De tant d'œuvres gigantesques, il ne reste debout que toi, théâtre sanglant, Colysée bâti par le peuple immortel, par les Juifs, prisonniers de Titus, — les Juifs, qui ont aussi bâti les Pyramides, — le Colysée, dont les Papes arrêteront la ruine, et, au centre de ton arène, dans cette arène où cent mille mains applaudissaient au sacrifice des martyrs, une Croix!

Mais que dis-je? les Piémontais ont imité leurs prédécesseurs, les Barbares; ils ont envahi la capitale du monde Chrétien et aussitôt, sur l'ordre de la Révolution, ils ont arraché la croix du Colysée (1).

## IV

### Le Capitole.

Le Capitole et la Roche Tarpéienne! Quels noms! Eh bien, c'est une série de désenchantements. « Allons au Capitole, vous dit-on. — Quoi! Vous voulez dire : *Montons* au Capitole! » Le Capitole! Jupiter Capitolin, le siège du Capitole par les Gaulois, les oies libératrices, la fille de Manlius étouffée sous les boucliers des soldats de Brennus, Scipion l'Africain et sa fière harangue : « Romains, c'est à pareil jour que nous remportâmes à Zama cette grande victoire qui nous soumit Carthage!... Montons au Capitole rendre grâces aux dieux! » le Capitole, « ce conseil public de l'univers! » disait Cicéron.

Plein de ces souvenirs, vous vous imaginez le Capitole comme une forteresse, un monument colossal, dressant ses tours crénelées sur une haute montagne, près des nuages, à l'aspect terrible, et auquel on n'accède que par des sentiers abrupts, à travers des rochers bordés de précipices. Premier désenchantement! Le Capitole est un palais Italien du seizième siècle, à toits plats et à balustres, formé de trois corps, un de face et deux de côté, d'une grandeur médiocre, d'une élévation médiocre, et qui enserrent une

(1) Il y avait, aussi, dans l'arène du Colysée, quatorze chapelles ou oratoires, pour les stations du chemin de la Croix. Au dix-septième siècle, Mme du Boccage nous apprend que le gardien en était un capucin Français, poste d'honneur de la nation *très chrétienne*. En 1870, les chapelles ont été détruites avec la Croix, par les Piémontais.

place, je veux dire une cour, d'une étendue médiocre. La cour, du reste, est pavée de dalles plates, et, au milieu, trotte, comme s'il était vivant, un superbe cheval de bronze, jadis doré, que monte fort bien l'Empereur Marc Aurèle, la plus belle statue équestre, dit-on, de l'Antiquité. Ce palais n'a rien de colossal, rien qui vous émeuve; ce serait un joli château sur les bords de la Loire. Il est assis, *assis* est le vrai mot, fort paisiblement sur une éminence très peu menaçante, haute à peu près comme la butte des Moulins, avant qu'on l'eût aplanie, pour y faire passer l'avenue de l'Opéra. On monte à la cour ou place du château, par un double escalier très large, très doux et très commode, et, si l'on n'était prévenu, on ne se douterait jamais qu'on vient de gravir ce que les historiens appellaient le *mont Capitolin!*

LA ROCHE TARPÉIENNE.

Voilà le Capitole.

Tout le monde sait, et Mirabeau l'a rappelé très opportunément, au début de la Révolution, que le « Capitole est près de la Roche Tarpéienne ». La Roche Tarpéienne, quel autre grand nom! les criminels étaient précipités de la Roche Tarpéienne, les criminels d'État, particulièrement. On ne peut s'empêcher de penser que l'institution avait du bon, et, dans une République, devait être souvent appliquée. Il y avait donc un gouffre, qui s'ouvrait au-dessous de cette Roche Tarpéienne, un gouffre hérissé d'âpres rochers, sur lesquels se déchirait le misérable politicien, le pauvre diable de ministre battu au Sénat ou à la Chambre des députés (des tribuns du peuple) ! Il était condamné à ce saut périlleux. C'était ainsi que, dans la République Romaine, se terminaient les *crises de cabinet*.

Après avoir traversé la place du Capitole, vous demandez la *Roche Tarpéienne :* on vous conduit, tout à côté, et de plain-pied, ou peu s'en faut, à un terrain assez inégal, planté d'arbres, d'où ressortent quelques bouts de roc, qui semblent faire effort pour avoir de l'air; vous vous approchez d'un parapet en pierre, qui rappelle les parapets des chemins de montagne, et on vous dit de regarder en bas; en bas, c'est à une vingtaine de pieds au-dessous, la hauteur d'un ou deux étages! Ce précipice de 20 pieds a aussi quelques rocs, tout à fait inoffensifs. C'est là, dites-vous, la *Roche Tarpéienne?* — Oui! — Et c'est de là qu'on précipitait les hommes d'Etat qui n'avaient plus la majorité devant les Chambres? Eh! tous les nôtres feraient aujourd'hui gaillardement le saut, et sans se

faire prier! Ils seraient sûrs d'en revenir sains et saufs, et tout prêts à affronter de nouveau les tempêtes parlementaires et à recommencer à sauter!

La Roche Tarpéienne avait, dit-on, primitivement 170 pieds de hauteur : il faudrait donc que le sol se fût beaucoup exhaussé avec le temps. Rien pour moi n'est moins certain. Les historiens Romains nous disent bien que tel et tel avaient été précipités du haut de la Roche Tarpéienne, mais ils ne nous disent point qu'ils en fussent morts! Je soupçonne que les ministres de la République Romaine ressemblaient à ceux de la troisième République Française. On *précipitait* le maître de la Cavalerie (le ministre de la Guerre), le Questeur (le ministre des Finances), ou le Préteur (le Garde des Sceaux); il faisait le saut, se relevait, courait au Forum, escaladait la Tribune aux Harangues, enlevait les applaudissements, un vote; — son adversaire était, à son tour, poussé vers la Roche Tarpéienne, et précipité. Celui-ci se relevait aussitôt, volait au Sénat, au Forum, à la tribune, chassait son compétiteur, qu'on précipitait de nouveau, mais qui, se remettant sur ses pieds, revenait encore au Forum, reparaissait à la tribune, et ainsi de suite, l'un après l'autre, deux fois, trois fois, quatre fois, une douzaine de fois, suivis d'une quantité d'autres qui les imitaient, sautant, se relevant, se succédant, comme les clowns du Cirque, courant du Forum au Capitole, c'est-à-dire, au ministère, du ministère à la Roche Tarpéienne, etc., habitués à ces sauts, à ces courses, à ces plongeons, à ces chutes, et les exécutant avec précision, avec souplesse, presque avec grâce, si ce n'est quand il y avait quelques écorchures dans les parties grasses, qu'on leur voyait se frotter avec toutes sortes de grimaces. Spectacle très attrayant, à ce qu'il paraît, pour la galerie, car il y avait toujours un nombreux public, qui s'amusait à siffler, applaudir et huer ces acrobates politiques. De temps en temps seulement, les spectateurs s'échauffaient un peu plus en faveur de tel ou tel acteur, se prenaient aux cheveux, à la gorge, et ce n'est qu'après plusieurs jours de bataille, qu'on venait relever les milliers de morts étendus sur le Forum, devant le temple de la *Concorde*, temple parfaitement nommé et placé tout près de la tribune aux Harangues et du Sénat!

Cela dura quatre ou cinq siècles, qu'on appelle le *beau temps* de la République Romaine : c'était le gouvernement parlementaire d'alors. Il a peu changé depuis : c'est toujours le même spectacle

d'hommes d'Etat, qui courent alternativement du Capitole à la Roche Tarpéienne et de la Roche Tarpéienne au Capitole, le même public, les mêmes applaudissements, sifflements et huées, avec intermèdes de massacres. Et c'est ce qui me fait penser que la République Française est entrée aussi dans son *beau temps*, et pourrait bien aussi durer quatre ou cinq siècles!

La République est le vrai règne de l'égalité : qui que ce soit peut devenir quoi que ce soit, a chance de monter au Capitole, quitte à faire le saut de la Roche Tarpéienne. En attendant son tour, on regarde les autres sauter et tomber sur le nez; c'est amusant : à certains moments, on s'impatiente, cela ne va pas assez vite : on bouscule ses voisins et on cogne dessus. Quel idéal de gouvernement! Il répond à tout ce qu'il y a de plus noble chez l'homme.

Autrefois, il y avait auprès de la Roche Tarpéienne un hospice, *l'hospice de la consolation*. Véritable trait d'esprit Italien! Ce peuple farceur avait tout prévu, même les compliments de condoléance aux *décavés* de la tribune!

## V

### Les Mendiants de Rome.

Rome a une particularité, ses *Mendiants*. (Je parle du temps des Papes; je pense que, sous les Piémontais, il n'y a plus de mendiants, tout le monde doit être riche.) En quoi donc, direz-vous, sont remarquables les mendiants de Rome? En ce qu'ils sont polis, gracieux et bien élevés ; ce sont des mendiants de bonne compagnie, et non des gueux sales, déguenillés, hideux, repoussants, comme les mendiants de Londres. Les mendiants de Londres font horreur autant que pitié : j'en vois encore un passer sur le trottoir de Piccadilly, le plus beau quartier de Londres, s'il vous plaît, un pied dans une botte, l'autre nu, un habit noir qui n'avait qu'une basque et la moitié d'une manche, et un pantalon par où prenait l'air son genou. Il s'en allait ainsi, la tête droite, impassible, sans paraître embarrassé, parmi les messieurs et les dames les plus élégantes, qui n'avaient pas plus l'air de s'étonner que s'il était mis comme eux, et ne le regardaient même pas. Il est vrai que, s'ils ne le regardaient pas, ils ne lui donnaient pas davantage. Et il en est de même de tous les pauvres de Londres, hommes et femmes, à moitié nus, sous des vêtements jamais raccommodés. Dans une rixe, leur habit est déchiré, il reste déchiré; une manche est aux trois

quarts arrachée, ils la laissent pendre; cette femme est sans bas, dans des bottines crevées, et sa robe de soie est crevée aussi dans le dos, elle n'y fera pas un point. C'est la misère découragée, abattue, brisée, qui ne fait plus un effort pour se relever.

A Rome, les mendiants ne sont pas ignobles et leurs vêtements troués; tout au plus, remarquez-vous les bords déchiquetés du manteau dont ils se drapent; cela vous rappelle don César de Bazan,

Sa cape en dents de scie et ses bas en spirales,

Et les voilà poétisés. Ils ne vous agacent pas par ce ton pleurard et ce geignement lamentable des mendiants de Paris, qui croient utile de prendre une figure de condamné à mort pour obtenir un sou. Ils se présentent, au contraire, à vous, le corps droit, le chapeau à la main, avec un visage riant et un regard aimable : on a plaisir à leur donner. Ils n'errent point par la ville, comme de pauvres abandonnés, à la recherche d'un asile; ils ont une place choisie, au soleil l'hiver, du côté de l'ombre l'été, sous le péristyle d'un palais ou sur les marches d'une église, tranquillement assis, un bâton entre les jambes, ou étendus sur les degrés, où ils font la sieste à l'heure de midi; ils sont étalés là, attendant les passants qui leur mettent une pièce dans la main.

« Tout leur est ouvert, il leur est permis de chercher partout la charité, de la poursuivre partout », disait, au siècle dernier, Dupaty, qui avait été frappé de la pleine liberté qu'on leur accordait : « Il leur est *permis de chercher partout la charité.* » Eh! n'est-ce pas chrétien? S'étonnerait-on qu'il ne fût pas permis à un pauvre homme qui manque de tout, de faire tout ce qu'il peut pour obtenir de vivre, de demander *partout, à qui que ce soit*, aide, secours, protection et affection, car c'est tout cela que signifie *Charité!* Et où cela serait-il permis, si ce n'est à Rome, au foyer de la Chrétienté, au siège du Vicaire de Dieu!

Les palais, les portiques, les escaliers, leur sont donc ouverts; les rues, les places, leur appartiennent. On ne s'en étonne pas, on ne les chasse pas, on n'a pas l'idée de les parquer dans de grandes maisons très bien fermées; on les laisse vivre au soleil, jouir de l'air et de la liberté, la liberté, le premier des biens pour eux, comme pour vous, qui en parlez sans cesse. On a du respect pour leur

liberté, et on les regarde, on les traite, quoique pauvres, comme ses égaux. « La délicatesse souffre et murmure, ajoute Dupaty, mais l'humanité dit à la délicatesse : Ce sont des hommes. » A la bonne heure! et Dieu maudisse l'Économie politique, qui ne connaît pas des hommes, mais des chiffres!

Souvent ils ne vous demandent pas, mais ils vous saluent, et avec quelles bonnes façons! « Ici, dit Montaigne, les plus petits ont je ne sais quoi de seigneurial à leur manière; jusques en demandant l'aumône, ils mêlent toujours quelque parole d'autorité, comme : *Faites l'aumône, voulez-vous?* A Rome, le mot est d'ordinaire : Faites-moi quelque bien pour vous-même, *Fate bene per voi.* » N'est-ce pas un mot très chrétien, et n'est-il pas bien placé à Rome?

Il y avait un mendiant, place Saint-Louis des Français, où je demeurais, qui, dès qu'il m'apercevait, faisait quelques pas en avant, et, en vrai *gentleman*, m'ôtait son chapeau, avec un mouvement de tête gracieux et un sourire affable. Je lui donnais deux baïocches, il me saluait de nouveau, en souriant; je le saluais de mon côté, et nous nous quittions après ces politesses.

Il était très convenablement mis, avec une bonne veste qui lui tenait chaud, et un chapeau propre; il n'avait pas cinquante ans, point d'infirmités, à ce qu'il semble, d'une bonne taille et l'air fort bien portant. Pourquoi alors ne travaillait-il pas? Il ne travaillait pas, parce qu'il faisait autre chose! Son métier était d'être *mendiant*; il avait une clientèle, qui savait où le trouver, et il vivait de son état : pourquoi en aurait-il changé?

Tous les mendiants de Rome sont ainsi : ils sont connus de ceux qui leur donnent, et ils les connaissent.

Il en a toujours été de même : qu'est-ce que les *Patrons* et les *Clients* de la Rome antique? Les clients étaient les mendiants d'alors, comme les Princes de la Rome chrétienne sont les patrons d'aujourd'hui. (Je dirai plus loin ce que font ces princes Romains pour les pauvres.) Seulement, les mendiants n'ont pas un seul patron, comme dans Rome païenne, mais tous les riches pour patrons. Le mendiant à qui vous avez donné une ou deux fois, se regarde comme adopté : donnez-lui ou non, il vous salue toujours d'un air de connaissance. Vous lui faites un petit geste amical : « Il n'y a rien aujourd'hui, ce sera pour demain! » Souvent le riche

s'arrête et cause avec le mendiant, ou c'est le mendiant qui vous arrête et vous demande de vos nouvelles, de celles de votre famille, vous fait compliment de votre bonne mine, ou s'inquiète de votre santé : « Vous lui paraissez fatigué, vous ferez bien d'aller à la campagne, vous reposer et prendre le grand air. » Pour l'un et l'autre, cela est tout simple. Il y a entre eux deux une association tacite, mais réelle et positive, et sur laquelle le mendiant compte, aussi bien qui si c'était écrit : le riche aide le pauvre, c'est convenu, et le pauvre lui demande à l'occasion ce dont il a besoin.

Tout le monde connaissait, à Rome, un mendiant qui siégeait sur les degrés du magnifique escalier de la Trinité-du-Mont, et qui avait adopté pour patron un prince Romain. Il l'avait si bien adopté, qu'il en avait fait son ami ; il lui accordait sa confiance, il le consultait, il lui demandait conseil sur l'emploi de son argent. Un jour, il tira de dessous sa cape un sac d'écus, qu'il lui remit, en le priant de les placer le mieux possible. C'était le produit des aumônes du prince lui-même, en grande partie. Croyez-vous que le prince s'étonna? Loin de là! il promit à son client mendiant de lui trouver un bon placement, et il le fit.

Eh! je sais bien ce qu'on dit : ce sont les Papes, la cour de Rome, ses cardinaux, ses *monsignors*, ses prêtres et ses moines, qui ont fait naître et entretiennent cette multitude de mendiants qui pullulent à Rome! C'est la plaie de Rome, une honte pour la Rome pontificale! etc., etc.

Et savez-vous qui crie ainsi contre « le plus mauvais gouvernement qui existe? » Les Anglais, surtout les Anglais qui, par leurs lois spoliatrices, leurs exactions et leur cruauté, ont réduit à la plus horrible détresse l'Irlande, à laquelle ils ont résolu depuis des siècles d'arracher sa nationalité et sa religion, qui ont établi dans l'*Ile sœur*, comme une hôte à demeure, la misère, réduisant à périr de faim des milliers d'êtres humains, sur ce sol, dont on vantait jadis la fertilité et obligeant une partie de ce peuple à abandonner la terre natale, les berceaux de ses enfants et les tombeaux de ses aïeux, pour aller chercher une autre patrie au-delà des mers ; si bien qu'en moins d'un quart de siècle, cette population est tombée de *huit* millions d'âmes à *cinq* millions.

Ils veulent bien plus : exaspéré par ses infortunes et ses souffrances, ce peuple se plaint et se révolte. Ces rébellions, l'Angle-

terre les dompte par une répression impitoyable, sans merci. Puis, quand elle a imposé silence à ces foules abattues, elle se tourne vers l'Europe, et déclare qu'elle est extrêmement peinée, mais que « cette méprisable Irlande est seule cause de son malheur, que nul effort n'est capable de la tirer de sa misère, et qu'il n'y a d'autre remède que d'exiler ses enfants à l'extrémité du monde, pour en soulager le sol, et le *laisser aux mains des Anglais, qui sauront l'exploiter et s'enrichir* (1)! »

Ils excitent l'indignation; d'autres sont comiques, les économistes politiques : l'économie politique est une bouffonnerie des temps modernes, dont on ne rit pas, car elle enrichit. A entendre ces graves personnages déplorer, en secouant la tête et en fermant les yeux, « le déplorable état de Rome », on dirait qu'il n'y a de mendiants qu'à Rome. D'abord, ils se trompent, leur a fort bien fait observer un statisticien : il n'y en a pas plus que dans les grandes villes de France; ce qui abuse, c'est qu'ils se tiennent dans un seul quartier, celui des étrangers. Il y a, toute proportion gardée, moins de mendiants à Rome qu'à Paris : seulement, les mendiants de Paris font semblant d'avoir un métier : chanteurs des rues, marchands d'allumettes, vendeurs de peignes de poche, d'anneaux pour les clefs et de chaînes de sûreté; mais ce sont de vrais mendiants. Et où y en a-t-il donc plus que dans les Pyrénées, où les paysans qui viennent apporter des légumes au marché, leur panier sur la tête, arrêtent l'étranger au passage pour lui demander un *petit sou?* Et pourquoi le font-ils? parce que l'étranger est riche et eux pauvres, et qu'il leur semble équitable que le riche qui vient s'amuser chez eux trois mois, aide le pauvre qui pâtit neuf mois. *Nous vivons des étrangers!* on n'entend que cela à Luchon et à Cauterets. En petit ou en grand, c'est la même chose à Rome, à Paris, ou aux eaux; quel que soit le nom, *assistés* ou *mendiants*, il y a échange : celui qui a doit donner à celui qui n'a pas; il n'y a rien de plus juste, et c'est la loi du Christ!

L'*aumône humilie!* s'écrient fièrement les économistes souvent millionnaires. *Humilie!* je vous réponds que les mendiants ne paraissent pas le moins du monde humiliés, à Rome, comme aux Pyrénées. Pourquoi, d'ailleurs, seraient-ils humiliés? Mendiant,

(1) C'est ce qu'a soutenu M. Trevelyan, secrétaire d'Etat, au parlement, dans son discours du 28 février 1883.

qui est-ce qui ne l'est pas? Est-ce que nous ne passons pas tous notre vie à mendier? Vous, démocrates, ne mendiez-vous pas la faveur du peuple, et Dieu sait quelle crasse c'est, votre peuple! Les mendiants de Rome, ont un avantage : ils mendient, mais ceux à qui ils demandent sont des gens propres et qui ne puent pas!

Ce sont des paresseux, pourquoi ne travaillent-ils pas? — ils ne travaillent pas, parce qu'ils n'aiment pas travailler. Est-ce que vous aimez travailler, vous, qui vous récriez si fort? N'êtes-vous jamais paresseux? Ils n'aiment pas travailler, parce que le soleil est chaud, vous met en sueur, vous ôte toute énergie, et vous donne envie de vous étendre et de rester là, sans rien faire!

Il n'est pas besoin d'être né à Rome, pour ressentir cet affaissement du corps et de l'esprit. Au bout de peu de temps, après un court séjour en Italie, le Septentrional le plus actif se sent alangui; le corps le plus robuste, l'intelligence la plus vive, la volonté la plus vigoureuse, sont brisés; lui aussi, il n'a pas envie de travailler : accablé, épuisé, il s'étend sur un divan, et y passe la moitié de la journée, dans un demi-sommeil, « un livre à la main, » à ne pas penser et à ne rien faire (1) : demandez à Lamartine, à Byron, à tous ceux qui ont vécu en Italie!

« Le roi de Naples, raconte La Lande, arrivant dernièrement d'Espagne dans ses nouveaux Etats, faisait une partie de chasse, dans un temps où l'on avait moissonné partout. Il vit un champ où le blé était encore sur pied et commençait à dépérir. On fit venir le cultivateur, pour savoir d'où venait une semblable négligence : il répondit tranquillement qu'il avait moissonné tout ce qui lui était nécessaire, et qu'il avait abandonné le reste, pour n'avoir pas la peine d'aller le recueillir. » Voilà qui est vrai, et on pourrait même dire : le surprenant, ce n'est pas qu'il n'ait pas *tout* moissonné, mais qu'il ait commencé à moissonner!

Et les hommes du Nord, qui tissent, fondent, forgent, dont les métiers battent nuit et jour, et qui fournissent le monde entier des produits de leur industrie, se plaignent de l'indolence des hommes du Sud! Ils devraient leur envoyer des prix de paresse : l'indolence du Sud, c'est la fortune du Nord!

Eugène LOUDUN.

(*A suivre.*)

(1) Voir la *Correspondance* de Lamartine.

# REVUE LITTÉRAIRE

# VOYAGES ET VARIÉTÉS

*Les Chinois peints par eux-mêmes*, par le colonel Tcheng-Ki-Tong. (Calman Lévy.) — *Chine et Extrême-Orient*, par le baron G. de Contenson. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Chine méridionale*, par Archibald Colquhoun. (H. Oudin.) — *Les Bords du Mé-Kuông*, par Raoul Postel. (Librairie générale de vulgarisation.) — *Souvenirs du Venezuela*, par Jenny de Tallenay; *Une mission en Abyssinie et dans la mer Rouge*, par le comte Stanislas Russel. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *De l'Atlantique au Mississipi*, par le comte Alexandre Vannini. (J. Renoult.) — *La Regence de Tunis avant l'annexion*, par Pierre Cœur. (Maurice Dreyfous.) — *Les Dîners artistiques et littéraires de Paris*, par Auguste Lepage. (Frinzine, Klein et Cᵉ.) — *De la Pensée, notes et réflexions*, par Charaux (Durand et Pedone-Lauriel.) — *Muse et Musette*, par Désiré le Maître. (Auguste Ghio.) — *Homère*, traduit en vers français, par J.-B. Froment. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Le Mouvement littéraire en France* en 1882 et 1883, par Jules Lermina. (Librairie A. Ghio.) — *Le Monde poétique*, revue de poésie universelle — *Le Parnasse*, organe des concours littéraires. — *Revue des livres et des estampes*, par Joséphin Peladan. — *Histoire et application de l'électricité*, par Mᵐᵉ J. Le Breton. (H. Oudin.) *Nicolas Leblanc*, par Aug. Anastasi. (Hachette et Cᵉ.)

## I

La Chine est un pays charmant, dit nous ne savons quel opéra comique; c'est un pays curieux, à coup sûr, d'autant plus curieux qu'il est plus mal connu de nous. Les événements qui viennent de se passer sur sa frontière méridionale, qui devient celle d'une nouvelle et importante colonie française, nous font un devoir d'assouvir cette curiosité. Tout conspire, du reste, à nous donner satisfaction, car aujourd'hui, il nous arrive trois volumes traitant de la Chine et des Chinois. C'est le cas de contrôler les uns

par les autres les documents que nous apportent ces livres, et, puisqu'ils émanent de trois auteurs de nationalité différente, d'opposer au récit français du baron de Contenson le récit anglais d'Archibald Colquhoun, et de les mettre d'accord en usant des pages signées par le colonel Tcheng-Ki-Tong, attaché militaire à la légation chinoise de Paris.

Hé! quoi, dira-t-on, un livre chinois? Un livre écrit au pinceau sur papier de riz et qu'on roule comme un papyrus antique? Point du tout, un livre écrit en français et en excellent français à l'occasion, imprimé en caractères romains sur papier français, — il eût certe mieux valu qu'il fût chinois ce papier! — un livre qui a le tour, l'esprit critique, l'esprit même que nous demandons, sans l'obtenir toujours, aux publications actuelles, un livre enfin qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* et qui en est à sa quatrième édition!

Est-ce à dire que nous devons accepter sans contrôle tout ce qui, sous ce titre : *les Chinois peints par eux-mêmes*, nous est servi par le fin lettré Tcheng-Ki-Tong. Loin de là, car il n'est pas besoin de lire jusqu'au bout la préface pour sentir que l'on est en présence d'un plaidoyer *pro domo suâ*, qui ne manque ni de rhétorique ni de diplomatie. Si français que soit le tour de ces pages, le fonds est bien chinois; il ne faut donc s'y fier qu'à demi. Tout est vraiment trop beau dans la Chine qu'il nous fait ce livre opportun : la famille, l'éducation, la hiérarchie sociale, le mariage, le divorce, le respect qu'on a pour les ancêtres, le mandarinat, la poésie, les caractères d'écriture, la douceur des mœurs, etc., etc. Cette perfection devient suspecte et on ne saurait l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. C'est à s'écrier à chaque alinéa non pas : « Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse », mais le proverbe chinois équivalent, qui est « Chacun aime à parler de son métier », en le modifiant par la substitution du mot « pays » au mot métier.

Oui, chacun aime à parler de son pays, parce que vanter son pays c'est se vanter soi-même. Chinois ou Français, Anglais ou même nègre, quand on accorde à la race dont on est une qualité quelconque, c'est comme si on se l'octroyait à soi-même. Le moyen alors de ne pas être plus libéral que de raison!

L'ouvrage franco-chinois qui nous a conduit par une pente insensible aux considérations qui précèdent, n'en est pas moins un document des plus utiles. Il nous donne les indications les plus précises sur la famille, le fonctionnement de cette communauté qui

a quelques rapports avec la famille romaine, mais une famille romaine adoucie, puisqu'au cas de contestation, les biens restant en commun peuvent être partagés et l'association rompue. Nous y voyons que le mariage en Chine n'est ni un contrat civil, ni une cérémonie religieuse, que c'est une convention purement familiale, où n'intervient ni notaire ni prêtre; mais les ancêtres sont présents et le ciel attesté. On sourira en voyant le mal que se donne notre mandarin militaire pour nous prouver que la monogamie est de règle, sauf certaines exceptions, et le mariage indissoluble, bien que le divorce existe. Malgré la finesse des phrases, cette distinction est si chinoise qu'elle devient du haut chinois, et chacun sait qu'avant même le haut allemand, dans l'ordre des choses incompréhensibles, se place le haut chinois.

Le chapitre consacré aux classes laborieuses ne nous apprend rien de bien nouveau. La patience au travail du Chinois, son habileté comme tourneur en bois, peintre en laque, cuisinier, *blanchisseuse* et banquier, est attesté par tant de preuves sur tous les points du globe qu'il n'y a pas à s'y arrêter. Celui qui a trait aux « plaisirs », c'est-à-dire aux distractions de société est plus piquant. Il débute d'abord par un coup de patte de chat fourré, qui laisse tout juste dehors assez de griffes pour que la peau cuise sans blessure trop apparente et qui montre que nos distractions occidentales ne font pas l'admiration du célestial Tcheng-Ki-Tong.

« Ah! s'amuser, quel mot civilisé et qu'il est difficile à traduire. »

Et tout de suite il ajoute :

« Car enfin on s'amuse, et beaucoup en Chine, quand on n'est *pas dépourvu d'esprit* ou tout au moins de belle humeur. *L'esprit joue dans nos plaisirs le plus grand rôle.* »

Oui, l'esprit, c'est-à-dire l'allégorie, les vers récités, les jeux de mots même, voilà les amusements chinois. Les femmes jouent aux cartes et aux dominos et cultivent les fleurs. Joignez à cela les voyages en jonque et en palanquin, les dîners et le jeu de la morra qui les passionnent comme les Italiens. Pas de café puisqu'on boit du thé, et chez soi, pas d'opium... Pour le colonel Tcheng-Ki-Tong, ces choses-là n'existent pas plus que pour les Anglais la misère. On n'en parle pas... Ce sont des choses sans doute indignes d'un gentlemen ou d'un mandarin.

Le plus piquant des chapitres de notre attaché militaire est certainement celui consacré à la société européenne. Les banalités

échangées dans le monde, les sociétés mélangées, la grossièreté des manières des hommes du monde en dehors des salons, le sac des buffets aux soirées officielles étonnent et révoltent le Chinois. Il est aristocrate comme un homme d'esprit et qui tient pour l'esprit.

« Je suis un admirateur passionné de l'esprit. C'est la seule chose qui distingue et qui suffit? »

Le petit tableau de certaines réunions mondaines que nous extrayons de ce chapitre, n'est-il pas vrai et de plus lestement touché :

« J'ai vu des réunions très suivies mais où l'on savait trop que l'on se réunissait. Chacun avait eu soin de polir monsieur son esprit et d'essayer ses ailes. On préparait d'avance ses mots comme des soldats qui vont à la revue. Ces préparatifs sont excellents en stratégie, mais l'esprit pour faire campagne *doit battre la campagne!* La nature est son meilleur guide! Ne pas savoir ce qu'on va dire, mais c'est charmant! C'est comme une promenade on ne sait où, ou il vous plaira; on est certain d'avance de ne pas avoir vu ce qu'on va voir, on découvre! mais avoir préparé d'avance ses surprises pour se surprendre soi-même; avoir brossé un décor à la hâte et le présenter comme une inspiration, c'est digne d'être faiseur de tours. »

Plus loin, cette pensée, qui a de la délicatesse, arrête :

« L'esprit n'a de bonheur que dans le naturel, l'inattendu, c'est le frère jumeau de la vérité. »

Tout ce chapitre sur la société serait à citer du reste, comme celui sur les proverbes. Nous n'en prendrons qu'un seul qui nous paraît de nature à dérider nos lecteurs et même nos lectrices, car il leur prouvera que dans tous les pays du monde, à tort ou à raison, à tort plutôt, la belle-mère a le privilège d'exciter une sympathie... mitigée.

« Le ciel du printemps ressemble *souvent* à la mine de la belle-mère. »

Nous ne pouvons quitter le volume sans dire un mot d'un chapitre consacré à l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, où il est formellement nié que les Chinois aient jamais tué leurs enfants et donné leurs cadavres aux pourceaux. Il est vrai que le colonel Tcheng qui, dans le chapitre intitulé « Religions et philosophies », s'est déclaré heureusement assez peu civilisé pour ne pas être athée, comme l'exige le soi-disant progrès moderne, rend justice à l'emploi fait par es missionnaires des sommes provenant du denier de la Sainte-

Enfance. Mais le démenti n'en est pas moins catégorique et pourrait faire concevoir à certains esprits des doutes sur la bonne foi de ceux qui ont fondé cette œuvre. Mais voyez comme tout se contrôle. Il suffit d'ouvrir le volume, *la Chine Méridionale*, de M. Colquhoun, un Anglais protestant, et nous y trouvons ce passage qui nous servira peut-être à rétablir la question sur son terrain réel.

Nous citons textuellement :

« Dans la journée, nous fûmes témoins d'une scène affreuse. Le cadavre d'un enfant nouveau-né charrié par le courant vint heurter notre barque. Les bateliers, au lieu de faire preuve d'émotion ou de pitié, se montraient très gais. Ils riaient de notre indignation, en criant, avec un accent ironique, Chow, Chow » (pâture). Nous ne pouvions nous faire à l'idée que des êtres humains eussent assez peu de cœur pour tourner en raillerie une pareille monstruosité, c'est généralement le père de l'enfant qui commet cet acte abominable..... Il y a des parents qui aiment mieux livrer l'enfant à la mort qu'à l'abandon, surtout si c'est une fille. Ils en donnent pour raison qu'ils épargnent ainsi à la pauvre créature une vie de honte et de misère.

Est-ce que ce simple fait ne nous permet pas de résoudre une bonne foi et de bonne foi cette question, qui est un des grands chevaux de bataille d'où la libre pensée court sus aux missionnaires. Oui, la Chine, comme tout pays civilisé, et elle l'est certes jusqu'à l'immobilisme, proscrit l'infanticide. Dans les villes, les provinces riches, il est rare, puni, mais dans les provinces pauvres, ou soumises aux horreurs de la guerre civile, la misère pousse à ce crime des malheureux, et en assure l'impunité à des misérables. Les missionnaires ont vu cela et l'indignation les a saisis, l'œuvre de la Sainte-Enfance a été fondée, elle a prospéré. L'achat des enfants, comme domestiques, existe en Chine. Ils ont acheté des enfants nouveau-nés qu'ils ont élevés, instruits et éclairés... Mais c'est trop nous arrêter là-dessus, il suffit que nous ayons relaté ce passage qui n'a pas empêché M. Colquhoun d'écrire que « les Chinois adorent les enfants et que la présence d'un bébé est le plus sûr moyen de s'assurer la bienveillance des indigènes. » Tant il est vrai que les choses les plus contradictoires existent sur terre et qu'on ne saurait porter un jugement tout d'une pièce sur un peuple, sans être forcé de mitiger ce jugement par un autre et tout opposé.

Ce voyage dans la Chine Méridionale de M. Colquhoun est fort intéressant. La librairie Oudin, qui nous paraît donner le plus grand soin aux livres qu'elle prépare, commence sa bibliothèque de livres de voyage dans des conditions qui lui font honneur. C'est dans le Kwang-Tung et le Kwang-si que nous suivons l'explorateur qui, sur le fleuve de Canton, s'en va, relevant la topographie de cette contrée peu éloignée de nos nouvelles possessions du Tong-Kin. Le voyage se fait en barque. C'est un récit serré, précis que des dessins encadrés dans le texte rendent plus précis encore. Nous n'avons du reste aujourd'hui que le premier volume, et nous nous proposons quand le second paraîtra de revenir sur cette publication qui, sans sacrifier le côté pratique au côté pittoresque, nous fait peut-être encore mieux connaître la Chine que le panégyrique si intéressant pourtant du Chinois Tchang-Ki-Tong.

Quant au troisième livre sur la Chine, c'est le baron de Contenson, diplomate français qui l'a écrit, à la française, avec verve, esprit et quelque légéreté. Entendons-nous cependant, légèreté ne veut pas dire ici renseignements pris à la légère; mais le baron paraît s'être contenté de s'amuser, de noter au passage tout ce que la vie Chinoise a de bizarre et d'intéressant, mais d'une façon extérieure. La partie pittoresque est plaisante, et la vivacité des impressions du diplomate touriste n'exclut pas la véracité, mais il y manque ce que nous attendons d'un volume, l'observation profonde et exacte, la révélation de l'inconnu d'un pays. Les couvents bouddhistes où l'on va en villégiature, l'intérieur des maisons chinoises, dîners, réceptions, les cérémonies religieuses, sont minutieusement décrits et ornés d'une séduisante couleur, et nous nous orienterions presque dans ce grand village qui s'appelle Pékin : mais du Chinois, de ses mœurs, de son âme, de sa pensée, rien. Il n'empêche que le livre du baron, plus français que les autres, aura peut-être un succès plus vif. Le style en est si facile, l'esprit si aimable, les descriptions si variées. En voulez-vous une pour juger :

« Le premier aspect de Pékin est imposant. La ville est formée par la réunion de deux quadrilatères juxtaposés et tous deux entourés de hautes murailles. Le plus grand renferme le palais et la population tartare des bannières; l'autre, la ville chinoise et commerçante... L'impression change complètement quand on parcourt la ville; cette capitale apparaît comme un immense village. On l'a

dit il y a longtemps, la maison chinoise, dont la partie importante est le toit, n'est qu'une tente perfectionnée. Les briques crues avec lesquelles elles sont bâties ont une teinte grise et boueuse... Néanmoins tout cet ensemble a grand air ; le peu d'élévation des maisons permet d'apercevoir de tous les points quelques monuments plus hauts que les autres ou une tour du palais, dans le lointain. Cela rend présente à l'esprit l'étendue de la ville et fait concevoir une impression de grandeur. »

La Cochinchine, c'est encore la Chine ; il n'est donc pas besoin de transition pour parler du récit nouveau de M. Raoul Postel *Sur les bords du Mé-kong*, publié comme ceux du même auteur dont nous avons précédemment rendu compte, *le Sahara*, *la Cochinchine française*, *Par terre et sur mer*, par la Librairie générale de vulgarisation (Degorce-Cadot). Cet opuscule sera précieux à qui veut connaître exactement la vie que l'on mène dans notre colonie Cochinchinoise. Le récit est attrayant, coloré ; il est excellemment fait pour graver dans l'esprit des jeunes gens le souvenir des faits qui y sont présentés avec un libre enjouement. Cette façon de mettre en action les choses en donnant une personnalité aussi bien à celui qui raconte qu'à celui à qui l'on raconte, nous paraît de beaucoup la meilleure ; car l'homme a beau faire et les mathématiciens ont beau prêcher, nous nous intéressons bien plus, grands et petits, à ce qui se présente à nous sous une forme vivante et mouvementée qu'au fait dépourvu de toute grâce et offert sans le secours et les grâces de l'imagination.

## II

L'Amérique du Sud est moins connue que l'Amérique du Nord. Ce tas de républiques fondées à l'imitation de la grande république du Nord a le grand défaut de changer si souvent de gouvernement et de se déchirer à si belles dents, qu'on préfère garder ses sympathies pour des contrées moins volcaniques et plus raisonnables.

Elles sont pourtant intéressantes ces républiques ; il y a là des éléments confus qui s'agitent et qui finiront peut-être par vaincre les conditions climatériques qui poussent, d'une part, au *far niente*, qui s'accommode de tous les despotismes, et d'autre part à des éruptions politiques aussi désastreuses que peuvent l'être les

éruptions volcaniques ou les tremblements de terre qui y sévissent aussi avec trop de libéralité.

Nous connaissons peut-être un peu plus le Vénézuela que la Colombie, la République Argentine et même ce pauvre Pérou si vaincu qu'il en devient sympathique, grâce au voyage récent que fit en Europe le général président Gusman Blanco. Ce président, par un despotisme intelligent, a essayé de tirer son pays du croupissement paresseux et de l'anarchie où il se plaisait avant lui. C'est une intéressante et sympathique figure que les pamphlétaires de son pays doivent noircir à plaisir, ce qui n'est pas une petite gloire pour un chef d'État, car les pamphlétaires s'attaquent de préférence à ceux qui font quelque chose ; les autres sont la proie des caricaturistes des pamphlétaires du crayon, plus inoffensifs que les autres.

Le livre de M^me^ Jenny de Tallenay est gracieusement écrit par une femme, qui a, comme toutes les femmes, le don de donner la vie aux récits entrepris et qui connaît bien le pays dont elle cherche à nous faire connaître les caractères généraux. La partie pittoresque est surtout bien traitée.

Caracas, la capitale du Vénézuela est située à peu de distance de la mer, dont elle est séparée par une chaîne de montagnes qui court parallèlement à l'Océan. C'est du haut de cette chaîne, de cette Cordillière en miniature que l'auteur cherche à nous faire voir le pays entier.

« Nous vîmes se dérouler devant nous une vaste étendue de pays aux grandes et belles lignes, bornée d'un côté par la mer des Antilles d'un bleu admirable, se fondant à l'extrême horizon avec le ciel.

« A l'est, plusieurs chaînes de montagnes, estompées de fortes ombres, s'allongeaient parallèlement au littoral, s'étageant les unes au-dessus des autres en gradins superposés. Leurs sommets couronnés de forêts étaient vivement éclairés, tandis que leurs bases disparaissaient derrière de légers nuages, dont les vapeurs tantôt violettes, tantôt doucement azurées montaient lentement et prenaient en s'élevant une teinte d'ambre et d'or, d'une beauté vraiment idéale. A l'ouest, la route de Caracas serpentait, au loin comme un mince filet blanc, tantôt longeant un précipice, tantôt s'effaçant dans une gorge profonde, toujours bordée de toutes parts d'une exubérante végétation. »

Voulez-vous maintenant quitter le haut de la montagne et des-

cendre dans la ville, regarder sur la *plaza* Bolivar le beau monde se promenant au son de la musique. Le tableau n'est pas rendu avec moins de sincérité et de charme :

« Le soirée était magnifique, des milliers d'étoiles scintillaient au ciel, et un vent doux et tiède nous apportait au passage le parfum des fleurs. La *plaza* Bolivar, remplie de monde, présentait un mélange de races, de types et de costumes des plus bizarres.

« Les *sénoritas* portant des toilettes voyantes et le visage encadré dans une jolie mantille gracieusement relevée sur la nuque marchaient par bandes de trois ou quatre, se donnant le bras et jasant entre elles. Presque toutes étaient de taille moyenne et avaient les traits délicats et réguliers, animés de beaux yeux noirs pleins de vivacité et de douceur.

Mais, car il y a un mais à tout, il paraît que ces sénoritas charmantes se maquillent jusqu'à l'enlaidissement. Ce que voyant les négresses, sans songer que leur vrai maquillage consisterait logiquement à passer de l'acajou à l'ébène et de l'ébène à un autre noir qui serait plus noir que l'ébène, se couvrent aussi de poudre de riz, ce qui doit faire le plus singulier effet. Elles sont du reste très pittoresques ces chères négresses avec leurs foulards voyants et le gros cigare qu'elles fument sans cesse. N'était le parfum naturel qu'elles exhalent et celui moins naturel mais non moins désastreux qui s'échappe de leur chevelure trempée d'huile de ricin, elles seraient de tout point ravissantes.

Le livre de M^me^ de Tallenay ne contient pas que des descriptions, il s'occupe encore d'étudier le pays au point de vue politique et commercial. On assiste même à la dernière insurrection Vénézuélienne et aux exploits guerriers de la garnison de Caracas qui, comme une bonne garnison communarde qu'elle est, perd plus de poudre qu'elle ne montre de courage. Après quoi, vainqueurs et vaincus se réunissent pour élever des arcs de triomphe aux vainqueurs. O beauté des républiques! Charme de la démocratie, où l'on ne sait jamais la veille si l'on ne sera pas assailli de coups de feu le lendemain. Le chapitre consacré aux littérateurs et surtout aux poètes Vénézuéliens, une visite aux mines d'Aroa, de Valencia, comptent encore parmi les meilleurs pages d'une étude qui sera lue avec fruit et plaisir par tous ceux qui aiment les livres simples et intéressants.

## III

D'Amérique nous allons retourner en Afrique, en étudiant le récit du comte Stanislas Russel qui, chargé en 1859 et en 1860 par le gouvernement impérial d'une mission en Abyssinie, écrivit le mémorandum qu'on imprime aujourd'hui. Ce mémorandum, vif, passionné, très français, relate exactement la mission que le comte Russel fut chargé d'accomplir à cette époque et que les événements ne permirent pas qu'il menât à bonne fin.

Malgré un nom à physionomie anglaise, le comte Russel est un Français appartenant à une famille catholique anglaise qui s'établit en France alors que la dynastie des Stuarts définitivement chassée vint chercher asile près de Louis XIV. Depuis, les Russel se sont distingués dans la marine; c'est en qualité de capitaine de frégate que le comte Stanislas reçut la mission qui nous vaut l'intéressant ouvrage dont nous rendons compte.

L'Abyssinie, l'ancienne Ethiopie, est le seul pays de l'Afrique où la foi chrétienne ait persisté. Certes, la croyance n'est pas pure, et s'offre mélangée de telles superstitions que les missionnaires catholiques trouvent encore des dangers quand ils viennent porter la bonne parole. Mais les Abyssins ont une foi très vive dans la Vierge et les saints; ils sont donc naturellement mal disposés pour les Anglais protestants qui nient le culte de la Vierge et la Communion des saints. C'est, en partant de ce principe, que nous sommes les protecteurs nés de ce petit peuple que le commandant Russel est parti pour l'Abyssinie. Il y était, du reste, appelé par un des négus d'alors, le roi Negoussiè, qui, pressé par les armes du négus Théodoros qui finit par le vaincre, ne put recevoir la mission. Le commandant Russel, par suite des troubles issus de cette guerre civile, se trouva, en quelque sorte, prisonnier à Halaye avec Mgr de Jacobis, et c'est, grâce à son intrépidité, à son sang-froid, qu'il parvint à ne pas être massacré, lui et les chrétiens de Halaye. Mais force lui fut de revenir sur ses pas et de se contenter d'explorer le littoral et de relever la carte des côtes et des fonds de la mer. Il put constater alors combien le droit d'occuper Zulla et la petite île de Disseh qui nous avait été concédé par le roi Negoussiè, était utile pour contre-balancer la prise de possession d'Aden et de Périm faite par les Anglais. Mais, de retour en France, en dépit de son énergie,

le commandant Russel n'obtint pas ce qu'il voulait. Pressé de trop de projets, le gouvernement impérial oublia celui-ci.

Il est temps de s'en souvenir, et même est-il temps! L'Angleterre est établie en Egypte. Sans la révolte du mahdi du Soudan, elle serait déjà à Zullah et à Disseh, et alors qu'est-ce que serait pour nous la chétive possession d'Obock où on a fini par s'installer vingt ans trop tard! La voilà forcée d'envoyer en Abyssinie présents et députations pour tâcher d'intéresser à la situation difficile que lui font les succès du mahdi. Nous possédons les titres nécessaires pour revendiquer Zulla et Disseh, pourquoi ne le ferions-nous pas? Notre psssession nouvelle du Tonkin exige que nous ne nous désintéressions plus de cette question de la route des Indes, dont la possession du canal de Suez et de la mer Rouge est la clef.

Revenons au journal du comte Russel. Nous voudrions en citer vingt fragments pour faire toucher du doigt le patriotisme, la prudence, la claire vue de l'avenir du commandant, mort, hélas! en 1862 à bord de son navire, dans les eaux du golfe du Mexique; mais l'espace nous manque. Découpons seulement ce portrait de Mgr Jacobis, l'évêque d'Halaye, à titre de renseignement sur l'état des missions en Abyssinie, en 1860.

« Mgr de Jacobis, de l'ordre des Lazaristes, fut nommé chef de mission en 1840. Mgr de Jacobis trouve qu'il n'a rien fait encore sans doute parce qu'il n'est pas mort pour la foi, mais il nous est donné d'en juger autrement. Nous venons de voir, non seulement tout un village, mais presque toute une province, se soulever pour la défense de ces mêmes hommes (les missionnaires) reçus, il y a vingt ans, le couteau sur la gorge. Il y a quinze mille catholiques en Abyssinie; des prêtres éthiopiens, instruits et ordonnés par Mgr de Jacobis depuis cinq ans, desservent en paix des églises éparses çà et là. Quatre d'entre eux ont subi, pendant toute une année, les tortures infligées par l'Aboussa Salama qui n'a pu triompher de ces nouveaux confesseurs de la foi et n'a pas osé les mettre à mort. Nous avons sur leur corps cicatrisé les traces des supplices qu'ils ont endurés dans les prisons de Théodoros. »

Théodoros, le nom de ce négus est connu. C'est lui qui, appuyé d'abord par l'Angleterre, rendit inutile l'ambassade du comte Russel. Vainqueur de Negoussiè, seul maître de l'antique Ethiopie, il voulut se passer de l'Angleterre, et l'Angleterre fut obligée de le combattre et de le mettre à mort.

Le livre de M. Russel, qui est précédé d'une claire et élégante préface de M. Francis Charmes, sera lu avec passion. C'est un livre français et chrétien, chose aujourd'hui plus rare qu'on ne le voudrait. Et l'on déplorera, comme l'a fait l'auteur de la préface, la mort d'un officier aussi passionné pour la gloire de la France, d'un homme de guerre et d'un diplomate dont la France pouvait attendre encore tant de choses, et dont l'ambition de rendre service à son pays, s'exprimait par des paroles fières et modestes que nous ne pouvons résister au plaisir, à la fierté, de citer :

« A mesure que j'approche du terrain de mon exploration, je vois plus clairement la grandeur du but vers lequel je vais faire un premier pas. Ce ne sera pas moi qui l'atteindrai ; la vie des hommes est trop courte pour rien finir jamais, surtout le bien ; *mais si je pose un jalon seulement sur cette route qu'il m'est donné d'ouvrir, ce jalon gardera mon nom de l'oubli, car le monde entier passera un jour sur cette route.* »

## IV

Il faut consacrer une mention spéciale au livre de M. le comte Alexandre Vannini. Ce voyage de *l'Atlantique au Mississipi* est rempli de renseignements utiles et d'aperçus dont la forme sobre cache seule la profondeur. C'est bien le voyage d'un diplomate, tourné, quoi qu'il fasse, à tirer sans cesse des mœurs et des habitudes des indigènes du pays qu'il traverse, des pronostics sur les transformations politiques à venir. Pensez-vous que la forme démocratique est la meilleure forme de gouvernement et le suffrage universel un progrès? Telle est la traduction de la citation posée en exergue par le voyageur politique ; et si, par prudence, le comte n'a pas résolu affirmativement la question, il donne du moins, à plusieurs reprises, d'une façon détournée, des marques de son opinion sur le suffrage universel, mode *grossier*, *barbare et primitif*, auquel il préfère le suffrage à plusieurs degrés ou restreint. Voici un spécimen de cette façon diplomatique tiré du chapitre intitulé : *Des Préjugés.*

Le comte cause avec un nègre, à figure intelligente, qui le sert. Après avoir parlé de l'esclavage dont il célèbre l'abolition, bien qu'il n'ait jamais été, lui, maltraité par ses maîtres, le nègre ajoute :

« — Quant à mes droits politiques, je n'en ferai jamais usage.

« — Pourquoi?

« — Parce que je n'ai pas reçu une éducation suffisante pour les exercer et ne suis point en état de juger les affaires publiques.

« — Vous êtes de l'avis de bien des gens éclairés de votre pays, reprend le comte, qui rangent l'application du suffrage universel parmi les erreurs de notre siècle et pensent que l'avenir corrigera cette mode. Cependant c'est pour le conquérir que vous avez versé votre sang.

« — Le suffrage universel, repart le nègre avec un sourire ironique, n'est qu'un préjugé. C'est le plat sur lequel on a cru indispensable de nous servir la liberté. »

Mais si tourné qu'il soit à voir les choses au point de vue de l'avenir démocratique de l'Union, le diplomate ne néglige pas de faire de piquantes remarques sur les mœurs et les individus.

La cité du fer, Pittsburg, le pays de l'huile (Oil-City), Chicago, cette ville brûlée il y a dix ans, entièrement rebâtie aujourd'hui et pourvue d'un nombre d'habitants double de celui qu'elle comptait avant cette catastrophe, Chicago qui a dû sa fortune à son marché de grains, de blé surtout, amenés par des trains presque dans des docks et versés directement du wagon dans d'immenses souterrains d'où on les extrait ensuite au moyen d'une pompe aspirante qui communique avec les vaisseaux mêmes qui feront le transport en Europe; tous ces centres commerciaux sont peints d'un trait vif, leur prospérité sagement analysée, leur chance d'avenir supputée; et le pittoresque n'y perd pas. C'est une erreur de croire que pour décrire il faut entasser les détails, un trait qui saisit le caractère principal des pays et des personnes vus, frappe cent fois plus le lecteur qu'une description minutieuse où ce trait principal est noyé, ou même parfois, manque complètement.

Le chapitre sur *les Préjugés*, celui intitulé : la *Femme aux États-Unis*, prouvent que le comte Zannini n'est pas qu'un politique ingénieux, que c'est encore un fin observateur des mœurs, et qu'il trouve aussi bien le trait de caractère des gens que la raison vraie des choses. L'Amérique du Nord est un pays à transformation si rapide qu'on ne peut garantir dix ans la vérité complète des renseignements qui nous sont apportés aujourd'hui; mais on peut garantir la sagesse et la profondeur des vues. Nous croyons pour notre part que personne ne peut se placer devant le capitole de Washington, capitole tout battant neuf, sans rêver aux destinées

de ce pays démocratique en apparence et qui tournera probablement à l'aristocratique à quelque Rome d'outre-Océan. Commerciale, pacifique, toute tournée à ce gain ne deviendra-t-elle pas nonchalante au commerce, cherchant son gain dans les armes. Le passé des peuples semble répondre pour l'avenir. Quel nouveau César nous réservent les États-Unis? Quand viendra-t-il frapper le vieux monde épouvanté et ébloui?... Mais nous voilà loin de la géographie et des voyages, n'oublions pas que la politique autre que coloniale nous est interdite par le cadre même de notre critique.

Il nous reste pour terminer l'examen des livres de voyages à indiquer à nos lecteurs un nouveau volume de la collection Dreyfous : *Promenades d'une Française dans la régence de Tunis*. Ce sont des récits datant d'avant l'annexion et où il est question de kroumirs, de diffas, de fantasias, d'excursions où le seigneur lion rugit, où l'on pénètre sous la tente pour manger à même le même plat et le poulet au kari et déchirer des ongles le filet de mouton rôti. Ces récits sont écrits avec intrépidité par l'amazone qui s'appelle Pierre Cœur, en littérature et en réalité M^me^ de Voisins. Ils ne manquent ni d'entrain ni de pittoresque et forment une très agréable lecture. En voici un exemple tiré du récit d'une fantasia kroumir.

« Les femmes arabes occupent les deux côtés de la plaine du haut de laquelle s'élancent à fond de train, en exécutant des tours de voltige équestre, une douzaine de cavaliers de front. Arrivés au bas du monticule d'où nous les regardons, ils déchargent avec ensemble leurs armes à nos pieds et si près de nous que je redoute d'avoir le visage brûlé par la poudre...

« Aux premiers cavaliers d'autres ont succédé sans intervalle, les détonations ne discontinuent point. Les cris enthousiastes des femmes se mêlent à ceux des jouteurs. Les larges étriers de métal heurtés par les longs éperons rendent des cliquetis aigus, c'est un tapage infernal. Les hommes, les uns debout sur leurs selles constellées de broderies d'or, les autres couchés en avant, en arrière, renversés sur les flancs des chevaux, ont une expression d'énergie exaltée, sauvage, extraordinaire.

« Le calme de cette belle vallée au pied de ces hautes montagnes du Djebel Adda si imposantes dans leur majesté tranquille, la lumière intense du jour sur les herbes de la prairie, qui semblent lassées et s'inclinent comme pour le repos, produisent un contraste

curieux avec cette agitation humaine diabolique; c'est étrange, fantastique. On croirait assister à un walpurgis diurne.

## V

Etes-vous gourmet et tenez-vous à savoir comment les gens de lettres, les artistes et certaines gens du monde se réunissent pour dîner à Paris souvent très mal et toujours très cher par tête? ouvrez le volume que M. Auguste Lepage a cru devoir consacrer à ces agapes aux noms singuliers. Dîner des *Spartiates*, de la *Marmite*, des *Vilains Bonshommes*, du *Bon Bock*, de la *Soupe aux choux*, du *Bœuf nature*, de la *Macédoine*, les titres sont bizarres si les réunions sont agréables et utiles. La vraie camaraderie est celle où l'on dîne. Cette répétition de menus et de listes d'invités serait vraiment monotone si M. Lepage ne l'égayait à l'occasion d'une anecdote ou d'une critique. Bref, on est tout surpris de trouver, à la fin, ce volume gastronomique assez intéressant pour qu'on se décide à lui faire bonne place dans sa bibliothèque. Il sera précieux plus tard par les renseignements qu'il donne sur les gens de la seconde moitié de ce siècle.

## VI

Nous avouons avoir pris le plus vif plaisir à la lecture des notes et réflexions détachées par M. Claude Charaux, professeur à la faculté de Grenoble, d'un ouvrage intitulé : *De la Pensée*. Comment ne pas s'intéresser à une œuvre élevée où on lit dès la première page ces alinéas qui sont la protestation la plus simple et la plus digne contre le matérialisme moderne.

« Plus une pensée se rapporte à l'homme et à Dieu, plus elle est vraiment pensée. »

« Se flatter d'être un penseur et ne point croire en Dieu, c'est se glorifier d'un titre de noblesse et le désavouer au même instant. »

« Il n'est pas une seule des voies où s'engage notre pensée qui n'aboutisse à l'Infini. Si bien peu s'en doutent, c'est que bien peu vont jusqu'aux termes de leur pensée. »

Comment trouvez-vous encore cette réflexion :

« Savoir descendre en soi, c'est la moitié de la philosophie; y demeurer enfermé, c'est l'excès; en sortir et y rentrer à propos, c'est le privilège des sages. »

Cette réflexion sur l'art et les artistes devrait être méditée par tous ceux qui se piquent d'enfermer un reflet du beau dans leurs ouvrages :

« Une œuvre d'art est vraiment belle quand, aux qualités ordinaires dont connaissent les règles, elle joint l'expression d'une qualité morale : douceur, bonté, fermeté, pureté, générosité, noblesse ; d'une idée première de la raison : unité, simplicité, grandeur, force, infini. L'expression la plus parfaite peut-être, celle qui donne à l'art grec son propre caractère, c'est la paix dans la force, une pensée calme et profonde jointe à une puissance infinie. N'est-ce pas aussi le plus noble attribut de la divinité? »

Finissons par cette citation qui prouvera que M. Charaux ne se contente pas d'être un penseur, mais qu'il est un penseur chrétien.

« Beauté de l'Evangile, beauté familière et sans apprêt, à peine beauté pour les esprits étroits, épris de la forme et des apparences sensibles ; beauté d'ordre supérieur pour ceux dont l'âme libre de préjugés sonne largement à ce doux et sublime langage. Beauté tellement beauté qu'elle engendre à l'infini les belles actions, les beaux sentiments, les belles pensées, et qu'après avoir donné naissance depuis deux mille ans aux plus beaux chefs-d'œuvre de la poésie, de la musique, de l'architecture, de l'éloquence, de la peinture, elle n'a rien perdu de sa puissance créatrice. »

## VII

*Muse et Musette* de M. Désiré Le Maître s'intitulerait mieux Musette tout court. C'est en réalité de l'imitation de Béranger, des chansonnettes où le vers est lâche, la rime insuffisante et l'idée plus vieille encore qu'elle n'est grivoise. L'excuse de M. Désiré Le Maître c'est qu'il a l'air modeste ; mais ces chansons trop épicuriennes, chansons de table... de guinguette, n'ont vraiment pas le mérite de forme et de rythme qui permettrait d'excuser dans une certaine mesure leur liberté. Il y a cependant dans certaines pièces quelque naïveté et une légèreté où l'on entrevoit quelque chose du poète.

Ce n'est pas par la légèreté que brillent les deux volumes in-octavo que nous tenons sous la main en ce moment et qui renferment une traduction en vers d'Homère. Oh ! l'œuvre laborieuse, considérable, méritante ! M. J.-B.-F. Froment s'y est délassé sans doute de guérir les malades. Le docteur connaît le grec, il connaît

aussi le français; mais il a trop voulu, ce semble, rendre le texte même du divin aveugle, et il n'a pas donné le grec et il a torturé le français.

Rendre mot pour mot est bien, mais il faut donner la vie avant tout à la traduction. Comment supporter, par exemple, ce français singulier. C'est Thétis quittant Achille, indigné du rapt de Briséis par Agamemnon.

> Elle dit, part, le laisse ayant l'âme en torture
> Et fureur pour la femme à la belle ceinture
> Que malgré lui, par force, on lui vient enlever

Et ceci :

> Or Pâris aussi part, sous ses hauts toits ne reste.
> Couvert d'airain brillant et sûr de son pied preste.

N'importe, les vers du médecin ne sont pas brillants mais il a travaillé sur Homère. Cela vaut mieux encore que lire les romans du *Petit Journal* ou les débats parlementaires. Traduisez, médecins ou magistrats, il en restera toujours quelque chose si votre traduction ne reste pas.

## VIII

La Conférence sur le *Mouvement littéraire en France en* 1882 *et* 1883 que M. J. Lermina a fait imprimer, n'est qu'une conférence c'est-à dire une de ces causeries, où, placé en face du public, on cherche surtout à flatter ses préjugés, afin d'être applaudi. Résumer le mouvement littéraire en une heure et sans froisser les idées courantes est impossible, M. Lermina n'a rien froissé, il n'a donc rien résumé du tout. Pardon il a déclaré qu'il y a eu sous l'empire un vaste silence littéraire. C'est plus facile à faire applaudir qu'à prouver. Il ne nous paraît pas que Victor Hugo, Augier, les Dumas, Mérimée, Flaubert, les Goncourt, même, et Zola se soient privés d'écrire pendant cette période. Le romantisme y a expiré, le naturalisme y est né, et puisque M. Lermina va de la chèvre naturalisme au chou romantique, la bouche pleine de beaux compliments fleuris, cherchant à les réconcilier dans un fraternel baiser, il devrait au moins s'abstenir de ces ponts neufs républicains que personne ne supporte plus. En somme, ce résumé du

mouvement littéraire ne méritait pas beaucoup l'impression. Ce qui vaut la peine d'être entendu ne vaut pas toujours celle d'être lu.

## IX

Bien que la poésie ne jette pas un bien vif éclat en ce moment en France, les poètes ou du moins ceux qui se croient tels, parce qu'ils ont la rime millionnaire, ne chôment pas le dieu des vers. Des recueils dont la durée n'est pas toujours éphémère paraissent chaque jour. Comme les livres de poésie rentrent dans les attributions de notre critique, nous devons à nos lecteurs de ne pas leur laisser ignorer l'existence de ces recueils.

En voici un tout nouveau : *le Monde Poétique*, revue de poésie universelle. Le premier numéro, daté du 10 juin, est d'un aspect des plus engageants. Impression en noir et rouge, culs-de-lampe, etc., papier teinté, tout y est à souhait pour les yeux. L'esprit y trouve-t-il pareil régal? *That is the question*. Certainement les poètes dont on parle et ceux qui y parlent sont le dessus du panier de la poésie française en vue; ils riment avec richesse; les mots dont ils se servent sont choisis, sonores, éclatants, mais ils laissent l'impression métallique et fulgurante des bijoux de mauvais goût écrasés de pierreries, auxquels on finit par préférer la plus mince ciselure de métal d'un éclat discret. C'est de la marqueterie, de la verroterie, de la reconstitution archaïque, tout, excepté de la poésie. Est-il vraiment un poète ce ciseleur de vers archaïques, ce batteur de cistre barbare ou de gong Chinois qui signe Leconte de l'Isle. Pré-Babéliste en forgeant ses vers comme on est pré-Raphaëliste en peinture, il ne laisse à ses lecteurs que la fatigue de l'immense effort qu'il a fait pour construire quelque chose d'inachevé qu'il a voulu et qui n'a pu élever jusqu'aux cieux. Le néant, voilà, du reste, où aspire ce poète, voilà ce qu'il chante! Ces vers adressés aux mânes d'un poète ne sont-ils pas plus que la négation de toute poésie, la négation de la pensée même :

> Rentre et disperse-toi dans l'immense matière,
>
> . . . . . .
>
> Moi, je l'envie au fond du tombeau calme et noir,
> D'être affranchi de vivre et de ne plus savoir
> La honte de penser et l'horreur d'être un homme.

Comme il serait facile de s'emparer de ces vers pour vous

demander de vous taire, ô versificateur, que le matérialisme affole, vous dont l'orgueil de penser est la nourriture spirituelle et qui vous targuez certainement d'être un homme supérieur aux autres. Car en vous taisant, vous échapperiez tout à fait à cette honte et à cette horreur.

Le reste du recueil est consacré à des traductions de poètes étrangers, le danois Björnstjerne Björnson, des Allemands. Les traductions ne sont pas assez importantes pour qu'on puisse juger ces poètes; mais au moins ce qu'on nous donne d'eux n'a pas le goût de mort, l'odeur de néant des poésies françaises actuelles ou la prétention des *Redondillas* de José Maria de Heredia, un poète qui a fait de beaux sonnets pourtant.

*Le Parnasse contemporain* est une publication qui compte ses huit années d'existence, grâce à un ingénieux système de concours qui offre au lauréat non seulement la joie pure d'être imprimé, mais encore celle non moins pure d'être photographié en première page, avec noms, prénoms et qualifications honorifiques. On comprend que l'abonnement ait gagné à cette méthode qui table sur la vanite poétique, la plus résistante des vanités et la plus florissante. Maintenant que valent les vers du *Parnasse contemporain?* Ils valent ce que valent les vers de jeunes gens ou de gens restés jeunes qui croient que la poésie réside dans le choix des rimes et des mots, quand elle naît seulement de l'élévation de la pensée. C'est léger, si léger que cela en devient enfantin. Papillons, petites mendiantes, sonnets raffinés, puérilités à l'imitation de l'art d'être grand-père; tout n'est pas mauvais, mais rien de franc, rien de grand. Bien récité, cela vaut certes vingt fois les monologues en prose et cent fois les chansons de café-concert, mais la moindre pensée jaillie du cerveau, le moindre cri du cœur ferait bien mieux notre affaire. Peut-être sommes-nous ici trop sévères, mais, en vérité, où pourrait-on l'être si l'on ne l'était quand il s'agit de poésie.

Il nous reste à annoncer dans le même ordre d'ouvrages une publication dont nous recevons seulement le programme, *la Revue des Livres et des Estampes, critique mensuelle de tout ce qui s'imprime en France.* Le sous-titre de ce futur recueil est peut-être un peu avantageux, et nous soupçonnons qu'il faudra que la direction en rabatte un peu. Cependant M. Josephin Peladan qui va diriger ce nouveau petit journal est poète et méridional, il est donc de ceux de qui on peut attendre des prodiges. Nous souhaitons

qu'il les accomplisse, un recueil littéraire nouveau étant toujours le bienvenu par ce temps de politicaillerie, de fausse science et de microbisme aigu.

Pour finir, indiquons à ceux de nos lecteurs qui ont des enfants en âge de désirer connaître l'électricité et ses applications, un beau volume publié à la librairie Oudin, par Mme J. Lebreton, *Histoire de l'Electricité et de ses applications*, volume qui nous paraît conçu dans le meilleur esprit, car l'auteur conclut par le nom de Dieu, en qui réside la seule et vraie science, l'homme n'arrivant que péniblement à connaître quelques lueurs de vérité. Avoir trouvé les applications de l'électricité, c'est bien, utile, mais connaître la nature de l'électricité, c'est là où Madame la Science casse son jeune nez. Il est vrai qu'elle s'en tire par l'impudence, mais l'impudence n'a qu'un temps et la vérité reprend toujours ses droits. Mme J. Lebreton finit bien en nous rappelant que nous ne sommes que des hommes, plus orgueilleux que capables de posséder la science infinie. Tout est bien qui finit bien.

Nous allions terminer cet article quand il nous est arrivé un volume signé d'un nom qui nous rappelle une des infortunes les plus touchantes de l'art. Ce volume contient une étude sur Nicolas Leblanc, qui a trouvé, à la fin du siècle dernier, la sonde artificielle; elle est écrite ou plutôt dictée par Aug. Anastasi, qui s'intitule *ancien artiste peintre*. Ancien artiste peintre, cela pourra sembler étrange à bien des gens, c'est pourtant de cette façon-là seulement, qu'un aveugle peut parler des études qui firent jadis sa réputation. On se souvient que Mastard, l'auteur de tant de jolis tableaux, si lumineux, fut arrêté en pleine carrière artistique, vers la fin de l'empire, par une cécité complète. Mais l'artiste vit en lui, et il s'essaie maintenant à manier la phrase sans la plume. On lira donc l'étude du petit-fils de Nicolas Leblanc sur son aïeul avec un double intérêt, intérêt pour l'homme de science, et intérêt pour l'ex-peintre, cherchant à occuper en artiste les tristes loisirs que lui fait son malheur.

Charles Legrand.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Sans savoir ce qu'elles allaient faire, sans avoir arrêté aucun projet, sans plus connaître l'étendue de leurs droits que la limite de leurs attributions, les deux Chambres se sont réunies en Congrès. Qu'est-ce que le Congrès? La Constitution qui le prévoit et qui l'appelle Assemblée nationale, ne l'a point exactement défini. Une Assemblée nationale est une assemblée souveraine élue par la nation avec pleins pouvoirs. La réunion des deux Chambres formée par un vote séparé de chacune d'elles, est-elle une Assemblée nationale? La Constitution lui donne ce nom, mais lui a-t-elle conféré le pouvoir absolu que le nom comporte? S'il en était ainsi, le Congrès serait véritablement souverain et rien n'aurait pu d'avance ni régler le programme de ses travaux, ni déterminer sa compétence. La marche suivie pour la réunion du Congrès, l'accord préalable cherché entre les deux Chambres, l'intervention du gouvernement dans l'affaire, tout montre que le Congrès n'a point été considéré comme une Assemblée nationale. En réalité, le gouvernement et sa majorité ont fait du Congrès ce qu'ils voulaient. Ils lui ont donné son mandat et tracé sa voie. Ce n'est rien de plus qu'une juxtaposition des Chambres, réunies dans le même local pour une œuvre incertaine, informe, illusoire, que le cabinet compte mener au plus vite, à bonne fin, pour se débarrasser de la question de la révision.

Tout cela est-il conforme à la théorie constitutionnelle? On peut discuter sur le caractère que la Constitution a entendu donner à cette Assemblée nationale d'un genre particulier, émanant non du suffrage universel, mais du vote des deux Chambres. La minorité de droite et de gauche n'a point accepté les vues du gouvernement. La première séance du Congrès a donné le spectacle de la plus épouvantable confusion. Les vociférations et les actes de violence ont suppléé aux incertitudes de la question constitutionnelle. Une partie de la gauche a revendiqué furieusement les droits du

Congrès souverain. Cette question de la compétence du Congrès était la question même de la révision. Si le Congrès est souverain, la révision doit être illimitée. Le gouvernement ne l'a pas entendu ainsi. Son projet accepté par la Chambre des députés s'est trouvé encore notablement restreint par le Sénat. Le désaccord des deux Chambres aurait pu mettre à néant la révision elle-même. M. Ferry a manœuvré pour qu'il n'empêchât pas la tenue du Congrès. Le président du Conseil s'était même fait fort, un instant, d'obtenir de la Chambre des députés qu'elle renonçât à son projet en ce qui concerne les attributions financières du Sénat, et en même temps de lui faire donner des garanties qui auraient décidé le Sénat à remettre au Congrès la réglementation de ses prérogatives budgétaires, sans avoir à craindre de perdre tout ce que le projet particulier de révision de l'autre Chambre lui prend. Quoique assuré de sa majorité M. Ferry n'a pas osé, au dernier moment, lui proposer une transaction où les partisans de la suprématie budgétaire de la Chambre des députés n'auraient vu qu'une abdication. Il a craint sa chute en même temps que l'échec du Congrès.

La Chambre lui a donné mieux encore qu'il ne pouvait espérer. Par lassitude autant que par servilité, elle a fini par accepter simplement le projet de révision que le Sénat avait voté, c'est-àdire sans la restriction des droits financiers de la Chambre haute. Cette concession plus apparente que réelle cause un désaccord latent entre les deux Chambres. D'ailleurs, à une révision aussi limitée, la minorité radicale persiste à opposer le droit absolu du Congrès et à réclamer la plénitude du pouvoir constituant.

Tout est confusion dans le Congrès. Le tumulte et le désordre y ont le principal rôle. L'attitude du gouvernement est faite pour exaspérer l'opposition. Le plan de M. Ferry est d'étouffer la discussion et de faire aboutir promptement le Congrès, dut la révision se borner à la suppression des prières publiques prescrites par la Constitution de 1875.

Malgré le servilisme de la majorité, l'exécution d'un pareil plan ne laisse pas que d'être difficile et pleine de périls. Dès maintenant, M. Jules Ferry peut voir à quel point il a été imprudent, alors qu'il se croyait habile, en soulevant cette question de la révision constitutionnelle pour la résoudre à son gré et la rayer du programme des revendications du radicalisme. Si sa majorité était assez complaisante, lui-même n'était pas assez fort pour se risquer

dans cette entreprise. Peu s'en est fallu que le Congrès ne tournât dès sa première séance en Convention nationale. La réunion d'une assemblée plénière des deux Chambres pour une question comme celle de la révision des lois constitutionnelles était doublement imprudente. Outre l'inconvénient de soulever une question obscure et oiseuse, sans solution possible dans les conditions où elle se posait, il y avait encore danger à permettre aux radicaux de se réunir et de former un groupe assez fort pour aspirer à jouer un rôle prépondérant, surtout quand l'ardeur des turbulents devait être excitée par le caractère insolite du Congrès, par l'effervescence naturelle à une réunion nombreuse, et par les souvenirs des assemblées extraordinaires, toujours portées à se changer en assemblées révolutionnaires. Les tumultes de la première séance, les propositions radicales qui se sont déjà produites, les projets violents mis en avant par l'extrême gauche, les intentions plus violentes encore qui s'annoncent : tout doit faire reconnaître à M. Ferry sa faute.

La confiance qu'il a en une majorité asservie par les faveurs gouvernementales et par les promesses de la candidature officielle lui a permis d'affronter sans trop de crainte les périls d'une situation qu'il a lui-même créée. Quand même l'événement lui donnerait raison, il ne sortira de l'épreuve qu'affaibli et avec la perspective de nouveaux dangers à courir. L'agitation révisionniste, loin de finir par le vote du Congrès, ne fera que s'accroître de l'insuffisance même des résolutions qui y auront été prises. Le mouvement que M. Ferry croyait arrêter, il n'aura réussi qu'à l'activer. Rien n'empêchera plus maintenant les élections prochaines de se faire sur le programme de la révision intégrale. Encore supposons-nous que M. Ferry sortira victorieux du Congrès et qu'il n'aura pas à payer sur-le-champ les conséquences de son aveugle conduite. Qui sait sil le Congrès ne prendra pas une tournure telle que les plus graves incidents pourraient en résulter? Toujours est-il que M. Ferry lui-même a jugé le retour du président de la République nécessaire. A peine installé dans sa maison de Mont-sous-Vaudrey, M. Grévy, qu'on disait prématurément parti pour raison de santé, a dû rentrer précipitamment à Paris. La présence du chef de l'État à l'Élysée n'est pourtant pas de nature à faciliter beaucoup l'œuvre du Congrès, ni surtout à prévenir les résolutions violentes du parti radical. A quoi peut servir ce président impersonnel et cacochyme? M. Ferry

a-t-il cru réellement trouver en lui un appui et un secours, ou n'a-t-il voulu qu'intimider l'opposition, en lui montrant que le gouvernement se préparait, par le retour du chef du pouvoir exécutif, à employer les moyens de coercition que les circonstances rendraient nécessaires.

Pour toute besogne constitutionnelle, le Cabinet a apporté au Congrès le nouveau projet de loi relatif aux élections sénatoriales. C'est peu pour l'avidité révisionniste de la gauche. Le Sénat a montré beaucoup d'abnégation ou de complaisance, en acceptant par esprit de solidarité républicaine et pour mettre le ministère à l'aise, de placer, selon l'expression d'un journal officieux qui l'en félicitait, dans le domaine fragile et mouvant des lois ordinaires ses origines, sa composition, ses pouvoirs, tous les éléments principaux de sa vie. Le Sénat a accepté de sortir à peu près de la Constitution, et par là il se livre à tous les hasards de la vie parlementaire. La loi présentée au Congrès ne se borne pas à le mettre hors du statut constitutionnel, il modifie complètement son mode de composition. Pour les sénateurs éligibles, le corps électoral est élargi de manière à donner la prépondérance aux délégués des conseils municipaux; quant aux sénateurs inamovibles, ils disparaîtront peu à peu pour faire place à une catégorie de membres nommés concurremment par le Sénat et la Chambre des députés. A quoi bon ce changement, à quoi bon cette diminution du Sénat accordée à titre de satisfaction aux radicaux et aux fauteurs de la révision, si le Sénat lui-même ne doit point disparaître, ou s'il n'est pas privé des attributions financières qui le maintiennent sur le pied d'égalité avec la seconde Chambre? C'est trop ou pas assez. Les logiciens du radicalisme ont là une belle matière de discours. Les amendements, en grand nombre, qu'ils ont déjà présentés, indiquaient assez que le projet ministériel de révision ne devait occuper qu'incidemment le Congrès. D'un autre côté, le gouvernement avait raison de compter sur la question préalable pour abréger les débats et même pour supprimer la discussion. La majorité ministérielle fonctionne docilement. Tout ce qui sort du programme convenu est impitoyablement écarté. On verra si, devant les manœuvres du Cabinet qui a trouvé un complice dans le président du Congrès, les radicaux sont d'un tempérament à faire autre chose que des discours et s'ils sont capables d'ajouter les actes aux menaces. C'est là l'inconnue du Congrès. Pour le vote on peut croire qu'il sera tel que le désire le

gouvernement; le reste dépend de l'humeur des chefs de l'opposition.

La réunion des deux Chambres n'a pas eu seulement pour effet de mettre le monde républicain en émoi; le prince Napoléon Jérôme, qui s'agite d'autant plus que son importance diminue, y a vu l'occasion de faire un nouveau manifeste qu'il adresse directement au Congrès. Le personnage s'y prend plus que jamais au sérieux et plus que jamais cherche à se hausser au rang d'héritier des Napoléon. Du reste, abdiquant toute qualité de prétendant et parlant comme simple citoyen, c'est, comme il le déclare, aux démocrates, aux patriotes, aux bonapartistes, aux républicains sincères, à tous les défenseurs de la Révolution qu'il fait appel.

Pour mieux être écouté, le prince fait un tableau, qui n'est que trop exact, de la situation : « Le pays, dit-il, souffre, le malaise s'accroît, les affaires s'arrêtent, le déficit augmente, notre situation étrangère est pleine d'obscurités et de périls, chacun se demande : Où allons-nous? »

« Où allons-nous? » C'est bien la question du moment, celle que chacun, en effet, se pose; mais l'auteur du manifeste peut-il croire sérieusement que chacun répondrait de même : « Nous voudrions aller au prince Jérôme? » Quelle fatuité, quel fol aveuglement ne faudrait-il pas à ce prétendant, répudié par son propre parti, renié par son fils lui-même, pour s'imaginer que le pays aspire après lui! Il affecte de le croire en pressant les membres du Congrès, s'ils ne veulent pas consulter directement le pays, de lui demander du moins d'élire des mandataires spéciaux, chargés de trouver la Constitution qui convient à la démocratie française; il les adjure de décréter la réunion d'une Assemblée constituante. « Elle seule, déclare-t-il, peut accomplir les réformes nécessaires, et lorsque le suffrage universel aura ratifié son œuvre, quel est celui qui osera refuser son concours au gouvernement sorti de la volonté du peuple? »

Le prince Jérôme espère que ce gouvernement ce sera lui. Il demande aux démocrates et aux républicains de faire l'Empire. Voilà un singulier appel adressé aux membres d'un Congrès qui se propose de décréter que la République est la forme nécessaire, irrevisable et perpétuelle du gouvernement! Le manifeste Jérômiste n'arrêtera pas son œuvre; mais il pourra déterminer une majorité sectaire à donner suite aux diverses propositions antimonarchiques inspirées du fanatisme républicain. Le manifeste servira de prétexte. L'acte de ce prétendant deviendra l'occasion d'une loi générale

d'exception contre les membres des familles ayant régné sur la France et peut-être aussi de mesures spéciales de rigueur contre ceux d'être eux qui paraissent le plus à craindre à la République.

La réunion du Congrès pour la révision de la Constitution n'offrait-elle pas aussi à M. le comte de Paris une occasion naturelle de s'affirmer devant le pays? On ne l'a pas encore entendu et on le connaît peu. Devant la prétention de la majorité républicaine d'inscrire dans la Constitution, comme un dogme de droit souverain, la pérennité de la République, et en même temps d'en effacer le dernier vestige des croyances nationales, n'y avait-il pas pour l'héritier de la monarchie et du royaume très chrétien à parler et, en parlant, autre chose à dire que le prince Jérôme? Beaucoup penseront que celui que la mort de M. le comte de Chambord a fait le chef de la Maison royale de France avait un acte à faire en présence du Congrès. Le silence ne peut pas être toujours toute la politique du prince. Si M. le comte de Paris, devenu dépositaire des espérances monarchiques, attend du suffrage universel la reconnaissance de son titre et l'investiture de son droit, au moins faudrait-il qu'il parlât au pays. A la veille des prochaines élections, quand la candidature officielle et la propagande républicaine auront fait leur œuvre, il sera peut-être trop tard pour faire entendre la voix de la monarchie et du roi. Une parole royale, une parole catholique, si elle n'avait pas eu d'écho au Congrès, aurait certainement réveillé au dehors les esprits, ranimé la confiance et rempli le pays d'attente. Ce n'est pas le petit discours de M. Bocher qui en tiendra lieu. Au moins aurait-il fallu que la protestation de l'honorable représentant des princes d'Orléans contre le décret de perpétuité de la république, s'inspirât d'un autre principe que celui du suffrage universel. Que n'a-t-il parlé comme Mgr Freppel qui, lui, a fait éloquemment entendre la double protestation de l'histoire et du droit monarchique!

Le sentiment catholique se montre surtout impatient d'obtenir du prince appelé à régner des garanties qui assurent à la France un gouvernement chrétien. On connaît les croyances et les vertus de l'homme, on voudrait connaître les idées du prince. La piété personnelle du roi sert de peu, si les lois et les institutions ne sont pas animées de l'esprit religieux. La France a besoin d'un gouvernement réparateur et stable qui la fasse sortir des voies révolutionnaires et la remette dans le chemin de ses traditions et de ses destinées. Ce gouvernement sera catholique ou il ne sera pas. C'est

ce qu'expriment les adhésions données de toutes parts à la Déclaration publiée par *l'Univers* et qui, loin d'être l'expression d'une hostilité politique envers le successeur de M. le comte de Chambord, sont au contraire inspirées du désir de le voir monter sur le trône pour le plus grand bien du pays et de la religion. La Déclaration veut un roi catholique, c'est-à-dire vraiment conservateur; elle veut un roi qui soit avec le Pape, pour rétablir les rapports nécessaires entre l'Église et l'État, et par là maintenir les vraies conditions de l'ordre. La Déclaration qui a soulevé tant de contradictions et provoqué même tant de blâmes de la part de certains amis du prince d'Orléans, moins royalistes que libéraux et plus politiques que chrétiens, n'est pas autre chose qu'une formule, peut-être incomplète et défectueuse, mais juste en soi, des principes sur lesquels doit reposer l'édifice d'une Monarchie chrétienne et nationale.

Sous ce rapport, la Belgique est pour nous comme un enseignement perpétuel. A son origine elle a eu le malheur d'être placée sous le régime d'une Monarchie constitutionnelle et parlementaire; si, depuis, elle n'a pas encore connu les révolutions dynastiques et les changements de gouvernement, elle a éprouvé du moins toutes les vicissitudes et toutes les calamités d'un pouvoir instable. Les variations de politique, les jeux parlementaires, les luttes électorales ont eu pour effet de mettre ce pays en état de guerre civile, si bien que le parti catholique n'y peut aujourd'hui régulièrement triompher, sans que sa victoire ne provoque une violente réaction du parti vaincu. Quand les libéraux sont au pouvoir, c'est la persécution pour les catholiques; quand les catholiques y reviennent, c'est l'émeute contre eux. Dans un pays où il n'y a pas de roi, où la Constitution ne consacre pas les vrais principes du gouvernement, où le pouvoir est livré aux compétitions des partis, il ne peut en être autrement. Des troubles ont déjà compromis à Bruxelles l'avantage électoral remporté par les catholiques; la faction libérale n'hésite pas à se mettre en insurrection contre le Parlement; le ministère est à la merci d'une émeute. Les catholiques ont eu le nombre et l'énergie pour triompher aux élections; mais il manquera peut-être au gouvernement issu d'eux la force pour se maintenir. Le ministère est privé de l'appui qu'il trouverait dans un roi qui serait autre chose qu'un personnage de trône, qu'un témoin désintéressé et irresponsable des affaires publiques; il est dénué de la force inhérente à un gouvernement fondé sur le principe d'autorité.

Il lui faut vivre en livrant perpétuellement bataille à l'opposition, en défendant chaque jour son pouvoir contre les entreprises de ses adversaires, en leur disputant la Constitution. Réussira-t-il mieux que le précédent ministère catholique sacrifié par le roi à la faction adverse? Saura-t-il se maintenir contre l'émeute? Le régime constitutionnel, si favorable aux entreprises des révolutionnaires, ne sert même pas à protéger les catholiques dans la paisible et légitime possession du pouvoir. Le succès électoral remporté au prix de tant de sacrifices et de luttes dépend maintenant d'un trouble de rue, d'une agitation révolutionnaire organisée contre le ministère et la majorité catholiques. N'est-ce pas une leçon sérieuse à l'adresse de ces politiques qui ne rêvent rien de mieux pour la France que la Constitution de la Belgique et dont tout le royalisme se borne à vouloir faire de M. le comte de Paris un roi Léopold?

Le ministère belge s'est montré vraiment catholique par son empressement à renouer les rapports entre la cour de Rome et le gouvernement. Désireux de faciliter au nouveau ministère sa tâche et attentif à ménager avec une bienveillance extrême l'amour-propre national, le Saint-Siège est allé lui-même au-devant d'une mesure de réparation, en faisant témoigner officiellement son désir de voir rétablir le plus tôt possible des relations diplomatiques avec un pays que Léon XIII affectionne particulièrement. En Espagne, les déclarations de M. Pidal en faveur du pouvoir temporel de la papauté, ces déclarations qui avaient tant ému le monde révolutionnaire italien, sont restées des paroles. Le ministre avait même eu le tort de parler plutôt en son nom qu'au nom du gouvernement dont il fait partie. L'Espagne officielle, l'Espagne d'Alphonse XII, qui a, comme la Belgique, le désavantage de vivre sous un régime libéral et constitutionnel, n'en est pas encore à revendiquer effectivement les droits du Saint-Siège. M. Mancini a réclamé, et le cabinet Canovas del Castillo s'est empressé de lui donner satisfaction. Une note du ministre des affaires étrangères d'Espagne, triomphalement insérée par la *Gazette officielle* du royaume italien, déclare que le ministère espagnol n'a pas modifié l'attitude observée par les précédents ministères dans les rapports de l'Espagne avec l'Italie, depuis l'érection de Rome en capitale de l'Italie : elle conclut en protestant de nouveau des sentiments de cordiale amitié qui existent entre les deux pays. C'est une triste pièce pour l'honneur espagnol. Toutefois on peut affirmer que le discours de M. Pidal exprime

mieux les vrais sentiments de la nation et même les tendances du gouvernement que le document de son collègue, M. Elduayen. La diplomatie des pays constitutionnels est sujette à ces tristes mensonges. L'*Osservatore romano* a pu réfuter « l'audacieuse assertion » de la feuille officielle du gouvernement italien qui, allant au-delà des termes de la note espagnole, osait prétendre que le droit international actuel, en Espagne comme ailleurs, admettait universellement et consacrait l'état de choses créé à Rome par la révolution italienne. Jusqu'ici les puissances, même catholiques, ont pu pactiser avec le fait accompli, mais aucune ne l'a encore reconnu. L'Italie ne doit pas perdre de vue ce point important qui réserve l'avenir.

Il faut féliciter la Hollande de la sagesse dont elle vient de faire preuve en ne se laissant pas aller aux sollicitations du cosmopolitisme révolutionnaire, qui lui persuadaient de profiter de la mort de l'héritier mâle du trône pour changer la Constitution du royaume et se mettre en République. La Hollande restera Monarchie. Les Etats-Généraux des Pays-Bas ont adopté, à la presque unanimité, le projet de loi qui confie à la reine Emma la régence du royaume, pour le cas où Guillaume III viendrait à mourir avant la majorité de la jeune princesse Wilhelmine. C'était la solution indiquée par la sagesse politique et l'intérêt du pays, et le chef du cabinet a eu à peine besoin d'indiquer qu'elle était motivée par les vertus et les qualités supérieures d'esprit et de cœur de la reine et par sa qualité de mère du successeur au trône. Du reste, les précautions sont prises pour l'avenir. Comme l'origine allemande de la reine régente pourrait amener certaines éventualités incompatibles avec l'indépendance des Pays-Bas, le projet de loi, tout en proclamant que la nation néerlandaise, sa langue, ses mœurs, ses institutions sont devenues chères à la reine, prévoit le cas d'un second mariage contracté par la régente et réserve les droits des Etats-Généraux sur la régence. Une loi ultérieure déterminera le mode de tutelle et la nomination de la princesse Wilhelmine, que la loi hollandaise appelle au trône à défaut d'héritiers mâles. Ainsi est réglée une question qui pouvait devenir pour la Hollande et pour l'Europe une cause de graves embarras.

Il n'en est pas de même de la question égyptienne. La conférence de Londres a échoué. L'objet principal pour lequel elle avait été convoquée, à savoir le règlement des difficultés financières de

l'Égypte, reste en suspens. Les vues intéressées de l'Angleterre ont empêché l'accord de s'établir entre les puissances représentées à la Conférence. Les propositions anglaises visaient l'évaluation de dépenses pour l'administration en Égypte, la nécessité d'un emprunt pour faire face aux besoins immédiats, l'évaluation des recettes et des moyens dont l'Égypte dispose pour couvrir ces dépenses. La difficulté est venue de la prétention de l'Angleterre de réduire, au détriment des porteurs de titres, l'intérêt de la Dette égyptienne. Maintenant que le gouvernement britannique administre à peu près pour son compte le royaume du khédive, il est partisan d'économies qui allégeraient d'autant ses charges. Sur ce point il s'est heurté à la résistance du délégué français. M. Waddington a refusé de consentir à aucune diminution des coupons. En raison du désaccord absolu de la France et de l'Angleterre, et par suite de l'abstention de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche, la conférence a dû s'ajourner indéfiniment. Devant l'opinion anglaise, qui estimait que M. Gladstone n'avait déjà fait que trop de concessions à la France en cherchant un arrangement avec elle, ce dénouement est un succès. Représentant de cette politique égoïste d'intérêts, qui est tout l'idéal anglais, *le Times* disait bien haut qu'il ne fallait pas hésiter à sacrifier les intérêts des porteurs de coupons, c'est-à-dire des créanciers français principalement, aux besoins d'une bonne administration. M. Gladstone a pu presque se féliciter devant les Chambres de l'insuccès de la conférence qui laisse le champ libre à l'Angleterre. Avec la dissolution de la conférence disparaît l'arrangement anglo-français, dont le sort était subordonné au résultat des délibérations des puissances. La conférence, a dit M. Gladstone, a fait aussi s'évanouir l'idée que le gouvernement anglais pût jamais proposer quelque chose qui ressemblât à un contrôle international pareil à l'ancien contrôle à deux qui existait avec la France. Celle-ci reprend sa liberté d'action ; mais qu'en fera-t-elle ? L'Angleterre reste à peu près maîtresse de sa conquête. Les difficultés de la situation en Egypte lui sont, il est vrai, un obstacle avec lequel il lui faut compter. Pour elle, non plus, la question égyptienne n'est pas résolue. Elle aurait voulu, au prix de quelques concessions, que l'Europe, la France, en particulier, l'aidât à sortir des embarras financiers qui sont les plus pressants. En cela, elle n'a point réussi. M. Gladstone a annoncé que le gouvernement allait aviser et prendre les mesures nécessaires. Qu'est-ce à dire ? De son côté, la France a

encore une action à exercer, des droits à faire valoir. Il s'en faut que les affaires d'Egypte soient terminées, surtout avec les complications du Soudan.

En Chine, les difficultés ne font que reculer pour nous. Il reste à obtenir la réparation exigée pour la violation du traité de Tien-Tsin. La Chine a paru l'accorder; mais l'indemnité dérisoire de 3 millions offerte par elle en réponse à une demande fixée au chiffre, d'ailleurs réductible, de 250 millions, annonce de sa part l'intention de se jouer jusqu'au bout de notre bonne foi et de notre crédulité. Elle nous accule à la nécessité de lui faire la guerre. Peut-être compte-t-elle sur les difficultés et les dépenses propres à nous détourner d'une pareille entreprise. Le délai fixé par l'*ultimatum* étant passé, le gouvernement a dû appuyer par la saisie d'un gage ses réclamations. Sur son ordre, l'amiral Courbet s'est emparé de l'île de Formose. Ce sont là des préliminaires d'hostilités. L'expédition du Tonkin menace de se changer en une guerre avec la Chine. La République était-elle bien en état de se livrer à cette politique de conquêtes lointaines? On risque bien de ne pas en voir les résultats attendus.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

28 *juillet.* — La Chambre des députés s'occupe du vinage et des projets sur les boissons. MM. Salis, Lalande, Guichard, Labuze, Michou, Bernard-Lavergne, Jean-David, Rouvier, de Sonnier, font les frais de la séance, les uns parlent pour le projet, et les autres contre. Le gouvernement réserve son opinion jusqu'à ce qu'il ait consulté les Chambres de commerce. Bref la discussion générale est close, et l'on commence la discussion des articles.

A propos d'une pétition des vieillards de l'hospice Brezin, qui se plaignent de la nourriture qui leur est distribuée, MM. Millerand et Michelin, membres du Conseil municipal de Paris, demandent la suppression des emblèmes religieux dans cet hospice qui est cependant une fondation religieuse. La radicaille de ce conseil en profite pour attaquer sans raison les sœurs de Charité. « Les sœurs de la Charité. leur répond M. Cochin, meurent à Toulon, victimes de leur dévouement, la République elle-même est forcée de le reconnaître, puisqu'elle décerne la décoration de la Légion d'honneur à une de ces admirables religieuses. »

Obsèques religieuses du frère Irlide à l'église de Saint-François de Xavier, qui se trouve trop petite pour contenir l'assistance. On y remarque Mgr Richard, coadjuteur du Cardinal Guibert, Mgr Goux; évêque de Versailles, Mgr Freppel, Mgr Le Courtier, Mgr Druon, M. l'abbé Vico, secrétaire de la nonciature, un grand nombre de prêtres du diocèse de Paris, les principaux rédacteurs des journaux conservateurs, les notabilités catholiques de la Chambre et du Sénat. Après l'absoute donnée par Mgr Richard, le corps a été transporté au Père-Lachaise et inhumé dans le caveau des supérieurs généraux de l'ordre. Plus de cinq mille personnes suivent jusqu'à leur dernière demeure les dépouilles mortelles de ce saint et vaillant religieux.

29. — M. Jules Ferry sonde préalablement la réunion plénière des différents groupes républicains de la Chambre sur l'amendement Berlet, c'est-à-dire sur la non-révision de l'article 8, relatif aux attributions financières des deux Chambres. La majorité maintient la nécessité de cette révision, et le Président du conseil s'en revient les mains vides, sinon la tête basse devant le Sénat. C'est là que l'attendent un *nouvel échec* et une *veste de grande dimension*. En effet par assis et levé, à une forte majorité, la Chambre haute, après avoir entendu M. Buffet, décide que le fameux article 8 de la loi du 24 février 1876 ne sera pas compris dans le projet de révision. Après ce vote, et malgré les protestations énergiques de la droite, la suppression des

prières publiques est votée par 142 voix contre 111. La République n'en a pas besoin. Le reste du projet de 1 à 7 est adopté au pas de course. Toutefois, au cours de la discussion, M. Jules Simon porte à M. Jules Ferry un dernier coup, et lui fait voir que son attitude depuis trois jours n'est qu'une véritable comédie.

La Chambre des députés reprend la discussion sur le projet de loi sur les boissons et, après discussion, contradiction des articles, décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Promulgation, au *Journal officiel* de la loi sur le divorce.

30. — Réunion du Conseil des ministres. Il s'occupe des bases sur lesquelles portera la nouvelle loi électorale du Sénat, si le Congrès décide qu'il y a lieu de détacher de la Constitution les articles 1 à 7 de la loi du 24 février 1875.

Les six premiers articles de cette loi ne seront pas modifiés et feront partie de la nouvelle loi.

Les sénateurs inamovibles (art. 4) seront remplacés au fur et à mesure des vacances qui se produiront par des sénateurs qui seront élus pour une durée fixe de neuf ans par les deux Chambres votant séparément.

En ce qui concerne les électeurs des départements, les Conseils municipaux seront appelés à nommer des délégués dans une proportion qui sera déterminée par l'échelle progressive du nombre des conseillers municipaux, arrêtée par la récente loi municipale.

Cette proportion sera calculée sur les bases suivantes : les conseils municipaux qui comptent 12 conseillers municipaux éliront un délégué, ceux qui en comptent 16 en éliront deux; ceux qui en comptent 21 en éliront trois; ceux qui en comptent 23 en éliront quatre et ainsi de suite jusqu'au neuvième échelon, c'est-à-dire que les Conseils municipaux qui comptent 36 conseillers municipaux en éliront 9. Paris aura 20 délégués.

31. — Le nombre des délégués municipaux appelés ainsi à concourir aux élections sénatoriales sera pour toute la France porté de 36,000 à 60,000.

M. Jules Ferry, au début de la séance de la Chambre des députés, dépose un projet de résolution visant, en vue d'une révision, les divers points de la Constitution que le Sénat a désignés pour être soumis au Congrès.

MM. Jolibois et Lockroy prétendent que la proposition du Gouvernement est superflue par suite du vote des deux Chambres et la traitent même de chinoiserie. Une faible majorité décide qu'il y a lieu de délibérer de nouveau, vote l'urgence et, après avoir entendu M. Jules Ferry, renvoie le projet à la commission de révision. La séance finit par l'adoption du projet sur les vices redhibitoires des animaux et par le rejet d'une demande de poursuites contre M. Rozières, député du Lot.

Encore *le Conseil municipal de Paris*. M. Georges Martin et plusieurs radicaux de la même trempe émettent une proposition tendant à la *désaffectation* de l'église Saint-Louis d'Antin.

Inauguration de la statue en plâtre de Diderot, dans un angle de la place Saint-Germain des Prés, en présence de quelques membres du Conseil municipal de Paris. MM. Mathé et Tony-Révillon prononcent des discours que personne n'entend. Ce qu'il y a de plus ridicule dans cette mascarade,

c'est la présence d'un bataillon scolaire convoqué, on ne sait pas trop pourquoi, pour rehausser la cérémonie. Pauvres enfants!

1er *août*. — A la Chambre des députés, M. Dreyfus lit le rapport de la commission de révision concluant, tant bien que mal, à l'adoption du projet voté par le Sénat, et présenté à nouveau par le Gouvernement. Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Floquet, Dreyfus, Pelletan, Cunéo d'Ornano, Andrieux et Laguerre, l'ensemble du projet de révision *décapité* est adopté par 294 voix contre 191.

Le Sénat, après avoir voté beaucoup de projets d'intérêt local, prend en considération : 1° la proposition de loi de M. Bardoux, relative à la suppression des exécutions capitales ; 2° une proposition de M. Bérenger sur l'aggravation progressive des peines en cas de récidive, et sur leur atténuation en cas de premier délit. Il adopte en dernier lieu un projet de loi abaissant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux.

Fixation de la réunion du Congrès, à Versailles, au lundi 4 août, à une heure.

La préfecture de police, en procédant à des perquisitions chez des anarchistes, domiciliés rue Saint-Jacques, a saisi quatre bombes explosibles, le moule qui a servi à les faire et divers liquides inflammables, plusieurs armes, tels que coups de poing américains, un casse-tête et un pistolet chargé. Plusieurs arrestations ont été opérées à la suite de cette saisie.

A la Chambre des députés, M. Clémenceau interpelle le gouvernement sur les moyens à employer pour empêcher la propagation de l'épidémie du choléra. Selon lui, les causes de l'épidémie doivent être attribuées à la mauvaise organisation de certaines villes du Midi, aux logements insalubres, aux égouts non couverts et au manque d'eau. Il faut faire d'urgence des travaux d'assainissement, ce que le gouvernement n'a point encore fait.

M. Hérisson répond que le gouvernement ne mérite pas les reproches qu'on lui fait. Il a envoyé des instructions, de l'argent, et s'il y a quelques reproches à adresser, c'est aux municipalités auxquelles on ne peut se substituer sans courir risque de les blesser. MM. Paul Bert et Clémenceau ne se contentent pas de cette monnaie et déposent un ordre du jour de blâme qui est rejeté.

Le Sénat s'occupe à liquider une foule de projets locaux et d'emprunts municipaux.

Distribution aux Chambres du *Livre jaune*, contenant entre autres documents importants le rapport du général Millot, une lettre de M. Jules Ferry à M. Patenôtre, ministre de France en Chine, relativement au différend franco-chinois; la réponse de M. Patenôtre à M. Jules Ferry, faisant connaître l'offre des plénipotentiaires chinois du payement d'une indemnité de 3 millions et demi de francs à titre de secours pour les victimes de Lang-Son.

Rupture de la conférence de Londres par suite du refus fait par les ambassadeurs des puissances étrangères d'accepter la réduction de l'intérêt de la dette Egyptienne.

Mort du roi d'Annam, Kien-Phuoc, à l'âge de dix-sept ans.

3. — Le *Journal Officiel* publie l'ordre du jour suivant, à l'occasion de la réunion du congrès, *demain lundi*.

ASSEMBLÉE NATIONALE

*Révision :*

A une heure, séance publique.

1° Du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics;

2° Du paragraphe 3 de l'article 8 de la même loi constitutionnelle du 25 février 1875, en ce qui touche la question de savoir si le droit de révision peut s'appliquer à la forme républicaine du gouvernement.

3° Des articles 1 à 7 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, en ce qui touche la question de savoir s'ils seront ou non distraits des lois constitutionnelles.

4° Du paragraphe 3 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics.

Le ministre des Affaires étrangères déclare à Li-Phong-Pao que le gouvernement français maintient le principe de l'indemnité de guerre, et que si la Chine persiste dans son attitude, des ordres seront immédiatement transmis à l'amiral Courbet qui devra agir avec vigueur.

Une dépêche de Thuanan annonce que le jeune frère de Kien-Phuoc est couronné roi d'Annam. Le résident français demande à ce sujet des instructions à Paris.

4. — *Ouverture du congrès,* sous la présidence de M. Le Royer. L'entrée en scène s'annonce par la lecture du projet de résolution que nous avons donné hier et par la proposition de l'acceptation en bloc du règlement de 1849. Alors commence un brouhaha indescriptible, la tribune *aux harangues* est prise et reprise d'assaut par les plus audacieux. Les uns demandent qu'on fasse un règlement, les autres proposent d'adopter le règlement actuel du Sénat; ceux-ci veulent qu'on vote au scrutin public. Sur quoi, ils ne le savent pas; M. Andrieux propose de distribuer le règlement de 1871. Adopté en principe. Viennent ensuite les amendements qui se croisent en tous sens, sans que l'on puisse s'entendre. M. Ferry monte à la tribune au milieu d'une bordée de huées et se voit forcé de céder la place à M. Andrieux aux applaudissements du public. M. Le Royer, à bout de force et de mouchoirs, se couvre, met son pardessus et sort. Ainsi finit le premier acte de cette comédie burlesque. Le second acte commence à cinq heures moins cinq minutes, on tire au sort le bureau. M. Ferry paraphrase à la tribune le projet voté par la Chambre. M. Testelin propose de renvoyer ce projet à une commission de trente membres, votée au scrutin de liste à la tribune. Adopté, après un charivari infernal. On se passe les listes concertées d'avance, et on se dispose à voter. M. Clémenceau intervient alors et invite l'assemblée à ne pas trop se presser et à sauver au moins les apparences. La pudeur l'emporte et on remet à demain la nomination de la commission. En résumé, la première séance du Congrès ressemble plus à une séance de Charenton qu'à celle d'une assemblée qui doit se respecter.

Le Prince Jérôme-Napoléon adresse aux démocrates, aux patriotes, aux bonapartistes, aux républicains sincères, en un mot à tous les défenseurs de la Révolution, un message dont voici la teneur, sans commentaires :

« Vous allez vous réunir en Assemblée nationale et agir comme pouvoir constituant.

« En m'adressant à vous, j'exerce mon droit de citoyen. Ce droit, je l'ai payé de l'exil et de la prison, et ce n'est pas le souvenir de ces violences arbitraires qui peut m'empêcher de remplir ce que je considère comme un devoir.

« Je laisse aux prétendants, à ceux qui invoquent un droit supérieur à la souveraineté du peuple les sourdes menées et les alliances équivoques. S'ils se taisent, on sait pourquoi.

« Ce n'est pas de ceux qui les suivent ou qui les servent qu'un Napoléon peut être entendu. C'est aux démocrates, aux patriotes, aux bonapartistes, aux républicains sincères, c'est à tous les défenseurs de la Révolution que que je fais appel.

« En appliquant le pouvoir constituant à quelques réformes illusoires, vous continuez l'usurpation de l'Assemblée de 1871, contre laquelle vous étiez unanimes à protester.

« Vous confirmez cette constitution née d'une intrigue dont le but était de préparer la restauration royale.

« Vous consacrez à nouveau un système qui n'est ni la monarchie ni la République, qui viole tous les principes et ne vit que d'expédients. Vous désertez toutes vos traditions, vous vous débattez dans les subtilités d'une procédure puérile.

« Vous êtes sans excuse.

« Et le pays souffre, le malaise s'accroît, les affaires s'arrêtent, le déficit augmente, notre situation étrangère est pleine d'obscurités et de périls, chacun se demande : Où allons-nous?

« Quand une pareille question se pose, il faut y répondre sous peine de jeter la nation dans les aventures. Le découragement et la lassitude sont les plus sûrs fauteurs de toutes les réactions.

« Voulez-vous dissiper cette inquiétude? Voulez-vous faire cesser les divisions qui nous perdent?

« Faites appel aux bons citoyens.

« Ils sont nombreux dans tous les partis, ils oublieront leurs discordes pour vous répondre et chercheront avec vous la constitution qui convient à notre démocratie.

« Il est temps enfin de penser au pays. Adressez-vous à lui.

« Si vous ne voulez pas le consulter directement, demandez-lui d'élire des mandataires spéciaux.

« Décrétez la réunion d'une Assemblée constituante. Elle seule peut accomplir les réformes nécessaires, et lorsque le suffrage universel aura ratifié son œuvre, quel est celui qui osera refuser son concours au gouvernement sorti de la volonté du peuple?

« Qu'un souffle de patriotisme vous inspire. Rendez au peuple l'exercice de sa souveraineté. C'est son droit, ce sera sa force, et alors seulement vous retrouverez la Grande Nation. »

5. — La comédie recommence de plus belle au Congrès de Versailles. On procède après bien du bruit, des cris, des réclamations de toutes sortes

au sujet du dernier procès-verbal, des gros mots et même des coups de poings, à la nomination de la commission mixte qui va, pour la forme, examiner le projet de révision. Les ministériels défilent à la tribune au milieu des rires de la galerie. La droite et l'extrême gauche s'abstiennent.

Enfin, à six heures moins cinq minutes, après une impatiente attente, agrémentée de l'air des *Lampions* exécuté sur les pupitres, M. Le Royer proclame les résultats de l'élection de la commission. C'est la répétition de la liste qui a été arrêtée entre les frères et amis et distribuée hier en pleine séance, au grand scandale des honnêtes gens.

M. le Président donne ensuite connaissance à sa façon de certains amendements relatifs au plébiscite. Le tout est renvoyé toujours pour la forme à la commission. A demain, la continuation du *charivari parlementaire*.

6. — Le troisième acte de la comédie parlementaire s'ouvre au congrès de Versailles, par l'absence totale des principaux acteurs, c'est-à-dire de la commission; ils n'ont pas fini de répéter leur rôle. Le Régisseur du théâtre prévient les assistants qu'ils devront attendre jusqu'à trois heures et demie, puis jusqu'à quatre heures quarante. Le public ne se paie point de cette monnaie-là, il fait force tapage et envoie la commission, sinon à la lanterne, du moins à tous les diables. Enfin la commission fait son entrée en scène suivie de M. Le Royer qui n'en peut plus. Elle est accueillie par des huées partant de l'extrême gauche. M. Gerville-Réache donne tant bien que mal lecture du rapport de la commission. On le traite de nègre et de barbare. M. Le Royer fait pleuvoir en vain les rappels à l'ordre. Le Rapporteur essaie de distraire l'Assemblée en lui parlant de la prochaine loi électorale du Sénat, de l'intention où est le président du Conseil d'appuyer l'amendement Andrieux, excluant de la présidence les princes des anciennes familles ayant régné sur la France. Tout cela ne sert qu'à faire rire à ses dépens. La lecture du rapport est terminée, l'on s'aperçoit que l'on a mis de côté les nombreux amendements relatifs à l'élection d'une Constituante, à la suppression du Sénat, à la nomination du Sénat par le suffrage universel, etc., etc. Le bruit recommence de plus belle, lorsque M. Gerville-Réache répond aux interpellants que la commission a écarté tous les amendements comme sortant du programme :

« Li parlé nègre, nous pas comprendre », s'écrie-t-on de toutes parts. Enfin la suite du charivari est renvoyée à demain.

7. — Réunion radicale à la salle Lévis, organisée par le citoyen Gambon, député, pour protester contre la réunion du Congrès. La séance, des plus orageuses, s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour suivant.

Considérant qu'une Constituante librement élue est seule compétente pour opérer la révision de la Constitution, l'Assemblée félicite les députés qui ont quitté le Congrès; engage les comités électoraux, à commencer par celui de la Seine, à enjoindre à leurs députés de se retirer immédiatement d'un congrès où, après le rejet de la convocation d'une Constituante, ils ne pourraient rester sans être dupes ou complices.

Fait appel à la France entière pour affirmer sa souveraineté et réclamer l'élection immédiate d'une Constituante.

Entrevue, à Ischl, des empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

Des scènes tumultueuses se produisent à Bruxelles, à la sortie des députés. Plusieurs arrestations sont faites.

8. — Reprise de la comédie révisionniste au Congrès de Versailles. Un député propose de suspendre les séances jusqu'au 25 octobre prochain; bravo! s'écrie-t-on de toutes parts, mais cela ne fait pas l'affaire de la majorité ministérielle. M. Le Royer veut faire voter; malgré toute sa bonne volonté, il s'embrouille dans le règlement, et le renvoi à une commission d'initiative est prononcé. M. Jules Ferry, furieux, quitte la salle.

Enfin la discussion générale commence par un très beau discours de M. Chesnelong. L'éminent orateur, après avoir fait rapidement l'historique de la constitution de 1875, démontre que, depuis cette époque, on n'a pas eu pour ainsi dire de régime parlementaire. Il rappelle finement les mille tours que la Chambre a joués au Sénat et par une suite d'arguments bien déduits, il arrive à cette conséquence, qu'on exagère les droits du suffrage universel. M. Chesnelong se moque spirituellement du rôle effacé de M. Grévy et des prétentions puériles que l'on a de décréter la République perpétuelle. Il fait un superbe éloge de la royauté. « On ne pourra, dit-il réaliser sérieusement le régime représentatif que par la monarchie, » et il le prouve. M. Madier-Montjau n'est point de cet avis, il fait une sortie furibonde contre les monarchistes, les bonapartistes, les ministres et les républicains prétendus orléanistes, et il pousse en terminant son cri favori : Sus au Sénat! M. Andrieux, qui lui succède à la tribune, raille spirituellement M. Ferry et le centre. La discussion générale est renvoyée à demain.

Au Congrès, M. Laisant ouvre le feu par une charge contre la Constitution de 1875 qu'il trouve trop monarchique; contre les ministériels qu'il qualifie, de *centre*, de *milieu*, et de *truelles* démolisseuses. M. Gerville-Réache essaie de répondre, il est aplati par M. Chesnelong et hué par l'extrême-gauche, qui lui jette à la tête les épithètes *d'ingrat*, de rénégat et de mulâtre.

M. Camille Pelletan lance force pavé dans le jardin du rapporteur. Il bêche la question préalable, les opinions successives de M. Jules Ferry et la théorie du contrat entre les deux Chambres. M. Dauphin, qui lui succède, excite l'hilarité par ses phrases prudhommesques. M. Le Royer profite d'un entr'acte pour escamoter la clôture. M. Jolibois proteste contre les agissements de M. Le Royer, mais le tour est joué et l'on se garde bien de revenir là-dessus. M. Barodet fait un dernier effort et demande qu'on en appelle à une Assemblée constituante, la majorité ministérielle se prononce pour la question préalable par 493 voix contre 276 sur 779 votants. M. Barodet sort alors de la salle, suivi de quelques-uns de ses collègues, et la séance est renvoyée à demain.

Le *Journal Officiel* publie une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par la commission chargée de contrôler les expériences de M. Pasteur sur *les inoculations préventives de la rage*. La Commission constate avec bonheur que M. Pasteur *n'a rien avancé qui ne fût rigoureusement exact*.

*Encore le déficit*. — Le produit des impôts pendant le mois de juillet s'élève à la somme de 206,225,000 francs. Il est inférieur de 218,100 francs aux

évaluations budgétaires. Les sept premiers mois de l'exercice représentent un déficit de 40,897,900 francs sur les évaluations budgétaires et de 11,67,500 francs, relativement à 1883.

9. — Les conférences ouvertes à Shanghaï entre M. Patenôtre et les plénipotentiaires chinois n'ayant abouti, jusqu'à ce jour, qu'à une offre d'indemnité dérisoire de la part de la Chine et le délai fixé par notre ultimatum étant expiré depuis le 4 août, l'amiral Lespès a pris possession à la date du 5 août, du port et des mines de charbon de Kelung, dans l'île de Formose.

Le chiffre de l'indemnité a été réduit à 80 millions, payables en dix annuités.

Sixième représentation donnée au Congrès. Aux amendements présentés par MM. Marius Poulet, Schœlcher, Floquet, M. Gerville-Reache répond invariablement par la formule ministérielle : l'amendement ne rentrant pas dans les limites de la révision, la commission demande la question préalable : on vote sur la question préalable qui passe par 439 voix contre 315. Après un petit boniment oratoire du père Naquet, M. Le Royer, après avoir pris l'avis de plusieurs membres, fixe à 429 le nombre de voix nécessaires pour donner force de loi aux questions constitutionnelles. Là-dessus on se sépare au milieu d'un grand brouhaha, et la séance est renvoyée à lundi.

Magnifique découverte de la direction possible des ballons au moyen d'une hélice et d'un gouvernail, par le capitaine du génie Ch. Renard, directeur des ateliers d'aérostation de Meudon. Une expérience concluante est faite à Meudon par l'inventeur même du procédé.

La Chambre des représentants belge adopte par 73 voix contre 44 le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican.

10. — Circulaire ministérielle portant les prescriptions suivantes prises sur la proposition du conseil de santé : 1° Il n'y aura pas de manœuvres d'automne en 1884, dans les 13e, 14e et 16e corps d'armée ;

2° Les réservistes domiciliés dans les 13e, 14e et 16e régions et qui devaient être convoqués en 1884 sont dispensés de la période d'instruction ;

3° Il en sera de même des réservistes appartenant à d'autres corps d'armée et résidant sur le territoire des 13e, 14e et 16e régions.

4° Les réservistes domiciliés ou en résidence dans d'autres régions et qui devaient faire leur période d'instruction dans un corps de troupe de la 13e, de la 14e ou de la 16e région seront convoqués pour faire cette période d'instruction dans un corps de même arme, stationné dans la région de leur domicile ou résidence.

Les mêmes mesures seront appliquées aux hommes de ces régions appartenant à l'armée territoriale qui doivent être convoqués en 1884.

Inauguration à la Châtre de la statue de Georges Sand. Le monde ministériel y brille par son absence.

Une manifestation organisée par les libéraux a lieu à Bruxelles. Un grand nombre de manifestants portent des pancartes sur lesquelles se trouvent des inscriptions demandant le rejet du projet de loi sur l'enseignement et la dissolution de la Chambre. Une contre-manifestation de catholiques se dirige en ordre vers la Bourse. L'ordre n'a pas été troublé.

11. — Septième représentation au Congrès de Versailles. C'est de plus fort en plus fort. A défaut de raisons plausibles, la commission, par l'organe de M. Gerville-Réache, oppose à tous les amendements l'éternelle question préalable : la question préalable à M. Cunéo d'Ornano, qui réclame l'appel au peuple; la question préalable à M. Martin, qui s'élève contre le droit qu'a le gouvernement de dissoudre la Chambre avec le consentement du Sénat. La question préalable toujours et partout. L'on arrive ainsi au vote du premier article du projet de révision. Adopté par 533 voix contre 133. L'article 2 donne occasion à M. Bocher de faire une remarquable déclaration, dans laquelle il démontre par A + B, tout ce qu'il y a de ridicule dans cet article portant *que la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition* de révision. M. Jules Ferry balbutie quelques mots de réponse auxquels Mgr Freppel riposte vigoureusement. MM. Floquet, Baragnon, Jules Roche et Camille Pelletan, essaient de parler au milieu du bruit. *Contrairement au contrat* qui lie la majorité au gouvernement, l'amendement Andrieux excluant les princes de la présidence de la République est escamoté en un tour de main, malgré M. Jules Ferry, et l'ensemble de l'article 2 est voté par 592 voix contre 148.

Le cercle du suffrage des femmes adresse au Congrès de Versailles, une pétition signée par la citoyenne Hubertine Auclert, demandant aux membres de l'Assemblée Nationale d'avoir le courage de faire une constitution qui donne à tous, Français et Françaises, avec les mêmes devoirs, les mêmes droits civils et politiques.

12. — Huitième représentation au Congrès de Versailles, agrémentée, à son début par la lecture d'une pétition de la citoyenne Halbertine Auclerc, demandant que les femmes aient le droit de voter. L'impitoyable Gerville-Réache, la repousse au nom de la commission, malgré le *profond respect* que professe celle-ci pour le sexe.

A MM. Desmon et Dréolle ressuscitant l'amendement Grévy contre la présidence de la République, M. Gerville Réache oppose la question préalable.

A M. Tolain demandant que le Congrès refasse la loi électorale du Sénat, même procédé d'élimination de la part de M. Gerville-Réache.

Nouvel amendement du nihiliste Laguerre, tentant à obtenir la suppression du Sénat, en présence du tohu-bohu que cette proposition soulève, l'auteur s'exécute lui-même et n'attend point la motion Gerville-Réache. M. Marius Poulet qui lui succède en est pour ses frais d'amendement, il est blackboulé par 483 voix contre 210.

Alors tombe une avalanche d'amendements sur l'article 3, c'est à celui qui passera le premier. M. Andrieux décroche la timbale et, après avoir fait beaucoup de bruit, n'en est plus heureux pour cela, son amendement a le sort des autres, il est repoussé. La séance finit par le rejet de la proposition Papinaud visant à interdire aux princes le territoire de la France et des colonies et à confisquer leurs biens.

Charles de Beaulieu.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## Un mot de circonstance.

On lit dans l'*Ami du Clergé :*

Les retraites ecclésiastiques vont s'ouvrir dans nos divers diocèses.

Après avoir travaillé, pendant toute l'année au salut des âmes confiées à vos soins, vous allez, monsieur le curé, dans le calme et la solitude, vous mettre en face de vous-même, et demander à Dieu lumière et force pour continuer votre difficile mission.

Vous aurez pour vous guider, pour vous exciter, la parole du prédicateur, et déjà vous demandez peut-être comment vous pourrez en conserver dans votre cœur et dans votre oreille un souvenir et un écho? Veuillez, à ce propos, consulter notre dernière page, et lire avec attention la liste des beaux livres que nous y mentionnons. Voilà de vrais *souvenirs* d'une retraite ecclésiastique.

***

Non moins efficaces que la parole de votre prédicateur, seront les entretiens que vous aurez avec vos confrères. Vous vous ferez mutuellement part de vos difficultés, de vos échecs, de vos succès. Ensemble, vous pèserez le bien et le mal, et chacun s'inspirera de l'autre pour mieux combattre le bon combat.

Quand vous en serez à l'endroit de la presse, nommez ce bon *Ami du Clergé* que vous qualifiez vous-mêmes, dans vos lettres, de *cher*, d'*excellent*, de *trésor*. C'est votre journal spécial. Il a été créé pour vous aider : toujours une petite instruction dans chaque numéro. Il vous éclaire et vous défend : tous vos doutes canoniques et liturgiques, tous vos intérêts d'ordre civil et temporel, il les résout dès que vous les lui soumettez. Vous lui avez ouvert votre porte : ouvrez-lui celle de vos confrères.

Pour vos écoles, pour vos bibliothèques paroissiales, pour vos associations de jeunes gens et de jeunes filles, pour toutes les familles un peu lettrées de vos paroisses, recommandez notre *Illustré pour tous*. C'est un petit journal hebdomadaire où ne prennent place que nos plumes les plus catholiques. Varié à l'infini, il parle histoire, science, voyages. Des récits utiles et récréatifs, des traits de courage, d'honneur, de bienfaisance et de patrio-

tisme; des anecdotes, des maximes, des mots célèbres ou le mot joyeux, complètent son cadre. Ajoutons qu'une ou plusieurs gravures par numéro, en font à la fin de l'année un magnifique volume de bibliothèque et de salon. L'abonné a droit à deux francs de livres en s'abonnant, et tous les mois à une *prime supplémentaire* consistant en livres, images, médailles, dont le prix est réduit de moitié. Parlez ensemble de cette excellente publication, dont l'esprit est franchement catholique, et opposez-la, nous ne dirons pas aux mauvaises, — cela va de soi, — mais à ces autres publications, qui ne voulant être ni chrétiennes ni mondaines, affadissent les énergies intérieures et font mourir petit à petit les âmes et les cœurs.

Et ces pupulations rurales qui forment vos paroisses, ces chères populations, autrefois si croyantes, si droites, si profondément honnêtes, mais aujourd'hui tant travaillées par le génie du mal, concertez-vous aussi pour sauver le beau et le bon qu'elles n'ont pas perdu. Plusieurs fois, nous vous avons signalé un journal publié spécialement à leur intention, nous vous le signalons encore : *Le Paysan*. Il est bien fourni, bien rempli, ce petit journal, veuillez le croire. D'abord, en tête, un, deux ou trois articles de fonds, courts, précis, sur les événements majeurs de la semaine, puis, un bulletin hebdomadaire résumant au jour le jour des faits qu'il est important de ne pas ignorer. Viennent ensuite des chroniques agricoles, des articles d'agriculture, d'horticulture, de jardinage, des recettes hygiéniques et de ménage, des histoires *rurales* et *patriotiques;* un feuilleton toujours approprié à la classe rurale; des faits divers choisis, portant tous leur enseignement pratique; de temps en temps une petite revue financière pour mettre en garde le public ou lui indiquer des bons placements; un tableau du marché aux animaux et du marché aux fourrages; à peine quelques annonces, pour laisser toute la place à l'utile et à l'agréable. — Il porte la date du dimanche, et chaque dimanche il est fidèlement arrivé à destination. Essayez de ce petit auxiliaire de vos bonnes volontés, vous verrez comme il vous secondera bien. Quel est le prix d'abonnement? Un prix tout minime, un prix de propagande : 4 francs par an.

*
* *

Après la bonne presse, Monsieur le curé, vous vous entretiendrez des œuvres et des institutions catholiques. Il faut les multiplier, il faut surtout, direz-vous, soutenir celles qui existent et qui ont donné des preuves de leur utilité, de leur nécessité, de leur efficacité. C'est à ce triple cachet que s'est fait connaître, entr'autres, la *Société générale de Librairie catholique*. Des critiques et des détracteurs, ennemis par nature ou par intérêt de tout ce qui est bien, ont profité des crises politiques et économiques que nous traversons pour dire qu'elle est en péril. Affirmez qu'il n'en est rien. La dernière assemblée générale des actionnaires l'a démontré jusqu'à l'évidence, et la continuité de ses publications dans des proportions régulières le prouve encore mieux. Prenez donc hautement la défense de la *Société générale de Librairie catholique* non seulement comme œuvre morale de premier ordre dans les temps actuels, mais comme entreprise matérielle parfaitement

assise et digne de toute confiance. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que le pensent tous ceux qui la connaissent et l'apprécient. Ecoutez plutôt, entre des cinquantaines d'autres reçues journellement, cette lettre d'un confrère :

« Je vous félicite bien sincèrement, Monsieur le Directeur, de la manière dont vous avez conduit les affaires de notre Société dans la crise que vous venez de traverser. Votre parfaite honnêteté est un vrai soulagement au milieu des injustes et perfides attaques dont vous avez été l'objet.

« *J., curé de M. (Ain).* »

Un prêtre de la Savoie s'exprime en ces termes :

« Tr.-V. 5 juillet 1884.

« Monsieur Palmé,

« Permettez qu'un des plus vieux curés de Nice (exerçant le saint ministère depuis 1833) vienne joindre sa faible voix à tant d'autres pour vous féliciter de ce qu'à Bruxelles *dignus habitus es pro bona causa contumeliam pati.*

« Le grand éditeur catholique doit être fier de la haine que son œuvre inspire... c'est pour lui un encouragement puissant dans la lutte qu'il soutient contre la franc-maçonnerie; *viriliter age*, bon courage !

« Ruiné par la Pantographie voltaïque et par l'Office catholique je ne puis guère faire par moi-même, mais je me ferai apôtre de *votre société en septembre* prochain, lors de la retraite ecclésiastique : proposez ce genre d'apostolat à tous nos co-sociétaires, avant que vienne le temps des retraites ecclésiastiques...

« *L., curé de T.-V.* »

L'illustre et saint auteur de la *Grande Christologie* et du *Grand Sermonnaire*, M. l'abbé Maistre, qui vient de mourir, nous adressait de son côté, l'année dernière, la curieuse lettre que voici :

« Dampierre (Aube), 25 mai 1883.

*Monsieur le Directeur et Messieurs les Administrateurs,*

« En présence des temps calamiteux que nous traversons, nous avons interrompu la publication du *Grand Sermonnaire.*

« Devons-nous nous arrêter indéfiniment à cette détermination? Ne doit-elle pas être temporaire seulement?

« Nous lisons dans la Sainte Écriture ces paroles remarquables : *Omne tempus beneplacitum (est) Deo :* tous les temps devant Dieu sont favorables pour faire le bien.

« D'après ces principes, bien que les temps actuels soient peu agréables, néanmoins, si vous êtes de cet avis, nous continuerions le *Grand Sermonnaire* commencé, car les années s'enfuient rapidement : nous n'avons pas de temps à perdre, faisons tout le bien possible pendant que nous le pouvons, et malgré les temps peu favorables.

« Si par hasard, vous autres, Messieurs, vous étiez gardés par la crainte d'éventualités difficiles, vous avez une sauvegarde : vous placeriez une bonne

partie de vos exemplaires dans vos maisons de Genève et de Bruxelles, car ils seraient en parfaite sûreté, et, dès lors, vous seriez vous-mêmes en pleine sécurité.

« Vous continueriez à résister héroïquement au mauvais règne qui prétend s'emparer de la Société.

« On ne saurait le combattre efficacement, que par la presse, que par une puissante maison de librairie, qui propage partout de bons livres.

« Les impies succomberont facilement et promptement là où on leur résistera sérieusement et vigoureusement; ils n'ont point de principes, ils n'ont, par conséquent, pas d'armes contre nous, pour soutenir la lutte.

« Une grande librairie catholique telle que la vôtre, est le plus puissant corps d'armée qui puisse être mis en campagne contre l'impiété. Celle-ci cédera nécessairement, dès que l'on marchera sur elle résolument et avec foi contre elle... Pour cela, restons catholiques dévoués avant tout!...

« Votre très humble serviteur.

« MAISTRE,
« *curé-doyen de Dampierre* (*Aube*). »

Oui, groupons-nous, unissons nos volontés et nos forces. La *Société générale de Librairie catholique* a formé un centre de ralliement : qu'on vienne de tous côtés et qu'on marche avec elle.

Indépendamment du bien moral qu'ils peuvent opérer ensemble, ses actionnaires ont des avantages spéciaux que nous devons signaler : ils ont droit à une remise de 20 0/0 sur tous leurs achats en librairie, soit que les livres proviennent de chez elle, soit qu'ils aient été publiés par un autre éditeur.

S'ils lui demandent d'autres articles (argenterie, bijouterie, objets d'ameublement, lingerie, étoffes, vases sacrés, ornements d'église, etc., etc.), son Comptoir général de Commission obtenant tout au prix du gros, ces marchandises ne leur sont comptées qu'au prix de facture, moyennant la minime commission de 3 0/0. On peut se souvenir d'avoir lu ici quantité de lettres témoignant de l'entière satisfaction avec laquelle toutes ces commandes sont toujours servies.

On jouit des mêmes avantages avec les *Bons obligataires* que la Société a créés pour ceux de ses clients qui veulent un revenu certain, assuré, sans *aléa*. — Ces *Bons obligataires* sont munis, comme les titres des rentes françaises, de coupons trimestriels, et rapportant 4 0/0 s'ils sont remboursables dans un an; 5 0/0 s'ils sont remboursables dans trois ans et au-dessus. Ces bons sont de *cent* francs et au-dessus.

En un mot, pénétrez-vous bien de cette idée et affirmez que la *Société générale de Librairie catholique* est une œuvre nationale et catholique, dont le programme est Dieu et patrie; une œuvre doublée d'une entreprise qui a fait ses preuves, qui a résisté et vivra.

---

**Mélanges illustrés sur la Chine**, par le P. Vasseur, missionnaire. 1 beau volume in-4° de VIII-191 pages. Prix : 20 francs.

Tout ce qui frappe les yeux, a dit un ancien poète, se grave plus facilement et plus profondément dans l'âme. Cet adage, vrai pour tout le monde en général, l'est à bien plus forte raison pour les peuples dont l'imagination engourdie et pesante a besoin d'être réveillée et surexcitée par des images et des peintures. Tels sont les Chinois et les peuples de l'Extrême Orient. Aussi les premiers missionnaires qui ont pénétré dans ces régions lointaines ont-ils compris de suite que le moyen le plus sûr d'attirer à eux ces populations abâtardies par les doctrines du Bouddhisme était de leur rendre sensibles l'enseignement catholique et les dogmes de notre croyance, et leur préoccupation constante a été d'employer la peinture et l'imagerie indigènes comme puissant auxiliaire de la propagation de la Foi. En effet, nous lisons dans les Annales des missions de la Chine que, dès l'année 1305, le pape Clément V loue le Frere Jean d'avoir construit des églises où il a fait peindre les mystères de notre religion, afin que ces peuples nouveaux, qui n'en avaient pas entendu parler, apprennent, en contemplant ces peintures, les merveilles opérées par Dieu en faveur du genre humain.

Trois siècles plus tard le même apostolat de la peinture était établi dans les missions encore toutes nouvelles du Japon et y obtenait un succès merveilleux. Les églises étaient décorées d'une infinité de tableaux représentant la vie de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, les quatre fins de l'homme, les douze apôtres, des scènes de l'histoire ecclésiastique, comme la conversion de saint Paul et le baptême de l'empereur Constantin. On lisait au bas de chaque tableau l'explication du mystère. Ainsi, chaque peinture était comme un prédicateur qui annonçait à tout le monde les vérités de l'Evangile, de sorte qu'un infidèle sortait de l'église à demi instruit, et s'il ne remportait pas le désir d'une conversion sincère, il se retirait du moins plein d'estime pour la religion.

Il est impossible, en parlant des peintres de la Chine, de ne pas citer les noms des missionnaires artistes qui, pendant un siècle et demi, travaillèrent à la cour de Pékin. Ils surent profiter de leur influence auprès des empereurs chinois pour glorifier la religion. Le frère Attiret décora de peintures remarquables l'église bâtie dans l'enceinte du palais. Le frère Castiglione grava sur cuivre de pieuses images. On édita des livres de religion illustrés de gravures chinoises. C'était le beau temps alors. La persécution fit place à la faveur et les missionnaires durent se cacher pour échapper à la mort et au martyre. Pendant longtemps les apôtres du christianisme furent obligés de renoncer au mode de propagande qui leur avait si bien réussi. La Chine resta fermée à tous leurs efforts et leur zèle ne put s'exercer que sur un petit nombre de néophytes et de catéchumènes. Aujourd'hui, grâce à l'influence du nom français et à des traités internationaux, les Pères de la Mission ont pu de nouveau pénétrer en Chine et recommencer l'œuvre de l'apostolat chrétien si malheureusement interrompu par d'atroces persécutions. De nouveaux missionnaires se sont mis résolument à l'œuvre, et tout

fait espérer que leurs efforts bénis et encouragés par le Saint-Siège ne tarderont pas à produire des fruits abondants.

Rien n'est plus curieux que le récit que nous en fait le R. P. Vasseur, l'un des chefs de la nouvelle mission de Chine, dans un intéressant travail paru, il y a quelques jours, à la *Société générale de Librairie catholique*.

Ces zélés missionnaires n'ont point voulu rester en arrière de leurs illustres devanciers et, comme eux, ils ont recours à la peinture pour répandre la connaissance de Dieu parmi les infidèles. C'est dans ce but qu'ils viennent de fonder, à Tou-Sei-Wey, l'Ecole chinoise de Saint-Luc pour être, par l'iconographie, l'auxiliaire puissant de la propagation de la foi.

C'est sous forme de lettres, adressées à Mgr Garnier, vicaire apostolique du Kiang-Nan, que le P. Vasseur expose cette grande œuvre, qui, en combattant l'idolâtrie avec ses propres armes, ne peut manquer de lui porter des coups terribles, et de multiplier les fruits de conversion.

Ces lettres sont au nombre de six, et en voici le résumé :

1re *Lettre*. — Les œuvres de l'école chinoise de Saint-Luc, appréciées par la Société Saint-Jean, pour l'encouragement de l'art chrétien.

2e *Lettre*. — Les travaux iconographiques des anciens missionnaires en Chine.

3e *Lettre*. — La propagande de l'idolâtrie en Chine, par l'imagerie populaire indigène.

4e *Lettre*. — L'atelier d'imagerie des Missions dans l'orphelinat de Tou-Sei-Wei.

5e *Lettre*. — Applications : décorations des églises. — Grande imagerie pour l'explication publique de la religion. — Imagerie de dévotion et d'instruction pour les familles. — Les livres illustrés.

6e *Lettre*. — Compléments d'un atelier indigène d'iconographie chrétienne.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALME.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# TARTUFE ET COQUELIN

Un comédien, qui fait de la critique littéraire à ses heures perdues, a jugé bon de dire au public ce qu'il pense du *Tartufe* de Molière. En un sens, c'est son droit. Sa profession l'oblige à se rendre compte des personnages qu'il représente, sous peine de les traduire de travers et de faire siffler l'acteur au lieu de faire rire du héros. On a vu d'habiles comédiens substituer leur idée à celle de l'auteur qu'ils avaient charge d'interpréter et donner quelquefois, en procédant de la sorte, une véritable valeur à des compositions médiocres. Nous avons peine à croire qu'une telle régénération eût chance de réussir sur une œuvre de Molière. M. Coquelin, interprétant le *Tartufe* de Molière, et croyant l'interpréter suivant la conception de Molière, constate que son rôle est « comique » et non « tragique », en d'autres termes qu'il a pour but d'exciter le rire et non l'indignation ». *Tartufe*, dit-il, est le personnage comique de la pièce, le *ridicule*, le *dupe*. Oui, il est dupe; et savez-vous pourquoi? Parce qu'il est sincère; parce que ce type éternel de l'hypocrisie n'est pas un hypocrite; qu'il est bien réellement ce qu'il se montre, gourmand, sensuel et dévot. Retenons de ce passage, où les idées ne se suivent pas sans quelque peine, que, pour intéresser son auditoire, l'acteur qui remplit le rôle de Tartufe, est obligé d'appuyer sur le contraste du dévot libertin et d'adoucir, d'effacer presque les traits de l'hypocrite. Ce n'est pas que Tartufe soit sincère, une telle hypothèse serait tout simplement absurde, mais sa duplicité, très grossière, ne suffit pas à constituer un type et attache médiocrement le spectateur. Il nous semble qu'il y a dans ce fait au moins une présomption sérieuse pour penser que Molière n'a vraiment pas voulu *peindre* l'hypocrite. Son intention était moins innocente. Nous allons essayer de rapprocher la présomption dela certitude.

*
* *

On dit : nous sommes tous plus ou moins hypocrites ; car nous dissimulons tous plus ou moins nos sottises. Cela n'est pas exact. Il y a une loi qui défend le scandale, une autre qui nous ordonne de veiller à notre réputation. Comment observer l'une et l'autre, si nous mettons le public dans la confidence de nos misères? On peut aimer la vertu et cependant y manquer et y manquer fréquemment même, par faiblesse. Des faiblesses dissimulées aussi soigneusement que l'on voudra, ne constituent pas de l'hypocrisie. Où finit l'amour de la vertu, là seulement commence l'hypocrisie, qui, en cela, se confond avec le vice proprement dit : l'hypocrisie est un vice. Ce qui la distingue, c'est qu'elle est une pratique, c'est-à-dire une suite de moyens voulus, choisis, ordonnés, pour imposer aux vices que l'on aime, le dehors des vertus que l'on n'aime pas ; elle est un mensonge en *action* ou, si l'on veut, un *étalage* destiné à tromper.

Mais il y a deux sortes d'hypocrites. Les uns sont bien aises de jouir à la fois des satisfactions du vice et des honneurs de la vertu : ils ne vont pas au delà ; passer pour honnêtes, pour excellents, pour saints peut-être, est tout ce qu'ils se proposent dans leur mensonge en action. Cette réputation, toute fausse qu'elle est, flatte leur amour-propre et les séduit non moins vivement que le plaisir que leur offre le mal. Leur masque n'est pas un instrument de leur passion, c'est une manière de s'embellir. Le *Tartufe* de Molière n'est pas de ceux-là ; nous le dirons mieux plus loin.

D'autres se moquent de la vertu tout entière, du fond et du dehors. L'honnêteté est le moindre de leurs soucis ; leur intérêt grossier, matériel, l'argent et le plaisir, voilà ce qui les touche uniquement, et il leur importerait aussi peu de passer pour vertueux que de l'être, si les apparences de la vertu étaient pour eux autre chose qu'un moyen d'arriver sûrement à la satisfaction de leurs convoitises. Ils se plâtrent le visage, suivant l'expression même de Molière, pour ressembler aux honnêtes gens, trouver place parmi eux, s'en servir et même les dévaliser. Ils

Font de dévotion métier et marchandise,
Par le chemin du ciel courant à leur fortune.

En somme, de tels hypocrites sont de vulgaires filous, tous plus ou moins hypocrites à leurs heures. Leurs « faux clins d'yeux » et leurs « élans affectés » ne sont qu'un jeu de circonstance. Si le rossignol et le revolver leur paraissaient offrir plus de garantie, ils prendraient le rossignol et le revolver : peut-être même les cachent-ils sous leur robe de pénitence.

Or il est à peine nécessaire de faire remarquer que cette dernière sorte d'hypocrisie n'est pas digne de la comédie. D'abord, elle n'a aucune racine dans le cœur ; elle est un accident, un expédient, elle n'a par soi rien de durable : c'est un simple masque mal attaché. Que les circonstances changent, le masque tombe, l'odieux filou reste seul. Ce qui intéresse dans la comédie de l'homme, c'est l'homme lui-même, c'est-à-dire tout ce qui fait vraiment partie de lui, même ses vices, pourvu qu'ils soient lui, qu'ils entrent, qu'ils soient enracinés dans son caractère. En sont-ils le trait saillant, l'intérêt croît encore ; non que le vice soit jamais aimable, mais il est de telle nature qu'il fait passer le vicieux par une foule de surprises désagréables, de mésaventures, de déboires, dont celui-ci ne peut se tirer précisément parce qu'il en porte en lui-même le principe et qu'il l'aime avec prédilection. L'hypocrite par calcul n'a qu'à jeter son masque et tout est dit.

Une autre raison qui exclut cette sorte d'hypocrisie de la scène comique, c'est qu'elle est absolument odieuse. Ce qui est odieux à ce point remplit d'indignation, et le moyen de rire quand on est indigné ? Chose curieuse, le rire comporte de la sympathie pour celui dont on rit ; nous parlons du rire comique et non sarcastique, qui n'est pas un rire, mais une manière de huer. Pour nous faire vraiment rire d'un rire honnête, le personnage vicieux doit, à côté de son vice favori, montrer je ne sais quelle bonne foi, une sorte de bonne volonté, au moins un air de faiblesse qui nous porte à l'indulgence, à quelque pitié : c'est par là qu'il nous intéresse à proprement parler. Dès que le vice envahit tout, ne laisse plus même l'apparence au bien, le spectacle devient uniquement hideux, et il n'y a plus dans l'âme du spectateur, de place que pour le dégoût.

Le *Tartufe* de Molière appartient à la catégorie hideuse, celle des hypocrites filous. Mais qu'il est maladroit ! que son masques est mal attaché ! comme il laisse voir aux moins clairvoyants sa vilaine figure ! Le dernier pick-pocket de nos rues aurait le droit de lui

donner des leçons. On a beaucoup admiré son entrée en scène ; et, de fait, comme coup de théâtre, la main du maître est évidente. Comme le héraut d'armes criant : *le roi!* sans plus, car il n'y a qu'un roi, Tartufe s'annonce lui-même à haute voix, et je comprends que ce vers crié derrière la coulisse :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,

frappe le spectateur d'une sorte de secousse électrique et fasse dire de tous côtés : « Le voilà, c'est lui. » Tout cela n'empêche pas que ce beau vers, excellent pour les spectateurs, ne soit déplacé dans la bouche de l'hypocrite filou. A-t-on jamais vu un dévot crier à tue-tête qu'il se sert de la haire et de la discipline? Ce trait fait défaut à la vraie dévotion, il doit donc faire défaut au masque. Le seul effet que produise un cri si étrange poussé au pied d'un escalier (1) pour être entendu des habitants de la maison et de tout le voisinage, c'est d'exciter l'étonnement, de mettre tout le monde en éveil : on se demandera infailliblement les motifs d'un procédé si nouveau, et le fruit naturel de cette incartade sera la suspicion universelle. Tartufe est un vrai sot, puisqu'il n'a pas prévu qu'il faisait ainsi un large trou à son masque.

Tartufe n'est pas seulement hypocrite filou, il est hypocrite amoureux ; il convoite la femme d'Orgon. Son dessein a transpiré. Dès la première scène, la soubrette en fait confidence au public.

Je crois que de madame il est, ma foi, jaloux.
Orgon, qui n'y voit pas malice, le constate à sa manière.
Et, plus que moi six fois, il s'en montre jaloux.

Qu'on se reporte maintenant à l'amusante scène où Orgon demande à Dorine des nouvelles de Tartufe qu'il n'a pas vu depuis plusieurs jours. « Tartufe? » répond la soubrette,

Il se porte à merveille,
Gros et gras et la bouche vermeille.

On connaît le reste. Elmire, maîtresse de la maison où il est reçu, hébergé, choyé, Elmire qu'il aime ou du moins va faire semblant d'aimer éperdument, est tombée dangereusement malade, et lui, comme marque d'amour peu commune,

(1) Tartufe logeait au moins au premier étage ; car il dira bientôt :

Certain devoir pieux me rappelle là-haut.

Tout seul, devant elle,
Fort dévotement il mangea deux perdrix,
Avec une moitié de gigot en hachis.

Ici, plus l'ombre même de masque, c'est de la goinfrerie étalée. Voilà comment ce butor se comporte devant la femme qu'il complote de séduire. Qu'il l'aime ou qu'il ne l'aime pas, sa sottise n'en est pas moins achevée ; car, il va jouer le transi, s'il ne l'est pas. Il ne dira pas sans doute à la femme d'Orgon : « J'ai avalé sous vos yeux de fort bons morceaux et quatre grands verres de vin, pendant que vous étiez souffrante : jugez par là combien je vous aime ! Orgon en aurait-il fait tout autant ? » Mais Elmire s'en souvient, elle se souvient aussi que son amour extrême ne l'a pas empêché de dormir d'un sommeil de bienheureux, pendant qu'elle-même était en proie aux agitations d'une fièvre violente. Mais il lui dira :

On ne peut trop chérir votre chère santé,
Et, pour la rétablir j'aurais donné la mienne.

Il a « l'oreille rouge et le teint fleuri ». « C'est un gaillard, dit M. Coquelin, bien en chair, et qui profite comme il faut de l'hospitalité d'Orgon. » On le sait chez celui-ci et comment ne le saurait-on pas ? Dorine nous apprend qu'on le « voit manger autant que six » et « qu'on lui cède les bons morceaux de tout ». C'est un franc épicurien, apprécié comme tel autour de lui. Tout cela ne l'empêche pas de dire encore à Elmire :

De vos regards divins l'ineffable douceur
Force la résistance où s'obstinait mon cœur ;
Elle surmonta tout, jeûnes, prières, larmes,
Et tourna tous mes vœux du côté de vos charmes.

Elle surmonta tout ! Ah ! seigneur Tartufe, et le dîner aux perdrix ! Vos jeûnes ! vous parlez de vos jeûnes avec cette oreille rouge, ce teint fleuri, ce rare embonpoint. Vous mangez comme six et du meilleur ; on ne me l'a pas dit, je l'ai vu et vous le savez, et c'est à moi que vous venez parler de vos jeûnes. De deux choses l'une, ou vous me supposez bien sotte pour vous imaginer que je vais croire votre parole en dépit de mes yeux, ou c'est vous qui êtes un sot à trente-six carats.

Mais M. Coquelin a sa manière à lui de faire éclater, sans le vouloir, la sottise de Tartufe. Il a mis cette épigraphe en tête de son essai littéraire : « A la mémoire de L. Gambetta. A la mémoire du

grand et cher ami qui avait inspiré et approuvé cette étude. » Puis refaisant l'histoire de Tartufe, il nous dit : « Notre homme est récemment arrivé à Paris. Il est venu par le coche en assez piteux équipage, l'habit rapiécé, les souliers troués, marchant sur la *chrétienneté*, comme on dit populairement. Cela est du reste conforme avec le portrait qu'en fait Dorine :

> Un gueux, qui, quand il vint, n'avait pas de souliers,
> Et dont l'habit entier valait bien six deniers. »

Ce détail relevé par M. Coquelin sous l'inspiration de M. Gambetta est bien plus comique que M. Coquelin n'a l'air de le croire. La comparaison que l'on ne peut s'empêcher de faire ici, est précisément ce qui met au grand jour la stupidité de ce pauvre Tartufe. On sait ce qu'il poursuit, inutile d'en faire l'énumération, et il va chercher, tâcher d'escroquer tout cela chez Orgon, chez un bourgeois où, sauf Orgon, tout le monde a les yeux tout grands ouverts sur ses déportements ! Il ne s'aperçoit pas que sa dévotion au lieu de l'aider ne fera que l'embarrasser. Que n'entre-t-il au théâtre ! c'est là le paradis de délices de ceux qui éprouvent ses convoitises. Personne ne le blâmera; on l'applaudira peut-être. S'il n'a pas l'encolure d'un cabotin, qu'il se fasse démagogue. D'autres y ont trouvé non seulement du linge, des souliers, des habits qui valent plus de six deniers, mais de quoi payer un cuisinier quatorze mille francs par an. Que doit être une table dont un seul officier vaut tant d'argent ! Pauvre Tartufe, on te reproche deux perdrix, une moitié de gigot en hachis et quatre grands verres de vin, peut-être de Surène, car Orgon devait avoir une vigne dans ces quartiers; et tel qui te condamne a été le familier d'un amphitryon où l'on n'aurait pas voulu de ton menu pour les jours de jeûne ! Quant au reste...; mais ce sont là choses trop délicates. L'on peut au moins dire que tu n'aurais pas usé ta niaise et inutile rhétorique auprès de femmes qui se moquaient de toi. La tartuferie qui met dans les gras herbages n'est pas celle de la dévotion, c'est la tartuferie du dévouement au pays.

Tartufe, le vrai, celui qui a existé et qui ne meurt pas, ne sera pas toujours aussi peu intelligent. Ecoutez ceci :

« La plupart de ces députés sont sortis de la canaille : à ses vices ils ont ajouté celui d'une hypocrisie plus effrontée que leurs mœurs, et ils donnent *le premier exemple* connu de l'impudence dans le

crime et de la profanation journalière des mots de *justice*, de *vertu*, de *probité*, de *désintéressement*, de *clémence*. » Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait avoir la tentation de le croire, de nos députés. Mallet du Pan (ce sont ses paroles que nous venons de citer) parle des grands ancêtres, des membres de la Convention. (*Correspondance*, t. Ier, p. 97.)

Sans doute Molière ne pouvait prévoir les mœurs de notre époque. Il connaissait du moins l'hypocrisie, qui est de tous les temps; et, la connaissant, il en aurait fait un portrait vrai, s'il avait voulu la peindre. Tartufe n'est pas un hypocrite qui ait eu vie, c'est une fiction. La Bruyère, quoiqu'il ne nomme ni Tartufe ni Molière, montre bien cela dans une page que nous croyons devoir citer ici; elle tiendra lieu de beaucoup de commentaires.

« Onuphre... ne dit point : Ma haire et ma discipline; il passerait pour ce qu'il est, pour un hypocrite, et il veut passer pour ce qu'il n'est pas, pour un homme dévot. Il est vrai qu'il fait en sorte que l'on croie, sans qu'il le dise, qu'il porte une haire et qu'il se donne la discipline. S'il se trouve bien accueilli d'un homme opulent à qui il a su imposer,.. il ne cajole point sa femme... Il est encore plus éloigné d'employer, pour la flatter, le jargon de la dévotion. Ce n'est point par habitude qu'il le parle, mais avec dessein et selon qu'il lui est utile, et jamais quand il ne servirait qu'à le rendre ridicule... Il ne pense point à profiter de la succession de son ami, ni à s'attirer une donation générale de tous ses biens... Il ne se joue point à la ligne directe, et il ne s'insinue jamais dans une famille où se trouve à la fois une fille à pourvoir et un fils à établir; il y a là des droits trop forts et trop inviolables. Un homme dévot n'est ni avare, ni violent, ni injuste, ni même intéressé. Onuphre n'est pas dévot; mais il veut être cru tel. »

M. Coquelin juge qu'en écrivant ce morceau, la Bruyère fit preuve d'une « prétention grande ». En parlant ainsi, M. Coquelin reste dans sa profession. Eh quoi! un grand écrivain ne pourra juger un grand écrivain sans sortir des règles de la modestie? Molière est-il un dieu que l'on ne discute pas et que l'on adore? Les libres penseurs ont des prétentions, sinon grandes, du moins singulières. Ecoutons un autre grand écrivain.

Vers l'époque où Molière travaillait pour la liberté de son Tartufe, Bossuet (1665) tonnait en chaire contre l'hypocrisie. Nous avons peine à croire qu'il n'ait point alors pensé au héros du comédien

dont s'occupaient la cour et la ville. On pourrait considérer presque comme une critique ce passage. « N'y a-t-il pas des hypocrites d'honneur, des hypocrites d'amitié, des hypocrites de probité et de bonne foi, qui en ont toujours à la bouche les saintes maximes, mais pour être seulement des lacets aux simples et des pièges aux innocents, si accommodants, si souples et si adroits, qu'on donne dans leurs filets et ceux même qui les connaissent! » Il les convoqne devant le tribunal de Dieu et les interpelle de la sorte : « Venez donc, abuseurs publics, toujours contraints, toujours contrefaits, lâches et misérables captifs de ceux que vous voulez captiver; venez, qu'on lève ce masque et qu'on vous ôte ce fard; mais plutôt il faut le laisser sur votre face confuse, afin que vous paraissiez doublement horribles, comme une femme fardée et toujours plus laide dans laquelle on ne sait ce qui déplaît davantage, ou sa laideur ou son fard (1). » On conviendra du moins qu'il était difficile de faire de l'hypocrite un portrait plus vrai et plus odieux. Ajouterons-nous que c'est une leçon et non un scandale!

« Tartufe, dit Louis Veuillot, n'est pas un hypocrite, c'est un escroc, de la plus sotte comme de la plus vile espèce, qui se laisse jouer stupidement. On ne peut imaginer que Tartufe, tel que le peint Molière, dans une autre maison que celle de l'inepte Orgon. Il faut l'entière et rare imbécillité de ce bourgeois, pour que le fourbe ne perde pas aussitôt tout crédit... L'hypocrisie est plus subtile, elle trompe des esprits plus ouverts, elle se garde mieux des embûches qu'on peut lui tendre...

« La scène la plus admirée est celle du troisième acte, dans laquelle Orgon, apprenant que Tartufe a voulu corrompre sa femme, répond à cette dénonciation, confirmée par Elmire, en faisant à Tartufe une donation de tous ses biens. Les commentateurs s'extasient sur cette scène *étonnante*. Étonnante en effet! non seulement par la crédulité d'Orgon, qui tient du prestige, mais par cette fureur de dupe qui le porte à dépouiller ses enfants. Il n'est pas possible de forcer plus outrageusement la nature, et Orgon devient une sorte de monstre plus rebutant que Tartufe lui-même. Après lui avoir ôté l'esprit, Molière lui ôte ici le cœur... Tout cela crève de scélératesse et d'iniquité; c'est une histoire de bandits que nous

(1) Sermon pour le VIe dimanche de l'Avent. *Fac-simile* du manuscrit publié par M. J.-E. Choussy. Paris. Palmé.

avons sous les yeux, et non pas un épisode du spectacle ordinaire de la vie. »

Mais il n'est pas nécessaire de recourir à des autorités pour montrer que Molière s'est écarté des règles en mettant son Tartufe sur la scène tel qu'il l'a conçu. Lui-même déclare que la vie ordinaire n'offre rien de semblable. Il fait dire à Cléante, parlant de l'engouement d'Orgon pour Tartufe :

« A-t-on jamais parlé d'un semblable caprice? » La réponse à cette question, dans la pensée du poète, est : « Assurément non. » Ce qui enlève toute base à sa comédie, considérée comme peinture de mœurs.

Pour couronner tout, nous avons le suffrage de M. Coquelin lui-même. Il dit que « l'hypocrite parfait », celui qu'a peint la Bruyère, n'est pas « le personnage de Molière ». Il soutient d'ailleurs, nous l'avons vu, que Tartufe est sincère. Ceci est une autre question où la perspicacité du comédien laisse à désirer.

Nous retenons seulement de son opinion que Molière n'a pas représenté l'hypocrite dans le personnage de Tartufe. C'est tout ce que nous voulons constater ici.

*
* *

Tartufe est un parfait scélérat : il a des intentions d'hypocrisie; mais c'est un maladroit qui ne sait ni se servir de ses intentions ni arriver à ses fins scélérates. Est-il pour cela un personnage manqué? Au point de vue de l'art, peut-être; mais non au point de vue du poète, qui était mieux que personne maître de son sujet, et qui a fait de son Tartufe précisément ce qu'il a voulu, en pleine connaissance de cause. Il ne faut pas confondre peindre et jouer. Molière n'a voulu ni peindre ni jouer les hypocrites; il n'a pas voulu non plus peindre les dévots, il a voulu les jouer. Sa comédie n'est pas une comédie, c'est une satire sous forme de comédie. Tartufe n'est pas un personnage : ses lacunes sont trop profondes pour qu'il puisse vivre, c'est une sorte de poteau ambulant où le comique, sous prétexte de rendre cette machine drôle aux yeux des passants, colle tour à tour ses sarcasmes contre la religion. Nous n'avons jamais été au théâtre, mais la simple lecture du *Tartufe* nous montre que cette pièce ne doit pas être écoutée comme les autres. Dans le *Misanthrope*, on rit d'Alceste; dans le *Bourgeois gentilhomme*, on rit de M. Jourdain; bref, dans toutes les comédies, on rit du per-

sonnage en qui elles sont incarnées; dans le *Tartufe*, le rire ne s'arrête pas à Tartufe, il le traverse pour atteindre tous les dévots en bloc et même la religion. Le procédé employé par le poète est d'un effet immanquable. Il accumule les claires allusions aux croyances, aux maximes et aux pratiques de la dévotion chrétienne, en ayant grand soin d'appliquer tout cela à son Tartufe gourmand, voleur et débauché. Le spectateur voit, comme par transparence, ce qu'il y a de moins respectable à travers ce qu'il y a de plus digne de respect. De là, un contraste qui amène infailliblement le rire du sarcasme, ce rire que M. Coquelin exprime fort bien par *hu*, *hu;* car il est au fond un signe de mépris.

Mais une autre raison assure le succès de cette manœuvre. Si les scandales n'ont jamais manqué, notre époque est spécialement fertile en ce genre et se prête mieux qu'une autre à l'observation que nous voulons faire. Les outrages à la morale ont beau se répéter, étonner la nature, nous voyons qu'ils réveillent à grand'peine l'attention. Mais qu'un membre du clergé, qu'une personne qui tient à la religion par sa profession ou par son habit, ait le malheur de manquer à ses devoirs dans la mesure que se permettent, au su de tous, une foule de laïques, la nouvelle s'en répand avec la rapidité de l'éclair, tout le monde s'en occupe, l'Europe entière s'entretient d'un misérable fait arrivé dans un coin inconnu. Et, pour le dire en passant, cela montre une fois de plus combien Tartufe est avisé; car il promet à Elmire « un amour sans scandale ». Pourquoi cet intérêt, ce bruit? Hélas! il faut bien le dire, la nature humaine n'a pas à s'en glorifier. Si elle n'est vigoureusement tenue en bride par la vertu, elle est perpétuellement à l'affût de tout ce qui peut être pour elle un prétexte de secouer le joug de la loi, de mettre d'accord sa conscience et ses passions. « Les grands promoteurs de la morale en prennent à leur aise quand ils en ont l'occasion; ils se sont donc moqués de nous avec leurs préceptes et leurs sanctions. A notre tour de nous moquer d'eux et de leur morale, et vive la joie! » Voilà le discours que se tient à soi-même, d'une manière plus ou moins explicite, l'homme d'une moralité ordinaire, quand il apprend la chute de quelque personnage d'une réputation austère. Voilà ce qui fait en majeure partie le grand intérêt et le grand succès du *Tartufe*. Voilà pourquoi, en le composant, Molière s'est rendu coupable d'une mauvaise action. C'est un prétexte donné au vice par le génie. Le rire qu'il excite est pire que le rire sarcastique,

c'est le rire polisson. Il nous serait facile d'en recueillir mainte preuve dans l'étude même de M. Coquelin. Mais il y a des choses que l'on ne touche pas, quand on tient à garder les mains propres.

Veux-on quelques exemples du procédé employé par Molière pour bafouer la religion?

Orgon dit en parlant de Tartufe :

> Qui suit bien ses leçons goûte une paix profonde,
> Et comme du fumier regarde tout le monde.

La paix profonde est bien en effet la récompense promise ici-bas à la piété chrétienne. Mais, pendant que le bonhomme répète cette maxime, le spectateur le voit d'avance brouillé avec les siens, jeté sur le pavé, livré à toutes les inquiétudes de la misère par le fait de celui qui lui a promis une paix profonde. Et comment ne pas rire d'une telle paix?

Le fumier est une allusion à un passage célèbre de saint Paul : *Omnia arbitratus sum propter Christum ut stercora.* Bonne, excellente leçon pour Orgon, qu'il faut amener à se dépouiller de tout. Pour Tartufe, c'est autre chose, car il doit profiter des dépouilles d'Orgon. Il ne lui suffit pas de faire servir les maximes de la piété chrétienne à des vues aussi coupables, il se parera de son vol comme d'une œuvre de zèle; manière de rendre le zèle ridiculement odieux. Devenu héritier d'Orgon à la place de son fils, il dit d'un air papelard :

> Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'appas;
> De leur éclat trompeur, je ne m'éblouis pas.

Il accepte celui du bonhomme, de peur « qu'il ne tombe en de méchantes mains », qui « en fassent un criminel usage ».

> Et ne s'en servent pas, ainsi que j'ai dessein,
> Pour la gloire du ciel et le bien du prochain.

Orgon avait encore dit :

> Il m'enseigne à n'avoir d'affection pour rien,
> De toutes amitiés, il détache mon âme,
> Et je verrais mourir frère, enfants, mère et femme,
> Que je m'en soucierais autant que de cela,

Allusion sacrilège aux paroles du Sauveur lui-même : *Qui non odit patrem*, etc., dont le sens est tout simplement que la charité doit procéder avec ordre, aimer Dieu avant tout, les parents en

second lieu; car il y a un précepte rigoureux d'aimer ses parents, et même tous les hommes. Présentée sous la forme repoussante que lui donne Molière, la maxime de l'Evangile offre du moins l'attrait d'une austérité sauvage. Il s'agit bien de cela pour Tartufe! C'est une machine pour amener le bonhomme Orgon à déshériter tous les siens. Quand Damis sera chassé par son père, ce ne sera qu'une application des leçons de Tartufe, qui refusera, et pour cause, de se prêter à son rappel, disant :

> Hélas! je le voudrais, quant à moi, de bon cœur;
> Mais l'intérêt du ciel n'y saurait consentir.

Cet intérêt du ciel, invoqué immédiatement après la fameuse scène de la déclaration, est une suprême niaiserie de la part de Tartufe; mais ce n'est pas une niaiserie de la part du poète qui veut tourner la piété en dérision et qui met ces paroles saintes dans la bouche d'un satyre et d'un escroc. Ici, comme presque à chaque vers, le spectateur, qui se réjouit de prendre la piété en défaut, se répète tout bas le mot des Italiens : *cosi fan tutti*, et de rire en se disant plus bas encore : et pourquoi voudrais-je me gêner moi-même?

Qu'on lise avec soin ce fameux chef-d'œuvre, on verra que c'est un persiflage continu de ce qu'il y a de plus sacré au monde. On y trouvera : le persiflage du détachement des biens de la terre, le persiflage de la délicatesse de conscience, le persiflage de la pudeur chrétienne, le persiflage du langage de la piété, le persiflage de l'admiration pour les œuvres de Dieu, le persiflage de l'humilité, le persiflage du pardon des injures, le persiflage de la résignation aux décrets de la Providence, le persiflage de la mortification, le persiflage de la charité et, par-dessus tout, le persiflage de la chasteté. La fameuse scène du quatrième acte est de la pornographie toute crue où le malheureux poète s'est oublié au point d'y mêler le langage de la sainteté. M. Coquelin, enchérissant encore, a le courage d'écrire ceci : « Avec une suavité digne de sainte Thérèse, il (Tartufe) fait sa déclaration d'amour à Dieu dans la personne d'Elmire. » Quelle alliance! et quels rires immondes ne doit pas provoquer, dans un auditoire où la bête qui est dans tout homme est à peu près débridée, le spectacle d'un satyre qui fait le dévot! Tout Voltaire est dans le Tartufe. Arouet n'a pas inventé la plaisanterie voltairienne : il l'a volée à Poquelin.

*
* *

Oui, M. Coquelin a raison, ce n'est pas l'hypocrite que Molière a eu l'intention de jouer, c'est le dévot. Tartufe, nous l'avons dit, n'est qu'une machine habilement construite, pour dissimuler et assurer les coups portés à la religion. Dissimuler était absolument indispensable pour un pareil dessein, à cause de l'opposition absolue que le roi y aurait mise. On sait du reste que Molière eut toutes les peines du monde à obtenir licence de jouer sa satire, et qu'il fut obligé d'y mettre des sourdines. M. Coquelin écrit, non sans naïveté, que Molière dut pratiquer lui-même le premier, avant de la mettre dans la bouche de son Tartufe, la fameuse maxime :

Il est avec le ciel des accommodements.

« Il accommoda, dit-il, Tartufe de façon que le dix-septième siècle pût l'avaler (1). Il en fit un laïque. — J'ai déguisé ce personnage (ceci est une citation de Molière) sous l'ajustement d'un homme du monde; je lui ai donné un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée et des dentelles sur tout l'habit. » — Cette accommodation était une dernière transformation, Tartufe ayant été repoussé sous une autre forme. C'est du moins la pensée de M. Coquelin qui continue ainsi : « Donc il n'était pas d'abord un homme du monde, donc il avait d'abord un grand chapeau, ses cheveux à lui dessous, et point d'épée ni de dentelles, mais le petit collet. En un mot, il était d'Eglise. » Et plus bas : « C'était donc ce pieux personnage, le *directeur*, le directeur en soutane, qui, échappé aux *Provinciales*, parce que tout le monde ne lit pas Pascal, était livré aux risées par Molière que tout le monde lira?... Molière avait fait de lui, comme il fait toujours, un type général, un caractère et non une exception... C'est là ce qu'avait peint Molière : le prêtre, je veux dire le jésuite dans la famille. » Les idées de M. Coquelin ne se suivent pas trop bien, comme on voit. Le jésuite dans la famille qui est un caractère, cela ne laisse pas que d'être assez drôle (2). Il n'en reste pas moins avéré que

(1) Je ne sais si M. Coquelin a l'esprit de Molière; assurément, il n'a pas sa langue.

(2) En poussant un peu plus loin cette pensée, on arrive à cette conclusion que *Tartufe* était le confesseur du roi et que le roi était Orgon. Car le confesseur du roi était le *seul* jésuite qui fût introduit dans *une famille*. Il est probable que Molière n'a pas voulu mettre cette famille-là sur la scène.

Molière dut déguiser son personnage pour se faire accepter, c'est-à-dire pratiquer l'art de Tartufe. Mais entendons-le lui-même.

« Voici, dit-il dans sa préface, une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée; et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusqu'ici; les hypocrites n'ont pas entendu raillerie,... ils se sont tous armés contre ma comédie avec une fureur épouvantable. » Or sait-on bien quelles *gens* il y avait parmi les hypocrites qui s'étaient armés contre sa comédie avec une fureur épouvantable? Il y avait Lamoignon, universellement estimé par sa vertu, il y avait Bourdaloue, il y avait Bossuet, il y avait la reine Marie-Thérèse, il y avait la reine mère Anne d'Autriche. Pour bien marquer qui il visait, Molière a eu soin de placer dans la bouche de son Tartufe un mot que Lamoignon avait dit devant lui. Dans la même préface, il appelle Tartufe, *mon scélérat*; il lui a donné « le caractère d'un méchant homme »; plus loin, c'est un *imposteur*, encore un *scélérat*. En vérité, nous avons quelque peine à croire que les personnages que nous venons de nommer aient vraiment mérité d'être qualifiés de méchants hommes, d'imposteurs, de scélérats. Nous doutons qu'ils se soient jamais introduits dans les familles sous couleur de piété pour y pratiquer des escroqueries et des choses pires. Nous croyons même que Molière n'a jamais eu l'intention de les diffamer d'une façon aussi ridicule. Il n'a pensé ne faire qu'un trait d'esprit lorsqu'il a écrit dans son premier placet au roi : « Les tartufes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté; et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût et quelque ressemblante qu'on la trouvât. » La vérité est que l'histoire ne présente aucun original de cette copie. Les érudits se sont épuisés en pure perte à le chercher. Ils auraient pu s'en épargner la fatigue, s'ils avaient eu soin de remarquer qu'un tel personnage n'est pas dans nos mœurs, qu'il n'est pas même dans la nature, qu'il n'a jamais pu exister.

Ce qui a créé Tartufe et l'a modelé d'une façon si étrange, ce sont les difficultés de sa naissance. La dévotion étant manifestement raillée et bafouée dans l'œuvre de Molière, il fallait de toute nécessité donner le change à ceux qui, touchés des intérêts de la religion si gravement menacés, auraient fait opposition à la représentation de cette pièce. C'est pourquoi le personnage principal

a été chargé à outrance, déguisé comme le dit Molière lui-même, transformé en scélérat sans modèle. Comment, après cela, s'imaginer que la piété vraie pouvait être jouée en la personne de ce misérable? Certes, il y avait là de quoi fermer la bouche aux plus exigeants. Mais Molière connaissait le cœur de l'homme : il savait bien que le spectateur, fatigué des austérités de la morale chrétienne, ne s'arrêterait pas aux impossibilités de son Tartufe, et dauberait avec lui des pratiques qui l'importunent. Deux cents ans d'expérience ont montré qu'il ne se trompait pas. Ce n'est pas l'hypocrisie qu'on hue au théâtre, quand on joue le *Tartufe*, c'est le vrai dévot (1). De nos jours Tartufe ne serait point conçu sous des traits aussi odieux, témoin la *Séraphine* de M. E. Augier ; car cela n'est plus nécessaire. Pour attaquer la religion, les coups fourrés ne sont plus indispensables; on peut s'y porter la visière levée. Il suit de tout cela que la création de Tartufe est une vraie tartuferie.

*
* *

Maintenant, les dévots, ou, pour employer une expression plus moderne, les hommes religieux ont-ils vraiment mérité les traits de Molière? M. Coquelin le prétend ; mais un comédien connaît-il

(1) Louis Veuillot assista une fois à une représentation du *Tartufe* devant une salle de petite bourgeoisie. Voici ce qu'il put observer :

« Les deux premiers actes passèrent avec langueur... Mais quand Tartufe parut avec sa mine fleurie et son habit austère, il y eut comme une rumeur de haine ; le parterre se sentit en présence de l'ennemi : il devint attentif et ne laissa passer en silence aucun des bons endroits, je veux dire aucun de ces vers enfiellés où les pensées et le langage même de la piété prennent la physionomie et deviennent l'expression de la plus noire scélératesse. L'ordre donné à Laurent, le mouchoir présenté à Dorine, surtout l'empressement de Tartufe auprès d'Elmire, toutes ces charges excessives furent acceptées comme autant de traits observés sur nature et comme la figure même de la dévotion, photographiée sur le fait. Le plaisir alla croissant jusqu'à la fin... Ce pesant public des dimanches, composé de demi-bourgeois, gens de petite rente et de petit négoce, dont aucun peut-être n'avait rencontré jamais ni vrai ni faux dévot, où ces gens-là trouvaient-ils tant de quoi rire, et quelles figures de connaissance pouvaient leur représenter Tartufe, Orgon ou Cléante?... Tartufe est devenu un symbole. A leurs yeux, ce personnage quasi-fantastique, maintenant introuvable sous l'habit dont Molière l'a affublé, et qui a complètement changé de style, de masque et de peau, ce n'est pas l'imposteur, c'est le chrétien ; c'est l'homme qui croit en Dieu et qui prie; l'homme qui, s'étant donné les règles sévères de la justice, a cessé d'être ou n'a jamais été des leurs, et qui par cela même les gêne.

les choses de la religion? et les connaîtrait-il, convient-il qu'il en parle? Un ami de Vitellius, cabotin de profession, peut se moquer de la morale chrétienne; quant à la juger de haut, cela lui est absolument interdit. Il donne à ce propos des coups de pied aux jésuites, dont jadis il ne méprisait pas l'argent; qu'importe? il y a des coups de pied qui valent des éloges. Ceux que les raisons du cabotin ont convaincus méritaient de l'être. Mais un écrivain de profession, plus respectable, vient de prendre à son compte la thèse du comédien; il a même jugé à propos de l'élargir, comme on va le voir. Nous voulons parler de M. Emile Beaussire, philosophe de l'Université de France et naguère membre de la Chambre des députés. D'après lui, Tartufe aurait jeté son masque; il n'a plus besoin de rien dissimuler. Il est franchement religieux et franchement immoral. Il n'est plus une exception; s'il n'est pas la majorité, il est grand nombre, et il a l'avantage d'être approuvé par tous ceux qui partagent sa foi. La conséquence naturelle d'une thèse semblable, si elle était vraie, a déjà été tirée par Orgon.

> C'en est fait, je renonce à tous les gens de bien;
> J'en aurai désormais une horreur effroyable,
> Je m'en vais devenir pour eux pire qu'un diable.

Cela est très grave, et, certes, il faut être bien sûr de son fait, ou bien peu sage, pour pousser à de telles extrémités. Mais entendons l'accusation.

« Ce n'est pas seulement chez leurs coreligionnaires et chez les ministres de la religion que beaucoup de croyants rencontrent une indulgence excessive pour leurs vices et pour leurs fautes, c'est en eux-mêmes, dans leur propre conscience. Plus ils tiennent à leur foi, plus ils craignent de l'ébranler en donnant trop d'attention aux conflits qu'elle pourrait soutenir sur le terrain de la morale avec leurs intérêts et leurs passions. D'un autre côté, ils sont trop heureux et trop fiers d'être en possession de la vérité surnaturelle pour se reprocher trop sévèrement quelques faiblesses qui n'intéressent que l'ordre naturel des choses humaines. De là ce contraste si fréquent dans les mêmes âmes, d'une extrême sincérité et d'un extrême relâchement, dans le langage et dans les actes, suivant qu'il s'agit de religion ou de simple morale. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1884.)

La langue est embrouillée, mais la pensée est claire. M. Beaussire,

au nom de la morale, articule une double accusation contre ceux qui font profession de la foi chrétienne. Suivant M. Beaussire, il en est un grand nombre parmi eux qui donnent de larges accrocs à la morale avec l'assentiment de leur conscience; les autres, plus scrupuleux à observer personnellement leurs devoirs, participent aux désordres des premiers par « une indulgence excessive »; le clergé a sa place dans cette catégorie. En somme, les uns et les autres poussent à l'immoralité; il n'y a de différence que dans la manière, directe d'un côté, indirecte de l'autre. Leur foi ne souffre pas de ces dispositions vicieuses; bien au contraire, c'est dans l'intérêt de leur foi qu'ils sont indulgents pour leurs passions. Aussi les voit-on à la fois extrêmement sévères et exigeants quand il s'agit de religion, et extrêmement relâchés quand il s'agit simplement de morale. Molière est dépassé. Le croyant ne dit plus :

> Le ciel défend de vrai certains contentements;
> Mais on trouve avec lui des accommodements.

Le ciel ne défend plus; il permet à celui qui croit; les accommodements sont inutiles : l'accord est déjà dans la foi. Que dis-je? trop de sévérité l'ébranlerait, et c'est la servir que de manquer de temps en temps à ses devoirs. Plus n'est besoin de recourir à cette « science » qui, « selon divers besoins, étend les liens de la conscience; » les liens sont tout relâchés déjà, rien n'empêche de se mouvoir à l'aise dans l'immoralité.

Il aurait été difficile d'être plus sévère pour la religion et pour ses fidèles; difficile aussi d'être plus injuste. Ce qui frappe de stupeur, ce n'est pas un outrage de cette sorte lancé contre ce qu'il y a de plus saint au monde : il y a dix-huit cents ans que nous sommes calomniés, et par conséquent peu sensibles à la calomnie; ce qui nous étonne au-delà de toute mesure, c'est qu'un homme intelligent, honorablement placé dans un corps composé d'hommes intelligents, venu au monde et élevé dans un pays chrétien, puisse ignorer à ce point le christianisme, qui le touche, qui le presse de toutes parts. Il ne s'agit pas, en effet, dans le passage que nous avons cité, d'une autre religion que de la religion chrétienne. Si on en doutait, qu'on fasse attention à la fin de cet autre passage, qui sert d'introduction au précédent : « L'importance même que les religions attachent aux pratiques du culte relègue parfois dans l'ombre les devoirs généraux de la morale et l'on songe moins à se montrer sévère pour

l'oubli de quelques-uns des commandements de Dieu, quand cet oubli est pallié par l'observation scrupuleuse des commandements de l'Eglise. »

Le moraliste universitaire suppose que, dans le christianisme, les devoirs religieux et les devoirs de la morale occupent deux catégories distinctes, et qu'on peut les diviser dans la pratique, observer les uns et violer les autres. Cela nous porte à croire qu'il a étudié la vraie religion dans les fausses religions, comme il a dû s'y trouver engagé par son rationalisme. Les fausses religions, en effet, séparent le culte de la morale. Le musulman, par exemple, comme il est facile de s'en assurer par le récit des voyageurs les plus sérieux, peut être profondément immoral, cruel, voleur, débauché, et en même temps profondément religieux; car sa religion consiste à proclamer qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, et que Mahomet est son prophète, et à se livrer à un certain nombre de pratiques tout extérieures, compatibles avec les excès les plus coupables. Cette hideuse promiscuité est tellement conforme à l'esprit de l'islamisme, que la récompense du musulman fidèle dans la vie future est un suprême outrage à la morale. Il serait facile de montrer un schisme semblable dans toutes les fausses religions. M. Beaussire aurait donc raison en principe s'il s'adressait à ces contrefaçons manquées de la vérité. Mais point du tout, c'est le christianisme qu'il vise : et, pour avoir un motif de le frapper, il lui attribue les vices d'une constitution qui n'est pas la sienne. Que n'a-t-il commencé par regarder le christianisme en face, au lieu de regarder à côté; les procédés scientifiques, si grandement en honneur aujourd'hui, lui en faisaient un devoir. Devoir facile du reste; car il n'avait qu'à ouvrir un catéchisme et, s'il ne pouvait le comprendre, s'en faire donner l'explication par son curé (1). Alors il aurait vu sans trop de peine que, dans la religion chrétienne, les devoirs religieux et les devoirs moraux se confondent, et qu'il n'est pas possible de pratiquer les uns sans pratiquer les autres. Qu'il nous permette de suppléer ici à la leçon qu'il n'a pas reçue.

Le fond, l'essence même de la religion chrétienne, c'est, pour employer son langage, la destruction du péché, c'est-à-dire dans la

(1) On nous dit que M. Beaussire est protestant. Il est remarquable que ses coreligionnaires, quand ils attaquent la religion au nom du rationalisme, ne s'adressent jamais au protestantisme; le catholicisme est seul l'ennemi à leurs yeux; témoignage involontaire qu'il est seul la religion.

langue de M. Beaussire, le triomphe de la morale. Quel est, en effet, le dogme fondamental de cette religion? la rédemption des hommes par la mort du Verbe incarné, c'est-à-dire l'expiation du péché par l'oblation sanglante d'une victime divine. La vie chrétienne n'est qu'une participation active à ce sacrifice, par le sacrifice non sanglant de la messe en quoi se résume le culte public, et par les sacrements qui sont les canaux mêmes par où la grâce de la rédemption arrive aux fidèles. La messe, acte solennel d'adoration, est en outre une expiation et une impétration, en ce sens qu'elle dispose à la haine du péché commis et à l'horreur de celui que le fidèle pourrait être tenté de commettre, préparant le pardon du passé et dispensant des forces pour l'avenir. Les sacrements agissent d'une manière plus immédiate.

Le baptême efface le péché originel et les péchés actuels, si le néophyte a eu le malheur d'en commettre; la pénitence efface les péchés actuels, moyennant le repentir et le ferme propos du pénitent; la confirmation fortifie contre les séductions du péché; l'eucharistie substitue les attraits de la vertu aux attraits du péché; l'extrême-onction détruit jusqu'aux derniers vestiges du péché; l'ordre enfante les chefs de l'armée qui combat le péché; le mariage est l'égide de la famille contre le péché. Dans sa vie privée, le fidèle doit être plus ou moins un ascète: il doit faire pénitence et prier. Sa prière, non moins que sa pénitence, est une série d'efforts contre le péché, une demande de secours contre le péché qui, pour lui, est le mal suprême, et qu'il appelle, à cause de cela simplement, le mal. Faut-il résumer, d'une autre façon, la vie chrétienne? Elle a pour but la sainteté, non une sainteté quelconque, mais la sainteté parfaite, c'est-à-dire, l'exemption complète de tout péché. Ce but n'est pas facultatif, comme celui de l'honnête rationaliste qui le fixe à peu près là où il veut; oh! non! Le chrétien sait que rien de souillé n'entrera dans le ciel. S'il sort de cette vie avec des taches légères, et par taches légères il entend la violation des moindres préceptes, des moindres parties de la loi, il sait que ces taches devront rigoureusement être purifiées par le feu du purgatoire, car l'or du ciel n'admet aucun mélange. Pour les fautes plus graves, ce n'est pas l'expiation, c'est un châtiment éternel qui les attend dans l'autre vie. En quelques mots, voilà la foi du chrétien : elle impose au fidèle une lutte perpétuelle contre le péché, l'obligation d'une sainteté parfaite, avec la menace des peines de l'enfer pour qui-

conque reste loin de cette sainteté, ou des peines du purgatoire pour quiconque ne l'atteint qu'imparfaitement; et vous ne craignez pas d'écrire que cette foi s'accommode, se trouve bien d'infractions graves et habituelles à la morale, c'est-à-dire à la sainteté! En vérité, il ne nous reste plus qu'à répéter le mot de Salluste : *Vera vocabula rerum amisimus.*

L'expérience, du reste, confirme ce que nous disons de l'union intime de la morale et de la foi au sein de la religion chrétienne. Que M. Beaussire regarde autour de lui, ses yeux rencontreront plus d'un chrétien dont la foi a fait naufrage. Quelle est la cause d'un tel malheur? le poids d'une raison éclairée par l'étude ou par la réflexion? L'étude et la réflexion sont un beau prétexte. La vérité la voici. C'est toujours à la suite d'infidélités à la morale que commence l'infidélité proprement dite; quand ces transgressions atteignent une certaine mesure, la foi disparaît infailliblement. C'est alors que l'esprit se trouble, perd sa clarté, prend des sophismes pour des raisons et, à la fin, pleinement halluciné s'imagine voir encore. La parole de notre Maître sera éternellement vraie : « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu », ou, ce qui revient au même, la vérité. Que M. Beaussire ne s'abuse pas. S'il a vraiment vu des croyants qui se mettent à l'aise avec la morale, ces croyants sont en route pour se rendre chez lui, c'est-à-dire en pleine incrédulité.

Nous ne doutons pas que M. Beaussire, s'il se ravise, ne regrette beaucoup d'avoir ménagé un rapprochement si injuste entre le dévot de Molière et les vrais chrétiens. Il le regrettera d'autant plus que nul n'avait moins que lui le droit de procéder ainsi. Il émet, en effet, dans le cours de son article, cette singulière proposition : « Il faut renoncer à la chimère d'une morale immuable. » A-t-il bien vu la portée de ces paroles? Une morale qui n'est pas immuable, est une morale douteuse, et une morale douteuse ne saurait obliger. D'où il suit que, d'après M. Beaussire, il n'y a plus de morale. Mais alors pourquoi se montrer si sévère, au nom de la morale, pour les croyants qui violent ce qui n'existe pas, ce qui ne peut être violé? S'il n'y a pas de morale, où est l'immoralité? Le zèle pour la morale ne serait-il autre chose qu'une parade, nous allions dire une tartuferie?

Hâtons-nous d'ajouter que M. Beaussire n'accorde pas à tout le monde le droit de modifier la morale. C'est un privilège qu'il réserve aux philosophes, et, comme les philosophes sont une élite,

un petit nombre, la morale, malgré tout ce qu'ils pourront faire, gardera encore assez de solidité. Seulement si les philosophes ont le privilège de toucher à la morale, ils ne sont pas philosophes par privilège, et l'on ne conçoit pas bien comment le premier venu serait empêché de se dire philosophe afin de jouir du privilège d'accommoder la morale à ses propres usages. En somme, cela vaudrait peut-être mieux, puisque le mal moral disparaîtrait du même coup, et l'innocence recommencerait son règne sur la terre. Disons tout bas que ce serait l'innocence du mouton et aussi celle du loup.

Cette innocence n'est pas du goût de M. Beaussire. Il veut que tous les hommes observent la morale commune, quitte à la modifier plus tard. En attendant, il approuve ce qui se fait dans l'Eglise, et il trouve que « les moyens employés par les théologiens sont encore ce qu'il y a de mieux » dans la pratique. « Ils pénètrent dans des milieux où n'iront jamais les enseignements ou les livres des savants et des philosophes; ils peuvent même revendiquer pour la foi une part d'action jusque dans les âmes qui lui semblent le plus fermées et qui lui sont le plus hostiles. « On garde encore, dit M. Renan, la sève morale de la vieille croyance sans en porter les chaînes. A notre insu, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons le reste de notre vertu. » — Voilà ce que, d'après vous, la religion fait pour la morale; vous confessez que vous êtes impuissant à remplir un tel rôle; et cependant vous tâchez, au nom de la morale, de déconsidérer la religion qui sert à ce point la morale. La contradiction aurait-elle déjà trouvé place dans votre morale changeante?

Molière aussi rendait hommage à la religion, et, sans doute, il y mettait moins de réserve qu'un universitaire du dix-neuvième siècle, car le rationalisme n'avait pas ses entrées à la cour du grand roi. Mais ces témoignages d'une sincérité équivoque ne l'empêchaient pas de porter à la piété des coups terribles, dont, hélas! bien des hommes superficiels ont subi les désastreuses conséquences. Qu'importent ces coups, dit-on avec un air de profondeur, si la religion est divine? On oublie que les hommes ne sont pas des dieux. M. Beaussire vient de nous prouver, après beaucoup d'autres, que Molière n'a pas emporté ses procédés dans la tombe : Coquelin, sur ses planches, n'est pas le seul qui donne la main à Poquelin. A ce point de vue, la Sorbonne et ses annexes sont trop souvent des annexes de la *Comédie française*.

J. de Bonniot, *S. J.*

---

# L'ORDRE SOCIAL EN FRANCE [1]

## LE DOMICILE

Où le Français exerce-t-il ses droits, remplit-il ses devoirs? la France ne peut être considérée comme une vaste commune ou cité habitée par dix millions de citoyens. Les anciennes républiques ne soulevaient pas la question de domicile, puisque formées d'une seule ville et d'un territoire restreint, elles n'offraient pas de difficultés pour la convocation de tous les citoyens dont le nombre ne dépassait pas quelques milliers. C'est à Rome seulement que le nombre des citoyens s'accroissait sans cesse. Rome n'était pas comme les villes grecques une cité fermée. Elle appelait à elle les vaincus et se les incorporait sous diverses formes. Dans les derniers siècles de la République, elle comptait plus de trois cent mille citoyens. Le citoyen romain n'avait pas d'autre domicile que Rome; c'est à Rome qu'il votait et concourait pour les magistratures; c'est à Rome que tous les emplois étaient distribués. Le Romain ne la quittait jamais sans esprit de retour. Les fonctions du dehors ne duraient qu'une année, après quoi on revenait à Rome jouir du fruit de ses rapines, repousser les accusations, briguer de nouveau les suffrages et se rejeter dans la mêlée des partis. On fut fort embarrassé quand les Italiens ayant conquis le droit de cité dans les guerres sociales, durent exercer leurs droits; ils arrivaient à Rome, au moment des élections, par masses immenses, obéissant au mot d'ordre des chefs populaires. Entachées de fraude et de vio-

(1) Voir *la Revue* du 15 août 1884.

lence, les élections étaient le prix de l'audace. Il n'y avait pas d'autre domicile politique que Rome. Les anciens n'ont pas eu l'idée du gouvernement représentatif. Il s'est développé sous des influences chrétiennes et dans des conditions politiques fort différentes.

Les anciens, tout en pratiquant l'esclavage, avaient pour idéal l'égalité des citoyens; mais la réalité n'y répondait guère, et, quand il fut atteint, ce fut au profit du césarisme. Ils ne comprenaient que des citoyens se gouvernant directement. Il en résultait que la cité ou communauté politique excluait tout développement. Sparte avait neuf mille citoyens; c'était le chiffre adopté par les philosophes comme expression d'une république bien organisée. Athènes, avec ses vingt mille citoyens, passait pour une exception dangereuse. De là toutes ces lois pour limiter le nombre des enfants et les vices qui ont infecté les sociétés païennes. Rome s'ouvrait à l'étranger; mais les plébéiens ne surent que maintenir l'unité typique de la cité, tout en l'exagérant. Cette exagération rendait la cité impossible sans constituer un autre régime. Et quand le monde romain eut quelques millions de citoyens, il n'y avait plus d'autre cité que César représentant la souveraineté du peuple. Et cette représentation, ce mandat ne découlait pas de l'élection. Il était fictif. L'armée, le Sénat, le premier venu désignait le César. La légitimité de ces actes n'a jamais été contestée. Ils présentent la monstrueuse application de l'ancien système de république une et indivisible, où chacun se considérant, par solidarité, l'égal et le représentant de tous, agissait pour tous. Notre république une et indivisible est un écho de ce passé. Le césarisme, c'est le peuple fait homme, non par voie de représentation, mais par une fiction audacieuse. On conçoit que les despotes ou les aspirants au despotisme aient du goût pour la théorie de la souveraineté du peuple, car dans les grands États où elle ne s'applique que par fiction, c'est le pouvoir exécutif qui hérite de toutes les prétentions qu'elle confère.

La hiérarchie n'exista jamais à Rome. Investis de l'omnipotence pendant un an, les magistrats rentraient ensuite dans la foule. Ils ne subissaient aucun contrôle, le contrôle et la limite résidaient dans la pluralité de magistratures contraires, en sorte que la force décidait de tout. Les modernes croient trancher la difficulté en soumettant la minorité à la majorité. C'est sans doute une prudente fiction. Mais que vaut-elle en pratique? Est-ce que la majorité a

raison parce qu'elle est la majorité? Et la minorité n'a-t-elle tort que parce qu'elle est la minorité? alors la vérité deviendra une question d'extermination, car la minorité sait ce qui lui manque pour avoir raison. Le système des majorités n'est que le droit du plus fort. Rigoureusement appliqué, il nous conduit à la solution antique.

Le christianisme étendit la cité religieuse à tous les hommes, il établit l'égalité morale et religieuse de tous sous la loi d'une hiérarchie divine. Il modifia profondément le pouvoir politique en en faisant non un avantage et un droit mais une charge et un devoir. Alors il fut évident que la participation de tous les hommes au pouvoir souverain n'était plus nécessaire. Le pouvoir se montra comme une dignité naturelle, instituée de Dieu pour le bien. Le christianisme arrachant les hommes au communisme de l'Etat leur rendait l'esprit de famille, de propriété et de liberté individuelle. La souveraineté quittait le retranchement étroit de la cité pour se répandre sur tous les territoires avec les hommes, qui, affranchis des liens de la cité, portaient partout leur droit. Fondé sur une hiérarchie qui est la même dans tous les lieux, la société chrétienne ne confisquait pas la personnalité dans un droit politique universel, absolu. L'individu n'était plus le fragment d'un tout, il subsistait par lui-même. Ce fut le changement politique opéré par l'influence de l'Eglise. L'homme eut donc son domicile politique partout où étaient son droit et sa propriété. Comme principal intérêt, la propriété marqua le rang de l'homme, le lieu où il vivait de la vie politique. Le paganisme concentrait la politique dans une ville; le christianisme la dispersait, la hiérarchisait dans les campagnes. De nos jours, c'est par la prépondérance des villes sur les campagnes que se développe une politique de plus en plus antichrétienne. La révolution de 89 s'organisa à Paris, c'est de là qu'elle couvrit la France, asservissant toutes les volontés à la République une et indivisible. La France ne fut plus qu'une annexe de Paris. Elle rappelait, à cette époque, les guerres sociales où Marius et Sylla se disputaient le pouvoir et où les Italiens pénétraient de force dans la cité romaine. Nos fureurs civiles, comme celles de la cité antique, furent suivies d'une dictature éclatante. La génération nouvelle doit travailler à affranchir le territoire, en organisant partout les droits locaux et particuliers.

Le domicile, dit le Code, est au lieu de notre principal établis-

sement. C'est aussi la définition de Justinien. Il en résulte que nous transportons notre domicile où nous voulons. La Révolution a fait de notre territoire une seule cité fragmentée en circonscriptions égales. Aucune de ces divisions factices n'a, par elle-même, de vie propre, indépendante. Les restes du régime municipal ont disparu en 1789. Une ville formait une unité, une force libre; elle vivait de ses traditions. Les habitants ou domiciliés de la ville ne relevaient que d'eux-mêmes pour leurs droits et intérêts locaux. De la personnalité distincte reconnue à l'individu, il faut bien conclure au principe des corporations formées par ces mêmes individus. La corporation municipale s'administrait et se gouvernait; elle avait ses magistratures temporaires ou perpétuelles et, en général, mélangées d'éléments fixes et d'éléments variables. Tout est là en effet, sans fixité, l'unité de la corporation s'altère; et, sans un certain renouvellement des hommes, les institutions risquent de tomber dans l'immobilité. Dans l'ancienne France, la variété des institutions municipales ne laissait rien à désirer; il est vrai que, presque partout, elles se trouvaient faussées par l'intervention fiscale du gouvernement qui mettait aux enchères les fonctions municipales. Rien de plus ingénieux que le mécanisme qui, dans la plupart des villes, enchevêtraient les droits et les intérêts de façon à ce que le mouvement social, sans cesse surveillé, ne pût jamais ni s'arrêter ni se précipiter. Là ne régnait pas le redoutable principe de l'égalité qui va toujours à l'extrême. Les inégalités diverses se soutenaient, se protégeaient, se réunissaient en faisceau. Les corporations d'arts et métiers constituaient le *self government* de la classe ouvrière. L'ouvrier ne courait pas après le travail, livrant au hasard son existence de chaque jour. Il se fixait au sol, il prenait domicile, il entrait dans une corporation où son existence était assurée.

L'ouvrier est maintenant condamné à une vie nomade; il n'a plus le moyen d'élever ses enfants, il renonce même au mariage pour vivre dans le désordre. Six mois de résidence lui donnent le droit d'élire le Conseil municipal dans n'importe quelle ville et de nommer les députés. Il n'est au courant de rien et ne connaît personne, il obéit à un mot d'ordre venu de Paris; il sert d'instrument aux factions pour annuler les influences locales. Deux cent mille ouvriers étrangers à Paris y élisent le Conseil municipal. Ces électeurs de passage dirigent les intérêts de la capitale de la France. Paris est la France et non un municipe particulier. Combien y a-t-il de

Parisiens, de familles établies depuis plusieurs générations? Les éléments d'un Conseil municipal y manquent absolument. Les propriétaires des maisons de Paris sont en minorité dans la population et ils comptent à peine dans les élections. Et pourtant, ils sont la ville de Paris; ils y sont du moins quelque chose. Leur demande-t-on conseil pour mettre des impôts? Ont-ils quelque part dans l'administration? Demande-t-on même aux propriétaires des maisons dans une rue, comment cette rue s'appelle ou doit s'appeler? Non, un Conseil municipal de fantaisie biffe les noms consacrés par la tradition, supprime les souvenirs et décrète des noms nouveaux qu'un autre Conseil municipal ne conserve pas. Les domiciliés ne sont plus rien, et les non domiciliés sont tout. La propriété est exclue de l'administration municipale, ou elle y est dans une minorité dérisoire.

Le peuple français n'est plus domicilié; l'élément nomade a la majorité à Paris. Et dans les départements, les travaux publics, les chemins de fer disposent, par leurs ouvriers et agents, dans beaucoup de villes, des fonctions municipales. Les campagnes émigrent dans les villes. Tout ce qui, dans la province, est riche, ambitieux, fuit sa localité et transporte à Paris ses espérances, ses plaisirs, son iufluence. Toutes les administrations y ont leur tête et leur personnel supérieur. Tous nos fonctionnaires sont à l'état nomade. Encore plus que les administrés, les administrateurs obéissent à la loi du mouvement. Il est de principe que toute résidence est temporaire et que tout avancement est un déplacement. La condition nomade du fonctionnaire ne finit qu'avec sa vie ou par sa retraite. Et, le plus souvent, sa retraite obtenue, il ne sait où aller. La multiplicité des fonctions publiques ouvre des débouchés à la jeunesse française; elle n'aspire qu'à échanger la vie locale, modeste sans doute, mais indépendante contre la vie de fonctionnaire ambulant, sans initiative, ni responsabilité. La classe bourgeoise est travaillée de la maladie que lui a inoculée le législateur. Les champs héréditaires, la maison paternelle n'ont plus de sens. Nous vivons en hôtel garni, transportant sans cesse nos meubles, nos familles d'un endroit à un autre. Chaque famille ne devrait-elle pas avoir son domicile propre, sa maison à elle? Dans beaucoup de pays, la coutume y pourvoit, et des lois protectrices assurent le domicile du pauvre. Le législateur français n'a qu'une sollicitude, c'est que la propriété reste le moins possible dans les mêmes mains. Paris, à ce

point de vue, présente un phénomène unique. Comment y mener la vie de famille? Il n'y a pas de maisons de famille. S'il y en a, elles ne durent qu'une génération. La mort du père de famille impose une inévitable liquidation.

La liberté de tester permettrait seule la transmission du domicile de famille à un des fils qui continuerait la personne du père. Les tableaux de famille, les bibliothèques, les meubles d'affection n'iraient pas aux enchères publiques. Cette maison, toute pleine de la destination du père de famille, ne serait pas bouleversée par un étranger. Bâtir une maison, c'est folie, puisque, excepté à Paris et dans quelques grandes villes, où la bâtisse est une spéculation, une maison d'habitation ne se vend jamais ce qu'elle a coûté. Et cela se conçoit puisque la vente est souvent forcée tandis que l'achat est toujours libre. Il n'y a plus de bourgeois, dans l'exacte signification du mot, il n'y a plus de familles à demeure fixe. La loi pulvérise les intérêts et les jette à tous les vents. Or, sans cohésion, sans tradition, l'esprit de localité s'éteint. Il se soutenait par l'esprit de famille, dont il n'est qu'une extension. C'est une nécessité que l'État vienne au secours des localités et assume la part prépondérante dans leur direction. Aussi les maires ont perdu leur caractère pour devenir des fonctionnaires de l'État.

Le morcellement du sol décourage le cultivateur en lui imposant, par la difficulté et les frais de culture, une tâche au-dessus de ses forces. Son bénéfice n'est plus en proportion de son travail. La concurrence des arrivages de l'étranger en blé et en viande, le ruine, et il ne songe qu'à vendre son bien et à émigrer. La population diminue, le père de famille, à qui il n'est pas permis de transmettre son héritage à l'un de ses enfants, se venge en se bornant à un seul enfant. C'est une manière de rétablir le droit d'aînesse.

Le principe de l'hérédité s'allie à la décentralisation. C'est par les familles héréditaires que s'implantent dans les localités l'esprit d'ordre et d'indépendance; c'est sur la conservation du patrimoine que repose la liberté politique. Les propriétaires ne sont pas tout, ils sont le noyau autour duquel viennent s'agglomérer les intérêts divers. Otez le lest de la propriété foncière, les intérêts n'ont plus de point d'appui; ils manquent de direction et s'égarent. Les maisons de commerce et d'industrie sont aussi des forces locales quand elles ont pu se perpétuer et n'ont pas été exposées à une

liquidation périodique. Elles sont encore moins divisibles que les propriétés foncières. Pourquoi celui qui les a fondées, et qui sait le moyen de leur continuer la même direction, ne peut-il les transmettre à celui de ses enfants qu'il juge le plus digne ou le plus capable de lui succéder? En France, rien ne favorise le cultivateur, l'industriel, le commerçant. Le législateur s'acharne à disperser le capital accumulé. Si un intérêt trouve grâce devant lui, c'est celui de l'agiotage et de l'usure. Il s'est prêté à l'établissement de toutes ces sociétés de crédit qui prétendaient venir en aide à l'agriculture, et qui n'avaient pour but que d'exproprier plus rapidement les classes rurales. A ce prix, elles ont eu la facilité d'emprunter. Aussi, elles n'en n'ont pas beaucoup usé; et l'abandon de la culture en a pris des proportions plus inquiétantes. La dette hypothécaire n'est pas sujette à décroissance, étant donnés le Code civil et les charges qu'il impose à la propriété foncière.

Le droit coutumier retient l'homme au sol; il ne voyage pas avec lui. La loi écrite suit et atteint le Français partout; c'est du moins sa prétention; elle punit les délits d'un Français à l'étranger, là où elle n'a pas juridiction. La coutume est territoriale et n'a pas le bras si long, mais elle est plus favorable à la liberté individuelle. Par une idée toute césarienne, le gouvernement moderne ne lâche pas ses sujets; il leur interdit de rompre le lien de servitude qui les rattache à l'État. Et il ne leur reconnait pas le droit de vivre chez eux en toute liberté, sous l'inspiration de leur conscience. Le droit coutumier a mis la liberté politique à la portée des humbles et des petits; de simples villageois l'ont pratiquée avec une constance qui ne s'est pas démentie pendant des siècles, et qui n'a pu être fatiguée à la longue que par l'astuce des légistes, unie à l'ascendant de la royauté. Rien n'est plus connu que la *loi de Beaumont* qui régissait une commune de cinq à six cents habitants dans le pays messin et qui date de 1182; non qu'alors elle surgit subitement, mais c'est à cette époque que les anciens usages du pays furent solennellement consacrés par le seigneur suzerain Guillaume, archevêque de Reims et cardinal. Et certes ce n'était pas une exception, car la loi de Beaumont a été la coutume d'une grande partie du nord de la France au moyen âge. Nancy, le duché de Bar, Verdun, Luxembourg l'ont reçue. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, elle vivait encore dans plus de cinq cents communes du ressort du parlement de Metz. La commune de Beaumont s'administrait elle-même, sans que l'archevêque

prît une part même indirecte à l'administration. Et cette administration embrassait tout, police, budget et droit de justice. Chaque année les habitants, par le suffrage universel des chefs de famille, élisaient douze jurés et un maire qui étaient chargés de la justice, de la collection et de la répartition des impôts, de la sécurité publique, etc. Le maire et les jurés pouvaient être continués dans leurs fonctions. Les chefs de famille, non les individus, votent. Les jeunes gens n'ont pas voix au chapitre. Ce sont les familles en effet qui forment la cité, et elles n'agissent politiquement que par leurs chefs.

La loi moderne exclut de la représentation les femmes et les enfants à qui elle refuse le vote. Le droit de suffrage est-il naturel et primordial? Nos pères y voyaient une fonction. C'est la famille, non l'individu, qui est la molécule organique de la société. Le suffrage universel et la souveraineté du peuple tels que l'ont compris les révolutionnaires, sont une négation de la famille. Le vote par les individus mâles, outre qu'il est restreint, met les affaires entre les mains intéressées à les bouleverser. L'individu agit d'après sa passion, son ambition; qu'a-t-il à risquer? Le père de famille représente les siens, il dispose d'un vote collectif. Il veut essentiellement l'ordre, parce qu'il en a besoin pour élever ses enfants. Son vote est d'ordre et de conservation. Aussi les élections du moyen âge n'ont jamais rien détruit. L'esprit révolutionnaire venait des hautes classes, et les classes populaires jouaient un rôle conservateur. L'esprit de famille embrasse surtout l intérêt des femmes et des enfants, intérêt de paix, d'ordre et de religion. Demeurées fidèles à l'esprit de famille, les classes populaires gardaient leur aptitude au gouvernement. Qu'est-ce qu'une commune, une province, un État, sinon des groupes plus ou moins nombreux de familles? Le principe en se développant ne change pas de nature; nos pères voulaient le vote éclairé par la responsabilité; et ils ne l'attribuaient qu'au chef de famille, à celui qui avait charge d'âmes et d'intérêts sociaux. Là est le secret d'une sagesse que nous ne pouvons égaler et d'une stabilité qui nous étonne. Nos hommes d'Etat méprisent ces enseignements. Ils travaillent à faire tenir la pyramide sur sa pointe, et vingt fois notre génération a vu la pyramide un instant en équilibre retomber avec fracas. Les ouvriers infatigables se remettent à l'œuvre, excités plutôt que découragés par l'insuccès. Et si, par hasard, quelque spectateur leur dit : vous devriez placer la

pyramide sur sa base, ils la regardent avec un étonnement mêlé de pitié, quand il ne s'y joint pas de l'indignation. Il y a longtemps que Edmond Burke les a qualifiés d'architectes en ruines. L'ordre social n'est plus fondé sur la famille; nos législateurs ont oublié le précepte du Décalogue qui ordonne aux peuples d'honorer la paternité afin de grandir sur la terre. Ils se confient à l'expérience des jeunes gens et des déclassés; et c'est à peine si chaque gouvernement a devant lui un avenir de quelques mois.

L'instabilité politique répond à l'instabilité des fortunes et du domicile, l'étranger en profite. Il achète en grande quantité des terres en France, et il sait échapper au Code civil par un esprit de famille qui fait respecter aux enfants le testament paternel plus que nos dispositions légales. Le sol de la France échappe aux Français; le législateur n'en a cure. Jadis, même avec notre partage forcé, la propriété foncière avait encore un léger prestige. Le domicile politique, différent du domicile ordinaire, s'acquérait par une certaine quotité d'impôts. C'était le cens électoral; il n'y en a plus. La propriété foncière est le domicile naturel; et par le système du morcellement et des aliénations fréquentes, elle n'est plus qu'un intérêt de transition, un domicile provisoire. Tout s'enchaîne et le régime d'instabilité organisé par le Code civil est complet. Les mœurs n'ont pas réagi contre cette tendance; elles cèdent à cette impulsion savamment combinée qui part de tous les articles du Code civil. Le progrès, ce mouvement désordonné en toutes choses, nous saisit et nous emporte sans que nous opposions de résistance. Nous sommes façonnés par quatre-vingts ans de Code civil. Et, à notre tour, nous prêtons main-forte au législateur. En nous précipitant dans la voie qu'il nous ouvre, nous dépassons ses espérances. Les hommes de 1804 ont reculé devant certaines conséquences de leurs doctrines que leurs successeurs de 1884 ne craignent pas d'affronter. Et aujourd'hui, tout ce qui est démocrate, reproche au Code civil d'être trop conservateur! Ceci soit dit pour mesurer le chemin parcouru.

### L'ABSENCE

Avons-nous le droit de quitter notre pays et de nous établir à l'étranger? Un citoyen de l'antiquité ne l'avait pas. Il était rivé à sa communauté politique. Les gouvernements modernes qui, depuis la Renaissance, se modelaient sur le goût païen, prirent le droit de

retenir leurs sujets dans les limites nationales ; ils s'arrogèrent sur eux un droit de suite. N'est-ce pas cette doctrine qui, dans les républiques de la Grèce, considérait les citoyens comme la propriété de l'Etat? Les républiques exerçaient leur droit par le bannissement ou l'ostracisme. Le citoyen demeurait sans garantie aucune contre l'Etat. Les princes modernes bannissaient les sujets qu'ils jugeaient dangereux ou criminels. Mais de quel droit jetaient-ils des malfaiteurs sur un sol étranger? et que seraient devenus ces derniers s'ils n'y avaient pas été reçus? Au moyen âge, la confraternité des institutions chrétiennes, la similitude des usages, l'absence de centralisation, permettaient à un chrétien de se trouver partout chez lui. Le côté général du christianisme corrigeait le particularisme national. Les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis parmi les diverses nations. Les restrictions nationales ne gênaient pas le choix du Souverain Pontife. Les ordres religieux, les ordres militaires mêlaient tous les peuples européens et formaient, sous la direction du Souverain Pontife, la république chrétienne au milieu des diversités locales. Chaque monastère renfermait des hommes qui avaient parcouru les trois parties du monde. Par la fréquence et l'étendue des communications, la chrétienté rappelait l'empire romain auquel elle avait succédé.

L'unité religieuse et morale s'abritait sous l'unité de langage. Le latin régnait d'un bout à l'autre de la république chrétienne ; c'était la langue de la diplomatie et de la politique. Tous les gens instruits le parlaient. Comment connaître tous les idiomes locaux ; il était plus simple, plus utile que la chrétienté eût sa langue à elle. Pour les grandes affaires, cette seule langue tenait lieu de toutes les autres ; et elle avait l'avantage de ne pas laisser les disputes et les dissentiments de la classe lettrée descendre dans les classes populaires. Une politique chrétienne, un droit des gens chrétien se formulait, se développait. Avec la Réforme, le droit chrétien que reconnaissaient les princes fit place à un droit césarien, byzantin. Sous le nom de droit des gens, des légistes protestants, Grotius, Puffandorf, Wattel, développèrent une espèce de droit naturel applicable aux peuples. Ils s'inspirent des raisonnements des jurisconsultes romains, et partent d'un prétendu état de nature dont il est impossible de fixer le sens. Le traité de Westphalie, en 1648, imposa à l'Europe un droit des gens nouveau. Le système d'équilibre matériel entre catholiques et protestants fut substitué à

l'ancienne unité chrétienne et dura jusqu'à la révolution française. Les derniers vestiges du droit public chrétien ont disparu. Depuis la Réforme, les nations se montrent jalouses, ennemies. C'est à qui s'arrondira aux dépens du voisin. Toute l'histoire moderne est là. Les questions de conquête se présentaient sous une autre forme au moyen âge. Les peuples se gouvernant par eux-mêmes, acquérir la suzeraineté, ce n'était pas acquérir un grand pouvoir sur eux, puisqu'il fallait respecter leurs coutumes et libertés. Avec les idées païennes, c'est la souveraineté qui est acquise. Le changement de mot indique une aggravation dans l'autorité qui n'est plus la dignité paternelle, mais une vraie domination. Aussi le pouvoir absolu date-t-il du seizième siècle. Les princes profitent des troubles pour agrandir leur pouvoir; ils s'appuient sur les maximes des légistes et se disposent à affaiblir, à éteindre les indépendances locales, corporatives, dans leurs Etats en même temps qu'à lutter contre les droits de l'Eglise et du Souverain Pontife.

Cette puissance des princes tourna facilement à l'arbitraire, et se développe partout sur le modèle plus ou moins mitigé du césarisme byzantin. Dans les nationalités représentées par un prince, l'exil, le bannissement, renaissent. Le Français ne pouvait quitter son pays sans la volonté du prince. Des arrêts de 1618 et de 1725 déclarent un banni mort civilement et incapable de se marier. Les biens des bannis étaient confisqués. Le bannissement à perpétuité, les galères à perpétuité, la réclusion perpétuelle, la condamnation à mort, emportaient la mort civile et la confiscation. La perte fictive de la cité rendait au prince, par voie de déshérence, les biens que les citoyens n'occupaient plus : comme si la France était une cité avant 1789! Mais les doctrines des légistes étaient assaisonnées d'avantages trop précieux pour ne pas chatouiller agréablement l'oreille des princes. Les conséquences allaient loin. N'est-il pas singulier d'interdire le mariage à un banni? Dans l'opinion des légistes, ce banni n'était plus un citoyen; ils lui appliquaient les dispositions du droit romain qui déclarent un esclave incapable de se marier. La jurisprudence renversait dans la pratique la théorie du mariage chrétien qu'elle avait cependant la prétention de respecter. Elle rétablissait les *justæ nuptiæ*, les noces légales, accomplies suivant les rites civils et seul mariage civique. L'esclave est sans droit et ne peut subir de diminution, de dégradation. En un mot, il n'avait pas d'état civil, expression toute romaine. *Servus*

*nullum caput habet* (*Paul*). Justinien qui reproduit ce texte était pourtant chrétien. On sait que l'état complet du citoyen pouvait être diminué de plusieurs façons. La *minima capitis minutio* est la situation du fils de famille, en puissance du père: la *minor capitis minutio*, c'est la perte des droits de cité, c'est le type de notre mort civile. Jusqu'à ces derniers temps, elle a eu sa place dans notre législation. Par la *maxima capitis minutio*, le citoyen était condamné aux mines ou au cirque. Ces fictions ont encombré notre droit et rendu, sous l'ancien régime, nos institutions judiciaires bien inférieures à ce que réclamaient les mœurs et l'opinion publique.

La révolution n'a été, le plus souvent, dans son application générale, qu'une extension des principes de l'ancien régime. Les réformes si imprudemment tentées par Louis XVI soulevaient tous les intérêts contre la royauté. La défense sociale était paralysée à sa source et par la volonté même qui devait en être l'organe dirigeant. C'est ce qui donna lieu à l'émigration. La noblesse n'avait plus de service à remplir auprès du roi qui refusait de tirer l'épée. Au moment de l'émigration, la partie était entièrement perdue pour les défenseurs du trône. Depuis le serment du Jeu de Paume, la royauté n'avait plus qu'une existence nominale, si même l'abdication royale ne remonte pas au décret de convocation des Etats Généraux. Le doublement des Tiers décidait la question. Le suisse Necker poussait les choses avec la parfaite ignorance d'un étranger. Les prétendus Etats Généraux déchirèrent leurs mandats et se transformèrent en Assemblée constituante. Mais le crime ne retomba-t-il pas aussi sur ceux qui avaient mission d'imprimer une direction, et de la soutenir par la force? Avant 1789, depuis près de deux ans, le pillage et l'incendie se promenaient impunément dans les campagnes; des influences occultes présidaient à un mouvement général et préludaient à des insurrections d'essai qui, presque partout, avaient provoqué la destruction des titres de familles et expulsé de ses châteaux, par des meurtres nombreux et par la terreur, la plus grande partie de la noblesse. Enveloppés dans un cercle de fer, isolés, sans liens entre eux, puisque le principe même de leur union, le roi, leur faisait défaut pour la défense commune, les nobles n'eurent d'autre ressource que l'émigration. Ils obéissaient à la nécessité, non au caprice. La loi du 28 mars 1793 déclara les émigrés morts civilement. Elle avait pour but principal

la confiscation. La confiscation peut tuer les familles, elle ne rapporte rien à l'Etat. Comme moyen fiscal, c'est une pauvre invention. Le tribun Chazal, rappelant l'opinion d'un ancien ministre de la monarchie, affirmait que le droit d'aubaine ne produisait pas 40,000 écus par an au roi.

Le fisc de nos rois ne vivait pas de confiscations; mais quand la confiscation frappe toute une classe, elle devient une puissante ressource de guerre. Elle alimenta la révolution et créa une race révolutionnaire. Les familles qui participent aux spoliations ne prennent-elles pas l'engagement tacite d'en soutenir et d'en perpétuer le principe? La réforme du seizième siècle ne s'est propagée et maintenue que par les confiscations sur les catholiques. Dans le nord de l'Europe, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Angleterre, le principe de la confiscation a sévi dans toute sa fureur. Une partie de la propriété française a changé de mains. Les haines d'intérêt, les plus vivaces de toutes, sont désormais amorties; mais pendant longtemps la question restait flagrante. L'Empire, héritier de la révolution, édicta en 1809 la peine de mort civile contre les Français naturalisés à l'étranger, pour les contraindre de revenir en France. Le décret de 1809 a été abrogé en 1814. Louis XIV (1669) interdisait l'émigration sous peine de confiscation de corps et de biens, et un peu plus d'un siècle après lui, cette peine va frapper les derniers défenseurs de sa monarchie! L'assemblée révolutionnaire aurait pu invoquer l'ordonnance de Louis XIV quand, le 9 février 1792, elle mit sous le sequestre tous les biens des émigrés. Dans l'opinion des légistes et des politiques de ce temps, l'homme ne s'appartient pas à lui-même, mais à l'État. C'est la doctrine païenne. « Le droit de changer de domicile, dit Portalis, dans le discours préliminaire du Code civil, est un des plus beaux droits de la liberté. » L'établissement à l'étranger est aussi un changement de domicile. Or, la France qui ne permet pas facilement à ses enfants d'aller à l'étranger, accueille l'étranger avec sollicitude; où est la logique? Et quelle estime devons-nous à l'homme qui abandonne son pays? Par quel mérite se recommande-t-il à nos yeux? Le législateur ne conçoit pas distinctement la nationalité. Il s'éloigne des principes de la famille telle qu'elle a été constituée par le christianisme, et il se rapproche de la politique païenne, sans vouloir cependant être païen. Mais il est impuissant à maîtriser les intérêts sociaux fondés par le christianisme, et la nécessité où il

est de composer avec eux fait ressortir le trouble de son esprit et l'ambiguïté de ses doctrines.

Le changement de domicile à l'intérieur est facilité par nos lois. L'état de la propriété foncière est chez nous incompatible avec la résidence de grands ou de moyens propriétaires. Les hommes riches désertent la campagne, et il a fallu inventer un mot pour exprimer une situation nouvelle, l'*absentéisme*. Le morcellement du sol, l'instabilité des fortunes, rejettent dans les villes et dans les professions libérales tout ce qui a quelque aisance ou quelque instruction. La population des campagnes reste sans direction et livrée aux suggestions du dehors. Nos cent cinquante millions de parcelles et notre loi de succession repoussent toute culture à long terme. Le capital se jette dans l'agiotage et les emprunts d'État plutôt que de s'enfouir dans la terre. L'agriculture n'est une carrière ni sûre ni honorée. Le prestige que le cens électoral y attachait autrefois est évanoui. Nous lisons dans la *Politique sacrée* de Bossuet : « Les véritables richesses sont celles que nous appelons naturelles, à cause qu'elles fournissent à la nature ses véritables besoins : la fécondité de la terre et des animaux est une source inépuisable de vrais biens ; l'or et l'argent ne viennent qu'après pour faciliter les échanges. » C'est élémentaire, mais toute l'économie politique est là. On ne le comprend pas plus aujourd'hui que ne le comprenaient les contemporains de Bossuet, et Bossuet lui-même était loin de pousser à bout la vérité qu'il entrevoyait. Louis XIV redoutant la turbulence de Paris, refusa de l'habiter. En s'établissant à Versailles où il conviait la noblesse à dépenser ses revenus, il ne fit que reculer la difficulté, et Paris sut bien y aller trouver le faible Louis XVI.

Les défenseurs tardifs de la royauté se trouvaient dans quelques provinces qui ne pratiquaient pas l'absentéisme et où une petite noblesse était plus habituée à la charrue qu'aux manières de la cour. L'absentéisme scinde la société en deux camps : celui qui jouit et celui qui travaille, et le dernier arrive à se demander à quoi sert l'autre. De là toutes les attaques contre le droit de propriété. La population des villes est remuante : elle menace l'État par le paupérisme, ce fruit de l'industrie moderne. L'industrie attire les ouvriers par les hauts salaires. Puis l'abondance de la production avilit les prix, amène une grève ; les économies des ouvriers s'épuisent, et les chefs de l'industrie sont souvent atteints par la faillite. L'institution des corps et métiers garantissait les villes d'un excédant de

population. Les corporations ne recevaient que le nombre des apprentis nécessaires ; la classe ouvrière avait son existence assurée ; elle ne se faisait pas concurrence à elle-même, et tenait en quelque sorte les consommateurs sous sa dépendance.

Comment l'agricultnre prospérerait-elle ? On connaît le proverbe : pauvre agriculteur, pauvre agriculture. Le paysan n'est jamais sans dettes ; au lieu d'améliorer un sol qu'il n'est pas sûr de conserver, il se jette dans les emprunts d'État. N'ont-ils pas été mis à sa portée par de fréquents appels ? Le gouvernement enlève lui-même à la terre le peu de capital qui reste au cultivateur. La rente dont Cambon avait fixé le *minimum* à 50 francs est descendue à 5 francs et en deçà. Cambon serait aujourd'hui taxé d'aristocrate. Évidemment il ne voulait pas faire participer les petites bourses à la rente d'État que M. Thiers a proclamé « le meilleur des placements ». Tant de causes réunies détournent du travail patient et productif. Les politiqnes modernes avaient cru concentrer la propriété foncière dans les mains de la bourgeoisie et des paysans. La bourgeoisie s'est expropriée elle-même par les partages de famille, et les paysans se fatiguent de la culture. La loi force le paysan d'émigrer. La mobilité du sol s'est communiquée aux habitants qui deviennent nomades.

Dans certains départements on émigre à l'étranger et non plus seulement dans les villes de l'intérieur. Les jeunes gens vont chercher sous d'autres lois le moyen d'élever une famille. Pourquoi l'accroissement des naissances est-il si faible en France ? Les statisticiens nous apprennent que la vie moyenne augmente en France ; est-ce étonnant s'il n'y a plus d'enfants ? Les statisticiens confondent le progrès avec la caducité. La vie moyenne serait à son apogée chez une nation de décrépits. Le principe révolutionnaire dissout les plus humbles familles. Qui cultivera la terre si elle n'assure ni la prépondérance politique ni l'indépendance personnelle ? La permanence des héritages est nécessaire à la culture du sol ; vérité économique du premier ordre. L'agriculture n'est pas une simple industrie ; elle est la mère de la richesse, de la population, du courage militaire ; elle est le support de l'ordre social. Les populations industrielles ne se reproduisent pas ; elles se recrutent de l'émigration des campagnes. C'est la question de l'absentéisme qui est grave, non celle de l'absence qui touche à bien peu d'intérêts et qui est convenablement réglementée par le Code. La politique

s'efforce d'atteindre un genre particulier d'absents, ceux qui fuient la justice. Le gouvernement français a passé des traités d'extradition qui s'exécutent avec tous les gouvernements, l'Angleterre exceptée. L'Angleterre a encore le droit d'asile, la procédure orale, le jury. La magistrature anglaise refuse de reconnaître les copies qui attestent les décisions de nos tribunaux. L'opposé de notre procédure écrite, c'est le serment qui est chez nos voisins la preuve fondamentale et qui s'adapte à l'antique institution du jury. Le traité d'extradition de 1843 a été dénoncé par la France en 1865. Nous ne nous entendions pas; la coutume anglaise protège l'accusé; notre loi protège le ministère public. Les deux peuples sont aux antipodes l'un de l'autre. Le droit féodal et le droit romain ne sont séparés que par un bras de mer; mais la différence des mœurs et des traditions a creusé et élargi un détroit bien autrement difficile à franchir.

COQUILLE.

---

# LA FRANCE AU TEMPS DE JEANNE D'ARC

## L'ÉGLISE, LA ROYAUTÉ, LA NOBLESSE (1)

La mission de Jeanne d'Arc, en ce qu'elle eut de surnaturel, domine assurément le temps et le milieu où parut et agit l'héroïque vierge. Elle s'en distingue même en ce qu'elle eut seulement d'extraordinaire. D'autres époques et d'autres nations se sont trouvées en un état analogue à celui de la France d'alors sans obtenir une grâce semblable à celle dont il plut à Dieu d'honorer notre patrie. Si en faveur que certaines théories puissent être de nos jours, le salut d'une nation et d'une dynastie par une petite paysanne s'improvisant chef de guerre et, sans que l'histoire laisse la moindre place au moindre soupçon d'imposture, changeant tout à coup la face des choses par sa direction propre et par son impulsion politique et militaire, un tel événement ne serait pas aisément ramené aux proportions d'un effet ordinaire et régulier des circonstances où il s'est accompli. Il n'est pas douteux cependant que ces circonstances, tout à fait insuffisantes à créer par elles-mêmes un fait semblable à la mission de Jeanne d'Arc, ont dû naturellement agir sur la façon dont elle s'est manifestée et servir à en déterminer quelques-uns des caractères extérieurs. Favorables ou contraires à son accomplissement, elles n'ont pas cessé d'accompagner son cours. En dehors même de celles qui ont exercé sur l'œuvre de Jeanne une influence immédiate, et qu'il est impossible de séparer de son histoire, il est intéressant de connaître les traits principaux du milieu où a vécu la Pucelle, l'état des institutions et des mœurs, la physionomie des hommes et des choses à son époque. Outre le supplément de clarté qui en résulte pour la connaissance de Jeanne elle-même, une telle étude a l'avantage d'offrir à notre esprit des éléments de reconstitution historique qui lui permettent de se mieux représenter, pour ainsi dire, le fonds du tableau sur lequel

(1) Ce travail est une partie d'un tableau de *la France au temps de Jeanne d'Arc*, qui doit former un chapitre de la *Jeanne d'Arc* que M. Marius Sepet publiera prochainement chez Mame.

se détache pour nous en vive lumière l'héroïque et chaste figure de la vierge de Domrémy.

I

Le quinzième siècle vit se précipiter le déclin de cette grande période de l'histoire qu'on appelle le moyen âge. Ce fut une époque de décadence, au moins relative, et cette décadence est sensible d'abord dans l'ordre religieux. Destinée à poursuivre jusqu'à la fin des temps son divin apostolat, l'Eglise ne doit être identifiée avec aucune période de l'histoire. Elle a survécu au moyen âge comme elle avait survécu à l'antiquité et comme elle survivra à ce que nous nommons les temps modernes. Mais la place immense qu'elle a tenue dans la vie non seulement religieuse, mais sociale et politique des peuples chrétiens du moyen âge, a naturellement établi un lien particulier entre elle et cette grande époque, de telle sorte qu'il y a une corrélation toute spéciale entre les maux dont l'Eglise eut à souffrir à partir de l'attentat commis contre Boniface VIII, et le déclin des institutions et des mœurs qui avaient constitué l'originalité de la société peu à peu formée sous son aile à dater des invasions, et dont l'apogée fut marquée en France par le règne de saint Louis. Le long séjour que la papauté fit dans Avignon, où elle se trouvait sous l'influence trop prochaine des successeurs de Philippe le Bel, peut s'expliquer et se justifier par de bonnes raisons, mais il eut l'inconvénient de diminuer son prestige, en faisant soupçonner son indépendance, et de préparer la voie au schisme qui allait désoler l'Eglise et affaiblir encore l'autorité des papes, si nécessaire pour le maintien et la bonne direction de la foi, de la morale et de la discipline.

Grégoire XI venait à peine de rétablir dans la ville de Rome, dont le siège épiscopal est le titre canoniquement incommutable des successeurs de saint Pierre, chefs de l'Eglise universelle, le séjour de fait de la cour apostolique, quand la double élection d'Urbain VI et de Clément VII (1378) opéra la division de la chrétienté en deux obédiences rivales. Urbain demeura à Rome et Clément vint se fixer à Avignon. Urbain VI eut pour successeur Boniface IX (1389), Innocent VII (1404) et Grégoire XII (1406). Clément VII eut pour successeur Benoît XIII (1394), qui s'obstina dans le schisme en dépit de la chrétienté tout entière et mourut contumace à Péniscola en 1424, abandonné de tout le monde, sauf de deux cardinaux, qui lui donnèrent pour successeur un chanoine de Barcelone qui prit le nom de Clément VIII. En 1409 le concile de Pise avait essayé de

mettre fin au schisme en déposant simultanément Grégoire XII et Benoît XIII et en proclamant un nouveau pape élu par les cardinaux réunis des deux obédiences. Ce fut Alexandre V, qui eut pour successeur Jean XXIII (1410). Mais comme la décision du concile de Pise, en réalité très contestable, fut en effet contestée par Grégoire XII et par Benoît XIII, il y eut pendant quelques années non plus deux, mais trois souverains pontifes et le désordre fut à son comble. Le schisme ne fut enfin terminé que par la résignation consentie par Grégoire XII au concile de Constance (1415) et par l'élection de Martin V (1417), qui fut reconnu par tout l'univers catholique et entre les mains de qui l'antipape Clément VIII se décida à abdiquer sa vaine prétention le 26 juillet 1429.

Il est reconnu aujourd'hui que le droit était du côté d'Urbain VI et de ses successeurs, mais les passions aidant, ni les princes ni les docteurs n'en jugèrent alors tous de même, et la France par une décision peu digne de la sagesse de Charles V, eut le malheur de s'attacher, dans un intérêt surtout politique, à l'obédience de Clément VII, puis de Benoît XIII, et son accession, qui en entraîna d'autres, donna une force singulière à ces antipapes et une longue durée au schisme. La chrétienté, durant quarante ans, eut le douloureux spectacle de la coexistence de deux souverains pontifes, s'anathématisant l'un l'autre et dépendant plus ou moins tous deux des princes qui adhéraient à leur cause respective. Ceux-ci en effet n'hésitaient pas, quand ils étaient mécontents, à les menacer d'une soustraction d'obédience. Les papes tombèrent aussi en quelque manière dans la dépendance du clergé, dont ils étaient les chefs et les docteurs, qui, au lieu de suivre docilement l'inspiration du Saint-Siège, prirent l'habitude de le régenter. Les efforts mêmes faits pour l'extinction du schisme, par les violences qu'ils suscitèrent contre les papes rivaux, tournèrent d'abord au détriment de l'autorité apostolique. L'Université de Paris, dont l'influence était immense sur l'opinion dans l'Europe entière, prit à ces efforts une part fort louable en soi, mais qui fut accompagnée d'un développement, dans son sein, d'erreurs doctrinales et disciplinaires menaçantes pour le maintien des vrais principes sur lesquels repose le divin édifice de la hiérarchie catholique. Durant cette éclipse du pouvoir pontifical, l'esprit d'orgueil, de turbulence et de relâchement s'introduisit dans tout le corps ecclésiastique et exerça de tristes ravages dans l'Église de France.

Un autre déclin bien regrettable fut celui de la science religieuse, que les grands docteurs du treizième siècle avaient élevée à un si haut point. L'adaptation des découvertes de la philosophie grecque et de la puissante méthode d'Aristote aux vérités supérieures dont Jésus-Christ a confié à l'Eglise catholique le divin dépôt avait eu pour résultat, grâce aux travaux d'hommes tels qu'Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, la création d'une théologie profondément scientifique et d'une philosophie éminemment rationnelle en même temps que sagement soumise à la révélation divine. Les fruits qu'entre leurs mains produisit la *scolastique*, sont assurément l'un des plus beaux titres de gloire de la pensée chrétienne et de l'esprit humain. Mais ici-bas l'abus est toujours voisin de l'usage. On ne sut pas garder longtemps la sage mesure et le juste équilibre des maîtres de la scolastique. On exagéra les procédés et les habitudes de la méthode de raisonnement qu'ils avaient suivie et on tomba dans des subtilités de distinction et d'abstraction, où, sous une forme algébrique, la fantaisie et le caprice trouvèrent occasion de se donner carrière. Le vigoureux et perçant esprit de Duns Scot (1275-1309) n'est déjà pas exempt de tendances sophistiques. La décadence se précipite avec les docteurs *nominalistes* du quatorzième siècle, dont le chef, Guillaume d'Occam, adversaire acharné de l'autorité pontificale, ressuscite, au sein même de la science religieuse, le plus dangereux scepticisme. A la fin de ce siècle et au commencement du quinzième, l'Université de Paris compte en son sein nombre de docteurs, qui, à force de raffiner, de subtiliser, de distinguer, de disputer, tombent en de véritables extravagances dialectiques et déraisonnent dans les formes. La philosophie scolastique du quatorzième et du quinzième siècle, comparée à celle du treizième, nous offre le tableau d'excès analogues à ceux qui vicièrent l'architecture gothique, si belle, si imposante au temps de saint Louis. La dialectique devient, pour ainsi parler, *rayonnante* et *flamboyante*. Elle s'exténue à force de s'effiler et n'est plus, en quelque sorte, qu'un gigantesque amas de hardies, mais frêles nervures et de courbes capricieuses.

La pensée s'use dans ces excès et le cœur se dessèche en même temps que le cerveau. Le raisonnement tue le sentiment. Toute thèse paraît bonne à soutenir, pourvu qu'on la puisse déduire en syllogismes bien construits. Le docteur Jean Petit, aux gages de Jean sans Peur, entreprend de prouver publiquement à la cour de

France, par une argumentation rigoureuse, que le meurtre de Louis d'Orléans est un acte digne d'éloges et que le meurtrier a bien mérité du roi et de la patrie. Le docteur Thomas de Courcelles rédigera dans les formes, avec beaucoup de soin et de méthode, l'abominable procès de Jeanne d'Arc. Les passions de parti viennent s'ajouter aux extravagances dialectiques pour pervertir l'âme et la pensée de ces enragés disputeurs. L'Université de Paris épouse les fureurs de la faction bourguignonne, accepte le traité de Troyes et se fait anglaise. Le résultat combiné de toutes ces mauvaises influences nous est offert, comme résumé en un type vivant, dans la personne d'un des docteurs les plus estimés de l'Université à cette époque, puisqu'en 1407 il fut honoré du rectorat. Nous voulons parler de Pierre Cauchon.

Mais à côté de ce déclin de la discipline ecclésiastique et de la science religieuse qui marque les deux derniers siècles du moyen âge, l'éternelle fécondité de l'Eglise avait produit, à cette époque même, un mouvement de rénovation de la foi et de la piété, dû au développement de l'esprit qui avait inspiré au treizième siècle les saints fondateurs des ordres mendiants. Il y eut, en face du relâchement d'un trop grand nombre de prélats et de docteurs, un redoublement de ferveur et de pénitence dans les âmes vraiment chrétiennes, dont le zèle fut ravivé par les ardentes et populaires prédications des fils de Saint-Dominique et de Saint-François. L'institution et la propagation des tiers ordres et des confréries de pénitence fit participer un nombre considérable de laïques, dans la mesure où le permettait la vie séculière, au culte de la perfection évangélique. Les franciscains dits de l'*observance* répandirent en France la dévotion au saint nom de Jésus, auquel on se plut souvent, avec raison, à joindre celui de Marie. Cette dévotion, instituée par Bernardin de Sienne et approuvée par le Pape en 1427, avait été embrassée avec amour par les âmes ferventes. Sainte Colette de Corbie, réformatrice des couvents franciscains de France (1381-1447), avait adopté le nom de Jésus comme devise de sa vie et de son œuvre. La même dévotion fut chère à la vierge de Domrémy, et ce n'est pas sans quelque fondement que l'on a pu rattacher les formes préférées de sa piété au mouvement religieux développé par saint Vincent Ferrier et par saint Bernardin de Sienne (1).

(1) Cf. l'article de M. Siméon Luce, intitulé : *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai 1881.

Ce mouvement paraît se relier par plusieurs de ses caractères à la grande expansion mystique qui avait eu pour principaux chefs, au quatorzième siècle, trois religieux allemands : Eckart, Henri de Suso et Jean Tauler, et dont on a présenté, avec beaucoup de vraisemblance, le livre immortel de *l'Imitation de Jésus-Christ*, comme étant le plus beau fruit (1). Mais cet élan de piété céleste, qui faisait contraste avec les abus du raisonnement scolastique et réagissait contre les tendances rationalistes et sceptiques d'Occam et de ses adeptes, ne fut pas, lui non plus, exempt d'excès. On vit des imaginations mal réglées quitter le solide terrain du mysticisme orthodoxe, pour se laisser emporter aux chimères de l'illuminisme. Parmi les prédicateurs populaires du temps de Jeanne d'Arc, plusieurs ne savaient pas se contenir dans de justes bornes et passaient du zèle à l'orgueil et à l'extravagance. S'attribuant gratuitement des dons prophétiques et des missions particulières, enivrant, pour ainsi dire, leur esprit de conceptions désordonnées, ils jetaient çà et là, dans le cours de leur existence errante, aux foules enthousiastes de leur éloquence, des exhortations fiévreuses et des prédictions téméraires. Ce n'est pas la moindre gloire de la jeune vierge de Domrémy, en dépit des influences de ce genre qu'elle rencontra sur son chemin, d'avoir si sûrement maintenu sa vocation loin de ces pentes dangereuses et de n'avoir jamais abandonné, elle dont la piété était si ardente, la voie ferme et droite du bon sens. Le vrai surnaturel l'a préservée du faux. Sa foi simple et solide, sa dévotion forte et tendre, furent telles que l'Eglise les a toujours recommandées aux fidèles, telles que les enseignaient et les pratiquaient à son époque, en dépit des extravagances dialectiques ou des excentricités visionnaires, de nombreux et saints prêtres dans les villes et dans les campagnes. Le clergé de France, outre ces milliers de vertus obscures qu'il a de tout temps comptées dans son sein, pouvait s'honorer, au commencement du quinzième siècle, de prélats et de docteurs dont le nom est demeuré en une juste vénération devant la postérité. Si l'Université de Paris a eu alors Pierre Cauchon pour l'un de ses recteurs, elle a eu pour son chancelier un homme qui, malgré les erreurs où l'induisirent sur certains points de doctrine et de discipline les difficultés du grand schisme, est à bon droit considéré

(1) Cf. l'article de M. Arthur Loth, intitulé : *L'auteur de* l'Imitation, *nouvelles recherches sur l'époque et le lieu où* l'Imitation *fut composée*, dans la *Revue des Questions historiques*, livraison du 1er janvier 1874.

comme l'une des gloires du catholicisme et de la France. Nous voulons parler de Jean Gerson.

La nation tout entière était profondément croyante et, à cet égard, la royauté lui donnait l'exemple. Dauphin ou roi, Charles VII ne cessa de témoigner de sa foi par ses pratiques religieuses, par sa dévotion privée et publique. Il entendait chaque jour deux ou trois messes, auxquelles il assistait à genoux, récitait les heures canoniales et, selon le témoignage d'un religieux écossais qui se trouvait en France lors de la venue de Jeanne d'Arc, se confessait quotidiennement. Il ne manquait pas de communier les jours de fête. Il faisait de nombreuses aumônes, lavait, le jeudi saint, vêtu d'un sac de toile, les pieds de douze pauvres et se plaisait à visiter les églises et sanctuaires voisins de sa résidence. A son entrée dans une ville, sa première visite était pour la cathédrale. En faisant la part, dans les manifestations extérieures de la dévotion royale, des devoirs du rang occupé par Charles VII et des traditions de ses ancêtres, il reste acquis à son honneur un fond solide de conviction religieuse et de piété sincère : « Privé de tout secours humain, écrivait de lui en 1429 un grave et pieux prélat, Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, et appauvri par la cupidité des siens, il supporte le malheur avec patience, plaçant en Dieu seul sa confiance et intercédant auprès de lui par ses prières et par ses aumônes (1). »

La religion des hautes classes de la société française d'alors appuyée, comme celle du roi, sur une foi entière aux divins enseignements de la doctrine catholique, était sans doute accompagnée d'une piété réelle chez beaucoup de seigneurs ou de chevaliers. Mais il est malheureusement vrai aussi que, chez un certain nombre d'entre eux, hommes de cour, de politique ou de guerre, les habitudes religieuses avaient un caractère trop extérieur et superficiel et qu'elles étaient loin de diriger, autant que l'Eglise le commande, les mouvements de leur esprit et de leur cœur et les actes de leurs bras. L'époque de Charles VI et de Charles VII offre à cet égard de tristes et violents contrastes. La dévotion du peuple était pleine de vigueur et de ferveur, riche en manifestations d'une spontanéité charmante, mais non exempte de superstitions excessives et de relâchements périlleux. Or, il est bon de constater que ces défauts ne se retrouvent point dans la conduite de Jeanne, qui était du peuple.

(1) Cf *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt, t. I, p. 244, 245 ; t. II, p. 188, 189.

Les bons et les mauvais côtés de la piété populaire, au quinzième siècle, se montraient à la fois très vivement au grand jour dans les nombreux pèlerinages qui tenaient une place si considérable dans les mœurs d'alors, et auxquels s'adonnaient plus particulièrement les plus humbles classes de la société française. De nombreux sanctuaires en étaient l'objet, parmi lesquels plusieurs ont un lien plus ou moins important avec l'histoire de la défense nationale sous Charles VII et avec le souvenir de la Pucelle. La cathédrale du Puy-en-Velay, placée sous le vocable de l'Annonciation, possédait une insigne statue de la Sainte Vierge, qui était vénérée en tout temps par de nombreux pèlerins, mais leur concours redoublait et la foule devenait immense dans les années où le vendredi saint, tombant le 25 mars, se rencontrait avec la fête de l'Annonciation qui se célèbre en ce même jour. Les fidèles accouraient alors pour gagner le grand jubilé accordé par les papes à Notre-Dame du Puy chaque fois que se produirait cette coïncidence. Charles VII, comme il était d'usage en un certain nombre d'églises, avait rang de chanoine dans cette cathédrale et y venait fréquemment prier quand il résidait en son château d'Espally. On a remarqué que le grand jubilé de Notre-Dame du Puy se présenta de nouveau durant le carême de 1429, où eut lieu l'arrivée de Jeanne d'Arc à la cour, et qu'elle envoya quelques-uns de ses compagnons prier dans ce sanctuaire où sa mère se rendit également en pèlerinage (1). Il est naturel que la piété de la jeune vierge de Domrémy ait considéré comme une circonstance favorable aux débuts de son œuvre le concours extraordinaire de prières qui avait lieu cette année-là aux pieds de Marie dans la cathédrale du Puy, et qui était de nature à attirer sur la France des grâces spéciales de Dieu. Il ne paraît pas néanmoins que la pensée de ce pèlerinage ait occupé dans son esprit une place prédominante, car elle-même ne s'y rendit point.

Nous savons, au contraire, que durant son voyage de Vaucouleurs à Chinon, près d'arriver dans cette dernière ville, elle s'arrêta dans le village où se trouvait la chapelle consacrée à sainte Catherine de Fierbois. Elle entendit trois messes dans cette chapelle, d'où plus tard elle fit venir, sur l'ordre de ses *Voix*, l'épée qu'elle porta durant une grande partie de sa glorieuse carrière. D'après un manuscrit du quinzième siècle (2), qui contient le recueil des guérisons

(1) M. Siméon Luce, dans l'article précité.

(2) Ms. fr. 1045 à la Bibl. nationale. Cf. *Vie de sainte Catherine d'Alexan-*

ou des grâces obtenues par l'intercession de sainte Catherine, au pèlerinage de Fierbois, voici quelle fut l'origine de ce pèlerinage :

« L'an 1375, le pèlerinage de Madame sainte Catherine, appelé Fierbois, étant dans la paroisse de Sainte-Maure, au diocèse de Tours en Touraine, fut trouvé par un prud'homme dudit lieu, que l'on appelle Jean Godefroy... Ce Jean Godefroy, demeurant audit lieu de Fierbois, était alors en telle maladie, qu'il fut sept ans sans pouvoir s'aider de membre qu'il eût. Et il fallait que l'on le remuât d'une place à l'autre et il ne voyait goutte. Et tous les jours il fallait qu'on l'habillât et le remuât. Or, il revint à ce bonhomme que naguère il y avait eu une chapelle de Madame sainte Catherine en un lieu qui était plein de grands bois, de buissons et de ronces. Et il n'y avait aucun qui pût y avoir accès. Il lui vint sur ce une idée pieuse et lui fut avis que, s'il faisait une neuvaine en ce lieu, que son état s'amenderait. Et il fit tant que par ses valets, à force de cognées et instruments de fer, il fit faire une sente par laquelle il fut porté audit lieu. Et tantôt qu'il fut dedans ladite chapelle, avant que sa neuvaine fût achevée, il vit bien et clair, et fut sain et guéri de tous ses membres. Et encore est-il à cette heure en un aussi bon état qu'il fut jamais. Grâce en soit rendue à Dieu et à Madame sainte Catherine ! »

Une touchante mention de Jeanne d'Arc se trouve dans le recueil auquel nous avons emprunté les lignes qui précèdent. Cette mention se rencontre dans le certificat délivré pour une guérison dont il fut l'objet par un dignitaire ecclésiastique, du nom de Jean Boucher, lequel s'exprime en ces termes :

« Je, Jean Boucher, licencié en droit, chanoine des églises de Tours et d'Angers et doyen de Saint-Jean d'Angers, le mardi après Pâques, 18 avril 1370, dans mon domicile d'Angers, vers neuf heures du soir, je commençai à être gravement malade. Je fus bientôt pris d'une douleur de tête si violente, si intolérable, qui dura presque jusqu'à quatre heures du matin, qu'à cause de cette souffrance, j'aurais encore préféré mourir tout de suite que de revenir peu à peu à la santé. Alors me souvenant de la glorieuse vierge Catherine, à qui j'ai toujours eu coutume d'avoir recours dans mes embarras, me fiant à ses prières et à ses mérites, je me recom-

*drie*, par Jean Miélot, l'un des secrétaires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, texte revu et rapproché du français moderne, par Marius Sepet. Paris, Hurtrel, 1881, in-4°. Introduction, p. 24 et suiv.

mandai purement et simplement à elle et lui fis un vœu, et tout à coup, sans intervalle, par la grâce de Dieu et de cette glorieuse vierge, comme je le crois fermement, cette douleur insupportable disparut, et peu de jours après je recouvrai la santé, et alors je me mis en route pour accomplir mon vœu. Et dans la présente chapelle, Dieu en soit béni ! j'ai célébré la messe à haute voix, priant pour le Roi, pour la Pucelle vraiment céleste (*puella Deo digna*), pour la prospérité de ce royaume et pour la paix, ce vendredi 5 mai de l'année susdite (1). »

Un pèlerinage beaucoup plus ancien et plus célèbre que celui de sainte Catherine de Fierbois était celui du Mont-Saint-Michel. Le culte du prince des milices célestes a eu de bonne heure en France un caractère national et le monastère bâti sous l'invocation de l'archange, au sommet d'un rocher dominant la mer, nous apparaît déjà dans la *Chanson de Roland*, comme un des principaux sanctuaires chers à la piété française. Les périls et les désastres de la guerre de Cent-Ans et l'exemple des Anglais invoquant en saint Georges un patron militaire, tournèrent plus que jamais les yeux et les prières des rois et de la nation vers le grand Chevalier du ciel, vainqueur de Satan dans le premier de tous les combats et protecteur désigné du royaume très chrétien. Charles V, Charles VI et Charles VII eurent une dévotion particulière à saint Michel, dont ce dernier prince se plaisait notamment à faire peindre l'image sur ses étendards.

C'est à sa protection que Charles attribua tout particulièrement d'avoir été préservé de mort ou de blessure grave, dans l'accident arrivé à La Rochelle, le 11 octobre 1422, quand le plancher s'était effrondré sous les pieds de l'assemblée qu'il présidait dans la grande salle de l'évêché. Il fonda à cette occasion, par lettres du 14 avril 1423, une messe solennelle et perpétuelle dans l'abbaye du saint Mont, « afin, dit-il, que sous la salutaire direction et grâce à la très pieuse intervention de l'archange que nous vénérons, et en qui nous avons la confiance la plus profonde, nous méritions d'assurer la prospérité de notre royaume et de triompher de nos ennemis ». L'abbaye était en même temps une forteresse qui, après l'occupation par les Anglais de toutes les provinces du Nord, demeurait, contre l'invasion étrangère, l'inexpugnable refuge de la défense nationale. L'étroit rocher sur lequel était bâti le monastère, faisait

(1) Ms. fr. 1045, fol. 43, verso.

comme pendant, à l'ouest, à la petite châtellenie de Vaucouleurs, demeurée française à l'est, et d'où devait sortir la libératrice envoyée par Dieu. C'est en vain que les Anglais l'assiégèrent durant neuf mois. Ils subirent, vers la fin du mois de juin 1425, une défaite navale qui les contraignit de s'éloigner. L'archange qui, comme le disait plus tard Louis XI, dans l'acte d'institution de l'Ordre de Saint-Michel (1er août 1469), « son lieu et oratoire appelé le Mont-Saint-Michel a toujours seurement gardé, préservé et deffendu sans estre subjugué ni mis ès mains des anciens ennemis de nostre royaume », l'archange, en ce même été de 1425, donnait la marque la plus éclatante que puisse enregistrer l'histoire de son céleste patronage sur notre France, en apparaissant à Jeanne d'Arc pour lui révéler la mission dont Dieu avait résolu de la charger. Il est très possible que la jeune vierge connût alors la récente délivrance du Mont, et il est sûr que la connaissant, sa foi et son patriotisme en conçurent une grande joie. Il ne faudrait cependant pas s'exagérer l'importance des idées et des sentiments que cette nouvelle put faire naître dans son âme, ni se la représenter comme obsédée par l'idée du Mont-Saint-Michel. Son premier mouvement, lors de l'apparition de l'archange, fut le doute et la peur, et ce ne fut qu'après plusieurs entretiens avec lui qu'elle connut clairement que c'était bien le prince des milices célestes qui se montrait à ses yeux. Quant à l'abbaye du Mont, à son pèlerinage, à son caractère de sanctuaire national et comme de *palladium* de la France, à sa délivrance en 1425, il n'en est fait mention dans aucune des paroles recueillies de la bouche de Jeanne et parvenues jusqu'à nous. Elle a pu sans doute souhaiter, vers la fin de sa carrière, à l'époque où la partie décisive de son œuvre était achevée, d'aller délivrer définitivement de l'étreinte ennemie ce monastère doublement cher aux âmes françaises, mais jamais elle n'a rangé cette tâche parmi les points capitaux et spéciaux de sa mission, sur laquelle on peut dire, en somme, que les formes particulières de la dévotion de son temps n'ont agi que d'une façon accessoire et limitée (1).

Marius Sepet.

(*A suivre.*)

(1) Cf. l'article de M. Siméon Luce, intitulé : *Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1882.

# LES SCULPTURES DE SOLESMES

## ET LES RICHIER (1)

---

Avant d'examiner les œuvres de Richier et de les comparer aux sculptures de Solesmes, il y a une question importante à traiter. Quelle était la religion de l'artiste? Vous reconnaissez vous-même, avec les maîtres de l'esthétique, « que la nature des croyances religieuses influe sur l'intelligence et le cœur de l'homme, par conséquent sur l'imagination et la sensibilité, qui sont les facultés créatrices dont la Providence a plus richement doué l'âme de l'artiste » (p. 387). Pour faire valoir ses droits aux sculptures de Solesmes et justifier l'admiration, l'enthousiasme que vous causent ses œuvres, vous nous présentez Ligier Richier comme un *esprit éminemment chrétien* (p. 4), un *profond théologien* (p. 82), parfaitement versé dans la connaissance des livres saints (p. 249), appliqué à approfondir les mystères de la vie surnaturelle. L'action de la grâce sur l'âme et son reflet sur le corps comme sur toute la vie de l'homme, prolongeant ses méditations au Calvaire, y pleurant avec la Mère des douleurs et n'imprégnant si profondément ses œuvres d'un parfum surnaturel que parce que lui-même devait porter bien haut son intelligence par la foi, et son cœur par la sainteté, capable, en un mot, de s'élever par son génie religieux, au niveau, peut-être au-dessus des artistes de tous les siècles (p. 15, 18).

J'avais expliqué la *Pamoison*, cette manière de représenter la mort de la Vierge qu'on ne retrouve qu'en Flandre, par des textes de Molanus, contemporain, compatriote et, sans aucun doute, ami

(1) Voir la *Revue* du 15 août 1884.

des Floris; vous répondez : « J'ignore si les trois frères lorrains ont connu Molanus, mais j'affirme qu'il est impossible de comprendre mieux qu'eux les principes de l'iconographie chrétienne. Dans leurs œuvres, le fond est toujours admirablement inspiré par le dogme catholique (p. 171). Ligier Richier était donc capable de comprendre et de traduire le programme de Jean Bongler qui pouvait lui faire connaître les textes à méditer; car « toujours chrétien, toujours chaste, il puise, dans les mystères de la foi, toutes ses inspirations, heureux d'obéir à une voix intérieure, qui lui trace sa mission, au milieu de la grande famille catholique; il veut laisser sur la terre un hommage de ses convictions en même temps qu'un témoignage de son dévouement, envers sa ville natale. Eprouvé sans doute dans le creuset de la tribulation, il cherche à révéler à ceux qui pleureraient après lui, la source où lui-même a puisé le courage. Quant à la rémunération, il l'attend au ciel » (p. 281). Après de tels éloges, peut-on douter que Ligier Richier ne soit en paradis?

Hélas! hélas! comment cet ange est-il tombé du ciel où vous l'avez placé? *Quomodo cecidisti de cœlo, Lucifer* (1). Voici les protestants qui réclament Ligier Richier pour une de leurs gloires, et vous enregistrez vous-même les preuves inconstestables de son apostasie. Il est certain que Ligier mourut protestant et que la coupe empoisonnée de la Réforme circula dans sa famille. A quelle époque le célèbre artiste renia-t-il la foi de son baptême? Il est difficile de le déterminer. Il avait des motifs pour cacher son changement de religion. Dès l'année 1523, le duc Antoine avait publié un édit qui bannissait du sol lorrain tous ceux qui s'attacheraient aux nouvelles doctrines. Un tribunal spécial fut chargé de veiller à l'exécution de cet édit qui fut renouvelé en 1539, 1544 et 1545 (p. 389). Ligier ne devait pas se prononcer publiquement, par intérêt et par attachement à sa ville natale; mais sa fille Bernardine avait épousé un protestant, Pierre Godari, *homme ingénieux pour les forteresses*, qui l'emmena à Genève, où ses talents lui méritèrent un droit gratuit de bourgeoisie. Au mois de septembre 1558, il déposait, entre les mains du notaire Ragneau, un testament en faveur de sa femme, *qui avait abandonné ses parents, pays et moyens pour le suivre, fuir les idolâtries et venir en pays esquels le saint évangile est purement annoncé.*

(1) Isaïe, XIV, 12.

Ce mariage ne s'était pas fait sans doute, sans le consentement des parents, car, en 1560, Me Ligier Richier appuyait de sa signature la requête que présentèrent au duc de Lorraine cinq compatriotes convertis *par la congnoissance qu'il a pleu à Dieu leur donner de la certaine vérité de sa saincte et pure parole, désyrant vivre selon la règle et réformation d'ycelle*. La demande *de laisser vivre désormais en liberté chrestienne... bastir des temples, prescher, faire prières publiques* ne fut pas accordée, et c'est alors que Ligier et sa femme allèrent rejoindre à Genève leur fille Bernardine, qui était devenue veuve (p. 389).

Un acte du mois d'octobre 1564 nous les montre habitant le boulevard qui portait le nom de Calvin, dont ils suivaient sans aucun doute la doctrine. Ligier Richier mourut au commencement de l'année 1567, puisqu'au mois d'avril, son fils Gérard venait de Lorraine pour comparaître devant M. Ragneau, notaire, avec Bernardine sa sœur et leur mère, dans le but de régler la succession du défunt (p. 305).

Gérard qui avait signé, comme son père, la pétition des protestants, ne se prononça pas publiquement pour rester à Saint-Mihiel et y continuer ses travaux. Mais son fils Jean, qui était aussi sculpteur, s'expatria pour épouser à Metz la fille du célèbre ministre protestant Lacloche, et il négligea la sculpture pour aider son beau-père à prêcher l'hérésie en France et en Allemagne. Il y avait déjà à Metz un David Richier, zélé ministre protestant; on le croit fils de Ligier ou de son frère Claude. Mais en voici assez pour montrer que la famille des Richier n'était pas d'une orthodoxie parfaite.

Est-ce à dire que les Richier n'avaient pas de talent, je m'en garderai bien, mais s'ils en avaient, ce n'était pas parce qu'ils étaient protestants. Le principe de la réforme est le même que celui de la Renaissance, et ne peut être par conséquent qu'une cause de décadence. Les artistes du seizième siècle en *s'affranchissant* du moyen âge, c'est-à-dire de la tradition, arrêtèrent le progrès malgré leurs prétentions à l'*originalité*. La Renaissance n'est pas « un réveil chrétien des arts qui unit le sublime de l'idéal à la perfection de l'exécution », c'est elle qui « n'eut guère pour type du beau que la grâce des contours dans une réhabilitation de la chair qui oubliait la beauté spirituelle et morale ». Les négations protestantes ne pouvaient qu'affaiblir les inspirations chrétiennes. La Réforme a tari la source de l'art, et la prédiction d'Erasme ne tarda pas à s'accomplir :

*Partout où régnera la doctrine de Luther, s'éteindra le culte des arts.* » (p. 388).

Vous rappelez vous-même le vandalisme de Carlostadt et de Zwingle, et vous ajoutez : « Quand les réformateurs et leurs disciples déposèrent le brandon de l'incendie, il leur resta les anathèmes de Luther et de Calvin, qui proscrivirent les œuvres d'art comme des signes d'idolâtrie. » Les pauvres artistes furent exposés à mourir de faim. En 1525, les peintres et les statuaires de Strasbourg présentèrent aux magistrats de cette ville une pétition par laquelle ils demandaient à être admis aux emplois vacants, de préférence à tous autres, vu que, disaient-ils, la parole de Dieu, c'est-à-dire le rétablissement de l'Évangile dans sa pureté primitive, les prive de leurs métiers ou professions ; tel fut l'esprit de la réforme, et c'en était fait des beaux-arts, si l'Europe entière eût secoué le joug du catholicisme, tant il est vrai que, chez les nations modernes, l'Esthétique a été placée sous la garde de l'orthodoxie (1).

Les artistes protestants ne refusèrent pas cependant les commandes des catholiques, mais ils traitèrent leurs sujets comme des sujets historiques ou mythologiques, pour faire valoir leur talent et sans prétention d'édifier leur prochain. Ils imitaient en cela les autres artistes de la Renaissance dont parle M. l'abbé Dehaisne. Le savant auteur dit, en regrettant la fin de l'École flamande primitive : « Les doctrines nouvelles, la Renaissance, l'invasion italienne, l'amour du réalisme, lui avaient porté des coups mortels. Elle retrouvera la vie et le mouvement avec le puissant génie de Rubens, mais comme art chrétien, c'en était fait pour jamais.

« Et comment la peinture aurait-elle pu conserver un caractère naïf, vrai, noble, religieux, au milieu de ces artistes légers, débauchés et avides, qui faisaient de l'art, quand ils n'étaient pas ivres, qui représentaient le *crucifiement* de leur Dieu, entre le jugement de Pâris et une scène de cabaret, qui ne prenaient leurs pinceaux que pour gagner de l'argent avec lequel ils pourraient boire et fumer, qui ne conservant du caractère national que des instincts sensualistes et grossiers, étaient devenus les copistes serviles des Italiens, dont ils avaient pris les formes, mais non les idées, le dessin, mais non l'âme et le sentiment (2). »

(1) *Dom Guéranger*, Institutions liturgiques, t. III, ch. VIII, p. 199.
(2) *De l'art chrétien en Flandre*, p. 293.

Vous avez dit vous-même, Monsieur l'abbé, car j'aime à vous citer et je suis toujours heureux de pouvoir être d'accord avec vous : « Un protestant peut être architecte, sculpteur ou peintre, il peut avoir, pour représenter un paysage, le coloris vigoureux de Ruisdaël, dessiner des scènes intimes comme Rembrandt, exceller dans les portraits comme Laurence, mais ses compositions n'auront point le cachet qui caractérise l'artiste catholique. » C'est dans ce sens que Napoléon Ier disait : *En fait d'art, les protestants n'ont rien de véritablement beau* (p. 388). Permettez-moi de chercher, avec vous, dans les œuvres de Ligier Richier, *ce cachet qui caractérise l'artiste catholique*, et que nous trouvons certainement, tous les deux, dans les sculptures de Solesmes.

Je n'ai pas la prétention d'examiner toutes les œuvres de Ligier Richier; il me suffira d'analyser, de comparer son œuvre la plus authentique, la plus importante et la plus parfaite, celle qui résume la plus complètement son talent, *le Sépulcre de Saint-Mihiel.* J'aurai sous les yeux la belle photographie que vous avez bien voulu offrir à l'abbaye, mais je vous préviens que, pour être plus libre dans mes jugements, je me mettrai en garde contre vos appréciations religieuses. Je vous soupçonne d'avoir prêté très souvent à l'artiste vos propres sentiments et d'avoir voulu surtout édifier vos paroissiens, en leur expliquant pieusemeut les sculptures de votre église.

J'aurai d'abord l'audace de critiquer le nom donné à l'œuvre de Richier. Il n'y a là ni sépulcre ni ensevelissement, c'est une scène qui se passe entre le Calvaire et le tombeau, une nouvelle station du chemin de la croix qui précède la dernière et qu'on peut intituler : *Marie-Madeleine embrasse le pied de Notre-Seigneur*. C'est là vraiment le sujet, le motif de la composition; le reste n'est qu'un encadrement, un accessoire. Ces nouveautés iconographiques, ces interprétations individuelles des textes de l'Évangile sont fréquentes chez les artistes de la Renaissance. Albert Durer ne les épargne pas dans sa *grande* et sa *petite Passion*. N'a-t-il pas inventé les adieux de Notre-Seigneur à sa Mère, lorsqu'il allait mourir à Jérusalem, comme si Marie devait se séparer de son divin Fils et ne pas le suivre jusqu'au Calvaire (1).

Richier représente donc Marie-Madeleine en grand costume,

(1) *Histoire des Peintres*, de Charles Blanc. École allemande, 15. *Jésus-Christ*, par Louis Veuillot, p. 225.

s'agenouillant devant le cortège. Les Juifs qui portent le corps du Sauveur s'arrêtent, et celui qui tient les jambes en lève une pour faire baiser le pied à l'illustre pénitente, en avertissant son compagnon de lui laisser le temps de satisfaire sa piété. Comme fond de cette scène, l'artiste a placé un groupe qui en trouble l'unité. Un ange présente les instruments de la Passion à la sainte Vierge, qui s'évanouit et que soutiennent une sainte femme (Cléophée) et l'apôtre saint Jean. A gauche, dans un coin, derrière Marie-Madeleine, une autre sainte femme (Salomé) prépare le lit funèbre du Sauveur; et de l'autre côté, à la tête du Sauveur, une femme qu'on désigne sous le nom de Véronique, porte la couronne d'épines. Derrière elle, un homme assis et deux soldats qui jouent aux dés sur un tambour : Voilà toute la composition. De ces treize figures, les plus remarquables, sans contredit, sont les quatre principales : Notre-Seigneur, Marie-Madeleine, Nicodème et Joseph d'Arimathie. Examinons-les séparément.

Je commence par la figure de Marie-Madeleine, car c'est pour elle qu'ont été faites toutes les autres. « Nommer la Madeleine du Sépulcre, dites-vous, c'est rappeler, à la mémoire de tous ceux qui ont visité Saint-Mihiel, le détail le plus achevé de ce groupe, où cependant tout est parfait...

« Au premier aspect, Madeleine offre une suavité de contours et une richesse de formes qui sembleraient mal assorties à sa vie réparatrice; mais, après réflexion faite, on ne regrette plus, sous cette figure, belle surtout de l'éclat de la grâce surnaturelle, de découvrir un peu le souvenir attiédi du passé, puisqu'il se pouvait que la Madeleine pécheresse se vît au travers de la Madeleine convertie et que l'héroïne de la pénitence se révélât à nous, sans cesser d'être une délicieuse statue de femme; on accepte, on admire l'idéal du statuaire. »

D'accord; la conversion de sainte Madeleine a modifié, mais n'a pas déformé sa beauté. Charles Lebrun a pu la représenter sous les traits de M^me^ de la Vallière, au premier moment de son repentir, encore entourée des ornements de sa vie coupable, mais elle a déjà remplacé par des larmes, toutes ses perles, ses pierres précieuses, et désormais elle répandra ses parfums sur les pieds et la tête du Sauveur; elle a choisi la meilleure part et elle suivra celui qu'elle aime dans les sentiers de la pauvreté et dans les austérités de la pénitence. Richier n'a pas outragé sa sainteté comme l'ont fait si

souvent les artistes de la Renaissance ; il n'en a pas fait une tentation pour les sens comme le Corrège et Canova, mais il l'a revêtue de toutes les magnificences du luxe et des fantaisies de la mode. Marie-Madeleine n'a pas fait une si grande toilette pour accompagner Notre-Seigneur au Calvaire. Pourquoi lui donner ce riche costume lorrain du seizième siècle. Ce réalisme est doublement contraire à la vérité. Vous l'admirez en archéologue, et votre description en dit plus que la photographie elle-même.

« Voyez, dites-vous, comme elle est agenouillée naturellement et sans apprêt. L'artiste ayant voulu concentrer en grande partie l'attention sur ce personnage, l'a très habilement placé en face même et, j'aurais dit, sous le regard de Jésus, si la mort n'avait clos ses yeux divins, Aussi tout est arrangé en elle avec grâce, avec goût. L'expression de la tête est ravissante. Ces yeux si doux, si caressants où se peignent les larmes, la prière et l'extase ; la bouche entr'ouverte qui laisse apercevoir les dents et exhaler de profonds soupirs ; les cheveux qui ruissellent sur ses épaules et dans lesquels on passerait le peigne ; les épaules nues, ornées d'une chaîne dont un orfèvre admirerait les ciselures ; les gracieux contours de ce torse, de cette taille, de ce corps ployé sur lui-même ; ces doigts longs et effilés qui osent à peine effleurer les pieds de Jésus ; les crevés de sa robe toute soyeuse, les tresses de sa ceinture qu'agrafent des coquilles que vous croiriez naturelles ; ce long manteau drapé avec tant d'art, même au moment où la sainte pénitente ne se soucia plus de ces apprêts, depuis le diadème qui retient ses cheveux jusqu'aux sandales de ses pieds délicats, tout est ravissant dans la pécheresse convertie » (p. 262).

Avouez que cette Madeleine est encore un peu mondaine, vous la préférez cependant à celle de Solesmes, qui est au moins beaucoup plus dans le sujet. « Cette statue a dû coûter à l'artiste plus de méditation que toutes les autres, et si ce n'est pas la plus belle, c'est à coup sûr la plus intéressante, et c'était la plus difficile à exécuter. » Où en a-t-il pris le modèle? Est-ce dans l'Evangile, dans son imagination ou parmi les dames de son temps? « On devine, dites-vous, que cette figure ravissante devait être l'hommage de la reconnaissance de Richier pour une insigne bienfaitrice. En effet, une ancienne tradition rapporte que pour encourager l'artiste à parfaire son travail une dame pieuse lui accordait par jour 10 livres de rémunération » (p. 264).

Je crois que la tradition a raison; cette dames aux riches atours doit être la personne qui a fait faire ce monument; elle y méritait une place d'honneur. Son portrait orne le sépulcre de Saint-Mihiel, comme celui de Jean Bongler, la chapelle de Solesmes. Ces deux portraits rappellent la vie du monde et la vie religieuse. Ils peuvent aussi représenter la différence qu'il y a entre les deux œuvres et prouver qu'elles ne sont pas du même artiste.

Le Christ est très remarquable comme exécution : il est finement modelé, sans exagération anatomique. On pourrait lui reprocher d'être trop vivant; c'est plutôt le sommeil que la mort. Les tourments de la Passion ne l'ont pas épuisé, et ses mains jointes semblent indiquer qu'il s'est endormi dans la paix. Son type est juif sans être traditionnel; la tête est très étudiée comme celles des deux personnages qui le portent et parmi lesquels il est difficile de distinguer Nicodème et Joseph d'Arimathie. Je verrais plutôt dans celui qui tient le corps le riche et noble décurion (1) que semble désigner son beau costume Lorrain si bien agrafé, tandis que celui de Nicodème est plus simple et plus conforme à son titre de docteur en Israël (2).

Vous vous scandalisez du jugement d'un journaliste qui trouve que « cette composition n'a rien de mystique et de trop idéal », et que « l'admirable figure du Christ est d'une noblesse toute humaine ». Il emploie pour le montrer des expressions que vous appelez des blasphèmes et que je suis loin d'approuver, mais je crois qu'il y a du vrai dans son appréciation et que ce groupe témoigne plus du talent que du sentiment religieux de l'artiste. Son mérite est surtout dans la vérité de l'exécution et la perfection des détails. M. V. Fournel, un de nos meilleurs critiques d'art, le juge très bien lorsqu'il dit : « La composition de cette grande page est d'une proportion, d'une hardiesse, d'un art, étonnants. La sculpture en est vigoureuse, large et minutieusement finie en même temps. Tous ces vêtements, ces ornements compliqués, ces barbes, ces chevelures, avec quel soin patient de vérité scrupuleuse, la main de l'imagier les a fouillés. Richier se complaît dans ces petits détails où il réussit si bien. C'est du réalisme, mais du réalisme noble et élevé. Il s'étudie avant tout à rendre l'expression, la vie, et dans cette œuvre, on trouve ces qualités à un degré que la sculpture a rarement atteint et qu'on eût pu même lui croire interdit (p. 282). »

(1) Saint Matth., XXVII. 57. Saint Marc, XV, 43.
(2) Saint Jean, III, 10.

Richier a donné pour fond au groupe principal la pamoison de la Vierge, que l'ancienne école représentait au tombeau du Sauveur; mais à Saint-Mihiel, l'artiste a modifié la scène, en ajoutant un ange qui porte les instruments de la Passion et qui vient à la rencontre de la Mère du Sauveur. Cette fiction au milieu de la réalité n'a pas sa raison d'être; elle nuit à l'unité de la composition en faisant de l'évanouissement une scène à part. Mais il fallait une figure derrière Marie-Madeleine, et Richier a mis cet ange qui arrête aussi le cortège. La pose du reste est expressive, et sa robe flottante rappelle les anges du Pérugin. On propose de voir dans cette figure le portrait de l'artiste; il se serait bien rajeuni pour commettre cette inconvenance.

Le groupe de la Vierge soutenue par saint Jean et une sainte femme est plein de vérité, mais Richier n'a pas l'intelligence de cette pureté de l'art chrétien que nous admirons au moyen âge. Les draperies alors accompagnaient le mouvement tout en cachant les formes du corps. Richier, au contraire, se plaît à les accentuer. Le vêtement pour lui est un moyen de les faire valoir. Le chaste sein de la Vierge-mère devient sous son ciseau la poitrine d'une matrone bien portante. Ce défaut se retrouve dans la *Pietà* dont vous donnez la photographie (p. 78). Ce groupe, « où, dit M. Fournel, tout est bien ordonnancé, bien posé, bien drapé », prouve certainement le talent de l'artiste, mais faut-il voir la Vierge soutenue par saint Jean, dans cette dame qui se trouve mal et dont il est facile de deviner les belles proportions et les gracieuses formes au milieu de ces draperies si abondantes et si bien modelées. Le disciple aurait-il ainsi tenu à deux mains le sein de la Vierge, de manière à en sentir tous les battements?

Je vous demande pardon, Monsieur l'abbé, de ne pas vous suivre dans vos pieuses méditations et d'analyser seulement ces sculptures au point de vue des convenances et du mérite artistique. Les figures qui restent à examiner sont moins importantes et auraient pu être supprimées sans nuire à la composition. Au second plan, derrière l'ange, est une jeune femme très élégamment drapée, qui prépare le tombeau, en y étendant un suaire. Vous admirez « avec quelle dextérité elle accomplit sa tâche ». C'est, pensez-vous, parce qu'elle n'est pas terminée que le cortège s'est arrêté, et que Marie-Madeleine a pu satisfaire sa dévotion (p. 269).

Au côté opposé se trouve une figure que vous appelez la Véro-

nique, et dont vous louez avec raison la beauté; elle tient d'une manière un peu embarrassée la couronne d'épines, et vous la comparez au dignitaire des funérailles royales ou à l'ami de la dernière heure qui portent des couronnes d'or, de lierre ou d'immortelles. Vous invitez les partisans du réalisme à s'extasier devant cette belle chevelure qui retombe si bien sur le cou de Véronique; ces avant-bras que les manches retroussées du vêtement permettent de voir; la délicatesse des mains qui soutiennent la couronne et surtout cette couronne et ses aiguillons. Les cassures des branches y sont rendues avec tant de vérité et les interstices si parfaitement fouillés, que l'on croirait une couronne d'épines véritable, posée entre les mains de pierre de la statue; vous signalez en note un autre détail « qui *révèle tout l'art de Richier*. Dans ce tissu qui couvre le haut de la poitrine de Véronique, voyez donc comme les sinuosités de la pierre révèlent les attaches qui rapprochent les deux côtés de ce vêtement » (p. 265).

Ce qui est d'un moins beau réalisme, ce sont les trois personnages qui se cachent derrière cette statue et qui n'ont aucun droit d'entrer dans la composition. On peut, à la rigueur, s'imaginer que ces deux archers du seizième siècle et leur officier sont des soldats qui se sont attardés sur le Calvaire, après avoir partagé les vêtements et tiré au sort la robe sans couture de Notre-Seigneur. Mais il faudrait contredire le texte sacré pour voir dans cet homme assis « le délégué du gouverneur romain, chargé, par lui, de maintenir jusqu'au bout l'ordre public », pour reconnaître le centurion Cassius ou Longin, et admirer en lui « le type parfait de l'âme que subjugue la foi surnaturelle, le représentant de la grande nationalité romaine et de tous les pays assis jusque-là dans les ombres du paganisme, et que l'Evangile va illuminer de ses rayons divins ». La *preuve péremptoire* qui en est donnée « est le strabisme que la tradition attribue à ce noble soldat et qui communique une certaine originalité à toute la figure » (p. 271).

Richier aurait fait loucher sa statue pour rappeler la légende de la goutte de sang qui, en jaillissant du côté ouvert de Notre-Seigneur, aurait éclairé l'âme de Longin et guéri en même temps les yeux de son corps. Mais, lorsqu'on portait Notre-Seigneur au tombeau, le miracle était fait, et c'était le nier que de conserver au centurion son défaut naturel. Il faut donc chercher une autre explication à ce strabisme très volontaire, sans doute, dans l'œuvre de l'artiste.

Cette statue assise n'a rien de romain. Son accoutrement bizarre se distingue, comme d'habitude, par la profusion des détails et le luxe des ornements. L'espèce de toque tressée, qui couvre la tête, doit paraître aux archéologues plus civile que militaire. La figure enfin a un tel caractère d'individualité, qu'il est naturel de croire à un portrait. Si l'original louchait, il était impossible de négliger ce trait de ressemblance : je propose de voir, dans cette statue, le portrait de Ligier Richier.

Les portraits étaient très en vogue à l'époque de la Renaissance, et les artistes en abusaient dans les sujets religieux. Le Sépulcre de Saint-Mihiel en offre la preuve, si on en croit la tradition. Outre celui de la bienfaitrice, qui est incontestable, on désigne ceux de la famille Richier. Cléophée, avec son grand bonnet lorrain, serait la femme de Ligier; saint Jean serait son fils, Gérard; et Salomé, sa fille, Bernardine, la protestante. L'ange ne peut représenter l'artiste qui serait plus jeune que son fils.

Quand il acheva son œuvre, il avait, au moins, cinquante ans; c'est bien l'âge de la figure assise. Sa pose n'indique pas *une âme que subjugue la foi surnaturelle*. Je la trouve même un peu étrangère au sujet; il appuie sa main droite sur la hanche et tient de la main gauche un objet difficile à définir. Est-ce la garde d'une épée, ou la poignée d'une pique? Les critiques ne s'accordent pas sur ce point. On dirait une sorte de manche dont le trou se voit encore dans la pierre. Pourquoi ne serait-ce pas le manche d'un ciseau? L'artiste se serait ainsi placé dans son œuvre, pour se montrer à ceux qui viendraient l'admirer. Si Ligier Richier était louche, ce que l'histoire ne dit pas, il ne pouvait s'en cacher, et son nom était ainsi écrit sur son visage.

Les deux soldats qui jouent aux dés sont plus difficiles à expliquer. Si ce sont deux portraits, l'artiste ne les a pas flattés et ne les a mis là que par vengeance, tant il en a fait de franches canailles. Ce n'est pas la robe sans couture qu'ils jouent, mais de l'argent; l'un d'eux, en tient une bourse pleine. Pourquoi cette scène de corps de garde au milieu de ce drame funèbre? C'est un contraste, dites-vous; mais les contrastes doivent se rattacher au sujet comme Mathan et Joad, dans *Athalie* (p. 274), et ce tambour si fidèlement copié! Les soldats n'étaient-ils pas suffisamment désignés par leurs costumes et leurs armes? Ne faut-il pas voir dans cet épisode une de ces excentricités réalistes que se permet

souvent l'école allemande, et dont Richier ne se fait pas défaut?

Vous en donnez, Monsieur l'abbé, un curieux exemple, en décrivant le Calvaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, dont faisait partie le beau groupe de la *Pietà*. Ce monument, exécuté en bois de noyer, avait été détruit par le temps; mais le crucifix avait survécu. Transféré par les Bénédictins dans leur réfectoire, l'abbé de Senones, après avoir dit quel cas tous les connaisseurs faisaient de ce travail, rapporte qu'autrefois on voyait, au pied de la croix, *un petit caniche* d'une expression si naturelle et d'une si parfaite imitation, qu'il provoquait les aboiements des chiens », et vous ajoutez : « Ceux qui savent que l'habitude des artistes de cette époque était de représenter volontiers ce type de la fidélité, ne reprocheront pas à Ligier d'avoir placé au pied de la croix un animal qui, par sa présence, semblait demander aux hommes s'ils étaient fidèles à leur maître mourant » (p. 85).

Ce caniche est un portrait sans doute, et l'artiste lui a prêté un si beau rôle pour le récompenser de sa fidélité. Il me rappelle un chien qui, malgré son symbolisme, fut moins bien traité. Il s'était permis d'interrompre, à Saint-Germain l'Auxerrois, un prédicateur de la Restauration. L'orateur s'arrêta et, avec cette recherche de langage si différente du réalisme de notre époque, il dit au suisse : « Héros de l'Helvétie, éloignez du lieu saint ce symbole de la fidélité. » Je pense que Ligier Richier aurait dû aussi éloigner du pied de la croix ce caniche qui faisait aboyer les autres chiens, mais qui ne pouvait donner aux fidèles que des distractions.

Et c'est à cet artiste, Monsieur l'abbé, que vous voulez attribuer les sculptures de Solesmes! Je proteste et j'affirme qu'il n'y a aucun droit. La chapelle de Jean Bongler n'a pas le moindre rapport avec le Sépulcre de Saint-Mihiel, comme inspiration, style et exécution. Là où vous croyez constater des ressemblances, je ne vois, au contraire, que de grandes dissemblances, et il est évident, pour moi, que ces deux monuments ne peuvent avoir été conçus et faits par le même artiste. Ligier Richier est un artiste isolé, une célébrité locale qui ne dirigeait pas de nombreux élèves et qui exécutait seul ses œuvres. S'il mit, comme vous le pensez, dix ans à sculpter le sépulcre, il lui aurait fallu un siècle pour terminer la chapelle de la Vierge. Au point de vue religieux, sa composition laisse beaucoup à désirer; c'est une fantaisie de l'imagination plutôt qu'une méditation de l'Évangile; elle s'écarte du texte sacré, de

l'histoire et de la tradition, en donnant un rôle important aux saintes femmes qui suivaient timidement les disciples occupés à ensevelir le Sauveur, selon la coutume des Juifs. (1) » Elles se placèrent près du sépulcre (2) et regardèrent où on mettait le corps pour venir l'embaumer de leurs parfums (3). L'artiste, avec ses portraits, a fait du sujet une scène de famille. Au point de vue de l'art, la composition manque d'unité. Les lignes n'offrent pas cette simplicité, ce calme que réclame la sculpture.

Quelle différence avec le poème magnifique de Jean Bongler! Est-ce le protestant Richier qui aurait pu le comprendre et si bien l'interpréter. Malgré la variété des sujets, le nombre des personnages, tout se suit, s'enchaîne et s'harmonise dans l'ordre et la paix; chacun est à sa place et exprime clairement les textes qui l'accompagnent. Rien de bizarre, d'inconvenant; aucun type surtout ne ressemble à ceux de Saint-Mihiel.

Il y a des types qui ne doivent plus varier dans l'esprit de l'artiste, ce sont ceux de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge; il a dû les méditer longtemps et les fixer selon les lumières de sa foi et les inspirations de son cœur; il peut les perfectionner, mais non pas les changer. Quel rapport y a-t-il entre le type juif du Christ de Saint-Mihiel et le type du Christ de la Pamoison de Solesmes? Peut-on rapprocher la *Pietà*, les Madones de Richier si bien proportionnées et modelées, de cette Vierge-mère si pure, si céleste, si doucement endormie dans la mort, en attendant le réveil de sa triomphante Assomption.

Dans ce monde de statues exécutées par tant d'artistes sous la direction d'un seul maître, il m'est impossible d'en trouver une qui rappelle le style et le faire de Ligier Richier. Toutes présentent le caractère de la Renaissance à sa première époque; cette imitation italienne, unie à cette bonhomie nationale. Ce sont ces types classiques, ces figures honnêtes, ces mouvements calmes et ces draperies correctes qui m'ont fait chercher à Anvers les auteurs des sculptures de Solesmes. L'artiste Lorrain offre un style tout différent; il y a dans son œuvre moins d'imitation italienne, plus de réalisme et d'étude de la nature, une grande élégance, une recherche passionnée des détails, et surtout une admirable finesse

(1) Saint Luc, XXIII, 55.
(2) Saint Matth., XXVII, 61.
(3) Saint Marc, XV, 47.

d'exécution. C'est là sa véritable supériorité; il travaille la pierre comme Albert Durer, le cuivre, et son ciseau représente les objets avec la vérité du peintre le plus habile.

Quant à l'architecture qui encadre si bien les sculptures de Solesmes, je ne puis la comparer à celles des Richier; les éléments me manquent, je ne la connais que par le motif qui sert de fond au sépulcre de Saint-Mihiel. La disposition des fenêtres n'est pas heureuse. Les petites rosaces s'accordent mal avec les nervures de voûtes et donnent, par derrière, un jour qui nuit aux statues. Leurs formes rappellent plutôt le quinzième siècle que cette Renaissance dont la chapelle de Jean Bongler nous offre de si charmants modèles.

Vous voyez, Monsieur l'abbé, que mes conclusions ne sont pas les vôtres. Toute votre thèse repose sur des ressemblances qui n'existent pas. Je sollicite de vous une visite plus longue, une étude plus attentive, lorsque la persécution religieuse aura cessé et que les *Saints de Solesmes* ne seront plus au secret, sous la garde sévère des gendarmes. Je ne discute pas les titres des Floris, je conteste seulement ceux des Richier que vous faites voyager très gratuitement sur les bords de la Sarthe. Vous parlez de leur retour sans avoir prouvé leur arrivée. Vous traitez les transepts de l'église abbatiale en pays conquis, car non seulement vous attribuez à votre prétendant la chapelle de Jean Bongler; mais encore vous voulez, au profit de ses frères, empiéter sur la chapelle de Guillaume Cheminart.

Je vous abandonne le *Massacre des innocents*, que vous offrez au plus jeune des Richier; c'est une œuvre médiocre, une copie flamande de la gravure de Marc-Antoine. L'artiste qui l'a faite a donné aux femmes, encore moins que Raphaël, le costume traditionnel des Juives. Quant aux teintes polychromes, à l'enduit encaustique, et à la restauration récente dont vous parlez, il m'est impossible d'en reconnaître la moindre trace.

Le *Tombeau de Notre-Seigneur* est l'œuvre de Michel Colombe; vous voulez bien dire que je le prouve par des *arguments irréfragables*. Ces arguments sont des documents et des rapprochements historiques qui fixent l'origine du monument, le nom des donateurs et la date précise de son inauguration au mois de septembre 1496. J'ai cité le programme que le *tailleur d'ymaiges du roi était accoutumé en tel cas d'ordonner*, et j'ai reconnu, dans les statues, les différents ciseaux que le maître de l'atelier avait employés. Le

Christ, Joseph d'Arimathie, sous les traits de Jean d'Armagnac, et les deux soldats qui gardent la grotte, seraient l'œuvre d'artistes italiens appelés par Charles VIII. Vous n'adoptez pas mon opinion, et malgré l'unité et l'intégrité du monument, vous voulez y voir des époques différentes et plusieurs remaniements. « Respectant quelques débris d'une œuvre plus ancienne, Michel Colombe a sculpté à neuf le tombeau *avecque le gisant.* » Vous lui attribuez précisément les statues qui me semblent faites par les artistes italiens, et vous donnez, au contraire, une *époque plus récente* aux statues des saintes Femmes qui rappellent le plus notre vieille École française. J'y voyais des portraits de la famille du donateur, et je les attribuais à Michel Colombe, tant elles se distinguent des autres par la pureté du style et la beauté de l'expression. Vous attribuez ainsi aux Richier des statues qui ont été certainement faites avant leur naissance.

Vous réclamez surtout pour eux la charmante statue de *Marie-Madeleine*, si admirée et si souvent copiée, et c'est à Claude Richier que vous en faites hommage. Vous dites : « Pourquoi le frère de nos statuaires, pendant les heures de repos que ceux-ci accordaient à son ciseau d'architecte, n'aurait-il pas demandé quelque bloc aux carrières du pays, d'où Colombe avait extrait les siens, et placé le souvenir de son talent de statuaire, auprès du sépulcre du Christ, faisant pendant au *Jeune Bénédictin*, que Ligier avait également assis au pied du sépulcre de la Vierge (p. 222). Vous en êtes si bien convaincu que vous en appelez aux juges compétents. Le tombeau de Notre-Seigneur a été terminé en 1496, celui de la Vierge porte la date de 1553, et il est évident pour tous que les artistes de Jean Bongler ont voulu rivaliser avec ceux de Guillaume Cheminart. Mais grâce à vous, les premiers deviennent les derniers, et c'est le religieux Bénédictin qui a inspiré la *Sainte-Madeleine*.

Vous trouvez que la *Madeleine de Solesmes*, rapprochée de celle de Saint-Mihiel, ne pourrait soutenir la comparaison. Pour la toilette, j'en conviens; cette belle dame, dont vous avez décrit si fidèlement les vêtements, les bijoux et les formes gracieuses, ne ressemble en rien à cette jeune fille si simplement vêtue et si naïvement recueillie dans la douleur et la prière.

Tout en reconnaissant à la Madeleine de Saint-Mihiel une *incomparable supériorité*, vous avouez cependant que dans la pécheresse convertie, on peut découvrir *le souvenir attiédi du passé*. Dans

celle de Solesmes, au contraire, il semble que rien n'a pu ternir la pureté de la personne qui a servi de modèle. Ces deux statues résument pour moi toute la discussion. Elles représentent très bien la différence qu'il y a entre les sculptures de Solesmes et les sculptures de Saint-Mihiel. Les artistes qui les ont faites ne peuvent pas être les mêmes.

Je vous remercie, Monsieur l'Abbé, de m'avoir fait connaître Ligier Richier. C'est un artiste remarquable de la Renaissance, il en a les qualités et les défauts. Le progrès dans la pratique de l'art est incontestable; il surpasse ses devanciers par l'étude de la nature, l'habileté de l'exécution et la richesse des détails qu'il rend avec une rare perfection; mais il s'affranchit de la tradition et ne voit dans son sujet qu'une commande et une occasion de montrer son talent. Son art est un art d'imitation plus qu'un art d'inspiration; c'est un exécutant, un instrumentiste parfait, mais ce n'est pas un compositeur, un grand musicien. Il ne faut pas surtout le donner comme un maître de l'art chrétien. On nuit beaucoup aux vraies doctrines en présentant comme exemple des œuvres qui ne les ont pas réalisées. C'est ce que font certains catholiques, admirateurs passionnés de la Renaissance. J'ai combattu les jugements qu'ils portent sur Raphaël et Michel-Ange, comment pourrai-je admettre les éloges que vous prodiguez à Ligier Richer! Non seulement vous en faites l'élève, le rival de ces artistes incomparables, mais vous épuisez pour lui la louange; vous le proclamez « l'ange de la Renaissance », qui prend son essor sur les ailes du génie et de la religion, le théologien le plus sublime, l'orateur le plus éloquent, le poète le plus inspiré, conduisant les âmes catholiques au pied de la Croix, en face des rationalistes et des indifférents de tous les siècles (p. 398), il faut un bon arbre pour porter de tels fruits. Vous oubliez que Ligier Richier a renié sa foi. Vous invitez sa ville natale, qu'il a désertée pour Genève, à lui élever une statue; ne craignez-vous pas que les protestants ne veuillent en composer l'inscription?

E. Cartier.

---

# UNE AUTRE MIGNON

## I

*Louis Vayssière à Jules de Sauves, son bon et fidèle ami.*

Quelque indulgent que vous puissiez être, mon cher Jules, pour mes caprices et mes idées d'artiste, vous n'avez pu vous empêcher de témoigner un certain étonnement, l'autre jour, lorsqu'en votre présence, par une fantaisie selon vous incompréhensible, j'ai refusé de vendre, à ce visiteur anglais fort riche, cette petite esquisse, à laquelle il paraissait tenir si fort. Qu'est-ce après tout, en effet, pour ceux qui, comme vous, comme lui, sans savoir, découvrent, regardent, et, — ma modestie ne doit pas ici m'empêcher d'écrire le mot, — admirent?... Un petit morceau d'émail, quelques traits de pinceau, un buste d'enfant fin et frêle, une tête d'enfant fine et blonde. Le tout, il est vrai, selon l'Anglais, selon vous, selon d'autres, a de la vie, de la chaleur, du style, et est assez bien brossé... Mais le mylord en offrait cent guinées! C'était bien gentil, trouviez-vous, pour quelques coups de brosse.

Eh bien, non, mon ami!... Pour moi, elle vaut bien davantage, croyez-moi, cette petite tête de fillette allemande, avec ses tresses d'or, son front d'ange et ses joues à peine rosées, chastement encadrées de son petit béguin noir. Elle vaut ce que valent les choses qui jamais ne s'achètent, ne se paient, mais qui jamais aussi ne s'oublient; qui, d'ordinaire, passent vite et ne se retrouvent plus. Elle vaut ce que vaut un souvenir toujours bienfaisant, toujours pur, tout plein de tristesse, de douceur, de respect et de foi... A ce mot de foi, je sais que vous allez m'écouter, Jules. Vous êtes, non seulement un ferme chrétien, mais un catholique pratiquant. Si je ne vous imite pas, du moins je vous admire, et parfois vous envie... C'est pour cette raison que je vais vous dire l'histoire de mon caprice de l'autre jour et de mon petit morceau d'émail.

Notez bien que, pour rien au monde, je ne l'aurais raconté devant mon mylord qui l'aurait accueillie par des *aoh!* britanniques,

exprimant un étonnement formidable. Car il y a des choses que ces bons Anglais ne pourront jamais comprendre, surtout les Anglais protestants, *respectables*, cravatés, libéraux, et enrichis dans la Cité. Moi-même, tout Français, artiste, rêveur, et presque jeune que je suis, je ne les comprends qu'à moitié, ces choses. Mais vous, mon ami, qui, par vos lectures, vos méditations, et, — permettez-moi de vous le dire, — par vos actions aussi, vous mettez chaque jour en étroite communion avec tout ce que l'Église et la foi en Jésus-Christ ont eu de grand, de saint, de virginal et de sublime, vous pourrez, après avoir lu cette histoire, en dissiper pour moi les ombres, m'en faire mieux sentir les beautés. Car vous comprendrez, vous, j'en suis bien convaincu, pourquoi Lotta a soupiré, et pourquoi Lotta est morte. Ceci dit, et tout malentendu écarté, j'aborde mon récit.

Il y a de cela dix ans, j'étais encore bien plus capricieux, plus rêveur qu'aujourd'hui, mais aussi j'étais meilleur, plus simple et plus sincère. J'étais jeune aussi, j'avais vingt-six ans à peine, alors que je faisais ma tournée des bords du Rhin. Je n'étais, il est vrai, pas plus avancé qu'aujourd'hui dans les choses de la foi : mais j'aimais et je sentais le beau, et il ne m'en fallait pas plus pour apprécier et respecter l'art chrétien, qui compta tant d'apôtres et a produit tant de merveilles. Aussi, pour cette raison, je m'étais rendu de Mayence à Worms, uniquement afin d'y étudier les bas-reliefs du Dôme, et les sculptures de la chapelle baptismale. Le Rhin, aux environs de cette ville mourante, si tristement déchue, n'a pas encore revêtu son caractère grandiose de beauté et de furie, de sauvagerie et de grandeur : il coule plus lent et plus tranquille, à quelque distance de la cité impériale, entre des rives plus désertes, légèrement ondulées.

Ce n'était donc pas pour le voir, que j'étendais ainsi mon programme de touriste, mais bien pour voir, pour étudier quelque chose de mort, quelque chose de froid et pourtant quelque chose de grand : un portail de bronze, des tombes de marbre, des saints de pierre... Mais je devais trouver, dans ces vieux murs, une lumière que, nulle part, je n'avais vu briller si claire et si pure : une flamme à laquelle je ne m'attendais point. Et tout cela venait d'une âme d'enfant : je dirais volontiers « d'une âme d'ange ! »

En arrivant à Worms, j'étais descendu à l'hôtel. Mais je n'eus pas plus tôt examiné avec attention les célèbres sculptures de la

chapelle, que j'y trouvai matière pour de nombreux croquis, lesquels, une fois pris sur place, pouvaient, avec quelques modifications, me servir, à mon retour, pour la décoration d'une église de campagne, qui m'était proposée. Je résolus donc d'exploiter jusqu'au fond cette mine superbe, et de rester à Worms tout le temps qu'il faudrait pour compléter mes dessins.

Mais, comme le tarif de l'hôtel me semblait de nature à vider complètement ma bourse, avant même que j'eusse esquissé les hauts-reliefs du chœur, je m'occupai de chercher un modeste logement en ville, dans une maison paisible et simple. Et, comme je connais assez bien l'allemand, la difficulté de prendre langue ne m'arrêta point, dès l'abord.

Je me mis donc en quête d'un gîte deux jours après mon arrivée, en sortant de la cathédrale. Guidé par mon instinct d'artiste, qui me fait aimer les vieilles pierres, les vieilles rues, les vieux souvenirs, je m'enfonçai dans une des rues sombres, étroites, qui avoisinent le Dôme, et où j'avais aperçu quelques profils d'antiques pignons aigus, dentelés, à hautes toitures et à poutres saillantes, dont la coupe et le caractère m'avaient, de loin, saisi. Je marchais lentement, au hasard, levant les yeux et le nez en l'air; tantôt admirant la noble hardiesse et la sveltesse aiguë d'un pignon à demi gothique; tantôt cherchant du regard les fenêtres où je verrais briller, à travers les petites vitres verdâtres, l'écriteau jaune ou blanc, portant en grosses lettres : *Zimmer zu vermiethen.* « Chambre à louer. »

Tout à coup je m'arrêtai, frappé, profondément surpris, perdu dans la contemplation d'objets fort divers, d'un tableau charmant et d'une grotesque image.

C'est que, dans la vieille cité de Worms, on se ressent, à de certains égards, du voisinage du sud de l'Allemagne. Ainsi là, comme à Ulm, à Nuremberg, à Augsbourg, etc., les enseignes des marchands, au lieu d'être peintes au-dessus de la porte, ainsi que cela se pratique chez nous, se découpent, pour la plupart, en images ciselées, de fer ou de tôle battue, qu'une tige de fer horizontale, comme un grand bras allongé, étend dans la rue et suspend à quelques pouces au-dessus d'une hauteur d'homme ordinaire. De cette façon, lorsqu'on se trouve placé à l'entrée d'une rue, on voit se dessiner jusqu'au bout, sur les façades noirâtres des maisons, toutes sortes d'images légèrement fantastiques, de croix, de soleils, d'anges,

de saints, de chevaliers, de dragons, d'aigles, de lions, d'agneaux, voire de chapeaux et de bottes, dont le pêle-mêle étrange et imprévu ne laisse pas, parfois, de produire des effets assez pittoresques.

Or, de la boutique devant laquelle je m'étais arrêté, se projetait une tige de fer rouillée, au bout de laquelle se balançait une plaque de tôle découpée grossièrement, représentant un gros bonhomme court, trapu, grotesquement posé, campé sur un piédestal par l'artiste inconnu, avec une affectation du sublime qui atteignait pleinement le ridicule, et tenant en main un fragment de tôle, jadis doré, qui ressemblait à un livre, et que le vent d'est agitait dans sa main, avec un aigre grincement. Aux pieds de l'étrange bonhomme, lequel, n'était son costume, on aurait parfaitement pu prendre pour Robert Macaire entonnant sa réclame, ou Mangin débitant ses crayons, se lisaient ces mots, en lettres gothiques où la dorure mal fixée s'écaillait et manquait en maint endroit : *Zum Lutherisches Bibel.* « A la Bible de Luther. »

Ces mots me rappelèrent immédiatement le passé de Worms, ses splendeurs, ses imposantes diètes germaniques, celle surtout où l'audacieux novateur dut, en 1521, présenter humblement sa défense, devant l'empereur Charles-Quint, les princes allemands et les six électeurs. Puis je me détournai à demi, pour voir quel était le marchand qui faisait ainsi, aux yeux des passants, profession de foi orthodoxe.

Les vitres de la devanture du magasin étaient petites, sombres, et médiocrement garnies. Quelques chapeaux de paille, d'une blancheur extrême, il est vrai, et tressés finement, apparaissaient seuls derrière les petits carreaux. Mais j'y vis aussi, ô surprise! juste au-dessous de la tige de fer où se balançait le bonhomme, l'écriteau jaune avec les mots : *Zimmer zu vermiethen.* Le luthéranisme fervent du propriétaire ne m'effraya point; je n'avais pas de préférences. Mais, avant d'entrer et de questionner, je jetai les yeux sur l'intérieur du magasin.

Rien n'arrêtait particulièrement mes regards dans cette devanture modestement garnie. J'aperçus seulement, au centre de cette pièce voûtée, basse et sombre, une vieille femme tricotant derrière le comptoir et, auprès d'elle, une petite fille assise sur une chaise haute, et tressant la paille d'un chapeau.

Toutes deux portaient des vêtements très propres, mais presque pauvres, d'une coupe sévère et d'un gris sombre. Ces deux visages,

l'un si fané, l'autre si jeune, ne se ressemblaient pour ainsi dire point; cependant on voyait sur tous les deux une expression de tristesse et d'isolement qui leur donnait comme un air de famille. Mais, chez la vieille, c'était une tristesse âpre et revêche; chez l'enfant, une tristesse douce et résignée. La vieille avait des cheveux gris, l'enfant des cheveux blonds : en ceci encore, il n'existait point de ressemblance.

Tandis que je les regardais, un vif rayon de soleil s'échappa des nuées qui voilaient le ciel gris, et, glissant sur le pignon des hautes maisons voisines, pénétra dans cette boutique sombre et s'arrêta sur la tête penchée de la petite fille, qu'il parut couronner d'un cercle d'étincelles d'or.

L'enfant sembla étonnée en sentant cette soudaine chaleur et cette douce flamme, qui lui arrivaient d'en haut comme si les anges ses frères lui eussent envoyé, de loin, un sourire et un baiser. Elle eut alors un léger tressaillement de plaisir, laissa glisser un moment la paille entre ses doigts frêles, passa sur ses cheveux sa petite main blanche, et leva les yeux pour voir d'où venait le rayon.

Ce fut alors que j'aperçus ses yeux, que d'abord ses longs cils de velours m'avaient tenus cachés. Elle n'avait point les prunelles bleues et humides des filles de l'Allemagne : c'étaient de grands yeux noirs italiens, profonds, diamantés, que je voyais briller en ce moment. En m'apercevant, elle fit un mouvement comme pour se lever; puis elle se ravisa et se rassit.

— Grand'mère, ce monsieur demande sans doute quelque chose, dit-elle.

J'avais hésité d'abord; mais la beauté, la grâce et la douce voix de l'enfant me décidèrent. Quelque chose me dit que la maison qu'habitaient ces deux faibles créatures, pourrait m'offrir l'ombre et la tranquillité dont j'avais besoin pour mes études et mes travaux. J'entrai donc promptement; je demandai à voir la chambre à louer.

La vieille femme, avant de répondre, jeta sur moi un regard profond et scrutateur qui me fit comprendre qu'elle était fort prudente, méfiante peut-être. En faisant ma demande j'ajoutai que, si le logement me plaisait, je me montrerais assez libéral, quant aux conditions, car mon séjour à Worms me serait profitable, en ma qualité d'artiste. Cette déclaration parut la décider; j'en conclus qu'elle était avare, peut-être était-elle pauvre aussi. Une crainte semblait la

dominer pourtant, et elle s'en expliqua avec moi, en décrochant la clef de ma chambre future :

— C'est que je ne puis recevoir qu'une personne tout à fait tranquille, murmura-t-elle, de sa voix sèche et brève, en jetant sur moi son regard froid et perçant. L'enfant et moi, nous sommes seules...

Je lui répondis que la tranquillité et la paix d'une maison honnête et retirée étaient précisément ce qu'il me fallait avant tout, et les assurances que je lui donnai parurent la convaincre, puisque, sans ajouter un mot, elle prit la clef et s'engagea avec moi dans une arrière-boutique fort sombre, en faisant signe à l'enfant de veiller sur le magasin.

En sortant de cette seconde pièce, nous traversâmes une petite cour où l'herbe croissait entre les pavés gris, où la mousse s'attachait aux murailles marbrées de plaques vertes. Dans le fond se trouvait un corps de logis étroit et retiré, dont le rez-de-chaussée me parut occupé par un magasin de bois ou une sorte de cave. Puis nous nous engageâmes dans un escalier tournant dont la rampe, aux piliers sculptés dans le goût du dix-septième siècle, me causa tout d'abord une véritable joie.

La chambre à louer était au premier étage, et ma compagne m'y conduisit. Cette pièce, ornée de quelques lambeaux de tapisserie antique, et garnie de meubles presqu'aussi vieux que la maison, était triste, froide et silencieuse.

Mais, dans la cour, un vieux puits à balustres de fer sculpté et à niche festonnée de lierre, formait un joli fragment de décor, pour reposer les yeux. Puis, sur le fond pâle du ciel, au-dessus du toit modeste de la maison de la vieille, dominant quelques vieux chênes qui croissaient dans un jardin voisin, s'élevaient non loin de moi les tours élancées, les dômes et les cintres ronds de la vieille cathédrale byzantine, du haut de laquelle les griffons, les dragons et les gargouilles de pierre semblaient montrer les dents à ce modeste toit, et fixer leurs yeux de monstres jusque dans l'intérieur de ce pauvre nid.

Et en présence de l'attrait et de la majesté du dehors, j'oubliai la froideur et la pauvreté du dedans; je trouvai neuf et piquant, au sortir de mon gentil appartement des boulevards, de séjourner quelque temps dans ce réduit humble et quasi-monastique, Bref, le logis me parut attrayant, les conditions de la propriétaire acceptables. Le soir même, j'étais installé dans la vieille maison, tout

content d'être affranchi du séjour bruyant et des comptes formidables de l'hôtel.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que la tranquillité la plus parfaite régnait, en effet, dans la maison. Mes deux hôtesses ne se distinguaient pas moins par la réserve et la gravité de leur extérieur, que par la parfaite régularité de leurs habitudes. Toujours, vers six heures du matin, j'entendais grincer la poulie rouillée du puits gothique, et la tête mignonne de Lotta, en camisole blanche et en petit béguin d'un blanc de neige, passait au-dessus de la margelle de fer, entre les festons de lierre. Puis l'enfant s'éloignait, portant avec peine sa lourde cruche de grès, et m'envoyant un salut, un bonjour et un sourire.

Quelques minutes après, M^me^ Schultze, la grand'mère, dans son éternelle robe grise, son bonnet noir et son fichu blanc, tiré à quatre épingles, ouvrait la fenêtre de sa chambre, me faisait une révérence roide et froide, et puis disparaissait, faisant claqueter ses galoches dans l'escalier. Le bruit des barres de fer qu'elle agitait en ouvrant les volets de son magasin, m'arrivait ensuite de la rue; puis paraissait, une demi-heure après, mon café, que ma vieille hôtesse m'apportait elle-même, avec un peu de beurre bien frais, une petite miche bien blanche, une question brève, mais obligeante, sur l'état de ma santé, et une remarque non moins brève, mais confidentielle, sur l'état de la température.

Presque toute la journée j'étais absent, et j'ignorais par conséquent ce que faisaient mes hôtesses. Mais lorsque je rentrais le soir, vers huit heures, dans les beaux jours, je trouvais invariablement le magasin fermé, et M^me^ Schultze assise sur le banc de pierre, près du puits, et lisant dans sa grosse Bible. Lotta n'était alors jamais à côté d'elle, et je ne pouvais savoir ce que faisait l'enfant. Quelques instants plus tard, cependant, elle m'apparaissait d'ordinaire à la fenêtre de sa chambre, où sa tête blonde se détachait tout à coup dans un dernier rayon. J'avais cru remarquer plusieurs fois qu'alors ses yeux étaient légèrement rougis et ses joues un peu pâles.

La régularité de ces diverses occupations ne se modifiait sensiblement que dans la journée du dimanche. Ce jour-là, Lotta ne paraissait pas au puits; les galoches de M^me^ Schultze ne retentissaient point dans l'escalier, car, pour se rendre au temple, la vieille dame se permettait le luxe de souliers en peau de chèvre; les volets du magasin restaient invariablement fermés. Et lorsque je sortais,

vers dix heures, pour me promener, — mes études dans la cathédrale m'étant interdites à cause des cérémonies du jour, — je rencontrais sur le seuil la vieille femme et l'enfant se rendant à l'office.

La première fois que, l'un de ces jours-là, je vis Lotta, je fus frappé de sa pâleur et de sa tristesse étrange. Son doux visage blanc et désolé n'avait cependant rien du dépit et de la maussaderie des enfants volontaires, que l'on mène à l'église malgré eux, et qui se promettent bien de s'y ennuyer, ou, s'ils le peuvent, de s'y endormir. Il y avait dans son regard quelque chose de vague et de brûlant, de douloureux et de voilé, de triste et de tendre. Ce n'était point là le regard d'un enfant qui ignore tout et qui jouit de tout, qui ne contemple jamais l'avenir, qui ne pleure jamais le passé, et qui sourit à l'heure présente : c'était le regard où parle une âme qui souffre, qui regrette et désire, — et aussi une âme qui se souvient.

La première fois que je vis Lotta ainsi, attendant sa grand'mère sur le seuil, appuyée languissamment au vieux mur, tenant de la main gauche sa petite Bible noire, et appuyant sa joue blanche sur son autre main, elle m'apparut comme une triste et charmante vision, déjà autre part entrevue; elle attirait les yeux et remuait le cœur par son expression étrange, rêveuse, désolée, qui me rappela aussitôt la *Mignon* de Goethe, poétisée d'une si exquise façon par notre grand Ary Scheffer.

Je suivis la direction du regard de l'enfant, m'attendant à le voir plein de pleurs. Il me parut se fixer sur la coupole bleuâtre et les tours rondes de la vieille cathédrale byzantine; puis sur quelques nuages blancs et pressés, que le vent du nord chassait vite, et qui s'enfuyaient vers le sud.

— Vous aimez donc voir passer les nuages, ma petite? lui dis-je en souriant.

— Oh! oui, Monsieur... Comme ils vont haut! Comme ils vont vite!

Elle s'interrompit ici en poussant un soupir.

M^me^ Schultze, en ce moment, paraissait sur le seuil, toute roide dans son étroite robe noire, son grand châle brun et sa capote antique; aussi roide que l'image du réformateur, enseigne de la boutique, que le vent du nord, ce jour-là, caressait en sifflant.

— Allons, vite; marchons, Lottchen... Autrement nous serons en retard, et le Révérend Geistbrenner n'aime pas qu'on arrive pendant la litanie.

Lotta ne répondit que par un autre soupir, plus long et plus amer

encore que le premier. Mais elle ne dit pas un mot, envoya un regard d'adieu aux nuages blancs et aux vieilles tours, et s'éloigna en baissant la tête.

— Pauvre petite! pensai-je, elle ne paraît pas fort contente d'aller au sermon. Elle sait que le Révérend Geistbrenner va furieusement l'ennuyer, sans doute.

Mes réflexions en restèrent là. Je partis pour une excursion, en dehors des limites du faubourg de Notre-Dame, et j'oubliai bientôt la petite Lotta et son beau regard attristé.

## II

Je n'avais, sous tous les rapports, qu'à me louer des bons soins et de la complaisance de mes hôtesses. Non seulement mon café était toujours savamment préparé, mon linge parfaitement blanc et ma chambre délicieusement propre : mais l'ordre le plus exact et la probité la plus rigoureuse régnaient dans cette simple petite maison. Un bout de crayon, une feuille de papier, une épingle tombée à terre, étaient soigneusement ramassés afin de m'être rendus.

Un jour, tandis que je travaillais à la cathédrale, la violente chaleur de midi me contraignit à dénouer ma cravate et à entr'ouvrir mon habit. Je m'aperçus alors de la disparition d'une petite médaille d'argent que ma bonne et pieuse sœur, Armande, m'avait passée au cou, la veille de mon départ, et que j'avais, depuis lors, continué de porter, par amitié pour elle. Le fil de soie était rompu, la médaille était tombée.

— C'en est fait du cadeau de ma sœur, pensai-je, si la médaille est tombée dans la rue. Mais si elle est restée dans ma chambre, je la retrouverai certainement, à moins que M^me^ Schultze, en sa qualité de zélée luthérienne, ne jette aux vents ce symbole d'idolâtrie.

Mais, je vous l'avoue, mon cher Jules, la perte de ce petit objet occupait si peu mon esprit qu'en retrouvant M^me^ Schultze, le soir, à l'entrée de son magasin, j'oubliai totalement de lui parler de ma médaille. Seulement, lorsque je pénétrai dans ma chambre fraîche et à demi obscure, un vague parfum d'œillets me frappa tout d'abord. A la clarté de ma lampe, que j'allumai bien vite, je vis quelque chose reluire et scintiller sur le mur.

Je m'approchai : c'était ma médaille attachée à un étroit ruban de velours noir que j'avais vu, le dimanche précédent, orner le cha-

peau de Lotta se rendant à l'office. Au-dessous de la médaille, sur ma petite table de noyer, s'épanouissaient, dans un verre, un bouquet de beaux œillets blancs et quelques brins de myosotis qui croissaient près du puits, entre les pavés humides.

Ces honneurs rendus à ma médaille me causèrent tout d'abord un extrême étonnement. Ce n'était sûrement pas Mme Schultze, en sa qualité de bonne luthérienne, qui aurait eu l'idée de cette petite surprise, de ce gracieux décor. Ce devait être une attention de Lotta : qu'elle était donc prévenante et aimable, la gentille petite!

Le lendemain matin, je vis encore, près du puits, Lotta me saluer et me sourire. Ah! maintenant je me le rappelle, que son sourire était différent! Il n'y avait pas seulement de la politesse et de l'affabilité dans son regard; il y avait plus que cela : de l'amitié, de la confiance, de la joie. Quelque chose, dans le mouvement de sa main étendue, de sa tête blonde un peu rejetée en arrière, et de ses lèvres roses entr'ouvertes, semblait me dire :

— Oh! je vous connais à présent. Soyez le bienvenu; bonjour, frère!

Je ne compris pas alors toute la signification de ce sourire et de ce regard. Seulement je me dis que la petite Lotta était une enfant bien gracieuse et bien intéressante. Puis, au moment de sortir, je m'approchai d'elle, près du puits où elle était allée laver les cornettes blanches de sa grand'mère.

Je commençai alors à lui adresser tous mes remerciements pour les bons soins qu'elle avait pris de ma médaille. Mais, au mot de médaille, Lotta frissonna, pâlit en entendant claqueter les galoches de bois sur les dalles de pierre, et, faisant un signe de la main vers la porte où Mme Schultze allait paraître, m'interrompit ainsi, d'un air tellement effrayé, que je changeai aussitôt de sujet de conversation, demandant simplement à Lotta des nouvelles de ses œillets, et ne comprenant rien au trouble et à la terreur de la petite fille.

Le dimanche suivant, il n'y avait plus de ruban de velours au chapeau de Lotta. Comme nous sortions ensemble de l'étroite allée qui menait dans la cour, j'entendis Mme Schultze en faire l'observation à sa petite-fille, qui répondit par je ne sais quelle vague explication, tout en baissant les yeux et rougissant beaucoup. Sur quoi Mme Schultze haussa légèrement les épaules et pinça sensiblement les lèvres.

— Vous avez bien peu de soin, Lottchen, dit-elle, et, pour votre

punition, vous vous passerez maintenant de cet ornement inutile, que vous m'aviez demandé je ne sais trop pourquoi... Au reste, j'avais eu tort, en vous permettant de vous occuper de vanités semblables. Qu'il n'en soit donc plus question : votre chapeau est fort bien ainsi.

Lotta avait écouté la remontrance d'un air humble, presqu'en tremblant. Mais, chose étrange, elle me parut tout à fait tranquille et presque contente, en entendant l'arrêt prononcé. Il me sembla seulement qu'elle se détournait, comme pour me jeter un regard d'intelligence; puis elle s'éloigna, emportant tristement sa petite Bible, et gardant son secret.

Son secret!... Je ne l'appris que quelques jours plus tard, ce naïf et pieux secret de douleur, de regrets, de ferveur et d'innocence.

Un matin, de bonne heure, je pénétrai dans l'intérieur du Dôme par une petite porte latérale, croyant y travailler comme je le faisais tous les jours. Mais je vis aussitôt que, pour ce moment-là, tout travail me serait impossible. Une foule nombreuse et fervente était assemblée déjà dans l'intérieur de l'église. Des jeunes filles vêtues et voilées de blanc, des jeunes gens portant des cierges enrubannés, étaient agenouillés dans le chœur ; un prêtre, en chape de moire et d'or, leur montrant de la main le tabernacle entr'ouvert au milieu des fleurs et des flambeaux de l'autel, leur parlait, de sa voix grave et cependant émue. Les adolescents de la paroisse faisaient leur première communion.

La cérémonie me parut intéressante et belle. Il y avait surtout, — je parle en ma qualité de peintre, — de délicieux effets de lumière sur cet autel d'or, sous ces voûtes sombres, sur ces fronts blancs et sur ces fraîches fleurs. Je restai donc, j'attendis, et bientôt je vis peu à peu s'écouler la foule. La longue file de voiles blancs, semblable à une mer ondulée de tranquilles vagues blanches, s'éloigna lentement à l'ombre des vieux piliers brunis. Une à une les clartés s'éteignirent ; les triomphants accords de l'orgue s'achevèrent dans un soupir. La chapelle où je me trouvais resta vide, tandis qu'à l'extrémité du Dôme, devant moi, le grand portail ouvert laissait sortir la foule, et entrer des flots d'azur et de soleil, de fraîches brises du matin et de belle lumière d'or.

Tout, dans ce temple et au dehors, semblait plein de joie et de paix, de vie et de clartés, d'espoir et de prière. Pourtant, dans l'ombre, tout près de moi, j'entendis s'exhaler un soupir.

Un soupir bien long, bien timide, bien amer, qui m'alla droit au

cœur et me fit retourner la tête... Alors j'aperçus non loin de moi une forme grise, toute svelte et mignonne, se mouvoir à l'ombre de l'un des gros piliers; puis une tête toute pâle se montra dans ce coin obscur, inclinée tristement, et laissant pendre ses tresses d'or. Je reconnus Lotta, et vivement étonné, je m'élançai vers elle.

— Que faites-vous ici, chère petite? lui demandai-je. Je ne pensais guère vous trouver dans l'église... Vous êtes venue voir, sans doute, les cérémonies de la première communion?

— Oh! non; ce n'est pas cela... Mais grand'mère m'avait envoyée en course, répondit-elle. Et cela fait que j'ai pu trouver un moment pour venir prier ici.

— Mais c'est au temple que vous priez, Lotta, repris-je.

— O mon Dieu! soupira-t-elle amèrement, vous le croyez, vous aussi, comme tous les autres! Et pourtant je suis... ou du moins j'ai été... catholique comme vous... A présent, je ne le suis plus, peut-être. Grand'mère ne me permet pas d'aller à l'église, de prier... Oh! que vous êtes heureux, Monsieur, vous qui pouvez, tous les jours, parler au bon Dieu dans son église!

J'aurais rougi d'avouer à l'enfant que j'appréciais ce privilège, beaucoup moins que ne le lui faisait supposer sa piété vive et tendre. D'ailleurs, une autre préoccupation m'arrêtait en ce moment. Le secret de Lotta, bien longtemps contenu, ne lui était échappé que parce que la pauvre enfant se trouvait sous l'empire d'une émotion violente. Ses petites mains tremblaient; des sanglots étouffés soulevaient sa poitrine; ses joues blanches devenaient plus pâles à chaque instant. Je crus qu'elle allait défaillir, et, la prenant doucement par la main, je la conduisis au grand air, dans la petite cour du cloître.

Un grave et pieux silence régnait dans cet enclos; les murs sombres, élevés, ne laissaient apercevoir en haut qu'un pan flottant et nuageux du bleu manteau du ciel, sur lequel se détachaient toutes noires, en passant, quelques hirondelles attardées. Un fragment de colonnette gothique, débris de quelque tombe mutilée, gisait à nos pieds dans l'herbe épaisse et verte. J'y fis asseoir Lotta, et je me plaçai à côté d'elle. Puis, quand je la vis un peu calmée, à l'aide de quelques mots d'espoir et d'avis consolants, je la priai de me dire pour quel motif elle était ou voulait être catholique, tandis que sa grand'mère se montrait protestante déclarée, au point de mettre sa maison, sa personne et ses chapeaux de paille sous l'invocation de la Bible de Luther.

— C'est que je ne suis pas née ici, mais bien loin, bien loin. commença-t-elle, en levant tristement vers le ciel sa tête pâle et fine, comme si elle avait voulu chercher ailleurs, dans le vague, un soleil plus doré et un plus sombre azur. Quand je ferme les yeux, je vois une belle et grande chose qu'il me semble avoir vue tous les jours, lorsque j'étais toute petite enfant... C'est une haute et magnifique église, bien plus riche, plus grande et plus belle que celle-ci; une vraie montagne de marbre ou de neige, toute blanche, éblouissante, et comme dorée de soleil, avec de beaux saints, de beaux anges de marbre portés, presque jusqu'au ciel, au faîte de ses clochers... Et des niches, et des balcons, et des colonnes, et de petites chapelles sur les tours; tout cela, travaillé, léger et blanc comme une dentelle de pierre... C'est là que j'ai été baptisée catholique, et que ma mère m'avait donné le nom de Carlotta, à cause, m'a-t-on dit, d'un bon et grand saint qui avait été l'évêque de cette église.

— Comment? vous vous nommez Carlotta, ma petite Lottchen?... Seriez-vous donc née en Italie?

— Oui, c'est en Italie, Monsieur. Mon père, qui travaillait avec ma grand'mère, avait bien son magasin ici; mais il voyageait dans les pays lointains, où il allait chercher de belle paille pour les chapeaux. C'est comme cela qu'il était venu à Milan, où il avait épousé ma mère... Il paraît que grand'mère n'avait pas été contente d'apprendre que son fils était marié; aussi, pendant plusieurs années, il n'avait pas osé revenir, et il était resté en Italie avec ma mère.

Un bien beau temps pour nous, Monsieur, et aussi un temps si court!... J'étais bien petite alors, et pourtant il me semble que je me rappelle... Un beau temps, alors que ma mère m'embrassait tous les soirs, quand je me réveillais sous ses yeux et m'endormais sur son cœur; quand je priais Dieu avec elle... Et il y avait là-bas, dans mon pays, de beaux jardins avec de grands arbres toujours verts qui portaient des fruits couleur d'or, et nous envoyaient un parfum encore plus doux que celui des roses... Et, chaque dimanche, nous allions à l'église, dans une église toute peinte et dorée, où il y avait des fleurs, des lumières, des bannières, de l'encens et de la musique, comme dans celle-ci... Ah! Monsieur, c'est pour cela que j'aime toujours tant les belles choses de la maison de Dieu : les fleurs, les lumières, les prières et les cantiques!... Il me semble que c'est là ma maison, et que je suis revenue au pays.

Lotta, en parlant ainsi, s'interrompit pour jeter un regard de

reconnaissance et d'amour aux vieux murs sillonnés de l'antique cathédrale. Puis elle reprit d'un ton plus bas, plus triste, en poussant un amer soupir.

— Mais je n'ai pas été heureuse ainsi longtemps... Je n'avais pas encore six ans, quand ma chère maman est morte. Mon père, qui l'avait beaucoup soignée, tomba malade aussi. Alors il s'ennuya de rester seul dans ce pays, qui n'était pas le pays de son enfance. Il revint ici, me ramenant à ma grand'mère, qui lui fit, à ce qu'il paraît, de grands reproches pour avoir épousé une femme catholique, et pour avoir fait ainsi baptiser son enfant.

Pourtant, si mon pauvre père avait vécu, il m'aurait certainement fait élever dans la religion de ma mère. Mais je le perdis bientôt, lui aussi, et alors il ne me resta plus rien : ni parents, ni amis, ni Dieu, ni foi; rien que bien des regrets et quelques souvenirs... Vous vous êtes peut-être étonné, Monsieur, que j'aie mis un bouquet devant votre médaille, l'autre jour? Oh! c'est que j'avais eu tant de plaisir à la revoir, à la trouver... Ma mère en avait une pareille, que je portais, et que j'aimais quand elle a été morte... Eh bien, ma grand'mère me l'a ôtée, Monsieur :

— Tu n'as pas besoin de pareilles misères, m'a-t-elle dit en la prenant. Ce sont des signes d'idolâtrie.

Oh! Monsieur, vous êtes bien plus habile et plus savant que moi, qui ne suis qu'une enfant... Est-ce une idolâtrie, dites-moi, d'aimer le Dieu de sa mère, de garder et de chérir cette chose qu'elle portait sur son cœur, qu'elle baisait en mourant?... Vous secouez la tête, vous souriez; vous pensez que non, n'est-ce pas?... Grand'mère se trompe, voilà tout, et pourtant elle m'aime bien... Elle ne m'embrasse pas souvent, il est vrai; mais elle me donne toujours ce qu'il y a de meilleur à la maison, et je l'ai vue pleurer... oh! oui, pleurer beaucoup, un jour que j'étais malade... Mais je serais bien heureuse si elle ne se trompait point ainsi; si elle me permettait de prier Dieu selon mon cœur, et venait un jour aussi le prier avec moi, dans cette église.

— Ma bonne petite Lotta, répliquai-je, dans ma tranquille indifférence, pourquoi vous tourmenter si fort de ces sortes de choses? Si vous aimez Dieu véritablement, partout vous pourrez le servir.

Étienne MARCEL.

*(A suivre.)*

# SOUVENIRS D'ITALIE [1]

---

## VI

### Caractère social des Romains.

Rome ne ressemble à aucune autre grande ville du monde. Elle est la capitale de la Chrétienté, le musée de l'Antiquité, le foyer des arts, qui échauffa tant de génies, au Moyen âge et à la Renaissance; elle est, de plus, le centre de la bonne compagnie de l'Europe et une des villes où l'on se plaît le plus à séjourner. Dans les autres villes étrangères, vous vous sentez isolé, au milieu de gens qui ne vous connaissent pas, ne se soucient pas de vous, pour qui vous n'êtes qu'un *forestiere*, — le mot Italien est excellent, un homme *du dehors*, — dont ils n'ont à s'occuper que pour vider sa bourse. Quand vous venez à Rome, au contraire, il y a des chances pour que vous y demeuriez ou y reveniez. Les Romains le savent bien; vous n'êtes pas un *passant*, vous êtes une personne qu'on voit *pour la première fois*, qui s'éloignera, mais qu'on reverra. On peut donc faire connaissance; point de présentation, comme en Angleterre; on vous accueille et l'on cause tout de suite de sujets intéressants.

« Les Romains, dit Brosses, sont remplis de cordialité, de prévenance, obligeants et de facile accès, plus qu'en nul endroit d'Italie. » — « La ville de Rome, qui est très grande, ne sent pas la capitale, ajoute Lalande, les habitants y mènent une vie assez uniforme : elle ressemble plutôt à nos grandes villes de province qu'à celle de Paris. A Rome, on se voit et on se connaît, comme dans nos villes de province. Une personne qui aime la tranquillité et une société douce et agréable, préférera Rome à toute autre ville. » Et Montaigne, au

(1) Voir la *Revue* des 1er et 15 août 1884.

seizième siècle : « C'est la plus commune ville du monde, et où l'étrangeté et différence des nations se considère le moins : car, de sa nature, c'est une ville rapiécée d'étrangers, chacun y est comme chez soi. » Quant à Mme de Staël, elle est ravie de la bonhomie des Romains : « Bien que ce peuple soit celui dont les étrangers ont dit le plus de mal, il n'en est pas où ils rencontrent un accueil aussi bienveillant. »

Cette ouverture, cette cordialité, tenaient au caractère particulier de Rome, demeure du Pontife, chef et père de tous les Chrétiens. A Rome, les Anglais et les Américains oubliaient qu'ils étaient hérétiques, ils n'étaient que des chrétiens qui visitaient la métropole de la Chrétienté; en face du tombeau des Apôtres, il semblait qu'il n'y eût pas de différence entre ces hommes venus de toutes les parties de la terre, comme, au temps de saint Paul, entre les prosélytes de toutes les nations; c'était la réunion d'enfants qui se retrouvaient avec joie chez le père de famille, au foyer commun.

En peut-on dire autant aujourd'hui? Que n'a pas, hélas! détruit la Révolution? Elle a disjoint les familles mêmes; quelques patriciens Romains sont allés au roi de Piémont; comment converser sans se heurter? on retient sa parole, quand on ne fronce pas le sourcil; on se sépare, et l'on ne revient pas. Chez nous, en France, la nation la plus sociable de l'univers, la Révolution a anéanti presque toute société : dans la plupart des villes, les jeunes filles ne connaissent plus le bal. On ne s'entend pas; pourquoi se rechercher? on ne se voit plus!

Les Piémontais n'ont pas réfléchi à ce qui allait arriver : en envahissant Rome, ils en ont fait une ville Italienne. On venait voir Rome pontificale, on ne trouve que la capitale du roi d'Italie; il vous répugne d'y séjourner. Naguère, il y avait dans Rome deux grandeurs qui semblaient inséparables : Rome et le Pape; aujourd'hui, sans le Pape, ce n'est plus Rome.

### Richesse de l'esprit italien.

« La race la plus spirituelle que je connaisse, disait le poète Polonais Mickiewicz, qui avait beaucoup voyagé, c'est la race Italienne; mais il y a une race qui a encore plus d'esprit que les Italiens, les Grecs; et une encore plus spirituelle que les Grecs, les Juifs. »

Mickiewicz était de l'avis d'Aristote, qu'avait étonné la science

prodigieuse de quelques Juifs qu'il avait rencontrés. Il n'en reste pas moins que les Italiens sont une race singulièrement fine et avisée, et l'on ne peut demeurer longtemps en Italie sans avoir la preuve de leur esprit. Le mot *esprit* a ici un sens plus étendu que chez nous; on l'a fort bien dit : « L'Italie est un pays où l'on met encore plus d'esprit dans sa conduite que dans ses discours. »

« Leur vie est un sommeil où ils rêvent, sous un beau ciel, dit Mme de Staël; mais donnez à ces hommes un but, et vous les verrez en six mois tout apprendre et tout concevoir. » Je ne crois pas qu'il y ait une autre nation qui ait produit tant de génies universels. Où trouve-t-on ailleurs un Pic de la Mirandole, qui se vantait de disserter de tout, *de omni re scibili*, et il paraît que ce n'était pas une forfanterie; un saint Thomas d'Aquin, l'*Aristote moderne*, « la raison la plus saine et la plus forte du Moyen âge, et une des plus puissantes têtes qui aient contenu la science humaine; un cardinal Mezzofanti, qui parlait trente ou quarante langues : il aurait dû vivre, disait Byron, au temps de la tour de Babel, pour servir d'interprète universel. Lors du Jubilé de 1300, les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de l'Empereur, de Naples, de Bohême, de Pise, du Khan de Tartarie, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., se trouvèrent tous Italiens, non seulement *Italiens*, mais *Florentins;* « Vous êtes un cinquième élément, s'écria le pape Boniface VIII, les Florentins gouvernent le monde! »

Et les artistes? ils sont aussi richement doués que les philosophes et les savants : Raphaël est à la fois peintre et architecte; Michel-Ange, peintre, statuaire, architecte, ingénieur et poète. Et Léonard de Vinci, peintre aussi, architecte, sculpteur, poète, ingénieur et, de plus, physicien, chimiste, mathématicien, anatomiste, et, en tout cela supérieur! Il a laissé des principes de dessin qu'on suit encore, des règles de fortification qu'admirent les ingénieurs; il avait inventé des machines hydrauliques pour l'attaque des places; découvert, avant Newton, que le blanc est formé du mélange de toutes les couleurs; avant Galilée, Pascal et Papin, pressenti la pesanteur de l'air, l'élasticité de la vapeur et l'usage du pendule pour mesurer le temps, inventé la brouette, etc. Il excellait, de plus, dans l'escrime, l'équitation, la danse : « D'une force, d'une beauté, disent ses biographes, d'un agrément de conversation peu commune, » il enchantait, les prodiges naissaient sous ses doigts. On se demande ce qui lui manquait : c'est une sorte de demi-dieu parmi les hommes.

Après les génies, les hommes d'esprit : connaissez-vous l'abbé Galiani? Quel esprit, quelles ressources, quelle abondance, quelle facilité, quel naturel! *Economiste*, il a écrit sur le commerce des blés, sujet qui n'a rien de léger, un livre aussi piquant que plein de bon sens; *archéologue*, il a fait des traités sur les médailles, les monuments anciens, les antiquités d'Herculamm, comme l'érudit le plus ferré de l'Académie des inscriptions; *linguiste*, il a composé sur Horace un perspicace et profond commentaire; *jurisconsulte*, il remplissait à Naples les fonctions de grand juge, de ministre de la justice; *secrétaire de légation*, à Paris, il menait les affaires et rédigeait les dépêches de son ambassadeur; de plus, excellent administrateur, fin connaisseur en peinture, en sculpture, en musique; il écrivait le Français avec la même aisance que sa langue natale. Outre tout cela, un esprit des plus aiguisés, des plus variés, presque autant d'esprit que Voltaire, un esprit à émerveiller le dix-huitième siècle, qui vivait dans une atmosphère d'esprit : « Il entra, dit Diderot, et, avec le gentil abbé, la gaieté, l'imagination, l'esprit, la folie, la plaisanterie, tout ce qui fait oublier les peines de la vie; si l'on faisait des abbés Galiani chez les tabletiers, tout le monde voudrait en avoir à la campagne. » Savez-vous beaucoup de gens dont on en puisse dire autant?

Je ne cite pas les savants qui ne sont pas savants de profession, le prince de San Severo, à Naples, physicien, chimiste, naturaliste, mécanicien, qui fit tant de découvertes et d'inventions de tout genre, à en étonner Lalande; J.-B. Porta, physicien, ingénieur et, ce qui ne se ressemble guère, auteur dramatique, et, par-dessus le marché, inventeur du télescope, « avant la découverte des lunettes d'approche ».

Il n'est pas jusqu'à leurs *bohèmes*, leurs irréguliers, leurs déclassés, qui ne vous émerveillent par leur adresse et leur fécondité d'invention. Rappelez-vous, en ces derniers temps, ce Fiorentino, sorte de condottiere littéraire, mais intelligence si prompte, qu'au bout de quelques mois de séjour à Paris, il connaissait toutes les délicatesses de la langue française, et écrivait comme peu de Français! Ce Libri, qui aimait un peu trop les beaux missels et les livres rares, mais mathématicien, philosophe, économiste. Quel fertile génie ne lui fallut-il pas, pour élever le prodigieux échafaudage de ces prétendus autographes de grands hommes, avec lequel il tira tant d'argent d'un autre savant, pour s'assimiler le style, les

connaissances et la langue de physiciens, de géomètres, de philosophes, de divers temps et de diverses nations, de manière à tenir pendant deux ans l'Académie des sciences en suspens et en discussion sur cette immense mystification! Ils déploient, pour vous tromper, une richesse de ressources, une habileté scélérate, qui vous fait sourire : c'est chez les Italiens que Molière a pris ses Scapin et ses Sbrigani.

LES FEMMES SAVANTES D'ITALIE.

Et les femmes, où en trouve-t-on tant de savantes? Je ne dis pas *poètes*, il y a des femmes poètes dans tous les pays : la poésie est un développement de l'imagination; je ne m'étonne pas qu'une femme soit poète; mais, ce qu'on ne rencontre presque qu'en Italie, ce sont ces jeunes femmes, ces jeunes filles *savantes*, et non pas savantes superficiellement, mais très savantes, savantes à fond, qui ont étudié les sciences, assez pour en composer des traités et les enseigner, et toutes les sciences, le droit, la géométrie, l'algèbre, la médecine, et les langues que nous appelons *savantes*, sans doute parce qu'il n'y a que les savants qui les savent ou ne les savent pas.

Les étrangers qui visitent l'Italie, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, ne reviennent pas de ces jeunes femmes, qui causent des problèmes les plus ardus de physique ou de mathématiques, comme du sujet le plus ordinaire, et sont prêtes « à lire un livre en Arabe, comme en Espagnol, en Anglais ou en Français ». Au Moyen âge, on cite une Novella Lignani, une Bettizia Gozzadini, une Madelena Bonsignori, des jeunes filles qui professaient le droit; au dix-huitième siècle, Lalande, Brosses, M^me^ du Boccage nomment, à l'envi, une quantité de ces jeunes femmes, dont la science les stupéfie : la signora Maria-Angela Ardinghelli, à Naples, « savante en géométrie, en physique, instruite de langues savantes; » Laura Bassi, à Bologne, qui y professe la physique en latin; à Milan, la princesse Colombrano, géomètre; à Rome, la princesse Bracciano, qui connaît les auteurs Grecs et Latins, les mathématiques et les philosophes; et cette jeune fille de vingt ans, Maria Gaetana Agnesi, « qui a fait un excellent ouvrage d'*algèbre et d'analyse*, deux volumes in-quarto, discute, en latin et en Français sur les *courbes*, la métaphysique, parle les langues Orientales, » etc., etc. Quels dons! quelle richesse d'organisation! On n'est pas porté à de telles études par un goût médiocre; il faut que ce soit le naturel qui vous y pousse; et, d'après tout ce que l'on rapporte, ces jeunes

filles savantes sont, d'ailleurs, aussi simples, aussi modestes, aussi gaies, aussi aimables, que si elles ne s'occupaient pas, au lieu d'ouvrages de femmes, de ces sujets abstraits dont la plupart des hommes se détournent avec effroi; et, dernier trait qui achève le tableau, cette savante Maria Agnesi, à vingt-deux ans, va s'enfermer dans un couvent, tant elle est peu attachée au monde et à la science!

FACILITÉ DE L'ESPRIT ITALIEN.

Entre autres lettres d'introduction que j'avais emportées à Rome, j'en avais pour M. de Rossi, le célèbre archéologue chrétien, qu'on peut appeler l'inventeur des Catacombes, et pour Monsignor Audisio, chanoine de Saint-Pierre, auteur d'ouvrages très estimés sur le droit des gens. Avec le sans-gêne légèrement impertinent et particulier aux Français, je n'avais pas pensé, allant en Italie, à apprendre l'Italien; je ne m'étais même pas donné la peine de tâcher de savoir les formules indispensables pour demander les choses nécessaires en pays étranger. Je m'étais contenté de mettre au fond de ma malle un petit vocabulaire de poche Italien, pour le consulter au besoin, et que j'oubliais le plus souvent sur une table, à l'hôtel; et j'étais bravement parti, sans hésiter, avec mon Français tout seul. J'étais persuadé, comme tous les Français, que l'on devait partout parler Français : si on ne le parlait pas, c'était paresse ou mauvaise volonté; ce en quoi je me trompais, au moins de moitié, car, s'il est vrai qu'on parle Français dans toutes les villes importantes, — j'entends la société, les principales boutiques, les hôtels et les cochers, — s'il est vrai que, dans un salon de Florence, quatre personnes s'asseoient à une table de whist, un Russe, un Anglais, un Allemand et un Italien, et que, sans poser la question, d'un commun accord, tout aussitôt la langue qu'on convient tacitement d'employer est la langue Française; il n'en est pas tout à fait de même dans la campagne, les villages et même dans les faubourgs des plus grandes villes, parmi le peuple. J'ai été, je l'avoue, fort embarrassé, plus d'une fois, dans certains quartiers éloignés de Rome, en m'adressant à des ouvriers ou a de petits marchands, en Français, avec l'assurance d'un homme qui ne doute pas qu'on ne lui réponde couramment, et d'avoir été obligé, après avoir entendu un flux de paroles sonores, de m'en aller piteusement, sans m'être fait comprendre et avoir rien compris.

Ce n'est rien encore, quand on ne s'adresse aux gens que pour

des choses à peu près insignifiantes, pour s'informer de son chemin ou du prix d'un objet; mais, c'est quand on veut exprimer un sentiment, que l'on est gêné; quand on se met en colère, et qu'on veut en faire tomber les éclats sur la tête d'un hôtelier, d'un guide ou d'un cocher. J'avais bien, au bout de quelques semaines, attrapé quelques mots d'Italien, et en arrangeant certains mots Français à l'Italienne, en donnant une terminaison brève et féminine à des mots latins, réminiscence de mes études classiques, qui me revenaient et renaissaient, comme naturellement sur ce sol d'Italie où ils étaient nés, je m'imaginais me tirer toujours aisément d'affaire. Mais il fallut parfois en rabattre, et je me souviens de mon humiliation et de ma fureur, un jour, à Pouzzoles, où l'on nous avait servi un déjeuner détestable et je ne sais quel horrible poisson, de la pieuvre, je crois vraiment, que je n'avais pu manger. Je voulais, en payant l'hôte, lui manifester sans détour mon opinion à son égard, et le traiter quelque chose comme de *voleur*. Je crus bien faire, en appelant à mon secours mon latin de collège, de lui jeter à la face le mot de *furone*, très correctement dérivé de *fur*, souvent lu jadis dans le rudiment; mais, avec quelque animation que je lui eusse appliqué cette épithète, mon homme resta impassible. Il me regardait fixement, comme s'il me demandait : « Que désire Votre Excellence? Et qu'y a-t-il pour son service? » Craignant qu'il n'eût pas entendu, je répétai avec force : « *Furone! furone!* » Cette fois, il s'inclina, en me faisant un profond salut, évidemment pour me remercier de mon compliment; mais, alors irrité par sa politesse inopportune et résolu de le détromper, je me mis à crier plus fort encore, et en redoublant et précipitant les mots : « *Furone! furone!* » Mon excitation et ma vivacité n'eurent pour effet qu'un mouvement d'attention plus marqué de mon hôte, qui cherchait anxieusement dans mes yeux ce que je voulais dire, avec l'intention visible de me contenter. Et moi, aveuglé par ma colère et m'imaginant qu'il faisait semblant de ne pas comprendre et de me narguer, je me tuais à crier, avec force gestes furibonds et des intonations de plus en plus élevées : « *Furone!* » si bien que le pauvre homme, ne sachant que faire pour m'apaiser, et pensant que je réclamais peut-être quelque objet oublié ou perdu, se mit à courir par la salle, à droite, à gauche, regardant dans tous les coins, furetant sous les tables, sous les meubles, sur toutes les chaises, sans rien trouver, et avec un air malheureux, désespéré, navré de son impuissance à

satisfaire ce voyageur en proie à un sentiment si violent. Enfin, exaspéré de ne pouvoir parvenir à l'écraser des foudres de ma fureur, je me décidai à quitter la place, et je m'enfuis, en répétant entre mes dents : « Stupides Italiens ! Imbéciles d'Italiens, qui ne savent pas comprendre, quand on les appelle *voleurs !* »

Plus tard, on m'expliqua que le mot que j'aurais dû employer était le mot *ladrone*; *ladrone*, celui-ci, ils le comprennent très bien ; mais peut-être mon hôte eût-il été envers moi moins respectueux.

Pour en revenir à mes lettres d'introduction, il n'en fut pas de même avec M. de Rossi et surtout Mgr Audisio. M. de Rossi parlait parfaitement le Français, et nous eûmes une conversation aussi aisée, aussi courante que dans un salon de Paris. Il me charma par sa science sans pédanterie, nourrie de citations, de faits, de noms, qui lui venaient à la mémoire comme s'il traitait le sujet le plus vulgaire. Voilà ce qu'ont ces Italiens : une érudition étendue, forte et légère d'allure, qui coule comme de source, comme si ce n'était, pas appris, et qu'ils l'eussent de naissance. Nos prêtres Français le savent bien : ils apprécient singulièrement la science des théologiens Romains, qui n'étonne pas par un étalage de noms d'auteurs et de titres de livres, mais qui sort de leurs lèvres, doucement, tranquillement et mêlée, de temps en temps, à quelque plaisanterie qui vous fait rire (1). Tel était M. de Rossi : en moins d'une heure, il m'apprit, d'un ton aimable et enjoué, une quantité de choses importantes, rares, curieuses, que j'étais ravi d'entendre, sans avoir l'air de ne me rien dire que d'ordinaire, et comme si j'étais censé les savoir.

C'est là la vraie science, et elle me donne encore plus d'horreur pour un savant auquel je pense, qui, lorsque je le rencontre, m'assomme de sa science pâteuse, qu'il me dégoise d'un trait, sans point ni virgule, et, quand il a fini, m'ôte toute envie de parler.

Mgr Audisio, lui, ne savait pas le Français : « Du moins, je le

(1) « Le clergé romain, ni relâché, ni rigoriste, dit Mgr Gaume, a une connaissance profonde de la morale et des antiquités Chrétiennes, une doctrine uniforme de méthode, une science politique et pratique, étant obligé de répondre aux consultations qui arrivent de toutes les parties du monde. »

sais bien peu, » me dit-il, avec un tel accent Italien, que je frémis en moi-même, et me dis que la conversation serait bien difficile. Je hasarde, cependant, une ou deux questions, et Mgr Audisio me répond en un Français médiocrement correct, et toujours avec cet amusant accent qui prononce *ou* pour *u*, *mossiou*, etc., mais assez clairement, néanmoins, pour être très bien compris. Ce début m'encourage, je continue et me laisse aller à prononcer une phrase qui ouvre un horizon vers des sujets d'intérêt général ; et voilà mon prélat Italien qui, comme s'il n'attendait que le signal, empaume la voie, et se lance dans une démonstration métaphysique, à mon grand effroi, car je me disais : que vais-je devenir, et comment le suivre dans l'effroyable langue qu'il va parler! Mais non, loin de là! Il parlait, en effet, une langue incorrecte, bizarre, les phrases n'étaient pas tout à fait faites, les expressions pas toujours justes; mais je ne sais comment il faisait, tantôt en répétant le mot et l'accompagnant d'un autre, d'un synonyme, de deux, de trois, tantôt en s'aidant par ses gestes, des gestes expressifs, et, c'est le cas de dire, éloquents, il finissait toujours par se faire entendre, par se rendre clair, et même, ce qui est plus extraordinaire, saisissant. Je répliquais, de temps en temps, par quelque phrase courte, qui l'approuvait ou donnait à sa pensée un cours nouveau. Aussitôt, il repartait sur cette nouvelle piste, toujours aussi alerte, aussi impétueux, n'ayant nulle part l'air gêné, toujours, il est vrai, avec cet accent Italien qui salait les mots, les faisait saillir en relief, et ressembler à une suite de fusées d'artifice, mais toujours, l'esprit aussi présent, la pensée aussi vive et le visage souriant. Et il allait, il allait, comme un éclair, touchant à tout, passant du droit des gens à la politique, à la morale, à la littérature, à la religion, à l'histoire, enjambant du Moyen âge au temps présent, à l'avenir de l'Europe, touchant à la science, la poésie, la métaphysique et l'art, toutes sortes de sujets, qui ne sont pas de la langue vulgaire, qui se tiennent dans les hauteurs, où il faut se tenir, soi aussi, presque avec des ailes, les ailes de l'esprit, et qui sont tellement déliés, délicats et subtils, qu'il faut une souplesse, une dextérité et une agilité continuelles pour les suivre, les saisir et les montrer de face aux auditeurs. Lui, il suffisait à tout cela : il montait, il descendait, il courait, il faisait des crochets, il plongeait, il remontait, avec une verve infatigable, sans s'étonner, sans s'arrêter aux obstacles, les tournant, sautant par-dessus, ne paraissant pas les voir,

et il s'arrêtait toujours où il voulait, au but de son explication, à la fin de sa thèse et de sa démonstration.

De temps en temps, au milieu de cet emportement, quand il ne trouvait pas le mot Français, il lançait quelques mots d'Italien, comme une ruade, dans la phrase, sans s'embarrasser si vous aviez compris son Italien ; il ne s'occupait que d'exprimer sa pensée ; à défaut d'un instrument sous la main, il en prenait un autre à terre, le jetait, reprenait le premier et repartait, toujours en train, ne semblant pas le moins du monde fatigué de cette course au clocher, où j'avais peine à le suivre des yeux, et où il galopait, lui, sans se soucier des fossés, des trous, des barrières et des haies, comme si c'eût été le terrain le plus plat et le plus uni.

Ce n'est pas le seul exemple que j'aie rencontré de cette prodigieuse facilité à traiter les sujets les plus élevés dans une langue imparfaite et qui, cependant, se faisait comprendre. J'eus, entre autres, une conversation de ce genre avec l'évêque d'Aquila, Mgr ***, qui, avec moins d'emportement, mais non moins d'aisance, me tint, une heure durant, attaché à sa parole abondante, chaleureuse, érudite, éloquente, où se mêlaient, il faut l'avouer, non plus, comme Mgr Audisio, des mots Italiens, mais des phrases entières d'Italien, auxquelles il me disait : « Vous comprenez, n'est-ce pas? » et que je ne comprenais pas, et après lesquelles il continuait, sans répit, sans arrêt, en un langage mi-français, mi-italien, et sans me demander si j'étais convaincu, sans s'en informer, sans en douter, m'enlevant et m'emportant dans son tourbillon.

Voilà ce que c'est que le facile génie Italien : il ne connaît pas les difficultés, il se joue de tout, léger, pétillant, écumant, comme la musique de Rossini, la musique du *Barbier*, brillante, amusante, folle et vivante.

L'IMPROVISATION.

J'en eus une preuve bien plus surprenante, à la séance publique d'une *académie*, dont on m'avait nommé membre, à Rome. (Elle s'appelait l'*Académie des Quirites*, et a disparu depuis, malgré son pompeux nom historique.) On donna, pour ma réception, une grande séance, au Palais Altieri, à laquelle assistaient plusieurs prélats et des personnages distingués de toutes les nations, Français, Américains, Russes, Italiens, et où je devais, premièrement, prononcer un discours de remerciement, et secondement, lire un mor-

ceau de facture, en prose ou en vers, à mon choix, pour montrer que j'étais digne d'entrer *in docto corpore*. Je lus un chapitre du grand ouvrage, *le Mal et le Bien*, auquel je travaillais. La lecture dura une demi-heure environ, et fut suivie de quelques mots de compliment du président, un savant abbé, le marquis Diolativi, — lorsque, à peine a-t-il fini, un des assistants se lève, et demande (il paraît que c'était un membre de l'Académie) la permission de lire quelques vers qu'il venait de faire sur ma lecture. Et le voilà qui commence, et qui débite, non pas quelques vers, quelques strophes, mais une pièce de plus de cent cinquante vers, qu'il avait improvisés séance tenante, et dans lesquels, reprenant mon sujet, il le présentait de nouveau, avec des métaphores, un coloris, des comparaisons, des images et des fleurs, qui l'ornaient et l'embellissaient en le laissant reconnaître, et où l'on voyait qu'il avait tout saisi, tout compris, de cette lecture faite dans une langue étrangère, et si bien compris qu'il montrait mes idées sous une forme nouvelle, dans sa langue à lui, plus encore, dans cette langue des vers, qui a cela pour elle,

Que le monde l'entend et ne la parle pas!

C'est ce qu'on m'expliqua, quand il eut fini, aux applaudissements de l'assemblée enthousiasmée; car j'avais à peine saisi quelques mots de ce poème soudainement issu et jaillissant à côté de ma prose; et, tandis que se déroulaient en rimes sonores ces vers mélodieux semblables à un chant, je m'émerveillais de cette sève, de ce sang riche et généreux, restes encore bouillonnants du lait nourrissant de l'Italie, mère des arts, des lettres et des sciences, qui a enfanté tant de chefs-d'œuvre immortels, et qu'on dirait impatientée de ne pas en produire de nouveaux.

Certainement, il faut tenir compte de la langue : les Italiens n'ont pas, comme nous, à faire la chasse à la rime. Chez nous :

La Rime est un oiseau-mouche
Qui, pour un rien, s'effarouche,
Fuyant la main qui le touche (1).

En Italien, la rime va au-devant de vous et se présente pour qu'on la prenne : « Les peuples du Midi sont gênés par la prose et ne peignent leurs véritables sentiments qu'en vers, dit M^me^ de Staël.

(1) Amédée Pommier.

Ce talent d'improviser n'est pas plus extraordinaire dans les langues du Midi que l'éloquence de la tribune dans les autres langues : il est plus facile de faire des vers à l'improviste que de bien parler en prose ; l'improvisation est comme une conversation animée. Il y a presque toujours des improvisateurs parmi les peuples qui ont de l'imagination et point de vanité sociale. » Il n'y en a pas moins lieu d'admirer cette vivacité d'esprit dont les voyageurs sont frappés depuis des siècles : cet esprit est toujours le même, parce que le caractère de la nation est toujours le même, tout d'imagination et insouciant de ce qu'on dira. « Il se trouve, quasi à toutes les hôtelleries, racontait Montaigne, il y a trois cents ans, des rimeurs qui font sur-le-champ des rimes accommodées aux assistants. » Lalande vit, à Naples, au siècle dernier, « un jeune garçon de onze ans, Gasparo Molle, improvisateur, qui avait ce genre de talent à un degré éminent. » L'improvisation, malheureusement, dans les arts comme dans les lettres, est un don funeste : elle n'a jamais produit un chef-d'œuvre ; sa clarté soudaine éblouit, elle ne dure pas ; et elle a encore un autre défaut, du moins en vers : presque jamais elle ne fait vivre son homme.

Le lendemain, et c'est encore un trait du caractère Italien, je passais dans une rue de Rome : de l'autre côté, j'aperçois un petit abbé, en costume ecclésiastique Italien, habit Français, culottes courtes et grand tricorne, qui s'élance vers moi, les bras levés : « *Eh! ecco mi carissimo amico!* » C'était l'abbé-marquis Diolativi, mon président de l'Académie des Quirites, qui courait m'embrasser ; — il ne m'avait vu que deux fois, mais j'étais son ami, son très cher ami, — et qui m'accabla de caresses et de compliments. Ils sont ainsi, et je dis comme M^me^ de Staël : « Ce n'est pas par calcul, mais seulement par désir de plaire qu'ils prodiguent leurs plus douces expressions, inspirées par une obligeance véritable. » Ils sont tout en dehors, ils ne se peuvent tenir, ils parlent, ils crient, ils gesticulent, ils vous prennent les mains, ils vous embrassent, ils rient, ils pleurent avec vous ; puis, ils s'en vont, c'est fini ! en un instant, ils sont redevenus graves. C'est comme les enfants ; mais ils sont souvent bien aimables, comme les enfants !

Autre observation, mais d'une toute autre portée : l'évêque d'Aquila, quand je lui fus présenté, me parut, et il l'était en effet,

vieux, fatigué, usé; mais, en me parlant, il s'était transfiguré, et sa physionomie avait pris un air de jeunesse.

Qui n'a été témoin d'un tel spectacle? Vous rencontrez un vieillard : il est affaibli, ses traits sont tirés, ses muscles abaissés, tout descend; vous vous mettez à causer, vous lui demandez ce qu'il fait, etc., voilà mon homme ragaillardi : il s'anime, il s'échauffe, ses yeux brillent, sa bouche se relève, sa figure s'épanouit, ses rides montent en haut, il a vingt ans de moins, que dis-je, vingt ans, trente ans, cinquante ans, il n'a pas d'âge!

Oui, il n'a pas d'âge, et c'est littéralement vrai : ce n'est pas un homme de quatre-vingts ans, c'est un esprit, c'est une âme, et l'âme est toujours jeune : vous avez ici, devant vous, visible, palpable presque, la preuve de la spiritualité de l'âme immortelle : le corps s'éteint; l'âme l'éclaire, comme une flamme!

### Les Palais de Rome et la Révolution.

Il n'y a pas seulement, à Rome, les musées du Vatican, de Latran, du Capitole, des monuments publics; beaucoup de palais particuliers sont célèbres par leur galerie : le palais Doria, le palais Corsini, le palais Borghèse, les palais Pamphili, Aldobrandini, Barberini, etc., et ces galeries sont plus riches que celles de plus d'une capitale. Les princes, — les princes de jadis, — qui habitaient ces palais, étaient presque des souverains : ils avaient, comme les souverains, le privilège de l'immutabilité de succession. Ils se transmettaient, de génération en génération, leurs richesses, avec leur rang; leurs trésors artistiques faisaient partie intégrale de la fortune de la famille, j'allais dire de la dynastie; ces trésors n'appartenaient pas à un individu, ils appartenaient à la maison; le prince en était le gardien, chargé de les conserver durant sa vie, il n'en était pas *propriétaire*, dans le sens du droit antique d'*user* et *abuser;* il ne lui était pas permis de vendre ces chefs-d'œuvre, conçus, exécutés en Italie, par des hommes de génie de l'Italie, qui honoraient l'Italie, dont l'Italie se faisait gloire et qui attiraient les étrangers en Italie. En réalité, ces chefs-d'œuvre appartenaient à l'Italie, ils devaient rester en Italie. La législation, qui consacrait le droit d'aînesse, empêchait qu'ils ne fussent partagés, éparpillés par le monde, au grand détriment de l'art, plus encore que de l'Italie. Les chefs-d'œuvre de l'art ne poussent pas comme le blé qu'on jette au vent et qui germe partout où il y a un sillon; l'Italie était

l'école des beaux-arts de l'Europe; les artistes de l'Europe allaient s'y former, s'y compléter, apprendre à produire des chefs-d'œuvre : la loi Italienne interdisait la sortie des chefs-d'œuvre Italiens du territoire Italien.

Je parle au passé, je dis : l'Italie *était*, on ne peut plus dire, *est;* la Révolution, qui a soufflé sur l'Italie, a tourné tout *sens dessus dessous*, comme le dit son nom. En Italie a été importé le code révolutionnaire, sa loi des successions et son égalité des partages; et déjà s'est fait sentir un de ses plus désastreux résultats.

Plus de droit d'aînesse, plus de chef de famille; par conséquent, plus de maison de famille,; plus de maison de famille, donc plus de meubles de famille, de tableaux de famille, de bijoux de famille. Tout doit être partagé, divisé : comment le cinquième fils d'un Prince, qui ne reçoit que le cinquième de la fortune du père, conservera-t-il le palais de son père? Pour tenir son rang, il vendra les chefs-d'œuvre de sa galerie, il dépeuplera sa villa de ses Antiques, il livrera aux brocanteurs ses marbres, ses meubles sculptés, ses mosaïques, ses médailles, ses portraits même de famille. Encore quelques années, et ces musées des Princes Romains, ces villas, libéralement ouverts aux étrangers, aux artistes de toutes les nations, qui y venaient étudier, copier, admirer des œuvres immortelles, seront vides de leurs plus belles toiles. Elles auront été dispersées dans les cinq parties du monde : cette Vierge de Raphaël, exilée au musée de l'Ermitage, ira grelotter dans les glaces de la Russie; un lord Anglais achètera ce Michel-Ange ou ce Vinci, et les enfouira dans son château du Northampshire, où ils sécheront d'ennui, solitaires et invisibles; un barnum Américain colportera ces Véronèse et ces Titien à travers les villes neuves des États-Unis, Chicago, Cincinnati, Détroit, s'enrichira, en deux ans, à les exposer devant les foules qui défileront au tourniquet de sa baraque, et finira par les vendre à un marchand de cochons, qui les estimera d'autant plus qu'ils lui auront coûté plus de dollars!

Et cette émigration de ce qu'a de meilleur l'Italie est déjà commencée : les palais de Venise sont la plupart vides; des spéculateurs entreprennent la vente en bloc de toute une galerie d'un palais du Grand Canal, le reste suivra; la loi révolutionnaire aura, comme le voulaient les Jacobins de la Convention, *détruit les grandes familles et les grandes fortunes*. Mais ce n'est pas tout : cette loi sera, non seulement la ruine de la noblesse, elle sera la ruine de l'Italie.

LES PALAIS ANGLAIS.

Un jour, en Angleterre, je venais de visiter une de ces somptueuses demeures qui donnent l'idée de ce que c'est que l'existence d'un lord, d'un grand seigneur Anglais, et font comprendre sa position dans la société, sa prépondérance, son influence, le respect qui l'accompagne. Supposez *Stafford House*, résidence du duc de Sutherland, riche de 12 millions de rente, ou *Holland House*, la demeure de ces Holland, qui ont eu trois générations de ministres. Ce sont de vrais palais, des châteaux au milieu de Londres, avec des parcs, où l'on voit passer des cerfs; précédés, comme à la campagne, d'avenues d'arbres séculaires; des salons qui se succèdent sans qu'on les compte — quand on y reçoit, ce sont des soirées de douze à quinze cents personnes; — des galeries aux voûtes peintes, comme au Louvre; de grands panneaux, où sont suspendus les portraits en pied des princes, des ministres, des grands hommes, comme dans les palais des rois; des bibliothèques de cinquante mille volumes: des dressoirs chargés de vaisselle d'or et d'argent; des salles pleines de trésors de toute sorte, bijoux, vases antiques, armes rares, non rangés comme dans un musée, mais placés, çà et là, sur les tables, les cheminées, les consoles, selon le goût du maître de la maison, qui n'a été embarrassé que pour trouver où les mettre; des meubles en étoffes les plus précieuses, ornés des plus fines sculptures, revêtus d'ivoire, d'or, d'argent, d'émaux; des richesses à ne plus s'écrier d'étonnement, à ne plus les admirer, à passer devant comme devant des choses dont on a l'habitude; et, surtout, outre les tableaux dispersés dans les chambres, une galerie de tableaux haute, grande comme plusieurs travées du Louvre, où sont réunis et classés des chefs-d'œuvre de toutes les écoles, où vous lisez sur les cadres, les noms les plus illustres de l'art : Titien, Rembrandt, Van Dick, Murillo, Poussin, Lesueur, *Raphaël*. La galerie de Stafford-House a un Raphaël authentique, le catalogue imprimé donne la liste des rois, des princes, des cardinaux, qui l'ont successivement possédé; de même pour les principaux tableaux. A Stafford-House, j'étais conduit par le propriétaire de ces trésors, et il me disait : « Ce tableau vient de mon trisaïeul, celui-ci a été acheté en Flandre, il y a deux siècles. » Ce n'était pas seulement des richesses et des chefs-d'œuvre de l'art devant lesquels je passais, je voyais défiler tous les aïeux, hommes

d'Etat, ministres, généraux, pairs d'Angleterre, grandes dames, dont les aristocratiques figures me regardaient du haut des grands cadres, qui portaient inscrits leurs noms historiques.

« Je suis émerveillé, dis-je, en partant, à la spirituelle descendante des Fox, lady Holland, des richesses de toutes sortes qui ornent votre palais, mais ce que j'admire le plus, c'est la loi de votre pays, qui a permis à vos ancêtres de léguer à leurs descendants ces chefs-d'œuvre, ces trésors, témoignage et récompense de leurs talents et des services rendus à leur patrie, noble parure de votre grandeur présente, et encouragement à vos enfants, qui doivent les considérer moins pour en jouir, que pour mériter de les accroître encore, en y ajoutant un nom honoré de plus. »

LES GARDIENS DES MUSÉES.

Il y a encore, à Rome, grâce à Dieu, plusieurs palais semblables à ceux dont je viens de parler, et, ce qu'il y a de mieux, ils ne sont pas exclusivement réservés à de rares privilégiés, comme en Angleterre; ils sont publics, on y donne, comme partout en Italie, la *bonne main*, mais si légère, c'est l'habitude, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Vous avez presque honte d'abord d'offrir quelque chose à ce monsieur bien mis, mis comme vous, poli, gracieux, affable, bien élevé, instruit, qui vous a donné de si bons renseignements, indiqué le meilleur jour pour voir tel tableau, nommé l'auteur de cette toile, appelé votre attention sur celle-là : « C'est le conservateur de la galerie », pensez-vous, et vous hésitez à lui tendre cette petite pièce de monnaie. « Eh ! vous dit le Romain qui vous accompagne, ne craignez pas, il la prendra bien ! » Il la prend, en effet, et, par son air gracieux et ses salutations, vous montre qu'il n'est pas du tout fâché : c'est un valet.

« A Rome, a-t-on dit, tout homme qui a du goût et quelque étude, devient, non pas artiste, mais amoureux des arts (1). » Oui, les Italiens surtout : ces valets, ces gardiens de musées Italiens sont artistes, ils aiment les arts avec passion et s'y connaissent. Ils suivent parfois un visiteur, quand ils l'entendent s'exclamer d'admiration devant un chef-d'œuvre et témoigner par quelques mots qu'il en apprécie la beauté; ils viennent à lui, alors, ils lui parlent, ils lui font remarquer les plus beaux endroits, les qualités par lesquelles excelle l'auteur, les effets de lumière et d'ombre, le puis-

(1) Mgr Fournier, *Voyage à Rome.*

sant caractère des têtes, la grâce de cette Vierge incomparable; et ils s'extasient, et ils s'écrient, et ils gesticulent, et leurs yeux brillent; ils admirent, et ils font admirer : quelle jouissance et quelle joie parfaite! « En Italie, on a l'enthousiasme pour les talents, disait Mme de Staël, qui, elle, méritait d'être Italienne; la chaleur qu'ils ont en eux-mêmes leur fait trouver du plaisir dans le sentiment de l'admiration. »

Il y a mieux, ils ne sont pas seulement artistes d'intelligence et de sentiment; quelquefois ils le sont réellement, et peuvent dire : *Moi aussi, je suis peintre!*

Je visitais le palais Corsini, qu'habita la reine Christine de Suède. Il y a trois trois choses magnifiques au palais Corsini : la bibliothèque, qui est publique, la galerie de tableaux, une des plus riches de Rome en chefs-d'œuvre, et des meubles en brocart d'or, du seizième siècle, d'un prix inestimable. A ma première visite, j'y avais rencontré un gardien, qui s'était attaché à moi, et, me suivant dans toutes les salles, avait partagé mes extases et mes admirations. Une seule visite n'avait pas suffi pour tout voir, et je lui dis que je reviendrais; il voulut savoir quel jour, n'étant pas toujours de service, et nous nous donnâmes rendez-vous, comme deux amis, le premier payant, pourtant, l'autre qui n'y faisait pas difficulté.

Cette seconde fois, il attira mon attention sur plusieurs tableaux de maître qui, n'étant pas aussi favorablement placés, pouvaient m'échapper. Il m'arrêtait devant, les faisait tourner sur leurs gonds, pour les mettre en meilleur jour; car c'est une excellente méthode que l'on a, en Italie, de rendre les tableaux mobiles, de même que, dans toutes les salles, on trouve des lorgnettes sans verre, qui vous permettent d'isoler le tableau qu'on veut examiner. Tout en causant, nous passâmes devant un portrait en pied de Pie IX; je m'arrêtai un instant : « C'est un bon portrait, dis-je, ayant encore présente à mon esprit l'aimable physionomie du Pape, dont je venais d'obtenir, il y avait peu de jours, une audience : — Oh! me répondit mon ami, le domestique des Corsini, il n'est pas aussi ressemblant que je l'aurais voulu; je n'ai vu de près le Saint-Père que deux fois! — Quoi! m'écriai-je, c'est vous qui avez peint ce portrait, mais vous êtes donc artiste! — Je ne suis pas artiste, me dit-il simplement, je m'amuse quelquefois à peindre, et le Prince, ayant vu ce portrait de Pie IX, que j'avais essayé de faire, a voulu qu'il fût placé dans sa galerie. »

Je le regardai, étonné, non sans respect : j'admirais cette simplicité, cette candeur, surtout cette absence complète de vanité, qualité propre à la nation Italienne, et qu'appréciait tant Stendhal. Ce domestique, qui faisait œuvre d'artiste, mais qui, en présence et dans le commerce habituel de ces grands ouvriers avec qui il vivait, ne se croyait pas un *artiste*, n'avait pas la hardiesse de prendre le nom d'artiste, et demeurait paisiblement à son rang de domestique! Et j'admirais aussi le maître, ce prince Romain, qui avait placé cet ouvrage de son domestique parmi les chefs-d'œuvre de sa galerie, témoignant ainsi deux choses à la fois : qu'il était un de ces rares *grands*, dont parle Labruyère, qui reconnaissent et honorent le mérite *tout de suite*; et qu'il savait, lui, représentant d'une antique race, ce que signifie le vieux et noble nom de *domestique*, l'homme de la maison, *domus*, presque de la famille, presque un des siens.

Après avoir complimenté mon *domestique*-artiste, je ne savais plus trop comment faire pour lui glisser ma *bonne main*, mais je me souvins que j'étais en Italie, qu'un Italien est bien moins embarrassé pour accepter de l'argent, que nous pour le donner. En visitant le Trésor de la chapelle particulière du Pape, j'avais donné la *bonne main* au sacristain, qui, pourtant, était vêtu en violet comme un évêque, et il l'avait fort complaisamment reçue. Je me hasardai donc, et, à la porte, je remis la gratification accoutumée à mon guide, qui me remercia avec le plus aimable sourire, et un salut, comme s'il n'eût pas été artiste!

Eugène Loudun.

(*A suivre.*)

---

# L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

## SON HISTOIRE LITTÉRAIRE — SES ÉCRIVAINS

---

L'Ordre de Prémontré a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'Europe entière, qu'il n'est point hors de propos, avant de nous occuper de son histoire littéraire, de remonter à son origine et de dire quelques mots de son saint Fondateur et de son œuvre.

Vers la fin du onzième siècle, en 1080, dans la petite ville de Santen, au duché de Clèves, naquit l'enfant que Dieu prédestinait à être le fondateur de l'Ordre célèbre de Prémontré. — Son père Héribert, comte de Gennep, était parent de l'Empereur d'Allemagne, et sa mère Hadwige sortait de l'illustre maison de Lorraine. L'éclat que Norbert tirait de sa famille était encore rehaussé par d'excellentes qualités d'esprit et de corps, ce qui ne l'empêcha pas de se laisser séduire tout d'abord par les charmes du grand monde. Sous-diacre et pourvu d'un canonicat à Santen, il n'en était pas plus régulier. Entraîné dans le tourbillon des plaisirs, il ne se pressait pas de recevoir les ordres majeurs. Nommé aumônier de l'empereur d'Allemagne Henri IV, sa conduite n'en était pas pour cela plus édifiante à la cour. En vain le remords troublait parfois sa conscience, il faisait tout pour l'étouffer ; en un mot, il aimait ses chaînes et ne faisait aucun effort pour les briser. Il fallut que Dieu frappât un grand coup pour toucher ce cœur endurci. Un jour qu'il se rendait à cheval dans un village de Westphalie, pour se livrer à une partie de plaisir, la foudre tomba à ses pieds, le renversa par terre et le laissa pour mort pendant près d'une heure. Revenu à lui, comme un autre Paul, il s'écria dans l'amertume de son repentir : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Une voix intérieure lui répondit comme

à l'apôtre des nations : « Fuis le mal et fais le bien ; cherche la paix et tourne de ce côté toute ton activité. Fidèle à la voix qui l'appelait à la perfection, Norbert forma aussitôt le projet d'expier ses fautes par une sincère pénitence. Au lieu de retourner à la cour, il se rendit à Santen, où était son canonicat et commença à y mener une vie d'austérité et de prière. Ses bonnes résolutions furent affermies dans une retraite qu'il fit au monastère de S gebert près de Cologne, et Conon, abbé de ce monastère et depuis évêque de Ratisbonne, ne contribua pas peu à le maintenir dans la voie que Dieu lui-même lui avait tracée.

Deux ans après sa conversion, Norbert reçut, le même jour, le diaconat et la prêtrise des mains de Frédéric, archevêque de Cologne. Le nouveau prêtre se revêtit alors d'une pauvre soutane faite de peaux d'agneau, se ceignit les reins d'une grossière ceinture et renonça pour toujours au monde et à ses plaisirs. En 1118, Norbert se démit de tous ses bénéfices, vendit son patrimoine, en distribua le produit aux pauvres et, prenant le bâton de voyageur, il se rendit à pied à Saint-Gilles en Languedoc, où se trouvait alors le pape Gelase II. Ce pontife lui accorda le pouvoir de prêcher partout où il le jugerait à propos. Norbert se mit aussitôt à l'œuvre, il parcourut successivement les provinces du Languedoc, de la Guienne, du Poitou et de l'Orléanais, annonçant partout la parole de Dieu. Jusqu'à son arrivée à Orléans, il n'avait eu d'autres compagnons que deux laïques; un sous-diacre de cette ville s'offrit à lui pour partager ses travaux; mais, en 1119, la mort lui enleva ses trois disciples à Valenciennes.

Burchard, évêque de Cambrai, qui l'avait autrefois connu à la Cour de l'empereur, vint lui rendre visite à Valenciennes et fut profondément touché du changement qui s'était opéré en lui, de son amour pour la pénitence, de son zèle et de son humilité. Ce fut alors que Hugues, chapelain du prélat, se mit à la suite de Norbert, l'accompagna dans ses missions à travers les provinces du nord de la France, du Hainaut, du Brabant et de Liège.

Barthélemi de Jura, évêque de Laon, témoin des succès que Norbert obtenait dans ses prédications, demanda au pape Calixte II, qui était venu présider au concile de Reims, la permission de retenir le saint dans son diocèse, pour qu'il mît la réforme parmi les chanoines réguliers de Saint-Martin de Laon, mais les chanoines refusèrent de se soumettre à son autorité. C'est alors que l'évêque

le pria de choisir dans son diocèse un lieu où il pût bâtir un monastère.

Le saint religieux se fixa dans un vallon désert qui fut depuis appelé Prémontré, dans la forêt de Coucy.

Ce lieu lui fut donné en toute propriété, ainsi que trois vallées voisines, pour sa subsistance et celle des Frères qui devaient partager sa solitude. Ce don lui fut confirmé par lettres patentes du roi Louis le Gros. Le monastère fut bientôt bâti, et la communauté composée de quarante religieux fit profession le jour de Noël 1121.

Le nouvel Ordre n'était qu'une réforme des chanoines réguliers, menant une vie fort austère, conformément à la règle de Saint-Augustin.

L'Institut de Norbert prit chaque jour de nouveaux accroissements; on y compta bientôt huit cents religieux distribués dans dix maisons différentes. Le saint jugea qu'il était temps d'obtenir du Saint-Siège la confirmation solennelle de son Ordre, il se rendit donc à Rome en 1125. Le pape Honorius II qui occupait la chaire apostolique, l'accueillit avec bienveillance, lui accorda ce qu'il demandait et fit expédier au mois de février suivant la bulle confirmative de son Ordre. De retour à Prémontré, le serviteur de Dieu établit sa règle à Saint-Martin de Laon, à la demande des chanoines eux-mêmes qui l'avaient rejetée sept ans auparavant. L'abbaye de Viviers, au diocèse de Soissons, suivit leur exemple. Cependant Norbert n'était pas destiné à vivre toujours dans la solitude. Le vif éclat qui s'attachait à son nom et à ses vertus l'appelait à un poste plus élevé.

Dans un voyage qu'il fit en Allemagne, avec le comte de Champagne, il fut élu archevêque de Magdebourg par les députés mêmes de cette ville. Il refusa d'abord de se charger d'un si lourd fardeau. Le cardinal Gérard, légat du Saint-Siège apostolique, et plus tard pape sous le nom de Luce II, put seul vaincre sa résistance. Il reçut l'onction sainte et fit paraître sur le siège archiépiscopal une humilité plus admirable encore que dans le cloître. Le saint prélat laissa, en 1128, le gouvernement de son Ordre à Hugues, son premier disciple, tout en se réservant le soin de veiller au maintien de la discipline. Les progrès de l'Institut furent si considérables que trente ans à peine après sa fondation, on vit près de trente abbés réunis en chapitre général. Saint Norbert mourut le 6 juin 1134.

Sa mort n'arrêta point l'essor et le développement rapide de son Ordre. Il devint de plus en plus florissant, et compta jusqu'à treize cents maisons d'hommes et quatre cents maisons de femmes réparties en cinquante provinces.

La règle était fort austère à l'origine. Ceux qui l'embrassaient ne portaient jamais de linge, pratiquaient une abstinence continuelle et jeûnaient rigoureusement pendant presque toute l'année.

L'Ordre de Prémontré déchut insensiblement de sa première forme, il s'y introduisit divers changements qui furent approuvés par les papes Grégoire IX, Eugène IV et Grégoire XIII. Les Prémontrés se nommaient en Angleterre *Chanoines blancs*, et ils avaient dans ce royaume trente-cinq maisons. La plupart des Souverains Pontifes accordèrent aux enfants de Norbert un grand nombre de privilèges. Les rois de France, de Hongrie, et les comtes de Flandres leur firent beaucoup de libéralités.

L'Ordre de Prémontré eut un grand nombre d'abbés qui jetèrent un vif éclat sur leur époque. On distingue parmi les plus célèbres : le bienheureux Hugues, disciple de saint Norbert; Philippe de Reims; Jean I^er^; Dodon; Hugues II, illustre par sa science et sa piété; Gervais, qui parut avec éclat, en 1215, au concile de Latran, mérita l'amitié d'Innocent III et d'Honoré III, avec lesquels il entretint jusqu'à sa mort une correspondance suivie, composa des commentaires sur les psaumes et les petits prophètes et fut élevé sur le siège épiscopal de Séez, en 1220; Conrad, dont la science était aussi remarquable et qui fit les plus louables efforts pour maintenir l'unité ébranlée de son Ordre; Guillaume II; Hugues III; Nicolas d'Abbeville; Conon, qui mit à exécution la réforme de son Ordre prescrite par le pape Innocent IV dans le concile de Lyon; Jean de Rohignies, à qui sa piété et ses miracles méritèrent l'honneur d'être mis au nombre des saints. Ce religieux érigea, en 1262, un collège dans l'Université de Paris, en faveur des jeunes gens de Prémontré sur un terrain qu'il avait acheté des religieuses de Saint-Antoine des Champs; grâce à lui, la discipline monastique fut affermie par de sages règlements. Il a laissé une *Somme théologique* et *quelques homélies* sur les *Evangiles;* Guerry, qui obtint du pape Grégoire X la confirmation des privilèges de Prémontré, et du roi Philippe le Hardi celle des franchises que saint Louis lui avait accordées; Gilles de Flandres; Robert II; Guillaume de Louvignies, religieux d'un grand talent, d'une science

profonde, d'une éloquence remarquable et d'une piété pleine de charmes; Adam de Crécy, savant dans les lettres divines et humaines, à qui le pape Clément V accorda le privilège de porter les insignes pontificaux; Adam de Wassigny; Jean de Châtillon, si renommé par ses vertus et son érudition, que le pape Benoît XII le jugea digne d'être promu à l'archiépiscopat, honneur que l'humilité du saint moine ne voulut jamais accepter; Jean du Petit Saint-Quentin, excellent jurisconsulte: Pierre de Saint-Froi, modèle admirable de mortification chrétienne et prédicateur dont les paroles enflammées ramenaient à Dieu les pécheurs les plus endurcis; Jean de Roignis, de la noble famille des seigneurs de Pinon, homme d'une haute prudence, si zélé pour la prospérité de son Ordre, qu'il défendit aux abbés, sous peine de déposition, d'aliéner ou d'hypothéquer les biens monastiques; Jean de Marle Ier, dont le zèle empêcha la ruine de l'ordre et dont le nom se trouve inscrit parmi ceux des abbés qui assistèrent, en 1409, au concile de Pise; Jean de Marle, deuxième du nom, digne de passer à la postérité, à cause de ses vertus, de son érudition et de son dévouement à la discipline; Jean de la Fère, qui, justement célèbre par la candeur de ses mœurs et la solidité de sa science, mérita d'être chargé par le pape Eugène IV de la réforme de son Ordre; Hubert Gobert, dit de Monthermé, théologien distingué et jurisconsulte très érudit; Jacques de Bachimont, docteur en théologie, d'une noble famille d'Amiens dont la réforme monastique fut la grande et unique préoccupation; François de Pise, cardinal diacre du titre de Saint-Marc; le cardinal Hippolyte d'Est de Ferrare; Jean Despruets, docteur de Sorbonne, qui obtint de Grégoire XIII la permission de faire célébrer la fête de saint Norbert et de composer son office liturgique; on doit à ce courageux défenseur de l'orthodoxie catholique des livres *de controverse*, où il réfute François Pérocel et Jean de Spina, calvinistes qui avaient écrit contre le saint sacrifice de la messe et la présence réelle; *un recueil de sermons et de discours*; *un traité des sacrements*; *des commentaires sur la Bible*; *Anticalvinus seu Calvinianæ pravitatis refutatio*; Pierre Gosset; Augustin le Sellier, Michel Colbert, Lucas de Muyn, docteur en Sorbonne et professeur de théologie, Augustin de Roquevert, Bremo Bécourt; Parchappe de Vinay, Guillaume Manoury, et enfin le cinquante-septième et dernier abbé avant la révolution de 1789, Jean-Baptiste L'Ecuy, docteur en Sorbonne. Le 1er novembre 1790, ce vénérable

religieux reçut l'ordre de quitter son abbatiale. Il se retira à quelques lieues de Prémontré. C'est là que les séides de la révolution vinrent le chercher, le 2 septembre 1793, pour l'incarcérer à Chauny. Il fut bientôt relâché et dut, pour ne plus être inquiété, s'éloigner de son abbaye et se retirer près de Melun, où il vécut avec son frère, religieux Prémontré comme lui.

En 1801, il vint se fixer à Paris, où il devint un des rédacteurs du *Journal de Paris*. Il y donna des articles jusqu'en 1811. En 1803, le cardinal de Belloy le nomma chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris; en 1806, il fut fait aumônier de la princesse Joseph Bonaparte, ce qui lui permit de distribuer en cette qualité d'abondantes aumônes aux pauvres et de contribuer à toutes sortes de bonnes œuvres. A sa rentrée en France, Louis XVIII lui accorda une pension de 500 francs, et, en 1824, Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, le nomma chanoine titulaire de Notre-Dame, et membre de son Conseil. Une chute que ce respectable vieillard fit, en 1828, dans la sacristie de Notre-Dame le priva de l'usage de ses jambes, il continua néanmoins de se livrer à l'étude et au travail, et il s'éteignit doucement dans la paix du Seigneur, le 22 avril 1834, rue de l'Éperon, n° 8, à Paris, à l'âge de près de quatre-vingt-quatorze ans.

La tourmente révolutionnaire ne dispersa pas seulement les Ordres religieux à tous les vents du ciel, elle s'abattit avec une égale fureur sur les pieux établissements qui les avaient abrités pendant tant de siècles. Elle s'attaqua avec une rage qui tint de la folie aux couvents, aux monastères et aux églises. Dans beaucoup de localités, elle en fit disparaître jusqu'aux moindres vestiges. L'Ordre de Prémontré eut le sort commun. Des cent cinquante abbayes que cet Ordre possédait en France, la plupart furent vendues à l'*encan* et à *vil prix*, à des bandes de spéculateurs éhontés dont le vandalisme sacrilège n'eut aucun respect pour ces majestueux et imposants édifices. La maison mère échappa comme par miracle à la destruction générale, et l'on peut encore admirer aujourd'hui ses monumentales constructions qui, quoique changées de destination, n'en témoignent pas moins de la grandeur de l'œuvre primitive. Après avoir subi diverses transformations, l'abbaye de Prémontré devint, dans la première moitié de ce siècle, une manufacture de glaces faisant concurrence à celle de Saint-Gobain. L'administration de cette dernière compagnie s'émut du voisinage de cette rivale et saisit la première occasion qui lui fut offerte de

s'en débarrasser. Elle se rendit acquéreur de Prémontré et le céda bientôt après à Mgr de Garsignies, évêque de Soissons, qui essaya d'y rétablir l'Ordre qui l'avait si longtemps illustré. La mort ne laissa pas à ce prélat le temps de mettre son de sein à exécution. L'abbaye fut de nouveau vendue à l'administration départementale de l'Aisne, qui en fit un refuge pour les aliénés. L'antique asile de la prière et de la mortification devenu l'asile de la folie, quelle amère ironie des vicissitudes humaines ! ou plutôt quel jeu mystérieux de la main de Dieu !

Cependant l'essai de restauration de l'Ordre de Prémontré dans l'abbaye même de Prémontré ne resta pas infructueux. C'est de là que partit la première colonie de religieux, pour aller se fixer dans le midi de la France, et planter sa tente à Frigolet, où de fortes recrues vinrent bientôt se joindre à elle, et donner l'exemple des mâles vertus de la primitive observance. Là, les attendaient de nouvelles et terribles épreuves. L'expulsion des Ordres religieux venait d'être décrétée dans les conseils de la franc-maçonnerie, et l'exécuteur des hautes œuvres des Loges avait reçu l'injonction formelle de les englober tous et sans exception dans une commnue proscription. L'infâme et inique exécution commença par les Jésuites et s'étendit bientôt aux autres Ordres. L'abbaye de Frigolet, que sa position rendait imprenable, tint en échec, pendant plusieurs jours, les autorités administratives et militaires du département, placées sous le commandement d'un général, à qui cette équipée militaire valut le triste et ridicule surnom de *Héros de Frigolet*. Les religieux auraient pu résister plus longtemps et traîner le siège de l'abbaye en longueur. Ils préférèrent céder à la force, et après avoir protesté devant Dieu et devant les hommes contre les actes de violence dont ils étaient les victimes, ils prirent de nouveau leurs bâtons de voyageurs, et s'en allèrent demander à la protestante Angleterre l'asile que leur avaient refusé leur ingrate patrie, ou plutôt ceux que l'audace et la force avaient mis à la tête du pouvoir. Hâtons-nous de dire que les illustres proscrits furent généreusement accueillis sur la terre d'exil, et qu'ils trouvèrent, dans le noble lord et duc de Norfolk, un protecteur dont la bienfaisance ne connaît point de bornes. Grâce à sa munificence, leur noviciat est maintenant établi dans le monastère de Storrington (Angleterre). C'est là que les religieux de l'Ordre de Prémontré attendent, dans le silence et la prière, que les portes de la France s'ouvrent de nou-

veau devant eux et qu'ils puissent reprendre possession de leur cher Frigolet. C'est là que l'un d'eux, le P. Louis de Gonzague, déjà si connu par ses précédents travaux historiques, prépare, avec un zèle au-dessus de tout éloge, un monument littéraire qui doit jeter sur son Ordre un nouveau lustre, et mettre en relief un des côtés les moins connus et les plus intéressants des annales norbertines, nous voulons parler de l'histoire littéraire des Prémontrés. Ce sera l'*Exegi monumentum perennius œre* de la piété filiale. Voici en quels termes l'auteur annonce cette bonne nouvelle au monde savant.

« Tous les Ordres religieux ont la biographie de leurs écrivains, la bibliographie des ouvrages qu'ils ont publiés et leur histoire littéraire qui développe, dans le drame continu de leur existence, l'influence scientifique et sociale qu'ils ont exercée sur leur siècle, et l'influence non moins profonde de leur siècle qu'ils ont eux-mêmes subie. Ce livre manque à l'Ordre de Prémontré.

« Mais ces trois éléments : les écrivains, les livres, les événements que l'on envisage d'ordinaire séparément, ont une liaison trop connexe, une corrélation trop réciproque, pour être violemment scindés. Comment bien connaître l'écrivain, si vous ne connaissez pas ses livres? et comment apprécierez-vous ses productions, si vous ignorez la vie de l'auteur? Quant à la mutuelle influence qu'exercent les événements et les hommes, elle est telle que les écrivains dont on ignore l'époque nous apparaissent comme des soldats perdus, au sort desquels nul ne s'intéresse.

« Nous avons voué notre existence à l'histoire littéraire de l'Ordre de Prémontré. Né dans le diocèse qui l'a produit, élevé à l'ombre de ses ruines, associé de cœur aux premiers efforts tentés dans les murs de l'archimonastère pour ressusciter les constitutions primordiales de l'Ordre et membre de fait dans la première Colonie de la fondation de Frigolet, nous n'avons jamais perdu de vue l'idéal de cette utile publication. Je m'occupe depuis vingt-cinq ans de ce travail, qui servira tout à la fois à notre Ordre et à la science. Sauf l'Espagne, j'ai visité deux fois toutes nos maisons du Continent et recueilli une abondante moisson de matériaux. Pendant les voyages que la Providence nous a ménagés à travers l'Europe, dit ailleurs le P. Louis de Gonzague, nous avons pu nous initier à toutes les idées, aux hommes, aux livres, aux dépôts littéraires en rapport avec notre but. Si nous n'avions point eu d'autre souci que la composition de cet ouvrage dans le cours de cette période, la plus

belle de notre vie, le travail serait terminé. Il sera incomplet sans nul doute; mais, coordonné du moins dans ses lignes générales, il permettra aux ouvriers littéraires de chaque nation d'y rattacher facilement les éléments nouveaux que le progrès des études historiques, l'enthousiasme contemporain pour les investigations, et la splendeur des collections gouvernementales que publient les États, viennent révéler chaque jour. »

Le but principal de l'auteur, il y revient avec insistance, est de retirer d'un injuste oubli une foule de noms anciens, de manuscrits précieux, de productions perdues, d'écrivains ensevelis sous l'épaisse poussière des archives, de rendre un nouvel éclat aux auréoles ternies par les orages du temps, de restituer à plus d'une figure son diadème brisé par les sacrilèges de la révolution.

La bibliographie Norbertine sera la nécropole des intelligences de l'Ordre, le Panthéon où les écrivains se tiendront en chœur, debout sur leur piédestal; le livre d'or qui transmettra respectueusement tous leurs noms, avec la fleur d'un pieux souvenir, à la postérité la plus reculée.

Après nous avoir révélé la noblesse du dessein qu'il poursuit, le P. Louis de Gonzague nous fait admirer la grandeur de l'édifice qu'il a hâte d'élever à la gloire de son Ordre, et la richesse des matériaux qu'il a sous la main et qu'il va mettre en œuvre. Il nous révèle son plan qui n'est autre que celui du créateur de l'histoire littéraire de la France, du bénédictin dom Rivet. Pour lui, c'est l'idéal parfait de la science historique. Les travaux similaires, qui ont été entrepris depuis en Europe, n'ont point surpassé la noble et harmonieuse beauté de la conception. On a pu creuser plus profondément et pousser plus loin la mine, mais la conception bénédictine demeure le premier modèle offert aux esprits studieux, jaloux de s'instruire des progrès de l'esprit humain et de son influence considérable sur les développements de la civilisation.

Trois éléments essentiels constituent la véritable histoire littéraire : la connaissance des écrivains, la notion de leurs ouvrages et l'influence des uns et des autres sur leur époque. Le P. Louis de Gonzague donnera à chaque élément la place qui lui convient dans l'ensemble de l'édifice. Il fera connaître, dans la vie de chaque auteur, l'homme et l'écrivain, la naissance, l'éducation, la famille les études, la vocation religieuse, les différents postes, les dignités successives, les fonctions administratives, ecclésiastiques ou civiles

auxquelles il a été appelé. Il signalera les distinctions, les récompenses, les événements principaux de la bonne ou mauvaise fortune qui auront marqué davantage dans le cours de sa vie. « Nous peindrons, dit-il, les hommes tels qu'ils auront vécu, et non tels qu'on les voudrait; nous trouverons dans leur conduite personnelle la couleur de leur portrait. »

Quant à l'histoire de leurs ouvrages, l'auteur en signalera l'occasion, l'ordre, la chronologie, le sujet, la doctrine, le style, le jugement, les éditions, les traductions, la place qu'ils occupent dans la littérature nationale de leur patrie respective, enfin tout ce qui se rattache à leur destinée.

Chaque siècle sera ouvert par une entrée en matière, sous forme de prolégomènes. Ce sera le péristyle naturel de chaque partie du monument. Ces prolégomènes ou préfaces renfermeront la récapitulation des traits de la physionomie générale de chaque époque littéraire, c'est là que viendront se placer la discussion des écrits des auteurs, les recherches curieuses, les découvertes intéressantes, les observations doctrinales et la valeur scientifique.

A quelles sources l'auteur a-t-il puisé ou puisera-t-il les documents qui doivent servir à la construction du magnifique édifice auquel il a mis la première main? Le savant religieux prend soin de nous les indiquer en courant; la nomenclature seule en atteste l'abondance et effraie l'imagination du lecteur par leur nombre et leur variété. Ici, ce sont les matériaux immenses que le P. Maurice Dupré, d'Amiens, a rassemblés dans plus de trente volumes in-folio; là, ce sont les curieuses monographies dressées par chaque monastère au commencement du dix-huitième siècle, sur l'ordre du chapitre général et entassées, depuis 1793, avec une multitude d'autres manuscrits historiques sur l'Ordre, dans la bibliothèque du grand séminaire de Nancy.

La Bohême et le Tyrol lui offriront de longues séries de tomes manuscrits contenant les *Annales domestiques* de Tepl et de Wiltina, où chaque génération est venue déposer les actes de l'administration et retracer les événements de chaque époque. Le manuscrit de Strahow, renfermant la vie et les ouvrages de plus de cent écrivains appartenant à ce monastère, sera mis à contribution, ainsi que les admirables peintures des cloîtres ou galeries Norbertines d'Inspruck, de Géras et de Siloë. Les incunables et les manuscrits de l'abbaye de Schlagl, au diocèse de Linz, lui ouvriront leurs inappréciables tré-

sors. Les bibliothèques de Brünn, d'Olmütz et de Vienne sont autant d'arsenaux où l'auteur pourra puiser à pleines mains. En Hongrie, l'abbaye de Jaszo mettra à sa disposition le manuscrit si précieux de Joseph Mallyo, c'est-à-dire l'histoire des monastères de l'Ordre de Prémontré dans le royaume apostolique. Mais ce ne sont là que des pierres d'attente qu'il faut savoir relier entre elles pour la bonne harmonie de l'édifice. Il s'agit de reprendre à nouveau un ouvrage commencé par d'autres depuis plus de deux cents ans et interrompu depuis cent cinquante. Il faut rechercher, et c'est là un travail gigantesque, les livres de plusieurs milliers d'auteurs, dispersés dans le temps à travers huit siècles et dans l'espace à travers toutes les contrées du monde. Chaque jour des découvertes inattendues viennent encore élargir les horizons et centupler la besogne commencée. Il faut placer tous les écrits à leur date, suivre les controverses, signaler les contrefaçons, placer sur leur vrai piédestal les célébrités connues, sortir de l'éternel silence les écrivains obscurs et toute la légion des anonymes dont les manuscrits souvent précieux ne portent aucune signature.

De plus, un grand nombre d'ouvrages à consulter sont en langue étrangère, il faut les faire traduire au prix d'innombrables sacrifices. Le P. Louis de Gonzague ne s'est point dissimulé les obstacles de toutes sortes qui se dresseront sur la route qui lui reste à parcourir. Il les a envisagés sans sourciller, l'amour pour la gloire de son Ordre l'a emporté sur toutes les autres considérations. Il s'est dit, avec Quintilien, que tenter un grand dessein est ce qu'il y a de plus beau et de plus magnifique, alors même que l'on demeurerait au-dessous de l'entreprise. L'auteur, nous le savons, a fait ses preuves, et nous avons la certitude qu'il sera à la hauteur de sa tâche, quelque difficile qu'elle puisse paraître et qu'elle soit en réalité.

Quelle sera la méthode adoptée par le P. Louis de Gonzague dans les notices biographiques? Suivra-t-il l'ordre alphabétique, à l'exemple du P. de Backer, ou bien emploiera-t-il un mode mixte? Ecoutons-le s'expliquer à ce sujet, la page qu'il consacre à la discussion de son procédé est elle-même un chef-d'œuvre de critique historique. Le P. de Backer, dit-il, a élevé un impérissable monument à la bibliographie de son Ordre. Mais en rassemblant sous sa puissante main une armée de douze mille écrivains, si, au lieu de les classer dans l'ordre alphabétique, il avait pu les faire manœuvrer, comme ils ont manœuvré, dans le champ de l'histoire, et en faisant

apparaître sur la brèche leurs escadrons successifs pour les lancer, sans relâche, à l'endroit le plus sanglant de la bataille; s'il avait pu les échelonner dans l'ordre même où ils vinrent guider la société et tenir d'une main vigoureuse le gouvernail de leur siècle, son génie eût rencontré, dans la région des tempêtes qui ont bouleversé la face du monde, l'action de l'Ordre entier sur l'univers, phénomène sans égal dans l'histoire, que n'a pu lui offrir le système de la biographie individuelle. Après avoir mûrement réfléchi et consulté, je ne suivrai point l'ordre alphabétique, qui est le plus commode pour les recherches, mais qui a le capital défaut de briser la trame de l'histoire. Je ne me bornerai pas à la sèche nomenclature des noms des écrivains et du titre de leurs ouvrages, parce que cette anatomie, bonne pour la rédaction des catalogues, est la négation même du mouvement littéraire des siècles, du travail de la fermentation intellectuelle dans les idées, de l'étude des causes qui ont amené les transformations dans la discipline et imprimé des directions différentes dans la culture des arts ou dans les conquêtes de la science. Nous ne voulons pas davantage limiter ce travail à la philosophie de la littérature, en décrivant à larges traits, d'âge en âge, la marche séculaire de la pensée des écrivains.

Ces trois manières opposées de traiter l'histoire littéraire ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Elles ont été tour à tour employées avec succès par les princes de la bibliographie; mais il nous semble que c'est à tort que plusieurs érudits entreprennent de séparer par lambeaux les membres connexes d'un corps indivisible. La biographie des écrivains est inséparable de l'histoire de leurs productions. Le récit des circonstances qui lancèrent les auteurs dans telle carrière de la science, et l'histoire des progrès ou des oppositions qui accompagnèrent souvent la publication de leurs idées, exercèrent fréquemment une action prépondérante sur la destinée de ces écrivains; ils ont subi plus ou moins l'influence de leur siècle, comme leur siècle a subi la leur, et c'est la pénétration réciproque des hommes et des événements, des mœurs et des idées, du destin des auteurs et du destin de leurs livres, qui constitue précisément la trame curieuse et dramatique de l'histoire littéraire.

C'est cette considération qui a déterminé l'auteur à fondre et à réunir dans une synthèse unique ces trois formes distinctes de la bibliographie. Tous les religieux qui ont laissé quelque monument

de littérature y trouveront place, ceux dont les écrits sont perdus, comme ceux dont les ouvrages nous restent, en quelque langue et sur quelque sujet qu'ils aient écrit. Un mot maintenant des archives qui doivent lui fournir des documents.

La statistique des archives Norbertines de France, dressée d'après les catalogues des imprimés, manuscrits et archives des provinces, a révélé tout un monde inconnu jusqu'ici, que serait-ce si l'on pouvait pénétrer dans les autres dépôts de l'étranger et en extraire les précieux trésors littéraires qui y sont entassés? Dans ses excursions à travers l'Europe, le P. de Gonzague n'a négligé aucune occasion de visiter ces dépôts, et d'y recueillir une ample provision de notes. A Klagenfurth, en Carinthie, il a trouvé, à l'hôtel de ville, le manuscrit d'un monastère voisin, fondé pour les Prémontrés par un duc de Souabe. A Middelbourg, en Zélande, la vaste abbaye de Saint-Nicolas, autrefois transformée en évêché, sert aujourd'hui de palais au gouverneur, de salle des États, d'hôtel des archives de la province et de bibliothèque publique.

Les annales Norbertines, en Angleterre, en Écosse et en Irlande, sont plus difficiles à découvrir. La brillante couronne des établissements de l'Ordre a péri sous Henri VIII, il n'en reste pas moins quelques fleurons épars à Londres, à Oxford, à Cambridge, à Édimbourg, à Dublin, dans les châteaux d'Arundel, de Wellebec et de Baiham.

Les plus précieux faisaient partie des trésors de Middlehili; c'étaient les quatre cartulaires manuscrits de saint Norbert.

La gloire littéraire de l'Ordre de Prémontré s'étend, on le sait, surtout de Philippe-Auguste à François I^er^. Il y a là quatre siècles, du douzième au quinzième, où se sont épanouies sur l'Europe, des milliers d'abbayes Norbertines, qui se remplirent, avec la rapidité de l'éclair, de bulles pontificales, de diplômes souverains, de chartes émanées de la chevalerie des croisades; et ces monuments officiels, dûment approuvés et scellés par les puissances contractantes, étaient recensés dans des manuscrits solidement reliés et souvent enchaînés, que l'on appelait cartulaire, dyptique, polyptique, livre rouge, etc.

Chaque abbaye avait son école des chartes, composée des archivistes, enlumineurs, calligraphes, miniaturistes, qui rehaussaient par l'or et le cinabre les majuscules des vélins et en illustraient les marges de vignettes merveilleuses.

La Révolution, pire qu'Omar, a dévoré ou incendié les trois quarts de ces archives. L'Europe a été plus jalouse de sa gloire que la France. Elle en a sauvé quelques débris. Les Anglais ont disputé nos parchemins nobiliaires aux flammes de nos septembriseurs. Un ordre de la Convention les employait à la fabrique des gargousses, et Chateaubriand s'écriait avec une indignation mêlée de tristesse : « Les malheureux, ils chargeaient nos canons avec notre vieille gloire ! »

L'Italie a perdu depuis longtemps ses maisons Norbertines. Rome, cependant, garde au Vatican des manuscrits et des archives qui intéressent l'Ordre entier.

Le P. L. de Gonzague espère pouvoir pénétrer bientôt au fond de ces riches et inépuisables arcanes.

Que dire de la richesse des archives de Prémontré que recèlent les bibliothèques particulières ou publiques de Hongrie, de Bohème et de Croatie?

L'auteur a pu se convaincre, dans les deux voyages qu'il a déjà faits dans ces royaumes en 1870 et en 1878, que l'on est loin de connaître en France, l'histoire réelle du passé des ordres religieux dans des royaumes entiers, comme la Croatie, l'Esclavonie, la Hongrie, la Pologne, la Saxe, la Scandinavie, la Livonie, la Grèce; et cependant, dans ces lointaines régions, prospérèrent, pendant des siècles, de nombreux sièges épiscopaux, de florissantes abbayes. Il a pénétré jusqu'aux livres et aux archives capturés par les protestants.

La Belgique et la Hollande sont également riches en documents. La bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, et les archives d'État, ont hérité d'une bonne partie des archives Norbertines des nombreux monastères de l'Ordre. Averbode et Postel ont sauvé leurs originaux. Tongerloo, Parc et Grimberg possèdent aussi des trésors littéraires d'un autre genre. Les archives de l'abbaye de Bernen, en Hollande, sont entre les mains d'un savant ecclésiastique des environs de Bois-le-Duc, qui en a donné une analyse générale dans son grand ouvrage de l'histoire de ce diocèse. Middelbourg, Arnheim, Ruremonde, Nimègue, Utrecht, Groningue, Leeuwarden, Leyde, la Haye, Harlem, Maëstricht, Sitard, sont pleins des souvenirs et des ruines des abbayes Norbertines. Les protestants, il est vrai, en ont beaucoup détruit ; mais quelle moisson reste encore à recueillir !

L'histoire littéraire Norbertine consacrera de nombreux et intéres-

sants chapitres aux manuscrits de l'Ordre, la plupart anonymes. Ils existent par milliers. Les hommes qui jetèrent en même temps sur l'Europe cent mille monastères furent des géants. Ils ont vécu et ils sont morts en silence. Plus que les soldats, ils ont fait l'Europe maîtresse du monde; n'eussent-ils sauvé que les classiques de l'antiquité en les copiant, ils mériteraient l'éternelle gratitude de la civilisation.

Le P. Louis de Gonzague donne sur le mode de composition des manuscrits dans les abbayes Norbertines des détails qui ne peuvent manquer d'intéresser les lecteurs. Ces détails s'appliquent également à tous les Ordres religieux.

Dès qu'une abbaye Norbertine était ouverte, les écrivains se mettaient à l'œuvre, avec la même ferveur que les abeilles dans leur ruche, et ils copiaient ou composaient sept classes de manuscrits différents. La première classe comprenait les livres de la vie régulière, dont la lecture était personnelle, publique et quotidienne; c'était la règle de Saint-Augustin, les constitutions de Saint-Norbert, leur commentaire, le coutumier, l'horaire. La seconde classe, qui était immense, renfermait la composition des ouvrages liturgiques : l'*ordinarium* ou cérémonial, puis les livres sacrés : missel, rituel, processionnal, évangéliaire, épistolier, antiphonaire, vespéral, graduel, diurnal, bréviaire, psautier, bénédictional, etc., etc. La troisième classe regardait les études de théologie, de l'Ecriture et des Pères. Les pères Prémontrés copiaient la Bible entière, les Pères de l'Église et les Docteurs dont ils choisissaient les traités les plus nécessaires et essentiels. La quatrième phalange attaquait l'histoire; il fallait se procurer d'urgence le martyrologe qui se lisait publiquement à l'heure de prime, tous les matins, le nécrologe, l'obituaire, le chronicon. Cette série de manuscrits embrassait plusieurs siècles, et chaque génération de scribes venaient y déposer les événements et les morts. La cinquième classe se référait aux livres imposés pour les lectures ascétiques du cloître, fixés pour tous à une certaine heure du jour; il fallait les composer ou les copier, ou en extraire les analyses : c'était la vie de saint Norbert et des saints, celle des Pères des déserts, les actes des martyrs, les meilleurs ascétiques. La sixième embrassait toute la vaste littérature classique grecque et romaine : Homère, Aristote, Platon, Tacite, Horace et Virgile, étaient copiés et étudiés par les Prémontrés en même temps que l'Évangile.

A l'histoire littéraire Norbertine se liera de la manière la plus intime l'histoire des bibliothèques de l'Ordre, de leurs manuscrits, de leurs imprimés et de leurs archives. Dans chaque monastère de Prémontrés, dit le P. Louis de Gonzague, la bibliothèque occupait au-dessus du cloître un appartement choisi et réservé. Entièrement occupé d'abord par les manuscrits, ce sanctuaire révéré presque à l'égal des temples se remplit d'incunables vers la fin du quinzième siècle; puis il se dilata et prit des proportions immenses pour recevoir, au seizième siècle, les avalanches de livres que jeta sur le monde la découverte de l'imprimerie.

L'Europe possède encore plusieurs de ces bibliothèques demeurées heureusement dans leur virginale intégrité depuis huit cents ans. Le P. Louis de Gonzague les a visitées, et il promet de nous en donner la description. Ce ne sera pas là un des moindres attraits de ses recherches historiques.

Quant aux fonds d'archives Norbertines, anciennes et modernes, quoique la main cruelle du temps et des hommes les ait dispersées dans l'Europe et dans l'Asie, plusieurs de ces grands dépôts sont intacts. Ils serviront à reconstituer la faible silhouette ou plutôt la formidable ossature de ces grands corps cénobitiques, organisateurs de ces arsenaux de toutes les connaissances divines et humaines. D'épaisses ténèbres recouvrent encore l'histoire des académies, gymnases, collèges et écoles de l'Ordre de Prémontré. Dans l'Ecosse, dans la Frise, dans la Zélande, fleurirent des études célèbres. Les académies de Paris, Madrid, Cologne, Rome, Prague, avaient chacune leur collège Prémontré, d'où sortirent des pléiades d'archevêques, d'évêques et de savants en tout genre. Le P. L. de Gonzague nous fera suivre, avec un vif intérêt, le sort des études et des lettres dans son Ordre; il nous fera assister au drame vivant de leur progrès, de leur décadence et de leur restauration. Nous rechercherons avec lui quelle fut la constitution de ces assemblées littéraires, dont les assises solennelles perpétuaient chaque année l'amour des lettres, et maintenaient dans son brillant éclat le flambeau des sciences et des arts.

Nous y reconnaîtrons, avec un noble et légitime orgueil, un grand nombre des enfants de la France, et comme c'est elle qui a donné l'Ordre au monde, nous pourrons nous flatter, avec raison, que la meilleure part d'honneur nous revient dans la glorieuse production d'un si grand nombre d'écrivains appartenant à tous les

peuples du continent. Prémontré, dans le Laonnois, était la métropole monastique, le foyer central d'où se répandaient sur l'Europe entière la direction souveraine des idées, les principes de discipline, l'unité des livres de constitution, de cérémonial et de liturgie. De toutes les nations, les prélats mitrés se rendaient périodiquement au Chapitre général, dont les assises se tenaient d'ordinaire dans la maison mère.

C'est à Prémontré que les plus belles intelligences venaient perfectionner leurs études, copier les manuscrits authentiques de la régle, et se pénétrer du véritable esprit de saint Norbert; et c'est de Prémontré que tant de saints et illustres fondateurs partirent, à la tête de phalanges disciplinées et de colonies d'apôtres, pour créer sous toutes les latitudes ces myriades de monastères qui se répandirent dans tout l'univers. Les lettrés trouveront dans l'histoire littéraire Norbertine les noms et les ouvrages d'environ quinze cents écrivains en tout genre et dans toutes les langues de l'Europe.

L'iconographie Norbertine aura aussi un chapitre dans l'œuvre du P. L. de Gonzague. Cette science renferme le vaste assemblage de tous les monuments graphiques. Ce sujet divisé en sections comprendra les paysages, monuments, portraits, sceaux, médailles, monnaies, statues, tableaux, fresques, gravures, portraits, dessins, photographies, tout un monde artistique représentant les églises de l'Ordre, les abbayes, les évêques, les abbés, les savants. L'auteur a recueilli pour ce travail une foule de notes dans les édifices publics, les cabinets d'amateurs, les musées, les livres illustrés, les collections, les albums. Il n'est pas jusqu'à la tapisserie et la broderie qui ne lui aient fourni de merveilleuses et délicates représentations. La sigillographie Norbertine, à elle seule, embrasse toutes les maisons souveraines de l'Europe, les maisons princières, la chevalerie à tous les degrés de noblesse; et comme elle se lie intimement à l'art héraldique, il est facile de voir quel vaste champ s'ouvrira aux investigations des savants. L'iconographie Norbertine est une science à créer. Il suffit que l'on fasse appel au zèle des érudits pour voir surgir des merveilles iconographiques de toutes les parties du monde civilisé.

Nous en avons assez dit pour faire apprécier la grandeur et l'importance de l'œuvre que poursuit le P. Louis de Gonzague.

Concluons en deux mots :

L'histoire littéraire Norbertine est destinée, comme on a pu s'en convaincre par les quelques considérations que nous avons émises plus haut, à combler une lacune considérable dans l'histoire générale de l'Eglise, dans celle des ordres religieux qui ont joué un si grand rôle dans le développement des travaux de l'intelligence, enfin dans l'histoire de la civilisation générale.

A ces divers titres et à bien d'autres encore, elle sera chaleureusement accueillie par l'Eglise qui lui assignera une place d'honneur auprès des immortels travaux des dom Rivet, des dom Guéranger, des PP. de Backer et de Carayon ; par le monde savant, à qui elle ouvrira de nouveaux horizons et de nouvelles mines d'exploitation scientifique et littéraire. Elle a sa place marquée dans toutes les bibliothèques publiques de l'Europe, dans celles des savants et des érudits de toutes les nations.

Il ne nous reste plus qu'à appeler de tous nos vœux l'heure où paraîtra, pour la gloire de Dieu et de son Eglise, pour la glorification de l'Ordre de Prémontré, le premier volume de ce monumental ouvrage. (1)

Jean de SERMAIZE.

(1) Le R. P. Louis de Gonzague vient de publier à la Société générale de Librairie catholique, les ouvrages suivants :

1° *Abbayes Norbertines de France ;*
2° *Les écrivains de l'Ordre de Prémontré ;*
3° *Album de Frigolet et de Storrington ;*
4° *Histoire littéraire de l'Ordre des Prémontrés* (sous presse).

Cette histoire n'aura pas moins de sept à huit volumes in-8°.

# CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le choléra, son facies moral et son côté pathologique. — Les conflits des diverses théories scientifiques sur la nature et la constitution de la matière; la matière et la physique moderne par Stallo; la géométrie non euclidienne, l'espace à quatre dimensions; le cours de physique de M. Violle et les œuvres d'Augustin Cauchy. — La direction des ballons et les expériences de Meudon; théorie du plus lourd que l'air. — Mme Claudius Lavergne et le P. Babaz, le vol des araignées et la cave des apiculteurs. — Expériences de M. Pasteur sur la rage et les moyens de la prévenir chez le chien. — Résultats. — Treizième session de l'Association française à Blois. — La foudre globulaire, expériences de M. Gaston Planté.

Il y a un peu plus d'un an, le choléra était en Egypte. Chacun redoutait son invasion en Europe. Nous avons profité de cette circonstance pour faire, dans cette *Revue*, l'histoire de cette affreuse maladie (1). Notre article a paru pessimiste à quelques-uns de nos lecteurs, tout le mal éloigné inspire peu de crainte! Dix mois durant les événements leur ont donné raison. Que n'ont-ils continué plus longtemps à dormir sur l'oreiller de la tranquillité! On était sans crainte, on ne pensait plus au fléau, quand tout à coup retentit partout cette affreuse nouvelle : le choléra est à Toulon. C'était vers le 20 juin. On refuse d'abord d'y croire. Le monde médical, naturellement plus sceptique, commence par affirmer qu'il s'agit du *choléra nostras;* il ne peut être question du choléra asiatique, du vrai choléra épidémique. Par où serait-il entré? Il n'existe plus en Egypte, croit-on.

En effet, conformément à la doctrine de l'école, nous avons dit dans la chronique à laquelle nous faisions allusion plus haut : « Au début d'une épidémie, on rencontre toujours un homme venant d'un lieu infecté. » Quelle est la porte d'entrée? Par quelle fissure le

(1) Voir la *Revue du monde catholique*, n° 115, 15 juillet 1883, page 271.

choléra est-il arrivé à Toulon? Pendant que l'on discute sur sa nature et sur son mode d'introduction, le voilà qui fait des ravages; des cas foudroyants se produisent, ils ne sont même pas rares. Bien avant les feuilles médicales, les journaux politiques donnent des détails circonstanciés, qui ne permettent à aucun médecin instruit de concevoir le moindre doute sur le caractère asiatique de l'épidémie toulonnaise. Cependant, en haut lieu, on hésite. C'est que la question scientifique se corse d'une question politique. Ce fléau n'est-il pas le premier fruit de cette malheureuse expédition du Tonkin? On accuse les transports qui reviennent de ce lointain pays, *la Sarthe* entre autres, car c'est sur les navires en station dans le port que les premiers cas ont éclaté. Il faut faire la lumière. Les inspecteurs de la santé publique, les médecins sanitaires, plusieurs membres du conseil d'hygiène, sont envoyés en mission à Toulon. Huit jours entiers suffisent à peine pour former l'opinion de ces princes de la science. Les uns, c'est la majorité, opinent pour le choléra asiatique. Un autre, fidèle à ses premières déclarations, maintient qu'il s'agit d'un choléra local, destiné à s'éteindre sur place, mais bientôt, en face des progrès de l'épidémie, il se retire de la lutte.

L'Académie discute. Un savant d'outre-Rhin, sous prétexte de continuer les recherches scientifiques qu'il avait commencées en Egypte et dans l'Inde sur le microbe en virgule, qui, selon lui, est la cause du choléra, arrive à Toulon où il profite de notre hospitalité pour faire des discours aux populations, et donner des conseils aux médecins français. Koch est pour le *sec*, car le microbe-virgule n'y résiste pas plus de quelques jours. Pour ne pas se laisser distancer par son concurrent en microbes, M. Pasteur se prononce aussitôt pour l'*humide*, et part dans les pays du Nord, représenter la France, à un congrès médical. Chaque semaine le nombre des cas et des décès augmente, et chaque semaine l'Académie dépouille les nombreux remèdes qui lui sont adressés par une foule de braves gens qui n'ont jamais étudié la médecine, mais qui possèdent tous un remède infaillible contre le choléra.

Pendant ce temps, les populations méridionales prennent peur. Toulon et Marseille voient leurs habitants partir en masse. Mais où aller? C'est que tout le monde n'est pas disposé à bien accueillir ceux qui viennent de ces pays contaminés. On voit se renouveler, contre quelques émigrants, l'ancien supplice de la lapidation. Un

maire, à la tête de la population, repousse à coups de pierre un malheureux qui vient chercher un refuge dans son pays natal. La frontière italienne est fermée; il faut faire quarantaine, et cependant le choléra traverse le cordon sanitaire, car l'Italie du Nord est aujourd'hui envahie. Comme conséquence, les malheureux Italiens, forcément retenus à Marseille, où ils sont venus gagner leur vie, et jouer, hélas! trop souvent du couteau, succombent en grand nombre. Ce choléra de 1884 sera dénommé plus tard *le choléra de la peur*. Ainsi seulement s'explique le grand nombre de cas foudroyants; cette peur gagne les municipalités qui édictent des mesures aussi ridicules que vexatoires, quand elles ne se hâtent pas de s'esquiver par la fuite, à la crainte d'un danger qui pourrait ne pas venir. Certains départements veulent établir une quarantaine et s'isoler du reste de la France. Le gouvernement, lui-même, ne sait plus que faire. Pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, il désinfecte, à la gare de Lyon, à Paris, les marchandises et les voyageurs arrivant de Toulon et de Marseille, tandis qu'il laisse circuler librement à travers la France ceux qui descendent aux stations intermédiaires. L'idée ne lui est même pas venue de désinfecter les voyageurs au départ des lieux contaminés, au lieu de les laisser librement dans les wagons avec ceux qui provenaient des localités non encore envahies. Pour sortir de cette absurdité, il crée de nouveaux emplois; les médecins fonctionnaires, chargés de surveiller et d'examiner les voyageurs qui descendent à certaines gares.

A Marseille, la population pauvre et ignorante, sur laquelle sévit plus particulièrement la maladie, accuse les médecins d'avoir importé ce mal, elle refuse les secours de leur art et ne veut plus se laisser transporter à l'hôpital. Beaucoup périssent ainsi sans soins, et sèment la mort autour d'eux en créant de nouveaux foyers de contagion.

Qu'est-ce que tout cela prouve? Le désarroi des esprits et notre ignorance sur la vraie nature du mal.

Dans ce siècle de positivisme et de matérialisme éhonté, l'énergie morale diminue, la solidarité humaine ne semble plus exister. Chacun cherche à se mettre à l'abri. Peu importe le sort des autres. Que de familles épouvantées à la pensée que le choléra peut arriver d'un moment à l'autre à Paris, se hâtent de fuir en Suisse ou ailleurs avant que la frontière ne soit fermée. On ne pense même

pas qu'on doit aller embrasser, peut-être pour la dernière fois, les parents qu'on a laissés exposés à la fureur du fléau et qu'on pourrait bien ne plus revoir?

A-t-on jamais vu pareil égoïsme? Votre père habite à une demi-heure de chez vous et vous n'avez pas le temps d'aller lui faire vos adieux, tellement vous redoutez que le fléau ne devance votre honteuse fuite! Seules, les religieuses qui veillent au chevet des malades, ne désertent pas la lutte. Comme le soldat sur le champ de bataille, elles restent à leur poste où beaucoup succombent, montrant ainsi qu'on a le courage de mourir quand on a foi dans une autre vie où se trouve la récompense du dévouement accompli en ce monde!

Qu'espérer de la mercenaire qui réclame, dans celui-ci, le prix de son travail?

Nous ne parlons pas bien entendu des médecins dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

Voilà pour le côté moral du choléra. Il fallait le relever pour ranimer le courage affaibli et faire crier bien fort *sursum corda!*

Le côté pathologique n'est pas moins intéressant. Et d'abord d'où vient ce choléra qui est bien le choléra asiatique? Mystère! Ce manque de transmission a donné lieu à l'un des plus vigoureux champions de l'Académie de médecine, le docteur Jules Guérin, de rééditer, je ne sais pour la quantième fois, que le choléra naît sur place de conditions générales et particulières qui ne sont pas encore bien déterminées, mais qui contribuent à produire des troubles gastro-intestinaux parmi lesquels domine la *diarrhée prémonitoire.*

Quoique fréquente, celle-ci n'existe pas toujours, car on voit des individus en pleine santé, apparente du moins, emportés en quelques heures par des attaques foudroyantes, sans avoir présenté le moindre symptôme diarrhéique. L'opinion de M. Jules Guérin ne peut résister à l'objection fournie par ces cas, malheureusement trop nombreux, dans l'épidémie actuelle.

Quant au microbe, il n'explique rien. On en trouve de bien des sortes dans le corps des cholériques et dans leurs déjections. Quelle est leur importance relative? C'est ce que l'on ne sait pas encore. Koch, dont nous avons déjà parlé plus haut, attribue le choléra à la présence d'un bacille en forme de virgule. Mais il paraît que ce microbe ne se rencontre pas toujours. Il manque à cette opinion une confirmation nécessaire. Il faut trouver un animal susceptible de contracter le choléra et lui transmettre cette maladie à l'aide d'une

injection faite avec du bouillon de culture ensemencé avec le microbe-virgule.

Au reste, la théorie microbienne n'est autre chose que la théorie parasitaire déjà remise en honneur par Raspail qui l'avait puisée dans plusieurs écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle. Or ces théories qui renferment beaucoup de vrai ont encore des côtés bien obscurs. La question de milieu ne joue-t-elle pas le rôle le plus considérable?

Ceci nous amène à rappeler que le microbe ne suffit pas, il faut encore le milieu favorable à son développement. Pour récolter du blé, il faut trois choses : une bonne semence, une terre bien préparée et la saison convenable. Il en est de même pour le microbe. Or l'organisme de l'homme possède, à l'état normal, à l'état sain, une grande force de résistance, force tellement grande qu'elle s'oppose au développement des germes morbides. Que pour une cause quelconque, excès, fatigues, maladies antérieures et faiblesse consécutive, l'organisme se trouve débilité, alors la résistance est moins grande et les microbes, si tant est qu'ils représentent les miasmes ou germes morbides, pourront trouver un milieu favorable à leur développement.

C'est ainsi qu'on explique pourquoi les maladies épidémiques, le choléra surtout, s'attaquent aux individus affaiblis, anémiés, débilités, soumis à une mauvaise hygiène, c'est-à-dire n'ayant à leur disposition qu'une nourriture malsaine ou insuffisante, mal logés, mal vêtus et par conséquent soumis à toutes les intempéries de l'air et des saisons. Et comme le choléra s'attaque surtout au tube digestif, il surprendra plus facilement les personnes déjà atteintes de diarrhée, vomissements, coliques, etc., etc.

Tant il est vrai que *mens sana in corpore sano* sera toujours le meilleur antidote contre le choléra et contre toute maladie contagieuse.

La marche de cette épidémie n'est pas moins curieuse. Au début, Toulon paraît seule affectée. Bientôt Marseille présente plusieurs cas survenus chez des personnes arrivant de Toulon où ils avaient pris le germe de la maladie.

Quoique lente dans sa marche, l'épidémie n'en continue pas moins son expansion. Les départements voisins sont envahis à leur tour. Cependant, grâce sans doute à la température plus douce qui succède à une chaleur torride, Toulon et Marseille voient le nombre des

cas et des morts diminuer considérablement. On prévoit la fin prochaine du fléau et les émigrés se hâtent de retourner dans leurs foyers. Que se passe-t-il depuis quelques jours? Le nombre des cas et des décès augmente de nouveau, l'épidémie se rallume dans ces premiers foyers que l'on croyait éteints, elle envahit les départements voisins et, à l'heure qu'il est, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Hautes et Basses-Alpes, le Gard, l'Hérault, l'Aude, l'Ardèche, les Pyrénées-Orientales sont contaminés. On en signale des cas à Lyon, dans l'Yonne, à Dunkerque. Peut-être faut-il faire des réserves sur ce dernier pays si éloigné du grand foyer méridional, avant de se prononcer.

Comment se terminera cette épidémie? Nous aimons mieux avouer notre ignorance à ce sujet que faire des prédictions qui ne reposent sur aucune donnée certaine. Tout ce que l'on peut dire c'est que le choléra de 1884 n'a pas l'allure de celui qui nous a visités à diverses époques antérieures. Il se dissémine moins vite, il fait moins de victimes, les individus frappés le sont en général d'une façon plus terrible. Les cas foudroyants sont plus nombreux et la mortalité paraît très élevé, deux sur trois, trois sur cinq, d'après les fragments de statistique déjà publiés. Cette grande mortalité ne tiendrait-elle point à ce que l'on prévient trop tard le médecin. Nous le pensons. Que faire à la période algide, quand l'organisme est dans l'impuissance d'absorber? Les médicaments qui auraient pu agir quelques heures auparavant n'ont plus aucune efficacité.

Ainsi se trouve expliqué l'insuccès de certaines médications réellement actives. A ce propos nous mentionnerons la mort profondément regrettable du docteur Burq, l'inventeur de la métallotérapie, qui s'était voué à la démonstration de cette idée que le cuivre préserve du choléra, par cette bonne raison que, pendant toutes les épidémies, les ouvriers en cuivre, ceux qui manient le métal de façon à s'en imprégner, ont été épargnés par le fléau, à part de très rares exceptions. Que d'ennuis, que de déboires, ce laborieux chercheur dont le nom restera inscrit dans l'histoire des doctrines médicales, n'a-t-il pas eu à subir dans la démonstration de la préservation du choléra par l'administration du cuivre à l'intérieur et à l'extérieur!

Que faire contre le choléra? Tant d'instructions fort bien rédigées ont été publiées sur ce sujet que nous nous contenterons de recommander à nos lecteurs.

1° De ne rien changer à leurs habitudes (si elles sont bonnes), et surtout de ne pas s'adonner aux boissons alcooliques, au rhum qu'on a tant recommandé;

2° D'appeler le médecin au premier danger, sans attendre, comme on ne le fait que trop souvent, l'aggravation des symptômes;

3° De ne pas s'adonner à la peur, l'affaiblissement moral étant une cause de maladie au moins aussi grande que la débilité physique.

*
* *

Nous ne connaissons le tout de rien, a dit avec raison Pascal, par conséquent nous n'avons la notion adéquate d'aucun corps, encore moins d'aucune substance. Les théories physiques, mathématiques, mécaniques ou autres, imaginées pour expliquer la nature de la matière ou son essence, sont donc forcément incomplètes Il n'est donc pas étonnant que les mathématiciens, par exemple, partent de données ou d'hypothèses qui sont complètement en désaccord, ou arrivent à des résultats opposés. Le fait n'est que trop fréquent, d'où les contradictions qui sont l'origine de luttes et de dissussions entre les diverses écoles. Qu'y a-t-il de plus opposé dans les termes, en effet, que la théorie mécanique de l'univers et la théorie de la constitution atomique de la matière. La première est conduite à admettre l'existence de particules élémentaires égales, dures, inélastiques et inertes, tandis que la seconde, par la théorie cinétique des gaz, arrive à des résultats directement opposés. Passer ces théories et beaucoup d'autres au crible de l'analyse logique, métaphysique, si l'on veut, tel a été l'objet que s'est proposé M. Stallo, ce savant Américain, doué d'une tournure particulière d'esprit qui l'a conduit à la science par la philosophie. C'est le résultat de ses profondes méditations qui forme le nouveau volume de la *Bibliothèque scientifique internationale*, intitulé *la Matière et la Physique moderne*. Il est certainement intéressant de le suivre dans les critiques profondes, souvent fines et séduisantes qu'il fait des principales théories de la science contemporaine et entre autres de la théorie mécanique de la chaleur et de la théorie atomique. Est-ce à dire que ces critiques portent toujours juste? Tel n'est pas l'avis de M. Friedel qui, dans une préface fort bien écrite placée en tête de ce volume, prend la défense de la théorie atomique et montre les immenses

services qu'elle a rendus à la science et conjure de bien peser les objections qu'on lui oppose avant de la laisser de côté.

Il est d'autres chapitres de ce livre qui méritent une attention particulière, ce sont ceux où l'auteur prend à partie les théories surprenantes, disons mieux étranges, de certains géomètres allemands et italiens qui admettent une géométrie *non euclidienne*, c'est-à-dire contestent formellement les théorèmes de la géométrie vulgaire ou, du moins, admettent que les choses puissent se passer autrement. Les trois dimensions généralement adoptées, longueur, largeur et profondeur, à l'aide desquelles nous nous figurons les surfaces et les volumes, ne leur suffisent plus. Il en sont arrivés à considérer un espace à *quatre dimensions*. Quelle est cette quatrième dimension ?

Il faut lire le livre de M. Stallo, pour comprendre le rôle immense que joue dans toutes les théories scientifiques cette métaphysique que le positivisme voudrait proscrire de nos connaissances et qui nous enserre de toutes parts, car sans son secours, on n'établira jamais la vraie théorie de la science.

Il n'en est pas moins étrange de voir, par les contradictions existantes entre les théories physiques et mathématiques, combien nous sommes loin encore d'avoir une idée quelque peu exacte de la constitution de la matière. Ce n'est pas que les travaux manquent sur le sujet ni que les savants ne fassent appel aux deux sciences pour résoudre ces difficiles problèmes. Tel est surtout le cas de M. Violle, bien connu de nos lecteurs par ses nombreux travaux scientifiques. Il entreprend la publication d'un *Cours de physique* (G. Masson, éditeur), dans lequel les mathématiques occupent une place tellement prépondérante, que la lecture n'en devient possible qu'aux initiés. Nous n'en connaissons encore que le premier volume, qui a trait à *la physique moléculaire*. La théorique mécanique y occupe une place considérable. On sent que c'est par elle, ou du moins par ses procédés et ses méthodes, qu'on espère arriver à la conception de quelque chose de clair sur la constitution de la matière. Il est malheureusement regrettable qu'il faille employer dans ce but un langage si peu accessible au commun des mortels. Au moins, serait-il utile que les résultats fussent traduits en langue vulgaire.

La chose est possible, nous nous en sommes assurés auprès de savants fort compétents en ces sortes de matière. Il n'en reste pas moins que le *Traité de physique* de M. Violle, dépasse en science

et en profondeur tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour. Il est conçu dans des proportions telles, qu'il devient impossible de ne pas y recourir dans toutes les questions nouvelles.

Ce sujet nous amène naturellement à parler de la publication en français du *Traité élémentaire d'électricité*, du professeur James Clerk Maxwell, ce savant anglais qui a tant approfondi la théorie cinétique des gaz et qui a pris un rang si éminent parmi les hommes de science de ce siècle, par ses recherches en électricité et en physique moléculaire. Le nom de Clerk Maxwell occupe, en effet, un des rangs les plus distingués parmi tous les savants qui ont étudié la constitution physique de la matière, et il est encore un de ceux qui ont poussé le plus loin l'étude de l'électricité. C'est à M. Gustave Richard, ingénieur civil des mines, que nous devons la traduction de ce traité qui a été publié en Angleterre par les soins de M. William Garnett.

En même temps que le *Traité élémentaire d'électricité* de Clerk Maxwell, M. Gauthier Villars vient de faire paraître un nouveau volume des *Œuvres complètes* d'Augustin Cauchy. Nous avons parlé autrefois de cette immense publication, destinée à faire revivre les travaux de ce savant si estimé par l'abbé Moigno, dont la presse scientifique pleure encore la perte récente. Ce volume (in-4°), qui est le quatrième de la première série, contient des notes et articles extraits des comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, qui ont trait à l'analyse mathématique, à l'optique mathématique, à la mécanique céleste, etc., etc. On y lit avec plaisir un certain nombre de lettres adressées à Libri, Ampère et autres savants de cette époque.

M. Maximilien Marie continue avec succès son *Histoire des sciences mathématiques et physiques*. Nous venons d'en parcourir le quatrième volume (in-8°, Gauthier-Villars, éditeur), qui va de Descartes à Huyghens. C'est un ouvrage à l'aide duquel il devient facile de suivre la marche et les progrès de la science, car, sans s'attarder aux détails biographiques qu'il est facile de trouver ailleurs, l'auteur aborde immédiatement les faits et les découvertes qui constituent le bagage scientifique du savant dont il expose les travaux.

C'est le développement historique de la science, et ce n'est pas sans un certain plaisir, qu'on parcourt la marche suivie et qu'on constate l'enchaînement des découvertes successives. Grâce à

M. Maximilien Marie, les professeurs de mathématiques et de physique pourront vivement intéresser leurs élèves, en leur donnant quelques notions sur l'état de la science à l'époque où vivaient les savants dont ils développent les théories ou démontrent les théorèmes. L'enseignement devient moins aride et l'attention des élèves se fixe davantage par ces notions concrètes.

*
* *

Depuis plus d'un siècle, l'homme aspire à prendre possession de l'immense empire de l'air. Sans parler des tentatives de Dédale et de son fils Icare, qui se perdent dans la nuit des temps mythologiques, c'est le 4 juin 1783 que les frères Montgolfier firent en grand, à Annonay, l'expérience de leur machine aérostatique qui s'éleva à une hauteur de 500 mètres. La montgolfière était inventée. Le ballon ne tarda pas à lui succéder. Tandis que la première était soulevée par l'air chaud produit par la combustion de la paille humide qui menaçait à chaque instant d'enflammer l'appareil, le second s'élève dans les airs, grâce à la légèreté du gaz hydrogène ou du gaz d'éclairage, qui remplit son enveloppe. Une fois dans l'air, tous deux sont soumis aux caprices des vents qui les entraînent. L'aéronaute n'a aucune influence sur la direction à suivre, il est passif dans sa nacelle. Tout ce qu'il peut faire, c'est de chercher à atterrir, s'il s'aperçoit que le caprice du vent le pousse dans une direction qu'il ne voudrait pas suivre. Que de recherches et que d'essais, pour trouver la direction des ballons! Ce problème a passé longtemps pour insoluble, et peut-être la solution restera-t-elle encore longtemps ignorée, car il paraît bien difficile qu'un appareil offrant à l'action du vent une surface aussi considérable puisse lutter contre l'action d'un courant un peu fort. C'est par un autre côté que plusieurs bons esprits essaient, à leur tour, d'aborder ce problème. Au lieu d'employer le ballon, c'est-à-dire un appareil plus léger que l'air, ils prennent modèle sur la gent ailée qui se joue si gracieusement dans les airs et qui cependant présente un volume plus pesant que le poids du gaz déplacé. Selon les chercheurs, c'est par le plus lourd que l'air, que l'on arrivera à la solution du problème.

Quoi qu'il en soit, c'est avec une vive satisfaction que nous enregistrons la curieuse expérience que viennent d'exécuter avec succès deux capitaines français, MM. Ch. Renard et Krebs. Depuis six ans, ces habiles officiers s'occupent d'aérostation. Ce sont eux qui diri-

gent les ateliers établis à Meudon. C'est le 9 août, qu'avec un ballon dont nous allons donner la description, ces deux capitaines se sont élevés et dirigés vers un point déterminé d'avance, en passant au-dessus de la forêt de Meudon. Dans cette circonstance, le ballon marchait contre le vent. On a pu le manœuvrer comme un navire, c'est-à-dire louvoyer, virer de bord, faire machine avant, machine arrière et aller atterrir à l'endroit voulu, sur une pelouse de 150 mètres de long sur 75 de large.

Cet aérostat est construit en taffetas gommé très résistant, sa forme toute spéciale rappelle celle des bateaux-torpilles. On peut encore le comparer à un immense cigare, long d'environ 50 mètres. Cet appareil, effilé à ses deux extrémités, est muni d'un moteur électrique, d'une hélice et d'un gouvernail.

Le jour où s'est faite cette mémorable expérience, le vent soufflait avec une vitesse de 5 mètres par seconde, c'était donc une brise légère. C'est d'un bon augure qu'on puisse déjà par un temps calme se diriger sûrement vers un point déterminé à l'avance.

Le ballon était gonflé avec du gaz hydrogène pur qui, comme on le sait, possède une force ascensionnelle beaucoup plus considérable que le gaz d'éclairage plus communément employé à cause de la facilité de s'en procurer.

C'est encore la France, qui au bout d'un siècle perfectionne l'œuvre commencée par les frères Montgolfier.

Cette question de l'empire de l'air a une importance exceptionnelle. Elle doit donner la victoire à la nation qui la première aura en sa possession les appareils nécessaires pour élever dans les airs et diriger vers un point déterminé la quantité d'hommes suffisants à la dispersion d'une armée rangée en bataille, au bombardement d'une ville, ou à la destruction des fortifications imprenables par les moyens ordinaires. Quel effet désastreux produiraient sur une armée prête à combattre et massée pour l'action des bombes chargées de dynamite, de panclastite ou de toute matière explosible moderne, et, qui éclateraient en touchant le sol, au milieu des gros bataillons. Le découragement s'emparerait aussitôt de ces soldats qui ne pourraient combattre un ennemi placé trop haut au-dessus de leur tête pour pouvoir l'atteindre. La débandade, la fuite et la dispersion seraient la conséquence d'une semblable attaque. La ville la mieux fortifiée et la mieux défendue serait à la merci d'une petite armée disposant de pareils moyens d'action.

Mais ce qui nous fait penser que la conquête de l'empire de l'air s'obtiendra non par les ballons mais en recourant à la théorie du plus lourd que l'air, c'est, nous le répétons encore, que tout ce qui habite l'empire aérien est dans ces conditions. C'est aussi ce qui nous fait passer aux observations si curieuses du P. Babaz, sur *le vol des araignées.*

« J'étais, il y a une quinzaine d'années, dit le Révérend Père, assis dans une tonnelle de jardin, occupé à lire, quand une petite araignée venue je ne sais d'où, parut sur mon livre et se mit à parcourir précisément la ligne que je lisais. Je soufflai pour la chasser ; mais, au lieu de partir, je la vois qui relève son abdomen d'une façon étrange, la pointe en haut, et, sans que je puisse m'expliquer comment, s'élève en l'air jusqu'à un brin de verdure qui était au-dessus de ma tête. « Voilà », dis-je, « pour cette petite bête un bien singulier tour de force! comment l'a-t-elle exécuté?... Pour m'en rendre compte, je la reprends, la pose sur mon livre, et après m'être arsuré d'un tour de main qu'il n'y a pas de fil invisible dont elle puisse s'aider, je souffle de nouveau... Même manœuvre de la part de l'araignée. Je la reprends alors avec un redoublement de curiosité, et pour mieux voir, je vais m'établir en plein soleil. Je la pose de nouveau sur mon livre, je l'approche le plus près possible de mes yeux et quand je suis sûr que rien ne pourra m'échapper, je souffle... L'araignée, reprenant sa position inclinée, *darde* un fil prompt comme l'éclair, d'une finesse et d'une ténacité extrêmes, s'élève et disparaît. »

Telle fut l'origine des curieuses observations du P. Babaz sur le vol des araignées, et dans lesquelles il examine successivement les fils dardés par les araignées, le vol des araignées, combien de temps peuvent-elles séjourner dans l'atmosphère, à quelle hauteur s'élèvent-elles dans l'atmosphère, conjectures sur le mode d'habitation des araigées en l'air. Grâce à ces fines observations, le P. Babaz découvre l'origine des fils de la Vierge que l'on trouve en si grand nombre à la campagne, surtout à l'automne. La façon dont ces pages charmantes sont écrites, en rend la lecture extrêmement agréable, et nous savons un gré infini à M^me^ Claudius Lavergne d'avoir réuni en un charmant volume ces diverses études du P. Babaz, avec lequel elle s'est trouvée en correspondance suivie. Aussi le charmant auteur des *Neiges d'Antan*, *Légendes de Trianon*, *de Versailles et Saint-Germain*, *Chroniques de Montbriant*, *Jours de cristal*, etc., etc.,

en a-t-il profité pour nous faire connaître le P. Babaz dans une préface délicieuse qui forme une notice biographique qui n'est pas la partie la moins intéressante de ce charmant petit volume (in-12, librairie V. Palmé). Celui-ci contient, en outre, une autre étude du R. P. Babaz, la *Cave des Apiculteurs*, morceau de haut goût, qui montre toutes les qualités d'observation de ce professeur qui savait si bien faire *cuire ses bacheliers*.

Le P. Babaz aimait les abeilles qu'il avait vu cultiver chez son père, en Savoie. Il avait un rucher dans son collège et il prenait plaisir à observer les mœurs de ces petites bêtes si intéressantes qui nous fournissent le miel et la cire. Remarquant les hécatombes qu'occasionnaient les hivers rigoureux, surtout quand les étés avaient été froids et pluvieux, il en vint à imaginer cet ingénieux moyen de nourrir les abeilles et de les empêcher de mourir de faim. Ceux-ci qu'il appelle *sa cave*. Il est évident que tous ceux qui aiment les abeilles voudront se procurer ce petit volume qui complétera si heureusement les saines notions préconisées par M. Hamet, dans son petit ouvrage si estimé : *Cours pratique d'Apiculture* (culture des abeilles), professé au jardin du Luxembourg (in-12, 5e édition.) auquel le R. P. Babaz renvoie plusieurs fois.

*
* *

Depuis plusieurs années, M. Pasteur étudie la rage et ses diverses modes de transmission. L'Etat a assuré au savant une pension suffisante pour le mettre à l'abri de toute préoccupation matérielle et lui fournit laboratoires, aides et matériaux en telle quantité qu'il est nécessaire, pour répéter en grand les expériences.

Dans le courant de l'été dernier, M. Pasteur est arrivé à des résultats précis dans les expériences qu'il avait entreprises sur les inoculations préventives de la rage. Il les a soumis à ses collègues de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine. En outre, il a prié le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de nommer une commission officielle devant laquelle il répéterait les expériences afin de leur donner le plus grand caractère possible d'authenticité. Un arrêté du 19 mai, désignait, comme membres de cette commission :

MM. Béclard, doyen de la faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine;

Paul Bert, professeur à la faculté des sciences, membre de l'Institut;

Bouley, professeur au Muséum, membre de l'Institut;

Tissserand, directeur au ministère de l'agriculture, conseiller d'État;

Villemin, professeur de médecine et de pharmacie militaire, membre de l'Académie de médecine;

Vulpian, professeur à la faculté de médecine, membre de l'Institut.

Cette commission, dite de la rage, a nommé M. Bouley président et M. Villemin rapporteur. Elle s'est réunie un grand nombre de fois, et elle a assisté aux expériences qui en général avaient pour but de soumettre à la morsure de chiens enragés ou à l'inoculation du virus rabique, deux catégories de chiens : les uns *neufs*, c'est-à-dire pris à la fourrière, les autres *vaccinés*, c'est-à-dire soumis préalablement par M. Pasteur à l'inoculation de son virus atténué, qui avait pour résultat de les rendre réfractaires à la rage.

Or il est arrivé que les premiers ont succombé pour la plupart, tandis que les seconds ont résisté jusqu'à présent. Cette réserve est importante, car on sait que, dans certains cas, la rage a une durée d'incubation extrêmement longue.

Mais laissons la parole à M. Bouley.

« Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de venir porter aujourd'hui témoignagne devant vous, que M. Pasteur n'a rien avancé qui ne fût rigoureusement exact. Oui, la science entre ses mains a résolu le problème de rendre le chien réfractaire à la rage, par une inoculation préventive du virus atténué de cette maladie, comme elle avait réussi par une méthode identique à investir l'organisme du mouton d'une complète immunité contre les atteintes du charbon. Le rapport que nous vous soumettons aujourd'hui ne laisse à cet égard aucun doute possible. Tous les chiens que M. Pasteur nous a déclarés *réfractaires*, de par l'immunité qu'il leur avait conférée, ont résisté aux épreuves d'inoculation qui leur ont été faites avec les virus les plus forts et par les procédés reconnus les plus sûrs, tandis que la plupart des chiens qui leur servaient de témoins, c'est-à-dire qui ont été soumis aux mêmes épreuves, sans avoir été prémunis contre leurs effets, par une inoculation préventive, n'ont pu les supporter et ont péri par la rage.

« Ce résultat est décisif.

« Mais d'autres expériences restent à faire, notamment pour

apprécier la durée de l'immunité dont les chiens sont investis par l'inoculation préventive, et surtout pour résoudre cette autre question d'une si grande importance au point de vue de la prophylaxie de la rage humaine, celle de savoir si, après une morsure reçue, l'action préventive de l'inoculation avec le virus atténué peut être efficace à annuler celle du virus inoculé par la mesure. »

Tel est l'état de la question. Nous n'entrerons pas dans le détail des expériences qui exigerait de très longs développements, et ne nous apprendrait rien de plus sur les résultats.

Attendons la suite pour nous prononcer, car en pareille matière, comme le dit M. Bouley, ce grand admirateur de M. Pasteur, rien ne se peut faire de rigoureux sans le temps et le nombre.

*
* *

Le 4 septembre, prochain s'ouvrira à Blois la treizième session de l'*Association française* pour l'avancement des sciences.

Comme les années précédentes, elle se composera :

1. D'une session générale d'ouverture, présidée par M. Bouquet de la Grye, qui prononcera, à cette occasion, un grand discours ;
2. De séances de sections ou de groupes ;
3. De visites scientifiques et industrielles ;
4. De conférences publiques ;
5. De séances générales ;
6. D'excursions.

La première conférence sera faite par M. Bouley, professeur au Muséum, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, qui a choisi comme sujet : *les Derniers travaux de M. Pasteur*.

La deuxième sera faite par M. Edouard Lucas, professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, qui traitera : *Du Calcul et des machines à calculer*.

M. Edouard Lucas est déjà connu de nos lecteurs par deux volumes fort intéressants, publiés chez Gauthier-Villars, destinés aux calculs amusants et aux théories des jeux les plus en vogue, et qui sont de véritables *récréations mathématiques*.

*
* *

Nous ne reviendrons pas sur la ville de Blois, nous en avons parlé dans notre dernière chronique, mais nous engagerons vivement

ceux de nos lecteurs qui ont l'intention de se rendre à cette session qui promet d'être fort intéressante, sans se procurer à l'avance quelques feuilles de la *Carte de France*, à l'échelle de $\frac{1}{10\,000}$, dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'intérieur. Ces feuilles sont naturellement celles qui concernent Blois, Romorantin, Tours, etc. Elles leur rendront les plus grands services et pour l'exploration de ce beau pays qui passe, à juste titre, pour le jardin de la France et pour suivre avec fruit les nombreuses excursions qui seront faites pendant le Congrès et à la fin. La maison Hachette a déjà publié cent cinquante feuilles sur les six cents environ que comprendra cette carte de France, si facile à consulter, à cause de son échelle en rapport avec le système métrique.

*
* *

Dans l'une des dernières séances de l'Académie des sciences (11 août 1884), M. Gaston Planté, dont les découvertes en électricité sont si nombreuses, a fait une communication relative aux expériences qu'il a instituées depuis longtemps dans le but d'expliquer le mode de formation de la *foudre globulaire* dite encore *éclair en boule*. Les conditions dans lesquelles ces éclairs si singuliers peuvent prendre naissance, paraissent tellement obscures, que M. Angot (*Traité de physique*, page 428) semble disposé à révoquer en doute leur existence. « Certains observateurs, dit-il, *prétendent* avoir vu, pendant des orages, des boules de feu qui se promenaient lentement sur le sol et disparaissaient tantôt en faisant explosion, tantôt en s'évanouissant sans bruit. Ce phénomène *mystérieux* est peut-être dû simplement à des *illusions d'optique*, et on doit attendre pour se prononcer sur sa réalité, qu'il ait été observé par des personnes instruites, capables de se rendre compte des diverses circonstances qui l'accompagnent. »

MM. Jamin et Bouty (*Cours de physique de l'École polytechnique*, 3e édition, tome Ier, 3e fascicule, page 318), admettent l'existence de la foudre globulaire dont ils citent de nombreux exemples authentiques, deux entre autres fort détaillés et arrivés tous deux à Paris, et qu'il est impossible, disent-ils, de révoquer en doute. Ils les signalent parce qu'ils doivent « chercher avec la plus scrupuleuse attention » si, à côté des faits précédents (ceux qui ont pour but de démontrer l'identité probable de la foudre avec l'étincelle électrique), il y en a quelques-uns qui puissent signaler

une différence entre les deux ordres de phénomènes que nous comparons. La foudre globulaire paraît être dans ce cas.

Laissons maintenant la parole à M. Gaston Planté :

« J'ai décrit, il y a quelques années, dit-il, sous le nom d'*étincelle électrique ambulante*, un phénomène particulier produit par le passage d'un courant électrique de haute tension. Si l'on met un condensateur à lame de mica très mince, en communication par ses deux armatures, avec les électrodes d'une batterie secondaire de huit cents couples, le condensateur peut être percé, en raison de la tension élevée du courant, et comme, dans ces conditions, la quantité est beaucoup plus grande qu'avec une source d'électricité statique, l'effet ne se borne pas à la production d'une étincelle bruyante; il se forme un petit globule incandescent, par suite de la fusion de la matière même du condensateur, et ce globule se meut lentement à la surface, en suivant les points où la lame isolante qui sépare les armatures présente le moins de résistance, et en décrivant les plus capricieuses sinuosités.

« L'expérience peut durer une ou deux minutes; elle ne cesse que lorsque la batterie s'est déchargée, au point que le globule ne puisse plus se maintenir fondu entre les deux armatures.

« Le mouvement lent de ce petit globule est accompagné d'un fort bruissement, et, lorsque le condensateur est rendu adhérent à la surface d'une plaque de caoutchouc durci, on entend un cri aigu et strident, semblable à celui que produit une feuille de métal ou de carton sciée ou déchirée par une roue dentée, animée d'une grande vitesse. Le condensateur est en même temps scié et découpé à jour, sur tout le trajet du globule étincelant.

« J'ai signalé l'analogie de ces effets avec ceux de la foudre globulaire. Pour mieux imiter encore les conditions dans lesquelles se produit le phénomène naturel, j'ai augmenté dernièrement la tension de la source d'électricité dynamique, et mis en jeu le courant d'une batterie secondaire de seize cents couples dont la force électromotrice, dans les premiers instants de la décharge, est de 4,000 volts environ. Supprimant, d'autre part, la lame de cuivre et les armatures métalliques, puisqu'il n'y a dans l'atmosphère que des masses d'air et de vapeur d'eau, j'ai opéré simplement sur des surfaces humides électrisées, séparées par une couche d'air. Les surfaces humides étaient constituées par des tampons ou des disques de papier à filtrer humectés d'eau distillée.

« Dès qu'on met ce système en relation avec les pôles de la batterie, on voit apparaître une *petite boule de feu* qui court de côté et d'autre entre les deux surfaces, et présente des intermittences spontanées dans son apparition et sa disparition, pendant plusieurs minutes. Comme la batterie se décharge ainsi moins rapidement qu'entre des armatures métalliques, l'expérience dure en effet plus longtemps. Les intermittences proviennent de ce que le globule de feu a desséché divers points des surfaces humides, par suite de l'effet calorifique qu'il produit et fait disparaître la vapeur d'eau, dont la présence diminuerait la résistance de l'intervalle entre les surfaces, le courant s'interrompt sur ces points; mais l'effet reparaît alors sur d'autres points restés humides, et ainsi de suite. »

M. Gaston Planté croit pouvoir déduire de ces nouvelles expériences, « que la foudre globulaire est une décharge lente et partielle, soit directe, soit par influence, de l'électricité des nuées orageuses, lorsque cette électricité est en quantité exceptionnellement abondante et que la nuée elle-même, ou la colonne d'air humide fortement électrisée, qui en forme pour ainsi dire l'électricité, se trouve très rapprochée du sol, au point de l'atteindre presque complètement, ou de n'en rester séparée que par une couche isolante et de peu d'épaisseur. »

« Dans ces conditions, le flux électrique, par suite de son abondance, ou plus exactement la matière pondérable qu'il traverse, s'agrége comme dans les expériences que je viens de décrire, sous la forme d'un globe de feu. C'est en quelque sorte un *œuf électrique* sans enveloppe de verre, qui se forme avec les éléments de l'air et de la vapeur d'eau raréfiés et incandescents. Ce globe fulminaire ne constitue pas une sorte de bombe chargée d'électricité; il n'est point fulminant et dangereux par lui-même, comme le prouvent d'ailleurs les curieuses relations de Babinet et de divers autres observateurs; car le moindre courant d'air suffit à le déplacer, de même que dans les expériences ci-dessus : une faible insufflation sur le globule peut l'éloigner ou le faire momentanément disparaître; mais sa présence est néanmoins redoutable, car il amène l'électricité de la nuée orageuse avec laquelle il communique d'une manière latente ou quelquefois visible, comme à l'extrémité des trombes, et révèle le lieu d'élection de son écoulement.

« Si la couche d'air qui sépare la nuée du sol n'est point traversée, le globe de feu peut disparaître sans bruit, comme on l'a

souvent observé; ou si une portion de la nuée orageuse s'abaisse vers la terre ou un autre point, la foudre peut tomber plus loin, en même temps que le globe disparaît. Mais si la couche d'air est percée, il en résulte naturellement, sur le point même où apparaissait le globe, une chute de foudre, accompagnée du bruit du tonnerre, provenant non de la faible quantité d'électricité renfermée dans la petite masse d'air raréfié et lumineux qui forme le globe, mais de la décharge brusque de toute l'électricité ou d'une grande proportion de l'électricité contenue dans la nuée orageuse.

« La marche lente et capricieuse de ces globes fulminaires s'explique comme celle des globules de feux électriques produits dans les expériences décrites ci-dessus, par les variations de la résistance de la couche d'air qui les sépare du sol, et par la tendance naturelle du flux électrique à chercher la ligne de moindre résistance pour son écoulement vers la terre.

« Quant aux globes de feu qui apparaissent quelquefois, au sein des nuages eux-mêmes, par de violents orages, et dont Arago a relaté plusieurs exemples, l'expérience précédemment citée en offre une image exacte, quoique très réduite, il suffit de la voir pour se rendre compte du phénomène naturel. » (Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, t. XCIX, p. 273.)

Dans cette dernière phrase, M. Gaston Planté fait allusion aux figures qui accompagnent sa communication.

Grâce à ces nouvelles et fort intéressantes expériences, on peut s'expliquer les effets si singuliers de la foudre globulaire ou tonnerre en boule qui semblaient être une énigme pour ceux qui n'en contestaient pas l'existence. De même que c'est grâce aux expériences du laboratoire qu'il a été possible d'assimiler les effets de la foudre aux phénomènes électriques, de même, grâce à ces expériences si nettes et si décisives de M. Gaston Planté, les éclairs en boule seront assimilables aux effets produits par une source d'électricité dynamique, réunissant à la fois la quantité et la tension.

On a souvent remarqué que le génie devance l'expérience. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans ces quelques lignes que nous empruntons au livre si extraordinaire de Boutigny d'Evreux : *Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal* (4e édition). Voici ce qu'il dit à la page 367 :

« Je terminerai cette note en proposant aux météorologistes de rayer du chapitre des éclairs un météore qui n'a aucune analogie

avec un éclair proprement dit, comme les éclairs diffus ou les linéaires en zigzag. Comme ces boules de feu ressemblent plutôt, ainsi que l'observe très bien M. Arago, *à une agglomération de substances pondérables fortement imprégnées de la matière de la foudre*, et que, d'un autre côté, elles ont jusqu'ici les plus grands rapports avec l'état sphéroïdal de la matière, je proposerai, en second lieu, de les nommer *foudre sphéroïdale.* »

Que l'on compare ces lignes avec la phrase citée plus haut de M. Gaston Planté :

« C'est en quelque sorte un œuf électrique, sous enveloppe de verre, qui se forme avec les éléments de l'air et de la vapeur d'eau rarifiés et incandescents. » Peut-on plus grande ressemblance dans le fond et dans la forme?

Et dire que, grâce au mauvais vouloir de quelques *Académiciens*, Boutigny n'a jamais pu exécuter les belles expériences qu'il méditait et qui devaient lui permettre d'élever plus haut encore les belles conceptions de son génie! N'est-ce pas une honte pour la science française que Faraday ait exécuté le premier, en Angleterre, la belle expérience proposée par Boutigny, et qui consiste à retirer du mercure solide, c'est-à-dire congelé (le mercure se solidifie à 39°,5), d'un creuset de platine chauffé à blanc. La joie de Faraday en fut si grande qu'il écrivit aussitôt à Boutigny pour lui annoncer ce magnifique résultat que le savant français avait prédit plusieurs années auparavant.

N'est-ce pas encore ce qui résulte de cette biographie de Leblanc, l'inventeur de la sonde artificielle, écrite d'une façon si piquante par son petit-fils Anastase (in-12, librairie Hachette). Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que Leblanc a été ruiné par le gouvernement révolutionnaire, qui prit son invention, la publia, puis confisqua sa abrique.

Dr Tison.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

La Constitution est révisée et il n'y a rien de changé. La farce est jouée. Comment qualifier autrement cette entreprise de révision ourdie par M. Jules Ferry, le maître du jour, sans autre motif que d'abuser le pays en lui faisant croire à une réforme effective, et de déjouer les projets des meneurs du radicalisme, en se mettant à leur place! La Constitution de 1875 avait trop bien servi les républicains pour qu'ils eussent sujet de la changer. Nul ne pouvait être plus convaincu que M. Ferry de l'inutilité de toucher aux bases de l'édifice républicain qui abrite si bien sa fortune. Il fallait seulement empêcher que la question de la révision, comme tant d'autres questions de mots, ne devînt un levier d'opposition contre le ministère et un moyen d'agitation aux prochaines élections. M. Ferry a réussi dans son entreprise; mais le but aura-t-il été atteint? Malgré les risques de l'aventure et les péripéties du dénouement, la révision telle qu'il la voulait a été votée, c'est-à-dire la révision sans changement. Le servilisme éprouvé de la majorité a eu raison de la résistance impuissante de la droite et de l'opposition furieuse de l'extrême gauche. Tout s'est passé comme il avait été convenu, moins les scènes de violence qui ont ajouté au ridicule d'une révision qui n'en était pas une, la honte d'un scandale parlementaire sans précédent depuis 93.

Quel aura été le résultat de ce Congrès qui est depuis six mois tout l'objectif de la politique du gouvernement et qui a occupé presque toute la session de cette année? Ni la République n'en est mieux affermie ni le Gouvernement plus fortifié, ni le Parlement plus considéré. M. Jules Ferry qui a mené la révision à son gré n'a pas de quoi se féliciter d'un dénoûment dont les fauteurs du mouvement révisionniste ne sauraient être satisfaits. Pour les élections prochaines que M. Ferry avait uniquement en vue, la question de la révision reste aussi entière que si elle n'avait pas reçu du Congrès

une solution illusoire, et même elle acquiert des débats qui ont eu lieu et de l'insuccès du parti radical une importance et une force nouvelles. Elle reparaîtra à son heure pour passer de l'état de menace à l'état de programme. La politique opportuniste du ministère n'en est pas plus débarrassée qu'avant le vote qui a sanctionné, à une majorité considérable, les combinaisons du président du Conseil. Le parti radical n'a rien obtenu, en effet, de ce qu'il désirait gagner par la révision. Aucune satisfaction ne lui a été donnée. Ce n'est pas pour arriver à modifier, d'une manière plus apparente que réelle, les conditions électorales du Sénat, qu'il avait mis en avant un projet de révision dont il attendait la réalisation de son programme politique. Le programme subsiste et c'est par une révision intégrale de la Constitution que le parti de l'intransigeance cherchera de nouveau à le faire prévaloir.

Quant au parlementarisme, qui fait le fond des institutions républicaines, il a achevé de se discréditer dans ces débats scandaleux qui ont montré que tous ces législateurs réunis pour réformer la Constitution et régler à nouveau les questions de gouvernement étaient aussi incapables de se conduire eux-mêmes que de faire la loi du pays. On a vu, en face d'une majorité servile, une opposition factieuse, celle-ci prête à faire appel à l'émeute pour suppléer à la discussion, celle-là disposée à violer la liberté de la tribune, à méconnaître les droits de la minorité et toutes les conditions d'un régime constitutionnel pour servir les vues du césarisme opportuniste. On a vu, au sein d'une assemblée, soi-disant nationale, constituant la plus haute représentation du pays et résumant en elle tous les pouvoirs publics, la liberté et l'autorité également faussées. Le gouvernement parlementaire a donné de lui une idée à en dégoûter à jamais le pays.

Etait-ce pour de pareils résultats que M. Jules Ferry voulait le Congrès? Qu'y a-t-il gagné lui-même en prestige, en force, en autorité? Sans doute, il en est sorti vainqueur, mais grâce à l'abdication d'une majorité uniquement satisfaite de servir, et assurant le triomphe de son maître au prix de son ignominie. De pareils succès affaiblissent plus qu'ils ne fortifient celui qui les obtient. M. Ferry n'a triomphé que par la servilité et le silence. Tout s'est fait à l'aide de votes muets, interrompus seulement par les mots d'ordre des agents du ministère, et principalement du rapporteur, M. Dauphin, qui avait accepté le rôle de complice de M. Ferry, et par les

protestations des indépendants mêlées aux violences des intransigeants. La complaisance même de la majorité pour M. Ferry est une marque de mépris qui l'écrase. Sa docilité à voter une révision conforme aux vues personnelles et aux calculs du chef actuel du cabinet, prouve seulement qu'elle n'a pas voulu se priver de ses services ni affronter les embarras d'une crise ministérielle. Cette même majorité qui n'avait pas hésité à renverser du pouvoir M. Gambetta sur cette même question de la révision, et à propos des desseins ambitieux du chef de l'opportunisme qu'elle croyait y découvrir, a montré à M. Ferry, en votant selon ses vues, et pour le conserver au pouvoir, qu'elle ne lui faisait même pas l'honneur de le craindre.

C'est en vain qu'on alléguerait comme un résultat réel du Congrès le vote qui soustrait pour l'avenir la forme républicaine du gouvernement à toute proposition de révision. En déclarant la République définitive, le Congrès ne l'a pas rendu éternelle. Les conditions de durée des gouvernements sont en eux-mêmes et non dans les constitutions qui leur promettent la perpétuité. La République de 1884 est le dixième gouvernement de ce siècle. Quelle fatuité, à elle, de se proclamer le dernier et le définitif! A quoi bon inscrire dans une constitution ce qui dépend uniquement du temps? Un gouvernement doit chercher à vivre : c'est sa loi, c'est sa force. Mais vouloir se donner d'avance l'avenir, c'est folie. La République durera ce que les circonstances, jointes à la conduite des hommes qui la gouvernent, la feront durer. Les divisions et les fautes du parti monarchique, les erreurs et les préjugés du siècle lui sont venus singulièrement en aide depuis la chute de l'Empire ; mais sa politique l'affaiblit et la perd de jour en jour. Le Congrès qui lui promet la vie lui a porté un coup mortel. L'expérience des siècles proclame qu'un gouvernement, comme un peuple, sans religion est bien près de sa ruine. Or, en même temps que le Congrès déclarait la forme du gouvernement irrévisable à jamais, il votait la suppression des prières publiques adressées jusqu'alors à Dieu au commencement des sessions législatives. Du même coup la République se proclamait éternelle et athée!

Au lieu de se proclamer fastueusement irrévisable, elle ferait mieux de se rendre durable. C'est la bonne politique, une sage législation, une administration régulière, l'ordre dans les finances, le soin des intérêts, le respect des croyances et des libertés, le

règne de la justice, la concorde des esprits, l'union des citoyens qui assurent la durée des États. L'aide de Dieu est nécessaire au bon gouvernement des peuples. La République prétend se passer de lui. Jusqu'alors elle avait laissé son nom dans la Constitution, sans toutefois l'invoquer; maintenant elle vient de l'effacer. Son athéisme pratique, elle l'a rendu légal; après l'avoir installé à l'école elle l'a mis dans la Constitution. La République renie officiellement Dieu. Mais peut-elle se vanter d'avoir rempli les conditions des bons gouvernements? A-t-elle établi l'ordre dans l'administration, l'économie dans les finances. A-t-elle assuré l'union des citoyens, la paix des esprits et des consciences, la prospérité des affaires, le respect des droits, le bien public en un mot? Si elle ne l'a pas fait, et pour cela il lui eût fallu d'abord le secours de la religion, elle ne peut se flatter d'avoir un long avenir devant elle. Son athéisme la condamne à la ruine où ses fautes et ses excès la conduiront fatalement.

On aurait aimé que le discours de M. Bocher, annoncé au public comme une sorte de manifeste de la future Monarchie, fût autre chose qu'une simple protestation contre les prétentions de la République à la pérennité, qu'un appel banal au principe de la souveraineté du peuple. Au moment où la république, en bannissant Dieu de sa loi constitutionnelle, venait de décréter sa propre fin, il aurait fallu que la voix de la Monarchie fît entendre au pays le langage du droit et de la religion. Parlant au nom de M. le comte de Paris et des princes d'Orléans, M. Bocher s'est borné à invoquer la volonté souveraine de la nation, à remettre au suffrage populaire la cause de la Monarchie, sans parler ni de Dieu ni du droit monarchique. Combien son manifeste n'eût-il pas été plus efficace et plus fort, si au lieu de subordonner l'avènement de la royauté à la manifestation de la volonté souveraine du pays, il avait affirmé les principes de la légitimité monarchique, et revendiqué l'application des lois fondamentales du royaume; si au lieu de faire dépendre la couronne de France du suffrage universel, il en avait appelé à la divine Providence et confondu les droits de Dieu avec ceux du roi.

C'est ainsi que concevait la Monarchie le très haut et très noble prince que la mort enlevait à la France, il y a un an. Pour lui il n'invoquait d'autre titre que son droit et il mettait sa force en Dieu. Fidèle à la tradition royaliste et chrétienne, le comte de Cham-

bord disait en parlant au peuple : « Français, ma naissance m'a fait votre roi, » et son programme de gouvernement se résumait dans cette grande parole : « Il faut que Dieu rentre en maître pour que je règne en roi. » L'année écoulée et une nouvelle expérience de la République n'ont fait que redoubler les regrets inspirés à tous les vrais partisans de la royauté par cette mort prématurée, qui n'a peut-être pas été l'œuvre seule de la maladie. Partout où l'on aspirait au rétablissement de la Monarchie traditionnelle et catholique, on s'est souvenu de cette date éternellement douloureuse du 24 août, qui a brisé tant d'espérances et fait douter à quelques-uns que la royauté puisse de longtemps se relever de cette catastrophe, où non seulement un homme mais un principe a disparu. Avec lui, en effet, a défailli le principe de la légitimité monarchique que le représentant de la famille d'Orléans n'a pas su invoquer contre la République, comme si le successeur de M. le comte de Chambord voulait tenir ses titres moins du droit héréditaire que de la sanction du suffrage universel. Comment édifier une Monarchie sur cette base de la souveraineté du peuple et quelle serait-elle avec un pareil fondement? Il faut bien le dire, le discours de M. Bocher a été une déception pour tous les royalistes et les catholiques ralliés depuis la mort d'Henri de Bourbon à M. le comte de Paris. Il ne leur reste que la consolation de croire avec *le Monde* que le manifeste de M. Bocher n'a pas la valeur d'une déclaration faite au nom des princes d'Orléans.

Quels que soient les hommes, les gouvernements ne diffèrent que par les principes dont ils s'inspirent. La République ne sera vraiment remplacée que si un gouvernement réalisant les conditions nécessaires de bien, d'ordre et de stabilité succède au régime anarchique et révolutionnaire qui ruine la France. Il faut qu'on reconnaisse la Monarchie aux différences essentielles qu'elle présentera avec la République. Le suffrage universel, le principe de la souveraineté du peuple, le système parlementaire avec l'omnipotence des majorités et les gouvernements de cabinet, sont des institutions essentiellement révolutionnaires qui ne sauraient convenir qu'à la République. Appliquées à la Monarchie, elles en dénaturent radicalement le caractère et en gâtent tout le bien. Les partisans d'une royauté constitutionnelle et libérale ne sauraient perdre de vue l'exemple de la Belgique dont la France ne gagnerait rien à suivre la condition. Ces jours-ci on rapportait ce propos d'un des plus notables catholiques parlemen-

taires : « Nous avons, disait-il, en parlant de Léopold Ier, un excellent roi : que ses ministres soient catholiques ou libéraux, il ne les gêne jamais; » il répète même à nos hommes politiques : « Si les Belges se fatiguent de ma personne, faites-le-moi savoir; je prendrai mon chapeau, et je partirai tranquillement. » Avec ce roi et ce régime de Monarchie, la Belgique en est venue à ce point que la Révolution y est réellement maîtresse. Aujourd'hui, c'est au successeur de Léopold Ier qu'elle s'adresse, comme à son plus naturel soutien pour avoir raison du parti catholique, sorti vainqueur de la lutte électorale. Le roi est si constitutionnel et le système si libéral qu'ils rendent possibles une insurrection générale des Loges contre le ministère issu des élections. Le coup a réussi en 1871 : sous prétexte de maintenir la paix, le roi a congédié alors son cabinet, parce qu'il était catholique. La Révolution compte que ce même prétexte lui fera accueillir favorablement la pétition organisée dans tous les cercles libéraux et maçonniques du royaume, à la suite des émeutes des premiers jours, pour protester contre la nouvelle loi scolaire présentée par le cabinet Malon. Et pourtant cette loi nécessaire de réaction, cette loi réparatrice et salutaire, impatiemment attendue par les populations catholiques, est loin de répondre aux vœux du pays et aux promesses des professions de foi électorales. Le ministère l'a faite aussi libérale, aussi peu catholique que possible, afin de ménager la minorité factieuse, qui demande aujourd'hui au roi son renvoi.

Avec une Monarchie constitutionnelle et parlementaire, fondée sur le suffrage universel, avec un roi irresponsable, dominé par l'opinion tumultueuse de la rue, on verrait en France l'œuvre de réparation que la République a rendu nécessaire acculée aux mêmes difficultés, entravée par les mêmes violences, et les agissements audacieux du parti révolutionnaire ne tarderaient pas à faire naître des troubles, à provoquer des revirements politiques qui ramèneraient bientôt au pouvoir un ministère Ferry ou Clémenceau, et qui replaceraient le pays sous la domination du radicalisme. A quoi serviraient alors les bonnes intentions du roi, ses vertus privées, son honnêteté? Et qu'attendre d'une Constitution qui conviendrait aussi bien à la République qu'à la Monarchie? Sans les principes et les institutions de la royauté traditionnelle, fortifiés par l'union de l'Eglise et de l'Etat, une restauration du trône n'offrirait aucun avantage au pays. Fondée sur ces principes qui lui assurent la durée et la prospérité,

elle apparaîtra au contraire, au moment favorable, comme le salut de la France, et plus longues auront été les erreurs révolutionnaires, et funestes leurs conséquences, plus la nation se rattachera facilement à la vérité monarchique, en dépit du nouvel article de la Constitution révisée qui déclare la perpétuité de la République.

Ce Congrès dont tout le résultat a été de donner une satisfaction puérile au parti républicain, a eu pour lendemain un acte fort peu constitutionnel. En l'absence des Chambres, la guerre a été engagée subrepticement avec la Chine. Une simple note officieuse de *l'Agence Havas* en a informé le pays. Il y était dit que malgré les délais successifs accordés au gouvernement chinois et la modération des négociateurs français, le cabinet de Pékin (?) avait définitivement refusé toute satisfaction pour la trahison de Lang-Son ; que le gouvernement français avait dû alors adresser au gouvernement chinois une dernière mise en demeure. Par suite, notre représentant avait reçu ordre de notifier à Pékin le vote des Chambres au sujet des crédits du Tonkin, que M. Ferry tient non seulement pour un vote de confiance, mais pour une autorisation générale de se livrer à tous les frais de guerre que les événements nécessiteront. C'est sous le couvert d'un ordre du jour voté à la dernière minute par les Chambres, et à un nombre de voix à peine suffisant, que M. Jules Ferry a pris sur lui, comme l'annonçait la note officieuse, de faire savoir au gouvernement chinois que le chiffre de l'indemnité avait été définitivement fixé à 80 millions, payables en dix ans, et que si dans un délai de quarante-huit heures, il n'était pas fait droit à cette demande, l'amiral Courbet serait chargé de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer à la France les réparations qui leur sont dues.

Se peut-il une déclaration de guerre plus formelle? Cependant, pour mettre M. Ferry en règle avec la Constitution, les officieux assurent que ce n'est pas la guerre. Leur casuistique s'exerce ingénieusement sur ce sujet. Tous les journaux ministériels proclament à l'envi que nous ne sommes pas en état de guerre avec la Chine, mais seulement en « état de représailles » et qu'en conséquence il n'y a pas lieu à une convocation des Chambres, comme pour une déclaration de guerre. Etat de représailles, politique de répression et de prise de gages : tels sont les euphémismes à l'aide desquels les organes du ministère cherchent à dissimuler la réalité de la situation. A les en croire, le Parlement a donné mandat au

cabinet de poursuivre l'exécution du traité de Tien-Tsin de deux manières : par des représailles énergiques, quand les négociations seront devenues impossibles et que notre drapeau aura été insulté; par des prises de gages pour assurer à tout événement le lendemain.

Ainsi, on est en état d'hostilités ouvertes, mais on n'est pas en état de guerre. Déjà des dépêches favorables au succès de nos armes ont annoncé la destruction de l'arsenal et des défenses de Fou-Tcheou et l'anéantissement de la flotte chinoise dans les eaux de la rivière Min, par les vaisseaux de l'amiral Courbet; mais ce n'est là, aux yeux du ministère et de ses amis, qu'une prise de gages : il n'y a point de guerre déclarée et les Chambres n'ont pas besoin d'être convoqués.

Ces brillantes opérations navales, que les hommes compétents estiment un des plus beaux faits de mer de ce siècle, font honneur à l'habileté et à l'énergie du commandant de la flotte, mais elles engagent gravement la responsabilité de M. Ferry. Le 15 août dernier, pour enlever le vote de confiance, ou plutôt de complaisance dont il avait besoin, le président du conseil expliquait que l'on n'était pas en guerre avec la Chine, puisque les négociations continuaient, mais que seulement par l'occupation de l'île de Formose on tenait un gage, et tout ce que le ministre demandait aux Chambres, c'était d'approuver ce premier avertissement donné à la Chine. « Maintenant, disait-il, nous sommes devant Fou-Tchéou, devant l'arsenal qui contient toutes les richesses militaires et navales de la Chine, et nous gardons vis-à-vis de cet arsenal, que nous serions maîtres de détruire, *nous gardons l'état de paix.* » Aujourd'hui l'arsenal est détruit, l'état de paix est rompu. M. Ferry aurait-il oublié ses paroles et ne croit-il pas que ce soit encore la guerre?

L'homme qui gouverne aujourd'hui la France fait pour la Chine ce qu'il a déjà fait pour la Tunisie et pour le Tonkin. Il se passe du président de la République, il se passe des Chambres. Aucun régime ne se prête plus que le parlementarisme à ces abus de pouvoir. Les majorités deviennent nécessairement serviles et un ministre qui sait s'en emparer arrive à exercer une autorité plus grande, plus personnelle que le plus absolu des monarques. Napoléon III lui-même n'a jamais entrepris aucune guerre, aucune expédition lointaine, sans avoir obtenu l'assentiment préalable du Corps législatif. M. Ferry agit de lui-même, à son gré, et c'est seulement pour faire voter des crédits, déjà dépensés et qui ne peuvent plus être refusés,

qu'il s'adresse aux Chambres. Ici la guerre est tellement engagée et la violation de la Constitution si manifeste, qu'on ne voit pas à l'aide de quels sophismes le président du Conseil pourrait se dispenser plus longtemps d'obtenir la sanction du Parlement. Aussi est-il question de devancer l'époque fixée pour la réunion des Chambres; mais afin de ne pas jeter l'émotion dans le pays, on traînerait les choses en longueur avec la Chine, de manière à ce que la convocation du Parlement, si elle s'impose à M. Ferry lui-même, ne précède que d'une quinzaine de jours l'époque annoncée. On est en république et c'est la dictature qui règne.

La conduite équivoque, presque hostile, de l'Angleterre, l'attitude incertaine de l'Allemagne compliquent pour nous la situation en Chine. On est surpris de la témérité du gouvernement de Pékin à aller au-devant d'une guerre qu'il ne peut soutenir par lui-même avec avantage. Y serait-il encouragé? Les commentaires violents de la presse anglaise au sujet de notre action en Chine et les témoignag s encourageants de bienveillance des feuilles allemandes sont égalements suspects. On prétend que la Chine compterait sur la médiation d'une grande puissance qui viendrait nous enlever, ou du moins amoindrir considérablement les avantages de nos succès militaires. Plus d'un obstacle nous attend dans cette nouvelle entreprise. En Angleterre on nous crie de nous méfier de l'attitude favorable de la presse officieuse allemande à notre égard. Les Français, nous dit-on, ne doivent pas oublier que, depuis bien des années, l'Allemagne a eu pour but principal de semer la méfiance entre l'Angleterre et la France, afin d'amener entre ces deux pays une rupture qui couronnerait les efforts de M. de Bismarck. On nous rappelle que la bonne entente des deux puissances occidentales a toujours été un obstacle aux combinaisons du chancelier allemand et que ses plans, sur lesquels l'attention a été de nouveau éveillée par les démarches successives à Varzin du ministre dirigeant d'Autriche, le comte Kalnoky, et de notre ambassadeur, M. de Courcel, se trouvent arrêtés tant qu'il ne réussira pas à séparer l'Angleterre de la France, soit en mettant leurs intérêts en conflit, soit en créant entre elles une hostilité ouverte. D'un autre côté, on nous raille en Allemagne de notre persistance à vouloir cette alliance anglaise, pour laquelle M. Gambetta employait tout son zèle. Il est certain que la France a été seule à faire des sacrifices à l'union entre les deux pays. L'organe de feu M. Gambetta avait

raison de dire ces jours-ci : « Tous les obstacles que l'Angleterre nous a suscités à chacune de nos entreprises coloniales, sa jalousie au moment de l'expédition de Tunis, ses intrigues à Madagascar, son hostilité déclarée au Tonkin, nous avons tout supporté. Dans cette Egypte même, où le cabinet de Londres s'acharne aveuglément à vouloir détruire l'influence française, nous nous sommes abstenus de profiter des embarras où l'a jeté sa politique maladroite. Mais il est des bornes à tout, et il nous est impossible de ne pas nous demander si nous ne devons compter sur l'amitié de l'Angleterre qu'à la condition de subordonner aux intérêts et aux convenances anglaises les convenances et les intérêts de France. »

Que l'Allemagne cherche à nous brouiller avec l'Angleterre, soit pour donner cours plus facilement aux nouvelles aspirations coloniales qui la travaillent à l'envi de la France, soit pour assurer ses convoitises sur la mer du Nord, en annihilant l'opposition britannique; que l'Angleterre, de son côté, s'inquiète et s'irrite de l'extension de notre empire extérieur et que le commerce anglais s'émeuve, en particulier, d'un conflit qui peut gêner ses relations avec les ports du Céleste Empire : nos gouvernants, si peu perspicaces qu'ils soient, n'en sont pas à apprendre des choses qui se disent dans tous les journaux. Ils tiendront compte, sans doute, de ces divers éléments de complication dans leur conduite en Chine.

Pour le moment, les affaires d'Egypte suffisent à occuper l'Angleterre. L'insuccès de la conférence, dont elle est le premier auteur, l'oblige à une action personnelle, dont elle aura tout le profit, mais qui lui coûtera un grand effort. Avant de mettre définitivement la main sur l'Egypte, il lui faut vaincre l'insurrection du Soudan; l'armée qu'elle va faire entrer en campagne, sous le commandement de son meilleur général, prouve que les dix mille hommes du général Wolseley ne lui semblent pas de trop pour battre les gens du Madhi devant lesquels l'armée égyptienne s'est évanouie. L'expédition coûtera cher en hommes et en argent à l'Angleterre; mais après cela, elle sera maîtresse de l'Egypte, et l'avortement de la conférence de Londres lui aura servi à faire sanctionner d'avance par l'Europe sa prise de possession du royaume du Khédive.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

13 *août*. — *Neuvième et dernière représentation* du *Congrès de Versailles*. La majorité ministérielle, après avoir donné, pendant *neuf grands jours*, le spectacle lamentable que tout le monde sait, après avoir étouffé, par des cris d'animaux, les discussions parlementaires, et fait preuve de son incapacité et de son intolérance, vote enfin l'ensemble du projet de révision, présenté par le gouvernement, par 309 voix contre 172. Au cours de cette dernière séance, Mgr Freppel s'élève avec énergie contre la suppression des prières publiques. « L'assistance aux prières publiques, dit l'éminent orateur, n'est pas obligatoire; mais la discussion qui a lieu ici depuis huit jours, prouve que vous avez besoin, Messieurs, des lumières du Très-Haut. Tant que le Concordat existe, ne parlez pas de l'incompétence de l'Etat à ordonner des prières publiques. La vérité, c'est que vous obéissez au programme maçonnique. L'athéisme va devenir pour vous la formule doctrinale. Vous blessez du même coup la religion et la patrie; c'est l'apostasie de la République. »

M. de Mun, de son côté, fait en ces termes le résumé du procès du Congrès.

« Quand un gouvernement ne donne pas satisfaction aux besoins, aux idées et aux vœux populaires, quel que soit son nom, dans le siècle où nous sommes, il est destiné à tomber.

« Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Laboulaye qui le disait à l'Assemblée nationale, dans la discussion de la Constitution de 1875.

« Eh bien, non seulement vous ne donnez satisfaction ni aux besoins des conservateurs, ni aux idées et aux vœux populaires, mais il n'y a pour ainsi dire pas dans ce pays un intérêt que vous n'ayez alarmé, un élément de la vie nationale que vous n'ayez troublé.

« Je ne parle pas seulement des consciences religieuses que vous avez irrémédiablement offensées, et de cette guerre à la fois violente et mesquine contre la religion qui est le fond de votre politique, mais il n'y a pas un service public que vous n'ayez désorganisé.

« L'administration, elle est devenue, dans vos mains, un instrument de parti au lieu d'un moyen de gouvernement.

« Les finances, vous les avez jetées dans un gouffre; l'armée, vous la condamnez à vivre en permanence sous la menace des bouleversements que vous proposez dans ses institutions; la magistrature, vous avez livré son indépendance...

« Les vœux et les intérêts du peuple, vous les avez enterrés dans la commission des Quarante-Quatre!

« Eh bien, M. Laboulaye vous l'a dit : un gouvernement qui fait cela, quel que soit son nom, est condamné à périr.

« Voilà votre arrêt!

« Vous pouvez à loisir proclamer du même coup votre impiété et votre inviolabilité, mais vous aurez désormais contre vous, dans ce pays la publique et irrésistible conspiration des consciences blessées et des intérêts compromis; et quoi que vous fassiez, elle ramènera tôt ou tard, mais nécessairement, le pays désabusé par vos fautes, désillusionné de vos promesses trompeuses, vers la monarchie traditionnelle et réparatrice qui lui rendra son Dieu, sa foi, son honneur et sa prospérité. »

La majorité, qui se sent piquée au vif, hurle de plus belle. M. de Mun n'en achève pas moins de lui dire de dures vérités.

« Vous avez entendu votre arrêt : vous trouverez dans le pays une conspiration irrésistible des droits méprisés, des intérêts compromis! »

La majorité, honteuse du vote qui se prépare, repousse le scrutin public à la tribune et se retranche derrière le vote anonyme. Voici cette loi :

*Loi constitutionnelle votée par l'Assemblée nationale le 13 août 1884.*

« Article premier. — Le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, est modifié ainsi qu'il suit :

« En ce cas, les collèges électoraux sont réunis pour les nouvelles élections dans le délai de deux mois et la Chambre dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations électorales. »

Art. 2. — Le paragraphe 3 de l'article 8 de la même loi du 25 février 1875 est complété ainsi qu'il suit :

« La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision.

« Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République. »

Art. 3. — Les articles 1 à 7 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat, n'auront plus le caractère de disposition constitutionnelle.

Art. 4. — Le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics est abrogé.

14. — La réunion du Congrès et le vote final qui a couronné son œuvre ne sont point de nature à relever le commerce de la France déjà si peu florissant. Le tableau *officiel* qui vient d'en être publié à la date du 13 août ne le prouve que trop bien. Les *importations* se sont élevées du 1er janvier au 31 juillet 1884 à 2 *milliards*, 639.316.000 francs et les *exportations* à 1 milliard 816,550,000 francs, soit une *différence énorme* de 822,766,000 francs.

La Chambre des députés tient de nouveau séance au Palais-Bourbon. Elle vote tout d'abord des annulations de crédits, puis le projet de crédit demandé pour les opérations au Tonkin, M. Ménard-Dorian fait passer à

M. Jules Ferry un très *mauvais quart d'heure*, en le chargeant de toute la responsabilité des graves événements qui peuvent survenir dans l'extrême Orient. M. Jules Ferry, pour toute réponse, a recours à son expédient ordinaire et réclame de la majorité un vote de confiance qui lui est servilement accordé.

Le Sénat, *réduit à la plus simple expression* de ses membres, vote divers chemins de fer d'intérêt local, des crédits municipaux, départementaux et généraux, et adopte en dernier lieu et après quelques observations le crédit de cinq millions demandé pour l'expédition de Madagascar.

*Clôture du Parlement anglais.* — Le discours de la couronne constate l'échec des efforts faits dans la récente conférence pour délibérer sur les moyens de rétablir dans les finances de l'Egypte l'équilibre, constituant un élément si important pour la prospérité et l'ordre de ce pays.

15. — Contrairement aux lois concordataires, le gouvernement viole *impudemment* le jour de l'Assomption en réunissant les Chambres. Il fallait à M. Jules Ferry les crédits nécessaires pour l'expédition du Tonkin, il les a obtenus, mais auparavant il a dû s'entendre dire de dures vérités par MM. Frédéric Passy, Eugène Farcy et Georges Périn. Il n'a eu un ordre du jour de confiance qu'à la seconde séance et de la part d'un nombre dérisoire de votants : 226, sur lesquels il a eu pour lui 173 voix contre 50. Jamais session ne s'était terminée d'une façon plus anormale. M. Jules Ferry avait pris soin, au début de la séance, de démentir les bruits fâcheux qui circulaient depuis quelques jours sur l'expédition de Madagascar.

Le *Journal officiel* de ce matin publie la loi portant révision partielle des lois constitutionnelles.

16. — Le Sénat vote au pas de course le nouveau crédit de 39 millions demandé par M. Jules Ferry, pour *liquider* l'expédition du Tonkin. La majorité se donne à peine le temps d'entendre les observations judicieuses de M. le duc de Broglie, qui refuse en son nom et au nom de ses amis, un vote de confiance au gouvernement. « Rien de ce qu'on nous avait promis, dit l'éminent orateur, ne s'est réalisé. On nous avait dit qu'on bornerait la conquête au delta du fleuve Rouge, nous poursuivons la conquête de tout le Tonkin; on nous a apporté, il y a quinze jours, un traité qui devait tout finir, et qui se trouve être la source de toutes les difficultés. Au bout de quinze mois, nous ne savons pas où nous allons, ce que nous voulons, on comprend que, dans ces conditions, la confiance est impossible et que nous laissions toute la responsabilité des conséquences de cette affaire au gouvernement qui l'a si mal conduite, et aux majorités indépendantes qui lui renouvellent une confiance toujours trompée.

M. Jules Ferry, avec l'aplomb qu'on lui connaît, proteste contre l'interprétation donnée au rapport par M. le duc de Broglie et demande carrément un vote de confiance qui lui est octroyé par 193 voix contre 1.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, dépose son projet de loi électorale du Sénat et l'on s'ajourne à l'après-midi, pour entendre la lecture du décret de clôture qui a lieu presque au milieu du vide.

La Chambre des députés, en minorité, c'est à peine si l'on en compte cent, entend l'interpellation Raspail sur les circulaires des Compagnies de che-

mins de fer, interdisant à leurs employés de faire partie des conseils électifs. MM. Raspail, Madier de Montjau et Pelletan ressassent leurs rengaines habituelles contre la tyrannie financière, contre le monopole des grandes compagnies, contre la violation de la liberté des employés. MM. Baïhaut, Langlois et Margaine essaient de concilier les choses, mais au moment de procéder au vote, le bureau s'aperçoit que la ChamLre n'est pas en nombre, l'on se sépare forcément sans rien faire.

Un peu plus tard, et pour la forme seulement, la Chambre se réunit pour entendre le décret de clôture, et chacun se sauve au plus vite.

Le préfet de police adresse aux commissaires de police de Paris une circulaire relative au service spécial de désinfection et à son mode de fonctionnement en cas d'invasion de maladies contagieuses ou épidémiques.

*Encore la dynamite* à Montceau-les-Mines. Trois explosions successives de dynamite ont lieu dans les environs de cette localité et occasionnent des dégâts matériels considérables. Plusieurs personnes sont blessées.

17. — Les troupes françaises, commandées par le colonel Guerrier, prennent possession de la citadelle de Hué et y font flotter le pavillon français.

Inauguration, à Besançon, de la statue de Claude de Jouffroy, à qui l'on doit la première application pratique de la vapeur à la navigation.

A l'occasion de la fête patronymique du Saint-Père (Saint-Joachim), Léon XIII reçoit une députation des jeunes gens romains du cercle de Saint-Pierre, qui lui offrent une magnifique corbeille de fleurs et de fruits. Sa Sainteté reçoit ensuite en audiences distinctes les hommages et les souhaits des officiers de ses gardes d'honneur, des députations du patriciat romain, des employés et militaires pontificaux, des divers collèges de la prélature et enfin du sacré Collège des cardinaux. A la fin de ces audiences, le Souverain Pontife invite les Cardinaux, ainsi que les autres personnages ecclésiastiques et laïques présents au Vatican, à l'accompagner dans la salle de sa bibliothèque privée et à y rester auprès de lui en conversation familière.

Prenant d'abord occasion de la réouverture de la galerie du Musée du Vatican, qui est désignée sous le nom de Galerie des Candélabres, Sa Sainteté a parlé de ces travaux et, notamment, des belles peintures à fresque exécutées par M. le chevalier Seitz, l'un des meilleurs élèves d'Overbeck. Ces peintures représentent les triomphes des doctrines scholastiques, personnifiées en saint Thomas d'Aquin, sur les sophismes et les aberrations des pseudo-philosophes. Le Saint-Père a engagé tous les personnages présents à aller visiter, à l'occasion, la Galerie des Candélabres, et, afin de faciliter l'intelligence des nouveaux travaux, il a fait distribuer à l'assistance une intéressante brochure publiée à cet effet par M. le chanoine Farabulini. Léon XIII s'est plu à constater à ce propos que, « dans la fortune propice aussi bien que sous le coup des épreuves, les Papes ont toujours protégé les arts ».

A l'appui de cette glorieuse vérité historique, le Souverain Pontife a signalé aussi l'œuvre monumentale de l'agrandissement de l'abside et de la prolongation du portique de Sixte IV, la basilique de Saint-Jeau-de-Latran. Il a exprimé le désir et l'espoir que ces travaux soient bientôt menés à terme et il a manifesté le dessein de faire restaurer ensuite l'ancien palais des Papes au Latran.

En parlant de ces travaux grandioses, le Saint-Père n'a pu s'empêcher d'exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir sortir du Vatican, pour aller les admirer, et il a dit que la situation du Pape est encore la même que l'avait définie Pie IX : *sub hostili potestate constitutus*.

Cet incident de la conversation a amené le Saint Père à regretter aussi l'ingérence des autorités actuelles jusque dans les écoles catholiques fondées et entretenues à Rome à ses frais.

Sa Sainteté a rappelé à ce propos l'audience qu'elle avait accordée, dimanche dernier, au conseil de direction des écoles pontificales et le compte rendu annuel qui lui avait été présenté à cette occasion. Il en résulte, comme le Saint-Père l'a dit à la noble assemblée réunie dans sa bibliothèque privée, qu'à Rome il n'existe pas moins de 270 écoles catholiques pour le catéchisme, l'instruction élémentaire et l'enseignement technique, et que les écoles sont fréquentées par 20,000 élèves. Cela représente, il est vrai, une forte dépense, près d'un demi-million par an, mais le Saint-Père a laissé comprendre que, plein de confiance dans la générosité des fidèles, il était prêt, non seulement à continuer, mais à augmenter au besoin les généreux subsides assignés en faveur de l'éducation chrétienne, tellement il a à cœur de préserver la jeunesse du poison de l'immoralité et de l'athéisme.

L'enseignement supérieur, la diffusion de la vérité par la recherche des documents historiques est aussi, on le sait, particulièrement cher à Léon XIII, et Sa Sainteté en a parlé, avec une visible satisfaction, en signalant, entre autres résultats déjà obtenus, le bean volume des Régestes de Léon X, qne le cardinal archiviste du Saint-Siège, l'Eme Hergenrœther, a publié, malgré le pénible état de sa santé.

S'adressant alors à S. Em. le cardinl Franzelin, le Souverain Pontife l'a vivement félicité pour son beau travail de confutation des erreurs d'Hegel, et il lui a exprimé aussi sa haute satisfaction pour les doctes travaux de polémique entrepris par les Jésuites en Allemagne et en Autriche, surtout dans le Tyrol. Cette lutte pour la vérité, a poursuivi le Saint-Père, est d'autant plus nécessaire en Allemagne que le protestantisme en a fait comme la citadelle de l'erreur et des plus funestes préjugés. Mais nous saurons disputer le terrain pas à pas, et poursuivre la lutte avec ardeur et sans trêve.

La suite de la conversation sur cet important sujet des hautes études a roulé sur la grande édition pontificale des œuvres de saint Thomas d'Aquin. S. Em. le cardinal Zigliara, qui en est tout particulièrement chargé, a fourni, à la demande du Saint-Père, des explications détaillées sur la méthode adoptée pour garantir l'authenticité parfaite de la nouvelle édition.

Vers la fin de cet entretien, le Souverain Pontife en est venu à parler de la nouvelle et consolante situation créée en Belgique par le triomphe des catholiques, et il a exprimé l'espérance d'en voir consolider de plus en plus les résultats par l'esprit de discipline et d'étroite union de tous les catholiques afin de rendre vain les efforts de la franc-maçonnerie, dont le Saint-Père a déploré les ravages en Belgique surtout dans ces derniers temps.

Sa Sainteté a aussi exprimé le désir de voir l'exemple de la Belgique imité dans d'autres pays, et se tournant vers S. Em. le cardinal Pitra, il a laissé entendre qu'il voulait faire allusion à la France. L'Em. Pitra a répondu en déplorant que la nation très chrétienne en soit réduite à subir un régime qui semble avoir érigé en système la manie de la persécution et l'esprit d'impiété.

Mais Son Eminence a su en même temps mettre en relief les courageux et inépuisables dévouements des catholiques français dans leur défense des droits et des intérêts de l'Eglise. Le Saint-Père a été heureux de confirmer ces paroles de louange et d'y ajouter une touchante exhortation à l'esprit de concorde, qui rendra de plus en plus efficace l'action des catholiques français. Continuant de parler de la France avec une affection toute particulière, le Souverain Pontife a annoncé qu'il venait d'envoyer à la nonciature de Paris, pour être distribué à l'épiscopat français, un recueil des lettres d'adhésion à l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*. A cette occasion, Sa Sainteté a fait le plus bel éloge de l'exécution typographique de ce recueil, sorti, comme nous l'avons dit déjà, des presses de la typographie Befani et qui, d'après les paroles du Saint-Père, fait grand honneur à l'art romain.

Enfin, revenant aux intérêts religieux de sa ville de Rome, le Saint-Père a interrogé son vicaire général, l'Eme Parocchi, sur le résultat des œuvres de réparation chrétienne, sur la fidélité des Romains à leurs plus chères traditions, sur les instituts de bienfaisance et d'éducation. Le Souverain Pontife a particulièrement mentionné à ce propos le nouvel hospice fondé non loin du Vatican pour l'instruction des enfants pauvres et inauguré tout récemment dans le local désigné sous le nom de *Vaschette*, à l'endroit même où les anticléricaux du quartier Borgo voulaient ouvrir une école à eux.

Le Souverain Pontife a reçu aussi un grand nombre de dépêches de félicitations et de souhaits de la part des principales cours de l'Europe et d'éminents personnages ecclésiastiques et laïques.

18. — Ouverture des conseils généraux pour la session d'août.

Le ministre de la marine reçoit du général Millot le télégramme suivant, en date d'Hanoï :

« Les ordres sont exécutés.

« Le roi d'Annam a été couronné le 17 août, à neuf heures du matin. Je vais faire publier notre ultimatum, la réponse des Régents et ma proclamation au peuple.

« Pour annoncer cet heureux événement, le drapeau français flotte sur la citadelle depuis deux jours.

« Le colonel Guerrier a conduit cette négociation avec autant d'intelligence que de dévouement. »

19. — Convocation des électeurs de la première circonscription d'Angoulême (Charente) et de la deuxième circonscription de Nantes, à l'effet d'élire leurs représentants à la Chambre des députés, en remplacement de MM. Laroche-Joubert et Gaudin, décédés.

Nouveaux exploits des nihilistes russes. Suivant un avis anonyme adressé,

il y a quinze jours, aux autorités de Kazan, la poudrière de cette ville et cinq bâtiments affectés aux services du gouvernement viennent de sauter. Le nombre des victimes dépasse cent.

Une bombe de dynamite a été, en outre, trouvée sous une des fenêtres du bureau central de la police. La troupe est occupée jour et nuit à déblayer les décombres.

20. — Le bureau de la Ligue républicaine pour la révision de la Constitution adresse le manifeste suivant aux groupes, cercles et comités adhérents :

« Citoyens,

« Vous savez ce qui s'est passé ;

« Vous demandez la révision, c'est nous qui la ferons », disaient nos adversaires.

« Ils l'ont faite :

« Refus d'une Assemblée constituante ;

« Mépris du suffrage universel ;

« Maintien du suffrage restreint ;

« Droit de dissolution de la Chambre des députés laissé au Président de la République et au Sénat ;

« Conflit budgétaire organisé ;

« Ratification, en 1884, par des républicains, de la Constitution imposée en 1875 par des monarchistes.

« Telle est l'œuvre du Congrès du Versailles, véritable défi porté à l'esprit de la Révolution et à la tradition du parti républicain.

« Ce défi, la démocratie le relèvera.

« Elle ne voudra pas laisser la France aux mains des politiciens opportunistes et de l'aveugle majorité qui les suit.

« Il faut que désormais, dans toutes les élections sénatoriales, législatives, départementales, municipales, le premier mot des programmes soit : « Révision de la Constitution. »

« Il faut que la Ligue pour la révision continue son œuvre, puisque nous n'avons pas eu de révision.

« Il faut que notre mot d'ordre, que celui de tous les républicains, de tous les patriotes, reste aujourd'hui ce qu'il était hier :

« *Une constitution républicaine par une Assemblée constituante.*

« Citoyens,

« Nous comptons sur vous et nous donnons rendez-vous à la majorité du Congrès de Versailles pour les élections de 1885. »

21. — La paix est rompue entre la France et la Chine.

Une note officieuse adressée aux journaux annonce ce grave événement en ces termes :

« Malgré les délais successifs accordés au gouvernement chinois et la modération des négociateurs français, le cabinet de Pékin a définitivement refusé toute satisfaction pour la trahison de Langson et il a rappelé de Shanghaï ses plénipotentiaires. »

« Le gouvernement français a dû alors adresser au gouvernement chinois une dernière mise en demeure. M. Patenôtre a donc reçu l'ordre de notifier au Tsong-li-Yamen le vote du Parlement en lui déclarant que le chiffre de l'indemnité avait été définitivement fixé à 80 millions, payables en dix ans, et que si, dans un délai de quarante-huit heures, il n'était pas fait droit à cette demande, l'amiral Courbet serait chargé de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer à la France les réparations qui lui sont dues.

« Le délai est expiré le 21 août à une heure après midi. M. de Sémallé a dû aussitôt quitter Pékin pour rejoindre M. Patenôtre qui reste à Shanghaï.

« Dans la journée, le ministre de Chine a demandé une audience au ministre des affaires étrangères. Il avait reçu l'ordre du Tsong-li-Yamen de retourner à son poste à Berlin. Li-Fong Pao a pris congé du président du conseil, qui lui a fait immédiatement délivrer ses passeports.

22. — L'amiral Courbet notifie l'ouverture des opérations contre Fou-Tcheou aux consuls des puissances étrangères qui ont des navires marchands dans la rivière Min, à quelques milles de Fou-Tcheou.

23. — Commencement du bombardement de Fou-Tcheou par l'amiral Courbet.

Réunion à Londres d'un important meeting dans le but d'aviser aux meilleurs moyens de protéger les intérêts anglais en cas d'une guerre entre la France et la Chine. Le meeting des commerçants et amateurs décide d'inviter lord Granville à insister auprès du gouvernement français pour qu'il déclare d'une façon positive quelles sont ses véritables intentions concernent les navires anglais et allemands actuellement en route pour la Chine et ayant une cargaison d'armes et de munitions de guerre, et qu'il fasse savoir si ces navires seront admis librement par l'amiral Courbet dans les ports chinois, par exemple dans celui de Fou-Tcheou.

Le transport l'*Aveyron*, ramenant en France plusieurs centaines de passagers, a fait naufrage sur la côte du cap Guardafui; 286 des passagers sont arrivées à Aden, 300 autres sont restés sur le lieu du sinistre.

La pétition suivante, au sujet de la spoliation des biens de la Propagande, est adressée à la Chambre des lords. Elle expose que :

1° Les sujets catholiques de Sa Majesté, tant ceux du Royaume-Uni que ceux des colonies, comptant ensemble un nombre d'environ 20 millions d'âmes, et dépendant, pour leurs besoins spirituels, de 120 évêques et d'environ 40,000 prêtres, seront fortement lésés par la spoliation que le gouvernement italien se propose de commettre à l'égard de la propriété de la Propagande;

2° La Propagande et ses moyens d'existence ne sont pas plus la propriété du pape que ne le sont les collèges anglais écossais, irlandais, avec leurs fermes italiennes;

3° Les propriétés que possèdent et la Propagande et ses collèges ne leur ont pas été données par le pape, mais par les catholiques de tous les pays (y compris le pape), afin de pourvoir aux frais de l'éducation de jeunes gens qui se destinent à la prêtrise, et qui, soumis à la direction spéciale de

la Propagande, sont destinés à se rendre partout, soit dans leur patrie, soit à l'étranger, où le besoin de prêtres se fait sentir; la Propagande agit en cela comme agissent les trois collèges cités plus haut et tous les autres existant à Rome;

4° Les sujets catholiques de Sa Majesté, non seulement dans le Royaume-Uni, mais dans les colonies, dépendent, beaucoup plus que ceux de toute autre contrée, de la Propagande, pour ce qui regarde les prêtres dont ils ont besoin;

5° La fermeture des écoles que la Propagande soutient au moyen de ses revenus, pour instruire la jeunesse dans la connaissance de trente à quarante langues étrangères, pour leur permettre ainsi de travailler à l'évangélisation des païens, et qu'elle devrait fermer le jour où ces revenus viendraient à manquer, causerait une calamité aussi incalculable qu'irréparable pour toutes les parties non chrétiennes de l'univers;

6° Les pouvoirs du continent européen n'ont pas, pour intervenir dans cette affaire, des raisons aussi puissantes que celles qu'en a l'Angleterre avec ses 150 millions de sujets coloniaux, parmi lesquels 12 millions sont des catholiques, dépendant tous des revenus de l'Eglise pour pouvoir obtenir les pasteurs dont ils ont besoin;

7° Il n'est pas juste que la souveraine de ce grand empire considère la non-intervention des pouvoirs du continent comme un précédent capable de déterminer sa conduite dans une affaire qui touche si profondément aux intérêts les plus grands de 20 millions de ses sujets, et qui se trouve échapper à leur action directe et personnelle.

En vue de ces considérations, les pétitionnaires prient humblement Vos Seigneuries d'interposer leur autorité pour empêcher l'accomplissement d'un acte qui portera un dommage aux sujets catholiques de Sa Majesté, et constituera un mauvais précédent, si l'on ne s'oppose à son exécution.

24. — Plusieurs dépêches *officieuses* de Fou Tchéou à Sanghaï parvenues hier à Paris annoncent en ces termes les opérations du bombardement de Fou Tchéou par l'amiral Courbet :

Le bombardement a commencé samedi à deux heures et a fini à huit. Une seule batterie chinoise semble encore en état de tirer. Les récits des indigènes sont contradictoires. Les communications entre la pagode et l'ancrage sont interrompues. Aucun trouble ne s'est produit à Fou Tchéou. L'arsenal est détruit, sept canonnières chinoises ont été coulées, deux ont pu s'échapper. La division navale qui vient d'opérer la destruction de l'arsenal de Fou Tchéou est intacte. Le quartier européen n'a pas été inquiété par suite des opérations militaires.

Le citoyen Barodet convoque pour lundi les députés de l'extrême gauche, à l'effet d'adresser au pays un manifeste dénonçant le ministère comme ayant violé la constitution en faisant la guerre à la Chine sans avoir demandé l'assentiment préalable des deux Chambres. M. Jules Ferry ne va point dormir sur un lit de roses!

M. le Comte de Paris fait célébrer en l'église Saint-François Xavier, à Paris, un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord. Une assistance nombreuse, composée de sommités légitimistes

de la capitale, des principaux rédacteurs de la presse conservatrice, se pressait dans la vaste enceinte de l'Eglise.

A la même heure un service anniversaire était également célébré dans la cathédrale d'Eu, en présence de M. le Comte et de Mme la Comtesse de Paris et de toute leur famille.

25. — Les Chinois ayant fait annoncer que les vice-rois de Kuang-si et du Yunnan avaient reçu l'ordre impérial d'envahir le Tonkin, le ministre de la marine a informé immédiatement le général Millot de la rupture définitive entre la France et la Chine, en l'avisant de se mettre en mesure de repousser l'invasion annoncée.

Le général Millot a répondu aussitôt au ministre de la marine que toutes les dispositions étaient prises pour repousser avec succès l'invasion des troupes chinoises dans le cas où celles-ci se porteraient sur le Tonkin. Le corps expéditionnaire occupe aujourd'hui treize places fortes, et il reste environ 4,000 hommes disponibles pour tenir la campagne.

Des renforts partent de France par les transports le *Shamrock* et le *Vinh-Long*.

M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies, adresse aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures et aux principales chambres syndicales de France une note sur les ports chinois ouverts au commerce étranger.

26 août. — Les membres de l'extrême-gauche de la Chambre des députés, présents à Paris, se réunissent à l'effet d'examiner la situation. La discussion a été courte. Après les explications de M. Barodet, la réunion a décidé de convoquer, pour le samedi 30 août, les membres de l'extrême-gauche, dans le but d'adresser au pays, comme nous l'avons dit plus haut, un manifeste, dénonçant le ministère comme ayant violé la Constitution, en faisant le guerre à la Chine, sans avoir demandé l'assentiment préalable du Parlement.

L'Assemblée du Pius-Verein, réunie à Sursée, canton de Lucerne, adresse à Léon XIII, le télégramme suivant :

« Très saint-Père,

« Les membres du Pius-Verein, réunis à Sursée, s'empressent de déposer à vos pieds l'exposition de leur soumission filiale et sollicitent bénédiction de Votre Sainteté. Présentement, ils sont les interprètes de tous les catholiques suisses qui voient dans des actes récents, combien leurs intérêts religieux touchent profondément Votre Sainteté, et avec quelle tendresse paternelle, elle daigne soulager leurs maux, défendre leurs droits et combler leurs vœux légitimes.

« Comte Scherer-Boccard. »

Un fort tremblement de terre se produit à l'île de Jersey. Les secousses ont été ressenties dans l'intérieur des maisons, mais il n'y a eu aucun dommage matériel important.

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## COLLECTION NOUVELLE DE CLASSIQUES

POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

A l'approche de la rentrée des classes, on ne saurait trop recommander aux Directeurs des Etablissements scolaires, aux maîtres et aux précepteurs chrétiens, la *belle* et surtout la *bonne collection* de classiques français, latins, grecs, historiques et scientifiques, à laquelle la *Société générale* de Librairie catholique travaille depuis plusieurs années, avec un zèle et un dévouement qui lui ont valu les éloges des Évêques du monde catholique et des juges les *plus compétents* en *matière d'enseignement*. Tous s'accordent à regarder cette publication comme l'une des œuvres les plus importantes de la Société, destinée à rendre les plus grands services aux maisons d'éducation religieuse.

Pour en assurer le succès, la Société n'a reculé devant aucun sacrifice ; elle s'est adressée à des professeurs *émérites* et *spéciaux*, et leur a confié le soin de préparer ses classiques sur *un plan entièrement nouveau* et supérieur à tout ce qui avait paru jusqu'à ce jour. Aussi, de l'aveu même de ses concurrents les plus redoutables, chaque professeur, dans sa sphère particulière d'enseignement, a produit des petits chefs-d'œuvre.

Cette précieuse collection compte déjà de nombreux classiques *pour* **l'Enseignement primaire et professionnel,** tels que :

*Lectures sur la géographie commerciale et industrielle;* Le *Livre du jeune Français, manuel d'instruction civique; Choix de lectures morales; Lectures et récits champêtres; Manuel de religion, d'Histoire et de Géographie sacrées; Guide du jeune littérateur; Histoire naturelle élémentaire; Petit cours méthodique de Géographie; Nouvelle méthode d'écriture,* etc.

Pour l'enseignement secondaire : des **classiques grecs** au nombre desquels figurent les chefs-d'œuvre d'Homère, de Sophocle, d'Euripide, de Théocrite, de Plutarque, de Platon. Des *classiques latins* où se trouvent en première ligne : Tacite, Cornelius Nepos, Cicéron, Horace, Phèdre, *Narrationes et Conciones, Epitome Historiæ sacræ*, et une histoire abrégée de la littérature latine depuis les origines de Rome jusqu'au sixième siecle de l'Ère chrétienne.

Parmi les classiques français signalons : le *Polyeucte* de Corneille, l'*Andromaque* de Racine, les *Pensées* de Pascal, le *Petit Carême* de Massillon, le *Discours sur la méthode* de Descartes, la *Monadologie* de Leibnitz, *Discours sur le style* de Buffon ; un Cours d'Histoire de France et d'Histoire générale, conforme aux derniers programmes officiels du baccalauréat, de l'Ecole militaire, du Brevet de capacité ; un Cours d'Histoire moderne, résumant les principales questions envisagées au point de vue politique et social ; une Histoire sainte illustrée et une Histoire romaine.

*Pour* **les sciences :** un cours de Trigonométrie et de Cosmographie.

*Pour* **les langues vivantes :** Langue allemande : Les poésies lyriques de Gœthe ; une grammaire allemande.

*Pour* **l'Histoire et la Géographie :** Le cours complet et méthodique d'Histoire et de Géographie par M. V. Boreau, comprenant :

1° *Histoire sainte*, suivie d'un abrégé de l'*Histoire ecclésiastique* jusqu'à la conversion de Clovis, 28e édition, augmentée de nombreux détails géographiques, indispensables pour l'intelligence de l'*Histoire sainte* et de deux cartes coloriées.

2° *Histoire ancienne*, comprenant l'*Histoire générale* de *tous les peuples*, et en particulier des *Grecs* et des *Romains*, depuis la création jusqu'à la chute de l'empire romain d'Occident.

3° *Histoire grecque*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de toute la Grèce en province romaine.

4° *Histoire romaine*, depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin de l'empire romain d'Occident.

5° *Histoire générale des temps du moyen âge*, depuis les premières invasions des Barbares jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

6° *Histoire générale des temps modernes*, de 1453 jusqu'à nos jours.

7° *Histoire de France*, précédée d'un abrégé de l'*Histoire des Gaulois*, deux volumes.

8° *Histoire d'Angleterre*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

9° Un *cours de Géographie moderne des maîtres et des élèves*, précédé d'éléments de *Cosmographie* et suivi de la *Géographie commerciale de la France*.

10° Un *cours méthodique d'Histoire naturelle* d'après les plus célèbres naturalistes modernes, avec des notions générales sur toutes les branches des sciences naturelles et des tableaux synoptiques.

11° *Un résumé de chaque partie de ce grand cours*, intitulé : *Petit Cours méthodique d'Histoire et de Géographie*, à l'usage des plus jeunes élèves qui commencent l'étude de l'histoire et de la géographie et de l'histoire naturelle.

*Le grand et le petit Cours* comptent un grand nombre d'éditions et ont reçu la haute approbation de plusieurs archevêques et évêques ; ce qui constitue une garantie morale et religieuse de premier ordre.

A ces publications déjà si nombreuses est venue s'ajouter cette année

une série de classiques non moins remarquables, sur lesquels nous appelons tout particulièrement l'attention des maîtres et des familles.

Ce sont :

Une **Histoire de la Littérature française**, par d'Arsac, contenant les *Analyses* des ouvrages prescrits pour les Examens du Baccalauréat, à l'usage des classes de Troisième, de Seconde et de Rhétorique. 1 vol. 4 fr.

Ce livre est le résumé méthodique d'un long et laborieux enseignement; il répond à toutes les exigences des derniers programmes officiels; il permet, par ses dispositions typographiques, d'embrasser en peu de temps tout le tableau de notre histoire littéraire, depuis son origine jusqu'à nos jours.

Ecrit sous la haute inspiration du « Vrai, du Beau et du Bien, » le livre de M. J. d'Arsac se trouve imprégné d'un bout à l'autre de ce souffle et de cette sève qui distinguent le littérateur chrétien. Obligé d'être rapide, sommaire, précis et de parcourir pour ainsi dire à vol d'oiseau le vaste champ des lettres françaises, on ne voit pas moins circuler dans toutes ses pages, comme sous des veines, une sorte de sang viril qui en est la vie, et çà et là éclater des jets de flammes qui éclairent et échauffent. C'est qu'en effet M. J. d'Arsac a soin d'intercaler dans ses *analyses* les pensées les plus remarquables où les principaux passages des auteurs sont étudiés; ce qui lui prête à lui-même des paroles et des aperçus dont l'esprit du lecteur demeure toujours frappé et se souvient.

Un **Traité de littérature et de style**, *Rhétorique et poétique*, par le même. 1 vol. 2 fr.

Cet ouvrage est le complément indispensable du précédent. — Après quelques considérations préliminaires sur la Littérature, le Beau, l'Intelligence, le Génie, etc., M. d'Arsac étudie : 1° le *Style*, ses qualités générales et particulières, ses variétés et ses figures ; 2° la *Composition*, dans ses subdivisions naturelles : l'invention, l'analyse littéraire, la disposition, l'élocution, etc., et dans ses différentes espèces : la description, la narration, le discours, le genre épistolaire, le genre historique etc.; 3° la *Poésie* et ses divers genres : lyrique, épique, dramatique, etc. Tous ces genres sont précédés d'une théorie de la versification française. Enfin, le dernier chapitre traite des origines de la langue française, de la querelle des anciens et des modernes, des classiques et des romantiques.

**Bossuet** : *Discours sur l'Histoire universelle*, annoté par M. Jeannin, licencié ès lettres, préfet des études au collège de l'Immaculée-Conception, de Saint-Dizier. 1 vol. 3 fr. 50.

**Leçons élémentaires de Littérature** à l'usage des établissements d'enseignement primaire supérieur, par l'abbé G. Fouqué. — Style. 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

Convaincu par l'expérience que des définitions exactes, des explications brèves, nettes et précises, sont les plus sûrs moyens d'éclairer et de diriger l'intelligence, d'aider et de fixer la mémoire, l'auteur s'est efforcé de mettre dans l'ordre le plus méthodique et sous le jour le plus lumineux, les pré-

ceptes de l'art d'écrire. — Quant à la forme de l'ouvrage, il a adopté la forme interrogative, qui, en effet, soulage la mémoire, captive l'attention, la tient pour ainsi dire sur un qui-vive perpétuel, et la place constamment en face de l'objet qu'on lui présente.

A côté des règles figurent de nombreux *morceaux choisis*, tous appropriés aux divers genres de composition, ayant pour but de féconder l'imagination, et aussi, de faire germer dans le cœur ces sentiments généreux qui sont le mobile des bonnes actions, la source de l'amour de Dieu et de la patrie. Nous disons *nombreux* en parlant de ces morceaux choisis : le volume de M. Fouqué en contient en effet *cent quatorze*.

**Le Petit Livre du Jeune Français**, leçons populaires d'instruction civique, par Arthur Loth, édition ornée de nombreuses gravures par Ciappori, abrégé du *Livre du Jeune Français*, du même auteur. 1 fr. 50.

Un **Petit catéchisme universel**, par le cardinal Bellarmin, traduction et traits historiques de l'abbé Guillois, revu avec le plus grand soin, illustré de 50 dessins de grands maîtres, par Ciappori. 1 fr.

Un **Cours complet de sciences**, par M. Fraiche, professeur au collège Stanislas, à Paris, comprenant : 1° *Arithmétique*, 2° *Physique*, 3° *Chimie*, 4° *Géométrie*, 5° *Algèbre*.

ONT PARU :

**Eléments d'arithmétique**. 1 vol. in-8°, 3 fr.

**Arithmétique et Géométrie**, pour la classe de quatrième. 1 vol. in-8°, 1 fr. 50.

**Eléments d'Algèbre**. 1 vol. in-8°, 3 fr. 50.

En publiant le cours de mathématiques élémentaires que nous annonçons de nouveau, l'auteur, M. Félix Fraîche, professeur depuis quinze ans au collège Stanislas, ne s'est pas proposé de faire du nouveau, mais seulement d'être utile aux maîtres et surtout aux élèves. Il pense, et son opinion est partagée par bien des membres du corps enseignant, qu'il n'y a que peu ou point d'ouvrages de science réellement classiques, c'est-à-dire que l'on puisse mettre dans la main d'un élève en lui disant, il y a là ce qu'il vous faut, ni plus, ni moins ; vous pouvez l'étudier tout seul, on n'y fait usage que de mots et de phrases dont le sens vous est déjà acquis, et moi, votre professeur, je n'ai plus à intervenir que pour constater que vous avez compris, relever quelques erreurs, varier et multiplier les exercices.

C'est à ce point de vue qu'a été rédigé le cours de mathématiques élémentaires. Il renferme toutes les matières exigibles pour les examens d'admission aux écoles Navale, Centrale, Saint-Cyr et Forestière, et à plus forte raison pour le baccalauréat ès sciences. L'auteur adopte toujours, dans l'étude de chaque science et surtout au début, une forme aussi simple que possible, accessible à tous; ce n'est que peu à peu, et à mesure que l'intelligence de l'élève se développe et s'initie à l'esprit de la science, qu'il se permet le style rigoureux et concis, auquel l'élève doit s'habituer désormais,

mais qui l'eût rebuté au début par son abstraction même. Etre très complet et très clair, tel a été le double but de l'auteur.

Dans le cours de mathématiques à l'usage des classes de lettres, que nous publions en même temps, une innovation, toute en faveur de l'élève et de la bourse des pères de famille, consiste à réunir dans un même volume les parties des sciences (arithmétique, algèbre, géométrie) relatives à chaque classe. Au lieu de trois volumes souvent d'auteurs différents, souvent aussi différents de plan, d'étendue de style, pour chaque classe, de la quatrième à la philosophie, l'élève n'aura en main qu'un seul volume, renfermant en grands détails, et avec de nombreux exercices, tout le programme scientifique de la classe. Là encore il aura tout ce qu'il lui faut, rien que ce qu'il lui faut, le tout écrit toujours dans un style et sous une forme appropriés à son développement intellectuel. Le même ordre d'idées sera également suivi dans les traités de physique et de chimie, pour les mathématiques élémentaires et pour les classes de lettres qui suivent de très près les traités de mathématiques actuellement sous presse.

---

## Excursions en chemins de fer.

Laissons là, pour quelques jours, les travaux littéraires et mettons à profit la fin de la bonne saison pour faire des excursions en chemins de fer. Aussi bien les Compagnies elles-mêmes nous y convient par leurs trains de plaisirs, et plus encore par les réductions énormes qu'elles nous font sur les prix ordinaires des places.

Nous n'avons que l'embarras du choix. En wagons donc, et commençons, si vous le voulez bien, par une petite excursion sur le chemin de fer de l'Est. Nous ferons, en dernier lieu, un plus long circuit sur la ligne du Nord.

### COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

#### 1° *De Paris à Bâle.*

Nous apprenons que dans le but de faciliter les excursions en Suisse, pendant la saison d'Été, la Compagnie des chemins de fer de l'Est délivre, du 15 mai au 15 octobre, à sa gare de Paris et dans ses bureaux succursales, des billets aller et retour, de Paris à Bâle, valables pendant un mois (viâ Belfort-Delle ou viâ Belfort-Petit-Croix).

Le prix de ces billets est de 106 fr. 05 en 1e classe, et de 79 fr. 35 en 2e classe.

Le transport gratuit de 30 kilog. de bagages est accordé sur tout le parcours.

### COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Billets d'aller et retour valables pendant un mois, du 1er mai au 30 septembre, avec transport gratuit de 25 kilog. de bagages, et avec arrêt facul-

tatif dans toutes les gares et stations comprises dans les itinéraires ci-dessous :

1° *Le Nord de la France et la Belgique.* 1e classe, 91 fr. 15. — 2e classe, 68 fr. 55.

Itinéraire. — Paris, Amiens, Douai, Lille, Courtrai, Gand, Bruges, Ostende, Bruxelles, Malines, Anvers, Louvain, Liège, Spa, Huy, Namur, Charleroi, Saint-Quentin, Compiègne, Chantilly, Paris ou *vice versa.* — On peut également passer par Laon et Chimay.

2° *Château de Pierrefonds, Ruines du Château de Coucy. Bords de la Meuse. Grottes de Han et de Rochefort.* 1e classe, 74 fr. 90. — 2e classe, 36 fr. 40.

Itinéraire. — Paris, Chantilly, Compiègne, Pierrefonds, Chauny, Coucy-le-Château, Saint-Quentin, Erquelines, Charleroi, Namur, Huy, Liège, Rochefort, Dinant, Givet, Chimay, Anor, Laon, Soissons et Paris.

Nota. — Le voyage peut s'effectuer : de Paris à Pierrefonds, par Compiègne ou Villers-Cotterets: — 2° de Pierrefonds à Coucy-le-Château, par Chauny ou par Anisy ; — de Coucy-le-Château à Namur, par Erquelines, Charleroi, ou par Anor Chimay, à la condition, pour le voyageur, de ne pas suivre au retour *sur le parcours belge*, l'itinéraire choisi à l'aller.

3° *La Belgique, la Hollande et le Rhin.* 1e classe, 123 fr. 70. — 2e classe, 92 fr. 60.

Itinéraire : Paris, Amiens, Douai, Valenciennes, Quiévrain, Mons, Bruxelles, Anvers, Zevenberghen, Dordrecht, Rotterdam, Delft ou Gouda, La Haye, Leyde, Haarlem, Amsterdam, Utrecht, Arnheim, Zevenaar, Emmerich, Dusseldorf, Cologne (ou Utrecht, Arnheim, Zevenaar, Clèves, Kempen, Neuss, Cologne), ( ou Utrecht, Boxtel, Venlo, Kempen, Neuss, Cologne), Aix-la-Chapelle, Verviers, Spa, Liège, Huy, Namur, Charleroi, Saint-Quentin et Paris, ou *vice versa.*

4° *Les bords du Rhin.* — 1e classe, 149 francs.

Itinéraire : Paris (Nord), Amiens, Douai, Valenciennes, Mons, Bruxelles, Malines (ou Saint-Quentin, Quévy, Mons, Bruxelles, Malines), (ou Saint-Quentin, Charleroi, Namur), Liège, Spa, Verviers, Aix-la-Chapelle, Cologne, Bonn, Coblentz; Saint-Goar ou Ems, Bingen ou Rudesheim, Mayence ou Wiesbaden, Francfort, Darmstadt, Manheim, Friedrischsfeld, Heidelberg, Carlsruhe, Baden-Baden, Kehl, Strasbourg, Nancy et Paris (Est), ou *vice versa.*

---

*Le Directeur-Gérant :* VICTOR PALME.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES

## ET LES SÉMINAIRES FRANÇAIS

---

### I

Les esprits qui s'intéressent, en France, à l'évolution des sciences profanes et des sciences religieuses, suivent, avec une attention mêlée de grandes espérances, les réformes commencées ou promises dans l'enseignement supérieur par des hommes éminents, qui veulent maintenir notre Université à la hauteur des grandes écoles voisines et rivales des pays étrangers. Les théologiens catholiques, frappés du changement de front des ennemis de l'Église et du mouvement qui les force à se défendre sur le terrain pratique des études naturelles pour conserver à la religion son prestige nécessaire et son autorité sur la raison, cherchent, eux aussi, à ouvrir des chemins de communication entre la théologie et les sciences expérimentales; ils voudraient renouveler et vivifier par un esprit nouveau l'enseignement séculaire donné dans nos écoles, organiser la synthèse et démontrer l'harmonie puissante de toutes les sciences profanes et religieuses, ce rêve de tous les grands théologiens des siècles passés, et faire cesser, par une large exposition de la vérité chrétienne, les oppositions qui règnent, je ne dis pas entre la religion et la science, une telle pensée impliquerait contradiction, — mais entre la religion et des hommes qui ont fait de l'étude des sciences naturelles l'occupation de leur vie.

Des publications récentes sur ces graves problèmes ont été accueillies avec un succès bruyant en France, en Allemagne, en Italie; elles répondent à l'attente, à l'inquiétude, à la préoccupation des esprits dans le temps présent.

Le savant doyen de la faculté des lettres de Lyon, dont les beaux travaux sur la littérature allemande ont forcé l'admiration de nos ennemis d'au-delà du Rhin, M. Heinrich, a décrit, avec une parfaite exactitude et une grande modération, la crise scientifique et religieuse que nous traversons.

Qui n'a gémi, écrit M. Heinrich, parmi les catholiques éclairés, de cette sorte de divorce qui s'est opéré entre l'Église catholique et le courant de la science moderne? Divorce plus apparent que réel, mais que tous les ennemis du christianisme ont le plus grand intérêt à proclamer, et qu'ils espèrent bien rendre définitif. Il en est résulté que, sauf un petit nombre d'exceptions, les jeunes prêtres ne sont pas au courant du mouvement scientifique et littéraire: qu'ils connaissent peu et mal cette société qui se prétend éclairée, et dans laquelle un certain nombre d'entre eux sont appelés à exercer leur ministère; que, d'autre part, les classes dirigeantes, ou soi-disant telles, n'ont plus aucune notion d'une saine théologie, qu'elles ne connaissent le christianisme que par les attaques que dirigent contre lui des hommes qui ont tout appris, sauf cette religion qu'ils se mêlent de juger. Les ecclésiastiques qui s'occupent de recherches philosophiques et scientifiques ne savent pas même toujours où est le péril, et dépensent souvent infiniment de temps, de patience et d'efforts à refuter des objections déjà surannées, comme des ingénieurs qui fortifieraient des passages par où l'ennemi ne songe plus à pénétrer, lui laissant libres d'autres voies qui le mèneront au cœur de la place.

Les amis et les ennemis de l'Eglise chrétienne reconnaissent donc loyalement les lacunes de notre enseignement théologique et l'urgente nécessité d'une réforme. Trop souvent aussi, il faut bien l'avouer, les uns et les autres sont obsédés par la pensée des universités allemandes dont on exagère peut-être l'importance, et l'on justifie cette parole de Winthorst, dans une assemblée des catholiques : « Avant la guerre de 1870, nos compatriotes imitaient servilement les Français; aujourd'hui, c'est tout le contraire, les Français veulent imiter les Allemands, mais ils laissent nos qualités et ils prennent nos défauts. »

Il faut reconnaître et louer les qualités sérieuses du peuple allemand, sans s'arrêter, comme on le fait avec tant d'injustice et de légèreté, aux descriptions fantaisistes de la morgue militaire, de l'orgueil pesant, de l'inconduite et des duels de la jeunesse bruyante

qui peuple les universités allemandes. Nous avons, nous catholiques, des griefs plus sérieux. Nous n'avons pas le droit d'oublier les lois de mai et l'œuvre néfaste du *Kulturkampf*.

Les Églises soumises à la surveillance tracassière de l'État; l'éducation du clergé, la nomination et la révocation des desservants ecclésiastiques, réservées à l'État, au mépris des sages libertés reconnues par la constitution prussienne de 1850; des légions de prêtres courageux et irréprochables condamnés à des amendes énormes et à la prison; les archevêques et évêques de Posen, de Trève, de Cologne, de Paderbornn et de Munster arrêtés, garrottés et jetés en prison; des peines draconiennes décrétées contre tout prêtre qui oserait exercer les fonctions ecclésiastiques sans la permission de l'État dans les paroisses privées de pasteur; les séminaires fermés et leurs élèves condamnés à chercher en Belgique, en Hollande, à Rome un asile pour leur préparation au sacerdoce, voilà des faits et des dispositions légales qui, malgré certaines concessions récentes arrachées au chancelier d'Allemagne par l'habileté du centre et par la crainte des socialistes révolutionnaires qui campent aux portes du Parlement, méritent la réprobation de tous les amis du droit, de la justice, de la civilisation et de la liberté.

Si vous considérez, ensuite, ces universités que je veux étudier et qu'on loue sans mesure, avec excès, là encore, les droits de l'Église ont été méconnus et violés. Le chancelier de l'Empire a trouvé chez les vieux-catholiques des auxiliaires complaisants, dans la guerre implacable qu'il a déclarée à la cour de Rome, et après avoir décrété des lois injustes pour leur assurer une part considérable des revenus qui appartenaient antérieurement à l'Église catholique, il a favorisé leur installation dans les chaires théologiques de l'enseignement supérieur. A l'université de Bonn, si chère à la famille impériale, sur six professeurs de la faculté de théologie, trois se déclarent encore aujourd'hui vieux-catholiques, et l'un deux remplit, en ce moment, dans cette université célèbre, les fonctions de recteur.

Sachons donc éviter le dénigrement qui est la faiblesse des petits esprits, et ces enthousiasmes irréfléchis qui nous font louer sans justice, au mépris de la liberté des consciences, des droits si respectables des opprimés, des propres traditions de notre génie national, toutes les institutions et jusqu'aux iniquités de l'Alle-

magne. N'oublions pas que nos louanges excitent même quelquefois, dans le cœur des vaillants catholiques des provinces rhénanes, si grands et si résignés dans la persécution, un étonnement douloureux dont j'ai recueilli souvent l'expression amère. « Voyez-vous cette prison, me disait, il y a quelques jours, le docteur Pigsmann, dans une rue solitaire de Cologne, c'est là que notre saint archevêque a été enfermé. » Plus loin, en présence du grand séminaire, il ajouta avec tristesse : « Depuis sept ans, ce séminaire est fermé; il nous est défendu d'y recevoir des élèves » ; et pendant que j'admirais les magnificences aériennes de la cathédrale, récemment achevée et veuve de son premier pasteur, il ajouta avec une indicible expression de douleur : « Nous comptons aujourd'hui, dans ce grand diocèse de Cologne, trois cent quinze paroisses, sans curé. La foi se conserve encore, mais les mœurs souffrent beaucoup ! »

## II

Après avoir fait ces réserves commandées par la justice, nous pouvons entrer dans ces universités allemandes si étroitement unies au passé et si fières de leurs antiques privilèges. L'enseignement supérieur de la théologie est à créer chez nous; il existe en Allemagne, avec des avantages et des conditions que nous avons le droit de louer et d'envier. Je n'étudierai ici que les grandes lignes de l'organisation des principales universités.

### Munich.

Quand une chaire est vacante à la faculté de théologie de Munich, les professeurs se réunissent, choisissent un candidat, à l'élection, et le présentent au roi par l'intermédiaire du Sénat académique. Après une entente préalable avec l'archevêque de Munich, le roi agrée, s'il le juge à propos, le nouveau professeur et signe sa nomination. Le doyen de la faculté de théologie est nommé *pour un an*, et choisi entre les quatre plus anciens professeurs; c'est lui qui, pendant l'année de sa charge, prend l'initiative des propositions envoyées au Sénat académique; il convoque la faculté, préside les séances et les examens, fait lui-même l'inscription des élèves en théologie et des candidats au doctorat, etc.

Les professeurs reçoivent un traitement de l'État. La faculté de

théologie prise séparément n'a pas les privilèges de la personnalité civile, ni les droits de corporation, mais ces droits appartiennent au Sénat de l'Université, où la faculté de théologie est représentée par deux de ses membres. Le collège des professeurs, pris d'ensemble, ne dépend pas de l'archevêque de Munich, mais chaque professeur reçoit de lui ses pouvoirs spirituels.

Tous les professeurs des facultés de théologie, de droit, de lettres, de médecine et de sciences, sans distinction d'enseignement ou de confession religieuse, sont égaux, soumis aux mêmes règlements, en possession des mêmes privilèges et dans les mêmes rapports avec l'État. Quant aux étudiants en théologie, ils sont à leur gré ou internes ou externes. Les premiers vivent dans le *Georgianum*, séminaire des clercs adjoints à l'Université. Les autres qui habitent la ville ne sont pas, cependant, condamnés à l'isolement. Ils rencontrent fréquemment leurs collègues de la faculté de théologie et des autres facultés dans les cercles d'étudiants qui ont été fondés dans les principales villes universitaires d'Allemagne; et c'est là que se forment de bonne heure, avec le charme de la jeunesse, ces longues amitiés de la vie, qui rapprochent jusque dans la vieillesse les classes diverses de la société.

Après leur dernière année d'études théologiques, les étudiants se rendent dans leur séminaire diocésain, pour y étudier la pratique du ministère et se préparer au sacerdoce. Du reste, pendant leur séjour à la faculté, les élèves en théologie ne sont pas privés des exercices religieux, et tous les dimanches et les jours de fête, ils se réunissent aux étudiants des autres facultés, et assistent aux offices qui sont célébrés pour eux, dans la chapelle de l'Université.

### Tubingen.

Les professeurs de la faculté de théologie de Tubingen sont inamovibles comme les professeurs des autres facultés, et nommés dans les mêmes conditions. La faculté de théologie présente au Sénat académique, composé de tous les professeurs ordinaires, trois candidats, quand une chaire devient vacante, avec les titres scientifiques qui justifient son choix. Après une discussion sur la valeur intellectuelle et morale des candidats, le Sénat fait une présentation au ministre qui, d'accord avec l'autorité diocésaine, et après délibération, ratifie ordinairement le choix antérieur de la faculté.

Le recteur est nommé par le ministre ou par le roi, pour un an

seulement, et pris dans la liste des trois candidats présentés par le Sénat académique. Le doyen est aussi nommé pour un an, par le vote de la faculté; il est, pendant la durée de sa charge, à la tête de la faculté comme le recteur à la tête de l'Université. Là aussi nous retrouvons des élèves internes et des externes, confondus dans la liberté d'une vie commune, avec les étudiants de la faculté de théologie protestante et des autres facultés. Après un an de philosophie et trois ans de théologie, les étudiants se retirent dans leurs séminaires respectifs, et sont promus au sacerdoce après une sérieuse préparation d'une année.

### Fribourg-en-Brisgau.

A part quelques modifications sans importance, la même législation régit l'université florissante de Fribourg. Les professeurs ne sont inamovibles qu'après cinq ans d'exercice, et ils sont nommés par le gouvernement, avec l'agrément de l'archevêque, et d'après une liste présentée par la faculté. Le recteur est nommé pour un an, par le Sénat académique (*plenum*), approuvé par l'archiduc, et pris successivement dans chacune des quatre facultés. Le doyen est élu et ne conserve sa charge que pendant un an. Tous les professeurs, ordinaires et extraordinaires, sont rétribués par l'État, jouissent des mêmes droits, sous l'autorité du Sénat académique chargé de la défense des intérêts généraux de l'Université.

Les étudiants sont internes ou externes. Les internes, très nombreux, vivent et travaillent dans un pensionnat érigé par les soins de l'archevêque, d'accord avec le ministre de l'instruction publique, et dirigé par un professeur de la faculté. Tous les élèves en théologie ont des rapports fréquents et fraternels avec les étudiants des autres facultés. Ils assistent ensemble à des séances philosophiques, scientifiques et littéraires, et se mêlent ainsi, dans une sage mesure, à la vie même de la société. Après trois ans d'études théologiques (*triennium académique*), les aspirants au sacerdoce entrent au séminaire des prêtres de l'archevêché, y passent un an ou deux, et reçoivent les ordres majeurs. Depuis les lois de mai, les séminaires qui étaient sous la direction exclusive des évêques ont été fermés, mais l'on a maintenu les huit facultés universitaires de théologie établies à Bonn, Braunsberg, Breslau, Fribourg, Munich, Munster, Tubingen et Wurtzbourg.

### Wurtzbourg.

La faculté de théologie de Wurtzbourg, voisine de celle de Munich, mais pure de toute alliance avec les vieux-catholiques, est l'une des plus estimées et les plus fréquentées de l'Allemagne. Son organisation ne diffère pas sensiblement de celle des autres facultés. Les professeurs sont salariés par l'État : ils sont nommés par le roi et l'évêque, après la présentation faite par le Sénat académique et par la faculté. Le recteur et le doyen sont renouvelés à l'élection, tous les ans, et l'Université administre ses riches revenus, par l'intermédiaire d'un comité de finances où siègent quatre professeurs nommés par la corporation universitaire.

Si les élèves en théologie ont des rapports faciles, affectueux avec les étudiants des autres facultés, les mêmes rapports règnent aussi entre les professeurs : « J'ai toujours eu d'excellents amis, nous écrit le célèbre docteur Franz Hettinger, dans la faculté de médecine et dans la section mathématique et physique de la faculté de philosophie. J'entretiens aussi de très bons rapports avec des professeurs de philosophie et de philologie. Si nous n'avions pas ces rapports, comment pourrions-nous connaître et suivre le mouvement, le flux et le reflux des lettres et des sciences, ou nous tenir au courant des nouveautés scientifiques et des publications les plus importantes qui intéressent l'apologétique de notre temps? »

Cinq associations ou cercles catholiques rapprochent, dans une intimité sans péril pour les vocations sacerdotales, les élèves en théologie et les étudiants des autres facultés. Deux séminaires, l'un pour le diocèse de Wurtzbourg, l'autre pour le diocèse de Fulda, réunissent les clercs, pendant leur préparation aux ordres majeurs.

## III

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation des facultés de théologie en Allemagne et la loi qui régit l'Université. Nous pourrions faire d'utiles emprunts à cette organisation qui rappelle, d'une manière frappante, les anciennes institutions universitaires de la France, et modifier sur quelques points la vie administrative de nos propres facultés.

Le renouvellement annuel du doyen, tel qu'il se pratique en Allemagne, a de sérieux avantages, et l'on pourrait le souhaiter

à notre Université. Le décanat à vie, tel qu'il existait chez nous, il y a quelques années, était plutôt nuisible qu'utile aux intérêts souvent négligés, délaissés de nos facultés. Par le caractère même de ses attributions, par sa haute situation indépendante et par l'habitude des commandements, le doyen qui pouvait braver impunément les doléances et les vœux de ses subordonnés, acquérait insensiblement une puissance qui ne laissait aux professeurs découragés, ni indépendance, ni autorité, ni influence dans le gouvernement de la faculté. Le doyen élu pour un an, et par ses collègues, se souvenant de ce qu'il était hier, et sachant bien ce qu'il sera demain, conserve ces sentiments de déférence, de respect, de bienveillance mutuelle, qui doivent régner entre des hommes qui ont les mêmes droits. La bonne administration des affaires n'a rien à perdre, et les rapports affectueux des professeurs ont tout à gagner au renouvellement annuel du doyen de leur faculté.

J'envie aussi à l'Allemagne la désignation et le choix des professeurs par les membres mêmes de la faculté. Cette élection pratiquée avec tant d'avantages, de sagesse et d'intelligence dans toutes les facultés de théologie allemandes, et qui était de droit dans notre antique Sorbonne, avant la Révolution française (1), n'a pas été maintenue dans le décret impérial de 1808, qui réorganise l'enseignement théologique dans notre pays. Je le regrette. Les professeurs d'une faculté sont trop intéressés à maintenir la bonne réputation de leur corporation, à conserver leur prestige auprès des autres facultés, à mériter l'estime de tous, pour se laisser entraîner à de misérables cabales qui compromettraient l'honneur et l'autorité qui leur est nécessaire. Ils choisiront toujours le plus digne par la vertu et par le talent. Le nouveau professeur entre avec plus de confiance, dans la famille qui le choisit, l'appelle et s'estime heureuse de rendre hommage à ses qualités. Le concours a de grands avantages, je le veux bien, mais il a des hasards aveugles et il commet souvent des erreurs lamentables. Je n'hésiterais pas à préférer un savant connu par ses travaux et par une réputation solidement établie, à un candidat qui, dans un jour de fortune, aura triomphé avec éclat des jeux capricieux d'un concours où la faveur peut se cacher sous les apparences même de la justice.

Les rapports fraternels, ce perpétuel échange d'idées, de senti-

(1) Voir notre étude : *la Sorbonne hier et aujourd'hui.*

ments, de science entre les professeurs des diverses facultés, voilà bien encore des avantages dont nous sommes privés et que nous pouvons envier aux universités allemandes! Quelle vérité dans cette parole d'un professeur qui a vu de près le mal dont nous gémissons : « Nos facultés d'État forment toujours des agglomérations et non des corps. Elles sont encore comme les rayons d'un cercle, qui aboutissent tous au même centre qui est le ministère et n'ont entre eux aucun point commun. »

Aucun point de contact entre les professeurs des diverses facultés, la séparation, l'isolement, quelquefois même l'hostilité malséante d'un professeur qui demande l'expulsion de tous ses collègues d'une autre faculté, et même la suppression de la faculté dont l'enseignement religieux offense sans doute les sentiments libéraux de sa conscience timorée, voilà le triste spectacle que nous donne en ce moment l'Université française. Pourrait-on ne pas en gémir? Et cependant, ouvrir des chemins de communication entre toutes les sciences, fonder la science comparée qui est la vie et la fécondité, en opposition avec la science séparée qui est la stérilité et la mort, rapprocher tous les représentants des sciences humaines et divines, par des rapports toujours respectueux, quelquefois fraternels; vivifier la théologie par les sciences et repousser les vaines attaques comme les hypothèses téméraires d'une science imprudente, par une large et intègre exposition de la vérité dogmatique et des éternels principes de la logique; faire la paix sociale dans les hautes régions de l'enseignement supérieur pour la faire descendre insensiblement dans tous les esprits, n'est-ce pas une œuvre qui devrait tenter le courage et la volonté des hommes qui tiennent dans leurs mains la fortune de la France?

Il ne suffirait pas, pour atteindre ce but, de créer des facultés séparées dans différentes régions académiques, il faudrait organiser des universités ou des groupes unis de facultés.

Je sais bien que la communauté de vie avec les étudiants des autres facultés peut avoir des inconvénients pour les élèves en théologie, et qu'elle inspire des inquiétudes que je ne veux pas cacher à des membres éminents de l'épiscopat. Ici, en effet, les avis sont différents. A l'Académie de Munster, en Westphalie et à Braumberg, au diocèse d'Ermland, il y a une faculté de théologie et une faculté de philosophie; il n'y a pas d'université. Il en est encore ainsi aujourd'hui à Freixing, Ratisbonne, Bamberg, Dellingen et Eichstett. Il y

avait également un séminaire et une faculté de théologie à Mayence, avant les lois de mai. Aujourd'hui la faculté est supprimée et le séminaire est fermé. Tout récemment, encore, un évêque allemand, caché sous un pseudonyme qui laisse deviner son auteur, a publié, sur la formation du jeune clergé, un travail intéressant favorable aux partisans des séminaires séparés.

Mais j'ai aussi sous les yeux les témoignages et j'ai reçu les dépositions de plusieurs doyens des principales facultés d'Allemagne ; ils sont tous favorables à la conservation des rapports qui existent, depuis longtemps, entre les étudiants des diverses facultés ; ils voient avec plaisir s'élargir dans ce commerce affectueux l'esprit et le caractère des élèves, se former des amitiés qui auront un effet salutaire aux heures difficiles de la vie, et commencer, dans le milieu paisible et mêlé de la seconde éducation, cette alliance de l'Église et de la société civile, si favorable aux véritables intérêts de la patrie.

Les associations catholiques d'étudiants, et l'année sérieuse de recueillement qui couronne la vie universitaire des élèves en théologie, leur semblent d'ailleurs une protection suffisante contre les écueils qui pourraient faire sombrer les vocations sacerdotales.

Il ne m'appartient pas de trancher ici cette grave question. Mais n'oublions pas que l'unité pacifique du pays se fait là, dans ces centres d'études, plus facilement que dans une caserne et sur un champ de bataille.

Cette vie commune, ces rapports fraternels entre les étudiants, ce perpétuel échange de vues scientifiques entre les professeurs, découlent, en Allemagne, de l'indépendance, de l'autonomie des universités, et du soin jaloux avec lequel elles conservent leurs traditions séculaires. La centralisation a des avantages, sans doute, elle a aussi de mauvais résultats. Embrigader tous les professeurs d'un grand État, les placer en faction sur différents points du territoire, les condamner à ne jamais quitter des yeux le pouvoir central qui leur envoie traitement, programme, direction, privilèges; un tel régime ne peut pas être l'idéal des peuples libres; il rappelle trop le souvenir des idoles qui ont des yeux et ne voient pas, des pieds et ne marchent pas, des oreilles et n'entendent pas. L'homme perd dans cette situation précaire le sentiment de la dignité personnelle et de la liberté; il perd l'initiative quelquefois téméraire dans ses essais, souvent aussi féconde, qui fait les

découvertes et marque les grandes époques de l'esprit humain. Il faut accoutumer l'homme à féconder lui-même, par le travail libre, toutes les forces déposées dans son âme et lui donner la plus haute idée de sa responsabilité. Créer en province des universités, leur accorder, avec sagesse, l'indépendance et l'autonomie; favoriser l'émulation de ces sœurs jamais rivales, toujours unies dans la variété même de leur direction, encourager la dotation de ces universités, dont les intérêts matériels seraient confiés à une commission nommée par tous les professeurs, voilà nos vœux; ils nous sont inspirés par l'exemple de l'Allemagne et par l'amour de notre pays.

Je ne sais pas s'il convient de confier au même professeur la leçon principale et publique qui s'adresse à tout le monde, et la leçon technique réservée aux étudiants qui veulent obtenir les grades universitaires. La préparation consciencieuse d'une leçon publique exige des soins et une préparation qui suffisent, au témoignage de Villemain, à occuper, pendant une semaine, toute l'attention du professeur. Il ne faut pas supprimer cet enseignement menacé par l'esprit positiviste et utilitaire qui avance et envahit déjà l'Université. De ces brillantes leçons, si conformes au génie français, sont nés les beaux livres d'Ozanam, de Villemain, de Saint-Marc Girardin et de tant d'autres professeurs dont les noms et les œuvres sont chers à la jeunesse française. Voudrait-on supprimer le Collège de France, parce qu'il n'a pas des résultats pratiques, parce que ses professeurs ne confèrent pas de grades et ne s'adressent pas à des étudiants? Il ne faut ni décourager nos brillants professeurs, ni disperser leur auditoire, ni méconnaître à la fois leur vocation et les exigences de l'esprit français en leur demandant de se dévouer exclusivement, dans l'enceinte étroite d'une école, à préparer des élèves à la licence et au doctorat. Il faut conserver les maîtres des conférences et ne pas sacrifier les professeurs estimés et goûtés de nos principales facultés.

## IV

Je parle de réformes, et je vois, dans des camps opposés, des hommes séparés par un abîme, demander la suppression définitive des facultés de théologie. Les uns nous font un crime de représenter l'idée religieuse, au sein de l'Université; les autres nous accusent de méconnaître les droits de l'Église et d'accepter le rôle odieux

de théologiens d'État; d'autres, enfin, nous reprochent de demander l'impossible et de (poursuivre une chimère), en souhaitant l'union fraternelle des professeurs et des étudiants, dans le conseil de l'Université. Je voudrais répondre à ces difficultés et faire tomber ces préjugés.

Vingt fois les ennemis de l'Église nous ont accusé d'élever une haute muraille de séparation entre l'Église et la société moderne; ils nous reprochent ce qu'ils appellent, avec autant de bruit que d'injustice, notre intolérance aveugle et notre opposition systématique aux tentatives qui sont faites pour réconcilier les classes rivales de la société. Puis, si un prêtre leur tend la main et les convie à travailler ensemble à cette œuvre de pacification évangélique, ils s'irritent, répondent par une ridicule accusation de superstition, de fanatisme ou d'ignorance, et ils pratiquent eux-mêmes, avec des rigueurs offensantes pour notre dignité personnelle, l'intolérance qu'ils attribuent gratuitement aux défenseurs de la vérité chrétienne.

Je n'en citerai qu'un exemple.

« L'Allemagne a été lente, écrit un membre de notre Université, dans son évolution religieuse; elle a procédé par transformations et par transitions; elle a prolongé, par la réforme, la vie du christianisme, et l'histoire peut seule expliquer la formation de cet état d'esprit bizarre, exprimé par le mot religiosité, où se rencontrent en ce pays des croyants sans formule précise, des sceptiques que le doute n'a pas rendus haineux, des athées même, car on a en Allemagne une façon religieuse d'être athée. Et c'est pourquoi on y conserve encore les vieilles formes, et l'on fait réciter le catéchisme à l'école et au gymnase. Pour nous qui, sans traverser cet état d'esprit, avons sauté d'un bond, selon notre façon, de Bossuet à Voltaire, nous sommes fort au-delà du point où l'Allemagne s'est arrêtée. Retourner en arrière est impossible : il nous faut laisser le passé dans l'histoire comme un sujet d'études et ne pas encombrer notre marche. L'université de l'avenir étudiera toutes les religions, les mortes et les vivantes, comme de nobles phénomènes par lesquels se manifeste la vie de l'humanité; elle les comparera les unes aux autres, déterminera les conditions diverses qui leur auront donné cette grande diversité de formes, découvrira les relations de ce prétendu absolu avec le relatif et le contingent. Il ne sera pas besoin d'instituer pour cela une faculté des sciences religieuses : l'étude des religions fait partie de l'histoire et de la

philosophie. Le principal caractère de nos écoles sera d'être des écoles de science et de raison, comme il convient à un peuple que l'on dit enthousiaste et léger, mais qui est condamné à faire avant tous les autres et sous leurs yeux la redoutable expérience de vivre sous la conduite de la seule raison (1). »

La conservation du sentiment religieux et l'état florissant des facultés de théologie dans cette Allemagne, que l'on se plaît à considérer comme la plus savante des nations modernes, frappent l'attention, et défient toute négation. La logique nous commanderait de conclure ainsi : Il faut donc reconnaître qu'il n'y a pas entre la religion et la science cette opposition dont parlent sans cesse les ennemis aveuglés de l'idée religieuse. Mais non, la logique embarrasse peu, et l'on se contente d'affirmer qu'il faut attribuer à l'influence de la réforme la conservation de l'enseignement théologique et du sentiment religieux en Europe. Mais ce n'est pas, sans doute, la réforme qui a perpétué les croyances religieuses et l'enseignement de la théologie dans les provinces rhénanes si profondément attachées à la foi de leurs pères, ni dans l'Autriche, ni dans les centres de la Hongrie, ni en Espagne, en Italie et au Portugal, et dans les grandes nations catholiques où l'esprit de la réforme n'a jamais été dominant. D'ailleurs, on s'éloigne de la question.

Vous prétendez que la France a fait un bond de Bossuet à Voltaire, et que nous sommes bien au-delà du point où l'Allemagne s'est arrêtée. J'ai une idée plus haute de la valeur morale, intellectuelle et religieuse de notre pays. La France ne fait pas de bond, et je dirais d'elle ce que Leibniz écrit de la nature : *Nihil per saltum*. A côté des faux prophètes pessimistes et suffisants qui prédisent, depuis dix-huit siècles, le dernier jour de la religion chrétienne et la disparition prochaine de cette Église, qui se contente de répondre en bénissant leurs funérailles, il y a des écrivains qui prétendent nous apprendre comment les dogmes finissent, et, par une étrange illusion de conscience, ils attribuent à la France leurs propres sentiments, en s'écriant : La France est voltairienne! Soyons plus modestes et nous serons plus justes. Le siècle de Voltaire a fini dans la boue et le sang. Le dix-neuvième siècle s'est levé avec Chateaubriand et le Concordat. Frayssinous, Ozanam, Lacordaire, Montalembert, Ravignan et vingt autres, dont les noms

(1) *Universités allemandes et Universités françaises.*

célèbres ne seront jamais oubliés, nous rappellent que la religion chrétienne en France n'est pas morte, et qu'elle a ses défenseurs illustres. A toutes les époques de notre histoire, la vérité et l'erreur, le bien et le mal, l'idée religieuse et l'athéisme se disputent sous des formes diverses le règne libre des esprits. Un siècle n'appartient ni à Voltaire ni à un autre. D'ailleurs, aux yeux des positivistes contemporains, Voltaire est déjà un rétrograde; il croyait à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu.

Les prédictions prétentieuses des pessimistes modernes nous laissent tranquilles, et ces tableaux lamentables de la société chrétienne, faits avec tant de complaisance, par des écrivains qui ne l'ont jamais ni fréquentée, ni connue, ne peuvent être qu'une consolation inoffensive accordée aux esprits qui veulent se passer de toute religion.

C'est bien, en effet, la pensée d'écarter toute religion de l'enseignement officiel qui vous inspire, quand vous écrivez que « le principal caractère de nos écoles sera d'être des écoles de science et de raison ». Tant que les universités de l'Europe auront la faiblesse de s'occuper encore de religion, de conserver des facultés de théologie, de reconnaître les droits de Dieu, elles n'auront pas encore l'honneur, à vos yeux, d'être des écoles de science et de raison. — Voilà un singulier raisonnement. — Nommez les grandes universités de l'Allemagne : Munich, Tubingen, Bonn, Wurtzburg, Fribourg; énumérez les universités florissantes de l'Autriche-Hongrie : Lemberg, Vienne, Gratz, Pesth, Inspruck; visitez les vieilles universités de Cambridge et d'Oxford, partout, dans ces écoles de science, de progrès, de travail fécond et libre, vous retrouvez l'influence salutaire de l'idée religieuse; et l'enseignement supérieur de la théologie est donné dans les chaires voisines des chaires occupées par les savants les plus illustres de notre temps. Voilà bien la preuve historique, matérielle, vivante, de l'alliance de la science et de la religion, voilà bien la condamnation éclatante de l'athéisme promis aux écoles de l'avenir; mais non, on ne craint pas de nous dire, avec un sourire dédaigneux, que ces grandes institutions ne méritent pas le nom d'écoles de science et de raison, parce qu'elles ne sont pas encore affranchies de la superstition religieuse et de la croyance aux réalités éternelles du monde invisible.

Qu'on ne se fasse pas illusion! C'est bien l'athéisme que certains écrivains, heureusement sans disciples, voudraient introduire et

faire dominer dans les universités de l'avenir. Pourrait-on donner un autre sens à cette déclaration douloureuse pour nos consciences : « L'université de l'avenir étudiera les relations de ce *prétendu absolu* avec le relatif et le contingent (1). » Or, ce prétendu absolu, c'est le Dieu de la philosophie spiritualiste, de la théologie chrétienne et de l'humanité, et cette proposition présentée dans sa simplicité provocante doit être ramenée à cette formule : « L'université de l'avenir étudiera les relations de ce prétendu Dieu avec le relatif et le contingent. »

Ainsi, quand des hommes de conciliation généreuse et de tolérance, profondément dévoués à leur pays, s'adressent à vous, et vous disent en jetant les yeux sur les nations les plus florissantes de l'Europe : Oublions nos querelles: la France est divisée et malheureuse, travaillons ensemble à relever dans les consciences l'idée religieuse, le sentiment du respect, et à préparer des générations savantes et chrétiennes, vous nous répondez par une déclaration de guerre et par une profession de foi d'athéisme! En vérité, n'est-il pas évident que par ces manifestations heureusement isolées, vous découragez les hommes de paix et de conciliation, vous justifiez les représailles des partis extrêmes dont vous blessez cruellement les sentiments les plus délicats et les plus respectables, vous les obligez à serrer leurs rangs pour défendre, avec toute l'énergie de leurs convictions blessées, contre des attaques dont le succès serait, à leurs yeux, le déshonneur de la France, la foi religieuse et les principes éternels qui leur sont infiniment plus chers que les dignités, la fortune et la vie!

Il s'agit bien de retourner en arrière! Il y a quelques jours, le journal *la Nation*, de Berlin, m'accusait « de vouloir faire tourner en arrière la roue de l'histoire », l'accusation est plaisante, et je me suis contenté d'en sourire. Mais quand je vois des hommes qui ont la volonté de parler en maîtres à la jeunesse française, faire de l'athéisme l'idéal de l'avenir; quand je les entends condamner avec une inqualifiable légèreté les universités florissantes de l'Europe et nos vieilles universités, en haine de l'idée chrétienne et de l'idée même de Dieu; quand je les vois tenter d'arracher de l'âme humaine ses espérances religieuses et ses plus fermes croyances, froidement et avec intention, alors, je l'avoue, je me trouble, et

(1) *Universités allemandes et Universités françaises.*

relevant l'injure qui nous est faite, quand on nous accuse d'intolérance, je réponds : c'est vous qui manquez au respect de la France, au respect des âmes, au respect de la liberté d'autrui.

Et ne voyez-vous pas qu'en présence de ces refus de conciliation, non seulement vous autorisez, mais vous obligez les catholiques à vous dire : Vous nous chassez de l'enseignement, vous refusez notre concours, laissez-nous donc la liberté de parler et d'enseigner chez nous, comme nous l'entendons; rendez-nous les universités libres, et si la tempête révolutionnaire ne vient pas encore une fois ruiner subitement notre œuvre, vous verrez, dans quelques années, de quel côté seront la moralité, la vraie science, le progrès et les réserves pleines d'espérances de la France de demain.

Quoi qu'il arrive, j'entends rester fidèle à la cause, trop souvent délaissée, de la tolérance chrétienne et de la conciliation. On nous répond, dans un autre camp, par la qualification de théologiens d'Etat.

## V

Après la Révolution, le cardinal Fesch et un prêtre illustre dont le clergé français doit être fier, M. Emery, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, autorisés par Napoléon Ier, préparèrent le décret de 1808, qui donnait une organisation nouvelle aux facultés de théologie de Paris, Lyon, Aix, Bordeaux et Rouen. Les professeurs devaient être nommés par le gouvernement et par l'archevêque métropolitain.

Ce décret est encore en vigueur.

Voilà les professeurs que des hommes étrangers, sans doute, à ces hautes questions persistent à désigner sous le nom de théologiens d'Etat.

Si l'on veut dire que nous sommes profondément dévoués à la France, que nous prenons part à ses joies et à ses tristesses, à ses fêtes et à ses deuils; que nous souhaitons de toute notre âme sa grandeur intellectuelle, morale et matérielle; que nous rêvons pour elle le premier rang parmi les nations civilisées et guerrières, que nous applaudissons à tous les efforts des économistes pour diminuer la misère, des savants pour dissiper l'ignorance, des hommes de bien pour élever le niveau moral et religieux; que la vie de la France est notre propre vie, oui, nous sommes, en ce sens, des théologiens d'Etat, et nous acceptons volontiers l'honneur de ce nom.

Si vous nous appelez encore théologiens d'Etat, parce que nous voulons respecter les adversaires dont nous combattons sans trève les mauvaises doctrines, éviter les injures personnelles, séparer le véritable enseignement de l'Eglise des opinions humaines et des exagérations dangereuses qui voilent sa beauté et retardent son triomphe, ne reculer devant aucun sacrifice pour gagner pacifiquement les hommes à la cause de la vérité, oui, nous sommes des théologiens d'Etat, et nous voulons suivre le divin précepte de l'Evangile : N'éteignez pas le lumignon qui fume encore, et ne brisez pas le roseau à demi froissé.

Mais si vous entendez par théologiens d'Etat, des hommes coupables qui caressent le rêve criminel d'une Église nationale, et livrent, par un marché honteux, l'Eglise du Christ à ses ennemis implacables; des hommes qui trahissent leur caractère, leurs engagements solennels, leur mission auguste, pour s'abaisser au rôle de courtisan déshonoré de la puissance temporelle de César, alors votre qualification est une injure et vous n'avez pas le droit de l'adresser à des hommes qui ne consentiront jamais à effacer une syllabe de l'Evangile, et qui sont prêts à défendre au prix de leur vie, et dans son intégrité, l'enseignement de l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais non, nous sommes des théologiens d'État, parce que notre élection est faite simultanément par l'Eglise et par l'Etat, parce qu'elle n'est pas faite exclusivement par la puissance spirituelle!

Il faudrait donc appeler aussi théologiens d'Etat, ces professeurs illustres des vieilles universités d'Allemagne, de Fribourg, de Munich, d'Inspruck, de Bonn, de Lemberg, nommés simultanément par l'autorité spirituelle et par l'autorité temporelle, par l'évêque et par le souverain qui appartient même quelquefois à la religion réformée. Jamais, cependant, en Allemagne, on n'a fait un crime à des professeurs de théologie de relever à la fois de l'Eglise et de l'Etat. Jamais en France, on n'a eu la pensée d'appeler chanoines d'Etat, grands vicaires d'Etat, évêques d'Etat, ces chanoines, ces grands vicaires, ces évêques qui, depuis le Concordat, sont nommés par le choix libre de l'Eglise et du gouvernement. Je n'insiste pas sur ce point.

## VI

L'inévitable opposition d'opinions scientifiques et de croyances religieuses dans notre temps est-elle enfin un obstacle insurmontable

à l'union et aux rapports bienveillants qui doivent régner dans l'Université, entre les professeurs des diverses facultés?

Nous ne le pensons pas.

Sans doute, un tel état n'est pas notre idéal. Notre idéal, c'est l'Université composée d'hommes qui ne cherchent plus la vérité religieuse, mais qui la possèdent; c'est l'assemblée heureuse et pacifique des professeurs unis par les mêmes croyances religieuses et par les mêmes espérances, animés d'un même esprit et d'une même volonté; savants qui ont parcouru, exploré, approfondi des parties différentes du champ universel des connaissances humaines et qui font converger vers la vérité chrétienne les rayons partis des foyers de toutes les sciences dont ils ont le secret, et dont ils connaissent les avenues. Là, toutes les forces de l'esprit humain en pleine possession de la vérité chrétienne qui cesse d'être un objet de discussion, s'unissent, se complètent, se fortifient pour imprimer aux intelligences un mouvement puissant vers le terme surnaturel de la vie.

Mais nous vivons dans une société mêlée et confuse et dans un siècle où les opinions philosophiques, les systèmes religieux, les affirmations contraires, les négations hautaines et tranchantes, se croisent et se heurtent sans faire encore jaillir la lumière, et nous attendons là-haut le jour de l'union de tous les esprits et de l'apparition totale de la vérité suprême, après les longs combats de la vie.

Cependant, je ne vois pas dans cette opposition de vues et de croyances un obstacle insurmontable à la conservation d'un enseignement théologique, au sein de l'Université.

Ici encore, j'invoquerai l'expérience et je m'appuierai sur des faits.

L'opposition des opinions scientifiques et des croyances religieuses n'empêche pas l'union fraternelle de régner encore aujourd'hui dans les plus célèbres universités d'Allemagne et de Hongrie. A Tubingen, Bonn et Breslau, les professeurs des diverses confessions religieuses, catholiques et protestants, dont les droits et les privilèges sont réglés par la loi et par l'usage, vivent ensemble sans froissement et sans discussion. Il y a un mois à peine, je parcourais, dans le vestibule et sous le péristyle de la célèbre université de Bonn, les programmes des cours des vieux-catholiques, des catholiques et des protestants; les étudiants se croisaient sans hostilité ni défiance, devant ces tableaux qui commencent par le

salut traditionnel : *Commilitonibus* et se termine par l'adieu classique : *Valete*.

Chaque faculté conserve son indépendance et entretient, avec les facultés voisines, des rapports de déférence et de courtoisie.

La suppression des facultés de théologie ne ferait pas cesser, d'ailleurs, la diversité des opinions religieuses dans les facultés de l'État. Que de fois, pendant les dix-sept années de notre enseignement à la Sorbonne, avons-nous constaté la plus grande variété d'opinions et de croyances entre les facultés de lettres, de science, de médecine et de droit. Que de fois, d'autres, avant nous, ont pu remarquer aussi cette variété dans chaque faculté. A côté d'Ozanam, de Villemain, de Saint-Marc Girardin, de Saint-René Tallandier, de Lacroix et de tant d'autres dont je pourrais évoquer le souvenir, tous également chrétiens par leur enseignement et par les pratiques de la vie, on entendait des professeurs sceptiques, déistes, rationalistes, indifférents ou mêmes hostiles aux croyances chrétiennes, et non seulement leurs rapports n'étaient pas troublés par la différence de leurs croyances, mais en voyant auprès d'eux, dans le commerce familier de la vie, ces chrétiens éminents qui ne cachaient pas leurs drapeaux, les positivistes et les rationalistes étaient obligés de rendre hommage à leur talent, et de confesser enfin que la science et la foi peuvent se rencontrer et se rencontrent souvent dans un grand esprit.

Il reste, cependant, une dernière et sérieuse difficulté.

L'existence des facultés de théologie, justifiée par les hautes raisons que je viens d'exposer, est-elle contraire à l'institution des séminaires, dans notre pays?

Non. Il faut élever le niveau des études dans les séminaires et créer l'enseignement supérieur de la théologie. Les raisons qui commandent impérieusement la conservation des séminaires, découlent des prescriptions du Concile de Trente et de l'histoire même de notre Université.

## VII

Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, nous a laissé un tableau de l'état lamentable, humiliant, des clercs et de la jeunesse de notre vieille Université, aux premières années du treizième siècle et pendant la brillante période du moyen âge. C'est une condamnation fortement motivée de l'externat, pour les étudiants en théologie.

« Les clercs ne comptaient pas pour péché la simple fornication. Les femmes prostituées arrêtaient dans les rues les clercs qui passaient, pour les entraîner chez elles presque par force. S'ils refusaient, elles les accusaient de débauches criminelles : on tenait à honneur d'avoir même plusieurs concubines. En une même maison étaient, en haut, des écoles ; en bas, des lieux infâmes. Les clercs qui faisaient le plus de dépenses, étaient les plus estimés. On traitait d'avares et d'hypocrites, ou de superstitieux, ceux qui vivaient frugalement et pratiquaient la piété. La plupart étudiaient par curiosité, par vanité ou par intérêt ; peu, pour l'édification. Ils étaient divisés, non seulement, par leurs sectes d'école, mais par la diversité des nations : Français, Anglais, Normands, Poitevins, Bourguignons, Bretons, Lombards, Siciliens, Brabançons, Flamands. On reprochait à chaque nation quelque vice particulier, et, des paroles, on en venait souvent aux coups. Or, les écoliers étant clercs pour la plupart, tombaient ainsi dans l'excommunication portée contre ceux qui mettaient la main avec violence sur les clercs, et dont il n'y avait que le pape qui pût absoudre (1). »

Tel était, en 1210, l'état des jeunes élèves dans l'université de Paris. L'externat était loin d'être favorable à la conservation des mœurs des pauvres clercs et au développement tranquille des vertus nécessaires à l'état ecclésiastique. On comprend les inquiétudes douloureuses que devaient éprouver les évêques, et leur désir de réprimer ces lamentables abus.

Dix ans plus tard, en 1220, la situation ne paraît pas meilleure, et nous voyons le vénérable et saint évêque de Paris, Guillaume de Seignelai, sévir avec une vigueur apostolique contre les insolences de quelques écoliers de Paris, qui commettaient des rapts, des adultères, des vols, des meurtres, troublant la paix et la sûreté publique, non seulement à l'égard des écoliers, mais encore des bourgeois.

Déjà « l'*official* de Paris avait rendu une sentence portant excommunication contre les clercs, les écoliers et leurs serviteurs qui marchaient dans Paris, avec des armes, ou de jour ou de nuit, sans la permission de l'évêque ou de l'official. Il excommunia aussi ceux qui enlevaient les femmes, forçaient des maisons, violaient des filles, ou s'assemblaient pour commettre de tels crimes. »

(1) Fleury, *Hist. eccléS.*, t. XI, l. LXXVI, p. 201.

Je ne dis pas que nous verrions se renouveler aujourd'hui les mêmes excès dont je viens de rappeler le souvenir, et que les élèves en théologie, mêlés aux étudiants des autres facultés, se laisseraient gagner par les séductions du vice, plutôt que de subir le charme sévère de la vertu, je ne fais pas de comparaison inutile, mais je ne suis pas surpris de voir les évêques réunis au concile de Trente, et décidés à mettre un terme à ces excès, s'occuper énergiquement de la discipline ecclésiastique et de la réforme des clercs.

Ces évêques, divisés sur tant d'autres questions, furent unanimes à demander la fondation des séminaires pour la formation du jeune clergé.

Ils s'occupèrent, dans la vingt-troisième session, de régler l'ordre et la manière de procéder dans l'érection des séminaires, et leur pensée exprimée dans un long décret est l'un des plus remarquables et des plus sages qui aient été votés.

Aux termes de ce décret, les églises cathédrales doivent avoir chacune auprès d'elle un collège ou séminaire pour l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens de la ville, du diocèse ou de la province qui auront des dispositions marquées pour l'état ecclésiastique. Les évêques doivent choisir ces jeunes élèves, de préférence, parmi les pauvres, sans exclure néammoins les riches. Les premiers sont reçus gratuitement, les seconds sont nourris à leurs dépens. Ces jeunes élèves seront divisés en autant de classes qu'il plaira à l'évêque, suivant leur âge et leur progrès, habillés cléricalement, formés à la connaissance de la théologie, des homélies des Pères, des ouvrages ecclésiastiques, et instruits pour l'administration des sacrements. Le décret règle encore tout ce qui concerne les fondations des séminaires et les moyens de les doter pour assurer leur existence, leur avenir et leur sécurité.

## VIII

Le décret du Concile de Trente répondait aux besoins les plus impérieux de l'Eglise, et les saints évêques répandus dans l'Europe chrétienne se hâtèrent de concilier avec une sagesse pleine de clairvoyance l'institution des séminaires et l'enseignement supérieur de la théologie. Ils n'eurent jamais la pensée de sacrifier ou les séminaires ou ce haut enseignement si nécessaire à l'honneur de l'Église et à l'apologétique chrétienne.

A côté des séminaires diocésains qui se multiplient, après le Concile de Trente, en Belgique et en France, nous voyons des collèges ou séminaires académiques, établis auprès des universités célèbres, telles que celles de Louvain et de Douai. C'est là que les évêques envoyaient les sujets les plus distingués par la vertu et la capacité, pour y prendre leurs grades, après avoir fait une étude plus approfondie de la science sacrée.

L'Allemagne a conservé l'institution du séminaire, où les élèves qui ont fréquenté pendant trois ans les cours de la faculté de théologie, viennent se recueillir et se préparer au sacerdoce. Les maîtres qui donnent la science aux élèves occupés exclusivement des études et des travaux intellectuels laissent, à d'autres prêtres dont la science égale le zèle, le soin de se consacrer ensuite à la formation morale et sacerdotale des jeunes clercs.

En 1808, le cardinal Fesch, chargé par l'empereur de rétablir dans notre histoire ecclésiastique l'unité rompue par la révolution française, eut la pensée de créer des *séminaires métropolitains*, distincts des autres séminaires, rattachés immédiatement aux facultés de théologie et destinés à donner aux élèves un enseignement théologique à la hauteur des autres sciences et en rapport avec le mouvement d'attaque et la variété d'objections des ennemis de l'Église.

Il restait fidèle à la tradition. En effet, avant la révolution, sous les anciens supérieurs du séminaire Saint-Sulpice, les élèves se rendaient tous les jours en Sorbonne, à la faculté de théologie dont ils suivaient les cours ; ils prenaient des notes, écrivaient, sous la dictée, ce qu'on appelait à cette époque *les cahiers des professeurs*, et retrouvaient ensuite au séminaire, avec le recueillement indispensable à l'étude, les exemples et les leçons nécessaires à leur vocation.

M. Emery qui voulait rester inébranlable dans sa fidélité à l'esprit de ses pères et aux traditions de sa compagnie, eut soin de rétablir cet usage, quand le décret de 1808, auquel il n'avait pas été étranger, eut rétabli dans leur chaire de Sorbonne, les anciens professeurs. Les élèves de Saint-Sulpice reprirent alors le chemin de cette faculté que leurs aînés avaient fréquentée pendant tant d'années. Ils s'y mêlaient aux argumentations solennelles, aux brillantes soutenances de thèses, et s'intéressaient à l'enseignement renouvelé de leurs anciens professeurs.

« Je regrette, nous écrivait, récemment, notre digne ami Hettin-

ger, l'illustre professeur de Wurtzbourg, que les facultés et les universités de France, qui étaient encore si florissantes au siècle dernier, aient perdu, par l'injure des temps et la faute des hommes, leur ancienne autorité. Les séminaires qui se réservent exclusivement aujourd'hui la fondation des élèves en théologie ne pourront jamais faire ce que ferait une faculté. Ils forment le clergé paroissial, et ne peuvent pas former le clergé savant.

. . . . . .

« Dans un livre que j'ai intitulé : *la Situation religieuse et sociale à Paris*, j'avais exprimé, il y a déjà vingt ans, mon estime et mon admiration pour le clergé français si dévoué et si vertueux, mais vous conviendrez avec moi que l'on peut désirer plus de zèle pour les lettres et les sciences. Je désire que l'on donne aux facultés, et surtout à la Sorbonne, son ancienne autorité. »

## IX

La distinction faite par le célèbre docteur de Wurtzbourg entre les séminaires et les grandes écoles de théologie est conforme aux vœux de l'Eglise et aux nécessités du temps présent.

J'admire et je n'ai jamais cessé d'admirer avec un respect filial cette Compagnie de Saint-Sulpice, fondée par M. Olier, louée par les évêques les plus illustres de France, la mère dévouée de la partie la plus considérable de notre clergé, pieux, modeste et attaché à l'Église par une volonté plus forte que toutes les épreuves. Elle a vu et elle voit encore dans ses rangs, à côté de saints prêtres dont la haute vertu effraie notre faiblesse, des orientalistes, des hellénistes, des hébraïsants, des théologiens, des philosophes de grand vol et de premier ordre, et l'on ne sait ce qu'il faut louer davantage, ou la haute science des prêtres de Saint-Sulpice, ou leur modestie qui s'irrite de toute vaine louange et qui a horreur de la célébrité. Mais ces hommes de Dieu ont été réunis et choisis avant tout pour former des prêtres ; aussi ils ne descendent jamais des plus hauts sommets où ils voient dans la personne du Christ, la perfection du sacerdoce. Ils ont pour mission non seulement de former le prêtre à l'image de cet idéal si élevé, mais de le préparer encore à ce rude ministère et à ces souffrances poignantes que l'on ne connaît pas, quand on ne s'est pas assis au foyer solitaire d'un curé de campagne.

Ce prêtre que l'on voit trop souvent à travers les descriptions fantaisistes des poètes, ou dans le ministère brillant des grandes

villes, ce n'est pas ce curé de campagne que nous avons connu, appelé à passer sa vie dans l'isolement, la pauvreté, les déboires, les dégoûts amers dont il est sans cesse abreuvé. Séparé de ses confrères par de mauvais chemins ou de longues distances, privé de ces publications scientifiques, livres, revues, mémoires que son état précaire ne lui permet pas d'acheter et qui donneraient un rafraîchissement à son âme altérée; obligé de descendre au niveau de ses auditeurs ignorants que les hautes considérations fatiguent et ennuient; condamné trop souvent à braver l'impopularité, la haine aveugle, la colère étroite et insatiable ou d'un fonctionnaire improvisé, ou d'un maître d'école incrédule, ou d'un libre penseur incapable de penser; oublié d'autres fois, et perdu dans une paroisse étrangère à toute pratique religieuse, où l'herbe pousse sur le chemin de l'église abandonnée; dénoncé enfin et calomnié par l'envie que sa présence importune, croyez-vous que cet homme n'a pas besoin d'un courage surhumain, de vertus surnaturelles, d'une foi inébranlable, d'une préparation morale toute particulière pour rester là, dix ans, vingt ans, toute sa vie, sans découragement et dans l'honneur de son ministère? Et ne voyez-vous pas que c'est déjà une glorieuse mission d'être chargé de faire connaître à de jeunes élèves ces réalités douloureuses de la vie et de former un prêtre qui saura braver, sans défaillance, de telles épreuves?

Que l'on demande aux directeurs de séminaire d'élever encore le niveau des études, de multiplier les argumentations, de substituer aux exercices de mémoire les travaux écrits, qui exigent l'attention, la réflexion, de développer l'initiative personnelle en donnant le goût du travail libre; qu'on leur demande aussi de rajeunir les discussions par une exposition sincère des erreurs nouvelles, des objections les plus récentes des sciences naturelles; d'inspirer aux élèves le goût de la botanique, de la géologie, de la minéralogie, de ces sciences dont l'étude commencée au collège, exige peu de frais, et que l'on peut approfondir dans les trop longs loisirs d'une vie solitaire, je le veux bien; l'étude élémentaire de ces sciences profanes n'est pas incompatible avec la pratique des sciences purement ecclésiastiques, mais il faut laisser à d'autres maîtres, dans une autre enceinte, la mission de donner un enseignement supérieur.

« Vous savez, écrivait Fénelon à M. Leschassier, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, combien j'aime et révère la mémoire de M. Tronson qui m'avait servi de père pour la vie ecclésiastique.

Quoique je n'aie jamais vu M. Olier, je n'ai rien ouï dire de sa conduite et de ses maximes qui ne m'ait fait une profonde impression, et qui ne me persuade que l'esprit de grâce l'animait. Je prie souvent Dieu que ce premier esprit de simplicité et d'éloignement du siècle se conserve dans Saint-Sulpice. *Si le goût de l'esprit et de la science éclatante s'y introduisait insensiblement, l'ouvrage de M. Olier et de M. Tronson ne subsisterait plus.*

« Vous savez, d'ailleurs, Monsieur, quelle était leur horreur de la nouveauté. Il faut espérer que votre zèle et votre fermeté soutiendront malgré tant de périls une maison qui est une source de grâces pour tout le clergé.

« Je serai toute ma vie avec un véritable attendrissement de cœur dévoué à Saint-Sulpice (1). »

Je m'arrête à ces belles paroles de l'évêque de Cambrai. Il faut conserver nos séminaires et renouveler l'enseignement supérieur de la théologie.

## X

Verrons-nous tomber enfin l'hostilité dédaigneuse des ennemis de l'Eglise, les défiances pénibles et prolongées de certains chrétiens, et renaître en France les beaux jours de l'enseignement supérieur de la théologie? — Je l'ignore. Les hommes de conciliation ne sont pas entendus; la clameur des hommes de colère couvre leur voix.

Mais si la Sorbonne est condamnée à disparaître; si ses chaires doivent être occupées par des professeurs animés d'un esprit hostile à l'enseignement six fois séculaire dont elle a conservé l'écho, ne laissez pas debout au portique de son antique chapelle les statues de saint Thomas et de Bossuet, de saint Bonaventure et de Gerson, de ces maîtres fameux de notre antique maison. Ils seraient là comme une fière protestation du passé contre le présent, et leur vue entretiendrait encore dans notre âme l'espérance d'une réparation, que la Providence ne refusera pas, j'en ai la ferme conviction, à ceux qui défendent, sans amertume dans leur anxiété, les causes trop souvent menacées de la religion, de la justice et de la pacification du pays.

Elie Méric,
*professeur à la Sorbonne.*

(1) *Lettre de Fénelon*, du 22 mars 1706.

# LA FRANCE AU TEMPS DE JEANNE D'ARC

## L'ÉGLISE, LA ROYAUTÉ, LA NOBLESSE (1)

---

### II

Après l'Eglise catholique, la royauté est la première des institutions et des traditions nationales constatées en France par l'histoire. Au temps de Jeanne d'Arc, le principe n'en était contesté par personne, bien que le traité de Troyes en eût modifié l'application, de manière à en dénaturer, dans un temps donné, le caractère, si la coalition anglo-bourguignonne avait réussi à obtenir un triomphe définitif. Le droit public français reposait sur le fondement solide des siècles accumulés. Ses lointaines origines se confondaient avec les origines mêmes du pays. C'est à l'époque carolingienne que commencent à se préciser les conditions de la légitimité royale en France, qui résulte alors d'une combinaison de l'hérédité avec l'élection, combinaison à laquelle vint s'ajouter, comme un élément indispensable, la confirmation religieuse du sacre. La dernière application effective du droit électif eut lieu au profit de Hugues Capet, dont les premiers successeurs associèrent au trône et firent sacrer de leur vivant leur héritier présomptif, du consentement des barons, alors représentants naturels de la nation tout entière, dont ils étaient les seuls membres actifs. Par là l'élection s'absorba naturellement dans un droit purement héréditaire, de jour en jour plus affermi dans la dynastie de Hugues Capet et de saint Louis, par l'adhésion des générations successives de toutes les classes de la nation, à mesure qu'elles prenaient part à la vie publique, et aussi par ce fait que l'État, aux destinées duquel cette dynastie présidait, c'était en grande partie elle-même qui le formait à travers les siècles. On peut dire exactement qu'au commencement du quinzième siècle, l'héritier légitime de la dynastie capétienne était, en vertu de sa naissance, non seulement le chef incontestable, mais la personnification même de la France. Le sentiment national, nettement exprimé par les assemblées qui, à l'avènement de Philippe le Long,

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1884.

puis à ceux de Charles le Bel et de Philippe de Valois, avaient proclamé la loi de succession dite *salique*, n'admettait pour cette hérédité royale que la descendance en ligne masculine, sans tenir compte des princesses et de leurs ayant cause. Quelques légers vestiges purement symboliques de l'ancienne élection avaient été conservés dans le rituel de la cérémonie du sacre, confirmation religieuse demeurée nécessaire pour la pleine investiture de la couronne de France.

Au droit historique qui faisait la force de cette couronne, s'ajoutait, en effet, un caractère religieux et, pour ainsi dire, une auréole qui la revêtait, entre toutes les autres, d'une majesté, d'une autorité particulière. Aucune royauté n'a peut-être plus approché, dans l'ordre naturel, du caractère surnaturel de la royauté des anciens Hébreux, dont le pouvoir émanait de Dieu directement. La grande œuvre chrétienne et civilisatrice de Clovis et de Charlemagne, dont la dynastie de Hugues Capet avait recueilli la gloire, la sainteté de Louis IX solennellement proclamée par l'Eglise, et qui avait offert au monde l'idéal de la royauté catholique, avaient jeté sur le sceptre que se transmettaient ses descendants un éclat auguste, que les papes se plaisaient à reconnaître et qui lui attiraient la vénération des peuples. La couronne impériale elle-même, malgré le nom de saint empire et les grands souvenirs qui s'y rattachaient, n'avait peut-être pas sur le front des Césars allemands, trop souvent en lutte avec l'Eglise et auxquels manquaient la puissante durée d'une hérédité séculaire, la même valeur providentielle et presque sacrée. La royauté anglaise, d'origine plus récente et plus ordinaire, de caractère surtout militaire et féodal, n'approchait pas de la grandeur de cette royauté française, en qui s'unissait, à la force du pouvoir territorial et du commandement souverain, la dignité d'une magistrature qui touchait au sacerdoce. Cette haute conception de la monarchie et de la dynastie traditionnelles, qui formait dans les âmes comme une image idéale résumant l'histoire et la vocation de la nation très chrétienne, cette conception véritablement providentielle, avait reçu du traité de Troyes et de la substitution des descendants des Plantagenets aux héritiers de saint Louis un coup funeste, qui bouleversait, pour ainsi dire, tout le plan des destinées de la France et constituait dans l'ordre intellectuel et moral, comme dans l'ordre matériel, une véritable déchéance pour la patrie. La mission de Jeanne d'Arc, en apportant à cette conception l'appui

d'une intervention extraordinaire d'en haut, montra que Dieu ne voulait permettre ni ce bouleversement, ni cette déchéance.

Mais la grandeur presque sacrée de la royauté française n'entraînait nullement avec elle l'inconvénient de cette immobilité majestueuse, où se sont volontiers renfermées à toute époque, et souvent évanouies, les monarchies quasi sacerdotales de l'Orient. La royauté, en France, aux mains des descendants de Philippe-Auguste, est une institution éminemment politique et un pouvoir agissant. A partir de Philippe-le-Bel, la monarchie administrative se substitue de jour en jour davantage à la monarchie féodale. Malgré quelques essais inutiles de retour à l'ordre antérieur des choses, les progrès de l'autorité royale concentrant peu à peu sous sa direction toutes les forces publiques sont, pour ainsi dire, ininterrompus. Il n'y a pas d'exception à faire à cet égard pour les règnes de Philippe de Valois et de Jean son fils. Ces deux princes, si enthousiastes de l'idée chevaleresque et des traditions féodales, en ce qui concernait les habitudes militaires et les apparences extérieures de la vie de cour, étaient, dans la pratique du gouvernement, de fidèles continuateurs de la politique autoritaire et centraliste de Philippe le Bel. La tentative excessive et désordonnée de la bourgeoisie parisienne, sous la conduite d'Etienne Marcel, pour imposer des limites au pouvoir royal et le placer sous la tutelle des États-Généraux, eut pour résultat de le rendre plus fort encore et plus absolu dans la main de Charles V, qui consacra, pour ainsi dire, cette autorité reconquise par l'usage qu'il en sut faire. Les troubles du règne de Charles VI en altérèrent l'exercice, sans en affaiblir sensiblement les prérogatives, que le gouvernement de Charles VII, après la restauration nationale commencée par les victoires de Jeanne d'Arc et achevée par la vigueur et la sagesse de ce prince, devait augmenter encore.

Durant la période de crise qui précéda cette restauration, Charles VII, dauphin ou roi, réorganisa et maintint, pour les provinces demeurées fidèles, tout le mécanisme gouvernemental et administratif, au moyen duquel s'exerçait, au commencement du quinzième siècle, l'action de l'autorité royale. Le Conseil en était le principal organe. Ses attributions étaient à la fois politiques, administratives et judiciaires, et sa composition se modifiait selon qu'il avait à se prononcer sur telle ou telle catégorie d'affaires. Un petit nombre de personnes de haute condition ou de haute faveur, variables selon les changements d'influence dans la direction du

gouvernement, délibéraient avec le roi sur les questions de politique générale. Le personnel du Conseil, dans l'examen des questions purement administratives ou le jugement des procès de son ressort, était plus nombreux et plus fixe. Ses membres en ce dernier cas étaient des fonctionnaires analogues aux conseillers d'Etat de nos jours, tandis que les membres prenant part aux délibérations de politique dirigeante, peuvent être considérés comme de véritables ministres d'Etat, dont la volonté, durant la période d'effacement de Charles VII, était plus efficace que celle du roi lui-même. L'impulsion décisive fut constamment donnée durant ce temps par un personnage principal, véritable chef du Conseil, et qui, sans en avoir le titre, remplissait en réalité le rôle d'un premier ministre. Ce personnage, dont le déplacement suivi de modifications dans la composition du Conseil, équivalait à ce que nous appelons un changement de ministère, fut successivement tenu par Jean Louvet (1418-1425), par Arthur de Richemont (1425-1428) et par Georges de la Trémoille, qui s'en était emparé depuis quelques mois au moment où la Pucelle se présenta devant Charles pour accomplir sa mission.

La seconde place dans la conduite des affaires était occupée par le chancelier. Le titulaire de cet office, qui avait plusieurs fois varié, selon que le pouvoir appartenait à tel ou tel premier ministre, était, sous Georges de la Trémoille, Regnault de Chartres, archevêque de Reims. Les autres grands officiers de la couronne, sauf les offices militaires, n'étaient plus guères que des charges de cour et ne conféraient pas par elles-mêmes, à ceux qui en étaient revêtus, un pouvoir politique, mais elles étaient la plupart du temps une marque de la faveur royale, à laquelle se joignait, par l'entrée au Conseil, une véritable influence. Ainsi Georges de la Trémoille était, durant son ministère, pourvu de l'office de grand chambellan. L'administration des provinces continuait d'être confiée, sous la direction du Conseil, à ces grands fonctionnaires révocables dont la mission, créée par Philippe-Auguste, avait été développée par saint Louis et Philippe le Bel, et que l'on appelait baillis ou sénéchaux, selon les régions. Toutefois le gouvernement de telle ou telle partie du territoire était souvent commis, avec des pouvoirs constituant une sorte de lieutenance générale de la royauté, à un prince du sang ou à un grand feudataire.

Les baillis ou sénéchaux joignaient, dans leurs ressorts respectifs, aux pouvoirs administratifs et militaires, les pouvoirs judiciaires qu'ils faisaient sans doute, la plupart du temps, au quinzième siècle,

exercer par un lieutenant spécial, nourri dans la science du droit. Leurs décisions en matière juridique, dans les cas où elles ne pouvaient pas être définitives, étaient soumises, pour l'appel, à la grande cour souveraine chargée, au nom du roi, de l'administration de la justice, et qu'on appelait le Parlement. Autrefois le Parlement se confondait avec le Conseil, et si l'on veut, n'était autre chose que le Conseil du roi considéré comme cour judiciaire. Il en avait été définitivement distingué sous le règne de Philippe le Long, et dès lors avait formé une des hautes institutions du pays. Au quinzième siecle il se composait à peu près exclusivement de légistes, clercs ou laïques, généralement choisis dans les rangs de cette bourgeoisie riche et lettrée qui forma peu à peu en France une aristocratie judiciaire ou noblesse de robe. Néanmoins, en certaines circonstances, les pairs de France y prenaient séance et le Parlement avait alors le caractère de Cour des pairs. Son siège était fixé à Paris. Mais, en 1418, quand le Dauphin dut établir son gouvernement au sud de la Loire, il institua à Poitiers un Parlement composé des magistrats demeurés fidèles à l'héritier légitime de la couronne, et qui fut investi de toutes les attributions du Parlement de Paris. Il conserva son existence jusqu'à la soumission de la capitale en 1436 et, comme ses registres en font foi, ne le céda en rien, pour la variété de ses travaux juridiques, aux magistrats demeurés à Paris sous la main de la faction bourguignonne, puis sous la domination des Anglais (1).

Ce n'est pas au fort de la crise que traversait le royaume que Charles VII pouvait songer à ces grandes réformes militaires qui furent l'honneur de son règne. Il ne pouvait que se borner à essayer de faire l'usage le meilleur possible des ressources dont il disposait et des institutions que lui avaient léguées ses prédécesseurs. Sous la direction du connétable et des deux maréchaux de France, auxquels on peut ajouter l'amiral, qui alors servait plus sur terre que sur mer, l'armée française à cette époque se composait d'éléments divers. La noblesse féodale, tenue au service militaire, devait composer la cavalerie. Mais cette noblesse féodale avait été décimée, épuisée par la guerre de Cent-Ans. Les milices des bonnes villes et les gens des paroisses, dont les aptitudes militaires n'avaient pas été suffisamment cultivées depuis deux siècles, ne fournissaient que

(1) Grün. Notice précédant les *Actes du Parlement de Paris*, citée par M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 356.

dans une proportion assez restreinte des forces à l'infanterie vraiment active. Une grande partie des armées de Charles VII se composait donc, pour la cavalerie, de ces compagnies d'aventuriers dont l'existence au moyen âge est constatée de très bonne heure, qui se formaient comme d'elles-mêmes en temps de guerre et que le pouvoir royal prenait à sa solde. En général ces aventuriers étaient des gentilshommes pauvres auxquels se mêlaient aussi de braves roturiers. Le service militaire étant pour ces hommes un métier, un véritable gagne-pain, ils y étaient rompus et c'étaient de très bons soldats, mais horriblement pillards, et dont les villes et les campagnes n'avaient guère moins à souffrir que des ennemis. L'infanterie se composait pour une large part de mercenaires étrangers. L'Ecosse surtout fournit à Charles VII un grand nombre d'auxiliaires. L'artillerie à feu commençait à prendre une importance qui, croissant de jour en jour, devait annuler plus tard la supériorité dont les armées anglaises étaient surtout redevables au tir de leurs archers. Mais, au moment de la venue de Jeanne d'Arc, l'infériorité de l'armée française était encore manifeste, et la *journée des Harengs* venait de l'attester une fois de plus. Ce n'est pas un des moindres miracles de la vierge de Domremy, d'avoir si rapidement su fondre dans l'unité du sentiment religieux et national les éléments disparates et mercenaires dont se composait alors cette armée, à laquelle elle communiqua, sous l'impulsion des voix célestes, l'élan patriotique dont Dieu animait sa grande âme.

Comme depuis fort longtemps déjà, le Trésor royal soldait non seulement les mercenaires étrangers et les compagnies d'aventuriers engagées au service du roi, mais les nobles acquittant envers la couronne le devoir féodal du service militaire et conservés sous les drapeaux au-delà de ce que comportait l'obligation primitive ; une période de guerre prolongée, comme celle qui s'étendit sur toute la première moitié du quinzième siècle, amenait avec soi des nécessités difficilement compatibles avec une bonne situation des finances, surtout quand les discordes civiles et l'occupation par l'ennemi d'une partie du territoire, venaient diminuer les recettes, en même temps que s'accroissaient les dépenses. Les ressources régulières du Trésor consistaient en deux branches principales : les revenus ordinaires du domaine royal et les impositions extraordinaires appelées *tailles* et *aides*. Ces ressources étaient recueillies et administrées par divers agents, nommés receveurs et trésoriers

généraux, sous la juridiction et le contrôle de deux Cours : la Cour des comptes, démembrement du Conseil royal dans l'ordre financier, comme l'avait été le Parlement dans l'ordre de la justice ; et la Cour des aides, postérieurement instituée. Ces deux Cours siégeaient à Paris, mais Charles VII, durant la période critique de son gouvernement, les transporta, comme le grand Conseil et le Parlement, dans l'une de ses capitales provisoires : Bourges et Poitiers. Les ressources régulières étaient loin de suffire aux exigences du temps et l'on avait incessamment recours à des expédients, dont le plus fructueux était l'altération, plus ou moins déguisée, de la monnaie royale. Enfin on empruntait de tous côtés : aux villes, à l'Université d'Angers, aux conseillers du trône. Les premiers ministres, le président Louvet et Georges de la Tremoille, prêtaient de grosses sommes au Trésor. On entend qu'ils n'y perdaient rien. On empruntait encore à de moins hauts personnages : à des commandants de place, à des maîtres d'hôtel du roi, et même à des dames. Le « premier queux » ou chef de cuisine du roi, nommé Lubin Raguier, devint créancier de la couronne. A prendre le mot au sens matériel, cette couronne, au 31 juillet 1424, n'avait plus que deux fleurons. On en avait engagé toutes les autres pierreries aussi bien que nombre de terres du domaine. Mais c'est en 1428 et dans les premiers mois de 1429 que la pénurie fut à son comble. C'est le temps où Charles VII vend tout ce qu'il possède, où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints et où il est contraint de se passer de chaussures neuves : « Il fut en telle pauvreté, dit un chroniqueur, qu'un cordonnier ne voulut pas lui faire crédit d'une paire de houseaux ; il en avait chaussé un, mais comme il ne put pas le payer comptant, le cordonnier lui redéchaussa le dit houseau et il lui fallut reprendre ses vieux houseaux. » C'est le temps où le receveur général des finances, Regnier de Bouligny, au dire de sa femme, appelée à déposer dans le procès de Jeanne d'Arc, n'avait que 4 écus en caisse. C'est le temps enfin où se place l'historiette rapportée par Martial d'Auvergne dans ses *Vigilles de Charles VII :*

Un jour que la Hyre et Poton,
Le vindrent veoir, pour festoyement
N'avaient qu'une queue de mouton,
Et deux poulets tant seulement (1).

(1) Nous empruntons ces curieux détails à M. de Beaucourt : *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 194-195, 632-633.

Cette détresse du Trésor était d'autant plus douloureuse que les provinces demeurées sous l'autorité du roi légitime avaient déjà consenti à de grands sacrifices, pour l'aider à défendre l'indépendance nationale. Que la cause de Charles VII ait été populaire en France, c'est ce qui résulte clairement des nombreuses réunions d'États généraux ou provinciaux qui eurent lieu durant la période critique de son règne, et des impositions qui y furent votées pour les besoins de la guerre. Il était encore de droit public en France, au commencement du quinzième siècle, qu'aucune contribution nouvelle ne pouvait être établie sans le consentement des représentants du clergé, de la noblesse et des bonnes villes, réunis en Etats, soit séparément dans chaque province, soit en deux groupes, dont l'un était formé par le Languedoc et l'autre par tous les pays dits de Languedoïl. L'origine de ces assemblées remonte au commencement du quatorzième siècle, au temps de Philippe le Bel et de ses premiers successeurs, époque où les Etats-Généraux et provinciaux prirent la place des anciennes cours plénières ou parlements (1) de prélats et de barons, qui avaient jusqu'alors représenté le corps politique de la nation. Les Etats-Généraux de 1356, sous le coup du désastre de Poitiers et sous l'influence d'Etienne Marcel et d'une fraction de la bourgeoisie parisienne, avaient failli se substituer à la royauté réduite en tutelle. Cette tentative, déjouée par la sagesse et la fermeté de Charles V, ne fut pas renouvelée par les divers Etats assemblés durant la détresse de Charles VII. Le royalisme des députés des trois ordres égala leur patriotisme et ne les empêcha pas, du reste, de manifester hautement leurs vœux sur la conduite des affaires. Il faut surtout mentionner la réunion des Etats-Généraux de Languedoïl, tenue à Clermont en Auvergne, au commencement de 1421, et la grande assemblée où, par une disposition extraordinaire, les députés de Languedoïl et ceux de Languedoc furent convoqués en une réunion unique et plénière, ouverte à Chinon, au mois d'octobre 1428. Comme l'a dit l'éminent historien de Charles VII, qui a récemment mis en relief l'importance de ces deux assemblées, ce fut vraiment la voix du pays qui s'y fit entendre. Elle insista particulièrement sur l'union des princes de la maison royale et sur la réconciliation à tenter, « par tous les

(1) Il ne faut pas confondre ces anciens parlements politiques de prélats et de barons avec le Parlement, cour judiciaire, séparée du conseil royal au quatorzième siècle, et à laquelle ce nom en France finit par être réservé.

bons moyens possibles », avec le duc de Bourgogne. Les « Avis proposés, par les gens des trois Etats », au dauphin, en 1421, ont des parties admirables. Voici un fragment de l'analyse qu'en a donnée M. de Beaucourt (1) :

« Les députés protestent d'abord que dans leurs observations et requêtes, ils n'entendent toucher ni au gouvernement, ni à l'autorité de « Monseigneur le Régent », mais qu'en tout, comme de vrais sujets, ils se soumettent à la « correction et ordonnance », du prince et de son conseil. Ils remercient Dieu de la grâce qu'il a faite au Régent, « en ce qu'il l'a préservé de péril, lui a donné « vertu, sens, entendement et volonté d'aimer Dieu et soi gouverner « catholiquement, et d'ôter le roi et son royaume de servitude et « de captivité »; ils remercient leur seigneur de ce que, conformément à la volonté de Dieu, « il s'expose en personne à ensuivre sa « bonne fortune et le supplie qu'il y veuille continuer ». Les députés prient le dauphin de « mettre principalement et commettre son fait « à Dieu », de demander les prières et suffrages de « sainte Eglise », et des « prud'hommes » de son royaume, par processions, messes ou autres prières, de faire cesser les blasphèmes, de tenir justice en son hôtel et partout en son obéissance, et d' « avoir en révérence « Dieu et sainte Eglise », de ramener à lui, autant qu'il pourra, tous ses parents, en se réconciliant avec eux, de se montrer clément à l'égard de ceux qui se soumettront, d'oublier toutes injures, *et vincat in bono malum* (de vaincre le mal par le bien), de cœur et sans faintise comme il a accoutumé..., « d'avoir pour recommandées les villes et personnes qui se soumettront, » soit en Normandie, soit ailleurs; de ne souffrir aucun pillage et d'entrer dans les pays reconquis « comme seigneur recouvrant sa seigneurie et ôtant ses « sujets de tyrannie et captivité. »

Ces sentiments de foi et de patriotisme, manifestés au nom de la nation par les députés des trois ordres, sont ceux que nous retrouvons, mais élevés par l'inspiration surnaturelle à une force et à une lumière supérieures, dans l'âme de l'héroïque vierge que Dieu allait bientôt envoyer, sous la conduite des célestes messagers de

(1) *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 361-2. Cf. t. II, p. 170 et suiv. Le texte des « Avis » avait été publié pour la première fois en 1876, par M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. Sur les Etats provinciaux, voyez l'ouvrage de M. Antoine Thomas : *Les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII*. Paris, Champion, 1879, 2 vol. in-8°.

sa volonté, au secours de « la grande pitié qui était au royaume de France ». Jusqu'à son arrivée tous les sacrifices du patriotisme, comme toutes les habiletés de la diplomatie, devaient demeurer sans effet, comme pour mieux faire ressortir aux yeux des hommes la puissance de la main divine et des instruments qu'elle se choisit quand elle veut exercer sur les choses humaines une action extraordinaire.

La diplomatie tenait déjà au quinzième siècle une bien plus grande place qu'on ne le croirait au premier abord dans la préparation et la conduite des événements politiques. La diplomatie française joua dans la période critique du règne de Charles VII un rôle dont on n'avait pas jusqu'ici suffisamment relevé l'importance, expliquée en détail par l'éminent historien dont le livre récemment publié nous a fourni et nous fournira encore tant de précieuses lumières (1). C'est elle qui avait réussi à nous conserver, dans notre détresse, l'alliance de l'Ecosse et de la Castille; c'est elle qui, sous la médiation du duc de Savoie, avait déjà plusieurs fois tenté, avec quelque apparence de succès, d'effacer les conséquences du meurtre de Montereau et de rallier le duc de Bourgogne à la cause du roi légitime. Par un traité du 19 juillet 1428, ratifié le 30 octobre par Charles VII, elle avait conclu le futur mariage du Dauphin Louis (plus tard Louis XI) avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Ecosse. Charles VII s'engagea le 10 novembre, dans le cas où grâce à l'assistance de Jacques, il recouvrerait son royaume, à céder à son allié, en échange de la Saintonge d'abord promise, soit le duché de Berry, soit le comté d'Evreux. Au mois d'avril 1429, les Anglais firent des armements pour s'opposer au passage d'une flotte écossaise qui devait transporter six mille hommes en France, et amener la fiancée du Dauphin. Jeanne d'Arc, à ce moment, entrait en campagne. Ses victoires permirent de se passer du secours éventuel promis par Jacques, qu'aurait aussi très probablement rendu, sans elle, douloureusement inutile, l'occupation d'Orléans par les soldats de Bedford et l'invasion des provinces du Centre et du Midi, qui en aurait été la suite. Marguerite d'Ecosse ne vint en France que quelques années plus tard. Les négociations

(1) M. de Beaucourt a consacré deux chapitres dans le premier volume de son *Histoire de Charles VII* et six dans le second à l'exposé des négociations diplomatiques depuis 1418 jusqu'en 1435, date de la réconciliation définitive avec le duc de Bourgogne.

avec le duc de Bourgogne avaient à peu près cessé depuis 1427. Elles ne furent reprises qu'après les éclatants succès de la Pucelle, pour qui elles furent un obstacle dans sa marche sur Paris après le sacre de Reims. La diplomatie royale avait pour chef le chancelier Regnault de Chartres, homme profondément politique, très peu porté à faire grand fonds sur une intervention miraculeuse et comptant beaucoup plus sur son talent de négociateur. En général, l'esprit diplomatique, politique, administratif était très développé dans les conseils de Charles VII, et malgré la foi vive et la confiance en Dieu qui régnait dans l'ensemble de la nation, on peut dire, en usant d'expressions modernes, que le haut personnel gouvernemental d'alors était assez mal disposé, par ses habitudes et par ses tendances, à bien accueillir et à loyalement seconder la jeune paysanne qui allait se présenter comme l'envoyée directe de Dieu.

Comme on le voit, le gouvernement royal avait déjà en ce temps quelques-uns des traits qui caractérisèrent la monarchie de Louis XIV. Il en était de même de la cour, où la pompe et l'étiquette, sans atteindre à la splendeur et à la majesté futures de Versailles, étaient en rapport avec la grandeur de la première couronne de la chrétienté. Né et élevé au milieu du luxe qu'aimait son père, et dont sa mère Isabeau portait la passion jusqu'à l'extrême, Charles VII, même dans la détresse, fut toujours entouré de nombreux officiers et conserva des habitudes de vie et de libéralité princières. Sa table était parfois mal fournie, mais il n'y paraissait que de la vaisselle d'or, de vermeil et d'argent. Son trésor était parfois presque vide, mais il ne cessait d'y puiser pour récompenser largement ses serviteurs. L'état de sa maison, tel que l'a reconstitué, d'après les documents originaux, son plus récent historien, nous montre que la cour du roi de Bourges était bien demeurée toujours celle d'un Dauphin, puis d'un roi de France. « Le Dauphin avait un premier maître d'hôtel (Thibaud Oudart) et trois maîtres d'hôtel; vingt-quatre écuyers d'écurie et un écuyer d'honneur, un premier pannetier (Hervé du Mesnil) et une douzaine de pannetiers; un premier échanson (Philippot d'Erquainvilliers) et une douzaine d'échansons, quatre écuyers tranchants; de nombreux conseillers et chambellans, un plus grand nombre de simples chambellans; puis un *physicien* (1) (Jean Cadart), un chirurgien (Regnault Thierry),

(1) C'est-à-dire un médecin.

un argentier (Denis du Chesne), un maître de la chambre aux deniers, un sergent d'armes, un huissier d'armes, un huissier de salle, un maréchal de l'écurie, un premier valet de chambre et huit valets de chambre, dont l'un était en même temps premier barbier, un premier *queux;* enfin des fauconniers, des pages, des trompettes, etc. » (1). Quoiqu'il fût dans les traditions des rois de France de ne pas se rendre inaccessibles à leurs sujets, l'éclat de cette cour aurait eu de quoi intimider, sans l'esprit de Dieu qui la mettait au niveau de toutes les grandeurs et de toutes les bienséances, la petite pastourelle qui allait arriver de son village et prendre à côté du roi, à qui elle apportait le salut, un rang où jamais, sans cesser d'être humble, elle ne parut déplacée.

## III

Au-dessous de la royauté, la noblesse française apparaît, au quinzième siècle, comme l'une des institutions traditionnelles du pays. Mais elle a bien changé depuis le dixième siècle, date de son origine, qui se rattache à l'établissement de la féodalité. Alors elle s'empara de la royauté, en mettant son chef sur le trône. Mais depuis, c'est la royauté qui s'est emparée de jour en jour davantage des forces effectives de la noblesse, soit directement par l'accroissement de l'autorité centrale au détriment des pouvoirs féodaux, soit indirectement, en faisant peu à peu occuper par des princes issus de la dynastie capétienne tous les fiefs importants du royaume. Il est vrai que par la constitution des apanages, démembrements des domaines de la couronne au profit des cadets de la maison royale, la royauté a perdu, en reconstituant une féodalité nouvelle, une partie du terrain qu'elle avait gagné et créé des dangers qu'elle aura grande peine à vaincre. Mais cet inconvénient trop réel n'a pas été sans atténuations ni même sans compensations. La féodalité apanagère tenait à la royauté par des liens de subordination plus étroits que la première féodalité et constituait une sorte de lieutenance générale héréditaire dans les domaines concédés, qui devaient faire retour à la couronne, à défaut d'héritiers mâles. Les princes apanagistes introduisirent dans leurs duchés ou leurs comtés une organisation administrative et une politique antiféodale

(1) *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. I, p. 351. Cf. p. 6-7 et t. II, p. 639.

calquées sur celles de la royauté, de sorte que, surtout à l'origine, ils servirent peut-être par là d'utile transition entre la quasi-indépendance des anciens grands fiefs et la complète unité gouvernementale qui devait s'établir à la fin du moyen âge. En outre ce fut souvent leur situation territoriale qui les mit à même d'acquérir, par des alliances avec les anciennes maisons féodales, nombre de fiefs étrangers à leur apanage, qui pourtant devaient un jour, en suite de leur possession et de leur gouvernement par des princes de la maison royale, suivre plus ou moins promptement la destinée de l'apanage lui-même dans son retour au gouvernement direct de la couronne. La dernière constitution sérieuse et dangereuse d'apanages fut d'ailleurs celle qui avait été faite au profit des frères de Charles V. On s'attacha depuis lors à doter les princes du sang de domaines qui fussent plutôt pour eux des sources de revenus que des États dans l'État.

Tel était le cas, à ce qu'il semble, de la branche cadette la plus rapprochée du trône, c'est-à-dire de la maison d'Orléans, issue du frère de Charles VI, assassiné par Jean sans Peur. Cette maison était représentée en 1429 par Charles, duc d'Orléans, et par Jean, comte d'Angoulême, tous deux prisonniers en Angleterre. Le désir de recouvrer sa liberté avait entraîné le duc d'Orléans à des négociations assez peu dignes avec les envahisseurs de son pays. Mais la prolongation de sa captivité, qui attestait les craintes des Anglais à son égard, le souvenir de sa conduite à Azincourt, où il avait été l'un des chefs de l'avant-garde; enfin et surtout sa pro imité du trône, que son fils devait occuper un jour (1), rendaient son nom cher et sa personne justement précieuse à la France. Charles VII, en lui conservant sa faveur, montrait qu'il le considérait toujours comme étroitement lié à sa cause, que servait avec une vaillance admirable le frère naturel du duc, Jean, bâtard d'Orléans, qui s'est acquis, dans notre histoire, sous le nom de Dunois, une immortelle renommée.

La maison d'Anjou, issue d'un frère de Charles V, avait reçu en apanage l'Anjou et le Maine, auxquels elle avait ajouté la Provence avec des prétentions sur le royaume des Deux-Siciles. Ses liens de

(1) Louis XII était fils de Charles d'Orléans. François Ier et toute la branche des Valois-Angoulême descendent de Jean, comte d'Angoulême, frère de Charles d'Orléans. En 1429, le duc d'Orléans n'était séparé du trône que par le dauphin Louis, plus tard Louis XI, alors âgé de six ans.

parenté avec Charles VII avaient été resserrés encore par le mariage de ce prince avec Marie d'Anjou, fille de Louis II et sœur de Louis III, chef actuel de cette maison, dont l'appui était assuré à la cause du roi légitime. Notons pourtant que René d'Anjou, frère de Louis III, devenu duc de Bar par la cession de son grand oncle, le cardinal Louis de Bar, et héritier du duché de Lorraine par son mariage avec Isabelle, fille du duc Charles II, eut la faiblesse de s'allier aux Anglo-Bourguignons, et fit même hommage au roi d'Angleterre, le 5 mai 1429, trois jours avant la délivrance d'Orléans. Mais il se repentit ensuite et vint rejoindre à Reims, après le sacre, l'armée victorieuse de Charles VII (1).

La maison de Bourgogne, issue du plus jeune frère de Charles V, était le principal soutien de la domination anglaise en France. Elle est citée dans notre histoire comme le plus frappant exemple de l'inconvénient des apanages. Il faut pourtant remarquer que la dangereuse puissance de cette maison, qui en vint à traiter avec la royauté d'égale à égale, eut pour origine moins son apanage proprement dit, qui consistait dans le duché de Bourgogne, que dans les nombreuses et grandes possessions qu'elle eut le bonheur et l'habileté d'y joindre, et qui lui constituaient en 1429 un véritable royaume, comprenant en réalité ou en perspective, outre la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, le Brabant, le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise, les comtés de Namur et de Hutphen. « Assis à la fois sur la Saône, la Meuse et l'Escaut, le duc de Bourgogne était devenu en quelque sorte, un prince étranger (2) », dont le principal souci allait être désormais d'agrandir ses possessions à quelque prix que ce fût et d'arriver un jour, s'il était possible, à une souveraineté complète, en faisant reconnaître à l'Europe l'existence d'un nouvel État indépendant.

La maison d'Alençon, issue de Philippe III, était restée fidèle à la cause nationale. Le duc Jean, dont le père était mort à Azincourt, avait pris place dès son enfance dans l'armée de Charles VII, et fut l'un des plus vaillants compagnons d'armes de Jeanne d'Arc.

La maison de Bourbon, issue de saint Louis, en possession du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez et du Beaujolais, était, après la maison de Bourgogne, la plus riche en domaines des bran-

(1) Cf. le savant ouvrage de M. Lecoy de la Marche : *le Roi René*. Paris, Firmin Didot, 1875, 2 vol. in-8°.

(2) *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 247.

ches cadettes de la maison royale, et par une destinée analogue, cette opulence lui venait, non de son apanage, qui consistait seulement dans le comté de Clermont en Beauvaisis, mais des héritages que lui avaient apportés d'heureuses alliances. Mais ces vastes domaines entièrement français, situés au milieu du royaume, sous la surveillance et comme sous la main du pouvoir central, qui y avait de tous les côtés un facile accès, ne donnaient point à la maison de Bourbon cette quasi-indépendance qui rendait la maison de Bourgogne si forte et si dangereuse. Le vieux duc Jean, son chef, avait été fait prisonnier à Azincourt. Il mourut en Angleterre, où il avait eu la faiblesse d'adhérer au traité de Troyes. Mais Charles de Bourbon, comte de Clermont, son fils aîné, avait, aussitôt après l'événement de Montereau, abandonné la cause bourguignonne, d'abord embrassée par lui, pour se rallier au Dauphin, et d'autres princes de la maison de Bourbon figuraient, soit dans le Conseil, soit dans les armées de Charles VII (1).

La maison de Bretagne, issue de Louis le Gros, ne tenait point son duché en apanage, mais en fief presque indépendant. Le duc Jean VI, prince débonnaire et aimé de ses sujets, préoccupé avant tout de sauvegarder leurs intérêts et les siens propres, avait longtemps hésité entre les deux partis qui divisaient la France. Une entreprise exécutée contre sa personne en 1420 par les princes de la maison de Penthièvre, issus de la maison de Blois, qui avait naguère prétendu au trône de Bretagne, attentat dont les conseillers du Dauphin, alors dirigés par Jean Louvet, furent complices, et dont la réussite imposa au duc plusieurs mois de captivité, l'avait tourné du côté de l'alliance anglaise. Néanmoins l'année suivante, peut-être par l'effet de la victoire de Beaugé, il conclut à Sablé un traité avec le Dauphin. Cet engagement ne lui fut pas un bien fort ni bien durable lien, puisque le 8 octobre 1422, il adhéra officiellement au traité de Troyes et reconnut les prétendus droits de Henri VI, ce qui, du reste, ne l'empêcha pas de négocier depuis presque continuellement avec Charles VII. Son frère, Arthur de Bretagne, comte de Richemont, avait combattu à Azincourt pour la cause nationale. Fait prisonnier et conduit en Angleterre, il en

(1) *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. I, p. 372. Cf. l'excellent travail de M. Auguste Longnon : *les Limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue des Questions historiques*, livraison du 1er octobre 1875.

revint au bout de quatre ans, à moitié gagné à la cause anglaise, qu'après l'attentat des Penthièvre il embrassa complètement. Mais, en 1424, il accueillit les ouvertures de Charles VII, auquel il fit, il est vrai, des conditions assez dures. Le 7 mars 1425, il reçut l'épée de connétable et devint bientôt premier ministre. Au mois d'octobre précédent, le duc de Bretagne s'était, par le traité de Saumur, rallié à la cause du roi légitime, et lui avait fait hommage de son duché. Pendant le gouvernement de son frère le connétable, Jean VI s'employa activement à aider sa politique, consistant à ménager entre Charles VII et le duc de Bourgogne un rapprochement qui fut particulièrement avantageux à celui-ci. Néanmoins, dès 1426, il faisait des ouvertures aux Anglais avec lesquels, à la suite de l'échec des négociations avec le duc de Bourgogne, il s'unit de nouveau formellement (8 septembre 1427). L'année suivante, le connétable de Richemont fut écarté des affaires. Dans sa disgrâce fort méritée, il s'abstint du moins de s'associer à la défection de son frère. Il tenta de se rapprocher de Charles VII à l'occasion des victoires de la Pucelle et vint spontanément rejoindre l'armée de Jeanne, avec laquelle il prit part à la bataille de Patay; mais il dut ensuite se retirer de nouveau à l'écart par l'ordre du roi.

Il restait au quinzième siècle bien peu de grands feudataires qui n'appartinssent pas à l'une des branches cadettes de la maison royale. Le duc de Lorraine, quoique vassal du roi de France pour quelques fiefs relevant du comté de Champagne, était, quant à son duché, un prince souverain et indépendant. La haute féodalité d'autrefois n'était plus guère représentée que par quelques puissantes familles du Midi, entre lesquelles il faut mentionner surtout la maison d'Armagnac, dont la fidélité à la cause nationale n'était pas parfaitement sûre, quoique la faction bourguignonne appelât encore volontiers *Armagnacs* les défenseurs du roi légitime, et la maison de Foix, dont le chef, Jean de Grailly, longtemps gouverneur du Languedoc au nom de Charles VII, avait, dans un moment de dépit, adhéré au traité de Troyes, puis était revenu à la bonne cause, qu'il servait en se préoccupant surtout de ses intérêts propres. Le comte d'Armagnac et lui paraissent avoir nourri l'espérance de profiter de la crise pour se rendre indépendants.

La moyenne et la petite féodalité couvraient encore de leurs domaines, comtés, baronnies, simples fiefs, une grande partie de la surface du territoire. Soit qu'ils relevassent directement de la

couronne, ou seulement par l'intermédiaire des grands feudataires, les membres de la noblesse étaient déjà accoutumés à cette époque à rendre à la royauté les devoirs, sinon de vassaux, du moins de sujets, mais pas toujours de sujets entièrement dociles, surtout quand la situation générale des affaires contraignait les officiers royaux de se relâcher de leur surveillance. Le sang de la noblesse française avait coulé à flots durant la guerre de Cent-Ans et les dépenses entraînées par le service militaire, ainsi que le paiement de fréquentes et grosses rançons, l'avaient en partie ruinée. Aussi, quoique dévouée à la cause nationale, ne se rendait-elle aux appels de Charles VII qu'avec une certaine tiédeur que ce prince s'efforçait de réchauffer par des dons d'argent et de terres. Par contre, dans les provinces occupées par l'ennemi, un assez grand nombre de seigneurs français se virent punis de leur fidélité au roi légitime par la confiscation de leurs domaines au profit des lords anglais. Selon l'ingénieuse remarque de l'un de nos premiers érudits, la consommation de la conquête de la France par le roi d'Angleterre aurait eu pour conséquence l'établissement dans notre pays d'une nouvelle et puissante féodalité étrangère (1). Escomptant même ses succès, le gouvernement du duc de Bedford concédait par avance à ses serviteurs des fiefs situés dans les provinces non encore conquises. On voit par là que ce n'est pas seulement d'un changement de dynastie, mais de modifications profondes dans sa constitution intime, et par suite dans son avenir, que la mission de Jeanne d'Arc a préservé notre patrie.

La noblesse française, surtout dans ses rangs élevés, s'était malheureusement ressentie de cette décadence des mœurs, qui est l'un des plus fâcheux caractères du quinzième siècle. On trouve à la cour de Charles VII et dans son entourage le plus familier, de bien tristes personnages. L'histoire du premier chambellan, Pierre de Giac, nous offre un tableau instructif des vilains côtés de l'époque illuminée par la radieuse figure de la Pucelle. Pierre de Giac, seigneur de Châteaugay, né vers 1380, descendait d'une ancienne famille d'Auvergne. Son grand-père fut chancelier de France en 1407. En 1417, Pierre faisait partie de la maison de la reine Isabeau, véritable école de mauvaises mœurs. Il épousa l'une des demoiselles d'honneur, Jeanne de Naillac, dame de Châteaubrun,

(1) Aug. Longnon, *les Limites de la France*, etc. *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1875, p. 504 et suiv.

dont la conduite paraît avoir laissé, durant son mariage, singulièrement à désirer. En 1419, on le retrouve avec sa femme à la cour du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, dont il est un des conseillers les plus écoutés. Le sire et la dame de Giac furent assez activement mêlés aux négociations entre le duc et le Dauphin, qui aboutirent à l'entrevue du Ponceau-Saint-Denis, puis à celle de Montereau. Après le meurtre de Jean sans Peur, qu'ils avaient accompagné, ils furent l'un et l'autre retenus captifs par les chefs armagnacs et tous deux transférés à Bourges. Après s'être refusé d'abord à prêter serment au Dauphin, Giac ne tarda pas à embrasser son parti et s'insinua dans ses bonnesgrâces au point d'acquérir à la cour de Charles VII une influence considérable et de devenir un des principaux membres du gouvernement dirigé par le président Louvet. Le connétable de Richemont, quand il s'empara du pouvoir, n'osa pas lui enlever sa place au conseil, bien qu'il l'eût précédemment dénoncé comme traître. L'impudence du favori monta jusqu'au comble. En 1436, il fit arrêter et détrousser sur la grande route l'ancien chancelier, Robert Le Maçon qui, après avoir été bien battu, fut retenu captif deux mois durant au château d'Usson en Auvergne, et, malgré les ordres réitérés du roi, audacieusement contredits par les instructions secrètes de Giac, ne recouvra la liberté qu'en versant une somme de mille écus d'or aux mains du sire de Langeac, son geôlier. Le roi paya une partie de cette rançon. Vers la même époque, Giac se sentit vivement tenté par les grands biens de Catherine de l'Isle-Bouchard, veuve de Hugues de Châlons, comte de Tonnerre. Il fit un pacte avec le diable auquel il promit d'abandonner une de ses mains, pour le cas où il réussirait dans le dessein qu'il forma sur elle. Mais il y avait un grand obstacle à son projet. Sa femme, Jeanne de Naillac, n'était pas morte et même elle était enceinte. L'odieux démoniaque ne recula pas devant un crime épouvantable. Il fit empoisonner Jeanne, puis, quand elle eut pris le poison, il la plaça en croupe derrière lui, et la mena au galop durant quinze lieues sans débrider. Au terme du voyage, l'infortunée tomba en hémorragie et rendit bientôt le dernier soupir. Giac put épouser la comtesse de Tonnerre. Il avait réussi à dissimuler au roi son crime et sa faveur augmentait tous les jours. Il s'était fait investir du titre de comte d'Auxerre, sans doute avec le secret espoir d'arracher un jour ce comté aux mains du duc de Bourgogne. Mais Dieu lui réservait une autre destinée. Effrayé de cette influence qui lui paru

menacer la sienne, le connétable de Richemont résolut de s'en débarrasser par un coup de force. Il s'entendit pour cela avec le sire de la Trémoille et le sire d'Albret. Le vendredi soir, 7 février 1427, Charles VII étant de passage à Issoudun, le connétable se fit apporter les clefs de la ville, disant qu'il voulait aller le lendemain, dès le point du jour, à Notre-Dame du Bourg-Dieu. « Richemont, dit M. de Beaucourt, se leva de grand matin; son chapelain allait commencer la messe, et avait déjà revêtu les ornements sacerdotaux, quand on vint dire au connétable : « Il est temps. » Il sortit aussitôt et, suivi des gens de sa maison et de ses archers, rejoignit la Trémoille et d'Albret, qui l'attendaient pour se rendre au château où logeait le sire de Giac. Celui-ci dormait tranquillement près de sa femme, lorsqu'il entendit frapper à sa porte : « Levez-vous, « disait-on, vous êtes trop à votre aise. » C'était La Trémoille qui parlait de la sorte. Sans prendre alarme, et habitué, paraît-il, à de semblables visites, Giac fit ouvrir. Soudain la chambre se remplit d'hommes armés. En reconnaissant les gens du connétable, il s'écria : « Je suis un homme mort! » On le força de se lever, et, même sans lui donner le temps de se vêtir, on l'emmena, enveloppé d'un manteau et à peine chaussé. On le fit monter sur une petite hacquenée, et il fut conduit tout d'une traite au château de Dun-le-Roi. Le bruit des gens d'armes, les cris de la dame de Giac, plus sensible à l'enlèvement de sa vaisselle qu'à l'arrestation de son mari, avaient causé un certain émoi dans le château. Charles VII se leva aussitôt, et craignant une trahison, se mit en armes. Les gens de sa garde, réunis à la porte de sa chambre, se tenaient prêts à marcher. Le connétable vint lui enjoindre de ne pas bouger : « Allez-vous-en, dit-il, ce que je fais est pour le bien du roi! »

Le procès de Giac fut instruit sommairement par le bailli de Dun, lieutenant judiciaire de Richemont qui était seigneur de la ville. Mis à la torture, le premier chambellan confessa ses crimes. Il fut condamné à mort. En vain il implora le connétable, offrant de lui payer comptant cent mille écus, de lui remettre en gage sa femme, ses enfants et ses places, et de ne jamais approcher du roi à une distance moindre de vingt lieues. Toutes ses prières furent inutiles. Le malheureux suppliait qu'au moins, pour l'amour de Dieu, avant de le noyer, car tel devait être son supplice, on lui coupât la main qu'il avait donnée au diable. Un bourreau fut envoyé de Bourges pour procéder à l'exécution de la sentence. La Trémoille voulant

s'assurer que Giac n'échapperait pas, se rendit à l'heure fixée sur les bords de l'Auron, non loin du lieu où Giac fut précipité, et il se promenait à cheval le long de la rivière, attendant la nouvelle de la mort du condamné. Le corps du favori fut ensuite retiré de l'eau et livré à ses gens pour être inhumé. Le roi, qui avait témoigné d'abord, et à juste titre, un grand courroux du coup d'État de Richemont, s'apaisa quand on l'eut informé des crimes du premier chambellan, qui, humainement parlant, eussent été mieux punis par des justiciers moins intéressés à sa perte. Ce drame eut bientôt un singulier épilogue. Le 2 juillet de la même année, au château de Gençais en Poitou, La Trémoille épousa Catherine de l'Isle-Bouchard, qui l'avait déjà nanti d'une grande partie des joyaux d'or et d'argent du feu sire de Giac, son second mari (1).

Des types de seigneurs tels que le sire de Giac, trop fréquents alors, font assurément peu d'honneur à l'époque où ils ont vécu, et à la classe à laquelle ils appartenaient. Mais il ne faut pas cependant juger, d'après eux, toute la noblesse française qui comptait assurément dans son sein beaucoup de dignes descendants des bons chevaliers et vrais *prud'hommes* d'autrefois. La notion de la chevalerie s'était, il est vrai, depuis le temps de saint Louis, tristement altérée. L'idéal de vertu militaire et chrétienne que ce nom représentait à l'origine, avait peu à peu fait place, sous l'influence des fictions de la *Table ronde*, à une conception romanesque, mêlée de bravoure fanfaronne, de piété superficielle et de galanterie fastueuse, dont les premiers Valois s'enthousiasmèrent et prétendirent faire la règle de conduite de leur cour et de leur noblesse. Les qualités du chevalier furent dès lors tout extérieures et s'allièrent sans grande difficulté avec la noirceur de l'âme et le dérèglement des mœurs. Pourvu qu'on fût vaillant à la guerre, dextre aux joutes et tournois, somptueux et galant aux fêtes, on put, sans craindre pour sa réputation chevaleresque, s'abandonner à la débauche, à la cupidité et même à la trahison. Les raffinements théoriques du point d'honneur ne nuisirent pas aux excès pratiques du vice. La chevalerie devint affaire de montre et d'apparat, et la nouvelle idée, comparée à l'ancienne, s'exprime assez bien par la distance qui sépare les anciens ordres effectifs et militants

(1) *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 124, 125, 129, 132-4, 137-8. — Notice sur Pierre de Giac, par M. Vallet de Viriville, dans la *Nouvelle biographie générale* de MM. Firmin-Didot.

de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple, d'avec les institutions fantaisistes des princes du quatorzième et du quinzième siècle, tels que l'ordre de l'Étoile, créé par le roi Jean, l'ordre du Porc-Epic, créé par le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, enfin l'ordre célèbre de la Toison d'Or, créé au mois de janvier 1430 par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Cette dernière création nous fait bien saisir la métamorphose par laquelle les ordres de chevalerie sont devenus peu à peu de simples décorations, qui, comme récompenses discernées au mérite, ont eu d'ailleurs et conservent leur valeur et leur utilité. La cour des ducs de Bourgogne fut dans le second tiers du quinzième siècle le principal théâtre de l'étalage bruyant de la chevalerie de parade, assez peu goûtée par le bon sens de Charles VII et par le scepticisme ironique de Louis XI. Mais la décadence et la transformation de la vieille et bonne idée chevaleresque étaient partout, bien que cette idée n'eût pas encore, Dieu merci! disparu de toutes les âmes. L'héroïsme militaire est ce qui en avait le mieux survécu et ce qui donne un relief digne, à certains égards, des anciens chevaliers, non seulement à de vaillants et sages capitaines tels que Dunois ou Gaucourt, mais même à des brigands au service de la bonne cause, tels que Poton de Saintrailles et son fameux ami La Hire, en qui Jeanne d'Arc avait presque réussi, tandis qu'ils combattaient à ses côtés, à raviver l'antique idéal des Olivier et des Roland. En tout cas, comme on l'a fait remarquer si justement (1), la vieille et vraie chevalerie chrétienne n'était pas morte sans retour, l'antique idéal était capable de produire encore de vivants effets, et cela dans toutes les classes, puisqu'il se personnifiait, à cette heure même, sous l'inspiration du ciel, dans l'humble vierge, dans la petite paysanne française que les Olivier et les Roland d'autrefois, s'ils eussent tout à coup revu la lumière, auraient acclamée comme un chef divin et chérie comme une sœur céleste devant laquelle l'humilité de saint Louis aurait peut-être fléchi, les genoux, et la grandeur de Charlemagne certainement incliné la tête.

Marius Sepet.

(1) *La Chevalerie*, par Léon Gautier, p. 95 et 781-2.

# SAINTE HILDEGARDE

## ET LES NOUVELLES ŒUVRES (1)

---

Nous devons déjà à l'éminent et docte bibliothécaire de la sainte Église romaine, aujourd'hui évêque de Sabine, plusieurs ouvrages d'un mérite reconnu et d'une haute importance. Pour ne point parler des publications d'une étendue moins considérable et depuis longtemps épuisées, nommons les trois volumineuses séries, dont la plus grande partie est aussi entre les mains des érudits. Qui d'entre eux ne connaît le *Spicilegium Solesmense*, ce grave recueil en quatre volumes, où sont réunis des documents si variés, concernant la théologie, la liturgie, l'antiquité chrétienne? La collection relative au droit canon de l'Église grecque doit leur être encore plus chère, et elle le mérite assurément, étant unique de son espèce, la seule peut-être que les catholiques puissent consulter en toute sûreté. Elle forme une série distincte sous le titre : *Juris ecclesiastici græcorum historia et monumenta*, et se compose de deux énormes volumes, en attendant le troisième qu'on dit être prêt pour l'impression. Avec les *Analecta sacra*, s'ouvre la troisième série qui promet d'être non moins intéressante que les deux premières, s'il faut en juger d'après les volumes déjà publiés, et où sont contenus l'hymnographie grecque (tome Ier), les écrits des Pères antérieurs au concile de Nicée (t. II, III et IV) et les nouvelles œuvres d'Hildegarde. Celles-ci forment le huitième et dernier volume de la série. Les autres volumes intermédiaires ne tarderont

(1) *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata*. Edidit J. Bapt. Cardinalis Pitra episcopus Tusculanus, S. R. E., bibliothecarius, t. VIII. *Nova sanctæ Hildegardis opera*. Typis sacri Montis Casinensis, MDCCCLXXXII, in-8° maximo, p. XXIV et 614. Parisiis, Jouby et Roger.

pas à paraître, et voici ce qu'ils nous apporteront : le tome V sera consacré aux auteurs classiques; des hymnographes grecs occuperont le tome VI, et, dans le septième, se trouveront de nombreux documents relatifs au droit ecclésiastique grec, parmi lesquels la correspondance des patriarches bulgares avec le Saint-Siège.

En offrant au public les nouvelles œuvres de sainte Hildegarde, l'éminent cardinal a dû intervertir en leur faveur l'ordre naturel, et les faire passer avant leur tour. La raison en est indiquée au frontispice même de l'ouvrage, où nous lisons l'inscription suivante :

BENEDICTO
SANCTO . MONACHORVM . PARENTI
HILDEGARDIS
INCOMPARABILIS . FILIA
IN . SÆCVLARI . TRIVMPHO
A . MDCCCLXXX
HVMILI . F . VOVENTE
OPERA . NOVA
D . D . D

En 1880, l'ordre de Saint-Benoît célébrait dans les deux mondes le quatorzième centenaire de la naissance de son illustre fondateur, qui vit le jour le 6 avril. Le cardinal Pitra, qui représente son ordre au sein du sacré Collège avec tant de distinction, voulut prendre part à la fête de famille d'une manière active, en laissant un mémorial de sa piété filiale envers le patriarche des moines d'Occident. Parmi les nombreuses publications que les solennités jubilaires avaient inspirées et dont la plupart appartiennent aux enfants de Saint-Benoît, la sienne occupe assurément une place d'honneur. Malheureusement, elle vit le jour longtemps après les fêtes du centenaire, et les écrivains qui, à leur occasion, ont signalé au public cette intéressante littérature (1), ont regretté de ne pas pouvoir payer à son éminent auteur le tribut d'hommages qu'il mériterait.

Il voudra bien excuser le retard apporté à faire connaître son œuvre, quoique, à vrai dire, elle ne soit point de celles qui perdent tout leur prestige, en n'étant pas annoncées par la presse aussitôt après leur apparition, ou dont le succès dépende de la bruyante

(1) J'en ai aussi rendu compte dans le *Pobybiblion*, livraison de mai 1881.

multiplicité des réclames. L'avenir de la sienne est assuré d'avance; la valeur intrinsèque en étant garantie par le nom de l'éditeur. D'ailleurs les appréciations, faites par des juges compétents et presque toutes fort élogieuses, ne lui ont pas fait défaut (1); elles me dispenseraient de revenir si tardivement sur ce sujet, si je n'étais pas lié par l'engagement que j'avais pris d'en entretenir les lecteurs de la *Revue*.

Les œuvres de sainte Hildegarde sont connues depuis très longtemps et il en existe plusieurs manuscrits; elles furent même en partie éditées dès 1513; mais, chose singulière, jusqu'à présent nous n'en possédons pas encore d'édition complète. Tout le monde connaît celle de Migne (1855), faisant partie de sa *Patrologie* latine (t. CXCVII). Les écrits de la sainte, parmi lesquels ses lettres, au nombre de cent quarante cinq, le livre de *Scivias* et celui des *Œuvres divines*, y occupent plus de 600 pages à deux colonnes; et pourtant l'édition est loin d'être complète. Il y manque d'abord l'œuvre capitale, intitulée : *Liber vitæ meritorum;* il y manque également cinquante-huit homélies sur les Évangiles et la moitié entière de la correspondance, sans parler d'écrits moins étendus. Eh bien! tous ces trésors littéraires ont cessé d'être cachés au public savant, grâce au zèle infatigable du docte cardinal, qui les a recherchés dans tous les coins de l'Europe. Désormais, on peut le dire, nous possédons presque tout ce que sainte Hildegarde a laissé par écrit. Si, en glanant dans ce champ en apparence épuisé, on trouve encore quelques rares épis, c'est tout ce qu'il est permis d'attendre des plus patientes recherches.

Le volume actuel ne contient guère que les œuvres inédites de la sainte Abbesse, parmi lesquelles le *Livre des mérites de la vie* occupe à bon droit la première place (p. 244). Après lui, viennent les *Explications des Évangiles* (p. 245-327), sorte de conférences faites aux religieuses et, selon toute probabilité, rédigées par elle, non sans quelque altération de la forme primitive du texte.

La correspondance se compose de cent quarante-cinq lettres, c'est-à-dire autant qu'il y en avait d'imprimées auparavant (p. 328-

(1) On peut consulter le *Monde* des 12 et 15 juillet 1882, art. de M. l'abbé Davin; l'*Univers* des 4 et 11 septembre 1882, art. de M. Aubineau; la *Revue des questions historiques*, avril 1883, étude du docteur Battandier; la *Bibliographie catholique* de juillet 1883, compte rendu de dom Lévêque, bénédictin. Il faut y ajouter les *Analecta Bollandiana* (t. I, p. 598 et suivantes).

440 et p. 518-582); c'est un précieux appoint à l'histoire de la sainte et de son époque, comme on peut s'en convaincre en parcourant plusieurs de ces épîtres (par exemple : 22, 25-28, 30, 31, 32, 164, 165). Des *hymnes* (carmina) en honneur de Dieu et de ses saints p. 741-767), un fragment de la *Langue inconnue* (Lingua ignota, p. 498), un opuscule sur les maladies, leurs causes et leur traitement (p. 468-483); enfin, deux écrits de Guibert de Gembloux (p. 582-600), contenant les louanges de saint Martin de Tours et de saint Benoît, occupent le reste du volume, sans compter de nombreuses variantes des textes déjà imprimés ailleurs (p. 503-517 et 601-607). Cette simple énumération des matières permet de juger de leur variété et excite l'intérêt.

A celui qui voudrait se faire une idée plus complète du livre, je conseillerais de lire l'Introduction écrite avec cette profonde érudition et cette grâce d'esprit qui caractérisent l'éminent auteur et auxquelles la bonne latinité ajoute, cette fois, un attrait de plus. Il y trouvera aussi un aperçu succinct de la vie d'Hildegarde, fait d'après les nouvelles données, et une appréciation de ses œuvres en général, considérées au point de vue du dogme, de l'histoire et du style. — S'il désire se renseigner sur la littérature du sujet, il n'a qu'à consulter les indications placées à la fin de l'introduction et précédées d'une notice sur les manuscrits qui contiennent des œuvres d'Hildegarde et dont les plus anciens remontent au douzième siècle, c'est-à-dire à l'époque même où vivait l'illustre abbesse de Rupertsberg. La miniature qu'on voit en tête du volume et qui représente Hildegarde occupée à écrire, en présence d'un moine, est extraite d'un manuscrit de Wiesbaden, du quatorzième siècle, remarqauble par les peintures dont il est orné.

Personne ne contestera au pieux cardinal le mérite d'avoir contribué par sa publication à la gloire de l'humble religieuse, et par conséquent aussi à l'honneur de l'Église dont elle est l'enfant et l'ornement, marchant en tête d'autres vierges également illuminées d'en haut, telles que Gertrude, Mechtilde, Brigitte, Marie d'Agréda, etc. On ne saurait non plus méconnaître le service qu'il a rendu à l'hagiographie. Les Bollandistes eux-mêmes en tireront du profit. Ils avouent que le P. Stilting (qui a publié, au 17 septembre des *Acta Sanctorum*, la vie de Hildegarde, écrite par Godefroi et Théodoric, contemporains de la sainte, en la faisant précéder d'un excellent commentaire cri-

tique), eût été bien aise de connaître les nouvelles œuvres de l'abbesse de Rupertsberg, par exemple, sa correspondance, ou sa vie composée par Guibert de Gembloux, dont il avait nié l'existence, l'ayant cherchée pendant longtemps mais sans succès. Elle existe pourtant et on peut la lire dans l'édition du cardinal Pitra (p. 407 et suiv.). Par malheur Guibert la laissa inachevée pour des motifs qu'il exposa dans ses lettres à Philippe, archevêque de Cologne (1167-1191), et à Godefroi, abbé de Saint-Euchaire de Trèves (1). Le P. Stilting eût été particulièrement heureux de connaître la remarquable lettre dans laquelle sainte Hildegarde fait part à Guibert de la manière extraordinaire dont elle recevait de Dieu la lumière, et comment elle rédigeait ses révélations ou visions. Il n'eût pas hésité alors à se prononcer sur la fidélité de leur reproduction et sur la langue dans laquelle Hildegarde dictait à une de ses compagnes ce qu'elle avait vu et entendu dans ses visions. (Ep. II, p. 331.)

Hildegarde appartient au douzième siècle presque par toute la durée de sa longue existence (1098-1179) (2). Elle naquit à Bickelheim dans le comté de Spanheim, au diocèse de Mayence. Ses parents, Hildebert et Mathilde, étaient nobles et opulents. Elle était leur dixième enfant, aussi la vouèrent-ils à Dieu comme une dîme qui lui était due; et le Saint-Esprit s'empara d'elle dès l'âge de trois ans, en lui communiquant une lumière surnaturelle et permanente dont elle n'eut l'intelligence que deux ans après. Elle avait huit ans quand ses parents la placèrent chez les bénédictines de Saint-Désibode, sous la conduite de la bienheureuse Judith, abbesse et sœur de Meghinhard, comte de Spanheim. Elle y donna l'exemple de toutes les vertus propres à son état, si bien

(1) Les deux lettres sont imprimées dans les *Analecta Bollandiana* (t. Ier, 604-607); celle à Godefroi y paraît pour la première fois; et la lettre à l'archevêque bien plus complètement que dans la nouvelle édition.

(2) L'année de sa naissance est placée par les uns en 1098, par d'autres en 1100. Le cardinal Pitra adopte la seconde date, tandis que les Bollandistes, s'appuyant surtout sur les témoignages de sainte Hildegarde elle-même, tiennent pour la première ou pour le commencement de 1099. Guibert de Gembloux, son biographe et confident, se sert d'une expression un peu vague (*circa* annum 1100). L'ancien office de la sainte, publié par Son Eminence, donne, il est vrai la date précise tant de sa naissance (1100) que de sa mort (17 septembre 1181), mais ce document contient plus d'une inexactitude (*Cf.* p. 436, art. 1 et 2), ce qui ne prouve pas l'exactitude de ces données chronologiques.

qu'après la mort de la sainte abbesse (en 1136), les religieuses d'une voix unanime la choisirent pour supérieure. Le nombre des sœurs placées sous sa conduite allant en croissant, Hildegarde fonda (en 1147) un nouveau monastère plus spacieux, à Bingen, sur le monticule appelé Rupertsberg, à 4 milles de Mayence. Elle gouverna ce monastère pendant plus de quarante ans, et c'est de là qu'elle passa à la vision béatifique de la lumière vivante et éternelle. Son trépas eut lieu à l'aurore du lundi, 17 septembre 1179 (1). Ses reliques se conservent encore à Rudeshein, où les religieuses de Bingen s'étaient transportées en 1632, année pendant laquelle le couvent du Mont Saint-Rupert fut réduit en cendres par les soldats de Gustave-Adolphe.

Les révélations dont Dieu favorisait Hildegarde remontent, nous l'avons dit, à sa plus tendre enfance. Toutefois on peut distinguer dans cette vision permanente et surnaturelle trois époques où son âme fut, pour ainsi dire, inondée de lumières et forcée comme malgré elle de les manifester au dehors, en les fixant sur le papier.

La première série des visions dont se compose l'ouvrage intitulé : *Scivias Domini* (abrégé de *Scias vias Domini*, connais les voies du Seigneur), lui a demandé dix années de labeur. « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1141, écrit-elle au début de cette œuvre, lorsque j'étais âgée de quarante-deux ans et sept mois, un trait de feu d'un éclat étincelant et parti du ciel entr'ouvert traversa mon cerveau, mon cœur et ma poitrine, comme une flamme qui brûle sans consumer. Cette flamme m'échauffa comme les rayons solaires échauffent les corps mis en contact avec eux. Au même instant je reçus l'intelligence des Psaumes, de l'Évangile et des autres livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais je n'avais pas l'interprétation des paroles du texte, ni la division des syllabes, ni la connaissance des cas et des temps (2). » Dans une suite de tableaux symboliques, embrassant le passé, le présent et l'avenir de la religion, le *Scivias* présente l'ensemble de la doctrine chrétienne, les mystères de notre foi, les sacrements de l'Église, entremêle aux enseignements des avertissements pour la correction des mœurs, et il se termine par la peinture des derniers temps du monde et l'histoire prophétique de l'antéchrist.

(1) Édition du cardinal Pitra, p. 503-504.
(2) Suivant l'interprétation donnée par les éditeurs des *Acta SS.*

La seconde série des grandes visions fait le sujet du *Livre des mérites de la vie* (*Liber vitæ meritorum*), commencé en 1158 et achevé en 1163. Il paraît maintenant pour la première fois et occupe une bonne partie du volume. Véritable traité de morale, cet ouvrage, si longtemps demeuré caché et si plein d'enseignements salutaires, retrace la lutte éternelle entre les vertus et les vices, entre le bien et le mal, qu'il compare à deux armées ennemies rangées en bataille, Notre-Seigneur Jésus-Christ préside ce drame mystérieux, il en est l'âme et le centre. De là vient qu'il y règne au milieu de la variété une grande unité, que toutes les parties en sont reliées entre elles par un enchaînement logique bien qu'invisible aux yeux inexpérimentés. La nature des vices, ou, ce qui revient au même, des passions poussées à l'excès, les remèdes propres à les guérir, les châtiments qui leur sont réservés dans l'autre vie, ainsi que les récompenses destinées aux vertus opposées, tel est le sujet de cet ouvrage s'adressant au cœur autant qu'à l'intelligence. Il complète, on le voit, le *Scivias*, qui est le livre du dogme.

Enfin, le *Livre des œuvres divines*, admirable commentaire des œuvres de la création, rédigé entre les années 1163 et 1170, contient la troisième série des grandes révélations sur les mystères de la nature, et forme la troisième partie de la sublime trilogie dont il pourrait être appelé le couronnement, comme le *Scivias* en est la base. Ces trois livres, qui en réalité n'en font qu'un, embrassent l'ensemble des connaissances humaines, ayant Dieu, l'homme et la nature pour objet. On peut dire que cette trilogie est une espèce de *somme théologique*, autour de laquelle se groupent tous les autres écrits dus à la plume inspirée de l'humble voyante de Bingen. Quels sont ces écrits?

Le prologue du *Liber vitæ meritorum* va nous le dire; il nous apprendra en outre ce que Hildegarde a fait dans l'intervalle du temps qui sépare les deux premières séries de visions, et combien variées étaient les connaissances de celle qui se plaisait à s'appeler personne simple, chétive, cendre et poussière. — Rappelons-nous que le *Scivias* fut définitivement rédigé en 1151. « Dans la neuvième année, écrit-elle au début du prologue, après qu'une vision vraie m'eut manifesté à moi, personne simple, des visions vraies qui m'avaient coûté dix ans de labeurs, et que cette même vision m'eut révélé les *Subtilites des diverses natures créées*, les *Réponses* et les avertissements donnés à beaucoup de personnes de grande et

de petite condition, la *symphonie de l'harmonie des révélations célestes*, la *langue inconnue*, les *Lettres* avec quelques *Explications*, toutes choses dont le développement m'a demandé huit années entières, au milieu de nombreuses infirmités et de grandes souffrances corporelles; il arriva, dis-je, que dans cette même neuvième année, la soixante et unième de ma vie (de l'Incarnation, la 1158e), je vis cette nouvelle vision, forte et admirable à laquelle j'ai travaillé l'espace de cinq ans (1). » Si l'on ajoute aux écrits énumérés dans ce passage les traités sur la règle de Saint-Benoît et sur le symbole de saint Athanase, la vie de saint Rupert et de saint Désibode, les Cantiques (*Carmina*) et le *Liber compositæ medicinæ de ægritudinum causis et curis*, on aura le cycle à peu près complet des œuvres littéraires composées par Hildegarde depuis 1155 jusqu'à 1151. Grâce à ce passage, bien des problèmes chronologiques s'évanouissent, et ce qui paraissait hier encore difficile à concilier, se comprend sans peine aujourd'hui. En outre, il témoigne éloquemment de la puissante fécondité de cette belle intelligence, pour qui le monde surnaturel et visible semblait ne pas avoir des secrets, et dont aucune infirmité corporelle ne pouvait tarir les effusions. Laissons-la nous expliquer elle-même le mystère de son commerce avec le ciel.

« Depuis mon enfance, alors que mes os, mes nerfs et mes veines n'avaient encore aucune force, jusqu'à ce jour où j'ai dépassé soixante et dix ans, je vois toujours cette lumière dans mon âme. Eclairée par elle, mon âme, quand il plaît à Dieu, monte sur les hauteurs du firmament et se répand au milieu des peuples divers malgré les distances qui m'en séparent. Je perçois les choses non par les oreilles extérieures, ni par les pensées du cœur, ni par un concours de mes sens, mais uniquement dans mon âme, les yeux du corps restent ouverts. Je les vois en état de veille le jour comme la nuit, et cependant je ne cesse d'être accablée d'infirmités et de souffrir des douleurs si violentes qu'elles semblaient devoir me donner la mort; mais jusqu'ici Dieu m'a soutenue.

« La lumière que je vois n'est pas locale; elle est de beaucoup plus éclatante que celle du soleil et je ne saurais en considérer ni la hauteur, ni la longueur, ni la largeur. Elle m'est nommée *ombre de la lumière vivante*, et comme le soleil, la lune et les étoiles se réflé-

(1) *Nov. oper*, p. 5.

chissent dans l'eau, ainsi m'apparaissent dans cette lumière les écrits, les discours, les vertus et les œuvres des hommes.

« De tout ce que je vois ou apprends de la sorte, je conserve la mémoire pendant longtemps, si bien que je vois, j'entends et je sais tout avec ensemble; et ce que je vois, je l'apprends en un clin d'œil; mais ce que je ne vois pas, je l'ignore; car je suis une ignorante qui n'a appris qu'à lire. Quant à ce que j'écris, je ne mets que des paroles que j'ai entendues, *employant des mots latins non limés*, comme je les entends en vision; car dans cette vision on ne m'apprend pas à écrire comme écrivent les philosophes. Les paroles que j'entends ne sont pas comme celles que forme la bouche de l'homme, mais comme une flamme étincelante ou comme une nuée qui glisse sur un ciel pur.

« Je ne puis connaître aucunement la forme de cette lumière, pas plus que je ne puis parfaitement envisager la sphère du soleil. De temps en temps, je vois dans cette lumière une autre lumière qui m'est nommée *lumière vivante*. Dire comment je la vois, me serait impossible; mais pendant que je la contemple, toute tristesse et toute douleur me quittent, si bien qu'il me semble alors que j'ai la candeur d'une enfant et non les sentiments d'une vieille femme. Mon âme n'est jamais sans voir l'*ombre de la lumière*, ainsi qu'on l'appelle; elle m'apparaît comme un firmament sans étoiles dans une nuée brillante, et c'est en elle que je vois ce que je dis de cette splendeur de la *lumière vivante*. »

Ce passage fait connaître d'abord la nature et le mode des communications surnaturelles dont Hildegarde fut favorisée durant presque tout le cours de sa longue existence; elles ont cela de particulier qu'elles avaient lieu non pendant le sommeil ou les extases, mais en état de veille, et sans interrompre l'usage des sens. Il nous fixe aussi sur la langue dont Hildegarde se servait, en dictant des visions. L'opinion qu'elle se servait pour cela de la *langue teutonique*, et qu'un religieux traduisait le texte allemand en bon latin, doit désormais être abandonnée, puisque la sainte déclare formellement qu'elle écrivait en *latin non limé*, c'est-à-dire, sans observer les règles de la grammaire, sans songer le moins du monde aux agréments du style. Le nom du moine qui était chargé de *limer* son latin, à condition de n'altérer en quoi que ce soit les pensées et le sens des mots, nous est révélé dans une épître de Hildegarde à Guibert, qui lui rendit le même service de *correcteur*. Ce moine s'appe-

lait Volmar, et il figure sur la miniature placée en tête de l'édition et représentant *Hildegarde qui écrit*. « Quant à mes autres écrits antérieurs à ceux-ci, dit-elle, je ne l'ai permis ni aux jeunes personnes qui recevaient ma dictée, ni même à mon fils *Volmar*, de pieuse mémoire, qui m'était singulièrement cher, et qui avant vous m'a assidûment assisté pour les corriger. Il n'a pas exigé de moi une telle chose, se contentant de la simplicité avec laquelle j'exprimais ce qui m'était inspiré ou révélé, il a borné ses soins à corriger mes expressions suivant les règles de la grammaire, sans chercher à le revêtir de l'ornement du style. »

Il faut savoir que Guibert de Gembloux, devenu directeur de la sainte après la mort de Volmar, voulait non seulement rendre ses écrits grammaticalement corrects, mais encore les mettre dans un latin élégant; afin de l'y faire consentir, il citait l'exemple des apôtres et des prophètes qui avaient, disaient-ils, écrit en hébreu et en grec, sans se soucier de la forme littéraire, et que les interprètes ont dû traduire dans un latin châtié. Ailleurs, cependant, Guibert tient un langage tout différent : pressé, par Philippe, archevêque de Cologne, d'écrire la Vie de sainte Hildegarde, il n'a pas de termes assez humbles pour dire combien il se sent incapable de remplir une pareille tâche, il se compare à un enfant qui ne sait que balbutier , et il se croirait coupable d'arrogance, s'il pensait seulement vouloir substituer à l'écrit d'un autre les pauvretés de son propre langage (1). On voit du reste par la réponse, citée plus haut, de la sainte, qu'elle ne se laissa point persuader par les raisonnements de son nouveau secrétaire. On peut donc affirmer que les œuvres écrites sous sa dictée nous sont parvenues dans leur forme primitive, sauf les corrections grammaticales qu'y avaient faites Volmar et Guibert (2).

Pendant longtemps, la sainte fondatrice du monastère de Rupersberg passait pour une visionnaire; non seulement des personnes ignorantes, mais encore des gens savants et de distinction qualifiaient ses révélations d'hallucinations ou de tromperies du démon. Il n'y a là rien qui doivent nous étonner. L'homme terrestre n'a pas le sentiment des choses du ciel; plongé dans la ma-

(1) Lettre à l'Archevêque de Cologne et à Godefroi, abbé de Saint-Eucharius, dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 601 et 607.

(2) Le texte des homélies fait seul exception, ainsi qu'il a été remarqué plus haut.

tière, il traite de folie ce qui vient d'en haut, et il prend pour des rêveries les communications divines. Ceux qui attribuaient les visions de sainte Hildegarde à l'action du démon, montraient qu'ils n'avaient aucune expérience de la vie contemplative et intérieure.

Saint Bernard, qui s'entendait dans les choses de Dieu, jugeait tout autrement. « Les révélations d'Hildegarde, disait-il à ses compagnons, ne sont point l'ouvrage de l'homme ; et nul mortel ne les comprendra à moins que l'amour n'ait renouvelé son âme à l'image et à la ressemblance de Dieu. » L'abbé de Clairvaux porta ce jugement après avoir lu les écrits de la sainte avec d'autant plus de soin qu'ils étaient appréciés diversement par d'autres. Il la consolait en lui disant de ne pas s'inquiéter des propos des hommes. « Ne les craignez point, ma fille, ajoutait-il, car vous avez Dieu pour protecteur. Leurs vains discours s'envoleront comme de la paille, mais la parole de Dieu demeure éternellement (1). »

Il ne s'en tint pas là. Les écrits de la sainte abbesse ayant été soumis à l'examen du concile de Trèves, tenu en 1147, sous la présidence d'Eugène III, Bernard, qui y était présent, ajouta sa voix à celle des autres pères de l'assemblée qui les approuvèrent d'un commun accord, en suppliant le pape de mettre le sceau de son autorité à leur suffrage. C'est ce que fit Eugène III ; il adressa à Hildegarde une lettre, dans laquelle il admire les dons merveilleux que Dieu avait fait briller en elle, en rend grâce à la bonté divine, l'engage à être humble et à annoncer avec prudence ce que l'Esprit lui inspirera (2). Saint Bernard lui écrivit dans le même sens (3).

A partir de ce temps, la réputation d'Hildegarde alla en croissant ; souverains pontifes, empereurs, princes de l'Église, docteurs en théologie, personnages illustres aussi bien que des gens obscurs, la consultaient à l'envi comme un oracle sur toutes sortes de questions, souvent très subtiles, auxquelles l'humble religieuse répondait, en mêlant aux conseils des avertissements, en révélant des choses que l'homme ne pouvait pas savoir sans une illumination d'en haut. On comprend combien cette vaste correspondance, entretenue avec des personnes si diverses et durant de si longues

(1) Voir *Saint Bernard et son siècle*, par Th. Ratisbonne, t. II, p. 263, de la deuxième édition.

(2) *Patrol. lat.*, t. CXCVII, p. 145.

(3) *Ibid.*

années, doit être importante pour la connaissance de la société au douzième siècle. S. Em. le cardinal Pitra déplore la disparition d'un précieux recueil manuscrit dans lequel se trouvaient deux cent quatre-vingt-trois lettres, disposées par ordre chronologique, sans compter les principaux ouvrages mentionnés plus haut. Il y a soixante-dix ans, ce trésor littéraire existait encore à la Bibliothèque impériale de Vienne : « Je ne puis, dit-il, me résigner à la pensée que le volume n'existe plus. Il arrive souvent que les fugitifs de cette espèce trouvent hospitalité chez nos voisins du Nord, Russes, Danois, Suédois ou Anglais » (p. 5). Hâtons-nous d'ajouter que le malheur n'est pas si grand qu'il le paraît de prime abord. Grâce à la nouvelle édition, le nombre des lettres connues aujourd'hui dépasse deux cent quatre-vingt-trois, et tout fait croire qu'il en reste fort peu qui soient inédites. Les autres ouvrages d'Hildegarde, contenus dans le volume de Vienne, sont également entre les mains du public.

Assurément Hildegarde exerçait par ses écrits une grande influence sur ses contemporains; aussi la proclamèrent-ils oracle du temps, astre du monde entier, flambeau de la lumière divine. C'est du fond de sa cellule surtout qu'elle exerçait ce vaste et salutaire apostolat qui s'étendit jusqu'à Jérusalem et Constantinople. Cependant elle ne gardait pas toujours la solitude du couvent; c'eût été tenir la lumière sous le boisseau; mais en se mettant en route, comme en prenant la plume, elle obéissait à une impulsion d'en haut et ne quittait sa demeure habituelle que par force. On pourrait, à l'aide de sa correspondance, tracer l'itinéraire de ses pérégrinations qui durent être fréquentes et parfois assez longues. La sainte visita plusieurs endroits d'Allemagne et la Belgique, en laissant partout sur son passage des traces lumineuses de ses enseignements et de son exemple. Elle vint aussi en France, pour y vénérer le tombeau du grand thaumaturge de la Gaule, lieu de pèlerinage si célèbre dans ces temps-là. Paris se trouvant sur sa route, Hildegarde séjourna quelque temps dans cette ville dont l'université jouissait déjà d'une grande célébrité. Elle avait apporté avec elle ses écrits dans l'intention de les soumettre à l'examen des docteurs de la Sorbonne. Dans ce but elle s'adressa à l'évêque de la ville, nommé Maurice et obtint, non sans grands déboires, la convocation du *plenum* de la faculté. Chaque docteur eut trois cahiers à examiner, et l'examen de tous les manuscrits dura

depuis l'octave de Saint-Martin jusqu'à l'octave de l'Epiphanie. En les restituant à l'auteur, à son retour du pèlerinage, l'ordinaire lui fit dire que, suivant la déclaration des docteurs parisiens, ses œuvres contenaient des paroles divines et non humaines. Les écrits auxquels fut décerné cet éloge si enviable et si mérité était le *Scivias, le livre des mérites de la vie et le livre des œuvres divines* (1). Le fait est attesté par l'*enquête sur les vertus et les miracles* d'Hildegarde, qui eut lieu en 1233. Il y avait encore à cette époque en Allemagne, parmi les témoins, d'anciens étudiants de Paris, qui s'y trouvaient, en même temps que la sainte prieure de Bingen. Les bollandistes, se basant là-dessus, placent le voyage d'Hildegarde à Paris après 1173, et, en tout cas, dans les dernières années de sa vie. Le cardinal Pitra lui assigne l'année 1177.

Saint Martin a toujours été pour les enfants de Saint-Benoît l'objet d'une dévotion spéciale. Une tradition ne place-t-elle pas son berceau à Sabarie, au pied de Martinsberg, où s'élève la plus ancienne et la plus célèbre abbaye bénédictine de Hongrie? Aussi, Hildegarde n'a-t-elle pas manqué de lui rendre un éclatant hommage dans son écrit sur l'*Excellence de saint Martin* (p. 369-378).

Nous trouvons de plus à la fin du volume un appendice contenant, outre l'Eloge de saint Martin de Tours et de saint Benoît, œuvre de Guibert de Gembloux, un récit anonyme de deux miracles opérés par saint Martin, et des leçons variantes des œuvres de sainte Hildegarde. Le premier de ces écrits, intitulé *De laudibu sancti Martini* et dédié à Philippe, archevêque de Cologne, est un poème dans lequel on remarquera la description du monastère de Marmoutier et de la ville de Tours avec son *Castrum*, ainsi que l'explication du symbolisme de la crosse et de l'anneau pastoral. Dans le prologue rédigé en prose, Guibert déclare n'avoir rien avancé qui ne fût consigné par d'autres écrivains, sauf le récit du miracle d'Agaune. Quant à celui-ci, il avoue qu'il ne saurait l'appuyer sur aucun document écrit, et qu'il le rapporte uniquement sur le témoignage des personnes pieuses et dignes de foi. Il ajoute que, se trouvant à Reims, il a vu à l'église de Saint-Maurice le texte d'une messe propre commémorative de ce miracle, et appris des religieux de la ville que la même fête se célébrait aussi

(1) *Acta SS., loc. cit.*, t. VII, p, 699, n° 9.

à Tours (1). Il s'agit du sang des martyrs de la légion thébaine que saint Martin aurait par ses prières fait jaillir de la terre, à l'endroit même de leur supplice (2). Ce fait miraculeux est raconté en détail dans une lettre que les chanoines de Tours adressèrent à l'archevêque de Cologne, Philippe, en date de 1168. En voici la substance. Saint Martin, déjà évêque, revenant de Rome et ayant passé les Alpes, s'arrêta au monastère d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice en Valais). Il pria les religieux du couvent de lui donner quelques reliques des martyrs d'Agaune; sur leur refus, il alla prier sur le lieu du supplice occupé par un champ. Bientôt l'herbe apparut couverte d'une rosée rouge (3), que le saint recueillit dévotement dans plusieurs fioles apportées par un ange. Il déposa une de ces fioles à la cathédrale de Tours, deux autres furent données aux églises d'Angers et de Candes. Les moines d'Agaune en reçurent une aussi, avec le couteau dont saint Martin se serait servi pour couper l'herbe miraculeuse.

Il y a dans cette légende un tel concours de prodiges que les Bollandistes eux-mêmes, après un mûr examen du texte, se refusèrent d'y ajouter foi (4), d'autant plus que ni Sulpice Sévère, ni Fortunat de Poitiers, ni Grégoire de Tours, n'en disent rien, et que le plus ancien témoignage en sa faveur, c'est-à-dire la notice des chanoines de Tours, ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du douzième siècle; et pourtant, il s'agit d'un fait antérieur de plus de six siècles. Les auteurs de la notice ne citent non plus aucune source authentique; ce sont eux probablement que Guibert avait en vue en parlant des « personnages pieux et dignes de foi » de qui il tenait ce fait; c'est encore leur épître qui aura servi de base à l'office de l'extraction du sang de saint Maurice. D'ailleurs, fût-il vrai que les fioles contenaient réellement le sang des martyrs, il resterait à prouver qu'il avait été recueilli de la manière dont parle la légende. M. Lecoy de la Marche partage les doutes des hagiographes belges : à leur exemple, sans nier le fond du récit, il en rejette les détails, comme étant trop invraisemblables et dénués

(1) *Nova op. Hildeg*, p. 583, n° 4.

(2) *Precibus eum de terra a qua absumptus fuerat, elicuisse.* (*Ibid.*)

(3) D'après Guibert, c'est du sol même que saint Martin fit jaillir du sang des martyrs, comme s'il forçait la terre de rendre ce dont elle avait été abreuvée soixante ans auparavant.

(4) *Act. SS.* Sept., t. VI, § 15, p. 883-887 (et non Oct. VII, comme il est indiqué dans le nouveau volume des *Analecta*, p. 583, note 4).

d'une autorité suffisante. On trouvera dans son bel ouvrage une magnifique reproduction du prodige d'Agaune, faite d'après une tapisserie d'Angers au quinzième siècle (1). Le cardinal Pitra, fidèle à son programme, n'entre pas dans l'examen de la question, mais se borne à regretter que les éditeurs des *Acta sanctorum* aient passé sous silence le témoignage de Guibert et négligé l'office rémois *de exceptione sanguinis Sancti-Mauritii* (2). La remarque eût été très juste, s'il était constaté que cet office est de beaucoup plus ancien que l'écrit de 1168.

Son Eminence a exprimé plus d'une fois le désir de voir paraître une édition complète des œuvres de sainte Hildegarde. Rien n'est plus légitime que ce vœu auquel nous nous associons volontiers, et dont il aura certainement hâté la réalisation. Le futur éditeur n'aura pas probablement de nouveaux écrits à ajouter à ceux que contiennent la présente édition et celle de Migne, ou qui ont été, comme l'opuscule de *Lingua ignota*, imprimés à part. Sa tâche principale consiste à rétablir le texte primitif, après l'avoir dégagé des altérations postérieures et des incorrections dont le nombre doit être assez considérable, si nous en jugeons par les variantes ajoutées à la fin du volume actuel, et celles qu'ont données les *Analecta Bollandiana* (3). Ce n'est point le lieu d'entrer dans des détails; il suffit de dire que parmi ces variantes, il en est d'importantes. Un autre point sur lequel le futur éditeur devra porter son attention, c'est la chronologie. La correspondance d'Hildegarde a particulièrement besoin d'être coordonnée d'une façon plus méthodique, plus exacte. Nous avons vu plus haut le désaccord qui existe chez les auteurs au sujet de l'année de la mort d'Hildegarde; il en résulte nécessairement que certaines lettres, celles par exemple qui se rapportent aux deux dernières années de sa vie, reçoivent des dates différentes. Je ne cite que ce seul exemple sans y insister; mais il serait aisé de produire bien d'autres dates qui sollicitent une sérieuse précision.

On avait émis un autre vœu, celui d'avoir une bonne histoire de

(1) *Saint Martin*, p. 133.

(2) *Nova opp. Hildeg*, p. 583, note 4.

(3) Tome Ier, p. 598 et suiv. Ce recueil, publié par les PP. Bollandistes, et servant de supplément à leurs *Acta Sanctorum*, paraît depuis 1882, par livraisons trimestrielles. Le tome II (p. 116 et suiv.) contient le texte de l'*Enquête sur les vertus et les miracles d'Hildegarde*, bien plus correct que celui qui avait été publié par les anciens Bollandistes, au 17 septembre.

sainte Hildegarde, destinée au grand public, profondément indifférent à tout ce qui s'écrit en latin. Il en existe une, il est vrai, dont l'auteur semble avoir en vue la masse des lecteurs; la solidité du fond s'y allie à la pureté de la diction française; de plus, elle n'est pas longue (1). Mais elle a le défaut d'avoir été composée il y a une vingtaine d'années, ce qui la rend aujourd'hui nécessairement très incomplète. Une nouvelle histoire d'Hildegarde est donc chose désirable. Cette tâche revient de droit à quelque fils de Saint-Benoît : on connaît mieux les choses de la famille religieuse à laquelle on appartient, on l'étudie avec plus d'application, on s'y attache avec amour comme au précieux héritage de ses ancêtres. Mais quelle que soit la condition de celui qui voudra entreprendre le travail dont il s'agit, qu'il soit bénédictin ou non, je lui souhaite avant tout d'obtenir un rayon de la lumière céleste qui a fait éclore les œuvres de la sainte abbesse du mont Saint-Rupert, et qui se reflète à chacune de ses pages dans les profondeurs du sens comme dans la forme originale du langage.

La publication des nouvelles œuvres d'Hildegarde, faite par Son Em. le cardinal Pitra, ne peut que rendre plus vif le désir que la sainte trouve un historien digne d'elle, que le monde connaisse, aime et imite davantage cette vraie enfant de lumière, en qui la sainteté s'alliait merveilleusement à la science la plus universelle de son temps et qui est, sans contredit, une des plus pures gloires de l'Église catholique au moyen âge.

J. Martinov, S. J.

(1) *Histoire de sainte Hildegarde, sa vie et ses révélations*, par le P. Renard, missionnaire apostolique. Paris, Sarlit, 1865.

# UNE AUTRE MIGNON [1]

Ici l'enfant resta un instant sans répondre ; elle fixa sur moi ses grands yeux veloutés, si profonds et si tristes, qui prirent, pour la première fois, une expression de doute et de crainte, comme si elle cessait de croire à ma sagesse ou à ma sincérité. Puis elle reprit lentement, avec un accent que je n'oublierai jamais, tant il exprimait de ferveur profonde et de tendresse convaincue :

— Ce que vous me dites là, Monsieur, est peut-être vrai pour des personnes plus âgées, plus fortes, plus raisonnables que moi... Cela me paraît pourtant triste à entendre ; mais, après tout, je n'en sais rien... Mais pour des enfants comme moi, je le sens bien, cela n'est pas juste, Monsieur. Il y a des choses dont nous avons besoin et que nous ne trouvons qu'ici, continua-t-elle, en relevant son front d'ange avec une adorable expression d'amour et de prière, et me montrant de la main une petite Vierge de pierre, encadrée dans une des niches du vieux mur. Des enfants n'ont pas assez de voir Dieu dans le ciel : il leur faut aussi y trouver une Mère... La mère que j'ai perdue m'a recommandée à celle-ci, et, vous le savez, on ne la prie pas au temple.

La voix de l'enfant s'éteignit en prononçant ces mots. Elle baissa la tête : de grosses larmes roulèrent sur ses joues blanches, et allèrent à ses pieds diamanter les touffes d'herbes. En ce moment, l'horloge d'une des tours vint à sonner ; Lotta tressaillit et se leva :

— Déjà si tard ! s'écria-t-elle. Je devrais être rentrée, grand'-mère s'inquiétera. Elle ne sait pas que je suis ici. Promettez-moi, Monsieur, de ne pas le lui dire.

Je fis, de bien grand cœur, la promesse qu'exigeait l'enfant, et nous rentrâmes dans l'église.

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1881.

Après s'être agenouillée un moment devant l'autel, Lotta allait s'éloigner, lorsque nous vîmes soudain paraître, dans cette aile en ce moment déserte, un groupe de personnes qui semblaient être dans un grand embarras. Une des jeunes communiantes que précédemment j'avais vues, revenait précipitamment sur ses pas, suivie d'une dame de compagnie d'un extérieur digne et simple, et d'un laquais en grande livrée.

Ces trois personnes regardaient sous les chaises, pénétraient dans les bancs, comme si elles eussent cherché quelque objet, perdu ou oublié par mégarde. Mais elles n'eurent pas besoin de continuer longtemps leurs recherches, car Lotta me quitta, et s'avança vers la jeune fille au voile blanc.

— Mademoiselle, lui dit-elle timidement, ne cherchez-vous pas quelque chose?

— Oui, ma chère, un chapelet de turquoises monté en or que je regrette beaucoup, car il est dans notre famille depuis longtemps, et il m'a été donné, ce matin, par ma mère.

— Alors je suis bien contente de pouvoir vous faire plaisir... Le voici, Mademoiselle : je l'ai trouvé tout à l'heure au pied de ce pilier, lorsque je suis restée toute seule à l'église. J'allais prier grand'mère de le porter au bureau de la police... Mais vous auriez été bien inquiète en attendant, et je crois que c'est le bon Dieu qui a ainsi arrangé les choses, pour que vous n'ayez aucune peine au jour de votre première communion.

Et Lotta, qui semblait redevenue joyeuse, chercha dans sa poche, et tendit vivement à la communiante le chapelet monté en or.

La jeune fille prit le bijou, et considéra un instant, sans parler, cette douce et pâle figure.

— Et vous, ma bonne amie, demanda-t-elle, vous ne faites pas aujourd'hui votre première communion?

Car les deux jeunes filles étaient de la même taille, et paraissaient, l'une et l'autre, avoir près de treize ans.

— Non,... oh! non, soupira Lotta, dont les yeux s'emplirent de larmes. Oh! mademoiselle, puisque vous m'appelez votre amie, priez le bon Dieu pour moi; j'ai bien besoin de son secours.

Quand elle eut achevé ces mots, elle fit un mouvement pour partir, mais l'étrangère la retint. La pauvre Lotta avait ce privilège, particulier aux natures d'élite, d'inspirer à première vue un intérêt inexpliqué, d'une puissance et d'un charme étranges.

— Nous ne pouvons pas nous quitter ainsi, reprit l'autre jeune fille. Ne vous dois-je pas beaucoup de reconnaissance pour le plaisir que vous m'avez fait?

— Priez Dieu pour moi, alors, répéta ma petite hôtesse. Aujourd'hui Dieu vous écoutera, et vous m'aurez tout payé.

— Non, ce n'est pas assez... Dites-moi qui vous êtes, où vous demeurez. Je voudrais vous revoir, dit la jeune demoiselle, qui venait d'échanger tout bas quelques mots avec sa gouvernante.

— Je me nomme Lotta ou Lottchen, et je demeure chez ma grand'mère, qui a un magasin de chapeaux de paille dans la première rue à droite, à quelques pas d'ici... Grand'mère s'appelle Mme Schultze, et elle a pour enseigne : *A la Bible de Luther*, ajouta la pauvre enfant, en poussant un long soupir et en baissant la tête.

Puis elle fit un modeste salut et s'éloigna, avant qu'aucun de de nous eût pu la retenir.

— Une bien charmante enfant, et qui me paraît bien affligée, me dit alors la dame. Vous étiez tout à l'heure avec elle, Monsieur, pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur elle-même et sur sa famille?

Je me rendis très volontiers à cette invitation, et j'accompagnai ces dames dans la petite cour du cloître, où j'appris que la jeune communiante s'appelait Wilhelmine de Steindahl, et appartenait à l'une des plus nobles familles de la ville. Bientôt aussi j'eus conté de l'histoire de ma petite hôtesse, tout ce qui pouvait intéresser et toucher des cœurs purs. Plus d'une fois, tandis que je parlais, je vis des larmes venir aux yeux de Wilhelmine.

— Consolez Lotta, Monsieur, me dit-elle en partant. Dites-lui de prendre courage, et dites-lui aussi que nous nous reverrons. Elle pourra voir des jours meilleurs; qu'elle ait confiance en nous et en Dieu!

## III

Wilhelmine de Steindahl tint religieusement sa promesse, et ma chère petite Lotta eut alors quelques jours plus doux et plus joyeux. Un soir, en revenant de la cathédrale, je vis la jeune fille noble, avec sa dame de compagnie, entrer dans le magasin. Elle fit emplette de plusieurs chapeaux de paille, et raconta sans doute à

M^me^ Schultze l'histoire du chapelet, en y ajoutant de grands éloges concernant la gentillesse de Lotta, car j'entendis ma vieille hôtesse dire à sa petite-fille, au moment où je passais dans le corridor.

— Une belle et noble famille que celle des barons de Steindahl !.. Ce sont les gens les plus aimables et les plus généreux de la ville, et la demoiselle paraît avoir toutes les bonnes qualités de ses parents. Quel dommage que ce soient des papistes.

En dépit de cette condamnation portée par l'austère vieille femme, qui pensait faire acte de ferveur religieuse en recevant, avec une certaine froideur, les avances d'une noble jeune fille professant un autre culte que le sien, Wilhelmine ne se découragea point, et parvint à se rapprocher chaque jour davantage de sa nouvelle amie. Avec cette finesse d'esprit propre à son sexe, elle sut trouver, au début, mille prétextes pour se montrer fréquemment à la *Bible de Luther*. Les promenades et les toilettes lui fournissaient d'excellents moyens pour cela. C'étaient des chapeaux à blanchir et à changer de forme; des corbeilles de paille fine à acheter, pour emporter les goûters mangés sur l'herbe.

Bientôt, en sa qualité d'excellente pratique, la jeune baronne de Steindahl eut acquis un certain empire sur la propriétaire du magasin. Elle en profita d'abord pour demander que Lotta apportât les commandes; puis pour obtenir que M^me^ Schultze laissât parfois l'enfant rester chez elle. Elle n'avait que des frères, disait-elle, et s'ennuyait de ne point trouver d'amie à la maison.

Puis elle expliqua à la vieille marchande que sa petite Lotta était d'une adresse étonnante, et que, si elle consentait à ce que l'enfant prît quelques leçons de M^lle^ Rosa, la femme de chambre de la baronne, elle serait bientôt en état de garnir des chapeaux, ce qui augmenterait sensiblement le produit de la vente. Enfin M^me^ Kessler, la gouvernante, ajouterait à ses enseignements quelques leçons d'écriture et de calcul. Il ne tenait donc qu'à M^me^ Schultze de mettre sa petite-fille en état de diriger un jour un des meilleurs magasins de la ville.

Or, comme je l'ai déjà dit, notre fervente luthérienne savait compter; elle était mère, et l'avenir de l'enfant l'inquiétait : elle était vieille, et la misère lui faisait peur; elle était prévoyante et rangée, et tout le respect qu'elle portait à la Bible de Luther ne l'empêchait pas d'en porter un, au moins aussi profond, à sa caisse et à son grand livre. D'ailleurs il n'était nullement question de religion dans

tout ceci : Wilhelmine, dans ses conversations et ses plaidoyers, avait prudemment évité toute allusion à la foi de Lotta, à la sienne propre, aux pratiques pieuses qu'on observait dans la maison.

La vieille femme consentit donc, sans trop de peine, à accepter ces offres généreuses, pour assurer le bien-être matériel de son enfant du moment où, selon elle, on ne mettait pas en péril les intérêts de son âme. Seulement, comme elle conservait une méfiance invincible contre la messe, le culte des saints, etc., et tout ce qui constituait pour elle les idolâtries du papisme, elle usait à cet égard des précautions les plus minutieuses.

Aussi Lotta ne se rendait jamais à l'hôtel de Steindahl avant deux heures de l'après-midi, car madame Schultze savait que la messe se dit le matin, et Wilhelmine aurait pu entraîner Lotta à l'église. Le vendredi et le dimanche, l'enfant était aussi invariablement consignée à la maison ; car, le dimanche, les cloches, annonçant l'office du soir, résonnaient toute l'après-midi, et les tentations se multipliaient dans les églises. Le vendredi étant religieusement observé à l'hôtel du baron, l'enfant aurait pu se plaire à faire maigre. Et lorsque madame Schultze avait un plat de saucisses à frire ou un jambon à entamer, elle se faisait un cas de conscience de s'en délecter le vendredi plutôt qu'un autre jour de la semaine, en forme de protestation contre l'antique abus.

De plus M^me^ Schultze eut la précaution de fouiller maintes fois les tiroirs et le coffre de l'enfant, pour voir, si elle n'y cachait ni livres de piété, ni chapelets, ni médailles. Elle n'y trouva jamais rien, et se rassura tout à fait. Pendant ce temps, l'heureuse Lotta sentait l'espoir et la confiance renaître dans son âme, car elle commençait à savoir prier comme sa mère, et à revenir vers son Dieu.

— Il est inutile de tourmenter et d'affliger votre grand'mère maintenant, ma chérie, lui avait dit la baronne de Steindahl, sage et pieuse femme à laquelle Wilhelmine avait conté cette simple et étrange histoire. — A présent, votre premier devoir est d'obéir ; seulement profitez du secours que nous vous offrons pour vous instruire des principes de la religion de votre mère. Dieu qui voit toutes les intentions et soulage toutes les misères, se contentera bien, pour le moment, de ces désirs de votre cœur. Plus tard, nous verrons : qui sait ce que l'avenir vous réserve? Selon toutes apparences, vous devez survivre à votre grand'mère, dont les forces s'épuisent et dont l'âge est déjà avancé. Vous serez libre alors de

choisir votre foi et de pratiquer notre culte. Mais puisque toutes tentatives de persuasion seraient à présent inutiles et douloureuses, évitez-les et résignez-vous.

Lotta s'était résignée, mais elle se dédommageait aussi. Aux leçons de couture et de calcul se joignaient d'autres leçons, plus précieuses et plus chères. Oh! si la grand'mère avait pu voir sa petite Lotta assise aux pieds d'une statuette de la Vierge, dans la chambre de Wilhelmine, étudiant le catéchisme ou récitant le chapelet... Si elle l'avait suivie dans ses promenades du soir et vue pénétrer sous les voûtes de quelque vieille église, où les premières étoiles commençaient à briller aux vitraux, où les premières lampes s'allumaient au sein des grandes ombres grises; où la bénédiction du prêtre descendait au milieu du murmure des prières, du parfum des fleurs et de la vapeur de l'encens!

Elle aurait certes repoussé et peut-être maudit l'enfant, d'abord, et pourtant qui sait si elle ne se serait pas attendrie ou, au moins, étonnée?... Lotta, si délicate et si pâle toujours, semblait retrouver, dans la maison de Dieu, une fraîcheur, une force et une vie nouvelles. Ses joues devenaient plus roses, ses regards plus lumineux, son front plus triomphant. Il semblait qu'un rayon d'or, échappé du nimbe des séraphins ou de l'auréole des vierges, vînt se reposer sur son doux et blanc visage, sur sa blonde chevelure, et les couronnât d'un reflet éthéré, mystérieux, lointain, venu du ciel.

Je fus, à cette époque, plus que le confident, je fus le témoin du bonheur de la petite. Une gracieuse invitation m'ouvrit alors les portes de l'hôtel Steindahl. Pour témoigner à M^me^ Schultze ma reconnaissance à l'égard des soins maternels qu'elle me prodiguait constamment, et aussi pour satisfaire à un désir de mon imagination, toute pleine de cette apparition frêle et pure, j'avais fait le portrait de Lotta, qu'une bonne partie de la ville de Worms avait eu la bonté d'admirer. Me rappelant sans cesse l'expression rêveuse, douloureuse et angélique du visage de l'enfant me faisant ses confidences dans la cour du vieux cloître, je l'avais peinte telle que je l'avais vue alors, et telle qu'elle était souvent.

Debout, calme et triste, sa figure douce et blanche appuyée sur sa main, les plis de son humble robe grise tombant, simples et chastes, autour d'elle; son front rêveur sous ses tresses blondes, son regard tendre, vague, élevé, caressant les nuages et semblant chercher quelque chose au delà, au dessus : telle était ma pauvre petite Mignon

catholique, que j'avais vue si triste et que tous trouvaient si belle.

Un vieux mur couvert de lierre l'encadrait à distance; un fragment de colonne brisée se cachait à ses pieds dans l'herbe... Oh! si j'avais osé peindre le reste! la statuette de la Vierge, et la niche dans le mur, et la croix de la grosse tour, imposante et éloquente, au-dessus de la blonde tête! Mais les idées de Mme Schultze n'étaient pas de celles avec lesquelles on peut se permettre de plaisanter. Et, quand le portrait fut achevé, elle me déclara même franchement qu'elle aurait préféré voir sa petite-fille peinte devant ses nattes de paille, ou assise devant son comptoir, que placée au milieu de ce qu'elle appelait « un paysage de fantaisie ».

Néanmoins elle se sentit trop glorieuse de voir sa Lotta si belle, pour ne pas la montrer bien vite aux connaissances et aux amis. Pendant quelques jours, les curieux et les commères affluèrent constamment au petit magasin de chapeaux. Et je crois même, — chose triste à dire, — que ce suave et angélique portrait d'enfant servit, en guise de boniment, à faire prospérer la vente.

Wilhelmine l'admira comme les autres, plus et mieux que les autres assurément, puis en parla à sa famille. Bientôt après, le baron de Steindahl vint me trouver, et me pria fort gracieusement de faire les portraits de sa femme et de sa fille. Pendant plus de deux mois, je me rendis dans cette noble maison. Et ce fut là que je vis la petite Lotta heureuse.

La fin de l'été approchait : je dus poursuivre mon voyage. Je quittai Worms, la vieille cathédrale, l'abri hospitalier de *la Bible de Luther*. J'emportai, de ce séjour, quelques bonnes pensées, d'innocents souvenirs, d'utiles travaux, et cette esquisse de la charmante tête de Lotta que je fis pour moi-même, et que ce mylord à favoris rouges voulait m'arracher l'autre jour.

En quittant l'enfant, qui devinait en moi un ami, et qui versait d'amères larmes, je lui avais remis en secret ma médaille de la Vierge, l'assurant que je ne faisais là, pour elle, qu'un bien léger sacrifice et que ma sœur prendrait soin de m'en fournir une nouvelle, à mon retour à Paris. Lotta, tout émue et joyeuse, avait porté mon présent à ses lèvres, m'avait serré la main; puis, me regardant d'un air de trouble et de vive anxiété, s'était écriée avec un accent douloureux :

— Mais grand'mère?... Grand'mère ne voudra pas... Où donc la cacherai-je?

Alors nous avions, à nous deux, cherché combiné, réfléchi, et nous avions trouvé enfin, auprès du puits, dans le vieux mur, une étroite cavité, voilée presque entièrement par les touffes de lierre, et dans laquelle, autrefois, les hirondelles avaient fait leur nid. C'était là que la petite avait caché, sur un lit de mousse, son trésor, sa belle médaille d'argent qui scintillait dans l'ombre, et devant laquelle elle déposait, comme autrefois, un bouquet d'œillets et de myosotis.

— Grand'mère ne pourra pas la trouver là; il faudrait grimper sur le banc, et elle n'est pas assez leste pour pouvoir monter aussi haut, disait-elle. Et chaque matin, quand je viendrai chercher de l'eau au puits, je dirai un *Ave* à la Vierge, une prière au bon Dieu, et je penserai à vous, continua-t-elle, d'un air plus recueilli et plus grave.

Et nous souriions alors, et elle pleurait ensuite... Et nous nous donnions la main comme deux enfants, comme deux amis, en signe d'adieu... Oui, c'était vraiment un adieu; le jour de la séparation était marqué déjà, et devait venir bien vite.

## IV

Quatre ans s'écoulèrent, avant que je pusse recommencer mon voyage des bords du Rhin. Je m'étais bien promis de ne point oublier Worms, — non point tant pour les sculptures de son baptistère que, maintenant je savais par cœur, — qu'à cause des bons souvenirs que cette ville m'avait laissés; à cause de la grand'mère et de la petite-fille, de cette petite fille surtout, qui devait être devenue grande et belle dans sa vieille maison grise.

C'était une jeune fille que j'allais revoir maintenant. Elle serait plus jolie encore qu'autrefois : serait-elle toujours aussi triste? N'aurait-elle pas, pendant ces quatre années, trouvé plus d'espérance, éveillé plus d'affections? Avait-elle un fiancé? Soupirait-elle toujours après le tiède soleil et la foi poétique des doux climats du sud? Avait-elle conservé ma médaille?

Telles étaient les questions que je m'adressais, plus nombreuses, plus fréquentes, plus émues, à mesure que je m'approchais des vertes rives du Rhin et de la vieille cité des empereurs. Je descendis à l'hôtel provisoirement, par précaution, car je me disais que, depuis quatre ans, il avait pu survenir bien des changements à la *Bible de*

*Luther*, et que ma chambre pouvait être prise. Mais je me proposais bien de revenir, au moins pour quelques jours, à mon ancien gîte, si Mme Schultze me le permettait, et de renouer une bonne et franche connaissance avec mes anciennes amies.

Je pris donc à peine le temps de déjeuner. Je passai devant la cathédrale; j'envoyai un salut d'ami à la vieille muraille du cloître, près de laquelle je me rappelai Lotta, debout dans l'herbe des tombes, levant les yeux vers la croix du clocher. Puis je sentis mon cœur battre de joie et d'émotion, car j'étais arrivé à l'angle de la petite rue.

D'un seul bond, je me retrouvai en plein pays de connaissance: je revis d'un coup d'œil le chevalier de fer-blanc qui protégeait, de sa lance, les petits pains du boulanger, le soleil qui rayonnait au zénith des fromages de la fruitière, l'aigle à deux têtes qui planait au-dessus des pantoufles du cordonnier. Je fis quelques pas, puis j'ouvris tout grands les yeux; je pâlis, j'hésitai, et je me sentis froid au cœur.

Plus de vieille maison, plus de chapeaux de paille, plus de Bible! Une coquette devanture, fort bien blanchie et ornée de volets et de filets gris clair, me montrait un assortiment complet de bonnets de rubans, de coiffures de mille couleurs; une enseigne moderne portant ces mots : *A la mode de Paris*; puis, au comptoir, des figures qui m'étaient complètement inconnues... Oh! non, ce n'était point Mme Schultze qui eût ainsi renoncé à son antique profession de foi luthérienne et biblique, pour arborer les insignes criards et frivoles de la divinité du jour.

Mais enfin, elle avait peut-être fait fortune; elle logeait peut-être ailleurs, avec sa petite-fille, ou, si elle était morte, Lotta habitait, qui sait? chez sa bonne amie, Wilhelmine de Steindahl, ou même elle était mariée... Tout en me rassurant ainsi, j'entrai dans le magasin.

— Mme Schultze?... de qui j'ai acheté la maison? me dit la jeune modiste à laquelle j'adressai ma demande. Mais elle est morte, Monsieur, il y a tantôt trois ans.

— Morte?... En vérité!... Et sa petite-fille?

— Ne le savez-vous pas?... Elle est morte aussi, Monsieur; quelques mois avant sa grand'mère. C'est dans les premiers jours de mars qu'on l'a enterrée, je me rappelle, il y a quatre ans. Je m'en souviens encore, parce qu'il faisait si beau ce jour-là!... Chose

qu'on a vue rarement, c'est précisément alors que le printemps a commencé, et que les hirondelles sont revenues.

La jeune femme aurait pu continuer longtemps à détailler les particularités de ce moment funeste; je ne pouvais l'interrompre, je restais muet, tremblant et attéré. La force me manqua en cet instant pour demander quelques détails sur les derniers jours de l'enfant, sur le genre de sa maladie. Je dis seulement que j'avais habité autrefois la vieille maison et que j'étais devenu l'ami des deux pauvres femmes. Puis je priai la nouvelle propriétaire du logis de me laisser pénétrer dans la cour.

Elle y consentit gracieusement et m'y laissa aller seul, délicatesse dont je lui sus beaucoup de gré. Alors je fus presque heureux de retrouver à leur place le puits rouillé, le lierre touffu, le vieux mur gris qui tombait en ruines. Seulement les myosotis ne croissaient plus dans le coin sombre, entre les pavés verdâtres; on avait apporté du terreau et du sable en cet endroit, pour y faire un petit parterre de roses. Je levai tristement la tête; il n'y avait plus d'œillets sur le petit balcon. Deux ouvrières modistes, éveillées et pimpantes, y chiffonnaient des bandes de tulle et des guirlandes de fleurs, en fredonnant des airs d'opérettes.

Lorsqu'elles eurent cessé de me regarder, je m'approchai du mur, j'écartai les rameaux de lierre, je plongeai ma main dans la cachette que, Lotta et moi, nous avions trouvée si gaiement autrefois... La médaille n'y était plus; quelqu'un l'avait-il dérobée? La pauvre enfant avait-elle, en mourant, emporté son humble trésor?... Je trouvai seulement sous mes doigts, et je recueillis pieusement quelques brins de mousse flétrie.

Puis, tout ému, je sortis de la cour, je saluai les dames en silence et je revins à l'hôtel où, — je ne rougis pas de l'écrire, — je me renfermai pour pleurer.

Le lendemain seulement, je me sentis la force de revenir sur ce douloureux événement, et d'aller adresser quelques questions à mes anciens voisins, le cordonnier, la boulangère. Ils savaient peu de choses : les deux femmes avaient toujours vécu fort retirées; M^me^ Schultze avait des manières froides et une mine sévère qui n'encourageaient point les connaissances et décourageaient fort le babil et les cancans. Pour Lotta, elle avait toujours été fort repliée sur elle-même, si timide, si triste!

Tout ce que j'appris fut que l'enfant avait été prise subitement

d'une toux sèche et violente, pendant l'hiver qui suivit mon départ. Elle avait langui deux mois environ, au bout desquels elle était morte. D'abord sa grand'mère l'avait bien tendrement soignée; ensuite un fort rhumatisme l'avait obligée elle-même à se tenir au lit. Alors, me dirent les voisins, c'était la demoiselle de Steindhal qui était venue prendre sa place au chevet de l'enfant, et qui ne l'avait point quittée jusqu'à ce que Lotta fût morte.

Du moins la pauvre enfant avait eu près d'elle, dans ses derniers jours, une bonne et vaillante amie. Pauvre chère petite Lotta, si du moins j'avais su que la mort lui eût été facile, que le départ lui eût été doux!

Là-dessus les voisins ne purent rien me conter. Aucun d'eux n'avait été appelé dans la vieille maison pendant les heures de l'agonie, et la petite Lotta, à toutes les offres de service et de dévouement, avait toujours répondu qu'elle ne désirait voir personne. Je parlai d'aller visiter sa tombe; on me dit qu'elle ne se trouvait point dans le cimetière de la ville, parce que le baron de Steindahl avait obtenu l'autorisation de faire inhumer le corps de l'enfant dans le cimetière d'un domaine qu'il possédait à quelques milles de là. Toutefois, ceci n'avait eu lieu qu'après le décès de la grand'mère.

Ainsi, dans cette ville, je ne pouvais plus rien retrouver de ma petite amie. Pas une tombe, pas une trace, pas une image; à peine un souvenir... Je quittai Worms précipitamment, et je me rendis à Mayence, à Ems, puis à Wiesbaden. J'avais bien cherché à voir la famille de Steindahl; mais elle était partie pour un voyage de plusieurs mois,

Je la retrouvai cependant, par hasard, à Wiesbaden, où, dans une promenade solitaire aux ruines de Sonnenberg, j'entendis soudain une voix bien connue m'appeler par mon nom, et je sentis un bras se poser sur le mien. Je me retournai : c'était le baron lui-même, qui avait vu mon nom sur la liste des étrangers, et qui, ne me trouvant point à mon hôtel, avait, à dessein, dirigé de ce côté sa promenade.

Nous refîmes aussitôt bonne et cordiale connaissance et, le soir même, je me présentais dans un salon de famille de l'hôtel des Quatre-Saisons, où M^lle Wilhelmine se trouvait, avec sa mère et son fiancé. A peine l'eus-je saluée, que mon émotion, le cri de mon cœur, se fit jour.

— La pauvre petite Lotta! m'écriai-je. Vous l'avez aimée, du moins; vous l'avez soignée jusqu'à la fin... Merci, Mademoiselle, pour tant de charité et un si tendre dévouement.

— Oh! qui ne l'aurait pas aimée? répondit-elle, les yeux pleins de larmes. Qui ne l'aurait veillée et chérie jusqu'au moment de l'adieu, la pauvre enfant qui s'est envolée si pieusement, si joyeusement de la terre? qui est morte pour Dieu, ne pouvant vivre pour lui.

— Comment? Que voulez-vous dire? répliquai-je, assez surpris. La mort de Lotta a-t-elle présenté quelque particularité qui me soit inconnue?

— Vous allez voir, je veux tout vous raconter... On dit que, dans ce siècle, il n'y a plus de martyrs, continua M^lle^ de Steindhal, en secouant tristement sa noble tête couronnée de tresses brunes. Et n'ai-je pas eu, moi, constamment sous les yeux, ce martyre continuel de vœux ardents laissés stériles, de prières repoussées, d'amour divin obligé au silence, de désirs du ciel comprimés, refoulés sans essor, de ferventes aspirations, incessamment combattues?... Pauvre petite Lotta! elle avait une foi vive, éloquente, démonstrative, qui demandait le grand jour, la liberté, l'expansion, et elle était sans cesse condamnée au mystère, à la froideur... Pour pouvoir courber un instant son front sous la bénédiction du Christ, pour apporter une prière, une fleur à l'autel de la Vierge, elle était forcée de se cacher, comme d'autres se cachent pour commettre une action mauvaise, ou prendre un plaisir défendu.

« Car, pour toutes les choses de notre foi, la grand'mère était inflexible et redoublait encore de vigilance depuis que l'enfant venait chez nous. A l'heure de la messe, notre pauvre Lotta se voyait invariablement consignée. Lorsqu'elle accourait, vers le soir, nous pouvions au plus aller lui faire entendre les derniers versets du *Magnificat*, les derniers cantiques du salut. Ces pompes et ces hommages la ravissaient; mais elle pleurait au milieu de sa joie, se demandant si elle pourrait jamais, comme les autres fidèles, assister avec nous à l'office du matin.

« Pendant l'hiver qui suivit votre départ, nous crûmes avoir trouvé une excellente occasion pour satisfaire à ce désir de la pauvre petite. La fête de Noël approchait, et, avec elle, la messe de minuit. Une pieuse et joyeuse idée vint alors à la chère enfant. Quand la vieille M^me^ Schultze, retirée dans sa chambre, aurait fermé

les yeux, croyant sa petite-fille profondément endormie, qui donc empêcherait l'enfant de s'échapper, de sortir toute seule, de se joindre, un peu plus loin, à la foule des fidèles qui se pressent vers l'église pour adorer le Nouveau-Né, l'Enfant-Sauveur?... Il est si doux de prier un Dieu-Enfant, auprès duquel veille, s'incline et sourit une mère!

« D'ailleurs, nos récits des pompes et des joies de Noël avaient causé à Lotta une admiration véritable. Elle brûlait du désir de pouvoir, comme les autres, s'agenouiller devant la crèche, contempler avec un tendre respect le petit Jésus blond, autour duquel s'inclinaient les vierges en voiles blancs et les anges aux ailes blanches; entendre enfin l'appel de triomphe et d'amour que l'Église adresse aux chrétiens, et se présenter à ce Dieu de son cœur, descendu enfant sur l'autel. Lotta, en un mot, fit tant par ses supplications, ses instances et ses larmes, que nous consentîmes enfin à la prendre avec nous, bien que ma mère s'en défendît d'abord.

« Nous étions convenus, avec quelques-uns de nos amis, d'aller entendre la messe de minuit à l'église de Notre-Dame, située au dehors de la ville, à l'extrémité du faubourg du Nord, qui est depuis longtemps abandonné et presque détruit. Je dis donc à Lotta que, vers onze heures et demie, M^me^ Kessler et moi, nous passerions sous ses fenêtres, et qu'elle eût à se joindre à nous, si elle voulait nous accompagner.

« Nous tînmes notre promesse exactement, et, à onze heures et demie, par un temps épouvantable, alors qu'un vent âpre et perçant saisissait la neige au passage et la faisait voler en tourbillons dans l'air et sur les toits, nous nous arrêtâmes sur le trottoir, devant l'enseigne de la *Bible de Luther*, attendant la petite. Mais nous attendîmes vainement pendant un grand quart d'heure. Lotta ne parut point, et comme, en regardant en haut, nous vîmes une lumière briller à la fenêtre du premier étage, nous en conclûmes que la grand'mère n'était point couchée, ou était malade peut-être, et que l'enfant ne pourrait pas venir.

« Alors M^me^ Kessler, craignant pour ma santé, — car le froid commençait à nous saisir sous l'influence de cette violente tempête, — et me représentant que, dans quelques minutes, l'office serait commencé, m'entraîna jusqu'à notre voiture qui nous attendait à quelques pas de là, et où ma mère nous fit monter, un peu mécontente et inquiète.

## V

« Nous arrivâmes à l'église, et l'office commença. Au milieu de cette pompe et de cette grâce charmante qui entouraient la crèche rustique, l'autel d'or et le dais étoilé, dans cette belle et douce ête des yeux et des cœurs, au milieu de mon recueillement même, je m'inquiétais et m'affligeais en pensant à Lotta ; j'aurais voulu la voir joyeuse et fervente, à mes côtés, la tenir par la main devant l'autel, ma chère et douce, ma triste petite compagne... Je savais qu'elle était si heureuse quand cet asile de prière et d'amour lui était ouvert! qu'elle ne trouvait que dans la maison de Dieu, la paix, l'espoir, la joie.

« La messe était bien avancée déjà, je me rappelle, et des voix ferventes chantaient en ce moment, ces paroles : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, lorsqu'un faible bruit, celui de la porte de la nef tournant légèrement sur ses gonds, me fit soudain lever la tête. Et soudain je frémis involontairement... Lotta, pâle comme une morte et tremblante comme un roseau, venait d'entrer dans l'église.

« La pauvre enfant avait fait un peu de toilette pour nous accompagner ce jour-là. Mais les plis de sa petite robe bleue, affaissés et trempés par la neige et le brouillard de la nuit, retombaient lourds et ruisselants, autour d'elle; sa cape blanche, rejetée sur ses épaules, laissait à découvert son visage d'une pâleur de marbre, et ses tresses d'or, que la tempête avait dénouées ; une douloureuse expression de fatigue, de souffrance et d'effroi était peinte sur ses traits pâles.

« Mais à peine eut-elle jeté un regard ému, un regard ravi, sur l'autel d'or, sur le petit Jésus blond couché parmi les fleurs ; sur la foule recueillie, perdue dans sa prière, que de douces couleurs rosées montèrent à ses joues. Ses lèvres de corail s'entr'ouvrirent, ses yeux noirs rayonnèrent ; tout son être parut se transfigurer dans une divine extase de joie et de surprise, de respect et d'amour. Elle tomba à genoux sur les dalles, joignit les mains avec transport, et comme je n'étais pas alors éloignée d'elle, je l'entendis murmurer :

« — Me voici, mon Dieu... Me voici... Enfin ! »

« Puis elle se tut et resta prosternée, immobile, ravie, toute

livrée à sa prière et à sa contemplation. Au-dessus de sa tête, un des lustres de l'église faisait pleuvoir des flots de lumière blonde, qui teignaient d'un reflet d'or son front blanc, ses tresses soyeuses, et son long vêtement bleu. Dans sa ferveur divine et son enfantine beauté, elle ne semblait presque plus appartenir à la terre. On eût dit un des beaux anges d'amour descendu, pour écouter les doux chants de Noël, dans ce monde froid et sombre, et s'arrêtant un instant pour mêler sa voix aux prières des hommes, avant de reprendre sa route vers les clartés et les splendeurs du ciel.

Ici, M^lle de Steindahl détourna la tête, et s'interrompit un instant. La voix lui manquait, et elle ne put continuer que lorsqu'elle eut essuyé ses larmes.

« — Quand l'office fut terminé, reprit-elle, nous questionnâmes Lotta pour savoir ce qui l'avait retardée si fort. Par une fatalité étrange, sa grand'mère s'était endormie très tard ce soir-là, et avait retenu l'enfant chez elle pour lui lire la Bible. Onze heures et demie étaient sonnées, lorsque Lotta l'avait vue enfin s'endormir. Alors elle s'était élancée toute seule au dehors, dans la tempête, dans la nuit sombre.

« Au sortir d'un logis bien clos et d'une chambre bien chauffée, elle avait franchi, en courant, sous la bise, la distance assez longue qui la séparait du faubourg. Arrivée au pied de la haute colline qui le termine et au sommet de laquelle l'église est située, elle s'était sentie, nous dit-elle, toute glacée, défaillante, entièrement à bout de forces, et elle avait pensé un moment à se coucher dans la neige pour se reposer et mourir.

« Mais, en levant les yeux, elle avait vu briller, bien au-dessus de sa tête, au milieu du firmament pâle ombré de nuages noirs, les lumières qui scintillaient aux vitraux de l'église; elle avait entendu, dans un lointain vague, le chant mélodieux de l'*Adeste*...

« — Et cela m'a soudain donné de la joie et des forces, nous dit-elle. Il m'a semblé que ces lumières, ces voix, venaient du ciel et s'adressaient à moi pour me dire : « Nous t'appelons, nous t'attendons : viens vite! »

« Alors elle s'était laissé guider par les rayons, elle avait répondu aux voix; elle était venue!... Oui, c'était bien au ciel qu'on l'appelait, en effet... Pauvre petite chérie! Elle avait toujours été très délicate, vous le savez. Le docteur nous a dit plus tard qu'elle portait en elle le germe de la maladie qui avait frappé sa mère.

Une toux aiguë, résultat du violent refroidissement qu'elle avait éprouvé dans cette nuit douce et fatale, se déclara au bout de quelques jours, et, en dépit de nos soins assidus, persista et finit par empirer.

« Quelques semaines après la Noël, Lotta était mourante... Du moins, la pauvre enfant ne quitta pas la terre sans en emporter une puissante, une suprême consolation.

« Dans les derniers jours de cette lente et patiente agonie, la grand'mère, clouée elle-même sur son lit par des douleurs rhumatismales, fut forcée d'abandonner sa place au chevet de l'enfant. En son absence, nous comblâmes les pieux et ardents désirs de Lotta : nous lui annonçâmes un prêtre... Elle reçut son Dieu pour la première, pour la seule fois, en notre présence, sur son lit de mort, ma pauvre petite amie, ma presque sœur, que j'aurais tant voulu voir un jour prosternée devant l'autel, à mes côtés, sous son voile blanc de communiante.

« Après cela, toute heureuse, toute ravie, elle se donna tout entière à l'adoration, à la prière, tandis que le bon prêtre qui lui avait ouvert les portes de la gloire éternelle, se glissait furtivement hors du logis, en silence, dans la nuit, comme un voleur.

« Cette nuit-là, qui fut la dernière, Lotta n'interrompit ses prières qu'une ou deux fois pour me parler :

« — Je suis bien heureuse, dit-elle d'abord ; il vaut mieux que cela « soit ainsi... Qui donc m'empêcherait de prier Dieu, là-haut?... « Dans le ciel, on est si bien!... On est libre! »

« Puis elle reprit un peu plus tard, et déjà avec beaucoup d'efforts :

« — Vous consolerez grand'mère, n'est-ce pas, ma demoiselle « chérie?... Oh! comme je vais prier pour elle! Le bon Dieu « m'écoutera peut-être maintenant ; je me tiendrai si près de lui! »

« Puis elle me dit qu'elle voulait emporter sa médaille avec elle, dans la tombe ; la médaille que vous lui avez donnée, Monsieur, et alors elle me parla de vous.

« Enfin, s'étendirent au ciel les premières blancheurs de l'aube. Lotta, qui avait tenu les yeux longtemps fermés, les rouvrit subitement.

« — Que c'est beau! que c'est grand! murmura-t-elle, avec une expression de joie mystérieuse et profonde. C'est le printemps, c'est le ciel!... Je le vois... je le sens.

« — Que voyez-vous, Lotta, amie? lui demandai-je.

« — Des nuages roses, des ailes blanches, une flamme d'or,... « un doux petit enfant, et ... deux mères!... »

« En prononçant ces mots, elle souleva à demi sa tête défaillante, étendit vers le ciel sa main déjà glacée, puis ferma les yeux et se blottit sur l'oreiller, comme pour s'endormir... Un instant après, j'entendis un long soupir, qui se perdit dans un léger souffle; j'essuyai mes pleurs pour jeter un regard sur ce doux visage pâle...

« Alors je tombai à genoux et je me tournai vers le ciel, où déjà était l'âme... Lotta, que nous avions vue si triste, était morte en souriant.

« — Deux jours après, continua Wilhelmine qui, de nouveau, fondait en larmes, j'accomplis le dernier vœu de la chère morte. Avant que l'on vînt clore les planches du cercueil, je descendis dans la cour, par une sombre nuit de mars, et, tâtonnant d'après les instructions de Lotta, dans l'angle du vieux mur, j'y trouvai, après quelques recherches, la cachette et la médaille. Je remontai en toute hâte, j'écartai pour un instant la voisine qui veillait près du cercueil, et je déposai. dans la main roidie de la pauvre enfant, ce symbole pieux qui servira, maintenant et toujours, à la faire reconnaître pour fille de l'Église catholique, pour enfant de Marie.

« Bientôt après, le cercueil fut clos, et, selon les désirs de Mme Schultze, le pasteur luthérien s'en vint chercher le corps. Mais on ne s'aperçut de rien, et la pauvre enfant emporta son secret dans la tombe.

« Après la mort de la grand'mère, mon père a pris des mesures pour satisfaire l'un des plus chers désirs de Lotta, qui souhaitait vivement reposer dans une terre bénite. La jeune morte n'avait plus de parents, pas d'amis; personne ne s'y est opposé.

« Ainsi bien des choses nous restent d'elle : son portrait d'abord, que nous avons conservé; sa tombe que nous honorons, et, mieux encore que tout cela, le souvenir de son triomphe, l'exemple de sa vertu, la conscience de son bonheur éternel... Bien des gens, il est vrai, plaignent les jeunes filles que la tombe reçoit si tôt. Mais ceux qui savent ce qu'est l'éternité, et ce que fut sa foi, s'estimeraient heureux d'obtenir une telle mort au prix d'une semblable vie. »

Voici, mon cher Jules, ce que me dit alors Wilhelmine, et ce que je me suis souvent rappelé depuis. Je ne suis pas catholique et résigné comme elle: mais j'avoue que, dans ses paroles, il y a du

vrai et du bon. Vous comprenez maintenant pourquoi, en dépit de toutes les guinées du monde, je ne consentirai jamais à me dessaisir de cette simple esquisse, dans laquelle je vois le portrait de ma petite sainte.

Mlle de Steindahl est mariée depuis plusieurs années, et je sais qu'elle a donné à l'une de ses filles le nom de Lotta, tout embelli de si chers souvenirs. Pour moi, si je me marie, je ne sais encore si je donnerai le nom de la pauvre petite exilée à l'un de mes enfants; mais je sais que je leur conterai son histoire, et je souhaite qu'ils la comprennent comme vous la comprendrez. La terre a de sombres perspectives et de vilains côtés, mon bon Jules; mais tout cela se voile et s'efface pour celui qui tient son cœur et ses yeux élevés vers le ciel... Oh! le pur et divin regard de Lotta!... Je voudrais le retrouver un jour dans les yeux de mes enfants, cherchant la paix sans fin, l'amour sans ombres, la vérité sans voiles!

La paix, l'amour, la vérité!... Ne les voudrais-je donc que pour eux?

C'est assez, n'est-ce pas?... Je m'aperçois que je commence à devenir singulièrement pieux, mystique et tendre. Mais, Jules, ne vous en étonnez pas : c'est que le jour tremble, le vent pleure, le feuillage frissonne; c'est que toute âme a ses moments d'élan, de foi et de tendresse; que le portrait de l'enfant est là, qui me regarde, avec ses yeux purs, doux et tristes, et qu'en le regardant aussi, votre ami a pleuré.

Maintenant je vous dis « au revoir » et je vous serre la main.

Votre fidèle,

LOUIS.

Étienne MARCEL.

---

# NOS AIEULES

## I. — LES GERMAINES

Ici nomades, là sédentaires, les Germains ont gardé l'organisation patriarcale que nous avons remarquée chez les Gaulois comme chez tous les peuples primitifs.

La femme germaine est toujours sous ce pouvoir qui, de même que dans la vieille Rome, s'appelle *la main*. Enfant, jeune fille, elle est dans la main de son père : épouse, dans la main de son mari, veuve dans la main de ses proches. Son père, son mari ont tour à tour sur elle droit de vie et de mort (1). Au premier aspect, il semble que la femme ait chez les Germains un sort plus dur que dans l'ancienne Rome dont le droit lui offrait les moyens de rendre ses chaînes moins lourdes. Mais il n'en était pas ainsi (2). La femme germaine a une sauvegarde : le conseil de famille où siègent ses proches. Jeune fille, ils la protègent auprès de son père ; épouse, auprès de son mari : veuve, elle trouve en eux un appui beaucoup plus qu'un contrôle. Ses frères particulièrement apportent une telle autorité dans sa nouvelle famille, qu'il est des Germains pour qui la parenté du père et du fils est regardée comme moins étroite que le lien qui unit l'oncle maternel au neveu (3).

Le conseil des proches se compose de tous ceux des membres de la famille qui sont en âge de porter les armes. Ce conseil constitue la famille, non plus dans son élément naturel, mais dans son élé-

(1) Ozanam, *Etudes germaniques*.

(2) Gide, *Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne*.

(3) Tacite, *la Germanie*, XX ; comp. le chant de la Voluspa dans *l'Edda*.

ment politique. « La famille, chez les Germains, dit M. Laboulaye, n'est pas seulement une agrégation de personnes unies par la communauté d'origine, c'est encore une organisation politique, une sainte fédération qui a pour but de défendre par le conseil, par le serment, par les armes, et les personnes et les biens de l'association. Toute injure faite à l'un des membres de cette société domestique est une injure faite à la société tout entière, et chacun, à peine d'infamie, doit poursuivre, jusqu'à la mort du coupable, la vengeance et la réparation du crime. Le partage de la défense et des vengeances constitue la famille telle que l'entendent les lois barbares; c'est le secret de leur organisation domestique (1). » Comme la femme ne peut concourir à la défense du foyer et de la tribu, elle est exclue du conseil des proches, et c'est pourquoi elle ne participe point aux droits juridiques des hommes. On l'a remarqué : cette incapacité a une cause non morale, mais physique (2).

Incapable par elle-même, la femme peut se faire représenter par un délégué que, dans certaines circonstances, elle a le droit de désigner. Par ses représentants elle plaide, elle exerce même la justice patrimoniale. Elle peut aussi agir seule dans de simples formalités d'administration. Si elle a souffert un dommage, une injure, elle poursuit l'offenseur par des champions qui combattent pour elle et qui lui restituent intégralement en général la composition (*wergeld*) qui lui est payée par l'offenseur. Ce *wergeld* est plus élevé pour une humble femme que pour un chef de tribu, « parce que, dit la loi des Bavarois, la femme ne peut se défendre elle-même par les armes (3) »; pensée généreuse qui, mise en pleine lumière par le christianisme, devient la source de cette protection chevaleresque que le guerrier du moyen âge étendra sur la femme. Déjà, chez les vieux Germains, le héros savait voler au secours d'une jeune prisonnière inconnue.

Que l'un de ses parents ait été tué, la femme a droit à une part du *wergeld*. Les Germains ne faisaient pas de testament, et n'ayant que des héritiers naturels (4), la femme compte parmi ceux-ci. Elle

(1) Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes.*

(2) Gide, *Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne.*

(3) Ozanam, Gide, *ouvrage cité.* La loi des Wisigoths fait seule exception en allouant à la femme un *wergeld* inférieur à celui de l'homme. Ozanam, *l. c.*

(4) Tacite, *Germ.* XX.

a généralement une demi-part dans la succession. Les parents du côté de l'épée passent avant les parents du côté du fuseau (1). Mais Tacite n'ayant fait aucune distinction entre les héritiers des deux sexes, M. Gide croit qu'à l'époque primitive, la femme avait les mêmes droits de succession que l'homme. Dans l'ancienne législation scandinave, fidèle expression des mœurs germaines primitives, il n'y a pas de loi salique, et la femme hérite même de la terre.

Quelle que soit l'époque à laquelle on puisse faire remonter la loi qui excluait les femmes frankes de la succession immobilière, la terre salique, cette loi avait sans doute pour cause le même motif qui rendait la femme juridiquement incapable : c'est qu'elle ne pouvait défendre par les armes le sol héréditaire. Mais M. Ozanam a vu dans cette exclusion de la femme à l'héritage de la terre salique, une cause religieuse : celle qui ne permettait pas que la femme pût accomplir les rites sacrés dévolus à l'héritier de la terre des aïeux.

Je signalais ailleurs la croyance suivant laquelle les Indiens attribuèrent à leurs descendants le pouvoir d'abréger leur expiation d'outre-tombe (2). Un homme seul avait le droit de délivrer les mânes des ancêtres en accomplissant en leur honneur le sacrifice funèbre. C'est pourquoi l'Indien désirait si ardemment un fils. Cette croyance au pouvoir rédempteur des prières d'un fils est d'ailleurs partout répandue dans l'antiquité comme un souvenir altéré de la chute originelle et de l'attente du Sauveur; et c'est cette tradition que M. Ozanam croit retrouver chez les Germains. C'était peut-être pour remplir une mission expiatoire que, chez ce peuple, le nouveau-né était plongé dans l'eau lustrale comme pour le purifier d'une souillure héréditaire, et qu'il recevait sur les lèvres le lait et miel, aliments sacrés (3).

Bien que la naissance d'une fille ne semble pas avoir été plus désirée des Germains que des autres peuples primitifs, cette enfant savait, ici comme ailleurs, se créer une place au cœur même de la famille. Les rudes Scandinaves eux-mêmes ne résistaient pas à ce charme d'affection qui s'attache si naturellement à la présence d'une fille au foyer domestique. Dans la *Saga d'Egill*, le héros qui a perdu un fils, veut se laisser mourir de faim. Voici le troisième

(1) Ozanam, Gide, *ouvrages cités*.
(2) *La Femme dans l'Inde antique*.
(3) Ozanam, *l. c.*

jour qu'il s'est enfermé dans sa chambre et qu'il n'a pris aucune nourriture. Une voix de femme se fait entendre à sa porte et le prie d'ouvrir : c'est la voix de sa fille Thorgerda. « Je veux, dit-elle, que nous fassions ensemble le chemin. » Il ouvre. « Tu fais bien, ma fille, de vouloir suivre ton père; tu m'as montré toujours beaucoup d'amitié. » — « Comment, réplique-t-elle, aurais-je pu vouloir survivre à cette peine? » Par une ruse ingénieuse elle fait prendre à son père quelque nourriture; puis elle lui demande de composer avant de mourir un chant funèbre sur son frère. Thorgerda a sauvé son père : Egill vivra pour célébrer la gloire de son fils (1).

Ce chant funèbre, la fille d'Egill se proposait de le graver sur un bâton. C'était en effet de cette manière que se transcrivaient les runes, ce mystérieux alphabet qu'ignorait le vulgaire, mais que semblent avoir connu ces femmes germaines qui, avant comme après les invasions, avaient déjà sur les hommes l'avantage de la culture intellectuelle. Les bâtons runiques, jetés sur un tissu blanc et tirés au hasard, servaient aussi à cette science divinatoire qui était familière aux Germaines, comme nous le verrons bientôt.

S'il faut en juger par les mœurs scandinaves, la Germaine avait aussi le don de la poésie, mais d'une poésie singulièrement farouche, bien digne de ces vierges qui suivaient leurs frères aussi bien au combat qu'à la chasse et qui offraient le vin aux guerriers. Avec le chantre de la Saga d'Egill, entrons un moment dans une salle de festin. Chaque guerrier a près de lui une femme : on a tiré au sort la formation des couples qui doivent boire ensemble pendant toute la soirée. La fille du Jarl a ainsi reçu pour compagnon un étranger dont elle ignore la bravoure; et la belle et orgueilleuse Scandinave, le repoussant avec dédain, lui chante des vers où elle lui reproche de n'avoir que rarement donné aux loups une chaude pâture et de n'avoir pas vu pendant tout l'automne le corbeau qui croasse au-dessus du charnier de la bataille. Mais l'étranger, saisissant la jeune fille et la plaçant à ses côtés, lui répond dans la même langue poétique que le corbeau a suivi son glaive sanglant, et qu'au milieu des flammes de l'incendie, ses compagnons et lui ont « endormi dans le sang ceux qui veillaient aux portes de la ville (2). »

(1) Ampère, *Saga d'Egill* (*Littérature et voyages*). Paris, 1863.
(2) *Ibid.*, *id.* (*id.*).

L'homme qui souhaitait la tendresse d'une vierge devait être intrépide, dit le *Chant de Ragnar* (1).

Toute mêlée qu'elle fût à la vie militante, la jeune fille gardait les délicatesses de la pudeur au milieu de ses rudes compagnons. Elle était d'ailleurs l'objet du respect de tous. Chastes étaient les mœurs des Germains, nous ont dit les écrivains du monde romain, et certes il faut en croire le témoignage d'un ennemi. On a justement remarqué que c'était la pureté de leurs mœurs qui inspirait aux Germains le respect de la femme (2). Ce qu'ils redoutaient le plus au monde, c'était la captivité de leurs filles. Aussi Tacite fait-il remarquer que le meilleur moyen de s'assurer d'eux était de prendre pour otages les jeunes filles de naissance (3).

Mais c'était plus que du respect que les Germains professaient pour la femme. Comme les Gaulois, ils lui vouaient une vénération religieuse et lui attribuaient une inspiration divine. « Ils s'imaginent voir dans les femmes, dit Tacite, quelque chose de saint et de prophétique; ils ne méprisent pas leurs conseils ni ne négligent leurs réponses (4). » L'historien latin rappelle ici que Véléda fut honorée comme une divinité, et que d'autres avant elle, Aurinia par exemple, avaient déjà été adorées « non par adulation, ni comme s'ils en avaient fait des déesses (5) », ajoute l'annaliste de ces empereurs et de ces impératrices à qui Rome décernait si aisément les honneurs de l'apothéose.

Les prophétesses germaines répondaient ainsi aux druidesses gauloises. Aussi n'est-il pas surprenant que les druides aient mis Véléda à leur tête lorsque le Batave Civilis souleva à la fois contre Rome les Gaulois et les Germains. Née chez les Bructères, Véléda devait à sa renommée de prophétesse une domination étendue. Elle était l'arbitre des populations germaniques. Pour ajouter même à son mystérieux prestige, elle se dérobait aux regards. C'était au haut d'une tour que se tenait la prophétesse, et l'un de ses parents, désigné par elle, lui servait d'interprète.

Véléda avait annoncé la ruine des légions. Aussi lorsque cette

(1) *Chant de Ragnar.* (Ampère, *littérature et voyages;* Eichhoff, *Tableau de la littérature du Nord au moyen âge.*)

(2) Gide, *l. c.*

(3) Tacite, *Germ.*, VIII.

(4) *Inesse quinetiam sanctum aliquid et providum putant*, etc. Tacite, *l. c.*

(5) *Non adulatione, nec tanquam facerent deas.* (*Ibid.*, *id.*)

prédiction se réalisa, l'on vit les Germains traîner à leur suite, parmi les bâtiments qu'ils avaient pris, la galère du général romain et la mener sur la Lippe pour en faire hommage à la prophétesse (1).

Il ne faut pas confondre ces voyantes avec les sorcières que connurent aussi les Germains et qui devaient laisser parmi les descendants de ceux-ci une hideuse postérité.

Les Scandinaves gardèrent longtemps leurs prophétesses, leurs *Valas*. Ce fut, croit-on, au dixième siècle de notre ère qu'une prophétesse entonna ce chant que l'on nomme la *Voluspa*, le chant de la *Vala :* œuvre étrange qui traduit une vision dont les images retracent l'origine de l'univers, sa destruction, son renouvellement, et au milieu de tout cela les vagues notions du Dieu créateur et de ce divin Rédempteur que les hommes du Nord, eux aussi, attendaient avant de le connaître (2).

Les Germains accordaient à la femme une place aussi considérable dans leur panthéon que dans leur vie sociale. Ainsi que les Indiens, les Grecs, les Romains, ils adorent, sous des images féminines, les divinités de l'intelligence. Chez les Scandinaves, la science a pour déesse une femme, la *Saga*, nom qui signifie la tradition orale. La tradition c'est, en effet, la véritable science des nations primitives. Mais pour ces peuples jeunes qui n'ont pas d'histoire, cette tradition regarde plutôt les choses de l'avenir que celles du passé; la divination est le plus haut sommet de la science; la *Saga* prédit en même temps qu'elle raconte. Auprès de la déesse qui personnifie la *Saga*, plaçons donc ces trois divinités qui, chez les Scandinaves, nous rappellent à la fois les antiques Destinées de la Grèce, les Parques, les trois Muses primitives de la Piérie et la déesse indienne Saraswatî, la parole sainte. Ainsi que les Piérides et que Saraswatî, les trois Nornes sortent d'une source (3). Comme les Muses, elles sont instruites de toutes choses. Comme les Parques, elles président aux destinées humaines. Ici encore la science se confond pour les hommes du Nord avec la connaissance de l'avenir.

Les Germains adorent bien d'autres personnifications féminines : Hertha, la Terre féconde dont le nom se retrouve dans le mot allemand *Erde;* Sunna, la déesse du soleil; Freya, la Cypris du Nord,

(1) Tacite, *Histoires*, IV, LI, LXV, V. 22.

(2) C'est à M. Ampère et à M. X. Marmier que la France doit la révélation de la *Voluspa*.

(3) *La Femme dans l'Inde antique; la Femme grecque.*

la déesse de l'amour, de l'abondance, cette gracieuse déité dont le collier a le même charme que la ceinture de Vénus, et qui, dans sa puissance souveraine, assure la victoire au peuple qu'elle favorise. A la veille d'un combat, c'est elle que les femmes des Lombards appellent au secours de leur peuple. Parmi les déesses, Holda participe tour à tour aux attributions de Diane, de Cérès, de Minerve. Elle protège le laboureur, elle munit de laine le fuseau de la femme diligente. En hiver, elle s'enveloppe d'un blanc vêtement, et c'est elle qui sème la neige. Chasseresse comme Diane, Holda devient aussi comme elle une divinité infernale. Alors, c'est Behrta. Aujourd'hui encore une superstition allemande, associant le christianisme au paganisme, voit en Behrta la déité qui enlève aux mères les nouveau-nés morts sans baptême. Avec cette déesse, tantôt souriante comme la vie, tantôt sombre comme le trépas, citons Hellé, la déesse de la mort, Hellé dont le nom est encore aujourd'hui en allemand celui de l'enfer.

Les Gaulois avaient leurs fées, les Germains ont, comme les Grecs, leurs nymphes. Ces nymphes fourragent les fleurs des prés pour s'en tresser des guirlandes. Surprises, elles se changent en cygnes pour fuir à travers les ondes. Les eaux avaient aussi leurs génies féminins : c'étaient les Nixen, esprits gracieux, mais malfaisants comme les Sirènes et qui attiraient les jeunes pâtres dans leurs flots transparents (1). En digne petit-fils des vieux Germains, Goethe célébrera un jour la Naïade attirant, dans une onde aussi perfide que séduisante, l'imprudent qui y trouve la mort : puissant symbole de ce charme fascinateur qu'exercent les eaux.

Plus redoutables encore sont les Valkyries, ces cruels génies du champ de bataille, qui se plaisent à l'odeur des cadavres, au rugissement des blessés, et qui, la veille des grands combats, ourdissent, avec de terribles navettes, des flèches, un tissu de chair humaine. Le sang ruisselle du métier et la farouche fileuse accompagne son travail d'un chant de guerre.

D'après un chant de l'Edda, les Valkyries, aussi bien d'ailleurs que les Nornes, rendent la justice. Il semblerait que ce dussent être de terribles justicières que les Valkyries et bien faites pour un peuple chez qui la justice était surtout représentée par l'inexorable talion. Cependant n'y aurait-il pas là un de ces contrastes qui exis-

(1) Ozanam, *l. c.*

taient même dans la vie des femmes germaines et que nous avons aussi remarqués chez les Gauloises : tantôt la femme s'élance dans la mêlée pour exciter le courage des combattants, tantôt elle exerce une action pacificatrice, témoins ces femmes scandinaves dont le nom : la trève des femmes, est donné à une trève qui interrompt toutes les guerres publiques ou privées, témoin aussi cette femme du Jutland, Gunborg, qui, au milieu d'une famine, entendant proposer dans l'assemblée publique la mort des hommes inutiles, se lève, et demande et obtient que l'émigration d'une partie du peuple soit substituée à ce cruel expédient (1). Ainsi, même chez les peuples les plus barbares, le cœur de la femme se réveille, fût-ce, nous le verrons, dans la Valkyrie!

L'exemple de Gunborg semble prouver qu'à l'origine les femmes du Nord avaient droit de suffrage dans les assemblées politiques. Nous avons vu semblable exemple dans la vieille Attique. Mais ce ne sont pas là des précédents que j'invoque. Dans le Jutland et chez les anciens habitants d'Athènes, la femme vota bien, parce que, ici et là, il ne fallait que le cri du cœur. Mais ce vote-là ne serait pas toujours très sûr dans les matières politiques et administratives qui occupent nos assemblées modernes. Ce n'était que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles que les anciens — d'après des légendes d'ailleurs — admettaient la femme dans leurs assemblées délibératives. Je ne pense pas qu'ils l'eussent arrachée à ses devoirs domestiques pour la faire siéger régulièrement dans une assemblée, comme le demandent les émancipateurs actuels de la femme. C'est que le simple bon sens a parfois plus d'empire sur les peuples primitifs que sur les races civilisées à l'extrême.

Quant au pouvoir effectif, les Germains ne semblent l'avoir confié à la femme que dans de très rares circonstances. Ce n'était que comme prophétesse que Véléda exerçait sa domination. Néanmoins, Tacite parle d'une peuplade dans la Suévie, les Sitones, qui étaient gouvernés par une femme, « tant ils avaient dégénéré non seulement de la liberté, mais encore de la servitude (2) », ajoute dédaigneusement l'historien romain.

(1) Ozanam, Gide, *ouvrages cités.*

(2) *In tantum non modo a libertate, sed etiam a servitute degenerant.* (Tacite *Germ.*, XLV.)

II

Nous pouvons déjà juger que, soumise à une tutelle perpétuelle, la Germaine avait une grande influence religieuse et nationale. Comment cette reine, cette créature adorée comme un être surnaturel, accordera-t-elle sa souveraineté, j'allais dire sa divinité, avec les lois qui faisaient d'elle la sujette de son mari?

La Germaine n'était mariée qu'en pleine possession de son développement physique. C'était déjà pour elle une première condition d'autorité morale. Tacite constate que les deux époux étaient égaux en jeunesse, en taille, en vigueur (1).

« Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, mais c'est le mari qui apporte une dot à la femme (2) », dit Tacite. On a conclu de là que le mariage germain était un marché. Mais M. Gide fait remarquer ici que ce ne sont pas les parents de la fiancée qui reçoivent le prix de ce marché : c'est la femme (3). D'après les codes scandinaves, ce juriste croit même que les parents donnaient à leur fille une dot qui consistait, non seulement en armes et en chevaux, mais en immeubles, et que, primitivement, la terre salique pouvait aussi bien être apportée en dot que transmise en héritage. A l'époque mérovingienne nous retrouverons chez les Francs cette double dot.

C'est donc un véritable douaire que la femme reçoit de son mari. Les parents et les proches n'interviennent que pour approuver les dons nuptiaux (4).

« Ces présents, dit Tacite, ne sont pas de ceux qui sont recherchés des femmes pour le luxe, ni de ceux qui parent une nouvelle mariée : ce sont des bœufs, un cheval portant le frein, un bouclier avec une framée et un glaive. C'est par ces présents que la femme est épousée, et elle-même offre en échange quelques armes à son mari. C'est là ce qu'ils estiment leur plus grand lien, leurs arcanes sacrés, leurs dieux conjugaux. Pour que la femme ne se regarde pas comme étrangère aux pensées de courage et aux dangers

(1) Tacite, *Germ.*, XX.

(2) *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert.* (*Ibid.*, *id.*, XVIII.)

(3) Gide, *l. c.* Néanmoins M. Ozanam constate que, suivant la loi saxonne, le fiancé payait à son beau-père le prix de la fiancée. En Allemagne, on disait encore au moyen âge : *ein weib Kaufen*, acheter une femme.

(4) Tacite, *l. c.*

de la guerre, elle est avertie par les auspices qui président à son mariage qu'il lui convient d'être associée aux labeurs et aux périls de son mari et que, dans la paix ou dans la guerre, elle doit souffrir et oser autant que lui. Ces bœufs accouplés, ce cheval équipé, ces armes données, lui annoncent qu'elle doit vivre comme lui, mourir comme lui. Qu'elle rende à ses enfants, intact et digne d'eux, ce qu'elle a reçu et que ses brus recevront de nouveau et transmettront à leurs descendants (1). »

La femme du Nord saura mettre en pratique les belliqueux enseignements de son mariage.

Le mariage germain avait aussi un caractère sacré. Dans certains dons que la jeune fille recevait de son fiancé, l'anneau et la paire de bœufs accouplés, M. Ozanam a vu un symbole d'indissolubilité — indissolubilité qui, il est vrai, n'engageait que l'épouse. — Le mariage scandinave était spécialement protégé par la loi religieuse; l'épouse était consacrée en recevant sur ses genoux un marteau, emblème de la foudre qui personnifiait le dieu Thor (2). La fiancée scandinave échangeait l'anneau nuptial avec son fiancé; elle était placée sous un voile de lin (3).

Ainsi, chez les peuples barbares, la religion, fût-ce le paganisme, a purifié le nouveau-né, consacré le mariage, comme elle dédiera le bûcher funèbre (4).

Les Germains, comme les autres peuples antiques, accompagnaient de fêtes joyeuses la solennité du mariage. Lorsque les Franks de Clodion furent surpris par les légions d'Aétius, ils célébraient au milieu des danses et des chants le mariage d'un de leurs chefs. Les mets destinés au festin étaient placés dans des marmites enguirlandées de fleurs. La blonde mariée tomba au pouvoir du vainqueur avec les apprêts du festin.

Au lendemain du mariage, l'épouse germaine recevait de son mari le *Morgengabe*, le don du matin.

Clarisse BADER.

(*A suivre*).

(1) *Munera non ad delicias muliebres quæsita*, etc. (Tacite, *l. c.*)
(2) Ozanam, *l. c.*
(3) *Chant de Rig.*
(4) Ozanam, *l. c.*

# SOUVENIRS D'ITALIE [1]

## VIII

### Les Monuments conservés.

Ce qu'on ne peut s'empêcher de remarquer en Italie, c'est la quantité de monuments anciens que l'on rencontre partout, et leur état de conservation. Quand on pense qu'il y en a de tous les siècles, que la prison Mamertine remonte à Ancus Martius, au quatrième roi de Rome — il est vrai qu'elle a été creusée dans le roc même du Capitole, ce qui la rend indestructible — et que la *Cloaca maxima* a été construite par Tarquin, c'est-à-dire, il y a plus de deux mille cinq cents ans, on fait quelques réflexions sur la différence de génie de la France et de l'Italie.

L'Italie a passé, comme la France, comme bien d'autres pays, par de nombreuses révolutions : elle a été agitée, modifiée, transformée par des guerres civiles, des invasions, des gouvernements de toutes sortes; et, cependant, si l'on excepte les Barbares des cinquième et sixième siècles, les Normands de Robert Guiscard, au Moyen âge, et surtout les Allemands du connétable de Bourbon, à la Renaissance, c'est-à-dire des étrangers, l'Italie, parmi ses révolutions, ses combats de rues, ses tyrannies de podestats, ses rivalités de républiques, ses pilleries de *Condottieri* et les brigands de tous les noms, n'a pas détruit un seul de ses monuments, de ses monuments historiques ou religieux, qui jadis ont fait sa gloire, et aujourd'hui font sa fortune.

Et j'insiste ici sur le rôle des Allemands : ce sont les Allemands *luthériens* qui ont le plus détruit à Rome, quand ils la prirent

(1) Voir la *Revue* du 1er septembre 1884.

d'assaut, en 1527. Il faut lire, dans *le Sac de Rome*, par Jacques Bonaparte (1), les cruautés qu'ils commirent, et « dont l'histoire offre à peine d'autres exemples », les ruines qu'ils accumulèrent pendant plus d'un mois. Les Goths de Totila et les Vandales de Genseric furent dépassés. Ils massacrèrent, dit cet ancêtre des Bonaparte, témoin oculaire, « sans distinction d'âge, de sexe, ni de lieu... Les Espagnols se lassèrent les premiers du carnage, et sentirent renaître en eux quelque sentiment d'humanité. » Mais les Allemands ne s'arrêtèrent pas : « ils mirent le feu p artout où manquait le butin, et partout où les habitants faisaient mine de se défendre; il périt là, en un moment, un nombre incalculable de statues de marbre et de bronze, d'œuvres d'art de toute espèce. » C'est leur manière de faire la guerre : nous en avons vu quelque chose, en 1870.

Nous, race passionnée, nous renversons tout ce qui est contraire à notre passion du moment. Il ne nous suffit pas, à chaque révolution, de nous jeter l'un sur l'autre, de nous frapper à grands coups, jusqu'à ce que nous tombions immobiles et sanglants; nous nous ruons contre nos monuments, nos églises et nos palais, le bronze de nos colonnes triomphales, le marbre de nos statues et les pierres de nos tombeaux, et, d'une main forcenée, nous les brisons, les abattons, les souillons, en dispersons les débris informes, avec la même rage que s'ils étaient vivants et pouvaient sentir ces blessures et ces insultes.

Horrible profanation, indigne mépris de nos grands hommes et des belles actions de notre histoire, criminel oubli des services rendus, des morts héroïques, des dévouements sublimes, de la gloire des héros, des triomphes de nos pères et de leurs épiques batailles, de l'incomparable génie de l'homme, sur qui, depuis un siècle, s'attachent les regards du monde! Rien ne nous arrête, nous ne reconnaissons rien. Ce n'est pas assez d'avoir tué notre ennemi, de le voir là, étendu à nos pieds; nous nous acharnons sur tout ce qui peut le rappeler et faire souvenir qu'il a vécu; nous le voulons anéantir jusque dans ses images, son souvenir et son nom!

Et Dieu, dans cette aveugle démence, allons-nous l'oublier? Non! C'est à lui, d'abord, que nous nous en prenons, à ses temples et

(1) Traduit de l'italien par N. L. B. (Napoléon III), Florence 1830.

à ses autels, à tout ce qui le nomme, le montre et le fait adorer. Il est l'ennemi, Lui, qui, invisible, nous frappe et nous punit de nos crimes ! Nous ne le pouvons atteindre au haut des cieux : chassons-le, du moins, de la terre, effaçons jusqu'aux traces du culte que lui rend le genre humain : qu'il ne reste rien des monuments élevés par les hommes pour attester qu'ils ont senti passer son souffle sur leur front !

Dans nos guerres de religion, les églises sont démolies, les statues brisées, les saints arrachés de leurs niches, les croix renversées, les tableaux déchirés, les autels, les tabernacles et les tombeaux mutilés, les sanctuaires dépouillés de leurs ornements, de ces merveilles d'art, dont la foi et la gratitude des siècles les avaient décorés (1).

Plus violente et plus haineuse, la Révolution fait davantage encore : elle jette les vases sacrés à la fonte : des édifices les plus admirables, elle fait des greniers et des halles, brûle les trésors historiques des Chartes, brise à coups de marteaux les inscriptions des statues des rois, renverse la Colonne des victoires nationales, et songe, rêve satanique de fous et de scélérats, à démolir notre Saint-Pierre à nous, Notre-Dame de Paris (2).

La Révolution ne nous opprime pas seulement, elle nous dégrade : sa personnification est le gamin gouailleur, qui salit de boue et écorne le piédestal de nos monuments, en attendant que, devenu homme, il les *flambe*, comme des chiffons de papier.

L'Italie, elle, est une grande dame, qui vous reçoit dans un palais bruni par les siècles, dans lequel se sont peu à peu accumulés les richesses, les ornements sans nombre, tableaux, statues, meubles sculptés, diamants, pierreries, les chefs-d'œuvre de tous les arts. Il y en a de tous les styles et de toutes les époques : à les examiner, on peut suivre son histoire. Elle n'en a violé aucun, elle n'en a pas jeté un seul dans le ruisseau, elle n'y a touché que pour les réparer et les compléter : au contraire, elle y a ajouté chaque

(1) Montaigne, dans son *Voyage d'Italie*, parle des *églises détruites par les Huguenots*, « témoignage, fait remarquer son éditeur du dix-huitième siècle, qui doit singulièrement embarrasser les philosophes et les écrivains protestants. »

(2) La plupart de nos églises ont perdu, par la Révolution et la Réforme, leur trésor, leurs statues, leurs peintures, leurs sculptures, même leurs vitraux ; presque tout ce qui les décore aujourd'hui, est moderne.

jour, fière des nouveaux monuments qu'elle érigeait à de jeunes destins, mais plus fière encore des anciens, parce qu'ils attestent son antique gloire et sa noble origine.

Et quelle quantité, quelle abondance de richesses! On disait, du temps de Lalande, qu'il y avait à Rome *soixante mille* statues (le seul palais Guistiniani en comptait près de six cents) et l'on en a découvert depuis. Et quel soin religieux à les garder! les manuscrits de la bibliothèque Laurentienne, à Florence, étaient attachés aux pupitres par des chaînes de fer; ce sont les Bénédictins qui conservaient ainsi les ouvrages de l'Antiquité. Et il en est encore de même : récemment, on en détacha quelques-uns, en faveur du cardinal Pitra; il fallut *un ordre exprès* du ministre, qui s'empressa d'accéder au désir du savant cardinal, sans songer, ces gens-là sont de fameux comédiens, que ce cardinal peut être demain pape, et sera retenu alors prisonnier dans le palais du Vatican, par ce même ministre du roi Humbert.

### Exemple donné par les Papes.

Et quelle sollicitude pour accroître ces trésors et ces chefs-d'œuvre, pour raffermir les monuments antiques! Ce furent les papes qui donnèrent l'exemple : « Voulez-vous tout conserver, a dit J. de Maistre, consacrez tout. » Les papes consacrèrent les monuments de Rome païenne : sur les obélisques ils plantèrent la Croix; ils transformèrent les temples en sanctuaires chrétiens; du Panthéon, ils firent une église; des Thermes de Dioclétien, une basilique; du Colysée, un chemin de croix. On a dit que Paul II construisit le palais Farnèse, le plus beau palais de Rome, en détruisant une partie du Colysée; c'est un conte : un auteur l'a écrit, les autres l'ont répété. Paul II ne détruisit rien du Colysée, il se servit simplement des pierres *tombées*, qu'il ramassa, ce qui est bien différent. Les papes n'ont jamais touché au Colysée que pour le restaurer; notamment les derniers papes, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX. Et ces travaux, ils les exécutaient avec une magnificence qui pourrait paraître excessive pour les modestes revenus de l'Etat pontifical.

Parfois, l'argent manquait; on attendait, les artistes les premiers, non sans se plaindre, pourtant, à leur manière, comme Mantegna, dont on raconte cette histoire : Gil Blas avait imaginé de faire parler les oiseaux, pour dévoiler sa misère à son maître; Mantegna

fit parler son pinceau. Ne recevant rien d'Innocent VIII, il peignit sur le mur de son atelier une figure, qu'il recouvrit d'un rideau : « Est-ce un secret? demanda le Pape. — Non », répondit Mantegna, il leva la toile : « Ma cape s'usait, l'idée m'est venue de peindre l'*Economie*. » — « La figure est bonne, dit gravement le Pape, mais elle ne fait pas bien, isolée; il faut en peindre une autre à côté, la *Patience!* » — « Aie! se dit Mantegna, j'ai compromis mes affaires! » Il se trompait : le soir, le Pape, quoique fort gêné, lui envoya un acompte.

Les Papes donnant l'exemple, les princes les imitèrent, et rivalisèrent de zèle pour orner les cités et leurs palais. Le peuple s'habitua à regarder avec respect les monuments qu'on lui avait appris à admirer; et c'est ainsi que l'Italie égale encore aux yeux de l'univers les richesses de tant de siècles de chefs-d'œuvre.

Et ils ne se contentent pas de conserver et réparer les monuments; sans cesse, ils cherchent à en découvrir de nouveaux. « Il y a, à Ostie, disait Montaigne, des ruines et colonnes de marbre, et le Pape en fait désenterrer tous les jours et porter à Rome. » (*Désenterrer*, vieux mot que nous n'employons plus, à tort, et plus énergique que *déterrer*.) Depuis cinq cents ans, on fouille partout, et quand on trouve quelque chef-d'œuvre de l'Antiquité, quelle joie! quels transports! Le goût des arts, non, ce n'est pas le mot, le *culte* des arts est si inhérent à cette race Italienne, que nul n'en est exempt; qui que l'on soit, le sentiment de l'art est aussi vif, ouvrier, bourgeois, noble, prêtre, moine, le Pape même! L'Eglise ne protège pas seulement l'art, elle le respecte, elle l'honore. Gaume a fait le récit des fêtes, des pompes, qui accompagnèrent la découverte du *groupe de Laocoon*, sous Jules II (1) : ce fut comme pour une victoire; toutes les cloches des églises sonnaient, les prêtres faisaient la haie; on le transporta au Vatican en triomphe, couronné de fleurs, au son des instruments, et au milieu d'un peuple qui éclatait en applaudissements. Tous les poètes le célébrèrent en vers enthousiastes : arrivé au palais, Sadolet récita un poème composé en son honneur, et le Pape, pour le récompenser, envoya au poète un manuscrit de Platon!

Je ne m'en étonne pas : qu'est-ce que l'art? l'expression du beau. « Plus une âme est pure et éclairée, a-t-on dit, plus le laid lui est

(1) *Les trois Rome.*

antipathique (1). » Une âme *pure*, cela veut dire une âme religieuse : dans une belle œuvre, la Religion voit un reflet de Dieu.

## IX

### Le Patriciat romain. — Les Villas.

Les Villas des environs de Rome (que les anciens auteurs Français appelaient des *Vignes*) peuvent être comptées parmi les beautés particulières à l'Italie.

Une villa est, à la fois, un jardin, un parc, un palais et un musée, où tout, chefs-d'œuvre de l'art, noble architecture, grands espaces, sites choisis, est réuni pour en faire un lieu de *délices;* c'est le nom même qu'emploient les Italiens, ils les appellent *Delizie*. La plupart appartiennent à des princes, à de grands seigneurs; mais, en réalité, c'est vous, étranger, voyageur, artiste, qui en jouissez; vous y entrez, vous les visitez, vous vous y installez, vous y passez des journées, comme si elles étaient à vous. C'est à se demander, si vraiment les propriétaires y habitent, osent même y venir quelque fois, de peur de déranger le public qui s'y croit chez lui.

Je ne parlerai que d'une, la villa *Borghèse*, à la porte de Rome, près de la place du *Peuple* (2).

Après avoir passé sous une porte colossale, pareille à un arc de triomphe, vous vous avancez dans un vaste parc, à travers des prairies, de grands bois, où s'ouvrent, à chaque instant, des perspectives changeantes, bassins étincelant au soleil, fontaines jaillissant en gerbes qui s'élancent jusqu'au dôme de chênes séculaires, cascades descendant des collines par des degrés de marbre; grottes dans les coteaux taillés à la mode Italienne en gigantesques masques de Faune qui rit de votre surprise; longues allées, aux voûtes que transpercent les flèches d'or d'Apollon; pins élancés et solitaires, dessinant sur l'azur de l'air la courbe opaque de leur cime. Çà et là, dans l'épaisseur des bois, sous les vieux arbres au tronc énorme, qui, de leurs fortes branches, se sont fait une large place, des colonnes, des temples, des obélisques, de blanches statues; et, parmi ces bois, ces eaux, ces prairies, ces avenues, ces rocs et

(1) Ch. Lévêque.

(2) Ou plutôt du *Peuplier*, suivant Lalande : près de là était un bois, d'où le nom de porte et place du *Peuplier*, *del Popolo*.

ces ruines, des animaux, vie de ce paysage, groupés ou dispersés, qu'on aperçoit immobiles près d'une statue, ou sortant tout à coup de l'ombre, chevaux galopant en liberté, vaches paissant par troupes, daims qui s'arrêtent pour vous regarder curieusement, puis bondissent et fuient comme des fusées; et, au-dessus dans le feuillage, le concert des oiseaux chantant le soleil, la lumière et la fraîcheur.

Ravi et retenu par ces enchantements, vous arrivez à un vaste édifice que ses colonnes, les statues qui ornent son attique et ses terrasses, annoncent comme la demeure d'un prince : c'est le palais et le musée, c'est-à-dire, dans des galeries décorées par les maîtres, une accumulation de chefs-d'œuvre, tableaux de grands peintres, statues et bustes antiques, meubles précieux, bronzes, vases sculptés, amassés de génération en génération, depuis des siècles, et rangés dans un bel ordre, qui atteste l'admiration éclairée et l'amour passionné des arts.

### Charité des Princes Romains.

Ce sont là de brillants spectacles, qui vous donnent une grande idée de la fortune et de la magnificence de ces princes Romains; mais voici quelque chose qui vaut mieux. Le monde sait les noms du Patriciat Romain : ils sont inscrits dans l'histoire, capitaines, ministres, princes de l'Église, rois, papes, saints : Albani, Farnèse, Corsini, Borghèse, Aldobrandini, Pamphili, Doria (1), et aussi quelques-uns, plus nouveaux, que leurs talents, des actions utiles et fécondes ont élevés au même rang et rendus dignes de marcher de pair avec les plus anciens, de s'unir aux plus illustres, les Torlonia aux Colonna.

Aujourd'hui, ces nobles familles, qui s'alliaient aux souverains, on les reconnaît à leurs actes de charité. Les temps sont changés, mais non la race; s'ils ne conduisent plus les armées et les négociations des rois, ils perpétuent leur noblesse par leur libéralité. On vante la munificence de ces vrais grands seigneurs ouvrant leurs palais au public qui y acquiert le goût de l'art, leurs galeries aux artistes qui y étudient les maîtres, leurs bibliothèques aux savants

(1) Du temps du Président de Brosses, au dix-huitième siècle, les quatre *grandes maisons* de Rome étaient : *Orsini*, *Colonna*, *Conti*, *Savelli*, auxquelles on ajoutait parfois *Altieri*, *Crescenzi*, *Guistiniani*.

qui y trouvent des sources de science abondantes ou inconnues. Il y a onze bibliothèques publiques à Rome : celle du palais Corsini compte plus de soixante mille volumes, la bibliothèque Passionei, cent mille. Qui dira la charité active, inépuisable, de ces princes, qui subviennent aux besoins incessants des misérables, et souvent versent la meilleure part de leurs richesses au trésor de l'Eglise et des pauvres? On cite un prince qui, sur cent mille écus de revenus, en dépense quatre-vingts pour l'entretien de ses écoles et de ses œuvres de charité.

Voyez-vous ces jeunes filles, qui, sur deux rangs, sortent de l'église, un cierge à la main, vêtues de blanc et couronnées de fleurs, et dont l'air de pudeur, d'innocence et de pureté impressionnait si vivement un Juif, qu'il s'écriait : « Nulle part je n'ai vu des visages plus charmants, plus candides, plus célestes (1). » Ce sont les orphelines adoptées par la famille Borghèse, qui les élève, les instruit, leur donne un état et une dot. Et le fait n'est pas isolé; c'est une des habitudes charitables de l'aristocratie Romaine : les jeunes filles pauvres sont dotées par les jeunes filles riches. Elles les dotent et les marient à un ouvrier, au fils d'une de ces familles plébéiennes, qui se considèrent comme les clients du Patriciat.

Car les *Patrons* et les *Clients* de l'ancienne Rome existent encore : toute famille est sous le patronage d'un prince, d'un cardinal, d'un prélat; non ce patronage intéressé et orgueilleux de la Rome païenne, qui avilissait les Clients, en faisait des instruments dociles de l'ambition du Patron, de ses caprices et de ses passions, des esclaves qui recevaient avidement les restes de sa table, que les parasites avaient dédaignés; mais un Patronage Chrétien, qui commence dès la naissance, assiste le client à tous les actes importants de la vie religieuse, le baptême, la première communion, la confirmation, le mariage, le suit jusqu'à la mort, jusqu'au tombeau, et se continue du père aux enfants et aux petits-enfants; seconde famille, supérieure par le rang et la fortune, mais qui a appris qu'elle n'est devant Dieu que l'égale de la première, qui est persuadée de cette égalité, — on ne voit pas, comme en France dans les églises, de places marquées par des sièges de velours, même pour les princes, — qui sait que les avantages de la richesse

(1) M. Cerfbeer, inspecteur général des établissements de bienfaisance : *Rapport au gouvernement Français*, 1840. On avait choisi un Juif pour étudier les œuvres de charité Chrétienne à Rome!

lui ont été accordés pour de plus grands devoirs; patronage vraiment *patricien* (de pères, *patres*) que leurs fils adoptés viennent chercher dans les circonstances difficiles, près desquels ils trouvent aide, conseil, protection, et à qui des services réciproques, la reconnaissance et l'affection ont séculairement attaché ces seconds enfants, clients libres, dévoués et respectueux (1).

Princes de la terre et princes de l'Église se sont partagé le bien à faire, donnant l'exemple de la piété, de l'humilité, de la charité. Celui-ci, Borghèse, entretient les écoles de trente villages de la campagne de Rome, les Frères qui instruisent les enfants, les Sœurs qui visitent les infirmes et les malades; à celui-là, Odescalchi, appartient cette maison de San Gallo, qui contient deux cent quatre-vingts lits, où l'on reçoit chaque soir les malheureux qui n'ont point d'asile; cet autre, Torlonia, a fondé un hôpital pour les pauvres de trois paroisses: il en paie les dépenses et, de plus, les médicaments qu'on porte dans toutes les maisons qui les réclament. Le même prince a des fantaisies qui ne sont pas communes : il fait exécuter par les plus habiles artistes de Rome un autel tout revêtu de mosaïques, de pierres précieuses et des marbres les plus rares, merveille de l'art moderne, et l'offre à une église de France, Notre-Dame de Boulogne. Et cette royale munificence a des émules : le magnifique reliquaire de Saint-Laurent (au Quirinal), où resplendissent aussi les marbres, les mosaïques et les pierres fines, est un présent de deux nobles étrangers (l'un d'eux est Français, Nédonchel-Choiseul), qui se sont associés pour élever ce pieux monument à l'un des plus illustres martyrs des premiers temps du Christianisme (2).

(1) Les Romains ont, en plus d'une occasion, témoigné avec éclat leur gratitude aux princes leurs patrons. « Le spectacle de tout un peuple accompagnant le cortège funèbre de Fabiola, tel que nous le peint saint Jérôme, fut renouvelé, il y a quelques années; ce même peuple se pressait aux funérailles de la jeune princesse Borghèse, et l'on vit les chevaux du char dételés par cette foule qui voulut porter le corps de sa bienfaitrice jusqu'au lieu de son dernier séjour. » (Ozanam, *De la Civilisation au cinquième siècle*.)

(2) Ces deux chefs-d'œuvre de l'art Romain, d'une importance tout à fait exceptionnelle, ont été l'objet d'études étendues, publiées in-folio avec le plus grand luxe typographique. L'autel qu'a fait faire le prince A. Torlonia a coûté plusieurs années de travail. On y compte 147 espèces de pierres et marbres précieux, parmi lesquels des colonnes en lapis-lazuli, des portes de

Mais voici des grandeurs d'un autre genre : ce ministre de Pie IX, âme si dévouée et si ardente, Mérode, consacrait toute sa fortune au service de l'État et de la Religion, embellissant la ville, perçant des rues, construisant des édifices publics, tandis qu'il habitait une cellule de moine et couchait sur un lit de camp. Ces évêques, ces prélats, ces cardinaux, placés à la tête des administrations, des *Congrégations*, qui sont de véritables ministères, chargés des intérêts les plus considérables, font l'école aux petits enfants et aux adultes, le soir; car il y avait des *Écoles du soir* à Rome, bien avant qu'on en parlât en France. Ce sont là leurs délassements, leurs plaisirs et leurs distractions; ils en ont bien le temps, me disait l'un d'eux, ils n'ont point de famille, d'enfants, de bals, de chasses, de spectacles. Si, ils ont une famille : les pauvres et les malheureux (1).

Les étrangers s'étonnent, en regardant passer, aux enterrements, de longues files de pénitents, couverts d'un sac, une torche à la main, la tête cachée sous un capuchon; ils sourient, ils raillent : Quelle superstition! ces masques ne sont pas plus de notre temps!... Oui, des masques, et des masques qui, comme au bal de l'Opéra, cachent souvent des visages qui ne veulent pas se faire connaître. « Ce sont des grands seigneurs! » peut-on s'écrier, comme ce personnage d'un drame moderne, mais, dans un sens bien différent, des grands seigneurs, des princes, des évêques, des cardinaux, — quelquefois un plus grand encore! Ils accompagnent un pauvre jusqu'à la tombe : ils savent que, comme lui, leurs corps pourriront dans la terre, et ils adressent à Dieu pour lui leurs prières, la prière qui « rétablit l'équilibre entre l'empire du ciel et l'empire de la terre (2). » Hommes, ils se reconnaissent peccables et faibles comme ce pauvre, et ils se sont couverts de ce froc pour se rapprocher de son néant par leur humilité et leur abaissement. Cela n'est-il pas bien comique et digne de risée!

Aux noms déjà cités, il faudrait en ajouter bien d'autres : les

jaspe et d'améthyste, des pilastres de malachite, etc. La savante *Étude sur le reliquaire de Saint-Laurent* a pour auteur Mgr Barbier de Montault, dont le nom fait autorité en archéologie.

(1) Il y avait, en 1846, 174 écoles primaires, gratuites, à Rome, pour une population de 130 mille âmes. Un tel chiffre fait comprendre qu'on ait pu dire : « Il y a moins d'illettrés à Rome qu'en France. »

(2) Montalembert.

Salviati, Barberini, Pamphili, Ruspoli, la noblesse de Rome presque tout entière, qui rivalisent de charité pour fonder ou entretenir des établissements de toute sorte : hospice pour les Convalescents, dont notre Asile de Vincennes est une imitation ; Saint Philippe de Néri en avait fondé dès 1550 ; dans le royaume de Naples, au dix-huitième siècle, il y avait des *hospices de Convalescents* à la campagne, au bord de la mer, aux eaux ; refuges où sont reçues les veuves qui y vivent en commun : maisons pour les enfants de familles abaissées par la misère, à qui l'on donne une éducation qui les relève et les maintient à leur rang : congrégations qui plaident en justice pour les pauvres gens : d'éminents jurisconsultes, présidés par un cardinal, examinent les causes et les défendent devant les tribunaux : Benoît XIV en faisait partie quand il était avocat ; confréries pour visiter les prisonniers : « Il n'y a pas de ville où l'on en ait plus soin, disait le même M. Cerfbeer. C'est Rome qui a institué et appliqué, avant toutes les autres nations, dès le dix-septième siècle, le régime pénitentiaire de l'emprisonnement séparé, » etc., etc. A entendre l'énumération d'une telle quantité d'institutions charitables, on se demande où et comment toutes peuvent être contenues dans Rome : et il semble qu'il doive y en avoir à chaque rue, et presque à chaque porte. Il faudrait un livre (1) pour décrire toutes les œuvres de cette bienfaisance infatigable, qui prend même les formes les plus ingénieuses, les plus originales et les plus spontanées. En 1848, dans un temps de crise, — il y a toujours *crise*, quand on est en république, — ne vit-on pas les grandes dames Romaines acheter des objets fabriqués par les ouvriers réduits à l'inaction, et se faire marchandes en boutique, pour les revendre au profit de ces mêmes ouvriers ? Et, dans un moment où l'huile, denrée de première nécessité, était d'une cherté excessive, le prince Borghèse ouvrir boutique dans son palais et livrer l'huile de ses domaines à un taux si minime qu'il fit aussitôt baisser les prix ? C'est un agiotage inconnu ailleurs, où le spéculateur se réjouit de perdre, au lieu de gagner !

Ils ont, il est vrai, un grand modèle au-dessus d'eux. Vous remarquerez, dans les jardins du Vatican, ces longs bâtiments qui con-

(1) Ce livre existe, c'est l'éloquent ouvrage de Rubichon et Monnier : *De l'influence du clergé sur les nations catholiques et particulièrement à Rome.* Gaume, dans *les trois Rome*, en a donné aussi un exposé étendu (depuis le seizième siècle), et pourtant, dit-il, encore incomplet.

trastent par leur simplicité avec l'élégante architecture des pavillons et des villas répandus sur les coteaux et sous les ombrages : c'est la *Boulangerie pontificale*, non pour l'usage du Pape, mais où le Pape fait cuire le pain que l'on distribue, quand il est cher. Les rois ont rarement de telles idées, mais le Pape, qui pense si peu à lui et dépense si peu pour lui, a toujours de l'argent pour les autres; il est le père commun des Chrétiens, et ce que notre Henri IV fit une fois, il le fait tous les jours : il nourrit ses enfants qui ont besoin (1).

Ils m'excuseront, ces nobles Romains, de divulguer leurs noms et quelques-uns de leurs bienfaits : ils ont en vue un but plus élevé que la gloire du monde; mais il a semblé utile, en ce temps où le mal a son impudente publicité, de révéler les actes du bien, honneur pour ceux qui les font, et éclatant témoignage pour la doctrine qui les inspire.

Rome attire les étrangers de tout l'univers par les chefs-d'œuvre de l'art dont elle est remplie; mais il est des œuvres bien autrement admirables que les plus belles toiles et les plus belles statues : ces innombrables institutions, qui ne négligent aucune misère, couvrent de leur manteau la honte, accueillent le coupable, soutiennent la faiblesse, consolent le désespoir, et qui ont fait dire au même fonctionnaire qu'un sentiment ennemi de la Religion avait envoyé à Rome, moins pour constater le bien que pour s'enquérir du mal : « Rome est une des villes où la bienfaisance s'est le plus exercée à soulager toutes les infortunes, prévoir tous les malheurs, affranchir l'innocence des dangers et des séductions du vice, et protéger la vertu. » Ces œuvres, ce sont les titres les plus précieux et les plus chers des Souverains Pontifes, qui en ont pris l'initiative, des patriciens Romains, qui pratiquent la charité simplement, d'un air aisé et naturel, et la considèrent comme une partie de leur patrimoine et de leur héritage de famille. Par ces œuvres Rome atteste qu'elle est vraiment « la capitale du monde Chrétien, si elle n'est pas la capitale de l'Italie (2) ! »

Ce tableau du patriciat Romain était vrai avant 1870; tout ce que j'ai dit des œuvres et des fondations charitables, à Rome, s'applique au règne des Papes : ce qui en reste sous les Piémontais, je l'ignore.

(1) La dépense de la table d'Innocent XI, disait au dix-septième siècle le protestant Burnet, est d'*un écu* par jour. — Cela n'a pas changé depuis.

(2) Mot de Pie IX dans l'audience qu'il me fit l'honneur de m'accorder.

## X

### Le Gouvernement pontifical.

Cette ville de Rome, je l'ai déjà dit, était la ville la plus agréable à habiter. Sur ce terrain neutre, tout le monde pouvait se rencontrer et vivre avec la plus complète liberté. Non seulement le caractère du peuple était aimable : « mes bonnes gens de Rome ! » s'écriait Brosses, et la société la plus polie, la plus distinguée, la plus accueillante ; mais le gouvernement était le plus commode, le plus facile du monde. Point d'impôts, ou à peu près : au siècle dernier, le vin payait, à Rome, *huit* fois moins de droit d'entrée qu'à Paris et *quatre-vingts* fois moins qu'à Londres (1) ; la vie était à si bon marché qu'il fallait peu travailler. Aussi le peuple se montrait-il heureux et content : il avait des concerts, des processions, de magnifiques cérémonies dans les églises, des illuminations, plus belles qu'au Japon et à Constantinople, des fêtes à souhait, quatre opéras l'hiver, pour le grand monde, et le carnaval pour tous : *Il santo Natale*, la *Pasqua*, et *il santissimo carnavale*, disait-on à Rome. Le carnaval de Rome était célèbre dans toute l'Europe, on y venait de tous côtés comme à celui de Venise, moins scandaleux et aussi amusant. Qui n'a lu des descriptions de ce carnaval étourdissant, où, pendant trois jours, tout le monde convenait d'être fou, et était fou : les courses des *Barberi* dans le Corso ; le Corso, cette voie de palais, « la rue de l'Europe qui a le plus de style, » disait Stendhal, transformée en galerie de fête à ciel ouvert, d'un bout à l'autre, sur plus d'une demi-lieue de long ; le défilé des carrosses chargés de masques, de tous les rangs de la société, grands seigneurs, grandes dames, avocats, professeurs, monsignors même ; les balcons, les fenêtres, du pavé jusqu'aux toits, fourmillant de milliers de têtes animées, de figures réjouies, de bras agités ; les trottoirs débordant de foule, les musiques de toutes parts retentissant ; les masques bizarres, grotesques, ingénieux, spirituels, satyriques ; les ris, les cris d'une multitude enivrée, mais non ivre ; la bataille des *confetti*, d'oranges, de fleurs, des balcons aux voitures et des grands seigneurs au populaire, tous égaux

(1) Le droit d'entrée, à Paris, pour une pinte, était de 3 sous ; à Londres, de 30 sous ; à Rome, le baril de soixante-deux pintes ne payait que 25 sous.

devant la joie, le plaisir et la gaieté : ce devait être charmant!

« Toute la ville se déguise; à peine reste-t-il aux fenêtres des spectateurs sans masque, pour regarder ceux qui en ont. Le plaisir de cette fête, c'est la foule et la confusion : toutes les classes de Rome sont mêlées ensemble, c'est véritablement une fête populaire. Le peuple ne fait aucun excès de vin ni de nourriture. Il s'amuse seulement d'être mis en liberté et de se trouver au milieu des grands seigneurs, qui se divertissent à leur tour de se trouver au milieu du peuple. Ce jour-là fait oublier un moment au peuple ses travaux, aux savants leurs études, aux grands seigneurs leur oisiveté (1). »

Ce peuple est très gai et s'amuse beaucoup, disait un Romain à un étranger qui s'étonnait de ces figures ouvertes et animées. Je sais bien les lamentations des Economistes : ils lèvent les yeux vers le ciel et courbent le dos, dans la désolation. Ennuyeux personnages! Ce qu'il y a de bon, c'est que les économistes, qui voudraient que le pauvre peuple se tuât de travail et qui se désespèrent quand il s'amuse, sont les mêmes qui affirment gravement que l'homme est fait pour le bonheur sur la terre, qu'il ne doit pas s'attendre à être heureux ailleurs que sur la terre, car, après la vie de la terre, il n'y a rien!

Nous disons le contraire, nous Chrétiens, qui savons qu'il y a une autre vie : la vie de la terre est bien assez rude, telle que l'ont faite nos péchés! profitons donc des rares joies qui nous arrivent : la Religion le permet, y aide et en sourit, et, ainsi elle montre qu'elle est vraie, car elle connaît la vraie nature de l'homme.

Voilà ce qu'on voyait à Rome : en aucun pays, le peuple ne sentait moins qu'il fut gouverné, et n'est-ce pas la perfection d'un gouvernement? La France, elle, prouve qu'elle sent son gouvernement, elle s'en débarrasse assez souvent, depuis un siècle! C'est comme un vêtement qui lui va mal; elle s'y trouve toujours gênée, et le jette par terre, à chaque instant, pour en prendre un autre. Les Romains ne faisaient pas de révolutions : pourquoi en faire? à qui s'en prendre? « J'aime bien pis que les rois, écrivait Brosses, qui, en qualité de parlementaire, se targuait d'être un peu philosophe, j'aime les Papes : j'ai vécu près d'un an à Rome, je n'ai pas

(1) Mme de Staël, *Corinne*.

trouvé de séjour plus doux, plus libre, de gouvernement plus modéré. » Le gouvernement du Pape! Lalande, un vrai philosophe, celui-là, car il affectait d'être athée, le jugeait l'idéal des gouvernements : « Le Pape, dit-il, devrait être l'arbitre des rois, le tribunal Amphyctionique de l'Europe à tous les titres; et tous les souverains, même les hérétiques, l'accepteraient. »

### Le Pape au Pincio.

Le peuple de Rome adorait ses Papes, même en ces derniers temps, et j'ai vu, une fois, se manifester cet amour avec une touchante spontanéité.

C'était un beau jour d'octobre de l'année 186..., à l'heure où le soleil descendant vers la mer d'Ostie éclairait d'un reflet doré la croix du dôme de Saint-Pierre. La foule emplissait le Pincio, répandue dans les allées ombragées de grands arbres, le long des pelouses et des massifs décorés de statues, montant et descendant par les rampes et les terrasses exhaussées l'une sur l'autre, ou s'arrêtant à l'extrémité de l'esplanade, pour contempler la ville de Rome, les campaniles des églises, les dômes des basiliques, les colonnes, les obélisques dressés au milieu des places, et les débris de l'ancienne cité, depuis la muraille rompue du Colysée jusqu'à la coupole de Saint-Pierre. Les voitures se succédaient, emportant les grands seigneurs Russes, les blondes filles de l'Allemagne, les ladies Anglaises, les citoyens de la république Américaine, tout ce peuple d'étrangers, de riches, de voyageurs, que, de tous les points de la terre, attire la Rome éternelle; du milieu des massifs de fleurs s'élevaient des accords harmonieux, et les orchestres redisaient les airs aimés de fêtes et des danses.

Tout à coup, sur la place du Peuple, apparaît une voiture escortée de quelques cavaliers, qui s'approche rapidement et gravit les rampes du Pincio, Dans cette voiture un vieillard vêtu de blanc, figure calme et sérieuse, s'inclinait vers le peuple, avec de doux yeux et un aimable sourire. Tout le monde l'a reconnu, c'est le le Pape! et l'on s'empresse, on court; en un instant la place est déserte. Arrivé à l'esplanade, le Pape descendit de voiture et s'avança à pied au milieu de la foule.

Et, à mesure qu'il avançait, cette foule s'accroissait, et se hâtait pour le voir, et s'écartait, et tombait à genoux. A genoux devant ce

vieillard, toute cette société élégante : les voitures s'arrêtaient, les dames s'agenouillaient dans la poussière, sans souci de leurs belles robes; les cavaliers mettaient pied à terre et, le chapeau à la main, pliaient le genou, à côté de leurs laquais galonnés; et, tout le long de sa route, une double haie vivante baissait la tête sous la main étendue qui appelait Dieu sur elle; hommes, femmes, militaires, riches, nobles, voyageurs, Romains; nul ne songeait à résister.

On avait vu, peu de temps auparavant, des députés des États-Unis venir invoquer la médiation du Saint-Père, demander qu'il élevât la voix pour apaiser la guerre civile où se déchiraient des hommes fous de haine. Il est, en effet, un lieu dans le monde, où le Père veille et suit de sa pensée ses enfants de tous les noms, ceux qui obéissent et ceux qui protestent: ce lieu est Rome, patrie commune des fidèles et des fils exilés; et ce père le Pape, gardien du tombeau de l'Apôtre, qui tient la place de l'Apôtre, et représente Dieu sur la terre. Les États-Unis le savaient, ils avaient fait taire leurs préjugés, et devant cette majesté sans pareille du chef de l'Église universelle, ils s'étaient reconnus chrétiens.

De même ici, il n'y avait plus de schismatiques, d'hérétiques : Russes, Anglais, Américains, entraînés par le sentiment général, se courbaient bien bas et, respectueux, immobiles, attendaient le regard tendre du Père, qui les reconnaissait et les allait chercher.

La foule le dépassait continuellement pour le mieux voir ; elle ne se lassait pas et, après l'avoir vu ici, courait plus loin, pour l'apercevoir encore. A chaque pas, c'était des témoignages de dévouement : des jeunes gens, des soldats, des femmes, des prêtres, pressaient affectueusement leur cœur de leurs deux mains, comme pour le prendre et le lui donner; un vieillard, aux longs cheveux blancs, agenouillé au milieu de l'allée, avec un geste passionné, lui envoya un baiser. Plusieurs tremblaient, ébranlés jusqu'au plus profond de leur cœur; d'autres voulaient parler, s'écrier, ils ne le pouvaient; s'ils avaient ouvert la bouche, ils auraient éclaté en larmes. Il y avait longtemps que Pie IX n'avait paru en public, la foule allait après lui, comme entraînée par la vertu qui attachait la multitude aux pas du Christ; elle était avide de lui prouver son amour.

Oui, son amour! les peuples accourent autour des souverains par curiosité, ils se courbent par crainte, ils les acclament par habitude, mais quel roi peut être assuré qu'on l'aime?

« Je sais quel est le pouvoir des hommes, a dit Napoléon à Sainte-

Hélène; les plus grands ne peuvent exiger d'être aimés. Jésus-Christ a demandé l'amour des hommes : il l'a obtenu, il est aimé; Jésus-Christ n'est pas un homme, il est un Dieu! » Ici, c'était le Christ qu'on aimait dans le représentant de Jésus-Christ.

Cependant le Pape était arrivé à l'extrémité du Pincio; la foule, accourue de tous côtés, se pressait plus nombreuse autour de la voiture. Jusque-là, pas un cri n'avait osé s'élever devant cette majesté sacrée; le respect avait fermé toutes les lèvres.

A ce moment, un Français, — elle prend toujours l'initiative, cette race Française : lors de la proclamation de l'Immaculée-Conception, on reconnaissait parmi les quatre mille prêtres réunis à Rome, les Français, à leur enthousiasme et à leur flamme, — un Français ne put se contenir. Le Père venait de passer de tristes jours et, dans l'avenir, il entrevoyait de nouvelles angoisses. Etait-ce assez de ce respect muet de ses fils pour attester leur tendresse? Ne devaient-ils pas lui prouver que des cœurs ardents ressentaient et partageaient ses douleurs? Au moment donc où allait être donné le signal du départ, un Français se leva et, d'une voix éclatante : *Vive le Saint-Père!* s'écria-t-il. — *Vive le Saint-Père!* crièrent aussitôt dix mille voix. La traînée de poudre n'attendait que l'étincelle : tout ce peuple s'était retenu, ne sachant s'il convenait de s'exprimer plus vivement. Et, maintenant que les cœurs étaient ouverts, la joie éclatait sans entraves, les bras se levaient, les chapeaux s'agitaient, les cris de : *Vive Pie IX, vive le Saint-Père!* retentissaient en italien, en français, en anglais, dans dix langues, manifestation universelle, catholique dans le sens le plus entier du mot, de chrétiens de toutes races et de tous pays.

A cet élan d'enthousiasme, Pie IX tressaillit, sa figure s'illumina de bonheur; d'un regard confiant, il embrassa cette foule agenouillée et, étendant ses mains sur les fronts courbés, comme, le soir, le père de famille, il les bénit.

Eugène Loudun.

*(A suivre.)*

---

# REVUE LITTÉRAIRE

# LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Inauguration de la statue de G. Sand.* — II. *Jacques Lecomte*, par Camette-Dea. (Rolland.) — III. *Histoire d'amour*, par Louis Enault. (Hachette.) — IV. *Loin du bonheur*, par Monnier de la Motte. (Ghio.) — V. *Une vie heureuse*, par Mme d'Arbouville. (Calman-Lévy.) — VI. *Comment on devient belle*, par le vicomte H. de Bornier. (Dentu.) — VII. *Solange*, par A. Gérard. (Plon.) — VIII. *Un mariage difficile*, par A. Giron. (Blériot.) — IX. *Les coups d'épée de M. de Puplinge* par Ch. Buet. (Palmé.) — X. *Histoire d'un denier d'or*, par A. de Lamothe. (Blériot.) — XI. *Reine et maîtresse*, par Mme de Witt, née Guizot. (Hachette.) — XII. *L'enfant volé*, par L. Colas. (Didot.) — XIII. *Le succès par la persévérance* (avec gravures), par X. Marmier, de l'Académie française. (Hachette.) — XIV. *Nos Morts contemporains*, par E. Montégut. (Hachette.)

## I

Avant de commencer notre revue, il ne sera pas inutile de protester contre le bruit excité autour de la statue d'une romancière trop célèbre. On ne l'a glorifiée avec tant de fracas que pour l'appui donné aux doctrines matérialistes et à la *morale très indépendante* dont elle fut l'éloquent écho, ou l'entraînante vulgarisatrice.

Une statue élevée sur la place publique comporte toujours un enseignement. Que répondra la mère de famille, quand ses enfants l'interrogeront en passant près de cette image? Quelle femme honnête ne s'en détournera point en rougisssant. Quel mari dira à sa femme : imite-la, ou bien : lis ses livres!

Mais, tels sont les spectacles qu'une secte, trop puissante et trop encouragée par de coupables défaillances, nous offre tous les jours avec une insistance odieuse. En même temps que la statue de Georges Sand, on inaugurait celle du cynique Diderot, romancier plus immonde, plus acharné encore dans sa haine contre le chris-

tianisme. Voilà les héros, les patrons, les modèles de la libre pensée; voilà comment elle prétend remplacer les saints!

Elle réclame à grands cris le déboulonnement de la statue de Belzunce, elle n'a pu tolérer celle de Germaine Cousin, elle brise partout la croix que nous adorons... Mais, au nom de la liberté de conscience, elle va chercher, pour les imposer à nos places publiques, les types les plus scandaleux de l'athéisme et de l'immoralité, à moins qu'excitant la populace aux rancunes aveugles et féroces, elle donne l'aspect du martyre aux révoltés, comme elle le fait place Maubert, avec l'odieuse statue de Dolet. Les fruits d'une telle éducation populaire mûrissent rapidement : chaque année la statistique du crime montre ce qu'elle vaut.

Tandis que, dans la majeure partie de la presse, critiques et chroniqueurs exaltent à l'envi Georges Sand, qu'on réédite ses romans pour l'édification des générations nouvelles, et que les protestations semblent si timides, nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux ce qu'a écrit, sur cet auteur, M. Eugène Loudun, dans un ouvrage, où l'on ne saurait trop puiser.

Après avoir vigoureusement flagellé les romanciers de notre siècle qui, vivant *hors mariage* ou en étant sortis, ont ignoré ou foulé aux pieds le respect dû au foyer et la tradition de la famille, M. E. Loudun continue ainsi :

« La première place entre toutes a été donnée à une femme ; la morale nouvelle était intéressée à cette louange exagérée :

« Une femme n'a jamais les qualités les plus puissantes des grands écrivains, la profondeur de la pensée, les vues d'ensemble, la suite dans les idées. Le trait caractéristique, d'ailleurs, du grand grand écrivain, c'est la quantité d'idées justes qu'il exprime dans un style excellent : « L'homme de génie n'est qu'un homme de « bien, qui a le don de trouver et d'exprimer la vérité (1). » Or, ce qui distingue cette femme, ce sont ses idées fausses et, dans ce qu'elle dit de vrai, il n'est rien qui n'ait été dit plus fortement.

« Lorsque, dans ses premières œuvres, elle s'élevait contre la société, elle agissait, comme toutes les femmes d'imagination vive, par passion : elle défendait son intérêt. Dans ces romans qui troublèrent tant de natures faibles, quand elle réhabilitait l'adultère et créait des femmes supérieures aux hommes, elle plaidait sa propre cause.

(1) D. Nisard, *Histoire de la littérature française.*

Quand, dans des dialogues trop sérieux, elle reproduisait les systèmes des philosophes panthéistes, c'est qu'elle y voyait l'amnistie de sa vie. Mais ces faux systèmes, parmi lesquels elle se plaisait à vivre, parce qu'ils justifiaient sa conduite, eurent sur elle des effets plus profonds que sur les hommes de notre temps : son sens moral en fut absolument perverti. Après avoir vu et tenté tant de passions, d'hommes, d'événements réels, elle se trouva lasse de la réalité, et n'ayant plus de goût ni de sentiment du vrai, elle se mit à poursuivre l'*inconnu*, seul idéal qu'elle eût rêvé, dans un monde fantastique que son imagination créa tout exprès. C'est alors que parurent ces romans pleins d'inventions qui n'ont jamais existé, d'amours qui cherchent, qui élèvent eux-mêmes des obstacles déraisonnables, pour le plaisir de les vaincre, de personnages qu'on ne rencontre nulle part, des paysans d'une intelligence distinguée, d'une exquise délicatesse, inventions fausses qu'on sentait nees dans une atmosphère viciée et d'où sortaient des bouffées malsaines qui vous prenaient à la gorge et vous faisaient reculer de peur (1).

« Ainsi, souvent une pastorale, innocente en apparence, couvrait une corruption raffinée (2). On vous racontait, par exemple, l'histoire d'une femme qui, ayant élevé un jeune enfant trouvé, s'était habitué à le regarder comme son fils et s'entendait appeler par lui *ma mère*. Peu à peu, elle voyait l'affection de cet enfant, devenu jeune homme, changer de nature. Cette mère, elle est encore jeune, l'aime-t-il comme sa mère? N'éprouve-t-il pas, près d'elle, depuis quelque temps, une émotion tendre et douloureuse? Ne rêve-t-il pas en la regardant passer? Ne sent-il pas courir dans ses veines la fièvre d'un amour encore inavoué? Et quand il se reconnaît lui-même, n'hésite-t-il pas à lui exprimer cette mystérieuse transformation de son cœur? Ce fils inquiet de cet amour singulier, cette *mère* à qui l'on propose de devenir épouse, ce n'était pas seulement une invraisemblance dramatique; à ces incisions pénétrantes, on pouvait reconnaître la main qui fouilla jadis jusque dans les bagnes, pour y chercher une fibre qui vibrât. C'était bien la même femme, âme blasée, elle se réveillait à l'aspect de cet amour qui rasait l'abîme de l'inceste sans y tomber. Après les passions ouvertes

(1) *La Petite Fadette, la Mare au Diable, Jean de la Roche*, etc.

(2) Il suffit d'une traduction libre pour que tous les sentiments nobles et purs aboutissent, en réalité, à des choses très coupables, sinon très impures. (A. de Pontmartin.)

et faciles, elle imaginait d'âpres jouissances que n'avait pas encore connues sa curiosité mal satisfaite, et des sensations dont elle pût savourer la secrète impudicité (1).

« Tout écrivain, a-t-on dit, est né d'un autre écrivain : elle naquit de J.-J. Rousseau, dont elle a la forme et le fond : éloquence et déclamation, esprit faux et âme corrompue. On l'a appelée un grand écrivain, le *premier des écrivains de son siècle;* le directeur d'une des plus grandes revues du monde ne trouvait même pas ces épithètes suffisantes : il l'appelait le *grand homme* (2). Loin d'être un grand homme, ce fut une pauvre femme, mal élevée, impressionnable, et qui parcourut la vie sans plan, sans règle, sans principes et sans but. (3) »

## II, III et IV

Cela est triste à dire, mais il se pourrait bien que l'auteur de *Jacques Lecomte* fût aussi une femme; en ce cas, elle aurait pris à Georges Sand tout autre chose que le talent. Son livre renferme des scènes pour le récit desquelles un tribunal ordonnerait le huis clos. Nous le mentionnons tout de suite afin de n'avoir plus à y toucher, criant gare au lecteur qui serait tenté de feuilleter ces pages où l'ennui le dispute au dégoût.

Voici une *histoire d'amour* moins naturaliste, la signature de M. Louis Enault suffit pour indiquer le genre de ce roman. Dans cette œuvre nouvelle, dédiée à Mme Hortense Crémieux, le romancier peint : « Le monde où l'on s'aime pour faire oublier, pendant quelques heures du moins, le monde où l'on ne s'aime guère. » Hélas ! l'un vaut l'autre : querelles et chagrins ne manquent pas aux amoureux de M. Enault ! On s'attendrait volontiers à quelque fraîche idylle, on tombe dans un milieu tant soit peu équivoque, pour y voir se dérouler, pendant trois cents pages, les monotones péripéties

(1) Voir *François Champi.*

(2) On a été plus loin. Georges Sand a comparé Jésus-Christ à Satan; on l'a, elle, comparée au Christ, et on a peint ainsi sa *passion* : « Chaque fois qu'elle a célébré avec nous cette *pâque*, elle a pu dire : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, ceci est mon sang ! » Et si on voulait pousser plus loin la comparaison, ce ne serait pas le *calvaire* qui manquerait, ni l'*éponge de fiel, ni la couronne d'épines*, ni, Dieu merci, non plus la *sortie* radieuse du *sépulcre*, où les pharisiens croyaient à tout jamais l'avoir ensevelie !!! »

(3) E. Loudun, *Le Mal et le Bien*, tome V, p. 138-140.

d'un amour assez vulgaire, sans que l'auteur se soucie de nous procurer la moindre diversion. Un vrai roucoulement de pigeons interrompu quelquefois par les miaulements aigres d'une chatte jalouse. Les quatre personnages de cette longue pièce sont : un jeune désœuvré s'éveillant aux sensations d'un amour qu'il n'a pas payé comptant, une jeune fille émancipée par l'art, comme M. Enault les rêve, une mère digne de rester dans les coulisses et que sa fille a presque le droit de mépriser, enfin une étrangère intrigante. On veut opposer une héroïne honnête à une femme affichée, mais on ne met point entre elles l'intervalle de la vertu. L'opposition de Louise au mariage qui lui est offert, s'explique mal et trop tard et, quoi qu'elle en dise, ce qu'elle accorde suffit à la déflorer.

> Dans un roman frivole aisément tout s'excuse,
> C'est assez qu'en courant la fiction m'amuse,
> Trop de rigueur alors serait hors de saison.

Boileau a raison, mais ici la fiction ne court guère et la frivolité frise un peu le manque de convenance. Il est dangereux de qualifier *d'ange* des demoiselles énamourées, dont la vertu consiste à ne pas enjamber la frontière du demi-monde.

Dans *Loin du bonheur*, le héros de M. Mounier de La Motte a le grand tort de confondre le plaisir et les jouissances sensuelles avec le *bonheur*, de là viennent tous ses maux et l'inutilité de son existence. Certains scrupules ne lui permettent de savourer qu'à demi ces jouissances dont le besoin le tourmente. Gentilhomme pauvre, il ne veut ni renoncer à ses convictions politiques, ni spéculer pour s'enrichir, ni redorer son blason par une mésalliance. Il folâtre dans les prés avec les pastourelles, et les remords l'arrêtent au milieu de ses rustiques bonnes fortunes. De riches héritières *flirtent* avec lui jusqu'à se compromettre, les éblouissements de leur dot, de leurs diamants, de leurs équipages ne durent qu'un instant, il s'éloigne fier et malheureux. Raoul rencontre une jeune fille noble, belle, charmante, il s'en éprend, elle l'aime, mais, en l'épousant, il la condamnerait à une quasi-indigence, notre héros conseille à Berthe d'accepter la main d'un prétendant millionnaire, il demeure fatalement *loin du bonheur!* La guerre de 1870 survient, puis la chute de l'empire... le comte de Savonnière rêve le retour de son roi et le relèvement de la France... Ce beau rêve se fond dans un doulou-

reux réveil, du moins Raoul a secoué sa torpeur; devenu soldat, il verse tout son sang pour son pays. Il meurt soigné par Berthe qui lui est restée fidèle et ne lui survivra guère. « Le bonheur, pour eux, sera dans un monde meilleur, où un Etre juste et bon a d'inépuisables compensations pour ceux qui, sans le mériter, ont souffert ici-bas. »

L'auteur, on le voit, n'est pas matérialiste, c'est déjà quelque chose; on ne saurait excuser, pourtant, certaines scènes érotiques, où il se complaît, et que la lourdeur du style rend encore plus désagréables.

## V à IX

Raoul de Savonnière n'aperçoit le bonheur que de loin, pour qu'une vie soit heureuse, Mme d'Arbouville fait appel à la folie... Les romanciers nous plongent volontiers dans le noir. Ne travaillent-ils point sur la trame de nos tristesses et de nos misères? Les deux récits : *Une vie heureuse et Une histoire hollandaise*, qu'on réédite en un seul volume, se poursuivent avec une note languissante dont la prolongation produit l'effet d'un tremolo trop répété.

Le style de l'auteur n'a pas vieilli, mais les procédés littéraires ont changé, bien des romancières ont déchiré les voiles qui seyaient tant à leurs œuvres, elles ont suivi des exemples trop vantés sans avoir souvent l'excuse du talent, et l'on revient à Mme d'Arbouville avec une sorte de soulagement. On trouve chez elle une simplicité charmante, une décence irréprochable. Il ne faudrait pas croire cependant que ce genre d'ouvrage, où la passion ne semble se contenir que pour émouvoir davantage, soit sans danger, surtout sur de jeunes imaginations. L'amour, si spiritualisé qu'on le suppose, ne règne pas moins en maître absolu dans ces romans; les âmes blessées, dont Mme d'Arbouville nous raconte les chagrins, ont peut-être encore quelque dévotion langoureuse, elles manquent de l'esprit religieux et se laissent vaincre dès le commencement du combat de la vie.

*Une vie de bonheur* nous montre une toute jeune fille abandonnée par son fiancé, la vie intellectuelle s'arrête au jour où elle cesse de se sentir aimée; comme une pendule qu'on ne remonte plus, sa pensée marque toujours la même heure. Elle vit de ses beaux souvenirs, elle se fixe dans le passé, rien de plus navrant que sa joie perpétuelle au milieu des chagrins, rien de plus désolé que cette plainte du romancier.

« O mon Dieu, mon Dieu! pour être heureux sur la terre que tu as faite, faut-il ne rien savoir, faut-il ignorer sa propre destinée? Faut-il croire à l'amour qui nous oublie, au retour de qui ne revient pas, à l'existence de qui n'est plus? La vérité doit-elle toujours briser nos cœurs, ne pouvons-nous vivre sans être trompés? Le monde n'est-il qu'un immense abîme de désolation dont nos vues bornées ne sondent pas la profondeur? Le vide au fond de toutes choses dans la vie, la mort après?... Est-ce tout, mon Dieu?... »

L'*Histoire hollandaise* oppresse davantage encore le lecteur. Une Espagnole sur laquelle plane comme un vague et discret soupçon d'infidélité conjugale, se meurt de chagrin dans les brumes des Pays-Bas, sous l'inexorable regard d'un mari toujours impassible. Une seule de ses filles n'a rien de flamand; comme la *Mignon* de Goethe, elle soupire sans cesse après un ciel bleu qu'elle ne connaît pas. L'enfant compte à peine quinze ans, elle aime un pauvre étudiant, jamais son père ne consentira à cette union, et la malheureuse mère achève d'user sa vie dans d'infructueuses supplications. Christine s'échappe, rejoint Hubert, ils fuient, mais le terrible père ressaisit sa victime et l'enferme dans un couvent. Les révoltes d'une âme passionnée sous les grilles du cloître n'ont été que trop exploitées par les romanciers. M^me^ d'Arbouville se complaît à décrire le supplice morale de sa jeune *Visitandine;* il dépasse l'horreur de celui d'une vestale enterrée vive... Quand les violences du désespoir se sont apaisées, la jeune postulante pourrait dire, comme Lélia : « Je me débats alternativement contre l'appréhension de l'idiotisme ou de la folie. » Au bout de cinq ans, elle n'est plus qu'un automate, répétant machinalement : « Je suis la fiancée du Seigneur. » Elle repousse son fiancé et, libre enfin, va se jeter mourante sur les dalles du sanctuaire pour y consommer son sacrifice.

Qu'on ne croie point à un parti pris contre les cloîtres; non, le romancier sculpte dans le plus fin, le plus pur albâtre, les suaves figures de la supérieure et des compagnes de Christine, il n'accuse point les couvents. Il montre la supérieure de la Visitation tentant plusieurs fois de renvoyer la pauvre novice parmi le monde... Si M^me^ d'Arbouville envisage sous un si faux jour la vie du cloître, cela tient sans doute à certains préjugés de son temps, on s'étonne de les lui voir partager, lorsqu'on l'a entendue donner à son héroïne des leçons aussi chrétiennes :

« Christine, on aime en Dieu ceux dont on s'éloigne sur la terre!

Lui qui, dans ses lois suprêmes, a mis tant de freins au cœur de la femme, il a vu dans l'avenir tous les sacrifices qu'il imposerait, et il a sûrement réservé des grâces ineffables pour les cœurs qui se brisent en restant soumis. »

M. de Bornier intitule la réédition d'un recueil de nouvelles : *Comment on devient belle...* Ah! si pour cela il donnait une recette aisée et infaillible, quel succès fou aurait son livre! Mais le procédé de notre auteur ne saurait plaire à tout le monde : il n'est pas si simple qu'il le paraît, car, pour devenir belle, il faut s'efforcer d'améliorer son caractère, de modifier sa nature morale... combien préféreraient s'appliquer une pommade ou partir pour les eaux... Certains ont crié *vieux jeu*, quand M. de Bornier leur a présenté, à nouveau, l'ancien procédé et l'antique morale, si démodée... M. de Pontmartin leur répond que le « vieux jeu est parfois le meilleur », et l'auteur de la *Fille de Roland* continue à nous donner le dessous de ses paniers, ne les dédaignons point.

Ces bluettes : *Comment on devient belle*, *Comment on devient beau*, *la Comtesse Nullepart*, *la Chasse aux provinciaux*, etc., sont de simples esquisses déjà anciennes ou des plans de petites comédies de salon, mais ne garde-t-on point les premières ébauches des maîtres, n'y retrouve-t-on point le trait qui les fait reconnaître? Ainsi, parmi ces petits riens, il serait facile de relever des mots spirituels et fins comme celui-là : Une demi-mondaine dit à un de ses adorateurs, qui songe à se ranger : « Pourquoi ne m'épousez-vous pas? — Je serais jaloux de mon passé! », reprend l'interlocuteur.

Sans nous arrêter longtemps à ces croquis, disons qu'ils sont tous tracés sous la plus louable inspiration. Les souvenirs d'une jeunesse chrétienne, l'amour du sol natal, où l'auteur voudrait ramener ceux qui se perdent à Paris, remplissent ce livre. Ce sont surtout ces choses que le monde appelle : *vieux jeu*... Le monde, auquel le talent sacrifie trop souvent sa pureté native pour obtenir le succès, mais auquel il ne demandera jamais la source de l'éternelle jeunesse...

André Gérard, lui aussi, écrit avec une plume délicate, qui sait, une plume féminine peut-être! Seulement il est étrange que le romancier s'affranchisse, un peu brutalement, au début, d'une

réserve toujours observée dans le reste du récit : *Solange* naît d'une fugitive liaison entre M^lle^ de Divonne et le chevalier Prahecq. Le chevalier ne possède aucune fortune. M^lle^ de Divonne cachera sa faute, abandonnera son enfant, fera un riche mariage et deviendra duchesse de La Mothe Saint-Héraye.

La Révolution éclate; elle lave, dans le sang des nobles, bien des crimes, bien des fautes, sans réveiller aucun remords dans l'âme de M^me^ de Saint-Héraye. Réfugiée à l'étranger, mère d'une autre fille, Laurence ne songe plus guère à la petite délaissée; celle-ci végette au milieu des privations, presque de la misère... Adhémar, fils d'un premier mariage du duc de Saint-Héraye, partage les illusions de certains révolutionnaires, il combat, avec les *Bleus*, en Vendée, contre les siens. Le désespoir de son père, la douleur respectueuse de ses fermiers, la fière indignation de sa fiancée, fournissent autant de scènes très pathétiques. Nous ne dirons pas comment Adhémar de Saint-Héraye rencontre Solange, comment ils finissent par s'aimer, comment la jeune fille veut se sacrifier pour sauver l'honneur d'une mère dénaturée dont elle sait enfin le nom. Le marquis finira par épouser Solange, tandis qu'Irène de Talmont, sa fiancée, après avoir trop fait attendre son pardon, se réfugiera au Carmel pour y méditer la divine parole : « Mieux vaut la miséricorde que le sacrifice. » Telle est la sèche analyse d'un livre qu'on croirait destiné aux bibliothèques de jeunes filles, sans l'aventure un peu cruelle du commencement. En vérité l'auteur abuse des pavillons écartés; Solange elle-même, qui devrait s'en défier, s'y attarde trop souvent avec le fiancé d'Irène, pour qu'on la donne comme modèle, malgré toutes ses vertus.

André Gérard répète à satiété qu'il n'aime point les saintes austères; il veut partout la miséricorde et l'indulgence, c'est une tendance qu'on n'exagère pas sans péril, dans un temps relâché comme le nôtre. Seul, l'Evangile possède une mesure juste dont on ne s'écarte pas impunément. Du reste, notre romancier ne pèche que par excès de vues généreuses; en politique, il prêche l'union de tous les partis afin d'assurer la grandeur de la France. L'un de ses personnages, le vieux duc de Saint-Héraye, y exhorte les royalistes, sur son lit de mort :

Ce vieillard, si dévoué à son pays, devrait bien, ce nous semble, ne point abaisser la dignité paternelle, déjà trop méconnue parmi nous, en s'humiliant devant son fils, en lui demandant pardon

d'une sévérité longue et dure, il est vrai, mais justifiée par la conduite du marquis. Il est fâcheux qu'un certain nombre d'idées fausses nuisent à ce petit roman écrit avec grâce et plein de scènes fort dramatiquement conçues.

Nous nous plaignions tout à l'heure de la mélancolie habituelle des romanciers, M. Amé Giron va nous dédommager. On l'a très bien dit : « Ils sont rares les auteurs doués de la verve comique, ceux qui savent faire rire, sans arrière-pensée, de ce bon rire qui réjouit le cœur, qui fait tomber, pour un instant, de nos épaules le poids de la vie! » Accueillons-les avec reconnaissance, car leur gaieté aimable, c'est le rayon du soleil parmi les nuages de nos tristes jours!

Dans *Un Mariage difficile*, notre romancier trouve décidément sa voie, il y a là ce qu'on peut imaginer de plus amusant, une pochade, une charge désopilante, une course au clocher, quelque chose comme le voyage de *Tartarin*, un de ces imbroglios pour l'agencement desquels on permet toutes les invraisemblances, et certes elles sont nombreuses dans ce petit roman! Chemin faisant, l'auteur laisse percer la critique, mais sa malice est douce, assez fine pour amuser, elle ne va pas trop avant, elle ne tombe jamais ni dans la trivialité, ni dans les bouffonneries de mauvais goût. Tous, en lisant ce livre, peuvent rire franchement et honnêtement.

Un jeune homme riche, bien posé, tout à fait indépendant, se détermine au mariage, mais il veut choisir. Une photographie, entrevue derrière une vitrine, devient son idéal. Le photographe ne peut lui offrir que de vagues indications, rien ne le décourage, il poursuit l'objet de ses rêves de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon, d'Avignon à Marseille, Naples, Athènes, etc. Il arrive au pied des Pyramides, où il apprend... Lecteur curieux, prenez le livre, nous n'en trahirons point le dénouement, vous verrez dans quelles aventures se jette l'étourdi prétendant, de quels périls le tire un Pylade plus dévoué que celui d'Oreste... Vous verrez quel mauvais quart d'heure peut passer un innocent célibataire, sous les griffes d'un juge d'instruction, père de trois laiderons à marier! Vous verrez comment, sans le vouloir, on arrive aux fonctions de premier artificier du roi des Hellènes, vous verrez comme quoi les agents égyptiens peuvent devancer et surpasser ceux d'Europe, dans leur

zèle pour les mesures préventives contre le choléra. Vous verrez un duel comme on en voit peu, un médecin aliéniste, monomane lui-même, ce qui n'est pas rare, un dentiste qui prétend rendre ses services obligatoires... Oui, vous verrez mille choses fort drôles, fort réjouissantes, vous nous saurez gré de ne pas vous les avoir toutes annoncées, vous saurez gré surtout à l'auteur de les conter si bien.

Voici encore un conteur aimable et plein de verve. M. Ch. Buet, sous le titre *Des coups d'épée de M. de Puplinge*, peint quelques nouvelles scènes de l'histoire de Savoie. On sait que le romancier aime passionnément son pays d'origine, et qu'il se plaît « à parler de ceux qui furent », estimant, comme le vieux poète, que les « courtois morts valent bien les vilains vifs ». « Le faste étriqué de notre temps » lui déplaît; il était né pour porter le panache et les éperons dorés du régime de Louis XIII; il ferme les yeux afin d'oublier combien nous sommes mesquins, et sa fantaisie se remplit de princes, de princesses, de nobles dames, « aux ferrets d'émeraudes ou de diamants », de vaillants seigneurs à la dague fine et prompte; de jolis pages, soulevant les portières de velours, de rodomontades, de grands coups d'épée, d'expéditions nocturnes, d'une foule de souvenirs brillants, gais, glorieux, quelquefois dramatiques et sombres, car de tous temps les choses humaines « ont eu des larmes ». Le romancier raconte comme il voit, il n'évoque pas des ombres, il vit avec tout un passé ensoleillé; comme Alexandre Dumas qu'il se plaît, on le sait, à imiter. Son livre, assure-t-il, a été écrit « d'après des documents historiques sérieux », libre à quelque érudit de chercher querelle sur les dates ou les interprétations des faits; la plupart des lecteurs de M. Buet, captivés par ces brillants tableaux de genre, aux détails chatoyants, aux personnages si crânement campés, ne songeront guère à la critique... M. de Puplinge, jeune aventurier comme il y en avait tant à cette époque, fait une rapide fortune sous la régence de M^me^ Christine de France, veuve de Victor-Amédée, duc de Savoie. Cette régence était orageuse, deux beaux-frères disputaient le pouvoir à la jeune veuve; Richelieu voulait étendre sa puissante main sur la Savoie et préparer « le triomphe des races latines », en enrayant pour jamais « l'invasion des barbares ». Enfin, Christine s'abandonnait plus que de raison à l'influence du beau

Philippe d'Aglié. Ce côté des intrigues de la cour savoyarde est esquissé plutôt que dessiné, M. Buet tenant « à amuser petits et grands ». D'ailleurs son livre s'adresse bien à tous : auprès des grands seigneurs au pourpoint de satin, il a donné une place importante au valet de M. de Puplinge. Il veut qu'on le remarque : cet homme du peuple, simple, droit, bon chrétien, est le plus honnête de tous ses personnages. En parfait conteur, M. Buet ne manque pas de tirer la morale, la voici : « En ce moment où les ambitions sont surexcitées, où certains démêlés de famille préoccupent l'opinion publique, nous avons voulu démontrer que « tel pense mordre qui se fierte. » « A bon entendeur, salut! » Cette morale sera-t-elle du goût de tout le monde? Cela nous semble difficile. Comme elle termine le volume, on ne pourra, du moins, reprocher au romancier de s'aventurer longtemps sur un terrain brûlant.

## X à XIII

*L'Histoire d'un denier d'or* est destinée, comme tous les ouvrages de M. A. de Lamothe, aux bibliothèques de paroisses ou de cercles ouvriers. Un denier d'or fut présenté au Sauveur par les pharisiens, quand ceux-ci lui demandèrent son avis sur le tribut imposé par César. Cette monnaie passa de main en main : nous la suivons chez ses possesseurs successifs ; on nous fait, sous cette forme, un véritable cours d'histoire ecclésiastique, s'arrêtant à l'invasion des Normands dans les Gaules. M. de Lamothe répond ainsi à une foule d'objections anciennes ou modernes, réfute quantité de mensonges historiques, trace un magnifique tableau des développements de l'Église et de son action bienfaisante sur le monde. Il parle à des ouvriers, réunis pour des conférences du soir, il leur parle une langue claire, imagée, toujours à leur portée, relevée par des pointes, des allusions à la situation actuelle, etc. L'auditoire, composé de francs-maçons, de savantasses d'atelier, de gens hostiles ou prévenus, se laisse presque entièrement convaincre et demande la suite des conférences. M. de Lamothe nous la promet dans un prochain volume... Inutile d'insister sur l'utilité de cet excellent ouvrage de propagande.

La plume de M^me^ de Witt, née Guizot, ne s'arrête jamais. Elle va parachevant l'œuvre paternelle, elle raconte à la jeunesse française une admirable histoire, qui n'a qu'un seul défaut, un grand défaut

à nos yeux, celui de n'être point catholique; elle traduit en même temps *ad usum vulgi* nos vieilles chroniques; enfin, elle imite, ou compose au besoin, de simples nouvelles pour les jeunes filles. Témoin ce gracieux recueil intitulé : *Reine et Maîtresse*, d'après le titre de la première des cinq nouvelles. Les écrivains protestants semblent préférer les vertus de tous les jours aux grands héroïsmes; ces exemples, croient-ils, sont plus pratiques; nous serions plutôt de l'avis de ce peintre auquel une élève avouait qu'elle voudrait avoir le talent de Mme Lebrun : « Dites celui de Raphaël! » répondait le maître; dans la vertu aussi bien que dans l'art, on ne saurait jamais viser trop haut. Néanmoins, si toutes les lectrices de Mme de Witt ressemblaient aux héroïnes qu'on leur met sous les yeux, ce serait déjà quelque chose! Ce livre, du reste, est rédigé de manière à ne blesser aucune croyance; sauf l'absence de pratiques et de mots, tels que *confession*, *derniers sacrements*, *messe*, etc., on se douterait à peine des opinions religieuses de l'auteur. La piété de Mme de Witt a un accent sincère qui frappe, ses enseignements moraux ne se séparent point des idées de la foi chrétienne, et, du moins, il lui est permis de parler de Dieu avec toute l'émotion de son cœur, là où les écrivains catholiques sont bannis.

*L'Enfant volé*, par M. Louis Colas, fait partie d'une série d'ouvrages recommandés pour les jeunes gens. Les scènes de ce récit ayant lieu pendant la période révolutionnaire, l'auteur peut, sans paraître invraisemblable, accumuler les événements et les rencontres inattendues. M. Louis Colas s'exprime de la façon la plus modérée en parlant des hommes et des faits de la Révolution; il évite de laisser deviner la moindre tendance religieuse, mais lui non plus n'attaque aucune croyance, ne blesse aucune opinion. Les péripéties, les détails dont le livre est rempli, excitent la curiosité et l'intérêt, nous y remarquons une visite à Bicêtre avec le docteur Pinel, au lendemain des massacres de Septembre; la description du combat naval du 1er juin; le récit du désastre de Quiberon, etc. L'auteur attribue à la perfidie anglaise les malheureuses suites de la tentative royaliste. Plût à Dieu que les étrangers seuls aient eu recours à la trahison! Si, dans cet ouvrage présenté à de très jeunes gens, on trouve les éléments d'un petit roman, c'est un roman fort innocent et interrompu continuellement par les voyages, les absences, les aventures périlleuses du héros.

M. Xavier Marmier s'est passé de la fiction, presque jusqu'à la fin du volume qu'il offre à la jeunesse. Ses douze héros ont réellement soutenu le combat de la vie. Tous, partis d'en bas, ils arrivent au succès par la persévérance. Le succès ! voilà l'idole du jour ! on lui sacrifie tout. Mais M. Marmier a voulu prouver qu'on y arrive noblement aussi, par la force de la volonté, l'honnêteté, la vertu. Du reste, ceux que choisit le biographe visaient moins aux avantages matériels du succès qu'ils ne cherchaient à devenir des hommes utiles et à faire pleinement valoir le talent confié par le Créateur. Presque tous furent des esprits religieux ; le sympathique académicien ne lepasse point sous silence, son nom, comme celui de M^me^ de Witt, lui permet de parler suivant ses convictions. Prenant ses types dans tous les pays, parce que les grands talents et les grands cœurs appartiennent à l'humanité entière, M. Marmier rencontre des catholiques et des protestants, il les peint avec impartialité, mais il sait reconnaître ce qu'il y a de plus touchant dans la charité d'un Mezzofanti, de plus tendre, de plus élevé, dans la piété d'un Haydn. Lorsqu'il en vient à l'énergique explorateur Frémond, il ne craint pas de faire remarquer que ce fils du noble émigré lyonnais fut, en 1856, porté par un parti nombreux à la candidature de la présidence des Etats-Unis, concurremment avec Buchanan, et que si Frémont échoua, il faut l'attribuer à son titre de catholique. « C'est ainsi, ajoute l'éminent académicien, que le *mob* américain, qui se proclame l'apôtre de toutes les libertés, entend la liberté de conscience. » M. Marmier semble avoir prévu les excès de la sottise radicale à l'inauguration de la statue du marquis de Jouffroy, quand il rend à son compatriote, à ce savant si chrétien, si royaliste et si français, à cet homme si singulièrement désintéressé, un hommage ému, dans la notice consacrée à Fulton.

Nous l'avons dit, l'auteur prend ses modèles partout, et tous marchent au même but, nous ramènent aux mêmes conclusions. Ses portraits sont largement tracés, mais toujours accompagnés de détails propres à frapper de jeunes imaginations, sans que le biographe admette pourtant, ni l'anecdote controuvée, ni l'hypothèse ingénieuse, car il se tient fermement sur le terrain de la vérité et veut que la leçon repose sur des faits réels. Il n'est pas besoin de mêler du merveilleux à ces étonnantes histoires de Stephenson, cordonnier avant d'être ingénieur, et de perfectionner l'invention de la locomotive ; de Caillé, élevé dans la petite école de son village et partant

avec 60 francs pour ses lointaines explorations; de Girard, le petit mousse, devenant archi-millionnaire; de Thorsvaldsen, pauvre enfant de Copenhague, qui fit plus tard l'orgueil de sa patrie; de Holberg, dont nous racontions naguère les laborieux efforts littéraires, en mentionnant la traduction de l'*Affairé*, une des pièces de son théâtre.

M. Marmier s'arrête, non sans quelque complaisance, à la modeste biographie de Frédéric Perthes, ce pauvre petit apprenti libraire, devenu, par son intelligence et son travail, chef et créateur de si importantes maisons en Allemagne. Il raconte, dans des pages délicieuses, le mariage d'amour que fit Perthes; son courage devant l'invasion française mérite d'être loué même par un Français. Aux yeux de Perthes, la profession du libraire était, ce qu'elle devait être en effet, une vraie mission. Cet honnête homme avait horreur de la mauvaise presse. On l'entendit, au Congrès de la librairie, en 1827, signaler un livre licencieux avec une vertueuse indignation; déclarant que « ce serait une honte pour ses confrères s'ils consentaient à le vendre ». Le livre fut publiquement déchiré! — Que penserait Frédéric Perthes s'il était appelé au conseil de la plupart des libraires ou des éditeurs de nos jours! M. Marmier a eu une heureuse idée en plaçant ce type intéressant dans sa galerie : « Pourquoi ne nous plairions-nous point à suivre, dans le cours d'une honnête existence, ces modestes et laborieux artisans d'une œuvre difficile, ces hommes au cœur droit, à l'âme généreuse qui, dans l'humble sphère où le sort les a placés, ont appliqué leurs désirs à faire le bien, leur orgueil à rester fermes et purs dans le combat de la vie, leur gloire à être estimés et aimés? »

En résumé, M. Marmier n'a visé ni à une vie de saints, ni à un Plutarque. Il se tient dans les « régions moyennes », il préfère souvent le talent au génie de premier ordre; ses modèles sont assez hauts pour exciter une généreuse émulation; les conditions où ils ont vécu, assez ordinaires pour ne décourager personne.

## XIV

Il a été question déjà, ici, d'une série d'articles publiés en volumes, par M. Montégut, le critique de la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de *Nos Morts contemporains*. Le deuxième volume, consacré à des personnalités moins retentissantes, nous

semble aussi moins intéressant, quoique le critique y dépense toutes les coquetteries de son art. Certaines complaisances de camaraderie influent souvent sur les appréciations de M. Montégut, dans ces nouvelles études, et le parti pris rationaliste s'y accentue davantage.

L'article sur Théophile Gautier a été écrit du vivant même du romancier, les concessions qui lui sont faites vont jusqu'aux dernières limites, elles les dépassent même d'une manière fâcheuse. A force de violenter l'idée et l'expression, on trouvera de la pureté dans le roman de *Mademoiselle de Maupin* : « Ce livre, protégé en même temps qu'*embaumé* par la jeunesse qui en émane », aura aussi sa moralité, « une moralité relative, naissant de l'horreur du laid, du bête, du commun... résultant de l'exagération et de l'impossibilité même des rêves de l'imagination ». Ecoutons maintenant, au sujet de cet ouvrage, un moraliste étranger : Mallock écrit : « Dans *Mademoiselle de Maupin*, le héros se vante de ne savoir plus distinguer entre le bien et le mal... Ce n'est pas vrai; ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il a conscience de ce vide... Il ressemble à un braconnier, cet homme viole la loi, mais cette violation habituelle donne le ton à sa vie... De même pour le héros du roman sensuel, la vertu qu'il méprise donne du piquant à la jouissance : « Au moins, dit M^lle de Maupin, je ne suis pas vertueuse, c'est toujours cela de gagné! » L'héroïne est digne du héros, elle s'est affranchie de la distinction du bien et du mal, elle se livre éperdument aux vices de toute nature... La pureté de l'amour, pour Gautier, est une faiblesse ou un vice. »

Tel est, quand on l'examine sérieusement, l'ouvrage tant ménagé par le critique de la *Revue des Deux-Mondes*... Ce code de l'épicurisme moderne, dont les admirateurs ont dit :

> Voilà le livre d'or, de l'esprit et des sens,
> L'Evangile de la beauté!

Théophile Gautier, qui proclamait « le monde déchu, du jour où un petit enfant est né à Bethléem », est un de ces *réhabilitateurs* de la chair, qu'un peu de talent fera toujours applaudir comme d'aimables génies, par les hommes sensuels, dont l'Evangile contrarie les appétits.

Le critique ne se contente pas de découvrir la pureté et la moralité du roman de Théophile Gautier, il admire dans l'auteur une spiritualité d'un nouveau genre. « Si matérialistes que nous

soyons, dit-il, nous sommes toujours spiritualistes par quelque endroit, le spiritualisme de Théophile Gautier consiste dans un désir secret du don d'ubiquité, non seulement à travers l'espace, mais à travers le temps. » Et M. Montégut nous confie comment il doit à son confrère « un genre d'instruction », en effet, « très particulier ». — « C'est, poursuit le critique, la seule personne *que* j'aie encore rencontrée *qui* m'ait fait comprendre la véritable origine de la magie et pourquoi la magie, cette sœur apparente de la religion, a toujours été condamnée par elle. La magie est la religion, des âmes qui ne pouvant se soumettre aux limites qui les emprisonnent, cherchent leur liberté en dehors de tout centre universel, parce qu'il leur semble que la soumission, même à une puissance infinie, serait un nouvel esclavage. Mais vivre libre à l'état d'âme toute puissante, et indépendante de toutes les limites de la matière, non pour échapper au servage de la matière, mais afin de mieux profiter des jouissances qu'elle peut donner : conquérir l'éternité et l'infini, non pour entrer en possession de l'éternité et de l'infini, mais pour s'emparer pleinement du temps et de l'espace; être dieu, afin d'être plus sûrement roi, voilà le rêve du véritable magicien. » Oui, voilà le rêve satanique; et, sans le vouloir, l'écrivain exprime parfaitement l'état de l'âme possédée du démon de l'orgueil et de la chair, croyant être libre quand elle s'abandonne à l'esprit superbe, tout-puissant pour le mal, incapable de la satisfaire malgré ses séduisantes promesses.

Nous devons nous borner à un rapide coup d'œil sur cet ouvrage, disons seulement qu'en retraçant les biographies de Fromentin et de Gleyre, en étudiant leur peinture, M. Montégut fait preuve d'un goût artistique aussi vif que délicat. Fromentin maniait habilement la plume avec le pinceau, mais ici, l'analyse de ses ouvrages est presque plus brillante que l'œuvre elle-même.

Gleyre a été populaire, surtout par son tableau du *Soir*, si souvent gravé ou lithographié. L'artiste semble s'y être peint seul à l'écart, regardant fuir les joies de la vie. On a appelé aussi cette composition, *les Illusions perdues :* « Il y a, dit très bien M. Montégut, quelque chose de plus triste que de perdre ses illusions, c'est de ne jamais rencontrer la réalité qui nous permet de mesurer le rêve. » Hypocondriaque, « *misogyne* et misogame », Gleyre répondait à ceux qui le pressaient de se marier : « Me voyez-vous trouvant chez moi une étrangère en rentrant le soir! » Il n'aimait

et n'adorait que la beauté, la défendant énergiquement contre les démocrates, profanateurs de l'art : lui si égalitaire pourtant dans ses théories sociales ! « Né en Suisse, sectaire étroit, haineux et morose, le catholicisme surtout le mettait en fureur, ce qui ne l'empêchait pas de s'en occuper sans cesse, il y songeait « avec épouvante, comme à un monstre toujours prêt à déchaîner quelque nouveau fléau sur l'humanité. »

Le Génie de l'art révéla au peintre de la *Séparation des apôtres* et *de la Pentecôte* ce qui manquait à son cœur ; païen, par nature et par système, il traduisit, parfois merveilleusement, le sentiment chrétien... M. Montegut, pour en convaincre le lecteur, écrit, sur les tableaux religieux de Gleyre, des pages aussi vraiment élevées qu'éloquentes et délicates.

Le critique a entrepris l'éloge de Saint-René Tailiandier peu après la mort de celui-ci qui, on s'en souvient, était un des propriétaires de la *Revue des Deux-Mondes*.

Ce que nous pourrions reprocher au professeur de la Sorbonne, le rendait sympathique à M. Montégut. L'élève de Quinet, l'ami de Renan, le panégyriste du vieux Podiebrant, l'admirateur de Scot Érigène, pour parler comme notre auteur, « avait le don de savoir être, à la fois, libéral avec fermeté, et chrétien avec sincérité... c'était un des bonheurs de sa vie... » Dans un autre endroit, le critique remarque comment c'en fut « un des tourments ». M. Montégut a trop de clairvoyance pour ne pas comprendre que le meilleur équilibriste se maintient difficilement sur deux cordes tendues à d'inégales hauteurs : il l'avoue en parlant de Scot : « Le caractère flottant qui permet de passer, aux yeux de certains, pour un chrétien véritable, est précisément ce qui fait prendre à l'Eglise une attitude de muette réserve. »

M. Montégut félicite Saint-René Taillandier du bonheur presque constant qu'il rencontra ici-bas, puis l'écrivain ajoute d'un ton léger : « C'est pour les dieux seulement que le spectacle le plus agréable est celui du juste aux prises avec l'adversité ; pour des simples mortels, le spectacle contraire est infiniment plus concluant, nous osons dire plus moral... Il y a donc lieu de se réjouir chaque fois qu'une âme honnête a pu accomplir sa destinée sans user son temps et ses forces dans des luttes *stériles* contre le malheur ou l'iniquité... » C'est se hâter beaucoup de conclure en épicurien. Si celui, dont on vante la destinée facile, eût mieux connu la lutte, il

s'y serait retrempé, il y eût appris à braver les injures, à supporter l'impopularité d'une bonne cause, et ne se serait pas laissé si promptement abattre par de misérables clameurs... Quant à l'analyse du critique sur les ouvrages de M. Saint-René Taillandier, nous y renvoyons le lecteur; en tout ce qui touche le côté littéraire, malgré son indulgence pour ses amis, M. Montégut est un excellent juge.

Les portraits, un peu estompés, mais gracieusement indiqués de Maurice et d'Eugènie de Guérin, terminent cette seconde galerie. Le collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* semble prendre un autre crayon pour dessiner ces deux figures, il ne touche qu'avec un certain respect à ces âmes religieuses, si différentes de toutes celles qu'il vient d'étudier. Ces âmes, il les croit égarées dans la société moderne, elles viennent du passé, elles y rentrent sans laisser de successeurs; si elles sont richement douées, c'est qu'elles représentent la dernière floraison d'un tronc généreux, mais épuisé par le temps, abattu par l'orage. Tout en s'inclinant devant le frère et la sœur, l'écrivain entonne sur leurs tombes l'hymne funèbre de ce qui ne sera plus, il sonne le glas des vieilles doctrines et la fanfare triomphante du plébéien libre penseur, dont la rude et puissante main s'empare de cette existence que doivent lui céder les vieilles races.

Aux yeux de M. Montégut, Maurice de Guérin ne fut pas assez fils de Voltaire, même dans ses années de doute; quant au prêtre tombé qui lui servit trop longtemps de guide, il « expia, par des violences démocratiques, ses anciennes violences ultramontaines, mais il resta toujours prêtre ». L'homme du monde, le sceptique, sent malgré lui que ce caractère est indélébile dans le catholicisme, et voici l'idée qu'il s'en fait : « Lamennais eut une âme d'apôtre, quoi qu'on pense; il ne se montra passionné que pour la vérité et ne posséda d'autre haine que cette haine violente du diable, que sa sombre imagination, nourrie des rêveries sacerdotales, lui montra toute sa vie à l'œuvre, tantôt sous la forme du libéralisme, tant sous la forme de l'absolutisme et de la théocratie... etc. »

Nous avons assez laissé parler M. Montégut pour étonner le lecteur, en lui disant que le critique choisit de préférence, parmi les pensées d'Eugénie de Guérin, les plus pieuses, les plus mystiques même. C'est qu'elles lui procurent l'occasion d'analyser l'esprit humain, sous un aspect nouveau, cet esprit « pénétré et comme imbibé du christianisme. » Selon lui, par exemple, M^lle de Guérin

rapetissait en quelque sorte la nature, « parce qu'elle n'y voyait que des choses créées, parce qu'elle distinguait l'œuvre d'art de l'artiste qui les a produites, » en un mot, parce qu'elle n'était pas panthéiste. « Une particularité très originale de ce sentiment, c'est que Mlle de Guérin ne voit la nature que transformée par la religion et *comme christianisée*. Toutes les choses matérielles ont reçu, dirait-on, une sorte de baptême et ont été exorcisées, aspergées d'eau bénite; la nature dans son livre a toujours l'air d'être au lendemain des *Rogations* et sous l'influence des prières et des bénédictions que l'Église répand sur les campagnes en ces jours de fêtes..... La religion a eu sur la vie morale de Mlle de Guérin un tel empire, qu'elle lui a donné sa forme d'imagination. Ses associations d'idées et d'images lui sont inspirées par les habitudes de la piété, de sorte que tous les faits naturels se relient sans effort aux préoccupations et aux pratiques de la vie religieuse.. La païenne nature, si indifférente, comme on le sait, en religion et en morale, devient chrétienne au contact de Mlle de Guérin. »

Ne l'est-elle pas devenue pour toutes les âmes grandes, simples et pieuses depuis dix-huit siècles; depuis que le Christ l'a bénie sur les bords des lacs ou sur les montagnes de la Palestine, depuis qu'il l'a délivrée des souillures païennes? Et elle n'y a point perdu, quoi qu'en disent ceux qui regrettent les faunes et les nymphes... Notre critique le reconnaît presque, en subissant malgré lui le charme des pieuses rêveries d'Eugénie de Guérin, en s'arrêtant à ses suaves comparaisons. Si tant de poésie l'étonne, c'est que le fond même du christianisme lui est étranger. Combien d'écrivains de l'école à laquelle appartient M. Montégut ont, eux aussi, eux surtout, leur « cloison étanche », comme s'exprime un de leurs maîtres, qui les sépare complètement du grand courant de la vie chrétienne!

Cette cloison s'épaissit souvent avec le temps, la nouvelle série de *Nos Morts contemporains* en est la preuve...

J. DE ROCHAY.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Suivant une expression devenue célèbre, le Congrès, déjà bien oublié, a montré le régime parlementaire « dans toute sa beauté ». On y a vu comment, au mépris de la Constitution qu'il s'agissait de réviser, les choses ont été arrangées et conduites de manière que l'Assemblée nationale, qui aurait dû être souveraine et délibérer dans la plénitude de son indépendance, n'a fait exactement que ce que voulait le gouvernement, et dans le gouvernement l'homme qui a aujourd'hui en mains tout le pouvoir. Les affaires de Chine présentent un autre aspect de ce même régime parlementaire tant vanté par les libéraux, et dont la république se donne pour la plus exacte expression.

En entendant parler de corps expéditionnaire, de flotte, de commandement d'armée, d'opérations militaires sur terre et sur mer, de combats, de bombardement de villes et de forteresses, de destruction de vaisseaux ennemis, de victoires enfin, le peuple français a pu se croire en guerre avec la Chine. Cependant l'homme d'Etat qui préside aujourd'hui à ses destinées n'a pas hésité à lui déclarer le contraire. Depuis, les journaux officieux lui ont expliqué à l'envi sa méprise, en démontrant copieusement que les hostilités engagées avec la Chine ne constituaient, suivant les uns, qu'un « état de représailles », ou un « état de rétorsion », suivant les autres. N'était-ce pas assez clair; assez évident? Et que venait-on se mêler des affaires de M. Jules Ferry? C'est en vain que l'on eût prétendu que se battre avec un ennemi, c'était être en guerre avec lui, que l'on se battait réellement en Chine et que cet état de choses n'était pas conforme à la Constitution qui exige pour la guerre l'assentiment préalable des Chambres. Les journaux de M. Ferry n'ont pas tardé à faire justice de toutes ces prétentions, et les naïfs ont pu apprendre que le régime parlementaire permettait à un ministre de faire tout ce qu'il lui plaît, sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne, et sans plus se préoccuper de la Constitution que si le bon plaisir d'un seul était l'unique règle du gouvernement.

Mais ce n'est pas tout. Quelques députés récalcitrants de l'extrême gauche, persistant à croire que l'on était en guerre avec la Chine et que la Constitution avait été violée, se sont adressés au président de la République pour solliciter de lui la convocation des Chambres. Mais à quoi servirait un président de la république s'il avait à s'ingérer dans les affaires du gouvernement? N'est-ce pas précisément le propre du régime parlementaire que le chef de l'Etat soit plus étranger au gouvernement que le dernier des citoyens, qui peut parler, écrire et voter? M. Grévy connaît ses devoirs. A la demande de M. Barodet et de ses collègues, il s'est contenté de répondre qu'il avait transmis leur lettre à M. le président du conseil des ministres, « ne pouvant y répondre personnellement sans sortir de la réserve constitutionnelle qui lui est imposée. » Ainsi, l'on se plaint que la Constitution a été violée par le ministre dirigeant et c'est à ce ministre que la plainte est renvoyée. Le chef de l'Etat se déclare incompétent. Mais où est donc l'autorité qui décidera? Le Parlement, sans doute. Mais pour convoquer les Chambres, il faut le gouvernement, et le gouvernement c'est M. Ferry, c'est le ministre responsable de la violation de la Constitution, celui qu'on accuse. Quelle garantie reste-t-il donc au pays contre les abus les plus criants de pouvoir? Quel avantage le parlementarisme offre-t-il sur l'autocratie? On ne veut pas de roi absolu, on ne veut même pas de roi qui gouverne, de roi responsable devant la nation, et l'on a un dictateur ministériel sans contrôle et sans responsabilité.

C'était à peu près à l'anniversaire du 4 septembre que M. Grévy renvoyait M. Barodet et ses collègues de l'extrême-gauche à M. Jules Ferry. Et vraiment la réponse du président de la République ne prêtait guère aux dithyrambes par lesquelles les journaux républicains ont l'habitude de célébrer à cette date l'avènement d'un régime que l'on se plaisait à représenter comme l'idéal du régime libéral, et la chute d'un gouvernement en qui l'on voyait la personnification de l'autoritarisme. De l'aveu d'un des membres le plus en vue de la majorité, « aucun peuple soumis au régime parlementaire ne s'est trouvé dans la situation où la France est actuellement; » et ce député n'hésitait pas à ajouter que : « dans les pays où fleurit l'autocratie absolue, le souverain n'oserait peut-être pas soustraire aussi longtemps ses projets et ses actes au jugement du public que le ministère de M. J. Ferry ». C'est le témoignage d'un républicain. En même temps que M. Turquet faisait ses confidences au public,

un autre personnage anonyme, pour inaugurer la quinzième année de la République, se livrait, dans le *Journal des Débats,* à une sorte « d'examen de conscience national ». Et voici de quelle disposition d'esprit il témoigne chez les républicains de vieille date : « L'avidité des néo-républicains pour les places, les faveurs accordées non aux plus dignes, mais à ceux qui étalent avec le plus de tapage un dévouement de fraîche date, l'appui donné par le gouvernement à des agents électoraux peu délicats, la réapparition des scandales administratifs d'autrefois, en un mot tout ce qu'ils avaient attaqué, condamné, flétri sous les régimes précédents, les désole et les humilie sous le régime de leur choix. »

Despotisme et servilisme : ce sont là les deux termes du régime républicain. M. Ferry règne en maître absolu, et il n'y a, du haut en bas, autour de lui, depuis le dernier fonctionnaire qui reçoit des ordres jusqu'au député qui fait les lois, que des esclaves, des intrigants, des cupides et des complaisants.

On aura vu tout cela dans cette affaire du Tonkin, devenue maintenant une guerre avec la Chine. C'est d'abord l'expédition décrétée par M. Ferry sans l'autorisation des Chambres, et les Chambres appelées, à plusieurs reprises, à ratifier par des crédits réclamés subrepticement et votés complaisamment les entreprises du dictateur. Ce sont ensuite les ambitions et les cupidités qui se sont agitées autour des projets ministériels. On eût dit que l'expédition du Tonkin n'avait été entreprise que pour créer de nouveaux débouchés à la faveur. Était-ce autre chose qu'un favori que ce cousin de M. Ferry, M. Bavier-Chauffour, dépêché au Tonkin pour étudier sur place les richesses minières du pays et le moyen de s'en servir, ou que ce gouverneur civil, M. Harmand, envoyé avec de pleins pouvoirs et les éloges de M. Challemel-Lacour, et qui n'a su qu'entraver l'action militaire et obliger le gouvernement lui-même à le rappeler? Ne sont-ce pas les intrigues républicaines qui ont fait décerner le commandement de l'armée du Tonkin au général Millot, que les officieux représentaient comme un grand homme de guerre, parce qu'il avait donné des gages à la république? Malgré son mérite et ses premiers faits d'armes, l'amiral Courbet avait été sacrifié à ce militaire politicien, et il a fallu l'ineptie de celui-ci et les brillants exploits de celui-là pour que le gouvernement se décidât à rappeler un chef incapable à qui l'on pouvait tout au plus accorder, pour dernière faveur, de dissimuler sa révocation sous un prétexte de santé.

Mais la manière fallacieuse dont s'est engagée la guerre est plus excessive encore que ces étranges abus de favoritisme. Le régime parlementaire, qui n'empêche pas la Constitution d'être violée, n'a pas empêché non plus les ministres de se jouer de leur parole. On rappelait ces jours-ci des paroles prononcées au mois de décembre dernier, par M. le général Campenon, dans une séance de la commission chargée d'examiner la demande de crédits pour le Tonkin. D'après M. Ferry, l'expédition ne devait être qu'une simple promenade militaire en Annam, qui n'exigerait que deux ou trois milliers d'hommes et dont les frais ne s'élèveraient qu'à quelques millions. Engager au delà les forces et les ressources de la France, c'eût été peut-être, en effet, une imprudence à laquelle M. Ferry pouvait craindre que la majorité, si complaisante qu'elle fût, refuserait de s'associer. Les crédits ne lui ont été demandés qu'au fur et à mesure, et les soldats n'ont été envoyés que par « petits paquets ». Au maximum, M. le Ministre de la guerre avait déclaré confidentiellement à la commission qu'il pouvait détacher six mille hommes de l'armée continentale sans compromettre la mobilisation : que si ce chiffre venait à être dépassé, il abandonnerait son portefeuille. On ne dit pas au-delà de quel chiffre de millions le ministre des finances aurait pu aller sans compromettre l'équilibre du budget. En dépit de la parole du ministre de la guerre, l'armée du Tonkin et de la Chine s'élève aujourd'hui à plus de quinze mille hommes : la mobilisation doit en être compromise et cependant M. le général Campenon garde son portefeuille. Et M. Ferry, voulant arracher à sa majorité un dernier vote de confiance, ne lui avait-il pas dit, pour lui prouver qu'il ne s'agissait pas de guerre, mais de simples représailles, que la flotte restait devant Fou-Tcheou sans l'attaquer? Et ce vote obtenu, l'attaque avait lieu et les officieux n'en persistaient pas moins à dire que ce n'était pas encore la guerre, mais une simple prise de gages. Enfin, à travers les abus de pouvoir, les excès de favoritisme, les équivoques et les mensonges, on en est arrivé, d'une simple expédition d'intérêts au Tonkin, à une lutte ouverte avec la Chine. Le Parlement n'en est pas avisé, le pays est censé l'ignorer. Demain peut-être, la Chine, par une déclaration officielle de guerre, aura donné aux hostilités le nom que M. Jules Ferry se refuse à leur attribuer. Il faudra, en dépit de tous les subterfuges de l'opportunisme, convoquer précipitamment les Chambres, qui n'auront plus le loisir de discuter, ni le moyen de refuser ce qu'on leur deman-

dera, et le pays apprendra qu'en plein régime parlementaire, M. Ferry a pu, de lui-même, mettre la France en guerre avec la Chine.

Aussi bien, ce n'est pas seulement pour régler la question de Chine qu'il serait urgent de convoquer les Chambres, si l'on pouvait attendre d'elles autre chose que des votes de complaisance ou d'impuissance. Il faudra voter de nouveaux crédits et beaucoup plus considérables que les premiers. Ce point ramènera l'attention, un peu distraite par les succès de l'amiral Courbet, sur la situation financière. Il est temps de songer au budget. C'est un problème de savoir comment on pourra l'établir en équilibre. D'après les tableaux officiels, la moins-value des impôts indirects a atteint, dans les huit premiers mois de l'année, 60 millions. En même temps que les recettes diminuent, les dépenses exceptionnelles, comme celles que nécessitent les expéditions lointaines, augmentent considérablement. Un journal républicain, le *Rappel*, évaluait pour 1884 le déficit à près de 250 millions! Comment le combler, disent les experts en finances? En créant des bons du Trésor? Mais on ne pourra pas même rembourser ceux qui arrivent à échéance en 1885, et en les accumulant, on atteindrait presque 2 milliards pour la dette flottante qui s'élève aujourd'hui à 1,200,000 francs. Resterait l'emprunt. Or, notre dette publique s'élève déjà à 27 milliards, et représente un service d'intérêts montant à 1 milliard 400 millions. Peut-on continuer indéfiniment à emprunter, en grevant l'avenir d'une charge sous laquelle le crédit de l'Etat succomberait? Les deux questions de la guerre avec la Chine et de l'équilibre du budget se tiennent. Des bruits avant-coureurs annoncent que les événements vont se précipiter en Chine, et la fin de l'année approche pour le budget. Le gouvernement ne saurait plus ajourner la convocation des Chambres. Mais celles-ci feront-elles autre chose que de ratifier les faits accomplis et de constater le déficit? On aura vu, du moins, une fois de plus, l'inanité du régime parlementaire.

C'est sur ce point, en réalité, que porte le débat entre les défenseurs de la monarchie traditionnelle et les partisans de la monarchie libérale. Ceux-ci désirent simplement continuer le régime parlementaire, sous un autre nom, et avec un roi au lieu d'un président de la République; ceux-là veulent revenir au principe d'autorité, au gouvernement du pays par le roi. Une lettre de M. Huet du Pavillon, venant à la suite de controverses sur la sincé-

rité de la réconciliation du prince d'Orléans avec M. le comte de Chambord, a ranimé des divisions qui tiennent moins à la question d'hérédité qu'à la question de principe du gouvernement. L'honorable exécuteur testamentaire de M. le comte de Chambord, s'adressant à certains journaux français, par-dessus le *Vaterland* de Vienne à qui sa lettre était destinée, atteste que des paroles prêtées au chef de la maison de France à l'égard de M. le comte de Paris sont « historiquement inexactes » et « répondent mal à ses vrais sentiments » envers le prince d'Orléans. Sur ce que pensait réellement Henri V, dit M. Huet du Pavillon, il faut s'en référer à une note adressée récemment de Froshdorf à l'*Univers*, où il est affirmé que « dans la fameuse entrevue du 7 juillet 1883 avec les princes d'Orléans, Henri V a eu pour unique intention de montrer comment un Bourbon doit pratiquer la loi évangélique du pardon avant de paraître au tribunal de Dieu ». Ce témoignage appartient à l'histoire encore obscure de la réconciliation des princes d'Orléans avec M. le comte de Chambord. Mais quelle que soit la vérité sur la « fusion » consommée dans l'entrevue du 7 août 1873, quelle que soit la sincérité du rapprochement opéré alors entre les princes de la branche cadette et l'héritier de Charles X, on peut assurer que ce qui divise aujourd'hui les royalistes, ce sont moins les souvenirs et même les antécédents de la famille d'Orléans que le caractère que doit avoir la monarchie rétablie en la personne de M. le comte de Paris.

Ces divisions que la lettre de M. Huet de Pavillon est venue raviver, ont pris corps surtout au sujet de la déclaration de principes monarchiques publiés par l'*Univers*, et du projet de formation d'une légion catholique pour en assurer la réalisation. Le mouvement qui s'est produit à la suite de cette publication avait sa cause dans les divergences antérieures au sujet de la monarchie. Les royalistes qui veulent une monarchie autoritaire, les catholiques surtout qui veulent une monarchie chrétienne, ont trouvé dans la déclaration l'expression de leurs sentiments et de leurs vœux en même temps qu'un programme d'action commune. Il ne s'agissait pas là, comme on l'a dit, de diviser le parti monarchique, mais de lui faire prendre une bonne voie; on ne se proposait pas de faire obstacle à M. le comte de Paris, mais au contraire d'assurer les conditions d'une restauration monarchique efficace et durable. La déclaration s'appuie sur les doctrines du *Syllabus;* elle repousse la monarchie fondée sur le principe de la souveraineté du peuple, la

monarchie accommodée au suffrage universel, la monarchie des idées modernes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec la liberté de la presse et l'égalité des cultes. Or, c'est sur les doctrines du *Syllabus*, sur les enseignements du Saint-Siège que Léon XIII, dans sa lettre à Mgr l'évêque de Périgueux, vient de recommander aux catholiques de s'unir et de chercher un terrain commun d'entente et d'action.

Malheureusement les divisions politiques répondent à des divisions religieuses plus anciennes encore et plus profondes peut-être. C'est la question du libéralisme qui s'agite autour du trône comme dans le sanctuaire. A propos de *la Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange, on a vu recommencer les controverses anciennes entre catholiques et s'accentuer des divisions qui n'étaient qu'assoupies. Les catholiques libéraux s'y sont retrouvés, et cet ouvrage a été pour eux comme le signal d'une rentrée en scène. Tout dernièrement, M. de Falloux publiait dans le *Correspondant* une sorte de manifeste de parti qui montrait que les libéraux en politique étaient plus que jamais les libéraux en religion. Par déférence pour de hautes intentions, l'*Univers* a cessé de s'occuper d'un ouvrage où son rédacteur en chef, M. Louis Veuillot, était vivement attaqué et où certains faits du concile du Vatican étaient singulièrement travestis. L'auteur des articles qui avaient commencé de paraître dans le journal, M. l'abbé Maynard, ayant continué son œuvre de de discussion dans un livre qui répond de point en point à celui de de M. l'abbé Lagrange (1), les partisans de Mgr Dupanloup, ou plutôt les adeptes du catholicisme libéral, lui ont montré injurieusement dans leurs journaux que le catholicisme libéral est toujours vivant en eux par le culte de ses chefs, et qu'il est plus permis de manquer au *Syllabus*, à la doctrine traditionnelle de l'Eglise, que de se laisser aller, dans un zèle trop ardent pour la vérité, à quelques excès de plume envers un adversaire.

Ces querelles existent jusque dans le Canada. Là aussi il s'est formé, depuis une dizaine d'années, un petit parti libéral qui a semé la division dans un pays naguère unanimement catholique. En 1875, une lettre collective de l'épiscopat, louée par Pie IX, réunissait dans une même profession de foi, et sur le terrain du catholicisme pur, dégagé de toute erreur libérale, le clergé et les fidèles.

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*. 2 vol. in-8°, Paris, Palmé.

Depuis, les dissensions que cette lettre avait pour but de prévenir, ont éclaté, et grâce au progrès de la franc-maçonnerie qui est venue prêter son appui au libéralisme, la discorde en est arrivée à un tel point, dans la province de Québec en particulier, que le Saint-Siège a dû envoyer par trois fois des délégués apostoliques pour résoudre certaines questions de juridiction et de conduite intimement rattachées à ces dissentiments doctrinaux, et aviser à la situation. En dernier lieu, la mission de Mgr Smeulders, envoyé pour faire une enquête sur les vraies causes du mal qui trouble le Canada, s'annonce comme devant mieux réussir que celle de ses prédécesseurs et promet les meilleurs résultats au profit de la pacification dans la vérité.

Ce sont des déchirements d'une autre nature qui affligent la Suisse depuis de longues années et auxquels le Saint-Siège cherche aussi à remédier. Après avoir obtenu une première satisfaction à Genève, au sujet de Mgr Mermillod, Léon XIII a voulu poursuivre sa politique d'apaisement vis-à-vis de la persécution qui sévit dans le diocèse de Bâle. Comme à Genève Mgr Mermillod, Mgr Lachat était, à Bâle et à Berne, le prétexte de la persécution. Le Souverain Pontife a poussé la condescendance envers les gouvernements des cantons, où la guerre avait été déclarée au catholicisme, jusqu'à sacrifier le vénérable évêque de Bâle aux exigences de ses ennemis. Les négociations engagées entre Mgr Ferrata, délégué du Saint-Siège, et le Conseil fédéral agissant au nom des cantons intéressés, ont abouti à une promesse de paix dont Mgr Lachat est le prix. Avec une admirable abnégation, le digne évêque a accepté d'être dépossédé du siège de Bâle, pour devenir simple vicaire apostolique du Tessin. Ce sacrifice, il faut l'espérer, permettra à son successeur de rentrer en possession de sa cathédrale, de son chapitre, de son séminaire, de voir rouvrir les églises et les couvents, quoique le canton de Berne refuse, pour sa part, d'adhérer aux arrangements, et laisse les soixante mille catholiques du Jura Bernois sous le coup de la persécution qu'ils ont subie avec tant de constance jusqu'ici. L'accord intervenu entre le Conseil fédéral et Mgr Ferrata, et qui a encore besoin de l'assentiment des cantons, aurait ce résultat heureux de permettre au nouvel évêque de Bâle d'exercer librement, pour la première fois depuis l'établissement du protestantisme, son ministère épiscopal au siège de son évêché.

Là où ne sévit pas ouvertement la persécution, le catholicisme

est en butte aux haines de la franc-maçonnerie et de la libre pensée : La Belgique va à une guerre religieuse. Les dernières élections ont mis les libéraux en fureur. Non contents d'entretenir l'agitation dans tout le royaume, de faire des manifestations tumultueuses dans la rue pour amener le roi à pactiser devant l'émeute et à renvoyer le ministère, ils ont organisé contre les catholiques un odieux guet-apens. C'était le tour, dimanche dernier, aux catholiques de répondre, selon les usages belges, aux précédentes manifestations des libéraux, par une contre-manifestation pacifique. Quoique favorable au parti libéral, le bourgmestre avait garanti aux manifestants leur liberté et avait répondu de l'ordre dans la rue. Confiants dans cette promesse, les catholiques se sont réunis à cent mille, mais sans armes et avec leurs seules bannières. Par une négligence coupable, ou une trahison plus coupable encore, les mesures de police n'avaient pas été prises. Sur plusieurs points de l'immense cortège, les catholiques ont été lâchement assaillis à coups de cannes et d'instruments meurtriers. Le sang a coulé. On a compté plus de cent blessés dont plusieurs sont morts des coups qu'ils avaient reçus. C'est par de tels moyens que les libéraux se vengent de leur échec électoral, c'est ainsi qu'ils protestent contre la nouvelle loi scolaire présentée par le gouvernement et faite plutôt pour déplaire aux catholiques. La lutte est engagée entre les deux partis, plus violente que jamais. Les libéraux se sentent soutenus par la faiblesse d'un roi constitutionnel, toujours prêt à sacrifier les bons aux méchants, et par la révolution cosmopolite qui, dans tous les pays, suit avec intérêt cette guerre et l'appuie de ses encouragements et de ses vœux.

Si les trois empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, dont la prochaine rencontre à Skiernéwiczy provoque tant de commentaires, voulaient donner à leur entrevue un objet digne des circonstances, ils devraient regarder ce qui se passe en Belgique, en France et ailleurs, où l'on voit combien la Révolution grandit en Europe, et quels troubles les progrès de l'irréligion et du libéralisme préparent dans les Etats. Au lieu de chercher des garanties de tranquillité extérieure dans des combinaisons politiques, plus ou moins efficaces, au lieu de s'arrêter aux chances internationales de paix ou de guerre, ils devraient se liguer contre la Révolution, s'unir au Saint-Siège et chercher dans l'Église la force qui leur manque pour défendre l'ordre social. Les nouvellistes assurent que

la paix de l'Europe trouvera, dans l'entrevue des trois empereurs, une nouvelle et solide garantie de paix. Ce ne sera qu'à cette condition. Car, si même avec le concours de leurs premiers ministres présents aux conférences, ils trouvaient des arrangement qui assurassent le maintien des relations pacifiques avec les Etats d'Europe et fissent la part aux intérêts particuliers de chacun, ils n'auraient rien fait, si, en même temps, ils ne prenaient des mesures sages et énergiques de défense sociale. Le grand ennemi aujourd'hui en Europe, c'est la Révolution, et c'est l'ennemi commun de tous les Etats. Pour assurer la paix publique, il faut avoir la guerre avec lui.

A cette entrevue des empereurs, on a rattaché certains projets de rapprochement entre l'Allemagne et la France, moyennant des avantages réciproques qu'elles se feraient l'une à l'autre. La conférence avortée de Londres a paru les réunir; la politique coloniale de la République a trouvé, de la part de l'Allemagne, une complaisance qui a accru les motifs de dissentiment de l'Angleterre avec elle. C'est peut-être pour cela seulement que l'on a pensé que l'Allemagne allait se désister de son hostilité envers nous, nous offrir même, dans la mesure de nos intérêts et du sien, sa bienveillance, au besoin, sa puissante amitié. Elle nous laisserait régner en paix en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar; elle nous permettrait de prendre la Syrie comme compensation à l'Egypte britannique; elle nous eût même restitué quelque chose de l'Alsace-Lorraine, à la condition que nous lui abandonnerions définitivement le reste et que nous l'aidions, en dépit de l'Angleterre, dans ses vues sur la Hollande. Mais à l'heure même où l'on ne parlait que de rapprochement entre l'Allemagne et la France, un rescrit du gouverneur de l'Alsace-Lorraine, nous rappelait brutalement à la réalité. En constatant avec aigreur « l'excessive fidélité » que gardent à la France les Alsaciens-Lorrains et en obligeant ceux d'entre eux qui sont restés Français et continuent à résider dans les provinces conquises, à opter définitivement, sous menace d'expulsion, pour la nationalité allemande, le général Manteuffeld a montré assez que le vainqueur n'entend rien céder du fruit de la conquête sanglante de 1870, et que sa bienveillance pour nos expéditions lointaines n'est peut-être qu'un piège tendu à notre vanité nationale. S'il faut attendre quelque chose pour nous de l'entrevue des trois empereurs, ce n'est vraisemblement pas l'amitié de l'Allemagne. Et, d'ailleurs, faudrait-il en vouloir?

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

*27 août.* — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet un télégramme *officiel* confirmant la nouvelle *officieuse* donnée par l'*agence Havas* du bombardement de Fou Tchéou. Voici le texte de cette dépêche :

« Bonne journée de début. Nous avons ouvert le feu, le 23, à deux heures de l'après-midi. A six heures, neuf des navires de guerre chinois étaient coulés. Un de nos torpilleurs avait coulé un grand croiseur chinois. Le feu de la batterie Krupp qui domine l'arsenal était éteint. Les deux navires ennemis qui restaient se sont sauvés dans le haut de la rivière, où aucune de nos canonnières n'a pu les poursuivre à cause de leur tirant d'eau.

« Ont pris part à l'action : le *Volta* sur lequel j'avais mon pavillon ; le *Duguay-Trouin*, la *Triomphante*, le *Villars*, le d'*Estaing*, l'*Aspic*, le *Lynx*, la *Vipère* et les torpilleurs 45 et 46.

« Nous avons eu six tués et vingt-sept blessés, dont quatorze légèrement Les bâtiments n'ont éprouvé que des avaries réparables avec leurs propres moyens. Le bateau torpilleur 46 a eu sa chaudière crevée par un boulet.

« Les pertes chinoises sont très considérables.

« Pendant la nuit du 23 au 24, nous avons été constamment harcelés par des épaves en feu que des courants de quatre à cinq nœuds portaient et rapportaient ensuite par des brûlots dirigés et par des canots porte-torpilles. Je vais me débarrasser aujourd'hui de tous les engins de cette sorte, après quoi je bombarderai l'arsenal.

« Ne comptez pas que nous soyons sortis de la rivière Min avant le 29 ou le 30.

« Les états-majors et les équipages sont animés d'une ardeur à toute épreuve. »

Par rescrit en date du mois d'avril dernier, le Saint Père, sur la prière des membres de la Société générale d'Education et d'Enseignement, et de ceux des Comités catholiques de France, a daigné étendre à tous les comités catholiques de France les indulgences accordées, le 27 septembre 1875, au comité catholique de Paris, par Sa Sainteté Pie IX.

Voici le texte de ce précieux document :

« Très Saint-Père,

« Les membres de la Société générale d'éducation et d'enseignement, ceux des comités catholiques de France, associés dans une œuvre commune, qui

est la défense de la foi, de la liberté religieuse et de l'enseignement chrétien, supplient Votre Sainteté de daigner leur accorder, aux conditions ordinaires, les indulgences dont est déjà favorisé le comité catholique de Paris, à savoir :

« 1° L'indulgence plénière pour le jour de leur entrée dans le comité; pour la célébration annuelle de la messe pour les membres défunts, et pour un jour de l'année, au choix de chacun des membres visitant leur église paroissiale à cet effet, et priant pour les besoins de l'Eglise.

2° L'indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'ils invoquent de bouche, ou au moins de cœur, le saint nom de Jésus, s'ils ne peuvent accomplir les conditions ordinaires.

« 3° Une indulgence de trois cents jours pour chacune des œuvres qu'ils accompliront suivant la fin des comités.

« 4° Ils demandent de plus l'indulgence plénière un jour dans l'octave de l'Immaculée-Conception.

« 5° Toutes ces indulgences peuvent être gagnées par les personnes du sexe qui sont employées à coopérer à la même fin.

« Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII benigne annuit pro gratia in omnibus juxta petita, servatis de jure servandis. Præsenti *in perpetuum* valituro absque ulla Brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Datum Romæ ex secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiis sacrisque Reliquiis præpositæ, de 22 aprilis 1884.

« *Pro Emo Præfecto* L. Card. Bonaparte.
« Franciscus Della Volpe, *secret.*

« *Vidimus, ut exsecutioni mandetur*
« *Parisiensis Parisiis die* 5 *julii* 1884.

« † J. Hipp. cardinalis Guibert,
« *Archiepiscopus Parisiensis.* »

L'Assemblée du Pius Vérein, réunie à Sursée, canton de Lucerne (Suisse), envoie à Léon XIII la protestation suivante contre la spoliation des biens de la Propagande :

« Très Saint-Père,

« L'Assemblée générale de l'Association suisse de Pie IX, réunie aujourd'hui à Sursée, canton de Lucerne, et fréquentée en grand nombre de tous les cantons de la Suisse allemande, française et italienne, proteste solennellement contre l'acte de violence commis contre la Propagande, acte qui constitue une grave violation du droit contre l'Église catholique tout entière, laquelle est chargée du devoir nécessaire de la propagation de la foi catholique et de la civilisation chrétienne, devoir qui ne peut être rempli complètement aujourd'hui que par la Propagande.

« Elle proteste contre cet acte qui est une injustice commise contre tous les bienfaiteurs du monde catholique entier, qui ont contribué à la fondation et à la conservation de cette grande et importante institution des missions depuis plus de trois siècles.

« Elle exprime son indignation contre le prétexte hypocrite que la conversion des biens en titres de rentes ne nuira pas à la position et à l'action de la Propagande.

« L'Association suisse de Pie IX, ayant l'honneur de déposer aux pieds de Votre Sainteté, cette protestation, y joint l'expression de ses sentiments de dévouement, de respect et de fidélité inébranlable, et elle Vous prie de vouloir lui accorder la bénédiction apostolique,

« Saint-Père, au nom de l'Assemblée.

*La président central,*

« (Signé) Comte SCHERER-BOCCARD. »

28. — Le ministre de la marine reçoit de l'amiral Courbet le télégramme suivant daté du 27 août.

Rivière Min.

« Les opérations contre Mingan sont terminées. Toutes les batteries sont détruites, tous les canons hors de service. J'ai fait briser avec du fulmi-coton tous les canons de fabrication européenne. Je commence aujourd'hui l'attaque de la passe de Kimpaï. »

Une dernière dépêche, datée du même jour et également adressée au ministre de la marine par l'amiral Courbet, porte :

« Les batteries principales de la passe de Kimpaï sont détruites. J'espère qu'elles le seront toutes ce soir. Une partie des canons a été détruite par le fulmi-coton.

« Je fais en ce moment draguer une ligne de torpilles qui barre la rivière. Les canonnières pourront sortir par une autre passe. J'envoie l'*Aspic* pour garder le câble télégraphique. »

Le consul M. Scherzer et les négociants français sont expulsés de Canton, par ordre du vice-roi. La cathédrale de Canton est envahie par la populace et dégagée ensuite par les soldats chinois, sur la demande des consuls qui ont engagé l'évêque et les missionnaires à quitter la ville.

29. — Le consul de France à Shangaï reçoit une dépêche de l'amiral Courbet annonçant que l'attaque des forts qui défendaient Kimpaï a pleinement réussi.

Le général Millot télégraphie au ministre de la Marine que les reconnaissances lui ont indiqué des mouvements de troupes sur la frontière du Kouang-Si. Le général estime que l'attaque, si elle se produit, ne sera pas bien redoutable. En tout cas, il est tout prêt à la repousser.

30. — Le ministre de la Marine reçoit de l'amiral Courbet le télégramme suivant, daté du Pic aigu (entrée de la rivière Min) le 29 août, six heures du soir.

« Je vous remercie du témoignage de satisfaction du Gouvernement, en mon nom et au nom de tous les officiers et des équipages, dont je ne saurais trop faire l'éloge.

« Opérations terminées avec plein succès. Toutes les batteries de la rivière Min sont détruites. Nous avons brisé au fulmi-coton la majeure partie des canons; j'ai dû y renoncer pour quelques-uns, parce que nos

hommes auraient été exposés à un feu très vif de mousqueterie sans riposte possible.

« Tous les bâtiments sont sortis aujourd'hui de la rivière, et plusieurs sont arrivés au mouillage de Matson. J'y serai demain avec le *Duguay-Trouin*, qui porte mon pavillon depuis le 25, et avec la *Triomphante*.

« Nous avons 10 tués, dont 1 officier : 13 blessés grièvement, dont 1 officier, 28 blessés légèrement, dont 1 officier supérieur et 3 officiers subalternes. En tout 51.

« Il y avait, dans chacune des passes Mingan et Kimpaï, plusieurs batteries casematées, dont une avait un blindage de 12 centimètres, une autre un blindage de 30 centimètres en feuilles de tôle de 2 centimètres parfaitement boulonnées. Leurs canons étaient du calibre de 14 à 21 centimètres.

Réunion d'un conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Jules Ferry. Le ministre de la marine donne à ses collègues communication de la dépêche suivante du général Millot :

« Je souffre d'attaques nerveuses et sanguines qui ne me permettent pas d'assumer plus longtemps la responsabilité de mon commandement. Je vous prie de m'en relever. »

Le ministre de la marine lui a répondu pour la forme :

« Le gouvernement regrette que votre état de santé ne vous permette plus de conserver votre position et vous autorise à rentrer en France. Le général Frière de l'Isle prendra provisoirement le commandement en chef. »

31. Un télégramme de l'amiral Courbet, daté du 30 août, rectifie ainsi la liste des tués et blessés précédemment envoyée au ministre de la marine.

« Nos pertes s'élèvent à cinquante-huit hommes hors de combat et non à cinquante et un comme je vous avais télégraphié tout d'abord. Sur ce nombre, il y a sept officiers. Les navires qui ont éprouvé le plus de pertes sont le *Volta*, la *Vipère* et l'*Aspic*. A bord du *Volta*, qui portait mon pavillon les deux premiers jours, un pilote anglais de la rivière a été tué, et un de mes aides de camp blessé (le lieutenant Ravel) M. le lieutenant de vaisseau Bouët Willaumez, second de la *Vipère*, a été tué. M. le lieutenant de vaisseau Latour, commandant le torpilleur n° 46, a été blessé. M. Robaglia, enseigne de vaisseau, a été blessé.

Réunion de l'extrême gauche de la Chambre. Elle entend la lecture de la déclaration rédigée par MM. Granet, Révillon et Brousse. Ce document conclut à la convocation du Parlement. Il rappelle que M. Jules Ferry a poursuivi l'entreprise actuelle sans l'assentiment des Chambres, suivant en cela sa coutume de placer les représentants du pays en face des faits accomplis. MM. Barodet, Granet et Emile Brousse sont designés pour se rendre à Mont sous Vaudrey auprès de M. Jules Grévy.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, adresse à son clergé la lettre suivante prescrivant un triduum de prières, à l'occasion de la fête de la Nativité de la sainte Vierge :

« Monsieur le Curé,

« Les peuples aiment à célébrer le centième anniversaire de la naissance de leurs grands hommes, et l'Eglise, qui, dans son martyrologe, appelle

jour de *naissance* le jour de la mort de ses saints, a quelquefois encouragé des solennités particulières pour honorer le retour séculaire de leur naissance à l'éternelle vie.

« Les fidèles ont toujours montré de l'empressement à prendre part à ces fêtes rares et extraordinaires qui rappellent aux chrétiens d'aujourd'hui les grands exemples de nos pères. Dans ces derniers temps, plusieurs prélats et de fervents laïques, désirant accroître de plus en plus la dévotion envers la sainte Vierge, avaient souhaité que le dix-neuvième centenaire de sa naissance fût célébré avec éclat dans toute l'Eglise. Des suppliques, revêtues d'un grand nombre de signatures, furent adressées dans ce but au Souverain Pontife.

« Par son ordre, la sacrée Congrégation des Rites a été saisie de la question et a donné une réponse, pleinement confirmée par Sa Sainteté, où paraît cet esprit de sagesse et de mesure qui caractérise toujours les décisions romaines. Elle a rappelé que le culte de la bienheureuse Vierge Marie occupe dans l'Eglise un rang à part, déterminé par la dignité suréminente de la Mère de Dieu; et elle en a conclu que les manifestations de ce culte ne doivent pas être entièrement assimilées aux pratiques de la piété envers les autres saints.

« Les historiens, d'ailleurs, n'étant pas d'accord sur l'année de la naissance de la très sainte Vierge, il eût été difficile d'assigner une date précise à la solennité centenaire.

« C'est sous une autre forme que Dieu a voulu glorifier à travers toutes les générations cette femme bénie entre toutes les femmes, en l'honneur de laquelle l'Eglise chante : *Votre naissance, ô Vierge Mère de Dieu, a été l'annonce da la joie pour l'univers entier*. Aux époques marquées par la sagesse divine dans le cours des siècles, le divin Rédempteur a fait éclater la gloire de Marie par des triomphes supérieurs aux plus solennels anniversaires des saints, comme il convenait à la dignité du Fils et de la Mère. Ainsi, au quatrième siècle, l'univers tressaillit de joie quand le concile d'Ephèse, condamnant l'impie Nestorius, affirma la croyance catholique à la maternité divine. Ainsi encore, de nos jours, quand Pie IX proclama la tradition dix-neuf fois séculaire touchant l'immaculée conception de Marie, il se produisit une explosion de contentement et d'allégresse qui retentit sur tous les points du globe où le nom chrétien est connu.

« Mais si Léon XIII n'a pas voulu introduire une innovation dans le culte de la très sainte Vierge en autorisant la solennité d'un centenaire jusqu'à nos jours inusité, il a aimé à reconnaître dans les désirs exprimés une inspiration de la piété catholique, il y a retrouvé l'accent de cette confiance filiale qui monte naturellement vers Marie, surtout aux jours d'épreuve, où les chrétiens sentent plus vivement le besoin d'invoquer Celle qui soutient les faibles, qui soulage les malheureux et peut réduire à néant tous les efforts des ennemis de l'Eglise.

« Le Saint-Père a donc chargé le cardinal préfet de la sacrée Congrégation des Rites d'inviter les évêques à faire célébrer cette année dans les églises de leur diocèse un *triduum* solennel de prières, à l'occasion de la fête de la Nativité.

« Le Pasteur suprême nous rappelle avec douleur que la Mère de Dieu, celle que l'Eglise nomme avec tant d'amour, la *pieuse*, la *clémente*, la *douce Vierge Marie*, n'a pas été épargnée par le blasphème ; il invite tous ceux qui aiment cette divine Mère à lui apporter l'hommage de leurs réparations et de leur piété filiale, comme des enfants bien nés s'efforcent de consoler une mère outragée par leurs frères ingrats.

« Nous avons, Monsieur le Curé, des motifs pressants de répondre à l'invitation du Vicaire de Jésus-Christ. C'est surtout autour de nous, c'est dans notre malheureux pays que l'impiété, non contente de provoquer la justice de Dieu, a osé insulter en Marie la manifestion la plus touchante de sa miséricorde. Ce n'était point assez des outrages que les hommes lui adressent ; on a voulu s'assurer pour ce crime la complicité de l'enfance, on a enseigné le blasphème aux lèvres innocentes. On procède ainsi par calcul, pour étouffer dans son germe l'un des sentiments les plus doux au cœur, l'un des plus salutaires à l'âme : le sentiment de la piété filiale envers la Mère de Dieu devenue notre mère. On sait bien qu'il n'y a pas de moyen plus sûr de tuer la foi que de décourager l'espérance et d'éloigner des yeux des habitants de la terre le souvenir de Celle qui apparaissait comme le refuge des pécheurs et la consolatrice de affligés.

« La solennité de la Nativité de la sainte Vierge étant transférée au dimanche 14 septembre, le *triduum* se célébrera le vendredi 12, le samedi 13 et le dimanche 14, dans toutes les églises du diocèse.

« Il y aura chacun de ces jours deux exercices, pour la commodité des fidèles : le matin, une messe, suivie de la récitation ou du chant des litanies de la sainte Vierge ; le soir un salut, où l'on chantera les mêmes litanies, après l'antienne pour l'exposition du saint Sacrement.

« Les mêmes exercices auront lieu dans les chapelles des communautés.

« Le dimanche 14 septembre, la messe de la Nativité sera célébrée avec la pompe des plus grandes fêtes.

« On chantera ce même jour les vêpres votives solennelles de la Nativité.

« Le Souverain Pontife accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour chacun des exercices du *triduum*.

« Les fidèles qui auront assisté, chaque jour, à l'un des exercices et qui, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, prieront aux intentions de Sa Sainteté, pourront gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire. »

Léon XIII adresse à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde, la lettre encyclique suivante :

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

*Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique,*

L'an dernier, comme chacun de vous le sait, Nous avons décrété par Nos lettres encycliques que, dans toutes les parties du monde catholique, pour obtenir le secours du Ciel dans les épreuves de l'Église, l'insigne Mère de

Dieu serait honorée pendant tout le mois d'octobre par la très sainte pratique du Rosaire. En cela Nous avons suivi Notre inspiration et l'exemple de Nos prédécesseurs qui, dans les temps les plus difficiles de l'Église, ont recouru à l'auguste Vierge par un redoublement de piété envers elle, et ont toujours imploré son secours par des prières. On a obtempéré partout à Notre volonté avec un si grand empressement et tant d'unanimité qu'il a été donné de voir d'une manière éclatante combien est grande dans le peuple chrétien le zèle de la religion et de la piété, et combien tous mettent leur espoir dans la divine protection de la Vierge Marie.

Cette grande manifestation de piété et de foi, Nous le déclarons, ne Nous a pas peu consolé, au milieu des épreuves et des maux qui nous accablent, et même elle Nous a donné un nouveau courage pour en supporter de plus grands encore, s'il plaît ainsi à Dieu. Car, tant que l'esprit de prière est répandu sur la maison de David et sur la maison de Jérusalem, Nous avons la certitude que Dieu, un jour, Nous sera propice, et que, prenant en pitié le sort de son Église, il écoutera encore les supplications de ceux qui le prient par Celle qu'il a voulu faire la dispensatrice des grâces célestes.

C'est pourquoi les raisons qui Nous ont porté l'an dernier, comme Nous l'avons dit, à provoquer une manifestation publique de piété étant restées les mêmes, Nous avons cru de Notre devoir, vénérables frères, d'exhorter encore cette année les peuples chrétiens à mériter la puissante protection de l'insigne Mère de Dieu, en continuant de la même manière à réciter pieusement « le Rosaire de Marie ». Quand, en effet, l'acharnement des ennemis du nom chrétien est si grand à poursuivre leurs desseins, ses défenseurs ne doivent pas avoir moins de résolution, surtout puisque le secours céleste et la grâce de Dieu sont souvent le prix de la persévérance. Il Nous plaît, à ce propos, de rappeler l'exemple de cette grande Judith, figure de la divine Vierge, qui réprima la folle impatience des Juifs, lesquels voulaient fixer à Dieu, selon leur gré, le jour de la délivrance de leur patrie opprimée. Il faut considérer de même l'exemple des apôtres qui attendirent en persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus, le très haut don de l'Esprit du Paraclet qui leur avait été promis.

Car il s'agit maintenant aussi d'une chose difficile et de grande importance, il s'agit d'humilier l'ennemi antique et plein de ruse dans toute l'exaltation de sa puissance; il s'agit de revendiquer la liberté de l'Eglise et de son chef, il s'agit de conserver et de protéger ces abris nécessaires de la sécurité et du salut du genre humain.

C'est pourquoi il faut veiller à ce que, dans ces temps lamentables pour l'Église, la très sainte coutume de réciter le rosaire de la sainte Vierge soit gardée avec soin et pieusement, pour cette raison surtout que ces prières, étant composées de façon à rappeler dans leur ordre tous les mystères de notre salut, sont très propres à nourrir l'esprit de piété.

Quant à l'Italie, il est nécessaire d'implorer sur elle le secours de la Vierge très puissante, maintenant surtout qu'une calamité inopinée ne Nous menace plus seulement, mais nous atteint. En effet, la peste asiatique, ayant, par la volonté de Dieu, franchi les limites que semblait lui avoir fixées la nature, a envahi les ports les plus célèbres de la France et de là les

contrées d'Italie les plus voisines. Il faut donc se réfugier vers Marie, vers celle que l'Eglise appelle à juste titre salutaire, auxiliatrice, libératrice, afin que sa volonté propice Nous apporte les secours que nous aurons implorés par les prières qui lui sont le plus agréables, et qu'elle éloigne de nous l'impur fléau.

C'est pourquoi, à l'approche du mois d'octobre, dans lequel le monde catholique fête la solennité du saint Rosaire, Nous avons résolu de prescrire pour cette année encore ce que Nous avons prescrit l'année précédente. Nous décidons par conséquent, et Nous ordonnons que, depuis le premier jour d'octobre jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les églises paroissiales ou dans les sanctuaires publics dédiés à la Mère de Dieu, ou dans d'autres à choisir par l'Ordinaire du lieu, on récite chaque jour au moins cinq dizaines de chapelet, en y ajoutant les litanies, et si c'est le matin, que le saint sacrifice se fasse pendant les prières; si c'est l'après-midi, que l'on expose pour l'adoration le très saint Sacrement et puis que les assistants se purifient selon la liturgie. Nous désirons, en outre, que les confréries du très saint Rosaire, partout où les lois civiles leur en laissent la facilité, fassent dans les rues une procession solennelle en vue de l'édification publique.

Or, pour que les trésors célestes de l'Eglise soient ouverts à la piété chrétienne, Nous renouvelons chacune des indulgences que Nous avons accordées l'année dernière. Ainsi, à tous ceux qui assisteront aux jours fixés, à la récitation publique du Rosaire, et auront prié à Notre intention, comme à ceux qui, en étant empêchés par une cause légitime, le réciteront en particulier, Nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et de sept quarantaines. Quant à ceux qui, dans le temps susdit, auront accompli les mêmes dévotions au moins dix fois, soit en public dans les églises, soit, pour de justes raisons, dans les maisons particulières et qui, ayant expié leurs péchés par la confession, auront communié, Nous accordons l'indulgence plénière de leurs fautes, prise dans le trésor de l'Église. De même, Nous accordons cette indulgence plénière et la rémission des peines à tous ceux qui, soit un jour de la fête du saint Rosaire, soit dans un des jours de l'Octave, auront lavé les souillures de leur âme et participé saintement au divin banquet et qui auront prié à Notre intention Notre-Seigneur et sa très sainte Mère dans quelque sanctuaire.

Enfin, voulant avoir égard à ceux qui vivent à la campagne et qui sont particulièrement retenus, pendant le mois d'octobre, par les travaux des champs, Nous leur accordons la permission de différer, selon la disposition prudente de leurs Ordinaires, jusqu'aux mois de novembre et de décembre suivants, les exercices prescrits plus haut pour gagner les saintes indulgences pendant le mois d'octobre.

Nous ne doutons pas, vénérables frères, que d'abondants et riches fruits ne répondent à nos soins, surtout si aux graines que nous avons plantées et que votre sollicitude aura arrosées, Dieu accorde du ciel l'accroissement par la diffusion de ses grâces. Nous sommes assuré que le peuple chrétien écoutera la voix de Notre autorité apostolique avec la même ferveur de foi et de piété dont il a donné, l'an passé, un magnifique témoignage.

Que la céleste patronne invoquée dans la prière du Rosaire Nous soit propice et qu'elle fasse que, par la cessation des divisions et le rétablissement de l'ordre chrétien dans toutes les parties de la terre, Nous obtenions de Dieu pour l'Eglise la paix tant désirée. Comme gage de ce bienfait, Nous vous accordons affectueusement à vous, à votre clergé et aux peuples qui sont confiés a vos soins la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 août 1884, l'an VII de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

1er *septembre*. — L'Episcopat français adresse au Saint-Père une série de lettres *collectives ou particulières*, en réponse à l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens*. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici *in extenso* la lettre de LL. Em. les cardinaux archevêques de Paris, de Lyon et de Toulouse qui les résument toutes :

« Très Saint-Père,

« L'encyclique que Votre Sainteté vient d'adresser aux évêques de France, a excité dans nos cœurs de vifs sentiments de reconnaissance. Français, nous avons été profondément touchés de l'affection que le Père commun des fidèles témoigne à notre pays. Il nous a été facile de reconnaître, à travers l'expression des légitimes inquiétudes du Chef de l'Église, l'accent de sa bonté paternelle.

« Nous trouverons, très Saint-Père, dans les paroles de Votre Sainteté, la lumière et la force dont nous avons besoin pour accomplir notre tâche au milieu des difficultés croissantes du temps présent. La tranquillité extérieure qui continue de régner autour de nous, ne dissimule qu'aux yeux des personnes inattentives, la gravité du désordre que tend à introduire, dans notre état social, la modification imprudente et pleine de périls des rapports entre l'Église et l'État.

« La responsabilité de ce mal ne saurait être imputée au clergé, qui n'a jamais fait acte d'opposition au régime politique établi en France. Si les relations de bienveillance réciproque qui existaient jusqu'à ces dernières années entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, ont été malheureusement altérées, la vérité oblige tout homme de bonne foi à reconnaître que nous subissons cette situation loin de l'avoir provoquée. Toujours disposés à voir dans les procédés dont nous avons eu à souffrir plutôt des malentendus qu'un parti pris d'antagonisme, nous avons essayé maintes fois de dissiper les équivoques. Nous ne pouvons pas nous flatter d'y avoir réussi. Aussi était-il opportun que la voix du Chef de l'Eglise se fît entendre et ramenât l'attention de tous sur les vrais principes dont l'application peut seule mettre fin aux difficultés présentes.

« De quoi s'agit-il, en effet? Il s'agit de ces intérêts majeurs qui sont avant tout du domaine de la conscience, qu'on ne peut blesser ni négliger sans qu'il en résulte un trouble profond dans la société. L'Etat ne peut donc être indifférent à ces questions, ni les résoudre à lui seul. Votre Sainteté a montré le véritable terrain de la conciliation, en rappelant tout le monde à une franche et loyale application du Concordat.

« A la vérité, ceux-là mêmes qui voudraient réduire l'Église en servitude, invoquent ce qu'ils appellent la politique concordataire.

« Mais ils se font sur cette convention les idées les plus fausses et semblent croire que le Concordat n'est pour la puissance civile qu'un moyen de tenir l'Église en tutelle et de restreindre son influence morale. Pour raisonner ainsi, il faut avoir oublié l'histoire de cette convention célèbre : elle fut accordée par le Souverain Pontife aux sages et patriotiques instances d'un gouvernement justement effrayé des désordres où dix années de révolution violente avaient laissé la nation. Selon une expression que l'on a bien souvent répétée : « le pouvoir appela la religion au secours de la société en péril ; » et c'est le Chef de la république française, le Premier consul, qui s'adressa au Chef de l'Église pour rétablir l'exercice public du culte catholique dans notre pays.

« Si les partisans de la politique dite concordataire avaient présentes à l'esprit ces origines historiques du Concordat, ils ne croiraient pas que le respect de ce traité pût se concilier avec un système qui tendrait à dépouiller l'Église et à paralyser son action.

« Il y a des hommes d'État qui semblent ne plus croire à la nécessité de la religion pour le maintien de l'ordre social. Cependant l'expérience des siècles et l'opinion des législateurs de tous les temps nous montrent que, si la religion relie l'homme à Dieu, elle est aussi le lien qui unit les hommes entre eux, et les rend aptes à la vie commune dans la société. Elle est, par les prescriptions qu'elle impose à la conscience, un secours indispensable, qui supplée à l'insuffisance des lois humaines, pour entretenir l'ordre et la justice parmi les citoyens. Si l'on perd de vue ces grandes vérités, si l'on touche imprudemment et sans nécessité aux choses religieuses, on s'expose à créer des désordres et des périls que la sagesse commandait d'éloigner.

« N'a-t-on pas vu les résultats de cette manière d'agir dans la loi sur l'enseignement, dont Votre Sainteté fait remarquer les dangereuses innovations? Les difficultés qu'il était facile de prévoir et que nous avions signalées d'avance, n'ont pas manqué de se produire. Ce qui se passe sous nos yeux justifie la vérité des enseignements de l'Église sur la part nécessaire qui revient à la religion dans l'éducation de l'enfance. La parole de Votre Sainteté apporte à cette doctrine l'appui décisif d'une autorité que nul ne pourra contester.

« Des difficultés plus grandes encore viendraient troubler la paix de notre pays si d'autres mesures en voie de préparation étaient adoptées par les pouvoirs publics et si l'on n'écoutait pas les avertissements paternels de Votre Sainteté.

« Plus la situation présente est douloureuse et l'avenir inquiétant, plus il est consolant pour nous, très Saint-Père, de vous voir accourir au secours de notre nation divisée par les partis politiques, et lui rappeler les conditions de l'ordre et de la paix. Votre Sainteté nous apprend que ceux qui dirigent les affaires de notre pays ont répondu aux réclamations qu'Elle a dû plus d'une fois leur adresser, en se déclarant prêts à les accueillir dans un esprit d'équité. Nous prenons acte de cette assurance. Nous aimons à espérer que la parole du Vicaire de Jésus-Christ sera toujours reçue avec respect, et

qu'elle fera naître dans les esprits les plus prévenus des réflexions salutaires.

« Quant à nous, évêques, nous serons les premiers à suivre les conseils qui nous viennent de si haut; et, sans nous départir de l'esprit de modération et de concorde qui est l'esprit de l'Evangile et celui qui a dicté votre lettre, nous continuerons à veiller avec sollicitude au bien des âmes et à défendre avec une fermeté apostolique les intérêts sacrés qui nous sont confiés.

« Que Votre Sainteté nous pardonne d'avoir donné un libre cours aux sentiments dont la lecture de l'Encyclique a rempli nos âmes, et qu'elle nous permette de déposer à ses pieds l'hommage de notre filiale gratitude.

« Nous implorons, très Saint-Père, votre bénédiction apostolique et nous sommes, avec le plus profond respect, de Votre Sainteté, les très humbles et très obéissants serviteurs et fils.

† J. Hipp., cardinal Guibert, archevêque de Paris.
† L.-M., cardinal Caverot, archevêque de Lyon.
† Fl., cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

2 septembre. — Le cardinal Jacobini envoie une note au gouvernement français, le priant de vouloir bien accorder la plus grande attention aux intérêts des nombreux missionnaires catholiques en Chine.

3. — Arrivée à Hong-Kong de la frégate la *Galissonnière*, envoyée pour protéger la marine marchande française contre les attaques des Chinois.

4. — Le gouvernement allemand, pour sauver les apparences, rappelle ceux de ses sujets qui se trouvent au service de la Chine. On dit que nos bons amis les Anglais sont disposés à en faire autant, ce qui ne les empêche pas de maugréer contre notre expédition.

Une route stratégique est percée à travers le cimetière français de Canto ; les mausolées sont détruits et les tombes saccagées. Les Chinois n'en font pas moins patte de velours et s'empressent de payer à notre Consul l'indemnité de 27,000 piastres, due à nos nationaux pour les dégâts commis, à Canton, pendant le pillage qui a eu lieu au mois de septembre 1883.

5. — De *déficit en déficit*. Le produit des droits d'octroi de Paris, pendant le mois d'août, offre une diminution de 660,577 fr. 90 sur le produit de l'exercice précédent et de 650,593 fr. 71 sur les évaluations budgétaires. La diminution totale depuis le 1er janvier 1884 est de 2,396,238 fr. 96.

Le ministre de la guerre adresse aux divers commandants de corps d'armée une circulaire les invitant à recruter des volontaires pour former les compagnies mixtes du Tonkin. Peuvent seuls être acceptés les soldats ayant plus d'un an de service accompli et plus d'un an de service effectif à faire encore.

Sur la demande du grand rabbin de France, le ministre de la guerre adresse à tous les commandants de corps d'armée, une lettre les autorisant à accorder des permissions aux militaires du culte israélite, afin de leur permettre de prendre part à la célébration des grandes solennités de ce culte, qui auront lieu cette année, savoir : Fête du nouvel an, du vendredi 19 septembre au dimanche soir 21. Fête du Grand Pardon, du dimanche 28 octobre au mardi

matin 30. Le ministre de la guerre, si soucieux d'assurer la liberté de conscience des Juifs, agirait-il de même vis-à-vis des catholiques? Les incidents déplorables qui se sont produits récemment à Courbevoie où des officiers généraux ont interdit aux soldats, sous peine de prison, d'assister à la messe du dimanche sont une réponse plus que péremptoire à cette question.

6. — M. Jules Grévy répond la lettre suivante à la requête que lui avaient adressée les membres de l'extrême gauche dans le but d'arriver à une convocation des Chambres pour discuter les affaires de Chine. Cette lettre est adressée à M. Barodet, président de l'extrême gauche :

« Monsieur le député,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneut de m'adresser au nom du groupe parlementaire que vous présidez. Je l'ai transmise à M. le président du conseil des ministres, ne pouvant y répondre personnellement sans sortir de la réserve constitutionnelle qui m'est imposée. »

M. Victor Lemaire est nommé ministre résident de France à Hué. Cette nomination modifie la situatioe du général en chef des armées du Tonkin. Désormais, tout ce qui concerne l'administration tant dans l'Annam qu'au Tonkin, relèvera directement du ministre comme cela a lieu en Tunisie.

L'amiral Miot prend possession de la baie de Passandova, sans rencontrer aucune résistance. L'occupation de Tamatave continue sans incident remarquable.

Les *dynamiteux* recommencent leurs exploits à Montceau-les-Mines. On vient de trouver au Magny, section de cette commune, au pied de la croix sept cartouches de dynamite avec environ douze mètres de mèche placée pendant la nuit. Heureusement la mèche s'est éteinte presque immédiatement et l'explosion n'a pas eu lieu. Beaucoup de lettres de menaces ont été reçues, ces jours derniers, par différentes personnes.

7. — Une imposante manifestation de catholiques belges, en réponse à celle des *prétendus libéraux*, a eu lieu aujourd'hui à Bruxelles. Plus de 75,000 manifestants y prennent part. Les libéraux, furieux de se voir dépassés de beaucoup en nombre, font tous leurs efforts pour empêcher les catholiques de parcourir les rues de la ville. Des bandes de voyous et d'étudiants de la pire espèce attaquent sur plusieurs points et essaient de rompre le cortège, de là des *rixes sanglantes* et des *arrestations*.

8. — Le *Journal officiel* publie la statistique commerciale des établissements français en Océanie pour l'année 1883. Il résulte de ce document que le montant total, importation et exportation réunies, est de 7,650,200 fr. La valeur des marchandises importées de France a été de 618,567 francs et celles des marchandises exportées à destination de France, de 141,667.

Charles DE BEAULIEU.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**Madagascar**, par H. Gastonnet des Fossés. — 1 vol. in-18 de 176 pages. avec carte. Prix : 1 franc.

Ce volume fait partie de la collection publiée par la *Société bibliographique*, sous la direction actuelle de M. le vicomte de H. de Bizemont et intitulée : *Voyages et découvertes géographiques*. Cette collection dont nous signalons plus loin les principaux ouvrages a pour but de présenter sous une forme vive, rapide et originale, les régions du globe qui fixent le plus l'attention publique. Elle est signée par des voyageurs, par des missionnaires, par des écrivains justement appréciés, c'est assez dire que les volumes qui la composent sont tous de bonne foi; la sincérité et l'intérêt, voilà leur double marque.

La pensée qui a présidé à cette collection est d'en faire la bibliothèque du foyer, la lecture aimée de la jeunesse; on a voulu qu'en ouvrant ces petits volumes les familles fussent assurées d'y rencontrer les principes les plus élevés, la garantie morale la plus absolue.

La fiction en est bannie. Les aventures réelles des voyageurs sont assez curieuses, les récits des grands spectacles de la nature sont assez captivants pour que la vérité seule soit dite et n'ait nul besoin des attraits de la fiction.

Le livre qui vient de paraître, *Madagascar*, se divise en huit chapitres. L'indication sommaire des matières traitées dans chacun de ces huit chapitres en fait ressortir l'importance au point de vue *historique*.

Voici ces sommaires :

Chapitre premier. — La situation de Madagascar. — L'aspect du pays. — Les côtes. — Les montagnes. — Les cours d'eau et les lacs.

Chapitre ii. — Le climat. — Le sol. — Les productions. — Le règne animal. — Les richesses minérales.

Chapitre iii — Les habitants. — Leur origine. — Leurs mœurs. — Leurs coutumes et leur caractère.

Chapitre iv. — Relations de Madagascar avec la France aux dix-septième et dix-huitième siècles. — Tentative de colonisation.

Chapitre v. — Madagascar au dix-neuvième siècle. — Fondation du royaume

des Hovas. — Radama Ier — Nouvelles tentatives de colonisation. — Occupation de l'île Sainte-Marie. — La reine Ranavalo-Manjaka.

CHAPITRE VI. — Radama II. — Le traité de 1862. — Ranavalo. — Ranavalo-Manjaka II. — Les missions catholiques et protestantes.

CHAPITRE VII. — Le pays des Hovas. — Leur organisation politique. — Tananarive. — Tamatave. — L'île Sainte-Marie. — Mayotte. — Nossi-Bé.

CHAPITRE VIII. — Le conflit. — Les causes. — Commencement des hostilités. — Bombardement et occupation de Tamatave. — La question de Madagascar. — L'avenir.

La *Revue du monde catholique*, en rendant compte des deux volumes de M. Charles Buet : *Six mois de séjour à Madagascar; Madagascar, la reine des côtes africaines*, a déjà fait connaître les populations de cette terre lointaine, dans un extrait intitulé : *les races à Madagascar*. Il lui reste aujourd'hui à parler de ses richesses naturelles. Le livre si attrayant et si précis de M. Gastonnet des Fosses fournira à ce sujet la plus intéressante relation.

Après avoir décrit le climat et le sol de Madagascar, et rectifié sur ce point bien des erreurs historiques, l'auteur arrive aux productions naturelles de l'île.

On retrouve, dit-il, à Madagascar, la végétation qui s'épanouit dans toutes les régions tropicales. Les forêts sont considérables; cependant elles sont loin d'être aussi majestueuses que celles du nouveau monde et des îles de la Sonde, et le sud de l'île est déboisé. Les principales sont celles d'Alamazaotra, d'Ifobara, de Bemanara et de Betsimihisatra. La plupart de leurs arbres sont d'essence supérieure et propres à toutes les grandes constructions navales. Bornons-nous à citer les principales espèces, le *valombadipona*, sorte d'acajou très dur et d'un rouge foncé; le *coambani*, bois très léger et d'un parfum agréable; le *volamia*, que les indigènes emploient à faire des mâtiers; le *harabara*, qu'on utilise dans la fabrication des instruments de musique et l'*iusi* qui passe pour être incorruptible. On trouve le *clysopia*, qui sert à construire des pirogues et dont on tire une résine au suc jaune; l'*avoha*, avec lequel on fabrique sur la côte de l'est un papier grossier; le *vouhema*, qui donne la gomme élastique; l'*hymenæa verrucosa*, qui fournit une abondante quantité de gomme copal, et le natier. N'oublions pas le bois de tek, qui constitue pour la marine une précieuse ressource, le *zozaro*, qui est le papyrus de Madagascar, et l'*hibiscus*, avec lequel on fait des cordages et un feutre grossier. On y voit quantité de palmiers et plusieurs espèces de mimosas. Le bambou est fort commun, et l'on assure que les bords des rivières du pays des Sakalaves abondent en bois de santal.

A cette liste, d'ailleurs incomplète, ajoutons l'ambrouvatier, dont les feuilles servent de nourriture aux vers à soie indigènes, et le bois d'ébène fort répandu, mais malheureusement souvent de qualité inférieure. Parmi les graines oléagineuses nous citerons l'*azaina*, le *rava*, le *foura*, qui fournissent une substance grasse employée en guise de pommade; un nombre prodigieux d'orchidées et de fougères, et enfin quantité prodigieuse de plantes arborescentes d'un port admirable. Nous ne nommerons que le *ravenala*, qui mérite une mention spéciale. Il a le tronc du palmier, et ses

feuilles rappellent celles du bananier, avec cette différence qu'elles sont plus épaisses et plus fortes. Il en est souvent fait mention dans les relations des Européens qui l'appellent l'*arbre du voyageur*, parce qu'ils trouvent entre les aisselles de ses feuilles de l'eau toujours bonne à boire qui n'est autre chose que de l'eau de pluie conservée dans toute sa fraîcheur. Le *ravenala* est une véritable richesse pour le Malgache, qui l'emploie à une foule d'usages domestiques. La feuille de cette plante, pliée de différentes façons, lui donne sa nappe, son plat, son verre et sa cuiller. La plupart des cases du littoral sont construites en *ravenala*.

La flore de Madagascar est des plus riches et bien faite pour étonner le voyageur. Aussi, en 1771, le botaniste Commerson écrivait-il dans son admiration : « Quel admirable pays que Madagascar! c'est là que la nature semble s'être révélée comme dans un sanctuaire particulier. » On y trouve quelques plantes au suc vénéneux et, parmi ces dernières, il en est une, le tanghin, qui a acquis une triste réputation. Cet arbuste ressemble par ses feuilles, son écorce et sa couleur au frangipanier que l'on cultive dans les jardins des colonies; son fruit qui a quelques rapports avec l'amande de Provence, est un poison des plus violents et entre les mains des chefs malgaches, il a été pour les naturels du pays un terrible agent de destruction. Ainsi que les autres îles de la mer des Indes, Madagascar possède de riches épices représentées principalement par le muscadier, le poivre, le giroflier et le gingembre. On extrait de différents arbres plusieurs espèces d'huiles, dont la plus connue est celle de palma-christi. Le bananier, l'oranger, le citronnier, le limonnier, le pamplemousse, le mangier et le sagoutier y sont fort répandus, ainsi que le cocotier, qui a commencé à croître dans l'île, il y a environ deux siècles. L'arbre à pain, qui est d'importation plus récente encore, y prospère. Le mûrier croît dans presque tous les cantons. Le chanvre est à l'état sauvage. Le tabac réussit également bien dans l'intérieur et sur les côtes, et l'on a reconnu qu'il était d'une qualité supérieure. Le coton vient sur les coteaux de l'Ankone comme dans les terres basses. Le sol convient parfaitement au sésame et à l'arachide. Quant à l'indigotier, il pousse spontanément et les indigènes savent depuis longtemps en extraire le principe colorant. La vanille s'y trouve également, et pourra devenir une branche importante de commerce.

L'une des principales productions agricoles est le riz, dont on compte jusqu'à onze variétés. On le cultive non seulement dans les régions humides, mais encore dans les terrains secs, qui, sans être aussi productifs, donnent des récoltes abondantes et d'assez bonne qualité. On recueille différentes espèces d'ignames, du manioc, du maïs, du millet, des fèves, des concombres, des pastèques, des melons, des oignons, et, chez les Sakalaves, le *habarou*, sorte de gros haricot, entre pour une large part dans l'alimentation. Du reste, le sol est propice à la culture de la plupart des plantes potagères.

La minéralogie de Madagascar a été jusqu'à présent peu étudiée. Plusieurs voyageurs affirment l'existence de l'or et de Flacourt nous dit : « J'ai appris que vers le nord de la rivière d'Yonghelahe, il y a un pays où l'on fouille l'or. Et ouï dire par les grands d'Anossi que c'est vers ces pays qu'est la source de l'or. » Plusieurs Françaais qui ont parcouru le sud, racontent avoir

vu la *fameuse poudre* entre les mains des indigènes. Les Malgaches assurent que leur île contient des mines d'argent; mais l'on n'a pu vérifier l'exactitude de leurs allégations et voir si elles étaient fondées.

Si au sujet de la présence des métaux précieux il y a divergence d'opinions, il n'en est pas ainsi en ce qui concerne le cuivre, l'étain, le plomb et le fer. Les mines les plus connues sont dans l'Ankove et, depuis bien des siècles, les indigènes exploitent le minerai de fer, mais seulement pour leurs besoins qui, du reste, se réduisent à peu de choses. Sur différents points on a observé des pyrites contenant une grande quantité de soufre, et le nitre se montre fréquemment à la surface des escarpements. A 80 kilomètres de Tananarive, on a découvert de l'oxyde de manganèse et le sel gemme paraît exister dans certains districts. Depuis longues années, on a trouvé des pierres précieuses telles que des améthystes, des opales et des aigues-marines. Le cristal de roche est d'une abondance et d'une beauté extraordinaires, et au dix-septième siècle il était devenu pour les Français une branche de commerce importante. Sur la route de Tamatave à Tananarive, une montagne en est, dit-on, parsemée et brille d'un éclat magnifique lorsque le soleil y darde ses rayons. Dans certaines régions du littoral, on a rencontré des gisements de houille qui constituent un avantage des plus appréciables. Les bâtiments qui naviguent dans la mer des Indes sont obligés de s'approvisionner de charbon dans les ports des possessions britanniques et se trouvent ainsi placés dans la dépendance de l'Angleterre.

Telles sont les ressources et les richesses de Madagascar. La situation de cette grande île est donc bien faite pour tenter les convoitises d'une nation maritime.

---

Continuons les excursions que nous avons commencées et, pour varier nos plaisirs, passons des lignes des chemins de fer de l'Est et du Nord à celles de l'Ouest, d'Orléans et de Lyon à la Méditerranée.

## Chemins de fer de l'Ouest.

EXCURSIONS SUR LES CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE

*Billets d'aller et retour, valables pendant un mois.*

7e *Itinéraire :* 1re classe, **120** francs; 2e classe, **100** francs.

Paris, Rouen, Dieppe, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre, Honfleur ou Trouville, Caen, Cherbourg, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Rennes, Laval, Le Mans, Chartres, Paris.

8e *Itinéraire :* 1re classe, **120** francs; 2e classe, **100** francs.

Paris, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Le Mans, Paris.

9e *Itinéraire :* 1re classe, **130** francs; 2e classe, **110** francs.

Paris, Caen, Cherbourg, Coutances, Granville, Avranches, Mont-Saint-Michel, Dol, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Rennes, Vitré, Laval, Le Mans, Chartres, Paris.

Les billets sont délivrés à Paris, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la Compagnie.

Il est également délivré des billets par les gares situées sur l'itinéraire à parcourir, à condition que la demande en soit faite à la gare de départ trois jours au moins à l'avance.

---

### Chemin de fer d'Orléans.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans mettra en marche un train de plaisir, au départ de Paris, pour une excursion dans la Gironde et une partie de la Dordogne.

Ce train partira de Paris le lundi 15 septembre, à 10 heures 35 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Les Églisottes, Saint-Médard, Libourne, Bergerac et Bordeaux.

Le retour aura lieu le 25 septembre, pour arriver à Paris le 26, à 3 heures 20 du soir.

Prix des places, aller et retour :

De Paris à les Églisottes, Saint-Médard, Libourne, Bergerac, Bordeaux et aux stations intermédiaires :

Deuxième classe, 40 francs.
Troisième classe, 28 francs.

---

### Chemins de fer de l'Est.

TRAIN D'EXCURSION DE PARIS A BELFORT

Le vendredi 12 septembre 1884, la Compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, au départ de Paris, un train spécial d'excursion, à prix très réduits, composé de voitures de 2e et de 3e classe, et permettant aux voyageurs d'aller passer cinq ou six jours soit à Belfort, soit dans l'une des localités suivantes : Vandeuvre, Bar-sur-Aube, Bricon, Chaumont, Langres, Chalindrey, la Ferté-sur-Amance, Vitrey, Jussey, Port-d'Atelier, Vaivre, Vesoul et Lure.

### Chemin de fer du Nord.

Saison des bains de mer jusqu'au 30 septembre, billets d'aller et retour valables pendant quatre jours, du samedi au mardi. Prix, au départ de Paris, pour : le Tréport, 1re classe, 33 fr. 20; 2e classe, 23 fr. 60. — Saint-Valery, 28 fr. 60; 25 fr. 20. — Le Crotoy (Rue), 29 fr. 40; 25 fr. 70. — Berck (Verton), 33 fr.; 30 fr. 45. — Etaples, 33 fr. 50; 29 fr. 35. — Boulogne, 37 fr. 40; 32 fr. 85. — Wimille-Wimereux, 38 fr. 60; 33 fr. 75. — Ambleteuse, Andresselles, Wissant (Marquise), 40 francs; 35 francs. — Calais, 44 francs; 38 fr. 35. — Gravelines, 45 fr. 10; 39 fr. 40. — Dunkerque, 45 fr. 10; 39 fr. 40.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALMÉ.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU XXIVe VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

N° 128. — 1er janvier 1884.


Pages.

I. Les possessions de Londres, par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 5

II. De l'influence française en Egypte, par un **Français**. . . . . 18

III. Les Chevaliers de la dynamite, par L. Nemours **Godré**. . . . . 38

IV. La Campagne de France. Les causes et les préliminaires du désastre de Sedan (fin), par E. de **Monzie**. . . . . 47

V. Voyage en Corse (suite), par G. **Faure**. . . . 69

VI. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. . . . . 86

VII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 106

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 126

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 136


N° 129. — 15 janvier 1884.


Pages.

I. Cinq années d'épiscopat, par Léonce de la **Rallaye**. . . . . 157

II. Les possessions de Londres (fin), par J. de **Bonniot**, S. J. . . . 176

III. De l'influence française en Egypte (fin), par un **Français**. . . . . 192

IV. Les connaissances géographiques au moyen âge, par **Lecoy de la Marche**. . . . . 205

V. Les Sociétés secrètes dans notre histoire (fin), par A. **Jean**, S. J. . . . 223

VI. Souvenirs d'Italie, (suite), par Eugène **Loudun**. . 239

VII. Voyage en Corse (fin), par G. **Faure**. . . . . 257

VIII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . 268

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 283

Pages.

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** . . . . . 296

N° 140. — 1er AOUT 1884.

I. Au Maroc, par Auguste **Geoffroy**. . . . . 317

II. Une grande chrétienne. — Mme Paul Féval, par Charles **Buet**. . . . 341

III. Le dix-septième siècle (suite), par le Cte de **Riancey** et A. **Rastoul**. . . . . 356

IV. Les derniers livres de religion et de piété, à l'usage des gens du monde, par A. **Rondelet**. . . . . 369

V. Souvenirs d'Italie (suite), par Eugène **Loudun**. 394

VI. Voyage en Corse (fin), par G. **Faure**. . . . 411

VII. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. . . . . 424

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 444

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 454

N° 141. — 15 AOUT 1884.

I. L'Ordre social en France, par **Coquille**. . . . 473

II. Une promenade à Jersey, par le Cte G. de la **Tour**. . . . . 493

III. La Vierge à Nazareth, par A. **Castaing**. . . . 507

Pages.

IV. Un missionnaire diplomate au seizième siècle, par **Pierling**, S. J. . . . 526

V. Les sculptures de Solesmes et les Richier, par E. **Cartier**. . . . . 544

VI. Le dix-septième siècle (fin), par le comte de **Riancey** et A. **Rastoul**. . . 555

VII. Souvenirs d'Italie (suite), par Eugène **Loudun**. . 568

VIII. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. . . . . 587

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 607

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 618

N° 142. — 1er SEPTEMBRE 1884.

I. Tartufe et Coquelin, par J. de **Bonniot**, S. J. . 633

II. L'ordre social en France (fin), par **Coquille**. . 654

III. La France au temps de Jeanne d'Arc, par Marius **Sopet**. . . . . 670

IV. Les sculptures de Solesmes et les Richier (fin), par E. **Cartier**. . . . 681

V. Une autre Mignon, par Etienne **Marcel**. . . 697

VI. Souvenirs d'Italie (suite), par Eugène **Loudun**. 711

VII. L'Ordre de Prémontré, par Jean de **Sermaize**. . 729

VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . . . 747

Pages.

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 767

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 777

N° 143. — 15 SEPTEMBRE 1884.

I. Les universités allemandes et les séminaires français, par Elie **Méric**. 793

II. La France au temps de Jeanne d'Arc (fin), par Marius **Sepet**. . . . 818

III. Sainte Hildegarde et les nouvelles œuvres, par J. **Martinov**, S. J. . 839

Pages.

IV. Une autre Mignon (fin), par Etienne **Marcel**. 855

V. Nos aïeules. Les Germaines, par Clarisse **Bader**. 873

VI. Souvenirs d'Italie (suite), par Eugène **Loudun**. 883

VII. Revue littéraire. — Les romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 900

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 920

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 930

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES


A

*Achèvement* (l') de la *grande Théologie de Salamanque*, 467.

Aïeules (Nos). Les Germaines, par Clarisse **Bader**, 873.

Années (cinq) d'épiscopat, par Léonce de la **Rallaye**, 157.

B

**Bader** (Clarisse). Nos aïeules. Les Germaines, 873.

**Beaulieu** (Charles de). Memento chronologique, 136, 296, 454, 618 777 et 930.

**Bonniot** S. J. (J. de). Les possessions de Loudun, 5, 176. — Tartufe et Coquelin, 633.

**Buet** (Ch.). Une grande chrétienne. — Mme Paul Féval, 341.

Bulletin bibliographique, 146, 309, 464, 621, 787, et 942.

C

Campagne (la) de France. Les causes et les préliminaires du désastre de Sedan, par E. de **Monzie**, 48.

**Cartier** (E.). Les sculptures de Solesmes et les Richier, 544, 681.

**Castaing** (A.). La Vierge à Nazareth, 507.

Causerie économique, 152.

Chevaliers (les) de la Dynamite, par L. Nemours **Godré**, 38.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 126, 288, 444, 607, 767, et 920.

Chronique scientifique, par le docteur **Tison**, 106, 747.

*Collection (nouvelle) de classiques pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel*, 787.

Connaissances (les) géographiques au moyen âge, par **Lecoy de la Marche**, 205.

**Coquille**. L'ordre social en France, 473, 654.

D

Derniers livres (les) de religion et de piété, à l'usage des gens du monde, par A. **Rondelet**, 369.

Dix-septième (le) siècle, par le comte de **Riancey** et A. **Rastoul**, 356, 555.

E

*Eglise (l') et les réformes sociales, ou l'Eglise, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité*, par le P. Guibé, 464.


(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

*Erreurs (les) sociales du temps présent*, par M. l'abbé Méric, 309.

F

**Faure** (G.). Voyage en Corse, 69, 257, 411.

**Français** (un). De l'influence française en Egypte, 18, 192.

**France** (la) au temps de Jeanne d'Arc, par Marius **Sepet**, 670 et 818.

*Franc-Maçonnerie (la), son secret, ses aveux*, par Joseph Denais, 151.

G

**Geoffroy** (Auguste) au Maroc, 317.

**Godré** (L. Nemours). Les Chevaliers de la dynamite, 38.

Grande (une) chrétienne. — Mme Paul Féval, par Ch. **Buet**, 341.

H

Hildegarde (sainte) et les nouvelles œuvres, par J. **Martinov**, S. J., 839.

I

Influence (de l') française en Egypte, par **un Français**, 18, 192.

*Invocation de l'intercession des saints dans les maladies et les besoins particuliers*, par Mme la baronne d'Avout, 315.

J

**Jean**, S. J. (A.). Les Sociétés secrètes dans notre histoire, 223.

L

**Lecoy de la Marche**. Les connaissances géographiques au moyen-âge, 205.

**Legrand** (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 56, 557.

Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 424.

**Loth** (Arthur). Chronique générale, 126, 288, 444, 607, 767, et 920.

**Loudun** (Eugène). Souvenirs d'Italie, 239, 394, 568, 711 et 383.

M

*Madagascar*, par H. Castonnet des Fossés.

*Manuel de la messe ou explication des prières et des cérémonies du saint sacrifice*, par Mgr Le Courtier, 471.

**Marcel** (Etienne). Une autre Mignon, 697 et 855.

Maroc (au), par Auguste **Geoffroy** 317.

**Martinov**, S. J. (J.). Sainte Hildegarde et les nouvelles œuvres, 839.

*Mélanges d'histoire sur la Chine*, par le P. Vasseur, 631.

Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 136, 296, 454, 618, 777 et 930.

Méric (Elie). Les universités allemandes et les séminaires français, 793.

Mignon (une autre), par Etienne **Marcel**, 697 et 855.

Missionnaire (un) diplomate au seizième siècle, par **Pierling**, S. J., 526.

Monzie (E. de). La Campagne de France. Les causes et les préliminaires du désastre de Sedan, 43.

*Mot (un) de circonstance*, 627.

O

Ordre (l') de Prémontré, par Jean de **Sermaize**, 729.

Ordre (l') social en France, par **Coquille**, 473, 654.

P

**Pierling** S. J. Un missionnaire diplomate au seizième siècle, 526.

Possessions (les) de Loudun, par J. de **Bonniot**, S. J., 5, 176.

Promenade (une) à Jersey, par le Cte G. de la **Tour**, 493.

372053



R

**Rallaye** (Léonce de la). Cinq années d'épiscopat, 157. — Les livres récents d'histoire, 424.

**Rastoul** (A.). Le dix-septième siècle, 356, 555.

Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 86, 587.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 268 et 900.

**Riancey** (Cte de). Le dix-septième siècle, 356, 555.

**Rochay** (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 268 et 900.

**Rondelet** (A.). Les derniers livres de religion et de piété, à l'usage des gens du monde, 369.

S

Sculptures (les) de Solesmes et les Richier, par E. **Cartier**, 544, 681.

**Sepet** (Marius). La France au temps de Jeanne d'Arc, 670 et 818.

**Sermaize** (Jean de). L'Ordre de Prémontré, 729.

Sociétés (les) secrètes dans notre histoire, par A. **Jean**, S. J., 223.

Souvenirs d'Italie, par Eugène **Loudun**, 239, 394, 568, 711 et 883.

T

Tartufe et Coquelin, par J. de **Bonniot**, S. J., 633.

**Tison** (Dr). Chronique scientifique, 106, 747.

*Toujours Jérusalem, souvenir d'un voyageur en Terre-Sainte*, par J. T. de Belloc, 146.

**Tour** (Cte G. de la). Une promenade à Jersey, 493.

U

Universités (les) allemandes et les séminaires français, par Elie **Méric**, 793.

V

Vierge (la) à Nazareth, par A. **Castaing**, 507.

*Vol (le) des Araignées.* — La *Cave des apiculteurs*, par le P. Babaz, 469.

Voyage en Corse, par G. **Faure**, 69, 257, 411.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1884
July-Sept. v.79.